This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

UC-NRLF
$B 87 869

LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY OF CALIFORNIA.

Accession 98452 . *Class* .

ÉCONOMISTES ET PUBLICISTES CONTEMPORAINS

TRAITÉ THÉORIQUE ET PRATIQUE D'ÉCONOMIE POLITIQUE

PAR

PAUL LEROY-BEAULIEU

MEMBRE DE L'INSTITUT
PROFESSEUR D'ÉCONOMIE POLITIQUE AU COLLÈGE DE FRANCE
DIRECTEUR DE L'*Économiste français*

TROISIÈME ÉDITION

REVUE PAR L'AUTEUR

TOME QUATRIÈME

PARIS

LIBRAIRIE GUILLAUMIN ET Cie

Éditeurs de la Collection des principaux Économistes, du Journal des Économistes
du Dictionnaire de l'Économie politique,
du Dictionnaire du Commerce et de la Navigation.

RUE RICHELIEU, 14

1900

TRAITÉ THÉORIQUE ET PRATIQUE
D'ÉCONOMIE POLITIQUE

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

De l'état moral et intellectuel des populations ouvrières, et de son influence sur le taux des salaires. Un volume in-18. Paris, 1868, *Guillaumin et Cie* (Épuisé).

Recherches économiques, historiques et statistiques sur les guerres contemporaines. Un volume in-18. Paris, 1869. *Lacroix-Verbœckhoven.*

L'administration locale en France et en Angleterre. Un volume in-8. Paris, *Guillaumin et Cie*, 1872. (Épuisé.)

Le travail des femmes au XIXe siècle. Un volume in-18. Paris, 1873. *Charpentier.*

La question ouvrière au XIXe siècle. 2e édition. Un volume in-18. Paris, 1882, *Charpentier.*

Essai sur la répartition des richesses et sur la tendance à une moindre inégalité des conditions. 4e édition, 1897. Un volume in-8. Paris, *Guillaumin et Cie.*

De la colonisation chez les peuples modernes. 5e édition, sous presse. Un volume in-8. Paris, *Guillaumin et Cie.*

Traité de la science des finances. Tome I, Des revenus publics ; tome II, Du budget et du crédit public, 6e édition, 1899. Deux volumes in-8. Paris, *Guillaumin et Cie.*

L'Algérie et la Tunisie. Un volume in-8, 2e édition, 1897. *Guillaumin et Cie.*

Précis d'économie politique. Un volume in-18. 7e édition, 1900. *Delagrave.*

L'État moderne et ses fonctions, 3e édition, 1900. Un volume in-8, *Guillaumin et Cie.*

Le Collectivisme, examen critique du nouveau socialisme. 3e édition revue et augmentée d'une Préface. Un volume in-8. Paris, 1892, *Guillaumin et Cie.*

Un chapitre des mœurs électorales en France, en 1889-90. Brochure in-8. *Librairie Guillaumin et Cie* et *Librairie Chaix.*

IMPRIMERIE DE SAINT-DENIS. — H. BOUILLANT, 20, RUE DE PARIS. — 12840

ÉCONOMISTES ET PUBLICISTES CONTEMPORAINS

TRAITÉ THÉORIQUE ET PRATIQUE

D'ÉCONOMIE POLITIQUE

PAR

PAUL LEROY-BEAULIEU

MEMBRE DE L'INSTITUT
PROFESSEUR D'ÉCONOMIE POLITIQUE AU COLLÈGE DE FRANCE
DIRECTEUR DE L'*Économiste français*

TROISIÈME ÉDITION

REVUE PAR L'AUTEUR

TOME QUATRIÈME

PARIS

LIBRAIRIE GUILLAUMIN ET Cie

Éditeurs de la Collection des principaux Économistes, du Journal des Économistes
du Dictionnaire de l'Économie politique,
du Dictionnaire du Commerce et de la Navigation.

RUE RICHELIEU, 14

1900

HB173
.L4
v.4

GENERAL

TRAITÉ THÉORIQUE ET PRATIQUE
D'ÉCONOMIE POLITIQUE

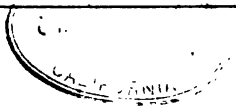

CINQUIÈME PARTIE

LA CIRCULATION DES RICHESSES

LIVRE IV

LE COMMERCE INTÉRIEUR ET EXTÉRIEUR

CHAPITRE PREMIER

LE COMMERCE INTÉRIEUR

LE PRIX. — SA NATURE. — LES PRIX DE GROS ET LES PRIX DE DÉTAIL

Le prix. — Définition du prix. — Influence de la monnaie et influence du crédit sur les prix.
Importance du prix comme facteur économique. — Il constitue le phénomène directeur de la production et de la consommation.
Les prix de gros et les prix de détail. — Raisons générales de l'écart entre eux.
Exemples d'écarts excessifs et pernicieux entre le prix de gros et le prix de détail.
Une cause spéciale du renchérissement des denrées au détail : l'excès du nombre des commerçants et la réduction de la clientèle de chacun d'eux.
De l'intervention de l'État dans le commerce de détail.
Les seuls correctifs efficaces des trop grands écarts entre les prix de gros ou les prix des matières premières et les prix de détail ou les prix des objets fabriqués : « les grands magasins » et les sociétés coopératives de toutes sortes. — Un exemple éclatant de société coopérative.
Principes sur lesquels reposent « les grands magasins ». — Leur efficacité.
Les devoirs de l'État relativement au commerce intérieur.

LE PRIX. — DÉFINITION DU PRIX. — INFLUENCE DE LA MONNAIE

98452

ET INFLUENCE DU CRÉDIT SUR LES PRIX. — Nous avons plus haut recherché et décrit les causes qui influent sur la valeur. *Le prix est la manifestation concrète de la valeur dans chaque opération d'échange où intervient la monnaie. Celle-ci étant acceptée comme l'équivalent universel et le dénominateur commun, le prix est la valeur effective et effectuée de chaque objet par rapport à cet équivalent universel, à ce dénominateur commun. Le prix n'existe réellement que pour chaque opération effectuée; tant que la transaction est seulement en projet, il y a une demande de prix et une offre de prix, mais il n'y a pas encore de prix réel; il n'y a qu'un prix conjectural.*

Le prix est donc infiniment variable; néanmoins, ces variations ne sont l'effet ni du hasard, ni du caprice; elles obéissent à des lois générales dont les applications sont très subtiles. Ces lois, nous les avons étudiées en parlant de la valeur: c'est la fameuse loi, si souvent invoquée, si souvent calomniée, de l'offre et de la demande à laquelle tout l'univers économique est assujetti. Mais on a vu plus haut que *cette loi de l'offre et de la demande subit elle-même certaines déterminations, l'offre étant impressionnée, comme la demande, par des circonstances précises, délicates et importantes, dont les principales consistent dans les frais de production ou de reproduction de l'objet, dans la substitution possible des objets les uns aux autres et des besoins ou des désirs les uns aux autres, à chaque oscillation de la valeur, dans la décroissance de l'intensité de chaque besoin ou de chaque désir après un certain degré de satisfaction.* On n'a qu'à se reporter pour l'étude de toutes ces influences agissant sur le prix aux chapitres où nous traitons de la valeur[1].

Quoique le prix soit essentiellement variable et que les fluctuations de prix d'une même nature d'objets soient susceptibles d'une amplitude énorme suivant les circonstances, il y a, cependant, pour la généralité des marchandises, pour celles surtout d'une production régulière, d'une consommation commune, d'une qua-

[1] Voir tome III de cet ouvrage, pages 15 à 90.

lité homogène ou uniforme, d'une accumulation et d'une conservation faciles, une certaine fixité à un même moment et sur le même marché. On se rappelle que c'est sur cette observation que repose la célèbre loi de Ricardo.

Les prix n'étant que la valeur exprimée en monnaie sont déterminés par la combinaison des lois de la valeur et des lois de la monnaie[1], *ou plus exactement, le prix n'étant que la traduction de la valeur dans un système spécial et précis de mensuration qui est la monnaie, le prix est influencé d'abord par toutes les causes qui influencent la valeur de l'objet, c'est-à-dire qui le rendent plus ou moins désirable, et il l'est, en second lieu, par toutes les causes qui affectent la monnaie.*

Ce n'est pas la monnaie effective seule, toutefois, son abondance ou sa rareté, la rapidité ou la lenteur de sa circulation, ce ne sont pas non plus uniquement les substituts de la monnaie, tels que les billets de banque quand il en circule au delà de l'encaisse métallique, *c'est aussi d'une façon générale l'état du crédit qui influence les prix. Le crédit, on l'a vu, c'est un pouvoir d'acquérir sans qu'il soit fourni d'équivalent immédiat pour l'objet acquis.* Quand ce pouvoir d'acquérir est largement accordé par les détenteurs d'objets destinés à la vente, les prix ont tendance à s'élever, la demande en augmentant ; quand ce pouvoir d'acquérir sans fournir d'équivalent immédiat est, au contraire, restreint, les prix ont tendance à baisser.

Dans toutes les périodes où le crédit est largement distribué, surtout où il y a des abus de crédit, la spéculation est très ardente et les prix montent. Dans toutes les périodes, d'autre part, de dépression où l'on se défie des acheteurs et où l'on est exigeant pour les cautions et les garanties, les prix baissent.

Il ne s'agit ici que des abus de crédit ou des restrictions exceptionnelles de crédit; car dans les pays où le crédit est normalement abondant, mais sans excès et reste solide, les prix, bien loin d'être

[1] Sur *la monnaie* et notamment *la valeur de la monnaie*, se reporter plus haut, pages 95 à 349, notamment 145 à 169.

excessifs, sont modérés et assez constants, c'est-à-dire qu'ils ne s'élèvent guère, pour des marchandises d'une reproduction facile, au-dessus des frais de production. L'Angleterre fournit le meilleur exemple de cette situation.

Le crédit s'ajoute à la monnaie ou la remplace; quand il s'agit d'une abondance soudaine et temporaire de crédit, particulièrement pour l'achat de telle ou telle marchandise, alors le crédit s'ajoute à toute la monnaie existant dans le pays et les ordres à crédit pour la marchandise déterminée se joignent aux ordres qui étaient auparavant habituels pour cette marchandise; cela équivaut à un grand accroissement de la demande exprimée en monnaie. *Quand,* au contraire, *il s'agit d'une abondance normale et constante du crédit, alors ce dernier chasse en partie la monnaie métallique et se substitue à elle.* Tout pays à système de crédit très habilement et constamment organisé se trouve avoir besoin de beaucoup moins de monnaie pour ses opérations de vente, d'achat, de règlement qu'un autre pays à système de crédit inférieur. Telle est ainsi l'Angleterre par rapport à la France. Dans ce cas, l'abondance du crédit normal ne s'ajoute pas à la monnaie, mais se substitue à la monnaie, de sorte que cette abondance du crédit peut concorder avec des prix modérés, tandis qu'il n'en est pas de même du crédit anormal, passager, qui tout à coup se développe et s'adresse surtout à telle ou telle catégorie de produits; ce développement soudain et temporaire du crédit produit les hauts prix d'abord, pour aboutir ensuite à une restriction du crédit et à de bas prix; c'est ce qui constitue les crises commerciales que nous étudierons plus loin.

IMPORTANCE DU PRIX COMME FACTEUR ÉCONOMIQUE. — IL CONSTITUE LE PHÉNOMÈNE DIRECTEUR DE LA PRODUCTION ET DE LA CONSOMMATION. — *Le prix est le phénomène économique par excellence; c'est lui qui met d'accord la production et la consommation; c'est lui qui détermine aussi bien l'une que l'autre.* La moindre oscillation du prix d'un objet particulier porte ou à le produire davantage ou à le produire moins, à le consommer moins ou à le consommer plus; c'est le prix, en effet, qui doit indemniser l'entrepreneur

de toutes les avances qu'il a faites ou de toutes les sommes qu'il doit pour le produit; si le prix l'indemnise largement, il se sent sollicité à multiplier le produit; s'il l'indemnise chétivement ou incomplètement, il est porté, parfois contraint, à restreindre ou à suspendre sa production. De même pour le consommateur, c'est le prix qui détermine l'étendue des sacrifices qu'il doit faire pour une satisfaction déterminée et qui, si ce sacrifice est léger, l'induit à augmenter sa satisfaction de cette nature ou, si ce sacrifice est lourd, à la restreindre. Ce ne sont pas seulement les prix absolus de chaque objet, ce sont les prix relatifs et comparatifs des différents objets qui déterminent la production et la consommation à donner la préférence à telle catégorie d'objets relativement à telle autre, à se retirer de l'une et à se porter sur l'autre.

Le prix est le grand phénomène régulateur en économie politique. Toute l'humanité, producteurs et consommateurs, a sans cesse les yeux portés sur le prix ou sur les prix. C'est le prix qui mesure le degré d'utilité actuelle que chaque homme ou chaque société attache à chaque objet.

Le prix est un mécanisme d'une sensibilité extraordinaire : un rien l'influence; non seulement les éléments matériels comme la rareté ou l'abondance, mais les éléments intellectuels ou moraux, la simple opinion ou supposition de telle ou telle variation dans la demande ou dans l'offre.

Toujours en mouvement, les prix tendent, cependant, à l'équilibre; non seulement à l'équilibre pour le même objet, mais à un certain équilibre entre eux, c'est-à-dire que, pour toutes les marchandises, du moins d'une reproduction aisée, ils tendent à indemniser les différents producteurs compétents d'une façon égale. Cette tendance ne se réalise jamais complètement, mais elle est très remarquable et toujours active, d'autant plus que le milieu économique est plus souple et plus parfait. De là vient ce que l'on appelle le nivellement des prix.

Le prix est un régulateur beaucoup plus rapide et beaucoup plus exact que tout autre procédé de mesurer les désirs des

hommes et les moyens divers actuels de satisfaire ces désirs. Aucune statistique ne pourrait le remplacer pour la direction et l'aménagement en quelque sorte automatique de la production.

C'est un des défauts irrémédiables du socialisme que de vouloir supprimer la monnaie et le prix, et de prétendre les remplacer par des statistiques[1]. La statistique est toujours lente, incertaine, hésitante, en comparaison du prix. Ce dernier est toujours agile et rectifie rapidement ses erreurs ou plutôt ses excès. Tout prix trop élevé, immédiatement connu, attire des offres et écarte des demandes ; tout prix trop bas a l'effet opposé. Ainsi, *grâce au prix, la production et la consommation ont un régulateur sûr, qui traduit avec une célérité et une précision implacables toutes les oscillations de la demande et de l'offre, de l'opinion, des espérances ou des mécomptes.*

LES PRIX DE GROS ET LES PRIX DE DÉTAIL. — RAISONS GÉNÉRALES DE L'ÉCART ENTRE EUX. — On distingue souvent les prix de gros (*wholesale*) et les prix de détail (*retail*) ; les premiers portent sur de grandes quantités qui ne correspondent pas à la consommation de la généralité des hommes ou des ménages ; ils concernent des transactions qui s'effectuent entre producteurs et commerçants, rarement entre producteurs et consommateurs, du moins pour les denrées qui sont à l'usage direct de l'homme. Les prix de détail, d'autre part, s'appliquent aux quantités restreintes, parfois tout à fait infimes, qu'un seul ménage ou un seul homme peut consommer, même dans un temps très bref, comme une journée, un repas, ou moins encore. Les prix de détail s'appliquent, d'ordinaire, aux transactions entre commerçants et consommateurs.

Il y a naturellement un écart entre ces deux catégories de prix ; cet écart est tout naturel. Il faut plus de temps pour débiter de petites quantités que pour en débiter une grande, plus de peine aussi, de personnel, de comptabilité ; il y a plus de déchets ; il faut des installations plus coûteuses. Souvent

[1] Voir notre *Collectivisme : examen critique du nouveau socialisme*, pages 330 à 359.

d'autres éléments interviennent. En général, la vente au détail se complique d'une certaine préparation donnée à l'objet vendu ; il faut casser le sucre, par exemple, le mettre en sac, mettre le vin en bouteille, ou encore, comme le boucher, il faut dépecer la viande et la parer. Souvent, il faut porter l'objet chez le client ; parfois on doit lui faire crédit. Presque toujours il faut avoir un approvisionnement abondant et varié, même d'objets dont on ne vend que peu ; on court des risques de détérioration. Les impôts sur les marchands au détail sont plus élevés aussi, d'ordinaire, relativement au chiffre d'affaires que sur les marchands en gros.

Les commerçants au détail doivent souvent être très nombreux pour une même catégorie de marchandises, parce que le consommateur aime à avoir à sa portée, pour ne pas perdre trop de temps en allées et venues, pour pouvoir se fournir à l'improviste, au moment même du besoin, des marchands de chaque genre de denrées. Il en résulte que, pour être près des consommateurs, les commerçants au détail en arrivent souvent à n'avoir qu'un cercle de clientèle assez étroit et que leurs frais s'étendent sur un chiffre d'affaires restreint, par rapport auquel ces frais représentent une proportion considérable.

Le commerçant au détail garantit, en outre, au consommateur la nature et la quantité de la marchandise ; comme il embrasse, d'ordinaire, un grand nombre d'articles, il faut qu'il les connaisse bien lui-même, qu'il sache les meilleures sources d'approvisionnement, et cela nécessite chez lui une certaine somme de connaissances et de soins.

Toutes ces raisons justifient un écart, en général sensible, quelquefois considérable, entre les prix de gros et les prix de détail. Les prix de gros représentent ce qui dans chaque objet revient au producteur, en entendant celui-ci dans ce sens étroit que son rôle finit quand l'objet n'a plus de changement à éprouver dans sa nature même et quand il est amené sur la place où il doit être consommé. Les prix de détail expriment ce que chaque objet coûte au consommateur pour rémuné-

rer non seulement le producteur, entendu dans le sens étroit qui vient d'être indiqué, mais toutes les personnes qui se sont occupées de l'article pour le faire parvenir jusqu'à lui.

L'écart des prix de gros et des prix de détail ne peut être constant pour toutes les denrées, ni pour tous les lieux, ni pour les différentes classes de consommateurs, parce que les diverses circonstances qui l'affectent et que nous venons d'énumérer sont loin d'être uniformes soit pour les différentes marchandises, soit pour les différents lieux, soit pour les diverses catégories de clientèle. L'écart entre les prix de gros et les prix de détail est l'objet de très vives plaintes, les unes justifiées, les autres injustes, de la part tant des producteurs, au sens étroit du mot, que des consommateurs.

Pour certaines natures de denrées, l'écart entre ces deux prix est seulement de 10 à 15 p. 100; il doit être considéré alors comme très modéré; pour d'autres, il va à 20, 30 ou 40 p. 100, et parfois même à ces taux n'est pas injustifié. Enfin, on le voit s'élever jusqu'à 100, 200, 500, ou 1,000 p. 100. Certains exemples où se produit cet énorme renchérissement entre les prix de gros et les prix de détail ont été souvent cités : ainsi la vente d'épingles ou de boutons de chemises ou autres menus objets faits à la machine. Les quatre ou cinq douzaines d'épingles ou les deux ou trois douzaines de boutons qu'un petit commerçant vend 10, 15, 20 ou 25 centimes ne reviennent en gros qu'à 2 ou 3 centimes, sinon moins, de sorte que l'objet est vendu avec un surenchérissement de 500 ou 1,000 p. 100. Il serait exagéré, toutefois, de croire que le bénéfice du petit commerçant atteigne cette somme ou en approche. Quoique ces objets aient très peu de valeur, il faut toujours un certain dérangement pour se les procurer, les classer, les rechercher dans la boutique et les remettre à l'acheteur; ce dérangement seul représente souvent plus que le prix même de production de l'objet en gros. Il en va de même pour le sel qu'un épicier débite en petite quantité, pour une poignée de clous que vend un quincailler. D'une façon générale, *moins un objet a de valeur en gros et plus il se vend au détail par petites quan-*

tités, plus forte est la proportion de renchérissement qu'il subit. Cela est dans une certaine mesure rationnel, puisque l'opération même du débit cause autant de dérangement pour un petit objet de peu de valeur que pour un objet de grande valeur, et que les frais à peu près uniformes de cette opération du débit grèvent d'autant plus la valeur initiale que celle-ci est plus faible. Ce que nous appelons frais de l'opération du débit, c'est tout ce qui concerne l'achat de l'objet, en dehors du prix même, le classement et la conservation de l'objet, enfin sa recherche dans la boutique et sa remise à l'acheteur, en un mot la conservation et la manipulation de l'objet.

Un des exemples aussi fréquemment donnés de ce surenchérissement du prix de détail par rapport à ceux de gros, ce sont les articles vendus par les pharmaciens. Il est très fréquent que ces articles soient majorés de 100, 200 ou 500 p. 100. Il y a à cela les causes naturelles que nous venons d'indiquer, outre d'autres artificielles dont nous parlerons plus loin. Il résulte de ces circonstances que si l'on veut acheter des quantités de quelque importance de ces articles, il ne faut jamais s'adresser aux commerçants au détail, car on les paierait 3, 4 ou 5 fois plus cher. D'après notre expérience personnelle, si l'on achète à Paris chez un pharmacien 50 grammes de chlorate de potasse, on le paie 0 fr. 60, si l'on va chez un marchand en gros et qu'on en achète 500 grammes, cette quantité dix fois plus considérable ne coûte que 2 fr., soit trois fois moins. Seulement, le marchand en gros est très éloigné, tandis que le pharmacien est tout près. Si l'on veut aller chez le premier, on perd une heure ou deux et l'on dépense 2 fr. 25 en fiacre ou 60 centimes en omnibus. En outre, il se peut que l'on n'ait pas besoin d'une si grande quantité de chlorate de potasse. D'autre part, en faisant la commande par lettre et recevant l'objet par colis postal, on n'a plus ces dérangements et ce surcroît de frais pour les commandes aux marchands en gros. On voit dans quelles circonstances est justifié et dans quelles injustifié l'écart énorme entre le prix du gros et le prix de détail.

EXEMPLE D'ÉCARTS EXCESSIFS ET PERNICIEUX ENTRE LE PRIX DE GROS ET LE PRIX DE DÉTAIL. — *Quelquefois l'immensité de cet écart porte un préjudice sérieux à l'humanité, en réduisant considérablement l'usage d'articles très utiles. Il nuit aux producteurs, non moins qu'aux consommateurs.* Nous en relevons un exemple frappant dans *The Economist* (de Londres) au sujet d'une des denrées les plus précieuses qui soient, la quinine. Le *cinchona* est, on le sait, la plante, d'où l'on extrait la quinine, si efficace comme fébrifuge. La culture de cet arbre, écrivait *The Economist* en 1891[1], traverse une crise grave. Originaire du Pérou, le cinchona ne s'y rencontrait que rarement et tendait à en disparaître. Quelques fonctionnaires du gouvernement britannique aux Indes eurent l'idée, vers 1860, d'en faire venir quelques plants d'Amérique et d'en introduire la culture dans la présidence de Madras et à Ceylan. En 1872 on fit la première récolte d'écorce. La culture s'étendit dans l'Himalaya, à Java et en d'autres contrées orientales, si bien que, en 1891, l'Orient produisait 15 millions de livres de poids de cette bienfaisante écorce ; les exportations de l'Amérique du Sud atteignaient, de leur côté, un million et demi de livres, soit ensemble 16 millions 1/2 de livres d'écorce, équivalant à 8 millions d'onces de quinine ; telle était la production d'une année pour la consommation du monde entier, sauf ce que l'Amérique du Sud consommait sur place. Or, on se plaignait que les bas prix en gros (*wholesale prices*) de l'écorce du cinchona amenassent une réduction de la production. Cette écorce qui, en 1880, se vendait à Londres en gros 7 shellings (8 fr. 75) la livre était tombée en 1891 à 4 pence 1/2, soit 46 centimes environ, et la quinine qui coûtait en 1880, en gros, 12 shellings par once (15 fr.) pouvait être obtenue du manufacturier anglais le plus connu (*from the most noted manufacturer*) pour 1 shel. 5 pence (1 fr. 76) alors que la quinine allemande (*german article*) se vendait en gros de 10 pence à 1 shelling (1 fr. 03 à 1 fr. 25) la livre. Les droguistes de Londres continuaient à vendre la

[1] *The Economist*, 27 juin 1891, page 823.

quinine, dans les conditions même où ils la recevaient du manufacturier (c'est-à-dire sans préparation aucune), de 6 à 8 shellings l'once (7 fr. 50 à 10 fr.), soit de 5 à 8 fois le prix du gros, et dans les provinces les prix étaient encore plus élevés, quoique quelques sociétés coopératives eussent donné le bon exemple de vendre la quinine 2 shellings l'once (2 fr. 50), gagnant encore 40 p. 100 sur le prix de la meilleure qualité en gros, qui était de 1 shell. 5 pence (1 fr. 76).

Il résultait des prix exorbitants du détail que les consommateurs pauvres ou modestes, soit le grand nombre et précisément les plus exposés aux fièvres, ne pouvaient acheter cette denrée utile. Ainsi, *les prix de détail étant exorbitants et les prix de gros insuffisants, la culture du cinchona diminuait d'année en année.* L'exportation de l'Amérique avait quasi cessé, parce qu'elle n'était plus rémunératrice; quant à Ceylan, le nombre des plants de cinchona y existant était tombé de 90 millions en 1882, à 70 millions en 1886, à 35 millions en 1888 et 19 millions en 1890. On les remplaçait de plus en plus par des arbres à thé.

Voilà l'exemple le plus éclatant et le plus décisif du mal produit par une mauvaise organisation et une routine absurde du commerce de détail, aux dépens de la santé publique et des producteurs eux-mêmes. Si, au lieu de vendre la quinine de 8 à 10 francs l'once, on ne l'avait vendue que 2 fr. 50 à 2 fr. 75, les classes modestes et pauvres eussent pu y recourir beaucoup plus; d'autre part, la demande de l'article étant bien plus étendue, les prix du gros eussent pu s'élever à 1 fr. 75 ou 2 francs, au lieu de 1 franc à 1 fr. 25, et il eût été possible de payer la livre d'écorce de cinchona 75 à 80 centimes, au lieu de 46; il est probable qu'alors la culture de ces arbres à Ceylan et ailleurs se serait maintenue, si elle n'avait même pas progressé.

Dans ce cas très curieux de la quinine, une des causes qui facilitent les prix extravagants des droguistes anglais et des pharmaciens français, c'est que le prix de l'objet en gros est inconnu de la plupart des acheteurs au détail, qui ne se doutent

pas que ce prix est majoré par les détaillants de 400 ou 500 p. 100, sinon de 1,000 p. 100.

A la règle que nous avons donnée (page 8), on peut ajouter le complément suivant : *quand un objet est peu commun, d'un prix de gros peu connu du public, que l'objet est acquis, d'ordinaire, à titre exceptionnel, pour des usages rares, par des acheteurs intermittents, la majoration des prix du détail sur les prix de gros tend à être très forte.*

Il advient parfois, même pour des objets communs, que les prix de détail montent ou du moins ne descendent pas, quand ceux sinon de gros, du moins de la matière première avec laquelle sont faits ces objets vendus au détail, ont sensiblement fléchi. Un exemple en est fourni couramment par les boulangeries dans les grandes villes. Un spécialiste, M. Armengaud aîné, ingénieur, dans une étude intitulée *Meunerie et Boulangerie*, jetait, il y a une quinzaine d'années, beaucoup de jour sur cette question, et nous-même nous la résumions en deux articles dans *L'Économiste français*, sous ce titre : *Une contradiction économique : la baisse du prix du blé et la hausse du prix du pain*[1]. M. Armengaud fait remarquer que, depuis le commencement du siècle, l'écart entre le prix du blé et le prix de la farine a constamment diminué, grâce aux très grands progrès de la minoterie et à la substitution de vastes moulins très bien outillés aux moulins embryonnaires d'autrefois. De 1828 à 1832 l'écart entre le prix du quintal de froment et le prix du quintal de farine était en général de 13 à 16 francs ; de 1847 à 1856, cet écart monta même à 18 ou 20 francs ; en 1880 et 1881 l'écart n'était plus que de 10 fr. 50 à 12 francs, et il tendait encore à diminuer. En laissant de côté les cas extrêmes, le prix de la mouture a baissé d'au moins 10 à 12 p. 100 dans les 20 ou 30 ans précédant 1881. Mais cette opération ne représente guère que 3 centimes, au maximum 4 centimes, par kilogramme de pain, de sorte que l'améliora-

[1] Voir *Meunerie et Boulangerie*, par Armengaud, Librairie thecnologique, Paris, 1883, et nos articles dans l'*Économiste français* des 17 et 24 février 1883.

tion de la minoterie, de 1860 à 1881, n'aboutissait guère qu'à une réduction de 1/2 centime au maximum par kilogramme de pain. D'autre part, l'écart, entre le prix des farines et le prix du pain, n'a cessé de s'accroître. Dans la période de 1823 à 1842, le prix d'un kilogramme de pain restait toujours au dessous du prix d'un kilogramme de farine, le pain contenant une notable quantité d'eau. L'écart en moins était généralement de 7 à 8 p. 100; dans la période 1843 à 1862, le prix du kilogramme de pain est encore inférieur à celui du kilogramme de farine, mais dans une proportion un peu moindre. Au contraire, depuis 1863 le prix du pain dépasse de plus en plus celui de la farine, si bien que, en 1878, le consommateur a payé en moyenne, d'après M. Archambaud, 45 centimes le kilogramme de pain qui, avant 1863, au même prix des farines, n'eût couté que 38 ou 39 centimes. C'est une majoration de 12 à 15 p. 100 sur le prix total, mais représentant environ 20 a 25 p. 100 sur l'opération même de la boulangerie, déduction faite du prix de la matière première.

Depuis 1881, où le prix du blé a considérablement fléchi, d'un quart ou d'un tiers, malgré les droits protecteurs, le prix du pain s'est en général maintenu.

On peut, il est vrai, invoquer quelques bonnes raisons en faveur de l'écart croissant entre le prix du blé ou de la farine et le prix du pain ; mais ces raisons, en tant qu'elles sont bonnes, ne justifient qu'une faible partie de cette majoration. On peut arguer, d'abord, de la hausse incontestable des salaires des boulangers qui, à Paris, par exemple, ont presque doublé de 1840 à 1880[1], de la hausse des loyers aussi, quoique celle-ci ait été bien moins considérable et que, depuis quelques années même, elle ait complètement disparu et fasse plutôt place à un mouvement de réduction. En tous cas, si un même loyer n'a pas renchéri depuis un certain temps, l'habitude

[1] Voir notre *Essai sur la Répartition des richesses et la Tendance à une moindre inégalité des conditions*, 1e édition, pages 446-447. Les salaires de l'ouvrier boulanger parisien ont monté de 3 fr. 75 par jour en 1830 à 7 francs en 1879, plus 1 kilogramme de pain et 20 centimes de vin.

s'est prise pour tous les commerces de détail d'avoir des boutiques beaucoup plus élégantes et mieux ornées, ce qui occasionne plus de frais généraux. Les impôts, notamment les patentes, se sont accrus. La clientèle est devenue plus exigeante, il faut lui porter le pain, au lieu qu'elle venait souvent le chercher autrefois ; elle tient à ce que la blancheur du pain soit plus éclatante, quoique les hygiénistes prétendent que le pain ainsi obtenu soit moins salubre et moins nourrissant. Nous omettons ici les pains de luxe à proprement parler, parce qu'ils ont des prix spéciaux.

Toutes les causes sus-relatées justifient une certaine tension de l'écart entre le prix de la farine et le prix du pain au détail, mais non pas un accroissement aussi considérable de cet écart que celui qui s'est produit. Il intervient une autre cause très considérable dont nous parlerons plus loin. *Une des raisons encore qui contribuent à l'exagération, dans beaucoup de cas, de l'écart entre les prix de la farine et les prix du pain, c'est l'insouciance des consommateurs et l'acceptation passive, par eux, sans discussion, des prix demandés ou des prix habituels, quoique les circonstances du marché en gros aient changé.* Ainsi, l'on remarque à Paris que le pain de ménage, en laissant de côté les qualités de luxe, est toujours bien meilleur marché dans les quartiers populaires que dans les quartiers riches. Les installations y sont moins coûteuses, mais surtout le public y discute plus les prix. D'après le rapport annuel de l'administration préfectorale sur les consommations alimentaires de Paris en 1888, le prix de vente moyen de deux kilogrammes de pain (le pain de 4 livres est pris traditionnellement comme base d'évaluation) a été, en cette année, de 77 cent. 91. « Des différences marquées dans le prix de vente du pain, dit le rapport, ont continué à se produire dans les divers quartiers de Paris, suivant la clientèle desservie par les boulangeries : dans les quartiers riches ces prix ont atteint 0 fr. 85 (7 cent. 09 de plus que la moyenne), et dans d'autres quartiers où la consommation est plus considérable, notamment dans ceux de Sainte-Marguerite (XI[e] arrondissement), La Villette (XIX[e] ar-

rondissement) et Saint-Fargeau XX^e^ arrondissement), c'est-à-dire dans les quartiers les plus populaires, ils sont descendus à 0 fr. 55 pendant le mois de juin[1]. »

Le rapport plus récent de l'administration préfectorale sur « les consommations et les marchés de Paris en 1892 » confirme et précise encore les constatations précédentes. Nous en extrayons ce qui suit : « *Prix de vente du pain.* Le plus haut prix moyen des deux kilogrammes a été en janvier 0 fr. 78, minimum en décembre, 0 fr. 68. — *Les différences de prix par quartier se sont maintenues.* Prix des farines 0 fr. 76 et 0 fr. 64. Le plus grand nombre des boulangeries a vendu à 0 fr. 80, 0 fr. 75 et 0 fr. 85 ; quelques-unes à 0 fr. 90, d'autres à 0 fr. 55 ou 0 fr. 60 ».

On voit quels prodigieux écarts existent dans une même ville pour une marchandise uniforme, le pain de quatre livres (il s'agit là d'un type traditionnel et commun, nullement du pain de luxe).

Ainsi, dans les endroits où les installations des boutiques sont moins coûteuses, où le public a plus d'intérêt à discuter les prix et où la clientèle par marchand est plus étendue, le prix du pain est sensiblement moindre, de 10 à 20 ou même 25 p. 100 moindre, que dans les lieux voisins où se rencontrent des conditions inverses.

Bien plus encore que de l'écart entre le prix du pain et celui de la farine, on s'est plaint de celui entre le prix de la viande au détail et le prix de la viande sur pied. Les bouchers ont été encore plus l'objet de récriminations que les boulangers. Dans les années où le bétail, comme par suite de la disette de fourrages, est à très bon marché, les prix de la viande à l'étal ne diminuent pas ou seulement d'une façon insignifiante, surtout dans les quartiers riches, où les prix sont toujours moins discutés par l'acheteur ou ses représentants.

Il est d'autres articles, au contraire, *où les prix de détail s'écartent peu des prix de gros, le sucre par exemple, même dans*

[1] Ce rapport administratif est reproduit dans l'*Économiste français* des 30 novembre et 14 décembre 1889, pages 673 et 737 et suivantes.

les grandes villes, le vin commun[1] *; ce sont, d'ordinaire, les objets qui sont d'une très large consommation, qui offrent de l'homogénéité ou de l'uniformité de qualité, dont les prix ou les variations de prix en gros sont facilement connus de chacun, qui se conservent aisément pendant un long temps, quelques semaines ou quelques mois, et peuvent ainsi être approvisionnés par le consommateur.*

Mais pour la généralité des autres objets, les variations du prix de gros, surtout dans le sens de la baisse, se traduisent très lentement dans les prix de détail; c'est là un très grand vice, qui devient parfois une calamité publique, comme on on l'a vu, pour la quinine.

UNE CAUSE SPÉCIALE DU RENCHÉRISSEMENT DES MARCHANDISES AU DÉTAIL : L'EXCÈS DU NOMBRE DE COMMERÇANTS ET LA RÉDUCTION DE LA CLIENTÈLE DE CHACUN D'EUX. — Nous avons déjà mentionné cette cause, dans le chapitre consacré à la concurrence. Aussi serons-nous bref à ce sujet. Le nombre excessif des petits commerçants, si l'on ne fait pas des efforts pour y obvier par une organisation meilleure, tend au renchérissement et non au bon marché des denrées qu'on peut difficilement conserver pendant longtemps et dont il est malaisé, par conséquent, de faire des provisions, comme le pain, la viande, le beurre frais, le lait, etc. Ces petits commerçants, par leur pullulement, arrivent à avoir chacun une clientèle restreinte et des frais généraux considérables à répartir sur un chiffre

[1] On nie quelquefois ce faible écart, si l'on tient compte de tous les frais, entre le prix du vin le plus commun au détail et son prix en gros; c'est que l'on vit sur de vieux souvenirs. En 1894, beaucoup de marchands de vin de Paris dans les quartiers populaires vendaient cette denrée 40 à 45 centimes le litre; or, elle a supporté 19 centimes de droits d'octroi, 5 centimes environ de frais de transport, outre les frais d'installation du commerçant, sa patente, les déchets, etc. On dira que ce vin est en partie du vin de raisin sec ou du vin indûment mouillé, cela est possible, mais il a toujours payé au moins les trois quarts des impôts et des frais dont il s'agit, et pour, avec ces frais et ces impôts, vendre du vin, même mouillé ou de raisins secs, 40 à 45 centimes dans l'intérieur de Paris, il faut que l'écart soit faible entre le prix de détail et le prix de gros; en tous cas, le vin a baissé à Paris, depuis 1890, d'au moins 10 à 15 centimes le litre (soit de 60 ou 65 centimes, à 40 ou 45, au maximum 50), dans les quartiers populaires.

d'affaires très modique. On dira qu'un de ces commerçants, en offrant les marchandises à meilleur marché, pourrait étendre sa clientèle et éliminer ses rivaux; cela arrive parfois, et alors naît « le grand magasin », dont nous parlons plus loin. Mais il est des genres de commerce, comme celui de la boucherie jusqu'ici, et des milieux de consommation qui se prêtent peu à cette apparition du grand magasin ou qui en retardent l'avènement. On reste alors en proie au pullulement des petits commerçants et à ses conséquences fâcheuses pour le prix des denrées.

En ce qui concerne la boulangerie, M. Armengaud, dans la brochure précitée (voir plus haut, page 12), a parfaitement démontré la répercussion du pullulement des petits commerçants et artisans sur les prix.

La boulangerie, autrefois, a été l'objet d'une réglementation étroite à Paris, le nombre des boulangers était fixé administrativement, et le pain était taxé par l'autorité. Un décret de 1854 fixait à 601 le nombre des boulangers de la capitale qui ne comprenait pas encore les faubourgs; c'était un boulanger par 1,752 habitants; le décret décidait que ce nombre serait ultérieurement accru suivant l'augmentation de la population, de façon qu'il y eût toujours une boulangerie par 1,800 habitants environ. En 1861, après l'annexion des faubourgs, le nombre de boulangers fut fixé à 907, soit une boulangerie par 1,838 âmes. Le régime administratif de la boulangerie ayant été supprimé en 1863 pour faire place à celui de la liberté absolue, le nombre des boulangers s'accrut sensiblement : 1,400 boulangeries en 1874, 1,523 en 1878, 1,586 en 1880, au lieu de 907 en 1862. La population s'était accrue, il est vrai, mais on comptait une boulangerie par 1,300 ou 1,320 habitants, au lieu d'une par 1,800 comme sous le régime administratif. Le pullulement des boulangeries a continué; au 31 décembre 1888, d'après le rapport préfectoral sur les consommations de Paris, on en comptait 1,799, ce qui, pour 2,300,000 âmes de population approximativement, représentait une boulangerie par 1,277 habitants. En s'en tenant à une

par 1,320 âmes en 1880. M. Armengaud calculait que chaque boulanger en moyenne n'employait par jour que 430 à 450 kilogrammes de farine au lieu de 600 ou 640 avant 1863, et qu'il devait vivre, lui et sa famille, payer son loyer et ses autres frais, avec une production de pain qui n'était que des deux tiers de celle d'une boulangerie moyenne vingt ans auparavant. Les frais que nous venons d'indiquer représentent des frais fixes, quelle que soit la quantité de la marchandise; les salaires d'ouvriers, dont nous n'avons pas parlé, constituent les frais proportionnels de fabrication; mais il était démontré que, pour les boulangeries travaillant 400 kilogrammes de farine, ce qui donne 520 kilogrammes de pain, les frais fixes étaient moitié plus élevés que les frais proportionnels de fabrication [1].

Ce morcellement excessif de la clientèle est la principale cause de l'énorme écart entre les prix de détail et les prix de gros. Ce que nous venons de dire pour la boulangerie se retrouve pour la boucherie avec cette aggravation que ce commerce exige une plus grande mise de fonds, plus de connaissances spéciales et qu'il est à la portée de moins de monde.

DE L'INTERVENTION DE L'ÉTAT DANS LE COMMERCE DE DÉTAIL. — *Ce vice du commerce de détail pour certains produits est des plus sérieux; tout l'organisme social en souffre profondément.* Doit-on faire intervenir l'État pour le corriger? On le fit souvent pour certaines denrées réputées particulièrement intéressantes, le pain et la viande jusqu'en 1863. Encore à l'heure actuelle, quoique abolie à Paris, la taxation officielle du pain reste un des pouvoirs dont disposent en France les municipalités.

Cette taxation est abusive; elle ne rentre pas dans les attributions des pouvoirs publics qui tantôt veulent flatter le gros

[1] Voir Armengaud, *Meunerie et Boulangerie :* un spécialiste, cité par l'auteur, évalue pour une boulangerie, manipulant deux sacs et demi de farine par jour, soit 400 kilogrammes, et rendant 520 kilogrammes de pain, les *frais généraux fixes* à 11,000 francs par an, dont il donne le détail, et les frais spéciaux de fabrication, comprenant les salaires de deux ouvriers, à 20 francs par jour, soit pour les uns et les autres réunis l'énorme prélèvement de 9 centimes et demi par kilogramme de pain.

de la population, en laissant un trop faible écart entre le prix de la farine et le prix du pain, tantôt cherchent à se concilier les corps d'état et donnent une sorte de sanction administrative à leurs prétentions. Dans différentes villes, à Marseille et à Clermont-Ferrand notamment, de 1890 à 1894, il y eut des désordres sérieux, des grèves même, à cause de la taxe officielle, là du pain, ici de la viande. Ce pouvoir de taxation dévolu aux autorités place les industries qui y sont assujetties dans une situation précaire qui leur rend plus difficiles les transformations utiles.

On a parfois remplacé la taxe officielle, c'est-à-dire impérative, par une taxe officieuse, c'est-à-dire simplement consultative, destinée à renseigner le consommateur. Mais celle-ci est tout au moins de peu d'utilité. En tout cas, ce n'est qu'une indication en quelque sorte statistique. En 1887, la taxe officieuse, établie deux fois par mois par la préfecture de la Seine, faisait ressortir le prix moyen du pain de 2 kilogrammes de première qualité à 0 fr. 70 c. 30 dix millimes et en 1888 à 0 fr. 73 c. 04 dix millimes. Le prix moyen pratiqué dans les boulangeries de Paris fut en ces deux années respectivement de 0 fr. 76 c. 93 dix millimes et de 0 fr 77 c. 91 dix millimes[1], dépassant ainsi de 6 centimes 63 en 1887 et de 4 centimes 87 en 1888 la taxe officieuse, soit 7 à 9 p. 100 de majoration. Étant donné qu'il s'agit ici de prix moyens et que, comme on l'a vu, le prix est de 10 à 20 ou même 25 p. 100 inférieur dans les quartiers populaires à ce qu'il se trouve dans les quartiers riches, il paraît en résulter que dans les premiers le prix du pain ne s'écartait guère de la taxe officieuse et peut-être restait au-dessous.

LES SEULS CORRECTIFS EFFICACES DES TROP GRANDS ÉCARTS ENTRE LES PRIX DE GROS OU LES PRIX DES MATIÈRES PREMIERES ET LES PRIX DE DÉTAIL OU LES PRIX DES OBJETS FABRIQUÉS : LES GRANDS MAGASINS ET LES SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES DE TOUTES SORTES. — UN EXEMPLE

[1] Rapport de l'administration préfectorale sur les consommations et les marchés de Paris en 1888, *Économiste français* du 30 novembre 1889, page 673.

ÉCLATANT DE SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE. — Il y a différentes manières de redresser et de prévenir les exagérations du commerce de détail. Comme nous l'avons dit plus haut, *les peuples mous seuls s'encombrent de commerçants, surtout au détail* (voir tome I^er^, page 182). Une population agile réagit contre ce mal qui tourne en parisitisme. Elle dispose, sans recourir à l'État ou aux municipalités, de procédés tout à fait efficaces, qui ont le mérite de venir de son propre fonds et d'entretenir son activité.

Deux combinaisons, les grands magasins, tels qu'il s'en est constitué, surtout en France, depuis cinquante ans, par l'action d'hommes singulièrement bien doués et persévérants, et les associations coopératives, comme il s'en est créé dans tous les pays, mais surtout en Angleterre, dans le même laps de temps, triomphent des rouages surannés du commerce de détail et tendent à ramener celui-ci à une organisation plus rationnelle et plus économique.

L'une et l'autre organisation réagit non seulement contre le renchérissement amené par l'exiguité de la clientèle et l'énormité des frais généraux de chaque commerçant au détail, mais aussi contre l'adultération et la sophistication des marchandises, auxquelles trop de commerçants au détail se laissent entraîner, notamment ceux qui ne comptent que sur une clientèle de passage ou sur une clientèle incapable de contrôler la nature de l'objet vendu.

Les grands magasins ne sont le plus souvent que le développement d'une boutique au détail très bien conduite, par un homme joignant à beaucoup de loyauté l'esprit d'ordre, de combinaison, d'économie et l'ambition de développer considérablement ses affaires. Le point de départ du succès de ces organisations, ç'a été la véracité absolue quant à la nature de la marchandise, ensuite la réduction à un chiffre très modeste du bénéfice sur chaque objet vendu; deux autres conditions s'y sont jointes : le prix fixe, excluant le marchandage et le paiement comptant. Cet ensemble de conditions constitue un immense progrès sur le commerce de détail morcelé.

A ces règles si sages s'est ajoutée avec le temps une pratique ingénieuse, celle de réunir dans un même magasin la plus grande diversité d'objets possible, ayant cependant entre eux un certain rapport, et de confier la vente de chaque catégorie d'objets à un vendeur spécial, le chef de rayon. De cette façon, on épargnait à la clientèle beaucoup d'allées et venues, et on gardait tout le bénéfice de la spécialité professionnelle et de la division du travail.

Grâce à ce principe et à cette pratique l'humble commerçant a grandi ; il s'est acquis du crédit, et il est parvenu à constituer quelqu'un de ces établissements gigantesques, faisant jusqu'à 100 ou 150 millions d'affaires par an, comme le *Bon Marché* et le *Louvre*.

L'ancienne et la nouvelle théorie du commerce se sont alors trouvées en présence, et l'ancienne a succombé devant la nouvelle, sauf dans certains domaines en quelque sorte réservés, tels que la vente d'objets de qualités tout à fait exceptionnelles.

Il y a, en effet, une théorie ancienne et une théorie nouvelle du commerce. Les idées commerciales se sont modifiées depuis un siècle, dans un sens qui est favorable au consommateur. *La théorie commerciale ancienne portait à rechercher le plus gros gain possible sur un chiffre d'affaires limité. L'application la plus caractéristique en est fournie par l'ancienne compagnie hollandaise des Indes, qui restreignait dans des limites très étroites la production des épices et parfois en détruisait même une partie, pour pouvoir vendre à un prix en quelque sorte de disette les clous de girofle et la muscade ainsi raréfiés.* Cette pratique des Hollandais était celle de presque tout le monde en leur temps. On aimait mieux gagner 1 franc sur une seule opération que de gagner 10 ou 15 centimes sur chacune des 12 ou 15 opérations qu'une grande baisse de prix eût provoquées, et l'on ne se rendait pas compte que le gain total dans le second cas eût surpassé celui du premier.

La théorie nouvelle du commerce est le contraire de la précédente. Elle restreint le bénéfice à très peu de chose sur chaque objet, afin de vendre un nombre infiniment plus considérable

d'objets. Cette doctrine a trouvé sa formule en Angleterre dans le dicton commercial : « Il vaut mieux travailler pour le million (d'hommes) que pour les millionnaires. » En France, elle se présente sous une locution commune et expressive, qui a servi précisément d'enseigne à un des premiers grands magasins : le *Gagne-Petit*. L'expérience a témoigné d'une manière décisive en faveur de la théorie moderne du commerce, celle qui est, de beaucoup, la plus favorable au consommateur; ce sont les grands magasins qui ont eu le mérite de s'en inspirer et qui lui ont dû leur succès.

La France a été la terre d'élection des grands magasins. Avant leur apparition avaient commencé à se constituer des combinaisons d'une autre nature, procédant de l'action collective mise en mouvement par quelques individus énergiques et tendant au même but : les associations coopératives de consommation. L'Angleterre a été la terre d'élection de ces associations ; mais elles se sont répandues dans beaucoup d'autres pays.

Nous avons traité plus haut de ces sociétés, de leur principe, de leurs pratiques, de leurs règles, de leur avenir. Nous renvoyons le lecteur aux développements que nous leur avons consacrés. (Voir tome II, pages 565-588.)

Nous ne partageons pas le rêve de ceux qui voient dans les sociétés coopératives le germe d'une palingénésie qui substituerait partout l'entreprise collective à l'entreprise individuelle, l'association au salariat et la rémunération variable à la rémunération fixe. Ce sont là des illusions manifestes. Mais, considérées dans leur cadre naturel comme un des organismes d'une société infiniment plastique, laquelle enfante sans cesse des combinaisons nouvelles, et ne vit et ne progresse que par la diversité, ces sociétés sont essentiellement utiles, celles de consommation surtout et de crédit. On ne saurait trop s'attacher à les propager. Des fanatiques ou des sectaires, qui ne conçoivent qu'une seule formule sociale, ont voulu nous représenter comme hostile à ces institutions, dont nous n'avons cessé, au contraire, de dire du bien et autour

desquelles nous avons fait une infatigable propagande[1]. Mais on peut aimer le blé et le pain, sans croire que toute la terre, sans exception, doive être cultivée en froment, ce qui serait, d'ailleurs, impossible.

Les sociétés coopératives ont rendu de grands services dans divers domaines; elles réussissent, surtout dans la boulangerie, puis dans l'épicerie, dans le débit de beaucoup d'autres articles. Elles ont eu beaucoup moins de succès dans la boucherie et, en France, l'*Almanach de la Coopération française* pour 1900 ne relève, sur 1,489 sociétés de consommation, que 13 boucheries. On cite, cependant, quelques boucheries coopératives, dont l'une en Angleterre, à Leeds, qui paraissent avoir bien réussi. Les obstacles sont de diverses natures dans ce genre de débit. Nous avons demandé que les sociétés coopératives fissent à ce sujet une enquête dans le genre de celle qui fut conduite par M. Le Play en France, au sujet de la boulangerie en 1863, et reprise ensuite en 1883 par M. Armengaud. Si les coopérateurs ne réussissaient pas avec le temps à faire prospérer des boucheries coopératives en grand nombre, ce serait la preuve que ce genre de commerce, malgré tout l'écart dont on se plaint entre les prix de gros et les prix de détail, repose sur les seules bases qui soient pratiques. La question est encore en suspens. Des associations de producteurs, comme nos syndicats agricoles, s'ils venaient à vendre leurs produits en commun, ce qui commence à se faire pour le vin et pourrait s'étendre au beurre, au lait, aux légumes et fruits, plus difficilement à la viande, sont des associations coopératives, tout aussi bien que celles qui sont formées par les consommateurs. Elles ne se proposent pas, il est vrai, le bon marché; mais elles ont pour objet de simplifier les rouages et pourraient, par conséquent, y mener, tout en satisfaisant les producteurs.

[1] Dans notre journal l'*Économiste français*, depuis sa fondation (1873), nous nous attachons à faire connaître du public tous les types de sociétés coopératives qui paraissent pratiques et toutes les combinaisons de vente ou d'achat qui, pour le peuple, peuvent éviter le surenchérissement des marchandises.

Un exemple des succès des sociétés coopératives dans la boulangerie est celui de la Société de consommation de Roubaix. En 1891, elle avait fait pour 736,680 francs d'affaires, réalisé un bénéfice de 133,165 fr. 20 ou plus de 18 p. 100 de son chiffre d'affaires ; un second bénéfice doit être ajouté, résultant de ce qu'elle vendait le pain un peu au-dessous de la taxe municipale, soit 2.272 p. 100 au-dessous de cette taxe, ce qui représentait un gain surérogatoire de 16,737 fr. 39, ensemble 149,902 fr. 59 ou 20.348 p. 100 du chiffre d'affaires ; avec 2,000 francs d'intérêt du capital on arrivait à 151,902 francs de bénéfice total. Le capital versé étant d'environ 70,000 francs, il en est résulté qu'après dotation des réserves et d'autres prélèvements, les actionnaires auront pu recevoir un dividende, en y comprenant la bonification de 2.272 p. 100 sur le prix de vente du pain, de 141,895 francs, soit d'environ 20 p. 100 nets de leurs achats. Comme, d'autre part, le nombre de kilogrammes de pain fabriqués dans l'année avait été de 2,033,359 kilogrammes, ce bénéfice de 141,895 francs représente 6 centimes 9 millimes par kilogramme de pain, c'est-à-dire une proportion énorme[1].

Évidemment, certaines circonstances, comme les services gratuits de philanthropes expérimentés, peuvent entrer pour quelque chose dans ce gain, et l'on ne peut toujours compter sur un élément de ce genre ; mais dût-on réduire ce bénéfice d'un tiers ou de moitié qu'il serait encore considérable. D'autre part, la boulangerie est une des opérations de fabrication et de vente offrant le plus de simplicité[2]. Plus l'on

[1] Voir l'*Économiste français* du 19 mars 1892, page 365.

[2] Voici, à titre de renseignement intéressant les quantités des diverses natures ou qualités de farines employées et de pains fournies en 1891 par la Boulangerie coopérative de Roubaix : « La fabrication de l'année a été de 2,033,359 kilogrammes dans les différentes qualités de pain, ce qui a nécessité l'emploi de farines diverses, savoir : gruau supérieur, 466,400 kilogrammes ; fleur supérieure, 257,800 ; fleur première, 427,200 ; farines rutes, 67,800 ; farines grosses, 99,900 ; farines blutées, 125,500 ; deuxième gruau, 58,600 ; au total 1,503,200 kilogrammes ; soit 5,000 kilogrammes convertis en pain par chaque jour ouvrable. La fabrication des diverses sortes de pain a été comme suit : gruau, 633,915 kilogrammes ; blanc,

aborde une industrie et un commerce compliqués, comme celui de la boucherie, et demandant beaucoup d'initiative et d'ingéniosité ou d'invention, plus les obstacles à la coopération s'élèvent. Aussi est-il absurde d'imaginer que la coopération envahisse tout le domaine économique. Nous avons réfuté plus haut cette thèse et renvoyons le lecteur aux observations que nous avons fournies[1]. Il restera toujours une vaste place au commerce et à l'industrie individuels, ou aux associations vulgaires de capitaux, ne poursuivant d'autre but que la rémunération du capital même.

PRINCIPES SUR LESQUELS REPOSENT LES « GRANDS MAGASINS » — LEUR EFFICACITÉ. — « Les grands magasins » sont une combinaison, toute différente par l'inspiration, des sociétés coopératives; ils sont, par excellence, un des produits de l'organisation « capitalistique » et même l'un des chefs-d'œuvre de cette organisation. Ils ne se sont proposé d'autre objet que de bien rémunérer le capital qui y était employé et de permettre en même temps l'emploi dans ce genre d'affaires d'un capital de plus en plus considérable; mais, comme les sociétés coopératives, leurs fondateurs ont adopté *une méthode qui consiste dans la réduction au minimum possible de l'écart entre les prix de gros et les prix de détail, afin de stimuler la vente;* ils ont joint à ce premier principe un autre qui s'est montré tout aussi fécond et que très peu de sociétés coopératives ont pu appliquer, à savoir de *porter au maximum de diversité l'achalandage de marchandises qu'ils débitent, afin de pouvoir offrir à l'acheteur le plus d'objets correspondant à ses différents besoins et de lui éviter beaucoup de dérangements.*

La vente au comptant et à prix fixe, les objets étant cotés en chiffres connus, est pratiquée dans les grands magasins comme dans les sociétés coopératives. La réclame ou la publicité, une

397,930 kilog. 500; ménage, 485,620; blanc bureau, 508,984 kilogr. 500, pain français, 7,409; soit un total de 2,033,859 kilogrammes, ce qui donne un rendement de 135 kilogrammes de pain pour 100 kilogrammes de farine panifiée, moyenne obtenue par la généralité des boulangers.

[1] Voir tome II, pages 556-643. On y trouvera de nombreux exemples de l'activité des sociétés coopératives et des obstacles qu'elles rencontrent.

publicité à haute dose, s'y joignent, comme moyen d'attirer l'acheteur; les brillants étalages y aident aussi.

C'est dans le commerce dit de nouveautés, c'est-à-dire des étoffes pour vêtements et ameublements, et divers articles ayant quelque connexité, que les grands magasins ont pris naissance. Le premier en date de ces colosses commerciaux et celui qui est resté encore le plus important est le *Bon Marché* à Paris; il débuta petitement. En 1852 un simple employé de commerce, déjà âgé de quarante-deux ans, Aristide Boucicaut, devint l'associé d'un marchand secondaire de cette nature. Le magasin situé dans un quartier plutôt pauvre, en tout cas de moyens restreints, faisait par an 450,000 francs d'affaires; en onze ans, ce chiffre fut porté à 7 millions de francs, en 1863. L'associé de M. Boucicaut se retira cette année-là en cédant à celui-ci, moyennant 1,500,000 francs, le fonds de commerce. Boucicaut était très loin de posséder cette somme; elle lui fut avancée, en grande partie, par un commanditaire, ancien confiseur à New-York. Grâce à une merveilleuse puissance de combinaison, Boucicaut, une des plus fortes têtes du commerce moderne, donne à son magasin l'organisation la plus parfaite, y introduisant *la division et la spécialité du travail au plus haut degré, intéressant tous ses subordonnés à la vente*, attirant la confiance par l'excellence, la variété croissante et le prix modéré de ses marchandises. Quand il mourut en 1877, le chiffre annuel des affaires du Bon Marché était de 77 millions. Depuis lors jusqu'en 1887, son entreprise fut continuée sous la direction et la responsabilité de sa veuve. A la mort de celle-ci, en 1887, la maison devint, par la générosité de M^me^ Boucicaut, la propriété des employés, constitués en une société très ingénieusement et rigoureusement organisée. En 1893, les affaires ont atteint le chiffre de 150 millions de francs, et les bénéfices celui de 8 millions, ce qui ne représente guère plus de 5 p. 100 des ventes.

Le second « grand magasin » de Paris, comme importance et ancienneté, « le Louvre », naquit en 1854, grâce à l'associa-

tion de deux employés de commerce très intelligents, très entreprenants et ayant peu de moyens pécuniaires, Hériot et Chauchard, qui obtinrent quelque crédit de la part de financiers. Les débuts furent difficiles, et l'on vit quelques porteurs d'actions de 5,000 francs découragés, vendre ces titres à 2,500 francs, alors que, quarante ans après, ils devaient rapporter 19,000 francs de dividende annuel. Le développement des dividendes fut toutefois infiniment lent, quoique celui des affaires fût très rapide, car en 1878 encore, vingt-quatre ans après la fondation, les actions, destinées à un si éclatant succès, ne valaient que le pair. On réalisait bien des bénéfices, mais ils étaient presque tous consacrés aux agrandissements. Le chiffre d'affaires s'est élevé à 120 millions en 1893 et les bénéfices de l'exercice à 8,360,000 francs, soit 6 fr. 90 p. 100 du chiffre des ventes.

Nombre de magasins d'une moindre importance, mais gigantesques également et reposant sur les mêmes principes, se constituèrent dans la même nature de commerce : le *Printemps* et la *Samaritaine,* par exemple, qui font chacun 35 millions d'affaires; une autre maison plus ancienne et plus spécialisée, la *Belle Jardinière,* formée en 1826, mais ne s'étant énormément développée que depuis 1866, et qui, sur 38 millions d'affaires annuelles, réalisait, en 1893, un gain de 2,100,000 fr., soit de 6.30 p. 100 [1].

Nés dans la confection ou dans la nouveauté, ces établissements ont peu à peu embrassé d'autres natures d'articles : tout ce qui touche, par exemple, à la toilette et à l'ameublement; certains vendaient même du sucre, d'autres géraient de grands hôtels. *Leur organisation est une merveilleuse combinaison, réunissant les deux conditions que nous avons souvent signalées comme les caractéristiques de l'entreprise moderne : la complexité dans l'ensemble et la simplicité dans le détail, grâce*

[1] Voir dans la *Revue des Deux-Mondes* du 15 juillet 1894, un article de M. le vicomte d'Avenel : *Le Mécanisme de la vie moderne; les Grands Magasins,* donnant les renseignements les plus circonstanciés et les plus vivants sur toutes ces maisons.

à la division et à la précision du travail, de la responsabilité et de l'intérêt. Ces magnifiques organismes sont le triomphe du commerce de détail contemporain.

Il s'est constitué plus ou moins récemment des maisons de ce genre dans le commerce de l'épicerie, dans celui de la quincaillerie et des articles de ménage; il s'en est même formé pour les restaurants destinés à la classe moyenne. Il est probable qu'on en verra éclore dans bien d'autres branches. Ceux qui ont réussi ont, d'ordinaire, commencé modestement, sinon petitement. Ceux que l'on a créés avec de vastes capitaux ou bien ont échoué ou n'ont qu'un succès restreint.

Partout où ces grandes maisons se sont implantées, elles ont rendu les services les plus signalés au consommateur, diminuant l'écart qui n'est plus guère que de 15 à 20 p. 100, tous les frais d'installation et de publicité compris, entre les prix de gros et les prix de détail, garantissant la qualité de la marchandise vendue, évitant des courses multipliées ou des recherches laborieuses pour se procurer les objets utiles. L'écart entre les prix de gros et les prix de détail se restreint non seulement parce que les frais divers, si vastes et splendides que soient les installations, si importantes que soient les dépenses de publicité, se trouvent proportionnellement beaucoup moindres pour un chiffre de 100 à 150 millions d'affaires que pour un chiffre de quelques dizaines ou de quelques centaines de mille francs[1], mais aussi parce que *les grands magasins pèsent sur les fabricants pour ramener le prix de vente en gros de ceux-ci le plus près possible du prix de revient dans les meilleures conditions; ils cherchent aussi de nouveaux marchés d'approvisionnement et d'écoulement,* pouvant envoyer des commis en Orient, par

[1] D'après M. d'Avenel, dans « les Grands Magasins », « pour la fixation du chiffre de vente, on ménage en principe une différence de 25 p. 100 au-dessus du prix de revient »; mais pour les articles qui n'ont pas le débit espéré, on les vend souvent à perte, de sorte qu'il ressort « à l'inventaire un écart de 21 p. 100 environ entre le total des achats et celui des ventes ». Cette différence de 21 p. 100 pour l'ensemble des frais généraux et la rémunération du capital est faible; le petit commerce de détail majore en général les articles de 40 à 50 p. 100, quand il ne les double pas.

exemple, pour les soieries, les tapis, ce qu'aucune des maisons ordinaires ne pourrait faire et ce que de petites maisons associées feraient difficilement.

Les grands magasins sont, d'autre part, très attaqués et ne laissent pas que d'avoir quelques inconvénients, comme de surexciter les dépenses, notamment des femmes, par la séduction de leurs étalages et de leurs annonces, de faire perdre aussi parfois au public plus de temps qu'ils ne prétendent lui en épargner, en attirant chaque jour au milieu de leur amoncellement de marchandises variées des gens qui n'ont le moyen de faire que de rares ou petits achats[1]. Ce sont là des inconvénients sans doute, mais de mince importance, et c'est à chacun de préserver son temps et sa bourse des tentations de perdre l'un ou l'autre. Une critique qui est plus justifiée, c'est que les Grands Magasins ont pour principe d'attirer la clientèle en sacrifiant certains articles, c'est-à-dire en les vendant, sinon au-dessous du prix d'achat chez le fabricant, du moins au-dessous de ce prix grossi de leur ensemble de frais. Ce que l'on appelle en langage pittoresque « le ressort », c'est-à-dire la différence de l'achat à la vente n'existe pas pour certains « rayons » ou comptoirs. C'est ce qui arrive pour la ganterie. « Le seul comptoir à peu près *sans ressort,* écrit M. d'Avenel, est celui de la ganterie, dont la mission exclusive est partout d'attirer du monde. Le magasin de nouveautés vend les gants en moyenne 4 p. 100 de plus qu'il ne les paie ; les frais généraux étant de 16 à 17 p. 100 du chiffre des affaires, le rayon de ganterie se trouve en perte de 12 à 13 p. 100. Le bas prix a dû stimuler la vente, car le gant, comparativement à sa modeste part dans la toilette, atteint dans les grandes maisons un assez joli chiffre : 5,400,000 francs au Bon Marché où 60 employés débitent annuellement 1,500,000 paires de gants[2] ». Il en

[1] Zola, dans son roman *Au Bonheur des Dames*, consacré tout entier à un grand magasin de nouveautés, a bien dépeint, quoique avec son exagération naturelle, la fascination que ces établissements exercent sur la foule féminine.

[2] Les frais généraux sont plutôt de 15 à 16 que de 17 p. 100 ; car, ainsi qu'on peut le voir par les chiffres que fournit M. d'Avenel, l'écart total

résulte qu'il est bien difficile qu'il y ait, en dehors des Grands Magasins, des boutiques de ganterie à Paris : on en trouve, cependant, un certain nombre, mais pour les gants de luxe ou sur mesure, ou bien encore débitant aussi d'autres articles, cravates, foulards et objets divers. On peut en dire autant des parapluies.

Un élément perturbateur aussi pour le petit ou le moyen commerce est la vente à très bas prix des « soldes », c'est-à-dire des objets qui n'ont pas réussi et dont il reste en fin de saison des approvisionnements. Il serait désirable que les Grands Magasins modifiassent certaines de ces pratiques; mais à tout prendre, les inconvénients en sont bien moindres que ne le sont les avantages généraux de ces établissements. Quant au reproche, qu'on leur adresse, d'évincer des milliers de petits commerçants, il n'a qu'une portée très restreinte. Nombre de ces petits commerçants, sortes de loirs, attendant l'acheteur dans une oisiveté que trois ou quatre, ou même, si l'on veut, huit ou dix au plus chalands par jour venaient troubler quelques instants, menaient une vie assez bêtifiante et inutile à la société. L'homme est fait pour produire et non pour muser derrière un étalage. Rappelons notre maxime que *les peuples mous seuls s'encombrent de commerçants, surtout au détail. Un commerçant peu achalandé est un véritable parasite : il ne gagne sa vie qu'en renchérissant ses articles de 40, 50 ou 60 p. 100; c'est un échantillon aux trois quarts oisif et morne de l'humanité.*

Grâce aux Grands Magasins les classes ouvrières et les classes moyennes ont vu diminuer considérablement l'écart

entre les achats et les ventes ressort à 21 p. 100 en moyenne, sur lesquels les bénéfices du *Bon Marché* et du *Louvre* représentent 6 à 7 p. 100; il reste donc 14 à 15 p. 100 pour les frais généraux; d'autre part, une partie de ces frais ne sont pas proportionnels à la valeur de l'article ; la ganterie, notamment, tient peu de place, de sorte que la quotité du loyer et de manipulation lui incombant est beaucoup moindre relativement à la valeur que pour la généralité des autres articles. Il y a peu de déchet sur cet article. Aussi, la perte sur la ganterie, au lieu d'être de 12 à 13 p. 100, comme le dit M. d'Avenel, probablement n'existe pas.

entre le prix de gros et le prix de détail pour le vêtement et l'ameublement. Il serait très désirable que des organismes du même genre se constituassent davantage dans les services de l'alimentation, dans celui aussi de l'habitation, dans tous enfin.

Sociétés coopératives et Grands Magasins n'élimineront, d'ailleurs, jamais complètement le petit et le moyen commerce individuel; mais ils le corrigeront et le tiendront en respect de plus en plus. Pour les achats pressés, pour les réparations, les petites et moyennes boutiques de quartier se maintiennent; pour tous les objets auxquels on demande du fini, pour les articles de véritable luxe, pour ceux qui ne sont pas de consommation assez générale, le commerce tout à fait spécialisé, personnel et d'une extension modérée, garderont des avantages.

Les devoirs de l'État relativement au commerce intérieur. — Nous avons déjà dit que l'État n'est nullement tenu de régler et déterminer le commerce de détail. Il doit s'abstenir de toute intrusion en cette matière, sauf quelques rares cas réservés pour des raisons de police ou d'hygiène publique évidente, comme en ce qui concerne les pharmacies, les débits de boissons alcooliques. En dehors de ces cas, l'intervention de l'État est toujours plus ou moins myope, arbitraire et maladroite.

En vertu de la maxime: « Aide-toi, le ciel t'aidera », la société possède en elle-même les ressources nécessaires pour remédier, par des organisations intelligentes, à la cherté et dans une certaine mesure à la sophistication des produits. Sur ce dernier point, toutefois, la loi peut parfois, mais avec beaucoup de prudence, intervenir légitimement. L'État n'a pas le droit, ainsi qu'on l'y convie souvent et que certaines lois inapplicables le lui enjoignent, de défendre de vendre du lait additionné d'eau ou du vin mouillé, ou du vin fait avec des raisins secs, ou du sucre d'une provenance nouvelle, ou encore une graisse imitant le beurre et dite margarine. Mais il a le droit et le devoir d'obliger le vendeur à ne pas tromper sur la

nature de la marchandise et à donner à celle-ci le nom propre qui lui appartient réellement. Il peut interdire de vendre de la margarine sous le nom de beurre, le vin mouillé ou de raisin sec sous le nom de vin naturel, etc. Il peut édicter et appliquer des peines contre les falsificateurs et les trompeurs sur la nature de la marchandise vendue; c'est même pour lui une obligation. Il convient, toutefois, qu'il s'abstienne d'une réglementation minutieuse qui serait impraticable, et qui entraverait sérieusement le commerce, l'industrie, l'esprit d'invention et de perfectionnement.

Quant aux denrées dont l'usage fréquent est manifestement nuisible à l'homme et amène des désordres graves, folie, crimes, etc., comme l'alcool, il peut se servir de l'impôt pour en restreindre la vente; il peut même, à la rigueur, limiter le nombre des lieux où ces denrées se débitent. La justification de son action, c'est que l'alcoolisme l'oblige à des frais énormes pour les asiles d'aliénés, les prisons, la police, et que le mal social qui en résulte, c'est-à-dire les effets funestes pour la société de l'abus individuel en pareil cas, est grave, évident et incontesté. Il y a toujours, cependant, même dans ce cas, une question de mesure à observer, pour ne pas supprimer, par un excès de puritanisme, l'usage d'une liberté qui, dans la généralité des cas, n'a que des inconvénients secondaires pour la société. Ainsi, des droits élevés sur l'alcool et la réduction, dans des proportions raisonnables, soit directe, soit au moyen de taxes graduées, du nombre des débits de cette denrée, peuvent se soutenir. L'interdiction absolue de vendre de l'alcool, comme dans l'État du Maine aux États-Unis, ou encore la clause d'option qui permettrait à la majorité des habitants d'une commune d'y faire fermer tous les débits de boissons, ainsi qu'il est proposé en Angleterre, sont des procédés inadmissibles.

L'impôt est un instrument d'une grande puissance aux mains de l'État, non seulement pour recueillir des ressources, mais aussi pour donner une direction artificielle au commerce et à l'industrie. L'État ne doit jamais se placer à ce second point de vue

le cas de l'alcool est exceptionnel, à cause des terribles conséquences sociales de l'alcoolisme, et encore l'État doit-il, ainsi qu'il vient d'être dit, observer une certaine mesure même en cette matière. S'il peut taxer l'alcool à outrance, ce n'est pas tant au nom de la moralité publique que pour prévenir les frais énormes de police, de justice, de prison, d'hospitalisation, et pour se récupérer de ceux de ces frais qui restent à sa charge. L'État est ainsi en légitime défense contre une matière qui le menace et le grève. Le cas est absolument exceptionnel.

Autrement, l'*État ne doit jamais faire de l'impôt un instrument pour organiser le commerce et l'industrie suivant un plan qui le séduit. Il ne doit pas, par exemple, se prononcer pour les sociétés coopératives contre le commerce individuel, ou pour le commerce morcelé contre le commerce concentré, c'est-à-dire pour les petites boutiques contre les grands magasins.* Il est souvent sollicité de prendre cette attitude; en France, comme on l'a vu plus haut[1], on a la prétention de lui faire exempter les associations coopératives des impôts généraux existant dans le pays, à savoir : la patente, le droit de timbre et l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières; par contre, on voudrait que l'État intervînt, en faisant un usage excessif et formidablement progressif des droits de patente, pour les petits commerçants au détail contre les grands magasins. L'une et l'autre mesure seraient à la fois iniques et fatales; l'État n'a pas de faveurs à accorder aux sociétés coopératives; il leur doit la bienveillance générale qu'il ne peut refuser à aucun groupe de citoyens et à aucune combinaison licite et civile; mais il ne leur doit rien de plus, et s'il leur accordait davantage, ce serait aux dépens d'autres catégories de citoyens. De même l'État ne doit pas prendre parti contre les grands magasins; l'impôt des patentes ne doit pas être transformé en machine de guerre contre eux. Tout ce que l'État doit faire, c'est d'établir un système fiscal juste, c'est-à-dire autant que possible proportionnel soit à la moyenne des bénéfices réels ou probables, si l'on

[1] Voir tome II, pages 638-640.

considère l'impôt des patentes comme à la charge des commerçants, soit au chiffre d'affaires, si l'on regarde cet impôt comme portant sur les consommateurs[1]. L'État, dans ces derniers temps, a établi en France des taxes progressives sur les magasins suivant le nombre d'employés qu'ils emploient[2]. Jusqu'ici cette taxation, quoiqu'un peu arbitraire, n'est pas écrasante, parce qu'un employé, dans une de ces grandes maisons, fait certainement beaucoup plus d'affaires que dans d'autres plus restreintes et attirant moins la clientèle. Mais si on allait sensiblement plus loin, on tomberait dans l'abus; si l'on mettait autant de patentes qu'un établissement vend de catégories d'articles, ainsi que le demandent les petits commerçants, on s'opposerait à une transformation du commerce qui est très heureuse pour le consommateur.

L'État, surtout l'État moderne, État purement électif, à personnel très variable et très instable[3], *doit prendre le plus grand soin de ne pas se laisser dominer par une coalition de petits intérêts présents de manière à entraver l'évolution naturelle, presque toujours bienfaisante, de l'industrie et du commerce.*

L'abstention de l'État dans l'organisation du commerce, sauf pour réprimer les fraudes, est la règle la plus sûre[4].

[1] Se reporter à notre *Traité de la Science des Finances*, tome 1er, pages 413 et suivantes.

[2] Ainsi, d'après une loi de 1890, la taxe par employé est doublée pour tout établissement qui en emploie plus de 200, triplée pour celui qui en a plus de 1.000.

[3] Voir notre ouvrage *L'État moderne et ses fonctions*.

[4] On a vu plus haut (page 23) que sur 1,489 Sociétés coopératives de consommation, l'*Almanach de la Coopération Française* pour 1900 n'indique que 13 boucheries coopératives ; celui de 1893 en indiquait 17, ce qui ferait croire à un recul de la coopération de ce côté. Il est possible, toutefois, que le nombre des boucheries coopératives en 1900 soit plus élevé que 13 ; cela même est probable, parce que beaucoup de sociétés coopératives générales ou autres sont désignées par des noms de fantaisie, non pas par leur objet ; toutefois, il est certain que le nombre des sociétés coopératives qui s'occupent de boucherie ne dépasse pas quelques dizaines et n'atteint pas au vingtième des sociétés coopératives de boulangerie, ni au dixième de celles d'épicerie. On ne comprend pas que les syndicats agricoles si nombreux et si prospères n'aient pas fondé dans les grandes villes, ne serait-ce qu'à titre d'expérience, quelques boucheries coopératives du côté des producteurs, sinon des consommateurs. (Note de la 3e édit.).

CHAPITRE II

LES ENTENTES OU COALITIONS ENTRE PRODUCTEURS

De la formation et des caractères divers des ententes entre producteurs.
Exemple de coalitions gigantesques de producteurs et des échecs qu'elles ont subies.
Les différentes catégories d'ententes entre producteurs : les *corners*, les *pools*, les *trusts* et les *kartells*.
Les grands *trusts* américains : leurs vicissitudes.
Légitimité ou illégitimité des syndicats ou ententes de producteurs. — Les obstacles qu'ils rencontrent.
De la conduite à tenir par les gouvernements à l'égard des syndicats de producteurs : *pools*, *trusts*, *corners*, *kartells*.
Antiquité et innocuité définitive des tentatives d'accaparements.
Prétention que les ententes entre producteurs doivent aboutir à la constitution des monopoles d'État.

DE LA FORMATION ET DES CARACTÈRES DIVERS DES ENTENTES ENTRE PRODUCTEURS. — On se demande si l'on ne doit pas ranger au nombre des délits commerciaux nécessitant l'intervention et la répression de la loi certaines ententes et coalitions qui se forment entre producteurs pour régler, c'est-à-dire limiter, la production de telle ou telle catégorie de denrées, pour en déterminer les prix d'un commun accord, faire ainsi la loi aux consommateurs, en supprimant l'action de la concurrence. Cette question, déjà examinée en partie dans le chapitre où nous avons traité de la concurrence et du monopole [1], mérite encore, par les discussions nombreuses qu'elle a soulevées et qu'elle soulève chaque jour, quelques développements.

[1] Se reporter plus haut, tome I^er^, pages 624 à 675.

Les coalitions de producteurs ont reçu des noms divers : *pools, kartells, corners, trusts, syndicats,* etc. On a vu plus haut, dans le tome Ier de cet ouvrage, pages 624 à 675, que la concurrence est la loi économique par excellence et qu'il est faux qu'elle se détruise elle-même à la longue et dégénère en monopole, par l'élimination graduelle des plus faibles jusqu'à la domination absolue du plus fort qui survit. Cette formule est absolument contraire aux faits. Les Grands Magasins témoignent de sa fausseté. La prospérité du *Bon Marché* n'a pas empêché la formation et la prospérité du *Louvre*, ni celle de ces deux colosses la création et le développement du *Printemps,* de la *Samaritaine,* sans compter une bonne dizaine tout au moins de très considérables maisons de nouveautés, quoique moins importantes, qui font de très bonnes affaires à Paris. On ne voit pas là l'évolution qui, d'après certains observateurs superficiels, devrait aboutir au monopole absolu.

Bien loin de se concerter, d'ailleurs, toutes ces maisons, ne serait-ce que par la rivalité et l'amour-propre de leurs chefs, pratiquent entre elles une concurrence sérieuse qui ne va pas, bien entendu, à l'excès ridicule et nuisible de risquer de se ruiner pour étouffer le voisin : « Le *Louvre* offre-t-il pour un 1 fr. 50, à la quatrième page des journaux, le mètre de tel tissu de coton, le *Bon Marché,* qui fait sa publicité le lendemain, portera le même *madapolam* à 1 fr. 40 et le *Louvre* ripostera parfois le surlendemain en le cotant 1 fr. 35. Il n'est pas rare de voir certains prix corrigés ainsi alternativement à quelques jours d'intervalle [1] ».

Ainsi, le monopole absolu n'existe nulle part en fait. Même ces gigantesques établissements, comme le *Bon Marché* et le *Louvre,* sont susceptibles, avec le temps, d'être évincés par de jeunes rivaux, aucune combinaison, si heureuse soit-elle à sa naissance, n'étant éternelle.

Il se forme, néanmoins, parfois des ententes ou coalitions de

[1] D'Avenel, *Le mécanisme de la vie moderne : Les Grands Magasins. Revue des Deux Mondes* du 15 juillet 1894, page 348.

producteurs, soit pour régler la production afin d'empêcher qu'elle devienne surabondante, soit pour se la répartir, soit pour fixer un minimum de prix, soit même pour accaparer l'article afin de le faire hausser considérablement. On a vu de très nombreuses entreprises de ce genre, et, sans admettre toute l'exactitude du mot d'Adam Smith, que les marchands ne peuvent se réunir qu'ils ne complotent contre le public, beaucoup d'industriels et de commerçants sont enclins à constituer des ligues de cette nature.

Il faut distinguer entre les buts divers que peuvent se proposer ces ligues : s'il ne s'agit que de régler la production et de se la répartir, on ne peut dire que ce but soit toujours condamnable et économiquement nuisible. Il est des circonstances où, pour arrêter une dépréciation progressive et exagérée, un pareil accord peut être légitime. L'idéal économique est, sans doute, la concurrence, mais non l'étranglement réciproque des producteurs. Si, lorsque soit le charbon, soit un métal quelconque, soit tout autre article baisse au point de ne plus laisser aucun bénéfice à la généralité des producteurs, de peser sur les salaires et de menacer gravement l'avenir de l'industrie, les producteurs se concertent pour réduire dans une certaine proportion la production et se la répartir, il ne nous paraît pas qu'ils soient moralement répréhensibles, ni que leur entente puisse porter un préjudice à l'ensemble du corps social. C'est affaire de mesure et de tact. De pareils accords, intervenant d'une façon intermittente, au moment où une industrie traverse une situation grave, peuvent avoir d'heureux effets. Il s'en conclut souvent. Les ouvriers, en général, les approuvent : on a vu dans ces dernières années les mineurs anglais se mettre en grève uniquement afin d'arriver, de concert avec les patrons, à une certaine réglementation de la production.

Le danger de cet accord n'est pas grand, puisqu'il ne détruit pas la concurrence ; de nouvelles maisons peuvent se constituer, si la réglementation de la production ainsi déterminée est trop étroite, relève trop les prix et gêne le consommateur;

et il ne manque jamais, en effet, de surgir ainsi de nouveaux concurrents.

Quand la réglementation de la production, au lieu d'être accidentelle et intermittente, à la suite d'un abaissement continu du prix et simplement pour enrayer celui-ci, est permanente et a en vue de tenir les prix très au-dessus de ce qu'ils devraient être pour procurer aux producteurs des bénéfices égaux à la moyenne des bénéfices industriels du pays, le mal est plus grand ; il se développe alors une situation anti-économique, mais ce mal n'est pas sans remède, comme on le verra plus loin.

Lorsque, enfin, l'accord entre les producteurs a pour objet un très gros coup de spéculation, une hausse énorme et rapide des prix, à l'aide de différentes manœuvres, ce qui caractérise surtout les *pools* et les *corners*, suivant l'expression britannique, une *razzia* à opérer, ainsi que nous l'écrivions en 1887, lors de la formation à Paris du célèbre syndicat des cuivres, la combinaison est bien plus condamnable encore, elle est en quelque sorte inavouable, et économiquement elle agit comme une cause perturbatrice. Contre ces abus aussi, la société n'est pas sans défense et elle finit par en triompher, non sans quelques troubles et quelques pertes, il est vrai [1].

Dans un pays de complète liberté économique aussi bien extérieure qu'intérieure, le triomphe définitif de ces coalitions est impossible, et le consommateur ne reste jamais longtemps à la discrétion du producteur ; grâce à la loi de substitution, expliquée plus haut [2], *il n'est même jamais complètement à cette discrétion.*

EXEMPLES DE COALITIONS GIGANTESQUES DE PRODUCTEURS ET DES ÉCHECS QU'ELLES ONT SUBIS. — Quelques exemples, tirés des temps récents et des principaux pays, vont en fournir la démonstration.

[1] Voir dans l'*Économiste français*, des 24 et 31 décembre 1887, nos articles intitulés : *Les Syndicats, les accaparements de stocks et la hausse des métaux et des valeurs de mines.*

[2] Se reporter au tome I^er^ de cet ouvrage, pages 662-664.

Quand se constitua à Paris en 1887 le fameux syndicat des cuivres qui, après une hausse formidable des prix, devait aboutir, en 1889, au suicide du directeur du *Comptoir d'Escompte*, établissement financier au capital de 80 millions versés avec 20 millions de réserve en plus, à l'effondrement de cette institution et de la grande Société industrielle des métaux au capital de 50 millions, il nous fut facile, au milieu de l'effervescence générale, de prédire avec certitude que cette tentative d'accaparement du cuivre dans le monde et de doublement des prix ne pourrait réussir. Nous nous exprimions ainsi dans l'*Économiste Français*[1] :

« Cette hausse des métaux se maintiendra-t-elle ? Il est clair « qu'elle ne peut durer indéfiniment au taux où on l'a portée. « Le cuivre, il y a trois mois, coûtait 1 franc le kilogramme; « aujourd'hui il coûte 2 fr. 25 ; il est impossible que cette « différence énorme n'influe pas sur la consommation pour « la réduire. D'un autre côté, beaucoup de mines avaient « arrêté leur production quand le cuivre était descendu à 95 « ou 98 francs les cent kilogrammes ; elles vont la reprendre « énergiquement aujourd'hui que ce métal coûte 210 à 220 fr. « Il faut donc s'attendre à voir baisser de nouveau le cuivre « et les autres métaux, non pas peut-être aussi vite qu'ils sont « montés, ni dans des proportions aussi fortes. Si l'on peut « penser que pendant six mois ou un an les cours du cuivre « resteront supérieurs à ce qu'ils étaient en 1887 (année où « le prix atteignait le *minimum*), on ne peut faire de prévision « à plus longue date, car les mines de cuivre sont abondam- « ment répandues dans la nature, et la hausse actuelle va « certainement développer la production des mines existantes « et faire entreprendre des exploitations nouvelles ». Nous faisons cette citation afin de prouver que l'évolution des phénomènes économiques, dans un grand nombre de cas, offre un caractère de certitude qui permet la prévision. Quatorze mois après que nous nous exprimions ainsi et quoique ce syn-

[1] *Économiste français*, IIe volume de 1887, page 807.

dicat du cuivre ait disposé de sommes atteignant au moins 200 millions de francs, il s'effondrait misérablement, avec le grand établissement financier qui l'avait soutenu.

Le même sort est échu à la plupart des combinaisons qui ont eu pour objet, non pas la défense de prix modérément rémunérateurs, mais l'accaparement et la hausse considérable des prix de vente.

LES DIFFÉRENTES CATÉGORIES D'ENTENTES ENTRE PRODUCTEURS. — Un auteur ingénieux, M. Henry Babled, dans un ouvrage spécial[1], a distingué *les syndicats de défense industrielle et commerciale et les syndicats de coalition;* et, comme subdivision, *les syndicats de limitation, les syndicats de groupement;* d'autre part, *les coalitions à évolution lente, comme les pools et les trusts, et les coalitions à évolution rapide, les corners.*

Ces dernières, tout au moins, échouent presque toujours. A Paris, il y a trois ou quatre ans, un syndicat d'accaparement des huiles a éprouvé le même désastre que celui du cuivre, toutes proportions gardées; d'autres, sur les produits chimiques, ont eu le même sort. M. Raffalovich signalait, au commencement de 1889, la débâcle d'un syndicat allemand sur le maïs : il avait accaparé deux millions de quintaux qui lui coûtaient 6 florins 1/2 et qu'il dut revendre aux environs de 4 florins, soit avec plusieurs millions de florins de pertes[2]. On connaît les nombreuses tentatives, en général malheureuses, en tout cas n'ayant pu obtenir un rehaussement de prix définitif, relatives aux nitrates en Angleterre.

Ainsi, les *corners ou coalitions à évolution rapide n'ont pour la plupart que peu de succès;* s'ils peuvent procurer quelques

[1] *Les syndicats de producteurs et détenteurs de marchandises au double point économique et pénal*, par Henry Babled, Librairie de droit et de jurisprudence, Arthur Rousseau, éditeur, 1893. — On peut aussi consulter sur le même sujet les ouvrages suivants : *Essai sur les Ententes commerciales et industrielles*, par Charles Brouilhet, 1895, et *Wealth against Commonwealth*, by Henry Demarest Lloyd, New-York, 1894. Ce dernier ouvrage américain est d'une grande violence contre les *trusts* et paraît exagéré.

[2] *Une nomenclature des syndicats de production, Économiste français*, du 26 janvier 1889, page 111.

bénéfices à des spéculateurs très habiles, sachant à temps « passer la main », ils ruinent, d'ordinaire, ceux que l'on appelle « les acheteurs d'accompagnement ». Quant au consommateur, l n'est jamais longtemps leur victime.

En ce qui concerne les coalitions à évolution lente, les *pools* et les *trusts,* ou *kartells,* les syndicats de défense, leur sort est très variable et dépend, en général, du degré de liberté commerciale existant dans le pays.

M. Raffalovich cite en 1889, pour l'Allemagne seule, plus d'une centaine de syndicats ou de *consortium* de ce genre [1].

Dans les pays jouissant d'une liberté commerciale assez étendue, quoique non absolue, les syndicats de producteurs qui se sont simplement efforcés d'enrayer la dépréciation croissante d'une marchandise très offerte et qui ont apporté du discernement et de la discrétion dans cette œuvre de défense ont pu obtenir quelques résultats; néanmoins, ces résultats ont été en général restreints, et l'action de ces syndicats, en prévenant une débâcle absolue et soudaine des prix, n'a pu empêcher, d'ordinaire, leur recul quand il y avait des causes économiques pour le déterminer. Ainsi le syndicat des houillères soit de Silésie, soit de toute l'Allemagne, de 1892 à 1895, s'est trouvé dans ce cas.

Presque tous les métaux ont été l'objet de syndicats beaucoup plus rationnels et moins ambitieux que celui sur le cuivre. Néanmoins, la baisse depuis 1890 n'a pu être arrêtée; elle a été, sans doute, un peu ralentie, et au lieu d'être soudaine, la dépréciation a été graduelle. Le syndicat du zinc est très connu, le nombre des mines et des usines de zinc étant assez restreint. Néanmoins, quoique les maisons associées, Malfidano, la Compagnie Asturienne, la Vieille Montagne, etc., soient très puissantes et disposent d'énormes ressources, le zinc qui se cotait en août 1892, 21 liv. sterl. 10 shell. la tonne, est tombé à 17 liv. 10 shell. en août 1893 et à 15 liv. 10 en août 1894. Le plomb, matière beaucoup plus répandue et qui

[1] Voir l'*Économiste français* du 26 janvier 1889, page 111.

n'était l'objet d'aucun syndicat, a fléchi de 10 liv. sterl. 10 la tonne en août 1892 à 10 liv. sterl. 2 shell. 6 pence en août 1893 et à 9 liv. sterl. 11 shell. 3 pence en août 1894. *La dépréciation pour le plomb non syndiqué a été, dans cet intervalle, moindre que celle du zinc syndiqué.* Le mercure qui n'est produit que par un petit nombre de maisons entre lesquelles l'entente est facile, et dont l'une, la maison Rothschild, qui exploite les mines d'Almaden, est absolument prépondérante, a fléchi de 6 liv. sterl. 17 en août 1892 par bouteille de 75 livres de poids à 6 liv. st. 5 en août 1893 et à 5 liv. st. 17 shell. 6 en août 1894, soit de 15 p. 100 environ, proportion supérieure à la baisse du plomb, dont la production est dispersée en un très grand nombre de mains et qui n'est l'objet d'aucun syndicat. Un autre métal, dont la production est assez concentrée et qui a été l'objet d'ententes entre producteurs, l'étain, a fléchi de 96 liv. st. 2 shell. 6 en août 1892, à 81 liv. 15 en août 1893 et à 65 liv. la tonne en août 1894, reculant ainsi de 32 p. 100. L'antimoine, dont la production est assez concentrée également, a faibli de 45 liv. la tonne en août 1892, à 38 liv. l'année suivante et à 32 liv. en août 1894, perdant 17 à 18 p. 100[1]. De même le nickel, dont les principaux gisements appartenaient à une société des plus puissantes où était intéressée la première maison financière du globe, a reculé, dans le même intervalle, de 7 ou 8 francs à 4 francs le kilogramme. *Ainsi la baisse est assez analogue, dans les dernières années, pour tous les métaux; ceux qui étaient l'objet de syndicats, ou qui n'étaient produits que dans un petit nombre d'exploitations, n'y ont pas plus échappé que les autres.*

C'est que, d'une part, l'abondance actuelle des capitaux et l'éveil de l'esprit d'entreprise font naître rapidement des concurrences dès que les bénéfices d'une industrie dépassent la moyenne;

[1] Les prix que nous indiquons dans le texte sont extraits du tableau comparatif des prix des principales marchandises dans les trois plus récentes années que publie régulièrement le *Statist* (de Londres), voir le numéro du 4 août 1894, page 137; pour le nickel, qui ne se trouve pas compris dans ce tableau, nous avons usé de nos propres renseignements.

c'est aussi, de l'autre part, que la consommation est la maîtresse définitive des prix et que, grâce surtout à la loi de substitution[1], *elle est parfaitement armée pour se défendre.*

La concurrence, à la longue, est incompressible et la consommation est incoërcible ; c'est là le secret suprême de toute entreprise industrielle, et ceux qui méconnaissent ce principe, du moins sur un marché que de hauts droits protecteurs ne séparent pas du reste du monde, s'y brisent les reins.

LES GRANDS TRUSTS AMÉRICAINS. — LEURS VICISSITUDES. — On invoque quelquefois les grands *pools* ou *trusts* américains pour démontrer qu'un syndicat bien pourvu de fonds est maître des prix. Il faudrait d'abord remarquer que le marché américain, si vaste soit-il, est protégé par des droits de douane énormes, de sorte que l'expérience ne serait nullement concluante.

On désigne sous le nom de *pools* des combinaisons par lesquelles les industriels conviennent de verser dans une caisse commune (*pool*) soit la totalité des bénéfices de leurs exploitations, soit le plus souvent une partie seulement de ces bénéfices, celle qui dépasse une certaine proportion, et de la répartir ensuite entre eux suivant des règles déterminées ou d'en affecter le montant à divers objets prévus.

Le *trust* est un syndicat qui se propose, en général, par la coalition de ses membres, de s'attribuer le monopole ou tout au moins le contrôle (*controling*), c'est-à-dire la domination, d'une industrie afin d'en fixer les prix à son gré.

Ce sont surtout les *trusts* qui, quand ils sont très abondamment pourvus de fonds et que leurs chefs sont énergiques et ambitieux, paraissent à redouter. Entre des centaines de *trusts* aux États-Unis, trois ont acquis une particulière célébrité, le *Standard Oil Trust,* le *Sugar Trust* et le *Wisky Trust,* notamment les deux premiers.

Le *Standard Oil Trust,* établi en 1882, voulut constituer un

[1] Sur la *Loi de substitution*, l'une des plus importantes et des plus négligées de l'économie politique, voir le tome I^er^ de cet ouvrage, pages 86 à 88, 112, 662, ainsi que le tome III, pages 34 à 41.

monopole général du pétrole ; il força la main à dix-neuf autres compagnies d'extraction et de raffinage ; il arriva à réaliser jusqu'à 12 p. 100 de bénéfices sur le capital majoré (*watered*) et de 18 à 20 p. 100 sur le capital réel. Il ne put, cependant, empêcher la baisse du pétrole raffiné, ou ne chercha pas à s'y opposer complètement, comprenant quels obstacles il rencontrerait. Les champs d'exploitation du pétrole continuèrent à s'étendre ; d'autres associations se constituèrent à côté de lui : celle des producteurs de pétrole, par exemple, et celle des foreurs de puits. Il s'entendit avec elles en 1887 pour réduire la production. Peut-être cette dernière mesure n'est-elle pas aussi critiquable que certains écrivains la jugent ; car, quoique la production du pétrole paraisse pouvoir se développer encore et durer longtemps, il est certain que ce n'est pas là une richesse qui se reproduise ; il est donc bon de la ménager. En tout cas, le syndicat du pétrole, qui est le plus gigantesque que l'on ait connu, n'a pas maintenu le prix de l'article : nous trouvons cette substance (*petroleum*) cotée à Londres en gros 4 pence 5/8 le gallon (4 litres 54) en août 1892, 3 pence 7/8 en août 1893 et 3 pence 13/16 en août 1894[1]. D'après une autre source, à savoir les tableaux dressés par M. Sauerbeck, de la Société de statistique de Londres, pour la comparaison des prix des principales marchandises depuis 1820, le prix moyen du pétrole, de 1873 à 1877, était de 12 pence 1/2 par gallon, fort antérieurement au syndicat ; il fut de 6 pence 7/8 en moyenne de 1878 à 1887, époque où le syndicat commença ses opérations (1882), puis de 5 pence 3/4 en moyenne pendant la période 1884-93, et enfin de 4 pence en 1893[2].

Les cours de justice américaines se prononcèrent contre la légalité de ce syndicat, notamment la cour suprême de l'Ohio (1er mars 1892), et le *trust*, nous dit-on, se dissolvit de son propre mouvement le 23 mars de la même année. Il est

[1] Voir le tableau comparatif des prix du *Statist* pour les trois dernières années, numéro du 4 août 1894, page 137.

[2] *Bulletin de Statistique et de Législation comparée*, juin 1894, page 651.

probable qu'une entente survécut à cette dissolution officielle ; mais que la dissolution ait été réelle ou non, on voit que les prix ont baissé dans une certaine mesure de 1892 à 1894, non dans une énorme mesure, étant donné que la généralité des autres marchandises ont fléchi dans le même intervalle. Ce recul des cours prouve ou que le syndicat n'était pas le maître véritable des prix, s'il a continué à subsister après sa dissolution officielle, ce qui est probable, ou que sa fixation des prix n'était pas si exorbitamment excessive, si sa dissolution a été réelle, puisque le recul des cours n'a pas été beaucoup plus fort que pour l'ensemble des autres marchandises dans le même intervalle.

On allègue que le syndicat du pétrole, le grand *Standard Oil Trust*, a réalisé dans ses dix années de durée 300 millions de francs de bénéfices[1], soit 30 millions par an; or, la production du pétrole était en moyenne aux États-Unis de 1,065 millions de gallons dans la période 1882 à 1884 [2], elle a plus que doublé depuis. En fixant la moyenne, de 1882 à 1892, pendant le règne du *trust*, à 1,400 millions de gallons, au prix de 4 pence par gallon, valeur des trois dernières années, on obtient pour la production annuelle une valeur de près de 600 millions de fr., soit de 6 milliards de francs pour les dix ans. Si vraiment le *Standard Oil Trust* avait réussi, comme on le prétend, à monopoliser toute la production et le raffinage du pétrole aux États-Unis et que, dans ces dix années, il eût gagné environ 300 millions de francs sur 6 milliards de produits, on ne peut dire que les consommateurs eussent été lésés dans une bien forte proportion.

Ont-ils même été lésés dans une mesure quelconque ? cela est incertain, car il est possible, et les adversaires même de la combinaison semblent l'admettre, que le *Trust* ait réalisé des économies dans l'exploitation. « Si des économies ont été réalisées, écrit M. Jenks, un des plus ardents critiques du *trust*, le

[1] Babled, *Les Syndicats de producteurs et détenteurs de marchandises*, page 60.

[2] Mulhall, *History of Prices*, page 76.

public en a relativement peu profité[1] ». D'autre part, le *trust* peut avoir recherché avec plus de soin et plus de méthode les gisements encore inexplorés. Enfin il est facile de dire que le prix eût beaucoup plus baissé sans le *trust*, mais ce n'est pas une complète certitude.

D'aussi colossales coalitions ne sont, sans doute, pas à recommander; on verra plus loin dans quelle mesure la loi peut s'en occuper. Mais, toutes nuisibles qu'elles puissent être, un examen attentif ne démontre pas qu'elles entraînent des maux aussi considérables que le croit le public.

Si le *Standard Oil Trust* est parvenu à exercer une domination sur le commerce du pétrole aux États-Unis, cela tient, en grande partie, à une lacune du régime légal américain en ce qui concerne les chemins de fer. M. Babled s'exprime, en effet, comme il suit : « Afin de réaliser ses diverses acquisitions au plus bas prix possible, le *trust* s'ingénia à ruiner les affaires de ses concurrents ; il y parvint sans peine, grâce à la complicité de trois lignes de chemins de fer qui lui accordèrent pour ses transports des tarifs de faveur, moitié moindres que ceux appliqués aux autres compagnies[2] ». Ces détaxes auraient dû être interdites par la loi et sévèrement réprimées. Les chemins de fer, qui ne peuvent être exécutés en fait sans que la loi confère aux compagnies un droit qui ne fait pas partie du droit commun, le droit d'expropriation, doivent être astreints, comme en France, à n'avoir pas de tarifs privilégiés pour tel ou tel client et à recouvrer les mêmes tarifs pour toute expédition atteignant un certain volume, 10 tonnes, ou 100 tonnes ou 500 tonnes au plus.

Le syndicat du sucre, *Sugar trust,* n'a pas moins fait parler de lui que celui du pétrole. Il fut fondé en 1887 et embrassa la plus grande partie des raffineries nord-américaines. Protégé par d'énormes droits de douane sur les sucres étrangers il put avoir une certaine action sur les prix intérieurs. Quoique,

[1] Babled, *Les Syndicats de producteurs, etc.*, page 59.
[2] *Idem. op. cit.* page 57.

en 1889, un arrêt de la cour de New-York ait prononcé la dissolution de cette association, elle paraît avoir survécu, car on la voit mêlée à des scandales parlementaires en 1894 et accusée, non sans apparence de fondement, semble-t-il, d'avoir voulu acheter des membres du Congrès de Washington, pour s'opposer à la franchise des sucres étrangers que proposait le président Cleveland, et même au simple abaissement des droits sur cette denrée.

Le *Whisky trust* était un groupement entre les fabricants d'alcool américains; il y eut aussi le *Cotton Oil Trust,* qui fut poursuivi devant la cour de la Louisiane, laquelle en prononça la dissolution pour « obstruction du marché », ce qui l'obligea à se transformer en l'*American Oil C°*.

Des quantités d'autres combinaisons de ce genre naquirent et disparurent ou subsistent encore aux États-Unis. Au Canada on a vu un syndicat de minotiers, un syndicat général de l'épicerie *(Dominion Grocers Guild)* et divers autres moins importants.

Dans son ouvrage *Wealth against Commonwealth* (1894), le publiciste américain Henry Demarest Lloyd énumère 572 *trusts* ou ententes entre producteurs de marchandises depuis 1870, les uns spéciaux aux États-Unis, les autres internationaux; il les classe méthodiquement, suivant la nature des industries. Il n'est guère d'objets qui ne figure sur cette liste, depuis les cercueils (*coffins*) et les confitures, jusqu'aux métaux, matériaux de constructions, ou aux savons et aux papiers[1].

Nous avons déjà parlé de quelques syndicats anglais, notamment de celui des nitrates, qui n'a pu empêcher la baisse de cette matière. En 1893, un possesseur de mines de houille dans la Grande-Bretagne fit un projet pour syndiquer toutes les houillères du royaume, ce qui, d'après lui, devait être aussi avantageux aux ouvriers qu'aux exploitants L'annonce de ce colossal syndicat, qui eût produit 180 millions de tonne

[1] *Wealth against Commonwealth*, New-York, 1894, pages 536 à 544 encore l'auteur donne-t-il cette longue nomenclature comme simplemen partielle.

de houille, fut accueillie avec le plus grand scepticisme par le public.

En général, ces syndicats portant sur les marchandises sont doublés de syndicats financiers; leur objet accessoire, en apparence, mais qui, en réalité, est souvent l'objet principal, est de faire mousser les titres d'actions de mines, d'établissements industriels, ou de sociétés commerciales, de manière à repasser ces titres au public avec une forte prime. Ils y réussissent parfois, grâce à l'avidité et à la sottise d'un certain nombre de capitalistes qui, au fond, ne sont pas bien à plaindre s'ils font des pertes, parce qu'ils s'associent consciemment, pour la plupart, à une entreprise dépourvue de moralité. Tel a été le cas, en France, pour les actions des mines et de la Société des métaux, lors du célèbre syndicat sur le cuivre.

LÉGITIMITÉ OU ILLÉGIMITÉ DES SYNDICATS OU ENTENTES DE PRODUCTEURS. — LES OBSTACLES QU'ILS RENCONTRENT. — Les syndicats ou associations de producteurs ont des fortunes et des inspirations diverses; ils peuvent être parfaitement immoraux, de même que parfaitement légitimes. Leur action est tantôt régulatrice, quand ils sont conduits avec discrétion et discernement, tantôt perturbatrice, quand c'est l'avidité qui les suscite et les dirige. Même dans ce cas, leurs effets sont, en général, beaucoup moins préjudiciables et moins étendus qu'on ne le suppose.

Ils se heurtent, en effet, à quatre obstacles ; d'un côté, l'esprit d'indiscipline et de défection ou de trahison qui se glisse toujours dans une nombreuse réunion d'intéressés; d'un autre côté, la résistance du consommateur qui restreint ses approvisionnements si les prix s'élèvent trop; en troisième lieu, la concurrence et la fondation d'établissements nouveaux qui ne manquent pas de se constituer quand les gains dépassent largement la moyenne; il est aisé de dire qu'un syndicat peut toujours étouffer, en baissant les prix au-dessous du coût de revient, les établissements nouveaux; mais cette pratique est difficile, même impossible, à pratiquer

toujours ; *le quatrième obstacle enfin, et de beaucoup le plus redoutable, celui dont on ne parvient jamais à triompher, est la loi de substitution qui, avec le merveilleux développement des connaissances techniques actuelles, fait que toute hausse anormale d'une marchandise porte à l'emploi d'autres marchandises, d'une autre nature et d'une autre origine, mais pouvant servir au même objet. Cette loi de substitution est le grand frein à toutes les prétentions excessives des producteurs coalisés.* Nous nous sommes assez étendu sur cette loi dans une autre partie de cet ouvrage pour y renvoyer le lecteur [1].

En beaucoup de cas l'organisme plastique de la société peut susciter d'autres moyens de défense ; les producteurs qui se trouvent lésés peuvent constituer des sociétés coopératives : les possesseurs de puits de pétrole l'ont fait aux États-Unis contre le *Standard Oil Trust ;* les syndicats agricoles l'ont fait en France contre les marchands d'engrais ; les fabricants de sucre pourraient chez nous s'entendre pour créer une ou plusieurs raffineries. Avec l'abondance des capitaux et la diffusion des connaissances techniques, ce serait aisé

Un frein très énergique, d'autre part, aux ambitions excessives des producteurs coalisés, c'est la liberté commerciale internationale. Certainement, dans un pays clos, eût-il 40, 50 ou 80 millions d'habitants, il est possible que, pour des industries naturellement très concentrées, l'entente parmi les producteurs domine pendant quelque temps le marché, la loi de substitution ne pouvant avoir immédiatement son plein effet. Mais si l'on jouit de la pleine liberté commerciale, ou tout au moins si le pays n'est grevé que de droits de douane modérés, ne dépassant pas 8 ou 10 p. 100 de la valeur de la marchandise, il est impossible aux *trusts* de dominer et d'accaparer le marché. En France, il est certain que divers syndicats de production existent d'une façon occulte, sinon ostensible ; on en trouve dans la raffinerie de sucre, dans celle du pétrole plus

[1] Voir plus haut la note de la page 43.

encore, dans la métallurgie, dans les constructions maritimes, etc.; sauf pour le pétrole, ces syndicats se sont montrés plus discrets que les syndicats nord-américains; néanmoins, ils peuvent arriver à une certaine majoration des prix. Si le tarif français des douanes était un tarif libéral, ces abus ne seraient pas à redouter. La supposition, en effet, que l'on pourrait constituer et surtout maintenir une entente, exactement observée dans la pratique, entre tous les producteurs d'un article dans le monde entier est contraire non seulement à tous les antécédents, mais à toute observation psychologique. *Aussi est-ce là un des grands arguments en faveur de la liberté commerciale.*

DE LA CONDUITE A TENIR PAR LES GOUVERNEMENTS A L'ÉGARD DES SYNDICATS DE PRODUCTEURS : POOLS, TRUSTS, CORNERS, KARTELLS, ETC. — Les syndicats et les simples accords entre producteurs d'une marchandise peuvent avoir de bons effets, comme de mauvais. Dans l'ensemble, et sous la réserve d'une liberté commerciale étendue, les premiers l'emportent certainement sur les seconds. On ne peut jouir des bienfaits de la liberté sans en subir certains inconvénients. Comme dit avec une suprême raison Montesquieu : « Quel que soit le prix de la liberté, il faut bien le payer aux dieux ».

Dans divers pays, cependant, les coalitions de producteurs sont interdites par la loi. Notre Code pénal les défend et les châtie par l'article 419, ainsi conçu : « Tous ceux qui par des faits faux et calomnieux semés à dessein dans le public, par des suroffres faites au prix que demandaient les vendeurs eux-mêmes, *par réunion ou coalition entre les principaux détenteurs d'une même marchandise ou denrée, tendant à ne pas la vendre ou à ne la vendre qu'à un certain prix*, ou qui par des voies et moyens frauduleux quelconques auront opéré la hausse ou la baisse des prix des denrées ou marchandises ou des papiers et effets publics au-dessus ou au-dessous du prix qu'aurait déterminé la concurrence naturelle et libre du commerce, seront punis d'un emprisonnement d'un mois au moins, d'un an au plus, et d'une amende de 500 à 10,000 francs. »

On discute en France pour savoir si cet article a été ou non abrogé implicitement[1] par la loi du 25 mai 1864, qui proclama la liberté des coalitions entre ouvriers ou patrons (tel était l'avis de M. Batbie, à la fois économiste et jurisconsulte, celle aussi de M. Villey, qui est dans le même cas), et par la loi de 1884, qui a autorisé les syndicats professionnels, ou encore par la loi de 1885 sur les marchés à terme.

S'il n'a pas été abrogé implicitement par ces lois ultérieures, il est certain que l'article 419 du Code pénal en a été bien ébranlé et qu'il serait d'une application singulièrement délicate et arbitraire.

En fait, cet article est constamment et ouvertement violé; il se trouve en contradiction complète avec les conditions de la vie et du commerce modernes; il se fait non seulement d'une façon occulte, mais au grand jour, des ententes entre commerçants ou industriels pour fixer des prix d'un commun accord, ce qui ne veut nullement dire que la concurrence en soit supprimée; il y a toujours des dissidences ou des violations secrètes de ces accords. Si l'on voulait appliquer l'article 419, on ne le ferait qu'une fois sur cent ou sur mille; ce serait le plus intolérable arbitraire.

M. Babled a relevé la législation des différents pays en pareille matière. Dans un certain nombre, suivant les principes du vieux droit, elle est en pratique contre ces coalitions. Beaucoup de contrées n'ont aucune loi dans ce sens, comme la Suisse et l'Autriche-Hongrie, où les coalitions de producteurs s'effectuent au grand jour et sont même bien vues de l'État, qui les considère comme un élément régulateur. Il en est à peu près de même en Allemagne, où ces ententes sont fréquentes et plutôt encouragées que prohibées par l'administration. La loi hollandaise est muette. Le nouveau code pénal italien, au contraire, est sévère pour les manœuvres et faux bruits poussant au renchérissement des denrées, mais ne vise pas, à proprement parler, les coalitions. Il est utile de repro-

[1] Voir Babled, *op. cit.*, pages 161 à 181.

duire les articles de ce code à ce sujet : « Article 293 : Quiconque, en répandant de fausses nouvelles, ou par tous autres moyens frauduleux, produit sur un marché public ou dans des bourses de commerce une augmentation ou diminution dans le prix des salaires, denrées ou marchandises, ou titres négociables sur un marché public ou admis aux négociations de bourse, sera puni de trois à trente mois de réclusion et d'une amende de 500 à 3,000 livres..... — Article 326 : Quiconque, par fausses nouvelles ou autres moyens frauduleux, produit la disette ou le renchérissement de substances alimentaires est puni de un an à cinq ans de réclusion et d'une amende de 500 à 5,000 livres ». Il ne nous semble pas que ces articles, draconiens quant aux peines, puissent atteindre sûrement les ententes de producteurs pour fixer les prix. En Belgique, le nouveau code pénal de 1866 a supprimé toute peine contre les réunions ou coalitions entre les principaux détenteurs d'une même marchandise et denrée. L'exposé du rapporteur dit très clairement qu'il importe de « ne pas permettre que le commerce soit inquiété » et que « la libre concurrence détruit plus facilement les hausses factices que toutes les dispositions de loi ». En Angleterre, enfin, pour clore cette nomenclature, une loi de 1844 a supprimé tous les anciens statuts relatifs aux accaparements ou coalitions, et l'on discute pour savoir si l'on ne pourrait pas faire rentrer les faits de cette nature qui seraient tout à fait flagrants et préjudiciables dans le délit de conspiration contre le public, *conspiracy*, lequel existe encore théoriquement, quoique combattu à outrance aussi bien par les ouvriers que par les patrons[1]. Mais, quoique les cours de justice aient formulé quelques menaces à ce sujet, elles ne se sont traduites dans l'application par aucune sentence positive et différents arrangements ou diverses fixations de prix faits en commun de la part de producteurs d'une même marchandise, notamment des mesures arrêtées par un syndicat d'armateurs, ont été complètement

[1] Babled, *op. cit.*, pages 168 à 194.

innocentés, dans ces années récentes, avec raison d'ailleurs, par les tribunaux anglais.

Chose curieuse, c'est en Amérique que la législation contemporaine s'est mise à prendre soudain le plus de précautions contre les syndicats, ou contre les coalitions accidentelles de producteurs, *pools, combinations, trusts, agreements, conspiracy, confederations, etc.* Certaines confusions, toutefois, se glissent chez divers auteurs au sujet de cette législation américaine. On classe, par exemple, parmi les mesures contre les *trusts* ou syndicats, la loi célèbre du 4 février 1887, intitulée *Interstate Commerce Act*. Or, cette loi a un caractère tout à fait différent et elle est absolument inattaquable en principe aux yeux du partisan le plus déterminé de la liberté. Elle concerne les Compagnies de chemins de fer; elle établit sur l'exploitation des voies ferrées un certain contrôle fédéral, très modéré, d'ailleurs; c'est une loi administrative et de police, obligeant les compagnies à publier et à afficher leurs tarifs, leur interdisant des tarifs soit extravagants, soit déraisonnables, notamment des prix différentiels, et prévenant ainsi certains des abus les plus criants de l'exploitation des chemins de fer aux États-Unis. Ce contrôle n'a rien d'oppressif ni de bien gênant. Les chemins de fer sont évidemment, comme les tramways, une propriété d'une nature particulière, parce qu'ils exigent pour s'établir un concours de la puissance publique, pour l'expropriation des terrains, l'usage ou la traversée des routes et des chemins, etc. Il est donc tout à fait naturel que l'État leur impose certaines obligations; c'est seulement un devoir pour lui d'y apporter beaucoup de discrétion.

Ainsi, l'*Interstate commerce Act* ne peut être considéré, en réalité, comme faisant partie d'une législation sur et contre les *trusts;* il introduit seulement, avec une remarquable modération, aux États-Unis, ce contrôle élevé, qui existe en matière de régime des chemins de fer chez toutes les nations d'Europe, y compris l'Angleterre, depuis la création de la célèbre Commission qui peut être saisie des griefs des Compagnies anglaises entre elles ou du public contre les Compagnies.

Tout autres sont les mesures pouvant atteindre les *pools, trusts* ou coalitions de producteurs. Au nom de la *Common Law,* qui forme, on le sait, le fond de la législation américaine et qui remonte à la naissance même des colonies, c'est-à-dire aux vieilles lois anglaises, plusieurs syndicats furent déférés à des cours de justice. Ainsi, en 1888, l'*American cotton oil trust* à la Cour suprême de la Louisiane, le *trust* de cinq compagnies houillères à celle de Pensylvanie; de même, en 1889, la *North River Refining C°*, faisant partie du *Sugar Trust,* devant celle de New-York, et le *Gaz Trust* de Chicago devant celle de l'Illinois.

Ces Cours de justice se divisèrent : les unes prononçaient la nullité des *trusts* comme contraires à l'ordre public et dégageaient, par conséquent, les membres des liens de l'association; les autres, admettant, au contraire, la légalité des *trusts*, décidaient que leurs membres étaient solidairement responsables sur leurs biens personnels. C'était transformer le *trust* en ce que nous appelons une *société civile,* qui entraîne en principe la responsabilité personnelle et illimitée des membres. Dans aucun cas, il n'y avait de pénalité soit de prison, soit d'amende, mais il pouvait y avoir des dommages-intérêts. Ces deux conceptions judiciaires ne pouvaient conduire à la disparition des *trusts;* mais elles les gênaient singulièrement, puisque, dans le premier cas, le *trust* n'avait aucune action légale contre ses membres, et que, dans le second, tout homme lésé pouvait avoir une action personnelle contre les membres du *trust*.

Dans certains cas, les Cours de justice américaines allaient encore plus loin et prononçaient la *dissolution* des sociétés étant entrées dans un *trust,* en se fondant sur cet argument subtil que les affaires d'une société, soit industrielle, soit commerciale, doivent être gérées par son conseil d'administration, et que les membres de ce conseil ne peuvent, de leur propre autorité (on pourrait ajouter qu'ils ne le peuvent même pas avec l'agrément des actionnaires), modifier l'existence et le fonctionnement de la société et résigner en des mains tierces

(celles des directeurs du *trust*) leurs pouvoirs d'administration ou de direction.

Des Cours de justice déclarèrent aussi que, si la loi permet aux corporations de fusionner, elle ne leur permet pas de s'associer entre elles en gardant une organisation et un capital distincts.

A vrai dire, *ces diverses interprétations de la loi, à défaut de tout texte précis, pouvaient et peuvent facilement se soutenir; si l'on s'en tenait là, nous n'y verrions aucun grand inconvénient. Ce serait une question de mesure de la part du pouvoir judiciaire, et de distinction des cas où il y a une simple coopération industrielle et de ceux où il s'agit de manœuvres pour raréfier la marchandise et forcer les prix.*

Certains États de l'Union Américaine, au lieu de laisser la magistrature tirer, suivant les espèces, des lois générales, de la *Common Law,* les cas de nullité qu'on y trouve implicitement, ont prétendu organiser contre les *trusts* une législation positive; ils ont alors construit un système draconien, déraisonnable, inapplicable et qui serait hautement préjudiciable au commerce.

Le Missouri, par exemple, prohiba, en 1889, les *trusts* ayant pour objet de fixer les prix d'une marchandise ou d'en limiter la production, et édicta contre les délinquants des peines d'amende, d'emprisonnement, de confiscation des capitaux et des marchandises engagés dans les *trusts.* Bien plus, dans un délai d'un mois, depuis la loi, toutes les sociétés existant dans l'État devaient déclarer, par *affidavit* (serment), qu'elles n'étaient plus affiliées à un *pool, trust,* ou coalition d'aucune sorte. Plus de 700 refusèrent l'*affidavit* et furent déclarées dissoutes par ordonnance du secrétaire d'État du Missouri. Mais un arrêt de la *Circuit Cour* de Saint-Louis cassa comme inconstitutionnelle, avec grande raison, cette exorbitante et extravagante mesure.

Une loi du Texas imita celle du Missouri. L'État de Michigan, par une très amusante contradiction, édicta aussi des pénalités rigoureuses contre les *trusts,* voulant fixer le prix

d'une marchandise ou en limiter la production, mais il en excepta les coalitions d'agriculteurs et d'ouvriers salariés. Une loi de Minnesota ne paraît recourir qu'à une pénalité morale, la dissolution de toute société faisant partie d'un *trust* et l'incapacité pour elle d'ester en justice; elle y joint cette disposition curieuse et peu recommandable que tout acheteur d'une denrée dont le prix aura été modifié artificiellement par un *trust* pourra la garder sans paiement. La Louisiane a édicté, de son côté, des peines d'amende et d'emprisonnement contre les membres des *trusts;* quinze ou vingt autres États ont fait de même.

Le Congrès des États-Unis a cru devoir légiférer aussi sur cette matière. Il était saisi de différents projets de loi, dont l'un, le seul à peu près raisonnable, se contentait de généraliser et de confirmer la jurisprudence fréquente dont nous avons parlé : il déclarait les *trusts* illégaux, en prononçait la dissolution, ainsi que celle des sociétés qui en feraient partie. Encore aurait-il fallu apporter plus de précision et bon nombre d'exceptions dans cette législation pour qu'elle ne conduisît pas à des abus, et se borner à la règle que nous formulerons plus bas. Le Congrès alla beaucoup plus loin. La loi du 12 juillet 1892 déclara « illégal tout accord, arrangement, sous forme de *trust* ou autrement, toute entente secrète (*conspiracy*), en vue de restreindre le trafic et le commerce entre les divers États ou avec les pays étrangers. Toute personne qui aura consenti à un accord ou à une coalition de cette nature commettra un délit passible d'une amende de 5,000 dollars au plus ou d'un emprisonnement de un an au plus, ou des deux termes simultanément, au gré du tribunal ». La même pénalité s'applique à « qui aura monopolisé ou tenté de monopoliser, soit à lui seul, soit avec d'autres, une branche de l'industrie ou du commerce entre les différents États ou avec les pays étrangers..... Toutes marchandises appartenant à un syndicat organisé dans les conditions de la présente loi, même trouvées en cours de transport d'un État dans un autre ou à destination de l'étranger, seront acquises aux États-Unis et pourront être saisies et con-

fisquées ». Les *attorneys*, c'est-à-dire le ministère public, sont chargés des poursuites qu'ils peuvent exercer d'office ou à la requête de toute personne lésée.

Cette loi est tout à fait excessive ; appliquée exactement, elle entraverait beaucoup d'affaires sérieuses et irréprochables; si l'on n'y recourt que par intermittence, c'est un intolérable arbitraire. Il est manifeste qu'une semblable législation est illusoire et vexatoire.

Elle ne paraît pas, d'ailleurs, avoir eu grand effet. Un certain nombre de *trusts* ou de *pools* se sont bien dissous, et les actions de beaucoup se sont effondrées[1], mais c'est la coutume des *trusts*, qui se créent en vue de la hausse rapide des cours des marchandises ou des valeurs de bourse, d'aboutir, à peu d'exceptions près, à l'effondrement. Quant aux *trusts* plus fortement organisés qui visaient la réglementation permanente de la production d'un article déterminé, ils ont changé de forme ; quelques-uns se sont érigés en grandes sociétés commerciales qui échappent à la loi, d'autres se sont morcelés ; mais leurs différents tronçons agissent de concert, sans constituer un pouvoir directeur déterminé.

Suivant une communication de M. Hadley, professeur d'économie politique à l'Université de Newhaven, en ce qui concerne le plus célèbre de ces *trusts*, « les anciens directeurs (*trustees*) de la *Standard Oil Company*, étant détenteurs pour leur propre compte de la majorité des actions (des cinq compagnies fondées par un démembrement du *trust*), se mettront à la tête des compagnies nouvelles et continueront, comme par le passé, à faire la loi au marché[2] ». C'est-à-dire qu'ils s'y efforceront, car il n'est nullement certain qu'ils réussissent.

Le Canada avait devancé le Congrès des États-Unis dans la législation restrictive au sujet des *trusts*. Par une loi du 2 mai 1889, le Parlement canadien punit tout membre d'une coalition de producteurs d'une amende de 200 à 4,000 dollars et d'un emprisonnement de deux années au maximum.

[1] Babled, *op. cit.*, page 219, note.
[2] *Id.*, *ibidem*, page 221.

Cette loi ne vaut pas mieux que celle des États-Unis. Le Code pénal belge de 1866 et son rapporteur, dont nous avons reproduit les paroles (voir plus haut, page 52), sont plus proches de la vérité que ces lois américaines, œuvres de passion et d'ostentation, destinées à ne jamais faire partie de la législation régulière et effective.

Nous avons démontré (pages 40 à 45) que les *Trusts*, même aux États-Unis, ont eu moins d'effets désastreux qu'on ne le prétend, et qu'ils n'ont réussi, sur aucun article, à empêcher la baisse des prix ; que leur action, avec une large liberté commerciale internationale, eût été beaucoup plus contenue. D'autre part, les syndicats ou *trusts* de producteurs, même ceux destinés à régler la production et à fixer certains minima de prix, peuvent, quand ils sont raisonnablement conduits, être légitimes et avoir de bons effets.

La législation contre les syndicats ou trusts doit être, non une législation agressive, comme celle des États-Unis et du Canada, mais une simple législation défensive.

Nous avons fourni, dans le second volume de cet ouvrage, la solution réelle et applicable à tous les cas, en parlant des syndicats d'ouvriers. *Ces syndicats, de même que ceux de patrons et ceux de producteurs ou de détenteurs de marchandises, doivent être licites, en ce sens que leurs membres ne sauraient être poursuivis et punis pour le simple fait de les avoir constitués ou d'en faire partie. Mais les engagements pris envers ces syndicats ne peuvent avoir aucune force légale ; leurs membres n'ont aucune obligation que la loi reconnaisse ou sanctionne. Tout affilié peut se soustraire aux engagements qu'il a pris envers le syndicat, et on ne peut l'attaquer pour ce fait en justice.*

Voilà ce que nous appelons la législation défensive et non agressive. La jurisprudence américaine, appliquée d'après les principes de la *Common Law,* avant que des lois spéciales n'eussent été rendues en cette matière, suffisait largement.

ANTIQUITÉ ET INNOCUITÉ RELATIVE OU DÉFINITIVE DES TENTATIVES D'ACCAPAREMENT. — Nul temps n'a été complètement à l'abri des tentatives d'accaparement. Les marchés restreints de l'an-

tiquité s'y prêtaient beaucoup mieux que les marchés étendus de l'âge actuel. Dans l'un des précédents tomes de cet ouvrage, nous avons fait allusion à une opération de ce genre d'un célèbre philosophe de l'antiquité, Thalès de Milet. Voici comment Aristote la raconte, ainsi qu'une autre postérieure s'appliquant à un produit fabriqué :

« Les connaissances en astronomie de Thalès lui avaient fait supposer, dès l'hiver, que la récolte suivante des olives serait abondante. Il employa le peu d'argent qu'il possédait à fournir des arrhes pour la location de tous les pressoirs de Milet et de Chios ; il les eut à bon marché, en l'absence de tout autre enchérisseur ; mais, quand le temps fut venu, les pressoirs étant recherchés tout à coup et en foule, il les sous-loua au prix qu'il voulut. Le profit fut considérable, et Thalès prouva que les philosophes, quand ils le veulent, savent aisément s'enrichir ; mais ce n'est pas là l'objet de leurs soins.

« Un particulier, en Sicile, employa les dépôts faits chez lui à acheter le fer de toutes les usines et, quand les négociants venaient des divers marchés, il était seul à le leur vendre. Sans augmenter excessivement les prix, il gagna cent talents pour cinquante. Denys en fut informé, et tout en permettant au spéculateur d'emporter sa fortune, il l'exila de Syracuse pour avoir indiqué une opération préjudiciable aux intérêts du prince. Cette spéculation, cependant, est au fond la même que celle de Thalès : tous les deux avaient su se faire un monopole. Les expédients de ce genre sont utiles à connaître, même pour les chefs des États. Bien des gouvernements ont besoin, comme les familles, d'employer ces moyens-là pour s'enrichir [1]. »

[1] Aristote, *Politique*, livre Ier, chap. IV, parag. 5 et suivants. Nous empruntons cette traduction à M. Claudio Jannet, *Le Capital, la spéculation, etc.*, page 288, note. M. Jannet ajoute que saint Thomas, dans sa glose (*D. Thomæ in Polit. Aristotelis, Romæ, 1492*), paraphase ce passage sans réflexion personnelle. D'après sa traduction, Thalès, au lieu de louer des pressoirs, aurait, pendant l'hiver, acheté toutes les huiles de la récolte future par des marchés à livrer avec arrhes. Dans ce cas, la faute du

Cette conclusion d'Aristote est évidemment défectueuse, elle recommande presque le monopole des pressoirs d'huile, comme d'autres recommandent aujourd'hui le monopole de la rectification de l'alcool.

Mais les faits cités par Aristote sont curieux : Thalès et le particulier de Syracuse, sans doute un banquier, puisqu'il recevait des dépôts, seraient tombés sous le coup de la loi américaine contre les *trusts*, puisqu'ils avaient monopolisé un produit : amende, emprisonnement, confiscation de marchandises eussent été leur lot. D'autre part, si Aristote cite ces deux cas, c'est qu'ils étaient exceptionnels.

LES OPÉRATIONS A DÉCOUVERT ET A TERME. — LES CORNERS. — LA NATURE ET LA FONCTION DE LA SPÉCULATION. — Une prétention qui se produit souvent aux États-Unis, d'une part, en Allemagne, de l'autre, c'est d'interdire les opérations à terme sur les marchandises, en leur attribuant la baisse des denrées. Ce serait, dit-on, le moyen le plus assuré, par des ventes à découvert multipliées, d'effrayer les propriétaires de denrées et de les induire à vendre à tout prix. Ce sont surtout les grands propriétaires allemands, les agrariens, comme on les appelle, qui font ce raisonnement.

Il est peu fondé ; car les opérations à terme, qu'il s'agisse de valeurs mobilières ou de denrées, servent tout aussi bien à la hausse qu'à la baisse, beaucoup plus souvent même à la première qu'à la seconde.

Aussi est-il curieux de remarquer que si, en Allemagne, on demande la suppression des opérations à terme sur les marchandises, c'est, d'ordinaire, des propriétaires terriens qu'émanent ces réclamations, et la raison donnée est que les opérations de cette nature provoquent la baisse. Aux États-Unis, au contraire, c'est la masse du public, les consommateurs, qui sont opposés aux opérations à terme sur marchandises, parce

philosophe grec, d'après les *agrariens* actuels, eût été bien plus grave et double ; il eût monopolisé un article agricole, et pour constituer ce monopole, il se fût livré à toute une série d'opérations à terme sur une marchandise non encore existante.

qu'elles favoriseraient des hausses factices, la formation et le développement de ce qu'on appelle des *corners*.

Les *corners* sont des coalitions à évolution rapide. Ils ont pour objet d'accaparer momentanément et simultanément une grande partie de la production d'un article, de provoquer par des rumeurs fausses un grand nombre de ventes à découvert et d'« exploiter ensuite ce découvert ou de le faire courir », comme on dit en langage de bourse, en le forçant à se racheter à des prix très élevés. Quelquefois, ces sortes de campagnes réussissent, souvent elles échouent; parfois, elles sont matériellement profitables à ceux qui ont provoqué le mouvement, mais elles ruinent ceux qui se sont joints à eux tardivement.

Ces combinaisons diffèrent des *trusts* ou des *pools*, en ce qu'elles ne sont pas destinées à durer; suivant une expression assez heureuse, « elles sont entreprises par des hommes d'un instant, *minute men* ».

Ces sortes de manipulations artificielles du marché sont peu recommandables et peuvent être préjudiciables dans une certaine mesure. Dans le commerce des blés, de 1881 à 1887, on cite neuf *corners* à Chicago, de même plusieurs à New-York. Celui de 1887 sur cette dernière place a été particulièrement célèbre. On calcule que les ventes à découvert représentèrent trente-cinq fois la récolte des États-Unis, qui était très abondante. Le *corner* réussit, en profitant de ces ventes, à affoler les vendeurs dépourvus de marchandises, à pousser les cours très haut, d'où ils retombèrent plus bas qu'au début. Un autre, en 1888, à Chicago, eut un résultat à peu près analogue.

On cite des *corners* sur le café, tant en Amérique et en Angleterre qu'au Havre, de 1886 à 1890; un sur le thé à Londres, de fréquents sur les fontes à Cleveland, certain sur le caoutchouc en 1891. On peut dire que *presque tous ces corners se terminent par une débâcle*[1]; ce qui est arrivé aux auteurs

[1] On va jusqu'à prétendre (Babled) que la maison Baring aurait perdu 5 millions de L. dans le *corner* sur le caoutchouc. Ce sont là des conjectures, et si cet L veut dire des livres sterling, on se trouve en présence d'une exagération colossale.

insensés de la coalition sur le cuivre en 1887-89[1]; parfois, les auteurs de ces manœuvres sont parvenus à se retirer, soit indemnes, soit même avec profit avant la catastrophe.

Nous n'avons aucune tendresse ni aucune pitié pour les agioteurs qui trouvent la ruine dans de semblables combinaisons. Leur désastre, bien loin de susciter des regrets, doit être accueilli comme un châtiment mérité.

On conçoit, cependant, difficilement que « les agrariens » allemands aient considéré les opérations à terme sur les denrées comme poussant, en général, à la baisse des produits, alors que les *corners* sont organisés en vue de la hausse. La raison, sans doute, de cette méprise, c'est que les circonstances économiques générales, depuis dix ans, tendant à la baisse des produits agricoles, la spéculation, ce qui est sa fonction, a pressenti et anticipé cette conséquence des circonstances naturelles; voyant de loin, ce qui est sa mission, en conformité avec l'étymologie et avec son essence même, elle n'a pas permis aux hausses des cours de s'aventurer et de durer, parce qu'elle se rendait compte qu'elles étaient injustifiées et fragiles. Mais, *en elles-mêmes, les opérations à terme ne s'effectuent pas plus dans le sens de la baisse que dans le sens de la hausse.* Si les circonstances devenaient telles qu'une reprise durable de la valeur des produits agricoles devînt probable, on verrait bientôt les opérations à terme pousser à la hausse.

Faut-il interdire ces opérations? En stricte équité, on ne voit pas sur quel fondement on s'appuierait pour le faire. *Les opérations à terme n'ont rien de délictueux ni d'immoral, en elles-mêmes; elles sont l'instrument essentiel de la spéculation.* Celle-ci ne peut s'exercer sans elles; elle cesserait alors d'être la spéculation, c'est-à-dire un ensemble de vues et de projets sur l'avenir.

La question se ramène donc à celle-ci : la spéculation, en tenant compte de la totalité de son action et de ses effets, est-

[1] Cette coalition, toutefois, n'était pas un simple *corner*, mais une organisation permanente, un syndicat ou *trust*.

elle utile ou est-elle nuisible à la société ? La réponse est certaine : *la spéculation, toute compensation faite de ses torts et de ses bienfaits, de ses avantages et de ses inconvénients, est une des forces indispensables au progrès humain; elle est, à la fois, impulsive vers le mieux et régulatrice.* C'est elle qui pressent les besoins et les ressources de l'avenir, qui les calcule, qui proportionne celles-ci à ceux-là, qui rend l'inappréciable service de rationner les ressources quand elles sont insuffisantes. C'est elle aussi qui suscite les recherches, les approvisionnements, qui fouille le monde, pour arriver à satisfaire les besoins de l'homme. Elle est l'ouvrière la plus active, la plus sagace, la plus subtile qui soit. Sans elle, le monde serait morne; vivant en quelque sorte au jour le jour, il se laisserait constamment surprendre par des déficits de récoltes ou gaspillerait une abondance momentanée[1].

La spéculation a ses erreurs, ses exagérations, ses entraînements, ses vices aussi; mais si, sous ce prétexte, on la voulait mutiler ou priver de ses indispensables moyens d'action, on la mettrait hors d'état de remplir sa mission. Les opérations à terme sur marchandises ou sur valeurs sont ses instruments naturels. Avec eux, un homme bien doué, inspirant confiance, mais ayant des moyens pécuniaires limités, peut prendre aux transactions une part notable; ses ventes à découvert avertissent le public et les consommateurs que la denrée paraît abondante, qu'il n'est donc pas nécessaire de la payer un haut prix, qu'on peut en accroître la consommation; ses achats à découvert indiquent que la récolte pourrait être moins belle qu'on ne le croit, qu'il est prudent de se rationner ou de chercher un supplément de marchandises au dehors ou de recourir à des succédanés.

Dans l'un et l'autre sens, ces opérations sont légitimes; si elles sont faites par un homme réfléchi, expérimenté et sagace,

[1] Sur le rôle de la spéculation, se reporter au tome Ier de cet ouvrage pages 636 à 675. Voir aussi dans le présent tome, page 59, celle que, d'après Aristote, le philosophe Thalès, de Milet, fit sur les olives, et d'autres spéculations et accaparements dans l'antiquité.

elles sont utiles. Si les famines ont disparu et que les disettes sont devenues si rares, à la spéculation en revient une grande partie du mérite. Il faut donc la laisser en paix, ainsi que ses instruments, les opérations à terme. Celles-ci, d'ailleurs, peuvent très bien n'être pas que des opérations nominales, portant sur des différences à payer ; fréquemment, ce sont des opérations sérieuses, réelles, mais différées[1].

Tout au plus, pourrait-on priver de tout caractère légal, c'est-à-dire rendre insusceptibles d'action en justice, celles des opérations à terme qui manifestement ne constitueraient qu'un jeu et, vu la profession de ceux qui s'y livrent, ne devraient jamais se traduire par des livraisons de marchandises ; ce serait une question d'espèces. Mais on ne peut supprimer les opérations à terme sur marchandises au moment où en France on vient de leur donner un caractère légal sur les valeurs mobilières.

On peut dire que l'agiotage est le parasite de la spéculation, mais à force de vouloir arracher le parasite, on pourrait tuer aussi celle que l'on prétend soulager.

Sans nier aucunement les excès auxquels donnent lieu parfois les coalitions et les spéculations, ils nous paraissent beaucoup moins dangereux que la réglementation destinée à les prévenir.

Avec la liberté commerciale, d'une part, dans une très large mesure, et, de l'autre part, la loi naturelle de substitution, toutes les combinaisons artificielles entre producteurs ou spéculateurs ne peuvent avoir des effets bien pernicieux.

PRÉTENTION QUE LES ENTENTES ENTRE PRODUCTEURS DOIVENT ABOUTIR A DES MONOPOLES D'ÉTAT. — Quelques écrivains, les uns violemment hostiles à toutes les combinaisons entre producteurs, les autres qui ont pour elles moins d'animadversion,

[1] M. Claudio Janet, dans son ouvrage, *Le Capital, la Spéculation et la Finance au XIXe siècle*, a consacré des développements étendus à cette question des marchés à terme et à divers perfectionnements très utiles qui en sont résultés dans l'appareil commercial. Voir le chapitre VII dudit ouvrage, pages 231 à 284.

mais qui redoutent l'excitation qu'elles produisent sur l'esprit public, pensent que ces *trusts, syndicats, corners, kartells,* doivent ou peuvent aboutir à la transformation d'un certain nombre d'industries en monopoles d'État, à « l'étatisation » de certaines industries importantes et déjà très concentrées, la raffinerie, par exemple. Parmi les premiers, à savoir les adversaires véhéments des *trusts*, qui émettent cette idée et ce désir, se trouve M. Henry Demarest Lloyd, dans son ouvrage *Wealth against Commonwealth :* « Nous avons à appliquer, dit-il, la méthode coopérative de l'office postal et de l'école publique à beaucoup d'autres tâches communes, à toutes les les tâches où la souveraineté privée a constitué, par le monopole, un despotisme sur le public et où l'association et l'organisation des opérations ont été si développées que le Capitaine d'industrie chercheur de profits peut être remplacé par le Capitaine d'industrie serviteur du public, *the profit hunting Captain of Industry may be replaced by the public serving Captain of Industry* »[1]. Ainsi, nombre d'industries devraient être accaparées ou dirigées par l'État, comme le sont aujourd'hui la poste et l'école primaire. Si l'on se rappelle que M. Lloyd, ainsi qu'on l'a vu plus haut, page 47, a énuméré, à titre d'indication seulement partielle, dans une période de vingt ans, 572 *trusts* ou syndicats de producteurs, on se rendra compte que c'est un système se rapprochant beaucoup du collectivisme qui a les faveurs de l'écrivain américain.

Parmi les auteurs qui, sans combattre absolument les ententes entre producteurs, appréhendent, sans le désirer, qu'elles conduisent à des monopoles d'État, se trouve M. Charles Brouilhet, dans un ouvrage que nous avons déjà cité. Il y examine « l'État envisagé comme succédant aux Ententes dans les fonctions industrielles ou commerciales qu'elles remplissent ». Il note le caractère peu désirable de cette substitution; mais il expose les raisons qui, selon lui, la rendent

[1] Lloyd, *Wealth against Commonwealth,* New-York, 1894, page 534.

probable dans bien des cas, et qui sont pour la plupart tirées du sentiment public[1]. Il reconnaît, d'ailleurs, l'infériorité de l'État relativement aux sociétés anonymes dans la sphère industrielle et commerciale, infériorité que nous avons démontrée, aussi bien théoriquement qu'expérimentalement, dans un de nos principaux ouvrages[2]. M. Charles Brouilhet proclame judicieusement que « le monopole, quel que soit sa forme, manque de plus en plus, grâce à la rapidité du progrès économique, d'un des éléments essentiels, la durée ». Il ne s'est pas arrêté à la *loi de substitution*, si peu étudiée en France jusqu'ici et à laquelle nous avons fait une si grande part dans cet ouvrage[3]. « L'étatisation » ou la *Verstaatlichung* de certaines industries importantes lui paraît pouvoir être un des termes de l'évolution des syndicats.

Nous ne disons pas que cette appréhension soit vaine, étant donnée la légèreté de l'opinion publique et ses entraînements. Dans un temps où tant de gens, tout en se plaignant des monopoles existants, par exemple de ceux des allumettes et des téléphones, sollicitent la création de monopoles nouveaux, où l'on a vu soumettre, il y a trois ou quatre ans, au peuple suisse, qui le repoussa heureusement, un projet de monopole du commerce des grains en gros pour la fédération, et où une forte partie du Parlement allemand voudrait (1895), par la proposition de Kanitz, conférer à l'Empire le monopole du commerce des grains avec l'étranger, on ne peut répondre qu'un jour ou l'autre, sous le prétexte de coalitions entre les producteurs, l'État ne mettra pas les mains sur telle ou telle grande industrie[4]. Ce serait un grand malheur, une cause d'affaiblissement social et de difficultés financières nouvelles. Les *trusts*, *pools*, *corners*, *kartells* sont en définitive peu redou-

[1] *Essai sur les ententes commerciales et industrielles*, *etc.*, par Charles Brouilhet (1895), pages 190 à 199.

[2] Voir notre *État moderne et ses fonctions*, notamment pages 76 à 92.

[3] Voir plus haut, tome I^er^, pp. 86 à 88, 112 et 662, tome II, pp. 34 à 41.

[4] En France aussi cette idée séduit beaucoup d'agriculteurs, voir un article du vicomte de Montureux, dans l'*Impartial de l'Est* du 9 décembre 1899, sur « la mise en régie du commerce des blés ».

tables; les troubles momentanés qu'ils peuvent susciter ont une médiocre importance auprès des innombrables bienfaits de la liberté commerciale et industrielle. La société, sans recourir à l'État, a mille moyens de se défendre contre ces abus [1].

[1] La question des *trusts* et des ententes entre producteurs a acquis un redoublement d'actualité dans les années 1899 à 1900 par une hausse générale des prix, sauf sur quelques produits agricoles, comme le blé, qui n'ont jamais été plus bas (18 à 20 fr. les 100 kilos dans le courant de ces deux années). Par contre, les métaux et quelques autres denrées auraient presque doublé de prix, comme en témoigne le tableau suivant :

MARCHANDISES	PRIX A LONDRES EN LIVRES, SCHELLINGS ET PENCE		
	Mars 1900	Mars 1899	Mars 1898
Cuivre (la tonne)	78. 1. 6	66.10. 5	50.16. 5
Plomb	16. 0. 0	14.12. 6	12.17. 2
Zinc	21. 2. 6	27.12. 6	18.11. 6
Etain	140 10. 0	112.10. 0	68. 5. 0
Charbon	20. 0	17. 6	15. 0
Fer	73.11	54. 9	45. 0
Pétrole (le gallon)	7 5/8	5 7/8	4 3/8

Que les *trusts* aient été pour quelque chose dans cette ascension, cela est possible dans quelques cas; mais c'était là une influence tout à fait secondaire : la cause principale de la hausse, c'était l'accélération du mouvement industriel, l'ouverture de plus amples débouchés par des inventions nouvelles comme l'électricité, les énormes commandes des États aux industries métallurgiques pour les armements.

Par contre, nombre de marchandises, malgré des tentatives de *trusts*, les nitrates, la dynamite, le café avaient sensiblement baissé.

Un énorme *corner* sur le blé à Chicago, sous la conduite d'un grand et très riche spéculateur, le jeune Leiter, s'était effondré en 1898.

Rien ne prouve donc la toute-puissance des *trusts;* il faut que les circonstances les favorisent énormément et que les lois de douane et l'absence de tout contrôle sur les tarifs de chemins de fer les protègent; c'est le cas en Amérique où l'élection présidentielle de 1900 va se faire en partie sur la question des *trusts*, le parti républicain les soutenant et le parti démocrate les combattant. En Europe et en France, les *trusts*, sous le nom de « Comptoirs de vente », se sont fort développés, mais ils n'ont une grande importance que dans des industries excessivement protégées : les raffineries de sucre et de pétrole et la métallurgie; le remède serait dans l'abaissement des droits de douane sur ces articles.

Les *trusts*, d'autre part, ont parfois certains côtés excellents; ils développent ce que Walker appelait « la maîtrise de l'industrie ». Dans le Congrès de l'*American Economic Association*, tenu à Cornell University en décembre 1899, le professeur Sidney Sherwood a lu un mémoire, dont le titre seul indique la conclusion : *The influence of trusts in the développement of the Undertaking genius*, le génie industriel développé par les *trusts* (note de la 3e édition).

CHAPITRE III

LE COMMERCE INTERNATIONAL. LIBRE ÉCHANGE ET PROTECTION

Antiquité et priorité du commerce international. — Sa nécessité d'une part ; sa fonction stimulante, de l'autre part. — Les formes primitives de ce commerce.
Importance relative du commerce intérieur et du commerce extérieur.
Les quatre grands avantages du commerce international.
Plus un pays est restreint comme territoire et comme population, plus la liberté commerciale internationale lui est utile.
Les objections faites à la pleine liberté commerciale. — Les arguments protectionnistes généraux.
Arguments protectionnistes spéciaux. — Les peuples neufs ou encore peu développés et les industries naissantes ; les peuples jusque-là protégés et les industries existantes.
Examen de la valeur respective des arguments pour et contre la liberté commerciale internationale.
Les traités de commerce. — Leurs avantages. — Les traités exclusifs. — Les conventions différentielles. — Les unions et les ligues douanières
De l'incidence générale des droits de douane. — Le régime des primes

ANTIQUITÉ ET PRIORITÉ DU COMMERCE INTERNATIONAL. — SA NÉCESSITÉ, D'UNE PART, SA FONCTION STIMULANTE, DE L'AUTRE PART. — LES FORMES PRIMITIVES DE CE COMMERCE. — De tout temps, il y a eu, chez les politiques de même que dans la foule, beaucoup de préjugés au sujet du commerce international.

On a vu plus haut, dans notre description des débuts de l'échange, que ce grand phénomène économique a commencé de s'établir et de se préciser, moins entre des individus d'un même groupe social ou ethnique, qu'entre des groupes sociaux ou ethniques différents. Au sein de chaque groupe spécial, la production était, en quelque sorte, commune ; elle avait un

caractère familial et la répartition s'effectuait, comme aujourd'hui au sein d'une famille, sans qu'il y eût de transactions ayant le caractère net et tranché de l'échange. Au contraire, entre les habitants des plateaux et ceux de la plaine, soumis, d'ordinaire, à des chefs différents et constituant des groupes sociaux distincts, entre les nomades et les sédentaires, des échanges réguliers s'effectuaient, comme encore aujourd'hui entre beaucoup de peuplades de l'Afrique et de l'Asie. La raison d'être de ces échanges, c'est que ces tribus morcelées, cantonnées dans des territoires étroits, manquaient de produits essentiels qu'avaient en excès des tribus voisines.

Nous avons dit que *l'échange a été collectif en quelque sorte avant d'être individuel; on peut ajouter, si ce mot n'est pas trop ambitieux, que le commerce international a, en quelque sorte, précédé le commerce intérieur;* les anciennes caravanes périodiques, dont il reste des traces de nos jours chez les populations primitives ou à demi-barbares, en fournissent la démonstration.

Si ce mot d'antériorité choque, on ne risque pas de se tromper en acceptant, tout au moins, celui de simultanéité.

Le commerce international est donc aussi ancien que le commerce intérieur; il a pris même plus tôt un grand développement. On peut dire que c'est le commerce international qui a vivifié et régularisé les transactions, qui a habitué les hommes de toutes classes, par un phénomène d'imitation, aux échanges fréquents, qui a perfectionné l'outillage et les procédés d'échange, qui a développé l'idée de trafic et la division du travail.

Ce n'est pas dans l'intérieur même d'un petit groupe que le commerce a commencé, pour s'étendre graduellement à un district restreint, puis à une province, ensuite à tout un État, et, enfin, par des étapes successives, au monde entier. Telle n'est pas la genèse du commerce.

Par l'intermédiaire de quelques groupes d'hommes, placés d'une façon très favorable et doués d'une activité et d'une ingéniosité que leur situation naturelle avait éveillées et

entretenues, les Phéniciens, par exemple, dans l'antiquité, ultérieurement les Grecs, il arrivait que diverses peuplades, qui n'avaient que des échanges très restreints chez elles, les Thraces, les habitants des rives du Pont-Euxin, et jusqu'à ceux dont le poète a dit :

Penitus toto divisos orbe Britannos,

ou bien encore les tribus de l'*Ultima Thule* (l'Islande), entretenaient un commerce actif avec des nations dont elles ignoraient le nom exact et qui habitaient les extrémités du monde alors connu.

Roscher a décrit, d'après Hérodote, quelques-unes des formes de ce commerce international primitif. Les Carthaginois ayant affaire aux habitants de la Lybie Occidentale, par exemple avec les tribus qui entourent aujourd'hui le cap Juby, poste récemment occupé par les Anglais, déposaient leurs marchandises sur le bord de la mer, allumaient un grand feu pour le faire savoir et retournaient à leurs vaisseaux. Les indigènes apparaissaient alors, prenaient les marchandises et posaient de l'or à côté, puis se retiraient à leur tour; les Carthaginois revenaient et, si la quantité d'or leur paraissait suffisante, ils la prenaient et quittaient la côte ; si elle leur paraissait trop faible, ils montaient dans leurs vaisseaux et attendaient que les indigènes y eussent ajouté un complément. Ceux-ci le faisaient, en général, sachant que, au cas contraire, les Carthaginois ne seraient pas revenus [1]. Ainsi, le commerce international, à cette période embryonnaire, pouvait s'effectuer sans aucun rapport ni contact personnel. On rapporte que sur les mêmes côtes, jusqu'en 1818, il se fit des échanges de cette sorte. Ce commerce muet, *Stummer Handel,* fut très répandu; on cite le cas des anciens Égyptiens en Abyssinie, des Hanséates en Livonie, même au commencement du XIX^e^ siècle, des commerçants russes avec les

[1] Roscher, *Nationalökonomik des Handels und Gewerbfleisses*, 2^te^ auflage, pages 107 à 108.

peuplades du Nord-Ouest de la Sibérie, des Mexicains avec les Indiens du Rio del Norte.

Il est certain que nombre de tribus qui, vu leur organisation patriarcale, n'avaient pas de commerce intérieur à proprement parler, ont eu un commerce international assez actif et régulier.

Ce serait donc une erreur de considérer le commerce international comme le simple développement, l'extension tardive du commerce intérieur; dans beaucoup de cas, au contraire, il a suscité ce dernier.

Si le commerce international est numériquement, d'après les quantités, soit en poids, soit en valeurs, sur lesquelles il porte, moindre dans la plupart des pays que le commerce intérieur, il n'en résulte pas que le premier soit subordonné et moins important en réalité.

Aujourd'hui que les échanges à l'intérieur ont pris une grande activité, on oublie assez facilement que *le commerce international a eu une sorte de priorité et* qu'*il a été un initiateur.*

IMPORTANCE RELATIVE DU COMMERCE INTÉRIEUR ET DU COMMERCE EXTÉRIEUR. — Sauf chez les peuples très commerçants, comme les Anglais, on attribue une beaucoup plus grande importance au commerce intérieur. Un économiste récent va même jusqu'à donner ce titre à l'un de ses chapitres : « *Pourquoi on attache au commerce extérieur une importance exagérée* [1], et c'est avec de simples chiffres qu'il prétend établir cette exagération : « Le commerce extérieur ne dépasse pas, dit-il, 9 à 10 milliards, tandis que le mouvement des échanges à l'intérieur, bien que beaucoup plus difficile à évaluer, ne saurait être évalué à moins de 40 ou 50 milliards. » L'auteur ajoute en note : « La somme totale des richesses produites en France ne peut être évaluée à moins de 20 milliards; or, comme chaque article passe au moins par deux ou trois mains différentes avant d'arriver au consommateur, le mouvement des échanges auxquels cette production donne lieu doit être évalué à une somme double

[1] *Principes d'économie politique*, par Gide, page 256.

ou triple. » Il y a une première confusion dans ce passage : on ne peut mettre en face l'une de l'autre ces deux chiffres : 9 à 10 milliards de commerce extérieur pour la France et 40 ou 50 milliards de commerce intérieur, sous le prétexte que les 20 milliards de marchandises produites annuellement en France changent deux ou trois fois de main ; il est manifeste que les 9 ou 10 milliards du commerce extérieur que fait la France changent aussi deux ou trois fois de main avant d'arriver des ports dans les mains du consommateur français, s'il s'agit d'importation, ou des mains du producteur français sur le bateau qui les emporte, s'il s'agit d'exportations. Le changement de main est à peu près le même dans l'un et l'autre cas. Ce qu'on peut comparer, ce sont les valeurs des marchandises constituant la production intérieure, mettons 25 milliards, et les marchandises qui sont importées de l'étranger ou qui y sont exportées (nous disons l'une ou l'autre et non pas l'une et l'autre). On peut poser la question ainsi : la France consomme, au prix du gros, chez le producteur, environ 25 milliards de marchandises ; sur ces 25 milliards, 4 milliards environ lui arrivent de l'étranger ; soit le sixième à peine de sa consommation totale ; ses consommations provenant de l'étranger sont donc à ses consommations totales comme 1 est à 6 environ.

Ce serait, toutefois, une manifeste erreur que d'estimer de cette façon l'importance du commerce international. Il y a d'autres éléments dont il faut tenir compte.

LES QUATRE GRANDS AVANTAGES DU COMMERCE INTERNATIONAL. — *Le commerce international a quatre avantages principaux :* 1° *Il fournit à chaque peuple des denrées que son territoire, par les circonstances de climat, de sol ou de sous-sol, est dans l'impossibilité absolue de produire et qui sont soit nécessaires, soit du moins très utiles à l'homme et à la société ;* 2° *il agit comme une assurance pour le cas où certaines conditions passagères auraient rendu insuffisant l'approvisionnement de denrées indispensables ou utiles que le pays produit normalement ;* 3° *il développe la division du travail dans des proportions notables, ce qui, au*

point de vue de la productivité et du prix de revient, a des effets précieux; 4° il accroît la concurrence; il rend impossibles ou très précaires les coalitions de producteurs; il propage les meilleures méthodes industrielles et agricoles; il est un stimulant et un ferment des plus puissants dans tous les modes de l'activité humaine.

Voilà les avantages incontestables du commerce international; nous examinerons plus loin les critiques qu'on lui adresse.

Il serait superflu de s'étendre longuement sur ces quatre catégories d'avantages. Quelques mots au sujet de chacune suffiront.

Le premier de ces avantages ne peut être nié par personne, Il n'est pas un peuple civilisé qui ne consomme abondamment des denrées qu'il serait dans l'impossibilité absolue de produire, s'il ne les tirait du dehors; ainsi, pour la France, le coton, le jute, le café, le pétrole, le guano, l'indigo, l'or, le nickel, le quinquina, pour prendre des exemples de marchandises très différentes. Ici, l'impossibilité de production est absolue; dans d'autres cas, elle n'est que relative, en ce sens que l'on ne pourrait, sans d'énormes frais, arriver à se procurer sur notre sol une quantité suffisante de certaines marchandises que l'on tire de l'étranger à un prix très modéré: ainsi le cuivre, le mercure, le zinc, l'étain, les nitrates, le riz, les oranges ou citrons, etc. Il arrive parfois que le sol ou le sous-sol d'un pays se prête bien à fournir une certaine quantité d'une denrée déterminée, mais ne pourrait sans un énorme renchérissement produire la quantité supplémentaire qui y est consommée grâce au commerce étranger. Ainsi, nous avons quelques bonnes mines de plomb, de fer et de zinc; mais elles ne peuvent fournir que des quantités restreintes, la moitié, parfois le tiers ou le quart des quantités dont nous avons besoin. Si l'on voulait que la France produisit toute la quantité de ces métaux qu'elle consomme, il faudrait recourir à des mines de qualité très inférieure, et le prix de revient serait peut-être double ou triple de ce qu'il est

dans les bonnes mines françaises, les seules aujourd'hui exploitées.

Quand on s'arrête à ce premier avantage du commerce international, on voit combien il est futile et inexact d'apprécier l'importance de ce dernier simplement d'après le montant des valeurs qui le composent, ou d'après la seule valeur soit des importations, soit des exportations.

Il est, en effet, telle denrée nécessaire n'ayant aucun succédané, que nous nous procurons par le commerce international, pour une somme déterminée, supposons mille francs, et que nous ne pourrions obtenir à aucun prix sur notre propre sol, le quinquina, par exemple, c'est-à-dire la quinine ; si ce produit venait à nous manquer, la perte serait quasi inévaluable[1]. Il est d'autres produits que nous tirons du commerce international et que notre sol ne saurait fournir, mais qui ont des succédanés, c'est-à-dire des substituts dans des marchandises soit un peu analogues, quoique inférieures, soit, quoique différentes, concourant à la satisfaction du même besoin : ainsi le café, qui a pour succédané la chicorée et en quelque sorte toutes les autres boissons agréables et hygiéniques ; le coton, dont le succédané est soit la laine, soit la toile; le pétrole qui a pour succédanés les huiles diverses d'éclairage ; le jute, que le chanvre ou le lin peuvent plus ou moins remplacer.

Mais ce remplacement est en général incomplet et infiniment plus coûteux. Beaucoup de ces marchandises nous sont fournies par le commerce international au tiers ou à la moitié du prix que valent leurs succédanés, si imparfaits qu'ils soient. Voici, par exemple, le café : il a coûté dans la période de 1884-1893, en moyenne sur la place de Londres, pour les qualités de Rio, 66 shellings le centner, c'est-à-dire environ le quintal de 50 kilogrammes, ce qui le fait ressortir approximativement à 1 fr. 65 le kilogramme ; or, le café est grevé par la douane française d'un droit de 1 fr. 55 par kilogramme ; la chicorée,

[1] On dira peut-être que l'on pourrait élever le *cinchona* en serre, mais il est douteux qu'il conservât les mêmes vertus.

au contraire, son succédané, est indemne de tout droit. Néanmoins, l'ensemble de la population française préfère le café, quoiqu'il soit grevé d'un droit atteignant presque à sa valeur et que le produit concurrent soit indemne. Cela veut dire que la population française se procure, par le commerce international, une marchandise supérieure qui lui revient à moitié du prix de ce que lui coûterait la marchandise inférieure, destinée à la satisfaction du même besoin, si elle voulait la produire elle-même.

Voici le coton: le prix moyen, en 1893. en est de 4 pence 5/8 la livre, pour la qualité courante, dite *middling uplands,* sur le marché de Londres, soit environ 1 fr. le kilogramme; les laines anglaises de Lincoln, *halfhogs* qualité courante, valent dans la même année, 10 pence 1/4 la livre, soit 2 fr. 10 environ le kilogramme; la laine est supérieure au coton; mais enfin, si celui-ci n'existait pas, il faudrait, dans beaucoup de cas, recourir à la laine, même à la laine fine pour le remplacer; or, la laine commune coûte plus du double du coton et la laine fine trois ou quatre fois davantage. Si, d'autre part, on compare le coton à la toile de lin, qui, pour certains usages, le remplace, on arrive à un écart encore plus grand. Ainsi, par le commerce international, les pays européens se procurent une denrée, le coton, à moitié prix au moins de ce que leur coûterait l'un des succédanés de ce textile, si le coton ne pouvait être importé. Il n'en est pas autrement du jute (bon ordinaire) qui coûte, en 1893, 13 liv. sterl. (325 fr.) la tonne sur le marché de Londres, alors que le chanvre, qui a des usages analogues, s'y paie de 24 à 26 liv. (600 à 650 fr.), soit le double. Le pétrole vaut en 1893, sur la même place, 4 pence le gallon ou 4 litres 54, tandis que l'huile de lin, la moins chère des catégories d'huile cotées dans le tableau que nous avons sous les yeux, se paie 20 liv. sterl. 1/2 (515 fr. environ) la tonne ou 51 centimes 1/2 le kilogramme, ce qui revient à trois ou quatre fois plus cher [1].

[1] Les prix qui figurent dans le texte pour les diverses marchandises

Ainsi, pour nombre de marchandises, on peut se procurer, par le commerce international, des articles qu'on ne produirait jamais directement, et qui reviennent à moitié moins cher ou même aux deux tiers moins cher que les marchandises plus ou moins similaires qui peuvent être produites dans le pays.

Le premier avantage du commerce international est donc énorme et dépasse de beaucoup ce que l'on pourrait induire des simples chiffres de la douane. Aussi, le tableau des importations et exportations est-il un insuffisant indicateur de l'importance réelle, humaine en quelque sorte, du commerce international.

Le second avantage offre la même évidence et se trouve en quelque sorte plus incommensurable encore que le premier. *Cette assurance réciproque que forment entre elles, par le commerce international, sans avoir à payer aucune prime, les différentes nations, pour réparer l'effet des accidents qui viendraient à réduire, chez l'une ou chez quelques-unes, la production de l'une des denrées essentielles qu'elles sont en état de se procurer normalement sur leur propre sol, est l'un des inappréciables bienfaits de la civilisation.* C'est à cette assurance que l'on doit de ne plus souffrir de famines, ni même de disettes. Le monde entier ne peut être affecté, dans la même année, par une mauvaise récolte; les différences de situation et de climat sont trop accentuées. En outre, depuis que la race civilisée a pris possession des antipodes et que les voies de transport se sont perfectionnées, l'écart entre lès dates des récoltes a disparu. Dans chaque mois de l'année on sème du blé ou l'on récolte du blé sur un point quelconque du globe.

L'assurance que constitue le commerce international préserve les nations, en tant que consommatrices, non seulement de la plupart des mauvais effets des accidents annuels, sécheresse, excès d'humidité, mais elle atténue considérablement pour elles les con-

sont extraits d'un travail de M. A. Sauerbeck sur les prix depuis 1820. (*Bulletin de Statistique et de Législation comparée*, juin 1894, pp. 650 et 651). Sauf le café qui a baissé à 35 shell, les autres ont beaucoup haussé en 1900.

séquences de fléaux plus prolongés. Ainsi, pendant la période du phylloxera, en France, la population, prise dans sa masse, n'a pu conserver l'habitude de boire du vin, alors que la récolte, pendant une douzaine d'années consécutives, fut réduite de moitié, que grâce aux importations annuelles de 10 à 12 millions d'hectolitres de vins étrangers, italiens, espagnols et autres, et aux considérables importations de raisins secs avec lesquels on faisait une demi-douzaine, sinon plus, de millions d'hectolitres de vin à bon marché. Sans ce secours prolongé fourni par le commerce international, la moitié de la population française aurait perdu l'habitude de boire du vin [1].

Le troisième avantage, qui consiste dans le développement de la division du travail, laquelle, au lieu de s'arrêter aux deux premiers degrés, la division individuelle et la division provinciale, arrive au troisième degré, la division du travail international, est aussi de toute évidence.

Quoi qu'on fasse, même pour les produits auxquels toute la terre et tous les hommes peuvent être considérés comme aptes, leur aptitude est différente. Ainsi, l'on peut travailler le lin en France comme dans les autres pays; mais on a remarqué que l'humidité et la moiteur de l'air, en Irlande, favorisent beaucoup la manufacture de cet article, si bien que les toiles de cette contrée auraient une supériorité, due à une cause naturelle, sur celles de notre pays. Ailleurs, c'est la

[1] La production du vin en France, qui était de 50 à 60 millions d'hectolitres en moyenne annuellement et qui monta une année à 75 millions d'hectolitres avant le phylloxera, ne fut plus, en moyenne, que de 28,871,000 hectolitres dans les années 1883-1892 ; dans ces mêmes années, la moyenne de l'importation des vins étrangers fut de 10,360,700 hectolitres, alors qu'avant le phylloxera elle ne montait qu'à quelques dizaines de mille hectolitres. Si l'on considère la période la plus aiguë du phylloxera, celle des cinq années 1886-1890, la production moyenne fut seulement de 26,026,000 hectolitres, et l'importation moyenne de 11,390,000 hectolitres (*Bulletin de Statistique et de Législation comparée*, 1893, page 544). Il faut ajouter aux chiffres ci-dessus au moins une demi-douzaine de millions d'hectolitres de vin faite annuellement avec les raisins secs importés dans les années où le phylloxera sévissait le plus.

pureté de l'eau qui confère un avantage pour certaines opérations industrielles, comme la teinture ou l'apprêtage.

Même pour les produits qui peuvent être élaborés dans des conditions d'absolue égalité en tout pays, la division internationale du travail n'est pas sans avantages sérieux. Que l'on se reporte au chapitre que nous avons consacré à ce grand phénomène, qui domine toute l'économie politique (tome Ier, pages 322 à 374), on y verra que la *division du travail ne tire pas seulement parti des différences d'aptitude naturelle entre les hommes, mais qu'elle finit par amener des différences d'aptitude acquise.* Une population qui, au lieu de disséminer ses efforts sur la totalité ou la presque totalité des articles dont elle a besoin, les concentre surtout sur un certain nombre de ces articles, y acquerra, alors même qu'elle ne l'aurait pas naturellement, un degré exceptionnel d'habileté et de virtuosité.

D'autre part, la division du travail ne peut être portée au point extrême où elle atteint le maximum d'effet, dans un état donné des connaissances techniques, que lorsque l'étendue du marché permet de constituer des ateliers très considérables, où le personnel soit distribué entre toutes les équipes voulues; il a été démontré (voir tome Ier, pages 357 à 364) qu'une réduction, même légère, de l'importance d'un atelier peut mettre dans la nécessité de supprimer deux ou trois des équipes, d'ailleurs, fort inégales, sur les cinquante ou cent, que telle industrie peut exiger pour que la production y soit aussi parfaite et aussi peu coûteuse que la théorie industrielle du moment le permet. La suppression de deux ou trois de ces équipes suffit pour faire perdre une partie du fruit de cette division du travail. Les marchés de 40, 50, même 60 ou 80 millions d'habitants, sont devenus aujourd'hui, à beaucoup d'égards, des marchés restreints. *En créant un marché universel, le libre échange tend donc à developper davantage la division du travail et, non seulement à mieux utiliser les aptitudes naturelles du sol et des hommes, mais aussi à susciter de nouvelles aptitudes acquises, et par conséquent à augmenter, pour l'humanité*

en général, la force de production et les moyens de consommation.

Sous ce régime d'un marché universel, il se produit certaines situations très caractéristiques. Ainsi, Stuart Mill a pu écrire, et sa démonstration est irréfutable, que, *sous le régime de libre échange, non seulement une nation a avantage à abandonner tous les genres de production où d'autres nations, en tenant compte des frais de transport, excellent plus qu'elle, mais qu'elle peut encore parfois trouver intérêt à se procurer, par voie d'achat à l'étranger, certains articles qu'elle produirait à meilleur marché que l'étranger ne les produit.* Il suffit, pour qu'il en soit ainsi, que la nation dont il s'agit excelle plus dans un autre genre de production que dans celui dont il est question; si cet autre genre de production est extensible, c'est-à-dire si l'on y peut encore consacrer des capitaux et des hommes, sans craindre que les marchandises ne trouvent pas d'écoulement, la nation a plus d'avantages à développer cette production qu'à se consacrer à une autre où elle est supérieure à l'étranger, mais d'une supériorité moindre que pour ce premier produit.

Supposons, par exemple, ce qui est une simple hypothèse, que l'Angleterre pût fabriquer des soieries à meilleur marché qne la France, l'Allemagne ou la Suisse, elle pourrait avoir avantage, néanmoins, à s'abstenir de la fabrication des soieries et à acheter cet article dans les trois pays précités; pour cela, il suffirait que sa supériorité dans l'industrie du coton fût plus grande que sa supériorité dans l'industrie des soieries, qu'une somme donnée de capital et de forces humaines, consacrée à la filature et au tissage du coton, lui fournit un résultat plus considérable, c'est-à-dire une somme de valeurs échangeables plus forte que la même somme de capital et de forces humaines consacrée à la filature et au tissage de la soie. Dans ce cas, en supposant, bien entendu, ce qui est implicitement contenu dans la proposition qui précède, que le débouché des cotonnades fût largement extensible, l'Angleterre devrait se mettre à élargir la production de cet article et à

continuer à acheter ses soieries en France, en Suisse et en Allemagne.

Il est probable que, d'une façon concrète, certaines applications de cette règle se font, sans qu'on en ait conscience, dans le seul pays libre-échangiste qui soit actuellement au monde, à savoir l'Angleterre. Si la supériorité de ce pays est plus forte dans telle industrie que dans telle autre, quoique réelle encore dans cette dernière, cette supériorité permettra de payer de plus hauts salaires, de gagner de plus gros profits ou d'avoir plus de sécurité dans la première, ce qui fait qu'on s'y portera et qu'on négligera la seconde

L'influence de la liberté commerciale internationale, en ce qui concerne le développement de la division du travail et de ses heureux effets sur le résultat de la production, amène cette conséquence : c'est qu'*un pays peut se procurer à l'étranger beaucoup d'articles, par voie d'échange, avec une bien moindre somme d'efforts, c'est-à-dire un moindre emploi de capital et de forces humaines, que s'il se consacrait directement à leur production en restreignant celle des articles pour lesquels il a une supériorité marquée.*

Le quatrième avantage du libre échange est, nous l'avons dit, le développement de la concurrence, le stimulant le plus efficace du progrès. Cet avantage aussi est considérable. Il est divers produits naturels et surtout nombre d'industries concentrées, comme la raffinerie de sucre ou de pétrole, la métallurgie, etc., où le nombre des producteurs est assez restreint, de sorte que les ententes entre eux sont faciles. Ces ententes s'opèrent, en général, aux dépens des consommateurs, des nouveaux concurrents et aussi aux dépens du perfectionnement matériel même des usines. Ces coalitions élèvent les prix et cherchent à écraser les producteurs nouveaux-venus par des baisses soudaines, suivies, après l'élimination de ceux-ci, de nouveaux relèvements. Les syndicats s'efforcent de contrôler le marché et, s'ils y parviennent rarement d'une manière absolue, ils y arrivent parfois partiellement. On voit alors nombre de maisons consentir à des prix

notablement plus faibles pour l'exportation que ne le sont leurs prix à l'intérieur; un faible écart se comprendrait peut-être, parce que l'exportation apporte une sorte de complément d'activité sur lequel on ne peut compter absolument et qui diminue les frais généraux, mais quelquefois l'écart est énorme. En tout cas, il peut y avoir là une cause perturbatrice. On peut se reporter à ce que nous avons dit plus haut des *trusts* ou syndicats de producteurs (voir pages 36 à 67). *La liberté commerciale internationale est le seul obstacle décisif à ces coalitions et à ces accaparements* [1].

Ce n'est pas en ce sens seulement que la concurrence internationale agit; elle exerce aussi une action sur les esprits, elle a une influence universelle. Sur tout marché fermé, si vaste qu'il paraisse, des habitudes de torpeur et d'indifférence se prennent. On néglige beaucoup plus ce qui se fait à l'étranger. Or, il est constant que parmi les 500 millions environ d'hommes civilisés, il surgira beaucoup plus d'inventions, de combinaisons nouvelles, de procédés utiles, d'améliorations de toutes sortes, que dans un groupe restreint de 40, 50, fût-ce même de 100 millions d'habitants. Le libre échange force tous les producteurs, à quelque nation qu'ils appartiennent, à se tenir au courant de tout ce qui se passe, au point de vue de leur article, dans ce demi-milliard d'hommes civilisés, d'appliquer dans le plus bref délai possible les nouvelles méthodes expérimentées et reconnues plus parfaites. Si le marché est restreint, au contraire, à 40, 50 ou même 100 millions d'hommes, chaque producteur voit bien encore les grandes découvertes qui se font en dehors de son pays, mais il néglige souvent d'étudier et surtout d'appliquer les combinaisons diverses, les procédés améliorés, les méthodes supérieures qui lui paraissent secondaires et qui exigeraient de lui soit des efforts intellectuels, soit des dépenses de premier établissement, en général ceux-là et celles-ci réunis. Or, ce renouvellement fréquent, presque constant, des

[1] On peut aussi consulter le tome Ier de cet ouvrage, au chapitre consacré à *la Concurrence*, pages 636 à 675.

procédés et des méthodes est pour beaucoup dans l'accroissement de puissance de la production.

La concurrence internationale tend à produire chez tous ceux qui y participent un état mental plus éveillé, plus élastique, plus disposé et plus apte au progrès. Cet état gagne, à la longue, non seulement tous les chefs de la production, mais toute la population.

PLUS UN PAYS EST RESTREINT COMME TERRITOIRE ET COMME POPULATION, PLUS LA LIBERTÉ COMMERCIALE INTERNATIONALE LUI EST UTILE. — Des développements qui précèdent, il résulte que les quatre avantages de la liberté commerciale et internationale sont d'autant plus sensibles qu'un pays est plus petit. Supposez la principauté de Monaco, ou, si vous préférez, le grand-duché de Luxembourg, la première avec sa dizaine de mille habitants, le deuxième avec 200,000 à 220,000, l'un avec quelques kilomètres carrés, l'autre avec deux à trois milliers, il est clair qu'il ne peut être question là de proscrire la liberté commerciale. Au contraire, certaines places avec un territoire étroit sont devenues très prospères en tant que ports francs ou à peu près, c'est-à-dire pratiquant une liberté commerciale quasi illimitée. Tel fut le cas de la plupart des villes commerçantes célèbres au moyen âge et au commencement des temps modernes : Venise, Gênes, les villes hanséatiques, et encore tout dernièrement Hambourg.

Si au lieu de territoires aussi étroits, on considère quelques-uns des États encore autonomes en Europe : le Danemark, la Suède et la Norvège, la Suisse, la Belgique, le Portugal, pour ne pas parler des États balkaniques, il est clair que tous ces pays ayant des territoires de quelques milliers seulement ou de quelques dizaines de milliers de kilomètres carrés (la Suède et la Norvège exceptées) et des populations de 2 à 6 millions d'âmes ne peuvent prospérer sans une liberté commerciale relativement étendue. *Il y a,* en effet, *très peu de variété des productions dans ces petits États ; par l'étroitesse et l'uniformité de climat, de sol, ils manquent d'un bon nombre de matières premières ; la division du travail ne peut qu'y être très embryon-*

naires si la nation prétend se disperser sur une foule de productions différentes. Aussi la plupart de ces petits pays pratiquent-ils, d'instinct, une liberté commerciale assez étendue; ainsi le Danemark, la Belgique, la Suisse, la Suède. Quoique dans ces derniers temps, la Suisse ait cédé, en partie, à l'épidémie du protectionnisme qui a envahi l'Europe et le monde civilisé, elle lui a fait moins de concessions que les pays voisins à plus vaste territoire et plus forte population. Quant au Portugal, c'est pitié de le voir tomber dans un protectionnisme étroit, à moins que ce ne soit simplement une tactique pour procurer au trésor de fortes rentrées, sans qu'il en résulte effectivement la création de beaucoup d'industries artificielles dans le pays. Dans ces condictions spéciales le régime protectionniste n'est qu'un masque pour la perception de très gros impôts, et les effets qu'en ressent le pays sont ceux de très lourdes taxes plutôt que d'une direction artificielle donnée à la production.

Les contrées à très vaste territoire mais à faible population, comme la République Argentine, le Brésil, les colonies anglaises d'Amérique et d'Océanie, sont dans un cas un peu différent, mais qui se rapproche du précédent. L'énormité du territoire au Brésil, dans la République Argentine, en Australie (surtout dans la supposition pour cette dernière que les colonies qui s'y trouvent formeraient un tout) permettrait une assez grande variété des productions et des ressources naturelles. Mais la faiblesse de la population, 4 ou 5 millions pour la plupart, le Brésil seul en ayant 15 à 16, dont une forte partie de noirs ou d'Indiens, interdit toute division du travail poussée un peu loin, si l'on prétend se disperser en un nombre notable d'industries. Ainsi, une liberté commerciale étendue est tout aussi bien une nécessité pour ces grands pays à faible densité de population que pour les petits pays. Si quelqu'une de ces contrées, comme la République Argentine, établit des droits énormes sur la généralité des produits étrangers, elle tombe dans le cas du Portugal, cité plus haut. Si tel autre, comme le Brésil dans ces derniers temps, suscite des industries factices à l'aide de subventions du Trésor ou de garan-

ties d'intérêts, les hauts droits de douane ne suffisant pas à les faire naitre ou à les maintenir, son cas est plus grave ; il épuise le Trésor public, en même temps qu'il donne une mauvaise direction aux capitaux et aux travailleurs.

Quand il s'agit d'immenses pays, ayant à la fois des millions de kilomètres carrés de territoire et une énorme population, 65 millions, 100 millions, 120 millions d'habitants, les restrictions à la liberté commerciale, tout en ayant des inconvénients, en ont de moindres cependant. Par leur immensité le territoire des États-Unis et celui de la Russie avec ses prolongements, sans discontinuité, en Asie centrale et en Sibérie, celui aussi de la Chine, le jour où elle saura et voudra l'utiliser, comportent une bien plus grande variété de ressources, qui vient de la diversité des sols et de celle des climats. La population étant beaucoup plus considérable, d'autre part, peut se prêter à une division du travail poussée plus loin que dans un pays moins peuplé ; le marché est plus étendu. Toute considération prise de l'état de développement des populations, la Russie souffrirait moins, surtout à la longue, d'un régime protectionniste rigoureux, que la Roumanie, par exemple, et les États-Unis en pâtiraient moins que l'Allemagne et la France.

Celle-ci, qui nous intéresse le plus, ne possède, il ne faut pas l'oublier, qu'un petit territoire et ne constitue, malgré sa richesse acquise, qu'un petit marché. En dépit de ses colonies qu'il faudra un siècle pour mettre en valeur, à supposer qu'on y apporte de la persévérance, la France est en train de devenir un petit peuple, par comparaison à ces immenses agglomérations : les États-Unis qui ont aujourd'hui environ 72 millions d'habitants et qui en compteront 100 au milieu du siècle prochain, la Russie qui en compte 115 ou 120 et qui en possédera alors 200 ; la Chine, qui n'en a pas moins de 300 à 350, et l'Angleterre qui, avec celles de ses dépendances non pourvues de gouvernements parlementaires, en compte aussi près de 300 millions.

Comme territoire, avec ses 536,000 kilomètres carrés de

superficie (car ses colonies ont été à peine effleurées et ne seront pendant un quart de siècle au moins, dans leur ensemble, qu'une charge [1]), *la France, quoique fort bien située et bien dotée de la nature, n'a pas une variété de productions suffisante pour pouvoir constituer un organisme économique un peu exclusif:* elle manque de la plupart des matières premières: coton, jute, pétrole, indigo, substances tinctoriales; elle est pauvre en gisements métalliques, cuivre, plomb; ses richesses houillères ne sont pas de premier ordre et la plus grande partie s'en trouve cantonnée à l'extrémité du pays.

Les 38 à 39 millions de Français dont le nombre ne s'accroît plus, et parmi lesquels la masse ayant de la culture d'esprit et possédant de l'aisance tient une place beaucoup plus considérable que dans n'importe quelle autre nation, ne se prêtent pas à une division du travail très étendue, surtout si l'on veut disperser ce mince contingent d'hommes sur toutes ou presque toutes les industries qui satisfont aux besoins de la société. D'autre part, précisément à cause de leur raffinement et de leur aisance, les Français se laissent rebuter par les tâches physiques rudes, par les besognes avilissantes, de sorte qu'ils se retirent de nombre d'occupations, même sur leur sol, travaux qu'ils laissent exécuter, dans les salines, dans les huileries, dans les raffineries, dans les terrassements, par des Belges et des Italiens.

Ainsi, *une contrée de l'étroitesse de territoire, de la faiblesse de population, de la culture intellectuelle et de l'aisance acquise qui caractérisent la France, souffrira beaucoup plus que les États-Unis et même que la Russie, de la privation des quatre avantages qui, ainsi que nous l'avons décrit plus haut* (pages 72 à 82), *résultent de la liberté commerciale internationale.*

D'une façon analogue, quoique dans une mesure parfois un peu moindre, les autres peuples moyens du continent européen,

[1] Il ne s'ensuit pas que nous blâmions l'établissement de colonies, mais c'est une œuvre de très longue haleine. Voir notre *Colonisation chez les Peuples modernes*, 4e édition, et plus loin (tome IV) le chapitre que nous consacrons à la colonisation.

l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, l'Italie, l'Espagne, ne peuvent constituer chacun un organisme économique à peu près autonome. L'étroitesse de leur territoire et de leur population ne s'y prête pas. Ainsi, *de vieux et moyens peuples, quelle que soit à beaucoup d'égards leur supériorité sur les autres nations civilisées, n'ont pas dans leur territoire propre et leur population propre les éléments d'un organisme économique moderne à peu près indépendant; c'est à peine s'ils pourraient y prétendre, encore avec beaucoup de réserves, par leur union entre eux.*

LES OBJECTIONS FAITES A LA PLEINE LIBERTÉ COMMERCIALE. — LES ARGUMENTS PROTECTIONNISTES GÉNÉRAUX. — Malgré les quatre incontestables avantages que nous avons décrits plus haut et qui résultent de la liberté commerciale internationale, ce système est encore très vivement attaqué. Il l'est par des arguments politiques et par des arguments économiques. Nous allons nous occuper d'abord de ceux-ci.

L'argument le plus général qui est employé contre le libre échange est que ce régime vise le bien-être et la richesse de l'humanité dans son ensemble, ou, tout au moins, de la totalité des peuples civilisés, non le bien-être et la richesse d'un groupe social particulier, d'une nation, d'une patrie ; or, il se peut que la richesse et la force d'un de ces vastes groupes que nous appelons patrie ou nation soient sous certains rapports en antagonisme avec la richesse et la force de l'ensemble de l'humanité. De même que chez un peuple particulier, certaines personnes peuvent souffrir des progrès qui sont utiles à l'ensemble des citoyens, ainsi il est possible que certains peuples pâtissent de causes qui sont bienfaisantes pour l'ensemble de la civilisation. L'on ne peut, cependant, en l'état actuel de l'humanité, demander à un peuple de sacrifier ses intérêts propres à ceux du genre humain. L'économie politique, comme l'indique la seconde partie de son nom, doit avoir cure, ajoute-t-on, non seulement des intérêts de l'univers, mais de ceux de chaque peuple en particulier.

La « doctrine cosmopolite », indiquée par Adam Smith, pour l'univers en général, et pour l'Angleterre spécialement,

quels qu'en soient les bienfaits incontestables pour le monde entier et pour la Grande-Bretagne, pourrait prévenir ou arrêter le développement de telle ou telle nation; telle est la conception sur laquelle repose le protectionnisme.

Aussi arrive-t-on à faire un choix entre les différentes natures de commerce que l'on peut nouer avec l'étranger. On admet, en général, comme incontestablement avantageux, le commerce qui importe du dehors les denrées utiles que le sol est dans l'impossibilité absolue ou quasi absolue de produire, quinquina, café, cacao, coton, pétrole, etc.; encore, cependant, fait-on à la liberté du commerce, relativement à ces denrées, deux restrictions : certaines, comme le pétrole, tout en ne pouvant pas être produites sur le sol de tous les pays, font cependant une concurrence déprimante à des produits nationaux destinés au même objet, par exemple aux huiles végétales diverses, d'où il serait utile de grever ces importations de certaines taxes afin que cette concurrence ne devînt pas accablante pour les dits produits nationaux; en second lieu, la plupart de ces denrées qui viennent du dehors et qui ne peuvent être produites dans le pays, café, cacao, thé, etc., se prêtent à une taxation très aisée, dont le contribuable, c'est-à-dire l'acheteur intérieur, ne s'aperçoit guère, et qui est très productive pour l'État. Il serait déraisonnable, dit-on, d'abandonner cette branche de produits. Sous cette double réserve, tous les peuples admettent que l'on fasse venir du dehors les denrées utiles qu'on ne peut produire dans le pays.

Tous admettent, de même, le second avantage que nous avons indiqué pour le commerce international, à savoir qu'il sert d'assurance aux différents pays, au cas où, par suite de circonstances accidentelles quelconques, leur production propre des denrées utiles à leur consommation viendrait à tomber au-dessous de la quantité qui leur est nécessaire. Seulement, au lieu de recourir au système de l'assurance préventive, en laissant libre en tout temps le commerce avec l'étranger pour cette catégorie d'objets, certains préfèrent interdire

plus ou moins complètement ce commerce en temps normal, et ne le rendre libre qu'au cas où le déficit de la récolte intérieure de cette nature de denrées (blé, par exemple, et céréales diverses), est effectivement constaté. Ils croient arriver ainsi au même résultat ou à un résultat analogue.

Quant à toutes les autres denrées ou marchandises que le pays peut produire, et dont la production annuelle n'est pas susceptible de variations considérables, du chef de circonstances extérieures, comme les intempéries, les protectionnistes tiennent qu'il est bon de ne pas les importer de l'étranger et que l'on doit ou les prohiber, ou les astreindre à des taxes telles que la production intérieure ne soit pas sérieusement inquiétée par leur concurrence.

Cette concurrence extérieure, en effet, que nous avons considérée comme un stimulant utile, les protectionnistes la représentent comme déprimante, étouffante même, pour les industries nationales de certains pays.

Quant aux bienfaits de la division internationale du travail, ils n'en ont cure en général, sinon en ce qui concerne la première catégorie d'objets utiles, celle dont la nature localise absolument la production. Ils tiennent que l'organisme économique d'un peuple doit être aussi complet que possible et aussi indépendant que les circonstances le permettent du reste de l'univers; ils ne considèrent pas que la dispersion des efforts et des capitaux d'un peuple, surtout d'un petit ou d'un moyen peuple (de 40 à 50 millions d'habitants, par exemple), sur tout l'ensemble infini des industries humaines, ne lui permet d'en organiser presque aucune d'une façon parfaite, et que la plupart ne le sont, sous ce régime de dissémination à outrance, que de la manière la plus défectueuse.

Il y a, d'ailleurs, beaucoup de degrés dans ce protectionnisme, depuis le protectionnisme mitigé qui laisse la plus grande partie des articles étrangers intaxée, jusqu'au protectionnisme absolument prohibitif.

Si l'on ne prenait pas des précautions sérieuses pour protéger, contre une concurrence extérieure triomphante, les in-

dustries existant ou naissant dans le pays, ajoutent les partisans de ce système, il pourrait se faire qu'elles succombassent et disparussent l'une après l'autre, sans compensation aucune. Il se peut, en effet, qu'un peuple soit inférieur à peu près en tout à certains autres peuples, ou n'ait de supériorité que dans quelques industries susceptibles de peu d'extension, les articles de Paris, par exemple, les soieries; avec la liberté commerciale internationale, ce peuple verrait succomber l'une après l'autre toutes ses manufactures, ses productions agricoles également. Il n'y aurait plus de travail dans le pays, puisque dans toutes les principales branches de production, le travailleur national produirait moins, par hypothèse, que le travailleur étranger, et serait éliminé par l'importation libre des produits de ce dernier. La population dépourvue de travail n'aurait plus qu'à émigrer. Elle se trouverait peut-être mieux dans le pays où elle se porterait; mais, en attendant, la patrie serait ruinée, dépeuplée ou du moins très affaiblie. Il en adviendrait de même des capitaux. Voilà pourquoi il importe, dit cette doctrine, de protéger le travail national, afin que les travailleurs, d'une part, les capitaux de l'autre, ne soient pas réduits à l'émigration. Et voilà comment la doctrine cosmopolite de la liberté des échanges internationaux, suivant Adam Smith, tout en étant utile à l'humanité en général, dont elle utiliserait mieux les forces, pourrait être, dit-on, nuisible à telle ou telle patrie particulière.

ARGUMENTS PROTECTIONNISTES SPÉCIAUX. — LES PEUPLES NEUFS OU ENCORE PEU DÉVELOPPÉS ET LES INDUSTRIES NAISSANTES; LES PEUPLES JUSQUE-LA PROTÉGÉS ET LES INDUSTRIES EXISTANTES. — Les arguments généraux qui précèdent ont été étayés par des arguments plus spéciaux s'appliquant à telle ou telle phase du développement économique des peuples.

Un homme d'intelligence subtile et pénétrante, l'Allemand List, les a le premier coordonnés dans son livre qui eut du retentissement sous ce titre : *Système national d'économie politique*. Suivant lui, il faut qu'un peuple constitue un organisme économique complet ou quasi complet; il ne peut s'agir de

diviser les nations en nations agricoles, nations industrielles et nations commerçantes. L'agriculture elle-même languit quand elle n'est pas soutenue par l'industrie et le commerce. Un peuple important doit avoir l'ambition de devenir à la fois agriculteur, industriel et commerçant. Il n'est majeur que lorsqu'il y est parvenu. Pour accomplir cette évolution, il lui faut, toutefois, des lisières, proportionnées à sa force et à ses progrès, sinon il butterait dès ses premiers pas, tomberait et ne se relèverait plus. Pour qu'il puisse arriver à développer chez lui les industries principales, la filature et le tissage, les ateliers métallurgiques par exemple, entre bien d'autres, il ne faut pas que ces productions naissantes, encore à l'état d'enfance, de faiblesse et de tâtonnement chez lui, soient livrées à la pleine concurrence des industries tout à fait adultes et en plein essor des peuples qui occupent, par leur ancienneté et leurs succès, le premier rang dans la carrière industrielle. Ces industries seraient étouffées au berceau. Il faut donc les protéger par des droits de douane qui atténuent la concurrence étrangère, sans la supprimer complètement, qui proportionnent cette concurrence extérieure aux forces des industries nationales et lui laissent ce qu'elle a de stimulant, en lui enlevant ce qu'elle aurait de déprimant et d'étouffant. Certainement, avec ce régime, la nation sera plus chèrement et plus incomplètement pourvue, dans le présent, de différents articles qui lui sont utiles ; c'est là un mal, mais ce mal est de nature passagère, décroissante d'ailleurs, et sera compensé par un grand bien le jour où le pays, grâce à ces sacrifices, aura constitué des industries solides qui pourront supporter la lutte avec celles de l'étranger, soit en l'absence de tous droits protecteurs, soit à l'abri de droits protecteurs très modérés. D'après List, le régime protectionniste ne doit pas être universel ; on n'en a nul besoin pour les produits agricoles ; l'économiste allemand, s'il revenait au monde aujourd'hui, changerait peut-être d'avis ; les matières premières doivent être reçues en franchise ; la protection ne doit même pas s'appliquer à tous les produits manufacturés, mais seu-

lement à ceux qui constituent les industries principales qu'il est nécessaire, selon l'auteur, que chaque peuple important possède sur son territoire. Ces droits protecteurs doivent être, en outre, des droits décroissants, puisqu'il ne s'agit pas d'endormir et d'engourdir l'industrie, mais au contraire de la susciter et de l'aiguillonner. C'est le système du régime douanier éducateur [1].

Il est très séduisant, il flatte l'amour-propre national et paraît compatible avec la raison. Nous l'apprécierons plus loin. Il est souvent invoqué, mais on ne s'y conforme guère exactement ; car *cette modération et cette décroissance graduelle dans la protection sont malaisées à observer.*

Dans ces dernières années, ce système a été repris, avec quelques arguments nouveaux, par un économiste américain, professeur à une des grandes universités des États-Unis, M. Simon N. Patten. Dans un petit livre intitulé *La base économique de la protection* [2], il soutient la même thèse que List, sans guère se référer à lui et avec une verve tout américaine. Quelques-uns de ses arguments, cependant, sont assez faibles, beaucoup plus que ceux de List. « Il ne croit pas, dit-il, à la théorie qu'il n'y a qu'un système d'économie politique, dont les doctrines tiennent bon pour chaque nation ». Autant voudrait dire qu'il ne croit pas à l'économie politique, car, si elle est une science, ses arguments valent en Amérique aussi bien qu'en Europe. C'est le même raisonnement que faisaient les Argentins quand ils se lançaient dans le papier monnaie à outrance. M. Patten aurait mieux fait d'écrire qu'*il faut distinguer, en économie politique, la science et l'art : la science qui constate des enchaînements de phénomènes, et l'art qui donne des*

[1] Voir l'ouvrage de List, *Système National d'économie politique*, traduction de Richelot, 1851.

[2] *The Economic basis of protection, by Simon N. Patten*, professor of political Economy, Warthon School of Finance and Economy, University of Pensylvania, Philadelphia, 1890. Ce petit livre, malgré son titre, ne traite pas uniquement du libre échange et de la protection, il s'occupe aussi de la théorie de Ricardo sur la rente pour laquelle il conclut à peu près comme nous.

préceptes pour atteindre un résultat que l'on se propose; la science qui est une, et l'art qui est divers, quoiqu'il ne doive jamais perdre de vue la science; mais il peut tenir compte de considérations nombreuses étrangères au domaine propre de chaque science particulière.

M. Patten écrit encore : « Nous ne devons pas accepter l'idéal de la civilisation européenne comme le plus approprié aux conditions de l'Amérique. Nous avons surtout besoin d'un nouvel idéal qui soit conforme aux phénomènes industriels qui sont proéminents en Amérique. Il est très important que nous ayons dans l'esprit que l'idéal sortant des conditions américaines présentes doit *être en harmonie avec l'état dynamique de la société américaine* ». C'est là le grand point pour l'auteur. Nous avons déjà examiné ce reproche que l'économie politique d'Adam Smith s'applique à une société ayant atteint en quelque sorte sa constitution définitive et non pas à une société en cours d'évolution, et d'évolution rapide comme la société américaine. « Sous ce rapport, reprend M. Patten, notre idéal doit former un contraste aigu avec l'*idéal statique qu'invoquent la plupart des libre-échangistes.* Les anciennes doctrines d'économie politique sont toujours nées de la conception d'une société statique où les divers éléments seraient complètement harmonisés et atteindraient ainsi le plus haut état de civilisation. L'idéal que je désire recommander *(emphasy)*, au contraire, repose sur les conditions dynamiques changeantes qui sont nécessaires à un peuple pour accomplir son évolution vers l'état social le plus élevé possible. La théorie dynamique du progrès social est toute différente de la théorie statique d'un état industriel assis *(A static theory of a passive industrial state.)*... Si nous devons avoir une société statique ou une société dynamique, c'est le point central de la discussion du tarif [1]. »

On pourrait répondre à M. Patten que, pas plus en Europe qu'en Amérique, on ne rencontre de société purement sta-

[1] Patten, *op. cit.*, pages 8 et 9.

tique; toutes sont en mouvement et en cours d'évolution; ce travail d'évolution peut être plus rapide en Amérique qu'en Europe, la contrée étant beaucoup plus jeune, moins exploitée et se composant d'éléments plus hétérogènes et moins fondus; mais il n'y a là qu'une différence de degré, non de nature.

Nous ne nous arrêterons guère aux arguments que M. Patten tire du climat spécial de l'Amérique : « Je soutiens que le peuple américain n'est pas ajusté actuellement à son milieu économique... Notre agriculture doit être dissemblable de celle de l'Europe, parce que notre climat et notre sol sont différents... Ses hivers ne sont pas aussi froids que les nôtres, ni ses étés aussi chauds. Il en résulte que les Européens peuvent se vêtir convenablement d'une façon qui est complètement impropre aux conditions américaines. En fait, les Américains doivent s'ajuster à un climat tropical en été et à un climat arctique en hiver, et en fin de compte la nécessité les forcera à modifier leurs vêtements d'une manière qui les rendra tout à fait différents de ceux des Européens [1]. » M. Patten paraît ici confondre les règles techniques de la production et les règles générales économiques, qui sont tout à fait différentes des premières. (Voir, sur cette distinction, tome I[er] de cet ouvrage, page 14.) Ensuite, les Américains ne sont pas, pour le climat, dans une situation aussi particulière qu'il le croit, car les Russes et les Chinois se trouvent dans un cas à peu près analogue.

On doit s'arrêter davantage aux réflexions suivantes de l'auteur : « Montrer que le libre-échange a réussi en Angleterre ne prouve pas qu'il nous serait profitable. Avant ce temps, il n'y avait aucune nation adonnée au libre-échange et toutes les contrées civilisées avaient besoin d'un marché universel *(needed a world's market)*. Nous gagnons tous à ce que des organismes économiques nationaux variés soient mis en contact sur beaucoup de points. Cela était impossible aussi longtemps que chaque nation suivait une politique restrictive.

[1] Patten, *op. cit.*, page 12

L'Angleterre a été la première nation à ouvrir au monde un marché universel *(a world's market)*, et, comme conséquence, non seulement toute l'Angleterre est devenue plus prospère, mais toutes les autres nations ont acquis un avantage du chef des marchés libres de l'Angleterre. Le monde, maintenant, a un marché de ce genre. Un second marché de cette nature n'aurait pas sur le développement de l'industrie toute l'influence qu'a eue l'ouverture des marchés anglais. Une nation peut faire un grand gain en se mettant en contact avec les autres civilisations et en devenant un marché pour leur surplus ; mais une seconde nation trouverait le champ occupé. Nous pouvons espérer, au plus, partager ce commerce avec l'Angleterre et, peut-être, offrir des prix plus bas que l'Angleterre *(undersell)*, de telle façon que nous absorbions tout ce commerce pour nous-mêmes. Le simple remplacement de l'Angleterre par l'Amérique, s'il devait être avantageux pour certaines classes particulières en Amérique, ne serait pas un gain pour le monde entier. Le progrès du monde dépend maintenant beaucoup plus du développement des ressources intérieures que du commerce extérieur. Nous avons besoin d'un développement systématique de toutes ces possibilités de travail *(opportunities for labour)* dont chaque contrée a été douée par la nature. Nous devons faire un meilleur emploi de toutes nos ressources naturelles si le monde doit atteindre à un état industriel plus élevé. » Il y a une certaine finesse dans ces aperçus ; l'auteur fait ensuite la différence, que nous avons souvent signalée, entre les petites et les grandes nations, mais en usant de ce rapprochement dans le sens restrictif pour les grands États, tandis que nous nous en servons surtout pour porter les petits et les moyens États à une politique économique libérale. « Le progrès, dit-il, doit venir du développement des grandes nations continentales, riches en ressources naturelles. De petites nations, dépourvues de beaucoup de ces ressources naturelles qui sont nécessaires à un développement national, sont obligées de s'en remettre au commerce pour se procurer ces marchandises qui leur man-

quent. Pour une nation de ce genre, les profits du commerce peuvent être considérés, à un haut degré, comme le critérium de la prospérité nationale; mais de grandes nations continentales doivent regarder de plus près aux ressources réelles de la prospérité nationale pour obtenir ce *criterium*. Elles doivent chercher le succès dans le développement de leurs ressources naturelles [1] ».

Nous avons tenu à présenter dans leur texte même les observations principales de l'économiste de l'Université de Pensylvanie, pour que l'on y saisît toute la pensée américaine. Avec plus de nuances et de subtilités, moins de cohésion et de précision, c'est à peu près le système de List, celui du régime éducatif. Il est, cependant, plus restrictif que l'économiste allemand; car celui-ci ne considère les droits de douane, du moins élevés, que comme transitoires; tandis que l'économiste américain reste dans le vague à ce sujet, se contentant d'écrire : « Après seulement que toutes les capacités de la terre (*possibilities of land*) auront été sérieusement explorées (*investigated*) et que les qualités industrielles du peuple auront été soigneusement examinées, on pourra découvrir quelle politique nationale apportera la plus grande prospérité industrielle. »

M. Patten use aussi d'un argument que l'on voit souvent reproduit sur le continent, celui de l'écart entre les prix de détail et les prix de gros : « Là où les producteurs et les consommateurs, dit-il, traitent directement les uns avec les autres, une production bon marché se traduit par des marchandises bon marché. Accroissez les frais de la distribution des marchandises, ou que de forts monopoles s'interposent entre les producteurs et les consommateurs, alors la production bon marché peut aller de pair avec de hauts prix pour les consommateurs. Dans ces conditions, l'accroissement du bon marché de la production ne procure pas un bénéfice proportionnel aux consommateurs. » Une telle réflexion étonne dans

[1] Patten, *Economic basis of protection*, pages 14 et 15.

le pays des *trusts* et des *corners*, etc., qui, comme on l'a vu plus haut (pages 35 à 67), ne peuvent être efficacement contenus que par une liberté commerciale internationale très étendue.

Les arguments que nous avons reproduits jusqu'ici contre le libre-échange, tant de la part de List que de M. Patten, émanent d'hommes qui considèrent une société au point de vue dynamique, c'est-à-dire en cours d'évolution; nous allons maintenant signaler des arguments émanant d'hommes qui, au contraire, se placent au point de vue d'une société statique, c'est-à-dire assise, parvenue déjà à un état industriel développé qu'elle a atteint à l'abri de droits protecteurs ou de prohibitions. Si l'on y introduit le libre-échange ou si l'on y substitue à un régime de droits élevés des droits très modiques, écrit le feu duc de Broglie, dans un ouvrage posthume assez subtil, aussitôt il y a une masse de capitaux perdus et nombre de facultés humaines péniblement acquises deviennent inutilisables. Toutes ces usines, tout ce matériel, qui avaient été constitués sous un régime prohibitionniste ou hautement protecteur et qui représentent peut-être plusieurs milliards, ne pouvant produire à aussi bon marché que certains pays étrangers, mieux doués naturellement, soit pour le charbon, soit pour les matières premières, vont être obligés de se fermer : ce sera un immense capital perdu; de même toutes ces facultés humaines, cette connaissance qu'avaient d'un métier des groupes d'ouvriers, de la filature de coton, par exemple, ou de celle du lin, ou de la construction des machines, ou de celle des navires, vont se trouver frappées de paralysie, si ces industries, par hypothèse, ne peuvent pas supporter la concurrence étrangère à laquelle on les soumet. On dira que capitaux et ouvriers pourront trouver d'autres emplois; mais d'abord ce ne seront pas les mêmes capitaux, car ceux immobilisés en usines de filature, en hauts-fourneaux, etc., ne pourront être utilisés pour des articles de Paris, des vins de Champagne, de la lingerie, etc. Il faudra créer des capitaux nouveaux; quant aux ouvriers, ceux des industries qui disparaîtront du pays auront perdu tout le bénéfice de leur appren-

tissage professionnel et de leurs connaissances acquises; un ouvrier de haut-fourneau, ou un fileur de lin ou de coton, ne peut se transformer aisément en gantier, passementier, etc. Tels sont les arguments du duc Victor de Broglie. Après avoir ainsi exposé les idées des adversaires ou des critiques de la liberté commerciale internationale et tout en réservant encore divers autres arguments plus secondaires, que nous examinerons plus loin, il importe de juger le débat.

EXAMEN DE LA VALEUR RESPECTIVE DES ARGUMENTS POUR ET CONTRE LA LIBERTÉ COMMERCIALE INTERNATIONALE. — Il convient d'abord de bien poser les termes de la question. On a considéré longtemps et beaucoup de personnes considèrent, même parmi les économistes, que le libre-échange est une sorte de dogme de l'économie politique. Cette conception est tout à fait erronée. En premier lieu, *l'économie politique est une science et par conséquent n'a pas de dogmes*, ainsi qu'il a été démontré plus haut (voir tome I^er^, pages 35 à 39). En second lieu, le libre-échange est une de ces questions complexes et d'application, sur lesquelles la science peut jeter de la clarté, mais qu'il ne dépend pas d'elle seule de résoudre. C'est ici qu'il convient de rappeler la distinction entre la science et l'art, la science qui constate des enchaînements de phénomènes et l'art qui donne des préceptes pour des cas particuliers.

Ce qu'enseigne la science, c'est que l'extension du marché, de la division du travail et de la concurrence procure une forte augmentation de la productivité humaine, et que ces trois conditions influent en même temps sur la régularité de la production; de là dérivent les divers avantages, que nous avons décrits plus haut (pages 71 à 82), que la liberté commerciale internationale assure à l'ensemble des nations qui s'y rangent, en considérant le groupe entier, et non chacun des éléments spéciaux de ce groupe.

Voilà toutes les indications, les seules, que fournisse la science à proprement parler. Quand il s'agit de passer à l'application, il faut tenir le plus grand compte de ces indications générales, ne pas oublier que toute restriction du marché

amène une restriction de la division du travail et de la concurrence, par conséquent un amoindrissement de la productivité du travail et du stimulant de l'activité humaine. Mais ces indications générales, si capitales qu'elles soient, ne sont pas les seules qui doivent occuper l'esprit.

La question se pose de savoir si, dans le vaste ensemble des nations, quelques-unes ne pourraient pas pâtir, en tant que nations, d'une liberté commerciale internationale illimitée, alors même que le groupe entier, considéré en bloc, y gagnerait. La réponse à cette question ne peut être péremptoire.

On sait ce qui est advenu, dans l'intérieur d'un même pays, de la suppression des douanes intérieures, de la pleine liberté d'aller et de venir, et de la facilité et du bon marché des communications. L'ensemble du pays y a considérablement gagné : l'extension du marché, de la division du travail et de la concurrence a profité énormément à l'ensemble de la population et presque, sinon absolument, à chaque individu dans cet ensemble. Mais on peut arguer qu'il est des localités, des villes, des arrondissements et même des départements, qui, non pas peut-être en tant que collections d'individus, mais en tant que groupements administratifs, y ont perdu au point de vue de leur importance, de leur activité, de l'ensemble de la richesse même peut-être. Les industries ont quitté les endroits peu favorisés pour aller dans ceux qui l'étaient le plus ; l'activité s'est déplacée ; il n'y a plus eu dans nombre de districts ni moulins à blé, ni tanneries, ni huileries, ni fabriques de souliers, ni confections de vêtements. Quoique la population de la France se soit accrue depuis cinquante ans, il y a bien quinze ou vingt départements au moins dont la population a considérablement décrû, dont l'industrie s'est retirée, qui ont moins de terres en culture aujourd'hui qu'autrefois, et qui, non pas au point de vue du bien-être individuel (le nombre des individus ayant diminué), mais au point de vue de l'ensemble de l'arrondissement ou du département, ont éprouvé une déchéance.

Ces faits n'ont qu'une médiocre importance dans l'intérieur d'une même nation qui forme un tout ; il ne tire pas à grave conséquence que la population s'y agglomère dans telles localités ou dans tels départements plutôt que dans tels autres. Mais si le même phénomène allait se produire lorsque le monde entier serait placé sous le régime d'une liberté commerciale illimitée, si telle nation, assimilable par rapport à ce vaste ensemble à ce qu'est un département aujourd'hui pour une nation, allait voir sa population, son industrie et son agriculture se restreindre au profit de telle ou telle autre nation, l'accroissement de prospérité du groupe des peuples civilisés considéré dans son ensemble, ou même de chaque individu dans ce même groupe, compenserait-il la réduction de population, d'industrie ou de culture de la nation dont il s'agit? Il n'échappe à personne qu'il y a là un problème d'une certaine gravité.

Certes, il ne saurait se produire d'une nation à d'autres un phénomène d'exode aussi intense et aussi continu que celui qui s'effectue, sous le régime de la liberté intérieure, d'une localité, d'un arrondissement ou d'un département pauvre, vers une localité, un arrondissement ou un département riche. Dans le premier cas, les habitudes nationales, les différences de langues et de mœurs feraient beaucoup plus obstacle à ce mouvement; mais ce ne serait pas un obstacle insurmontable, du moins avec le temps. L'expérience prouve que bien des cultivateurs et des ouvriers d'Europe peuvent abandonner leur pays d'origine pour des pays qui sont actuellement, sinon définitivement, mieux doués au point de vue de certaines productions ou qu'ils supposent être mieux doués.

On peut répondre aux observations qui viennent d'être faites que jamais un vaste pays n'est tellement dénué de la nature que, même sous un régime de libre-échange international illimité, il ne trouvât en lui-même et dans son sol des ressources pour des industries rémunératrices. Cela est exact; mais supposons que, dans telle contrée, les grandes industries élémentaires, comme la filature, les hauts-fourneaux et

d'autres, ne puissent pas résister à la concurrence illimitée de l'étranger, qu'il en soit de même, dans certaines régions, pour la production du blé et que diverses terres sortent de culture, ce qui a été le cas en Angleterre depuis vingt ans, trouvera-t-on une compensation suffisante dans le développement de certaines autres industries raffinées, celle des articles de luxe, par exemple? Il se pourrait que l'on obtînt ainsi la même valeur de production, mais nullement la même quantité de travail, que les deux ou trois milliards qui étaient répartis, comme prix de travail, entre des ouvriers fileurs de coton ou occupés dans de hauts-fourneaux ou produisant du blé sur des terres médiocres, fussent distribués à raison de prix de journées deux ou trois fois plus considérables entre des ouvriers moins nombreux occupés par surcroît aux articles de luxe; mais en supposant que ceux-là achetassent au dehors la plus grande partie de leurs objets de consommation, blé, viande même, vêtements, il est certain que, si le résultat était le même quant aux valeurs produites, il ne serait nullement le même quant au pays considéré comme nation, c'est-à-dire comme un groupe qui a intérêt à rester nombreux.

Des conséquences comme celles que nous venons d'indiquer ne pourraient, selon toutes les vraisemblances, se manifester rapidement et sans atténuation. Elles ne sont pas, cependant, impossibles.

De là vient que *le libre-échange absolu peut parfaitement avoir été utile à une nation et ne l'être pas nécessairement à toutes; mais, toutes doivent s'efforcer, néanmoins, de s'assurer, autant que les circonstances le permettent, les précieux avantages qui résultent d'un grand marché universel, de la division internationale du travail et de la concurrence internationale.*

La mesure dans laquelle on doit adapter ces différentes conditions à la situation actuelle de chaque pays relève de l'art; mais on la doit déterminer avec beaucoup de largeur d'esprit et même une certaine hardiesse.

Quant au système de List, on ne peut dire qu'il soit absolument déraisonnable, ni non plus qu'il soit complètement

démontré ; mais il est difficile à observer. L'expérience prouve que, même sous le régime de la pleine liberté commerciale, les industries finissent par se répandre des pays où elles sont le plus anciennement établies et le plus prospères dans les pays où elles ne se trouvaient pas à l'origine, mais qui leur offrent des circonstances favorables. Pour prendre toujours l'exemple d'une contrée où règne la liberté commerciale intérieure illimitée, on a vu depuis vingt ans l'industrie métallurgique et le travail des métaux glisser en partie du nord de la France ou du centre vers le Midi. D'énormes usines métallurgiques se sont constituées, par exemple, dans les Landes, quelques-unes aussi dans le Midi méditerranéen. Aux États-Unis, le même mouvement s'est effectué. Sous le régime du libre-échange international, on assisterait presque certainement à des expansions de ce genre, à la faveur surtout des différences de salaires, seulement avec quelque lenteur et uniquement pour les pays offrant des avantages incontestables, parce que les industries ont besoin de causes très déterminantes pour préférer des pays où il n'existe pas de manufactures à ceux où il en existe depuis longtemps. Y a-t-il avantage à hâter ce mouvement? Cela peut être, dans certains cas, par des raisons plutôt politiques qu'économiques, un important pays continental, dans l'état actuel du monde, c'est-à-dire d'hostilité armée des différentes nations, pouvant avoir intérêt à posséder dans une certaine mesure les industries principales, comme les hauts-fourneaux, ateliers de construction, chantiers pour la marine et à entretenir également une marine marchande. Ce sont alors des considérations en quelque sorte extra-économiques, à savoir ayant un autre objet que le seul développement de la richesse et du bien-être, qui peuvent déterminer cette politique d'encouragements; mais celle-ci doit être très sagace et très modérée, si l'on ne veut pas qu'elle entame sérieusement la richesse du pays et qu'elle tourne à l'assoupissement.

Il est clair que le *libre-échange absolu suppose un état de paix et de concorde entre les différentes nations du monde, en*

même temps qu'il travaille à le produire ; mais tant que l'hostilité reste flagrante entre les grands pays, il ne peut être question de libre-échange absolu, et l'on ne peut que s'y acheminer par des étapes successives.

Les remarques du feu duc Victor de Broglie, au sujet des sociétés déjà anciennes et ayant une industrie développée à l'abri de droits protecteurs élevés, ne sont pas sans une certaine portée, mais elles sont loin d'avoir une portée décisive et absolue. Autrement, sous le prétexte soit de droits acquis, soit d'éviter la déperdition momentanée de richesse qui résulterait de l'abandon d'établissements constitués, on se mettrait dans l'impossibilité d'accomplir jamais une réforme quelconque ; l'*on perpétuerait indéfiniment un état de choses défectueux, et l'on perdrait beaucoup plus à la longue en le conservant qu'on n'eût perdu en sacrifiant un certain nombre de capitaux mal engagés et de demi-facultés acquises.* Les observations du feu duc de Broglie ne peuvent être prises en considération qu'au point de vue des tempéraments à apporter dans le changement de régime et de la période de transition à ménager ; mais tout en graduant les étapes vers la liberté commerciale, il ne faut pas, non plus, faire dans cette direction des pas tellement timides et si espacés qu'on reste toujours à une énorme distance du but.

A un autre point de vue, le libre-échange absolu n'est guère possible pour les importantes nations continentales dans la période présente du monde: ces nations ont besoin de ressources, elles recourent à des contributions indirectes à l'intérieur ; celles-ci, qui diffèrent beaucoup suivant la nature des pays et leur degré de charges, exigent en partie, pour corrélation, des taxes douanières sur les produits similaires. On ne pourrait supprimer la douane qu'en supprimant les contributions indirectes à l'intérieur, et nous avons montré ailleurs que cette suppression, chez les nations qui ont de grandes charges, ne serait ni aisée, ni même avantageuse [1].

[1] Voir notre *Traité de la Science des Finances*, tome 1er, pages 221 à 287, et également le dernier chapitre du présent ouvrage.

D'autre part, il est certaines denrées dont un pays important dans l'état présent du monde, ne peut risquer l'affaiblissement considérable de production sans une certaine témérité. Tel est le cas pour la culture du blé en France, dans la période de grand avilissement du prix de ce produit depuis 15 ans. Le blé étant tombé de 20 fr. le quintal métrique à 10 fr., il n'est pas certain que, même avec une baisse énorme et la disparition dans certains cas de la rente de la terre, la production dans le pays n'en eût pas diminué d'un tiers ou de moitié. On ne peut affronter une crise semblable. Aussi, l'établissement de certains droits modérés sur le blé, tout au moins à titre de transition, était-il admissible; et s'il était insensé de porter ces droits à 7 fr. les 100 kilogs, un droit de 3 ou 4 fr. par exemple, n'eût pas été exposé à des objections sérieuses, surtout à titre transitoire. Il ne faut pas néanmoins se dissimuler tout l'avantage qui résulte pour un pays comme l'Angleterre, d'avoir son approvisionnement de blé à 14 ou 15 fr. en moyenne les 100 kilogs, au lieu de 21 ou 22 fr.[1]

En résumé, *ce que l'art économique, s'inspirant lui-même de la science économique, recommande aux nations continentales importantes, dans l'état présent du monde, c'est d'avoir un système douanier libéral et de tendre de plus en plus à la facilité des rapports internationaux; ce précepte ne s'entend pas de la suppression des droits de douane, mais de leur modération, de leur concentration sur le moins d'objets possibles.* Il faut que les douanes laissent entrer un grand nombre d'objets en franchise, tout ce que l'on appelle d'abord matières premières ou matières brutes, c'est-à-dire les substances minérales, textiles, tinctoriales, les huiles, etc.,

[1] Disons que, si l'Angleterre n'a pas de droits sur le blé, ni sur la généralité des denrées alimentaires, elle accorde, néanmoins, en fait une petite protection à son agriculture, par la prohibition, depuis 20 ans, sous prétexte d'épizootie, de l'importation du bétail de France et de nombre de pays d'Europe. En réalité, l'Angleterre sait parfaitement que l'épizootie ne sévit pas en permanence en France et sur le continent; mais elle est ainsi agréable aux agriculteurs du genre de M. Chaplin, protectionniste déclaré, qui fut récemment ministre. Cette prohibition, pour la cause alléguée, du bétail français est une pure hypocrisie britannique.

qui fournissent le premier objet de toute fabrication, de même les engrais et bien d'autres articles analogues; il convient, en outre, que le pays ne cherche pas à susciter sur son sol des industries qui, manifestement, ne peuvent y prendre de fortes racines et qui resteront toujours rachitiques et artificielles; si quelques exceptions peuvent être faites pour quelques industries se rattachant très étroitement à la défense nationale, il y faut apporter beaucoup de discernement et de mesure. Un pays ne doit nullement chercher à tout produire. Il faut, au contraire, qu'il tienne un grand compte de la division internationale du travail et des bénéfices énormes qu'elle procure directement ou indirectement. Aussi, bien loin qu'il suffise, pour l'établissement de droits de douane, de démontrer qu'il existe ou qu'il peut exister quelques manufactures de tel ou tel article dans le pays, il convient de ne pas encourager les manufactures qui voudraient ainsi se constituer pour des objets auxquels le pays a manifestement peu d'aptitude.

Avec un régime de ce genre, il est certain qu'une nation ne pourra pas arriver à se transformer en un marché universel, comme l'est actuellement l'Angleterre; cette situation avantageuse ne peut être obtenue que par le libre-échange absolu, de la part d'une nation exceptionnellement bien douée; mais tout au moins, toute nation pratiquant ce régime douanier libéral restera associée, dans une large mesure, aux bénéfices qui résultent d'un marché universel établi par une autre, d'une large division du travail international et d'une sérieuse concurrence entre les diverses contrées du globe.

Si, au contraire, une nation prétend entretenir sur son sol toutes les industries, elle perd immédiatement de très grands avantages.

Il faut toujours faire certains sacrifices pour un état de choses plus parfait que celui que l'on possède. Même la nation la plus manifestement heureuse dans la production, l'Angleterre, se voit, par le régime de liberté commerciale qu'elle a adopté, privée de certaines industries importantes. Ainsi, elle n'a pas du tout de sucreries, ni de raffineries, elle n'a, pour

ainsi dire, pas d'industrie de la soie ; beaucoup de branches de production très raffinées, où les Français excellent, ne sont nullement développées dans la Grande-Bretagne, non qu'il ne fût possible aux Anglais d'y réussir, mais leur régime de plein libre-échange fait qu'ils se portent, de préférence, sur les branches de production où leur succès est plus assuré.

LES RELATIONS COMMERCIALES INTERNATIONALES. — LES TARIFS DITS AUTONOMES ; LEURS INCONVÉNIENTS. — Les peuples du continent européen ne pouvant guère, dans les circonstances présentes, appliquer le libre-échange absolu et, d'autre part, ayant tout intérêt à participer, dans la plus large mesure possible, aux avantages du grand marché universel, de la division internationale du travail et de la concurrence entre les nations, ont à choisir entre deux régimes : celui que l'on appelle les tarifs autonomes et celui des traités de commerce.

Le premier consiste en ce qu'une nation détermine son tarif de douane, sans se concerter aucunement avec les nations voisines, ou même deux tarifs de douane, l'un modéré ou réputé tel, dit *tarif minimum*, l'autre plus élevé et dénommé *tarif maximum*. Elle applique le premier aux marchandises des nations qui ne grèvent que de droits modérés ses propres articles, et elle applique l'autre, le tarif *maximum*, en général à peu près prohibitif, ou du moins très restrictif, aux contrées qui grèvent ses propres articles de droits élevés.

Ce système des tarifs dits autonomes supprime entre les diverses nations les pourparlers détaillés pour la fixation, d'un commun accord, des droits de douane de chacune d'elles sur les marchandises de l'autre. Il est censé assurer mieux l'indépendance de chaque nation, réserver ainsi davantage l'avenir en permettant de retoucher le tarif dès que l'on en éprouve le besoin.

C'est le régime qui a prévalu récemment en France et qui règne aux États-Unis d'Amérique. En réalité, *le régime des tarifs autonomes est un régime brutal et antisocial, qui, de toute nécessité, est beaucoup moins libéral et plus instable que le régime des traités de commerce, élaborés entre les différentes*

nations après une discussion attentive des divers droits, pour une période déterminée, huit ou dix ans par exemple.

Les traités de commerce constituent le juste milieu entre le libre échange absolu et la garde jalouse, étroite du marché intérieur. Aussi les libre-échangistes purs, ceux de l'école qui florissait de 1840 à 1850, les ont-ils, en général, regardés d'un mauvais œil, comme une sorte de marchandage indigne d'une nation éclairée. D'après eux, un pays aurait toujours avantage à importer au meilleur marché possible le plus de marchandises possible, quel que dût être le sort de son exportation. Il n'aurait jamais à beaucoup se préoccuper de celle-ci [1].

Cette conception n'est pas d'une vérité complète. Certes, sous le régime du libre-échange absolu, une nation pourrait théoriquement importer sans s'inquiéter de ce qu'elle exporte. Les produits s'achetant, dit-on, avec des produits, l'importation tendrait sans cesse à se proportionner à l'exportation. Cette formule n'est plus aujourd'hui aussi vraie qu'autrefois, parce que, ainsi qu'on le verra plus loin, les relations économiques entre les peuples, du moins entre les peuples civilisés, ne se bornent plus à échanger des marchandises ; il y intervient d'autres éléments très importants d'ordre financier, immigration ou émigration de capitaux privés, emprunts publics internationaux, etc.

Quand même l'importation et l'exportation se détermineraient toujours mutuellement, ce qui est vrai en principe, mais ce qui peut subir dans la pratique, du chef de la complexité des rapports internationaux, diverses atténuations ou corrections, il n'en résulterait pas qu'une nation ne dût nullement se préoccuper de ses exportations. Un des mérites constants des Anglais, tant comme individus que comme nation, c'est, au contraire, d'apporter un très vif et persévérant souci à la

[1] Quand Michel Chevalier, le véritable auteur du célèbre traité de 1860 entre la France et l'Angleterre, voulut amener le gouvernement anglais à conclure ce grand acte, il eut beaucoup de peine à y faire consentir les hommes d'État britanniques, notamment Cobden, qui résistait et regardait presque un acte de ce genre comme suranné.

recherche de tous les marchés d'exportation, de s'efforcer toujours de s'en assurer de nouveaux par des traités, par les informations de leurs consuls, la protection à donner à leurs nationaux, etc. Ils savent, sans doute, que *le meilleur moyen d'exporter chez un peuple est de commencer par importer les marchandises de ce peuple ; cela est vrai surtout du commerce avec les peuples primitifs.* Mais ils ne s'en tiennent pas à l'application de cette simple maxime, si utile soit-elle.

A plus forte raison, quand le monde entier est hérissé de droits de douane élevés, une nation qui veut profiter le plus possible des avantages de la division internationale du travail, ne doit pas seulement ouvrir ses portes, mais aussi s'efforcer de faire que les autres entrebâillent au moins les leurs. Sinon, la division du travail international serait entravée, puisque la nation qui aurait le plus d'avantage à se consacrer à la production de certaines catégories de marchandises s'en verrait empêchée par l'impossibilité de placer à l'étranger, à cause des douanes prohibitives, son excédent de production de ces articles au delà de sa propre consommation. Il est donc très légitime, très utile à l'ensemble du monde, qu'une nation s'efforce de combiner avec les autres nations un régime de douanes qui permette d'établir de larges courants réciproques d'échanges. Ce prétendu marchandage n'a rien de dégradant, ni d'antiscientifique ou d'antiprogressif. Il suffit que les parties qui concluent ces arrangements soient bien pénétrées de l'idée qu'*il ne s'agit pas de développer les exportations et de restreindre les importations, mais d'accroître les unes et les autres simultanément, de façon à rendre de plus en plus étendue la division internationale du travail.*

LES TRAITÉS DE COMMERCE. — LEURS AVANTAGES. — LES TRAITÉS EXCLUSIFS. — LES CONVENTIONS DIFFÉRENTIELLES. — LES UNIONS ET LES LIGUES DOUANIÈRES. — Les traités de commerce sont l'instrument le plus efficace du rapprochement commercial entre les nations. De tout temps il y a eu des conventions de ce genre, inspirées, il est vrai, par des motifs très divers, soit des desseins politiques, soit les fausses conceptions du système

mercantile dont il sera question plus loin, soit des idées économiques plus ou moins scientifiques et exactes.

Ces traités remontent à l'antiquité la plus reculée : Roscher en cite entre les Hébreux et les Phéniciens, les Moabites, les Ammonites, entre les Athéniens et le roi du Bosphore, entre Rome et Carthage, dans les années 348 et 306 avant Jésus-Christ, entre Justinien et l'Éthiopie, et un certain nombre d'autres encore [1].

Ces traités avaient d'ordinaire pour objet d'assurer aux commerçants de chacun des États contractants la liberté de résider, d'aller, quelquefois de posséder, d'exercer leur culte, de conserver leurs coutumes, sur le territoire de l'autre. Ils concernaient ainsi les personnes plutôt que les choses ; ils se rapprochaient, sous certains rapports, des traités que les puissances européennes ont faits dans le courant de ce siècle, avec certains pays asiatiques, la Chine et le Japon, par exemple, avec la prépotence et l'arrogance de l'Europe moderne en moins.

Quelquefois aussi ces anciens traités de commerce, dont il serait aisé de faire une très longue nomenclature, fixaient des *maxima* de droits ou d'impôts, soit sur les marchandises à l'importation ou à l'exportation, soit sur les personnes. D'autres fois, ils définissaient des sphères réservées au commerce de l'une ou de l'autre nation contractante : ainsi le traité de 306 avant Jésus-Christ entre Rome et Carthage qui réservait à celle-ci le commerce exclusif de la Sardaigne et de l'Afrique. Parfois ils accordaient un traitement de faveur aux nationaux de l'un des pays contractants par rapport à tous les autres peuples : ainsi le traité entre le roi du Bosphore et les Athéniens, d'après des plaidoyers d'Isocrate et de Démosthène, exemptait ces derniers du droit de sortie de 1/30e sur les céréales bosphoriennes, clause qui se rapprochait de celle du fameux traité de Méthuen entre l'Angleterre et le Portugal au

[1] Roscher, *Nationalökonomik der Handels und Gewerbfleisses*, pages 190 et 194.

XVIII[e] siècle et des traités conclus depuis 1890 entre les États-Unis et divers pays de l'Amérique du Sud.

Au Moyen Age les traités de commerce furent très nombreux ; ils avaient, en général, un caractère exclusif, en ce sens qu'ils se préoccupaient de faire une situation privilégiée aux commerçants d'une nation par rapport à ceux de toutes les autres ; ils se rattachaient à des alliances politiques : tel, un traité conclu entre Venise et l'Empire latin de Constantinople, par lequel aucun sujet d'un pays en guerre avec Venise ne devait pouvoir résider dans l'Empire et les Vénitiens devaient jouir seuls de la franchise d'impôts sur le territoire byzantin, en même temps que partager avec les Pisans le droit de naviguer sur la Mer Noire ; tel encore, le traité de 1490 entre Florence et l'Angleterre, par lequel l'Angleterre promet de faire passer par Pise toute la laine qu'elle destine à l'Italie, sauf une petite quantité pour Venise, et à ne pas se servir d'intermédiaires étrangers, et par lequel, d'autre part, les Florentins s'engagent à ne recevoir la laine anglaise que par bâtiments anglais. Les temps modernes se ressentirent de la même inspiration. Le célèbre traité de commerce entre la France et la Turquie, en 1604, qui établit, pour si longtemps, la prépondérance française dans la Méditerranée orientale, reposait sur les mêmes principes, mi-partie économiques, mi-partie politiques. Un acte qui a, au plus haut degré, ce caractère est la convention passée entre l'archiduc Charles et l'Angleterre pendant la guerre de succession d'Espagne : une commission de nationaux des deux pays, Espagne et Angleterre, devait, dit l'historien Ranke, déterminer les droits à percevoir sur les marchandises anglaises, et le commerce de l'Amérique devait être confié à une compagnie anglo-espagnole les Français en étant exclus.

Le XVIII[e] siècle, époque où les conceptions économiques étaient faussées par ce que l'on a appelé le système mercantile, c'est-à-dire le désir d'attirer dans le pays la plus grande quantité possible de métaux précieux, et où, d'autre part, on s'imaginait que « le profit de l'un est le dommage de l'autre »,

qu'il n'y a pas égalité dans l'échange, est rempli *de traités de commerce exclusifs*, c'est-à-dire non pas seulement faits pour développer les échanges entre les deux contractants, mais encore dirigés contre autrui. On considérait alors le commerce international, non pas comme un champ indéfiniment extensible où chacun pouvait se faire sa part sans nuire à autrui, mais comme une sorte de domaine restreint, qu'on devait accaparer pour soi en en chassant les autres.

Une convention de ce genre qui résume tout l'esprit du temps est le célèbre traité de Méthuen (ainsi appelé du nom du négociateur), entre le Portugal et l'Angleterre, en 1703. Les clauses de cet acte fameux consistaient en ce que le Portugal retirait ses prohibitions des marchandises anglaises, rétablissait sur elles les droits antérieurs de 15 p. 100 à la valeur, et l'Angleterre, par contre, s'obligeait à taxer les vins portugais toujours un tiers de moins que les vins français. Ce traité fut regardé comme un chef-d'œuvre de politique commerciale; on prétendit qu'il avait *subalternisé* le Portugal à l'Angleterre, en même temps qu'il déversait sur ce dernier pays l'or du Brésil. Pombal, le remuant ministre portugais de la seconde moitié du XVIII[e] siècle, s'écriait, en 1759 : « Par une stupidité sans exemple, nous vous avons permis de nous vêtir... L'Angleterre nous dépouille tous les ans, par son industrie, du produit de nos mines (du Brésil)... Une rigoureuse défense de l'exportation de l'or du Portugal pourrait ruiner l'Angleterre [1]. » C'étaient là les déclamations plutôt que les raisonnements du ministre portugais. D'autre part, singularité qui se retrouve presque toujours dans les appréciations en pareille matière, Adam Smith et, après lui, Mac Culloch soutiennent que le traité de Méthuen fut plus favorable au Portugal qu'à l'Angleterre. Ces jugements sont partiaux. Le Portugal avait renchéri postérieurement sur le traité, en abaissant à 3 p. 100 les droits qu'il pouvait maintenir à 15. Le

[1] On a vu plus haut, tome III, pages 197 et 274-275, que la production de l'or au Brésil devint très considérable, relativement aux périodes antérieures, vers le milieu du XVIII[e] siècle.

commerce entre les deux pays et les relations de personnes devinrent très actifs. Sans qu'il soit vrai que le Portugal se fût transformé en une colonie anglaise, il est certain que l'élément anglais eut une influence notable sur son développement; mais, précisément, ce développement indique que le Portugal tira grand profit de ses relations étroites, intimes, avec un pays plus industrieux et plus entreprenant. Si, encore en 1890, avant la débâcle financière du Portugal, due à une série inouïe de fautes de ses gouvernants, la livre sterling était la monnaie courante à Lisbonne, reçue dans les boutiques, aux chemins de fer, dans les tramways, comme nous l'avons constaté *de visu*, il est certain que, sans l'action permanente de nombre de commerçants anglais résidant dans le pays, jamais ni Lisbonne, ni Porto, ni les districts environnants n'eussent pris autant d'essor. *Dans les relations habituelles et prolongées entre un peuple riche et un peuple pauvre, ce dernier a bien des chances de beaucoup gagner, directement et indirectement, s'il a un peu de sagesse.*

Quoique la plupart des traités de commerce du Moyen Age et des débuts des temps modernes aient reposé, en général, sur *un principe exclusif* et qu'ils se soient proposé la *subalternisation* d'un peuple peu développé à un autre qui l'était davantage, on y apercevait de temps en temps des tendances meilleures et plus justes.

Ainsi un article qui s'y introduisit parfois et qui tendit à y devenir de plus en plus fréquent, est celui qui est aujourd'hui célèbre sous le nom de *clause de la nation la plus favorisée*. Cela s'entend de ce que tout avantage ultérieurement consenti par l'un des deux contractants à une tierce puissance doit être, *de plano* et sans qu'il soit besoin de convention nouvelle, conféré à l'autre contractant. Quoique contraire au *principe exclusif* qui dominait la plupart des traités de commerce anciens, cette clause triompha et se glissa dans un nombre croissant de conventions commerciales internationales. Ce furent les petits pays industrieux et libéraux, les Flandres, la Hollande, Florence encore antérieurement, qui la pratiquèrent et la

revendiquèrent le plus. Entre le Portugal et l'Angleterre en 1642, entre la Hollande et l'Espagne à la paix d'Utrecht, entre l'Espagne et le Portugal en 1713, entre la Toscane et l'Espagne en 1731, entre l'Angleterre et l'Espagne en 1734, cet engagement d'accorder à l'autre contractant le traitement de la nation la plus favorisée intervient.

Il faut dire que, *si l'on se contente de cette clause générale, sans que des traités de commerce avec des tarifs détaillés entre telle puissance et une ou plusieurs autres viennent lui donner un corps, on a une clause en quelque sorte presque vide;* le traitement de la nation la plus favorisée existe bien, mais comme il dépend de chaque contractant de changer sans cesse le traitement qu'il fait aux autres nations, on retombe dans l'inconvénient des tarifs dits autonomes, perpétuellement modifiables par celui qui les a faits.

Néanmoins, cette clause indique toujours un progrès, parce qu'elle proscrit l'exclusivisme, les ententes à deux contre le reste de l'univers.

Aussi fut-elle reçue, au début, dans certains cas, avec une grande hostilité par les nations accapareuses; dans son discours du Trône du 2 février 1727, à propos du traité de commerce hispano-autrichien de 1725, qui plaçait les sujets de la Maison d'Autriche, dans l'Amérique espagnole, sur le même pied que les Anglais et les Hollandais, Georges Ier qualifiait cette mesure « d'attentat aux intérêts les plus chers de l'Angleterre[1] ».

Sur les traités de commerce des XVIIe, XVIIIe et commencement du XIXe siècle, que conclurent les divers gouvernements de France, depuis Henri IV notamment, avec les Hollandais, les Anglais et autres peuples, un ancien directeur des douanes, M. Amé, a donné les renseignements les plus topiques. *Le traité de commerce a toujours été, en Europe du moins, l'instrument d'allégement des droits de douane prohibitifs ou excessifs, le frein à la marée montante des prétentions*

[1] Roscher, *Nationalökonomik des Handels und Gewerbfleisses*, page 193.

particulières toujours inassouvies, la garantie d'une certaine stabilité dans le régime économique [1].

Les traités de commerce doivent être conclus en vue d'obtenir les quatre grands avantages de l'échange international que nous avons décrits plus haut (pages 71 à 81), en ménageant certaines transitions ou certaines industries dont on espère le développement ou que l'on juge absolument indispensables au pays en tant que nation, c'est-à-dire que corps formant une unité politique. Ils doivent s'occuper autant des exportations que des importations, du transit, de la navigation, des marques de fabrique, de la propriété littéraire et artistique, de la situation des personnes. Il est indispensable qu'ils ne s'en tiennent pas à des clauses générales, mais qu'ils stipulent des tarifs détaillés et annexés, hors desquels on ne pourra en établir aucun autre. Ils doivent être conclus pour une période d'une durée raisonnable afin de donner de la sécurité aux transactions et, d'un autre côté, afin que, si les circonstances se modifient gravement, comme à la suite d'une guerre où l'un des pays se trouverait engagé [2], ils pussent être modifiés. Une durée de dix ans paraît la plus convenable. La clause de la nation la plus favorisée doit en faire partie.

Le traité de 1860, conclu entre la France et l'Angleterre à l'instigation de Michel Chevalier, fournit l'un des meilleurs types des traités de commerce.

Les traités les plus recommandables sont ceux qui ont pour

[1] Voir Amé: *Études sur les tarifs de douanes et sur les Traités de commerce*, 2 vol., ni-8.

[2] On a souvent objecté le cas de guerre où l'une des nations pourrait se trouver engagée et à la suite de laquelle elle pourrait souffrir, pour se procurer des ressources, de tarifs trop libéraux établis par des traités. L'exemple de la France, qui s'est si rapidement relevée de 1871 à 1877, sans que rien ait été changé, aux traités de commerce existants, prouve qu'il n'y a pas là de grande entrave. Les articles susceptibles des plus fortes taxations à la douane, comme le café, le sucre, la cacao, le tabac, etc., ne figurent pas, d'ordinaire, dans les traités de commerce. Enfin, au pis aller, on pourrait stipuler que si l'un des pays était engagé dans une guerre, il recouvrerait sa liberté de taxation, soit absolument, soit dans des proportions déterminées et sur des articles désignés.

objet d'assurer, d'après un principe libéral et sans faveur spéciale à telle ou telle nation, les importations et les exportations entre un peuple et les différents peuples de l'univers.

Dans ces derniers temps, toutefois, on a vu revivre des conventions commerciales internationales reposant sur un principe d'exclusion, c'est-à-dire consistant en des faveurs faites à un ou plusieurs peuples aux dépens des autres peuples. Nous ne parlons pas ici de certaines clauses, d'une application, d'ailleurs, très difficile, dites *traitement de voisinage*, par lesquelles quelques pays accueillent à des droits réduits, relativement à ceux que supportent les articles similaires des autres nations, les denrées produites dans une zone déterminée d'un pays voisin. Ainsi, l'Autriche accorde des faveurs particulières aux vins de Lombardie et de Vénétie, ce qui lui vaut beaucoup de réclamations de la part de la France, dont les vins supportent des droits plus élevés. Ici, il n'y a, en quelque sorte, qu'un vestige du passé.

Mais certaines nations, en premier lieu les États-Unis d'Amérique, préconisent un système de conventions commerciales analogues au traité de Méthuen entre l'Angleterre et le Portugal, dont il a été question plus haut. Ces conventions stipuleraient entre les pays contractants des droits qui seraient toujours, dans une certaine proportion, 25 p. 100 par exemple, au-dessous des droits frappant les marchandises similaires de la généralité des autres pays. Une série de traités de ce genre a été conclue depuis quatre ans entre les États-Unis et divers États américains ou colonies européennes en Amérique, notamment le Brésil et Cuba. La clause principale du traité avec le Brésil est que ce pays aura sur les produits manufacturiers de l'Amérique du Nord des droits toujours inférieurs de 25 p. 100 à ceux qui grèveraient les articles similaires des nations européennes. Par contre, les États-Unis font des avantages au sucre et au café du Brésil. Le but avoué du gouvernement de Washington est de conclure des traités de ce genre avec tous les pays d'Amérique sans exception. C'est une pensée non moins politique qu'économique. Il s'agirait

le restreindre graduellement le commerce européen sur le continent américain et, d'autre part, de subalterniser en quelque sorte les peuples de l'Amérique centrale et de l'Amérique du Sud aux États-Unis [1].

Ce genre de conventions ne peut être jugé uniquement au point de vue économique. A ce point de vue, ce régime aurait toujours, sur l'état de choses antérieurement existant aux États-Unis, l'avantage de développer la division du travail international et d'étendre le débouché des marchandises américaines, par conséquent d'en perfectionner la production. Mais il serait inférieur à une extension générale de la liberté commerciale entre les États-Unis et l'ensemble de toutes les autres nations sans exception. En ce qui concerne l'Amérique centrale et l'Amérique du Sud, quoique ouvrant aux produits de ces pays un champ plus étendu pour leur sucre, leur café et divers de leurs produits bruts, ces conventions auraient des effets fâcheux : socialement, moralement, non moins qu'économiquement. Elles les subalterniseraient aux États-Unis, en diminuant leurs rapports avec les nations d'Europe, lesquelles, par la multiplicité même et la diversité de leurs langues, de leurs mœurs, de leurs idées, ne constitueraient jamais une influence aussi uniforme et aussi intense, et permettraient aux éléments indigènes dans le Sud et le Centre américain, de se développer beaucoup mieux suivant leurs tendances propres. Le monde, qui a tout à gagner à la diversité, ne saurait se féliciter de ce que les deux parties du grand continent américain fussent placées sous une seule direction morale et sociale.

Il a été souvent question d'une sorte de fédération douanière du même genre, qui s'expliquerait beaucoup mieux, entre l'Angleterre et l'ensemble de ses colonies. La Grande-Bretagne a résisté jusqu'ici à ce mouvement parce que, avec raison, le libre-échange pur et simple, en ce qui concerne la métropole, lui paraît préférable.

Ce ne sont pas là des *unions douanières* à proprement par-

[1] Nous avons détourné, dans l'*Économiste français*, les pays sud Américains et centre Américains de se subordonner ainsi aux États-Unis.

ler, parce que ce mot s'entendrait de la suppression des droits de douane entre les divers États; mais ce sont des ligues douanières. Il n'est pas impossible que ces ligues quoique, par leur principe exclusif, par leur constitution en vue de la lutte, elles prêtent à la critique, n'aient devant elles un certain avenir. Nous avons démontré que plus un État est petit, comme territoire et comme population, plus le régime protecteur lui est préjudiciable. Or, toutes les nations de l'Europe continentale, la Russie mise à part, sont de petites nations. Il est possible que, poussées par la ligue douanière des deux Amériques, si celle-ci venait à se constituer et aussi peut-être par la ligue douanière impériale britannique, au cas où cette dernière verrait également le jour, il vînt à se former une ligue douanière du continent européen, comprenant la France, la Belgique, la Hollande, l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, les États des Balkans, l'Italie, la Suisse, l'Espagne, le Portugal et les États scandinaves, s'ils y voulaient adhérer[1]. Cette ligue comprenant ainsi 250 millions d'habitants environ, offrirait un marché très étendu; elle aurait l'inconvénient de manquer de diversité de climats, contrairement à la ligue douanière éventuelle des deux Amériques, et à la ligue impériale britannique; on n'y remédierait qu'en partie en y faisant entrer les colonies africaines, asiatiques et océaniques des nations de l'Europe occidentale.

Si ces groupements prenaient plutôt le caractère d'*unions* que celui de *ligues,* c'est-à-dire s'ils se préoccupaient plus d'étendre le marché des peuples les composant, que de diminuer les échanges avec les autres peuples, ils pourraient ne pas avoir de mauvais effets. Les droits de douane subsisteraient entre les différentes nations composant chaque groupement, mais fort atténués; d'autre part, ils ne devraient pas

[1] Divers projets en ce sens ont déjà été proposés : par nous-même d'une façon partielle (voir notre *Traité de la Science des finances*, 1re édition, 1876, tome Ier, livre II, chapitre XIII, et les éditions postérieures), par M. de Molinari, et plus récemment par divers écrivains autrichiens ou allemands. Il sera peut-être nécessaire d'en venir là.

être relevés, et plutôt même diminués à l'égard des autres nations, tout en demeurant un peu supérieurs aux droits perçus dans l'intérieur de chaque groupement.

Dans l'impossibilité où se trouveront de petites nations de 40, 50 ou 60 millions d'âmes et de 500,000 ou 600,000 kilomètres carrés d'étendue de maintenir un régime hautement protecteur, en conservant une suffisante division du travail, et avec l'hésitation qu'éprouvent la plupart des peuples du continent européen à s'ouvrir largement à la concurrence anglaise ou américaine, la constitution de pareils groupements n'est pas impossible, dans un laps d'un quart de siècle ou d'un demi-siècle. Il faudrait, toutefois, que, vis-à-vis des autres grands groupements analogues dans les deux mondes, chacune de ces unions pratiquât une politique commerciale libérale, ce qui serait peut-être malaisé, l'infatuation pouvant naître de l'importance même de la population groupée. Aussi, si chaque peuple d'Europe avait la sagesse d'adopter spontanément une politique commerciale libérale avec tous les autres peuples, ce serait à la fois plus simple et plus avantageux.

L'une des conséquences favorables, cependant, qui pourrait ressortir d'un groupement douanier continental européen, ce serait d'affermir la paix. Il est certain, malgré des critiques récentes, que le commerce porte à la paix. L'Angleterre s'est montrée, jusqu'en 1815, la nation la plus belliqueuse du monde; en 1854, elle est encore retombée dans ce vieux péché d'habitude. Le développement de son commerce international l'a rendue ensuite la nation la plus pacifique qui soit. La guerre du Transvaal (1899-1900) a été une surprise.

DE L'INCIDENCE GÉNÉRALE DES DROITS DE DOUANE. — LE RÉGIME DES PRIMES. — En parlant de l'incidence des droits de douane, nous entendons nous demander non pas sur quelles catégories de nationaux ils retombent, mais bien s'ils pèsent sur les habitants du pays où ils sont établis ou bien soit en totalité, soit en partie, sur les producteurs étrangers des marchandises ainsi grevées.

Cette question est plutôt l'objet en général d'affirmations

précipitées que de débats. Les protectionnistes, d'ordinaire, soutiennent que les droits de douane sont payés par l'exportation étrangère : les libre-échangistes déclarent qu'ils sont toujours à la charge du consommateur national. Cette dernière opinion est beaucoup plus proche de la vérité; mais on ne peut pas dire qu'elle y soit toujours conforme.

L'opinion que les droits de douane sont à la charge de l'étranger a été formulée, de la manière la plus tranchante, dans un discours de M. Lawrence, contrôleur du trésor aux États-Unis, en 1882 : « Par notre tarif douanier, disait ce fonctionnaire, nous informons le manufacturier étranger qu'il peut écouler ses produits chez nous, mais qu'il lui faut payer ce privilége... Il est ainsi forcé de réduire ses prix et ses profits et de contribuer à la formation de ce revenu qui nous permet d'acquitter notre dette publique et de servir des pensions à nos soldats mutilés ou blessés pendant la guerre civile. Ceci est de la justice distributive, puisque de la sorte nous forçons l'Angleterre et la France de prendre leur part des dépenses d'une rébellion qu'elles avaient méchamment encouragée[1]. »

S'il était au pouvoir d'un pays de mettre ainsi à contribution les étrangers, les droits de douane auraient, au point de vue financier, une vertu merveilleuse ; d'autre part, ils n'auraient pas l'effet qu'en attendent les protectionnistes et qui est précisément de faire hausser le prix des marchandises dans le pays; mais les choses sont loin d'aller en général comme le pensait M. Lawrence.

Il a été amplement démontré pour diverses denrées, pour le blé notamment par M. E. Levasseur et divers autres, que les prix en France, sur nos places d'importation, ont été presque toujours supérieurs aux prix de Londres et d'Anvers exactement de la quotité des droits de douane. D'après la publication du Ministère de l'Agriculture, à la date du 17 août 1894, les

[1] Ce passage est cité par l'*Économiste français*, Ier volume de 1882, page 441.

prix du quintal de blé étaient à cette date, de 19 fr. 25 à Paris, 19 fr. 20 à Rouen, 19 fr. à Nancy, contre 10 fr. 55 à New-York et 9 fr. 95 à Chicago. Comme il ne doit pas en coûter plus de 1 fr. 50 à 2 fr. au grand maximum pour les frais de transport, d'assurance, etc., d'un quintal de blé de New-York à Rouen, on voit que le droit actuel de 7 fr. bat son plein ou à peu près, encore qu'il ait été fait de grands approvisionnements au début de l'année 1894, sous le régime du droit de 5 fr. et alors qu'on discutait dans les Chambres celui de 7 francs.

Il serait, toutefois, exagéré de dire qu'il y ait là une loi économique absolue. Il se pourrait d'abord que, à l'abri du droit, la production intérieure se développât au point qu'elle fît baisser le prix du blé et qu'elle rendît l'importation inutile et impossible ; l'écart dans ce cas entre le prix du blé à l'intérieur et le prix du blé à l'étranger pourrait être beaucoup plus faible que le montant du droit. Seulement, l'importation, en général, cesserait.

Il peut y avoir, néanmoins, une parcelle de vérité, mais une toute petite parcelle pour les cas habituels, dans le raisonnement de M. Lawrence. Il est certain que, pour maintenir son débouché à l'étranger, malgré l'élévation des droits, le producteur abaisse ses prix et ses profits au minimum ; il lui suffit d'avoir un gain très léger, même simplement de rentrer dans ses déboursés, pour continuer à exporter. Tous les hommes pratiques savent que les producteurs, à égalité de qualité, se contentent, d'ordinaire, d'un prix plus bas pour les marchandises qu'ils exportent que pour celles qu'ils vendent sur le marché intérieur. C'est un fait indéniable. On ne veut pas, en effet, perdre un débouché, on se résigne à faire une « affaire blanche » dans l'espérance que l'avenir s'améliorera. Cette réduction, si forte soit-elle, sur les bénéfices du producteur étranger ne représente, toutefois, en général qu'une faible partie du droit, et la part de beaucoup la plus considérable doit, dans les circonstances normales, être supportée par le consommateur national.

Il y a, cependant, des cas spéciaux où un droit de douane peut tomber, pour une bonne part, à la charge de l'étranger. Il est des marchandises qui sont d'une consommation habituelle en tout pays, ou du moins dans un très grand nombre de pays, comme le blé, le charbon, les principaux tissus. Il s'en trouve d'autres qui ne sont consommées ou du moins qui n'ont de large marché que dans un ou deux pays; ainsi le vin commun, par exemple, les raisins secs à boisson, de l'Espagne, de l'Italie, de la Grèce, n'avaient de large marché qu'en France. Beaucoup de pays consomment du vin, mais en général ils le produisent et en ont même un excédent à exporter; d'autres pays, l'Angleterre, l'Allemagne, les États-Unis, la Belgique, consomment du vin et ou n'en produisent pas ou en produisent insuffisamment pour leur consommation. La France était, depuis le phylloxéra, le seul grand marché pour le vin commun et les raisins secs à boissons. Elle pouvait absorber en une seule année 10 à 12 millions d'hectolitres de vin étranger et plusieurs millions de kilogrammes de raisins secs à boissons. Quand elle releva en 1892 énormément ses droits de douane sur ces denrées, les portant à 8 ou à 10 fr. l'hectolitre, suivant le degré sur les vins exotiques et à 15 fr. sur les raisins secs, les pays producteurs furent menacés d'être exclus du marché français, d'autant que la vigne se reconstituait rapidement en France. Le marché français étant le seul important pour cet article, les vins, à la suite de ces élévations de droits, baissèrent terriblement en Espagne et en Italie et les raisins secs à boissons en Grèce. Il advint ainsi qu'*une grande partie du droit, non pas certes la totalité, fut payé par l'exportateur étranger*. Mais c'est là un cas spécial, quoiqu'il ne soit pas impossible qu'il s'en présente d'autres analogues. *Pour qu'il en soit ainsi, deux conditions sont requises : il faut d'abord que le pays où l'on établit les droits soit le principal, le presque unique large marché, dans le monde entier, d'un produit déterminé ; il faut ensuite que la production dont il s'agit soit constituée pour toute une série d'années et ne puisse être remplacée aisément par une autre,* ce qui est le cas pour la vigne, qui

n'est pas une plante annuelle et qui a exigé de fortes dépenses pour son établissement.

Sauf ces cas spéciaux et la réserve que nous avons faite relativement à la réduction au minimum des profits du producteur étranger, les droits de douane sont supportés par les nationaux. On ne voit pas, en effet, pourquoi le producteur étranger, quand il a le choix, comme pour le blé, entre différents pays, d'une large capacité d'absorption, dont les uns n'ont pas de droits de douane et les autres en ont d'élevés, irait céder ses marchandises beaucoup moins cher aux derniers qu'aux premiers.

Au lieu de droits protecteurs ou de prohibition des marchandises ou des services des étrangers, on a, dans beaucoup de pays, adopté le système des primes et des subventions du Trésor à telle ou telle industrie nationale. Ce régime l'emporte, à certains points de vue, sur les droits protecteurs; il n'impose pas à l'ensemble de la nation une charge indirecte aussi lourde, parce qu'il ne fait pas renchérir la totalité des produits, à savoir les produits importés de l'étranger et les produits similaires nés dans le pays. Il permet aux fabricants nationaux de se procurer les marchandises dont ils ont besoin, comme matière première, la soie, par exemple, le lin, dans des conditions de bon marché. Il ne charge le pays que d'un sacrifice qui est connu et limité.

Le système des primes, néanmoins, a, lui aussi, beaucoup d'inconvénients : il est, en somme, onéreux, arbitraire, souvent illusoire ; il pousse, à la fois, à l'engourdissement et au développement, souvent excessif, de telle ou telle production. La répartition de ces primes est très délicate et comporte du gaspillage. On a récemment appliqué ce régime en France à une foule d'objets : aux constructions maritimes, à la navigation, à la production de la soie et à la filature de soie, du lin, aux huiles de schiste. L'utilité industrielle de ces primes est loin d'équivaloir, en général, aux sacrifices pécuniaires du Trésor.

On comprend, à la rigueur, un pareil système pour une ou

deux industries que, au point de vue politique plus qu'au point de vue économique, on peut considérer comme indispensables à une nation importante: la marine marchande, par exemple. Même dans ce cas ce régime a de graves défauts, et c'est par des considérations extra-économiques qu'on peut surtout le justifier ou l'excuser.

A la longue, ces primes peuvent avoir un résultat tout opposé à celui que l'on poursuit. Ainsi, depuis une dizaine d'années, presque toutes les nations du continent européen se sont mises à accorder d'énormes primes à la production du sucre de betterave ; il en résulte que cette production s'est tellement accrue qu'en 1895 le prix du sucre a baissé de moitié environ par rapport à la moyenne des prix des années antérieures. Cette crise met dans une situation très fâcheuse les fabricants de sucre, les fermiers et les propriétaires ; les gouvernements sont, en grande partie, responsables de cette crise par le développement excessif que, surexcitée par les primes, la production du sucre a atteint.

Tels sont, en général, les effets, sinon immédiats, du moins différés et définitifs, des interventions gouvernementales[1].

[1] L'excessive élévation des droits de douane sur le blé, à savoir 7 fr. par 100 kilogr. en France, a cet inconvénient, entre autres, qu'il trompe les producteurs. Dans les années de véritable disette, comme en 1898 (au cours de la lutte électorale), des raisons politiques forcent le gouvernement à suspendre le droit. A la faveur de cette suspension, il entre souvent des quantités de blé étranger, dépassant les besoins courants (19 millions de quintaux importés en 1898) et qui pèsent sur les prix à l'intérieur pendant les années suivantes. D'autre part, dans les années d'abondance, comme 1899-1900, il ne se fait aucune importation et les blés s'avilissent. Dans les derniers mois de 1899, ils étaient en France de 18 à 19 fr. les 100 kilog. Au lieu d'un droit extravagant de 7 fr., que l'on suspend en temps de disette et qui ne joue pas en temps d'abondance, il vaudrait mieux, pour les producteurs, pour le commerce et pour tout le monde, un droit modéré de 3 ou 4 francs. (Note de la 3e édition).

CHAPITRE IV

DE LA DISTRIBUTION DES METAUX PRÉCIEUX DANS LE MONDE. LES PAIEMENTS INTERNATIONAUX. — LE CHANGE, SA NATURE, SES EFFETS.

Les trois modes par lesquels les métaux précieux se distribuent entre les nations.

Du mécanisme par lequel les métaux précieux se proportionnent aux besoins des divers pays : le change.

La hausse du taux de l'escompte. Ses effets directs.

Les effets indirects de la hausse du taux de l'escompte.

Les variations du taux de l'escompte à la Banque d'Angleterre depuis 1880.

Cas de changes anormaux et où le pair ne peut pas se rétablir. — Les changes erratiques : pays ayant un étalon monétaire différent.

Second cas de changes erratiques : les pays à circulation de papier déprécié et à suspension, en fait, sinon en droit, du remboursement des billets en espèces ; le cours forcé.

Les très bas cours du change des pays à finances déréglées ne viennent nullement de la rareté des métaux précieux dans le monde. — Un pays pourrait théoriquement jouir d'une circulation, relativement stable, dans certaines conditions, sans espèces métalliques.

De l'effet de la baisse des changes sur les relations internationales. — De la concurrence des pays à change déprécié avec les pays à change normal.

La doctrine de « la balance du commerce » ; démonstration de son inexactitude.

La balance économique est très différente de la balance du commerce.

Les divers cas d'excédent des importations sur les exportations ou réciproquement et leur signification.

Un pays peut faire abus de la monnaie métallique. — De l'épargne de cette monnaie. — Les *Clearing houses*.

LES TROIS MODES PAR LESQUELS LES MÉTAUX PRÉCIEUX SE DISTRIBUENT ENTRE LES NATIONS. — Les métaux précieux figurent dans le commerce international et peuvent, à trois titres dif-

férents, être importés dans un pays ou en être retirés : 1° *comme simples articles d'échange ou marchandises dont l'usage est actuellement plus avantageux dans telle contrée que dans telle autre;* 2° *comme instruments de paiement pour régler des dettes d'un pays à un autre;* 3° *comme capital à la suite de quelque emprunt contracté au dehors, soit par un gouvernement, soit par quelque société de finances, d'industrie ou de commerce.*

De ces trois formes d'importation des métaux précieux dans un pays, la première est de beaucoup la plus naturelle, la plus habituelle, la plus constante; c'est elle qui représente le seul courant régulier et normal. La seconde est, en général, accidentelle. La troisième est la plus précaire et exerce parfois une action perturbatrice.

DE L'IMPORTATION DES MÉTAUX PRÉCIEUX COMME MARCHANDISE. — A ce premier point de vue, le commerce des métaux précieux ne diffère aucunement de celui d'une marchandise quelconque. Il n'est nullement nécessaire qu'une nation en produise pour en être largement pourvue, pas plus qu'il n'est nécessaire de produire de l'étain, ou du mercure, ou du vin, ou du sucre, pour en avoir à sa fantaisie quand on a le moyen de payer ces denrées. Bien plus, les métaux précieux, du moins l'or, ont une telle valeur par rapport au volume et au poids, que toutes les interdictions d'exportation qui pourraient être édictées et qui l'ont été, en effet, fréquemment dans le passé par les contrées productrices, seraient vaines et provoqueraient seulement la contrebande.

La possession de métaux précieux par un pays est tout à fait indépendante de leur production, en ce sens qu'il n'est nullement nécessaire d'en produire soi-même pour en posséder et qu'on n'est pas sûr d'en posséder quand on en produit.

Les contrées productrices de métaux précieux ne sont nullement sûres de pouvoir retenir ceux-ci, ne fût-ce que dans a proportion de leurs besoins, et il n'est pas rare que des contrées qui figurent parmi les grandes productrices d'or soient au régime de la monnaie de papier. Tel est le cas de la Russie

dans tout le courant de ce siècle ; tel a été celui des États-Unis d'Amérique de 1861 à 1879.

On a vu qu'*il n'y a rien dans la nature des métaux précieux qui puisse créer, en ce qui les concerne, une exception aux principes généraux de la valeur*. Ils vont dans les pays où ils sont le plus demandés, c'est-à-dire non pas où on les désire le plus, mais où on peut et veut le mieux les payer et le mieux les traiter. Ils vont aussi dans les pays où le commerce spécial des métaux précieux est le mieux organisé pour les distribuer partout. L'Angleterre, par exemple, est le grand marché de l'or. La Banque d'Angleterre est le grand réservoir, non pas où il s'entasse, car il ne s'y en trouve jamais à la fois qu'une quantité restreinte, 500 millions à 1 milliard, mais où il passe pour se déverser de là, suivant les besoins, dans les divers pays.

Arrivant comme marchandises dans un pays, les métaux précieux peuvent avoir l'une ou l'autre de ces deux destinations : servir à des usages de luxe, parures, décorations ou autres, et servir à l'usage monétaire. Pour le premier emploi, il est clair qu'on procède à leur égard exactement comme pour toute marchandise, le blé, le plomb, etc. ; les orfèvres, bijoutiers, joailliers ou leurs correspondants et fournisseurs habituels font venir du dehors, dans les contrées qui n'en produisent pas, les métaux précieux nécessaires à cet usage et dont ils ont le placement assuré ou probable. Dans le second cas, le procédé est tout aussi simple. Si les métaux précieux sont, relativement aux besoins et aux facultés de les payer, rares dans un pays, ils y ont beaucoup de valeur, c'est-à-dire qu'ils s'y échangent contre plus de marchandises qu'ailleurs, que leur emploi y est plus constant et plus assuré ; dans ce cas ceux qui font le commerce de métaux précieux, et il ne faut pas oublier que c'est un des commerces les plus anciens, les plus agiles et les mieux informés du monde, ont tout avantage à faire venir du dehors des lingots de ces métaux qu'ils portent aux hôtels des monnaies, qu'ils font frapper et avec lesquels, sous la forme de monnaies, ils achètent des quantités d'articles divers qu'ils peuvent exporter avec un bénéfice. La frappe libre de la

monnaie, qui est la règle dans tous les pays en situation normale, facilite cette importation.

Les contrées qui produisent en grandes masses des métaux précieux, comme le Mexique, la Bolivie, les États-Unis, pour l'argent; la Russie, les États-Unis, le Transvaal, l'Australie, pour l'or, exportent ces métaux précieux, exactement comme certains de ces pays exportent du blé ou de la laine, c'est-à-dire comme des marchandises ordinaires. C'est un objet d'échange qui pour eux ne diffère pas des autres. Ils en retiennent ce dont ils ont besoin et qu'ils peuvent payer, car il ne suffit point qu'ils en aient besoin, il faut qu'ils puissent les payer; de même que, dans des années de disette, l'Inde exportait du blé, parce que, quoiqu'elle pût en avoir grand besoin, elle n'était pas assez riche pour le retenir en le payant, de même certains États producteurs d'or peuvent ne pas en retenir du tout pour eux, parce que, tout en en ayant besoin, ils ne sont pas assez riches ou n'ont pas une organisation monétaire assez normale pour pouvoir le retenir en le payant et en le traitant comme il mérite d'être traité [1].

Les métaux précieux figurent aussi comme marchandises ordinaires dans l'exportation de tous les pays grands producteurs. Quand même ces pays seraient en état de retenir pour eux ces métaux, qu'en feraient-ils au-delà d'une certaine quantité qui est nécessaire à leurs dépenses de luxe et à leur emploi comme monnaie dans les échanges? Ces métaux s'entasseraient sans utilité, feraient renchérir dans les pays producteurs toutes les denrées et tous les services, si bien que l'exploitation même des mines ou du moins d'un grand nombre de mines deviendrait impossible par le renchérissement du coût de production et par la diminution de valeur des métaux produits. Pour éviter cette situation, les pays grands producteurs de métaux précieux doivent écouler à l'extérieur, sous la forme de marchandise, la plus grande partie de cette production;

[1] Se reporter plus haut aux passages sur *la loi de Gresham*, tome III, pages 260 à 268.

c'est ce qu'ils font. Aussi les métaux précieux figurent-ils pour une large part dans l'exportation de ces pays, quelquefois pour un tiers ou la moitié, comme pour la Bolivie et le Mexique, quelquefois pour les trois quarts ou la presque totalité de leur exportation, comme pour le Transvaal.

Il arrive parfois que, pour faciliter l'écoulement de leurs métaux précieux dans certains pays, les contrées productrices en convertissent directement en monnaie une partie; ainsi faisait le Mexique, en frappant la célèbre piastre mexicaine, connue et recherchée dans tous les États du Pacifique, et de même, dans une beaucoup moindre mesure, les États-Unis en frappant des *trade dollars,* dollars du commerce [1]. Mais ce n'est là qu'un expédient et qui n'empêchait pas que ces pièces ne s'écoulassent, de ces pays producteurs, en réalité comme marchandises, et non comme paiement de dettes que ceux-ci auraient eues envers d'autres contrées.

Les pays grands producteurs de métaux précieux sont en général des pays primitifs, soit des contrées neuves, soit de vieilles contrées engourdies et soudain réveillées par la civilisation. Dans les pays de vieille et constante civilisation, les mines d'or ou d'argent qui ont existé sont, en général, depuis longtemps épuisées. Aussi les grands pays producteurs de ces articles ont-ils besoin d'importer beaucoup de marchandises qu'ils ne produisent pas : objets manufacturés, objets de luxe ou de confortable ; pour le faire, ils sont obligés d'exporter le seul ou l'un des seuls produits d'un placement facile qu'ils possèdent, à savoir les métaux précieux.

Une autre circonstance fait que les pays producteurs de métaux précieux sont obligés, dans leur intérêt même, de les exporter et de les échanger contre d'autres marchandises. Plusieurs de ces pays produisent ces métaux précieux avec les capitaux appartenant à des capitalistes des vieilles contrées; en outre, ils tirent de ces mêmes vieilles contrées le matériel très perfectionné et très compliqué qui est nécessaire

[1] Voir tome III, page 252, note.

à une extraction économique. Considérons le Transvaal, par exemple, qui est devenu, en 1898, le premier producteur d'or au monde. Nous avons dit[1] que les gisements du fameux district le Wittwatersrand ne contiennent qu'une proportion modique d'or par tonne, et que ce n'est que grâce à une production organisée avec un outillage de premier ordre que la plupart des mines de ce célèbre district sont rémunératrices. Toutes ces mines, en outre, appartiennent, pour la plus grande part de leur capital, à des capitalistes d'Angleterre ou du continent européen. Il n'y aurait pas eu assez de richesse acquise soit au Transvaal, pays de pasteurs et d'éleveurs de bétail, soit même dans la colonie du Cap, pour pourvoir à toutes les installations coûteuses de mines d'or autres qeu des placers. Il en résulte que les trois quarts environ de l'or produit par le Transvaal sont destinés, d'une part, à payer le matériel que l'on a fait venir d'Europe, d'autre part, à régler les dividendes des capitalistes anglais ou européens. Une partie, en outre, du dernier quart, doit procurer aux 80,000 ou 100,000 sujets britanniques ou étrangers résidant au Transvaal les objets de confortable habituel que le pays ne produit pas. Aussi, presque tout l'or produit par le Transvaal est-il immédiatement embarqué pour Londres ; il va solder les achats d'outillage, payer les dividendes des actionnaires et aussi les articles de consommation, vêtements, meubles, ustensiles divers, que la population du Transvaal fait venir d'Europe. On comprend, par cet exemple vivant, que les métaux précieux se déversent ainsi des pays producteurs dans les autres pays. Quant à cet or qui lui arrive, l'Angleterre n'est pas obligée de le retenir, et par le fait elle est loin de le retenir en entier, elle le distribue à son tour entre les différentes nations qui en ont besoin et qui peuvent le payer.

Sous un régime normal, au point de vue commercial et financier, les contrées, qu'elles soient ou non productrices de métaux précieux, ont toujours la quantité de ces métaux ou de monnaie

[1] Voir tome III, pages 335 à 338.

métallique dont elles ont besoin, sans recourir à aucune mesure gouvernementale.

Si ces métaux n'y arrivent pas spontanément comme marchandises, et c'est le courant le plus général qui les apporte sous cette forme, ils s'y rendent pour payer des dettes, ainsi qu'on le verra plus loin.

Pour que les métaux précieux soient importés comme marchandises et soient retenus dans les pays qui n'en produisent pas, le mécanisme nécessaire est que les métaux précieux soient assurés de pouvoir se transformer en monnaie par la frappe libre, qu'on puisse les retirer à son gré des hôtels de monnaie et des banques de dépôts, qu'ils circulent librement et qu'ils ne rencontrent dans la circulation aucune monnaie inférieure à laquelle on aurait légalement attribué une valeur fictive, excédant sa valeur réelle dans les échanges.

Les métaux précieux étant, sous la forme de monnaie, destinés à un usage permanent et continu, doivent rester toujours libres; ils n'afflueraient pas dans les pays où on les emprisonnerait dans les caisses d'une banque, non plus que dans ceux où on ne les traiterait pas à leur valeur, en attribuant une égale puissance libératoire à des objets quelconques, métaux ou papiers, ayant une valeur inférieure [1].

Du mécanisme par lequel les métaux précieux se proportionnent aux besoins des divers pays : le change. — Nous avons dit que, dans les pays où les banques délivrent toujours les métaux précieux quand on leur en demande et qu'elles en possèdent, et où les gouvernements n'exercent pas d'action perturbatrice, les métaux précieux se proportionnent toujours aux besoins.

Le procédé naturel qui amène cette proportion et la rétablit quand elle est troublée consiste en ce que la valeur des métaux précieux, dans le pays, influe sensiblement sur l'ensemble des exportations et des importations de marchandises, par conséquent

[1] Se reporter pour tous ces points aux chapitres où nous avons traité de la loi de Gresham qui a, tout aussi bien, un effet préventif qu'un effet répressif, tome III, pages 260 à 268.

sur le solde soit créancier, soit débiteur d'une nation avec l'ensemble des autres nations.

Si un pays n'a pas assez de métaux précieux, eu égard au volume des transactions à effectuer et aux habitudes et modes de paiement, il en résulte que les métaux précieux, la monnaie, haussent de valeur, c'est-à-dire que les marchandises baissent de prix dans le pays. De ce chef, les importations doivent diminuer et les exportations augmenter; toute baisse de prix dans le pays, ou toute augmentation locale de la valeur de la monnaie, les choses étant supposées sans changement dans le reste du monde, tend, en effet, à augmenter les exportations et à réduire les importations.

Les métaux précieux arrivent du dehors pour solder l'écart entre les unes et les autres, et l'équilibre se rétablit ainsi dans la valeur des métaux précieux entre les différents pays.

Il faut ici entrer dans quelques détails sur le mécanisme qui règle le commerce international. En pratique, les importations et les exportations s'échangent les unes contre les autres, quoique, en général, les opérations concernant celles-ci et celles-là s'effectuent séparément, sans lien visible entre elles et par des mains différentes.

On a vu plus haut (tome III, pages 444 à 450) que le mode habituel de paiement, en matière commerciale, est la lettre de change. *Le mécanisme de règlement en matière commerciale internationale est la compensation des lettres de change.*

A, un Américain, a vendu pour 100,000 francs de blé à B., qui est anglais.

C, qui est anglais, a vendu 100,000 francs de fer à D, qui est Américain.

Du chef de ces deux transactions, accomplies entre quatre personnes différentes, il est né deux dettes en sens opposé; une dette de l'Angleterre envers l'Amérique, une dette de l'Amérique envers l'Angleterre. Va-t-il falloir que B, anglais, envoie 100,000 francs à A, américain, et que D, américain, envoie 100,000 francs à l'Anglais C.? Pas le moins du monde. Le règlement s'effectue au moyen d'une délégation de créances

et l'on évite les doubles frais de transport d'espèces. A, le premier négociant américain, tire une traite de 100,000 francs sur B, l'Anglais, son débiteur; D, le second négociant américain, achète à A sa lettre de change, c'est-à-dire qu'il lui en verse le montant, et il envoie cette lettre de change à C, le commerçant anglais, son créancier, lequel s'en fait remettre à son tour le montant par B, le négociant anglais, acheteur de blé en Amérique. Ainsi, les deux opérations sont réglées très simplement, sans qu'une pièce de monnaie métallique ait quitté l'Amérique pour l'Angleterre ou l'Angleterre pour l'Amérique.

Si toutes les transactions commerciales entre l'Angleterre et l'Amérique se bornaient aux deux que nous venons d'indiquer ou à un multiple égal dans les deux cas, on aurait l'équation absolue du commerce anglo-américain, en ce sens que les ventes de l'Amérique à l'Angleterre seraient strictement égales à celles de l'Angleterre à l'Amérique. Si l'on suppose que les frais de transports, d'assurances, etc., des marchandises fussent égaux de part et d'autre et se distribuassent également entre les Américains et les Anglais, qu'il n'y eût, d'autre part, aucune relation d'affaires financières entre les deux pays; aucune dette ayant d'autres causes, on aboutirait à cette équation dont nous parlons ; et les paiements s'effectueraient très simplement par des compensations de traites.

Ces compensations, ce ne sont pas les négociants eux-mêmes qui les peuvent effectuer ; le négociant américain qui a vendu du blé au négociant anglais ne connaît pas l'opération de même valeur et en sens inverse qui a été faite par un autre négociant américain avec un autre négociant anglais.

Il y a une catégorie spéciale de personnes dont la fonction est précisément d'effectuer ces compensations ; ce sont les banquiers ou plus exactement les *brokers*, comme disent les Anglais, ou courtiers de change. C'est à un de ces brokers que A, le marchand de grains américain, ira porter la lettre de change qu'il a tirée sur B, son acheteur anglais, et c'est chez

ce *broker* que D, l'acheteur américain de fer anglais, vient chercher la lettre de change avec laquelle il paiera C, son vendeur anglais.

Nous avons, toutefois, supposé une situation trop simple pour qu'elle puisse se rencontrer souvent. Il est rare que les ventes et les achats entre deux pays s'équilibrent complètement, ou plutôt cela n'arrive jamais. Si, dans l'exemple précité, une plus grosse somme est due par les États-Unis à l'Angleterre que par celle-ci à ceux-là, il arrive que les lettres de change des États-Unis sur l'Angleterre ne suffiront pas à toutes les demandes des négociants américains ayant des remises à faire à Londres. Les banquiers des États-Unis ou *brokers*, courtiers de change, recevront beaucoup de demandes de lettres de change sur l'Angleterre ou papier anglais ; ils les rechercheront avec ardeur et les paieront à prime. Cette prime, dans un état normal, peut s'élever jusqu'au montant des frais de transport, assurances et tous autres frais accessoires compris, pour remettre une somme déterminée en espèces des États-Unis en Angleterre. La prime ne peut pas dépasser cet ensemble de frais, en l'état normal, parce qu'autrement on aurait plus d'avantage à envoyer des espèces d'un pays à l'autre. Le point où, au lieu de pousser plus loin la prime sur les lettres de change payables à l'étranger, on a avantage à expédier des espèces métalliques, s'appelle en Angleterre et aux Etats-Unis le *goldpoint*, le point d'or.

Les *brokers*, courtiers de change, ou à leur défaut, quand la division du travail est poussée moins loin dans le pays, les banquiers prennent sur eux tout le règlement définitif de l'ensemble des transactions entre des places distantes, moyennant une commission très légère, qu'ils perçoivent sur chaque traite ou *bill*. Quand ces courtiers américains, suivant notre supposition, voient qu'on leur demande plus de lettres de change sur l'Angleterre qu'on ne leur en offre, ils augmentent le prix de celles-ci, toujours en restant en deçà du *goldpoint*; c'est là la prime, l'agio. Si au contraire, les États-Unis sont plus créanciers que débiteurs de l'Angleterre, on offre plus de

traites (*bills*) sur ce dernier pays aux *brokers*, courtiers de change américains, qu'on ne leur en demande, alors le papier sur l'Angleterre subit une légère réduction au-dessous de la somme spécifiée dans chaque traite, laquelle somme constitue le pair, c'est ce que l'on appelle l'escompte, *discount* ; ce mot d'escompte s'entend ici dans un sens spécial et qui diffère de l'acception qu'il a quand il s'agit du paiement par avance d'une traite non échue.

Nous avons supposé jusqu'ici, pour procéder toujours du simple au complexe, que les deux pays qui ont à régler entre eux des différences de change ont la même monnaie ; mais en réalité, c'est un cas exceptionnel. Les monnaies, d'ordinaire, sont différentes, mais il n'en résulte pas de changement essentiel, quoique les calculs soient alors plus compliqués. On ramène chaque monnaie au poids exact de métal fin qu'elle contient, et ce poids exact, traduit en monnaie de l'autre pays, s'appelle le pair. Ainsi, aux États-Unis, la livre sterling, comme poids de métal par comparaison au dollar, vaut 4 dollars 8666. C'est là le pair de la livre sterling en dollars ; en France, la livre sterling représente par rapport à nos francs un poids de métal fin de 25 fr. 21 en or ; c'est là le pair de la livre sterling en francs. Cela veut dire qu'il y a une équation absolue entre le poids d'or contenu dans 1 livre sterling et celui contenu dans 4 dollars 8666, ou entre le poids d'or contenu dans 1 livre sterling et celui contenu dans 25 fr. 21.

D'autre part, il peut arriver et il arrive souvent, dans une légère mesure, que la monnaie est altérée, c'est-à-dire ne contient pas absolument tout l'or fin que théoriquement chaque pièce devrait renfermer. Alors, pour l'exportation de ces pièces, il faut tenir compte d'une prime sur l'or, laquelle prime correspond à l'écart entre le poids normal et le poids actuel des pièces. Cette prime de l'or s'ajoute aux frais d'assurances, etc.

En laissant de côté ce dernier élément, les frais de transport, assurances, etc., ne représentent guère plus d'un quart,

d'un demi ou de trois quarts p. 100 des espèces métalliques à expédier d'un pays dans un autre. Aux États-Unis où ces frais sont plus élevés, parce qu'il faut embarquer les espèces et les soumettre à une taxe d'assurance plus lourde, on les estime à 3 1/4 *cents* (le *cent* ou centième de dollar vaut un peu plus de 5 centimes) pour 4 dollars 8666, équivalent d'une livre sterling [1], ce qui veut dire qu'ils reviennent à 1/160e de la somme à envoyer, soit 0.65 p. 0/0. Le *goldpoint* (point d'or) ou, comme disent les Américains, le point d'embarquement *(shipping-point)*, se réalise donc quand la livre sterling en traites sur l'Angleterre atteint le prix de 4 dollars 8666, qui est le pair, plus 3/4 cents (frais d'expédition), c'est-à-dire quand elle vaut 4 dollars 8991, ou en chiffres ronds quand la livre sterling en traites sur l'Angleterre vaut 4 dollars 9000, au lieu de 4.8666 qui est le pair. Ainsi l'agio du papier anglais à New-York ne peut pas porter la livre sterling au-dessus d'une valeur de 4 dollars 90, puisqu'alors il y aurait avantage à envoyer de l'or, dans le cas, du moins, où la monnaie américaine aurait absolument le poids qu'elle doit avoir.

Il y a donc des circonstances où la compensation des engagements entre deux pays ne peut s'effectuer toute seule, où un pays étant plus débiteur du dehors que créancier du dehors il y a lieu, soit à un transfert d'espèces, soit à d'autres expédients, dont l'un est un recours au crédit, une prolongation d'échéances de la part du pays créancier. Les moyens, d'ailleurs, de règler ces comptes entre les pays, sont aujourd'hui, dans la complexité des relations économiques entre nations, beaucoup plus nombreux et divers qu'autrefois.

Toutes les fois que la compensation ne peut s'opérer directement et immédiatement, le cours du change joue un grand rôle. *On entend par cours du change le cours auquel on peut négocier, à un moment déterminé, une somme fixée en papier de commerce qui se trouve payable dans un autre pays ou sur une autre place.*

[1] Voir Laughlin sur Stuart Mill, page 414.

Le papier de commerce de bon aloi, c'est-à-dire celui sur le paiement duquel il n'y a aucun doute, vaut théoriquement, quand il arrive à échéance, exactement la somme pour laquelle il a été créé : ainsi un bon effet de commerce de 1 livre sterling vaut exactement autant qu'une pièce de monnaie de 1 livre sterling, soit 25 fr. 21 en France, et comme on l'a vu, 4 dollars 8666 aux États-Unis. Les circonstances étant idéalement normales, un effet de commerce de 1 livre sterling sur l'Angleterre se paiera strictement à ce prix en France et aux États-Unis, et l'on dira alors que le change est-au pair.

Mais les mêmes faits que l'on a vu pouvoir se produire aux États-Unis pour le règlement de leurs engagements avec l'Angleterre peuvent aussi se produire en France ou en tout autre pays pour le règlement des engagements de la France ou de tout autre pays avec cette même Angleterre. La France peut être, pour les engagements courants et exigibles, plus débitrice de l'Angleterre que créancière d'elle ; alors tous les débiteurs français ne pourront pas s'acquitter vis-à-vis de leurs créanciers anglais simplement en achetant des traites sur l'Angleterre ou du papier anglais, puisque celui-ci par hypothèse ne sera pas suffisant, l'équilibre entre les effets tirés de France sur l'Angleterre et ceux tirés d'Angleterre sur France n'existant pas ; ces derniers en effet l'emportent, dans l'hypothèse présente, sur les premiers.

Il faudra, de toute façon, que la nation qui est plus débitrice que créancière paie autrement que par compensation, et l'un des moyens habituels qu'elle aura de payer, en dehors d'autres que nous étudierons plus tard, c'est le transport d'espèces.

Dans ce cas les personnes qui détiennent des lettres de change sur l'Angleterre peuvent se les faire payer un peu plus que le pair, mais en ne dépassant pas, comme prime, le montant des frais de toutes sortes relatifs au transport des espèces. On calcule que ceux-ci sont de 18 à 19 centimes par livre sterling, de sorte que le *gold point*, comme disent les

Anglais, est en France, pour la livre sterling, 25 fr. 40 environ, au lieu du pair qui est 25 fr. 21.

Quand le papier anglais se vend à Paris plus que le pair, on dit que le change est favorable à l'Angleterre et défavorable à la France; par voie de conséquence, du moment où la livre sterling fait prime, c'est-à-dire dépasse le pair en France, le franc doit fléchir au-dessous du pair et subir un escompte à Londres, c'est-à-dire que le papier français qui excède en Angleterre la quantité nécessaire pour compenser les dettes de l'Angleterre avec la France y vaut un peu moins que sa valeur métallique ; cette perte aussi ne peut représenter plus que l'ensemble des frais nécessaires pour faire venir de France les espèces auxquelles cette traite donne droit.

Dans les exemples ci-dessus nous avons dû examiner, pour plus de clarté, une situation simple, celle des échanges entre deux pays ; mais c'est là une abstraction qui ne correspond pas à l'immense complexité et à l'enchevêtrement de la vie des nations modernes. *Le cours des changes ne dépend pas d'une balance des dettes exigibles d'une contrée avec une seule autre, mais de la balance des dettes exigibles d'une contrée avec toutes les autres contrées solvables.*

Tandis que le papier anglais ou les traites en livres sterling tirées sur l'Angleterre sont rares et, par conséquent, tendent à la cherté sur le marché français, ce même papier peut être abondant et à bon marché à Madrid ou à Amsterdam, parce que l'Angleterre serait plus débitrice de l'Espagne ou des Hollandais que les Hollandais ou l'Espagne ne seraient débiteurs de l'Angleterre ; *notez qu'il s'agit toujours de dettes exigibles et non de dettes consolidées, distinction que n'ont pas faite certains auteurs.* Au même moment, les lettres de change sur la France peuvent faire prime en Espagne ou en Hollande parce que la France serait, au contraire, par hypothèse, plus créancière de l'Espagne ou des Hollandais que ceux-ci et celle-là ne le seraient de la France. Une catégorie de banquiers spéciaux, particulièrement informés, agiles et minutieux, que l'on appelle les arbitragistes, cambistes, etc., achètent alors à Madrid ou à

Amsterdam les lettres de change sur l'Angleterre qui y sont dépréciées, pour les revendre à Paris où elles font prime. On diminue ainsi et parfois l'on supprime la nécessité des transports d'espèces de France en Angleterre. C'est alors un règlement par voie de circuit qui comporte naturellement un peu plus de frais de commission et divers ; mais l'ensemble de ces frais doit toujours se tenir en deçà du *gold point*, de France dans la Grande-Bretagne, sans quoi cette opération n'aurait plus de raison d'être.

Ces arbitragistes remplissent la fonction de comptables internationaux très experts et très diligents, occupés à compenser au prix le moins coûteux et, autant que possible, sans transports d'espèces ou avec le minimum de transports nécessaires, les comptes que les diverses nations de l'univers ont entre elles. Ils constituent la plus haute et la plus subtile expression des opérations de banque.

Quand le change d'un pays est défavorable il en résulte une difficulté dans les achats à l'étranger, c'est-à-dire pour les importations, lesquelles sont ainsi un peu plus coûteuses, et, d'autre part, un avantage pour les exportations qui deviennent un peu plus rémunératrices, toute créance exigible ou à prochaine échéance sur l'étranger valant alors un peu plus que la quantité de monnaie qui y est spécifiée. *Le change a ainsi une puissance de réajustement; il tend au rétablissement de l'équilibre troublé entre les dettes exigibles réciproques des différents pays les uns par rapport aux autres.*

Quand le défaut d'équilibre entre ces dettes est de peu d'importance et occasionnel, le réajustement s'opère vite, avec peu ou pas de transport d'espèces.

Quand l'équilibre est, au contraire, profondément détruit, il faut alors employer des moyens plus puissants ; il faut agir plus profondément sur les prix, sur les importations et les exportations, ainsi que sur le mouvement des capitaux entre les divers pays. *Il faut alors soustraire une quantité importante de monnaie de la contrée débitrice, ou de créances permanentes qu'elle possède et qui équivalent à de la monnaie, ou bien il faut*

lui apporter, par la voie du crédit, une somme plus ou moins importante de capitaux étrangers.

Quand beaucoup de métaux sont à retirer d'un pays débiteur, pour rétablir l'équilibre des engagements internationaux, on s'adresse aux seuls réservoirs existants de métaux précieux, les grandes banques, et alors se déroule toute une série intéressante de phénomènes.

LA HAUSSE DU TAUX DE L'ESCOMPTE. — SES EFFETS DIRECTS. — On a vu que l'escompte est cette retenue que l'on fait subir pour intérêt et risques sur la valeur d'un effet de commerce présenté à une banque et à elle cédé avant l'échéance. Ainsi qu'il a été démontré plus haut, les risques sont, en général, très faibles, quasi insignifiants, pour le papier de commerce émanant de bonnes maisons et de négociants réguliers. L'achat de ce papier, c'est-à-dire l'escompte, est même arrivé à être considéré comme le placement temporaire par excellence, de beaucoup le plus sûr et le plus facilement réalisable. L'escompte ou retenue sur la valeur de l'effet de commerce qu'on veut réaliser avant l'échéance ne représente donc, en général, que l'intérêt dans les conditions les plus favorables, ainsi que la proportion afférente à cette opération des frais généraux de l'établissement qui s'y livre.

De ces circonstances et d'autres que nous avons minutieusement décrites en traitant du taux de l'intérêt dans les divers ordres de placement, il résulte que, *dans un état de choses normal, le taux de l'escompte, pour le papier de commerce de premier ordre, est en général sensiblement au-dessous du taux moyen de l'intérêt des capitaux pour des placements de longue haleine* [1].

Dans ces dernières années, le taux de l'escompte a été rarement, en France et en Angleterre, au-dessus de 2 1/2 ou 3 p. 0/0, alors que le taux habituel des placements était de 1 1/2 ou 1 3/4 0/0 plus élevé. Bien plus, au commencement de 1894, le taux de l'escompte pour le papier de tout à fait pre-

[1] Se reporter aux chapitres où nous traitons de l'intérêt des capitaux, tome II de cet ouvrage, pages 116 à 132.

mier ordre, a varié entre 3/4 ou 7/8 p. 0/0 et 1 1/2 ou 1 3/4 p. 0/0 l'an, taux plus bas de moitié que l'intérêt des placements à long terme réputés les plus solides. On peut admettre que l'année 1894, par l'abondance des capitaux et le peu d'animation des affaires, était dans une certaine mesure exceptionnelle. Mais un taux d'escompte de 1 1/2 à 2 1/2 p. 0/0 pour les effets de commerce de premier ordre et de 2 3/4 à 3 1/2 p. 0/0 pour les effets des bonnes maisons ordinaires, correspond à l'ensemble des circonstances normales, sauf les temps où les affaires sont très animées et se compliquent de difficultés monétaires comme en 1899 et 1900.

Ces circonstances se présentent quand, par suite du fort excédent des engagements exigibles d'une nation vis-à-vis l'ensemble des autres sur les engagements exigibles de toutes celles-ci à son égard, on s'adresse aux grandes banques pour leur demander de l'or destiné à l'exportation.

Le devoir de ces grandes banques est de donner cet or, mais en même temps de prendre garde de s'en laisser complètement démunir, et de recourir à un moyen quasi certain d'agir sur la situation commerciale et économique respective du pays et des pays étrangers, afin de rétablir promptement l'équilibre des relations actuellement troublé, en ne laissant pas prendre à l'exportation de l'or des proportions qui seraient inquiétantes et dangereuses.

Ce moyen, singulièrement puissant, quasi infaillible en pareil cas, quand on l'applique avec discernement, résolution et esprit de suite, c'est la hausse du taux de l'escompte. Cette hausse qui peut être portée, par des étapes successives et rapides, à un point très élevé, comme en témoigne l'histoire de la Banque de France et plus encore de la Banque d'Angleterre, entraîne, en effet, à sa suite, toute une série de phénomènes économiques importants.

L'effet direct, soit immédiat, soit peu différé, de la hausse de l'escompte, c'est de réduire la quantité d'effets qui sont présentés aux banques et de restreindre la spéculation. Cette mesure est d'abord un avertissement que les circonstances

cessent d'être tout à fait normales ; tous les esprits un peu prudents en sont frappés et impressionnés. La spéculation sent qu'elle doit par prudence se modérer ou même se liquider ; car, telle opération qui pourrait être productive avec un escompte ou un intérêt de 2 ou 2 1/2 p. 0/0 par exemple, a beaucoup moins de chance de réussir avec un intérêt de 3, 3 1/2 ou 4 0/0, pour ne pas parler de taux d'escompte de 5, 6, 7, 8, 9, et 10 p. 0/0, comme on en a vu. Le public compétent, dès la première étape de la hausse du taux de l'escompte, entrevoit les étapes nouvelles et commence à se garer.

Ainsi, la hausse du taux de l'escompte restreint la quantité des effets de commerce nouveaux que l'on présente aux banques, et cette restriction, si elle n'est pas absolument immédiate, n'est jamais fort éloignée. Si, d'ailleurs, quelques commerçants ou spéculateurs imprudents voulaient profiter des premières étapes de la hausse de l'escompte, pour apporter beaucoup d'effets de commerce aux banques, afin de devancer les élévations ultérieures du taux, les banques recourraient à un autre moyen dont elles usent souvent en pareil cas, comme mesure accessoire à l'élévation du taux de l'escompte, c'est-à-dire qu'elles réduiraient les bordereaux des effets qu'on leur présente : cela signifie que, au lieu d'escompter pour 100,000 fr. de billets à tel commerçant, elles ne lui en escompteraient que pour 80,000 ou 60,000 fr. Elles ne doivent pas se montrer trop rigoureuses sur l'acceptation des effets, afin de ne pas produire une crise de crédit ; cependant, comme leur devoir, en ce temps de trouble de l'équilibre des relations internationales, est d'amener le pays à adopter promptement les moyens de sortir de cette situation qui pourrait devenir dangereuse, c'est-à-dire de restreindre ses achats au dehors et d'augmenter, au contraire, ses ventes à l'extérieur, les Banques ne doivent pas toujours reculer même devant cette réduction des bordereaux, en l'appliquant avec discernement et à propos.

Dans ces conditions, il se produit deux conséquences, l'une relative aux banques, l'autre au pays en général. La première

consiste en ce que, à la suite du taux plus élevé de l'escompte, les nouveaux effets de commerce présentés aux banques et surtout acceptés par elles devenant moins importants que d'habitude, les sorties des banques deviennent inférieures aux rentrées. Les banques ont des sorties journalières d'espèces et de billets, qui résultent de leurs opérations nouvelles parmi lesquelles l'escompte des effets de commerce et les prêts divers tiennent la première place ; elles ont, d'autre part, des rentrées journalières qui viennent de l'arrivée à échéance et par conséquent du paiement des effets de commerce antétieurement escomptés et des prêts antérieurement consentis. La hausse de l'escompte faisant que les opérations nouvelles ont moins d'importance qu'en temps ordinaire, les sorties des banques, billets et numéraire, doivent tomber au-dessous des rentrées, également en numéraire et en billets. Dans l'hypothèse que nous envisageons, il est vrai, on leur demande plus de numéraire que d'habitude, néanmoins la saignée faite à leur encaisse métallique devient moins forte à la suite de la hausse de l'escompte qui restreint les opérations de toutes sortes et qui fait, au bout de peu de temps, que les rentrées dans les banques, billets et numéraire, collectivement il est vrai, et non pas chacun isolément, sont supérieures aux sorties.

De cette situation, il résulte que l'encaisse métallique des banques ne se vide pas autant que les demandes d'or pour l'étranger ne l'eussent fait, sans la hausse du taux de l'escompte. Si les phénomènes résultant de cette dernière mesure n'avaient pas un autre développement, l'avantage, toutefois, pour le pays serait médiocre. Si l'encaisse des banques tendait en effet, à se reconstituer, malgré les sorties d'or pour l'étranger, ce serait aux dépens de la circulation monétaire intérieure, et l'approvisionnement d'or du pays pourrait toujours diminuer dans des proportions considérables.

LES EFFETS INDIRECTS DE LA HAUSSE DU TAUX DE L'ESCOMPTE. — Cette hausse de l'escompte, quand elle devient notable, qu'elle arrive par exemple à 5 ou 6 p. 100, pour ne pas parler

des taux de 9 à 10 qui ont, cependant, été atteints, a d'autres conséquences pour l'ensemble du public. La spéculation se restreignant, on fait moins d'achats au dehors ; et d'un autre côté, l'ensemble des prix à l'intérieur tendant à fléchir, et les négociants qui voient le crédit devenir pour eux plus mesuré et plus coûteux étant plus disposés à céder leurs marchandises, les achats de l'étranger tendent à augmenter. Ainsi, la hausse du taux de l'escompte décourage les importations et encourage les exportations; par conséquent, elle tend à rétablir l'équilibre accidentellement troublé entre les créances et les dettes exigibles de la contrée avec le dehors.

Bien plus, un certain nombre des commerçants et gens d'affaires qui voient ainsi le crédit pour eux se restreindre et se renchérir, sont poussés à vendre quelques-unes de ces valeurs mobilières internationales qui foisonnent aujourd'hui, fonds égyptiens, ottomans, autrichiens, russes, américains, espagnols, italiens, etc., soit afin de se procurer des ressources pour leurs affaires, soit pour consacrer les fonds qu'ils se procurent ainsi à des opérations d'escompte ou même d'achats de marchandises à l'intérieur ou d'achats de valeurs nationales que la hausse de l'escompte, nous entendons une hausse notable, fait fléchir. L'étranger, d'autre part, est porté à acheter des valeurs internationales parce que, quoiqu'elles fléchissent moins que les valeurs du pays, elles faiblissent toujours un peu, par voie de voisinage, et que la moindre faiblesse de leur part quand rien n'a varié dans leur situation propre, constitue pour l'étranger un appât à l'achat[1]. Ainsi, les nationaux vendant, en ces moments de hausse accentuée du taux de l'escompte, plus de valeurs internationales qu'ils n'en achètent, ce sont autant de disponibilités ou de créances que le pays acquiert sur l'étranger et qui dispensent, dans la mesure de leur montant, d'envois d'or au dehors.

Parfois, ce ne sont pas seulement des valeurs internationales, ce sont leurs propres valeurs nationales que les capi-

[1] Sur ces *valeurs internationales*, voir notre *Traité de la Science des Finances*, tome II pages 237-250.

talistes des pays qui ont d'énormes paiements à effectuer à l'étranger et où le taux d'escompte a haussé vendent à l'extérieur, quand elles y ont une clientèle. Ainsi, dans la crise de 1893-1895 aux États-Unis, les Américains passent pour avoir vendu à l'Angleterre et au continent européen de fortes quantités d'obligations de chemins de fer des États-Unis.

Un autre effet, et l'un des principaux, qui se produit à la suite de la hausse, surtout d'une hausse sensible et répétée du taux de l'escompte, c'est l'apport direct de capitaux du dehors. Les capitaux disponibles sont aujourd'hui tellement nombreux, tellement agiles et ont une disposition si cosmopolite, qu'une différence de 1, 1 1/2, à plus forte raison 2 à 3 p. 100, dans le taux de l'escompte des différentes places, cette différence fût-elle considérée comme ne devant durer que quelques semaines ou quelques mois, et il est rare qu'elle se prolonge davantage, suffit pour amener un grand nombre de ces capitaux dans le pays où, par suite d'une circonstance passagère, le taux de l'escompte est beaucoup plus élevé que dans les autres. Ces capitaux n'ont pas besoin de se porter effectivement, sous la forme monnayée d'un pays dans l'autre; il suffit qu'ils se mettent à la disposition des banquiers du pays, qui ont des dettes à payer au dehors, et qu'ils acquittent provisoirement ces dettes, en fournissant aux banquiers du pays embarrassé les compensations actuelles nécessaires. Évidemment, il n'y a là, en ce cas, qu'un crédit provisoire, qui plus tard, doit être retiré; mais il permet toujours de rétablir actuellement l'équilibre des relations internationales, avec peu ou pas de transports d'espèces; ultérieurement, l'ensemble des mesures indiquées plus haut tendant à modifier les relations de créancier et de débiteur du pays avec le dehors, on pourra se passer de cette aide.

D'un autre côté, il est possible qu'effectivement, à la suite d'une hausse du taux de l'escompte qui apparaît comme durable, certains capitaux soient importés du dehors pour profiter de la différence d'intérêt entre deux pays de même ou d'approximativement le même développement économique.

Ainsi, la hausse du taux de l'escompte est le mécanisme, en quelque sorte sûr et infaillible, dans un pays ayant une circulation métallique et n'étant pas irrémédiablement compromis par des fautes gouvernementales, pour rétablir l'équilibre des dettes commerciales exigibles entre ce pays et l'ensemble des autres pays et pour y réduire à des proportions modestes la diminution du stock métallique.

La puissance de réajustement que possède la hausse du taux de l'escompte est incomparable, mais il faut quelquefois que cette hausse, pour amener assez rapidement tout l'enchaînement de phénomènes qui vient d'être décrit, soit considérable.

En 1847, en 1866, l'escompte a été élevé par la Banque d'Angleterre jusqu'à 10 p. 100.

LES VARIATIONS DU TAUX DE L'ESCOMPTE A LA BANQUE D'ANGLETERRE DEPUIS 1880. — FACILITÉS CROISSANTES DES RÈGLEMENTS INTERNATIONAUX. — *Depuis une quinzaine d'années, les capitaux disponibles étant devenus beaucoup plus importants, plus mobiles aussi, grâce aux télégraphes, câbles sous-marins, téléphones, etc.* [1], *les moyens de compensation grâce aux valeurs mobilières internationales s'étant aussi développés, il n'a jamais été nécessaire de porter le taux de l'escompte aux sommets atteints en 1847 et en 1866.*

De 1880 à fin décembre 1893, période où l'on a traversé plusieurs années de disette, de grandes catastrophes financières (chûte de la maison Baring et effondrement du crédit des États de l'Amérique du Sud), il s'est produit 97 variations du taux de l'escompte à la Banque d'Angleterre, soit en moyenne, pour ces quatorze années, presque exactement sept variations par an environ ; mais, il s'en faut que ces variations aient été uniformément répandues sur toute la période. L'année 1880, par exemple, n'a vu que trois de ces variations, l'année 1894 que quatre ; par contre, il n'y en a pas eu moins

[1] Comme nous l'avons dit plus haut, il n'est pas toujours nécessaire qu'il s'effectue un transport matériel de capitaux d'un pays dans un autre, il suffit parfois, du moins momentanément, que ces capitaux soient tenus à la disposition du pays embarrassé.

de onze dans l'année 1890 et douze dans l'année 1891. On voit combien le taux de l'escompte à la Banque d'Angleterre est fréquemment en mouvement, précisément parce que c'est cet établissement qui a la charge de pourvoir en définitive aux compensations entre tous les pays du monde, du moins entre tous ceux qui ont un régime monétaire normal, et de fournir de l'or à tous ceux qui en ont besoin pour le commerce, les finances, etc., et qui, bien entendu, peuvent le payer.

Si changeant, toutefois, qu'ait été le taux de l'escompte à la Banque d'Angleterre dans cette période si agitée, il n'a plus atteint des sommets excessifs. Le taux le plus élevé est celui de 6 p. 100. Trois fois seulement, en ces quatorze années, il est monté à 6 p. 100, la première fois pendant vingt-cinq jours, du 30 janvier au 23 février 1882, la seconde fois pendant cinquante-deux jours, du 30 décembre 1889 au 20 février 1890; la troisième fois pendant vingt-huit jours, du 7 novembre au 4 décembre 1890. Le taux de 5 p. 100 a été atteint douze fois dans la même période : du 6 octobre 1881 au 30 janvier 1882, soit cent dix-sept jours; du 23 février au 9 mars 1882, soit pendant quinze jours; puis du 14 septembre 1882 au 25 janvier 1883, soit pendant cent vingt-sept jours, la période la plus étendue d'un taux d'escompte élevé; cette période correspond aux grands embarras qui suivirent le krack de la Bourse de Paris. On revit le taux de 5 p. 100 du 6 novembre 1884 au 29 janvier 1885, pendant cinquante-quatre jours; puis, du 16 décembre 1886 au 3 février 1887, pendant cinquante et un jours; du 4 octobre 1888 au 10 janvier 1889, soit quatre-vingt-dix-neuf jours; de nouveau, du 26 septembre 1889 au 30 décembre, quatre-vingt-seize jours; puis du 20 février 1890 au 6 mars, quinze jours, du 31 juillet au 21 août, vingt jours, du 25 septembre de la même année au 16 novembre, quarante-quatre jours, et du 4 décembre 1890 au 8 janvier 1891, soit trente-six jours; du 14 mai 1891 au 4 juin, vingt-deux jours; depuis lors, on a revu le taux de 5 p. 100 pendant quelques jours, dans les mois d'août et de septembre 1893.

Si l'on fait le calcul de ces taux très élevés de l'escompte,

6 et 5 p. 100, du 1er janvier 1880 au 31 décembre 1892, soit pendant treize ans, on a une durée de huit cent onze jours, c'est-à-dire d'un peu plus du sixième de la période entière.

Quant au taux de l'escompte à 4 1/2 p. 100, qui est considérable encore, et celui à 4 p. 100, on rencontre le premier, de 1880 à la fin de 1892, une fois seulement pendant huit jours, et le second vingt et une fois pendant neuf cent onze jours. En réunissant les taux d'escompte à 6 p. 100, à 5, à 4 1/2 et à 4, on a ainsi une durée de 1,730 jours sur treize années, soit sur 4,748 jours, ou environ 37 p. 100 de la période ; c'est ainsi pendant un peu plus du tiers de cette période que le taux de l'escompte à la Banque d'Angleterre a été assez élevé ; mais il s'agit d'une suite d'années qui a été particulièrement agitée par des incidents économiques et financiers.

Quant aux plus longues durées consécutives d'un taux d'escompte élevé, c'est-à-dire de 4 à 6 p. 100, on les trouve, pendant cette période de 1880 à 1893, d'abord, à la fin de 1881 et au commencement de 1882, époque correspondant à la très grande spéculation et au krack de la Bourse en France ; le taux de l'escompte à la Banque d'Angleterre fut, en effet, porté à 4 p. 100 le 25 août 1881, puis à 5 p. 100 le 6 octobre 1881, à 6 p. 100 le 30 janvier 1882, et revint à 5 p. 100 le 23 février jusqu'au 9 mars, et à 4 p. 100 jusqu'au 23 mars, jour où il s'établit à 3 p. 100 ; pendant cet intervalle de près de huit mois consécutifs, il fut ainsi d'au moins 4 p. 100 et pendant cent cinquante-quatre jours l'escompte fut de 5 à 6 p. 100, dont vingt-quatre jours à 6 p. 100.

Pendant une période assez longue, à la fin de 1889 et au commencement de 1890, correspondant à la débâcle de l'Amérique du Sud et à la chute de la maison Baring, le taux de l'escompte fut aussi, à la Banque d'Angleterre, maintenu fort élevé : à partir du 29 août 1889, il fut porté à 4 p. 100, puis, le 26 septembre, à 5 p. 100, et le 30 décembre à 6 p. 100 ; il redescendit à 5 p. 100 le 20 février 1890, puis à 4 1/2 le 6 mars et à 4 le 13 mars, pour ne revenir à 3 1/2 p. 100 que le 10 avril. Ainsi, pendant 224 jours consécutifs, environ sept

mois et demi, le taux de l'escompte fut à un minimum de 4 p. 100; pendant 178 jours sur ces 224 jours, il se tint à 4 1/2 au minimum; durant 171 jours de cette même période, il fut au moins à 5 p. 100; enfin, pendant 52 jours, il fut de 6 p. 100. Dans cette seconde période, correspondant à la chute de la maison Baring, le taux de l'escompte fut encore plus tendu que pendant celle de 1881-1882 qui correspondait au krach de la Bourse de Paris.

Depuis 1890, malgré de graves événements, la baisse considérable du métal d'argent, le trouble des changes, de mauvaises récoltes, les crises australiennes et américaines, la guerre du Transvaal (1899-1900), le taux de l'escompte ne fut jamais porté si haut, ni maintenu longtemps à des taux élevés. Ainsi en 1891, le 7 mai, la Banque d'Angleterre l'éleva à 4. p. 100, puis le 14 mai à 5 p. 100; mais le 4 juin elle l'abaissa à 4 et le 18 à 3 p. 100. La période de hausse de l'escompte, c'est-à-dire d'un taux d'au moins 4 p. 100, ne dura ainsi que 41 jours, pendant lesquels le taux de 5 p. 100 ne fut maintenu que 21 jours. On a vu plus haut (tome III, page 602) que, dans cette période, la Banque de France avança pour quelques mois 75 millions en or à la Banque d'Angleterre.

Lors de la très grande activité des affaires en 1899-1900 et de la guerre du Transvaal, la banque d'Angleterre élève le taux de l'escompte à 5 p. 100 le 28 octobre 1899, puis à 6 le 1er décembre; la Banque de France le porta à 4 1/2 le 31 décembre; mais dès janvier 1900 on était revenu à 5 p. 100, puis à 4 1/2 à Londres, à 3 1/2 à Paris et, en février, à 4 et 3 respectivement sur ces deux places, quoique les 40 millions par mois d'or du Transvaal fissent défaut depuis octobre 1899. *Les règlements de comptes entre des pays ayant un système monétaire et financier normal se résolvent aujourd'hui avec moins de tension de l'escompte et moins de prolongation de la période de hausse qu'il y a trente ou quarante ans.* L'abondance et l'agilité des capitaux disponibles dans le monde, prêts à se déplacer pour le moindre écart favorable de rémunération, et la diversité des moyens de compensation entre les nations aplanissent rapidement les embarras monétaires internationaux.

Deux remarques doivent compléter ces observations. Quand la Banque d'Angleterre élève le taux de l'escompte à 4,

5 et 6 p. 100, il ne s'ensuit pas que tous les banquiers du pays portent l'escompte au même taux. Un grand nombre parmi les principaux, et pour les très bons clients, tout en suivant de loin la Banque d'Angleterre dans le mouvement ascensionnel, appliquent néanmoins un taux d'escompte plus bas, souvent de 1 point à 1 point 1/2 plus bas. On a vu plus haut (tome III, pages 598 à 608 et 619 à 627) que les banques privilégiées, comme la Banque d'Angleterre et la Banque de France, sont loin d'effectuer tout le bloc de l'escompte du pays. Aussi, la hausse de l'escompte, appliquée par les grandes banques pour défendre leur encaisse, n'est souvent reproduite que partiellement par les autres banquiers. Généralement le taux d'escompte de ceux-ci, pour les meilleures signatures, est inférieur au taux de l'escompte de celles-là. Néanmoins, tout en restant souvent, dans une certaine mesure, en dehors des taux les plus élevés de la Banque d'Angleterre et de la Banque de France, les autres établissements de crédit de ces pays suivent, d'ordinaire, l'impulsion de la Banque principale et haussent ou baissent en même temps qu'elle leur escompte, ce qui permet à tout l'ensemble des phénomènes décrits plus haut de se développer.

Il faut remarquer, en outre, qu'un taux d'escompte fût-il de 5 à 6 p. 100, et jamais il n'a été plus élevé depuis 20 ans, renchérit dans une mesure beaucoup moindre en réalité qu'en apparence le crédit dans l'ensemble du pays. On a vu que jamais, depuis 1880, le taux de l'escompte n'avait été de 6 p. 100 à la Banque d'Angleterre pendant une période de plus de 52 jours consécutifs. Durant ces 52 jours les effets qui se présentaient à la Banque d'Angleterre devaient payer sur le pied de 6 p. 100 annuellement pendant la durée restant à courir; celle-ci était, au maximum, de 3 mois, et très généralement de beaucoup moins. (On a vu que, à la Banque de France, la moyenne d'échéance des billets est de 25 jours, tome III de cet ouvrage, page 624) ; les autres effets du même commerçant, présentés en dehors de cette période de 52 jours, bénéficiaient d'un taux moindre, soit 5 p. 100, soit 4 1/2, soit 4, soit 3, sinon moins, de sorte que le taux moyen de l'escompte pour toute l'année

ressortait à 3 1/2, 4 p. 100, au maximum 4 1/2, même pendant les périodes les plus critiques. Ainsi, dans les deux années où le taux de l'escompte fut le plus élevé en Angleterre, depuis 1880, à savoir l'année 1882 correspondant au krach de Paris et l'année 1890 correspondant à la chute de la maison Baring, l'escompte fut de 3 p. 100 du 23 mars au 17 août, c'est-à-dire pendant près de cinq mois consécutifs en 1882; en 1890, année de crise beaucoup plus grave, il fut aussi à 3 p. 100, mais quelques jours seulement, du 17 avril au 26, et à 3 1/2 pendant la première quinzaine d'avril, mais il fut assez longtemps à 4 p. 100 dans cette année. Le taux de l'escompte subi pour toute l'année par un commerçant est donc toujours fort inférieur au taux de l'escompte culminant, lequel ne dure en général que quelques semaines. Les commerçants d'une solvabilité reconnue trouvent, en outre, le plus souvent, dans ces temps de tension, à se faire escompter leurs billets par les banquiers privés à un taux moindre que le taux alors anormal des grandes banques, soit la banque d'Angleterre, soit la Banque de France.

L'importance de ces facilités qu'offrent les banquiers particuliers ou les sociétés diverses pour l'escompte à des conditions meilleures que la grande banque qui sert de clef de voûte à tout le système circulatoire du pays dépend des habitudes de la population. Dans les contrées où les particuliers de toutes classes ne gardent pas chez eux leurs réserves courantes, mais les confient aux maisons de banque, où ils remettent aussi à ces dernières même leurs revenus destinés à la consommation qu'ils ne retirent que partiellement au fur et à mesure de leurs besoins, dans les contrées, en outre, où la décentralisation des banques existe de vieille date, il est très fréquent que le taux de l'escompte soit plus bas dans les banques particulières qu'à la grande banque principale de la nation, qui, ainsi qu'on l'a vu plus haut, n'est qu'exceptionnellement une institution de crédit et finit par devenir surtout un organe d'encaissements, de paiements et de règlements de comptes (voir tome III, pages 623 à 627).

Quant au taux de l'escompte, par rapport au taux de l'in-

térêt des placements généraux dans le pays, on peut remarquer que *en temps normal, le taux de l'escompte est plus bas que le taux général d'intérêt des placements; en temps de crise, il est, au contraire, souvent notablement plus élevé.* Dans cette année 1890, où le taux de l'escompte à la Banque d'Angleterre fut, pendant cinq mois et demi, de 5 à 6 p. 100 et ne tomba que durant six semaines au-dessous de 4 p. 100 ; le 2 3/4 Consolidé anglais oscillait entre 95 et 100, ne rapportant pas même 3 p. 100. *Le bas taux de l'escompte, comme en l'année 1894, n'est pas toujours un signe de prospérité, pas plus que le taux de l'escompte, sinon élevé, du moins assez ferme, n'est une preuve d'adversité.*

CAS DE CHANGES ANORMAUX ET OU LE PAIR NOMINAL NE PEUT PAS SE RÉTABLIR. — LES CHANGES ÉRRATIQUES : PAYS AYANT DES ÉTALONS MONÉTAIRES DIFFÉRENTS. — Les situations que nous avons examinées précédemment et où les variations du change ont en elles-mêmes une puissance de réajustement, où le retour à l'équilibre des changes internationaux, c'est-à-dire au pair, s'effectue de lui-même, spontanément, ou avec la seule aide de l'élévation successive du taux de l'escompte dans le pays dont le change tend à se déprécier et auquel on demande beaucoup de numéraire pour l'exportation, sont les situations que l'on constate dans les relations entre les peuples ayant le même système monétaire et une adminisiration financière correcte et normale. Chez ces peuples, les variations du change sont strictement limitées au prix du transport, tous frais accessoires d'assurance et autres compris, des métaux précieux au dehors, et le mouvement même de sortie des métaux précieux est enrayé, au delà d'une certaine limite, par toute la série des phénomènes que nous avons étudiés : *hausse de l'escompte, apport de capitaux du dehors, réalisation des valeurs mobilières, soit internationales, soit nationales ayant un marché à l'extérieur, réduction des importations, développement des exportations.*

Tout cet enchaînement de phénomènes s'accomplit avec une précision en quelque sorte infaillible, dans les relations entre

pays ayant un même système monétaire et une administration financière normale et correcte.

Cependant, l'expérience prouve que, dans différents cas, qui ne laissent pas que d'être fréquents, les changes internationaux restent pendant des années déséquilibrés, qu'ils s'écartent du pair d'une façon exorbitante, sans jamais donner signe d'y revenir. Les Indes, le Mexique, la République Argentine, le Chili, le Brésil, en Europe même la Grèce, le Portugal, l'Espagne, l'Italie, en fournissent des exemples. Dans certains de ces pays, les changes étrangers sont de 50 p. 100 au-dessus de ce que l'on considère comme le pair, dans d'autres ils le sont de 75 à 80 p. 100.

Ces pays ne forment pas, comme on le croit généralement, une exception à la règle générale de la puissance du mécanisme spontané de réajustement des changes ; ils sont seulement dans des conditions spéciales qui ne permettent pas à ce mécanisme d'agir.

Il faut considérer deux cas différents : 1° celui des nations qui ont un système monétaire reposant sur un autre étalon que l'étalon de différents pays avec lesquels elles sont en relations commerciales ou financières ; 2° celui des nations qui, sans avoir un étalon monétaire théoriquement différent, ont rompu, en fait, par une mauvaise administration financière, avec leur étalon réel et n'ont plus qu'un étalon local et arbitraire.

Le premier cas est celui aujourd'hui des contrées à étalon d'argent, comme les Indes (naguère) et le Mexique, par rapport aux contrées ayant, en théorie et en pratique, l'étalon d'or comme l'Angleterre, l'Allemagne, ou en pratique sinon en théorie ce même étalon d'or, comme la France.

Dans ce cas on se sert d'une expression très inexacte en disant que le pair de la roupie indienne, par exemple, est de 2 fr. 38, et en affirmant que cette monnaie est tombée de 50 à 55 p. 100 en 1894 au-dessous du pair, que le change se tient aussi au-dessous du pair de 50 à 55 p. 100; l'on commet la même double erreur, en ce qui concerne le dollar mexicain quand on dit qu'il vaut normalement 5 fr. 18 et que, en 1894, il est tombé, ainsi que le change mexicain, de 50 à 55 p. 100

au-dessous du pair. On se sert ainsi d'expressions empiriques qui n'ont aucun rapport avec la réalité. *Les Indes (alors) et le Mexique ayant l'étalon d'argent et l'Angleterre ainsi que l'Allemagne l'étalon d'or, il n'y a aucune mesure commune entre les monnaies de ces deux catégories de pays, il n'y a aucun rapport fixe entre ces monnaies d'un métal différent, il n'y a pas de pair de l'une de ces monnaies avec l'autre. En réalité, les systèmes monétaires de ces deux catégories de pays n'ont aucun point de contact.*

Le pair du change représente la traduction en pièces de monnaie d'un pays de la quantité de métal précieux contenue dans la monnaie principale d'un autre pays; ainsi le pair de la livre sterling en France est de 25 fr. 21, parce qu'il se trouve dans la livre sterling autant d'or qu'il s'en trouve dans 25 fr. 21 de nos pièces d'or; de même, le pair de la livre sterling en Amérique est de 4 dollars 8666 en pièces d'or américaines. Mais *il ne peut pas y avoir relativement au système monétaire anglais de pair de la roupie non plus que de pair du dollar mexicain ; puisque la roupie et le dollar mexicain sont des pièces d'argent et que l'Angleterre ne connaît, comme monnaie pleinement libératoire, que les pièces d'or.*

Les pays à étalon d'or et ceux à étalon d'argent ne peuvent traiter ensemble que sous le régime du troc; cela peut être une gêne et l'est effectivement dans certains cas. C'est l'habitude seulement qui fait considérer comme le pair du change indien ou mexicain en Angleterre un certain rapport empirique, longtemps maintenu en certaines circonstances, entre la valeur de la roupie ou du dollar mexicain et celle de la livre sterling; mais ce pair n'existe pas réellement, et les circonstances changeant, le change peut varier dans des proportions énormes. Pour solder les comptes entre les Indes ou le Mexique et l'Angleterre, il ne peut donc pas plus s'agir d'envoyer des monnaies indiennes ou mexicaines, c'est-à-dire de l'argent à Londres, que d'expédier de l'or de Londres à Bombay ou à Mexico.

L'état du change indien (naguère) ou mexicain à Londres dépend beaucoup moins de l'importance réciproque des créances ou des dettes exigibles d'un pays à l'égard de l'autre que de la

valeur du métal d'argent par rapport au métal d'or. C'est sur cette dernière valeur qu'il faut toujours avoir les yeux. Le change indiqué pouvait fléchir jusqu'à la valeur en or sur le marché de Londres de la quantité d'argent contenue dans une roupie, déduction faite des frais divers de transport de cette quantité d'argent; il ne pouvait s'élever au-dessus de cette valeur en or de la quantité d'argent contenue dans une roupie plus les frais divers de transport de cette quantité d'argent de Londres à Bombay. Il en était ainsi, du moins, quand les hôtels des monnaies de l'Inde étaient ouverts à la frappe illimitée de l'argent. Ce pays, après avoir suspendu pendant plusieurs années la frappe de l'argent, vient d'adopter l'étalon d'or.

Ainsi, entre des pays qui n'ont pas le même étalon monétaire, il ne peut s'agir, non seulement d'une fixité des changes, ce qui n'a lieu en aucun cas, mais d'une limite à leur variabilité. Toute relation d'affaires entre ces pays se complique du rapport de valeur entre les deux métaux différents sur lesquels reposent leurs deux systèmes monétaires, rapport de valeur qui peut énormément varier.

SECOND CAS DE CHANGES ERRATIQUES; LES PAYS A CIRCULATION DE PAPIER DÉPRÉCIÉ ET A SUSPENSION, EN FAIT, SINON EN DROIT, DU REMBOURSEMENT DES BILLETS EN ESPÈCES; LE COURS FORCÉ. — *Le second cas de changes extravagants n'ayant plus aucune fixité, ni aucun frein, est celui des pays à finances déréglées, où les gouvernements considèrent les banques comme destinées à leur faire des avances considérables.* Nous avons examiné plus haut ce cas, si fréquent aujourd'hui[1]. Les gouvernements empruntant aux banques des sommes énormes, non seulement le capital propre de ces établissements et leurs réserves, ce qui, dans certaines circonstances, n'aurait pas des effets très dangereux, mais les fonds de leurs déposants ou ceux que les banques peuvent se procurer par l'émission de billets au delà de l'encaisse métallique, il en résulte que ces banques ne peuvent plus pourvoir au remboursement en espèces, soit de

[1] Voir le chapitre du tome III où nous parlons des *Banques* et de leurs relations avec les gouvernements, pages 677 à 686.

leurs billets, soit de leurs dépôts. Elles sont donc obligées d'en venir au cours forcé des billets, soit que l'État proclame ce cours forcé, soit que, sans le proclamer et le légaliser, il tolère que la banque ne rembourse pas en espèces. On a ainsi le cours forcé, soit officiel, soit officieux et honteux, ce dernier étant devenu assez fréquent depuis 1892.

En vertu du principe, connu sous le nom de loi de Gresham (voir tome III, page 260), cette monnaie de papier, qui n'est plus convertible en espèces métalliques, chasse les espèces métalliques, c'est-à-dire que celles-ci ou sont exportées, ou se cachent comme réserves individuelles, ou restent prisonnières dans les grandes banques qui n'en délivrent plus. La circulation se vide ainsi d'espèces métalliques, et surtout de celles du métal qui est le plus apprécié, le métal d'une puissance libératoire universelle et illimitée dans les pays civilisés, aujourd'hui l'or.

La monnaie métallique disparaissant de la circulation, c'est une incitation nouvelle à multiplier les émissions de papier. On n'aurait pas besoin, d'ailleurs, en général, de ce stimulant pour arriver à une circulation de papier surabondante. Les besoins des gouvernements, une fois l'habitude prise de recourir aux banques, suffisent pour que les émissions de billets se succèdent les unes aux autres. Elles représentent, relativement au volume des échanges à effectuer dans le pays, un *medium circulans* beaucoup trop considérable. Les lois générales sur la monnaie s'appliquent alors et font que cet intermédiaire des échanges, devenu excessif en quantité, perd de sa valeur. L'exemple le plus frappant de cette dépréciation survenant de l'excès de circulation de papier est fourni par la République argentine qui avait vers 1894 en papier-monnaie (piastres nationales) plus de deux milliards de francs pour une population d'un peu plus de 4 millions d'âmes seulement, ce qui correspondrait à environ 20 milliards de circulation pour la France sans tenir compte de la supériorité de richesse de ce dernier pays[1], tandis que nous ne possédions alors, d'après les

[1] En ce qui concerne l'inégalité de richesse, on peut dire, toutefois,

statistiques les plus soigneuses, que 8 milliards environ de monnaie métallique, auxquels la circulation de billets de la Banque de France n'ajoutait que 3 ou 400 millions, puisque c'est dans ces proportions seulement qu'elle dépassait l'encaisse. On comprend que dans cette situation le papier-monnaie de la République Argentine et, par conséquent, le change, qui en est la représentation, fussent prodigieusement dépréciés. Aussi la prime y a-t-elle atteint un moment 400 p. 100. c'est-à-dire qu'il fallait 500 piastres de monnaie nationale en billets pour équivaloir à cent piastres en or, le billet perdant ainsi les quatre cinquièmes de sa valeur nominale. Aujourd'hui (mars 1900) après quelques retraits de papier-monnaie, la prime de l'or est en ce pays de 127 p. 100, ce qui veut dire qu'il faut 227 piastres en papier pour équivaloir à cent piastres en or ; le billet perd donc plus de la moitié de sa valeur nominale.

L'exemple que nous venons de citer démontre un autre phénomène économique et financier très important que nous avons déjà signalé il y a dix-huit ans, dans notre *Traité de la science des finances*. Quand il s'agit de papier-monnaie à cours forcé, la baisse de ce papier, contrairement à ce qui se passe en général pour la monnaie proprement dite, suivant le théorème de Stuart Mill (voir tome III, page 147), s'accentue beaucoup plus rapidement que ne s'accroît la quantité des billets émis. Ainsi la République argentine, vers 1894, avait, par tête d'habitant, 2 fois 1/4 environ la circulation monétaire de la France (en prenant les billets pour leur valeur nominale) ; il semblerait donc que la monnaie de la République argentine eût dû valoir 2 fois 1/4 moins que celle de la France, ce qui eût mis le papier argentin à une valeur de 44 p. 100 environ de sa valeur nominale en or. On a vu, au contraire, qu'il n'a valu un moment que 20 p. 100 et au plus haut que 33 à 34 p. 100 à cette époque. La raison en est qu'une nation a toujours moins besoin de papier monnaie

qu'elle est compensée par la beaucoup plus grande dispersion de la population argentine, une population dispersée exigeant plus de monnaie, toutes autres circonstances restant égales, qu'une population concentrée sur de moindres espaces : elle l'est, en outre, par les hauts salaires argentins.

qu'elle n'a besoin d'or, c'est-à-dire que *la rapidité de circulation du papier-monnaie, surtout du papier-monnaie déprécié, est sensiblement plus grande que celle de l'or.* Personne n'est tenté, en effet, de faire des réserves en papier, surtout en papier-monnaie déprécié, tandis que dans nombre de pays, en France par exemple, beaucoup de particuliers ont des réserves plus ou moins importantes en or. Le papier-monnaie déprécié, au contraire, brûle les doigts; on ne le garde que quand on y est obligé; on n'en fait pas de provisions; on l'emploie aussitôt, craignant une baisse ultérieure. De là vient que *le papier-monnaie d'un pays est, en général, beaucoup plus déprécié que ne semblerait le justifier l'importance de sa masse par rapport à la population.*

Ici intervient un élément moral très important : la valeur du papier-monnaie, c'est-à-dire des billets non remboursables en espèces, dépend en grande partie de l'appréciation de l'opinion publique relativement aux émissions futures. L'appréhension qu'a le public que les émissions deviennent plus abondantes, ou, au contraire, l'espérance, la confiance qu'il a que le gouvernement retirera graduellement des billets de la circulation, sont des éléments moraux qui agissent d'une façon profonde et rapide sur la valeur du papier-monnaie, alors même que la circulation effective actuelle n'est pas modifiée.

Nous avons, dans notre *Traité de la science des finances,* fourni la preuve de cet important phénomène. Les variations de la valeur du papier-monnaie dans la République argentine, qui, à peu d'années et quelquefois de mois de distance, valait soit 20 p. 100 seulement, soit 33 à 34 p. 100 de sa valeur nominale, constituent un nouvel exemple décisif à l'appui de cette vérité. La masse du papier-monnaie, en fait, avait peu changé; la différence de l'animation des affaires, quand le papier cotait 20 p. 100 et quand il cotait 33 ou 34, ne suffirait pas à expliquer cet énorme écart; il se justifiait surtout par l'état de l'opinion publique et ses conjectures relatives à l'avenir; dans le premier cas, on appréhendait de nouvelles émissions de papier; dans le second cas, on espérait des retraits.

Nous n'entrerons pas ici dans l'examen des moyens qu'a un gouvernement de sortir du cours forcé ; nous les avons décrits dans un autre ouvrage [1]. Le seul vraiment efficace est la restauration des finances gouvernementales qui permettrait de rembourser aux banques tous les emprunts qu'on leur a faits (à l'exception peut-être de ceux qui représentent seulement le capital et les réserves de ces banques), ou bien encore qui mettrait le gouvernement en situation de retirer tous ses billets propres, si le papier-monnaie, au lieu d'avoir été émis par l'intermédiaire des banques, l'a été par l'État.

Quand les choses sont ainsi revenues, au point de vue des rapports de l'État et des banques, ou des rapports de l'État avec le public, à une situation normale, grâce à l'équilibre du budget, il n'est même pas besoin toujours que le gouvernement se préoccupe de procurer de l'or au pays. Ce métal arrivera de lui-même, par l'enchaînement de phénomènes que nous avons décrit plus haut (voir pages 124 à 144). Il est possible parfois à l'État, quand il a reconquis du crédit au dehors, de hâter ce retour à une situation normale, en faisant un grand emprunt extérieur qui lui procure de l'or qu'il répand dans le pays par l'intermédiaire de ses caisses. Mais cela même n'est pas toujours indispensable.

En ce qui concerne certains procédés empiriques très en faveur aujourd'hui et que l'on croit pouvoir exercer une action profonde sur le cours des changes des pays à cours forcé, notamment le paiement obligatoire des droits de douane en or, nous avons souvent démontré que ce sont là des expédients trompeurs. Ce n'est pas l'exportateur étranger qui envoie de l'or avec sa marchandise, c'est l'importateur national qui recherche de l'or dans le pays pour payer les droits ; il n'en résulte ainsi aucun avantage sérieux.

Les pays qui sont dans la situation que nous venons de décrire ont un change singulièrement variable et très déprécié. Le change, pour eux, représente principalement le rapport de

[1] Voir notre *Traité de la Science des Finances*, tome II, pages 651 à 754 6e édition.

valeur de leur papier intérieur avec l'or ; ce change varie suivant les écarts de ce rapport ; la question des frais de transport de l'or soit de ce pays aux autres pays, soit de ceux-ci à lui, devient tout à fait accessoire.

On se trouve, dans ce cas, en présence de changes erratiques au sens le plus complet de l'expression ; ces changes sont impressionnés d'abord par la quantité de billets à cours forcé, officiels ou réels, existant dans le pays, ensuite par la situation mobile des finances gouvernementales et par toutes les nuances diverses de l'opinion relativement à l'avenir du papier-monnaie, enfin par le rapport des dettes exigibles et des créances exigibles entre le pays et tous les autres ; mais ce dernier élément qui, pour les pays à situation normale, détermine surtout le cours du change, devient secondaire dans le cas qui nous occupe.

Aussi n'est-il pas rare de voir, en quelques mois, les changes de ces pays à finances déréglées se modifier non seulement de 2, 3 ou 4 p. 100, mais parfois de 10, 15 et 20 p. 100 et même davantage. La République Argentine, le Brésil, la Grèce, l'Espagne, le Portugal, l'Italie en fournissent, dans ces derniers temps, bien des exemples.

LES TRÈS BAS COURS DU CHANGE DES PAYS A FINANCES DÉRÉGLÉES NE VIENNENT NULLEMENT DE LA RARETÉ DES MÉTAUX PRÉCIEUX DANS LE MONDE. — UN PAYS POURRAIT THÉORIQUEMENT JOUIR D'UNE CIRCULATION RELATIVEMENT STABLE, DANS CERTAINES CONDITIONS, SANS ESPÈCES MÉTALLIQUES. — Nous avons réfuté plus haut, en parlant du simple et du double étalon, l'opinion très répandue ou plutôt le sophisme, qui représente la dépréciation du change de certains pays comme provenant de l'insuffisance des espèces métalliques ou, du moins, de l'or dans le monde (voir tome III, pages 340 et 678 à 686). Si tous les pays que nous venons de citer ont une circulation de papier très dépréciée, la cause en est toute autre ; ce n'est pas que l'or fasse défaut dans le monde, c'est que tout le mécanisme de la monnaie a été faussé dans ces pays. De 1884 à 1888, au moment où la production de l'or avait atteint le point le plus bas qu'elle ait touché depuis quarante ans, soit 480 à 550 millions de francs

par an, le Brésil avait un change qui était au pair; de même, l'Italie, l'Espagne, le Portugal, la Grèce. Depuis cette époque jusqu'à la fin du premier semestre 1893, rien n'a été changé au train monétaire du monde ; c'est seulement dans le deuxième semestre de 1893 que se sont produits deux faits importants : la suspension de la frappe de l'argent dans les monnaies de l'Hindoustan et la suppression des achats d'argent par le Trésor américain. De 1884-1888 à 1893, la production d'or dans le monde, d'autre part, a augmenté de plus de moitié, passant à 750 millions par an. On ne peut dire, en général, que l'activité des affaires se soit accrue dans l'intervalle; elle aurait plutôt diminué, réclamant, par conséquent, moins de monnaie. Ainsi, quoique, en ce qui concerne la situation de l'or dans le monde, aucun fait défavorable ne se soit produit, depuis la période 1884-88 au commencement de l'année 1893, néanmoins le change brésilien, qui était au pair (soit 27 pence) en 1888, perdait les deux tiers de sa valeur nominale en 1893; de même les changes italien, espagnol, portugais, hellénique, qui étaient au pair ou à un écart insignifiant du pair à la première date, perdaient 10, 22, 30, 40 à 50 p. 100 à la seconde. Le change de la République Argentine, qui n'était déprécié que de 15 ou 20 p. 100 en 1888, l'était de 70 p. 100 au commencement de 1893. *La raison n'en était nullement la disette de l'or dans le monde, mais bien la récente débâcle financière de tous les pays en question, par suite de leurs dépenses exagérées, et l'atteinte profonde que ces pays avaient portée à l'organisme monétaire par les emprunts contractés envers les banques, mises ainsi dans l'impuissance de rembourser leurs billets, ou par l'émission directe de billets, non remboursables, à titre de monnaie par les gouvernements.* Quand la quantité d'or dans le monde serait double de celle qui y existe, il n'en résulterait pas que le papier-monnaie de ces pays revînt au pair ; le retour au pair leur serait seulement facilité, parce que l'or, ayant ainsi doublé, aurait une moindre valeur par rapport à l'ensemble des marchandises et que l'écart entre l'or et la monnaie de papier, à supposer qu'on ne l'augmentât pas,

viendrait à diminuer. Mais il faudrait toujours que les gouvernements de ces pays cessassent leurs mauvaises pratiques en ce qui concerne les banques et la monnaie, pour que le change s'y pût rétablir au pair. En fait, l'énorme développement de la production de l'or qui a plus que triplé de 1885 à 1899 (voir plus haut) n'a guère eu d'effet sur le change des pays à finances avariées.

Théoriquement, il ne semble pas impossible qu'un pays put se passer de monnaie métallique et ne pas se trouver mal d'une monnaie de papier. Ses échanges à l'intérieur pourraient n'en pas être entravés et ses rapports avec l'extérieur n'en subir aucune altération dommageable. Mais la réunion pratique et surtout la constance des conditions nécessaires pour qu'il en fût ainsi sont tellement malaisées qu'on les peut regarder comme impossibles.

Il faudrait, en effet, en premier lieu, que la monnaie de papier fût très limitée et qu'elle ne s'accrût pas ou ne s'accrût que dans des proportions étroitement fixées pour chaque augmentation de la population; en second lieu, il serait indispensable que l'opinion publique fût toujours imbue de la conviction que le statut relatif à cette monnaie de papier ne serait jamais, à aucune époque, altéré. La France, on l'a vu, fait toutes ses transactions avec 8 milliards et demi environ de monnaie métallique ou de billets de banque excédant l'encaisse métallique (voir page 155); cette somme représente approximativement 223 francs par tête ; elle paraît exagérée, si on rapproche la France soit de l'Angleterre, soit des États-Unis. Cet excès de monnaie en France vient de ce que notre système de banque est assez imparfait; nous pratiquons peu aussi les paiements par compensation, par exemple nous ne recourons guère aux *Clearing-Houses*, dont il a été question plus haut; d'autre part, les particuliers, surtout les petits et moyens bourgeois et les paysans, ont conservé encore l'habitude de retenir chez eux des réserves d'une certaine importance, quelques centaines tout au moins, parfois quelques milliers de francs en numéraire. On a vu plus haut (pages 155-156) qu'un pays se contente toujours d'une moindre quantité de papier-monnaie que d'or pour effectuer un volume d'échanges

déterminé. On peut donc admettre que sous un régime exclusif de monnaie de papier, dont nous examinons la possibilité théorique, une somme de 200 francs par habitant serait largement suffisante. La République argentine, dont nous pouvons faire l'objet de nos observations pour les préciser, ayant 4 millions d'habitants environ, une somme de papier-monnaie de 200 francs par tête représenterait 800 millions de francs. Si un statut absolument inviolable déterminait que le papier-monnaie dans ce pays ne dépassera pas ce chiffre de 800 millions, qu'à chaque recensement quinquennal ou chaque année, d'après l'excédant constaté de l'immigration sur l'émigration et des naissances sur les décès, ce chiffre serait accru de 200 francs par tête d'accroissement de la population; si cette règle était toujours observée et que le sentiment public universel fût qu'elle le sera toujours, ce papier-monnaie pourrait remplir pleinement l'office de monnaie sans oscillations brusques ni notables de valeur. A l'intérieur, les transactions pourraient s'effectuer sans en être nullement incommodées, exactement comme elles s'effectuent dans les pays ayant une circulation d'or bien établie.

Quant aux rapports avec l'extérieur, il pourrait bien y avoir quelque gêne en ce sens qu'il n'y aurait pas possibilité d'exporter du métal pour régler le solde débiteur exigible des comptes avec l'étranger, lorsqu'il se présenterait un solde de ce genre. Néanmoins, l'enchaînement des phénomènes que nous avons décrits plus haut (pages 129 à 138) se produirait, quoique parfois avec un peu plus de lenteur; si le pays était débiteur, en comptes exigibles, de l'étranger, il en résulterait que le change baisserait, que les importations seraient rendues plus difficiles, que les exportations seraient, au contraire, stimulées et que les ventes de valeurs mobilières détenues dans le pays le seraient également. Les choses finiraient donc par s'arranger, puisque la quantité fixe de monnaie existant dans le pays ne pourrait permettre des fluctuations d'une trop grande amplitude. On se procurerait de l'or pour l'exportation en pareil cas, comme on se procure toute autre marchan-

dise dont on a besoin. Les oscillations du change ne seraient peut-être pas aussi étroitement contenues dans des limites restreintes, comme elles le sont dans les pays à circulation métallique par les frais divers de transport du métal au dehors; néanmoins, ces fluctuations ne sauraient être très considérables, parce qu'une baisse un peu accentuée du change, la monnaie intérieure n'ayant pas augmenté de quantité, encouragerait trop les exportations de marchandises et de valeurs mobilières et découragerait trop les importations des unes et des autres.

Dans le système qui vient d'être indiqué, on n'aurait plus de changes erratiques; on n'aurait que des changes à variations assez restreintes, moins restreintes, il est vrai, que celles des changes réciproques des pays qui ont la même monnaie métallique.

Il suffit, toutefois, d'avoir énuméré les conditions qu'exigerait un pareil système pour qu'on comprenne que, s'il est possible en théorie, on doit le considérer comme à peu près impraticable, tellement la réunion constante des conditions qu'il exige suppose de sagesse continue chez les gouvernements et chez les peuples. Quand on n'a qu'une monnaie arbitraire, et toute monnaie qui n'a pas en soi une valeur naturelle, parce que la matière dont elle est faite est utile ou agréable à l'homme et exige des frais de production, doit être regardée comme arbitraire, il y a trop de tentation de l'augmenter pour qu'il y ait des chances considérables qu'un gouvernement y résiste pendant de longues séries d'années. Or, pour que la monnaie de papier fonctionnât dans les conditions énumérées ci-dessus, il faudrait, d'une part, que jamais, la quantité n'en fût accrue par tête d'habitant et que l'opinion publique n'eût jamais aucun doute sur la permanence du rapport entre la quantité de cette monnaie de papier et le nombre d'habitants.

On dira peut-être que, pour la monnaie non arbitraire et en quelque sorte naturelle, l'or, la quantité peut en augmenter ou en diminuer par tête d'habitant, cela est vrai, mais cet ac-

croissement ou cette diminution dépendent de faits naturels, la découverte de nouvelles mines ou l'épuisement des anciennes, non de la seule volonté de l'homme. Aussi, pour le papier-monnaie dont nous parlons [1], si l'on voulait échapper à l'arbitraire, il faudrait absolument écarter toute possibilité de changer le rapport fixe de quantité avec le nombre d'habitants. On a vu qu'on ne pourrait quasi jamais obtenir de garanties suffisantes à ce sujet; c'est pour cette raison qu'on doit s'attacher à la monnaie métallique et, si l'on a eu le malheur de s'en écarter, faire tous ses efforts pour y revenir.

DE L'EFFET DE LA BAISSE DES CHANGES SUR LES RELATIONS INTERNATIONALES. — DE LA CONCURRENCE DES PAYS A CHANGE DÉPRÉCIÉ AVEC LES PAYS A CHANGE NORMAL. — On a remarqué, il y a déjà longtemps, que toute opération de commerce avec l'étranger se complique d'une opération sur le change. Si l'on vend du fer d'Angleterre aux États-Unis et si l'on achète du blé des États-Unis pour l'Angleterre, on s'expose à des mécomptes si l'on n'est pas très expert dans les questions de change. C'est la raison pour laquelle il est très rare que les producteurs d'un pays, soit les propriétaires, soit les grands manufacturiers, soit les grands commerçants de l'intérieur, fassent directement des affaires avec l'étranger. Ils recourent, en général, à l'intermédiaire de courtiers spéciaux à l'importation ou à l'exportation, de « commissionnaires », comme on dit en France, qui sont rompus avec les questions de change.

Dans son livre célèbre sur les « Changes étrangers », M. Goschen a parfaitement mis en lumière cette vérité. Une opération de commerce avec l'extérieur, quelle qu'elle soit, est en même temps une opération de change [2]. Prenons, par exemple, la livre sterling et le dollar. On a vu plus haut (page 133) que la livre sterling vaut 4 dollars 8666, et que,

[1] Pour un examen pratique et détaillé des problèmes financiers qui se rattachent aux cours forcé, voir notre *Traité de la Science des Finances*, tome II, page 651 à 754.

[2] Goschen, *Théorie des Changes étrangers*, traduction et introduction de Léon Say, 3e édition française. Ce livre, qui date de 1861, a eu une vingtaine d'éditions en Angleterre.

d'autre part, les frais d'envoi d'or des États-Unis en Angleterre sont évalués à 3 1/4 *cents* (le *cent* est le centième du dollar), de sorte que le *gold point* (point à partir duquel il devient plus avantageux d'envoyer de l'or en Angleterre que d'acheter des traites sur l'Angleterre) est atteint quand les traites en livres sterling valent aux États-Unis 4 dollars 8991 ; d'autre part, il se peut que, au lieu que les États-Unis soient débiteurs de l'Angleterre en comptes exigibles [1], il advienne que ce soit l'Angleterre qui se trouve débitrice en comptes exigibles des États-Unis et qui ait à y faire parvenir des fonds ; alors les traites en livres sterling aux États-Unis, au lieu de faire prime, subissent un escompte qui peut aller jusqu'aux frais d'envoi de l'or d'Angleterre aux États-Unis, soit 3 1/4 cents à déduire de la valeur normale de la livre sterling, qui est de 4 dollars 8666, ce qui ne met plus la livre sterling aux États-Unis qu'à 4 dollars 8341. Ainsi le champ d'amplitude des variations du change entre les États-Unis et l'Angleterre, également au régime aujourd'hui de la circulation d'or, est représenté pour la livre sterling par l'écart entre la valeur de 4 dollars 8341, quand l'Angleterre doit envoyer de l'or aux États-Unis, et 4 dollars 8991, quand c'est ce dernier pays qui doit envoyer de l'or au premier ; le champ d'amplitude des oscillations du change entre les deux pays est de 6 1/2 cents ou centièmes de dollars par rapport à 4 dollars 8666, valeur normale de la livre sterling, ou 1,33 p. 100. Si donc, dans une opération de commerce entre les États-Unis et l'Angleterre on n'a pas tenu compte des variations possibles du change, on peut être surpris par un changement de 1,33 p. 100, qui quelquefois peut absorber une grosse partie du bénéfice.

S'il en est ainsi entre deux pays à circulation d'or où les va-

[1] Nous disons les *dettes en comptes exigibles* ; il ne s'agit pas, en effet, des dettes consolidées ou des dettes différées ; la plupart des auteurs n'y ont pas pris garde ; même M. Goschen, dans l'ouvrage précité, écrit : « Le cas du change au pair est celui où les dettes relatives des deux pays seraient équivalentes (*op. cit.*, page 64). » Il faut mettre, pour la clarté, *dettes exigibles* ; M. Goschen a, sans doute, pensé que « qui a terme ne doit rien ».

riations du change sont forcément limitées par les frais de transport des espèces d'un pays dans l'autre, à plus forte raison toute opération commerciale se relie-t-elle à une opération de change quand il s'agit d'opérations commerciales entre deux pays n'ayant pas le même étalon monétaire ou entre un pays à circulation métallique et un pays à circulation de papier-monnaie ayant cours forcé. On est exposé, en ce cas, à d'énormes risques. Les variations du change sont alors, en effet, sensibles et soudaines ; il n'est pas rare qu'elles atteignent 5, 10, même 15 à 20 p. 100 en quelques semaines ou quelques mois. Nous avons décrit plus haut, au chapitre de *l'étalon monétaire,* les précautions qu'il faut prendre en pareil cas (voir tome III, pages 323 à 332). Le commerce avec les pays à *changes erratiques,* suivant l'expression que nous avons employée, est particulièrement aléatoire.

Diverses graves questions se posent au sujet de l'influence du change sur les prix. C'est une opinion très répandue que le prix des choses dans un pays à monnaie dépréciée ne change pas en cette monnaie et que, par conséquent, il baisse considérablement par rapport à celle des monnaies usitées dans le monde qui n'ont pas perdu de valeur, à la monnaie d'or, par exemple, qui est aujourd'hui dans le monde civilisé la monnaie universelle. Ainsi la grande baisse de 50 à 55 p. 100 qui s'est produite depuis vingt ans environ dans la valeur du métal d'argent par rapport au métal d'or, et qui a eu pour conséquence un fléchissement de même nature des changes avec l'Inde et la Chine, aurait laissé inchangés tous les prix en Chine et aux Indes. Les frais de production de tous les articles que l'Europe tire de ces pays auraient donc baissé de moitié par rapport à l'or. De même on dit qu'en Italie, en Espagne, en Grèce, la baisse de 10 à 50 p. 100 qui s'est manifestée, depuis une dizaine d'années, par suite des émissions de papier-monnaie, et celle de 60 à 70, un moment même de 80 p. 100, qui s'est effectuée à la République Argentine, au Pérou, au Brésil, au Chili, alors que le change de plusieurs de ces pays était, il y a quelques années, au pair ou ne se

trouvait au-dessous que dans des proportions beaucoup moindres, ont laissé les prix de tous les produits, c'est-à-dire de toutes les marchandises, de tous les salaires, de tous les services, sans aucune modification ; les marchandises de ces pays estimées en or auraient donc fléchi de 40, 50 ou 60 p. 100 ou même davantage, par suite de la baisse du change, c'est-à-dire de la baisse de valeur à l'étranger de la monnaie qui est usuelle en ces pays.

Il en résulterait que les pays à étalon d'or pourraient, aujourd'hui, pour une même quantité d'or, se procurer des marchandises indiennes, chinoises, sud-américaines et même sud-européennes à des prix beaucoup plus bas et décroissants. D'où s'ensuivrait cette autre conséquence que, pour tous les produits naturels de ces contrées à changes profondément dépréciés et erratiques, les pays à étalon d'or ne pourraient supporter la concurrence des contrées soit à étalon d'argent (au moment où nous écrivons), soit à papier-monnaie discrédité. Ces dernières contrées jouiraient, pour leurs exportations, d'un avantage énorme.

Si l'on admettait, d'une manière absolue, cette idée que les prix en argent et les prix en papier-monnaie discrédité ne changent pas dans les pays qui ont des systèmes monétaires reposant sur l'une ou l'autre de ces bases, il est clair, en effet, que les conséquences décrites au précédent paragraphe se produiraient. L'argent (métal) ayant baissé de 50 à 55 p. 100 aux Indes et en Chine, les blés et les soies de l'Hindoustan ressortiraient aux pays à étalon d'or (en laissant de côté les frais de transport) à 50 ou 55 p. 100 moins cher qu'avant la dépréciation de l'argent. Pour les pays, comme la République Argentine, où le papier ne valait, à certaines époques de 1892 à 1893, que 20 à 25 p. 100 de sa valeur nominale, les blés, les peaux, les laines pourraient ressortir, à l'exportation, au cinquième environ ou au quart des prix en or qu'ils cotaient à l'époque lointaine et brève où le change argentin était au pair, et, d'autre part, au tiers environ des prix en or qu'ils obtenaient quand l'or ne faisait que 50 p. 100 de prime au lieu de 300 ou

400 p. 100 de prime qu'il a faits dans les dernières années.

Que les marchandises indiennes ou chinoises, évaluées en or, aient pu fléchir ainsi de 50 à 55 p. 100 dans les ports d'exportation, et les marchandises sud-américaines des deux tiers environ, par suite du fléchissement du change, cela paraît une manifeste exagération. Certainement, les prix des produits de ces contrées ont beaucoup baissé depuis 25 ou 30 ans, mais la baisse n'atteint pas ces proportions, et en outre il est inadmissible qu'elle soit uniquement due à la baisse du change, que les progrès de la culture et des voies de communication dans ces pays n'y aient pas participé.

D'après des recherches de M. Sauerbeck, dont nous avons déjà parlé dans une autre partie de cet ouvrage, le blé, en 1893, par comparaison à la moyenne des prix de 1867-77, a bien fléchi de 50 p. 100 environ sur le marché de Londres, le coton de l'Inde de 47 p. 100, la laine exotique de 40 p. 100, les soies de 46 p. 100, l'indigo de 24 p. 100, le jute de 32 p. 100, le thé de 47 p. 100, le sucre de Java de 39 p. 100, l'étain de Banca de 19 p. 100, le riz de 38 p. 100, les peaux de La Plata soit séchées, soit salées, de 35 p. 100[1]. Mais, comme on le voit par cette nomenclature, dans aucun cas la baisse n'atteint pleinement celle des changes : elle s'en écarte même beaucoup pour certaines marchandises, elle n'est guère que de 32 p. 100 sur le jute, de 24 p. 100 sur l'indigo, de 19 sur l'étain ; bien plus, le café de Ceylan a monté de 16 à 17 p. 100, valant 103 shellings en 1893 le *centner* (50 kilos), au lieu de 87 en 1867-77, tandis que, si les prix avaient été affectés dans la proportion du change, la baisse moyenne sur ces articles aurait dû être d'environ 50 p. 100. L'écart est bien plus considérable en ce qui concerne les produits de la République Argentine, puisque la laine ne perd que 40 p. 100 et les peaux 35 p. 100, alors que, d'après les changes, ils devraient perdre les deux tiers. On ne peut dire que la différence viendrait de ce que les frais de transport sont restés les mêmes, car précisément le fret mari-

[1] *Bulletin de Statistique et de Législation comparée* (juin 1894), pages 650 et 651.

time a baissé de moitié, sinon des deux tiers ou même de plus depuis 25 ans. Souvent la baisse du fret a été des trois quarts ou même des quatre cinquièmes ; les frais accessoires d'embarquement, de débarquement, les assurances, ont fléchi dans une proportion analogue[1].

D'autre part, ce qui prouve que la baisse des changes, pour les pays à étalon d'argent et à papier-monnaie déprécié, n'est pas la cause ou du moins la seule cause de la baisse du prix des marchandises depuis 25 ans, c'est que nombre de denrées qui ne sont pas produites dans ces pays, qui le sont principalement en Angleterre, aux États-Unis, en Allemagne, en France et dans les pays ayant un système monétaire reposant en fait sur l'or, ont faibli dans une proportion analogue depuis un quart de siècle : ainsi, les pommes de terre, de 44 p. 100 ; le pétrole, de 68 p. 100 ; le bois, de 29 p. 100, la viande de mouton, de 24 p. 100, etc.

La proposition que les changes profondément et longuement dépréciés dans un pays se répercutent entièrement sur le prix des marchandises de ce pays est donc tout au moins très exagérée. Si elle était vraie, on ne s'expliquerait pas que la généralité des marchandises des pays à étalon d'or, qui n'ont pas de similaires dans les contrées à étalon d'argent ou à papier-monnaie discrédité, aient toutes sensiblement fléchi depuis 1867-77. On en devrait conclure aussi que l'art agricole a fait peu de progrès, ainsi que les voies de communication, puisque leur action serait nulle dans la baisse des prix constatée.

Il est donc démontré que les cours très bas et constamment bas du change dans les pays dont nous parlons ne se répercutent pas entièrement sur les prix des marchandises de ces pays, et qu'on ne saurait, d'autre part, attribuer à leur action la totalité de la baisse de ces marchandises ; mais ne participent-ils pas à cette baisse dans une certaine mesure ?

Certaines personnes le contestent. D'après elles, la monnaie étant dépréciée dans un pays, ce qui est le cas pour les contrées

[1] Voir, dans l'*Économiste français* de 1894, les articles de M. Georges Michel sur la baisse des frets.

à étalon d'argent et celles à papier-monnaie avili, tous les prix doivent à la longue s'adapter à cette baisse de la monnaie, c'est-à-dire hausser ; les salaires et toutes choses doivent s'élever dans ces pays, et le stimulant à l'exportation, s'il existe au début, ne tarde pas à disparaître. Il se produit, suivant les lois de la monnaie exposées plus haut, un nivellement entre les prix et l'abondance de la monnaie.

Cette seconde opinion contient une grande part de vérité, mais, en contestant toute influence des bas cours du change sur les prix, elle exagère et devient trop absolue. *Elle confond,* d'ailleurs, *la dépréciation des changes dans les pays à étalon d'argent ou à papier-monnaie déprécié avec l'abondance de la monnaie; or, quoiqu'il y ait un lien entre ces deux phénomènes et qu'ils s'accompagnent en général l'un l'autre, ils ne sont pas toujours strictement proportionnels l'un à l'autre.*

Le change indien a baissé en 20 années (1874-1894) de 50 à 55 p. 100; il ne s'ensuit pas que la quantité de monnaie d'argent aux Indes, surtout par rapport au volume des transactions à effectuer et en tenant compte de la rapidité de la circulation de la monnaie, fût double en 1894 de ce qu'elle était 20 ans auparavant. Il est probable qu'elle n'a pas augmenté dans une proportion considérable, soit par rapport à la population qui s'est elle-même fort accrue (221 millions d'âmes en 1891 contre 191 en 1871), soit par rapport au mouvement du commerce (le seul commerce extérieur est de 196 millions de livres sterl., soit environ 4 milliards 900 millions en 1890 contre 126 millions de livres sterling ou 3 milliards 150 millions en 1877). Les importations tant d'or que d'argent aux Indes, en espèces et en lingots, dans les quinze années de la période 1877-1891 se sont élevées approximativement à 204,500,000 livres sterl., soit 5 milliards 112 millions et demi de francs, et les exportations à 28,500,000 livres sterl.[1], ou 712 millions et demi de francs, ce

[1] Tous ces chiffres relatifs à la population, au commerce extérieur de marchandises ou de métaux précieux, aux chemins de fer des Indes, sont tirés du *Statistical Abstract for the Colonial and other possessions of the United Kingdom,* 1892.

qui laisse un excédent de 4 milliards 400 millions de francs : en supposant que les deux années suivantes (1892 et 1893) y aient ajouté un excédent de 30 millions sterl. (égal à celui des deux années 1890 et 1891) soit 750 millions de francs, on voit que les Indes auraient absorbé, tant pour la monnaie, les bijoux, la décoration et les arts divers, un peu plus de 5 milliards de francs depuis 1876. Cette énorme contrée possédait certainement beaucoup plus que cette somme de métaux précieux, sous des formes diverses, en 1875 ; en outre, on l'a vu, sa population a augmenté dans l'intervalle de 26 à 27 p. 100, son commerce extérieur de 57 à 58 p. 100 et son commerce intérieur d'au moins autant, par le développement des voies ferrées (17,283 milles de chemins de fer, ou 28,000 kilomètres environ en 1891, contre 7,322 milles ou 11,900 kilomètres en 1871), et par l'essor très considérable des manufactures. Il est donc hors de doute que la monnaie aux Indes relativement au bloc des transactions à effectuer est loin d'avoir doublé de 1875 à 1894, quoique le change ait baissé de moitié. Peut-être la monnaie n'a-t-elle augmenté, en tenant compte du chiffre des transactions, que d'un quart ou d'un tiers, presque assurément pas de moitié [1].

S'il en est ainsi, il n'y aurait nulle raison pour que, du chef de l'abondance de la monnaie, les prix aux Indes eussent dou-

[1] M. Ottomar Haupt estimait à 4 milliards la monnaie d'argent étalon de l'Inde en 1885 (voir Foville, *France économique*, année 1889, page 374) et ne faisait figurer dans ce tableau aucun chiffre pour l'or que possède ce pays, qui, au su de tous les financiers, détient une grande masse de ce métal. Mais il faut remarquer que, de 1885 à 1891, l'excédent des importations de métaux précieux aux Indes, d'après le *Statistical Abstract*, monte à environ 74 millions de livres sterlings, près de 1,900 millions de francs qui ne figurent pas dans l'évaluation de M. Haupt, que celui-ci n'a pas tenu compte, en outre, de la quantité infinie de bijoux que possèdent les Hindous. Il n'est pas téméraire de penser que, en monnaie, en bijoux et en objets décoratifs de toutes sortes, les Hindous ont bien 12 à 13 milliards de métaux précieux, de sorte que les 5 milliards formant l'excédent approximatif des importations sur les exportations de 1875 à 1894 sont loin d'avoir doublé la somme préalablement existante dans le pays; et il faudrait tenir compte de l'accroissement considérable de la population et des affaires.

blé ; ils auraient pu seulement augmenter de 25, 33, ou 50 p. 100, suivant l'augmentation de la monnaie par rapport au volume des transactions.

Ainsi, c'est une erreur de croire que la baisse du change dans les pays d'Extrême-Orient, ou sud-américains, ou sud-européens, soit strictement proportionnelle à l'accroissement de la monnaie d'argent ou du papier-monnaie dans ces pays ; très souvent elle excède de beaucoup cet accroissement ; et il peut être vrai que les prix intérieurs ne haussent pas dans une proportion égale à la baisse du change.

Si cette baisse du change excède ainsi l'accroissement de la monnaie d'argent ou du papier-monnaie dans ces pays, si la première par exemple est de 50 p. 100, tandis que le second n'est que de 25 à 30 p. 100, la raison de l'écart doit en être cherchée dans les causes morales que nous avons souvent décrites (voir page 156) et qui influent dans une large mesure sur les changes et sur la tenue du papier-monnaie ; il est clair, par exemple, que du mois d'avril ou de mars 1893 aux mois d'août et de septembre de la même année, où le change indien baisse de 25 p. 100, la monnaie intérieure aux Indes ne s'était pas beaucoup accrue. C'est une cause morale qui agissait ; la suspension de la frappe dans les monnaies indiennes et la presque certitude du retrait du *Sherman Act,* c'est-à-dire de la cessation des achats d'argent par les États-Unis, étaient les causes de la baisse du change dans cette proportion énorme de 25 p. 100 ; mais absolument rien n'était changé à la quantité d'argent existant comme monnaie aux Indes ; et, bien loin de devoir faire hausser les prix aux Indes, la suspension de la frappe de l'argent eût dû plutôt les faire baisser.

De même, dans la République Argentine, quand, dans un intervalle de six mois ou d'un an, le change haussait ou baissait de 20 à 30 p. 100, c'est-à-dire que la prime de l'or oscillait de 300 à 400 p. 100, ou de 400 à 300 et même à 250, il est certain que la quantité de papier-monnaie existant dans le pays ne s'était pas accrue ou restreinte dans des proportions analogues en un si court laps de temps ; elle n'avait en fait

que peu varié. Les prix à l'intérieur, ceux des salaires notamment et des services, ne suivaient pas d'un pas égal toutes ces fluctuations du change.

Il a, d'ailleurs, été admis par tous les économistes, sans exception, notamment par Stuart Mill, qui s'est beaucoup étendu sur ce point, que toute baisse du change est un stimulant à l'exportation et un obstacle à l'importation, c'est même ce phénomène qui explique la puissance de réajustement dont est doué le change, quand il s'agit des relations entre pays qui sont au régime de la circulation métallique et ont le même étalon. (Voir plus haut, page 129).

Il faut tenir compte aussi, en pareil cas, d'un élément qui, en tout pays, mais surtout chez les masses ouvrières, plus encore chez les masses rurales et à un degré encore plus prononcé chez les populations primitives de l'Extrême-Orient, exerce une influence prédominante sur les salaires, la coutume (voir plus haut, tome II, pages 353 à 359). Les ouvriers étant, de longue date, habitués à recevoir un certain *quantum* de rémunération en une monnaie qu'ils connaissent, soit l'argent aux Indes, soit la piastre nationale dans la République Argentine, soit le réal en Espagne, s'en accommodent et ignorent les fluctuations que le change peut subir au dehors. Ce n'est qu'à la longue, quand les objets d'importation usuels renchérissent considérablement et que les principales marchandises intérieures se mettent en mouvement, qu'ils s'en avisent. La coutume empêche ou ralentit la hausse des salaires et, par conséquent, dans une certaine mesure celle des prix. Cela est vrai des pays de l'Extrême-Orient où les populations engourdies ont un horizon limité, et aussi des pays à papier-monnaie, comme ceux de l'Amérique du Sud, où les moments de plus grande baisse du change coïncident avec une période de crise, peu favorable, par conséquent, à la demande de travail et à la hausse des salaires.

Si nous examinons les faits et la pratique courante, nous voyons, par des exemples décisifs, que la baisse de 15 à 30 p. 100 du change espagnol de 1889 à 1900 n'a nullement

fait hausser les salaires dans le pays. Une grande société de mine de plomb argentifère, dont nous sommes placé pour connaître intimement la gestion, calcule que la baisse du change en Espagne lui procure annuellement plusieurs centaines de mille francs de bénéfices, en ce sens qu'elle réalise le plomb en Angleterre et qu'elle paie des salaires qui n'ont pas changé en piécettes (*pesetas*), dont le cours perdait, en 1899, 26 p. 100 en moyenne. L'administration de cette société a calculé que chaque variation d'une livre sterling dans la valeur de la tonne de plomb lui fait gagner ou perdre 266,000 francs, chaque variation d'un denier (*penny*) dans le prix de l'argent, lui fait gagner ou perdre 57,000 francs, enfin chaque variation de 1 p. 100 dans le change espagnol augmente ou diminue ses gains de 40,000 francs, les salaires ne suivant pas, jusqu'ici du moins (c'est-à-dire depuis dix ans), les fluctuations du change. Il en est de même pour toutes les mines de plomb, de zinc, de fer, de cuivre dans les pays à change déprécié. On n'a pour s'en convaincre qu'à parcourir les comptes rendus faits aux actionnaires depuis 1890 par les administrations de la Compagnie du Laurium (zinc et plomb) en Grèce, de Pennaroya (plomb) en Espagne, d'Aguilas (plomb) dans la même contrée, de Boléo (cuivre) au Mexique.

De tous les renseignements qui précèdent, il résulte qu'il y a une part de vérité et une part d'erreur dans les deux systèmes, c'est-à-dire que l'un et l'autre sont exagérés : celui d'après lequel toute baisse du change, se rattachant à une augmentation de la monnaie à l'intérieur, doit se répercuter sur les prix des marchandises ; celui, d'autre part, qui soutient que la baisse du change n'est pas toujours proportionnelle à l'accroissement de la monnaie et que, par conséquent, elle laisse les prix soit inchangés, soit peu modifiés.

Chacun des deux systèmes a tort et a raison dans une certaine mesure ; le second a surtout raison immédiatement et passagèrement ; le premier, au contraire, d'une façon différée, mais définitive.

A la longue les prix des salaires et de l'ensemble des mar-

chandises dans les pays à change déprécié tendent à se relever; mais il y faut du temps, parfois beaucoup de temps, surtout pour les salaires. Les marchandises intérieures étant plus recherchées pour l'exportation augmentent naturellement; les marchandises extérieures, devant être payées en un métal qui a beaucoup haussé de prix relativement à la monnaie du pays, augmentent aussi; les salaires doivent évidemment à la longue en supporter la répercussion, mais cette répercussion est presque toujours lente et rarement complète. En tout cas, pendant un certain intervalle, surtout quand la baisse du change s'est effectuée graduellement et à une période où il s'est produit des progrès industriels et commerciaux tendant à diminuer les prix, les salaires peuvent n'être pas modifiés ou peu modifiés, ce qui a été incontestablement le cas en Espagne de 1889 à 1899, malgré une baisse du change de 20 à 30 p. 100. On prouve que depuis 1875 les blés ont haussé dans une certaine mesure sur les principaux marchés de l'Inde [1], mais ils n'ont pas doublé, tant s'en faut, quoique le change ait baissé de moitié; d'ailleurs, des causes puissantes seraient intervenues, comme les progrès culturaux et l'extension des chemins de fer, pour abaisser les frais de production du blé, toute question de monnaie laissée de côté. De même, dans la République Argentine de 1889 à 1894, le quintuplement ou même l'octuplement de la prime sur l'or, c'est-à-dire la baisse du change dans la proportion des deux tiers ou des trois quarts, a fait monter les salaires dans une certaine proportion, mais sensiblement moindre que la baisse du change [2].

La baisse du change, *dans les pays à changes erratiques*, comme dans ceux à circulation métallique, est, certainement, un encouragement temporaire à l'exportation. A la longue, si le change finit par se fixer, le prix de toutes les choses, y com-

[1] Voir dans l'*Economiste français* du 14 avril 1894 un article de M. Clément Juglar sur la baisse de l'argent et les prix dans l'Hindoustan.

[2] Voir également dans l'*Économiste français* du 25 février 1893 un article sur la République argentine, où il est parlé du relèvement des salaires, depuis la hausse de la prime de l'or.

pris les salaires, se réajuste avec lui. Il tombe sous le sens que, quels que soient les rapports de valeur de l'or et de l'argent, il faut toujours que le cultivateur hindou trouve dans le prix du blé la récompense de ses peines et des moyens de subsistance; de même il faut, quel que soit le rapport du papier-monnaie argentin et de l'or, que l'immigrant européen qui se rend dans la République Argentine trouve une rémunération réelle de son travail, en articles de subsistance et d'agrément, qui égale ou même dépasse celle qu'il avait en Europe; sinon, l'immigration cesserait.

Aussi, ce à quoi il faut tendre, dans la question de l'argent, c'est à une fixité relative de la valeur de ce métal; nous entendons par là l'absence de variations soudaines et énormes, comme celles de ces dernières années. Ce résultat serait obtenu si les États de l'Europe occidentale renonçaient aux moyens artificiels pour relever la valeur de l'argent comme le *Bland Act* ou le *Sherman Act ;* l'argent devenant la monnaie de l'Extrême Orient se fixerait à un cours de 25 à 28 pence l'once par exemple, dont il ne s'écarterait que faiblement, et le commerce avec l'Extrême Orient aurait de nouveau une base, sinon immuable, du moins peu mobile (voir tome III page 324, les énormes fluctuations récentes de l'argent).

La doctrine de la balance du commerce ; démonstration de son inexactitude. — La formule de *balance du commerce* est une de celles qui ont le plus rempli les livres et les dissertations économiques depuis un siècle et demi. Il convient, a-t-on vu, que les dettes exigibles et les créances exigibles d'un pays avec l'extérieur s'équilibrent, sinon il y a lieu à une sortie ou à une entrée de métaux précieux pour régler le solde. Les anciens auteurs ne considéraient, comme sources de dettes et de créances d'une nation vis-à-vis d'une autre, que le commerce international, à savoir les importations, qui constituaient des dettes, et les exportations, qui constituaient des créances. La doctrine alors régnante était que les exportations doivent dépasser les importations ; de cette façon, on bénéficiait d'un solde qui se payait en métaux précieux, et l'on détenait un stock

plus considérable de ceux-ci, ce qui paraissait un avantage, ce qui semblait même une nécessité pour les pays n'ayant pas de mines d'or ou d'argent. On ajoutait qu'une contrée ne pourrait sans se ruiner avoir longtemps des importations supérieures à ses exportations, puisque dans ce cas, croyait-on, il faudrait exporter chaque année des métaux précieux pour régler ce solde, et que, au bout d'un certain temps, le pays serait tout à fait dépourvu de richesses métalliques. On a donné à cette doctrine le nom de *théorie de la balance du commerce*. On considérait la « balance du commerce » comme favorable quand les exportations dépassaient les importations ; on disait, au contraire, que la balance du commerce était défavorable quand c'étaient celles-ci qui excédaient celles-là.

Quelques érudits, comparant le ménage d'une nation à celui d'un particulier, répétaient le mot, d'ailleurs très erroné, de Caton l'Ancien : *patrem familias vendacem, non emacem esse oportet* (*De agricultura*) ; il convient que le père de famille soit vendeur et non acheteur. Ce mot de Caton est tout à fait faux, même pour un simple père de famille, à moins qu'il n'entasse stérilement des espèces. Un bon agriculteur doit autant acheter que vendre ; seulement une partie de ses achats doit consister, non en objets de consommation, mais en instruments de travail et en articles destinés à augmenter la valeur et la production de son exploitation : par exemple, des engrais, du bétail qui accroîtra le cheptel, des tonneaux, des machines, etc., qui permettront une production plus perfectionnée et plus ample.

Cette doctrine de la balance du commerce ou de l'utilité de l'excédent des ventes sur les achats, si spécieuse qu'elle soit, est erronée : elle repose sur une interprétation incomplète des faits. L'expérience lui a donné, dans le courant du XIX^e^ siècle, le démenti le plus prolongé. Ainsi l'Angleterre, qui est le pays le plus riche du monde, offre, depuis un demi-siècle au moins, de la façon la plus régulière, un très grand excédent des importations sur les exportations. A ne considérer que les quinze années les plus récentes dont nous ayons

les relevés sous les yeux, celles de 1884 à 1898, les importations de marchandises s'y élèvent à 6,161,217,134 livres sterling, soit en comptant, pour la facilité des calculs, la livre sterling à 25 fr. (elle vaut exactement 25 fr. 21), 154 milliards 30 millions de francs; dans le même laps de temps les exportations n'ont monté qu'à 4,302,164,325 livres sterling, ou 107 milliards 554 millions de francs [1]. A s'en tenir à ces chiffres, la balance du commerce anglais dans ces quinze années eût présenté un déficit de 1,859,052,809 livres sterling, ou de 46 milliards 476 millions de francs. C'est cette somme énorme que l'Angleterre eût dû payer en or pour solder ses comptes avec l'étranger, soit six à sept fois plus qu'elle n'a jamais eu de monnaie. Il ressort de ce simple exposé que la base de calcul pour ces comptes doit avoir été mal choisie, puisque non seulement l'Angleterre ne posséderait plus une seule parcelle de métal précieux, mais qu'elle devrait encore près de 40 milliards à l'étranger. Or, comme cet excédent des importations sur les exportations remonte infiniment plus haut en Angleterre que l'année 1884, il en résulte que ce pays, si la doctrine de la balance du commerce était vraie, serait plongé dans la plus noire misère.

La Grande-Bretagne n'est pas la seule contrée dans cette situation. La France s'y trouve aussi, quoique à un moindre degré. De 1878 à 1897 inclusivement, les importations de marchandises en France s'élevèrent à 86 milliards 155 millions 200,000 francs et les exportations seulement à 67 milliards 704 millions de francs [2], soit 18 milliards 451 millions d'excédent des importations. Cet écart aurait dû, d'après la doctrine de la balance du commerce, être comblé par une exportation équivalente de métaux précieux, soit 18 milliards 451 millions. Il est clair qu'il ne resterait plus de monnaie métallique en France, car le stock de celle-ci n'a jamais été estimé à plus de

[1] *Statistical Abstract for the United Kingdom in each of the last fifteen years from 1884 to 1898*, page 53.

[2] *Annuaire de l'Économie politique et de la Statistique*, de Maurice Block, année 1899, page 154.

9 milliards ou 9 milliards 1/2 [1]; la France, après avoir perdu toute sa monnaie métallique, serait donc, du chef de son commerce extérieur pendant les vingt années 1878-1897, débitrice de l'étranger de 9 à 10 milliards de francs. Or, comme l'excédent des importations sur les exportations remonte à beaucoup plus haut que l'année 1878, la dette de la France envers l'étranger, outre la perte de toute sa monnaie métallique, devrait bien atteindre 30 à 40 milliards. Ce mouvement d'excédent des importations sur les exportations continue, quoique dans des proportions un peu moindres, depuis la politique ultra protectionniste inaugurée en 1892. Les importations de la France ont, en effet, atteint 19,178.6 millions de francs dans la période quinquennale de 1893 à 1897, et les exportations seulement 16,687 millions, soit un excédent des premières de 2,491 millions [2]. Perdant ainsi sur son commerce extérieur environ 500 millions par an, la France deviendrait en deux siècles une nation d'indigents. Cette œuvre d'appauvrissement devrait être déjà fort avancée.

Ainsi se trouve réfutée par l'absurde la doctrine de la balance du commerce. Cette doctrine doit omettre certains éléments importants; c'est, en effet, ce qui arrive. D'abord, les calculs douaniers sont sujets à erreur, puisqu'ils reposent sur les simples déclarations des commerçants, lesquelles sont vérifiées sur beaucoup d'articles à l'entrée, à cause des droits de douane, et ne le sont nullement à la sortie. Admettons, toutefois, que toutes ces déclarations soient sincères ou que les erreurs se compensent, la doctrine de la balance du commerce néglige, en outre, des facteurs d'une haute importance: 1° les valeurs cotées pour les exportations représentent, en général, les prix de fabrique, grossis des frais jusqu'à l'arrivée

[1] M. de Foville, qui est devenu depuis lors directeur de la Monnaie, estimait, pour 1888, à 8 milliards environ le stock monétaire de la France, dont 5 milliards d'or et 3 milliards d'argent (*La France économique*, année 1889, page 369). De 1889 à 1898 il a été frappé en France pour 753 millions de francs de monnaie d'or et 66 1/2 de monnaie d'argent (appoint). *Rapport de l'administration des monnaies* 1899, pages 61 et 64.

[2] *Bulletin de Statistique et de Législation comparée*, janvier 1894.

dans le port d'embarquement; elles ne comprennent pas, d'ordinaire, le bénéfice du fabricant et des intermédiaires divers, comme les courtiers, non plus que le coût de l'assurance; 2° ces valeurs à l'exportation ne renferment pas non plus, quand il s'agit de marchandises destinées à l'outremer le coût du fret. Au contraire, les valeurs cotées pour les importations contiennent tous ces éléments: bénéfice du commerçant expéditeur, des courtiers, prix de l'assurance, coût du fret maritime. Du fait de ces circonstances, l'écart réel entre les importations et les exportations se trouve singulièrement réduit en réalité, relativement à ce qu'il est en apparence; parfois même il disparaît complètement, ou bien même il fait place à un écart dans le sens opposé.

Supposons une opération simple : un commissionnaire français expédie pour 100,000 fr. de tissus de soie aux États-Unis; la douane française enregistre ces 100,000 fr. à l'exportation. Le commissionnaire français fait effectuer le transport par navire français, il assure la marchandise à une compagnie française. Cette marchandise, grossie de ces frais et du bénéfice légitime du commissionnaire, vaut, à son arrivée à New-York, non plus 100,000 fr., mais 115,000, supposons-nous. Le commissionnaire français peut donc acheter avec son envoi de soierie pour 115,000 fr. de coton aux États-Unis. Il fait transporter ce coton par un navire français, il assure le chargement à une compagnie française, il perçoit enfin son propre bénéfice sur ce retour, et ce coton acheté 115,000 fr. aux Etats-Unis, quand il arrive au Havre, vaut 130,000 fr., valeur que l'on déclare à la douane. Au point de vue douanier cette double opération représente une exportation de 100,000 fr. de soierie, et une importation de 130,000 fr. de coton, soit, d'après la théorie de la balance du commerce, une perte de 30,000 fr.; or, les deux opérations se seront exactement soldées l'une l'autre, aucun centime n'aura été payé ni ne sera dû à l'étranger. Les 130,000 fr. de coton représentent exactement les 100,000 fr. de soieries, plus les dépenses d'assurance payées à une compagnie française, de fret maritime payé à un armateur

français, qui lui-même les répartit entre des matelots français, et le bénéfice propre du commissionnaire sur la double opération à laquelle il s'est livré.

Dans la pratique, les choses ne sont pas toujours aussi simples; parfois, une des seules opérations de l'importation et de l'exportation est faite sous pavillon national; en général, les assurances sont faites par les nationaux du commerçant qui fait la commande ou qui fait l'expédition à ses risques et périls. Quelquefois, au lieu de se traduire en gain ou plus-value, dans les ports du pays de destination, l'exportation, notamment quand elle est faite sous la forme de consignation, peut se traduire en perte ou moins-value, mais c'est un cas exceptionnel. *En considérant les choses en bloc, du chef du fret maritime, des assurances, des bénéfices des commissionnaires ou commerçants, il y a des sommes importantes à ajouter aux valeurs exportées et qui sont, au contraire, comprises dans les valeurs importées; l'écart le plus souvent en faveur des importations, dans les grands pays civilisés, diminue d'autant, si même il ne se retourne.*

Il faut tenir compte, en outre, d'une circonstance qui atteint parfois une importance considérable. *En dehors des importations et des exportations officiellement constatées, il y a des importations et des exportations occultes; mais pour certains pays les exportations occultes dépassent de beaucoup les importations de même nature.* C'est ce qui arrive aux contrées de très ancienne civilisation qui jouissent d'un grand renom à travers le monde pour leurs industries de luxe; la France en est l'exemple le plus remarquable. Il arrive dans notre pays chaque année des dizaines de mille étrangers riches; la plupart de ces étrangers et surtout de ces étrangères exportent de France dans leurs malles des bijoux, des objets d'art, des articles de mode à l'usage personnel qui ne sont l'objet d'aucune estimation de la douane française; ce sont là des exportations occultes qui certainement, pour la France, en robes, en étoffes, en bijoux et menus objets divers, dépassent le chiffre de plusieurs centaines de millions par an. Il s'en faut

singulièrement que les importations occultes aient en France la même importance, notre pays achetant peu d'objets de luxe à l'étranger.

Ainsi, *la balance du commerce, en ne tenant compte que du mouvement commercial proprement dit et ostensible, se trouve sur trois points en défaut; elle néglige : 1° le fret maritime; 2° les frais divers d'assurances et autres accessoires, le bénéfice en général réalisé par le commissionnaire exportateur; 3° les importations et les exportations occultes, celles-ci énormes pour certains pays.* Tous ces éléments ne peuvent être, d'ailleurs, calculés exactement. A grand'peine peut-on en faire l'objet d'appréciations un peu approximatives.

D'une façon générale, dans l'ensemble des pays du monde, les importations, pour les raisons qui viennent d'être indiquées, *doivent dépasser les exportations, et c'est ce qui arrive, en effet.* Les statisticiens, comme autrefois M. de Neumann Spallart, qui se sont donné la peine d'additionner et de comparer, d'après les statistiques douanières de tous les pays civilisés, les chiffres des importations et des exportations, ont toujours trouvé, pour l'ensemble, un excédent notable des premières sur les secondes, et cela est loin d'être absurde; c'est, au contraire, parfaitement logique et naturel, puisqu'il faut ajouter à la valeur des exportations certains éléments que la douane n'y comprend pas et qui sont compris, au contraire, implicitement dans les importations.

L'excédent officiel des importations sur les exportations doit être surtout important, en s'en tenant toujours à la considération du seul commerce extérieur, dans deux catégories de pays : 1° ceux qui ont une énorme marine marchande, comme l'Angleterre, qui transportent sur leurs propres vaisseaux la plupart des marchandises qu'ils exportent et qu'ils importent, et qui se livrent, en outre, à l'intercourse entre les différents pays; 2° les contrées qui, comme la France, à cause de l'essor de leurs industries de luxe et du grand nombre d'étrangers riches qui y viennent faire des achats privés ont un très grand développement d'exportations occultes.

LA BALANCE ÉCONOMIQUE EST TRÈS DIFFÉRENTE DE LA BALANCE DU COMMERCE. — Nous venons de démontrer, en s'en tenant aux simples relations commerciales internationales, que la doctrine de la balance du commerce est fausse, parce qu'elle néglige des facteurs très importants; mais elle est encore beaucoup plus incomplète et conduit à des résultats bien plus erronés qu'on ne pourrait en juger d'après les observations présentées ci-dessus.

Les relations d'intérêt entre les peuples et leurs échanges ne se rattachent pas seulement aux opérations commerciales, mais aussi aux opérations financières ainsi qu'aux déplacements de personnes.

Il en résulte que ce qu'il faut examiner, dans la plupart des cas, surtout chez les nations très civilisées, ce n'est pas uniquement la balance du commerce, fût-elle tout à fait complète et exacte, c'est la balance des paiements, en d'autres termes la balance économique.

Les vieilles et très riches nations, comme l'Angleterre, la France, la Hollande, la Belgique, plus récemment l'Allemagne et la Suisse, produisent beaucoup de capitaux par l'épargne, et, ne trouvant chez elles pour ces capitaux que des emplois dont la plupart sont peu rémunérateurs, se sont mis à faire des prêts considérables aux pays plus jeunes ou plus pauvres. Ces placements se sont faits de tout temps par les contrées les plus développées chez celles qui l'étaient le moins. En se reportant aux chapitres où nous avons traité du crédit (voir tome III, page 397) on verra que l'antiquité, et dans une moindre mesure le Moyen Age ont connu et pratiqué l'*essaimage au dehors des capitaux*, ou ce que l'on a nommé *la colonisation des capitaux*. Ces prêts se font soit en allant fonder des entreprises dans les pays plus jeunes ou plus pauvres, soit en achetant des titres des sociétés ou des États de ces pays, soit en souscrivant directement aux emprunts publics ou aux émissions de valeurs diverses que ces pays font au dehors. C'est ainsi que l'Angleterre, la France, la Hollande, la Belgique, l'Allemagne et la Suisse ont énormément envoyé de capitaux dans l'Amé-

rique du Nord et l'Amérique du Sud, dans les diverses colonies européennes, soit de l'Asie, soit de l'Afrique, soit des mers du Pacifique ou de celles des Antilles, et que, en Europe même, elles ont beaucoup prêté à la Russie, à l'Autriche, à la Turquie, à l'Italie, à l'Espagne, au Portugal, à la Grèce, aux pays des Balkans, aux contrées scandinaves même. De tous ces placement, les uns étaient bons, d'autres médiocres, d'autres mauvais ; mais les vieux pays sont ainsi créanciers du reste du monde et reçoivent chaque année l'intérêt des prêts qu'ils ont faits à des débiteurs étrangers solvables, ou les profits des entreprises fructueuses qu'ils ont constituées et qu'ils détiennent encore à l'étranger. Il y a une douzaine d'années, M. Giffen estimait à une cinquantaine de milliards de francs les capitaux que l'Angleterre possédait ainsi dans le reste du monde. Encore ne comprenait-il dans ce chiffre que les valeurs mobilières à proprement parler, non toutes les entreprises individuelles ou collectives, n'ayant pas pris la forme de sociétés financières et ne se traduisant pas par des titres négociables, que les Anglais ont fondées dans le monde entier sous la forme de plantations, fabriques, maisons de commerce ou de banque, et, de ce chef, l'estimation de 50 milliards de M. Giffen peut être sûrement relevée d'une dizaine de milliards, ce qui porterait à 60 milliards les capitaux que les Anglais possèdent au dehors. Or un intérêt moyen de 4 p. 100 représenterait, sur cette somme, un ensemble de rentes ou de profits de 2 milliards 400 millions de francs annuellement. La France doit aisément posséder vingt-cinq à trente milliards à l'étranger qui lui procurent bien, bon an mal an, 1,200 millions de francs. Il suffit de citer le canal de Suez qui, à lui seul, pour un produit brut de 80 millions par an et un produit net de 72 millions, rapporte, déduction faite de la part revenant aux 176,000 actions de la Couronne britannique et aux actionnaires et porteurs de titres étrangers, au moins 50 millions de francs annuellement aux capitalistes français.

Ces rentes ou ces profits que les vieux pays tirent de leurs capitaux placés à l'étranger ne peuvent leur être servis que sous la

forme ou de numéraire métallique ou de marchandises; c'est sous cette dernière surtout, qu'ils se présentent. Ainsi, de ce seul chef, l'Angleterre pourrait avoir un excédent de 2 milliards 400 millions de ses importations sur ses exportations et la France un excédent de 1,200 millions, sans que la balance économique en fût troublée. En général, cependant, comme ces pays continuent ces opérations de placement à l'étranger, une partie de ces sommes qui leur sont dues est de nouveau replacée au dehors, supposons la moitié, de sorte que l'excédent des importations de ce chef reste au-dessous du montant total de l'intérêt des capitaux placés au dehors, mais représente toujours une somme considérable.

Par contre, il est des pays emprunteurs au dehors; la plupart des contrées neuves et des vieux pays engourdis qui se réveillent sont dans ce cas; les pays prodigues également. Ces emprunts peuvent avoir pour objet ou de payer les intérêts et l'amortissement de dettes antérieures; dans ce cas, il n'en résulte pour le pays emprunteur aucune source d'importation de marchandises; souvent aussi, plus souvent même, ces emprunts extérieurs ont pour objet de procurer au pays emprunteur des ressources dont il use chez lui, par exemple du matériel ou des rails de chemins de fer, des machines ou instruments divers, quand les emprunts sont faits par des sociétés, ou encore du matériel de guerre quand ils sont faits par des États. Dans ce cas, les emprunts extérieurs se traduisent par un supplément d'importation pour le pays emprunteur, en dehors des importations qui s'échangent purement et simplement avec ses exportations.

Sans emprunter actuellement, un pays peut devoir à l'étranger, du fait d'emprunts anciens ou de placements que les étrangers ont faits, d'entreprises qu'ils ont fondées sur son territoire, des sommes notables comme intérêts, profits, dividendes; si ces étrangers ne laissent pas ces sommes dans le pays débiteur, celui-ci, pour se libérer, doit accroître ses exportations de marchandises au delà de ce que comporterait le mouvement des échanges habituels.

Ainsi, *la situation respective des dettes et des créances exigibles entre les nations est tout aussi influencée par les relations financières actuelles ou passées que par les relations commerciales. 1° Les pays qui ont fait de larges placements au dehors ont, de ce chef, une source d'importation permanente de marchandises, sans qu'il soit nécessaire, pour solder cette nature d'importation, qu'ils se livrent à une exportation quelconque. 2° Les pays qui, sans avoir fait de placements au dehors, font des emprunts à l'étranger, ont, de ce chef, une source passagère d'importations qui n'ont pas besoin de contrepartie immédiate en exportations, mais qui, pour le paiement des intérêts, exigeront ultérieurement un excédent des exportations sur les importations. 3° Enfin, les pays qui ont beaucoup emprunté à l'extérieur ou dont les entreprises diverses ont employé ou emploient beaucoup de capitaux étrangers, doivent avoir une somme d'exportations surérogatoire, au delà de la partie des exportations qui correspond à leurs importations.*

En un mot, il y a des nations rentières, comme il y a des particuliers rentiers; et il y a des nations débitrices, comme il y a des particuliers débiteurs; ces dettes exigibles d'une nation à l'autre se paient soit en marchandises, soit en numéraire, soit en accroissement des dettes déjà existantes.

On conçoit combien, dans ces conditions, l'ancienne théorie de la balance du commerce est vaine et incomplète, quels sont les éléments importants qu'elle néglige.

Il y en a encore un dernier : ce sont *les mouvements de capitaux qui se rattachent au mouvement des personnes.* Certains pays, soit par le charme de leur climat, soit par leurs beautés naturelles, soit par leurs merveilles artistiques, soit par leurs agréments sociaux, ont le privilège d'attirer des étrangers riches ou aisés en nombre considérable. La France, la Suisse, l'Italie sont dans ce cas. Ces étrangers riches tirent leurs revenus de leurs pays d'origine et viennent les dépenser dans ces lieux où ils résident. Ces revenus, provenant du dehors, arrivent comme un supplément de ressources, une sorte de tribut volontaire; ils viennent soit sous la forme d'espèces métalliques, soit sous celle de papier de change (traites, billets

de banque étrangers, etc.), soit sous celle de marchandises, et dans chacun de ces trois cas, ils permettent de combler une partie de l'intervalle entre l'importation et l'exportation de marchandises. Pour la France il est certain que cette source soit d'importation, soit de change ou d'afflux métallique, représente plusieurs centaines de millions de francs par an. D'autre part, il existe en France, beaucoup d'ouvriers étrangers, dont un certain nombre retournent dans leur pays en emportant chez eux une partie des épargnes qu'ils ont faites chez nous; cette somme représente soit du numéraire qui sort, soit du change étranger que nous devons acquitter, soit des marchandises qui devront quitter notre sol sans compensation aucune à l'importation; mais cette seconde somme est fort inférieure à la première.

De même dans les pays qui reçoivent des émigrants, ceux-ci apportent en général des épargnes; par contre, les immigrants établis envoient souvent des sommes à leurs parents du dehors. *Tous ces mouvements influencent ce que nous avons appelé la balance économique ou la balance des paiements, bien autrement large que la balance du commerce.*

CAS DIVERS D'EXCÉDENT DES IMPORTATIONS SUR LES EXPORTATIONS OU RÉCIPROQUEMENT, ET LEUR SIGNIFICATION. — Ainsi l'on comprend que la plupart des vieux pays, très avancés en civilisation et ayant une ample richesse acquise, puissent avoir d'une façon constante, sans en souffrir, une somme d'importations dépassant énormément la somme de leurs exportations. C'est le cas habituel, on l'a vu, de l'Angleterre et de la France; quand il en est autrement pour l'un ou l'autre de ces deux pays, c'est qu'il se passe chez lui quelque chose d'anormal; par exemple, quand pendant une guerre ou à la suite de guerres, surtout malheureuses, il y a de gros paiements à effectuer au dehors. Dans ce cas les importations, même des plus riches pays, cessent parfois de dépasser les exportations ou même elles tombent passagèrement au-dessous. Ainsi, pendant les guerres de la Révolution, la Grande-Bretagne paya au dehors, affirme-t-on, jusqu'à la fin de 1796 la somme énorme pour le temps de

44,800,000 liv. sterl., soit 1,120 millions de francs, et cependant, jusqu'à la fin de 1797, pas un seul million sterling ne quitta l'Angleterre; c'est par l'excédent des exportations sur les importations que ces sommes furent payées. Cet excédent des exportations de la Grande-Bretagne atteignit, de 1793 à 1801, la somme de 46,900,000 liv. sterl. (1,180 millions de francs environ), chiffre sans précédent pour ce pays. De même la France, quand elle dut payer les 5 milliards à l'Allemagne après la paix de 1871, quoiqu'une grande partie de cette somme fût fournie par des ventes de valeurs mobilières[1], vit ses exportations dépasser pendant quelques années ses importations, contrairement à ce qui se passait d'habitude. En 1870 l'excédent des importations était encore de 65,300,000 francs et en 1871 de 694 millions; or, en 1872, il y eut un excédent de 191,300,000 francs des exportations et en 1873 un nouvel excédent de celles-ci de 326 millions 700,000 francs. Ensuite, l'excédent revint aux importations. L'Allemagne, au contraire, qui avait des sommes énormes à recevoir de France, eut, de ce chef, un excédent colossal des importations de marchandises sur les exportations. Cet excédent des importations germaniques, d'après Soëtbeer, fut, en 1873, de 878 millions de marks, environ 1,100 millions de francs[2].

Les vieux pays endettés ont naturellement un excédent des exportations sur les importations: l'Inde en offre la démonstration la plus frappante. Pendant les quinze années de 1884 à 1898, toutes offrent pour l'Inde un excédent notable des exportations de marchandises. Les importations de marchandises, dans cette période de quinze ans, s'élevèrent à 1 milliard 51 millions de liv. sterl. en chiffres ronds, soit 26 milliards 275 millions de francs; les exportations montèrent dans le même temps à 1,508 millions de liv. sterl.[3], soit 37 milliards 700 mil-

[1] Voir notre *Traité de la Science des Finances*, tome II, pages 231 à 242.

[2] Roscher, *Nationalökonomik des Handels und Gewerbfleisses*, 2te auflage, pages 176, 177 et 184.

[3] *Statistical Abstract for the Colonial and other possessions of the United Kingdom from 1884 to 1898*, pages 30 à 37.

lions de francs, ou un excédent d'exportations de 11 milliards 425 millions de fr. Cet excédent d'exportations (le mouvement des métaux précieux, tant à l'entrée qu'à la sortie, étant déduit des chiffres qui précèdent) témoigne de l'énormité des sommes dues par l'Inde à l'étranger, c'est-à-dire à l'Angleterre pour la presque totalité, soit pour les intérêts d'emprunts d'État, de provinces ou de villes, soit pour les intérêts des emprunts des sociétés et entreprises particulières, chemins de fer, fabriques, etc., soit pour les pensions des anciens fonctionnaires, soit pour les profits des entreprises diverses que les Anglais possèdent aux Indes. Cette somme de 11 milliards 425 millions pour quinze années, ou de 761 millions par an, ne représente sans doute pas la totalité de ce que l'Inde doit annuellement à l'Angleterre, parce que les Anglais capitalisent de nouveau aux Indes une partie des intérêts, rentes, pensions, profits que leur doit ce pays.

Toutes les colonies ou à peu près sont dans le même cas, du moins après avoir traversé l'âge de la toute première enfance, et de même les pays neufs. Aux États-Unis, par exemple, de 1880 à 1898, les exportations de marchandises (non compris le numéraire) se sont élevées à 16 milliards 114 millions de dollars, approximativement 80 milliards 570 millions de francs ; les importations de marchandises, au contraire, n'ont atteint que 13 milliards 675 millions de dollars[1] ou 68 milliards 375 millions de francs ; l'écart en faveur des exportations est de 2,439 millions de dollars ou 12,195 millions de francs. Il faut se rappeler que les États-Unis ne font pas sous leur pavillon leurs transports maritimes ; ils n'ont donc pas à ajouter de ce chef (voir plus haut, page 179) à la valeur de leurs exportations ; d'autre part, ils sont de gros débiteurs de l'Europe ; l'excédent de leurs exportations sert à payer une partie des intérêts de ces dettes ; cet excédent devrait être beaucoup plus fort s'il devait solder la totalité des intérêts des dettes diverses,

[1] *Statistical Abstract of the United States 1898*, paru en 1899. page 92. Nous comptons le dollar comme valant 5 francs pour la commodité du calcul, il vaut en réalité 5 fr. 18.

publiques et privées des États-Unis en Europe; mais la plus grande partie en est capitalisée à nouveau. En tout cas, cet excédent des exportations n'amène aucun courant d'or du reste du monde aux États-Unis.

Si l'on voulait résumer ce qui précède, on devrait dire : *tout vieux et riche pays, ayant un ensemble de créances sur l'extérieur, a naturellement un fort excédent des importations sur les exportations. Tout vieux pays, débiteur de l'étranger, ou tout pays neuf, s'étant outillé et développé en partie avec des capitaux tirés de l'étranger, doit avoir, naturellement, un excédent des exportations sur les importations. Néanmoins, il peut arriver qu'un pays, soit neuf, soit vieux, et quoique endetté à l'étranger, ait momentanément un excédent des importations sur les exportations s'il contracte actuellement au dehors de gros emprunts soit publics, soit privés.*

UN PAYS PEUT FAIRE ABUS DE LA MONNAIE MÉTALLIQUE : DE L'ÉPARGNE DE CETTE MONNAIE : LES CLEARING-HOUSES. — Les métaux précieux sous la forme de monnaie étant un simple moyen d'effectuer les transactions et la monnaie métallique étant coûteuse, on peut en faire abus, c'est-à-dire qu'on la peut gaspiller ou laisser trop inutilisée, comme pour la plupart des autres marchandises. Il faut donc s'ingénier à en tirer le plus grand parti possible, en la gardant comme la base solide de tous les échanges, mais en n'en ayant que la quantité qui, avec un bon emploi, peut suffire, et en recourant dans la pratique à tous les modes perfectionnés de paiement qui en épargnent l'usage.

On a ingénieusement comparé les métaux précieux à des voitures ou des wagons qui servent à transférer matériellement les objets. Un bon entrepreneur s'efforce d'utiliser ce matériel le plus complètement et le plus rapidement que les circonstances le permettent, et de ne pas immobiliser en wagons superflus ou à demi-utilisés un capital précieux. On doit d'autant plus agir ainsi avec la monnaie, que la rapidité de la circulation de celle-ci n'augmente que très faiblement son usure, et que, d'autre part, le recours aux suppléants de

la monnaie, tout en gardant celle-ci comme *ultima ratio*, permet d'en conserver de grandes quantités dans les banques où elle sert réellement comme garantie des billets et où elle ne s'use pas.

L'erreur des mercantilistes, théoriciens financiers du XVII^e^ et du XVIII^e^ siècle, avait accrédité cette idée que l'or et l'argent sont les marchandises suprêmes et que l'on n'en saurait trop avoir. La monnaie fait partie et partie essentielle de la richesse d'une nation; en tant qu'elle est nécessaire à son office, qui est d'effectuer avec sûreté et le plus de fixité possible les transactions, on ne saurait trop l'apprécier; mais la quantité que l'on en aurait au delà de ce qui est nécessaire à cet office est un capital dormant et inutilisé.

Les peuples les plus riches et les plus commerçants ne sont pas ceux qui ont le plus de monnaie métallique. D'après les statisticiens spécialistes, l'Angleterre ne détenait, vers 1888, que 3,290 millions de francs de monnaie métallique, soit 2 milliards 750 millions d'or et 540 millions d'argent, ou, pour plus de 38 millions de population, environ 86 francs par tête. La France, qui avait alors à peu près la même population que l'Angleterre, détenait 8 milliards 200 millions de métaux précieux, dont 4,450 millions d'or, 3,500 millions d'argent étalon et 250 de monnaie d'appoint. Ce chiffre représente environ 215 francs par habitant, presque deux fois et demie autant qu'en Angleterre. Il est vrai qu'une grosse partie est de l'argent, qui a perdu de sa valeur; mais tout ce stock s'est accumulé quand les deux métaux jouissaient de la plénitude de la fonction monétaire et d'un large débouché dans le monde entier. De 1888 (année à laquelle se rapportent ces chiffres), jusqu'à 1900, époque où nous revoyons ces lignes, le stock d'or de la France a pu s'accroître d'environ 1 milliard (voir plus haut page 178, note). Les États-Unis qui avaient 70 millions d'habitants effectuaient leurs immenses affaires sur un territoire énorme au moyen de 4,765 millions de francs d'espèces métalliques, dont 3,240 millions d'or, 1,135 d'argent et 390 de monnaie d'appoint; c'est en tout environ 68 francs par tête d'habitant, soit moins du tiers

de la proportion de monnaie métallique par tête en France [1].

Toute cette accumulation de monnaie est, sans doute, pour la France une richesse, mais une richesse mal employée. Il vaudrait mieux qu'elle eût 2 ou 3 milliards de moins d'or et d'argent et 2 ou 3 milliards de plus d'usines, de machines, d'instruments de travail, d'engrais, etc. Son revenu en serait accru parce que la monnaie ne produit pas de revenu pour un pays, et que les usines, les machines, les instruments de travail de toutes sortes peuvent en donner un. *Un peuple qui conserve trop de monnaie métallique est précisément dans la situation d'un particulier qui garderait une notable partie de sa fortune sous la forme de monnaie entassée dans un coffre-fort.* Ce particulier se priverait du revenu de ce capital ainsi immobilisé. Il est donc bon pour un peuple de prendre des habitudes commerciales qui le dispensent d'avoir trop de monnaie.

Il est vrai qu'un peuple qui est exposé à des guerres et à des invasions peut tirer de l'abondance de la monnaie métallique un grand secours quand il se trouve en proie à un de ces fléaux ; il possède alors des moyens d'achat qui ont cours partout dans le monde et n'ont pas subi de dépréciation, tandis que la généralité des autres marchandises, y compris les valeurs mobilières, en éprouvent une et voient leur débouché se restreindre. Sans pouvoir complètement éviter le cours forcé en cas d'événement de ce genre, il y a des chances pour que son papier soit alors moins déprécié. *Le pays qui est habitué à abuser de la monnaie métallique retrouve ainsi, en cas de guerre, certains avantages,* comme le particulier dont nous parlions qui conserve une fraction de sa fortune en or dans un coffre-fort, s'il survient une révolution, une guerre, une crise sérieuse.

Cette considération, toute politique, ne doit pas empêcher les pays civilisés de chercher à restreindre les abus et en quelque sorte le gaspillage de la monnaie métallique, tout en

[1] *La France économique*, par A. de Foville, année 1889, page 373.

en gardant les incomparables bienfaits. Parmi les moyens de réduire la quantité nécessaire de monnaie, figurent tous les paiements par compensation et notamment les *Clearing houses*. Nous en avons déjà parlé au tome III de cet ouvrage à propos de l'Angleterre (voir tome III, pages 608 à 610). Ce sont des établissements où l'on compense les uns par les autres, au moyen de simples virements, les chèques, mandats, effets à échéance des divers banquiers, les crédits au livre, etc., et où les soldes à payer en espèces deviennent infimes relativement à l'importance des transactions. En 1898, au *Clearing House* de New-York, le montant des *clearings*, c'est-à-dire des sommes à liquider, atteignit à 39,853,413,948 dollars, soit en chiffres ronds 200 milliards de francs. Sur ces sommes plus de 94 p. 100 furent compensées, et les balances à payer montèrent seulement à 2,338,529,016 dollars ou 11 milliards 693 millions de francs, soit 5.84 p. 100 des sommes à liquider (*clearings*). Ce chiffre de plus de 11 milliards de francs peut paraître considérable; mais il représente les opérations de toute l'année et se traduit par une somme quotidienne moyenne de 7,717,918 dollars, ou environ 39 millions de francs, dont une bonne partie est acquittée en billets soit des États-Unis, soit des banques et non en monnaie métallique. Si celle-ci est intervenue pour moitié, ce qui dépasse la probabilité, on a pu avec une somme permanente d'une vingtaine de millions de francs en monnaie métallique effectuer 200 milliards de transactions dans l'année. Quant à l'ensemble des *Clearing Houses* des États-Unis, leurs opérations ont porté. en 1898, sur 65,924,820,769 dollars, plus de 330 milliards de francs [1].

Au *Clearing House* de Londres, fondé en 1775, le mouvement des opérations a porté sur 8,097,000,000 liv. sterl. en 1898, soit plus de 204 milliards de francs [2].

A la Chambre de Compensation des banquiers de Paris, institution tardivement créée en 1872, le chiffre des opérations n'a porté, dans l'année 1893-94, que sur 5,379,348,428 francs,

[1] *Statistical Abstract of the United States*, pages 70 et 73.
[2] *Statistical Abstract of the United Kingdom 1884 to 1898*, page 225.

trente à trente-cinq fois moins qu'à Londres ou à New-York; les effets compensés représentent sur cette somme 4,360.175,215 francs et les effets non compensés réglés par mandats 1,019,173,212 francs [1]. La forte proportion de ces derniers vient surtout de ce que cette Chambre de Compensation n'a encore qu'un nombre restreint d'adhérents. Il est vrai de dire que le syndicat des agents de change compense lui-même tous les engagements entre ses membres. Or, les opérations des *Clearing Houses*, aussi bien de Londres que de New-York et des autres villes des Etats-Unis, portent surtout sur les affaires de bourse, dont beaucoup ne sont que des achats ou ventes de spéculation, roulant sur des différences à payer. De là ces sommes énormes de 200 milliards pour New-York, 330 milliards pour l'ensemble des *Clearing Houses* aux Etats-Unis et 204 milliards pour Londres.

Quoi qu'il faille, pour cette raison, rabattre dans une certaine mesure de l'importance réelle des opérations des *Clearing Houses*, ces institutions sont très précieuses pour épargner l'abus ou le gaspillage de la monnaie. Elles se joignent aux divers autres procédés perfectionnés de paiement dont nous avons parlé en traitant du crédit. Une nation avisée ne saurait trop les pratiquer [2].

[1] *Bulletin de Statistique et de Législation comparée*, avril 1894, page 459. Nous ne trouvons plus, dans le même recueil, ce renseignement pour les années récentes. (Note de la 3e édition.)

[2] Se reporter plus haut aux chapitres où nous traitons du *Crédit*, tome III, pages 408 à 413, 456, 459 à 477.

SIXIÈME PARTIE

THÉORIE DE LA CONSOMMATION ET DE L'USAGE DES RICHESSES

CHAPITRE PREMIER

LA CONSOMMATION. — L'ENTRETIEN. — CLASSEMENT DES DIFFÉRENTES CONSOMMATIONS

La consommation et l'usage des richesses rentrent dans la science économique.
De la consommation et des destructions de valeurs.
De l'entretien des objets. — De l'inégalité des différentes races à ce sujet.
De la consommation en commun de certains biens.
En quel sens la consommation commande et dirige la production.
Des différentes catégories de consommations.

LA CONSOMMATION ET L'USAGE DES RICHESSES RENTRENT DANS LA SCIENCE ÉCONOMIQUE. — Cette partie de notre ouvrage doit être consacrée à la consommation et à l'usage des richesses. Nous joignons ce dernier mot au premier, parce que, quoique moins scientifique, il est beaucoup plus large et que des problèmes tant sociaux que familiaux ou individuels, d'un grand intérêt, s'y rattachent.

On peut se demander si l'économie politique doit traiter de la consommation. N'est-ce pas là un phénomène personnel

qui relève de la liberté, de la morale et de l'hygiène? Les économistes qui bornent l'économie politique à la science de l'échange doivent, en effet, écarter la consommation de leurs recherches. De même, l'école mathématique en économie politique peut malaisément aborder cet ordre de questions où les *nombres,* à proprement parler, tiennent peu de place. Mais nous avons prouvé (voir Tome I[er], pages 16 à 18 et 83 à 88) combien ces conceptions de notre science sont incomplètes.

Nombre de personnes, dans le grand public, considèrent aussi que la consommation et l'usage des richesses tombent en dehors de notre domaine. Il y a huit ans environ, à l'Académie des sciences morales et politiques, une discussion s'étant élevée sur le luxe, les moralistes soutinrent que le luxe relevait de la morale et non de l'économie politique, et la plupart des économistes, chose étrange, adhérèrent à cette opinion. Elle est, cependant, très exagérée ; c'est là, tout au moins, une question mixte.

Les écrivains anciens, moralistes et politiques, ont traité avec amour de la consommation ou de l'emploi des richesses : c'était un de leurs thèmes favoris. « Toute richesse n'est utile, disait Xénophon, que pour celui qui sait en faire un bon usage. » On recherchait alors avec soin l'usage rationnel des biens. Depuis lors encore on a été jusqu'à dire que bien employer et bien répartir valent mieux que bien produire.

La théorie ascétique ou stoïcienne a eu et conserve beaucoup de partisans ; on répète avec recueillement le mot de Bias : *Omnia mecum porto,* et encore plus celui de Sénèque : *Si quem volueris esse divitem, non est quod augeas divitias, sed minuas cupiditates.*

Certains économistes versent encore, plus ou moins, dans ces maximes, M. E. de Laveleye, par exemple, quoiqu'il admette que jamais le genre humain, sous leur inspiration, n'eût réussi à s'élever au-dessus de l'état le plus primitif : « Pour arracher l'homme à la vie végétative, dit-il, il peut être bon, au début, de lui faire apprécier les aisances de la

vie. [1] » L'auteur paraît croire que ce charme de la vie, senti par les générations antérieures, pourrait disparaître sans qu'on retombât dans l'inertie.

Schæffle avait une conception plus exacte des conditions de l'existence sociale en écrivant : Le grand ressort de la production doit être toujours remonté par le besoin, et non seulement par le simple besoin physique, primordial, mais par le besoin varié, extensible.

Au Moyen Age et au commencement des temps modernes, comme dans l'antiquité, les publicistes et ceux qui balbutiaient les premiers mots de l'économie politique écrivirent longuement sur les consommations. Puis, ils cessèrent de le faire. Dans l'ouvrage si compréhensif d'Adam Smith, aucune division ne porte le titre de *consommation*. Bien plus, dans une édition de la *Richesse des Nations* en 1801, le mot de consommation ne se trouve même pas dans le registre analytique. Ses successeurs, Malthus, Ricardo, Sismondi, s'attachent davantage à ce phénomène. Puis, de nouveau, il est laissé de côté. Les principes d'économie politique de Stuart Mill, revus et commentés avec tant de soin par Laughlin, ne contiennent pas un chapitre sur les consommations. Les Américains passent, en général, ce phénomène sous silence ; sauf quelques bonnes et courtes remarques dans Walker, ils ne parlent à ce sujet que du gouvernement, de la population, des impôts.

Le subtil économiste anglais contemporain Marshall donne à la consommation le pas sur la production ; mais il prend la consommation dans le sens le plus étroit et le plus littéral du mot, en en excluant l'acception philosophique. Le livre III de ses *Économics of Industry,* qui lui est consacré et qui vient immédiatement après le premier livre que remplit une esquisse générale de la science (*preliminary survey*) et le livre II affecté aux notions fondamentales, traite de la demande ou consommation, *demand or consomption,* par opposition au livre IV qui traite de la production ou de l'offre : *production and supply.*

[1] Laveleye, *Précis d'Économie politique*, page 264.

Réduire ainsi l'étude de la consommation à l'analyse des phénomènes généraux se rattachant à la demande, c'est lui donner peu d'importance. Il est vrai que, à la fin de ce livre, l'auteur a quelques bons paragraphes sur « la sagesse dans la poursuite et l'usage des richesses. »

Les Allemands, avec leur sens général philosophique et historique, se sont davantage occupés des problèmes divers, en partie économiques, en partie politiques, en partie moraux, qui concernent la consommation. Roscher y consacre un peu plus du dixième de ses *Grundlagen der Nationalökonomie*.

Les écrivains qui traitent de l'économie politique en la rattachant aux doctrines religieuses donnent naturellement plus de place à la consommation et à l'usage des richesses [1].

Il est clair qu'il serait absurde de bannir de l'économie politique la consommation et l'usage des richesses. *La consommation est la raison d'être de la production, la fin dernière de l'activité économique, le but et le terme de tout le processus économique ; elle est, en cette matière, comme l'alpha et l'oméga ; l'alpha, comme inspiration, puisque c'est elle qui suscite la production, l'oméga puisque c'est elle qui l'absorbe.*

La théorie de la consommation touche de près à la morale ; mais, sans contredire celle-ci, elle corrige souvent ou prévient une interprétation excessive et presque sectaire des principes de la morale. En développant la théorie économique de la consommation, nous réfuterons en fait cette allégation, si souvent répétée, qu'il semble, d'après les économistes, que les produits ne soient pas faits pour l'homme, mais l'homme pour les produits, et nous écarterons aussi cette accusation que M. Charles Périn, entre autres, renouvelle sans cesse contre le prétendu « sensualisme économique ».

Il est d'autant plus nécessaire de dresser une théorie de la

[1] Voir Charles Périn (de Louvain) : *Doctrines économiques* (1860), également un de ses élèves Hervé Bazin : *Traité élémentaire d'économie politique*. Chez ces auteurs, toutefois, les problèmes se rattachant à la consommation influencent plutôt la pensée générale de l'écrivain qu'elles ne se présentent en système développé et cohérent, offrant un enchaînement scientifique.

consommation que la littérature répand ou entretient à ce sujet les idées les plus incohérentes et les plus disparates. D'un côté, la plupart des auteurs tonnent contre le luxe; de l'autre, ils flétrissent plus ou moins ou ridiculisent l'économie dans la dépense. Les préjugés vulgaires sont très sévères aux gens qui épargnent et très indulgents à ceux qui se ruinent. On oublie que si l'Église a placé l'avarice au rang des péchés capitaux et n'y a pas mis la prodigalité, c'est que par avarice elle entend la passion immodérée et inassouvie d'acquérir, et que la prodigalité se disperse dans les péchés capitaux variés : gourmandise, luxure, etc. Ce n'est pas seulement l'avare que raille le théâtre, c'est tout autant l'homme économe et le bourgeois rangé. Entre la cigale et la fourmi, c'est la première qui rencontre le plus d'appréciations bienveillantes. Il n'en va pas autrement auprès des basses classes : aux ouvriers et aux paysans le prodigue plaît plus que l'homme économe; leur intérêt, au moins momentané, entre, sans doute, pour une part dans ces sentiments; mais l'erreur de conception n'y est pas étrangère. Montesquieu, si ignorant et souvent si mal inspiré quand il traite des questions économiques, résume ces opinions diffuses et indistinctes dans sa formule : « Si les riches ne dépensent pas beaucoup, les pauvres meurent de faim ».

A ces propositions superficielles on oppose parfois des jugements ayant plus de fondement scientifique, mais poussés à un autre extrême, ainsi Stuart Mill. « On est utile aux autres, non par ce que l'on consomme, mais par ce que l'on ne consomme pas soi-même; » ou encore Laveleye : « L'accroissement des consommations reproductives (c'est-à-dire qui ne servent pas directement à la satisfaction des besoins de l'homme) est seul utile. » On aboutit ainsi à une *théorie du renoncement, prêchée non plus par des chrétiens ou des spiritualistes, mais par des utilitaires, des sortes de quakers scientifiques.*

En présence de ces incohérences, de ce mélange de préjugés littéraires, mondains, populaires, absolvant la prodigalité, condamnant la stricte économie, et de cette rigueur de certains

écrivains condamnant toute consommation un peu large et non reproductive, une théorie de la consommation et de l'usage des richesses est à édifier. La richesse moderne a une fonction sociale élevée, essentielle, que tous les riches — il s'en faut de beaucoup — ne remplissent pas, mais dont certains s'acquittent en y trouvant des satisfactions précieuses. Le rôle social de la richesse privée ne peut être rempli avec équivalence, à son défaut, par la richesse publique, c'est-à-dire par l'emploi que fait l'État des prélèvements qu'il exerce sur la fortune ou le revenu des citoyens.

DE LA CONSOMMATION ET DES DESTRUCTIONS DE VALEURS. — *Consommer, c'est détruire, par l'usage, l'utilité des choses, ou c'est changer la nature, la forme, de cette utilité;* car l'homme n'a pas plus la puissance de faire disparaître la matière que de la créer. On a dit que produire c'est modifier la matière en vue de lui permettre de satisfaire à un besoin humain; *consommer, c'est faire évanouir la forme qui permettait à un objet matériel d'être approprié à tel besoin humain déterminé.*

L'utilité ou la valeur des choses peut être détruite sans un fait de l'homme; alors il n'y a pas consommation, il y a destruction; c'est le cas des ouragans, inondations, tremblements de terre et autres fléaux physiques.

Tous les climats ne sont pas également conservateurs des objets produits par l'homme, et c'est une des raisons des inégalités entre les civilisations. Dans les pays tropicaux la déperdition naturelle des objets est beaucoup plus grande que dans les pays tempérés : les insectes, l'humidité y font plus de ravages; les métaux, les machines y sont plus promptement et plus irrémédiablement altérés. On a constaté qu'un excavateur qui, dans un temps donné, extrayait à Pantin, près Paris, 1,500 mètres cubes de terre, n'en extrayait que 150 à Panama; et en quelques semaines d'abandon il était bien plus avarié, dans ce dernier pays, qu'en quelques mois en France.

L'utilité ou la valeur des choses, en dehors de toute destruction ou de toute altération physique, peut disparaître par suite de certaines circonstances générales; dans le cas, par exemple, de

changement de mode ou d'habitude : ainsi les chaises à porteurs, les tabatières, certains articles de toilette des femmes.

Les changements de mode ont l'inconvénient de causer de promptes déperditions de la valeur des objets. *Un peuple qui est inconstant dans ses modes a besoin de plus produire qu'un peuple moins changeant.*

Il est vrai que souvent il se trouve, soit dans la nation une autre classe, soit à l'étranger quelque tribu, pour recueillir, mais en leur accordant une moindre valeur, les objets tombés hors de mode.

D'autre part, la mode exerce sur la production une action excitatrice.

Des inventions peuvent aussi détruire, soit intégralement, soit en très grande partie, la valeur des objets avant qu'ils n'aient été consommés. Ainsi, le télégraphe électrique a détruit la valeur du télégraphe aérien; de même l'électricité, si elle se répandait davantage comme moyen d'éclairage ou comme force motrice, pourrait détruire la valeur de certaines installations gazières ou houillères, quoique rien ne fût changé matériellement à la nature propre de ces objets.

Ces destructions de valeurs qu'opèrent les inventions nouvelles ne sont en général ni complètes, ni soudaines. Il faut, cependant, en tenir grand compte; c'est, comme nous l'avons exposé plus haut (tome I^er^, pages 494 à 508), une des causes qui font que le progrès économique réel reste toujours fort au-dessous du progrès économique apparent.

Un fusil nouveau ou un nouveau canon détruisent la valeur du fusil et du canon ancien; de même pour les blindages.

Certains arrangements sociaux nouveaux, même constituant de grands progrès, peuvent aussi détruire la valeur d'objets qui n'ont nullement changé de nature. Ainsi, si la paix universelle, avec l'arbitrage entre les peuples, s'établissait, non seulement les canons et les fusils perdraient de la valeur, mais encore beaucoup d'usines ou d'outillages affectés à la production de ces objets; de même les casernes, etc

Si l'on supprimait l'octroi de Paris et les droits sur les vins, les entrepôts de Bercy et diverses autres installations pour raient perdre de la valeur; de même quand on a annexé à Paris toute sa banlieue, le mur intérieur d'octroi a perdu toute sa valeur.

Ainsi, *la destruction de valeur peut aller sans consommation et sans altération aucune dans la constitution de l'objet produit; mais, quoiqu'on ne puisse dire que ce soit là un cas tout à fait rare, ce n'est pas le cas habituel.* La destruction de valeur est, en général, l'œuvre soit de la consommation, soit de la négligence dans l'entretien de l'objet.

DE L'ENTRETIEN DES OBJETS. — DE L'INÉGALITÉ DES DIFFÉRENTES RACES A CE SUJET. — On a dit que la production est le règne des hommes et la consommation celui des femmes; ainsi formulée, la réflexion est manifestement inexacte; mais l'entretien et l'aménagement de la plupart des objets destinés à la consommation personnelle relèvent particulièrement de la femme. Le progrès social réel paraît consister en ce que la femme soit de moins en moins occupée à la production proprement dite, surtout à la production extérieure, et de plus en plus à la direction et au contrôle de la consommation. Ce progrès ne peut s'effectuer d'une manière absolue; toujours nombre de femmes seront occupées dans la production extérieure; mais c'est l'idéal auquel on doit tendre. Le « mouvement féministe » très incohérent de ce temps qui prétend assimiler complètement l'homme à la femme va contre cet idéal; il confond et trouble tout.

L'ordre dans la consommation équivaut en partie à la production, puisqu'il fait durer les objets, sans diminuer les jouissances. Aussi, de même que l'on a dit que la femme est pour moitié dans la fortune d'un ménage, on peut ajouter que *les qualités ménagères ou de prudence de la femme sont pour moitié dans la fortune et le bien-être d'une nation.* De là vient qu'il est absurde de vouloir conférer à la femme les fonctions de l'homme; c'est aller contre la plus naturelle division du travail et des tâches; c'est pousser à une destruction de richesses.

Très grande est l'influence des caractères nationaux et des habitudes générales sur l'ordre dans la consommation et sur l'entretien. Les Hollandais, par leurs soins continus, conservent mieux que la plupart des peuples, surtout que ceux du Midi, leurs maisons, leurs meubles, leurs provisions. On disait autrefois qu'en France et en Belgique les chevaux duraient 12 ans, en Allemagne 18, en Angleterre 25. L'écart a depuis considérablement diminué entre ces peuples; mais, à l'heure actuelle encore, la généralité des paysans et des charretiers anglais font certainement durer leurs animaux en bon état plus du double du temps que ne le font la plupart des possesseurs de chevaux en Espagne ou en Afrique.

L'idée de l'entretien est presque aussi étrangère aux peuples barbares qu'aux enfants. En Orient, on laisse tomber les maisons, même les palais, sans les réparer. Le fils délaisse l'habitation du père et s'en construit une nouvelle. Les bâtiments en ruine et les bâtiments neufs sont juxtaposés dans les villes orientales. Un Arabe, chargé de l'entretien des attelages dans une grande propriété tunisienne, auquel je reprochais de ne pas prendre soin de ses harnais, me répondait : « Tu voudrais que ce fût toujours neuf ».

L'entretien tient le milieu entre la production et la consommation. Les peuples les plus prospères ne sont pas toujours ceux qui produisent le plus, mais parfois ceux qui, sans rien retrancher à leurs besoins, mettent le plus d'ordre dans leur consommation et dans l'entretien. Cet ordre vient moins d'un surcroît de peine matérielle que de l'attention, la discipline morale, l'habitude héréditaire, la tradition. Nous avons déjà cité les Hollandais, comme donnant d'excellents exemples sous ce rapport; on peut rapprocher d'eux les Suisses, les peuples scandinaves.

Le genre humain, notamment les races latines, peuvent presque autant augmenter leur bien-être par plus d'ordre, sans aucune restriction dans leurs consommations, que par l'accroissement des produits. L'éducation peut y aider; elle devrait être dirigée vers la propagation des bonnes habitudes pratiques; notre fin

de siècle applique d'une façon stupide une méthode d'instruction purement verbale[1].

Certains procédés de comptabilité, comme l'amortissement industriel, peuvent contribuer à généraliser le sens et le goût de l'ordre et de l'entretien.

La femme française, il lui faut rendre cette justice, excelle en général, surtout la moyenne et la petite bourgeoise, dans la bonne tenue du ménage et de tout ce qui s'y rattache. La femme anglaise lui est très inférieure. Mais les hommes sont loin chez nous d'apporter le même soin à l'entretien de tous les objets qui concernent la production.

Un point important encore, en ce qui touche la consommation, c'est *la notion des utilités diverses et successives que peut avoir un même objet.* Les robes de femme usées, mais dont le tissu est bon et riche, peuvent fournir des morceaux pour des couvertures de meubles ; les haillons se transforment en papier. « L'art d'accommoder les restes » est devenu une expression familière. Toute l'industrie moderne excelle à tirer parti des déchets. On utilise en industrie presque tous les résidus ; certaines belles découvertes, comme celle des couleurs tirées de la houille, viennent de la recherche des moyens de rendre profitables les résidus de l'industrie du gaz. Les industries de la bourre de soie et de la renaissance sont dues à la même préoccupation.

Les peuples barbares n'ont aucun souci de ce genre ; l'on voit ainsi en Tunisie les propriétaires arabes céder à leurs voisins européens leur fumier gratuitement pour que ceux-ci les en débarrassent.

Par un simple progrès intellectuel et moral dans l'ordre des consommations et l'entretien des objets, l'humanité pourrait être beaucoup mieux pourvue, sans accroissement de peine.

Cela est tout aussi bien de l'économie nationale que de l'économie domestique ou de l'économie de la ferme et, sinon

[1] Voir notre ouvrage : *L'État moderne et ses fonctions*, pages 259 à 286.

une science, à proprement parler, du moins un art précieux, à coup sûr un ensemble de bonnes habitudes.

De la consommation en commun de certains biens. — Un progrès qui équivaut à un accroissement de production, c'est parfois la consommation en commun de certains biens, *la concentration des jouissances ou des biens pouvant servir simultanément à plusieurs.* Les exemples en sont nombreux et le deviennent de plus en plus : les théâtres, les concerts, les musées, les établissements hydrothérapiques, qui avec des perfectionnements graduels pourraient nous rendre les *balnea* des anciens, les hôtels, les restaurants, les cercles, les omnibus, les tramways, les trains de plaisir, les voyages en groupes, les jardins publics, voilà des séries de combinaisons qui mettent, les unes gratuitement[1], d'autres à peu de frais, à la disposition des hommes, des jouissances ou des biens que chacun ne pourrait se procurer isolément. Bien d'autres agencements se produisent avec le temps dans le même sens. Un propriétaire parisien a imaginé d'installer dans une grande maison à beaucoup d'appartements une salle de bal ou de fête, dont chacun de ses locataires pourrait avoir successivement la jouissance. Ainsi conçue, la combinaison ne paraît pas avoir eu de succès; mais si cette salle de fête, au lieu d'être fixe, était mobile sur un ascenseur et pouvait venir se joindre à chaque appartement particulier, cet agencement serait susceptible de succès.

Ce que les Allemands appellent la *Gebrauchsvereinigung*, l'association pour la consommation, est susceptible d'applications très variées. Il n'est nullement nécessaire que ces combinaisons prennent la forme d'une association positive; un entrepreneur peut parfaitement y pourvoir, de même que, dans d'autres circonstances, il peut se constituer, pour cet

[1] Nous avons expliqué que rien, à proprement parler, n'est gratuit, parmi les choses produites par l'homme. Il y a toujours quelqu'un qui paye, soit ostensiblement, soit d'une manière occulte, l'État, la commune, c'est-à-dire tout le monde ; mais certains agencements permettent beaucoup de jouissances à peu de frais.

objet, une société véritable. Certains Allemands ont discerné avec raison les *einnützige, vielnützige, allnützige Güter,* les biens d'un usage individuel, plural, universel. Le progrès peut faire passer graduellement certains biens et certaines jouissances de la première catégorie à la seconde et de la seconde à la troisième. C'est notre grand rêveur, mais génial, Fourier, le plus fécond et le plus suggestif des socialistes, qui, au milieu de ses folles élucubrations, a le mieux deviné et en quelque sorte décrit l'avenir à ce sujet. Certaines organisations, dont le plan général, ni même tous les détails ne peuvent être absolument approuvés, comme le familistère de Guise, présentent des applications intéressantes du régime des jouissances ou des consommations en commun.

Comme tendance contraire, représentant un individualisme excessif, on peut citer le cas du feu roi de Bavière, Louis II, qui se faisait représenter des opéras, dans une grande salle de spectacle vide, pour lui tout seul.

Il y a certainement un écueil et des inconvénients dans ces consommations et ces jouissances en commun : c'est l'excès de dépendance mutuelle, la juxtaposition trop fréquente, le manque d'isolement qui est une des nécessités intermittentes de la vie et de la pensée, l'absence de recueillement où l'on se retrempe et se fortifie. Toute nature un peu bien douée s'échapperait du phalanstère alors que, par impossible, il contiendrait tous les biens, toutes les jouissances que nous en promet l'auteur. Les ménages américains vivant à l'hôtel sont loin d'offrir un modèle social.

On trouve entre cette tendance à la consommation en commun de certains biens et ce goût de la propriété, de la discrétion, du secret, de l'indépendance, des oppositions qui ne seront jamais entièrement conciliées. Chacun veut avoir sa maison, son privé, son cabinet de travail, sa bibliothèque propre, son jardinet tout au moins. Il serait malheureux que tous ces agencements individuels disparussent.

Mais sans qu'il soit nécessaire d'en faire le sacrifice, *il est d'utiles arrangements de consommation qui peuvent augmenter le*

bien-être de tous, sans aucun accroissement corrélatif de la production; et il serait insensé de les repousser quand ils n'imposent pas de dures servitudes réciproques.

L'individualisme américain ne perd pas à la pratique, dans certains cas, d'une sorte de communauté de vie. Pour que ces combinaisons se produisent, il faut une grande abondance de capitaux et beaucoup de densité de population.

En quel sens la consommation commande et dirige la production. — La consommation étant le but de la production, c'est la première qui suscite et règle la seconde. Rien n'est plus extravagant que la prétention des producteurs qui veulent imposer soit leurs goûts, soit leurs prix, aux consommateurs. Rien aussi n'est plus fréquent; car ce sentiment, plus ou moins discerné et avoué, est le but principal du protectionnisme.

Se rendent coupables de cette grossière erreur les manufacturiers français, par exemple, qui, ayant à fournir des étoffes aux peuples d'Orient, prétendent que ceux-ci prennent le genre de tissus, la couleur, les dimensions, les degrés de finesse, dont les premiers ont l'habitude et qui ne s'enquièrent pas du tout des usages de ces peuples en fait de vêtements et d'ameublement. S'en rendent coupables également les producteurs qui se plaignent de ce que le consommateur a mauvais goût, de ce qu'il préfère une denrée, selon eux, plus médiocre et inférieure à la leur, qu'ils jugent meilleure. S'en rendent coupables aussi ceux qui, produisant une denrée en trop grande abondance, s'indignent de ce que le marché ne l'absorbe pas complètement; ou ceux encore qui voudraient que les prix restassent toujours à un certain niveau.

Le consommateur est le juge souverain des objets qu'il veut consommer, et du prix qu'il en veut donner. Sans doute, comme on l'a vu plus haut (tome III, page 73), les prix des marchandises qui sont d'une reproduction indéfinie, sans accroissement de frais pour chaque nouvelle unité produite, tendent à se régler sur les frais de production; mais cela s'entend sous la réserve que le consommateur n'aimera pas mieux renoncer à la jouissance de l'objet que de le payer à un

prix qui lui semble trop élevé. Les frais de production tendent à régler les prix pour la quantité dont le consommateur se résignerait difficilement à se priver. Le désistement, de la part du consommateur, est toujours l'éventualité qui peut faire que les frais de production ne se retrouvent pas dans le prix: mais, en ce cas, le consommateur ne peut plus être assuré de se procurer ultérieurement l'objet, dans des conditions égales ou même en approchant, s'il se ravise. Il a, en effet, découragé la production.

La consommation dirige, inspire et limite la production; il ne faut pas, cependant, prendre cette formule tout à fait à la lettre. Certains économistes ont écrit que la production règle exactement sa marche sur la consommation; c'est là une vue trop étroite et qui ne tient pas compte de l'initiative et de la hardiesse du producteur. La production, en effet, surtout chez les peuples très développés, anticipe toujours sur la consommation. *L'offre va au-devant de la demande,* comme le disent ces deux termes français, dont le premier est beaucoup plus conforme à l'activité mercantile moderne que le terme scientifique anglais correspondant, *supply. L'anticipation sur la production représente l'esprit d'entreprise, de spéculation et de nouveauté, par conséquent de progrès.* Ce n'est pas seulement, en effet, pour les besoins déjà connus et leurs moyens déjà éprouvés de satisfaction que la production prend l'avance; c'est même pour des besoins non encore nés ou embryonnaires et pour des articles que le consommateur n'a pas encore employés : Les envois d'échantillons, les étalages, les prospectus, agissent comme des tentateurs (Se reporter plus haut, tome I[er], pages 120 à 122), de même les Expositions, les concours agricoles, les sociétés de toutes sortes, scientifiques, techniques, qui s'occupent des productions diverses. Voilà pour les peuples civilisés. Quant aux peuples primitifs, suivant une juste remarque de Roscher, confirmée par la pratique des explorateurs, il faut souvent leur donner des miroirs, de l'eau-de-vie, de la quincaillerie, avant de parvenir à leur en vendre.

La plupart des découvertes et de leurs applications sont une anticipation de la production sur une consommation conjecturale; elles font souvent naître les goûts auxquels elles veulent satisfaire.

DES DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE CONSOMMATIONS. — Les consommations sont infiniment diverses, non seulement quant à leur objet, ce qui va de soi, mais quant à leur but principal. Pour les classer, il importe de se reporter d'abord à la définition même de la consommation. *La consommation, c'est la destruction, par l'usage, de l'utilité déterminée que la production ou la nature avait mise dans une chose.*

Les consommations ainsi comprises peuvent être classées différemment suivant les points de vue auxquels on se place :

1° La division principale, celle qui est à la fois classique, scientifique et de la plus haute importance sociale, est la suivante : *les consommations sont improductives ou bien elles sont reproductives.* Cette classification suggère à l'esprit des idées assez nettes ; elle n'est pas, cependant, très exacte. Par *consommation improductive* on entend celle qui satisfait un besoin humain, mais qui détruit irrévocablement une valeur et ne laisse à la place aucune contre-partie ; par *consommation reproductive* on entend celle qui ne détruit une valeur qu'en la transformant et en en reconstituant l'équivalent, souvent même accru ; ainsi le charbon consommé pour faire du fer, ou la farine pour faire du pain, ou le bois pour faire un meuble. Il est clair que la différence est très grande entre ces deux catégories de consommations. On s'est livré, notamment Stuart Mill, à beaucoup de subtilités au sujet de cette destruction. Ainsi la nourriture qui est absorbée par l'homme constitue-t-elle une consommation improductive ou une consommation reproductive? Certains distinguent et soutiennent que cette consommation est improductive s'il s'agit de soutenir un oisif et qu'elle est reproductive si elle renouvelle les forces d'un travailleur. Les écoles pourraient débattre beaucoup d'arguties de ce genre.

Le terme de consommation reproductive est parfaitement

net ; mais celui de consommation improductive l'est beaucoup moins. On a proposé de substituer à ces deux termes les suivants : *consommation proprement dite*, celle qui consiste en l'application directe d'une chose à nos besoins, et *consommation reproductive ou industrielle,* celle qui ne détruit une valeur qu'en la transformant, la reconstituant et généralement l'augmentant.

Une terminologie qui nous semblerait meilleure serait celle de *consommation personnelle ou subjective ou destructive*, qui applique une chose directement à un besoin humain, et *consommation objective*, qui transforme une chose en un autre objet, une valeur en une autre valeur.

Quoi qu'il en soit de ces dénominations, *la consommation reproductive, industrielle ou objective doit tenir une place de plus en plus grande dans l'ensemble des consommations d'un peuple qui progresse.* C'est l'erreur de beaucoup de statisticiens de ne pas distinguer entre les productions celles qui sont faites pour la consommation personnelle, subjective, et celles qui n'ont de valeur que par la consommation reproductive, de confondre le produit brut et le produit net qui diffère pour une nation, de même que pour un homme. Si de la production agricole on ne retranche pas, par exemple, les semences, dans le croît du troupeau la fraction qui est destinée à renouveler le bétail, dans les machines produites celles qui n'ont pour objet que de remplacer les machines qui annuellement tombent hors d'usage, on commet une erreur grossière.

L'improductivité ou la reproductivité d'une consommation dépend souvent moins de l'objet lui-même qui est en cause que de l'usage que l'on en fait. Ainsi, le charbon peut servir à chauffer une demeure ou à fabriquer du fer. Dans le premier cas la consommation est dite improductive, ou, plus exactement, personnelle, subjective, destructive. Dans le second cas, elle est manifestement reproductive, industrielle, reconstitutrice.

La reproductivité de la consommation peut exister en intention et non en réalité ; cela n'est pas rare en industrie et est très

fréquent en travaux publics. Tout ce qui, dans une entreprise conçue comme utile, se trouve disproportionné avec l'usage réel dont doit être la chose est improductivement consommé ou gaspillé : ainsi les chemins de fer sans trafic, les canaux sans bateaux.

Certaines consommations peuvent être improductives à l'égard de l'humanité en général et se trouver reproductives pour un peuple déterminé, et de même être improductives pour un peuple et reproductives pour une fraction de ce peuple. Dans le premier cas, on peut citer la poudre, le matériel de guerre, les blindages, etc., qui témoignent des mauvais instincts de l'humanité ; mais si ces consommations protègent effectivement une nation, qu'elles lui donnent la sécurité, qu'elles préviennent la guerre ou que, si celle-ci éclate, elles lui vaillent le triomphe, on ne peut dire que ce soient là des consommations improductives. Dans le second cas se trouvent les décorations, embellissements, soit permanents, soit passagers, fêtes, expositions, etc., qu'entreprend telle ou telle ville ; il se peut que ce genre de consommations soit absolument improductif, il se peut, d'autre part, qu'elles soient reproductives pour la ville qui s'y livre et qui, par un grand concours d'étrangers, par l'élargissement de son commerce et de ses débouchés, peut parfois retrouver en bénéfices réels une somme supérieure à celle consommée en ces dépenses.

Il faut se garder de l'étroitesse d'esprit en matière de consommations improductives, à l'exemple de certains « philanthropes » rêveurs ou moroses, dont les uns désarmeraient leur pays et les autres le mettraient à un régime conventuel, incompatible avec toute animation et tout progrès.

A d'autres points de vue, les consommations peuvent se distinguer en :

2° *Consommations faites individuellement* et *Consommations faites en commun ;* nous avons déjà parlé des dernières (voir pages 205-207). Celles-ci multiplient les jouissances et les font moins coûteuses, en les rendant souvent, il est vrai, plus banales, moins intimes et moins intenses.

3° *Consommations privées et consommations publiques;* ce classement n'est pas le même que celui du précédent paragraphe en ce sens que les consommations faites en commun sont libres et que ceux seulement qui veulent en jouir y contribuent, tandis que les consommations publiques sont défrayées par voie d'autorité et que même ceux qui n'y participent pas en les désapprouvant doivent en supporter les frais.

4° *Consommations lentes et consommations rapides;* c'est là une classification approximative, mais qui a son importance. Pour l'économie privée, comme pour l'économie publique, il y a entre ces deux classes de consommations une grande différence; l'avantage n'est pas négligeable, le plus souvent, des consommations lentes sur les consommations rapides. Les premières laissent subsister une richesse, soit intégralement, soit partiellement, pendant longtemps; les secondes détruisent instantanément la totalité de la valeur; ainsi, d'une part, les sommes employées en une fête splendide qui dure quelques heures, et, de l'autre part, celles consacrées à l'achat de dentelles ou de bijoux qui conservent, sinon toujours, du moins longtemps, quelque valeur. Les consommations lentes appauvrissent naturellement bien moins les nations et les individus. La prodigalité en consommations lentes est moins nuisible. C'est à ces dernières que se rattachent ce que les Allemands appellent des *capitaux de jouissance.*

Les consommations lentes croissent avec les richesses tant pour les particuliers que pour les nations. Les meubles, les tapisseries, les constructions, les arrangements de parcs, les bijoux même parfois constituent des consommations lentes. Je connais tel homme qui s'est fait une règle de ne dépenser jamais plus de la moitié de son revenu, et, sur cette moitié de son revenu qu'il dépense, d'employer le tiers ou le quart, soit le sixième ou le huitième du tout, en consommations lentes, c'est-à-dire en objets qui peuvent plus ou moins se détériorer par l'usage, mais qui conservent longtemps, sinon toujours, une certaine valeur.

Plus un peuple est riche, plus ces consommations lentes venant à se développer, il en résulte une richesse de jouissance. Les Hollandais du XVII^e^ à la fin du XIX^e^ siècle, les Français dans le courant de ce temps, ont consacré ou consacrent à ce genre de consommations une partie non négligeable de leurs revenus.

Nombre d'économistes soutiennent que la consommation reproductive est seule utile. Il y a là une exagération manifeste et qui peut conduire à l'absurde; il en résulterait, en effet, que l'homme ne deviendrait plus ingénieux et plus riche que pour différer de plus en plus ses jouissances. La consommation reproductive, c'est, en effet, une jouissance différée, qui a sa raison d'être dans une large mesure, mais qui ne doit pas être transformée en règle; on accumulerait ainsi des moyens de plus en plus nombreux de se procurer des jouissances, sans jamais savourer celles-ci[1].

La vérité économique est dans *un judicieux équilibre entre les consommations,* qui fasse une part à l'accroissement des satisfactions et des jouissances immédiates ou prochaines, passagères et durables, et, d'un autre côté, une part aussi à la constitution des moyens de s'en procurer ultérieurement d'autres et de s'assurer, avec un certain accroissement, le renouvellement, autant que possible indéfini, des satisfactions et des jouissances présentes.

[1] Voir plus loin les chapitres consacrés au *luxe*.

CHAPITRE II

L'ÉCONOMIE, L'AVARICE ET LA PRODIGALITÉ

Aspect général de l'économie, de l'avarice et de la prodigalité, au point de vue de leurs conséquences sociales.
Les deux importantes découvertes de la science économique en ce qui concerne l'économie et la prodigalité.
Le placement, sa nature ; il constitue une des fonctions sociales les plus délicates et les plus considérables.
La destruction par négligence ou caprice d'objets utiles constitue une perte pour la société tout entière. — Effets passagers de la destruction.
Si utile qu'elle soit, l'épargne ne saurait être le but de la vie. — Les critiques de l'épargne.
L'ordre et la hiérarchie des consommations.
Le besoin de parure et d'ornement est le principal stimulant de la civilisation. — Importance du sentiment religieux et du culte à ce point de vue.

ASPECT GÉNÉRAL DE L'ÉCONOMIE, DE L'AVARICE ET DE LA PRODIGALITÉ AU POINT DE VUE DE LEURS CONSÉQUENCES SOCIALES. — Il n y a que deux emplois généraux possibles de la richesse, revenus et capital : la dépense et l'épargne.

Il se produit de nombreuses contradictions d'opinions au sujet de l'épargne et de la dépense, suivant que l'on envisage les conséquences immédiates, passagères et locales, ou les conséquences différées, permanentes et universelles, suivant aussi que l'on se préoccupe surtout de l'éthique ou surtout du mouvement des richesses.

Au point de vue éthique ou moral, presque tout le monde est d'accord pour louer une économie judicieuse, qui ne verse

pas dans l'avarice, c'est-à-dire dans la privation systématique et sordide au milieu des richesses.

Nombreux sont les aphorismes littéraires et philosophiques en faveur de l'économie; cette dernière qualité ou vertu peut s'entendre de deux manières : la première, qui est la plus conforme à l'étymologie, c'est le bon entretien des objets et l'ordre dans les dépenses; la seconde, c'est un prélèvement sur les revenus soit pour les incertitudes de l'avenir, soit surtout pour augmenter graduellement la richesse de la famille ou de la personne.

Au point de vue de la première acception de l'économie, on cite un ingénieux proverbe oriental, que les Arabes sont bien loin de suivre habituellement dans la pratique : « Faute d'un clou, le cheval perd son fer; faute de fer, le cavalier perd son cheval, et faute de son cheval, il est pris et tué ». Un président des États-Unis, le général Garfield, dans la guerre de sécession, traduisait en langage moderne ce dicton oriental, quand, s'adressant à son corps d'armée, il disait : « Tenez tout en ordre; de la roue d'un affût peut dépendre la victoire ».

Pour passer d'exemples tirés de l'art de la guerre à d'autres tout empreints de l'esprit de paix, on sait que la fortune d'un des banquiers importants et hommes d'État du commencement du siècle, Laffitte, passe pour avoir été due à ce fait que, pendant sa présentation, tout jeune homme, à un grand banquier dans le bureau duquel il désirait entrer, une épingle étant tombée à terre, il s'empressa de la ramasser, ce qui donna à son interlocuteur une haute idée de ses habitudes d'ordre.

Sous son second aspect, l'économie n'a pas été moins recommandée par les moralistes; on connaît le mot de Franklin : « Celui qui achète le superflu doit vendre plus tard le nécessaire », et la maxime, singulièrement philosophique, qu'une femme célèbre du XVIII^e^ siècle, M^me^ Geoffrin, avait fait graver, dit-on, sur ses jetons de jeu : « *Économie est mère de libéralité*[1] ».

[1] E. de Laveleye, *Éléments d'économie politique*, page 261.

De nombreux exemples que nous avons cités dans le premier volume de cet ouvrage (pages 72 à 76) témoignent de la justesse de cette formule. *Il ne peut y avoir, en règle générale, d'hommes capables de faire et de renouveler de grandes libéralités que ceux qui ont commencé par faire de persévérantes économies.*

Comme contre-partie de cette conception, on peut citer le mot de Louis XIV : « Un roi fait des aumônes quand il fait de grandes dépenses ». Ce mot a survécu au régime de la monarchie absolue ; bien des démocraties se le sont approprié ; les collectivités modestes, comme les communes, l'adoptent parfois en tant que règle de conduite ; d'autre part, on admet que bien des gens à grosse ou importante fortune doivent appliquer cette royale maxime. Il arrive, en effet, que la prodigalité des cours peut enrichir, surtout momentanément, la capitale, mais aux dépens du reste du pays, et que de grandes dépenses faites par quelques prodigues répandent momentanément l'aisance et les bénéfices autour d'eux.

Si les moralistes sont, pour la plupart, en principe, favorables à l'économie, ils se départent, parfois, de cette conception et condamnent avec une extrême violence ce qu'ils appellent l'avarice, qui n'est parfois que le légitime souci de l'avenir et le désir également légitime d'accroître graduellement sa situation.

L'avarice proprement dite, c'est-à-dire une vie sordide de privations au milieu de la richesse, le dessein systématique de se refuser et de refuser aux siens toutes les satisfactions et les jouissances qui seraient en conformité avec la situation de la famille et qu'on pourrait se permettre tout en augmentant sérieusement sa fortune, est certes un vice repoussant. Il semble indiquer la sécheresse de cœur et l'étroitesse d'esprit ; il va souvent avec la négligence de la personne et de la demeure. Il est presque toujours accompagné de ridicules. Les religions flétrissent cet entassement déréglé de richesses aux dépens du confortable, de la largeur légitime de vie, du secours et de l'aide donnés au prochain. Le théâtre et la littérature mettent en saillie les aspects grotesques de ce vice.

Quelques économistes l'ont trop innocenté; et la véritable avarice, mêlée de cupidité, mérite tout aussi bien leur condamnation que celle des moralistes. Même de notre temps on voit se produire des types d'avares auprès desquels Harpagon est une sorte de prodigue. Il ne se passe pas de mois qu'on ne rapporte la mort dans un taudis, sur un grabat, de quelque mendiant ou mendiante, qui laisse des dizaines de mille francs, parfois des centaines de mille francs dans son sordide logis. Quelquefois certains avares détiennent aussi des propriétés qu'ils laissent toutes en friche ou se détruire par leur opiniâtre refus de dépenser un sou à leur entretien. A propos de l'un de ces cas, rapporté par les journaux en 1894 et qui coïncidait avec un procès en donation de conseil judiciaire à un jeune prodigue colossalement riche, un homme d'esprit disait que, s'il fallait donner un conseil judiciaire aux prodigues pour les empêcher de trop dépenser, il faudrait, d'autre part, en donner aussi à certains avares pour les forcer à dépenser judicieusement une partie de leur revenu. Ce n'est là qu'une boutade, sans possibilité d'application. *L'avarice portée à un certain point est destructive de richesse, la manie de ne rien dépenser faisant que certains avares n'entretiennent pas leurs propres biens.*

Le tort est de confondre l'économie, même très rigoureuse, avec l'avarice. On peut, par exemple, épargner et capitaliser, non seulement les trois quarts ou les quatre cinquièmes, mais les neuf dixièmes de son revenu, sans être un avare, au sens économique du mot. Si cette épargne à haute puissance est judicieusement employée, si le genre de vie de l'épargnant, tout en restant très au-dessous de celui qu'il pourrait mener, est décent, confortable, exempt de pratiques mesquines, de ladrerie envers ses proches, ses serviteurs, ses fournisseurs et ouvriers, envers les œuvres utiles ou bienfaisantes, il y a là un goût très prononcé et légitime, quoiqu'il puisse être exagéré, d'économie, il n'y a pas de l'avarice. C'est ce goût que l'économie politique approuve et justifie, quoique parfois, lui aussi, il puisse être poussé à l'excès, comme on le verra plus loin

Si l'avarice est un vice repoussant, la prodigalité, à certain point de vue, peut paraître un vice séduisant. Elle associe tout son entourage à la fortune de l'homme riche; elle semble répandre les bienfaits autour d'elle. Supposez un réservoir, où l'eau a été lentement accumulée pour servir toute une saison, et que l'on vide en quelques jours; tant que l'eau s'écoule et se déverse sur les prairies et sur les terres, on voit tout pousser et fleurir, et l'on serait tenté de juger cette abondance d'humidité un bienfait; mais en quelques jours cette réserve d'eau est épuisée; la terre souffre ensuite tout l'été, réclamant en vain l'onde fertilisante qui ne lui eût pas manqué un seul jour jusqu'à la récolte, si une main plus judicieuse l'eût mieux ménagée. *Ainsi est la prodigalité. Elle épuise en quelques instants toute une réserve destinée à un long avenir; elle donne l'illusion passagère d'une sorte d'accroissement de richesse, bientôt suivie des maux de la disparition définitive d'une source de richesse permanente.*

LES DEUX IMPORTANTES DÉCOUVERTES DE LA SCIENCE ÉCONOMIQUE EN CE QUI CONCERNE L'ÉCONOMIE ET LA PRODIGALITÉ. — La science économique a fait, en cette matière, deux découvertes très importantes et qui redressent de grossières erreurs vulgaires. La première de ces découvertes, l'une des plus belles qu'Adam Smith a propagées, s'il ne l'a faite, c'est que *la consommation et l'épargne ne sont pas deux phénomènes contraires, du moins dans la société moderne; l'épargne, pour la constitution d'un capital, emploie autant de travail que la consommation improductive; elle fait vivre autant de monde; elle distribue autant de salaires et de bénéfices; seulement, elle conduit le travail dans d'autres canaux et elle entretient d'autres catégories de travailleurs.*

Nous avons déjà fourni quelques preuves à l'appui de cette vérité importante dans une autre partie de cet ouvrage (tome I^er^, pages 217 à 223).

La seconde découverte de la science économique, en matière de consommation, c'est que : *les objets que l'on détruit ou laisse détruire, par négligence ou par caprice, sont irré-*

vocablement perdus pour tout le monde, sans aucune compensation. Dans un roman dû à un écrivain qui n'a pas dédaigné les questions économiques, un vieux juif dit à son fils qui a gaspillé de l'argent : Ne dis pas que tu regagneras cet argent; on ne regagne jamais l'argent perdu; on en gagne un autre, mais on ne regagne jamais l'ancien[1]. Cette parole est parfaitement vraie; on gagne une somme nouvelle qui se serait ajoutée à la somme ancienne, si celle-ci n'avait pas été gaspillée, mais on ne regagne pas la somme ancienne.

Ces deux découvertes sont très importantes. La première consiste, disons-nous, en ce que, dans les sociétés contemporaines, les sommes épargnées, du moins la généralité, sont tout aussi bien consommées, donnent lieu à un courant d'affaires aussi actif que les sommes prodiguées et perdues pour leurs possesseurs. Cela n'est exactement vrai, toutefois, que dans les sociétés contemporaines où existent des facilités de *placement*. On a vu plus haut (tome 1er, page 203 à 223) que *l'épargne se présente sous deux formes : 1° la non consommation ou thésaurisation; 2° l'emploi prévoyant et reproductif de la somme qu'on épargne; cet emploi aboutit à un placement, fait soit directement par l'épargnant, soit par une personne à qui il confie son épargne.*

De même que la thésaurisation était l'ancienne forme de l'épargne, le placement en est la forme contemporaine.

La transformation des épargnes en commandes de travail est un des traits caractéristiques des sociétés modernes. La vie patriarcale des temps primitifs offre un obstacle, difficilement surmontable, au développement économique. Cet obstacle, du moins, ne peut être surmonté que lentement et graduellement. Comment capitaliser alors? On peut avoir plus de troupeaux, mais le nombre en est limité par l'étendue des pâturages. Voudrait-on améliorer les terres, mais l'état des connaissances agricoles ne s'y prête que peu. L'épargne ne se constitue guère, dans cette période, que sous la forme d'approvisionnements.

[1] Voir *Manon*, d'Edmond About.

Plus tard, au temps de la petite industrie réglementée, divisée en compartiments étroits et rigides, les obstacles à la capitalisation de l'épargne, c'est-à-dire au placement, pour être un peu moindres, restent néanmoins considérables. Le peu de division du travail et d'esprit d'entreprise bornent singulièrement le placement dans la production d'autrui. La plus grande partie de l'épargne doit prendre alors la forme, non pas d'un capital productif, mais de consommations lentes, préférées aux consommations rapides, à savoir: de belles étoffes, des meubles riches, des joyaux, des bijoux, de la vaisselle, des constructions luxueuses.

Le placement productif des épargnes ne peut être général que là où se rencontrent les conditions suivantes : une grande division du travail, comme dans les villes importantes, des connaissances techniques agricoles ou industrielles en voie de progrès, la constitution de *l'entreprise* et la liberté absolue des professions. Les villes sont nécessaires au développement de l'épargne. Dès que la division du travail est avancée, l'épargne peut s'effectuer sous la forme de prêts fréquents aux industriels, aux commerçants, aux propriétaires ruraux [1] ou sous celle de participation aux entreprises dirigées par autrui, c'est-à-dire que l'épargne peut se capitaliser.

La thésaurisation, au sens littéral du mot, a été poussée parfois excessivement loin, mais surtout dans les pays où manque la sécurité, suivant un mot de Burke : « Là où la propriété n'est pas sacrée, l'or et l'argent retournent dans la terre d'où ils sont sortis. » Il advient encore aujourd'hui que l'on remette au jour fortuitement des accumulations de pièces d'or ou d'argent, dont les unes remontent au moyen âge ou aux temps modernes, d'autres aux temps barbares ou à l'antiquité. En 1653 on découvrit à Tournay le trésor de Childéric Ier. Au

[1] On a vu plus haut, toutefois, que les valeurs mobilières, avec leur avantage de facilité de négociation, rendent, dans l'état contemporain du marché des capitaux, le crédit personnel, notamment le crédit au cultivateur, moins fréquent (tome II, pages 146 à 147). On peut y remédier avec des associations type Raiffeisen (tome II, pages 607 à 613).

mont Athos on en trouva un qui remontait aux temps des guerres entre les Perses et les Grecs. Dans l'Yémen, d'après les récits d'un voyageur, Dassy (*Commerce of the Red Sea,* 1859) des particuliers posséderaient enfouis jusqu'à 300,000 ou 400,000 dollars. Il est possible que ces sommes fabuleuses soient exagérées[1]. On a vu plus haut, dans un des chapitres que nous consacrions à la monnaie, des indications sur la colossale importance des trésors publics dans l'ancienne Perse et des dépôts dans les temples, d'après un érudit, M. Théodore Reinach (tome III, pages 186 à 189). Ici c'était la prévision de guerres qui incitait surtout à ces accumulations. Même dans notre siècle, ces habitudes se sont poursuivies jusqu'à une époque très proche de nous. Il y a trente ans environ, dans un canton montagneux de l'Hérault, un membre d'un groupe de paysans, parents entre eux, et habitant, au nombre de trois familles, un petit hameau, disait à un entrepreneur de routes, dont nous tenons ce propos, que si on leur réclamait, sous peine de la vie, 50,000 écus (150,000 francs) à payer en espèces dans les vingt-quatre heures ils ne seraient pas embarrassés pour les fournir. Dans ce coin de la France, nombre de familles avaient ainsi, à cette époque (1864 à 1868), des milliers ou même des dizaines de mille francs cachés, et, chose curieuse, ces dépôts étaient en grande partie en doublons d'Espagne, ce qui prouvait leur ancienneté.

Plus avisés sont les membres de certaines grandes familles orientales, notamment les favoris orientaux, qui mettent une notable partie de leur fortune, non seulement des centaines de mille francs, mais des millions de francs, sous la forme de diamants. S'ils se sentent menacés par quelque danger politique, par un changement de dispositions du maître, ils tâchent de s'enfuir avec ce trésor portatif; c'est leur façon d'imiter Bias. A Tunis, avant l'occupation française, les favoris des beys se succédant à bref intervalle, tâchaient ainsi de mettre à couvert d'un retour de fortune une partie de leurs dilapidations.

[1] Roscher, *Grundlagen der Nationalökonomie*, 17te auflage, page 565.

L'habitude chez les Hindous de détenir une grosse fraction de leurs richesses sous la forme de bijoux, de vaisselle, de meubles, se rapporte en partie à une vieille tradition, qu'a établie l'insécurité d'autrefois, en partie à la difficulté des placements.

Cette thésaurisation, quand elle porte sur des objets périssables, peut faire renchérir les prix. Pour les diamants, cela est évident. Il est certain aussi que l'habitude des Hindous, peut-être aussi des Chinois, de mettre une notable partie de leur fortune sous la forme de bijoux ou d'ustensiles d'argent, enraye la baisse de ce métal.

Quand la thésaurisation s'effectue sous la forme de monnaie retirée de la circulation, et que ce retrait est opéré systématiquement et dure indéfiniment, l'effet est analogue à une diminution de la circulation métallique ou à une restriction de l'accroissement de celle-ci du chef des entrées du dehors. Pour le monde entier, cette thésaurisation équivaut à une réduction de la production des mines de métaux précieux; on a vu, d'autre part, que la mise en circulation soudaine d'immenses trésors, comme ceux des rois de Perse lors des conquêtes d'Alexandre, équivalant à la découverte de mines de métaux précieux très productives, faisait hausser les prix et parfois, momentanément, baisser le taux de l'intérêt (tome III, pages 188 à 189).

LE PLACEMENT; SA NATURE; C'EST UNE DES FONCTIONS SOCIALES LES PLUS DÉLICATES ET LES PLUS CONSIDÉRABLES. — *Le placement est la transformation de l'épargne, élément tout passif par lui-même, en un élément actif. Le placement, au lieu de la simple mise en réserve d'objets utiles, sans y rien modifier, consiste à faire servir ces objets à une production nouvelle.* Il peut être fait directement par l'épargnant, si celui-ci est un industriel, un agriculteur, un commerçant, s'il se met à construire ou à agrandir des usines, des maisons, des bateaux, à constituer ou augmenter tel ou tel outillage, à améliorer des fonds de terre. Le placement peut être fait aussi indirectement, et c'est le cas le plus fréquent, à cause de la division

des professions (voir plus haut, tome II, pages 101 à 104); on confie alors ses épargnes, c'est-à-dire son pouvoir de disposer d'une certaine somme dans l'ensemble des produits à un emprunteur qui en fait l'un des usages indiqués ci-dessus ou un autre analogue.

L'épargnant, dans ce cas de placement, soit direct soit indirect, dépense autant et fait tout autant travailler que le prodigue ou l'homme qui dépense ses revenus; mais l'objet et le résultat de la dépense et du travail sont différents : *Au lieu d'occuper des tapissiers, des coiffeurs, des dentelières, des cuisiniers ou pâtissiers, des ouvriers en voitures de luxe, etc., il fait travailler des maçons, des terrassiers, des vignerons, des constructeurs de machines et autres travailleurs de même nature.* L'avantage de cette direction donnée à la dépense et au travail est clair; autant de gens sont occupés et reçoivent des salaires; mais une fois ces salaires payés et cet ouvrage fait, tandis que dans la première manière de dépenser il ne reste plus rien ou seulement quelques objets de parure ou d'agrément, dans la seconde manière il a été constitué des installations ou des instruments durables qui augmentent, dans une certaine mesure, la production ultérieure. Non seulement les ouvriers auront été tout aussi bien employés et payés; mais, dans l'œuvre durable constituée, il y aura pour eux une nouvelle source de travail et de salaires, de produits qui seront plus abondants et pourront être à meilleur marché.

Les placements, dont la nature est plus voilée, tels que les achats d'actions, d'obligations, de titres de rentes, etc., conduisent normalement au même résultat. Ils libèrent les capitaux que leurs possesseurs avaient besoin de réaliser et prennent leur place; si les vendeurs de ces titres détruisent les capitaux ainsi libérés en en faisant un mauvais usage, alors la société n'est pas enrichie, mais cela tient à la prodigalité des vendeurs de titres, non au placement des acheteurs.

Le placement est toujours une opération des plus délicates; c'est l'un des soucis de l'épargnant et c'est par le soin, la sagacité qu'il y apporte, qu'il sert en même temps ses intérêts

propres et ceux de la société. *Le choix des placements est une des œuvres difficiles, essentielles, très importantes pour la société elle-même; une partie de ce que l'on appelle la bourgeoisie n'a pas d'autre tâche, mais c'en est une des plus considérables pour l'ensemble de la société.*

Une épargne mal placée est comme un enfant mort-né

Nous avons exposé plus haut les énormes avantages du placement. Tout perfectionnement dans la facilité d'effectuer et de réaliser les placements stimule singulièrement l'épargne et l'activité industrielle (tome II, pages 116 à 132). *L'énorme progrès financier du* XIX^e^ *siècle, c'est d'avoir généralisé le placement*[1]. De là vient l'impulsion donnée à la production; de là aussi la baisse de l'intérêt; une foule de gens aujourd'hui placent qui, autrefois, n'épargnaient pas ou thésaurisaient.

L'épargne qui, au lieu de se présenter sous la forme de constitution visible d'outils et d'installations, se présente sous celle de capital circulant, de choses fongibles ou de délégation de droits, n'est pas moins productive normalement que la première; elle restitue, elle aussi, plus que son équivalent dans des conditions régulières, et tend également à l'accroissement des capitaux. L'épargne moderne est une direction donnée à la consommation et à la production, en vue de l'augmentation de la richesse. *La consommation simple, personnelle, subjective, improductive, est un élément statique; l'épargne, sous la forme du placement, est un élément dynamique.*

LA DESTRUCTION D'OBJETS UTILES PAR NÉGLIGENCE OU CAPRICE CONSTITUE UNE PERTE POUR LA SOCIÉTÉ TOUT ENTIÈRE. — EFFETS PASSAGERS DE LA DESTRUCTION. — La deuxième découverte faite par la science économique relativement aux consommations n'a pas moins d'importance que la première : *les objets détruits par négligence ou par caprice constituent, pour la société, comme pour le possesseur, une perte absolue et sans compensation aucune.* Sont dans ce cas les carreaux cassés, les verres brisés, dont cer-

1 Voir aussi notre *Traité de la Science des Finances*, tome II, pages 217 à 220.

taines âmes naïves s'imaginent qu'ils « font aller le commerce. » Si ces vitres ou cette vaisselle n'avaient pas péri, le possesseur n'en aurait pas moins été obligé d'employer les 5 francs ou les 10 francs qu'ils ont coûtés, soit qu'il voulût épargner cette somme, soit qu'il préférât la consommer simplement; mais, dans l'un et l'autre cas, il aurait eu à la fois les carreaux et les verres qui n'auraient pas été détruits et les objets ou les jouissances qu'il aurait achetés ou commandés avec ces 5 francs ou ces 10 francs.

Il faut, dans nombre de cas, distinguer les effets réels et permanents et les effets apparents ou passagers de la destruction de capitaux. Ainsi une grande guerre amène souvent une grande animation pour les préparatifs militaires; il semble parfois que les affaires y gagnent en activité; mais c'est là un effet transitoire. Les conséquences réelles de la guerre, c'est-à-dire la dépression et l'appauvrissement, se font sentir, non pas au moment où la guerre sévit, ni même immédiatement après sa fin, mais quelque temps plus tard. Il en est de même de la prodigalité, elle augmente momentanément la demande des marchandises et des services dans les lieux où réside le prodigue; elle paraît une rosée fécondante; en réalité, c'est une source de travail qui aurait dû être permanente, et que l'on épuise en quelques instants. La partie du public qui est sans discernement s'en tient aux effets passagers et locaux de la prodigalité.

Il faut, toutefois, faire ici deux remarques : 1° parmi les biens gaspillés par les prodigues, la perte pour l'ensemble de la société est souvent moindre en réalité qu'en apparence. Cela vient de ce que les prodigues sont, en général, grossièrement trompés et exploités sur leurs achats; et que certaines catégories de leurs trompeurs ou exploiteurs, les usuriers par exemple et certains marchands, épargnent. Mais, outre qu'il en résulte l'enrichissement de catégories peu respectables d'individus, ce n'est là qu'une réduction dans la perte de capital qu'éprouve la société; la perte reste pour celle-ci certaine et notable.

SI UTILE QU'ELLE SOIT, L'ÉPARGNE NE PEUT ÊTRE LE BUT DE LA VIE. — LES CRITIQUES DE L'ÉPARGNE. — Une seconde remarque, c'est que l'épargne, par la voie de constitution de capitaux, si elle peut être considérée comme illimitée, peut avoir, cependant, étant donné un certain état des connaissances techniques, une utilité décroissante. C'est ce que nous avons amplement démontré (tome II, pages 132-138 et 154-157). Évidemment, il sera toujours possible d'employer d'une manière utile tout surcroît de capital, en faisant, par exemple, de nouvelles améliorations aux fonds de terre, même quand ceux-ci sont déjà très améliorés, de nouvelles constructions de voies ferrées, fût-ce pour relier entre eux de petits villages, de nouvelles usines, etc. Quoique toutes ces œuvres comportent une utilité, néanmoins l'utilité peut en être graduellement abaissée, au fur et à mesure que les œuvres les plus importantes sont faites. Sans doute, on n'arrivera jamais à un excès de capital au sens littéral du mot, c'est-à-dire en ce sens que les capitaux nouveaux devraient rester sans emploi. Mais on pourrait aboutir à une sorte de pléthore de capitaux qui ferait qu'il serait malaisé de tirer des nouveaux formés ou de tous ceux disponibles une utilité notable.

Aussi, *tout en faisant de l'épargne un devoir et une mission sociale, serait-il absurde d'en faire le but de la vie et de lui sacrifier complètement la largeur, les agréments et l'ornement de l'existence.*

L'idéal serait que toutes les classes de la population épargnassent dans une certaine mesure, les seuls indigents exceptés. Il en va tout autrement : l'épargne est confinée dans certaines catégories de la société. La classe purement aristocratique, menant le train déréglé qu'on appelle *high life*, épargne peu. *La bourgeoisie, à tous ses degrés, haute, moyenne et basse, dans sa grande masse, pratique l'épargne ; c'est là l'un de ses principaux mérites sociaux et aucune combinaison ne la pourrait remplacer dans cette œuvre essentielle de progrès.* En dehors de la bourgeoisie, une bonne partie des domestiques, l'élite des paysans

et des petits marchands, et une petite partie seulement des ouvriers, non pas toujours ni même habituellement les plus rémunérés, mais ceux qui sont rangés et sobres, épargnent. En définitive, il n'y a certainement pas, même en France, la moitié du revenu national qui épargne : le revenu des Français est estimé à vingt-cinq ou trente milliards de francs ; l'épargne, sous toutes ses formes, déduction faite des pertes des maladroits et des gaspillages des prodigues, est sans doute de 2 à 2 1/4 milliards par an, soit 8 à 9 p. 100 du revenu national. Mais ces 2 à 2 1/4 milliards d'épargne sont formés par moins de la moitié des revenus nationaux, à raison d'une moyenne de 18 à 20 p. 100 du revenu ; ce n'est qu'une moyenne, car nombre de bourgeois épargnent la moitié ou les deux tiers, quelques-uns plus des trois quarts, de leur revenu. Dans cette dernière proportion, il nous paraît y avoir excès. (Sur les destructions de valeurs par les pertes, voir plus loin la note de la page 236).

De même que certaines couches sociales, ainsi certains peuples sont particulièrement économes : les Suisses, les Hollandais, les Français, et jadis, avant qu'ils eussent complètement conquis le monde, les vieux Romains. Platon, d'après Plutarque, disait qu'il pouvait se faire qu'une veuve diminuât son patrimoine, mais qu'un homme avait le devoir de laisser plus à ses héritiers qu'il n'avait hérité lui-même. Cette maxime est toujours vraie. Temple écrivait des Hollandais : « Il ne leur viendrait pas dans l'esprit que leur dépense pût régulièrement égaler leur revenu ; quand cela arrive dans une année, il leur paraît qu'ils ont vécu en vain cette année-là. Ce genre de vie (dépenser tout son revenu) nuirait autant ici à la réputation d'un homme qu'en un autre pays des désordres vicieux ».

Parmi tous les peuples contemporains le plus économe est, sans contredit, le peuple français, surtout dans les couches sociales que nous avons signalées plus haut.

La stricte économie a, cependant, des adversaires, parmi quelques théoriciens récents. On lui reproche de rendre les peuples routiniers, pusillanimes, peu entreprenants, de les

habituer à restreindre leurs besoins et leurs exigences, tandis qu'il conviendrait de développer les ambitions de chacun. Les socialistes en général, sont hostiles à l'épargne populaire, notamment Lassalle; *la méthode du retranchement systématique leur paraît une sorte d'émasculation.* Les écrivains américains, qui adhèrent aux principes économiques, font parfois des réserves au sujet de l'épargne parmi la classe ouvrière; ils y voient une cause de dépression, d'affaiblissement du caractère, d'amoindrissement de l'effort et d'abaissement du niveau de la vie, *standard of life,* peut-être aussi de médiocrité des salaires. Le statisticien Gould, notamment, abonde en ce sens. Qu'il y ait quelques parcelles de vérité au fond de ces critiques, cela n'est pas contestable. D'autre part, M. Gould parle à son aise des hauts salaires et des ambitions de l'ouvrier dans un pays tout neuf, qui n'a que quelques habitants par kilomètre carré et auquel une énorme quantité de capitaux du vieux monde viennent fournir et développer son outillage industriel.

Ce qui est vrai, c'est que l'*épargne est une vertu que e bon sens doit accompagner et qui ne doit pas se transformer en obsession et en passion ou manie.* Certains peuples sacrifient tout à l'épargne : Roscher le dit des Tchèques; cela est incontestablement vrai des Français. L'épargne finissant par être pour eux, non pas un moyen, mais un but, ils y perdent en élan et en esprit d'entreprise. *Est modus in rebus* n'a pas cessé d'être la devise du sage.

L'un des plus grands reproches que l'on puisse faire au penchant pour l'épargne quand il dégénère en manie, c'est d'arrêter le développement de la population. Nous parlerons de cette fâcheuse, désastreuse conséquence même, dans une autre partie de cet ouvrage.

La consommation personnelle est, en définitive, le seul but de la production; on peut et on doit souvent la différer pour la mieux ménager et l'accroître ultérieurement; mais un système qui se proposerait de la différer toujours et de la reléguer à un avenir indéfini, serait d'une manifeste absurdité.

L'ORDRE ET LA HIÉRARCHIE DES CONSOMMATIONS. — Nous avons comparé, au point de vue de leurs conséquences économiques, les trois gestions générales des consommations, si nous pouvons ainsi parler : l'économie, l'avarice et la prodigalité. Recherchons quel est, pour l'homme et pour la société, l'ordre historique et la hiérarchie rationnelle des consommations. Cet ordre historique et cette hiérarchie rationnelle peuvent ne pas concorder sur tous les points, et en fait ils diffèrent parce que la société a évolué depuis les premiers âges.

L'économie politique et la société industrielle, progressive, reposent sur cette constatation que les besoins de l'humanité sont extensibles et que le progrès de ces besoins arrache l'humanité à l'existence végétative, lui sert de stimulant au travail, à l'épargne et à l'esprit d'invention. Cette extension des besoins s'est rencontrée et se rencontre encore à des degrés variables chez les divers peuples. Ceux qui l'ont le plus ressentie sont aujourd'hui les plus civilisés. Si elle n'est pas la cause de la civilisation, elle en est la compagne.

Très peu de peuples ont échappé à cette extension des besoins. Les échantillons les plus dégradés et les plus primitifs de l'espèce humaine, les hommes de la Terre de Feu et les nègres australiens sont seuls à peu près dans ce cas. Ce n'est pas la nécessité, suivant le dicton antique, qui a créé les arts, *necessitas invenit artes*. La nécessité pure et simple qui engendre la dépression intellectuelle et morale est peu inventive ; *c'est le ressort intérieur, le goût des améliorations et des superfluités de la vie, qui ont produit l'effort au delà de ce qui était nécessaire à la satisfaction des besoins purement vitaux.* Ce n'est pas pour rester dans le *statu quo* que l'homme s'ingénie, c'est pour en sortir. On a un exemple de cette vérité dans la situation du peuple irlandais. Dans leur île, leur existance est misérable et morne, elle ne comporte que des efforts restreints. En dehors de leur île, aux États-Unis notamment ils sentent un aiguillon de vanité et d'ambition qui les fait s'élever bien au-dessus de l'état où ils languissaient chez eux qui les porte même parfois aux situations les plus élevées.

On a remarqué avec raison que les animaux inférieurs n'ont que des besoins fixes et constants, correspondant aux strictes nécessités de l'existence; que tous ces besoins réunis, même pendant les plus longues séries de générations, n'admettent aucune augmentation de quantité, ni aucune variation de qualité. Les animaux supérieurs et les espèces domestiquées sont peut-être susceptibles de quelque variation et extension des besoins pour la nourriture, le logement, la propreté, mais dans des limites très bornées, qui ne sont pas éloignées du point de départ. La tendance à l'extension et à la diversité des besoins est l'un des traits qui distinguent le plus l'homme de la brute.

Comment s'est produite dans le monde l'apparition successive des besoins économiques, la gradation et la hiérarchie des consommations? Les économistes et les moralistes ont constitué, *à posteriori*, un ordre logique, rétrospectif, mais très inexact, de la gradation et de la succession des besoins humains : Bastiat, par exemple, dans ses *Harmonies économiques*[1].

On classe au premier rang, en général, les besoins qui se rattachent à la conservation même de la personne humaine, comme ceux de nourriture, de chauffage, de vêtement et de logement; l'on ne fait venir qu'au dernier rang les goûts qui paraissent se rapporter à des superfluités. On relègue ainsi beaucoup trop loin et à une époque trop tardive les besoins qui ont leur origine dans *le sentiment le plus profond de l'homme, celui qui le distingue le plus de la bête et qui est le grand propulseur de toute civilisation, à savoir le goût de l'idéal; celui-ci se manifeste dès les premiers rudiments des sociétés ou des groupes humains*.

Les besoins ne se présentent pas dans un ordre méthodique et logique; plusieurs se manifestent simultanément; certes, la nécessité de se nourrir et de conserver la chaleur vitale domine l'homme; mais, à aucun âge de l'humanité, elle n'absorbe

[1] *Harmonies*, page 48.

absolument tous ses efforts et tous ses désirs; aussi, *dès le berceau de l'humanité, et encore aujourd'hui chez les peuplades les plus misérables, apparaît le besoin de parure,* aussi bien chez l'homme que chez la femme. Ce besoin est l'une des caractéristiques du genre humain; il est le témoignage du sentiment de l'idéal. Aucune bête ne se pare. Plus tard, l'homme étend son besoin de parure et d'ornementation non seulement à sa personne et à celle des membres de sa famille, mais à tout ce qui l'entoure, à sa maison, à son mobilier. Les ornements des peuples sauvages peuvent paraître grotesques; ils n'en sont pas moins un hommage à l'idéal et à la progressivité de l'homme.

L'ordre rétrospectif qu'on a assigné aux besoins humains n'est donc pas l'ordre naturel; ce classement mutile le cœur humain. L'homme est un être ambitieux et vaniteux, épris du beau; il veut se distinguer; d'un autre côté, l'esprit d'imitation, qui est aussi l'un des moteurs du genre humain, pousse chacun à faire aussi bien que le voisin et à se rapprocher du chef. Cet instinct d'imitation porte chacun à se conformer aux goûts introduits dans la communauté par quelques individus doués d'imagination et d'initiative, et à se procurer ce que les Anglais ont appelé les *decencies* extérieures, c'est-à-dire la tenue qui paraît convenable et élégante.

Meilleur psychologue que Bastiat, Senior constate que la gradation des besoins consiste surtout dans la variation en trois directions : 1° variation de la nourriture; 2° variation de l'habillement; 3° variation dans le logement et l'ameublement. Le goût de la variété est une des marques de la civilisation.

En ce qui concerne la nourriture, beaucoup de peuples restent adonnés à une denrée presque unique: les tribus chasseresses au gibier; des peuples agricoles orientaux au riz; des peuples agricoles occidentaux au seigle ou à la pomme de terre ou, comme dans le nord de l'Italie, au maïs. Mais la civilisation réelle comporte, pour toutes les couches de la population, une nourriture d'une certaine variété.

Un des procédés qui tendent à élever le niveau de vie de l'espèce humaine, c'est *la différenciation et la spécialisation croissante des consommations*. Pour l'homme primitif toutes les denrées d'un même type se valent presque ; on ne fait guère entre elles de différences de qualité, à moins que certaines ne soient tout à fait avariées. Au fur et à mesure du développement social on relève et on apprécie les diversités de qualité, dans le bœuf, dans le mouton, dans la laine, dans le riz, dans les dattes, dans le thé, dans le vin. Les qualités les plus goûtées finissent par être recherchées d'une manière constante, par constituer des types, que l'on s'efforce de reproduire. Il s'opère ainsi un travail de classification intellectuelle, d'abord, puis de sélection pratique : la différence du rang et des fortunes consiste en ce que, tout en ayant les mêmes consommations générales, certains hommes feront usage de qualités plus fines que celles qui écherront à la masse. Au milieu et à la fin du XVIII[e] siècle, par exemple, le thé, marchandise déjà répandue dans le monde slave et anglo-saxon, apparaissait comme une denrée à peu près uniforme. Lorenz Lang en 1772 ne connaissait qu'une sorte de thé, Muller en 1750 en mentionnait bien 7, Pallas en 1772 en distingue 10 ; entre ces trois auteurs, il y a peu de différence ; mais Erman, en 1829, mentionne 700 sortes de thé[1]. Le nombre croissant des qualités indique, pour tous les objets, les progrès, le raffinement de la consommation et de la production. Pour la laine, la soie, pour les substances comestibles surtout, pour les vins, les fruits, pommes, poires, etc., les variétés bien établies et hiérarchiquement graduées, comme prix, notamment pour les vins, se comptent par centaines [2].

[1] Roscher, *Nationalökonomie*, pages 538 et 539. On y trouve des indications curieuses sur les différences de qualité de certains produits.

[2] On connaît, par exemple, la classification tout à fait fixe des vins de Bordeaux, répartis en cinq classes de grands crûs de Médoc, en plusieurs classes de grands crûs de Graves, chaque classe comprenant un certain nombre de crûs, qui ne sont pas tous sur la même ligne. Ainsi, il y a des premiers, seconds, troisièmes, etc., grands crûs ; au-dessous de ces diverses classes de grands crûs, viennent d'autres vins de Bordeaux,

Entre ces différentes qualités l'écart des prix est énorme; par exemple, pour le vin, il va aisément de 1 à 100, sinon à beaucoup plus, soit 10 ou 15 centimes le litre pour les vins les plus communs du Midi et 10 à 15 francs pour les premiers crûs classés du Médoc prêts à être livrés à la consommation. Pour n'être pas aussi extrêmes dans toutes les catégories de marchandises, les différences de prix suivant les qualités ne laissent pas d'être très considérables et il est rare qu'elles ne soient pas dans la proportion, sinon de 1 à 10, du moins de 1 à 4 ou 5.

Cette variation dans la nourriture de l'homme est l'un des stimulants du progrès; c'est un frein à l'excès de population qui afflige les peuples à nourriture uniforme, Hindous, Irlandais, Italiens; c'est aussi un obstacle à la paresse, en même temps qu'une assurance contre la disette. Les peuples à nourriture variée peuvent beaucoup mieux résister à la famine que les peuples à nourriture unique, surtout que ceux qui recourent uniquement ou presque uniquement à une de ces denrées alimentaires qui, comme le riz et les pommes de terre, doivent soutenir énormément d'hommes sur un territoire exigu. Les fléaux naturels ne frappent pas tous les produits à la fois. Si l'on se sert d'une certaine denrée, en la transformant, pour un autre usage que la nourriture, pour la boisson par exemple, on a ainsi une sorte de réserve. On peut employer tout l'orge ou tout le riz qui servait à la boisson, sous forme de bière ou d'eau-de-vie, et qui souvent était gaspillé, à remplacer dans la nourriture le déficit de la même denrée sous sa forme naturelle. On peut, sans arriver à l'inanition, enlever quelque chose au régime de l'Anglais, même du Français; on ne le pourrait guère au régime de l'Irlandais, de l'Hindou et de l'Arabe.

moins fins, mais encore délicats, que l'on nomme des *bourgeois;* et il y a encore des premiers et des seconds *bourgeois;* ils sont aussi au nombre d'une centaine au moins; après viennent les vins, toujours dans le Bordelais, que l'on appelle les *artisans*, puis ceux que l'on nomme les *paysans;* il ne faudrait pas croire que ces deux catégories fussent des vins tout à fait grossiers; ils sont encore très supérieurs à la généralité des vins consommés en France.

La prévoyance se portant sur les approvisionnements de nourriture est aussi un des moteurs du progrès ; les peuplades primitives ne sont pas fermées à ce sentiment; les silos que l'on rencontre chez beaucoup d'entre elles et qu'elles remplissent dans les bonnes années de la denrée alimentaire principale en sont la preuve. Néanmoins, le genre humain, s'il avait été exclusivement préoccupé de se nourrir et de se tenir chaud, ne serait jamais arrivé à aucun développement notable et ne se serait guère élevé au-dessus du dénuement primitif.

LE BESOIN DE PARURE ET D'ORNEMENT EST LE PRINCIPAL STIMULANT DE LA CIVILISATION. — IMPORTANCE DU SENTIMENT RELIGIEUX ET DU CULTE A CE POINT DE VUE. — *Le grand propulseur du progrès, c'est le goût de l'embellissement de la personne humaine et de la vie humaine; c'est aussi, à l'origine, le sentiment religieux se manifestant par l'ornementation des objets du culte et des lieux qui y sont affectés.*

Ç'a été pour l'homme la première révélation et la première réalisation sur terre de la catégorie de l'idéal. Le luxe individuel, aux premiers rudiments des groupements humains, demeure assez mesquin et restreint. Le luxe collectif, sous sa forme religieuse, en avance sur le luxe individuel, atteint assez vite une importance considérable. Les premières constructions méthodiques, faites en vue de la durée et de la beauté, sont des temples. C'est, d'ordinaire, avec les sacrifices de tous qu'ils sont édifiés. Parfois, c'est avec des corvées, comme, sans doute, dans l'antique Égypte; mais plus généralement avec un concours volontaire et empressé, comme nos cathédrales du Moyen Age. Non seulement l'enveloppe, c'est-à-dire les murs, mais l'intérieur, tous les objets du culte, sont de bonne heure destinés à l'ornementation.

D'autres pratiques religieuses que l'hommage même rendu à la divinité ont développé les besoins humains et excité les arts, en même temps qu'accrû la division du travail : ainsi le respect pour la dépouille mortelle de l'homme, la foi en l'immortalité ou le désir de perpétuer le souvenir d'un homme

célèbre ou d'un homme regretté. Les tombeaux sont, après les temples, les monuments que l'imagination humaine s'est le plus ingénié à embellir.

L'hommage rendu à la dépouille de l'homme comporte bien des applications imprévues. On s'est souvent demandé pourquoi les noirs de certaines contrées du centre de l'Afrique achetaient beaucoup d'étoffes. On les voyait toujours nus, sauf leur pagne; un voyageur donna dans le *Tour du Monde* l'explication de ce secret. Ces noirs avaient l'habitude de se faire ensevelir dans des balles de tissus, et plus cette enveloppe d'étoffe était volumineuse, plus grandissait la considération accordée au défunt. C'était ainsi en vue de leurs funérailles que ces gens primitifs se faisaient acheteurs d'étoffes. Pour se les procurer, ils auront travaillé davantage et se seront ingéniés; ils se seront élevés au-dessus de la simple satisfaction de leurs besoins présents.

La variation et le développement des besoins humains, par conséquent la diversité croissante des consommations, ont eu ainsi pour cause beaucoup moins les exigences ou les sollicitations de la nature physique de l'homme que les aspirations de sa nature intellectuelle et morale, notamment le goût de l'idéal, se manifestant par la recherche de l'embellissement. Le culte à Dieu et aux morts, l'ambition et la vanité de se distinguer chez les chefs, le penchant à l'imitation chez les subordonnés, tels sont les grands mobiles primitifs de la diversité et de l'extension des consommations.

Des temples, les ornements ont passé peu à peu aux palais des chefs, puis ils se sont étendus plus ou moins lentement aux demeures de la multitude. Suivant l'aptitude de la race et la faveur du climat, on a vu se propager l'habitude et le goût de ce que les Anglais appelent les *decencies*, les objets décents, convenables, imposés à un rang ou à une situation.

Parmi ces *decencies*, articles de convenance, d'honorabilité, il faut faire rentrer non seulement des objets dont on fait un usage régulier, mais certaines pratiques qui sont réputées nobles : par exemple l'hospitalité, les fêtes pour certains

événements de famille, les mariages, les naissances. *C'es ce goût des convenances, de la vie réputée honorable, qui pouss beaucoup d'hommes à travailler davantage, à économiser, à ne pas se laisser déchoir.* On sait combien ces fêtes domestiques tiennent de place dans l'existence des peuples primitifs et encore des couches inférieures de la société ; elles y dépensent souvent des sommes plus élevées proportionnellement que les classes riches. Non seulement des centaines de francs, mais quelques milliers de francs absorbés par une noce, ne constituent pas une exception chez les Russes, les peuples de l'Asie centrale, les Arabes, ayant un assez modeste degré d'aisance.

La variation croissante, l'extension continue des besoins, qui est le grand facteur du progrès humain, est donc due non pas aux appétits brutaux et vils, mais à la poursuite d'un certain idéal. La caractéristique morale et sociale de chaque race, le climat, l'aspect des lieux, influent, de leur côté, sur cette extension des besoins et des consommations de l'homme. Peut-on exagérer cette progression des désirs et des dépenses ; doit-on lui fixer des limites et quelles sont-elles? C'est toute la question du luxe qui est renfermée dans cette interrogation [1].

[1] Les destructions de valeurs par la mauvaise administration sont plus importantes qu'on ne le suppose en général. Ainsi, en France, on a compté, en 1895, 2,514 liquidations judiciaires et 5,934 faillites ; or, pour 1,696 des premières et 2,711 des dernières, qui, dans la même année, ont été terminées par abandon de l'actif ou par concordat, ou liquidation de l'union, le passif montait à plus de 448 millions et l'actif seulement à 123, soit une perte de 325 millions : *Annuaire de l'Économie politique et de la Statistique* de Block, 1899, pages 194-195 ; les faillites non comprises dans ces renseignements doivent bien porter la perte totale à 400 millions.

D'autre part, beaucoup de sociétés ou de marchands font des pertes sans tomber en faillite ou en liquidation ; enfin, il y a les pertes des particuliers, non seulement les prodigues, mais les imprévoyants et les malhabiles ; il est probable qu'il se perd ainsi 7 à 800 millions de francs par an en France ; par contre, l'épargne sous toutes ses formes peut bien monter à 2 milliards ou 2 1/2 ; puis, il y a la plus-value, en dehors de toute nouvelle incorporation de capitaux, des entreprises particulièrement bien conduites et heureuses qui peut bien s'élever à 400 ou 500 millions, de sorte que, dans l'époque actuelle, il est assez probable que l'enrichissement net de la France peut atteindre 2 milliards à 2 milliards et quart par an. (Note de la 3e édition.)

CHAPITRE III

LE LUXE

Les quatre usages que l'homme peut faire de l'augmentation de sa force productive.
La question du luxe est mixte, relevant à la fois de la morale et de l'économie politique.
Difficulté de la définition du luxe.
Évolution historique des consommations privées et du luxe.
Le luxe des temps primitifs : l'hospitalité, etc.; il comporte un grand gaspillage.
Le luxe moderne : première origine collective et religieuse. — Avantages du luxe moderne et sain. Ses caractéristiques.
Le luxe des temps de décadence et des couches décadentes. — Le luxe condamnable
Avantages du luxe sain.
Préjugés économiques ou vulgaires sur le luxe. — La suppression du luxe restreindrait le progrès social et diminuerait indirectement, suivant toutes les probabilités, la production même et la qualité des objets communs.
L'influence stimulatrice du luxe.
La politique relative au luxe. — Les lois et les impôts somptuaires.

LES QUATRE USAGES QUE L'HOMME PEUT FAIRE DE L'AUGMENTATION DE SA FORCE PRODUCTIVE. — *L'homme peut choisir entre quatre emplois différents de l'accroissement de sa force productive*, dû aux causes qui ont été exposées dans les précédentes parties de cet ouvrage. Il a le choix entre : 1° *un accroissement de la population,* ce qui se manifeste par des mariages plus précoces, un plus grand nombre d'enfants par famille et la prolongation moyenne de la vie ; 2° *un accroissement des loisirs*, c'est-à-dire du temps qui est soustrait au travail professionnel ; 3° *un accroissement des consommations individuelles, de l'ordre sub-*

jectif, dont nous avons parlé plus haut (page 209),ce que l'on nomme souvent les consommations improductives ; 4° *un nouvel accroissement de la production, en capitalisant toujours le nouvel excedent de sa force productive,* sans jamais augmenter ses consommations personnelles.

Ce dernier emploi, pratiqué d'une façon systématique et exclusive, finirait par être absurde, puisque l'humanité accroîtrait ainsi toujours ses moyens de consommation individuelle, sans jamais consommer individuellement plus Cette opération ressemblerait à celle que j'ai vu faire par un maniaque qui, ayant une belle fortune, l'avait tout entière placée à fonds perdu, et ne dépensant que le cinquième ou le quart des revenus qu'il possédait ainsi replaçait indéfinitivement à fonds perdu l'excédent.

En pratique, jusqu'à une époque très récente du moins, celle de la stagnation ou même du recul, depuis 1890 de la population en France, les hommes faisaient simultanément ces quatre emplois de l'augmentation de leur force productives : ils accroissaient à la fois la population, notamment celle qui ne peut se suffire à elle-même, les enfants et les vieillards ; ils accroissaient aussi les loisirs individuels, les consommations personnelles, enfin les moyens de production par la capitalisation.

Les proportions, toutefois, où les hommes des différentes nations mêlaient ces quatre emplois, étaient et sont encore très différentes : les Allemands et les Italiens se servent d'une très grande partie de l'accroissement de leur force productive pour augmenter leur population ; les Anglais répartissent cet accroissement de leur force productive très judicieusement entre les quatre usages possibles : augmentation de la population, des loisirs, des consommations personnelles, de la capitalisation ; c'est, certainement, à ce point de vue, le peuple le plus sage et le plus avisé. Les Espagnols tournent vers l'augmentation des loisirs une part notable de cet excédent de la productivité ; de même font certaines catégories d'ouvriers parisiens. Quant aux Français, en général, ils n'accordent

quasi rien à l'augmentation de la population, sinon sous la forme restreinte d'extension de la vie moyenne ; en revanche, ils accroissent volontiers leurs consommations personnelles et, dans une très large mesure, leurs épargnes.

Quand l'accroissement des consommations prend une certaine direction, qu'elle s'étend à des besoins qui paraissent moins primitifs, qui sont plus tard venus, qui semblent moins tenir à la nature essentielle et universelle de l'homme ; quand surtout ces consommations, au lieu de s'accroître en quantité, s'améliorent en qualité, demandant pour la production de chaque unité un soin et un raffinement de plus en plus développés, on a ce que l'on nomme vulgairement le luxe.

LA QUESTION DU LUXE EST MIXTE, RELEVANT A LA FOIS DE LA MORALE ET DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE. — La question de la légitimité ou de l'illégitimité, de l'utilité ou de la nocuité du luxe est une des plus débattues qui soient. Les moralistes la revendiquent, en général, comme étant de leur seule compétence ; certains économistes la leur céderaient, abandonnant toute prétention de jugement en cette matière : M. Courcelle-Seneuil, par exemple, qui dans une discussion, il y a quelques années, au sein de l'Académie des Sciences morales et politiques, ne voulait y voir qu'une question de morale, « parce qu'il s'agit là de découvrir et de déterminer une des règles de la conduite de la vie, du bien vivre. » Cet abandon de la question du luxe, de la part des économistes, serait absurde, puisque, aussi bien, il s'agit là de la direction à donner, sinon à la production tout entière, du moins à une partie notable de la production, et, d'autre part, de l'influence de certaines consommations sur la répartition des richesses. Aussi doit-on louer les économistes qui ont étudié ce phénomène. Il n'est pas étonnant qu'un économiste moraliste, Baudrillart, y ait consacré quatre volumes étendus, quoique la question puisse être présentée et sainement appréciée dans un cadre assez restreint.

DIFFICULTÉ DE LA DÉFINITION DU LUXE. — L'une des difficultés, non les moindres, est de définir exactement le luxe. Il n'est guère de matière où l'on s'entende moins. Beaucoup blâment

le luxe et d'autres le louent qui ne comprennent pas sous ce mot les mêmes objets ou le même train de vie. Si l'on ouvre le dictionnaire de l'Académie, on trouve au mot luxe cette définition : « Somptuosité, excès de dépense dans le vêtements, la table, l'ameublement. » Les mots de « somptuosité » et d' « excès de dépense » auraient eux-mêmes besoin d'être définis dans ce cas. Le dictionnaire de Littré ne s'éloigne guère de celui de l'Académie; on y lit: « Luxe, magnificence dans le vêtement, dans la table, dans l'ameublement; abondance de choses somptueuses. » Un économiste très dur pour le luxe, Émile de Laveleye, écrit : « Est objet de luxe ce qui est la fois superflu et coûteux, c'est-à-dire ce qui satisfait à un besoin factice et a coûté beaucoup de journées de travail [1]. » Et il accumule, à ce sujet, une foule de citations. Mais qu'est-ce qu'un besoin factice, et à partir de quel nombre de journées de travail consacrées à un objet, celui-ci est-il mis au rang des articles de luxe?

Ces trois définitions que nous avons fournies sont bien lâches et bien vagues; cependant, si elles répondent aux idées flottantes de quelques hommes délicats, elles n'expriment pas le sens courant et vulgaire du mot.

Le tort est de chercher une formule absolue pour une chose aussi relative, ondoyante et variable. Voici la définition que nous proposerons : *Le luxe consiste dans cette partie du superflu qui dépasse ce que la généralité des habitants d'un pays, dans un temps déterminé, considère comme essentiel, non seulement aux besoins de l'existence, mais même à la décence et à l'agrément de la vie.* Le luxe est donc une chose singulièrement variable et qui se déplace sans cesse, la limite en reculant de plus en plus au fur et à mesure que l'ensemble d'une société s'enrichit et se raffine.

Le mérite de cette définition, suivant nous, c'est *qu'elle garde au luxe son caractère relatif, se transformant d'âge en âge.*

Au barbare qui envahissait l'Empire Romain, le simple

[1] *Éléments d'Économie politique*, page 265.

mobilier et la garde-robe d'un ménage modeste de notre petite bourgeoisie ou de l'élite de notre classe ouvrière, eût paru abonder en objets de luxe; quelques fauteuils peu coûteux, mais capitonnés, un tapis de feutre, des rideaux aux fenêtres, un joli papier à bon marché tapissant les murs, une glace, une pendule, quelques vases pleins de fleurs, une vaisselle un peu variée, des chemises, des mouchoirs, des cravates, des bas, tout cet attirail nouveau pour lui, lui eût semblé n'être essentiel ni aux besoins normaux de l'existence, ni même à la décence et à l'agrément de la vie. Bien plus, il s'en serait trouvé gêné et incommodé.

Que l'on transporte aujourd'hui encore un berger des Cévennes ou des Alpes dans l'appartement d'un rentier ayant une douzaine de mille francs de rentes et vivant conformément à ce revenu, il trouvera que cet homme s'encombre d'une foule d'objets inutiles, de riens coûteux et qui ne peuvent procurer que des jouissances *factices*.

L'idée de ce qui constitue le luxe varie de la façon la plus frappante suivant les pays, les temps et les classes de la société. *Chaque classe considère comme luxe les objets que sa situation de fortune ne lui permet pas de posséder et dont la classe supérieure, au contraire, a les moyens d'user.*

Un fait absolument démontré, et dont nous fournissons plus loin quelques exemples, c'est que le luxe d'une époque ou d'une classe sociale tend à devenir, sinon une nécessité, du moins un objet de décence pour l'époque suivante et pour la classe sociale d'au-dessous. La civilisation est caractérisée par la généralisation graduelle, progressive, de nombre des consommations de luxe qui perdent ainsi successivement ce caractère. Chaque dizaine d'années quelques objets de luxe cessent de l'être par leur diffusion et l'abaissement de leur prix.

Les amis et les ennemis du luxe. — La définition que nous venons de faire est essentielle pour nous permettre d'aborder l'examen de la légitimité ou de l'illégitimité, de l'utilité ou de la nocuité du luxe.

En parlant du luxe en principe, nous faisons abstraction de

certains excès et de certaines aberrations. En se demandant si le vin est bon pour l'homme, on entend seulement un usage modéré et rationnel du vin.

L'usage du luxe, c'est-à-dire de superfluités même coûteuses, même ne flattant que la vanité ou les dispositions frivoles de l'esprit ou des sens, doit-il être proscrit par l'économie politique? Doit-il, au contraire, être admis par elle, tout au moins obtenir d'elle des circonstances atténuantes, tout en mettant de côté les extravagances et les déformités luxueuses qui, évidemment, sont condamnables?

Le luxe a beaucoup d'ennemis. Un grand nombre d'hommes le considèrent comme un abus, comme un péché, comme un scandale. Ils s'imaginent que, si le luxe venait à disparaître, les sociétés seraient plus heureuses et d'une moralité plus élevée. Ils croient aussi que le superflu de quelques-uns est acquis au détriment du nécessaire de quelques autres.

Ces ennemis du luxe en principe peuvent se diviser en deux classes : d'un côté, certains moralistes et politiques, de l'autre, divers économistes.

A beaucoup de moralistes, la concupiscence, l'orgueil de la vie, apparaissent comme les obstacles à la perfection : les philosophes, tels que Socrate, veulent placer l'idéal de la vie dans la contemplation et le dévouement. Certes, ces idées sont d'une grande noblesse et on a raison de les propager; mais elles ne peuvent diriger complètement l'existence que d'une élite. Le type de vie claustrale ou académique, auquel elles conduisent, ne peut constituer la vie générale ; à supposer que l'univers entier s'y fût rangé depuis l'origine, on doit se demander si la civilisation eût autant progressé, si la vie moyenne eût été aussi facile et aussi longue, le bien-être aussi répandu et si même on eût pu procurer à la généralité des hommes les consommations indispensables, les loisirs assez larges, l'instruction et les connaissances dont jouissent aujourd'hui ou dont jouiront demain presque tous les habitants des contrées civilisées.

Platon lui-même, le plus spiritualiste des philosophes,

admettait que l'on peut demander aux dieux les richesses.

M. Émile de Laveleye, critique sévère du luxe, attribue à ce goût des superfluités une racine qui plonge dans trois sentiments différents dont les deux premiers seraient vicieux et le troisième vertueux : 1° la sensualité ; 2° la vanité ; 3° l'amour de l'idéal. A supposer qu'il en soit ainsi, le troisième sentiment ne rachèterait-il pas les deux autres ? Les deux premiers sont-ils, d'ailleurs, vicieux à tous les degrés ? Quelque sensualité et quelque vanité ne peuvent-elles trouver, au moins, certaines circonstances atténuantes ?

Quant aux raisonnements politiques contre le luxe, ils portent surtout sur ces deux points que le luxe accroît l'écart entre les classes de la population et leur donne un caractère plus tranché, qu'ensuite la vie luxueuse énerve les hommes et livre les populations cultivées en proie aux peuples barbares. Pour ce qui est de l'écart entre les conditions des hommes, nous avons vu qu'il tend plutôt à s'affaiblir et c'est le thème même d'un de nos ouvrages ; cette inégalité, d'ailleurs, n'a pas que des effets regrettables ; elle est à la fois le résultat et le stimulant de la civilisation[1]. Pour les dangers que le luxe peut faire courir aux États, il faut d'abord constater que autre chose est le luxe et autre chose la vie luxueuse. On peut aimer et rechercher le luxe dans l'ameublement, dans la décoration, dans les objets d'art et vivre sous les autres rapports avec simplicité. Le prétendu amollissement physique qui résulterait des goûts de luxe n'est pas démontré ; dans presque tous les pays d'Europe, les jeunes gens des classes les plus aristocratiques déploient, en ce qui concerne les exercices physiques et les actes de courage, au moins autant de vigueur et de résolution que les hommes des autres couches sociales. Les civilisés, depuis trois siècles, prennent, d'autre part, une éclatante revanche sur les barbares. Si la civilisation est menacée, c'est beaucoup moins par le goût de l'élégance de la vie que par le venin de certains doctrines, par le dilettan-

[1] Voir notre *Essai sur la Répartition des Richesses et la tendance à une moindre inégalité des conditions.*

tisme intellectuel et moral qui, chez ses adeptes, n'a pas une relation nécessaire avec le goût éclairé des objets de luxe.

M. Émile de Laveleye a cité toute une nomenclature d'auteurs célèbres dont les opinions sur le luxe sont, d'ailleurs, médiocrement concordantes. Au hasard de leur humeur ou au fil de leur ouvrage, ils le louent ou le blâment. Parmi les apologistes constants, il n'y a guère que La Fontaine, pour d'assez mauvaises raisons :

> Je ne sais d'homme nécessaire
> Que celui dont le luxe épand beaucoup de bien.
> Nous en usons, Dieu sait ! Notre plaisir occupe
> L'artisan, le vendeur.

Parmi les critiques constants, on trouve Rousseau, avec des raisons qui ne valent pas mieux : « Il faut des liqueurs sur nos tables ; voilà pourquoi le paysan ne boit que de l'eau. Il faut de la poudre à nos perruques, voilà pourquoi tant de personnes n'ont pas de pain ». Dans cette voie on pourrait multiplier les exemples pittoresques, et le philosophe, qui donnait à Voltaire le goût de marcher à quatre pattes. conclut : « S'il n'y avait point de luxe, il n'y aurait pas de pauvres. »

Alternativement antagonistes et panégyristes du luxe sont Voltaire, qui se contredit presque toujours, et Montesquieu, dont la gravité n'est pas toujours ennemie de l'incohérence. Voltaire loue le luxe en petits vers dans le *Mondain* et le condamne en prose :

> Sachez surtout que le luxe enrichit
> Un grand État s'il en perd un petit.
> Le pauvre y vit des vanités des grands.

En prose grave le philosophe de Ferney prend sa revanche. « Le luxe est la suite, écrit-il, non du droit de propriété, mais des mauvaises lois. Ce sont donc les mauvaises lois qui font naître le luxe, et ce sont les bonnes lois qui peuvent le détruire. » M. de Laveleye applaudit à ce singulier aphorisme.

Pour le luxe et l'une de ses formes les plus caractéristiques,

les modes, Montesquieu écrit : « Les modes sont un objet important. A force de se rendre l'esprit frivole, on augmente sans cesse les branches de son commerce. » Contre le luxe il s'exprime ainsi : « Si les richesses sont également partagées, il n'y aura pas de luxe ; car il n'est fondé que sur les commodités qu'on se donne par le travail des autres[1]. » Il n'est pas nécessaire d'être le premier publiciste de son temps pour découvrir que, si les richesses étaient également partagées, il n'y aurait plus de luxe. Mais ce partage égal des richesses est-il possible, est-il même désirable, et la grande masse des hommes ne gagne-t-elle pas beaucoup, en confortable propre, à l'inégalité des richesses qui est le plus énergique des stimulants de la production? voilà une question plus sérieuse.

Si nous étalons ainsi les incohérences de ces grands esprits, ce n'est pas pour faire preuve d'une érudition qui, d'ailleurs n'est pas nôtre, ni par une malignité de surprendre en contradiction flagrante des intelligences fortes et étendues, c'est qu'une pensée aussi inexacte qu'elle est superficielle inspire toutes ces remarques : c'est l'idée que les superfluités du luxe chez les riches sont acquises aux dépens des nécessités du pauvre. Si l'on ne faisait pas de souliers fins, tout le monde pourrait avoir de bonnes chaussures ; tous les hommes, chez les peuples civilisés, sont arrivés à ce dernier résultat, sans que la fabrication des bottines fines pour hommes et pour femmes ait le moins du monde diminué. Si, au lieu d'un milliard ou deux d'objets de luxe, on faisait un milliard ou deux d'objets communs utiles, le monde n'en irait-il pas mieux?

La question ne peut être ainsi posée. L'idée de l'activité sociale qui est au fond de ce raisonnement se trouve complétement fausse. On considère l'activité sociale comme un tout une fois fixé : si l'on y dérobe 500,000 journées pour des superfluités, ces 500,000 journées manquent pour les néces-

[1] Ces citations sont empruntées à Emile de Laveleye : *Éléments d'économie politique*, pages 265 à 270. Il est regrettable qu'il fasse ces citations sans mentionner le plus souvent l'ouvrage et le chapitre auxquels il les a empruntés.

sités. Cette conception est arbitraire. *Il faut se demander si la capacité productive de l'homme, sa force d'invention, son énergie au travail, le progrès des arts et des sciences n'ont pas été et ne sont pas entretenus et développés par la recherche constante d'une vie plus embellie, de besoins plus diversifiés, si une société qui ne maudit pas et ne proscrit pas le luxe n'a pas, même pour les objets communs, une force productive infiniment plus grande qu'une société qui maudit et proscrit le luxe.*

Il faut rechercher si le goût même de la nouveauté et du changement, qui caractérise le luxe, ne contribue pas à tenir l'esprit général d'une société plus en éveil, plus porté aux améliorations industrielles, aux découvertes, aux perfectionnements ; si, au contraire, une société rivée au même genre de vie, monotone, insipide, serait aussi productive, même en ce qui concerne l'agriculture et les arts communs, qu'une autre sollicitée à l'activité incessante par les habitudes de luxe.

Alors on s'apercevrait sans doute que, contrairement au mot de Rousseau : « S'il n'y avait pas de luxe, il n'y aurait pas de pauvre », *les superfluités du luxe ne sont pas acquises aux dépens des nécessités du pauvre.* Lisant et approuvant le mot de Rousseau, Émile de Laveleye ajoute : « Visitez les cantons alpestres de la Suisse ou les vallées de la Norvège, et vous verrez que Montesquieu et Rousseau n'avaient pas tort. » S'il avait été un peu plus versé dans les statistiques, Laveleye saurait que la Norvège est précisément l'un des pays où l'indigence est proportionnellement le plus répandue.

Pour juger cette question si importante au point de vue économique, il est bon de jeter un coup d'œil sur l'évolution historique des consommations privées.

ÉVOLUTION HISTORIQUE DES CONSOMMATIONS PRIVÉES. — *Les progrès industriels et le développement de la richesse générale font peu à peu tomber dans l'usage commun une quantité de marchandises qui, autrefois, étaient regardées comme de grand luxe.* A s'en tenir à l'alimentation, le sucre jadis était du luxe et les épices et le café et, dans la partie du pays qui

n'en produisait pas, le vin. Les verres à vitre ont longtemps passé pour du luxe ; pendant plus longtemps encore les glaces et les rideaux de fenêtres, et les tapis ; une montre et une pendule étaient des objets de luxe de premier ordre, jusqu'à ce qu'on fût arrivé à en fabriquer pour 40 à 50 francs d'abord, puis pour 5 à 10 francs. Dans le vêtement, les chemises, les bas, les chaussures, les mouchoirs (encore du temps de Montaigne), les rubans, les dentelles, ont été regardés comme superfluités dont l'homme et la femme, vivant suivant la loi de nature, devaient se passer. Au XVIII^e^ siècle, à Londres, l'usage d'un parapluie paraissait encore une preuve d'effémination, et nombre de gens en été croient devoir exposer leur nuque au soleil même aujourd'hui, pour ne pas recourir à une ombrelle, dont le salutaire usage, cependant, commence à se répandre de plus en plus. Dans l'organisation de la demeure, une salle à manger distincte de la cuisine, un salon distinct de la salle à manger, un cabinet de toilette distinct de la chambre à coucher, une salle de bains et d'hydrothérapie, et jusqu'à ce retrait décent, aéré, pourvu d'eau, pour les besoins naturels, ont été déclarés des inutilités et passent encore pour l'être auprès de certaines gens. Cependant, *l'usage aujourd'hui très répandu de ces superfluités d'autrefois ou de ces pratiques jadis traitées de luxueuses a singulièrement contribué à accroître la vie moyenne, à écarter ou prévenir les épidémies et à rendre certains quartiers des grandes villes beaucoup plus sains que nombre de villages ou de fermes en pleine campagne.*

Les frontières du luxe vont sans cesse en reculant, et c'est un grand bonheur. Le luxe d'autrefois devient sinon le nécessaire d'aujourd'hui, du moins une jouissance soit inoffensive, soit utile, à la portée d'un grand nombre d'hommes.

Qu'il ait ainsi sa racine soit dans la sensualité et dans la vanité, comme l'affirment ses critiques, soit dans le goût de l'idéal, le luxe, pourvu qu'il ne viole pas la nature, a pour instrument de propagation l'instinct d'imitation de l'homme, le désir de se conformer aux habitudes des gens les plus haut

placés, puis aux sentiments et aux mœurs qui prévalent dans la communauté. Ainsi, *les objets de luxe deviennent peu à peu des objets de convenance*, les *luxuries*, pour parler comme les Anglais, se transforment en *decencies*.

Il est rare que les vieillards n'appellent pas luxe toute nouvelle mode, tout objet dont leur enfance ou leur maturité ignorait l'usage. Dans *La Puissance des Ténèbres*, de Tolstoï, un vidangeur, type de l'homme honnête et chrétien, considère comme une preuve d'efféminations que l'on établisse des cabinets publics de commodité.

Le caractère d'une consommation doit être jugé, non d'après un certain type que l'on se fait de la nature humaine en général, suivant la méthode de Rousseau et de Tolstoï, son disciple, mais d'après les diverses circonstances de lieu, de climat, de profession et de milieu.

Il y a un luxe sain, intelligent, et un luxe malsain, extravagant. Sans que l'on puisse dresser une nomenclature, qui serait naturellement incomplète et trop absolue, de l'une et de l'autre catégorie, le luxe est sain chez les esprits sains et il est morbide chez les esprits maladifs, portés à l'extravagance.

Le luxe est condamnable quand il préfère les superfluités matérielles aux joies délicates et aux plaisirs intellectuels. quand il sacrifie les besoins essentiels à des goûts artificiels, Encore même à ce point de vue, la distinction est-elle difficile à établir avec netteté dans la pratique. Si celui qui boit plus d'eau-de-vie que de vin et qui consomme plus en tabac qu'en viande peut être considéré comme sacrifiant les nécessités aux superfluités, on ne peut dire que les gens qui s'infligent des privations sur leur nourriture afin d'avoir des vêtements décents pèchent toujours contre le bon sens; outre que c'est un hommage rendu à l'idéal, ce peut être là une appréciation très juste des convenances de la vie et des moyens de sauvegarder ou de gagner une position.

On a divisé en trois périodes l'évolution du luxe : le luxe des temps primitifs, aussi bien des sociétés patriarcales,

qu'a fort bien décrites Adam Smith, que de celles du commencement du Moyen Age; le luxe des peuples florissants et prospères qui est celui des temps modernes en général ; le luxe des peuples en décadence, les anciens Romains, les Orientaux ; il faudrait comprendre dans la même catégorie le luxe des classes sociales en décadence, comme de certains milieux aristocratiques ou de fils dégénérés de riche bourgoisie.

LE LUXE DES TEMPS PRIMITIFS : L'HOSPITALITÉ, ETC. ; IL COMPORTE UN GRAND GASPILLAGE. — Le luxe des temps primitifs est très simple, il consiste surtout dans le groupement autour de l'homme riche, qui est en même temps généralement un homme de haute naissance, d'un très grand nombre de serviteurs entretenus par lui, et dans la pratique très large de l'hospitalité. Chez les peuples patriarcaux, il y a une assez grande ressemblance de vie matérielle en général entre les hommes de diverses situations. La nourriture, les vêtements, l'ameublement même diffèrent peu.

L'homme riche nourrit de nombreux domestiques, soutient une clientèle étendue, il a table ouverte ; ce train d'existence, à la fois très large et très simple, lui donne un caractère d'affabilité, de bienveillance, de générosité.

Les objets de luxe proprement dits sont très limités. Quelques vêtements fins, mais surtout des bijoux, de très belles armes, de très beaux chevaux, de très riches harnachements. Sous son apparence débonnaire et familière, ce luxe patriarcal a de très grands inconvénients qui se retrouvent beaucoup moins dans le luxe moderne : il crée et maintient des légions de parasites et de fainéants. Tout ce monde de serviteurs et de clients ne travaille guère et est entretenu, sans services correspondants, par le travail d'autrui.

En Orient, ce luxe est très répandu ; aux Indes, chaque personne aisée a un nombre notable de domestiques, dont chacun est chargé d'une tâche précise, très limitée, insuffisante pour occuper sa journée. On retrouve ces habitudes chez les Arabes. Elles régnaient encore, quoique atténuées, en Europe

au Moyen Age et au commencement des temps modernes. Encore sous Jacques Ier un ambassadeur avait une suite de 500 personnes, dont 300 nobles. « Tout marquis veut avoir des pages. » Les maisons des grands sont des palais, non seulement par le caractère architectural et la décoration, mais par le nombre d'appartements ou de chambres pour « les domestiques » de tout ordre. On sait que, dans la langue et la littérature du XVIIe siècle encore, le mot *domestique* est pris dans un sens étendu qui signifie client et dépendant. Au siècle dernier le duc d'Albe, dans son palais de Madrid, avait 400 chambres de domestiques; les veuves de ses serviteurs et leurs familles demeuraient souvent dans le palais et étaient pensionnées. On trouve dans *Gil Blas* des descriptions qui relatent cet état de choses. J'ai vu, il y a quelques années, à Madrid, non loin du palais des Cortès, le palais du duc de Medina Cœli, immense et banal caravansérail, fait pour loger toute une population de serviteurs ou de dépendants. Avant l'incendie de 1812 à Moscou, certains palais contenaient jusqu'à 1,000 chambres de domestiques; on regardait comme pauvres les nobles qui n'entretenaient que 20 ou 30 de ces derniers. Les romans de Tolstoï font revivre en partie ces anciennes mœurs. Le train énorme des seigneurs polonais était proverbial. De même aux Antilles, autrefois, sous l'esclavage. A la Jamaïque, les personnes ne possédant que sept nègres étaient exemptées de la taxe sur les esclaves. *On ne savait alors recourir à des services communs :* chaque grand seigneur a son médecin, son barbier, son aumônier, ses secrétaires, ses musiciens, ses gens de lettres, qu'il traîne avec lui.

Ce luxe primitif, quoiqu'il jouisse des sympathies et des regrets de beaucoup de gens, *est absurde : il n'amène aucun raffinement dans la vie, il est fastidieux, il ne flatte que l'amour-propre, il soustrait à la production, prive de l'indépendance journalière et jette dans la fainéantise et les vices énormément de gens.* Il y avait, sans doute, relativement à la population, plus de domestiques mâles au dernier siècle ou dans l'avant-

dernier siècle en Angleterre qu'aujourd'hui ; à coup sûr, chaque homme riche en avait un bien plus grand nombre. Faut-il rappeler que, pendant le XVIII^e^ siècle en France, chaque homme du monde, même peu aisé, avait un laquais : il devait l'amener avec lui quand il allait dîner en ville, et c'était son laquais qui le servait, refusant de rien passer à un autre maître que le sien. Ce fait est attesté par une foule de correspondances du temps. Autour d'une table de 20 ou 23 personnes, il y avait ainsi au XVIII^e^ siècle trois ou quatre fois plus de laquais qu'il ne s'y en trouve aujourd'hui.

L'autre grand luxe des temps primitifs, ce sont les énormes festins dont la quantité, beaucoup plus que la qualité, est le trait caractéristique. Les mets y sont, en général, vulgaires, de même les boissons; mais les uns et les autres se représentent constamment, sous toutes les formes, et remplissent la journée ou la nuit. Les repas à la Gargantua, les noces de Gamache, où des amoncellements de victuailles disparaissent dans les estomacs infatigables de convives grossiers qui, parfois, comme chez les Arabes, doivent manifester leur contentement par une éructation fréquente, appartiennent à cette période du luxe. Roscher nous donne le récit d'une de ces fêtes pantagruéliques qu'offre l'histoire : lors du mariage de Guillaume d'Orange en 1561, le fiancé hébergea une quantité d'hôtes, dont on ne nous donne pas le nombre, mais qui avaient avec eux 5,647 chevaux. On y consomma 4,000 boisseaux de froment, 8,000 de seigle, 13,000 d'avoine, 3,600 bonbonnes (*Eimer*) de vin, 1,600 barils de bière. Une ordonnance de 1619 relative aux mariages à Münden (*Mundensche Hochzeitsordnung*) dispose qu'un grand mariage ne doit pas comprendre plus de 24 tables, ni un moyen plus de 14 tables de dix personnes chacune[1].

Tout le luxe que nous venons de décrire appartient à la grande période aristocratique. Suivant la très fine remarque de Smith, *quand, au lieu de nourrir un grand nombre de servi*

[1] Roscher, *Grundlagen der Nationalökonomie*, page 573

teurs et de subvenir à une infinité de clients, on fait des commandes aux ouvriers du dehors, la période démocratique commence; c est ce qui caractérise le luxe moderne; pour la dignité humaine, l'emploi productif de la vie et le progrès des arts, ce nouveau luxe vaut mieux.

Dans ces temps aristocratiques, il était moins facile de se ruiner et les fortunes avaient plus de stabilité. Pour qu'un particulier se ruine, il faut que son capital fixe soit transformé en capital circulant; les occasions de cette transformation étaient moindres autrefois.

Ce luxe des temps primitifs était plutôt occasionnel que permanent; il ne pénètre pas, comme plus tard, tout le tissu de la vie. L'équivalent pour le peuple des énormes repas et des fêtes pantagruéliques des grands, c'étaient les kermesses, le carnaval. La sobriété si vantée et parfois forcée de ces âges incultes était interrompue par des débauches périodiques.

Tout ce qui représente ce que les Anglais appellent les *decencies* et le confortable se trouvait négligé : en dehors des armes, parfois de la vaisselle à boire, il n'y avait guère d'objets finement travaillés. On a des comptes rendus d'inspections de domaines appartenant à Charlemagne. On y constate qu'en fait de linge il ne s'y trouvait que deux draps de lit, une serviette et une nappe de table. La mode pour les vêtements et pour les meubles est dans ces temps primitifs très constante, comme aujourd'hui encore chez les peuples orientaux. La vie quotidienne, individuelle, était dépourvue de toute élégance et de toute variété. Les fonctionnaires comme les ouvriers ne recevaient que de très petits traitements; par contre, des sommes énormes se dépensaient en fêtes soit privées, soit publiques. Au XVI^e^ siècle, le premier ministre de Hanovre n'avait, en dehors de quelques fournitures de vêtement, que 200 thalers do traitement et un gentilhomme dépensait, dans ce même temps, pour ses noces, 5,600 thalers.

LE LUXE MODERNE : PREMIÈRE ORIGINE COLLECTIVE ET RELIGIEUSE. — AVANTAGES DU LUXE MODERNE ET SAIN. — SES CARACTÉRISTIQUES.

— Les églises et les municipalités introduisirent le luxe varié des vêtements et du mobilier. Les vitraux font leur apparition en 1180 dans les églises d'Angleterre, et en 1567 les vitres étaient encore si rares dans le pays que, dans les maisons de campagne des nobles, on les enlevait pendant l'absence des maîtres. Les belles étoffes, les meubles fouillés, l'argenterie finement travaillée, en dehors de celle servant à boire, apparaissent dans les cathédrales d'abord, puis dans les hôtels de ville des riches cités flamandes, allemandes, italiennes. L'ancien luxe chevaleresque se modifie, et il se constitue un luxe haut bourgeois. Mais pendant des siècles, c'est le goût de la magnificence et de l'ostentation qui prédomine sur celui du confortable. Le camp du drap d'or est resté célèbre par cet étalage de richesse. Cependant, l'existence quotidienne, même des grands, restait mesquine. On rapporte qu'au xv[e] siècle, la femme de Charles VII était la seule Française à posséder deux chemises de toile. Au xvi[e] siècle il advenait encore qu'une princesse faisait cadeau de quelques chemises à un prince. A la même époque la bourgeoisie allemande, florissante cependante, couchait nue[1].

Ainsi, dans ces temps encore grossiers et pauvres, il n'y avait aucun luxe en vue de la jouissance continue et individuelle et en dehors de l'ostentation. C'est un préjugé répandu que le propre du temps présent est d'aimer à paraître; cela était cent fois plus vrai des temps passés.

Le luxe, trop vanté, des temps primitifs, comportant un très grand train de maison, sans aucun raffinement ni confortable, avec le nombre prodigieux de domestiques, de dépendants, de clients, de parasites, avec l'hospitalité abondante et sans discernement, les énormes festins, entraînait un notable gaspillage de produits et l'inutilisation d'une grande quantité de forces humaines. Il n'y a là aucun exemple à suivre.

Tout autre est le luxe des peuples civilisés intelligents, judicieux et prospères. Il est plus tourné vers le confortable ou l'élé-

[1] Roscher, *op. cit.*, pages 573 à 578

gance et les jouissances artistiques que vers la magnificence et la somptuosité. Il embrasse et pénètre toute la vie; il s'étend, à des degrés différents, sur toutes les classes du peuple; il se signale par l'usage de marchandises infiniment plus variées et, pour chacune d'elles, par un nombre de plus en plus considérable de qualités. Le luxe des temps industriels et florissants, où la production de la richesse dépasse d'une manière constante les nécessités de la vie, prend une direction plus naturelle. Il s'accommode aux habitudes démocratiques qu'il a contribué à introduire. Au lieu de s'encombrer d'un grand nombre de domestiques, de clients et de parasites, on n'a autour de soi que le nombre de gens nécessaire à un bon et prompt service; en revanche, on commande à des ouvriers et à des artisans du dehors, indépendants, des objets coûteux; ces hommes habiles deviennent bientôt une classe honorée, celle des artistes. On abandonne les distinctions extérieures, les perruques, la poudre aux cheveux, de même que les vastes installations permanentes : les églises particulières, les théâtres particuliers, les manèges particuliers; on renonce aux coûteux jardins à la française ou à l'italienne, avec d'énormes pièces d'eau artificielles, des rochers et des ruines factices; non seulement on n'entretient plus auprès de soi des nains et des bouffons, mais on se garde même d'attacher constamment à sa personne des hommes d'une profession utile pour un service intermittent. On n'a plus son barbier, son médecin, son aumônier à demeure. Il n'y a que les gens arriérés ou dans des circonstances spéciales qui aient chez eux un précepteur pour les enfants.

Le luxe de ces temps prospères et démocratiques pénètre, par des gradations multipliées et infinies, toutes les classes du peuple, puis, se composant d'objets durables, d'arrangements permanents, il accompagne tout l'ensemble de la vie. Ce qui le caractérise, c'est la variété et l'élégance des objets nécessaires ou habituels. La propagation de ce luxe dans toutes les couches de la population est aidée par les connaissances techniques qui permettent la substitution d'une

matière moins coûteuse à une qui l'est davantage; on peut ainsi mettre à la disposition des personnes d'une aisance modeste bien des objets réservés autrefois aux classes supérieures : ainsi, le plaqué, le ruolz, remplacent l'argent; la galvanoplastie, la ciselure; la lithographie, la photographie tiennent lieu de la gravure ou de la peinture; les papiers peints, inventés en France vers 1760, tiennent lieu de tapisseries. Les étoffes mi-partie de coton et de soie ou de déchets de soie font l'effet de soieries; le tulle et la gaze, de dentelles. Des matières nouvelles, le nickel, l'aluminium, facilitent la possession de montres, de pendules, d'objets divers d'une apparence élégante et peu coûteuse. Le perfectionnement des arts mécaniques y aide. Tout s'imite, même les perles, les diamants.

Cette catégorie de luxe qui consiste à varier la vie, à la décorer et l'embellir, à pousser l'homme au soin de sa demeure et de sa personne n'a en soi rien d'immoral. Elle a de bons usages économiques et domestiques. Elle porte aussi à un genre d'épargne. Tel qui n'aurait pas épargné pour ses vieux jours le fait pour acheter une montre en or, ou une chaîne, ou un mobilier décent.

Le goût de la variété est l'un des traits caractéristiques du luxe des peuples industriels et prospères. La variété dans la nourriture, dans le vêtement, l'ameublement, même dans les distractions, est un excellent stimulant à l'industrie, un obstacle à l'engourdissement de l'esprit de l'homme. C'est en même temps un des grands besoins de la nature humaine, un des charmes licites de la vie.

On ne saurait croire combien cette variété manquait aux peuples il y a quelques siècles. La si vivante description que fait Macaulay des mœurs des Anglais au temps de la Révolution témoigne que, à la fin du XVII^e^ siècle, chez ce peuple déjà riche, l'usage de la viande fraîche n'était répandu qu'une ou deux fois la semaine. Le seigle a été pendant longtemps la céréale habituelle en Europe. Sur les biens de l'évêque d'Osnabruck, au XIII^e^ siècle, on ne produisait que 11 à 12 mesures de

froment, contre 300 de seigle, 120 d'orge et 470 d'avoine. La bière, au début du Moyen Age, était faite avec ce dernier grain. Aujourd'hui encore la répartition de la production entre les différentes céréales est tout autre en France, pays riche, et en Allemagne, pays qui ne fait que de commencer à s'enrichir, au sens moderne du mot. La superficie cultivée en seigle est en Allemagne, en 1891, de 5,479,677 hectares et celle en froment de 1,885,284 seulement; quant à la production, elle fut dans la même année de 47,828,040 quintaux métriques du premier contre 23,337,570 du second[1]. En France, en 1892, les surfaces cultivées en froment étaient de 6,979,911 hectares, celles en seigle de 1,560,219, celles en méteil (mélange de blé et de seigle) de 295,257; ainsi, les hectares en froment étaient plus que triples de ceux en seigle ou méteil, tandis qu'en Allemagne ils étaient le tiers de ceux en seigle. La production du froment dans cette année atteignait en France 84,837,320 quintaux métriques contre 17,558,313 pour le seigle et 3,364,908 pour le méteil[2]; on produit chez nous quatre fois plus de froment que d'autres céréales destinées à l'homme, en Allemagne moitié moins de froment que de ces dernières.

Ce n'est pas seulement la qualité, c'est la diversité de la nourriture qui caractérise les temps industriels et florissants; celle-ci, comme celle-là, a été une conséquence du raffinement ou du luxe. Nombre de légumes ou de fruits aujourd'hui vulgaires et réputés indispensables sont connus depuis peu. En 1660, les Anglais ignoraient les artichauts, différentes sortes de pois, la plupart des salades, les asperges. En fait de fleurs, ils ne connaissaient à peu près que celles des champs. Sous Henri IV en France le sucre se vendait à l'once chez les pharmaciens; de même le thé jusque vers le milieu de ce siècle, du moins dans les petites villes de province. L'accroissement de la consommation de ces deux dernières denrées est un des signes du développement de l'aisance dans les pays

[1] *Statistiches Jahrbuch fur das Deutsche Reich*, 1893, pages 14 et 15.

[2] Block, *Annuaire de l'économie politique et de la statistique*. 1893, pages 484 à 489.

anglo-saxons : en 1734, on consommait en Angleterre 10 livres de sucre par tête, en 1845 dans les Iles britanniques 20 livres 1/2, en 1865, 34 livres, en 1880 environ 55 à 60, et le progrès continue.

C'est surtout sur le logement, l'ameublement, que se porte le luxe des peuples industriels et florissants. Il crée des installations permanentes qui rendent la vie plus douce; il transforme la maison; d'un simple abri, il en fait une demeure, une résidence commode, agréable, diversifiée, animée par nombre d'objets intéressants.

Là surtout est l'inappréciable bienfait du luxe moderne bien entendu. Les cheminées, c'est le luxe qui les a construites et qui les a ornées; d'après une lettre que publiait le *Journal des Débats* en janvier 1888, les cheminées étaient encore ignorées à cette époque dans les campagnes de Croatie. C'est le luxe qui a divisé la demeure suivant les divers besoins et agréments auxquels elle doit pourvoir. Il en résulte une vie quotidienne plus décente, plus propre, plus indépendante pour chacun des membres d'une famille, plus hygiénique aussi. De haut, l'exemple se répand dans toutes les couches. La maison devient le centre des efforts d'embellissement de l'homme. Certaines mauvaises habitudes et certains vices en souffrent; chacun est d'avis que le jour où l'ouvrier aura un logement suffisamment ample, diversifié et paré, la vie de famille le retiendra davantage et le cabaret perdra de ses attraits. A la campagne aussi et chez les paysans, la maison cesse d'être une hutte à raz de terre, au sol battu et à une ou deux fenêtres.

Le luxe moderne, du moins celui qui n'est pas dépravé, consiste surtout en objets durables : bijoux, mobilier, collections; c'est ce que l'on appelle les capitaux de jouissance. Il est très supérieur au luxe qui se répand en objets passagers. Temple, au XVII[e] siècle, faisait remarquer que le luxe hollandais offrait les traits que nous venons de décrire; il porte au développement des arts : qui n'admire ces riantes demeures d'Amsterdam, aux proportions commodes et modestes, embellies de tous ces

chefs-d'œuvre des peintres de genre, d'animaux ou de paysage, ces élégantes maisons de campagne, sans ostentation, avec leurs cultures perfectionnées de fruits et de fleurs, que gâta seulement un instant l'agiotage sur les tulipes?

S'il se porte avec amour sur la construction, l'aménagement, la décoration de la demeure, le luxe des peuples industriels et florissants est plus sobre pour le vêtement. Un de ses caractères, c'est d'être compatible avec l'égalité civile, l'égalité des rapports sociaux, de ne les choquer en rien. La toilette des hommes en témoigne. On ne voit plus d'hommes qui, suivant le mot de Henri IV, « portent leurs moulins et leurs bois de haute futaie sur le dos. » Les dentelles, comme manchettes et jabots, autrefois habituelles à la simple bourgeoisie, sont depuis longtemps abandonnées par les hommes, sans esprit de retour. Que, dans une réunion, on considère 200 ou 300 hommes assemblés, des couches les plus élevées jusqu'aux plus modestes de celles où l'on trouve une certaine éducation, il sera impossible, à la simple inspection de leur extérieur, de découvrir lesquels sont riches.

Il n'en est pas ainsi pour les femmes, il est vrai; mais il n'est nullement prouvé que la plupart de celles qui ont de la richesse dépensent plus aujourd'hui en toilette que ne le faisaient celles de même situation de fortune pendant les trois ou quatre derniers siècles. On se lamente de ce que les femmes de chambre veulent être vêtues comme leurs maîtresses, les servantes de campagne comme les fermières, celles-ci comme les femmes de propriétaires. Il peut y avoir de l'exagération chez certaines: cependant presque tout ce monde, servantes, fermières, épargne; un peu de luxe dans leur vie n'est pas un si grand mal.

Grâce à toutes ces nuances de luxe qui se répercutent, en s'affaiblissant, d'une couche sociale à l'autre, la différence entre les vies des hommes des diverses classes est beaucoup moindre d'après les jouissances réelles qu'ils peuvent se procurer que d'après les valeurs qu'ils possèdent (voir les chapitres où nous traitons de la *valeur*, tome III, pages 87-90).

Le luxe extérieur tend à se restreindre; on n'a plus de carrosses dorés; on en emploie beaucoup moins à huit ressorts; les valets se tenant debout derrière la voiture de leurs maîtres ne se retrouvent plus que chez les ambassadeurs. Les voitures simples dont on se sert, quelle que soit leur élégance qui consiste dans leur forme, non dans leur parure, et la beauté des chevaux, que ne relève aucune magnificence de harnais, sont autrement démocratiques que les anciennes chaises à porteur auxquelles ne dédaignaient pas de recourir les philosophes à maximes austères du dernier siècle.

Tout luxe judicieux constitue une sorte de réserve pour les circonstances imprévues et les temps de nécessité. Cela est vrai pour toutes les classes de la nation et pour l'ensemble de la nation elle-même. Les bijoux, les jolis meubles, les tapisseries, les tableaux, les objets de collection se peuvent vendre aux heures d'infortune, souvent sans perte. Dans les classes populaires même, la montre, la chaîne, la pendule, les menus bijoux peuvent aussi procurer, aux jours de détresse et de maladie, quelques ressources qui, si faibles soient-elles, n'eussent probablement pas existé autrement.

LE LUXE DES TEMPS DE DÉCADENCE ET DES COUCHES DÉCADENTES. — LE LUXE CONDAMNABLE. — Le luxe qui vient d'être décrit, non seulement n'est ni immoral, ni nuisible, mais il est légitime, recommandable et utile, sous la réserve qu'une part convenable soit faite dans le revenu à la prévoyance et à l'épargne.

Tout autre est le luxe des temps de décadence et des couches décadentes; car il peut y avoir dans un pays encore généralement sain certaines couches sociales morbides. Ce luxe prend un caractère immoral et inintelligent, quand, au lieu de répondre à des besoins naturels et normaux, physiques ou intellectuels, *il consiste uniquement dans la recherche des plaisirs et des objets très coûteux, par la seule considération qu'ils sont coûteux, dans le gaspillage systématique, dans la satisfaction unique de la vanité à outrance.* Grotesque alors et criminel est ce luxe.

Ce sont les Romains, sous l'Empire, certains souverains orientaux aussi, qui ont donné les exemples les plus démons-

tratifs et les plus fameux de cette condamnable et méprisable corruption du luxe. Deux citations latines le caractérisent, l'une de Suétone à propos de l'empereur Caligula : *Nihil tam efficere concupiscebat, quam quod posse effici negaretur;* il n'y a rien qu'il désirât avec tant d'ardeur que ce qui paraissait impossible; l'autre de Sénèque : *Hoc est luxuriæ propositum, gaudere perversis;* les choses contre nature sont le principal attrait du luxe, ou plus exactement peut-être de la débauche; car le mot *luxuria* a, en latin, un sens beaucoup plus étendu que notre mot luxe.

Les Romains de l'Empire pratiquaient en tout ce détestable abus du luxe : dans leurs demeures, c'étaient des immensités de constructions, de dérivations extravagantes de cours d'eau; dans leur service, c'étaient des troupes d'esclaves, à tâches insignifiantes, accompagnant partout leur maître, et comptant jusqu'à ses pas quand il se promenait pour lui mesurer la durée de l'exercice. Auguste, avant l'ère de l'apogée de ce luxe dépravé, défendait aux bannis d'emmener plus de 30 esclaves avec eux. Non moins excessif était le luxe de l'habillement : on allait jusqu'à changer onze fois de vêtements à table, et l'on vit dans les champs des troupeaux de moutons teints en pourpre [1]. Mais c'était surtout la table qui était l'objet de raffinements inouis et sans aucun rapport avec la satisfaction du goût : on combinait les plats les plus bizarres et les plus coûteux, sans autre recherche que celle d'une dépense énorme. Héliogabale nourrissait les officiers de son palais d'entrailles de barbeaux, de cervelles de faisans et de grives, d'œufs de perdrix et de têtes de perroquets. Des vaisseaux couraient les mers pour pêcher des poissons rares dont on extrayait soit la laitance, soit tout autre menue partie, afin d'en composer un plat d'un prix énorme. L'acteur Claudius Œsopus, avec une

[1] Roscher, *Nationalökonomie*, pages 588-590. Dans le grand ouvrage de Baudrillart sur le *Luxe*, on trouvera un très grand nombre d'exemples curieux d'excentricités de luxe condamnables, plus particulièrement chez les anciens, mais aussi chez les peuples primitifs et chez les modernes.

vanité de cabotin riche, offrait à ses convives un salmis de langues d'oiseaux qu'on avait dressés à parler. La perle de Cléopâtre qu'elle faisait dissoudre pour l'avaler est restée célèbre.

Dans le train vulgaire de la vie des grands ou des enrichis, ces perversités du goût se rencontraient. Hortensius arrosait des arbres avec du vin. Sur certains points, ce luxe de décadence se rapproche du luxe des peuples primitifs, avec cette différence que le premier est continu, et le second intermittent. Mon frère, Anatole Leroy-Beaulieu, dans ses voyages en Russie, a reçu l'hospitalité de riches marchands qui voulaient lui faire se laver les mains avec du vin de Champagne.

Ce genre de luxe est dégradant, nuisible, inavouable; ce sont des pratiques contre nature, une sorte de gageure de réaliser l'impossible, sans qu'il y ait une correspondance quelconque entre les efforts dépensés et les besoins licites, soit de la nature physique, soit de la nature intellectuelle de l'homme.

Le monde moderne offre peu d'exemples de ce genre; les classes ne sont pas suffisamment tranchées dans la population, les richesses individuelles, sauf quatre ou cinq exceptions dans le monde civilisé tout entier, n'atteignent pas assez d'importance, les goûts ne sont pas assez pervertis, pour qu'on puisse faire une aussi grande place aux fantaisies morbides dans les consommations. Il y a, cependant, depuis quelques années, dans certaines couches sociales, celles qui font profession de dilettantisme et d'esprit décadent, qui jouissent oisivement de larges fortunes, quelque disposition, non pas à imiter les monstruosités qui précèdent, mais à abuser des futilités toutes passagères, à rechercher uniquement les choses coûteuses par la raison qu'elles coûtent beaucoup et non qu'elles sont bonnes en elles-mêmes. Au lieu de se répandre en élégances durables, en ornements de bon goût, en collections, en objets d'art, en perfectionnements des objets agréables que fournit la nature, fleurs, chevaux, avec un discernement intelligent, certaines couches sociales, ou

plutôt certaines coteries sociales et certaines individualités recherchent la dépense pour la dépense, croiraient indigne d'elles, par exemple, d'offrir quelque cadeau qui durât, de parer leurs appartements et leurs personnes d'objets qui ne fussent pas fugitifs. Tout en restant à un énorme écart des Romains de l'Empire, ces dilettantes du luxe, ces décadents, alors même qu'ils ne seraient pas des dissipateurs, c'est-à-dire qu'ils n'épuiseraient pas leur patrimoine, n'en feraient pas moins des actes socialement et économiquement détestables.

AVANTAGES DU LUXE SAIN. — Ce n'est pas par ces excentricités, rares chez les peuples modernes, que l'on doit juger le luxe. Il nous est impossible, quant à nous, de le maudire. *Le luxe, considéré en général et malgré ses abus, est un des principaux agents du progrès humain. L'humanité doit lui être reconnaissante de presque tout ce qui aujourd'hui décore et embellit la vie, d'une grande partie même des améliorations qui assainissent l'existence.* Le luxe est le père des arts. Ni la sculpture, ni la peinture, ni la musique, ni leurs accompagnements populaires, la gravure, la lithographie, n'auraient pu prendre de grands développements et se répandre dans une société qui aurait déclaré la guerre au luxe.

Sans doute, il y a une sorte d'usage grossier, insolent et absurde du luxe : c'est celui qui ne cherche qu'à éblouir fastueusement la foule et même à l'humilier. La morale condamne cette sorte de triomphe impertinent et lâche de la richesse sur la médiocrité qui l'environne. Le luxe de simple ostentation, comme un grand étalage de valets inutiles, mérite les sévérités de l'opinion publique. Mais cette catégorie de luxe va, en général, en diminuant. La consommation déréglée de richesses et d'efforts humains que faisaient les Romains de la décadence, les excentricités fastueuses que l'opinion publique châtie chez quelques parvenus ou fils de parvenus, qui rappellent les fils d'affranchis de l'ancienne Rome, ces dérèglements effrontés du luxe se font plus rares de notre temps. Le luxe se montre moins au dehors et sur les places

publiques; il se contient, il se renferme dans l'intérieur, il se fait plus discret, *il a une sorte de pudeur qui lui défend, en s'étalant brutalement au grand jour, de choquer ceux qui ne peuvent en jouir*. Il ne sépare pas les diverses classes humaines; il comporte l'hospitalité, les relations cordiales sans hauteur ou arrogance; il va de pair avec l'épargne; il ne supprime pas les sentiments de sympathie, ni les œuvres de charité pour les malheureux. *Ce luxe de bon goût et de bon sens, il est impossible à un homme judicieux de le condamner.*

PRÉJUGÉS ÉCONOMIQUES OU VULGAIRES AU SUJET DU LUXE. — LA SUPPRESSION DU LUXE RESTREINDRAIT LE PROGRÈS SOCIAL ET DIMINUERAIT INDIRECTEMENT, SUIVANT TOUTES LES PROBABILITÉS, LA PRODUCTION MÊME ET LA QUALITÉ DES OBJETS COMMUNS. — Beaucoup d'économistes, dans leur sévérité à l'endroit du luxe, se sont livrés à des arguments très inexacts et ont commis des erreurs économiques grossières.

Voici la principale de ces erreurs, de beaucoup la plus répandue.

On s'imagine, comme Rousseau et Montesquieu dans les passages reproduits plus haut (pages 244-245), que, si le luxe n'existait pas, la société serait beaucoup mieux pourvue d'objets utiles. Si l'on ne consommait pas, dit-on, pour un milliard de francs d'objets de luxe, on pourrait avoir pour un milliard de plus de blé ou de pommes de terre, ou de vêtements communs. Si quelques-uns n'étaient pas trop riches, personne ne serait pauvre. Ce raisonnement est inexact pour deux raisons :

1° *Un milliard de francs d'objets de luxe ne correspond nullement à la somme de travail et de forces humaines qu'exigerait un milliard de francs de pommes de terre, ou de blé, ou de vêtements et de mobiliers grossiers. Ce que le luxe paie d'une façon si large, en général, ce n'est pas la quantité de la marchandise, ni la quantité du travail, c'est la qualité de la marchandise et du travail.* L'hectare de Château-Laffitte ou de Château-Margaux, qui produit 15 à 20 hectolitres de vin de choix, se vendant 500 à 600 francs l'hectolitre à la récolte et qui donne

ainsi un revenu brut de 7.500 francs à 12,000 francs, ne pourrait pas, y consacrât-on le même nombre de journées, produire pour une somme égale de vin commun ; en abandonnant la production de vins délicats pour se livrer à celle de vins grossiers, on obtiendrait peut-être, quels que fussent les soins, 60 à 70 hectolitres de liquide vulgaire là où l'on récolte aujourd'hui 15 ou 20 hectolitres de liquide de choix ; au lieu de cette valeur de 7,500 à 12,000 francs, on en aurait une de 1,500 à 2,000 francs.

De même, *un ouvrier joaillier ou graveur très habile gagne dans sa journée 15 ou 20 francs à produire des objets de luxe ; il ne faut pas croire que, si l'on supprimait ce genre de production, et que l'on mît cet homme à faire de la quincaillerie, il produirait une valeur d'objets communs égale à 15 ou 20 francs ;* il ne pourrait, sans doute, en produire que pour 3, 4 ou 5 francs, déduction faite de la valeur des matières premières et des autres éléments dont il faut tenir compte. De même encore, un de ces ouvriers ébénistes qui sont de vrais artistes est rétribué aussi par un salaire d'une quinzaine ou d'une vingtaine de francs pour faire des meubles sculptés : mettez-le à faire des meubles ordinaires, il n'en fera pas une quantité qui corresponde à la somme qu'il gagnait. Il en est ainsi de la généralité des consommations de luxe. Ce que le luxe paie donc à un très haut prix, c'est la qualité du travail, le don spécial de l'ouvrier et de l'artiste ; *mis à une autre besogne, cet ouvrier ou cet artiste ne produirait pas une quantité d'objets vulgaires plus forte que celle que fabrique le plus ordinaire manœuvre. Aussi, est-ce une erreur de croire que, en supprimant une production de luxe de un milliard, on pourrait obtenir pour un milliard de plus d'objets utiles à l'humanité.*

On alléguera peut-être que certains ouvriers ou certaines ouvrières des industries de luxe sont peu payés, les dentelières, par exemple, et les brodeuses, que si ces femmes, au lieu de se consacrer à des objets superflus, s'employaient aux tâches vulgaires, au blanchiment, à la fabrication des tissus, au travail même de la terre, elles produiraient une

valeur égale à celle qu'elles produisent actuellement, mais sous une forme qui profiterait plus à l'humanité. Ces cas sont, toutefois, exceptionnels : la grande légion des ouvriers de luxe : bijoutiers, joailliers, tapissiers, ciseleurs, graveurs, carrossiers en voitures riches, etc., sont très amplement rémunérés et ne fourniraient pas en travail vulgaire le tiers de la valeur qu'ils fournissent en travail élégant, en travail qualifié, comme disent les Allemands. Supposons qu'il y ait en France 300,000 ouvriers des industries de grand luxe qui gagnent tous ensemble un milliard de francs ; il est probable que si l'on mettait ces 300,000 ouvriers au travail vulgaire se rapprochant le plus du travail élégant qu'ils font actuellement, on n'aurait pas, de ce chef, une valeur de plus de 300 millions, au lieu de la valeur de 1 milliard que l'on a aujourd'hui. *C'est* donc *une grande erreur de croire que la suppression des industries de luxe et leur remplacement par des industries communes produirait une valeur d'objets communs égale à la valeur des objets de luxe disparus ; probablement, cette valeur en articles communs ne serait, en supposant, ce qui ne se rencontrerait pas, toutes les autres circonstances semblables, que du tiers de la valeur des objets de luxe actuellement produits.*

2° On peut admettre, sans doute, que matériellement et abstraction faite d'une considération que nous présenterons dans un instant, l'humanité, si elle voulait restreindre ses besoins au pain, à la viande, au vin commun, aux vêtements les plus ordinaires, aux logements très modestes et aux ustensiles les plus simples, pourrait se procurer une quantité plus considérable de ces catégories d'objets. Si tous les peintres, ciseleurs, tapissiers en articles riches, décorateurs, carrossiers de luxe, bijoutiers, joailliers, fabricants de meubles autres que les vulgaires, dentelières, brodeuses, etc., si tout ce monde retournait au travail de la terre, à celui de la filature et du tissage de coton, à la bonneterie etc., on obtiendrait une quantité plus ample de marchandises communes, les seules que certaines personnes considèrent comme essentielles à la vie.

On peut supposer qu'il en serait ainsi, mais ce n'est qu'une conjecture; *il n'y a aucune certitude que la suppression du luxe eût pour conséquence une plus grande abondance des objets communs. On néglige ici de penser aux conséquences indirectes de cette profonde modification dans les désirs humains, dans la vie humaine elle-même.* On ne tient nul compte de l'influence déprimante, assoupissante, qu'exercent sur l'activité de l'homme, sur son initiative, sur l'esprit même de recherche et d'invention, la monotonie et l'uniformité des occupations. Une société où tous les hommes se livrent à peu près à la même tâche, vivent dans des conditions identiques, n'ont que des besoins limités, où aucun d'eux ne voit s'ouvrir devant lui des perspectives de vie brillante, différant de celle des autres, une semblable société finit par tomber en proie à l'inertie et à la routine. Son élasticité diminue ; elle devient nécessairement à la longue une société stationnaire, puis une société rétrograde. A notre sens *la suppression du luxe aboutirait, avec le temps, à une diminution des objets même de consommation vulgaire.*

L'action stimulatrice du luxe est incontestable; elle s'exerce à tous les degrés de l'échelle sociale. Évidemment, ce n'est pas le seul ressort de l'activité humaine, ni même le principal ; il s'en faut de beaucoup ; mais c'en est un, d'une incontestable importance, et il n'y a pas trop de tout l'ensemble des ressorts actuels pour arracher l'homme à l'inertie et à la paresse. Au plus haut degré de l'échelle sociale, beaucoup d'hommes, nous ne disons pas tous, s'imposent un surcroît de travail et de tension d'esprit pour avoir une demeure élégante, des jardins somptueux, un train de vie luxueux ; au milieu de l'échelle, nombre de gens s'infligent un surcroît de peine pour se procurer un jour le confortable, qui naguère était considéré comme du luxe et qu'il est encore souvent très difficile d'en distinguer, pour mener ce qu'on appelle, dans un certain monde, une vie honorable, laquelle n'est pas exempte de décoration et de superflu ; au bas de l'échelle, nombre de personnes, hommes et femmes, consentent aussi à une prolongation de labeur ou

s'ingénient davantage pour se procurer certaines élégances secondaires, devenues vulgaires, mais qui n'en sont pas moins du luxe, en ce sens que leur possession n'importe pas à la satisfaction des besoins rudimentaires de l'homme.

L'influence du luxe sur le progrès social et les arts, même pourrait-on dire sur le progrès scientifique et littéraire, ne peut guère être contestée. Les grandes époques, comme la Renaissance, où l'esprit humain a pris le plus d'essor dans toutes les directions, ont été des époques de luxe; on y a même commis beaucoup d'excès en ce genre; mais mieux valait encore, pour l'avancement total de l'humanité, ces excès, si regrettables qu'ils aient été, qu'une vie insipide et morne où tous les hommes n'auraient strictement songé qu'à se mettre eux-mêmes et leur prochain à l'abri du besoin, au sens restreint du mot.

Le progrès s'est souvent accompli par les efforts d'individus remarquablement doués au point de vue de la volonté et de l'intelligence, mais qui étaient sensibles à l'attrait des récompenses matérielles; or, la plus certaine de ces récompenses, pour les nombreux esprits qui ne sont pas uniquement voués à l'idéal, c'est encore la richesse, et la richesse, pour beaucoup d'hommes, perdrait de sa valeur, si on les privait du luxe qu'elle peut comporter. Sans doute, parmi les inventeurs, parmi les grands entrepreneurs et les chefs d'usine, il est des hommes d'une nature réellement élevée, que la simple perspective des services qu'ils rendent à l'humanité et de la gloire ou de l'honneur qui en rejaillira sur leur nom suffit à soutenir dans leur incessant et pénible travail de recherches. Mais il est d'autres hommes énergiques, capables et ardents, utiles au progrès économique, qui sont guidés par un idéal moins noble et qui sont plus sensibles à l'attrait du luxe qu'aux pures jouissances de l'esprit ou aux satisfactions d'un amour-propre élevé. Il importe, cependant, à l'ensemble de l'humanité, que ces hommes donnent en efforts tout ce qu'ils peuvent donner: il leur est loisible de s'accorder les plaisirs du luxe, sans extravagance odieuse; on en sera quitte pour leur appli-

quer le mot de Saint-Augustin : *receperunt mercedem suam vanam vanam.*

Le goût du luxe peut être en lui-même frivole; la morale ascétique peut parfois le condamner, mais il sert d'utile aiguillon à une partie notable de la faible humanité.

Il peut paraître inutile que les femmes portent des robes de soie, des rivières de diamant et des colliers de perles; que pour des courses peu longues, et sans but, elles se fassent transporter dans de brillantes voitures. Mais c'est parfois pour procurer à sa femme ou à ses filles ces biens et à lui-même le lustre qui en résulte, que certains hommes auront peiné, inventé, combiné, affronté des risques, créé des industries utiles au monde entier, tandis que ces mêmes hommes se seraient détachés plus tôt du harnais, si on avait voulu les réduire au simple confortable.

Les lignes qui précédent ont paru dans notre *Précis d'économie politique* en 1888. Un économiste, ennemi du luxe, croit les avoir réfutées dans la phrase suivante : « M. Leroy-Beaulieu dit que c'est peut-être à seule fin de permettre à sa femme de porter ces dentelles que le mari a gagné des millions. C'est possible, mais s'il n'a gagné ses millions que pour les consacrer à un tel usage, à quoi sert-il qu'il les ait gagnés[1] ? » L'insuffisance de l'objection et le vice du raisonnement sont manifestes. Outre que ce n'est pas tous ses millions, mais seulement une fraction secondaire que l'homme industrieux, mais vain, consacre à acheter des dentelles ou des perles à sa femme, notre contradicteur oublie ici *qu'un industriel, un commerçant, entreprenant et habile, ne sont pas seulement utiles à la société par la fortune personnelle qu'ils font, mais encore et surtout par toute l'activité productive qu'ils suscitent autour d'eux et qu'ils dirigent. Les sommes qu'ils gagnent personnellement ne sont qu'une parcelle de l'ensemble des valeurs qui ont été créées grâce à leur esprit d'initiative, à leur puissance de combinaison, et qui n'auraient pas existé sans eux.* Nous avons

[1] Gide, *Principes d'économie politique*, page 403.

prouvé que, dans bien des cas, la fortune d'un homme doué de beaucoup d'ingéniosité et de fécondité d'esprit ne représente qu'un courtage insignifiant, quelquefois moins de 1 p. 0/0 sur l'ensemble des valeurs qui ont dû leur naissance à ses qualités propres et dont le monde eût été privé, sinon perpétuellement, du moins pendant un temps qu'on ne peut calculer, si les efforts de cet homme ne s'étaient pas produits. (Voir tome II, page 198). L'objection que nous avons rapportée ci-dessus s'arrête aux apparences et ne tient nullement compte de ce qui doit surtout préoccuper le savant, à savoir les effets indirects, différés et prolongés, d'une cause déterminée.

En résumé, on peut regarder comme une quasi certitude que *les efforts surérogatoires, exceptionnels, que suscite le désir du luxe, augmentent singulièrement la puissance productive de l'humanité, même pour les objets nécessaires.*

3° Le luxe a été l'introducteur de tous les progrès, dans la demeure, dans le mobilier, dans les arts, dans les fleurs et les fruits. L'embellissement très légitime de la vie humaine donne aux hommes le sentiment et le goût de la variété, de certains changements ; ce sont des conditions très propices à l'activité et aux perfectionnements. Le luxe fait descendre dans toute l'échelle sociale le goût des *decencies*, objets de convenance élégante, qui vont souvent avec la propreté et l'hygiène et qui, s'ils n'en sont pas les conditions nécessaires, se trouvent souvent en être les introducteurs.

Sans revenir sur ce que nous avons dit à ce sujet (page 247), constatons que dans nombre de villages et de fermes, il serait désirable qu'un certain luxe de la demeure, du mobilier et parfois du vêtement, pénétrât. De proche en proche, grâce à la force du goût de l'imitation et par l'exemple des classes supérieures, il s'y introduira.

Le luxe, en s'appliquant aux objets réputés superflus, donne souvent des indications et des directions très utiles pour l'amélioration de la production des objets communs. Ainsi, on est arrivé à Bordeaux à des soins très minutieux pour les vins, parce

qu'ils constituent des objets de luxe que l'on paie un prix très élevé. Dans certains départements du midi de la France, au contraire, où l'on cultive admirablement la vigne pour la production de vins communs, on néglige la vinification, on ignore la méticuleuse propreté des caves et des vaisseaux, les soutirages fréquents, toutes les précautions à apporter pour que le vin se conserve et s'améliore. Il en résulte que souvent le vin s'y gâte, s'aigrit et se perd. Peu à peu, cependant, les habitudes de la vinification bordelaise, dans la mesure où elles peuvent s'appliquer à des vins de bien moindre prix, s'insinuent, grâce à l'esprit d'imitation, dans les contrées voisines, productrices de vin grossier. Cette amélioration générale dans les procédés de vinification, c'est le luxe appliqué aux vins qui en aura été l'initiateur et le graduel propagateur. Cet exemple est topique ; on en pourrait citer mille autres à l'appui ; *le raffinement des productions de luxe introduit graduellement et généralise des procédés plus parfaits, même pour l'amélioration et la conservation des produits communs de même catégorie* et contribue à améliorer ces produits communs.

Ce que nous venons de dire pour les vins est tout aussi sensible pour les fruits et les fleurs, pour les cultures potagères, etc. La recherche du luxe en ces articles finit par perfectionner les espèces et les méthodes et introduit à la longue des améliorations considérables dans la production des objets communs.

Personne ne peut dire ce que seraient les arts sans le luxe. Certains domaines artistiques auraient complètement disparu. On ne peut concevoir, sans le luxe, les portraits de Van Dyck. De même, sans le luxe, la plus grande partie de l'École hollandaise n'eût pas existé, car ce sont les particuliers qui, en ornant avec un soin jaloux leur demeure, ont offert un débouché à cette école ; il en est de même de presque toute la peinture moderne.

Certains hommes, à la fois artistes et austères, voudraient confisquer le luxe pour les pouvoirs publics. Ceux-ci seuls, par les fêtes nationales ou communales, par les monuments

destinés aux services généraux, par les commandes ou achats de tableaux, de statues, se chargeraient d'embellir la vie et d'encourager les arts. Sans nier que les gouvernements ne puissent, dans une certaine mesure, contribuer à ce résultat, nous avons prouvé, dans un autre ouvrage, combien ils s'acquitteraient insuffisamment et mal de cette fonction, si on voulait la leur transférer tout entière[1]. Le luxe public se pourvoit avec l'impôt, c'est-à-dire avec l'argent prélevé, sans le consentement explicite de tous ceux qui le paient, quelquefois avec leur manifeste désapprobation. Les abus sont bien plus à craindre alors. Le luxe public, beaucoup plus que le luxe privé, outre qu'il est plus exposé à la prodigalité, que ceux qui le dispensent ont une responsabilité très restreinte au regard des abus, se trouve, en outre, bien plus sujet que le luxe privé à tous les engouements ou partis pris d'école, au favoritisme, à la camaraderie. Personne ne soutiendra en France, par exemple, à l'heure actuelle, que les achats annuels faits par l'État ou la Ville de Paris aux Expositions de peinture et de sculpture soient toujours la manifestation exacte et sûre du bon goût et de l'impartialité.

4° *Le luxe est utile à l'emploi intelligent des loisirs.* Sans luxe, les loisirs deviennent souvent brutaux. Ainsi, les pianos, les instruments de musique, les billards, presque tous les jouets et articles de distraction, les belles fleurs et les beaux fruits, les serres, les collections, sont des produits de luxe ; tout au moins, si on ne les regarde plus comme tels aujourd'hui, on les a regardés ainsi autrefois, lorsqu'ils étaient encore à la première période de tout produit raffiné nouveau qui n'est pas encore tombé dans l'usage général.

La production des objets de luxe contribue beaucoup à maintenir les industries domestiques. Il est, en effet, dans la nature de ces objets de ne pouvoir être produits mécaniquement dans de grands ateliers, sinon ils perdent le caractère de distinction qui les doit caractériser. Aussi, les dentelles, les bro-

[1] Voir notre ouvrage : *L'État moderne et ses fonctions*, pages 410 à 425.

deries, les gants, la taille ou le montage des pierres précieuses et des bijoux, les peintures et décorations de menus articles divers se font souvent au foyer de l'ouvrier. Ces tâches occupent parfois les jeunes filles et les femmes, et contribuent à empêcher les campagnes de se dépeupler.

5° On peut arguer en faveur du *luxe*, ce qui n'est, cependant, pas un avantage pour tous les pays, notamment pour la France, *qu'il concourt à prévenir ou à limiter, dans les pays qui y seraient portés, l'excès de population.* Il pare à ce danger, qui est réel pour diverses contrées ou diverses races, l'Italie, l'Allemagne, la race irlandaise, en répandant le goût et la recherche des objets de convenance et d'agrément, ce que les Anglais appellent les *decencies*; il résulte de ce goût et de cette recherche trois conséquences : un retard dans l'époque du mariage, ce qui, quand il n'est pas trop prolongé, n'offre guère d'inconvénients; une réduction du nombre des enfants par mariage, ce qui également, quand on ne le doit pas à des pratiques vicieuses et que cette réduction empêche simplement un pullulement de 8, 10 ou 12 enfants par famille, ne peut être condamné par la morale; enfin, le désir des *decencies* ou objets de convenance et d'agrément, allant au delà du confortable simple, paraît être en opposition avec l'abus de la force procréatrice; si bien que certains économistes ont vu dans le goût du luxe le plus grand obstacle à l'excès de population, *overpopulation.*

Quoique la France souffre depuis quelques années d'un mal tout contraire, il ne faut pas oublier que le monde en général, la partie la plus primitive de la Belgique, l'Allemagne, l'Italie, la race irlandaise, tout l'Extrême-Orient, souffrent de charges de famille prématurément assumées ou exagérées par des hommes résignés à l'existence la plus grossière et à la jouissance des seuls plaisirs élémentaires.

6° *Le luxe bien entendu forme une réserve utile à une nation et aux individus pour les temps de nécessité.* Cette heureuse conséquence concerne surtout le luxe en objets durables, très supérieur au luxe en objets passagers; il n'appauvrit pas la

nation, ni même souvent les individus. *Il peut être même une forme d'épargne pour les natures peu disposées aux privations.* Ainsi, le luxe qui se porte sur les achats de tableaux, de jolis meubles, de tapisseries, d'articles de collection, de bijoux même, quand il est défrayé avec le revenu et qu'une certaine intelligence y préside, constitue pour une famille une réserve qu'après des années ou des dizaines d'années elle peut s'estimer heureuse de posséder.

Ce luxe-là ressemble à l'économie; c'était celui que le fin observateur anglais Temple louait chez les Hollandais.

7° *Le luxe diminue plutôt qu'il n'augmente l'égalité des conditions.* Si les gens riches épargnaient toujours et capitalisaient à nouveau tout ce qui dans leur revenu dépasse le nécessaire ou le simple confortable, outre que ce serait là une pratique dépourvue de toute raison puisqu'elle accroîtrait indéfiniment les moyens de consommation, sans jamais accroître les consommations elles-mêmes, ces féroces épargnants finiraient par édifier des fortunes exubérantes ; l'écart entre les conditions serait beaucoup plus grand qu'aujourd'hui.

Certaines dépenses de luxe, chez l'homme riche, loin d'être condamnables, contribuent à la sociabilité.

L'homme riche doit faire de son revenu différentes parts : l'une, destinée à une vie confortable, honorable, au sens judicieux que le monde attache à ce mot ; une autre, à des dépenses pour secourir, aider ou guider son prochain, dépenses de patronage, dépenses pour s'associer aux expériences incertaines en vue d'un résultat utile, de manière à concourir efficacement au mouvement de la civilisation ; nous ne faisons qu'esquisser cette fonction essentielle de l'homme riche ; nous lui consacrerons plus loin quelques développemenits ; il doit, en outre, conserver avec soin sa fortune, ce n'est pas pour lui seulement un acte de prévoyance, c'est un devoir social ; il doit même l'accroître ou chercher à le faire par une épargne qui n'ait rien de sordide ni d'outré ; mais il ne lui est pas défendu de faire une part au luxe bien conçu, dépassant le

simple confortable, il est même bon qu'il fasse cette part· c'est presque là aussi une partie de sa mission.

Malthus pense qu'une classe de consommateurs non producteurs est utile à la société ; ce peut être une exagération, mais, en tout cas, il n'est pas mauvais qu'il y ait dans une nation une classe d'hommes qui, tout en concourant, d'une façon directe ou indirecte, à la production, dispose d'un superflu de revenu pour en faire les divers usages ci-dessus.

La civilisation et l'humanité perdraient infiniment et la production elle-même à l'élimination de tout luxe.

LA POLITIQUE RELATIVE AU LUXE. — LES LOIS ET LES IMPOTS SOMPTUAIRES. — Dans les âges aristocratiques, comme dans les sociétés démocratiques, les législateurs, au cours de l'histoire, se sont montrés en général plutôt hostiles au luxe. Trois raisons principales les ont guidées à ce sujet dans l'antiquité et se retrouvent encore plus ou moins chez les gouvernements modernes : 1° la croyance que le luxe amollit ; 2° le postulat philosophique de l'égalité des hommes ou, du moins, des citoyens ; 3° une sorte de jalousie publique qui veut garder pour l'État ou pour les villes les manifestations de l'extrême opulence.

L'histoire fourmille d'interdictions du luxe, aussi draconienne qu'inefficaces. Il s'est manifesté en cette matière un phénomène analogue à celui de la lutte des législateurs contre l'intérêt de l'argent. On voulut empêcher les gens de tirer avantage de leur richesse, soit en la dépensant, soit en la prêtant.

En Grèce, c'est Lycurgue qui paraît avoir le premier systématisé la prohibition légale du luxe. D'après Plutarque, personne à Sparte ne devait posséder une maison ou des ustensiles et meubles qui n'eussent pu être faits avec une simple hache et une scie ; les seuls assaisonnements permis pour la nourriture étaient le sel et le vinaigre. A Locres, Zaleucus défendait de porter un anneau d'or ou des vêtements de Milet ; un seul verre de vin bu sans ordonnance du médecin entraînait la peine de mort. A Athènes, Solon, émule adouci de Lycurgue, réglementait surtout les toilettes des femmes,

le luxe des festins et celui des funérailles; des inspecteurs étaient institués à cet effet.

Dans la société romaine, un autre sentiment commence à se manifester qui a inspiré toute la politique du Moyen Age en pareille matière, et qui se retrouve encore chez les débris des classes féodales en Allemagne, dans les pays musulmans, etc. : c'est *le sentiment aristocratique qui veut garder la hiérarchie traditionnelle et faire observer, dans la vie extérieure, les distances entre les classes.* C'est à quoi veillaient surtout les censeurs. Avant eux la loi des douze tables contenait déjà quelques restrictions au luxe des funérailles. La célèbre *Lex Oppia de cultu mulierum* en 215 avant Jésus-Christ, la *Lex Orchia* en l'an 187, la *Lex Fannia* en l'an 143 et nombre d'autres, tour à tour l'objet de rappels, puis de remises en vigueur et de clauses nouvelles, ne purent ni prévenir le luxe de toilette chez les femmes, ni les funérailles somptueuses, ni les repas extravagants. C'est surtout le parti aristocratique, Caton, Sylla ensuite, qui se complaisaient à ces interdictions, lesquelles visaient principalement les chevaliers ou les autres classes enrichies par le commerce. Les combats ou jeux de cirque étaient aussi réglementés par Sylla de même que les jeux de hasard.

Au Moyen Age et au commencement des temps modernes, les lois somptuaires reparaissent et se propagent. Le sentiment religieux n'y est pas toujours étranger; on voit ces lois renforcées aux moments d'enthousiasme chrétien et sous les princes austères, au temps des Croisades, par exemple, et sous saint Louis. Le sentiment qui domine, toutefois, cette législation est celui que nous avons décrit : la jalousie des classes militaires, souvent gênées, contre les classes bourgeoises, enrichies et ascendantes. Il s'y mêle aussi, parfois, dans les villes libres ou communes, un peu d'envie démocratique. Plus tard, des idées plus compliquées s'y ajoutent : celles de maintenir les fortunes de la noblesse en les préservant du gaspillage, puis d'empêcher les métaux précieux de sortir du pays pour payer des articles luxueux faits à l'étranger. C'est toujours, cependant,

la pensée aristocratique qui est au fond de ces dispositions.

Comme le remarque Roscher, la législation somptuaire est très intéressante pour l'étude de la technologie et celle des rapports entre les classes. Le développement des lois sur le luxe, magré leur inutilité, est intéressant à suivre. On veut traduire extérieurement les distinctions sociales, et *l'on applique une sorte de loi des suspects à tout produit nouveau.* Les chevaliers seuls doivent porter de l'or, les écuyers de l'argent; les premiers peuvent user de velours ou de damas; les seconds de satin ou de taffetas.

Parmi les lois les plus célèbres contre le luxe, les érudits citent celles de Jacques d'Aragon en 1234, d'Édouard III d'Angleterre, de 1327 à 1377; ce dernier est l'un des grands propagateurs de l'industrie de la laine et jalousait les tissus plus riches; celles de Philippe le Bel, de 1285 à 1314.

Au XIV^e^ siècle la législation lutte surtout contre les fourrures, au XVI^e^ contre la vaisselle d'or et d'argent. Au XVII^e^ siècle même et sous Colbert on trouve des ordonnances contre la vaisselle plate, avec injonction de la porter à la Monnaie. Les besoins du trésor royal sont aussi pour beaucoup dans certaines de ces prescriptions.

En Allemagne, jusqu'au XVIII^e^ siècle, on relève de nombreuses ordonnances pour restreindre le luxe des enterrements; c'étaient peut-être les mieux observées de toutes les lois somptuaires, parce qu'on y avait la complicité de l'héritier. Quant à celles sur les vêtements, les banquets, etc , leur sort était d'être constamment violées.

Suivant qu'ils étaient plus ou moins positifs et avancés en civilisation, les peuples modernes renoncèrent plus ou moins tôt à cette législation. La dernière loi somptuaire en Écosse est de 1621. En France ces lois s'atténuent à la fin du XVI^e^ siècle et disparaissent complètement au commencement du XVII^e^; en Prusse on les retrouve jusqu'à la fin du dernier siècle.

On ne saurait approuver l'intervention du législateur en ces matières. Il empiéte ainsi, à tort et à travers, sans aucune lumière spéciale qui l'y autorise, sur le domaine de la liberté

individuelle. Il arrêterait une foule de progrès dus à la variété des consommations. Toutes les denrées nouvelles ont été alternativement prohibées par les États : au XVI^e^ siècle, l'eau-de-vie, au XVII^e^ le tabac, au XVIII^e^ le café, ont été successivement l'objet de prohibitions mitigées ; l'usage de ces substances n'était permis que sur une ordonnance de médecin. Ces interdictions ne se rapportent peut-être pas uniquement au sentiment d'hostilité des pouvoirs publics contre le luxe ; elles prétendaient s'inspirer aussi du souci pour la classe populaire.

Ce n'est pas à dire que l'État ne puisse assujettir à des impôts des denrées qui sont d'un usage répandu, tout en n'étant pas d'une absolue nécessité, et qui offrent des inconvénients hygiéniques ou sociaux. Pour l'alcool, le droit de taxation de l'État est manifeste, dans les circonstances présentes ; ce n'est pas tant au point de vue du luxe que les gouvernement peuvent alors se placer, c'est à celui de la nécessité de se récupérer de tous les maux qu'inflige à la communauté l'abus de l'alcool chez certains individus. L'ivrognerie est une cause constante de rixes, de désordres publics, de maladies graves, de crimes ou délits, d'aliénation mentale ; elle impose à l'État, aux départements et aux communes de fortes dépenses et beaucoup de troubles pour la police, la justice, l'hospitalisation, l'assistance. Les taxes mises sur l'alcool, en vue d'obtenir de cette denrée le maximum de rendement fiscal, ont ainsi leur raison d'être. Dans une moindre mesure, une taxation de ce genre est licite pour le tabac qui, dans les lieux publics, expose à des désagréments, par le contact et le peu de retenue des fumeurs, la population qui s'abstient de cette denrée.

L'État n'a nullement le droit de prohiber l'usage de telle ou telle denrée, parce qu'il la juge superflue. Il doit laisser à l'initiative privée, aux sociétés de tempérance, par exemple, le soin de faire des prosélytes. Elles y parviennent. C'est en 1803 à Boston que ces associations virent le jour. Elles proscrivaient d'abord seulement les spiritueux proprement dits,

spirits ; elles sont arrivées à interdire à leurs adhérents toutes les boissons artificielles autres que le thé, ce qui est excessif. Dès 1834 elles comptaient aux États-Unis 1 million 1/2 de membres, chiffre qui, avec le temps et le développement de la population, a dû plusieurs fois se multiplier. En Angleterre, vers le milieu de ce siècle, ces sociétés avaient déjà trois millions d'adhérents. Grâce à elles la consommation de l'alcool a considérablement diminué en Angleterre : une première fois, de 1835 à 1853, où le nombre de gallons taxés (le gallon = 4 litres 54) est tombé de 31,400,000 à 30,164,000, malgré l'accroissement de la population ; une seconde fois, de 1878 à 1899, où le produit annuel des droits de douane et des droits d'exercice sur les spiritueux, avec les mêmes tarifs, a passé de 20,674,935 liv. sterl. (environ 517 millions de fr.) à 21,345,453 livres (approximativement 535 millions de fr.), quoique dans l'intervalle la population se soit élevée de 33,943,773 âmes à 40,559,954 [1], plus de 19 p. 100 d'augmentation ; la consommation des spiritueux s'est donc réduite dans cette dernière période de 14 p. 100 par tête, sans prohibition absolue. On doit considérer comme une excentricité la législation célèbre de l'État de Maine, dans la fédération américaine, qui prohibe toute vente de boissons spiritueuses (vin compris) et remet à un fonctionnaire public le soin d'en délivrer exceptionnellement pour des objets très restreints déterminés par la loi. Il y a là une présomptueuse atteinte du législateur au domaine privé. On a remarqué, d'ailleurs, que la restriction de la consommation de l'alcool a été accompagnée par un énorme développement de l'opium et de la morphine (en 1880, 206 grammes d'opium et 24 grammes de morphine par tête dans la ville d'Albany, contre 43 grammes d'opium en 1855) [2]. *Par ses prohibitions de certaines consommations, l'État met en jeu, quelquefois d'une façon très fâcheuse, la loi de substitution,* dont nous avons souvent signalé l'importance (voir t. I^er^, p. 112 et t. III, p. 34).

[1] *Statistical Abstract for the Unit. Kingd.*, 1892, pages 16 et 220, et 1898, pages 16 et 252.

[2] Roscher, *Grundlagen der Nationalökonomie*, 17^te^ auflage, page 597.

Ainsi le pouvoir de taxation, en ne poussant jamais les droits au delà du point qui peut produire le maximum de rendement, c'est la seule mesure dont l'État puisse légitimement user a l'endroit des denrées qui sont universellement reconnues comme dangereuses, à la condition que le danger ne soit pas seulement pour l'homme qui en fait usage et en abuse, mais, par voie de répercussion, pour la société en général. Encore l'État doit-il être très circonspect en pareille matière.

Ce n'est pas à dire qu'on ne puisse taxer aussi certains objets de luxe inoffensifs ; ceux-ci peuvent être soumis à un impôt, en qualité de symptômes de la richesse. En Angleterre et en France on trouve des impôts divers de ce genre. Il y eut des impôts sur la poudre aux *cheveux,* dans le premier de ces pays, il en existe encore sur les armoiries; il y en a fréquemment sur les objets d'or et d'argent, les cartes à jouer, les billards, les chevaux, les voitures, les domestiques mâles, etc.; on en a mis en Hollande sur les tulipes, au beau temps de la manie pour ces fleurs. Certains de ces impôts peuvent se justifier ou s'excuser, non pas à titre de prohibition ou de restriction du luxe, ou d'intervention de l'État dans le choix des consommations, mais comme portant sur des signes assez précis de la richesse. En France les taxes de ce genre produisent aujourd'hui une quarantaine de millions.

Quand ces taxes frappent modérément des objets qui se manifestent à l'extérieur ou dont soit la production, soit l'existence peut être vérifiée aisément sans inquisition, que, d'ailleurs, elles ne portent pas sur des minuties, on peut les tolérer. Mais il ne faut pas aller au delà. Les taxes somptuaires ont beaucoup d'inconvénients : d'abord, les goûts variant sensiblement d'une génération à l'autre, il arrive que le produit de la taxe va souvent en s'évanouissant, ce qui a été le cas pour l'impôt sur la poudre aux cheveux en Angleterre qui, après avoir rapporté plus de 1 million de francs, fut aboli quand il ne produisait plus que 25,000 francs. Les droits sur les armoiries et les domestiques mâles ont été aussi en diminuant dans la Grande-Bretagne. C'est folie d'attendre beaucoup de taxes de

ce genre ; un impôt n'est très productif que lorsqu'il a une base très large, c'est-à-dire qu'il atteint la généralité des habitants ou des fortunes. Si les droits sur les articles sont nombreux et élevés, on pousse à la fraude ou l'on met en jeu la loi de substitution.

Une certaine école, qui préconise l'impôt sur les capitaux et les jouissances, veut assujettir à des taxes les objets d'art, les collections, les bijoux, les bibliothèques et les meubles. De tels droits existent dans divers pays. Ou bien ils ne sont guère que nominaux à cause de la fraude, ou ils exigent une perception inquisitoriale, ou ils diminuent la valeur des objets, ce qui n'est pas sans inconvénient pour certaines industries d'art et pour les artistes eux-mêmes. Le plus souvent, ce sont des taxes d'ostentation et de peu de produit, des taxes arbitraires, en outre, et incertaines en ce sens que l'impossibilité de vérifier exactement la matière imposable rend cette taxation prodigieusement inégale suivant les degrés de conscience des contribuables [1].

Des impôts directs annuels sur des objets non productifs de revenu, s'ils étaient exactement perçus, finiraient par supprimer ou restreindre l'usage d'objets dont la production et la jouissance raffinent la société, sans préjudice pour personne.

Aussi ne saurait-on approuver l'intervention de l'État dans les consommations, en dehors des quelques cas très spéciaux que nous avons indiqués et qu'il ne faut pas étendre (voir plus haut, page 277). Adam Smith a signalé avec raison la contradiction où se mettent les gouvernements quand ils prétendent interdire le luxe aux particuliers : « Étant eux-mêmes, et sans aucune exception (*without any exception*), les plus grands prodigues dans la société (*the greatest spendthrifts in the society*), si leur propre extravagance ne ruine pas l'État, celle de leurs sujets ne le fera pas [2]. »

[1] Voir notre *Traité de la Science des Finances*, tome Ier, pages 487 à 500 Voir aussi pour des taxations bizarres sur le luxe : E. de Parieu, *Traité des impôts*, passim.

[2] Ad. Smith, *La Richesse des Nations*, II, chap. III

Le point de vue éthique, pas plus que l'appréhension de l'appauvrissement social, ne doit suggérer aux gouvernements des mesures contre le luxe.

La question du luxe n'est qu'une face d'une question plus vaste, celle de l'inégalité des conditions. Il est prouvé que l'égalité des conditions arrêterait tout progrès dans la société et la ramènerait à la somnolence intellectuelle et aux privations matérielles des âges primitifs. La suppression du luxe aurait des effets moindres, mais analogues.

La morale et la religion peuvent donc blâmer les excès et les intempérances du luxe, s'efforcer de lui enlever le caractère insolent qu'il affecte parfois, suggérer aux hommes des mobiles plus nobles et plus désintéressés: c'est une belle tâche qui leur incombe; mais tant que la nature de la généralité des hommes n'aura pas été transformée par la philosophie ou la religion, ce serait, au point de vue économique, une erreur fondamentale que de vouloir supprimer le luxe.

Au point de vue même des rapports sociaux, le luxe bien compris contribue à adoucir les mœurs, à amortir les grandes passions, à entretenir les goûts pacifiques. Quant à prétendre qu'il efféminе les peuples au point de compromettre leur indépendance, l'histoire ne le témoigne pas: les Parthes et les Scythes ont aussi bien disparu que les Grecs et les Romains; dans l'Hellade, l'indépendance de Sparte ne survécut pas à celle d'Athènes, et il ne reste presque rien de la première, tandis que la seconde a embelli la vie et enrichi l'idéal des peuples civilisés pour des séries indéfinies de siècles.

CHAPITRE IV

LA FONCTION SOCIALE DE LA FORTUNE

La fonction économique et la fonction sociale de la fortune. — Différence entre ces deux fonctions. — La richesse est à la fois un moyen de jouissance et un pouvoir d'administration. — Ce dernier caractère doit toujours prévaloir sur le premier.

La première fonction sociale de la fortune consiste à seconder la recherche du progrès et à contribuer aux expérimentations et essais que celui-ci exige.

La deuxième fonction sociale de la fortune consiste dans les œuvres de patronage et de philanthropie rémunératrice.

La troisième fonction sociale de la fortune consiste dans le patronage gratuit; les œuvres non rémunératrices.

LA FONCTION ÉCONOMIQUE ET LA FONCTION SOCIALE DE LA FORTUNE. — LA RICHESSE EST A LA FOIS UN MOYEN DE JOUISSANCE ET UN POUVOIR D'ADMINISTRATION. — CE DERNIER CARACTÈRE DOIT TOUJOURS PRÉVALOIR SUR LE PREMIER. — *La fortune a une fonction économique d'une suprême importance: elle constitue et maintient le capital, ce que ni l'État ni les gens négligents ou incapables ne pourraient faire; mais en dehors de cette suprême fonction économique, la fortune peut aussi et doit moralement, nous ne disons pas légalement, exercer une fonction sociale.* Nous avons fait au luxe, dans le chapitre qui précède, sa part légitime. Le but de la fortune n'est cependant pas le luxe; celui-ci peut être un objet accessoire, parfaitement licite, légitime, honorable même, toute réserve faite des abus. Mais on ne doit pas devenir riche uniquement, ni principalement, pour vivre avec somptuosité, délicatesse ou élégance. *La fortune, c'est-à-dire la*

richesse concentrée à un degré élevé dans les mains d'un individu, a une mission, une fonction sociale, qu'elle tient de sa nature même et qu'elle est seule à pouvoir bien remplir.

La richesse est le pouvoir de commander des produits et du travail, par conséquent, de donner une direction aux uns et à l'autre; indirectement, sans éclat, mais très efficacement, plus intimement et plus familièrement, un homme riche est un conducteur d'hommes, comme un homme politique.

La fortune, qui est la richesse, dans une certaine abondance aux mains d'un individu, *constitue un pouvoir d'administrer.* Ce pouvoir d'administrer, ou bien on l'a conquis, ou l'on en a hérité; on peut n'en pas user et laisser les choses qui dépendent de soi aller à vaû-l'eau; alors la fortune a grand chance de se disperser et d'échapper aux mains incapables qui la détiennent. On peut s'en servir dans un intérêt purement égoïste; alors on a des chances de devenir de plus en plus riche, en capitalisant de plus en plus, en étant utile à la société par ses épargnes nouvelles; mais on ne remplit pas, dans toute sa plénitude, la fonction sociale de la fortune. On peut, au contraire, user de ce pouvoir d'administration en se plaçant à un point de vue élevé, général, sans que la personnalité en soit exclue.

L'Évangile a dit et toute la morale chrétienne a répété que les riches sont les administrateurs des biens des pauvres. C'est là une pieuse métaphore dont l'exagération est évidente, mais qui contient une certaine part de vérité. Un écrivain positiviste, M. Harrison, se demandait, en 1894, dans une revue américaine, le *Forum*, quel est l'usage des hommes riches dans une République. Quelques explications l'indiqueront.

Le premier devoir de la fortune, comme du capital en général, c'est de se conserver. La première faute, non seulement individuelle ou familiale, mais sociale, que puisse commettre un homme riche, c'est de diminuer sa richesse; celle-ci étant un fonds susceptible de perpétuité, utile pour la production et la direction des entreprises, la destruction, le gaspillage, l'émiette-

ment de la richesse, soit par la prodigalité, soit même par une générosité imprudente, est une faute. Dans l'intérêt social, aussi bien que familial et personnel, chacun doit respecter et maintenir sa fortune.

Les revenus seuls peuvent être légitimement consommés. Quel usage en fera-t-on? Une vie large est parfaitement permise ; elle n a rien qui choque la morale. Elle est même, pourvu qu'elle reste en deçà des revenus, recommandable, dans la généralité des cas. Le luxe, bien compris, la décoration artistique de l'existence, sans vaine ostentation et frivole arrogance, est aussi un des emplois licites du revenu ; il est désirable, toutefois, que ce luxe se porte en grande partie sur des objets d'une certaine durée, beaux meubles ayant un caractère artistique, tableaux, statues, gravures, objets de collection, ou, à un autre point de vue, chevaux de race, animaux de choix, même construction d'hôtels ou de châteaux ; il est légitime que les générations laissent quelques traces durables et élégantes de leur passage ; tout cela, toujours sous la réserve qu'on ne gaspille pas sa fortune et que même on continue dans une certaine mesure à l'accroître.

Un certain accroissement de la fortune reste une des obligations, sinon morales, du moins économiques et à coup sûr familiales qui s'imposent à l'homme riche. Celui-ci doit continuer, dans une certaine mesure, d'épargner et de créer du capital, pour fournir à l'ensemble de la société les moyens d'appliquer les inventions et les découvertes nouvelles, pour augmenter toujours le fonds productif qui allège les peines et augmente les produits de l'humanité. L'épargne, dans quelque situation de fortune que l'on soit, continue d'être un devoir, ne serait-ce que pour parer aux accidents qui sont toujours possibles. Les accidents ne viendront que trop tôt amoindrir ou détruire les fortunes; il est prouvé que peu de fortunes de banque, de commerce ou d'industrie, se maintiennent, sans notables atténuations, au delà de trois ou quatre générations. L'épargne reste donc un devoir pour l'homme riche ; mais elle ne doit plus absorber tout l'excédent de ses

revenus au delà de la vie large et confortable. Une épargne d'un tiers ou de moitié du revenu pour les gens possédant les millions par dizaines paraît en moyenne suffisante; pour ceux d'une moindre situation elle peut être plus forte.

L'homme riche doit apporter le plus grand soin dans ses placements; c'est là sa principale fonction économique, fonction difficile, délicate, essentielle, quoi qu'en pense le vulgaire. Ce pouvoir d'administration qui est dévolu à l'homme riche doit comporter à la fois une certaine hardiesse, sans témérité, et beaucoup de réflexion et d'étude. C'est un métier et une fonction, l'une des fonctions, l'un des métiers les plus importants et les plus compliqués de la société, que d'être capitaliste.

Précisément pour se permettre une certaine hardiesse dans certains de ses placements, il est indispensable que l'homme riche maintienne une assez large part à l'épargne, afin de compenser avec elle les erreurs et les mécomptes possibles. L'imbécillité et la jalousie démocratiques ne se rendent pas compte de ces tâches si malaisées qui s'imposent à la fortune.

Plus la fortune est grande, plus la civilisation est perfectionnée, plus aussi le caractère de pouvoir d'administration doit prédominer dans la richesse sur le caractère de moyen de jouissance. C'est en cela que les gens riches, même au simple titre héréditaire, peuvent rendre et, par le fait, très souvent rendent de très grands services. Toutes ces vertus bourgeoises, bafouées par les irréguliers, les bohèmes, les décadents ou les sceptiques, l'ordre, la prudence, l'art de compter, de ménager, de distribuer, de conserver, d'augmenter, témoignent que la majorité de la classe riche, l'ensemble de cette classe, à quelques exceptions près qui expient tôt ou tard leurs fautes, remplit la fonction économique de la fortune.

Mais l'excédent des revenus au delà de l'épargne, au delà de ce qui défraie la vie confortable, large, le luxe élégant et discret, qu'en fera-t-on? C'est ici qu'apparaît le rôle social de la fortune.

LA PREMIÈRE FONCTION SOCIALE DE LA FORTUNE CONSISTE A SECONDER LA RECHERCHE DU PROGRÈS ET A CONTRIBUER AUX EXPÉRIMENTA-

TIONS ET ESSAIS QUE CELUI-CI EXIGE. — Une des premières tâches des personnes qui ont de grandes fortunes, c'est de s'associer et de participer aux essais qui apparaissent comme utiles et dont les résultats sont incertains. Beaucoup de découvertes et d'inventions doivent traverser une période d'incubation : ainsi, l'éclairage électrique dans les temps récents, à l'heure actuelle le transport de la force par l'électricité, le morcellement et la dissémination de la force motrice dans de petits ateliers, la recherche de la photographie des couleurs, etc. Des quantités d'essais coûteux sont nécessités par la poursuite de ces progrès que l'on entrevoit comme possibles, comme prochains même, mais qui sont loin encore de la période d'application. Ces essais, ce ne sont pas, en dehors des hommes professionnels et techniques, les personnes simplement aisées qui les peuvent faire ; tout au plus leur est-il possible d'y consacrer quelques minces et insuffisantes oboles. C'est l'initiative privée des personnes sérieusement riches qui y peut pourvoir. Il ne s'agit pas pour elles de lancer toute leur fortune ou même une notable partie dans l'inconnu ; il ne s'agit même pas d'y engager une fraction de leur capital, c'est-à-dire de leur fonds permanent, mais simplement une fraction de leurs revenus surabondants, tout en en laissant une autre fraction à l'épargne tout à fait solide. Ainsi, la fortune remplit sa fonction sociale qui est d'aider au progrès ; en fait, elle s'en acquitte plus souvent que ne le pense le vulgaire.

Ce n'est pas seulement l'expérimentation industrielle, c'est aussi l'expérimentation agricole qui entre dans la fonction sociale de la fortune. Les grands seigneurs anglais, au témoignage de Thorold Rogers dans son *Interprétation économique de l'histoire* (voir plus haut, tome I[er], pages 760-762), ont merveilleusement rempli cette tâche au XVIII[e] siècle, et dans le même temps aussi, d'après les récits d'Arthur Young, nombre de gentilshommes et de riches industriels ou financiers de France ne la négligeaient pas. Il est bon, ainsi que nous l'avons fait remarquer (tome II, page 29), que tout lien ne soit pas rompu entre le sol et la fraction de la population qui

a l'habitude de la direction des grandes affaires et qui est à portée de se rendre compte des doctrines scientifiques. Ceux qui veulent bannir la grande propriété et dépecer la terre entière, par morceaux à peu près égaux, entre des paysans, médiocrement pourvus, par leurs conditions nécessaires de vie, de ressources et de lumières, sont les ennemis inconscients du progrès agricole. La grande propriété moderne est l'école gratuite, le champ d'expériences novatrices, dont profite la petite propriété environnante. L'essai des cultures nouvelles, des semences bien sélectionnées, des instruments perfectionnés, des méthodes que la science suggère, c'est au grand propriétaire opulent, c'est encore mieux au riche industriel ou commerçant, abritant ses vacances ou ses loisirs dans une campagne dont il guide l'exploitation, qu'incombe ce soin essentiel. Ce n'est pas l'État, instrument habituel de gaspillage, de favoritisme, manquant en tout cas de souplesse, d'initiative variée et le plus souvent de fonds pour les œuvres utiles de détail, qui peut remplir cette mission. Sans médire aucunement des professeurs d'agriculture et en rendant toute justice à leurs mérites et à leurs efforts, un ou deux opulents propriétaires progressifs font plus dans un district que toutes leurs leçons. De même, pour le choix des bons reproducteurs, pour les croisements ou la sélection, pour l'amélioration des espèces végétales, les grands propriétaires riches ont un rôle à remplir, et chaque opulent industriel ou financier ayant des loisirs devrait affecter une partie de son temps et *une fraction de ses revenus (nous ne disons pas du tout de son capital)* à cette œuvre noble et séduisante. Beaucoup le font et, au lieu de gaspiller en location de chasses des sommes improductives, se donnent le plaisir et se font l'honneur d'être des guides et des instructeurs indirects de la population rurale. Les concours agricoles fournissent bien des exemples de cette émulation. En Angleterre, ce sont des lords à fortunes énormes qui ont ainsi renouvelé et perfectionné les espèces animales domestiques, avec des béliers, des taureaux, achetés jusqu'à 4 ou 5,000 livres sterl., sinon davantage (100,000 à 125,000 francs). Sans aller jusqu'à

ces sommes énormes, on peut, dans des proportions efficaces, quoique modestes, contribuer à ce genre de progrès. Qu'une sorte de goût de sport et qu'un grain de vanité se mêle à ces essais, la fonction sociale de la fortune n'en est pas moins remplie [1]. De même pour les reboisements, la pisciculture, etc.

Il ne s'agit pas là d'expériences désordonnées, comme celles auxquels se livrent des esprits incohérents ou imprudents et par lesquelles ils compromettent souvent et diminuent leur fortune; il ne faut pas oublier que la maxime fondamentale est que le premier devoir du capital consiste à se conserver. Mais, cette tâche d'expérimentation des progrès industriels et agricoles peut être assumée et suivie avec réflexion, circonspection, méthode, par les hommes riches, dotée avec une fraction seulement des revenus surabondants, non seulement sans compromettre son capital, mais même tout en laissant une large part à l'épargne annuelle. Beaucoup d'entreprises coloniales rentrent dans le même cas. *L'homme riche, tout en ayant le plus grand souci de maintenir et même d'accroître sa fortune, doit chercher à être, dans la sphère qui le concerne et dans celles auxquelles il peut s'intéresser, un pionnier et un initiateur.*

LA DEUXIÈME FONCTION SOCIALE DE LA FORTUNE CONSISTE DANS LES ŒUVRES DE PATRONAGE ET DE PHILANTHROPIE RÉMUNÉRATRICE. — Ce mot de philanthropie rémunératrice peut étonner quelques personnes et prêter au sarcasme. Il est, cependant, très exact, et les hommes riches rendraient de grands services sociaux, quelques-uns en rendent d'ailleurs, en s'acquittant de la tâche que nous désignons ainsi. Une partie des revenus des classes riches (nous parlons toujours des revenus et nullement des capitaux) peut être consacrée à des entreprises d'utilité générale et populaire, qui, néanmoins, bien gérées, sont susceptibles de produire une rémunération modeste, mais convenable.

[1] Se reporter au chapitre du tome II de cet ouvrage consacré à la grande et à la petite propriété, etc. (pages 1 à 30), pour la description de la fonction agricole de l'homme riche.

Il se rencontre nombre d'œuvres qui peuvent être, dans une certaine mesure, productives pour les capitaux, mais où les chances de gain sont trop faibles, quoique n'étant pas complètement absentes, pour séduire les entrepreneurs privés qui ne suivent que l'impulsion du strict intérêt personnel. Des hommes riches doivent s'en charger en y consacrant une partie de leurs revenus, sans renoncer, pour cette fraction ainsi un peu aventurée, à tout intérêt, mais en limitant le montant de celui-ci.

Une enquête faite il y a déjà une quinzaine d'années par la *Société Industrielle de la Haute-Alsace* en 1878 a indiqué toute une série d'entreprises de ce genre, à la fois inspirées par un sentiment philanthropique et, cependant, indemnisant modestement les capitaux qui y étaient affectés : ainsi, les sociétés de crédit populaire, dont Schulze-Delistsch et Raïffeisen ont fourni d'admirables types, les sociétés coopératives de consommation, les assurances ouvrières, sous des formes très multiples, les bains et lavoirs pour les ouvriers ou pour la petite classe moyenne, les logements ouvriers, les restaurants à bon marché, etc.

Toutes ces organisations qui concernent le peuple ou la petite classe moyenne peuvent être dédaignées par les entrepreneurs habituels et par les capitalistes qui veulent s'affranchir de tout souci ; elles le sont, en général, par la raison que le bénéfice y est trop aléatoire ou restreint dans des limites trop étroites, ou qu'encore il faut, pour la gestion de ces menues affaires, trop de soins minutieux ou de pertes de temps.

C'est aux hommes riches, par un prélèvement sur leurs revenus disponibles, qu'il incombe de s'en occuper, non pas à titre d'aumône, mais à titre d'œuvres d'utilité générale où il est licite, néanmoins, et légitime de recueillir un modeste intérêt. Il ne s'agit pas d'aventurer ses fonds, en les considérant d'avance comme perdus; les œuvres de ce genre qui n'indemnisent nullement les producteurs ne peuvent avoir qu'un développement insuffisant. Il convient, au contraire, de constituer des associations qui, suivant l'expression anglaise, soient *self sup-*

porting, c'est-à-dire qui, étant rémunératrices dans une certaine mesure, portent, en elles, un germe de développement indéfini. Depuis un quart de siècle, en Angleterre, en Amérique et en France même, bien des organismes de cette nature se sont constitués et ont démontré l'applicabilité de cette méthode. On fixait, en général, autrefois, l'intérêt maximum à 4 p. 100, l'excédent devant être porté à la réserve ou consacré à l'extension de l'œuvre. On pourrait aujourd'hui porter le simple intérêt à 3 ou 3 1/2 p. 100, en rendant cet *intérêt cumulatif*, ce qui est une méthode fréquemment usitée en Angleterre et qui consiste, quand une année n'a pu fournir l'intérêt normal, à le prélever sur les excédents des années suivantes. En recourant à cette combinaison, nombre d'œuvres très utiles pourraient non seulement apparaître, mais se propager.

Il conviendrait que les associations constituées pour cet effet se maintinssent rigoureusement sur le *selfsupporting principle*, c'est-à-dire qu'elles se préoccupassent d'être toujours rémunératrices, dans la mesure modeste que nous venons d'indiquer; qu'elles repoussassent tout don des particuliers, de l'État ou des villes, toute subvention; si elles en acceptent, l'entreprise devient immédiatement artificielle et peut être nuisible, en écartant absolument toutes les entreprises analogues dont des capitalistes pourraient se charger. Tous les capitaux employés par ces associations doivent, sans exception, être rémunérés au taux uniforme qui vient d'être énoncé; les actionnaires ou obligataires qui ne voudraient pas toucher l'intérêt n'auraient qu'à le capitaliser en souscrivant des actions ou des obligations nouvelles, les unes et les autres destinées à porter intérêt [1].

[1] En France, dans ces derniers temps, diverses sociétés de cette nature sollicitent ou acceptent des faveurs de l'État ou des municipalités, sous la forme de remises ou réduction d'impôts, de prêts à intérêts réduits, ou encore obtiennent des subventions de riches particuliers, des dons de capitaux ou de maisons; cette méthode défectueuse enlève à l'œuvre toute portée économique ou sociale; il est regrettable que les hommes distingués qui sont à la tête de ces entreprises ne s'aperçoivent pas qu'en ne les faisant pas reposer sur la base commerciale la plus rigoureuse, en

Cette méthode, qui ménage une rémunération en la limitant, est la seule qui soit efficace pour des œuvres considérables d'utilité populaire.

Outre les nombreux exemples fournis, de 1850 à l'heure actuelle, par l'Alsace, en voici d'autres qui constituent une démonstration irréfragable. Il s'agit des logements destinés en Amérique aux gens à petit revenu, ouvriers, petits employés, etc. M. Arthur Raffalowich, dans son intéressant ouvrage : *Le logement du pauvre*, a décrit très exactement les efforts intelligents et rémunérés qui ont été faits à ce sujet. Ce titre de *logement du pauvre* est toutefois, défectueux; il ne s'agit pas là du *pauvre* à proprement parler, non plus que d'aumône ou de charité, il s'agit des gens à petits revenus, ce qui est tout différent, et d'une entreprise à la fois économique et sympathique. M. White, en 1877, à Brooklyn, systématisa le premier les efforts dans cette voie. On constitua l'*improved dwellings association,* la société des logements améliorés; une femme, miss Colins, se fit l'apôtre de cette idée. Des maisons contenant des logements convenables, hygiéniques, à prix très modiques, furent construits dans diverses villes; l'entreprise réussit à merveille : les souscripteurs avaient limité leur intérêt à 6 p. 100 et ils l'obtinrent, tout en améliorant singulièrement les logements pour les petites gens. Ce taux de 6 p. 100 est très élevé, mais dans cette période de 1877 à 1885, l'intérêt n'était pas déprécié en Amérique comme aujourd'hui; aujourd'hui, le taux de 3 ou plutôt 3 1/2 cumulatif suffirait.

En Angleterre une femme, Miss Octavia Hill, se consacra à une œuvre du même genre, dès 1864. Elle commença avec 19,000 francs; une vingtaine d'années après, elle avait 3,000 locataires; elle supprima les *middlemen* ou locataires principaux. Le célèbre esthéticien Ruskin confia 75,000 francs à Miss Hill, en stipulant que l'affaire serait conduite d'après les principes commerciaux stricts. On parvint à édifier des

n'excluant pas systématiquement tout don et toute faveur, ils font de ces essais une simple amusette, sans aucune conséquence sociale, sans aucune portée pratique.

chambres convenables dont le prix de revient était de 50 liv. sterl. (1,250 fr.) et qui, par conséquent, en tenant compte des charges diverses et de l'entretien, pouvaient se louer 65 à 70 fr. par an. Miss Octavia Hill était très opposée à toute subvention de l'État, même à des prêts à un intérêt trop réduit. On connaît la fondation Peabody à Londres pour des logements populaires : elle repose sur des principes un peu différents. Néanmoins, les immeubles Peabody rapportent en moyenne 3 p. 100 et ceux de Miss Octavia Hill 4 à 5 p. 100 [1].

Il ne s'agit pas là, à proprement parler, de construire des maisons pour les vendre aux ouvriers, comme l'a fait la Société ouvrière de Mulhouse, ce qui est une organisation heureuse, mais dangereuse quand on l'étend, l'ouvrier, en temps de crise locale, devant se déplacer et ne trouvant plus à vendre qu'à grande perte son petit bien. On se contente de créer des logements sains, à bon marché et indemnisant convenablement ceux qui les construisent et qui les gèrent.

L'expérience a été reprise en France avec un très grand succès à Lyon, par un groupe de philanthropes pratiques, dont l'un, M. Mangini, a un admirable don d'organisation. Il a été construit dans cette ville 90 maisons contenant un millier de logements populaires pour une somme de 4 millions de francs. Cette entreprise de logements très soignés produit 5 1/2 p. 100 de bénéfice dont les actionnaires reçoivent 4 p. 100, maximum statutaire, le surplus accroissant les réserves.

Les objections que l'on peut élever contre ces œuvres ont peu de portée. De ce qu'elles ne profitent pas à tout le monde, ni aux gens les plus pauvres, il n'en résulte pas qu'elles soient dépourvues d'utilité pour une classe très considérable d'ouvriers et de petits employés. De même, si certaines de ces institutions risquent, au bout d'un certain temps, soit un demi-siècle, soit trois quarts de siècle, de dégénérer ou de se corrompre, on n'en peut conclure qu'elles n'aient pas rendu des services ; c'est seulement une preuve que rien sur

[1] Arthur Raffalowich : *Le logement du Pauvre*, notamment pages 26, 27 195 à 197, 449 à 455, 466.

cette terre n'est définitif et qu'il faut à chaque moitié de siècle, par exemple, modifier les types et les méthodes. Ces installations ont donné le goût de la décence et de l'hygiène de la demeure; elles ont fourni des modèles que nombre d'entrepreneurs privés ont ensuite imités.

Ce qui se fait pour le logement se peut faire encore pour la nourriture. Là aussi les Lyonnais ont donné des exemples très heureux; ils ont fondé des restaurants populaires où les portions reviennent à un prix très bas, où l'on peut faire un repas convenable pour 15 à 18 sous, et qui, cependant, paient un intérêt respectable, 3 ou 4 p. 100 du capital engagé.

En s'associant aux œuvres de ce genre, dont le nombre et la variété peuvent être indéfinis et dont nous n'avons voulu citer ici que quelques exemples topiques, la fortune remplit sans s'amoindrir sa fonction sociale. Le champ ouvert à cet emploi sympathique et cependant rémunérateur des capitaux est presque illimité; il se prête aux expériences les plus variées.

LA TROISIÈME FONCTION SOCIALE DE LA FORTUNE CONSISTE DANS LE PATRONAGE GRATUIT; LES ŒUVRES NON RÉMUNÉRATRICES. — C'est encore là un des modes d'emploi à la fois d'une partie des loisirs et d'une fraction du superflu des revenus, après la part faite à la vie large, au luxe légitime, à l'épargne suffisamment ample, et aux catégories d'entreprises qui viennent d'être étudiées.

Il suffit ici de quelques mots. *Le contact ne doit pas être perdu entre les différentes conditions sociales, le patronage est le moyen de le maintenir.* Quelles que soient les susceptibilités démocratiques, il ne disparaîtra jamais complètement; ce n'est plus le patronage antique, large de sa bourse envers les clients, mais d'une familiarité hautaine, ce sont des relations amicales, sympathiques, avec des gens moins instruits, moins fortunés, égaux de droits, un peu ombrageux. Les États-Unis d'Amérique en offrent de très beaux modèles, non seulement dans la vieille cité de Boston, mais dans la jeune et orgueilleuse Chicago. M^me^ Bentzon en a décrit des types

divers et admirables dans ses récits de la *Revue des Deux Mondes* en 1894. La femme, par sa délicatesse d'esprit et de langage, par sa nature insinuante, souvent douce et ferme à la fois, est le meilleur metteur en œuvre de ces diverses catégories de patronage; les jeunes gens et les vieillards s'y associent plus encore que les hommes mûrs, moins enclins à la douceur.

Il serait superflu de s'étendre sur toutes les branches de ce sympathique patronage moderne dans les sociétés industrielles et démocratiques.

Enfin viennent les grandes fondations d'intérêt général, auxquelles se complaisent quelques millionnaires, qui honorent et conservent leurs noms; c'est en Amérique, d'une part, puis chez quelques petits peuples, comme les Grecs [1], qu'on en trouve les plus beaux exemples : des musées, des écoles, des observatoires, des promenades publiques, des jardins botaniques ou autres pour les villes, des églises, des orphelinats, des hospices; tout homme ayant une fortune de premier ordre devrait avoir à cœur de laisser une fondation de ce genre. Il ne s'agit pas d'amoindrir notablement les héritages, et de transformer graduellement, à la mort, les fortunes privées en fortune collective; cette transformation aurait les plus fâcheux effets économiques, la richesse étant beaucoup mieux administrée, sauf de très rares exceptions, par les particuliers qui la possèdent que par des collectivités, quelles qu'elles soient. Mais les fortunes de premier ordre sont souvent assez abondantes pour faire quelque part, sans exagération, à ces fondations [2].

Bien d'autres œuvres peuvent tenter les millionnaires. Dans ces dernières années en France on les a vus accumuler les prix à l'Institut; c'est devenu un usage banal et peu profitable à la science; la plupart des Académies et des sociétés savantes connues ont une pléthore de prix qui les embarrasse et récom-

[1] Voir tome Ier de cet ouvrage, page 72 à 76.

[2] Sur l'augmentation constante de la richesse commune et indivise, voir notre *Traité de la Science des Finances*, tome Ier, pages 28 à 34.

pense souvent de très médiocres ouvrages. Il faut renouveler la direction des générosités privées et en changer le but : les voyages d'exploration, par exemple, en Afrique et en Asie, les essais d'aclimatation d'animaux ou de plantes, le perfectionnement des espèces, sont parmi les emplois judicieux que l'on peut faire aujourd'hui de revenus superflus. Tel millionnaire éparpille par an, d'une façon peu fructueuse, une centaine de mille francs en subsides à trente ou quarante sociétés, qui ne se doute pas que, avec cette même somme employée à subventionner un voyage de découverte ou d'exploration ou d'étude sur le continent africain ou asiatique, il rendrait cent fois plus de services à l'humanité, à son pays et ferait plus d'honneur à son nom.

Les grandes fortunes anciennes, à Rome surtout, se répandaient en constructions de monuments publics divers, en jeux ou représentations pour le peuple. M. Gaston Boissier, dans ses récentes études sur l'Afrique romaine, montrait que, même dans les provinces reculées, ces dons abondants des hommes opulents au municipe, qui en revanche les honorait de charges coûteuses et de titres flatteurs, étaient très en usage. C'est à cette catégorie de largesses que faisait allusion M. Harrison dans son article du Forum, plutôt sceptique, sur l'utilité des hommes riches dans une République. Ces énormes contributions de quelques particuliers à des fondations d'intérêt général sont recommandables ; mais elles ne se trouvent à la portée que de très peu d'hommes. Les millionnaires américains, même ceux qui, comme M. Carnégie, sont des industriels très exacts, zélés défenseurs de leurs droits à l'égard des ouvriers, ainsi que des grèves récentes en ont témoigné, se complaisent dans ces libéralités fructueuses.

La fortune peut, sans étaler des œuvres aussi magnifiques, remplir parfaitement sa fonction sociale. Celle-ci consiste à suppléer à l'initiative toujours arbitraire, souvent gaspilleuse, généralement peu éclairée ou peu impartiale et insuffisante, de l'État ; à guider et instruire, soit par le contact direct, soit par des exemples pratiques, les classes moins aisées. Pour

toutes ces œuvres dont nous avons parlé, il n'est besoin ni d'être un Peabody, ni de se transformer en sœur de charité ou en quakeresse.

Sous la triple forme que nous avons indiquée, la fonction sociale de la fortune, différente de sa fonction économique, c'est d'être initiatrice et auxiliatrice. Cette fonction ne peut être imposée par la loi; elle doit l'être par la tradition, la conscience, le goût même de l'activité utile et sympathique; il serait bon aussi qu'elle fût soutenue par une opinion publique déférente, mais, dût cette condition manquer, ce ne serait pas une raison de s'abstenir de cette magnifique tâche.

CHAPITRE V

DES LOISIRS ET DES REPOS

L'accroissement des loisirs est un des principaux emplois que l'homme puisse faire de l'augmention de sa force productive.
Le postulat de Stuart Mill et celui des socialistes en matière de loisirs.
Théorie que la diminution de la journée de travail accroît la production. — Examen de cette allégation. — Dangers d'une excessive intensité de travail.
Grandes diversités de l'intensité du travail suivant les races, les climats, les professions. — Nécessaire inégalité de la durée de la journée suivant les mêmes éléments.

L'ACCROISSEMENT DES LOISIRS EST UN DES PRINCIPAUX EMPLOIS QUE L'HOMME PUISSE FAIRE DE L'AUGMENTATION DE SA FORCE PRODUCTIVE. — On a vu que l'*humanité en général, chaque homme en particulier, peut faire trois emplois différents de l'accroissement de sa force productive : ou un accroissement de consommation, ou une augmentation de la population, notamment de celle qui n'est pas en état de se suffire à elle-même, enfants ou vieillards, ou enfin une augmentation des loisirs. Chacun des trois emplois est légitime; il est à désirer qu'aucun ne soit exclusif, et qu'ils se combinent dans d'heureuses proportions. L'avenir de l'humanité en général, de chaque peuple ou de chaque homme en particulier, dépend de ce choix ou de cette combinaison.*

Si soumis qu'il soit et qu'il doive être à la loi de travail, si essentielle que soit pour sa santé physique et morale une occupation régulière, méthodique, ayant pour but la production, l'homme n'est pas une simple machine à produire et à

consommer ce qui est indispensable au renouvellement de sa force productive.

L'accumulation incessante de la production, sans augmentation des loisirs et de la vie idéale de l'homme, nous l'avons désignée dans un de nos précédents ouvrages par le terme de *sisyphisme*[1]. Tous les ingénieux mécanismes qu'invente l'esprit fécond de l'humanité, toutes les victoires que nous remportons sur les forces de la nature et qui se terminent par leur asservissement, s'ils n'avaient fait qu'accroître un peu la rémunération de l'ouvrier et lui permettre de se mettre sous la dent un peu plus de viande, sur le corps ou dans sa demeure un peu plus d'étoffe, seraient une bien mince et misérable conquête pour le genre humain. Plus il devient facile à l'homme de satisfaire ses besoins matériels de première nécessité, plus il convient qu'il se réserve du temps pour ses besoins intellectuels et moraux, pour cette vie supérieure à laquelle il est appelé. Tout progrès humain est duperie s'il ne tend pas à procurer plus de repos, plus de temps affranchi de la servitude des soucis de l'existence purement matérielle. Une société où les loisirs sont très grands, comme chez les peuples primitifs, mais où la société est très faible et très misérable, passe à juste titre pour une société barbare. Une autre société où la production et la consommation seraient énormes, mais où les loisirs manqueraient absolument à l'ouvrier, serait, d'une autre façon, une société barbare. *La civilisation se mesure à l'accroissement simultané et des produits et des loisirs et au bon emploi des uns et des autres.*

Nombre de personnes et quelques philanthropes, appréhendant qu'il en fasse un mauvais usage, nient que les loisirs de l'ouvrier soient une bonne chose. Plus il en a, pensent-elles, plus il dépense en boisson, au jeu, plus il détériore sa situation intellectuelle et morale. En Angleterre la clientèle des cabarets se serait accrue, prétend-on, d'autant plus que la journée de travail aurait subi plus de réduction. Chaque dimi-

[1] Voir notre *Essai sur la Répartition des Richesses et la tendance à une moindre inégalité des conditions*, pages 409 à 440 et 460 à 470.

nution d'une demi-heure du travail quotidien correspondrait à un accroissement d'une ou deux centaines de millions de francs de la consommation du *gin* et de l'alcool. Quoique légitimes et justifiées dans certains cas particuliers, ces appréhensions ne sont pas en général confirmées par l'ensemble des faits. On a vu plus haut (page 278) que la consommation de l'alcool en Angleterre a sensiblement diminué par tête depuis quinze ans,

Qu'une partie de la population ouvrière fasse de ses loisirs un médiocre ou même un mauvais usage, c'est un fait certain; mais ce n'est pas une raison pour les lui refuser. *Il faut tenir compte* ensuite *de la nouveauté de la situation actuelle de l'ouvrier*. L'ouvrier a acquis plus de droits, plus d'indépendance, plus de loisirs à un moment où il n'avait pas encore acquis plus d'éducation, plus d'instruction, plus d'expérience, à un moment aussi où il manquait des conditions extérieures même pour l'emploi utile de ses loisirs. Ces conditions, ce sont des habitations convenables pour sa famille, des locaux appropriés à ses réunions, des distractions conformes à ses goûts et à ses besoins intellectuels, des bibliothèques populaires, etc. *En tant qu'il serait général, tout ce mauvais emploi des loisirs peut* donc *n'être que passager; s'il n'en était pas ainsi, ce serait un grand péril pour la civilisation occidentale*[1].

Le postulat de Stuart Mill et celui des socialistes en matière de loisirs. — Stuart Mill a formulé une réflexion qui n'est qu'un véritable postulat. D'après lui, toutes les machines jusqu'ici inventées n'auraient pas allégé la peine d'un seul être humain. On conçoit difficilement comment un écrivain de cette portée d'esprit a pu, autrement que par boutade, faire une remarque de ce genre. C'est une preuve nouvelle à l'appui de notre observation que Stuart Mill manque absolument de l'esprit d'observation directe. Outre que le labeur, dans une foule de métiers qui emploient les machines, est devenu

[1] On peut sur ce point se reporter à notre *Essai sur la Répartition des Richesses*, pages 457 à 480, et aussi à notre premier ouvrage : *De l'état moral et intellectuel des populations ouvrières et de son influence sur le taux des salaires*.

beaucoup moins dur qu'autrefois (tome Ier, pages 383-385), le travail même, grâce à elles, est, en général, bien moins prolongé: l'ouvrier tisseur, dans une fabrique de la Grande-Bretagne, avec ses cinquante-quatre ou cinquante-une heures de travail par semaine, sur un total de cent soixante-huit heures qu'une semaine comporte, a certainement moitié plus de loisirs que l'ancien tisserand à la main, dont bien des récits nous racontent le travail sans relâche[1]. Il serait superflu de réfuter ici l'assertion de Mill. On a vu plus haut, dans un pays où la loi n'a nullement réglementé le travail des hommes adultes, que dans les filatures de coton américaines, le nombre d'heures de travail de 1840 à 1883, d'après MM. Atkinson et Laughlin, a diminué de 13 à 11 (tome Ier de cet ouvrage, p. 319). L'excuse de Stuart Mill, pour son étrange affirmation, c'est qu'il écrivait à un moment où ce que nous avons appelé « *la période chaotique de la grande industrie* » n'était pas encore épuisée. Mais aujourd'hui il est constant que, en dehors même de toute intervention légale, la durée de la journée de travail s'est réduite, notamment depuis quinze ou vingt ans, dans la plupart des industries mécaniques, de même que dans beaucoup de corps d'état qui font peu d'usage des machines, mais plus en général dans les premières que dans les seconds.

D'autre part, certains ouvriers ou socialistes émettent des opinions très superficielles et absolument téméraires en ce qui concerne la possibilité d'abréviation de la journée de travail. M. Delahaye, ouvrier mécanicien, qui était l'un des délégués du gouvernement français à la Conférence ouvrière de Berlin, convoquée par l'Empereur d'Allemagne, a prétendu avec emphase, dans de nombreux discours ou pamphlets, que le progrès des machines devrait permettre à l'ouvrier de ne plus travailler que deux heures par jour, attendu que l'on peut faire aujourd'hui en deux heures des tâches qui en exigeaient dix à douze autrefois. C'est là un pur sophisme, et M. Delahaye est victime d'un mirage; il est certain, en

[1] Voir notamment le beau roman *Silas Marner*, de Georges Elliot.

effet, que nombre de tâches peuvent être exécutées ou le plus souvent paraissent pouvoir être exécutées actuellement avec des machines en deux heures, au lieu de dix à douze jadis ; mais, M. Delahaye ne tient pas compte de nombreux éléments importants qui changent sensiblement le fond du phénomène : 1° *il n'y a qu'un très petit nombre de travaux où une abréviation aussi considérable de la tâche se soit accomplie ;* on ne la retrouve, certes, pas dans l'industrie du bâtiment, parmi les maçons, couvreurs, etc., ni dans celle des mines, malgré bien des progrès effectués, ni dans la plupart des tâches agricoles. Si donc on réduisait à deux heures par jour le travail de certains ouvriers mécaniciens sous le prétexte qu'ils peuvent faire le même ouvrage en ce temps que celui qu'accomplissaient leurs pères en dix ou douze, il en résulterait que la situation des ouvriers des industries mécaniques serait énormément privilégiée par rapport à celle des autres ouvriers ; ils travailleraient cinq à six fois moins que ces derniers, ce qui n'aurait aucune raison d'être en équité et ce qui ne serait possible que si l'accès de ces industries mécaniques était fermé aux ouvriers des autres professions ; autrement, tous ceux-ci se précipiteraient vers l'industrie si singulièrement favorisée. *Quand un grand progrès s'accomplit dans une branche d'industrie le bénéfice doit, pour la plus grande partie du moins et à la longue, en échoir à tout l'ensemble de la société, non exclusivement au petit groupe qui se trouve être adonné à cette branche d'industrie ; cette diffusion du bénéfice dans tout le milieu social s'opère par la réduction du prix des produits.* 2° M. Delahaye et ceux qui raisonnent comme lui négligent un autre élément, à savoir que *la réduction du travail nécessaire, grâce aux machines, pour produire un objet déterminé, par rapport à l'état de choses antérieur, est presque toujours moindre en réalité qu'en apparence.* Ces machines, en effet, ont coûté cher à construire, elles coûtent cher à loger, cher à nourrir (avec du charbon), cher à entretenir, il faut que le produit paie l'intérêt et l'amortissement du prix d'achat de ces machines, leur entretien, leur installation, leur alimenta-

tion. Il en résulte que là où M. Delahaye croit que le travail pour produire tel objet a été diminué des quatre cinquièmes ou des cinq sixièmes, en ne considérant que l'ouvrier mécanicien même qui fait cet objet, ce travail a été réduit, en réalité, dans une proportion sensiblement moindre (voir tome I[er] de cet ouvrage, le chapitre intitulé : *Les illusions courantes sur le progrès économique, les déductions à faire,* pp. 494 à 503). Enfin M. Delahaye et ses imitateurs oublient un autre élément ; 3° *Si la journée de travail était réduite dans la mesure de l'accroissement de la production dans un temps donné, il en résulterait que l'humanité consacrerait toute l'augmentation de sa force productive à l'accroissement de ses loisirs, et qu'elle renoncerait à tout accroissement de ses consommations, c'est-à-dire qu'elle se résignerait à ne pas mieux se nourrir, se loger, se vêtir, se meubler, à n'avoir pas plus d'objets matériels de divertissement,* etc. Or, personne ne peut considérer que cette résignation, sinon à la pauvreté, du moins à un état de privation et de gêne, doive être l'idéal de l'humanité, et que la seule augmentation des loisirs puisse suffire à l'ambition de l'homme.

LES DEUX CATÉGORIES DE LOISIRS ; L'AMOINDRISSEMENT DE LA JOURNÉE DE TRAVAIL ET LES CHOMAGES JOURNALIERS FRÉQUENTS. — Les loisirs peuvent être de deux sortes : ils peuvent être uniformément répandus sur toutes les journées et consister en une diminution du nombre des heures quotidiennes de travail ; ils peuvent, au contraire, consister dans la disposition pour l'ouvrier et les travailleurs en général de journées entières pour leurs distractions, leurs jouissances en famille et leurs occupations de choix En principe, l'une et l'autre catégorie de loisirs est utile ; il est, toutefois, plus à craindre que l'on abuse de la seconde. La religion, la tradition, souvent la loi, en tout cas la coutume ont établi des jours consacrés à la suspension du travail ; chez tous les peuples chrétiens, c'est le dimanche, quelques fêtes spéciales, religieuses ou civiles, ensemble une soixantaine de journées par an, qui sont affectées à ce repos continu. Ainsi, d'après les usages, quelquefois

mais assez rarement violés, sauf dans quelques professions exceptionnelles, l'ouvrier chôme régulièrement 60 jours au moins sur 365, soit près d'un jour sur six. Sans que la loi doive édicter le chômage obligatoire pendant ces jours consacrés, sinon pour les enfants et les adolescents dans les usines et ateliers, il est bon que toutes les autorités administratives donnent dans les travaux publics le respect le plus scrupuleux de ces chômages traditionnels. En le faisant, ce n'est pas seulement un hommage qu'elles rendent à la religion, c'est-à-dire à la liberté de conscience individuelle, c'est aussi un gage qu'elles donnent à la sociabilité.

D'autre part, ces 60 journées environ, sinon même 62 ou 63, de repos complet, sanctionnées par la tradition, ne sont pas les seuls qui échoient à l'ouvrier. Il advient par la force des choses que, dans toute profession, il y a des jours où le travail n'est pas possible, par des circonstances techniques ou autres. Dans l'agriculture, par suite des intempéries ou de la difficulté d'ajuster toujours l'ouvrage aux saisons, ces chômages sont assez nombreux, et l'on ne compte guère qu'un ouvrier rural, en dehors des domestiques proprement dits, soit occupé plus de 260 à 270 jours par an. Même dans les industries qui paraissent les plus régulières, comme les filatures et les tissages, il y a aussi, soit pour les réparations, les installations de métiers nouveaux, les nettoyages, etc., soit pour toute autre cause, quelques chômages qui viennent se joindre à ceux des jours traditionnels. En ce qui concerne une des industries qui ont le moins à compter avec les circonstances extérieures, l'industrie des mines, une de celles sur lesquelles on peut avoir les renseignements les plus précis, on a vu, par le tableau que nous avons publié plus haut, tome II, page 313, d'après la *Statistique* (officielle) *de l'industrie minérale et des appareils à vapeur,* que le nombre des jours de travail par ouvrier, de 1847 à 1892, a varié de 282 au minimum à 288 au maximum par année. En prenant ce dernier chiffre qui est le plus élevé et qui correspond à l'année 1892, où l'industrie minière était très active, on constate que l'ouvrier, travaillant

288 jours sur 365, dispose de 77 journées de loisirs par an, soit plus d'un jour sur cinq; en prenant la moyenne des années, on arrive à près d'un jour de repos sur quatre et demi.

Il n'y a aucun avantage et il y aurait même péril à augmenter le nombre de ces chômages; on a beaucoup critiqué l'ancien régime pour la quantité excessive de ses fêtes chômées, et bien des ouvriers aujourd'hui tendent, grâce à l'augmentation des salaires, à retomber dans cet abus. Une soixantaine de jours au minimum et le plus souvent, par la force des choses, 80, sinon davantage, de chômage par an, suffisent pour les récréations, les joies ou les occupations de famille, le maintien de l'élasticité du corps et de l'esprit. *On doit beaucoup plus se préoccuper du bon emploi de ces journées de chômage, problème déjà assez délicat, que de leur accroissement.*

Il s'est introduit dans certaines couches d'ouvriers parisiens bien payés des habitudes de dissipation pendant des journées entières qui constituent un fléau et pour celui qui s'y livre et pour l'industrie même. Gagnant en trois ou quatre jours d'ouvrage ce qui leur est nécessaire pour vivre une semaine, ils passent la moitié de leur temps à ne rien faire et à fréquenter les cabarets ou *assommoirs*. Dans l'argot parisien on a donné à ces ouvriers irréguliers le nom singulier de *sublimes;* ils joignent fréquemment le lundi au dimanche, comme jour férié, et l'un d'eux, se trouvant mêlé pour tapage à une poursuite correctionnelle, répondait naïvement au président du tribunal : « Chez nous, le mardi est un petit lundi. » Heureusement ces mœurs ne sont pas générales, loin de là, parmi les ouvriers même des villes; mais on ne peut dire qu'elles y soient très rares. Les Anglais ne les ignorent pas complètement, eux aussi, et c'est ce qu'ils appellent les *desultory habits* [1].

S'il n'y a aucune raison d'accroître le nombre des chômages

[1] Dans les pays coloniaux, soit les Arabes (Tunisie, Algérie), soit les nègres (Antilles, États-Unis), gagnent, par un travail de deux ou trois jours, ce qui suffit à les entretenir une semaine, passant la moitié ou les deux tiers de leur journée en fainéantise; ils se rencontrent ainsi avec certaines catégories d'ouvriers civilisés; c'est un des grands obstacles à l'avancement de la civilisation, aussi bien morale que matérielle.

traditionnels, auxquels se joignent forcément une ou deux douzaines d'autres journées sans travail, dans les différents métiers, la diminution de la durée quotidienne du travail est plus intéressante. Autrefois, cette journée était excessive dans l'industrie mécanique et dans le travail à domicile : elle allait parfois jusqu'à 14 ou 15 heures ; on a même parlé de 16 ou 17, mais il doit y avoir là une forte exagération. Aujourd'hui, il est tout à fait exceptionnel qu'elle dépasse 12 heures ; mais on doit trouver que c'est encore trop, à titre régulier du moins.

La durée de la journée qui paraît la plus normale *dans le temps présent* est de 10 heures ou de 9 ; elle laisse, avec les 60 à 80 jours de chômage annuel, bien assez de temps pour la vie de famille ; elle permet un déploiement efficace, suffisamment intense et prolongé de la force humaine, sans excès ni dans le sens de l'intensité ni dans celui de la prolongation. C'est à 9 ou 10 heures qu'est bornée en général la journée du travail chez les artisans à Paris et dans les grandes villes. Il serait bon que graduellement les usines se ralliassent à cette règle.

Quant à la journée de 8 heures, objet de tant d'agitation, sous le nom des trois huit (huit heures de sommeil, huit heures de travail et huit heures de repos), il est possible que l'humanité y arrive avec de nouvelles applications des sciences mécaniques et chimiques et de nouveaux progrès agronomiques, mais cette si grande restriction de la journée paraît prématurée. Elle aurait, à l'heure présente, plus d'inconvénients que d'avantages. La production n'a pas encore fait assez de progrès, les quantités d'objets de consommation à la disposition de la classe populaire ne sont pas assez abondantes ; enfin, une grande partie de la masse ouvrière n'est pas actuellement suffisamment préparée à un bon et salutaire emploi de loisirs prolongés.

THÉORIE QUE LA DIMINUTION DE LA JOURNÉE DE TRAVAIL ACCROIT LA PRODUCTION. — EXAMEN DE CETTE ALLÉGATION. — DANGER D'UNE EXCESSIVE INTENSITÉ DU TRAVAIL. — On a souvent affirmé que

la réduction de la journée de travail augmentait la force productive de l'ouvrier au point qu'il produisait plus dans la nouvelle journée réduite que dans l'ancienne journée plus longue ; d'autre part, on a très vivement contesté cette proposition. Elle est vraie et fausse suivant la mesure de la réduction. Il est certain que, quand la journée de travail est excessive, comme de 13 ou 14 heures, qu'on l'abrège à 11 ou 12, que le personnel ouvrier est intelligent, appliqué, énergique, qu'il se soumet à un régime, pour l'emploi de ses loisirs, son alimentation, développant ses forces, on peut souvent (nous ne disons pas toujours) obtenir en 10, 11 ou 12 heures autant de produits qu'auparavant avec 1 ou 2 heures de plus. Un industriel d'Alsace déclarait à M. Michel Chevalier, il y a quelque 40 ans, qu'une réduction des heures de travail avait amené dans ses ateliers un accroissement de production, au lieu d'une diminution; mais il s'agissait d'une réduction très modérée de la journée qui, dans les usines du temps, était partout excessive.

En 1893 et 1894, une expérience de la journée de huit heures fut faite en Angleterre, chez M. Mather, constructeur de machines, à Salford, avec succès. On en tira des conclusions générales, mais des observations plus étendues et plus approfondies démontrèrent que des essais de même nature, faits dans des établissements divers, n'avaient pas été aussi heureux et qu'une diminution effective de la production en était résultée[1].

Ce problème de la durée de la journée de travail correspondant d'une manière durable au plus fort rendement quotidien n'est pas susceptible d'une solution absolue ni générale. C'est affaire d'application particulière non seulement dans chaque pays, mais dans chaque industrie, dans chaque usine même et presque pour chaque équipe d'ouvriers.

[1] Voir dans *l'Économiste Français*, du 26 mai 1894, un article de M. Georges Michel à ce sujet. Quand la journée de travail, à la suite de dispositions légales pour les femmes, fut vers 1893 ou 1894 réduite d'une heure en France, les salaires à la tâche baissèrent partout, et ce fut l'occasion de beaucoup de grèves. Voir les publications de *l'Office du travail*.

Il est possible que, dans l'avenir, une nouvelle génération se forme qui, estimant mieux le prix du temps, arrive à réaliser un produit égal, avec les mêmes instruments, dans un moindre nombre d'heures de travail qu'aujourd'hui.

Il est, toutefois, une remarque importante, c'est que, *à un certain degré, le développement de l'intensité du travail est plus exténuant pour l'ouvrier, surtout à la longue, qu'une certaine prolongation de la journée, si celle-ci n'est pas excessive. Il faut donc se garder de croire que toute réduction de la durée de la journée, avec un accroissement de l'intensité du travail, constitue un progrès pour l'homme physique et pour l'homme moral; cela n'est vrai que dans une certaine mesure et jusqu'à un certain point.*

Il est clair qu'un cheval de labeur se fatigue moins en traînant une charrette au pas modéré qu'au pas accéléré, nous ne disons pas qu'au trot, quoique dans le premier cas il soit attelé une heure ou une heure et demie de plus que dans le second. Une chaudière, une locomotive sont moins vite usées si on ne leur fait développer une certaine force qu'en dix ou douze heures et non en sept ou huit. Il faut deux fois plus de charbon pour effectuer le même parcours maritime à une vitesse de quinze nœuds à l'heure qu'à une vitesse de douze. Il est de toute évidence que, au delà d'un certain degré, il en est exactement de l'homme physique, comme du cheval, de la chaudière, de la locomotive ou de bateau à vapeur.

Karl Marx signale l'intensité croissante du travail comme une grande peine et un danger pour la population ouvrière. Il peut avoir tort, en ce qui concerne le temps présent et la plupart des métiers où cette intensité ne paraît pas excessive. Mais il pourrait se faire qu'en la développant beaucoup plus, elle le devînt. Il faut tenir compte aussi de l'homme moral. Une tension exorbitante de l'attention, si elle se représente chaque jour, peut lui porter atteinte. On a vu plus haut (tome II, page 233) que les *Trade Unions* adressent au salaire à la tâche ce reproche qu'il pousse à une intensité du travail épuisant la force mentale, comme la force physique : *overexertion including*

mental strain. Si peu justifié que paraisse actuellement ce reproche dans la majorité des cas, il est certain qu'une diminution croissante de la journée de travail, qui l'abaisserait au-dessous de neuf ou dix heures, et qui prétendrait compenser cette réduction par un accroissement de l'intensité, déjà assez grande, du travail, pourrait avoir souvent ce résultat.

GRANDES DIVERSITÉS DE L'INTENSITÉ DU TRAVAIL SUIVANT LES RACES, LES CLIMATS, LES PROFESSIONS. — NÉCESSAIRE INÉGALITÉ DE LA DURÉE DE LA JOURNÉE, SUIVANT LES MÊMES ÉLÉMENTS. — *L'une des prétentions les plus antiscientifiques des socialistes et de nombre de philanthropes est de vouloir ramener tous les ouvriers, sans distinction de race, de climat et de profession, à un type unique.* Cette prétention se fait jour dans tous les congrès qui ont pour objet la réglementation du travail par voie d'autorité et notamment par conventions internationales.

Il n'est pas besoin d'être bien familier avec la théorie des climats de Montesquieu, non plus qu'avec toutes les recherches modernes sur l'influence des races et l'action des milieux, pour se rendre compte que *la constitution physique, l'alimentation, les degrés de chaleur, la tension hygrométrique, les habitudes acquises, qui ne pourraient promptement se modifier, le tempérament même et le caractère des peuples, en laissant momentanément de côté la diversité des professions, déterminent, en grande partie, le degré d'intensité du travail dont les hommes sont susceptibles.*

Un homme du nord, nourri de viande, ayant un caractère concentré, déploiera une bien plus grande intensité de travail qu'un homme du midi, alimenté en grande partie de végétaux, ayant une humeur plus expansive. D'un autre côté, dans les climats froids ou tempérés, un homme, quelle que soit sa race, pourra toujours donner un beaucoup plus grand effort dans le même temps, sans s'épuiser, que dans un climat chaud. Pour certaines races et dans certains pays, la prolongation de la journée de travail a bien moins d'inconvénients que le déploiement d'une très grande intensité de force physique ou d'attention. Le régime des 8 à 9 heures de labeur très intense, qui

peut être inoffensif chez l'Anglo-Saxon, peut répugner au Français du midi ou à l'Italien, ou à l'Hindou, qui s'accommoderaient mieux d'une heure ou une heure et demie de plus avec moins de tension physique ou morale.

La recherche de l'uniformité universelle en pareil cas est une duperie ; elle risquerait, tout au moins, si elle s'imposait par des conventions internationales, de rendre impossible la concurrence des peuples appartenant à certaines races et aux climats chauds avec les peuples du nord. On violerait ainsi et les lois physiques et les intérêts matériels de nombre de peuples.

Les professions aussi ont des exigences diverses et comportent des longueurs inégales de journée. Il faut d'abord faire la *distinction des heures de présence et des heures de travail.* Il y a des occupations où une présence assez prolongée est nécessaire, quoique le travail à proprement parler ne remplisse pas tout le temps de ces heures de présence.

Dans nombre de travaux aussi, il faut faire la part des saisons ; il serait absurde, dans l'agriculture par exemple, de vouloir fixer la même durée à la journée d'été et à celle d'hiver. L'ouvrier agricole fait de longues journées au printemps et en été, souvent 12 heures, parfois 13, 14 ou 15 ; il en fait, en général, de très courtes en hiver, sans parler des journées entières où il est alors inoccupé. L'hiver est pour lui une période de réparation et de repos. Il peut davantage prolonger la journée estivale, parce que ses journées hivernales sont brèves. Quelles que soient les introductions des machines dans l'agriculture, il sera toujours bon, croyons-nous, de ne pas vouloir soumettre le travail rural à la même uniformité que le travail industriel. La diversité même des occupations dans le travail rural y permet une durée plus prolongée. On a vu, en effet, plus haut (tome I^er^ de cet ouvrage, page 355), que l'abréviation de la journée de travail s'impose surtout comme correctif à l'excessive monotonie qui est la suite de la division du travail. Fourier, qui avait imaginé un système de changements fréquents d'occupations, faisait travailler ses

Harmoniens 16 à 17 heures par jour [1]. Nous ne retenons, bien entendu, de ces imaginations de Fourier, que cette remarque qu'un travail diversifié et non mécanique peut être, tant pour la force que pour la dignité humaine, plus prolongé qu'un travail monotone et mécanique [2].

L'uniformité de la durée de travail soit entre les professions, soit entre les peuples, ne nous paraît nullement un idéal. Ces réserves faites, il est certain que le *développement des loisirs est un des emplois naturels de l'excédant de la force productive de l'homme*. Dans beaucoup de métiers, la durée du travail quotidien est trop longue et pourrait être abrégée dans une certaine mesure sans danger; il est probable qu'elle le sera. Il ne faudrait pas, cependant, vouloir pousser l'intensité même du travail à des limites extrêmes. Dans les circonstances présentes, sans prétendre qu'il ne puisse y avoir de nouvelle abréviation dans un demi-siècle ou un siècle et pour des générations qui y seront mieux préparées, la durée de 9 à 10 heures du travail quotidien moyen paraît, pour les peuples du continent européen, la mesure qui concilie le plus tous les besoins physiques et moraux et de l'homme et de la société. Qu'on y joigne 80 jours au moins de chômage en moyenne, on verra que dans les 8,760 heures de l'année, la journée de 9 heures représenterait seulement 2,565 heures et la journée de 10 heures 2,850, c'est-à-dire, dans l'un et l'autre cas, moins du tiers de la vie [3].

[1] Voir plus haut, tome I^er^, page 147, note, « la journée d'un *harmonien* riche et celle d'un *harmonien* pauvre. »

[2] Il est clair qu'il ne faut pas non plus des changements de tâches par trop fréquents, parce qu'alors la mise en train elle-même est une fatigue. (Voir tome I^er^ de cet ouvrage, pages 367 à 373.)

[3] En 1899 le Parlement français a voté une loi qui réduit à 11 heures le travail des femmes dans les manufactures et celui des hommes, même adultes, dans les ateliers mixtes d'hommes et de femmes; d'après la loi de 1899, le travail de ces catégories d'ouvriers doit être de nouveau réduit, au bout de quatre ans, à dix heures. Sauf que nous n'admettons pas l'intervention de la législation pour limiter le travail des adultes, la journée de dix heures nous paraît assez bien concilier les conditions industrielles actuelles et le progrès social. Il est très probable que, plus tard, dans quinze ou 20 ans, la journée se réduira à 9 heures. (Note de la 3^e^ édition.)

CHAPITRE VI

L'ASSURANCE

L'assurance ; sa nature ; ses avantages.
Les inconvénients de l'assurance ; elle est une institution coûteuse ; elle porte à la négligence et aux fraudes.
Origines et évolution des assurances. — Les branches les plus anciennes : les assurances maritimes et les assurances contre l'incendie.
Les assurances municipales. — Naissance et essor des assurances contre l'incendie.
Branches d'assurances plus récentes. — Les assurances sur la vie : influence des anciens emprunts d'États à ce sujet.
Conditions nécessaires pour l'application de l'assurance à une branche de sinistres.
Les assurances privées et les assurances d'État : mérites et inconvénients respectifs. — Proportions des sinistres pour les grandes et les petites assurances.
Raisons alléguées en faveur du monopole des assurances par l'État. — Insuffisances de ces raisons.
De l'intervention de l'État et d'une législation spéciale pour certaines catégories d'assurances ou d'assurés : les assurances contre les accidents, les maladies, la vieillesse. — L'assurance obligatoire contre les accidents du travail en Allemagne et autres pays.
Les assurances privees contre la maladie et le dénuement de la vieillesse. — Les sociétés de secours mutuels.
L'assurance obligatoire d'État contre la maladie en Allemagne.
L'assurance obligatoire d'État contre le dénuement de la vieillesse et l'invalidité. — Le système allemand.
Coût probable d'un système général sérieux d'assurances officielles contre la vieillesse et l'invalidité.
Contributions de l'État, des ouvriers et des patrons dans le système allemand. — Le système danois.
Du système de la couverture ou de la capitalisation et du système de la répartition. — Mérites et inconvénients respectifs.
Défauts du système de la couverture ou de la capitalisation dans une assurance d'État.
Du système atténué des subsides donnés par l'État aux assurances ouvrières.
Du champ ouvert aux assurances privées et libres et de la meilleure exploitation du vaste domaine de l'assurance.

L'ASSURANCE : SA NATURE, SES AVANTAGES. — La théorie générale de l'assurance rentre dans la théorie de la consommation; l'assurance est, en effet, un prélèvement sur les consommations courantes pour mieux garantir le fonds même qui rend possible la continuation des consommations.

Le premier devoir de la richesse, le premier devoir de toute force, c'est de se conserver. Or, bien des risques divers menacent l'homme et sa fortune; ces risques, il doit s'efforcer de les écarter, il n'y parvient pas toujours; dans ce cas, il doit tout au moins chercher à en limiter les conséquences.

Les risques qui menacent l'homme ou sa fortune sont soit des risques personnels, soit des risques s'attachant aux choses qui composent la fortune de l'homme ou qui concernent le déploiement de son activité. Dans la première catégorie rentrent la maladie, l'accident, la mort; dans la seconde catégorie, l'incendie, le naufrage, la grêle, la mortalité du bétail, les pertes ou avaries pendant le transport, etc.

Le champ de l'assurance est infini; on peut dire qu'il est encore incomplètement exploré et surtout exploité; il est probable que nombre d'assurances nouvelles, s'attachant à des risques jusqu'ici négligés et comportant des combinaisons beaucoup plus variées et plus parfaites verront graduellement le jour.

L'assurance est un moyen, non pas de supprimer les risques, ni même de supprimer la totalité des conséquences des risques, mais d'atténuer considérablement celles-ci pour la personne que le risque a frappée, de réduire pour elle les conséquences du risque, devenu sinistre, à des proportions faibles et en général connues, mesurées, fixées d'avance. Ce moyen n'est pas gratuit; il est onéreux, mais il empêche le sinistre de prendre, pour la personne atteinte, des proportions qui lui rendraient difficile ou impossible le relèvement. L'*assurance est une compensation générale des sinistres entre personnes qui constituent à cet effet un groupement; le sinistre se divise ainsi entre tous les membres du groupe, proportionnellement aux parts consenties d'avance par chacun;* les conséquences de chaque sinistre se

répartissent sur la totalité des membres, dans la mesure susdite, au lieu de se concentrer sur le seul membre matériellement atteint ; chacun pâtit du sinistre dans une certaine proportion et nul n'en est écrasé.

L'assurance est une application de la prévoyance et de la sociabilité ; elle repose sur la solidarité des membres d'un même groupe. Elle a une portée individuelle et une portée sociale. La portée individuelle est évidente ; elle concerne des fortunes ou des revenus qui, dans bien des cas, seraient détruits ou singulièrement compromis. La portée sociale n'est pas moindre : elle n'apparaît pas au premier abord, puisque l'assurance n'a pas le don de supprimer les risques, qu'elle peut seulement les compenser en répandant les conséquences de chaque sinistre sur un grand nombre de personnes. La portée sociale de l'assurance n'en existe pas moins : elle consiste surtout en ce que les pertes subies sont réparées par un sacrifice consenti d'avance ; ces pertes, au lieu de constituer des brèches faites au capital, sont couvertes, avant même qu'elles se soient réalisées, par un prélèvement fait sur le revenu. En ce sens l'assurance augmente le capital du groupe constitué, par le seul fait qu'elle l'empêche de diminuer du chef des sinistres auxquels elle s'applique.

Les avantages généraux de l'assurance, en plus de ses avantages individuels, sont incontestables. L'assurance profite à toute la nation en empêchant les énergies individuelles de devenir inertes soit par le découragement, soit par le défaut de moyens d'action. Cela est vrai surtout de l'assurance au sujet des biens ; mais ce l'est même, dans une certaine mesure, de l'assurance touchant les personnes. Ainsi, sans l'assurance contre les maladies, la santé publique serait bien plus éprouvée ; nombre de malades sans assistance du médecin verraient leur mal s'aggraver et le transmettraient peut-être autour d'eux ; les maladies épidémiques ou contagieuses, moins combattues à l'origine, séviraient davantage et se répandraient ; l'hygiène publique en souffrirait gravement. La misère aussi serait accrue et tout en n'admettant pas, comme

LIBRARY OF THE UNIVERSITY CALIFORNIA

on le verra plus loin, le droit positif à l'assistance, on reconnaît que les malheureux sont une charge pour l'ensemble de la société, parce que, outre que le spectacle de leurs misères est affligeant, d'une manière ou d'une autre la charité cherche à leur venir en aide. L'assurance sur la vie a aussi cet heureux effet d'alléger les charges de l'assistance ou publique ou privée, en permettant à l'homme âgé de vivre sur ses propres ressources et en laissant à la veuve et aux orphelins quelques fonds pour faciliter leur existence ou leur éducation. Il en est de même de l'assurance contre les accidents.

Quant aux assurances concernant les biens, leur effet est favorable aussi, non seulement à l'assuré, mais au bien-être général. Des maisons, des fabriques ou des ateliers qui brûlent sans être assurés, ne peuvent pas toujours être reconstruits : il en résulte qu'un centre industriel peut ainsi disparaître ou que, du moins, il est plus lentement et plus incomplètement reconstitué ; ce n'est pas seulement le propriétaire de ces immeubles qui souffre dans sa fortune, c'est tous ceux que l'industrie constituée faisait vivre. Il ne faut pas oublier qu'un capital fixe, quand il est en valeur, ne peut être rétabli immédiatement, et que sa disparition, soit pendant un certain temps, soit définitivement, jette une grande perturbation dans l'activité et dans la vie de toutes les personnes dont le travail se rattachait à ce capital fixe. Si les fonds sont faits, avant le sinistre, pour les réparer, il y a beaucoup plus de certitude que le capital fixe sera reconstitué et le sera en peu de temps. On pourrait d'ailleurs, par l'assurance contre l'incendie, allouer une indemnité au personnel d'ouvriers ou d'employés attaché à un établissement industriel.

L'ASSURANCE, TOUT EN ÉTANT UNE COMBINAISON UTILE, EST, EN SOI, UNE COMBINAISON ONÉREUSE. — ELLE COUTE PLUS AU GROUPE ENTIER QU'ELLE NE LUI REND MATÉRIELLEMENT. — Ainsi, l'assurance est un bienfait pour la société tout entière, non seulement pour l'assuré. Il ne faut pas se dissimuler, cependant, que l'assurance a certains inconvénients, dont quelques-uns ne manquent pas de gravité. D'abord, *l'assurance est coûteuse ;*

elle dépense plus que ce qu'elle rend matériellement. Nous n'entendons pas par là qu'il faut recueillir préalablement entre tous les membres du groupe les sommes qui seront distribuées aux sinistrés, cela va de soi, et s'il en était simplement ainsi, l'assurance ne serait pas coûteuse, puisqu'elle restituerait matériellement ce qu'elle coûte; mais il faut recueillir des sommes plus considérables que celles qui seront distribuées aux sinistrés, et cet écart, qui quelquefois est assez élevé, se trouve absorbé par les frais propres de l'assurance. En ce sens, le groupe des assurés paie matériellement plus qu'il n'est distribué aux sinistrés, souvent deux fois plus. Dans les assurances contre l'incendie à des compagnies privées, il est habituel que les sommes payées par les assurés soient presque doubles des sinistres. Pour les dix-neuf principales compagnies françaises dans la période de 1888 à 1897, les sinistres ont représenté en moyenne 51.475 p. 100 des primes payées, la proportion la plus élevée des sinistres annuels étant de 60.96 p. 100 du montant des primes en 1893, et la plus faible de 47.29 p. 100 en 1897 [1]. Ainsi, les membres de chaque groupe d'assurance ont en moyenne, pendant ces dix ans, payé bien près du double de ce qu'ont reçu les sinistrés. C'est ce qui permet de dire que l'assurance est coûteuse, du moins *matériellement coûteuse.* (Voir plus loin, pages 341 et 342.)

Cela se comprend, puisqu'il faut tout un personnel pour faire les contrats, tenir les écritures, recueillir les primes, vérifier les sinistres, en payer le montant, etc. Il semble, toutefois, que l'écart soit ici bien grand entre les primes payées, définitivement abandonnées par les assurés, et les indemnités distribuées aux sinistrés.

Il en est à peu près de même dans toutes les branches. Pour les douze principales compagnies françaises contre les accidents en 1897, les primes perçues ont été de 27,054,415 fr. 38 et les sinistres de 15,911,501 fr. 16, ce qui établit une proportion de 58.81 p. 100 des seconds relativement aux premières. Les assurances

[1] **Block**, *Annuaire de l'Économie politique et de la Statistique* pour 1899, pages 249 et 250.

sur la vie, les assurances maritimes, celles contre la grêle, etc. toutes en un mot sont dans le même cas[1]. *Le groupe assuré ne retire, par les indemnités pour sinistres, que 55 à 60 p. 100 en moyenne de ce qu'il a versé, le reste demeurant pour lui perdu.*

Ainsi, *l'assurance, en répartissant le sinistre sur un grand nombre d'hommes faisant partie d'un groupe, accroît le poids du sinistre pour le groupe tout entier, mais l'allège singulièrement pour celui ou ceux qui en auraient été spécialement frappés.*

Aussi beaucoup de personnes qui ont de très nombreuses propriétés, qui possèdent de grands capitaux, qui font des épargnes, n'ont-elles pas pour habitude de s'assurer; on ne peut les en blâmer, si elles font elles-mêmes pour elles-mêmes la contre-partie de l'assurance, c'est-à-dire si elles constituent un fonds par des prélévements sur leurs revenus qui servira à parer aux sinistres, s'il s'en présente. Supposez un homme ayant cinq cents maisons par exemple, possédant, en outre, des capitaux en réserve; il est clair que s'il assurait ces 500 maisons et payait, comme on l'a vu plus haut, 100 francs pour en recevoir 55, il ferait une très mauvaise opération; bien mieux vaudrait pour lui s'imposer une contribution de 60 francs par exemple, par maison, au lieu de 100 francs, et se constituer un fonds spécial qu'il reporterait d'une année sur l'autre et avec lequel il compenserait aussi largement les sinistres dont il serait frappé que s'il s'était assuré pour 100 francs. Ainsi font sinon beaucoup de particuliers, parce qu'il y en a très peu qui aient des fortunes suffisantes et possèdent assez d'unités de biens séparées, du moins beaucoup d'associations. Une Compagnie de navigation, ayant 100 navires, aurait tort de les assurer, surtout de les assurer à leur valeur totale; elle doit constituer elle-même un fonds propre d'assurances. Il faut, toutefois, remarquer qu'il est

[1] On dira peut-être que la cause principale de cet énorme écart doit être cherchée dans les bénéfices des compagnies d'assurances et dans l'excès des rouages; ces deux circonstances n'y contribuent que dans une mesure restreinte; voir plus loin la comparaison des assurances mutuelles et des assurances à primes fixes

toujours plus difficile de retenir soi-même, par devers soi, une certaine somme d'argent d'une façon régulière pour un but déterminé, pendant des séries d'années, sans inexactitude, que de verser cette somme ou même une un peu plus forte à une institution envers laquelle on a pris un engagement. C'est ce qui fait que l'assurance est pratiquée, dans beaucoup de cas, par des personnes qui, ayant assez d'unités diverses de biens exposés à un même sinistre, auraient avantage à être leurs propres assureurs.

L'assurance reposant sur ce que l'on appelle la loi des grands nombres et sur la régularité approximative des sinistres d'un même ordre dans un groupe suffisamment étendu et diversifié d'objets qui sont soumis à cette cause de sinistre, il en résulte que tous ceux qui possèdent un nombre d'unités suffisant et assez diversifié, comme situation, d'objets soumis à la cause déterminée de sinistre, pour que la loi des grands nombres s'y applique, n'ont aucun avantage à contracter des assurances. Il leur incombe seulement d'épargner pour la constitution d'un fonds spécial des sommes représentant le coût moyen des sinistres ou légèrement plus élevé, et de former un fonds permanent qui les rende leurs propres assureurs. Bien plus, tout homme ayant une fortune étendue, des revenus notables, l'habitude d'épargner, n'a pas d'avantages à contracter certaines assurances, comme celles sur la vie, sur la grêle, etc., puisque toute somme qu'il verserait à cet effet ne lui rentrerait à la longue, suivant toutes les probabilités, qu'à concurrence de 50 à 60 p. 100. Mieux vaut qu'il épargne lui-même que de faire épargner par autrui, avec de grands frais de bureau, de gestion et des prélèvements divers. Il en est rarement de même pour l'assurance contre l'incendie, parce que la principale installation d'un homme représente en général une part considérable de sa richesse et que le sinistre, en ce cas, même pour les hommes très riches, les atteindrait dans des proportions très fortes et leur imposerait un lourd sacrifice, que la loi des grands nombres, en outre, en matière de possession d'immeubles et de mobilier, ne pourrait guère s'appliquer qu'à des personnes dans une

prodigieuse situation de fortune. Même dans les autres cas de plus mince importance pour des gens très fortunés : accidents, grêle, etc., comme l'habitude de l'épargne constante, ininterrompue, régulièrement affectée à un objet déterminé, est assez malaisée à prendre et à conserver, l'assurance ne laisse pas que d'être recommandable à cette catégorie de personnes, sauf quelques exceptions.

UN SECOND INCONVÉNIENT DE L'ASSURANCE : ELLE POUSSE A LA NÉGLIGENCE, AUX FRAUDES ET A L'AUGMENTATION DES SINISTRES. — *Le seul inconvénient de l'assurance n'est pas d'être matériellement coûteuse, de rendre au groupe entier des assurés moins qu'elle ne lui prend; elle diminue en outre la surveillance et la lutte contre les causes des sinistres qu'il est possible, sinon de complètement écarter, du moins de réduire.* La plupart des causes de sinistres peuvent, sinon être éliminées par l'homme, du moins être restreintes : il n'y en a que très peu qui échappent d'une façon absolue au contrôle de l'homme, la grêle par exemple. Les autres risques, ceux de mort, de naufrages, d'accidents divers, de mortalité du bétail, de maladies humaines, à plus forte raison, d'incendie, peuvent être, par la prévoyance, les soins, non pas écartés, mais très atténués. L'*assurance*, c'est-à-dire la certitude d'être indemnisé complètement de la perte, rend plus imprévoyant et plus insconcient, par conséquent *accroit la somme générale des sinistres;* cela est incontestable. Pour certains de ces risques, comme celui de mort, une considération fait que l'assurance ne peut guère l'augmenter, chacun tenant plus à sa personne qu'au bien-être de ses héritiers. Néanmoins, la plupart des compagnies d'assurances sur la vie, inscrivent dans leurs polices le suicide et même le duel comme causes résolutoires de l'assurance. S'il est vrai que peu de personnes se tueraient uniquement pour enrichir leurs héritiers, il peut être vrai que certains hésiteraient à se suicider par la crainte de laisser leur famille dans la misère.

Il est certain, au contraire, que l'assurance rend beaucoup plus négligent à l'égard des causes d'incendie, et également

des causes d'accidents, surtout des accidents dont on ne serait pas frappé soi-même, mais dont on serait responsable. La conduite des cochers de fiacre de Paris, si peu respectueux des membres sinon de la vie des passants, en est la preuve, et de même dans beaucoup d'ateliers où des assurances ont été contractées. L'assurance, de ce fait, augmente dans des proportions impossibles à évaluer, mais qui doivent être sensibles, les accidents et les incendies.

Ce n'est pas seulement la négligence qui, à la suite de la sécurité que l'assurance procure, accroît les sinistres, c'est aussi la spéculation, la fraude, le crime. C'est ce qui se manifeste, notamment en ce qui concerne l'incendie. Tous ceux qui se sont occupés de la gestion des sociétés d'assurances savent que les *sinistres appelés de spéculation* tiennent une place assez importante dans l'ensemble des sinistres; c'est surtout sur les établissements industriels qu'ils sévissent. Un certain nombre de commerçants dépourvus de scrupules et se trouvant dans de mauvaises ou médiocres affaires sont tentés de mettre le feu à des établissements, à des magasins ou à des stocks de marchandises assurés. Ces fraudes sont très malaisées à découvrir. Il est universellement constaté que, dans les années de crise ou de langueur commerciale, les incendies sont bien plus nombreux que dans les temps de prospérité, qu'ils sont aussi particulièrement considérables dans les mois de novembre ou décembre qui précèdent les inventaires annuels. Dans les années 1882 à 1887, par exemple, en France, où à la suite du krach de la Bourse de Paris, du phylloxera, de l'arrêt de l'industrie du bâtiment, etc., la situation commerciale et la situation financière furent médiocres, les sinistres pour les compagnies à primes fixes varièrent de 54 au minimum à 63 p. 100, étant, sauf dans une seule année sur six, au-dessus de 56. Le maximum, 63.16 p. 100, fut atteint en 1882, dans l'année du krach de la bourse (février 1882). A partir de 1888, où il y eut une amélioration de la situation financière et commerciale, la proportion des sinistres ne fut plus que de 50.86 à 53.31 p. 100, et le plus souvent de 50 à 51 : dans l'année de

l'exposition de 1889, notamment, on eut le minimum de toute la période, soit 50.86 p. 100[1]. Le contraste entre cette proportion de 63.16 p. 100 en 1882, année du krach, et de 50.86 en 1889, année de la grande exposition, est absolument caractéristique.

On a essayé souvent de mesurer la part proportionnelle des incendies volontaires et dolosifs; on est arrivé à des appréciations très divergentes. D'apres des calculs du *Bulletin de Statistique de Saxe,* sur 100 incendies, on ne serait parvenu à connaître les causes que de 68; de ces derniers, 28 1/2 proviendraient de la négligence (*Verwahrlosung*), et dans 36.4 le feu aurait été mis par une main humaine (*Brandstiftung*); mais tous ces derniers cas pouvaient n'être pas volontaires. D'après d'autres recherches faites en Angleterre, le nombre d'incendies allumés directement par l'homme représenterait le tiers, sinon la moitié de tous les sinistres; c'est, sans doute, fort exagéré. Un autre travail évalue à 10 p. 100 environ le nombre des incendies volontaires[2]. Cette dernière estimation paraît se rapprocher davantage de la vérité, au moins comme moyenne, mais elle est susceptible de doubler dans les temps de crise, ce qui, outre certaines causes naturelles, peut expliquer l'écart énorme de 25 p. 100 dans la proportion des sinistres en France entre l'année 1882, qui a débuté par le krach de la Bourse de Paris, et l'année 1889 qui a bénéficié de la grande et brillante exposition.

On a remarqué que les incendies sont surtout fréquents dans les établissements industriels ou autres que des progrès dans la technique rendent médiocrement utilisables.

Une petite, mais très insuffisante, compensation aux incendies dits de spéculation est l'amoindrissement, grâce à l'assurance, des incendies par pure vengeance. On calculait, en Angleterre, que sur 128 incendies de récoltes, de meules ou d'approvisionnements ruraux, 49 provenaient de la mise du

[1] Block, *Annuaire de l'Économie Politique et de la Statistique*, 1893, page 376.

[2] Roscher, *Grundlagen der Nationalökonomie*, page 606.

feu par l'homme, et presque tous ceux-ci par vengeance. Aussi était-on arrivé à mettre sur les bâtiments et approvisionnements ruraux une pancarte ainsi conçue : *this farm is insured; the fire-office will be the only sufferer in event of a fire;* cette ferme étant assurée, la Compagnie d'assurances sera la seule victime en cas d'incendie.

L'assurance maritime n'est pas l'objet de moindres fraudes que l'assurance contre les incendies; ces fraudes ont même un caractère beaucoup plus grave parce qu'elles compromettent et sacrifient des vies humaines. Certains armateurs, quand ils réussissent à faire assurer de mauvais bateaux, les font naviguer alors même que leurs qualités nautiques sont très suspectes, ou les chargent outre mesure. Des crimes plus graves se commettent de la part des chargeurs, comme l'a prouvé un accident arrivé, il y a quelques années, dans le port de Hambourg à un navire qui, ayant retardé de un jour ou deux son départ, sauta dans le port, par suite de l'explosion de caisses de dynamite qui, autant qu'on put s'en rendre compte, étaient munies d'un mouvement d'horlogerie devant les faire éclater et qui avaient été déclarées et assurées comme marchandises précieuses. On présume que d'autres cas de ce genre se sont produits. L'assurance sur la vie a provoqué aussi un certain nombre de crimes de la part de personnes ayant fait assurer leurs proches ou leurs connaissances et devant bénéficier de l'assurance. Ces derniers cas sont, sans doute, exceptionnels; mais ceux d'incendie volontaire, de négligence intentionnelle ou du moins à demi-consciente dans l'extinction d'un incendie à ses débuts, ou encore dans les précautions à prendre contre les accidents, peuvent être regardés comme relativement fréquents.

Ainsi, *le total des membres du groupe assuré paie d'abord, en général, pour faire face aux frais propres de l'assurance, environ 80 à 100 p. 100 de plus que la somme qui est répartie aux sinistrés; en outre, cette somme distribuée aux sinistrés est, elle-même, abusivement grossie de 10 à 20 p. 100 par des fraudes ou des demi-fraudes, telle que la négligence à demi-con-*

sente pour arrêter le sinistre à ses débuts ou pour prendre des précautions efficaces contre lui.

Il s'en faut donc que tout soit gain pour la société dans l'assurance. Cette combinaison constitue, néanmoins, un très grand bienfait, par la sécurité morale qu'elle donne et par les moyens qu'elle fournit de réparer un sinistre sous le poids total duquel on eût pu être écrasé.

L'assurance reste très utile aux particuliers et aux nations, en diminuant la misère morale et physique, en rendant plus alerte l'esprit d'entreprise, en enlevant au hasard une partie de la force déprimante qu'il pourrait exercer sur les efforts humains

Des précautions sont à prendre contre les fraudes et les abus auxquels l'assurance donne lieu ; les compagnies doivent se montrer circonspectes dans l'acceptation des très mauvais risques ; on ne devrait pas, autant que possible, allouer une indemnité totale, c'est-à-dire représentant la pleine valeur de l'objet, mais seulement une indemnité partielle, qui, néanmoins, pourrait difficilement descendre au-dessous de 90 p. 100 de la valeur de l'objet assuré, sinon la part laissée au hasard serait encore assez forte pour que, dans le cas d'un immeuble hypothéqué, par exemple, la perte fût très considérable pour l'assuré. Certaines vieilles lois ont voulu prendre des précautions de ce genre. En Prusse, en 1705, la proportion de l'assurance à la valeur de l'objet était fixée aux deux tiers ; dans la Frise Orientale, en 1827, aux trois quarts, dans le grand-duché de Bade aux quatre cinquièmes, mais, depuis 1852, dans ce dernier pays le dernier cinquième pouvait être assuré à une autre société[1]. Cette dernière faculté annule toute la garantie que l'on cherchait à avoir. Quant aux premières réductions, elles sont beaucoup trop fortes. En tout état de cause, ces mesures sont très délicates et assez inefficaces. Une très grande vigilance des compagnies et de leurs agents peut seule limiter les abus. En définitive, *l'assurance restera toujours, contre les*

[1] Roscher, *Grundlagen der Nationalökonomie, 17te Auflage*, page 612.

risques qui menacent l'homme ou ses biens, une garantie des plus précieuses, impossible à suppléer, mais assez coûteuse.

ORIGINES ET ÉVOLUTION DES ASSURANCES. — LES ASSURANCES LES PLUS ANCIENNES : LES ASSURANCES MARITIMES ET LES ASSURANCES CONTRE LA MALADIE. — Au point de vue de leur influence sur la richesse, les assurances ont été divisées en deux classes : celles qui préservent simplement le capital contre la perte, à savoir les assurances maritimes, contre l'incendie, la grêle, la mortalité du bétail, etc.; celles, d'autre part, qui constituent un capital nouveau, venant accroître l'actif social, telle que l'assurance sur la vie. On a quelquefois classé dans cette dernière catégorie l'assurance contre les accidents, mais à tort, puisqu'elle ne compense que les frais de maladie ou d'existence pendant l'infirmité d'une personne qui se suffisait antérieurement.

Quelle que soit leur objet, les assurances, sous leur forme actuelle, précise et mathématique, sont d'assez récente origine. Elles se sont singulièrement perfectionnées et beaucoup accrues. La rapide formation et circulation des capitaux, l'abondance et la facilité des placements, l'application de la loi des grands nombres à des groupes de plus en plus étendus et variés, les progrès même de la statistique, ont singulièrement aidé à ce développement. Néanmoins, le principe de l'assurance est très ancien; l'humanité l'a pratiqué depuis bien des siècles, pour certaines branches du moins, d'une manière grossière, embryonnaire et manquant d'une base tout à fait scientifique. *Le sentiment de la solidarité et des ressources qu'elle peut offrir n'a jamais été complètement étranger au genre humain.*

Les deux assurances les plus anciennes sont l'assurance maritime et l'assurance contre les maladies. L'assurance maritime paraît avoir été connue des Grecs, des Athéniens à tout le moins, d'après les plaidoyers de Démosthène, aussi des Romains. On en trouve au moyen âge; plusieurs sociétés de ce genre fonctionnaient sous Charles-Quint et paraissaient déjà fort anciennes. Il en existait dans les Flandres, en Portu-

gal, en Italie, au XIVe siècle [1]. La fable d'Antonio, le marchand de Venise, livré à la merci de Shyllock par la perte de tous ses vaisseaux, est une invention de Shakespeare ou de quelque nouvelliste, peu au courant des combinaisons du commerce.

L'assurance contre la maladie est encore plus ancienne. On sait qu'*il existe deux grandes catégories d'associations : les associations de capitaux et les associations de personnes; les premières exigent des conditions matérielles et intellectuelles qui ne peuvent être un peu répandues que dans un état assez avancé de civilisation; aussi, en général, sont-elles assez récentes, en tant, du moins, qu'organismes développés et fréquents; les secondes, au contraire, que le simple rapprochement des personnes et l'analogie de leur genre de vie et de leurs besoins peuvent susciter, sont fort anciennes; le moyen âge en a foisonné et l'antiquité les a aussi connues.*

Les sociétés de capitaux et les sociétés de personnes offrent des caractères très divers : les premières peuvent être universelles, c'est-à-dire étendre leur action dans des régions très vastes, même dans des pays différents; elles gagnent en général à le faire. Les secondes sont, d'ordinaire, essentiellement locales, ou tout au plus régionales. Les premières comprennent des gens de toutes situations, cette variété même est pour elles un élément de solidité et de succès ; les secondes doivent surtout s'adresser aux gens de situation analogue. Les premières sont organisées bureaucratiquement et ne peuvent prospérer qu'à la condition d'avoir une base scientifique ; les secondes sont gérées simplement, presque sans rouages fixes, avec les services gratuits des plus intelligents et des plus dévoués de leurs membres et peuvent se soutenir au moyen de simples données empiriques.

LES DEUX RACINES DE L'ASSURANCE. — LES SOCIÉTÉS D'ASSURANCES MUTUELLES ET LES SOCIÉTÉS CAPITALISTES OU PAR ACTIONS. — LES ASSURANCES COMMUNALES. — Cette distinction fondamentale entre

[1] Roscher, *Grundlagen der Nationalökonomie*, page 600.

les associations de capitaux et celles de personnes se traduit, dans le champ de l'assurance, au moins au début, par une répartition des sociétés qui s'adonnent à cette industrie en deux grandes catégories distinctes : les sociétés mutuelles et les sociétés à primes fixes. Les unes sont, en tant que sociétés, absolument désintéressées, en ce sens que la société elle-même ne recherche aucun bénéfice et se contente de faire des réserves ; les autres poursuivent un intérêt propre en tant que sociétés, au contraire, et tout en étant utiles à leurs adhérents cherchent à encaisser des profits pour leurs actionnaires. C'est surtout ce dernier caractère, à savoir d'avoir ou non un premier fonds constitué par des capitalistes, en tant qu'actionnaires, servant, d'une part, de garantie, et devant, de l'autre côté, être autant rémunéré que possible, qui distingue aujourd'hui les *sociétés capitalistes d'assurances,* si nous pouvons ainsi parler, des *sociétés mutuelles.* Car, beaucoup de ces dernières ont, depuis un quart de siècle ou un demi-siècle, pris, dans le champ de l'incendie et encore plus dans celui de la vie, notamment les mutuelles américaines, une organisation très étendue, ultra-locale et ultra-régionale même ; beaucoup aussi sont arrivées, grâce à des réserves constituées avec le temps, à fonctionner avec des primes fixes, quoique la fixité absolue de ces dernières ainsi que des indemnités promises soit, en général, sous le régime des sociétés mutuelles, moins inébranlablement garantie que sous le régime des grandes sociétés capitalistes.

Les sociétés mutuelles à l'origine étaient toutes locales, très humbles, parfois professionnelles ; elles s'inspiraient surtout du sentiment de la sociabilité et de la bienfaisance. On les a retrouvées sous les Romains ; depuis le christianisme elles furent dirigées aussi et soutenues par la pensée religieuse. *Ces sociétés mutuelles furent la première, très rudimentaire, très antique aussi, racine de l'assurance.* Les confréries de pénitents, dont le moyen âge fut rempli et dont certaines subsistent encore, quoique plus difficilement chaque jour, dans le midi de la France, n'étaient pas autre chose ; c'étaient de vraies sociétés

de secours mutuels, d'assurance contre les maladies et les frais funéraires. Des notions empiriques de statistique, la cotisation fixe de tous les membres et les dons de quelques hommes généreux, ainsi que leurs services gratuits, suffisaient à leur fonctionnement.

LES ASSURANCES MUNICIPALES. — NAISSANCE ET ESSAI DES ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE. — La seconde racine de l'assurance se rattache, suivant certains auteurs, à la police municipale du moyen âge, du moins dans certains pays. La commune, il y a quatre, cinq ou six siècles, était une organisation très différente de ce qu'on la voit aujourd'hui, surtout dans les pays où la vie municipale se trouvait très développée, comme l'Allemagne. C'est dans l'ancienne commune allemande et dans certaines organisations domaniales, que l'on rencontre, d'après Roscher, l'origine des assurances contre l'incendie en contrée germanique, et le grand érudit entre à ce sujet dans de nombreux détails. On avait constitué des corporations domaniales contre l'incendie (*Domanial Brandgilden*) qui, sur les biens caméraux (*Kammergütern*), obligeaient les paysans (*das Landvolk*) à une aide mutuelle en chaume, travail manuel et transports pour la reconstruction des maisons brûlées. Les forêts domaniales fournissaient, en outre, gratuitement pour le même objet des bois et des matériaux; des quêtes dans les églises contribuaient au surplus[1]. Il est difficile, toutefois, de voir dans ces corvées et ces subsides le principe des assurances d'aujourd'hui. On le retrouverait plutôt dans les villes au moyen âge. Dans nombre de contrées d'Allemagne l'autorité avait constitué des assurances locales (*Landes Assecuranz*), auxquelles les propriétaires de maisons étaient obligés de souscrire pour leurs immeubles; cette obligation se colorait du prétexte qu'il ne fallait pas que le paiement de l'impôt fût interrompu. L'assurance du mobilier a été beaucoup plus tardive et ne fut jamais obligatoire.

Dans les pays où l'État a été une sorte d'extension succes-

[1] Roscher, *Grundlagen der Nationalökonomie*, page 607.

sive des communes et où, d'ailleurs, la vie communale est demeurée très forte et très active, les *Assurances officielles*, ayant ou non la contrainte à leur base, se sont maintenues. Ainsi, en Allemagne, en Autriche, en Suisse, en Danemark, dans la Scandinavie en général, les assurances officielles, soit communales, soit nationales, contre l'incendie ont fonctionné jusqu'à une époque très récente ou fonctionnent encore, en concurrence avec les assurances privées soit mutuelles soit capitalistiques; nous appelons de ce dernier mot les assurances effectuées par des compagnies en vue de retirer des profits pour leurs actionnaires.

Les assurances contre l'incendie accordant une indemnité pour les maisons, le bétail, les récoltes en grange, remontent en Prusse à 1623. C'est le XVII^e^ siècle qui vit naître en Angleterre les assurances privées, avec le *Hand in Hand Fire Office* en 1667, tandis que l'assurance du mobilier ne se constitua dans la Grande-Bretagne qu'en 1714 avec le *Union Fire Office*, qui assurait à la fois les maisons et les meubles. Ces deux sociétés étaient des mutuelles. La première société à primes fixes, le *Sun Fire Office*, parut en 1710. Un publiciste du commencement du XVIII^e^ siècle, Frankenberg, en 1705, signalait l'assurance contre l'incendie comme une des caractéristiques de l'Angleterre (*besondere Merkwürdigkeit von England*), quoiqu'il existât déjà, on vient de le voir, en Allemagne, diverses caisses d'État à ce sujet. Plus modestes, celles-ci étaient probablement moins efficaces; elles se restreignaient parfois à une clientèle professionnelle: ainsi, en 1769, en trouve en Allemagne certaines assurances pour le mobilier des ecclésiastiques protestants (*evangelischen Prediger*) avec un maximum d'indemnité de 400 thalers (1,500 francs). En 1768, un écrivain caméral allemand, Bergius, émettait encore des doutes sur la possibilité de l'assurance du mobilier, à cause des fraudes, notamment par voie de substitution d'objets. La caisse d'assurances mobilières contre l'incendie de la Saxe-Electorale, fondée en 1784, n'accordait, en général, qu'une indemnité de 25 p. 100 de la perte. En 1814 il n'y avait encore

en Prusse que 12 compagnies d'assurances mobilières contre l'incendie, presque toutes de peu d'ampleur et reposant sur une base soit de fraternité administrative, soit de corporation, soit d'organisation communale. Roscher ne fait remonter qu'à 1745 la plus ancienne institution de l'assurance contre l'incendie en France [1].

BRANCHES D'ASSURANCES PLUS RÉCENTES : LES ASSURANCES SUR LA VIE : INFLUENCE DES ANCIENS EMPRUNTS D'ÉTATS A CE SUJET. — Les assurances sur la vie sont plus récentes. Elles eurent surtout quelque mal à s'émanciper, d'une part, des sociétés de bienfaisance, comme les confréries de pénitents, de l'autre, des emprunts des États ou des villes. Elles commencèrent, cependant, à foisonner en Angleterre au début du XVIII[e] siècle. Sous la forme de constitution de rentes viagères, elles étaient depuis longtemps connues et pratiquées en France. Nous avons cité dans notre *Traité de la Science des Finances* divers emprunts faits sous la forme de création de rentes viagères moyennant un capital aliéné, au XVII[e] et au XVIII[e] siècle. On y joignait souvent une organisation de tontines, c'est-à-dire que les participants à l'opération, les souscripteurs à l'emprunt, étaient répartis par groupes dans lesquels la part des mourants accroissait soit totalement, soit partiellement, celle des survivants. La plupart des emprunts de l'ancienne monarchie furent faits sur ce plan qui séduisait le public. On assurait ainsi ses enfants au berceau, si bien que le service de ces rentes viagères d'ancienne origine a survécu près d'un siècle à leur création ; on retrouvait encore un article à ce sujet dans le budget de 1898 [2]. C'est peut-être pour conserver le monopole de ces opérations à l'État et aux villes que les sociétés d'assurances sur la vie furent prohibées en France jusqu'à 1787 ; la première société libre française de ce genre, la Caisse Lafargue, vit le jour en 1789.

Les Français ne laissaient pas de s'assurer fréquemment

[1] Roscher, *Grundlagen der Nationalökonomie*, pages 606-609.

[2] Voir notre *Traité de la Science des Finances*, 6[e] édition, tome II, pages 313-320.

pour leur vieillesse et d'assurer leurs enfants, dans la bonne bourgeoisie du moins. Probablement ce genre de placements était alors plus répandu dans cette classe qu'aujourd'hui, mais toujours sous la forme de rentes viagères.

Un curieux article, publié récemment par l'*Économiste Français,* sous le titre de : *La vie et les placements d'un bourgeois au XVII^e^ siècle,* et qui porte sur la monographie de la gestion financière d'un riche habitant de Lille, donne sur ce point de très curieux détails : « Les rentes viagères comptent, en 1692, pour 1,716 florins sur le revenu total de 8,938 florins de Daniel Le Comte; elles étaient constituées sur les villes de Lille et de Tournai, dans cette dernière ville au denier neuf (11.11 p. 100), à Lille d'abord au denier huit (12.5 p. 100), puis, par suite de réduction d'intérêt, au denier neuf à partir de 1681 et au denier dix (10 p. 100) après 1686. Daniel Le Comte avait pris l'habitude, depuis 1678, de placer sur la tête de ses enfants, une rente viagère de 385 florins[1] pour les deux aînés, de 365 florins pour les deux cadets[2].

Ainsi, beaucoup des organisations que l'on croit tout à fait récentes ont, dans le passé, de vieilles racines; mais elles rampaient à terre informes et peu productives : dans les temps modernes seulement elles ont grandi, se sont dégagées et épanouies, et sont arrivées à porter des fruits nombreux.

CONDITIONS NÉCESSAIRES POUR L'APPLICATION DE L'ASSURANCE A UNE BRANCHE DE SINISTRES. — Bornée d'abord à la maladie, à l'incendie, à la vie, l'assurance a pris bien d'autres développements et on en entrevoit dans l'avenir un nombre bien plus considérable encore. Certaines personnes s'imaginent qu'elle peut embrasser, sans exception, tous les sinistres auxquels l'homme ou sa fortune sont exposés, le vol par exemple, la

[1] Le florin valait alors une livre 5 sous et la livre valait 1 fr. 72 de notre monnaie, ce qui portait la valeur du florin à 2 fr. 15 environ.

[2] Voir *l'Économiste Français* du 17 mars 1894, page 329, l'article portant le titre indiqué dans le texte et signé P. (pseudonyme de mon fils, Pierre Leroy-Beaulieu).

faillite, etc. On a commencé récemment à créer des institutions de ce genre pour des cas singulièrement compliqués. Afin de se rendre exactement compte de l'étendue et de la variété des domaines où le principe de l'assurance est applicable, il convient, avant d'étudier les cas particuliers, de rechercher s'il n'y a pas des conditions précises nécessaires pour le fonctionnement régulier et efficace de ces combinaisons.

Pour que l assurance soit à la fois utile, pratique, susceptible de se généraliser, les conditions requises sont les suivantes :

1° *Il convient que le risque menace une très grande quantité de personnes ou de biens, et qu'il ait une proportion moyenne et à peu près régulière pour un très grand nombre de cas susceptibles d'assurance.*

On peut dire que tout rentre dans l'assurance, même les éruptions de volcans, les tremblements de terre, les blessures ou accidents à la guerre. Il n'y a pas, en effet, d'impossibilité absolue d'appliquer l'assurance à ces cas; il peut se rencontrer, toutefois, des difficultés pratiques. Ainsi, pour les tremblements de terre, si les seules personnes à s'assurer sont celles des localités généralement menacées par ce fléau, les sinistres peuvent être tellement énormes, comme pour le tremblement de Lisbonne en 1755, que la prime à payer soit excessivement élevée ou que l'indemnité soit trop incertaine, au point de décourager celui qui aurait la velléité de s'assurer. D'autre part, les habitants des contrées qui ne sont pas sujettes à ce fléau ne se soucieront nullement de s'assurer contre lui. Ici la solidarité fait nécessairement défaut entre le très petit nombre de localités menacées par le risque et le nombre immense de localités qui s'en considèrent comme indemnes. Il en est de même pour les avalanches. Peut-être pourrait-on parer à cet inconvénient en combinant dans une même assurance des risques tenant à des causes très différentes : comme le risque de tremblement de terre, le risque d'avalanches, le risque d'inondations, le risque de destruction par un volcan, de glisse-

ment sur une montagne ou d'érosion par les eaux, etc. La réunion de tous ces cas si différents et la fixation de la prime pour chacun constituent un problème très compliqué. En ce qui concerne les risques purement physiques, on ne doit jamais désespérer, cependant, d'une application de l'assurance. Tout au moins pourrait-on arriver à des combinaisons pour une réparation partielle du sinistre, sinon pour une réparation totale.

Tous les risques qui sont difficiles à ramener à une moyenne rigoureuse, comme, parmi ceux qui sont déjà entrés dans le champ de l'assurance, le risque de la grêle, le risque d'épizootie, de mortalité du bétail, etc., conviennent surtout à ce que l'on appelle les assurances mutuelles ; celles-ci, on le sait, sont un groupement de personnes qui, en dehors de toute idée de spéculation et de gain, uniquement pour prévenir des pertes ou les atténuer, s'engagent à payer des cotisations proportionnelles à la matière assurable de chacun, devant servir à indemniser soit totalement, soit partiellement, celles d'entre elles qui seront sinistrées. On verse le plus souvent une provision sur la cotisation définitive, qui est recouvrée après ou avec la provision pour l'année suivante, ou bien encore, procédé un peu primitif, on indemnise les sinistrés dans la proportion des sommes que l'on a en caisse. Les assurances mutuelles sont souvent des assurances locales, ce qui offre beaucoup d'avantages, mais ce qui a l'inconvénient de circonscrire trop étroitement la sphère du risque, et de restreindre la compensation qui s'effectue en proportion de l'étendue de cette sphère. Aussi est-il bon que les sociétés locales de ce genre, constituant de petites ou de moyennes unités, se rattachent ou s'affilient les unes aux autres, constituant ainsi une fédération qui garantisse entièrement ou partiellement chacune des sociétés adhérentes : alors la compensation qui ne s'effectue pleinement que dans les groupes très étendus peut produire des effets utiles.

2° *La seconde condition pour le bon fonctionnement des combinaisons de l'assurance, c'est qu'on puisse discerner aisément, sans*

contestations fréquentes et délicates, la cause précise de la perte et rapporter cette cause au risque précis qui a été assuré.

Ainsi pour les pertes de récoltes, sans spécification particulière, pour la mortalité du bétail, à plus forte raison pour les vols, le sinistre peut avoir pour cause soit unique, soit principale, le manque de soin, la négligence du propriétaire et de l'industriel, sans qu'il soit toujours possible de faire la preuve de ce manque de soin. On dira qu'il peut en être de même pour l'incendie; nous l'avons reconnu plus haut, mais c'est plus exceptionnel. Dans ces cas, ou bien l'assurance ne peut pas s'appliquer, ou elle est très malaisée, très coûteuse; elle ne peut s'effectuer que par des groupes locaux exerçant une grande surveillance sur chacun de leurs membres, et cette localisation même est un inconvénient en limitant les chances de compensation des risques; aussi les assurances de ce genre ne peuvent-elles guère être que partielles; elles gagnent, en tout cas, à l'être.

3° *La troisième condition, c'est que le risque ne dépende pas, d'une manière générale, de la volonté de l'homme, qu'il ne soit pas arbitraire.* On peut assurer l'homme contre ses imprudences, non contre ses vices. On peut assurer les valeurs mobilières et les objets divers contre le vol, quoique bien des difficultés se présentent pour prévenir les fraudes; on ne voit guère comment on pourrait assurer contre les faillites, soit contre sa faillite propre, soit contre les conséquences de la faillite d'autrui, quoique ce soit là un des *desiderata* de nombre de gens. Ici la part de la négligence et de l'arbitraire serait trop forte.

LES ASSURANCES PRIVÉES ET LES ASSURANCES D'ÉTAT. — MÉRITES ET INCONVÉNIENTS RESPECTIFS. — PROPORTIONS DES SINISTRES POUR LES GRANDES ET LES PETITES ASSURANCES. — C'est une des graves questions, non seulement économiques, mais politiques et sociales, que celle de savoir si l'assurance doit être laissée à l'initiative privée, si elle doit être organisée aussi par l'État ou les communes ou les provinces en concurrence avec les sociétés privées, ou enfin si elle doit être monopolisée par l'État, les

provinces ou les communes. A cette première et grande question s'en rattache une seconde, non moins importante : l'assurance doit-elle être libre ou obligatoire ?

Nous ne pouvons ici que nous en tenir à quelques idées fondamentales et directrices.

Au point de vue à la fois des faits actuels et de l'histoire, aucun grand pays n'a jusqu'ici constitué les assurances en général ou telle branche d'assurances en particulier en monopole d'État ou en monopoles des communes. Dans certains pays, ceux de population germanique ou scandinave, les assurances de l'État central ou des provinces et des communes ont toujours joué un rôle considérable, sans que les assurances privées y fussent soit prohibées, soit entravées dans leur développement, soit réduites en fait à l'impuissance ou à une situation secondaire. L'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la Suisse, les pays scandinaves sont dans ce cas. Une autre catégorie de pays, celle où précisément l'assurance, sous ses formes modernes, est née le plus tôt (voir plus haut, page 327) et où elle a pris le plus de développement, sans aucune comparaison possible, a ignoré, jusqu'à ces toutes récentes années, le système des assurances d'État; celles-ci commencent à peine à s'y montrer et n'y occupent qu'un domaine infinitésimal : l'Angleterre, les États-Unis, la Belgique sont dans ce cas; également, quoique à un moindre degré pour l'extension générale des assurances, la France.

L'exemple de ces pays prouve que l'assurance, chez les peuples doués de quelque initiative, n'a pas eu besoin de l'État pour naître et se propager, du moins parmi la partie de la population jouissant de quelque aisance. S'il en doit être autrement parmi la population peu aisée, on le verra plus loin.

Quoique les assurances d'État ou des communes soient très anciennes en Allemagne, qu'elles paraissent y avoir eu la priorité sur les assurances privées, elles n'ont pas empêché celles-ci de naître et de gagner beaucoup de terrain, que les premières avaient négligé d'occuper ou qu'elles n'exploitaient pas assez habilement. Aussi bien les assurances capitalistiques,

qu'on appelle quelquefois les assurances de spéculation, c'est-à-dire les sociétés d'assurances par actions, recherchant le profit de leurs actionnaires, que les simples groupements de coïntéressés, c'est-à-dire les sociétés mutuelles libres, se sont dressées en face des assurances d'État ou de communes.

Il est intéressant de constater les proportions des diverses sortes d'assurances, les libres et les officielles, dans le pays où l'État tient le plus de place et où son intervention en pareille matière est très ancienne : l'Allemagne. En 1878 les assurances officielles allemandes contre l'incendie *(öffentliche Feuerassecuranzen)* avaient une somme de capitaux assurés de 24,633 millions de marks (le mark = 1 fr. 23) d'immeubles et 1,008,700,000 marks de meubles; les assurances mutuelles libres, *gegenseitigen Privatassecuranzen,* avaient un chiffre de capitaux assurés de 6,480 millions de marks (pour la plus grande partie, nous dit-on, des meubles); enfin les compagnies d'assurances par actions avaient assuré un capital de 38,162,800,000 marks, plus de moitié plus que celles d'État. En traduisant ces chiffres en francs, les assurances officielles assuraient un capital de 30,802 millions, les mutuelles libres 7,970 millions et les sociétés par actions 46,940 millions de francs; les deux grandes catégories d'assurances libres faisaient donc un chiffre d'affaires de 54,910 millions de francs contre 30,802 millions de francs qui représentaient l'activité des assurances officielles; c'est pour les assurances libres presque le double[1].

Il faut que les assurances d'État ou de communes, même dans le pays le plus administratif et le plus bureaucratique qui soit, aient bien des défauts, bien des insuffisances, qu'elles offrent bien des inconvénients ou des désagréments au public, pour que, malgré leur antériorité, elles n'aient attiré à elles, ou conservé que 35 p. 100 environ de l'ensemble des assurances contre l'incendie. Il est à noter que ces assurances officielles, comme on l'a vu plus haut, portent presque uniquement sur les immeubles,

[1] Roscher, *Grundlagen der Nationalökonomie*, page 601.

très peu sur les meubles ; ce trait est caractéristique ; c'est que l'assurance des meubles, tant pour l'évaluation au moment du contrat que pour les règlements au moment du sinistre, est bien autrement minutieuse et délicate que celle des immeubles. L'État et ses fonctionnaires manquent à ce sujet de la souplesse nécessaire[1].

D'après le *Statistiches Jahrbuch für das deutsche Reich* pour 1897 (page 194), ces proportions se sont peu modifiées ; en 1895, les assurances officielles contre l'incendie (*Œffentliche Feuerversicherungen*) assuraient, en 1895, pour 41,931,276,186 marks de capitaux immobiliers ou mobiliers ; les sociétés d'assurances mutuelles privées en assuraient pour 9,761,566,861 marcks et les sociétés par actions pour 60,943,866,668 marks, soit respectivement 51,576 millions de francs, 12,007 millions et 74,961 millions ; la part des assurances libres (sociétés par actions et mutuelles réunies) montait donc à 86,968 millions de francs, contre 51,576 pour les assurances officielles, environ 63 p. 100 pour celles-ci, et 37 p. 100 pour celles-là de l'ensemble des capitaux assurés contre l'incendie.

Comme importance des services rendus et comme puissance de propagande, en dehors d'une obligation légale stricte, les assurances privées l'emportent donc sur les assurances de l'État, dans le domaine et dans le pays où la concurrence des unes et des autres est la plus ancienne et la plus étendue.

Les assurances d'État comptent, néanmoins, nombre de partisans, les uns qui, comme Roscher, veulent qu'elles fonctionnent en concurrence avec les assurances privées, d'autres, comme le professeur Wagner, de Berlin, qui désirent que, au moins pour l'incendie, la vie, la grêle et la mortalité du bétail, elles soient constituées en monopole[2]. Les deux points de vue sont très différents.

D'après Roscher, les assurances des compagnies privées ou

[1] Se reporter à notre *État moderne et ses fonctions*, pages 76 à 93.

[2] Nous citons Wagner, d'après Roscher (*op. cit.*, page 601) ; il paraît vraisemblable que le professeur de Berlin doit vouloir constituer aussi en monopole d'État l'assurance contre la maladie et celle contre les accidents.

même mutuelles s'appliqueraient beaucoup mieux à la classe riche ou simplement aisée de la population qu'à la classe peu fortunée ; intentionnellement, la Compagnie par actions écarterait les petites gens (*kleine Leute meist ungern aufnimmt*) ; à Berlin, toujours suivant Roscher, en 1871, dans les appartements ayant de cinq à sept pièces à feu, 84 p. 100 des mobiliers étaient assurés, tandis que dans les logements sans chambres à feu (*ohne heizbares Zimmer*) à peine 5.3 p. 100 l'étaient, et la moyenne générale des mobiliers assurés à Berlin n'atteignait alors que 30.4 p. 100. Que, dans un climat aussi froid que Berlin, les gens habitant des logements sans une seule pièce à feu n'assurent pas leur mobilier, on ne saurait s'en étonner, car ce ne peuvent être là que de très pauvres gens. Quant à la différence entre la moyenne générale, 30.4 p. 100 des mobiliers assurés, et la proportion pour les classes riches ou aisées, 84 p. 100, elle prouve seulement que l'assurance libre n'a pas encore pénétré, en ce qui concerne cette nature de risques, toutes les couches de la population ; outre que la couche tout à fait dernière y restera, en tout état de cause, réfractaire, par son manque de ressources, l'expérience prouve que toutes les améliorations dans le genre de vie et dans les organisations commencent par les hautes classes et de là se propagent peu à peu, par une sorte de loi analogue à celle de la pesanteur, dans toutes les classes situées au-dessous, mais que, pour que la pénétration arrive à être complète, il faut beaucoup de temps. Les chiffres relevés ci-dessus ne démontrent pas que l'assurance libre ne sera jamais accessible à la dernière classe de la population ; ils prouvent seulement que jusqu'ici, pour une catégorie d'assurances reconnue des plus minutieuses et des plus délicates, celle du mobilier (voir plus haut, p. 327), elle n'a pas encore pris possession de tout son domaine. On a vu, d'ailleurs, par les chiffres même cités par Roscher sur les proportions des chiffres d'affaires des assurances d'État et des assurances libres (voir plus haut, p. 334), que précisément les assurances officielles assurent moins de mobiliers que les assurances

mutuelles libres ou celles par actions. C'est déjà un très heureux résultat que, en 1871, au moment où Berlin était en voie de transformation et où une grande partie de la population s'y trouvait à peine campée, 5 p. 100 des pauvres gens habitant des logements n'ayant pas une seule chambre et par ce mot, *heizbares zimmer,* il faut, sans doute, entendre une seule pièce à feu, aient fait assurer leur mobilier. D'autre part, des efforts ont été accomplis avec succès en Alsace par des organisations libres pour assurer les mobiliers ouvriers [1]. Ces efforts peuvent et doivent se généraliser.

Il est certain que les petites assurances sont plus coûteuses, en général, que les grandes; que les risques des petits logements, moins bien entretenus, moins surveillés, sont beaucoup plus forts que ceux des grands et beaux appartements; que de la part de personnes peu connues, dans des situations médiocres, souvent difficiles même, on appréhende plus de fraudes, des incendies par négligence ou par une sorte de complicité morale. Cette inégalité des risques est universellement connue. Les Compagnies anglaises divisent en trois catégories la matière imposable et les distinguent par ces rubriques : *common*, *hasardous, doubly hasardous,* risques communs, risques hasardeux, risques doublement hasardeux. Pour 17 compagnies d'assurances allemandes, on a constaté, dans la période 1866-69, que les maisons massives avec un toit résistant (*Mit harten Dach*) avaient payé 1,003,000 thalers (le thaler vaut 3 fr. 75) de primes et avaient reçu 612,000 thalers d'indemnité, les maisons non massives (*Nicht massiven*), mais avec un toit résistant, avaient payé en primes 1,554,000 thalers et reçu 1,339,000 pour sinistres ; pour les maisons de la troisième catégorie, non massives et avec toit mou (*Mit weichen Dach*) les primes avaient été de 2,420,000 thalers et les sinistres de 2,792,000 [2]. Ce relevé conduit à deux conclusions,

[1] Voir *Enquête décennale sur les institutions d'initiative privée de la Haute-Alsace*, publiée par M. Engel Dollfus en 1879, à l'occasion de l'Exposition de 1878, page 179.

[2] Roscher, *Grundlagen der Nationolökonomie*, page 613.

la première : que les risques sont, en effet, très inégaux, et que ce sont bien les gens de situation inférieure qui encourent proportionnellement les plus gros risques ; la seconde : que *les assurés offrant les plus mauvais risques profitent singulièrement à entrer dans une combinaison avec les assurés présentant les meilleurs risques*. On a vu, par les chiffres donnés, que les habitants des maisons de la troisième classe avaient, pris en bloc, gagné 12 à 13 p. 100 à s'assurer, le total des indemnités ayant été pour eux de 2,792,000 thalers contre 2,420,000 thalers, total de leurs primes ; cet écart de 372,000 thalers, dont ils avaient bénéficié, avait été comblé par les 115,000 thalers et les 391,000 thalers, ensemble 506,000, qu'avaient payés en primes, au delà des indemnités reçues, les assurés de la deuxième classe et de la première.

L'expérience prouve, d'autre part, que, au moins pour les immeubles, même les risques de la plus mauvaise catégorie trouvent une compagnie qui les assure ; dans les campagnes de France, il n'y a guère de masure si délabrée qui ne porte la plaque d'une compagnie ; l'amour-propre qu'ont celles-ci de grossir leur chiffre d'affaires, le zèle très actif de leurs agents locaux, la concurrence très vive qu'elles ont eue entre elles, notamment en France dans la période de 1875 à 1890 où il s'en est fondé beaucoup de nouvelles, ont amené la presque universalisation de l'assurance immobilière pour toutes les maisons, même les plus humbles.

Si les catégories supérieures d'assurés n'obéissaient qu'à leur intérêt strict, elles devraient constituer des assurances spéciales pour elles. De même, les villes devraient s'assurer en dehors des campagnes, le rapport habituel des sinistres aux primes y étant moindre. D'autre part, cependant, les incendies peuvent être plus étendus occasionnellement dans les villes et surtout pouvaient l'être autrefois, alors que les constructions étaient moins solides, les voies publiques moins larges et aérées, l'organisation des secours moins efficaces ; il pouvait en résulter que le rapport des sinistres aux primes, tout en y étant *moyennement* plus faible que dans les campagnes,

atteignit dans certaines années calamiteuses une proportion très forte. On cite, comme exemple, l'incendie de Hambourg en 1842 où trois compagnies ne purent allouer que 75 p. 100 et l'une même que 20 p. 100 des indemnités stipulées.

De ces circonstances il résulte que la plupart des compagnies assurent aussi bien les campagnes que les villes, les petits risques que les grands, et ce sont les catégories les plus humbles d'assurés qui profitent de cette situation.

RAISONS ALLÉGUÉES EN FAVEUR DU MONOPOLE DES ASSURANCES PAR L'ÉTAT. — INSUFFISANCE DE CES RAISONS. — Nombre de personnes, cependant, dont quelques économistes socialisants, tiennent pour le monopole des assurances par l'État, du moins des principales, celles sur l'incendie, la grêle, le bétail, la vie (*Verstaatlichung, wenigstens der Feuer —, Hagel —, Vieh — und Lebensassecuranz*), auxquelles, sans doute, les mêmes depuis lors voudraient joindre la branche accidents. Le principal soutien doctrinaire de ce système est le professeur Wagner, de Berlin, qui l'exposa dès 1881.

Les raisons alléguées en faveur de ce monopole d'État sont les suivantes :

1° Il y aurait dans l'assurance libre un grand gaspillage de capital et de travail, les frais généraux étant fort exagérés, les rémunérations des agents excessives.

Il peut y avoir une part de vérité dans cette observation. Nous avons posé, en principe, nous-même (voir plus haut, page 314), que l'assurance est coûteuse, qu'elle demande beaucoup plus à l'ensemble des assurés que ce qu'elle leur restitue.

On a vu qu'en France, par exemple, pour l'incendie, les dix-neuf compagnies principales à primes fixes, pour les dix années de la période 1888-1897, n'avaient payé en sinistres que 51.47 1/2 p. 100 des primes encaissées, d'où il résulte que 48.52 1/2 p. 100 du montant des primes étaient absorbés par les frais généraux, les commissions aux agents et les bénéfices propres des compagnies. Si l'on veut chiffrer l'importance des sommes représentant l'excédent des primes au delà des indemnités, on constate que, dans ces dix années 1888-1897, les dix-

neuf compagnies considérées ont payé pour 502.327,549 francs de sinistres ; or, comme les sinistres ne représentent que 51.47 p. 100 des primes, il en résulte que bien près de 500 millions de francs, dans ces dix dernières années, ont été versés par l'ensemble des assurés au delà des primes qu'ils ont reçues et se sont trouvés absorbés par les frais généraux, commissions et bénéfices.

Si l'on veut se rendre compte en détail des causes diverses de prélèvement sur les sommes versées par les assurés, il suffit d'examiner une année particulière, l'année 1897, par exemple, la plus récente dont nous ayons les résultats en main. L'ensemble des recettes des dix-neuf principales compagnies françaises contre l'incendie s'est élevé en 1897, à 109,936,256 fr. 33 ; il convient d'en déduire une partie des 6,773,412 fr. 40 qui représentent le produit des fonds placés, une fraction de ce produit revient en propre aux compagnies, comme revenu de leur capital versé et de leurs réserves ; une autre fraction vient de l'intérêt produit par les primes, lesquelles, on le sait, sont versées d'avance. Supposons, ce qui est assez raisonnable, que sur ces 6,773,412 fr. 40 de revenus des fonds placés, 5,936,256 fr. 33 soient afférents aux capitaux propres des compagnies, on trouve que celles-ci ont reçu de leurs assurés, en cette année 1897, une somme de 104 millions de francs, à savoir 101,993,421 fr. 23, comme primes nettes, 1,135,512 fr. 64, comme bénéfices sur polices et plaques, 33,910 fr. 06 comme recettes diverses, et le reste, soit un peu plus de 800.000 fr., pour intérêt de l'excédent des primes sur les sinistres et frais pendant l'exercice. Les assurés, ayant ainsi versé 104 millions de francs, n'ont reçu pour les sinistres que 48,230,892 fr. 90 ; il reste donc *grosso modo* 56 millions de francs qu'ils ont payés pour les rouages propres de l'assurance. Sur ces 56 millions en chiffres ronds, 10,881,603 francs sont absorbés par les frais généraux, impôts à la charge des compagnies compris, 24,664,785 francs par les commissions aux agents, 108,472 francs par des dépenses diverses, le reste, soit environ 22 millions de francs, représente les bénéfices des compa-

gnies[1]. Cette année 1897 a été une année plus favorisée que la moyenne, il est vrai, le rapport des sinistres aux primes nettes n'y étant que de 47.29 p. 100, au lieu de 51. 47 1/2 p. 100, moyenne de 1888-1897 ; si les sinistres avaient atteint la moyenne, les bénéfices auraient été de 5 millions environ moindres et se seraient réduits à 17 millions en chiffres ronds ; mais rien n'eût été changé aux 10,881,602 fr. 94 francs de frais généraux et aux 24,664,785 francs de commissions aux agents. C'est surtout ce dernier chiffre, représentant 24 p. 100 environ des primes, qui paraît énorme.

D'autre part, il ne faut pas partager l'illusion des personnes qui croient que, quand on charge l'État d'un nouveau service, le personnel des administrations publiques existantes suffit à y pourvoir. C'est une erreur très répandue, et que l'expérience dément bien vite. L'État a beau avoir des contrôleurs et des percepteurs pour les contributions directes et d'autres pour les droits d'enregistrement, il ne pourrait se charger d'un travail aussi considérable, aussi minutieux que celui des assurances contre l'incendie, la grêle, sur la vie, etc., tâche toute de détail, singulièrement compliquée, sans instituer un très nombreux personnel. L'établissement des polices, plus encore la surveillance des assurés et la vérification des sinistres ne sont pas des tâches aussi élémentaires et simples qu'on le croit. La preuve en est que, partout où une assurance d'État a à lutter contre des compagnies privées, elle ne peut, même en réduisant ses primes, arriver à restreindre le champ de ces dernières ; on l'a vu plus haut (page 334) pour les assurances officielles contre l'incendie en Allemagne ; et le très faible développement des affaires de la caisse publique des retraites en France et de la caisse publique d'assurances contre les accidents en offre une nouvelle démonstration.

L'État pourrait-il faire que sur 100 francs payés en primes par les assurés moins de 47 à 48 passassent en frais de toutes sortes ? Les esprits superficiels sont tentés de répondre affirmativement ; mais ceux qui connaissent les administrations

[1] *Annuaire d'Économie politique et de statistique*, 1899, pages 246 à 250.

d'État peuvent être plus sceptiques. En tout cas, s'il y avait une économie, elle serait certainement très réduite, et bien plus que compensée par d'énormes inconvénients que nous indiquerons tout à l'heure. En l'année 1895, les assurances officielles allemandes (commerciales, provinciales ou de district) contre l'incendie, pour une recette totale de 72,437,870 marks (89 millions de francs en chiffres ronds) remboursement des réassurances compris, ont eu à payer 58,000,105 marks (71,340,000 fr. de sinistres) soit 80 p. 100 des recettes; mais cette annnée 1895 était exceptionnellement mauvaise et s'est traduite par une insuffisance de recettes de 2,093,018 marks relativement aux dépenses; en l'année 1894, qui offrait une moindre proportion de sinistres et qui a laissé à ces assurances officielles un bénéfices de 8,010,413 marks (environ 10 millions de francs), les sinistres ont monté à 44,833,272 marks (plus de 55 1/2 millions de francs) soit 65.7 de l'ensemble des recettes qui atteignaient, remboursements de réassurances compris, 68,198,640 marks ou près de 85 millons de francs. En réunissant les deux années, ce qui peut donner une moyenne à peu près normale, on a une proportion de sinistres de 73 p. 100 environ, en ce qui concerne ces assurances officielles allemandes, moyenne peut-être un peu plus forte, cependant, qu'une moyenne décennale; mais le point le plus intéressant est que l'ensemble des frais de ces assurances officielles allemandes contre l'incendie, frais généraux, frais de recouvrement, d'évaluation de sinistres, etc., est monté, en 1895, à 16,530,783 marks, soit 20,033,000 francs, pour un ensemble de primes de 60,013,606 marks ou 73,817,000 francs; la proportion de cet ensemble de frais aux primes est de 27.55 p. 100, et l'année précédente (1894) elle était sensiblement la même[1]. En France, en 1897, pour les 19 compagnies principales d'assurances contre les incendies, l'ensemble des dépenses de toute nature autres que les sinistres a été de 35,654,860 fr. pour un total de primes de 101,993,421 fr. soit 34.95 p. 100, contre 27.55 pour les assurances officielles allemandes: mais il n'est pas certain que le

[1] *Statistiches Jahrbuch fur das Deutsche Reich*, 1897, page 194.

champ d'activité des unes et des autres soit absolument comparable ; les premières paraissent être plutôt urbaines et en outre porter surtout sur les immeubles. D'autre part, la différence, sans être négligeable, n'est pas énorme. On comprend qu'il faille beaucoup de frais pour l'assurance de plus de 9 millions de maisons et usines et avec les bâtiments de ferme divers d'environ 12 ou 13 millions d'immeubles[1], plus 15 à 18 millions de mobiliers, aucune de ces unités n'étant semblable à l'autre, chacune ayant sa valeur propre et demandant une vérification sérieuse d'abord pour l'assiette de l'assurance et beaucoup plus encore pour la vérification des sinistres.

Si l'assurance est une combinaison à la fois précieuse et coûteuse, c'est la nature des choses, en grande partie, qui fait qu'il en est ainsi et il ne dépend pas de l'État de supprimer les frais d'assiette, d'évaluation, de vérification des sinistres, de recherche et poursuite des fraudes, de débat contradictoire et de contentieux; prétendre réduire toutes ces opérations nombreuses, délicates, complexes, à un simple mécanisme automatique d'encaissement et de paiement, comme s'il s'agissait simplement d'impôts et de traitements, c'est confondre des sphères très diverses.

Quant au nombre des agents, sous le régime des compagnies il est sensiblement plus élevé que celui des fonctionnaires d'État qui les remplaceraient. Il se trouve, en effet, dans presque chaque arrondissement en France une quinzaine de représentants de sociétés d'assurances diverses, tandis que l'État pourrait peut-être se contenter d'un agent par canton en moyenne et de deux ou trois employés dans chaque chef-lieu d'arrondissement; ce serait moitié moins environ que les agents des compagnies. Mais il faut tenir compte de ce que, pour ces derniers, la représentation d'une compagnie d'assu-

[1] L'enquête officielle faite en 1887-89, en France, sur les propriétés bâties, a constaté 8,914,524 maisons, indépendamment de certaines annexes séparées, comme cuisines, billards, etc., et 137,019 usines; mais il faudrait y ajouter tous les bâtiments de fermes et autres constructions n'étant ni usines, ni maisons. C'est ainsi que nous arrivons approximativement aux chiffres ci-dessus. Voir notre *Traité de la Science des Finances*, 6e édit., tome Ier, p. 422.

rances n'est pas une profession occupant tous leurs instants; c'est, pour beaucoup, une occupation accessoire; nombre d'entre eux sont, en même temps, commerçants, architectes, experts, agriculteurs même. Il s'en faudrait donc qu'il y eût une économie en rapport avec la réduction du nombre des agents.

Ce grand nombre d'agents, d'autre part, et la concurrence qui s'établit entre eux, est pour beaucoup dans la propagande de l'assurance, en même temps que dans une sorte de contrôle exercé sur les assurés, ainsi que dans la vérification soigneuse des sinistres et leur prompt règlement.

Quand M. Wagner dit que les divers agents de l'État pourraient être mis au service des assurances : maîtres d'école, employés des postes et agents de police, c'est d'abord oublier que tous ces fonctionnaires ont leurs occupations qui doivent les absorber, qu'on ne peut indéfiniment leur en conférer de nouvelles; c'est, en outre, faire complète abstraction de la compétence technique (connaissances en bâtiment, en mobilier, en contentieux) dans une matière extrêmement délicate et spéciale, c'est enfin tomber dans la confusion que nous dénoncions plus haut (page 341).

On oublie que si le service des assurances est actuellement coûteux, en ce sens que les prélèvements pour les frais généraux, les commissions aux agents, etc., représentent une très forte proportion des primes payées, d'un autre côté il s'effectue de la façon la plus commode et la plus prompte pour le public. *Dans les relations entre les assurés et les compagnies, il n'y a rien qui ressemble aux rapports entre les contribuables ou les administrés et les agents de l'État.* L'assuré n'a pas un déplacement à effectuer, pas un pas à faire; on va le trouver, soit pour l'établissement de l'assurance, soit pour le paiement des primes, soit pour le règlement des sinistres. Nulle organisation n'est, à ce point de vue, aussi parfaite.

On a toujours l'habitude, quand on prétend élargir les organisations d'État, de s'en référer au service postal, comme modèle. Nous avons mainte fois prouvé que, en France, du

moins, l'organisme postal et télégraphique est, au plus haut degré, défectueux, et que jamais le public ne tolérerait de la part d'administrations privées tous les vices qui s'y étalent[1].

En admettant, ce qui n'est nullement prouvé, que le monopole des assurances dans les mains de l'État pût amener quelque réduction dans les frais de ce service, ce ne serait qu'aux dépens de son élasticité même, de sa promptitude et de sa complète efficacité.

Quand on connaît les immenses dépenses et les incessants frottements (*frictions*, comme disent les Anglais) de tous les rouages d'État, le nombre considérable d'employés, les traitements, sinon très élevés, du moins considérables pour l'ouvrage fait, les pensions de retraites, les installations somptueuses, comme en ces derniers temps les hôtels des postes dans les principales villes, il est fort douteux que même ce bénéfice, cependant secondaire en cette matière, d'un peu de réduction sur l'ensemble des frais fût acquis à l'assuré. Nous disons que, *quand il s'agit d'assurances, c'est-à-dire d'une dépense en général minime, une certaine réduction de cette dépense a beaucoup moins d'importance pour l'assuré que toutes les facilités dans les versements et la promptitude, l'exactitude, l'impartialité dans le règlement des sinistres*. On assure moyennant une prime de 40 ou 50 francs par an une maison de plusieurs centaines de mille francs, et pour 20 ou 25 francs un mobilier de 15 ou 20,000 francs. Dans l'ensemble

[1] Voir notre *État moderne et ses fonctions*, page 163. Dans l'été de 1894, le directeur général des télégraphes a encore pris une mesure des plus extravagantes; il avait décidé que les télégrammes avec adresse incomplète, alors même que le destinataire serait parfaitement ou facilement connu, ne seraient pas distribués, qu'il faudrait que le destinataire allât les prendre au bureau. L'émotion publique fit rapporter un acte aussi contraire au simple bon sens. Mais bien d'autres abus subsistent. Les télégrammes privés sont, à l'heure actuelle encore, communiqués aux préfets, sous-préfets ou maires et au ministre de l'intérieur à Paris. L'administration n'est pas responsable pour ses erreurs. De même pour les téléphones. Un économiste socialisant, M. Gide, a fait remarquer en 1894, dans un article de la *Revue parlementaire*, combien le téléphone en France, monopolisé par l'État, est arriéré relativement aux autres pays.

des compagnies et en prenant les risques de toute nature, la moyenne de la prime ressortait récemment à 0 fr. 83 pour 1,000 francs. Supposez que, au lieu de 40 ou 50 francs dans le premier cas et de 20 ou 25 dans le second, l'État, ce qui est une concession toute hypothétique, pût réduire à 36 ou 45 francs et à 18 ou 22 fr. 50, respectivement, ce qui serait une diminution de 10 p. 100 sur la prime et d'environ 20 p. 100 sur l'ensemble des frais actuels, cette économie de 4 ou 5 francs et de 2 francs ou 2 fr. 50, suivant les cas, pour l'assuré serait vite compensée par les dérangements qu'imposent toutes les hautaines et paperassières administrations d'État : quelques simples déplacements, une ou deux courses en fiacre, la fourniture de deux ou trois pièces supplémentaires, auraient bien vite absorbé cette mince économie.

La généralité des hommes prouvent qu'ils apprécient surtout en cette matière l'absence de dérangement, de préoccupation et la promptitude des règlements ; c'est ce qui fait que les compagnies par actions peuvent lutter contre les sociétés mutuelles, en général moins chères, et quoique ces dernières depuis quelques années aient pris des habitudes commerciales ; c'est ce qui aussi permet aux compagnies privées, soit par actions, soit mutuelles, de lutter avec succès, même en Allemagne, contre les assurances officielles qui sont si anciennes dans ce pays (voir plus haut, pages 334-337).

2° Une seconde raison invoquée par le professeur Wagner en faveur du monopole des assurances principales dans les mains de l'État, c'est que le public contrôlerait beaucoup plus strictement la gestion de l'État que celle des compagnies, *die öffentliche Meinung würde die Staatsversicherung schärfer controliren*. On a peine à croire qu'une assertion aussi naïve puisse se produire, quand on voit l'impuissance habituelle du public à déraciner les abus des administrations d'État, notamment en matière postale et télégraphique.

3° On échapperait par le monopole aux grandes difficultés que soulève la législation spéciale sur les assurances, *man entgeht durch die Verstaatlichung den grossen Schwierigkeiten*

einer Regelung des Verwaltungsrechtes fur die Privatasseccuranz cette raison ne vaut, certes, pas mieux que la précédente. Si le droit spécial des assurances est épineux, cela tient à la matière même, à la nature de ce contrat et aux éventualités diverses qui peuvent s'y rattacher; il n'importe que ce soit l'État ou une compagnie qui assure, le contrat reste le même, ainsi que toutes ses difficultés et éventualités. La législation sur les assurances devra être tout aussi précise et minutieuse dans le cas de l'État assureur que dans celui de l'assurance par des compagnies. A moins qu'on ne prétende restaurer la justice du cadi, c'est-à-dire l'application arbitraire, sans guides ni règles, de la conception que le juge se fait de l'équité dans chaque cas particulier, il est évident que le droit des assurances ne sera pas simplifié par la création du monopole. Il devrait, au contraire, être encore beaucoup plus précisé, et nous touchons ici à l'un des vices capitaux de l'assurance d'État.

L'État n'est pas un contractant comme un autre, ni un plaideur comme un autre; il se trouve toujours à l'endroit de l'autre partie contractante ou du plaideur avec lequel il est en litige dans une certaine prépotence, ne serait-ce que parce qu'il nomme et fait avancer les juges. Il se peut qu'on ait affaire parfois à un État bon garçon et familier, qui prenne aisément son parti de ce que ses thèses, soit générales, soit particulières à telle espèce, ne sont pas admises par les tribunaux. Mais il se peut aussi que l'on se trouve en présence d'un État hautain et rancunier, sachant mauvais gré aux magistrats qui lui donnent tort, faisant d'ailleurs, lui-même, dans divers cas, acception de personnes, pour des raisons électorales ou autres. Il se peut encore que, sans avoir ces défauts, l'État, à un moment déterminé, c'est-à-dire ses fonctionnaires, soit soupçonné de les avoir; *cela suffit pour qu'il faille rendre aussi rares que possible les éventualités où les particuliers peuvent avoir à plaider contre l'État.* Quand on voit l'État français maintenir encore à l'heure présente (1900) sur tous les télégrammes qu'il distribue pour les particuliers cette mention cynique : « L'État

n'est soumis à aucune responsabilité à raison du service de la correspondance privée par la voie télégraphique, loi du 29 novembre 1850, article 6 », on se dit que l'État est un personnage qui n'aime pas à être déclaré responsable et que, même dans les cas où il n'a pas pris l'exorbitante précaution qui précède, on se trouve dans une situation inférieure quand on doit plaider contre lui [1].

4° La quatrième raison donnée par le professeur Wagner pour le monopole des assurances d'État est une de celles qui doivent le plus porter les esprits réfléchis à se prononcer contre cette mesure. D'après lui, l'État gérerait les assurances sous une inspiration plus philanthropique, il n'aurait pas besoin de graduer les primes suivant les risques ; il ferait soutenir les faibles par les forts ; il accorderait aux premiers une compensation pour une ancienne oppression ; les maisons légères, celles à toit de chaume, paieraient la même prime que celles en pierres de taille et à toit de zinc. L'assurance perdrait ainsi complètement son caractère. Ce ne serait plus une combinaison mathématique, reposant sur des données positives ; ce serait une organisation arbitraire et fantaisiste, un mode d'assistance et de charité légale. S'il en était ainsi, il est clair que les propriétaires de bons immeubles seraient surtaxés au profit des propriétaires de mauvais immeubles.

Un système semblable d'assurances contribuerait à maintenir les installations défectueuses ; la différence de la prime d'assurance est, sinon un motif déterminant, du moins une incitation à améliorer certaines installations mauvaises, à y

[1] Il nous suffira, entre une foule d'autres exemples, de citer les ordres du jour violents et les protestations qui se produisirent à la Chambre des députés de France, au printemps de 1895, quand le Conseil d'État, juge régulier en cette affaire, donna raison aux Compagnies de chemins de fer de l'Orléans et du Midi, dans la question de la durée des garanties d'intérêt ; l'ordre du jour voté par la Chambre, et qui méconnaissait de la manière la plus nette l'autorité du pouvoir judiciaire, fut la cause ou l'occasion de la chûte du ministère Dupuy et de la démission de M. Casimir Périer, président de la République ; on conçoit que des magistrats pourraient, dans bien des circonstances, se laisser influencer par une pareille attitude des pouvoirs publics.

substituer une organisation meilleure offrant moins de risques. Cette incitation disparaîtrait : l'égalité des primes, au contraire, serait un encouragement à maintenir tous les arrangements vicieux.

Il suffit d'avoir expliqué les raisons si fragiles qui sont données par le principal protagoniste du monopole des assurances dans les mains de l'État pour démontrer combien serait dangereuse l'exécution de ce plan. *En proscrivant de l'une des branches les plus intéressantes des combinaisons humaines la concurrence, c'est-à-dire l'esprit de variété, l'expérimentation diversifiée et féconde, on lui conférerait une rigidité, une uniformité, qui seraient singulièrement contraires à son développement et à son perfectionnement.*

M. Wagner a, d'ailleurs, fourni un *argument décisif contre les assurances d'État, en reconnaissant qu'il est vraisemblable que, sous le régime d'une pleine égalité de droits, les sociétés d'assurances par actions éliminer aient aussi bien les sociétés d'assurances mutuelles*[1] *que les établissements publics ou officiels ; bei voll-iger Darstellung im Recht die Versicherungactiengesellschaften sowohl die Gegenseitigkeitsvereine, wie die öffentlichen Anstalten verdringen wurden*[2]. S'il en est ainsi, c'est évidemment que le public trouve plus d'avantages chez les sociétés par actions que dans les établissements publics ; la cause en est que le taux même de la prime, quoiqu'il ne soit pas indifférent, a moins d'importance en cette matière que la facilité et la sûreté des rapports avec l'assureur pour la passation et l'exécution du contrat (Voir plus haut, pages 344-346).

DE L'INTERVENTION DE L'ÉTAT ET D'UNE LÉGISLATION SPÉCIALE POUR CERTAINES CATÉGORIES D'ASSURANCES OU D'ASSURÉS ; LES ASSURANCES CONTRE LES ACCIDENTS, LES MALADIES, LA VIEILLESSE. — L'ASSURANCE OBLIGATOIRE CONTRE LES ACCIDENTS DU TRAVAIL EN ALLEMAGNE ET AUTRES PAYS. — En matière d'assurances, comme

[1] L assertion de M. Wagner est un peu exagérée au sujet des sociétés mutuelles, qui défendent leur terrain, sans toutefois en gagner beaucoup; mais elle paraît très exacte au sujet des assurances officielles.

[2] Wagner, cité par Roscher, *Grundlagen der Nationalökonomie*, page 601.

en toutes autres, le législateur a un rôle à jouer, celui de définir les contrats, de donner une formule de droit aux principaux types de conventions qui interviennent entre les particuliers. Dans notre ouvrage *l'État moderne et ses fonctions* nous avons exposé les principes dont le législateur doit s'inspirer dans cette tâche délicate. Il doit, non pas créer le droit, susciter les contrats, mais définir le droit et dégager dans chaque type important de contrat les traits qui sont essentiels à sa nature, afin que les juges ne décident pas au hasard, arbitrairement et sans règles, que les particuliers ne voient pas leurs conventions menacées par l'arbitraire des décisions judiciaires[1]. En matière d'assurances, contrat dans certaines circonstances très compliqué et susceptible de variétés infinies, le législateur doit être particulièrement circonspect, afin de n'empêcher aucune des combinaisons ingénieuses, utiles et équitables.

On peut se demander si, pour certaines natures d'assurances ou certaines catégories d'assurés, l'État ne peut pas aller plus loin que cette fonction de définisseur du droit. Quand il s'agit, par exemple, d'assurances à effet très différé et intéressant souvent la plénitude des ressources de l'assuré, comme l'assurance sur la vie, l'État ne peut-il faire plus que de fournir des formules générales de contrats et des règles pour leur interprétation ? On a admis, en général, qu'il le peut : ainsi, beaucoup d'États astreignent les compagnies libres d'assurances sur la vie à certains genres de placements, à certaines publications de leurs bilans ; en ce qui concerne cette dernière précaution, il n'y a aucune objection à faire ; la première peut avoir aussi son utilité, du moins en ce qui concerne les assurances populaires, puisque *les sociétés modernes admettent cette contradiction de considérer le peuple comme majeur en matière politique et comme mineur pour la gestion de nombre de ses intérêts économiques.* Cette limitation des placements des sociétés d'assurances sur la vie ne laisse pas, cependant, que d'avoir certains inconvénients,

[1] Voir notre *État moderne et ses fonctions*, pages 107 à 126.

celui d'exclure souvent de bonnes valeurs et de restreindre le taux de rémunération que les fonds de réserve peuvent obtenir, celui aussi, quand les États sont médiocrement solvables, comme l'Espagne, l'Italie, d'induire les compagnies à placer leurs réserves en fonds nationaux médiocrement garantis. *Il vaudrait mieux s'en tenir à une publicité très précise, très détaillée et très fréquente des bilans.*

Tel est le régime américain qui, en laissant aux sociétés, même sur la vie, une grande latitude dans leurs placements, les soumet à un contrôle public, non pas au point de vue de leurs actes intérieurs, mais de leurs bilans. L'État de New-York a un *superintendent,* surintendant des assurances, dont la fonction consiste à se faire remettre tous les bilans détaillés des compagnies d'assurances, y compris la liste, sans omission, et le nombre de chacune des valeurs qu'elle possède, et à les publier chaque année dans un énorme volume[1]. Si une compagnie fait des placements hasardeux, le public en est immédiatement instruit, pour peu qu'il se rappelle le vieil et judicieux adage ancien : *Vigilantibus, non dormientibus, jura subveniunt.*

Quand il s'agit d'assurances qui concernent des catégories nombreuses et humbles de la population, qui n'exigent pas de très fortes primes et qui comportent des risques à la fois très limités pour l'ensemble du public, en ce sens qu'ils sont rares, et, d'autre part, très graves pour l'assuré, pouvant compromettre son existence, celle de sa famille et les livrer, sans ressources, à l'assistance publique, diverses législations ont pensé que l'État devait aller plus loin. C'est notamment en matière d'accidents du travail, plus secondairement en matière de maladie, que l'intervention de l'État s'est affirmée récem-

[1] Nous avons en main ce volume pour l'année 1890, *Thirty second Annual Report of the Superintendent of the Insurance Department of the State of New-York ;* il ne contient pas moins de 1,200 pages, avec les indications les plus minutieuses sur le fonctionnement de chaque société et sur ses placements. On y voit combien d'obligations des diverses compagnies de chemins de fer, ou des divers États ou villes, etc., chaque société possède et pour quel prix chacune de ces obligations figure à son bilan.

ment dans beaucoup de pays, l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, les pays scandinaves, etc.

Les accidents professionnels sont peu nombreux, mais les individus qui en sont frappés se trouvent parfois mis hors de situation de subvenir à leur existence pendant tout le reste de leur vie et à celle de leurs enfants mineurs. D'après des relevés faits avec soin, dans plusieurs des pays où l'État a jugé à propos d'intervenir en cette matière, les accidents professionnels, dans l'ensemble des principales professions, frappent annuellement 30.32 ouvriers p. 1,000 en Allemagne, 24.17 p. 1,000 en Norvège, 20.17 en Finlande et 17.87 en Danemark[1]. Ainsi, dans le pays où la proportion des accidents professionnels est la plus forte, ce n'est que 3 p. 100 des ouvriers qui en sont victimes chaque année. Il est vrai que, dans certaines industries plus exposées, par exemple l'industrie métallurgique qui l'est le plus, les accidents atteignent 107.53 p. 1,000 en Allemagne, contre 26.29 en Suède, 25.29 en Finlande et 22.83 en Norvège.

La gravité de ces accidents est, d'ailleurs, très diverse et leur fréquence est en raison inverse de leur gravité. Ainsi, plus de la moitié des accidents n'entraîne pas une incapacité de travail de plus de quatre semaines : 15.58 p. 1,000 ouvriers en Norvège, 12.28 en Finlande, 11.29 en Suède. L'ensemble des accidents qui n'entraînent pas une incapacité de travail de plus de trois mois forme au moins les six septièmes du total des accidents : en Allemagne, ils sont de 26.10 par 1,000 ouvriers, tandis que le total des accidents est de 30,32; en Norvège, les premiers sont de 20.99 p. 1,000 tandis que l'ensemble des accidents est de 24.17 p. 1,000; en Finlande, les deux catégories atteignent respectivement 15.98 et 20.17 p. 1,000; en Suède, 15.38 et 17.87. La proportion des accidents professionnels entraînant soit une incapacité de travail perma-

[1] Voir une étude de M. Maurice Bellom, ingénieur des mines, intitulée *Les Assurances ouvrières en Suède, en Norvège et en Finlande* (par comparaison avec l'Allemagne), dans *l'Économiste Français*, du 13 octobre 1894, page 460.

nente, totale ou partielle, soit la mort, est donc très faible relativement à l'ensemble des ouvriers occupés : elle n'est que de 4.22 p. 1,000 en Allemagne, 4.17 pour 1,000 en Finlande, 3.18 en Norvège et 2.49 en Suède. Si l'on subdivise encore cette catégorie de sinistres graves, déjà très réduite, on voit que soit la mort, soit l'incapacité permanente totale de travail, sont très rarement produites par des accidents professionnels; en effet, dans ce groupe des sinistres graves, ce qui tient la plus grande place, c'est l'incapacité permanente partielle, en ce sens qu'elle rend l'ouvrier impropre à la tâche qu'il accomplissait, tout en le laissant apte à d'autres travaux utiles; cette incapacité permanente partielle frappe annuellement 3.22 p. 1,000 ouvriers en Allemagne, 3.57 en Finlande, 2.67 en Norvège et 1.80 en Suède. Il ne reste donc plus pour les cas d'une tout à fait irréparable gravité que 1 sinistre par 1,000 ouvriers occupés en Allemagne, 0.69 par 1,000 en Suède, 0.60 en Finlande, 0.51 en Norvège; et ces chiffres eux-mêmes se décomposent ainsi : mort, par accident professionnel, 0.65 par 1,000 ouvriers en Allemagne, 0.64 en Suède, 0.49 en Finlande, 0.48 en Norvège; d'autre part, incapacité permanente totale de travail : 0.35 par 1,000 ouvriers en Allemagne, 0.11 en Finlande, 0.05 en Suède, 0.03 en Norvège.

Quand les sinistres sont aussi faibles, tout au plus 1 pour 1,000 par an pour ceux de première gravité, 2 à 3 1/4 pour 1,000 pour ceux de seconde gravité, enfin 15 à 26 pour 1,000 pour ceux de faible gravité, que d'ailleurs l'importance de l'indemnité dans chaque cas est limitée, quoique cette indemnité soit d'une suprême importance pour le sinistré ou sa famille, on comprend que l'opinion publique soit impressionnée de la nécessité et de l'utilité d'une organisation.

Cette organisation, la plupart des grandes sociétés industrielles et commerciales anonymes l'ont formée d'elles-mêmes; elles ont constitué des fonds d'assurances pour leurs ouvriers contre les accidents; elles y ont pourvu, en général, avec leurs propres ressources et sans demander à l'ouvrier des ver-

sements[1]. Beaucoup de grands patrons individuels ont suivi cet exemple. Enfin de nombreuses sociétés libres d'assurances se sont fondées pour assurer le personnel des usines ou ateliers plus modestes et les ouvriers isolés. Ces sociétés libres qui, en France, assurent contre les accidents, non seulement professionnels, mais de toute nature, sont devenues assez importantes. Les 12 principales compagnies ont payé, en 1897, une somme de 15,911,501 francs en sinistres et en frais médicaux[2]. En Allemagne, les indemnités payées en 1895 par l'Office Impérial des assurances contre les accidents (*Unfall-Versicherung*), s'appliquant obligatoirement à 18,389,468 ouvriers, ont été de 50,125,800 marks[3] ou 61,655,000 francs. De ce rapprochement, il résulte que l'initiative libre n'a pas été insignifiante, puisque les indemnités qu'elle a données atteignent le quart de celles qu'a fournies, pour une population plus considérable de 30 p. 100, le système d'assurances obligatoires allemand et que, aux indemnités versées par les compagnies libres françaises, il faudrait joindre les indemnités servies par les caisses particulières des grandes sociétés industrielles, chemins de fer, aciéries, mines, etc., qui montent à une somme considérable (pour les chemins de fer seulement et les mines, à 44 millions de francs, pour les maladies, retraites, etc., en 1893) et celles, beaucoup plus faibles, de la Caisse Nationale (officielle) contre les accidents, laquelle a payé 7,614 francs d'indemnités en 1892[4].

D'un autre côté, en l'absence de toute assurance, les tribunaux n'ont jamais hésité en France à condamner les patrons à des allocations de pensions ou de capital envers les ouvriers

[1] Voir, dans *l'Économiste français* du 24 mars 1894, l'article intitulé *Les Caisses d'assurances mutuelles et patronales*. Voir aussi *l'Enquête sur les institutions d'initiative privée* dans la Haute-Alsace.

[2] *Annuaire de l'Économie politique et de la statistique*, pour 1899, pages 255 à 257.

[3] *Statistiches Jahrbuch für das Deutsche Reich*, 1897, pages 183 à 186.

[4] On doit dire, il est vrai, que les sociétés françaises contre les accidents assurent d'autres risques que les risques d'accidents professionnels; mais ces derniers forment le plus gros bloc de leurs affaires.

blessés, toutes les fois qu'il y a eu la moindre présomption de négligence de la part des premiers.

Il advient, néanmoins, que surtout parmi les ouvriers isolés ou ceux occupés chez de petits patrons, des sinistres par suite d'accidents peuvent survenir, qui, en l'absence d'un contrat d'assurance, restent sans réparation. La probabilité est que, la propagande des sociétés par actions y aidant, des sociétés de secours mutuels devant aussi se fonder pour cet objet, ces cas seraient devenus de moins en moins fréquents, au point de finir par être tout à fait exceptionnels.

La plupart des Etats, cependant, imitant l'Allemagne qui a donné l'exemple, ont voulu que l'accident professionnel fût l'objet d'une assurance obligatoire. Le mal direct, éprouvé par quelques négligents de la population ouvrière, en sera supprimé, mais le mal indirect en sera accru. *En traitant ainsi l'homme en mineur, on lui inculque des sentiments de minorité; on étouffe ou l'on amortit chez tous l'énergie spontanée; on affaiblit le ressort principal de tout progrès, qui est l'effort propre de l'homme. On achète la disparition de quelques infortunes par un abaissement général de la prévoyance. La collectivité perd certainement ainsi en provision générale de forces et d'énergies beaucoup plus qu'elle ne gagne par le soulagement de quelques natures apathiques.*

Si, de plus, l'assurance obligatoire contre les accidents, la maladie ou toute autre cause de sinistres, n'admet pas la concurrence des compagnies privées, qu'elle l'interdise ouvertement ou qu'elle la supprime hypocritement par des tarifs insuffisants qui ne sont maintenus que grâce à des subsides budgétaires, on arrive, dans un des services sociaux qui demandent le plus de souplesse pour être progressifs, à une uniformité bureaucratique fatalement routinière. De telles pratiques, quel que soit le sentiment de sympathie dont elles s'inspirent, vont, en définitive et à la longue, contre le progrès social.

Nous serions entraîné trop loin si nous voulions compléter ces lignes générales par des détails nombreux sur les assu-

rances d'État récemment instituées en Allemagne et dans d'autres pays [1]. Il suffit de dire que l'Office impérial allemand

[1] La première loi allemande, celle du 6 juillet 1884, n'avait visé que les ouvriers de la grande industrie ; cinq ou six lois postérieures y ont ajouté une série d'autres industries, puis l'agriculture, les employés de commerce, les marins, les employés des postes et des télégraphes et autres gagnant moins de 2,300 marks (2,500 fr.). Pour ces employés et ouvriers, l'assurance est obligatoire pendant qu'ils travaillent. Les patrons sont obligés de les faire inscrire : ils sont punis s'ils négligent de se conformer sur ce point à la loi.

Après de longues discussions, on s'est décidé à mettre la presque totalité des frais à la charge des patrons, par l'application du *système du risque professionnel*, lequel est censé devoir incomber non à l'individu isolé, mais à l'établissement entier où il travaille. Pour les accidents entraînant des blessures guéries en quelques semaines, les frais sont supportés par les Caisses des malades. Relativement à l'exécution de la mesure, on distingue les cas suivants :

1° Pour la grande industrie, l'ensemble des établissements ou exploitations a été divisé en 64 associations professionnelles, *Berufsgenossenschaften*, embrassant soit l'Allemagne tout entière, soit seulement une partie du territoire. Chaque association comprend tous les établissements de la même industrie situés dans la circonscription et ces associations sont érigées en mutualités. Ces établissements sont, dans leur ensemble, pécuniairement responsables de tout accident subi par leur personnel qui comprend, pour les 64 associations, environ 5 millions d'individus des deux sexes, âgés de plus de seize ans.

2° Pour l'agriculture, comme on ne pouvait pas comprendre l'ensemble des agriculteurs travaillant, c'est-à-dire 17 à 18 millions d'individus, en une seule association, on l'a divisé en 48 associations territoriales, chaque association comprenant un État allemand, ou seulement une province et même une circonscription moins étendue. Chacune de ces associations forme une assurance mutuelle séparée, dont les recettes doivent couvrir les dépenses.

3° Pour les employés et ouvriers de l'État ainsi que pour ceux des provinces et des communes, on n'a pas formé de mutualités L'État et les provinces assurent directement leur personnel et les budgets doivent prévoir la dépense.

4° Quant à la petite industrie, la loi n'est pas encore votée, mais le projet propose de l'organiser comme l'agriculture.

La question des dépenses a été ainsi résolue : sauf pour les accidents très petits, toute la dépense est à la charge des patrons. C'est par voie de répartition entre les établissements que les fonds sont réunis. Chaque industrie payera en proportion du danger que courent les ouvriers.

En cas d'accident causant une incapacité de travail, l'ouvrier est d'abord soigné aux frais de l'association, si c'est possible, ou, suivant la gravité de l'accident, reçoit une indemnité proportionnelle (voir plus loin la note

des assurances contre les accidents (*Unfallversicherung*), qui fonctionne depuis 1886, assurait en 1895, 18,389,468 personnes (le chiffre initial, en 1887, était seulement de 4,121,537). Sur ces 18,389,468 assurés, 5,409,218 étaient des ouvriers industriels appartenant à 64 grandes catégories de métiers (*Berufsgenossenschaften*) ; 12,289,415 assurés appartenaient à l'agriculture et se trouvaient répartis en 48 associations ; 633,892 assurés se trouvaient des employés d'État et 56,943 des employés provinciaux ou communaux. Le montant des salaires (*Lohnbeträge*) des 5,409,218 assurés appartenant aux professions industrielles atteignait 3,577,395,000 marks, environ 4,400,200,000 fr., ou 814 francs en moyenne par tête d'assuré de cette catégorie ; quant au montant des salaires des assurés agricoles ou des assurés appartenant aux services publics, les comptes rendus ne les donnent pas. Sur 1,000 assurés il y a eu, en 1895, 16.9 cas d'accidents, en 1894 il y en avait une petite fraction moins ; les indemnités n'ont été accordées qu'à 4.1 pour 1,000 assurés en 1895, les autres cas étant, sans doute, réputés tout à fait légers ou bien incombant à la Caisse des maladies. C'est donc moins de demi pour cent sur 1,000 assurés qui profitent ainsi annuellement de l'assurance proprement dite contre les accidents. Les indemnités réparties ont monté à 50,125,800 marks, 61,655,000 francs environ, ou approximativement 3 fr. 35 par tête d'assuré [1]. Les frais de toutes sortes se sont

de la page 358). Le comité directeur des associations a le droit de prescrire des mesures de précaution pour diminuer le nombre des accidents ; les patrons, sous peine de fortes amendes, sont obligés de les appliquer.

Entre autres travaux sur ces assurances d'État allemandes, on peut consulter dans les publications de notre *Office du Travail*, les fascicules I et II, de l'année 1892, intitulés : *Étude statistique des Accidents du Travail en Allemagne et en Autriche* et *Les Résultats financiers de l'assurance obligatoire contre les Accidents en Allemagne et en Autriche ;* le rapport fait en 1894, par M. Maurice Block, à *l'Académie des Sciences morales et politiques*, à la suite d'une mission qui lui avait été confiée ; l'ouvrage récent de M. Maurice Bellom, *Les lois d'assurance ouvrière à l'étranger ;* enfin, pour les statistiques, le *Statistiches Jahrbuch fur das Deutsche Reich.*

[1] Si l'on veut se rendre compte du montant des indemnités servies par l'*Office* allemand, elles sont ainsi fixées par la loi organique du

élevés à 10,372,100 marks, ou 12,757,000 francs, étant ainsi dans le rapport de 20 à 100 avec les indemnités payées. Ce chiffre élevé de 10,372,100 marks se décompose ainsi : frais généraux d'administration, 7,091,700 marks ; frais de vérification des accidents, 1,705,600 marks ; contentieux (*Schiedsgerichte*), 796,500 marks ; précautions contre les sinistres (*Unfallverhütung*), 778,300 marks. A la fin de l'année on porta 7,926,400 marks (9,795,000 francs) à la réserve, de sorte que l'ensemble des sommes dont disposa l'Office des Assurances contre les accidents, en cette année 1895, fut de 68,424,300 marks, ou 84,620,000 francs, dont 73 p. 100 environ furent employés en indemnités immédiates ; le fonds de réserve, à la fin de l'année 1895, montait à 125,538,200 marks[1], ou 154 millions de francs. La destination de ce fonds de réserve est de pourvoir, d'une part, à l'imprévu, au cas où les calculs de l'Office se trouve-

6 juillet 1884 : en cas de mort : 1° pour *frais funéraires*, une somme égale à 20 fois le salaire quotidien de la victime ; 2° à la veuve, une rente viagère (payable tant qu'elle restera veuve), égale à 20 p. 0/0 du salaire annuel de la victime ; si elle se remarie, elle reçoit le triple de cette rente annuelle comme indemnité une fois payée ; 3° à chaque enfant orphelin du père, jusqu'à quinze ans révolus, une rente égale à 15 p. 0/0 du salaire annuel du père, rente qui est portée à 20 p. 0/0 si l'enfant perd sa mère ; 4° aux ascendants, une rente égale à 20 p 0/0 du salaire de la victime, si cette dernière était leur unique soutien. Toutefois, le total des rentes payées à la mère et aux enfants ne peut dépasser 60 p. 0/0 du salaire annuel de la victime ; au cas où il l'excéderait, les rentes seraient réduites proportionnellement, de manière que l'ensemble fût ramené à 60 p. 0/0.

En cas de blessures, jusqu'à la fin de la quatorzième semaine, les secours en argent, frais de traitement, d'hôpital, de médicaments, sont fournis par les « Caisses de maladie », dont il sera question plus loin et qui ont été instituées par la loi du 15 juin 1883. A dater du début de la quatorzième semaine, il est payé au sinistré : 1° les frais de traitement, d'hôpital et de médicaments ; 2° pour la durée restant à courir de l'incapacité du travail, une rente calculée sur la base du gain annuel de l'ouvrier. Si l'incapacité du travail est totale, cette rente représente une indemnité journalière égale aux deux tiers du gain moyen journalier de la victime (2/3 de 1/365 du gain total annuel). Si l'incapacité n'est que partielle, la rente correspond à une indemnité qui est appréciée suivant les cas, mais reste au-dessous des deux tiers dont il vient d'être parlé.

[1] Nous extrayons tous ces chiffres du *Statistisches Jahrbuch fur das Deutsche Reich*, 1897, pages 182 à 185.

raient démentis par une année particulièrement calamiteuse, constituant ainsi ce que l'on appelle un fonds d'exploitation (*Betriebsfonds*), et d'autre part, d'assurer, dans une certaine mesure, le service des pensions qui sont allouées aux sinistrés atteints d'une incapacité de travail permanente.

L'Allemagne pratique, en effet, pour l'assurance contre les accidents, un système mixte entre le *système de répartition* et le *système de couverture ou de capitalisation*[1], dont il a déjà été question plus haut (tome II, page 428, note) et sur lequel nous reviendrons dans un instant, *le premier consistant à répartir entre tous les assurés le montant des indemnités dues pour chaque année, sans se préoccuper des années à venir, et le second constituant chaque année des réserves strictement proportionnelles à la charge future des indemnités en partie différées (rentes à temps ou viagères) qui incombent aux sinistres de l'année.*

Nombre de pays ont imité l'Allemagne dans la fondation des assurances d'État obligatoires : l'Autriche en premier lieu. L'assurance s'y pratique, dans ses lignes générales, comme en Allemagne, sauf qu'on recourt au système de la couverture ou de la capitalisation et nullement à celui de la répartition. La cotisation annuelle, dans l'un et l'autre pays, est déterminée en raison des salaires distribués et d'un coefficient de risque, variable selon la nature de l'industrie et les conditions techniques de chaque établissement. La loi du 28 décembre 1887 qui a institué ce système d'assurances en Autriche l'a confié, pour toutes les industries autres que celles des mines et des che-

[1] Dans une publication de notre *Office du travail* (*Résultats financiers de l'assurance obligatoire contre les accidents de travail en Allemagne et en Autriche, Paris 1892*), on représente l'Allemagne comme pratiquant uniquement le *système de la répartition ;* mais cette assertion nous paraît exagérée ; le chiffre élevé du *Réserve-fonds*, soit 125,538,200 marks à la fin de 1895, plus de 2 fois 1/2 le chiffre des indemnités payées dans cette même année, ainsi que le titre même de ce fonds (*Reserve-fonds* et non plus *Betriebsfonds*) prouvent bien que l'Allemagne, craignant les dangers du système de répartition pur et simple (voir plus loin, page 390), recourt, au moins en partie, au système de la couverture. Le fonds de réserve doit être accru par des prélèvements sur les recettes, pendant les onze premières années, et après ce temps ne plus grossir que de ses intérêts propres.

mins de fer, à sept organismes régionaux qui ont leur siège chacun dans une des principales villes de l'Autriche. Un huitième organisme est absolument corporatif (*Berufsgenossenschaftlich*) et est affecté exclusivement à l'assurance du personnel des chemins de fer. Les mines restent en dehors de cette organisation; elles conservent les caisses spéciales qui existaient pour elles depuis 1854.

Les renseignements que nous avons sous les yeux et qui s'appliquent au premier exercice de fonctionnement, comprenant 14 mois (1er novembre 1889 au 31 décembre 1890), ne montrent pas l'assurance officielle obligatoire aussi développée encore dans ce pays, l'Autriche cisleithane, qu'en Allemagne, ce qui tient, sans doute, à la nouveauté de son application. Le nombre des établissements et exploitations assurés dans cette année était de 131,326, dont 53,193 pour les groupes industriels et 78,133 pour le groupe agricole et forestier. Le nombre des personnes assurées atteignait 1,231,518, dont 893,324 employées dans l'industrie et 338,194 dans l'agriculture et les forêts; c'est peu, surtout pour ce dernier groupe, en comparaison des 18,015,286 personnes, dont 12,289,415 agriculteurs, assurés par l'Office impérial allemand en 1891; mais outre que l'Autriche cisleithane, la seule dont il soit ici question, n'a pas la moitié de la population de l'Empire d'Allemagne, il faut se rappeler que l'Office impérial de ce dernier pays, dans le premier exercice de son fonctionnement (1887), n'avait assuré que 4,121,537 personnes.

Sur les 1,231,218 assurés dans l'Autriche cisleithane en cette année 1890, il y eut 16,041 accidents déclarés, soit 13 p. 1,000; ces accidents étaient très inégalement répartis entre l'industrie, d'une part, et l'agriculture et les forêts, de l'autre; les 893,324 assurés industriels comptaient 15,613 accidents, soit 1.75 p. 100 en chiffres ronds, tandis que parmi les 338,474 assurés agriculteurs ou forestiers il n'était survenu que 428 accidents ou 1.26 pour 1,000, proportion infinitésimale.

Ces chiffres concernent, d'ailleurs, les accidents déclarés,

mais ceux ayant donné lieu à indemnité sont beaucoup moins nombreux, soit 6,741 seulement, ce qui représente 42 p. 100 des accidents déclarés et 5.5 pour 1,000, en chiffres ronds, du nombre des assurés. Le montant des primes perçues par cette assurance d'État a été, dans ces quatorze mois du premier exercice, de 3,785,257 florins, et, avec différentes recettes accessoires, dont des intérêts et des amendes, de 3,854,831 florins, environ 7,800,000 francs ; les dépenses ont atteint 3,547,415 florins, laissant ainsi un excédent de recettes de 307,000 florins en chiffres ronds. Ces dépenses de 3,547,415 florins se sont ainsi réparties : 205,598 florins d'indemnités immédiates, 2,621,738 florins de capitaux des rentes à servir ; on a vu que l'Autriche pratique le système de couverture ou de capitalisation, c'est-à-dire que, à l'imitation de la plupart des compagnies d'assurances particulières, elle met de côté, pour chaque rente à servir, une somme qui, d'après l'âge du rentier et le tableau de la vie probable, doit suffire avec les intérêts à ce service, l'erreur en perte dans tel ou tel cas étant compensée par l'erreur en gain dans tel autre, en vertu de la régularité de l'ensemble du phénomène dans des groupes nombreux. Les dépenses profitant ainsi directement aux assurés, soit par indemnités immédiates, soit pour capitaux de rentes viagères, montaient à 2,827,336 florins, sur un total de 3,854,831 florins de recettes et de 3,547,415 florins de dépenses, ce qui représente, pour ces dépenses directement profitables aux assurés, une proportion de 73.34 p. 100 de l'ensemble des recettes et 79.70 p. 100 des dépenses effectives. Ainsi environ 20 p. 100 des dépenses vont aux frais divers. Comme, toutefois, sur ces 20 p. 100 de dépenses montant à 720,079 florins, une somme de 267,065 florins a été portée au fonds de réserve et, par conséquent, servira de supplément de garantie aux assurés, pour le cas où les sinistres seraient plus nombreux une autre année et où la provision pour les rentes à servir ne serait pas suffisante, à la suite d'une baisse du taux de l'intérêt par exemple, on peut joindre cette somme de 267,065 florins à celle de 2,827,336 florins, pour représenter

le total de ce dont les associés ont bénéficié, soit 3,094,401 florins, sur un ensemble de recettes de 3,854,831 et un ensemble de dépenses de 3,547,415, ce qui représente 80.27 p. 100 des recettes et 87.23 p. 100 des dépenses. L'écart entre le total des dépenses et la partie de celles-ci qui profitent directement aux assurés, pour le premier exercice du fonctionnement de cette organisation en Autriche, n'est donc pas très considérable ; il comprend 453,014 florins, environ 920,000 francs, ainsi répartis : 308,785 flor. de frais d'administration, 29,838 flor. de frais de premier établissement, 21,146 de frais d'enquête, 19,742 de frais d'inspection, 324 de frais de justice arbitrale et 73,139 florins de dépenses diverses.

L'indemnité moyenne payée à chaque sinistré a été de 362 florins, environ 730 fr., en y comprenant le capital des rentes à servir ; en Allemagne, la même indemnité était, pour les années 1886-1890, de 476 marks ou 585 fr. 48 ; mais l'indemnité autrichienne est le prix définitif de l'accident, puisqu'on capitalise les rentes à servir, le mot définitif s'entendant, toutefois, en l'absence de tout bouleversement profond du taux de l'intérêt ; en Allemagne, au contraire, cette indemnité n'est que le prix provisoire de l'accident, parce que l'on ne capitalise pas strictement les rentes à servir, et qu'on se contente de constituer des réserves approximatives, probablement très insuffisantes. Le coût de chaque accident dans le groupe industriel en Autriche a été de 359 florins 03, et dans le groupe agricole et forestier de 429 florins 88 (le florin vaut 2 fr. 10), les accidents étant beaucoup plus rares dans ce second groupe, mais beaucoup plus dangereux. En Autriche, l'indemnité n'est servie que pour une incapacité de travail d'une durée de plus de quatre semaines, en Allemagne de plus de treize semaines, les assurances moindres étant couvertes par les caisses contre la maladie[1].

[1] Voir les rapports précités de notre *Office du travail* : fascicule I, *Étude statistique des accidents du travail en Allemagne et en Autriche*, fascicule II, *Résultats financiers de l'assurance obligatoire contre les accidents du travail en Allemagne et en Autriche*, 1892.

L'expérience des dernières années a témoigné de très grands mécomptes dans le système autrichien. Ainsi, depuis 1891, les recettes annuelles ont été impuissantes à couvrir les dépenses, le déficit pour la seule année 1898 s'est élevé à 7,996,903 florins, plus de 16 millions de francs. Le nombre d'accidents déclarés, pour 1,000 assurés, qui n'était que de 19.5 en 1890, n'a cessé de croître et est arrivé graduellement à 45.1 en 1895, ayant plus que doublé. Cette situation préoccupe l'administration autrichienne, dont les calculs ont été complètement déjoués.

Divers pays se sont mis à la remorque de l'Allemagne, en dehors de l'Autriche, mais quelques-uns avec un souci plus libéral de respecter l'initiative privée. Les pays scandinaves, la Suède, la Norvège, la Finlande, ont constitué des assurances d'État de même nature. Le projet de loi norvégien est celui qui se rapproche le plus du projet allemand, par le caractère obligatoire de l'assurance d'État contre les accidents du travail; les textes suédois et finlandais, au contraire, laissent aux intéressés la liberté d'opter entre un certain nombre de solutions qu'ils énumèrent. Le projet de loi finlandais (à l'étude en 1894), tout en obligeant les patrons à organiser, sauf exception, l'assurance de leurs ouvriers, leur laisse la liberté de recourir soit à un établissement d'État, soit à une compagnie privée, soit à des institutions mutuelles, soit même à un établissement étranger, sous la réserve que le fonctionnement des dites institutions ait été autorisé par le Sénat[1].

On a vu plus haut (page 354) l'activité en France des sociétés d'assurances contre les accidents, lesquelles, d'ailleurs, ne visent pas seulement les accidents du travail, c'est-à-dire les accidents ayant une cause professionnelle, mais les accidents de toute nature, ce qui est beaucoup plus vaste.

Il existait, en outre, en France une Caisse nationale d'assurances contre les accidents fondée en 1868, largement subventionnée par l'État et dont les opérations n'ont jamais pu prendre de développement sérieux. On s'y assurait moyennant

[1] M. Bellom, dans *l'Économiste français* du 13 octobre 1894, *Les assurances ouvrières en Suède, en Norvège et en Finlande.*

des versements fixes et très modiques, de 8 fr., 5 fr. ou 3 fr. par an. En 1892, cette caisse a reçu 960 cotisations à 8 fr., 452 à 5 fr., 189 à 3 fr., ensemble la somme infime de 10,507 fr., plus 514 fr. d'assurances collectives. Cette somme exiguë et quasi ridicule de 11,021 fr. est tout ce que le public, après vingt-quatre ans d'existence, a apporté dans une année entière à la Caisse officielle. Cependant, celle-ci, ayant reçu 2,100,000 fr. de subventions de l'État et en ayant capitalisé les intérêts, est très riche, au point que, en 1892, elle encaissait 221,553 fr. 25 d'arrérages de rentes, en face des maigres 11,021 fr. de primes. Dans cette année 1892, cette Caisse Nationale avait dépensé 8,037 fr. 68 en indemnités de sinistres ou remboursements : à savoir : 6,226 fr. 20 versés à la Caisse Nationale des retraites pour constituer deux pensions à deux ouvriers victimes d'accidents, 1,388 fr. de secours alloués pour accidents ayant entraîné la mort de l'assuré, 423 fr. 48 de remboursements de primes; le reste des recettes, soit 224,536 fr. 57, excédent des ressources de l'année et 16,694 fr. 91, provenant du report de l'année précédente, avait été employé, à concurrence de 222,892 fr. 98, à acheter des rentes 3 p. 100, et, pour le solde de 18,338 fr. 50, reporté à l'exercice suivant. Il n'est pas question, dans les comptes rendus, des frais même de la Caisse. Depuis son origine, dans les vingt-quatre années et demi du 11 juillet 1868 au 31 décembre 1892, la Caisse officielle d'assurances contre les accidents avait reçu de 33,112 assurés un total de primes de 206,308 fr. 42; le règlement des sinistres, les frais accessoires et les remboursements de versements irréguliers avaient entraîné une dépense de 143,240 fr. 49, soit 69.43 p. 100 des versements et laissé un solde disponible, toujours en ne comptant pour rien les frais de la caisse, de 63,067 fr. 93. Tous ces chiffres sont misérables pour une période de plus de vingt-quatre années. Néanmoins, la subvention de 2,100,000 fr. de l'État, grossie par l'accumulation des intérêts, font que cette Caisse fainéante possède, au 31 décembre 1892, une fortune de 5,582,780 fr., produisant plus de 200,000 fr. de rentes. La moyenne annuelle des assurances reçues depuis l'origine

est de 1,379 seulement; sur les 33,112 assurances contractées pendant ce quasi quart de siècle, on n'a constaté que 60 accidents graves, dont 46 ayant occasionné une incapacité permanente de travail et 14 ayant été suivis de mort; c'est une moyenne de 1.81 accident par 1,000 assurés[1].

Le piteux et complet avortement de la Caisse officielle contre les accidents en France, rapproché du brillant succès des sociétés privées ayant le même objet (voir plus haut, p. 354), *est un des frappants exemples de l'impuissance de la bureaucratie d'État, sous le régime de la liberté, à lutter contre les institutions privées en matière d'assurance. Soit pédantisme administratif, excès de formalités, soit hauteur et lenteur dans les règlements, soit défaut de fécondité et de souplesse dans les combinaisons, l'assurance d'État, même moins coûteuse, attire beaucoup moins que l'assurance privée.* Cet exemple vient aussi à l'appui de ceux qui ont été fournis plus haut (p. 334) par les assurances contre l'incendie en Allemagne, et de l'aveu très candide du professeur Wagner, partisan des assurances obligatoires d'État, que celles-ci ne pourraient vivre si la loi ne supprimait leurs concurrentes libres (voir plus haut, p. 349).

Une loi de 1898, appliquée à partir du 1er juillet 1899, a constitué en France, pour les ouvriers de l'industrie seuls, l'assurance obligatoire contre les accidents professionnels. Elle est incomplète, ne s'appliquant pas aux ouvriers agricoles. Elle a ce bon côté de laisser aux patrons qui doivent faire les frais de cette assurance le choix entre le recours à la Caisse de l'État ou à des Sociétés privées, ou même dans certains cas, pour les grands organismes, d'être leurs propres assureurs.

L'assurance obligatoire contre les accidents du travail, surtout quand elle doit s'effectuer aux seules caisses de l'État, vient au secours des négligents, mais elle ne sert pas à tous dans la mesure où on le croit. Les indemnités servies sont inférieures à celles qu'allouaient les caisses patronales, reposant sur des sentiments de bienveillance plus que de stricte équité; elles restent

[1] *Annuaire de l'Économie politique et de la statistique pour 1894*, pages 274-277.

fort au-dessous de celles qu'accordaient en général les tribunaux toutes les fois qu'il y avait présomption de faute du patron, et la jurisprudence tendait chaque jour davantage à présumer cette faute. Aussi l'*assurance obligatoire d'État contre les accidents du travail n'est pas mal reçue de la plupart des patrons de quelque importance qui y voient un moyen d'alléger la charge des indemnités judiciaires, ou des indemnités philanthropiques auxquelles la pression publique les obligeait.* Ce système tend ainsi à répandre un état de choses que Lassalle condamnait déjà sous le nom d'absence de rapports humains entre les hommes, c'est-à-dire d'absence de toute spontanéité bienveillante entre eux et de substitution de relations strictement légales, quasi automatiques, aux relations inspirées par la cordialité et par la considération des cas particuliers.

L'obligation de l'assurance contre les accidents du travail, surtout quand elle constitue un monopole de droit ou de fait au profit de l'État, a un autre inconvénient, non signalé jusqu'ici à notre connaissance. *Les accidents du travail, c'est-à-dire les accidents professionnels, ne sont qu'une partie de l'ensemble des accidents qui frappent la personne.* Si un ouvrier est écrasé par un omnibus, ou s'il se noie, s'il périt ou est mutilé dans un incendie, ce n'est pas là un accident professionnel ; dans tout l'ensemble des organisations d'assurances d'État exposées ci-dessus, il ne reçoit en ces divers cas aucune indemnité ; l'assurance d'État, sur le principe allemand ou autrichien, ne couvre donc pas tous les accidents ; loin de là. Les sociétés d'assurances les couvrent, au contraire ; *le champ des sociétés libres est ainsi beaucoup plus vaste que celui des assurances d'État ; mais si les assurances d'État confisquent, par la loi, toutes les opérations relatives aux accidents professionnels, il en résulte que les sociétés libres, privées d'une grande partie de leur chiffre d'affaires, sont beaucoup moins à même de couvrir les risques d'accidents non professionnels et voient, de ce côté, leur nombre d'associés diminuer en même temps qu'elles peuvent être forcées d'accroître les primes. Ainsi les assurances obligatoires d'État contre les accidents du travail peuvent avoir cet effet in-*

direct que les assurances contre les accidents non professionnels soient beaucoup moins effectives et efficaces.

LES ASSURANCES PRIVÉES CONTRE LA MALADIE ET CONTRE LE DÉNUEMENT DE LA VIEILLESSE. — LES SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS EN FRANCE. — Les accidents professionnels constituant, comme on l'a vu, une branche assez restreinte du très vaste champ de l'assurance et ne comportant que peu de risques par rapport au nombre des assurés, par conséquent n'exigeant que de faibles primes annuelles, on comprend que ces considérations aient tenté les États. Ils pouvaient paraître faire grand à peu de frais. Leur ambition s'est portée récemment vers d'autres catégories d'assurances : une branche assez peu chargée aussi, la maladie, une autre beaucoup plus lourde, la constitution de pensions de retraites.

On a vu plus haut (pages 323 et 325) que la maladie est un des risques qui ont le plus tôt provoqué des associations reposant empiriquement sur des combinaisons d'assurance. Les confréries de pénitents, les sociétés fraternelles ou amicales *(friendly societies)*, les sociétés de secours mutuels ont ce principal objet. En France, la généralité des ouvriers industriels et des ouvriers urbains y sont affiliés; ceux des campagnes seulement ne sont pas encore, pour la plupart, entrés dans ces cadres, où avec le temps et une propagande un peu active il est vraisemblable qu'ils finiraient par se grouper. Ces sociétés bénéficient non seulement des versements de leurs membres et de certaines subventions de l'État, dont il vaudrait mieux qu'elles se passassent, mais encore des contributions bienveillantes des membres honoraires, lien utile entre les diverses classes.

En 1894, on comptait en France 10,328 sociétés de secours mutuels soit approuvées ou reconnues, soit simplement autorisées (deux catégories administratives différentes); le nombre de leurs membres était de 1,583,469, dont 1,337,704 membres participants, c'est-à-dire ayant droit aux secours, et 236,745 membres honoraires, c'est-à-dire personnes riches ou aisées faisant des versements, mais n'ayant pas droit aux secours.

Pour transformer ce chiffre de 1,337,704 participants (1,354,439 en 1895), en celui de 8 à 10 millions, il faudrait évidemment beaucoup d'efforts, une propagande très ardente, des combinaisons plus variées, et il serait peut-être difficile de triompher complètement de l'individualisme du paysan ; mais, avec le temps, on obtiendrait des résultats très appréciables.

Ces 10,328 sociétés avaient une fortune de 217,116,385 francs en 1894 ; le chiffre de leurs recettes annuelles atteignait 32,687,000 francs, ce qui n'est pas négligeable ; les dépenses montaient à 27,565,000 francs, laissant un excédent de 5,132,000 francs environ qui n'est pas trop considérable, car beaucoup de ces sociétés servent de petites retraites (en moyenne 70 francs) à certains de leurs membres ; le nombre de ces pensionnés était au 31 décembre 1894 de 35,415, en augmentation de 2,708 sur l'année précédente, ce qui montre que ce service a de fortes tendances à grossir[1]. Aussi bien le nombre de ces pensionnés que le chiffre de ces retraites sont infimes, et mieux vaudrait que ce service fût absolument distinct de celui des maladies et fonctionnât sur des bases plus scientifiques et plus efficaces.

L'essor annuel de la mutualité s'est manifesté, pour 1894, par 331 sociétés nouvelles et par un accroissement de 43,000 sociétaires et de 11,347,000 francs de fortune. Le progrès est constant ; on pourra le trouver restreint pour le chiffre des sociétaires, ce qui vient de ce qu'on ne s'est guère occupé jusqu'ici d'organiser ces institutions dans les campagnes. Quelles que soient les difficultés qu'on y rencontre, il serait exagéré de dire que la population rurale y soit absolument réfractaire. Le

[1] En ce qui concerne le chiffre des pensions allouées par les sociétés de secours mutuels, un décret du 31 mars 1894 fait davantage ressortir leur exiguité : ce décret est ainsi conçu : « Les pensions ne peuvent être inférieures à 27 francs, ni excéder dans aucun cas le décuple de la cotisation annuelle fixée par les statuts de la société à laquelle le titulaire appartient. » *Bulletin de statistique* de juin 1894, page 609. Des pensions de 27 francs sont un enfantillage ; d'autre part, la cotisation annuelle étant, dans la plupart des sociétés de secours mutuels, de 12 francs, le maximum de pension pour la généralité de ces sociétés est alors de 120 francs.

risque de la maladie n'a, d'ailleurs, pas une aussi grande gravité que celui de l'accident, le premier étant plus fréquent, mais moins intense et arrivant très rarement à déprimer pour tou jours la situation du travailleur et de sa famille. Des centaines de mille ouvriers des grandes compagnies (chemins de fer, mines, etc.), en dehors des sociétés de secours mutuels, bénéficient de secours en cas de maladie.

Si nous décomposons les recettes de nos sociétés de secours mutuels (nous n'en avons le détail que pour l'année 1894), on trouve que, sur une somme de 32,687,872 francs, 2,636,000 fr. ont été fournis par les membres honoraires, 19,821,000 francs par les cotisations des membres participants, soit de ce chef un peu plus des deux tiers du total, 616,000 francs par les amendes, 436,000 par les droits d'entrée, 1,504,000 par les intérêts de fonds placés, 1,003,000 par les dons manuels aux sociétés simplement autorisées, 1,746,000 par les subventions, dons et legs aux sociétés approuvées (l'État entre dans cette dernière somme pour une bonne part), enfin le reliquat, montant à 2,374,000 francs environ, par des recettes diverses. En mettant de côté les quelques centaines de mille francs de subvention de l'État, on voit que près de 21 millions sur les 32 1/2 ont été versés par les membres participants à titre de cotisations, de droits d'entrée ou d'amendes, que plus de 4 millions proviennent des membres honoraires ou de dons privés, et 4 1/2 millions des intérêts de fonds placés; ceux-ci doivent rapporter plus, pour un avoir de 217 millions, mais une partie est affectée à part aux pensions de retraite.

Quant aux dépenses, sur un total de 27,565,000 francs en 1894, les frais de gestion atteignent 1,225,000, les dépenses diverses 2,891,000, les secours en argent aux malades 7,478,000, les frais pharmaceutiques 4,411,000, les honoraires des médecins 3,463,000, ces trois derniers chapitres réunis 15,352,000 francs en chiffres ronds ou 56 p. 100 environ du total; les secours aux vieillards infirmes et incurables 2,359,000; les secours aux veuves et orphelins 735,000 francs, les dépenses pour les enfants 123,000 francs, les frais funéraires 1,143,000 francs,

les versements aux fonds de retraites 2,831,000 fr. L'ensemble des dépenses n'ayant pas épuisé les recettes, il était resté disponible 5,132,000 fr. qui ont été grossir la fortune des sociétés de secours mutuels et serviront de supplément de garanties pour les petites retraites qu'elles distribuent.

On remarquera que l'excédent des recettes sur les dépenses de ces sociétés provient presque uniquement des versements des membres honoraires et des dons manuels privés ; les uns et les autres réunis montent, en effet, à plus de 4 millions de francs soit 2,636,000 francs de versements des membres honoraires, 1,003,000 francs de dons manuels privés aux sociétés simplement autorisées et une somme probablement égale aux sociétés approuvées, mais cette dernière, dans les comptes rendus, se trouve confondue avec les subventions de l'État sous une rubrique générale qui comporte 1,746,000 francs. Sans les versements des membres honoraires et les dons privés les sociétés de secours mutuel n'auraient donc qu'un bien maigre excédent. En outre, les frais d'administration sont fort amoindris par les services gratuits, pour le contrôle, la comptabilité, que rendent les membres honoraires et certains des membres participants. Cet élément des membres honoraires, des dons et legs et des services gratuits tient une très grande place dans l'institution mutuelliste.

La partie la plus critiquable de cette organisation est celle qui concerne les pensions de retraite, très infimes d'ailleurs comme on l'a vu plus haut (page 368) et qui risquent d'être arrêtées dans leur développement par le défaut de fonds quand ces sociétés seront plus âgées et que le nombre de pensions à servir sera plus élevé relativement au nombre des sociétaires. Un statisticien ingénieux, M. Cheysson, a écrit à ce sujet une brochure très typique et un peu alarmante, intitulée : *De l'imprévoyance dans les sociétés de prévoyance.* Il conviendrait de séparer des sociétés de secours contre la maladie ce service de pensions qui devrait être institué sur des bases scientifiques, ce qui est très difficile et ne peut être qu'approximatif, dans l'incertitude sur les taux futurs de

l'intérêt, et de le confier à des sociétés mutuelles spéciales.

Au 31 décembre 1894, le fonds de retraites était représenté par une réserve de 109 millions en chiffres ronds, provenant pour les trois quarts environ de fonds versés par les sociétés de secours mutuels elles-mêmes ou d'intérêts capitalisés, pour 2 ou 3 millions de dons et legs affectés particulièrement à ce service, et enfin pour une vingtaine de millions de subventions de l'État. On peut regretter que dans cette activité fructueuse des sociétés de secours mutuels l'État soit ainsi intervenu, quoique jusqu'ici pour une somme assez restreinte; une très légère augmentation de la cotisation des membres participants et une un peu plus forte de celle des membres honoraires eussent pu supprimer ce recours à l'État et conserver à ces sociétés leur caractère strictement privé.

Sauf ces subsides fort restreints de l'État et dont on eût pu et dû se passer, voilà ce qu'ont fait en matière de prévoyance contre les maladies, et d'une manière beaucoup plus secondaire contre l'infirmité de la vieillesse, l'initiative privée en France et le concours sympathique des diverses classes. Pour les populations industrielles et les artisans des villes le résultat est considérable. En ce qui concerne la population des campagnes, les syndicats agricoles, dont nous avons parlé, dans une autre partie de cet ouvrage (tome II, page 406) et décrit le développement rapide, pourraient prendre l'initiative d'une mouvement de même nature qui aurait, avec le temps, de grandes chances de succès. En plus des sociétés de secours mutuels, soit approuvées, soit autorisées, il existe en France beaucoup de mutualités philanthropiques pour les pensions de retraites, mais un grand nombre, organisées sur des bases défectueuses, sont destinées à faire faillite. (Voir plus loin, page 389.)

L'ASSURANCE OBLIGATOIRE D'ÉTAT CONTRE LA MALADIE EN ALLEMAGNE. — L'Empire allemand, s'inspirant des vieilles traditions bureaucratiques et administratives de la Prusse, a voulu constituer une assurance obligatoire d'État contre la maladie, c'est-à-dire substituer l'action d'un organisme officiel aux efforts spontanés et divers des individus ou des sociétés privées. Une

loi du 15 juin 1883 a créé cette institution. Une plus récente, du 10 avril 1892, l'a confirmée et étendue. Il serait superflu d'entrer ici à ce sujet dans de longs détails. Les seuls résultats statistiques suffiront: le nombre des membres assurés au 1er janvier 1895 était de 7,525,524, soit cinq fois et demie plus que le chiffre des membres participants à nos sociétés de secours mutuels (1,354,439 en 1895), différence qui s'explique par l'absence de ces dernières sociétés dans nos campagnes et par l'assurance gratuite que donnent à leur personnel chez nous les grandes compagnies; le chiffre des cas de maladie montait, dans l'assurance obligatoire allemande, à 2,703,632, moins d'un cas de maladie par trois assurés; les journées de maladie (*Krankheitstage*) atteignaient 46,470,023, soit 6.2 journées de maladie par assuré et 17 journées de maladie par chaque cas. Les recettes de l'assurance s'élevaient à 145,684,520 marks, près de 180 millions de francs, contre 33 millions en chiffres ronds de recettes de nos sociétés de secours mutuels; le nombre des assurés est donc en Allemagne six fois plus considérable que chez nous et le chiffre des recettes cinq fois et demie plus; la proportion de ces recettes au nombre des assurés reste, toutefois, à peu près la même dans les deux pays, si l'on tient compte que chez nous les sociétés de secours mutuels se chargent de pensions de retraites (d'une façon très secondaire, il est vrai), qui n'incombent pas en Allemagne aux caisses contre les maladies. Sur cet ensemble de recettes de 145,684,520 marks (environ 180 millions de francs), une somme de 117,399,026 marks ou 144 1/2 millions de fr. était produite par les versements des patrons (*Arbeitsgeber* et des ouvriers *Arbeitsnehmer*), ainsi que par les droits d'entrée. Le reste provenait d'intérêts, de subsides et de sources diverses. Les dépenses des caisses, en dehors des placements de capitaux, atteignaient 116,884,116 marks, près de 144 millions de francs. L'écart de 36 millions de francs servait aux réserves.

On nous donne la décomposition des 104,822,366 marks de dépenses représentant les frais de maladie à proprement parler (*Krankheitskosten*); les 12 millions de marks d'écart entre cette

somme et celle de 416,884,116, soit environ 15 millions de francs, représentent, sans doute, les frais d'administration. Les 104,822,366 marks de dépenses pour les malades, ou 129 millions de francs environ, se décomposent ainsi : 23,141,102 marks de frais de médecins, environ 28.4 millions de francs, contre 3,463,000 francs en France pour les sociétés de secours mutuels qui n'ont que cinq fois et demie moins d'assurés ; 18,134,308 marks pour les frais pharmaceutiques, soit 22 millions et demi de francs, contre 4,411,000 francs chez nous, ce qui, proportionnellement, représente moins pour l'Allemagne ; 45,356,229 marks de secours en argent aux malades (*Krankengeld*) ou 55,788,000 francs, contre 7.478,000 dans nos sociétés de secours mutuels, proportion plus forte pour l'Allemagne ; enfin 18,190,727 marks pour les soins dans les établissements (*Anstaltsverpflegung*), 22 millions et demi de francs qui n'ont pas d'équivalent chez nous, nos hôpitaux ayant une comptabilité distincte de celle des sociétés de secours mutuels

L'assurance s'opère en Allemagne soit par des caisses communales, soit par des caisses dites locales ou professionnelles. La cotisation des assurés ou *assujettis* est graduée sur le salaire moyen que l'on fixe séparément pour les deux sexes et spécialement pour les individus âgés de plus ou de moins de seize ans. Le montant normal des cotisations ne doit pas dépasser 1 1/2 p. 100 du salaire ; si ce taux ne suffit pas, il peut être porté à 2 p. 100 au maximum pour les communes. D'autres caisses, dites caisses locales ou professionnelles, vont au delà. Le taux officiel du salaire moyen professionnel, fixé par le préfet, le maire entendu, a de l'importance non seulement pour l'assurance contre la maladie, mais aussi pour celle contre les accidents et contre le dénuement de la vieillesse ou l'infirmité. L'article 51 de la loi dit que : « Les cotisations à verser aux caisses d'assurance sont pour les deux tiers à la charge des assujettis et pour un tiers à celle de l'employeur. Les droits d'entrée sont acquittés par les assujettis seuls. » Le patron doit faire inscrire ses ouvriers, veiller au versement des cotisations et est responsable de l'omission. La durée des

secours ne dépasse pas treize semaines pour les Caisses communales [1].

L'Autriche-Hongrie, la Suisse ont, à l'imitation de l'Allemagne, établi des assurances obligatoires contre la maladie, La loi autrichienne date du 30 mars 1888 [2]. D'autres États ont ou ou pourront faire de même.

Nous ne trouvons pas que cette intervention de l'État et le système de l'obligation soient justifiables en pareil cas. *Quels que soient les résultats matériels que l'on peut ainsi obtenir, ils ne compensent pas le détriment moral et intellectuel qui résulte de la substitution d'un régime de contrainte et tout au moins d'une relative uniformité au régime de la liberté, de la variété et de la plasticité.* Avec le temps et une énergique propagande, avec l'appui des syndicats agricoles, le réseau des sociétés de secours mutuels peut s'étendre sur nos campagnes. Les gens assurés auront, du moins, le mérite de devoir à eux-mêmes leur sécurité; ce sentiment les relèvera à leurs yeux; des hommes ne sont pas un bétail qui ne puisse prendre soin de lui-même. Si, même avec l'appui des syndicats agricoles, les sociétés de secours mutuels doivent trouver beaucoup de réfractaires dans nos campagnes, il est probable qu'une assurance obligatoire d'État s'y heurterait aussi à beaucoup de résistances : en supposant qu'elle pût s'appliquer, par la voie de retenue sur les salaires et de contribution des patrons, aux journaliers, la contrainte serait beaucoup plus difficilement praticable à l'endroit des paysans propriétaires ou métayers, qui forment les trois quarts de la population rurale française. La persuasion à leur endroit sera à peu près aussi efficace que l'injonction.

La loi allemande d'assurance obligatoire contre la maladie ne donne, d'ailleurs, des garanties contre ce risque qu'à une minorité

[1] Maurice Block, *Les Assurances ouvrières en Allemagne* (1895), pages 27 à 33.

[2] Notre *Office du Travail*, a publié un fascicule plein de détails sur les *Résultats statistiques de l'Assurance obligatoire contre la maladie en Autriche*, 1893.

de la population. On a vu que, en 1895, après douze années environ de fonctionnement, le nombre des assurés contre la maladie n'était que de 7.52[illegible],524 sur une population de 52,279,901 âmes (1895), et alors que le nombre des assurés contre les accidents montait à 18,389,468 ; ainsi l'assurance obligatoire contre la maladie en Allemagne ne s'applique qu'à la septième partie de la population et au tiers à peu près de ceux qui sont assurés contre les accidents[1]. Dans ces conditions, il est préférable de s'en remettre à l'initiative privée[2].

L'ASSURANCE OFFICIELLE CONTRE LE DÉNUEMENT DE LA VIEILLESSE ET L'INVALIDITÉ. — LE SYSTÈME ALLEMAND. — Bien autrement vaste apparaît l'assurance officielle contre la vieillesse, la constitution de pensions de retraites pour l'ensemble des habitants d'un pays, ou du moins de ceux qui vivent du travail manuel et des emplois divers inférieurs ou moyens. Les États modernes, l'Allemagne en tête, se sentent quelque inclination à se charger de cette tâche. Une loi du 22 juin 1889 a organisé dans l'empire allemand, en plus des deux assurances contre les accidents professionnels et contre les maladies, une assurance contre l'invalidité et la vieillesse, *Invaliditäts und Altersversicherung*.

Ces pensions impériales de retraites ne sont délivrées qu'aux ouvriers ayant 70 ans d'âge, et le montant en est des plus modiques ; non seulement, il ne suffit pas pour entretenir la personne qui jouit de l'une d'elles ou pour contribuer d'une façon sérieuse à son entretien, mais il reste fort au-dessous,

[1] D'après M. Maurice Block (*Les Assurances ouvrières en Allemagne* page 24), l'assurance obligatoire allemande contre les maladies englobait, en 1893, 7,630,000 assurés, sur une population entre 14 et 65 ans, de 30,617,356.

[2] On a voté en France, en 1894, une loi sur l'assistance médicale qui met à la charge des communes et des départements cette assistance pour les personnes réputées plus ou moins nécessiteuses ; elle s'appliquera dans la pratique à toute la population ouvrière et presque toute la population rurale. Cette loi, sous le masque de la philanthropie, est une des plus absurdes et des plus nuisibles qui soient. Elle arrêtera l'essor des sociétés de secours mutuels et peut-être même amènera-t-elle la ruine d'un grand nombre de celles qui existent.

au témoignage de M. Maurice Block, des sommes que la charité municipale dans certaines villes, comme Elberfeld, alloue aux indigents reconnus. En l'année 1896, il a été ainsi servi par la caisse impériale 400,300 rentes, dont 220,800 pour cause de vieillesse (*Altersrenten*) et 179,500 rentes pour invalidité (*Invalide renten*). Sur 224,000 réclamations de rentes dans le precas pour les deux années 1891-92 un nombre de 39,922 avaient été repoussées, 175,874 avaient été accordées et 4,642 étaient devenues vacantes, sans doute par décès des titulaires. Sur 36.695 réclamations de rentes d'invalidité, 17,946 avaient été accueillies dans ces deux années, 12,688 repoussées et 1,885 étaient devenues vacantes. Nous ne retrouvons pas les mêmes renseignements pour les années postérieures à 1891-1892. Les 400,300 rentes de 1896, ramenées par suite de doubles emplois à 399,500 représentent aujourd'hui 7.6 rentes de retraites ou d'invalidité pour 1,000 habitants, et en prenant comme nombre des ouvriers et petits employés le chiffre de 18,389,468 personnes affiliées aux assurances contre les accidents du travail, les 399,500 personnes jouissant des rentes de la vieillesse ou de l'invalidité ne forment que 2.17 p. 100 de ce total. L'excessive chétiveté de la pension complète le caractère d'absolue insuffisance de cette sorte d'assurance. Les 399,500 rentiers pour cause de vieillesse ou d'invalidité se sont partagé 48,400,000 marks en 1896[1], soit 59,532,000 francs, ou 121 marks 15 soit 149 fr. 01 par tête, presque exactement 41 centimes par jour[2]. On peut juger qu'*il s'agit là, soit pour le nombre des assurés, soit pour l'indemnité servie, d'une assurance homéopathique.*

[1] Ces chiffres sont extraits du *Statistiches Jahrbuch fur das Deutsche Reich* 1897 p. 186.

[2] D'après le *Statistisches Jahrbuch* pour 1897, le chiffre des rentes servies en 1896 a été de 220,800 rentes pour la vieillesse et 179,500 pour l'invalidité, ensemble 400,300 ; mais, à cause de doubles emplois, le chiffre des rentiers doit être réduit à 399,500. Il leur a été versé 27,400,000 marks en rentes pour la vieillesse et 21,000,000 marks en rentes d'invalidité, ensemble 48,400,000 marks ; cela représente une moyenne de 124 marks 59 par rente pour la vieillesse et une de 111 marks 42 seulement par rente d'invalidité, 137 fr. 04 dans ce dernier cas.

Sans doute, le nombre des assurés est destiné avec le temps à se développer, l'institution n'étant qu'à ses débuts et les indemnités servies n'épuisant pas actuellement les sommes recueillies chaque année.

Les chiffres qui précèdent sur le nombre des pensionnés et les pensions se rapportent à l'année 1896; le *Statistisches Jahrbuch*, que nous avons sous la main, ne donne le détail du fonctionnement de la Caisse que pour 1895 : les recettes dans cette année se sont élevées à 106,751,500 marks (131,300,000 francs); sur cette somme les contributions versées d'après les salaires montaient à 95,354,000 marks, les intérêts, loyers ou fermages de capitaux et de propriétés à 10,386,000 marks et les autres recettes à 1,013,600 marks. Dans cette même année 1895 les dépenses de la caisse avaient été de 37,337,900 marks, dont 6,529,400 marks de frais d'administration et frais divers, 24,038,000 marks de rentes servies aux assurés et 6,780,700 marks de sommes reportées au fonds de réserve. En déduisant, comme on doit le faire, cette dernière somme qui est destinée à fortifier l'institution, la Caisse impériale avait dépensé en frais d'administration, frais divers ou rentes servies 30,557,200 marks en 1895. A la fin de 1895, la Caisse avait un capital et un fonds de réserve, pour pourvoir aux rentes à servir, de 381,677,000 marks (469,462,710 francs).

Tout en tenant compte, comme on le doit, de la jeunesse de l'institution, ces chiffres sont très modiques. La somme des rentes servies ayant été de 48 1/2 millions de marks en nombres ronds en 1896 et les frais d'administration et les dépenses diverses pouvant être évalués, d'après 1895, à 6 1/2 ou 7 millions de marks, on arrive à un chiffre de dépenses réelles de 55 millions de marks environ; en admettant que, au lieu de 106,751,500 marks, les recettes s'élèvent à 150 millions de marks, tant par l'intérêt des réserves que par le plus grand nombre de cotisations, on épuiserait cette somme en ayant un chiffre de rentiers qui serait à peine triple du chiffre actuel, c'est-à-dire en arrivant à 1,180,000 ou 1,200,000 rentiers environ, jouissant de cette rente infime de 121 marks (149 fr.) par tête.

Dûssent les recettes de la Caisse monter ultérieurement, grâce aux intérêts accumulés et à des extensions ou augmentations de cotisations, à 160 ou 180 millions de marks[1] (197 à 221 millions de francs), on ne pourrait avoir qu'un nombre tout au plus égal à 3 fois 1/2 celui des pensionnés de 1896, avec la même pension moyenne, soit moins de 1,400,000 pensionnés, au taux moyen de 121 marks (149 fr. par tête) sur plus de 53 millions d'habitants. Ce nombre atteindrait à peine celui des habitants de l'Empire allemand ayant 70 ans d'âge : d'après les statistiques officielles 1,376,273 personnes, en effet, dont 619,192 hommes et 757,081 femmes, avaient plus que cet âge en 1890 : en en retranchant 20 p. 100 pour celles qui appartiennent à la classe riche et moyenne, il reste 1,101.019 septuagénaires des deux sexes ; mais, depuis 1890, la population allemande s'est accrue de 13 à 14 p. 100. C'est donc à grand'-peine, si, lorsqu'elle aura atteint tout son développement, la caisse officielle allemande pourra allouer sa chétive pension moyenne de 121 marks (149 fr. par tête) à tous les septuagénaires non aisés ; nous raisonnons ici comme si toutes les sommes reçues par la Caisse étaient uniquement destinées à la vieillesse, mais une partie notable, 45 p. 100 en 1896, l'est à l'invalidité ; en tenant compte de ce que les pensions d'invalidité doivent en moyenne se prolonger plus que les rentes pour la vieillesse, il est possible que, arrivée à son plein fonctionnement, la Caisse allemande d'assurances contre l'invalidité et la vieillesse laisse encore nombre de septuagénaires peu aisés dépourvus de l'infime pension qu'elle alloue.

Cout d'un système général sérieux d'assurances officielles contre la vieillesse et l'invalidité. — Il est clair que la vieillesse pour l'ouvrier ne commence pas à 70 ans, mais bien

[1] Il faudrait à moins de révision des tarifs, un temps notable pour atteindre à ce chiffre de 160 ou 180 millions de marks, car, en comparant les livraisons de 1897 et de 1893, du *Statistiches Jahrbuch*, les recettes n'ont monté que de 4,275,000 marks en moyenne d'une année à l'autre, à savoir de 89,647,300 marks en 1891 à 106,750,000 en 1895 ; de ce train, il faudrait de 12 à 17 ans pour atteindre aux chiffres de recettes données dans le texte.

à 60, du moins pour la très grande généralité. Or, d'après le dénombrement de 1890, en plus des 1,376,273 septuagénaires des deux sexes, il y a, dans l'empire allemand, 2,568,369 personnes ayant de 60 à 70 ans, soit pour les deux catégories réunies 3,944,642[1] : en déduisant 20 p. 100, ce qui est très large, pour la population riche ou aisée, il resterait 3,155,714 habitants au delà de 60 ans auxquels la pension, dans un système général d'assurances contre la vieillesse, devrait être servie, et, en mettant cette pension au chiffre modique de 1 fr. par jour, soit 365 fr. par an, en moyenne, on aurait une charge de 1 milliard 151 millions 835,610 fr., vingt fois environ plus lourde que celle qui est actuellement servie en rentes (année 1896) par l'Office impérial allemand. Encore cette rente de 1 fr. par jour serait-elle bien modeste, et cet âge de 60 ans déjà un peu éloigné.

Il n'est pas tenu compte dans ce calcul de la charge des orphelins mineurs et des veuves ayant moins de 60 ans ; ce sont là aussi des infortunes qu'un système général d'assurances obligatoires sur la vie ne pourrait absolument négliger. En évaluant au dixième seulement, ce qui est modeste, de la somme précédente la charge qui écherrait, de ce côté, à l'institution, on devrait ajouter 115 millions de francs aux 1,151 millions qui précèdent ; l'on arriverait ainsi à 1,266 millions de francs.

D'autre part, l'âge de 60 ans est trop élevé pour un certain nombre de professions manuelles. D'après des relevés officiels que nous avons sous les yeux, l'âge moyen de la retraite des fonctionnaires civils en France a été de 58 ans 1 mois en 1880, 57 ans 4 mois en 1881, 57 ans 3 mois en 1882, 56 ans 2 mois en 1883, 56 ans 7 mois en 1884, 57 ans 8 mois en 1885, 57 ans 4 mois en 1886. Cette moyenne descend même fort au-dessous, jusqu'à 53 ans 5 mois, dans certains services actifs[2]. En s'arrê-

[1] Ces chiffres relatifs à la décomposition de la population par âge, sont extraits du *Statistiches Jahrbuch* pour 1897, page 5.

[2] *Bulletin de statistique et de législation comparée*, 1er semestre de 1888, page 137.

tant, toutefois, à cette moyenne générale de 57 ans 4 mois, il faudrait encore accroître le chiffre des pensions à servir du nombre des personnes ayant entre 57 ans 4 mois et 60 ans [1]. Nous n'avons pas le nombre exact de celles-ci, mais nous savons d'après les publications officielles allemandes que le nombre des personnes entre 50 et 60 ans est dans l'Empire allemand de 3,868,328 [2]; en prenant pour les personnes de 57 ans 4 mois à 60 ans, non pas le quart, mais le cinquième de ce nombre, soit 773,665, et en retranchant de ce chiffre 20 p. 100 pour les personnes de situation élevée ou moyenne, il resterait 618,932 nouvelles pensions à servir à 1 franc par jour, ou 365 francs chaque, soit 225,910,180 francs à ajouter aux 1,266 millions de francs atteints plus haut, ce qui, en chiffres ronds, donne 1,492 millions de francs. Enfin, même au-dessous de 57 ans 4 mois, il y a des invalides, en ne comptant la surcharge, de ce côté, que pour 5 p. 100 du total qui vient d'être indiqué, c'est encore 74,600,000 francs qui portent à 1,566 millions 1/2 ce qu'il en coûterait annuellement à l'Empire d'Allemagne, pour servir une pension de 1 franc en moyenne par jour à toutes les personnes ayant 57 ans 4 mois d'âge (correspondant à l'âge moyen des retraites en France) et aux veuves, enfants orphelins, ainsi qu'aux invalides de moins de 57 ans 4 mois, en ayant déduit de ces catégories 20 p. 100

[1] Ce qui vient confirmer notre assertion qu'un système de retraites d'État, pour les ouvriers, cultivateurs et employés, serait fatalement amené à abaisser au-dessous de 60 ans, l'âge de la pension, est le discours fait par M. Léon Bourgeois, le 10 novembre 1894, à la commission parlementaire de prévoyance dont il est président. Cet ancien ministre de l'intérieur, à propos du projet de subvention gouvernementale de 2 millions de francs comme amorce pour les pensions de retraites des personnes âgées de plus de 70 ans, a déclaré que l'âge devrait être progressivement abaissé à 65, à 60, puis à 55 ans. Le ministre des finances, M. Poincaré, a bien fait des réserves sur cette promesse d'abaissement. (*Journal des Débats* du 11 novembre 1894, édition du matin); mais la force des choses, une fois le principe posé, entraînera le gouvernement dans cette voie, et la loi votée par la Chambre en 1895, relative à une subvention d'État pour majorer les pensions de la Caisse de la vieillesse, a, en effet, abaissé à 65 ans, au lieu de 70, l'âge primitivement fixé pour cette majoration.

[2] *Statistisches Jahrbuch für das Deutsche Reich*, 1897, page 3.

pour représenter la partie soit riche, soit aisée de la population, ce qui est, certes, une déduction exagérée[1].

On voit combien l'Empire allemand, avec les 48,400,000 marks (59,532,000 francs) qu'a distribués en 1896 la Caisse d'assurance de l'invalidité et de la vieillesse (*Invaliditäts-und Alters-Versicherung*) est loin du but. Il a fait à peine la vingt-cinquième partie du chemin, d'autant que la population a augmenté de 12 à 13 p. 100 de 1890 à 1900.

Pourrait-il effectuer les vingt-quatre autres vingt-cinquièmes? Cette surcharge énorme à obtenir, soit par des cotisations imposées aux ouvriers et aux patrons, avec le secours des intérêts de rentes capitalisés, soit par un impôt général sur le pays, apparaît comme impossible à moins d'écraser la nation de taxes. Il a suffi de 8 à 900 millions de pensions, d'ailleurs très arbitraires, alloués par les États-Unis d'Amérique aux combattants de la guerre de sécession ou à leurs familles, de 1888 à 1893, pour troubler profondément l'équilibre du budget américain et amener dans ce pays, avec quelques autres facteurs il est vrai, une énorme crise. Or les États-Unis, avec leurs 72 millions de population, n'ont ni armée considérable, ni aujourd'hui de dette publique importante.

Sans doute, certaines réformes profondes dans toutes les relations internationales pourraient aider à une combinaison d'assurances d'État comme celle qui vient d'être décrite. Si l'entente se rétablissait entre les peuples de l'Europe et que les dépenses militaires et navales fussent réduites à ce qu'exige le maintien de la paix intérieure et la protection de la marine marchande contre les pirates ou les peuples barbares, on obtiendrait dans les budgets une disponibilité énorme que l'on pourrait affecter comme subsides, à une assurance générale

[1] Ces indemnités ou pensions sont infiniment au-dessous de ce que réclament les ouvriers. En effet, le *Congrès de la Fédération des ouvriers et employés de chemins de fer*, tenu à Paris au printemps de 1891, demandait pour ceux-ci une pension *minima* de 1,200 francs après 20 ans de service, c'est-à-dire vers 45 ans d'âge, reversible intégralement sur les veuves. Il est vrai que c'est là une prétention insensée et grotesque, tendant à créer des légions de fainéants en pleine maturité.

d'État contre l'invalidité et la vieillesse. Les dépenses militaires de l'Empire allemand sont inscrites au budget de 1894-95 [1] pour la somme de 480,021,900 marks (590,426,937 francs) et les dépenses navales pour celle de 50,696,100 marks (62,356,203 francs), ensemble 530,718,000 marks ou 652,738,140 francs. Toute cette somme ne deviendrait pas disponible, même par une fédération éventuelle, combinaison incertaine et tout au moins lointaine, des États-Unis d'Europe. Les États-Unis d'Amérique, en effet, qui sont au large sur leur continent et que personne ne menace, ont dépensé en 1891-92, la somme de 46,893,436 dollars pour le département de la guerre et celle de 29,174,139 dollars pour celui de la marine, ensemble 76,069,595 dollars [2] ou 394 millions de francs environ. On peut supposer que, à cause de la moindre population et du plus faible prix de la vie, il suffirait à l'Allemagne de 200 millions de francs pour ces deux services dans un état de cordiale fédération européenne : elle aurait ainsi disponibles 450 millions de francs à allouer, comme subside, à l'assurance contre l'invalidité et la vieillesse; celle-ci devant coûter, d'après le plan, assez modeste, dressé ci-dessus (pages 378 et 381) une somme annuelle de 1,566 millions de francs [3], il resterait encore 1,116 millions de francs à recouvrer soit par des cotisations ou retenues proportionnelles aux salaires, soit par l'intérêt de capitaux placés, soit par des impôts généraux, et les difficultés resteraient colossales.

[1] *Statistisches Jahrbuch fur das Deutsche Reich*, 1894, pages 154 à 157.

[2] *Annuaire de l'Économie politique et de la statistique*, pour 1894, page 614.

[3] La moyenne de 1 franc de pension par jour, soit 365 francs par an, pour chaque individu des deux sexes au-dessus de 57 ans 4 mois d'âge (déduction faite des gens aisés) est, d'ailleurs, faible. La moyenne de la pension civile servie en France, est de 1,165 francs; si l'on défalque 20 p. 0/0 pour représenter les gros et les moyens traitements, on a 932 francs qui, il est vrai, représentent souvent le fonds sur lequel doit vivre un ménage, tandis que nous avons parlé de pensions individuelles, sans tenir compte du sexe. Mais, d'autre part, les veuves en France ont droit à la moitié, soit 468 francs de cette pension moyenne ainsi réduite, ce qui dépasse le chiffre que nous avons admis.

Ce n'est pas, d'ailleurs, à notre point de vue, *la simple impossibilité ou du moins les énormes difficultés matérielles d'alimenter de ressources suffisantes une pareille combinaison d'assurances qui doivent faire rejeter ce système. Les causes qui le condamnent sont plus élevées; c'est la substitution même à la prévoyance personnelle, reposant sur l'énergie propre et les sacrifices soutenus, d'une assurance automatique, fonctionnant en dehors de tout effort individuel, qui constitue une sorte de déchéance morale; la proclamation de cet état de minorité où seraient tenus tous les habitants du pays, du moins tous ceux qui vivent de leur travail quotidien, affaiblirait à la longue le principal ressort de toute civilisation et de tous progrès, l'initiative personnelle et la responsabilité personnelle. L'échantillon humain dans les sociétés civilisées qui auraient adopté cette organisation purement mécanique deviendrait de moindre qualité.*

CONTRIBUTION DE L'ÉTAT, DES OUVRIERS ET DES PATRONS DANS LE SYSTÈME ALLEMAND. — LE SYSTÈME DANOIS. — Le système de pension pour la vieillesse et l'invalidité repose sur une combinaison de versements faits par l'État, l'assuré ou assujetti et le patron ou employeur. La contribution de l'État est très simple : il contribue à chaque rente pour une somme annuelle de 50 marks ou de 62 fr. 50. Quant aux ouvriers et aux employeurs, ils doivent chacun pour moitié effectuer des versements hebdomadaires, qui sont fixés comme il suit pour chacune des quatre classes de salaires que comporte la classification légale :

Première classe de salaires		14 pfennigs ou		17 centimes 1/2	
Deuxième	—	20	—	25	—
Troisième	—	24	—	30	—
Quatrième	—	30	—	37 centimes 1/2	

La loi comportant quarante-sept versements hebdomadaires par an (déduction étant faite de cinq semaines pour les indisponibilités), la cotisation annuelle ressort ainsi à 8 fr. 225, 11 fr. 75, 14 fr. 10 et 17 fr. 625, suivant les classes, que doivent

sions doivent être immédiatement ou très prochainement servies. Ainsi, dans une assurance contre le dénuement de la vieillesse, on n'admettra à l'entrée que des hommes qui soient ou dans l'âge de la jeunesse ou dans celui de la maturité, et non pas ceux qui sont déjà vieux, qui ont déjà atteint l'âge de la pension ou qui vont y parvenir à bref délai. Si l'on veut secourir ces deux dernières catégories de personnes, ce ne peut être que par un acte de charité ou d'assistance, non par une combinaison d'assurance. Il se mêle, sans doute, toujours dans les assurances d'État, quelque élément d'assistance à celui de l'assurance ; néanmoins, le premier doit être contenu toujours dans des limites assez étroites si l'on ne veut pas qu'il submerge complétement le second.

De même, dans une assurance contre les accidents professionnels, on admet les personnes qui exercent effectivement la profession, mais non pas celles qui, ayant été déjà victimes d'accidents antérieurs, ne peuvent plus l'exercer ; si l'on veut venir au secours de ces dernières, ce ne peut être que par l'assistance, non par l'assurance. Tout groupement d'assurance contre les accidents comporte des dépenses immédiates et de peu de durée, d'autres, au contraire, très prolongées ; les premières sont, outre les dépenses diverses d'administration, les frais de traitement et d'indemnités servies aux personnes qui ne sont frappées que d'une incapacité temporaire de travail ; les secondes sont, outre les mêmes dépenses d'administration et les mêmes frais de traitement, les pensions à servir pendant toute la vie des sinistrés. Il en résulte que chaque année de fonctionnement de l'assurance contre les accidents lègue aux années suivantes toute une série de charges que viennent grossir les accidents propres à ces années. Ainsi, pour l'assurance contre les accidents de même que pour celle contre le dénuement de la vieillesse, les charges s'accumulent d'année en année, grossissent toujours jusqu'au moment assez lointain où la disparition par la mort d'un certain nombre de pensionnés fait strictement équilibre aux nouvelles pensions créées. Alors l'assurance a atteint la situation nor-

male, en supposant que le groupement reste stationnaire comme nombre et comme tarif.

C'est à cet accroissement de charges qu'a pour objet de pourvoir le système de la couverture, qui est souvent désigné par le nom moins exact de système de la capitalisation. Il consiste à faire payer, dès la première année, par l'ensemble des membres du groupe assuré la somme annuelle qui est nécessaire, non seulement pour payer tous les sinistres de l'exercice, lequel sera, pendant la première partie du fonctionnement, très peu chargé, mais encore pour constituer une réserve servant à pourvoir aux charges croissantes des exercices suivants, de manière que l'annuité à verser par ou pour chaque membre du groupe assuré soit constante, ou du moins autant que possible constante. Les tarifs sont établis, dès la première heure, comme si l'assurance était arrivée à la période où les sinistres battent leur plein par rapport à l'ensemble du groupement d'assurés. Bien plus, les sociétés très prévoyantes, comme nos grandes compagnies d'assurances sur la vie, ouvrent à chaque assuré, d'après le tableau de la vie probable à l'âge de chacun d'eux, un compte individuel de réserve, qui n'empêche pas que chaque assuré, s'il est frappé d'un sinistre avant le temps moyen, ne jouisse de la plénitude de l'indemnité promise, mais qui a pour objet de donner plus de précision aux calculs et en quelque sorte plus de réalité aux réserves constituées.

Ce système de la couverture qui se propose d'uniformiser, pour toutes les années du fonctionnement de l'assurance, le sacrifice annuel à faire par l'assuré ou pour lui, a ce grand avantage de la constance, soit absolue, soit tout au moins relative, de ce sacrifice. Celui-ci n'est jamais ni très bas de manière à illusionner l'assuré sur l'avenir, ni très haut de manière à le décourager ou à l'écraser. C'est, certainement, le système qui répond le mieux au principe général de l'assurance.

Une circonstance vient faciliter, dans des mesures diverses, son fonctionnement, c'est l'intérêt du capital. Comme le capital, par les raisons indiquées plus haut, produit un intérêt ou

accroissement (voir tome I^er^, pages 209 a 217, et tome II, pages 69 à 109), il en résulte que les réserves ainsi constituées, pendant la période de l'assurance où les charges son peu considérables, s'accroissent, au delà des versements, par le placement qu'on en fait et l'intérêt qu'elles rapportent. Plus le taux de l'intérêt est élevé, moins la couverture initiale a besoin d'être forte; mais *le système de la couverture devrait et pourrait être suivi, alors même que le capital ne rapporterait aucun intérêt; l'intérêt qu'il rapporte facilite, d'un côté, le fonctionnement du système en permettant que la couverture, c'est-à-dire les versements dépassant les sinistres immédiats et devant servir aux sinistres différés, soit moindre; mais, d'un autre côté, il complique ce même fonctionnement, par les variations mêmes de l'intérêt, surtout si ces variations, au lieu d'être alternantes en sens divers et de se compenser à la longue, ont lieu toujours ou principalement dans le même sens, surtout dans le sens de la baisse de l'intérêt*[1]. Alors, il se peut que les tarifs dressés au début de l'assurance, pour la correspondance des primes et des indemnités, deviennent fautifs et doivent être redressés, dans le sens d'une aggravation des primes ou d'une réduction des indemnités, si les variations de l'intérêt sont sensibles et dans le sens de la baisse de celui-ci. C'est là un péril; on y peut obvier, non pas absolument, mais dans une large mesure, en prenant pour base des tarifs, dès le début du fonctionnement de l'assurance, un taux de l'intérêt un peu inférieur à celui qui est alors en usage et au taux même de l'intérêt pendant la période la plus récente. *De cette façon la prime contient un élément qui est destiné à assurer, en quelque sorte, contre la baisse même du taux de l'intérêt.*

Alors même que ces précautions n'auraient pas été prises au début, et qu'il faudrait, au cours du fonctionnement de l'assurance, modifier soit les tarifs des primes, soit ceux des indemnités, le système de la couverture resterait plus con-

[1] Sur les variations de l'intérêt et leurs causes déterminantes, voir le tome II de cet ouvrage, pages 132 à 178.

forme au type même de l'assurance que le système de la répartition, puisque nous avons vu qu'il devrait être pratiqué alors même que les réserves constituées ne produiraient aucun intérêt; or, elles en produisent toujours quelqu'un, si faible soit-il.

Le système de la répartition, celui qui proportionne strictement les primes aux charges même de l'exercice, a le premier inconvénient de comporter des primes très légères au début et très élevées plus tard; c'est ainsi un système trompeur. Il a le second inconvénient d'être inique, de faire payer trop peu aux premiers assurés et trop aux assurés postérieurs. Au lieu que chaque couche d'assurés paie une prime proportionnnelle aux avantages qu'elle est appelée à retirer de l'assurance, les premières couches d'assurés, celles du début du fonctionnement de l'assurance, paient une prime moindre que cette prime proportionnelle, et les couches suivantes d'assurés paient une prime plus forte que cette dernière. Quand ce système est pratiqué, comme il advient en Amérique, par certaines sociétés privées, dites sociétés coopératives d'assurances sur la vie, il aboutit, ainsi qu'on l'a vu plus haut (tome II, page 428, note), soit à des charges excessives pour les assurés au bout de 20 ou 30 ans et quand le groupement a cessé de s'accroître, soit plus souvent à la liquidation ou même à la faillite.

Le système de la répartition, tellement sont graves ses défauts au point de vue de l'assurance, n'est, d'ailleurs, strictement observé nulle part, pas même exactement par ces sociétés coopératives d'assurances sur la vie que nous venons de mentionner et qui existent aux États-Unis. Même celles-là ont un certain fonds de réserve[1], seulement il ne repose pas sur les mêmes bases que les réserves dites mathématiques (expression un peu exagérée) de nos Compagnies d'assurances sur la vie, et il est beaucoup moins important, par conséquent il finit par être insuffisant ; et en pratique, la plupart

[1] Ainsi, l'une des principales sociétés de ce genre aux États-Unis, la *Mutual reserve fund* avait en 1890 un fonds de réserve de 2,930.000 dollars.

les sociétés qui pratiquent ce système aux États-Unis finissent par ne plus pouvoir tenir leurs engagements.

On a dit quelquefois que l'Empire d'Allemagne pour ses assurances contre les accidents suit le système de la répartition, tandis que l'Autriche applique celui de la couverture. Les publications de notre *Office du travail* ont accrédité cette idée : elle n'est pas exacte ; l'Autriche pratique, en effet, le système de la couverture dans toute sa rigueur ; l'Allemagne a adopté un régime mixte, celui d'une demi-couverture, si nous pouvons ainsi parler, qui l'obligera dans un certain nombre d'années à accroître les charges annuelles de son régime d'assurance, mais non, toutefois, dans la proportion où cet accroissement eût dû se produire sous le régime de la répartition pure et simple.

L'*Office du travail* rend ainsi compte du régime des assurances allemandes contre les accidents. « Ce que la corporation (*Berufsgenossenschaft,* qui est l'unité constitutive de ce système d'assurance en Allemagne), a à payer, chaque année, aux victimes d'accidents ou à leurs familles, ce sont les *arrérages* des rentes dus aux survivants assistés (ce mot est impropre, il faudrait dire *assurés*) et aux blessés. Il n'est pas question, dans le texte de la loi, du *capital représentatif* des rentes accordées, capital qui, comme l'on sait, se calcule dans toutes les compagnies d'assurances sur la vie en tenant compte du jeu de l'intérêt composé et de la mortalité supposée de la population à laquelle appartient l'ayant-droit. Dès lors, les pensions n'étant pas liquidées à la fin de l'exercice, les charges vont en augmentant d'année en année, puisque de nouvelles rentes sont sans cesse créées et s'ajoutent aux rentes non éteintes des années précédentes. Ce n'est, théoriquement, qu'au bout de quatre-vingts ans environ que le régime permanent pourra être atteint et les charges devenir sensiblement constantes. Ce système, appelé *système de la répartition annuelle,* a l'avantage de ne faire supporter aux corporations naissantes que des charges relativement faibles ; ce fut cette considération qui, principalement pour des raisons politiques,

en détermina l'adoption, de préférence au système opposé, dit de *couverture*, lequel consiste à verser une fois pour toutes le capital des rentes...[1]. »

Les deux systèmes sont assez bien décrits dans ce passage mais il est erroné de dire que l'Allemagne pratique le système, pur et simple de la répartition annuelle. Un simple coup d'œil sur les comptes rendus des assurances allemandes prouve qu'il n'en est pas ainsi. En effet, pour l'assurance contre les accidents professionnels, le fonds de réserve (*Réserve-Fonds*) était de 28,458,000 marks à la fin de l'année 1888 ; il s'élevait à 42,175,000 marks à la fin de l'année 1889, à 56,130,900 marks en 1890, à 71,098,400 marks en 1891, enfin à 120,479,300 marks (148,140,000 fr.) à la fin de 1895. Le fonds de réserve a donc une certaine importance, puisqu'il est plus que double de la totalité des dépenses de la Caisse des accidents dans cette année 1899, laquelle n'est montée qu'à 60,498,000 marks, si l'on déduit 7,926,400 marks versés dans la même année au fonds de réserve ; mais ce fonds de réserve grossit de moins en moins chaque année, car il s'était augmenté de 10,361,000 marks en 1894, 12,314,600 en 1893, 12,739,800 en 1892 et 13,100,600 en 1891[2].

Quant à la Caisse allemande d'assurances contre l'invalidité et la vieillesse (*Invaliden-und-Alters-Versicherung*), sa fortune ou réserve (*Vermögensbestand*) au 31 décembre 1895 montait à 381,677,400 marks, ou 469,463,000 fr., somme en énorme progrès relativement à celle qui figurait au crédit de la même caisse au 31 décembre 1891, à savoir 76,748,300 marks ou 94,400,409 francs. La fortune de cette caisse pour l'invalidité et la vieillesse, au 31 décembre 1895, était beaucoup plus que triple des encaissements de la même année qui montaient à 106,751,500 marks ou 131,304,000 francs. Et cette fortune de 381,677,400 marks au 31 décembre 1895 représentait douze fois

[1] *Office du Travail. Notices et comptes-rendus*, fascicule II. *Résultats financiers de l'assurance obligatoire contre les accidents du travail en Allemagne et en Autriche*, 1892, page 11.

[2] *Statistisches Jahrbuch für das Deutsche Reich*, 1897, page 185.

et demie le montant des dépenses de la Caisse dans la même année, déduction faite de ce que celle-ci avait porté à la réserve ; ces dépenses, en effet, ne montaient qu'à 30,557,200 dont 24,870,200 marks en indemnités et 5,687,000 marks en frais d'administration et frais divers[1].

Ainsi, ni la Caisse allemande d'assurances contre les accidents professionnels, ni la Caisse allemande d'assurances contre le dénuement de l'invalidité et de la vieillesse ne pratiquent le système de la répartition annuelle pur et simple ; l'une et l'autre appliquent un système mixte où la couverture et la capitalisation tiennent une certaine place.

Ce système mixte, en ce qui concerne la Caisse contre les accidents professionnels, est ainsi combiné, comme l'explique notre *Office du travail* lui-même, malgré sa fausse interprétation de tout à l'heure : La première année, le versement au fonds de réserve doit être de 300 p. 100 de la somme des secours et indemnités accordés pendant l'année ; la deuxième année, de 200 p. 100 de cette même somme ; la troisième année, de 150 p. 100 ; la quatrième année, de 100 p. 100 ; la cinquième année, de 80 p. 100 ; la sixième année, de 60 p. 100, et ainsi de suite, en décroissant de 10 p. 100 par année, jusqu'à la onzième inclusivement ; à partir de la douzième année, le fonds de réserve ne sera plus grossi que par ses propres intérêts.

Le même *Office du travail* a calculé que, dans le système de la répartition annuelle pure et simple, la prime annuelle probable par 1,000 francs de salaires, pour l'assurance professionnelle contre les accidents, serait initialement de 1 fr. 25 et croîtrait graduellement jusqu'à 37 1/2 pour 1,000 dans la quatre-vingtième année ou 3.75 p. 100 du salaire, ce qui serait énorme, pour assurer simplement contre les accidents professionnels, tandis que, dans le système de la couverture ou de la capitalisation au taux moyen (trop élevé, il est vrai, pour une

[1] *Statistisches Jahrbuch*, etc , pour 1897, pages 189 et 190 Le montant des indemnités montait en réalité à 42 millions de marks, mais, l'État, en dehors de ce qui était fourni par les Caisses, versait 17 millions de marks.

[2] *Office du Travail*; *Résultats financiers de l'assurance obligatoire contre les accidents du travail en Allemagne et en Autriche*, 1892, pages 11 et 12.

aussi longue période) de 3 1/2 p. 100 d'intérêt, la prime pure serait de 22 pour mille francs environ de salaire[1]. Comme un intérêt de 3 1/2 p. 100 pendant 80 ans est peu probable, il serait prudent de porter cette prime à 27 ou 28 pour 1,000 par exemple; l'on gagnerait toujours dans ce système d'avoir, grâce à l'intérêt, si faible fût-il, une différence en moins de 10 pour 1,000 ou 1 p. 100 du salaire en ce qui concerne la prime, ce qui n'est pas négligeable. En outre, le système serait beaucoup plus équitable, parce que tous les assurés, pendant toute la période du fonctionnement de l'assurance, paieraient la même prime et que les assurés du début ne bénificieraient pas ainsi indûment aux dépens des assurés postérieurs.

Ces calculs sont, d'ailleurs, simplement vraisemblables et approximatifs ; deux éléments sont trop incertains et aléatoires pour qu'on puisse leur donner un caractère mathématique : d'un côté, il peut y avoir des modifications dans la proportion des accidents, et cette modification a des chances de s'effectuer dans le sens de la réduction de cette proportion, par suite du progrès des installations; d'un autre côté, un élément tout à fait inconnu est celui du taux de l'intérêt qui, par les raisons exposées plus haut (tome II, pages 132 à 178), pourrait très bien baisser non seulement à 2 1/2 p. 100, mais à 2 p. 100 ou 1 3/4 ou 1 1/2 pour les placements de première solidité.

Le système mixte suivi en Allemagne et fort insuffisant paraît devoir entraîner dans 15 ou 20 ans, ou au plus tard dans 30 ou 40, une très forte augmentation des primes. On a vu plus haut (page 361) que, dans les 14 mois de l'exercice 1er novembre 1889 au 31 décembre 1890, les sommes employées à la constitution des rentes par la Caisse autrichienne d'assurances contre les accidents professionnels équivalaient à 13 fois environ les sommes servies en indemnités (soit 2,621,738 florins contre 205,598) ; évidemment, cette proportion ne doit pas se maintenir, puisque chaque année, aux indem-

[1] *Office du Travail, Résultats financiers*, etc., page 105.

nités de l'exercice propre s'ajoutent les pensions dues pour les sinistres des exercices précédents ; mais en Allemagne les placements au fonds de réserve ont à peine dépassé dans la première année les indemnités de l'exercice (12,372,600 marks contre 9,681,400) et, dans toutes les années postérieures, ils sont restés inférieurs :

Années	Chiffre des indemnités[1]	Placements au fonds de réserve
—	—	—
	marks	marks
1888	9,681,400	12,372,000
1889	14.464,300	12,987,100
1890	20,315,300	12,624,500
1891	26,436,400	13,100,600
1892	32.340,200	12,739,800

On a toujours été bien loin de la proportion autrichienne au début, à savoir 13 fois plus pour le fonds de réserve que pour les indemnités ; on a vu plus haut, page 391, que le placement au fonds de réserve s'est encore considérablement abaissé, n'atteignant plus que 7,926,400 marks pour 1895. Le moment approche où, avec ce très insuffisant système mixte entre la répartition annuelle et la couverture, l'Allemagne devra relever considérablement le taux de ses primes ou abaisser celui de ses indemnités.

DÉFAUTS DU SYSTÈME DE LA COUVERTURE OU DE LA CAPITALISATION DANS UNE ASSURANCE D'ÉTAT. — Le système de la couverture ou de la capitalisation a, néanmoins, d'énormes inconvénients. Il confie à l'État la gestion de sommes colossales. L'Allemagne, avec son système mixte, très insuffisant, comme on l'a vu, et au début presque de ce système d'assurances d'État, se trouve avoir en 1895, comme fortune de la Caisse pour l'invalidité et la vieillesse, 381,677,400 marks ou 469,463,000 francs, et comme fortune de la Caisse des accidents professionnels, 125,538,200 marks, ou 154,400,000 francs, ensemble 507,215,600 marks ou 623,863,000 francs ; mais, avec le système de la couverture ou capitalisation fonctionnant en plein, ce n'est pas seulement à des milliards de francs, c'est à des dizaines de milliards que l'on arriverait comme réserves de ces Caisses. Notre *Office du travail* a calculé que, en Au-

[1] Voir le *Statistisches Jahrbuch fur das Deutsche Reich*, 1894, page 189.

triche, pour la Caisse contre les accidents, les capitaux de couverture atteindront douze fois les besoins (il entend par là les indemnités) d'une année ; mais pour l'assurance contre le dénuement de l'invalidité et de la vieillesse, la couverture doit encore bien davantage dépasser les besoins de chaque année, puisque pour cette caisse les indemnités ne consistent qu'en rentes annuelles qui nécessairement s'accumulent, tandis que pour la Caisse contre les accidents professionnels elles consistent, pour une partie, en sommes une fois payées. Si l'on voulait appliquer le plan d'assurances, d'ailleurs assez modéré, qui a été exposé plus haut (pages 378 à 380), il n'est pas téméraire de dire que, au taux de 2 1/2 p. 100 d'intérêt, lequel paraît devoir bientôt s'établir et ne se maintiendra, sans doute, pas toujours, les assurances officielles, tant contre les accidents professionnels que contre le dénuement de l'invalidité et de la vieillesse, devraient avoir une couverture de 35 ou 40 milliards de francs, sinon davantage, lors du plein fonctionnement, c'est-à-dire quand l'assurance serait assez ancienne pour que toutes les couches de la nation y fussent engrenées [1]. Encore ce fonds de 35 ou 40 milliards, produisant à 2 1/2 p. 100 d'intérêt, taux dont la durée est très peu vraisemblable, 875 millions à 1 milliard d'arrérages annuels, laisserait à prélever par voie de primes une somme très considérable dépassant les estimations.

Les 17 principales compagnies françaises d'assurances sur la vie, qui sont très loin d'embrasser une très notable partie de la population, avaient, au 31 décembre 1897, un actif de 2 milliards 187,516,220 francs, dont 1,938,851,706 francs de réserves proprement dites [2]. Il est vrai qu'elles ne servent pas seulement des pensions, mais qu'elles constituent aussi des capitaux ; d'autre part, le nombre des assurés est loin d'atteindre le centième de la population, et si les très pauvres n'y ont pas accès,

[1] On a vu que ce plan d'assurance absorberait en plein fonctionnement environ 1,566 millions de francs par an (se reporter aux pages 378 à 380).

[2] *Annuaire d'Économie politique et de la statistique*, 1899, pages 240 et 241.

les très riches aussi n'y recourent guère. Ce chiffre devrait être plus que vingtuplé. Or, déjà nos compagnies d'assurances sur la vie, quoique beaucoup moins rigides que l'État, et constituant des organismes beaucoup plus souples, éprouvent de grandes et croissantes difficultés à faire valoir ces sommes, relativement restreintes.

Chacun connaît les critiques très justifiées que soulève en France le régime des Caisses d'épargne, dont l'État est le garant et, en quelque sorte, le gérant. Il ne s'agit là, cependant, que de 4 milliards 271 millions de francs au 31 décembre 1899, Caisse nationale d'épargne et Caisses d'épargne privées réunies (Bulletin de statistique et de législation comparée, janvier 1900, page 54). L'État, qui n'est ni agriculteur, ni industriel, ni commerçant, a imposé à ces Caisses l'obligation d'employer presque tout leur actif en achats de rentes ou en comptes courants au Trésor public. Ainsi, toutes ces sommes sont détournées des emplois vraiment productifs, ceux de l'industrie, du commerce et de l'agriculture. Elles servent à encourager la prodigalité de l'État, à combler ses déficits budgétaires ou à consolider ses dettes flottantes, à écarter l'esprit d'économie dans les finances publiques. Que serait-ce si l'État, avec des caisses d'assurances obligatoires, devenait graduellement le dépositaire de 30 ou 40 milliards de francs? Qu'en ferait-il? Chargerait-il le pays d'une dette perpétuelle aussi colossale, en dehors des titres que les particuliers souscriraient pour leurs besoins propres? Se ferait-il prêteur ou commanditaire d'entreprises industrielles ou commerciales? Quelle proie au favoritisme et à l'inexpérience! Se ferait-il lui-même agriculteur, commerçant ou industriel avec ces capitaux gigantesques? Quelle concurrence à l'initiative privée, quelle cause incessante de perturbation que cet énorme capital dans les mains de l'État, et quel acheminement au collectivisme!

Ainsi, en dehors des considérations économiques et morales présentées plus haut, en se plaçant *au point de vue simplement financier, le système des assurances d'État obligatoires, contre le dénuement de la vieillesse et de l'invalidité, aboutit à l'une ou*

l'autre de ces issues, suivant que l'on adopte le régime de la répartition annuelle des charges ou celui de la couverture et de la capitalisation : le premier est inique, favorisant notablement les premiers assurés, il exige des primes d'abord très faibles et ultérieurement très lourdes ; le second régime est plus équitable, mais il confie à l'État des capitaux gigantesques dont la gestion par lui ne peut s'opérer sans une provocation au gaspillage, sans favoritisme et inexpérience, sans soustraction aux emplois productifs et sans amoindrissement notable de l'esprit d'entreprise individuel.

L'un et l'autre régime aboutissent, sinon à une impossibilité absolue, du moins à de si graves inconvénients et de si notables préjudices pour le corps social qu'il en résulte une impossibilité relative.

DU SYSTÈME ATTÉNUÉ DES SUBSIDES DONNÉS PAR L'ÉTAT AUX ASSURANCES OUVRIÈRES. — Frappés et effrayés des énormes inconvénients de l'assurance d'État obligatoire pour la vieillesse et les infirmités, pressentant vaguement le gouffre financier auquel elle aboutirait et l'affaiblissement général, qui en résulterait, de l'initiative individuelle, quelques esprits, voulant néanmoins céder à l'entraînement démocratique général, s'arrêtent à un système mixte, qui consiste à faire contribuer largement l'État aux pensions ouvrières. Dans ses séances du mois de novembre 1894, la Commission parlementaire de prévoyance, présidée par M. Léon Bourgeois, ancien ministre de l'intérieur, a adopté un plan de ce genre ; le ministre des finances, M. Poincaré, tout en faisant des réserves sur le développement du principe, y a cependant accédé et a accepté l'inscription du premier crédit. Un crédit de 2 millions de francs est inscrit au budget de 1895 du ministère du commerce « pour majorer les retraites liquidées à la caisse nationale de la vieillesse, au profit des personnes âgées de 65 ans au moins dans des conditions à déterminer[1] ». Ces conditions,

[1] Il faut remarquer que l'État alloue déjà, et à tort selon nous, une somme de 1,500,000 fr. comme subside aux sociétés de secours mutuels, dont nous avons parlé plus haut (pages 367 à 371), sous prétexte de le

qui ont été ensuite spécifiées par la Commission, seraient les suivantes : 1° le pensionnaire devra avoir au moins 65 ans, sauf les abaissements d'âge qui pourront être adoptés dans l'avenir; 2° le chiffre de la pension, bonification comprise, ne dépassera pas 360 francs par an; 3° la personne postulant la pension aura dû faire des versements de primes pendant dix années au moins; 4° elle ne devra pas posséder, en dehors de son titre de retraite, des ressources personnelles s'élevant en capital à plus de 2,500 francs et en revenu viager à 200 francs ou davantage. 5° Enfin la distribution des bonifications entre les divers retraités sera réglée par un barème fixé par décret et calculé suivant une progression continue et en raison inverse de l'importance du chiffre de la pension.

D'autre part, le président de cette « commission de prévoyance », qui paraît pousser au degré ultime où elle peut atteindre l'imprévoyance législative et financière, déclare que, en fait, la fixation de cet âge (65 ans), devra, dans les années suivantes, être abaissé successivement jusqu'à soixante et cinquante-cinq ans [1].

Il est impossible de n'être pas stupéfait de la sereine incohérence et de la présomptueuse légèreté avec laquelle tout ce plan est, non pas combiné, mais grossièrement tracé et agencé. Ce petit crédit de 2 millions de francs, si ce germe déposé dans le budget est laissé à sa puissance de développement naturelle, se transformera avec le temps en un crédit de 1 milliard de francs, sinon de plus [2].

Ces subsides en faveur de certaines catégories de personnes,

garantir du dommage que cause à leurs fonds de retraite la diminution du taux de l'intérêt servi par la Caisse des Retraites. Le crédit de 2 millions de francs, dont il est parlé dans le texte, est tout différent de ce premier crédit et, par conséquent, s'y ajoute.

[1] Voir, dans le *Journal des Débats*, du 11 novembre 1894, édition du matin, la lettre adressée par M. Léon Bourgeois, président de la commission de prévoyance, au nom de la dite commission, au ministre des finances.

[2] Se reporter plus haut, pages 378 à 380, pour l'établissement des charges réelles auxquelles devrait faire face un système substantiel d'assurances d'État contre la vieillesse et l'invalidité.

aux dépens de la masse des contribuables et sans que rien soit alloué aux gens pauvres qui n'auront pas, soit par imprévoyance, soit par des circonstances diverses, ou par misère, effectué de versements, ne peuvent se soutenir : c'est une injustice flagrante. Ou tous doivent pouvoir recourir aux subsides de l'État, même les plus pauvres, ou personne n'y a droit. Mais l'État venant favoriser ceux qui ont pu se créer quelque pension et ne donnant rien à ceux qui ne l'ont pas pu, réclamant, par conséquent, indirectement, au moyen de l'impôt, une aide aux gens ayant très peu de ressources au profit de ceux qui en ont quelques-unes, c'est la constitution inadmissible d'une nouvelle classe de privilégiés. L'État cherche à se tirer de cette contradiction en disant qu'il suscite et encourage l'épargne ; mais, d'autre part, il la limite tellement qu'il la décourage. Toute personne possédant plus de 2,500 francs en principal ou plus de 200 francs de ressources viagères n'aurait aucun droit au secours de l'État. Cela veut dire que nombre d'intéressés limiteront au-dessous de 2,500 francs leurs épargnes pour la constitution d'un capital ou au-dessous de la somme nécessaire pour leur produire 200 francs en viager, outre leur pension qui serait au maximum de 360 francs. Ainsi, l'État fixerait à 560 francs en viager et à 420 francs, ou 435 francs environ (en y comprenant l'intérêt à 2 1/2 ou 3 p. 100 d'un capital de 2,500 francs) le maximum de ressources que pourrait avoir le pensionné. Comme, en outre, cette pension de 360 francs serait le maximum et que, dans la pratique, elle serait souvent de moitié ou des deux tiers seulement, l'État bornerait à 3 ou 400 francs en tout, ses autres ressources comprises, le revenu que pourrait avoir l'assuré.

Il est difficile d'imaginer un système plus déraisonnable. Aussi conduirait-il tout droit à l'assurance obligatoire et aux charges énormes de 1 milliard à 1 milliard et demi de francs par an que nous avons établies plus haut (pages 378 à 380).

Ce plan est simplement conçu en vue de l'ostentation par des politiciens qui veulent prétendre « faire quelque chose. »

Les hommes s'étant déshabitués de compter sur eux-mêmes ou sur leurs familles, ayant appris à considérer l'État comme leur appui dans leur vieillesse, il se produirait des surenchères constantes des politiciens des divers partis pour abaisser l'âge de la retraite et augmenter les pensions; des poussées formidables risqueraient de s'effectuer à chaque élection de la part des masses populaires qu'on aurait bercées de ce prétendu idéal, l'État se substituant à l'effort individuel et aux secours de famille. *La famille, qui a été le principal pivot de la civilisation chez tous les peuples et qui est cimentée par des sacrifices et des aides mutuelles, de la part des parents pour les enfants et des enfants adultes pour leurs parents, redeviendrait un lien lâche et passager.*

DU CHAMP OUVERT AUX ASSURANCES PRIVÉES ET LIBRES ET DE LA MEILLEURE EXPLOITATION DU VASTE DOMAINE DE L'ASSURANCE. — Sans recourir à aucune faveur pécuniaire de l'État ou des communes, à aucun subside, à aucune exemption des impôts généraux du pays, l'initiative des particuliers et des associations libres, poursuivant tantôt un but purement d'intérêt financier, tantôt remplissant seulement la fonction sociale de la fortune, que nous avons décrite plus haut (pages 282 à 296), peut multiplier les combinaisons ingénieuses pour faciliter l'accès de l'assurance à tous les gens de bonne volonté, la rendre moins coûteuse, en étendre et en varier les applications et les objets. Sans parvenir pleinement à cet état que Fourier appelait le *garantisme,* qui consisterait à procurer la garantie parfaite et universelle, elle peut réduire de plus en plus l'influence perturbatrice et décourageante du hasard dans ses principales manifestations.

Les compagnies d'assurances en sont encore à la première période de toute institution humaine, celle où elles n'ont pénétré que les couches sociales élevées et moyennes et où elles n'ont encore visé que les parties de leur tâche les plus simples et les plus faciles à accomplir.

Même au point de vue des risques les plus connus, ceux de l'incendie, du dénuement de la vieillesse, des accidents non

seulement professionnels, mais divers, des sinistres agricoles, l'initiative des particuliers et des associations peut étendre les combinaisons d'assurances aux personnes de peu de moyens, de peu d'instruction et de peu de loisirs, qui y sont restées jusqu'ici étrangères.

Ainsi les mobiliers d'ouvriers sont aujourd'hui très rarement assurés. La *Société Industrielle de Mulhouse* et diverses autres associations ou de nombreux patrons de l'Alsace et de l'est de la France se sont occupés de pourvoir à ce soin. On pourrait faire à cet égard ce que fait une compagnie d'assurances française, la *Foncière,* pour les officiers; cette société, moyennant une prime fixe et unique de 5 francs par an, assure pour 1,000 francs de mobilier et 2,000 francs d'objets personnels appartenant aux officiers et les garantit, en outre, du recours des voisins. Une prime de 5 francs et qui peut-être serait susceptible d'être réduite à 3 fr. 50 ou à 4, avec la fixation à 7 ou 800 francs du mobilier et à 1,200 ou 1,500 francs des objets personnels, serait, certes, aisément supportée par une famille ouvrière. A défaut des sociétés financières, les sociétés de secours mutuels pourraient se charger de ce soin; il faudrait que, comme les grandes compagnies d'assurances financières, elles se subdivisassent en autant de branches qu'elles couvriraient de risques principaux : la maladie, l'incendie, la vieillesse, les accidents, en ayant une comptabilité distincte pour chacune, tout en bénéficiant de l'économie de perception et des frais généraux.

De même encore, les sociétés d'assurances contre l'incendie, ou les sociétés de secours mutuels remplissant ce rôle à l'égard des ouvriers pourraient garantir pendant quelques semaines le chômage résultant pour ceux-ci de l'incendie de l'atelier. Une fédération des sociétés de secours mutuels serait nécessaire en ce cas, parce que des sociétés purement locales encourraient des risques d'une trop grande intensité.

L'assurance générale contre le chômage ne paraît guère possible, parce que ce risque a des causes trop diverses, trop inévaluables et en partie trop dépendantes de la volonté de l'homme. Mais certaines conditions spéciales de chômages,

très déterminées, pourraient être couvertes par des assurances. Quant aux autres, ce serait à la prévoyance individuelle et générale à y pourvoir par l'épargne.

Dans certains cantons suisses, on a projeté des assurances contre le chômage ; mais elles ne reposent que sur des données approximatives et manquent de précision ; elles ont plutôt le caractère de collectes et de subsides pour la préparation d'un secours que celui de primes et d'indemnités. Néanmoins, l'organisation d'assurances mutuelles contre certaines catégories de chômage ne paraît pas impossible.

Pour les assurances agricoles, les sociétés locales, en recourant au besoin à une certaine fédération, obtiendraient de nombreux et substantiels résultats, si, au lieu de vouloir donner toujours des indemnités totales, elles allouaient des indemnités partielles, par exemple, pour la moitié du sinistre, en cas de grêle, de mortalité du bétail, etc. ; les primes pourraient être alors réduites et cette indemnité de moitié suffirait à empêcher le cultivateur frappé d'être complètement atterré.

Ainsi, *les combinaisons d'assurances sont très perfectibles, très extensibles, très diversifiables; la méthode de l'assurance n'occupe encore qu'une faible partie des branches et ne s'applique qu'à la moindre fraction des couches sociales qui peuvent lui être dévolues.*

On peut rêver d'assurances frappant tous les risques : le vol, les inondations, la sécheresse, les mauvaises récoltes, la baisse des valeurs mobilières, les mécomptes des placements, les faillites, etc. Il ne faut pas oublier, toutefois, les observations que nous avons présentées au début de ce chapitre : *l'assurance est coûteuse; si l'on voulait s'assurer contre tous les risques, il faudrait payer une telle quantité et une si lourde quotité de primes, à cause des frais généraux, fraudes, etc., que le sacrifice permanent causé par elles dépasserait de beaucoup l'avantage éventuel de l'indemnité à recevoir en cas de sinistre. Il faut donc se contenter de s'assurer contre les risques les plus graves ; mais ces risques varient suivant les situations soit professionnelles, soit individuelles. On est obligé de restreindre l'assurance aux risques les plus réguliers et permettant le moins la fraude.* Il en est d'elle

comme de l'inoculation. Quand on découvrirait le moyen de se prémunir par l'inoculation contre tous les maux, un homme ne pourrait se faire inoculer contre mille maladies diverses; il le ferait contre les principales et s'en remettrait à un bon régime hygiénique pour le reste.

En dehors de ces risques les plus graves et offrant le plus de facilités pour la constatation de la cause du sinistre, il reste un procédé général d'assurances, qui est le caput mortuum *le moins coûteux, n'exigeant aucuns frais généraux, et qu'aucune combinaison ne pourra entièrement suppléer, c'est l'épargne individuelle*[1].

[1] Plusieurs pays s'aventurent dans la voie de création de pensions officielles de retraites pour les ouvriers. En avril 1900, on a distribué à notre Chambre des députés, un rapport de M. Guieysse, au nom de la Commission de prévoyance et d'assurances sociales, ayant pour objet d'assurer à tous les salariés français de l'industrie, du commerce et de l'agriculture, au nombre de 7 millions 1/2, une retraite à partir de 65 ans, et, en cas de décès avant cet âge, une assurance de 1,000 fr., dont moitié au profit de la veuve et moitié au profit des enfants, âgés de moins de 16 ans. Tous les ouvriers seraient astreints à une retenue sur leurs salaires, de 5 ou 10 centimes par jour, suivant que le salaire ne dépasserait pas 2 fr. ou l'excéderait. Le patron y joindrait une somme égale. Si, de la capitalisation de ces sommes, il résultait, à 65 ans, une pension moindre de 360 fr., l'État la compléterait. En fait, prétend audacieusement M. Guieysse, la généralité des pensions dépasserait 500 fr. En cas d'invalidité avant l'âge de 65 ans, la pension serait liquidée par avance et l'État la compléterait à 200 fr. Le rapporteur de ce plan législatif prône le système de capitalisation ou couverture et estime qu'il faudrait arriver à une réserve de 12 milliards de fr. qui serait constituée par le rachat d'une grande partie de la dette française. Ce projet ne repose sur aucune base solide; il est insuffisant par les raisons développées dans le texte.

En Angleterre, il ressort d'études officielles, en 1899 et 1900, que, pour servir aux ouvriers britanniques une pension modeste, à partir de 65 ans d'âge, il en coûterait une annuité de 15,650,000 liv. (395 millions de fr.) en l'an 1921 et qui grossirait encore ensuite. (*The Economist*, de Londres, n° du 10 mars 1900, page 344). En Nouvelle-Zélande, pays à législation imprégnée de socialisme, les pensions pour la vieillesse *(old-age pensions)* ont imposé au budget de 1899-1900 un surcroît de charges de 153,970 liv. sterl., près de 4 millions de francs. On calcule qu'en 1911 le fardeau de ces pensions pour le budget sera de 400,000 liv. st. (10 millions de fr.) par an, et il s'agit là d'une petite contrée n'ayant pas 800,000 habitants (*The Economist*, de Londres, n° du 4 août 1900, page 1,102).

Quand même il serait possible de créer pratiquement un régime officiel d'assurance générale contre la vieillesse et l'infirmité, nous n'en serions pas partisan; une nation, uniquement composée de futurs rentiers automatiques, perdrait l'énergie et l'esprit d'initiative. (Note de la 3e édit.)

CHAPITRE VII

DES INTERRUPTIONS D'ÉQUILIBRE ENTRE LA PRODUCTION ET LA CONSOMMATION. — LES CRISES COMMERCIALES

Caractéristiques des crises commerciales ou économiques. — Les deux natures diverses de ces crises : 1° les crises commerciales ou financières ; 2° les crises économiques générales.

Causes générales des crises commerciales. — Pourquoi celles-ci sont plus fréquentes dans le monde moderne. — Elles n'étaient, cependant, pas inconnues dans l'antiquité et au moyen age.

Atténuation graduelle de l'intensité des crises commerciales et de leur action sur la société.

Ancienneté des crises commerciales.

Les crises commerciales locales : crises de disette.

Les crises économiques générales, crises dites d'abondance ou de surproduction. — Examen du problème de la surproduction générale ou partielle.

Classification des produits suivant l'extensibilité de leur débouché. — Marchandises à débouché assez rapidement extensible.

Deuxième catégorie de marchandises, celles dont la consommation n'est pas extensible ou peu extensible.

Examen de la première catégorie de crises. Les crises commerciales et financières : leurs causes et leur évolution.

Exemples de crises commerciales et financières.

Les crises se rattachant aux guerres et accompagnant ou suivant le rétablissement de la paix.

Les crises qui résultent de grandes perturbations monétaires.

Les crises économiques générales ou crises de progrès dans la production : en quoi elles diffèrent des crises commerciales ou financières proprement dites.

Prétention absurde que les crises résultent d'un défaut de direction monétaire dans la production.

Des remèdes ou des palliatifs aux crises. — Grande question de l'expérience héréditaire et de l'expérience individuelle.

CARACTÉRISTIQUE DES CRISES COMMERCIALES OU ÉCONOMIQUES. — LES DEUX NATURES DIVERSES DE CES CRISES ; 1° LES CRISES COMMER-

CIALES OU FINANCIÈRES ; 2° LES CRISES ÉCONOMIQUES GÉNÉRALES. — Le fonctionnement régulier de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, composant les trois branches de la production, est, de temps en temps, troublé par des crises qui entravent, sinon suspendent, la circulation des produits et qui ralentissent la formation de produits nouveaux. La caractéristique de cet état de choses, c'est la coïncidence d'une sorte d'abondance et du dénuement. Les producteurs sont encombrés de denrées, les magasins regorgent de marchandises ; mais, suivant une expression vulgaire, « rien ne se vend. » Cependant, l'humanité ne laisse pas que d'avoir un vif besoin de beaucoup de ces produits qui ne trouvent pas acheteur ; nombre de gens ne demanderaient pas mieux que de les consommer ; mais, privés de travail, souvent malgré leur bonne volonté, ils n'ont pas le moyen de les acquérir. Ne trouvant pas, en effet, d'écoulement pour leurs articles, beaucoup d'usines se ferment, d'autres se mettent au régime du demi-chômage, les commerçants renvoient une partie de leur personnel, les agriculteurs souffrent, eux aussi, et font de même dans une certaine mesure. *Tout l'engrenage de la circulation et de la production paraît détraqué, et l'on se trouve en présence de cette contradiction : l'abondance des produits et, sinon la misère, du moins la gêne universelle.*

Ces terribles accidents, souvent considérés comme mystérieux, offrent, du moins pour certaines catégories d'entre eux, une sorte de périodicité. Un économiste qui a apporté beaucoup de persévérance et d'ingéniosité à étudier, sinon les crises de toute nature, du moins celles qui se rattachent spécialement au commerce et à la finance, M. Clément Juglar, a signalé en France les crises de 1810, 1818, 1825, 1830, 1837, 1847, 1857, 1867, 1877, 1882, 1891. Il proclame leur périodicité et, d'une façon générale, leur retour à peu près tous les dix ans. Un économiste anglais, très subtil, Jevons, est arrivé à des conclusions analogues et, cherchant une cause naturelle physique à cette périodicité, il a cru la trouver dans les variations des taches du soleil, lesquelles influenceraient

d'une manière périodique l'état des récoltes qui, lui-même, se répercuterait sur tout l'organisme économique. Cette explication paradoxale de Jevons ne supporte pas l'examen. Quant à la périodicité d'une certaine nature tout au moins des crises, celles qui se rattachent spécialement au commerce et à la finance, les observations de M. Juglar et de Jevons, tout en étant peut-être un peu trop systématiques et prétendant à une rigueur trop absolue, ont, dans l'ensemble, un certain fond de vérité.

Les crises sont un détraquement momentané de l'engrenage économique, dû à ce que le débouché vient tout à coup, par des causes diverses, à se retrécir considérablement pour des catégories importantes de produits, ce qui, par répercussion, entrave l'écoulement de tous.

C'est dans la circulation, souvent aussi, mais non pas toujours, dans l'appareil du crédit, que les crises commencent à se manifester; mais elles ont leurs racines principales dans la production et la consommation, dans le défaut d'équilibre actuel entre l'une et l'autre.

Les crises économiques sont de deux natures très diverses et très distinctes : l'une, qui a été la plus observée et qui fait l'objet notamment des travaux de M. Juglar et de Jevons, à savoir : 1° *les crises dites commerciales et financières; ce sont des périodes de dépression et d'embarras, succédant à des périodes d'exaltation que provoquaient l'effervescence d'imagination des producteurs et les abus du crédit;* 2° *la seconde catégorie de crises, qui a été moins étudiée, est celle des crises économiques générales qui ont leur racine dans de très grands changements, souvent de grands progrès accomplis, dans la production : ces crises peuvent sévir sans aucun abus de crédit, sans aucun resserrement de la confiance publique; ce sont de beaucoup les crises les plus intenses et les plus longues.*

Faute d'avoir nettement distingué ces deux natures de crises, les écrivains spécialistes, comme ceux que nous avons nommés plus haut, ne sont parvenus qu'à des résultats incomplets; leur prétention de prévoir et de préciser l'arrivée, la

cours, le développement, la liquidation de la crise et le retour à l'état normal, a reçu des faits des démentis. Leurs observations étaient vraies pour les crises de la première catégorie, qui sont, d'ailleurs, les plus anciennes et les plus nombreuses; elles ne s'appliquent pas aux grandes crises économiques générales ayant leur racine dans le changement des conditions mêmes de la production.

CAUSES GÉNÉRALES DES CRISES COMMERCIALES. — POURQUOI CELLES-CI SONT PLUS FRÉQUENTES DANS LE MONDE MODERNE. — ELLES N'ÉTAIENT, CEPENDANT, PAS INCONNUES DANS L'ANTIQUITÉ ET AU MOYEN AGE. — Ces crises, quant à leurs causes générales, tiennent aux caractéristiques de l'industrie et de l'agriculture humaines, qui se sont beaucoup accentuées dans les temps récents :

1° *La très grande spécialisation de la production, la division du travail* avec toute l'extension que nous avons décrite (voir tome I^er^, pages 322 à 346), division *qui n'est plus seulement personnelle, mais territoriale;*

2° *L'anticipation habituelle de la production sur la consommation, celle-là s'effectuant le plus souvent sans commandes, en vue de besoins futurs plutôt que présents, pressentis et devinés plutôt que toujours exactement calculés, ce qui comporte de l'incertitude sur la régularité et l'ininterruption du débouché;*

3° *Le rôle actif de la spéculation et du crédit qui tendent les ressorts économiques, parfois à l'extrême, et à certains moments en tirent le maximum d'effet en les rendant de plus en plus impressionnables et fragiles.* Toute machine perfectionnée est plus délicate qu'une machine grossière; toute machine lancée à fond de train et au maximum de vitesse risque de se détraquer et de s'arrêter brusquement à un obstacle, qui ralentirait à peine la marche d'une machine moins compliquée et fonctionnant avec plus de prudence.

4° *Les variations fondamentales dans la monnaie soit métallique, soit représentative à cours forcé;*

5° *Les modifications très profondes et très soudaines accomplies dans les branches principales de la production, particulièrement*

à la suite de grands progrès techniques effectués sur un point ou sur un autre; la brusque et permanente augmentation, dans des proportions considérables, de certaines catégories de produits, de sorte que les proportions habituelles entre l'offre et la demande en soient subitement très modifiées.

De ces cinq causes des crises, les quatre premières concernent particulièrement les crises dites commerciales; la cinquième se rapporte aux crises économiques générales.

On a remarqué que l'homme, même le plus inconstant, a pour sa vie journalière des habitudes qui ne varient que dans un rayon de peu d'amplitude; à plus forte raison en est-il ainsi d'une vaste société prise en bloc, si frivole qu'on la veuille supposer, et les couches tout à fait frivoles sont très minces dans une société de plusieurs dizaines de millions d'âmes. La loi des grands nombres, au moins pour un temps bref, atténue, si elle ne le supprime pas, l'effet des fantaisies individuelles. Les besoins et les goûts, pour n'être pas absolument fixes, ont une certaine permanence. On demande et l'on consomme chaque année de toutes les denrées des quantités qui ne se modifient pas brusquement dans d'énormes proportions. On fait un certain volume d'échanges, une certaine somme de consommations nécessaires, de consommations de luxe, une certaine somme d'épargnes. Au milieu de toutes les oscillations de la vie sociale et économique, il y a donc, sinon une certaine fixité, du moins une sorte de moyenne qui se modifie sensiblement avec le temps, mais non à bref délai, ni d'une année à l'autre. Il est nécessaire qu'il en soit ainsi : *c'est sur cette constance relative des besoins et des goûts, dans un temps limité, que repose toute la production : autrement, elle n'aurait ni règle, ni boussole.*

Cette moyenne de demande d'objets de consommation de chaque catégorie, cette moyenne d'épargne, varient notablement quand on considère deux époques un peu éloignées, surtout très éloignées ; mais, en général, elle varie graduellement, sauf des circonstances exceptionnelles, et l'on peut dire d'elle ce que l'on dit de la nature : *non facit saltus.*

Si la production des différentes catégories d'objets utiles ou agréables à l'homme se réglait toujours sur cette moyenne, ou ne la dépassait que très légèrement, très graduellement, en cherchant à l'élever successivement d'un degré, les chances de crises, à proprement parler, seraient minimes. Mais les conditions contemporaines de la production ne permettent pas une circonspection aussi défiante.

Les crises commerciales ou financières et les crises économiques générales sont les maladies des peuples très industrieux, très entreprenants, très progressifs, les premières se reproduisant avec une périodicité fréquente, presque chaque décade d'années, et durant peu, les secondes se présentant à de plus longs intervalles et plus irréguliers, mais durant davantage.

Dans les pays et les temps où la division du travail n'est qu'embryonnaire, où règnent le régime patriarcal et l'industrie domestique, il y a peu de crises commerciales ou économiques à proprement parler, du moins elles n'apparaissent pas. Dans ces sociétés primitives, chaque petit groupe, en général chaque famille, consomme tout ce qu'il produit ; il n'échange que le superflu, c'est-à-dire la moindre portion de sa production contre le superflu d'autrui. Chez les peuples de haute civilisation, au contraire, chacun échange le gros, souvent la totalité, de sa production pour se procurer le nécessaire.

Chez les peuples qui ont déjà beaucoup plus de division du travail, mais qui sont adonnés à la petite industrie, qui vivent sur des marchés étroits, restreints par les moyens de communication, qui travaillent en général sur commandes, ou bien écoulent le superflu de leur production dans ces vastes concours périodiques de commerçants que l'on appelle des foires, ce qui était l'organisation du Moyen Age et l'est encore de l'orient de l'Europe et de la plus grande partie de l'Asie, il serait exagéré de dire que les crises commerciales n'existent pas, mais elles ont, d'ordinaire, moins d'intensité, surtout elles sont moins apparentes et attirent moins le regard.

Pour être proportionnelles à la division du travail, à l'engrenage économique, les crises commerciales et économiques ne doivent pas faire condamner cette organisation de la production. Chaque état économique ou social, comme chaque période de la vie humaine ou chaque profession, a ses maladies particulières ; et la violence de celles-ci est souvent en raison de la force de résistance de l'organisme.

ATTÉNUATION GRADUELLE DE L'INTENSITÉ DES CRISES COMMERCIALES ET DE LEUR ACTION SUR LA SOCIÉTÉ. — Chez les peuples patriarcaux, la maladie propre, c'est la disette ou la famine ; elle y fait infiniment plus de ravages que chez nous les crises. Chez les peuples modernes, à peine les statistiques, surtout chez les plus riches, indiquent-elles, pour les naissances, les décès, même les mariages, des variations sensibles dues aux crises commerciales. En France, en Angleterre et aux États-Unis les relevés de l'état civil n'en portent guère la trace ; les fluctuations des naissances, décès, mariages, dans les années de plein essor et dans celles de crises, en sont arrivées à peu différer, ce qui tient à l'importance des réserves qui permettent aux différentes classes de la population de traverser ces périodes critiques, sinon sans quelques privations et quelques souffrances, du moins sans en être vitalement atteintes. La période de 1883 à 1888 peut être considérée en France comme une période de crise, caractérisée par le krach de la bourse de 1882, la suspension des constructions immobilières dans les grandes villes, la baisse du prix du charbon et les ravages les plus intenses du phylloxéra. Or le chiffre des décès a varié de 836,897 au plus bas en 1885 à 860,222 au plus haut en 1886, les deux années peut-être où la crise avait le plus d'intensité ; mais ces chiffres et surtout le premier ne dépassent guère ceux de la moyenne des années 1877-1881, où il y avait une relative prospérité et où la moyenne des décès était de 833,616. D'autre part, l'Exposition de 1889 imprima aux affaires un mouvement de reprise ; les décès ne furent, il est vrai, dans cette année, que de 794,933, le chiffre le plus bas atteint depuis longtemps, mais dans les trois années suivantes, 1890, 1891, 1892, dont le

deux premières, tout au moins, participèrent encore de l'élan de l'Exposition de 1889, de la reprise des charbonnages, de l'industrie métallurgique et des travaux du bâtiment, les décès oscillèrent annuellement entre 875,888 et 876,882, chiffres dépassant de beaucoup ceux des années 1885 et 1886, où la crise avait eu le plus d'intensité. La moindre épidémie d'influenza accroît beaucoup plus les décès que la crise commerciale la plus profonde. De même les naissances, dans les années les plus atteintes par la crise, 1883, 1884, 1885, 1886, furent relativement nombreuses, oscillant entre 912,838, chiffre minimum en 1886, et 937,944, chiffre maximum en 1883, tandis que dans l'année si florissante de l'Exposition de 1889, et dans les années suivantes qui ressentirent encore les effets de ce grand succès industriel et national, elles tombèrent sensiblement, à 880,579 en 1889 et à 838,059 en 1890, pour se relever légèrement après, dans des années qui commençaient cependant à être un peu moins prospères. Quant aux mariages ils furent particulièrement nombreux dans ces années de crise 1883 à 1886, variant de 283,170, chiffre minimum en 1885, à 289,555, chiffre maximum en 1884, ce qui dépassait les chiffres des années précédentes, réputées cependant plus prospères, et ce qui excéda considérablement les chiffres des années postérieures, le minimum étant précisément atteint dans la glorieuse année de l'Exposition de 1889 et dans celle qui la suivit, soit 272,934 mariages et 269,332, chiffres qui se relevèrent dans les deux années suivantes, jugées cependant moins prospères[1]. Ainsi, pour la France et dans les temps récents, les crises commerciales ne laissent pas de traces bien sensibles dans les relevés de l'état civil, soit pour les décès, soit pour les mariages, soit pour les naissances.

Il n'en va guère autrement de l'Angleterre. Dans les quinze années de la période 1877 à 1891, le chiffre des décès varie, pour l'Angleterre proprement dite, d'un minimum de 491,935 en 1877 à un maximum de 587,666 en 1891, mais ce dernier

[1] Voir les tableaux de *l'Annuaire d'Économie politique et de statistique*, année 1886, pages 5 à 8 et année 1894, page 18.

chiffre et celui de l'année immédiatement précédente (1890) tiennent à l'épidémie d'influenza; d'autre part, ces dernières années sont précisément celles où il s'est contracté le plus de mariages, soit 223,028 en 1890 et 226,023 en 1891 contre 182,023, le chiffre le plus bas, en 1879, et 196,071, l'autre chiffre le plus déprimé, celui de l'année 1886. Le plus fort chiffre de naissances de toute la période, soit 913,836, se rencontre dans l'année 1891 qui a le plus gros chiffre de décès et qui se trouve ainsi présenter à la fois le point culminant pour les trois grands actes de l'état civil, les naissances, les décès et les mariages. Le chiffre le plus bas des naissances est celui de 1888, soit 879,868, qui est précisément l'une des années de la période où les décès ont été le moins nombreux (510,971). Il est difficile de voir dans ces tableaux la trace de l'influence profonde des crises commerciales. Il faut tenir compte, d'ailleurs, de ce que la population de l'Angleterre proprement dite ayant beaucoup augmenté dans cette période de 15 ans et passé de 24,699,539 âmes en 1877 à 29,403,346 en 1892 [1], non seulement par l'excédent des naissances sur les décès, mais aussi par l'immigration d'adultes, irlandais surtout, il est naturel que chacune des trois catégories d'actes de l'état civil se présente en augmentation à la fin de la période, relativement au début; quand cet accroissement ne dépasse pas 20 p. 100 dans la dernière année (1891) relativement à la première (1877) la proportion n'est pas altérée.

Dans un pays ayant moins de réserves relativement à sa population et où les salaires sont beaucoup plus faibles, la Belgique, l'influence des crises commerciales se fait plus sentir, moins sur les chiffres des décès et sur ceux des naissances, où elle est assez faible, sinon imperceptible, d'autres influences se trouvant prédominantes dans ces deux cas, que sur le chiffre des mariages. Si, dans l'*Annuaire statistique de la Belgique*, on compare le tableau des mouvements de l'état civil et celui de la production houillère, la principale du pays

[1] *Statistical Abstract for the United Kingdom*, 1877 à 1891, pages 220 et 221.

et la mesure des autres, on voit une certaine corrélation. Ainsi, de 1883 à 1888, il y eut une assez grande langueur des charbonnages belges, le nombre des ouvriers employés qui avait été de 108,343 avec des salaires moyens de 1,031 francs en 1876, ne fut plus que de 103,095, avec un salaire moyen de 812 francs en 1885. A partir de 1889, il y eut un relèvement considérable qui atteignit le point culminant en 1890, pour le salaire moyen qui était de 1,117 francs, le nombre des ouvriers occupés se trouvant de 116,779, et qui arriva au point culminant pour le nombre d'ouvriers en 1891 où il fut de 118,983, mais avec un salaire moyen un peu plus faible, quoique encore élevé, 1,086 francs. En 1892, il y eut une très légère diminution du nombre des ouvriers occupés (118,578) et une plus forte du salaire qui ne fut plus que de 957 francs, chiffre encore beaucoup plus élevé que celui de 1885. L'industrie charbonnière, dans un pays tel que la Belgique, peut être considérée comme étant la mesure de la généralité des autres. Les statistiques de l'état civil portent quelques traces de ces grandes modifications, du moins en ce qui concerne les mariages. Dans la période très florissante, de 1873 à 1876, la proportion des mariages à la population fut élevée, variant de 7.85 pour 1,000 habitants, chiffre maximum en 1873, à 7.07 en 1876. Dans les années 1878 à 1880 et 1883 à 1886 où l'industrie fut languissante, le nombre des mariages pour 1,000 fut beaucoup plus faible, à savoir : 6.77 pour 1,000 en 1878, 6.10 en 1879, 6.84 en 1883, 6.78 en 1884, 6.90 en 1885, 6.77 en 1886. A partir de 1887 où il y eut une certaine reprise de l'industrie, la proportion des mariages se releva et fut surtout considérable dans les années 1890 à 1892, qui profitèrent le plus de l'activité industrielle, soit 7.32 mariages pour 1,000 en 1890, 7.49 en 1891 et 7.69 en 1892. Pour ce qui est des naissances et des décès, au contraire, on ne trouve guère la trace ou l'on n'en trouve qu'une à peine perceptible de ces alternances d'activité et de dépression commerciale. Ainsi, de 1873 à 1892, la proportion la plus faible des décès, 19.34 pour 1,000, est atteinte en 1887, année succédant immédiatement à la période

peu prospère et en faisant même encore partie ; la proportion la plus forte, 22.95 pour 1,000, se présente dans une année très prospère, l'année 1875 ; de même, les années 1880, 1881, 1891 et 1892, quoique toutes les quatre parmi les plus prospères, offrent des chiffres de mortalité relativement élevés, 22.29, 21.20, 21.22 et 21.79 pour 1,000 ; au contraire, l'année 1885, qui est celle où la crise atteignit en quelque sorte son apogée, n'offre qu'une faible mortalité, 20.36 pour 1,000. Il est visible que les facteurs déterminant les grandes oscillations dans le chiffre des décès sont tout autres que la prospérité ou la dépression commerciale. Quant aux proportions des naissances à la population, elles n'ont, pour ainsi dire, pas cessé de baisser en Belgique depuis 1873-1877, période où cette proportion était de 32 à 33 naissances par 1,000 habitants ; la décroissance a été presque continue, le taux de la natalité touchant un des points les plus bas, 28.98 par 1,000 habitants, en 1890, l'année la plus prospère, pour se relever très légèrement en 1891 (29.97 par 1,000 habitants), mais retomber immédiatement après en 1892, année cependant prospère, à 28,92 pour 1,000, la proportion la plus faible depuis 1886. Pour les cinq années de 1893 à 1897, le taux de la natalité a été respectivement de 29.55, 28.98, 28.55, 29.02 et 29 pour 1,000[1]. Les crises commerciales et les époques d'activité industrielle ont peu d'influence, même en Belgique, sur le chiffre des naissances. La cause principale qui influence celles-ci est ailleurs, comme il sera démontré dans le chapitre où nous traiterons de la population.

Ainsi, fléau si appréhendé, les crises commerciales ou économiques laissent peu de traces facilement visibles dans les statistiques de l'état civil des peuples d'une vieille civilisation et d'une grande réserve de richesses. A peine en Belgique trouve-t-on la marque de cette influence dans le nombre des mariages, mais non, même chez ce peuple tout industriel et à faibles salaires, dans le nombre des naissances ou des décès.

[1] Voir dans l'*Annuaire statistique de la Belgique*, pour 1898, paru en 1899, le *Mouvement de l'état civil et de la population* de 1830 à 1897, page 90, et dans le même recueil, pour l'activité des charbonnages, la page 316.

Il en est tout autrement pour les famines et les disettes qui affligent les peuples primitifs ou ceux à marché restreint. Qu'il nous suffise de signaler la fameuse famine de l'année 1868 en Algérie qui enleva, dit-on, 500,000 indigènes sur 2,700,000 environ, soit 20 p. 100 de la population. Il a été démontré ultérieurement que les ravages de cette famine avaient été exagérés et que, au lieu de 500,000 indigènes, c'était sans doute un chiffre moitié ou des deux tiers moindre qui avait grossi de ce chef le nombre normal des décès. Il n'en est pas moins vrai qu'une proportion aussi forte que 5 ou 6 p. 100 de la population, soit 2 fois au moins le nombre annuel normal des décès, peut, chez un peuple primitif, être enlevée par une famine.

A tout considérer, cette maladie, les crises économiques et les crises commerciales, est bien moins dangereuse que les maladies des peuples patriarcaux et primitifs ou de ceux à petite industrie, les disettes et les famines; mais peut-être est-elle plus fréquente.

ANCIENNETÉ DES CRISES COMMERCIALES. — Il faut se garder de croire que ce soit un mal récent, quoique sa propagation et son extension frappent surtout depuis l'établissement de la grande industrie et du commerce universel. Les anciens, le Moyen Age et le début des temps modernes n'y ont pas complètement échappé. Roscher parle, d'après Tite-Live, d'une sorte de crise, d'un caractère particulier il est vrai, devant Carthage, quand le premier Scipion l'Africain en faisait le siège et que la très grande popularité de ce général avait attiré une énorme importation. Quand Philippe V monta sur le trône d'Espagne et que les colonies espagnoles furent plus ouvertes aux marchandises françaises, les marchands de Saint-Malo développèrent tellement leur exportation sur ces marchés que le prix des articles de France y tomba plus bas qu'en France même. On constata en 1720 une grande crise en Angleterre qui avait son origine dans les espérances qu'avait fait naître chez les fabricants de ce pays la perspective d'un traité de commerce leur ouvrant l'Amérique espagnole. Le continent européen souffrit aussi, en

1784, d'une crise commerciale à la suite de l'insurrection et de l'émancipation des États-Unis d'Amérique, une énorme spéculation s'y étant formée dans l'espérance exagérée d'écouler de grandes quantités de marchandises continentales en Amérique, tandis que les États-Unis, après le rétablissement de la paix, continuèrent de s'approvisionner en Angleterre. La grande crise commerciale britannique de 1826, quand l'industrie manufacturière était encore à ses débuts et que l'on n'avait que quelques lignes rudimentaires de voies ferrées, eut pour cause les perspectives qu'avaient fait naître, d'une part, l'émancipation des colonies espagnoles, de l'autre, les réformes libérales d'Huskisson auxquelles on pensait que les pays étrangers répondraient par des abaissements de droits.

Dans les cités si actives du Moyen Age, les principales villes commerçantes d'Italie, des Flandres, d'Allemagne, où une notable partie de la production était destinée à l'exportation et où également le transit et la distribution aux autres pays des marchandises venant de l'étranger, surtout de l'Orient, occupaient un grand nombre de personnes, les crises commerciales n'étaient pas inconnues : bien des fois, des métiers y cessaient de battre, par des causes agissant dans des contrées très éloignées. La crise de Florence en 1345 est restée célèbre, ayant eu, comme notre crise de 1882, ou comme la crise anglaise de 1890, à la suite de la chute de la maison Baring, une cause purement financière. A l'ouverture d'une guerre entre l'Angleterre et la France, le roi Édouard III avait mis la main sur les agences britanniques des célèbres maisons florentines Scali, Peruzzi et Bardi. Ces trois grands banquiers se trouvèrent respectivement en déficit de 400,000, 1 million et 363,000 florins d'or. Les immeubles urbains baissèrent à Florence des deux tiers de leur valeur et les immeubles ruraux de moitié. Si cette crise, ayant une cause politique, est connue par les récits de Villani, bien d'autres durent se présenter, n'ayant qu'une cause plus bourgeoise qui n'attirait pas l'attention des historiens, et sont, par cette raison, restées inaperçues de la postérité. Les Hollandais souffrirent au XVIII[e] siècle de

crises nombreuses que les écrivains financiers ont enregistrées. On cite en France celles de 1752, 1756, 1784, 1788[1].

La principale, toutefois, de ces crises du début des temps modernes est celle, très prolongée, qui éclata à la suite de la découverte des riches gisements de métaux précieux en Amérique au XVI[e] siècle. Un des historiens des métaux précieux, Jacob, l'a minutieusement décrite, d'après des témoignages contemporains, tels que les sermons de l'évêque Latimer en Angleterre et la très intéressante publication parue en 1581, sous ce titre: *A briefe Conceipte touching the Common-Weale of this Realme of England,* Brève conception touchant la communauté de ce royaume d'Angleterre, ouvrage dont nous avons parlé dans un chapitre précédent, consacré à la monnaie. C'est bien d'une crise économique et commerciale, dans toute la force du mot, qu'il s'agissait alors; un des personnages qui figurent comme interlocuteurs dans cet ouvrage, écrit sous la forme de dialogue, un bonnetier (*caper*), s'exprime ainsi : « Le mal réside en ces points : une disette de toutes choses en comparaison des âges précédents, quoiqu'il n'y ait rareté de rien, *a dearth of all things in comparison of the former age, though there be scarceness of nothing,* la désolation des villes pour manque d'occupations et de métiers, *desolation of townes for lacke of occupations and craftes.* » Le marchand se plaint de ce que « la pauvreté règne dans toutes les villes d'Angleterre excepté Londres, et que leurs maisons, rues, murs, ponts et routes s'acheminent rapidement à la décadence, *their houses, streets, walls, bridges and roads are hastening rapidly to decay.* » L'idée de la décadence de l'Angleterre hante l'esprit de tous ces personnages [2].

[1] Roscher, *Nationalökonomik des Handels und Gewerbfleisses, zweite Auflage*, page 771 et 774.

[2] William Jacob, *An historical Inquiry into the production and consumption of the precious metals*, 1831, tome II, pages 89 à 98. Dans le sommaire d'un de ses chapitres, Jacob résume ainsi cet état de choses: Plaintes générales de détresse, de la part de la noblesse rurale *(Gentry)*, des laboureurs, des manufacturiers et des marchands; *Idem*, tome II, page VII. L'ouvrage du XVI[e] siècle, cité dans le texte: *A briefe Conceipte*, etc., a une

LES CRISES COMMERCIALES LOCALES. — LES CRISES DE DISETTE. — *Les crises soit commerciales soit économiques générales résultent d'un détraquement de l'appareil de la circulation et d'un défaut d'équilibre entre la consommation et la production.* Les causes de ce détraquement et de ce défaut d'équilibre peuvent être nombreuses. Les crises peuvent être soit locales, propres à une province ou une région d'un grand pays, soit générales, s'étendant à un grand pays tout entier, soit même universelles en ce sens que toutes les contrées du globe ou à peu près, quoique dans des proportions inégales, en sont affectées. Dans l'enchevêtrement nécessaire des échanges qui est la conséquence de la division du travail et du perfectionnement des voies de communication, il est impossible qu'une crise, même locale, n'ait pas quelque répercussion sur toute l'économie d'un grand pays; mais on considère qu'elle reste locale quand la répercussion, en dehors du district où la crise a apparu, n'a pas une certaine intensité.

Comme exemples frappants de ces crises dites locales, qui ont eu cependant quelques conséquences générales, on peut citer celle des districts cotonniers du Lancashire en Angleterre, pendant la guerre de sécession, de 1860 à 1865, qui réduisit énormément les apports de coton; de même la crise amenée dans les départements viticoles de France et particulièrement dans une dizaine de départements du sud-est et du sud-ouest, presque entièrement consacrés à la vigne, par l'oïdium d'abord et, d'une façon plus intense et plus prolongée, par le phylloxera, de 1875 à 1887 ou 1888[1].

Il faut remarquer que les crises que nous venons de mentionner, *la plupart des crises simplement locales,* d'ailleurs, *sont des crises de disette et non pas des crises d'abondance,* si nous pouvons ainsi parler. Les approvisionnements de coton

très grande importance. L'Université de Cambridge a eu l'heureuse idée de le faire réimprimer en 1893, avec des commentaires et une introduction, Cambridge, *University Press*, 1893.

[1] Le phylloxera apparut en réalité vers 1867, mais la disparition presque complète de la vigne dans les départements du midi se place entre 1875 et 1887 ou 1888, époque où la reconstitution des vignobles était avancée.

manquent au Lancashire, de sorte que les fabriques s'arrêtent ; la production du vin qui faisait la richesse du Midi y devient momentanément impossible, de sorte que l'agriculture méridionale se trouve toute déconcertée, désorganisée et appauvrie. Ce sont là des faits qui n'ont rien d'obscur ou de mystérieux. Il n'en va pas de même des crises économiques générales qui semblent se caractériser, non pas par la disette, mais par un excès d'abondance, l'impossibilité d'écouler des marchandises, cependant utiles et désirées d'une partie du public qui n'en a pas suivant ses besoins ou ses désirs. Cette seconde, de beaucoup la principale catégorie des crises, mérite une particulière étude.

LES CRISES ÉCONOMIQUES GÉNÉRALES, CRISES DITES D'ABONDANCE OU DE SURPRODUCTION. — EXAMEN DU PROBLÈME DE LA SURPRODUCTION GÉNÉRALE OU PARTIELLE. — Qu'il y ait, en fait, des crises économiques générales, c'est-à-dire des époques où il soit très difficile, parfois impossible, de trouver acheteur pour la généralité des produits à des cours qui indemnisent, même modestement, la plus grande partie des producteurs, c'est une vérité de fait. Cette vérité de fait est tout à fait distincte de ce que l'on appelle souvent le phénomène de la surproduction.

Peut-il y avoir une surproduction, non pas de tel ou tel objet en particulier, ce qui n'est pas contestable, mais de la généralité des objets utiles ou agréables à l'homme? Ce phénomène d'une surproduction générale est-il, au contraire, impossible? Il y a sur ce point un grand désaccord entre nombre de praticiens et la plupart des théoriciens.

Plusieurs des principaux économistes, Jean-Baptiste Say et Stuart Mill notamment, ont nié d'une façon très catégorique qu'une surproduction générale soit possible ; il ne peut y avoir qu'un défaut de proportion entre les productions particulières, telle étant trop abondante pendant que telle autre ne l'est pas assez, de sorte que la première ne trouve pas de contre-partie. La réfutation par Say et Mill de ce qui leur paraît un préjugé vulgaire se ramène à la célèbre « théorie des débouchés »,

exposée par le premier : les produits s'achètent contre les produits, chaque vendeur est en même temps acheteur; les besoins des hommes et leurs désirs sont, d'ailleurs, infinis ; jamais on ne pourra leur présenter trop de moyens de satisfaction ; or, les produits ne sont que des moyens de satisfaire les besoins et les désirs humains.

Ce raisonnement est très juste au point de vue absolu et universel. Les observations de Say et de Mill sont très exactes en elles-mêmes ; si l'on ne tient compte ni du temps, ni de l'espace, leur justesse se vérifie à la longue : les crises passent, la quantité produite de marchandises qui avait paru surabondante et provoqué l'encombrement étant facilement absorbée ou semblant même insuffisante au bout de quelques années. Mais, dans la pratique, il en sera autrement. d'une manière temporaire du moins : d'abord le marché n'est jamais absolument universel ; il faut tenir compte d'une foule d'obstacles et de frottements, ceux des douanes, ceux des habitudes. Il faut tenir compte aussi de l'intervention de la monnaie qui, sans altérer substantiellement le phénomène de l'échange, peut modifier l'immédiateté des équivalences de l'offre et de l'achat. Enfin et surtout *il faut tenir compte de la loi que nous avons exposée du degré final d'utilité de chaque unité de marchandise, de la décroissance de la valeur au delà d'un certain degré de satisfaction* (voir tome III, page 28). C'est une loi primordiale dont l'importance se fait sentir dans tout le domaine économique.

CLASSIFICATION DES PRODUITS SUIVANT L'EXTENSIBILITÉ DE LEUR DÉBOUCHÉ. — LES MARCHANDISES A DÉBOUCHÉ ASSEZ RAPIDEMENNT EXTENSIBLE. — Examinons les divers cas qui peuvent se présenter au sujet d'un très rapide accroissement de la production.

Les produits peuvent se diviser en deux classes principales : 1° ceux qui correspondent à des besoins largement extensibles, car *il ne peut être question de besoins indéfiniment extensibles,* il n'en existe pas de ce dernier genre, à supposer que le désir de l'homme s'y prêtât, sa nature physique

s'y refuserait. Les besoins largement extensibles, ou du moins dont la satisfaction dans une société quelconque prise en bloc peut être amplement développée, sans qu'il y ait satiété, sinon pour quelques individus ou pour quelques classes, du moins pour l'ensemble social, sont d'abord, en l'état actuel, ceux qui se refèrent à l'alimentation ; étant donnée la situation des peuples civilisés, on est encore loin du moment où l'on aura, d'une manière absolue, trop de blé, trop de viande, trop de vin ou trop de bière, trop de légumes, trop de fruits, etc. On peut dire presque de même pour le logement; il peut s'étendre, s'améliorer, se perfectionner, bien avant que, pour tout l'ensemble social, on arrive à la satiété ; de même encore pour les vêtements, les tissus, les articles d'ornementation. Nombre de gens, et non pas seulement les pauvres, mais une forte partie de la classe dite aisée, n'en ont pas autant qu'ils en désireraient et que, sans excentricité et sans gaspillage, ils en pourraient consommer. De même encore pour le combustible et la plupart des objets servant à la satisfaction des besoins généraux et communs. Il n'en va pas autrement des articles de luxe, la vanité et la frivolité, pour ne pas parler des goûts d'élégance, étant fort extensibles.

Si l'on étudie la consommation de ces objets, on voit combien elle est susceptible de se développer. C'était autrefois un fait constant que la France consommait 85 à 90 millions d'hectolitres de froment : il ne faut se reporter qu'à un quart ou un tiers de siècle en arrière pour trouver l'indication de ce chiffre comme normale. Aujourd'hui, sans que la population ait augmenté de plus de 5 à 6 p. 100 (car elle était de 37,386,000 âmes en 1861 et elle est évaluée à près de 39,000,000 en 1900), la consommation du froment a passé à 120 ou 125 millions d'hectolitres, c'est-à-dire qu'elle s'est accrue de plus d'un tiers. Ce n'est pas seulement en tant que pain, et par voie de substitution à des denrées plus grossières, le seigle, le sarrazin, les châtaignes, etc., que le froment se consomme davantage ; c'est aussi sous la forme de pâtes diverses, de gâteaux, c'est pour

l'élevage de la volaille, même pour l'engraissement des animaux comestibles, cochons, moutons, etc., que l'usage des blés peut encore se répandre. Les Américains aujourd'hui commencent à donner des rations de froment aux porcs, et il ne serait pas étonnant que, dans un quart de siècle, sans que la population française s'accrût sensiblement, la consommation du froment en France passât à 150 ou 160 millions d'hectolitres.

La consommation des tissus est une de celles qui apparaissent comme encore plus extensibles : bien des gens sont mal vêtus et chétivement meublés, qui voudraient avoir des habits de rechange; en dehors de ceux qui sont destinés à la personne, les tissus qui rendent les habitations confortables, tapis, rideaux, couvertures de meubles, ont encore un très vaste élargissement de débouché.

A plus forte raison en est-il ainsi pour la demeure. Toute la classe moyenne dans les grandes villes, toute la classe inférieure dans toutes les agglomérations et même souvent à la campagne est ou trop étroitement, ou trop sordidement, ou trop peu hygiéniquement logée. L'amélioration possible du logement de l'homme, avant que l'on arrive à la satiété, est sinon indéfinie, du moins susceptible de développements considérables. M. le docteur Jacques Bertillon, chef des travaux statistiques de la Ville de Paris, dans d'intéressants tableaux graphiques, qu'il commentait devant la Société d'économie politique en 1894, montrait qu'à Paris il y a 315,236 logements qui n'ont qu'une pièce, 226,504 qui n'en ont que deux, 154,431 qui en ont trois, 83,997 qui en comptent quatre, 38,597 qui se composent de cinq pièces, 23,873 de six pièces, 13,679 de sept pièces, 9,147 de huit, 5,540 de neuf et 13,291 de dix ou davantage. Il est clair que les 315,236 logements d'une pièce peuvent être regardés comme se prêtant à une extension, car même une personne seule, si ses moyens le lui permettent, aurait avantage à avoir au moins deux pièces, l'une pour chambre, l'autre pour réception; de même la plupart des logements de 2 ou 3 pièces pourraient être étendus à la grande satisfaction

de leurs occupants, si cette extension ne leur imposait pas de charges, d'autre part; enfin, même parmi les appartements de 4 à 10 pièces, il s'en trouve un grand nombre que leurs détenteurs verraient avec plaisir contenir une ou deux pièces de plus; et ce n'est pas seulement sous le rapport du nombre de pièces, mais aussi sous celui de leurs dimensions, de leur aération, de leur accès, de leurs dégagements, etc., que beaucoup de Parisiens désireraient, s'il ne leur en coûtait rien, une amélioration. M. Bertillon estime qu'il y a encombrement quand on compte plus de deux personnes par pièce (et il entend par pièce tout local autre que les cabinets d'aisance et les couloirs); or 336.976 Parisiens, d'après ses recherches, souffriraient de l'encombrement dans ce sens. Sur 100 familles de 3 personnes, il y en a à Paris 17 qui s'entassent dans une seule pièce. La situation, d'après ce statisticien, serait encore plus mauvaise à Vienne, Berlin, Buda-Pest, Saint-Pétersbourg[1].

Si l'on réfléchit que cette situation se reproduit, d'une façon atténuée peut-être, dans la plupart des villes, et que la moitié ou tout au moins le tiers ou le quart de la population des campagnes est logée dans des conditions très insuffisantes, on en conclura que, la valeur des constructions en France étant estimée à une cinquantaine de milliards de francs[2], il serait possible de consacrer encore 15 ou 20 milliards à des constructions de maisons pour les classes inférieures ou moyennes, sans qu'on pût dire que les unes et les autres, après cette grande augmentation et amélioration des constructions, fussent logées au delà de ce que comportent la décence, l'hygiène et le confortable.

Néanmoins, pour tous ces objets, il peut se produire des crises d'abondance; l'offre, quoique ne dépassant pas les

[1] Voir le tableau graphique publié, en 1894, par le Dr Jacques Bertillon, sous le titre de *Statistique de l'habitation*, et aussi le résumé de son allocution à la Société d'Économie politique de Paris, dans *l'Économiste français* du 10 novembre 1894, page 594. Voir aussi une réplique de M. Körösi, au sujet de la ville de Pest, dans *l'Économiste français*, du 25 mai 1895.

[2] Voir l'enquête sur la propriété bâtie. *Bulletin de Statistique et de Législation comparée*. Tome II de 1890, pages 71 et 77.

besoins, considérés au point de vue absolu, peut, par d'autres circonstances relatives, être, à un moment déterminé et dans un lieu déterminé, trop considérable. D'abord, comme on l'a vu, pour les articles énumérés, le débouché peut amplement s'étendre, mais non d'une manière illimitée; la consommation du froment en France, ayant passé de 85 ou 90 millions d'hectolitres, il y a un quart de siècle, à 115 ou 120, pourra s'élever, dans un autre quart de siècle peut-être, à 140 ou 150; mais elle ne pourrait atteindre, au moins de très longtemps, 250 ou 300 millions d'hectolitres. De même, une personne, un célibataire habitant une chambre, pourra se plaire et gagnera en confortable à avoir 2 ou 3 pièces; mais on le jetterait, sans doute, du moins pour les célibataires de la classe inférieure ou petite moyenne, dans un grand embarras si on lui en donnait 8 ou 10. *Ces besoins, dans un temps et un milieu déterminés, sont donc bien extensibles, amplement extensibles même, mais non d'une manière illimitée.*

Il faut tenir compte, en outre, des habitudes. L'homme est un être d'habitude. La partie de la population surtout qui est parvenue à la quarantaine ou à la cinquantaine change difficilement son genre de vie, même pour l'améliorer; un changement notable, pour beaucoup d'hommes au delà de cet âge, est une gêne et une peine. *Pour une production, très considérablement accrue, il faut donc créer de nouvelles habitudes, il faut quelquefois l'arrivée d'une génération nouvelle pour que le débouché se proportionne à la très grande augmentation de tel ou tel produit. Le temps est un des facteurs nécessaires de toute modification profonde dans la consommation.* Supposons que la production du chocolat dans un pays vienne à doubler, il y aura certainement une crise dans cette industrie; quinze ou vingt ans après il est probable que la consommation se sera mise au niveau de cette production élargie, surtout s'il y a eu quelque baisse de prix. *Tout accroissement considérable de produits, s'il ne doit pas coïncider avec des embarras pour l'écoulement, constituant ce que l'on appelle une crise, doit être graduel.*

Il y a aussi beaucoup de produits qui ne se consomment qu'avec d'autres ou dont l'usage exige d'autres frais que ceux de leur achat; pour ceux-ci, l'extension du débouché, alors même qu'ils répondent à des besoins très réels, très généraux, très sentis, est beaucoup plus lente; c'est ce qui arrive pour les maisons et les logements. Telle personne ou telle famille ne demanderait pas mieux que d'avoir un appartement d'un nombre de pièces double de celui qu'elle occupe; mais alors même qu'on le lui donnerait sans élévation de prix (ce qui n'advient guère), il n'est pas certain qu'elle l'acceptât; beaucoup refuseraient cette augmentation et cette amélioration, même gratuite; c'est qu'il faudrait un surcroît de dépenses ou de peines pour meubler, chauffer, éclairer, tenir propres ce plus grand nombre de pièces; il y aurait aussi plus d'impôts à payer, etc. Bien des gens refusent des logements ou des appartements trop amples à cause des charges indirectes. De là vient que toute offre soudaine d'une multitude de maisons, soit à Marseille, dans les dernières années du second Empire, soit à Paris, de 1882 à 1884 et probablement de 1895 à 1897, soit à Rome, soit dans toute autre ville, produit une crise immobilière d'une grande intensité et d'une assez longue durée.

Il faut tenir compte aussi du prix de revient. Jamais l'offre d'une marchandise n'est absolue; c'est toujours une offre approximativement limitée, limitée comme minimum aux frais de production ou de reproduction. Si, d'une manière générale, ce prix n'est pas atteint, il y a crise parce que la production s'arrête dans cette branche déterminée, le coût n'en étant plus couvert. Les capitaux ne peuvent brusquement s'en retirer pour passer à une autre, et le personnel de cette branche de production ne peut immédiatement entrer dans une autre branche. Il y a donc bien détraquement, encombrement, l'appareil de la circulation est engorgé sur un point, ce qui gêne tous les canaux qui correspondent à ce point.

Rien ne sert de dire que s'il y a des logements à louer sans amateurs, des étoffes à vendre sans acheteurs, nombre de gens qui sont dépourvus des uns et des autres ne demanderaient pas

mieux que de s'en charger : c'est là une véritable plaisanterie ; il faudrait qu'ils voulussent et pussent s'en charger en donnant au détenteur, ou producteur, une rémunération qui l'indemnisât et qui lui permît, d'un autre côté, de continuer sa production, sans interruption.

La loi de la *Grenz-werth* (de la valeur limite ou décroissante) joue aussi, avons-nous dit, un rôle considérable dans les crises. Tel homme paie une certaine somme, c'est-à-dire fait un certain sacrifice, pour boire une bouteille de vin par jour qui, alors même qu'il boirait volontiers plus de vin, ne fera pas un sacrifice égal pour en boire une seconde bouteille ; et de même tel homme fait un sacrifice pour avoir un appartement de telle grandeur qui ne consentira pas, le pût-il, à faire un sacrifice double pour un logement deux fois plus grand. Une fois un certain degré de satisfaction obtenu pour un besoin déterminé, la plupart des hommes aiment mieux passer à la satisfaction d'un nouveau besoin ou désir, que de doubler le sacrifice pour une double dose destinée au premier. (Voir plus haut sur cette très importante *loi de substitution, qui domine toute l'économie politique*, le tome Ier, page 112, et tome III, page 34).

Aussi, *toutes les fois que la production d'une marchandise augmente soudainement et considérablement, sauf de rares exceptions, le débouché ne s'élargit en proportion que si le sacrifice exigé pour se procurer cette marchandise diminue, c'est-à-dire si le prix baisse, de façon que ceux qui la consommaient déjà soient sollicités par la diminution du prix à en accroître leur consommation au delà du degré qui leur paraissait auparavant suffisant, et que ceux qui ne la consommaient pas faute d'une suffisante intensité de désirs ou faute de moyens soient induits à en faire usage.*

La baisse de prix est donc, en l'absence d'augmentation de la population, l'une des conditions presque essentielles de tout grand et surtout de tout soudain élargissement de débouché. Aussi, toute crise oblige les producteurs à réviser attentivement les conditions de leur production afin de baisser les

prix, et c'est là en général l'issue bienfaisante des crises, si douloureuses qu'elles soient.

Il arrive, d'ailleurs, *souvent que l'impossibilité de vente dont se plaignent les producteurs vient de ce qu'ils ne veulent pas se résigner à certains phénomènes qu'ils ignorent et qui, dans certaines circonstances, sont inéluctables, tels que la baisse du taux de l'intérêt, du taux des profits ou de la rente du sol.* Avec le temps ils sont amenés à reconnaître ces causes générales de détriment de leur situation et à s'y soumettre.

DEUXIÈME CATÉGORIE DE MARCHANDISES, CELLES DONT LA CONSOMMATION N'EST PAS EXTENSIBLE OU PEU EXTENSIBLE. — S'il n'y a pas de marchandises dont on puisse dire que la consommation soit indéfiniment extensible, il n'y en a guère non plus dont on puisse prétendre que la consommation n'est nullement extensible. On n'en pourrait guère citer qu'une, les cercueils, personne ne désirant en accroître son approvisionnement. Un romancier contemporain a imaginé un usurier qui prêtait à un fils de famille une somme déterminée sous la forme inattendue de 500 cercueils. Cependant, même l'usage du cercueil est susceptible d'une certaine extension ; les classes moyennnes et les classes pauvres pouvant, une partie du moins, s'il ne leur en coûtait guère plus, se faire faire, comme les gens riches, double ou triple cercueil : de plomb, de sapin et de chêne, ou s'en faire faire un en chêne plutôt qu'en sapin.

Beaucoup d'objets, au contraire, sont d'une consommation peu extensible, par exemple, pour prendre un article plus riant, les berceaux, même les lits, certains objets personnels aussi : les sabots, les souliers. La généralité des hommes aisés qui sont assez bien pourvus de souliers, ne s'en feront pas faire un plus grand nombre de paires, parce que beaucoup préfèrent, pour leur commodité, les vieux aux neufs. Il ne s'agit pas là, bien entendu, de consommations strictement stationnaires, parce que certaines couches sociales, à l'heure présente, n'en sont encore que médiocrement pourvues : mais ce ne sont pas des consommations très largement et soudainement extensibles.

Il en est de même de beaucoup d'instruments de travail : les pelles, les bêches, les faux, les charrues, les charrettes, les locomotives, même les épingles, les aiguilles; évidemment la quantité n'en est pas fixée; surtout, de nouveaux modèles plus perfectionnés venant à s'offrir, on met au rebut plus tôt les modèles anciens. Mais ces catégories d'objets ne sont pas d'une consommation largement et promptement extensible. On ne pourrait en accroître soudain la production de 50 p. 100 sans que les stocks s'accroissent et que, par conséquent, le mouvement de reproduction se ralentît.

D'une façon générale, on est très loin chez les peuples civilisés d'une situation où l'on puisse parler d'une surproduction universelle; mais, sans que l'ensemble des efforts et des travaux soit en excès par comparaison aux besoins humains à satisfaire, les proportions entre elles des diverses productions peuvent n'être pas suffisamment harmoniques à un moment déterminé, de sorte que les contreparties, qui constituent les échanges, ne se rencontrent pas aisément. Une fraction de ces efforts peut s'être portée sur des objets qu'on produit d'une façon superflue, non pas qu'elle soit superflue toujours d'une manière absolue, mais elle l'est en ce sens que, dans l'état actuel, les hommes aiment mieux, pour le sacrifice demandé, passer à la satisfaction d'un besoin, d'un désir différents.

Tout changement très rapide dans la production, dans les moyens de transport, de même que dans les goûts du public, amène une crise commerciale, dont la gravité et la durée sont, d'ordinaire, proportionnelles à l'importance et à la soudaineté de ce changement.

Il en est de même pour toute modification profonde et subite dans la répartition de la richesse ou du revenu entre les différentes classes de la nation ou des pays avec lesquels elle se trouve en étroites relations d'échanges. On a fait la supposition que l'État français ou l'État anglais fît banqueroute en pleine paix et par simple déloyauté : le pays n'y perdrait qu'en moralité et en renommée, puisque les contribuables, par hypothèse,

seraient déchargés de toutes les sommes qui étaient prélevées sur eux pour être payées aux rentiers ; néanmoins, il y aurait une crise sérieuse, non pas uniquement parce que tous les contrats seraient mis en suspicion, mais parce que la richesse ou les revenus seraient autrement distribués ; la classe riche, vivant en partie de ses revenus, serait gravement atteinte et ne pourrait pas faire toutes les consommations auxquelles elle était habituée ; les branches de la production qui fournissaient à la consommation de cette classe verraient leur débouché se restreindre. L'accroissement dans la masse contribuable, dont une partie appartient à la petite classe moyenne ou à la classe ouvrière, des moyens de consommation ne compenserait que, à la longue, l'effet de la restriction des commandes des classes riches ; cet accroissement de consommation ne porterait pas sur les mêmes objets. Il y aurait toujours un déséquilibre momentané, un trouble profond dans les conditions de la production telles qu'elles étaient constituées.

Toute grande et radicale modification dans le système d'impôts, tout affaiblissement rapide du taux de l'intérêt ont des conséquences du même genre ; tout ce qui en un mot altère soudain, alors même que dans leur masse totale ils ne s'en trouveraient pas diminués, les débouchés proportionnels des branches diverses de la production, amène une crise, plus ou moins intense et durable ; il s'ouvre alors une période délicate et pénible d'ajustement de la production à des conditions nouvelles, de sa reconstitution dans de nouvelles proportions et de son adaptation à d'autres cadres.

On peut presque dire qu'une société progressive ne jouit jamais, dans tout son ensemble, d'un état de correspondance absolue de la production et de la consommation ; il y a toujours quelques rameaux de la production qui subissent une crise, c'est-à-dire où la sève se trouve arrêtée parce qu'elle est excessive pour l'écoulement, qui ici est la consommation. Quand il ne s'agit que de quelques rameaux et non de grosses branches, le mal n'est pas grand ; l'engorgement, n'étant que

partiel et limité, on ne s'en aperçoit pas dans l'ensemble. Pour que ces embarras passagers et localisés de quelques industries fussent évités, il faudrait que le progrès fût strictement uniforme et toujours graduel dans toutes les branches de la production, que, d'autre part, l'esprit et les goûts des générations ne se modifiassent qu'avec lenteur et succession.

EXAMEN DE LA PREMIÈRE CATÉGORIE DE CRISES. — LES CRISES COMMERCIALES OU FINANCIÈRES, CRISES DE CRÉDIT. — LEURS CAUSES ET LEUR ÉVOLUTION. — On ne connaissait guère autrefois et on n'a surtout étudié que deux catégories de crises : 1° celles qui proviennent de disettes ou insuffisances de récoltes; 2° celles qui viennent d'abus du crédit ou de spéculations de bourse.

1° Il serait exagéré de dire que les premières aient complètement disparu; elles font encore d'énormes ravages chez les peuples primitifs; elles en font aussi chez les peuples agriculteurs, même modernes, à production très spécialisée, comme dans les colonies à sucre; elles se sont très atténuées chez les nations civilisées, qui, tout en n'ayant qu'un développement industriel médiocre et une masse de réserves restreinte, constituent, cependant, un organisme productif très complexe; elles n'ont plus qu'une très faible importance ou plutôt elles comptent à peine chez les peuples modernes de première catégorie, Anglais, Français, Allemands, Hollandais, Belges. Ce n'est pas que, même chez ces nations, une réduction de la récolte fort au-dessous de la moyenne ne produise une certaine gêne; mais elle est moins étendue qu'autrefois et se rapproche plus de ces troubles localisés, dont nous parlions plus haut (page 429) et qui se rencontrent quasi toujours.

On attachait autrefois une importance suprême à l'état des récoltes. Si elles étaient insuffisantes, il fallait faire venir chèrement du dehors de grands approvisionnements. On devait exporter des espèces qui manquaient ensuite à la circulation intérieure et en altéraient les conditions habituelles; toutes les classes de la nation devaient, en outre, payer à un prix élevé leurs denrées d'alimentation, ce qui restreignait beaucoup leur puissance d'achat pour les autres produits. Les

banques qui avaient à fournir beaucoup de métaux précieux pour l'exportation recouraient aux moyens que nous avons exposés plus haut (tome IV, pages 138 à 144), l'élévation du taux de l'escompte et la réduction des bordereaux, c'est-à-dire la restriction du crédit. Une mauvaise récolte, il y a encore une cinquantaine d'années, secouait profondément tout l'organisme économique d'une nation.

Aujourd'hui, cette secousse est singulièrement affaiblie. La faculté de faire venir du dehors du blé à prix assez modéré, grâce à la facilité des transports et à l'assurance mutuelle qui résulte, en quelque sorte, des différences de climat, fait que la masse des habitants du pays n'a pas à payer le blé beaucoup plus cher en temps de mauvaise récolte qu'en temps ordinaire; la puissance d'achat du public, en général, pour les autres denrées que celles d'alimentation, n'est pas considérablement diminuée. Il reste seulement que les propriétaires et les fermiers qui sont gênés se restreignent; c'est une cause de diminution, mais assez légère, de la demande permanente des produits divers, d'autant que les cultures aujourd'hui sont plus variées qu'autrefois et que le sort de la propriété dépend moins d'un seul produit, le blé. D'autre part, le plus grand nombre des propriétaires n'a pas toute sa fortune en terres, mais possède en général aussi des valeurs mobilières, de sorte que l'ensemble de leur revenu est moins atteint qu'autrefois. Les facilités de paiements internationaux, sans grande sortie d'espèces métalliques, sont très accrues. Les banques n'ont pas besoin d'élever le taux de l'escompte dans des proportions aussi fortes ni de restreindre autant les crédits qu'elles font.

Ainsi s'explique que les insuffisances de récoltes ou les disettes n'exercent aujourd'hui, chez un peuple à production très complexe et possédant de grandes réserves, notamment en valeurs mobilières internationales, qu'une influence assez faible.

C'était donc une double erreur que commettait le distingué économiste anglais Jevons, quand il cherchait la cause de la

périodicité des crises commerciales dans les variations périodiques des taches du soleil, lesquelles auraient influé avec une périodicité constante sur les récoltes. Outre que les taches du soleil n'ont pas sur les récoltes l'influence qu'il leur attribuait, même au cas où elles l'eussent eue elles n'auraient que modiquement contribué aux crises, l'état des récoltes n'ayant plus qu'une action restreinte sur le mouvement général des affaires chez un peuple à organisme très complexe et possédant de grandes réserves. Jevons imitait l'astrologue de La Fontaine ; il donnait de plus un exemple frappant des inconvénients de vouloir trop mêler à la science économique des sciences d'une nature très différente, soit les sciences physiques, soit les sciences mathématiques.

Si les mauvaises récoltes n'exercent plus qu'une influence déprimante limitée chez les peuples qui se trouvent dans les conditions indiquées plus haut, il pourrait en être autrement des calamités agricoles permanentes : le phylloxera, par exemple, en France a certainement été une cause de grande gêne et d'un ralentissement du progrès général chez nous de 1877 à 1892. Environ 1 million d'hectares de vignes ont été détruits qui produisaient approximativement 1 milliard de francs de produits bruts, lequel a été remplacé par 200 ou 300 autres millions de francs seulement de recettes représentant le produit des cultures substituées à la vigne. Il a fallu ensuite dépenser environ 2,000 fr. par hectare, sinon davantage, pour reconstituer la vigne quand on eut trouvé le remède, les plants américains. La nation perdit ainsi pendant quelques années et sans aucune compensation 7 à 800 millions de francs, plus 2 milliards employés à replanter les vignes détruites Sans cette catastrophe du phylloxera, le développement industriel et commercial de la France eût été plus rapide et son accroissement de richesse plus notable. Il faut remarquer, toutefois, que les ravages du phylloxera furent successifs, que ce million d'hectares de vignes fut détruit en quinze années, que jamais ces 700 à 800 millions de revenu ne manquèrent tous à la fois, que pour les proprié-

taires ayant conservé quelques vignes le déficit des quantités fut en partie compensé par les hauts prix du vin, qu'il ne s'agit donc pas de 7 à 800 millions manquant pendant toute une continuité d'années, mais peut-être de la moitié de cette somme, soit 300 à 400 millions, et que c'est là seulement la soixante-quinzième ou la quatre-vingtième partie environ de l'ensemble du revenu national; que, d'un autre côté, les 2 milliards employés à la reconstitution du vignoble ne furent pas soustraits subitement et en une fois aux autres emplois, que cette reconstitution s'étendit sur une période de quinze ou vingt ans. Par ces raisons l'on s'explique que la secousse n'ait pas été plus profonde; il y a eu, certes, là une diminution sensible de revenu, surtout dans certaines régions, et une perte considérable de capital; mais la calamité n'a pas eu le caractère d'absolue soudaineté qui est précisément le trait distinctif des crises, et elle est restée surtout locale.

Si ce fléau du phylloxéra faisait, cependant, autant de ravages dans d'autres pays à richesse moindre, comme l'Espagne et surtout l'Algérie, alors il est probable, pour cette dernière même il est certain, que le trouble économique prendrait les proportions d'une crise véritable.

2° *Les crises de la seconde catégorie, la plus nombreuse et la plus fréquente, sont celles qui portent spécialement le nom de crises commerciales, quoiqu'elles soient souvent d'origine financière, et qui ont leurs causes dans les entraînements du public et dans les abus de crédit.* Cette catégorie de crises a été très bien étudiée aujourd'hui, grâce notamment aux travaux de M. Juglar; leurs causes, leur périodicité, leur évolution sont parfaitement connues. Un tort seulement de l'observateur ingénieux que nous venons de nommer, c'est de croire que toutes les crises ont cette origine d'abus de crédit et suivent l'évolution qu'il a décrite [1], tandis que d'autres crises très importantes, les crises économiques générales, sont d'une toute autre nature et obéissent à d'autres lois.

[1] Voir Juglar *Les crises commerciales*, 1re édition 1862.

Les crises de cette catégorie proviennent d'une certaine disposition d'esprit exagérément optimiste et audacieuse où se trouvent placés et maintenus pendant un temps de quelque durée non pas certains hommes, mais la généralité du public, et qui pousse les entrepreneurs, les commerçants, les capitalistes à développer outre mesure leurs opérations, sans proportion aucune avec le débouché probable, en faisant un usage excessif du crédit. *Une crise commerciale proprement dite résulte toujours d'un état en quelque sorte contagieux et général d'optimisme illimité.* Les crises de cette nature sont, d'ordinaire, la suite d'une période de prospérité, et la conséquence de l'illusion et de l'effervescence que cette prospérité même provoque dans la généralité des cerveaux.

Telle industrie, par des circonstances quelquefois accidentelles, jouit, en un temps, de débouchés très rémunérateurs. Nombre de ceux qui s'y trouvent ont un penchant à considérer ce facile et très avantageux écoulement comme devant toujours durer et même s'accroître : ils augmentent, en conséquence, leur outillage et leur production; de nouveaux venus créent des installations nouvelles. On développe en même temps des industries similaires pour lesquelles on croit également à un grand avenir; de proche en proche, certaines branches de la production prennent ainsi une extension irréfléchie.

Presque toutes les industries successivement ont été l'objet d'un engouement et d'un enthousiasme résultant de bénéfices exceptionnels, dus à des circonstances passagères que beaucoup de gens avaient le tort de croire permanentes. Successivement les filatures, les constructions maritimes, les charbonnages, la métallurgie, les sucreries, les constructions immobilières, les assurances, les banques, les chemins de fer, les valeurs mobilières de toutes sortes, ont été l'objet de ces entraînements. Pour certaines de ces grandes branches d'industrie ou de richesse, pour les charbonnages et les constructions immobilières, surtout, l'engouement et la crise reviennent à des intervalles assez rapprochés, tous les dix ou

quinze ans. On s'imagine périodiquement, la demande du charbon étant un peu vive ou la population des grandes villes ayant augmenté, que le genre humain va manquer de charbon, qu'il ne saurait en avoir assez, et que l'on ne saurait édifier trop de maisons.

Il est rare que l'engouement soit limité à une industrie tout à fait spéciale, il se communique à toutes celles qui ont quelques rapports avec elle, puis, par voie de répercussion, à presque toutes les industries et presque toutes les productions.

L'origine de la crise est dans le succès exceptionnel, les bénéfices dépassant la moyenne, qui échoient à certains entrepreneurs, et dans les idées folles que ce succès et cette hausse des bénéfices suggèrent tant à ces entrepreneurs même qu'à tous les autres et au public en général.

Certaines circonstances sont particulièrement propices à l'éclosion des crises, notamment la baisse de l'intérêt des capitaux. Nous avons suffisamment étudié ce phénomène pour renvoyer le lecteur aux chapitres de cet ouvrage qui traitent de cette grave question si peu connue (voir tome II, pages 132 à 178). Les souffrances que cause la baisse de l'intérêt chez les classes opulentes et moyennes, y compris l'élite épargnante de la population ouvrière, poussent à chercher des gains chimériques; les périodes et surtout les débuts de périodes de bas intérêt sont très favorables aux faiseurs de projets. On cherche à compenser la modicité du revenu par de rapides plus-values sur le capital, lesquelles, quand elles se produisent, sont alors considérées par beaucoup de gens comme une sorte de supplément consommable de revenu. Le besoin s'allie alors à la cupidité et à la crédulité pour propager le goût des entreprises hasardeuses.

Cette extension des opérations de production, dont les unes sont sérieuses, mais exagérées, et les autres complètement chimériques, s'effectue en grande partie avec le crédit. Tout procédé de création d'entreprises industrielles consiste à réserver une partie du revenu, à ne le pas consommer pour les

dépenses personnelles du possesseur, et à le convertir soit en capital circulant, soit en capital fixe; dans les moments de très grand essor de l'esprit d'entreprise, appliqué aux opérations industrielles, le capital fixe tend à beaucoup se développer aux dépens du capital circulant qui n'est plus suffisamment alimenté par l'épargne.

On cherche à y pourvoir au moyen du crédit: celui-ci, on l'a vu, est le pouvoir de disposer de choses appartenant à autrui. On tend ce pouvoir à l'extrême limite; on offre à tous les capitaux des rémunérations abondantes, soit sous la forme de dividendes, soit sous celle d'intérêts; les espèces métalliques et les réserves sortent de tous les coffres-forts et de toutes les cachettes. *Le crédit a une grande influence sur les prix, puisqu'il crée une demande de marchandises sans équivalent immédiat.* Quand on use du crédit avec excès, la hausse des prix des marchandises devient générale; elle est une cause de gain pour une foule d'individus qui repassent à autrui soit leurs marchandises, soit leurs titres, et de ces gains des premières couches d'acheteurs et d'entrepreneurs l'entraînement général se trouve accru. Les encaisses des banques se vident, chacun usant dans la limite possible des capitaux qu'il a à sa disposition ou qu'il peut se procurer par voie d'emprunt. Les escomptes de papier de commerce deviennent excessivement considérables; de même, le chiffre des billets au porteur émis par les banques, lesquelles participent de l'illusion du public et cèdent aussi à l'appât de gros gains, dépasse de beaucoup la moyenne.

L'esprit d'entreprise apparaît alors comme étant au maximum. On ne regarde pas au taux de l'intérêt qui se relève prodigieusement. En 1881, en France, avant le krach du mois de janvier, des gens qui passaient pour très raisonnables empruntaient sur titres à des établissements de crédit au taux de 7 1/2 à 8 p. 100. On dépense beaucoup en même temps pour les consommations personnelles, nombre de gens réglant leurs dépenses non sur leurs revenus réguliers bien constatés, mais sur les plus-values qu'ils ont pu obtenir dans les rapides

chats et ventes de valeurs ou de marchandises, ou bien ncore simplement sur des gains hypothétiques qui, dans ces moments d'entraînement, paraissent vraisemblables.

Au fort des crises commerciales et financières de cette catégorie, le portefeuille ou les escomptes des banques montent à un chiffre très élevé, l'encaisse métallique, au contraire, devient très faible; de ces deux éléments des bilans des banques, le premier dépasse énormément les chiffres habituels pour les années précédentes, le second reste considérablement au-dessous : l'écart entre les billets émis et l'encaisse est alors très notable. C'est sur ces caractéristiques des bilans des banques dans les temps de crise que M. Juglar a édifié son ingénieuse théorie, et qu'il prétend à la faculté de prévoir les crises, de suivre leur évolution et de juger du moment où elles sont liquidées. *On serait à la veille d'une crise quand le portefeuille des banques serait très enflé et l'encaisse très basse; la crise serait liquidée, au contraire, quand le portefeuille serait devenu très réduit et l'encaisse très abondante. Ces signes sont, en effet, des avertisseurs assez exacts des crises purement commerciales et financières, celles qui naissent des abus de crédit; mais ils ne s'appliquent guère aux crises plus profondes,* qui constituent une catégorie que nous étudierons plus loin, *les crises économiques générales*[1].

En se conformant à ces données on a dressé le tableau suivant, avec les bilans de la Banque de France :

	Millions de francs
Crise de 1847	
Maximum du portefeuille	350
Minimum de l'encaisse.	50
Liquidation de cette crise en 1852	
Maximum de l'encaisse	600
Minimum du portefeuille	100

[1] Voir Clément Juglar, *Des crises commerciales et de leur retour périodique en France, en Angleterre et aux États-Unis*, 1862, et la 2me édition toute récente; de même des tableaux publiés en 1888, d'après la même théorie, par M. Jacques Siegfried.

Crise de 1857	
Maximum du portefeuille	650
Minimum de l'encaisse	150
Liquidation de cette crise en 1859	
Maximum de l'encaisse	650
Minimum du portefeuille	350
Crise de 1864	
Maximum du portefeuille	800
Minimum de l'encaisse	150
Liquidation de cette crise en 1868	
Maximum de l'encaisse	1,300
Minimum du portefeuille	400
Crise de 1870 (guerre)	
Maximum du portefeuille	1,400
Minimum de l'encaisse	400
Crise de 1873	
Maximum du portefeuille	1,300
Minimum de l'encaisse	700
Liquidation de cette crise en 1877	
Maximum de l'encaisse	2,250
Minimum du portefeuille	350
Crise de 1882	
Maximum du portefeuille	1,700
Minimum de l'encaisse	1,800
Liquidation de cette crise en 1886	
Maximum de l'encaisse	2,525
Minimum du portefeuille	413

Ce tableau est frappant. On y voit que, au moment où éclate une *crise purement commerciale ou financière,* le portefeuille est très élevé et l'encaisse très faible ; au moment, au contraire, où la crise peut être considérée comme liquidée, le portefeuille est très faible et l'encaisse très élevée. Ainsi, de 1847 à 1852, le portefeuille de la Banque de France fléchit de plus des deux tiers et l'encaisse grossit 12 fois ; de 1857 à 1859 le portefeuille baisse de près de moitié et l'encaisse fait plus que doubler; de 1864 à 1868, le portefeuille diminue de

moitié et l'encaisse devient octuple ; de 1870 à 1877 le portefeuille diminue des trois quarts et l'encaisse fait plus que quintupler ; de 1882 à 1886, le portefeuille baisse de plus des trois quarts et l'encaisse augmente de moitié. Si, au lieu de prendre pour point de départ la crise et pour terme de comparaison le moment où la liquidation s'est opérée, on adopte pour point de départ la liquidation de la crise précédente et pour terme de comparaison la crise suivante, on aurait les mêmes mouvements en sens inverse, c'est-à-dire énorme augmentation du portefeuille et forte diminution de l'encaisse. Ces mouvements s'expliquent parfaitement par les observations présentées plus haut, page 435.

On pourrait dire que la Banque de France n'est pas le seul établissement escomptant des effets de commerce en France ; mais en tenant compte de toutes les autres institutions principales, les changements et les proportions de ces deux éléments, le portefeuille et l'encaisse des banques, restent sensiblement conformes au tableau publié plus haut.

D'autre part, les constatations faites dans les différents pays, en Angleterre, aux États-Unis, en Allemagne, etc., confirment celles faites en France.

Les crises purement commerciales et financières sont l'effet naturel de l'imagination et de l'exaltation développées par une période de prospérité et des abus de crédit auxquels cette exaltation recourt pour se satisfaire et exécuter ses projets.

A la veille de la crise, la prospérité paraît universelle. Comment la crise se déclare-t-elle? A un certain moment, quand tous les ressorts du crédit sont au maximum de tension, un incident quelconque survient qui atteint une des pièces de tout cet échafaudage et le fait s'écrouler. Une grosse faillite, par exemple, comme celle de l'Union Générale et de la Banque de Lyon et de la Loire en 1882, rappelle à la prudence ceux des prêteurs qui ont encore quelque réflexion. Ils commencent à vouloir rentrer dans leurs fonds et à restreindre leurs avances. De proche en proche et très rapidement, le crédit se restreint et il se produit une panique. Un événement

quelconque a montré sur un point l'inanité ou l'exagération des espérances où l'on se complaisait, le danger d'une spéculation surexcitée. L'appréhension générale remplace la confiance générale : cette défiance qui devient universelle réduit les capitaux disponibles; chacun est aussi empressé à conserver ceux qu'il détient et à réclamer ceux auquels il a droit qu'on était empressé la veille à les risquer ou à les prêter. C'est un moment terrible pour les affaires. Les faillites, au lieu d'être isolées, deviennent nombreuses et s'entraînent les unes les autres. Une foule de gens veulent réaliser soit les marchandises soit les valeurs, et très peu en achètent, les uns n'en ayant pas les moyens, d'autres croyant à une baisse plus forte et attendant une occasion plus favorable. Même les gens les plus solvables sont alors suspectés.

Dès que la crise éclate, la réduction des consommations de toute nature devient sensible. Beaucoup de gens, craignant d'être atteints ou pensant avoir ultérieurement de meilleurs prix, diffèrent toutes celles de leurs dépenses qui peuvent s'ajourner sans inconvénient grave. Après avoir de beaucoup, à la veille de la crise, dépassé la moyenne habituelle, les consommations tombent, au moment de la crise et pendant les mois qui la suivent, notablement au-dessous. Il faut ajouter que ceux qui achètent chez le producteur, ce ne sont pas seulement les consommateurs immédiats, ce sont les commerçants et, dans une certaine mesure, les spéculateurs; or, ces deux dernières catégories de personnes, par impuissance ou par crainte d'une baisse plus forte, réduisent leurs achats au minimum. *Comme le crédit agit au moins autant sur les cours des marchandises en gros que le comptant, les prix de celles-ci sont très atteints.* Les magasins sont encombrés ou le paraissent, parce que l'écoulement ne s'en fait plus qu'au jour le jour, pour les besoins instants.

Dans ces moments de crise, on fait de nombreux et vifs appels aux banques, qui ont contribué elles-mêmes, par leurs trop larges ouvertures de crédit et leur facilité d'escompte, à produire cette situation. Quelle doit être la conduite de ces

établissements? elle exige beaucoup de tact et de prudence. Les Banques doivent naturellement alors réviser très attentivement les crédits, mais non pas les resserrer complètement ni les fermer soudainement. Il faut qu'elles se gardent d'ajouter à la panique, de rendre irrémédiables les embarras des maisons qui, avec le temps, peuvent encore surmonter les difficultés. Leur tâche est de préparer la liquidation, mais en même temps d'y aider, de ne pas laisser les gens aventureux s'engager davantage, mais de fournir, autant que possible, à ceux qui ne sont pas complètement perdus les moyens de se dégager. Elles peuvent et doivent rendre leurs conditions plus dures, mais elles doivent rester accessibles Bagehot a parfaitement décrit la mission si malaisée et si capitale des banques en pareil cas. Parlant d'un cas qui n'est pas exactement celui d'une crise commerciale ou financière, mais qui s'en rapproche, à savoir de grandes et soudaines demandes d'espèces métalliques pour l'étranger, il écrit : « Dès que le taux de l'escompte a été ainsi élevé, les détenteurs de la suprême réserve des banques doivent prêter libéralement. De gros prêts à un intérêt fort élevé, voilà quel est le meilleur remède pour la plus terrible maladie qui puisse attaquer le marché financier, c'est-à-dire quand le drainage étranger vient s'ajouter au drainage intérieur. Laisser prévaloir l'opinion qu'on ne peut se procurer de l'argent, qu'on ne peut s'en procurer à aucun prix, c'est vouloir transformer l'alarme en panique, la panique en démence. Mais, bien que la règle soit évidente, il n'en faut pas moins la plus grande délicatesse, le jugement le plus fin, l'habileté la plus consommée pour pouvoir lutter avantageusement et en temps utile contre deux maux si grands et si opposés[1] ».

Plus spécialement à propos des crises comme celles de 1847 et de 1866, le perspicace et expérimenté financier s'exprime ainsi : « Il est bon de le répéter, parce que c'est un point fort important et fort nouveau ; quelles que soient la banque ou les

[1] Bagehot, *Lombard Street*, traduction française. page 55.

banques qui détiennent la réserve suprême d'un pays, il faut que ces banques prêtent très libéralement cette réserve en temps de panique; car ces prêts constituent un des principaux emplois caractéristiques de la réserve de banque, et c'est là aussi le moyen qui permet d'atteindre le but principal en vue duquel on conserve cette réserve... Or, bien que la Banque d'Angleterre fasse certainement des avances très considérables en temps de panique, cependant, comme elle n'agit pas d'après un principe bien défini, d'après une règle de conduite invariable, il est tout naturel qu'elle ne fasse ces avances qu'en hésitant, qu'en rechignant et non sans ressentir quelques craintes. En 1847, en 1866 même — date de la dernière panique et celle pendant laquelle la Banque a adopté la meilleure ligne de conduite, — on crut pendant un temps que la Banque refuserait de faire des avances sur dépôts de consolidés ou que tout au moins elle hésiterait à en faire. Dès que ce bruit se répandit dans la Cité, dès qu'il parvint en province par le télégraphe, la panique augmenta d'intensité. En un mot, faire d'immenses avances avec cette hésitation, c'est s'exposer au danger de les faire sans en tirer aucun avantage. Ce qu'il faut absolument pour parer une panique, c'est de répandre l'impression que, bien que l'argent puisse devenir fort cher, cependant on peut s'en procurer... Mais prêter beaucoup, et en même temps ne pas inspirer au public la confiance que vous prêterez suffisamment et jusqu'au bout, c'est adopter la plus dangereuse de toutes les lignes de conduite et, cependant, c'est là ce qu'on fait aujourd'hui[1] ».

Depuis que Bagehot publiait ces remarques si fines et si justes, en 1874, la pratique a éclairé les grandes banques qui se prêtent maintenant avec beaucoup de condescendance et de méthode à la liquidation des crises. Elles n'y perdent pas; au contraire, pendant le premier et le second exercice qui suivent la crise, elles réalisent, d'ordinaire, de gros bénéfices. Quoiqu'il s'agit de catastrophes localisées, quand la Banque de

[1] *Lombard Street*, pages 62 et 63.

France vint en 1889 au secours du Comptoir d'escompte et de la compagnie des Métaux, lors du krach de la folle spéculation sur les cuivres, plus tard quand elle intervint pour empêcher la ruine des créanciers de la Banque des dépôts et comptes courants, elle ne subit aucune perte finale; il advint même que les actionnaires du Comptoir d'escompte retrouvèrent graduellement les quatre cinquièmes du capital versé sur leurs titres. De même quand, en 1890, la Banque d'Angleterre se chargea avec un syndicat de banquiers de la liquidation de la célèbre maison Baring, dont la chûte causa un si grand trouble dans la situation de toute l'Amérique du sud et dans les relations internationales, on appréhendait que « les garants de la liquidation » ne fussent induits en perte; non seulement il n'en fut rien, mais, quoique cette liquidation ne soit pas encore complètement terminée au moment où nous écrivons (novembre 1894), il vient d'être déclaré qu'il resterait un surplus disponible pour les associés même de la maison Baring.

DE LA LIQUIDATION DES CRISES PUREMENT COMMERCIALES ET FINANCIÈRES. — Les crises de cette catégorie se dénouent, grâce au secours des grandes Banques, en une période de 18 mois à 2 ans en général, quelquefois trois ou quatre, rarement davantage. Au bout de ce temps, les bilans des Banques n'en portent plus trace; le portefeuille s'est dégonflé, les avances sur titres ont diminué, l'encaisse s'est reconstituée.

Pendant cette période de liquidation, il y a des souffrances dans le pays, mais elles ne sont pas, d'ordinaire, aiguës, le premier moment de panique passé, et elles vont en se calmant. On ne se charge guère d'entreprises nouvelles; on est tout entier à la liquidation des anciennes. De là vient que le portefeuille des Banques diminue graduellement et assez rapidement; comme il se fait peu de fondations, leurs escomptes se restreignent; d'autre part, graduellement, certaines des anciennes affaires se dénouent. Ainsi s'explique que les rentrées aux banques, une fois les premiers mois écoulés, dépassent les sorties et que l'encaisse s'accroisse rapidement.

Cette période de liquidation des crises est une époque de recueillement pour l'esprit d'entreprise, de réductions, d'économies et de privations pour nombre de gens. L'ensemble des pertes causées par les crises est considérable ; il l'est, toutefois, plus encore en apparence qu'en réalité. On ne doit pas les évaluer par l'écart des valeurs de bourse, dont les fluctuations à la veille et au lendemain de la crise représentent les alternatives de l'illusion chimérique et du découragement. Néanmoins, les pertes sont notables dans nombre de fortunes, beaucoup de sociétés fondées et qui distribuaient des dividendes ou des intérêts disparaissant pour toujours, et nombre d'établissements individuels étant plus ou moins atteints et voyant tout au moins leur activité atténuée ou suspendue.

Avant la crise, la simple enflure des fortunes sur le papier, par la hausse des cours tant des valeurs que des marchandises, pousse les personnes imprudentes ou confiantes à faire beaucoup de dépenses en prodigalités diverses, sans qu'elles aient conscience qu'elles sont des prodigues: construction d'hôtels ou de châteaux, commandes de mobiliers, etc. Les fondations même de sociétés ne vont pas sans installations coûteuses : arrangements de bureaux, agrandissements d'usines, engagement d'un nombreux personnel, impression de titres, etc. A la veille de la crise, l'activité de tous les commerces, même de détail, est excessive ; le lendemain, c'est pour tous une dépression dont on ne sort que graduellement.

Exemples de crises commerciales et financières. — Nombreux sont les cas frappants que l'on peut citer de ces crises. Plusieurs de celles de bourse ou d'agiotage sont célèbres. Les écrivains financiers du XVIII[e] siècle se sont fort étendus à ce sujet, car le siècle dernier a vu des crises dont l'intensité n'a pas été dépassée ni même peut-être égalée depuis. Celle de 1720, à la fois en France et en Angleterre, est la plus fameuse. Il serait superflu de parler ici de la Compagnie du Mississipi et de Law. Les Anglais n'avaient guère été moins surexcités chez eux que les Français. Au mois de mai 1720, le prix qu'avait atteint le total des valeurs mobilières cotées à la

Bourse de Londres montait à 500 millions de liv. sterl., 12 milliards 1/2 de francs, plus que ne valait alors toute la propriété immobilière britannique [1].

Même à la fin du XVII[e] siècle, en l'an 1688, l'année de la Révolution, l'Angleterre avait été saisie d'une crise d'agiotage des plus intenses et des plus curieuses. Ce fut même alors que le mot d'agioteur fut prononcé pour la première fois. En quatre ans, on fonda les compagnies ayant les objets les plus divers et souvent les plus ridicules. Bagehot en donne l'instructive énumération ; on y relève une compagnie de plongeurs pour aller chercher, au fond de la mer, les richesses enfouies dans les vaisseaux naufragés. Au milieu du XVIII[e] siècle, à l'époque des folies de la Compagnie de la Mer du Sud (*South-Sea Bubble*), l'Angleterre fut reprise d'un accès du même genre que Macaulay a décrit; les fondations de sociétés foisonnèrent de nouveau : « compagnie pour repêcher les navires perdus sur la côte irlandaise; compagnie d'assurance pour les pertes provenant du fait des domestiques; compagnie pour fabriquer de l'eau douce avec de l'eau de mer; compagnie pour améliorer les boissons spiritueuses; compagnie destinée à l'importation d'un grand nombre d'ânes d'Espagne; compagnie pour l'exploitation de la chevelure humaine ; compagnie pour exploiter le mouvement perpétuel; compagnie créée dans un but qui sera indiqué quand le moment sera venu ; chaque souscripteur devait déposer 2 guinées (la guinée vaut 26 fr. 25) pour s'assurer la possession d'une action de 100 guinées qu'on lui remettait en lui révélant la nature des opérations de la compagnie. Cette offre était si tentante qu'on souscrivit mille actions dans la même matinée[2]. »

En 1826, en Angleterre, il y eut un mouvement d'agiotage sur les actions de mines et l'on paya 182 à 1,350 liv. sterl., d'après Roscher, des actions qui valaient 10 à 70 liv. sterl. quelques mois auparavant. On a revu, en 1874, en France,

[1] Roscher, *Nationalokönomik des Handels und Gewerbfleisses*, pages 784.
[2] Bagehot, *Lombard Street*, pages 128 à 130.

d'une façon plus atténuée, et aussi en 1891, une effervescence de ce genre sur les titres de charbonnages.

J'ai décrit dans mon *Essai sur la Répartition des Richesses*, la très curieuse crise de 1838 en France, les prix extravagants atteints par les valeurs de bitume, d'asphalte, de stéarinerie, de mines diverses, etc.[1]. Cette folie de hausse sur des titres d'industries secondaires, alors que les grandes valeurs d'assurances, par exemple, restaient encore à de bas cours et que celles des chemins de fer étaient dédaignées, se trouve signalétique de la situation des esprits au moment des crises. Dans un autre ouvrage, j'ai retracé les crises anglaises dites des chemins de fer, ayant un fond plus sérieux, les *Railways Manias*[2]. La crise de bourse de 1882 en France, laquelle a correspondu aussi avec un krach immobilier, est demeurée célèbre ; les actions de la Banque l'Union Générale, libérées de 500 francs seulement, furent portées à 3,500 francs, et les parts de fondateur d'un certain syndicat lyonnais, au capital de 3 millions de francs seulement, valurent plusieurs milliers de francs. Le pays mit cinq à six ans à se relever de cette crise.

En Allemagne, à la suite des prodigieuses victoires de ce pays en 1870-71, du paiement de notre indemnité de guerre de 5 milliards, de la souscription surtout (quoique en grande partie fictive) des 43 milliards de francs à notre second emprunt de libération du territoire, il se produisit en 1873, de même qu'en Autriche, un agiotage effréné qui aboutit à une catastrophe. Les États-Unis d'Amérique virent de nombreuses crises du même genre ; de même le Brésil en 1890, à la suite de la révolution. *Les grands changements gouvernementaux paraissent développer les crises d'agiotage ;* on se rappelle celle de 1688 en Angleterre.

LES CRISES SE RATTACHANT AUX GUERRES ET ACCOMPAGNANT OU SUIVANT LE RÉTABLISSEMENT DE LA PAIX. — Cette catégorie de crises est particulière ; elle présente un phénomène qui paraît

[1] *Essai sur la répartition des richesses*, pages 327 à 329.
[2] Voir mon *État Moderne et ses fonctions*, pages 181-182.

au vulgaire peu compréhensible et qui est, cependant, bien naturel. *Ce n'est pas, en général, pendant la guerre, ni au lendemain même de la paix, qu'un peuple, au point de vue économique, souffre le plus des sacrifices et des privations que la lutte lui a imposés.* Pendant une grande guerre un peuple vit sur ses réserves, sur son capital, parfois sur celui d'autrui, comme lorsqu'il contracte des emprunts extérieurs. Il ressemble un peu à un prodigue qui se trouve dans une abondance momentanée avec tous ceux qui l'entourent. Les ouvriers et toute la partie de la population qui n'est pas appelée aux armées sont très occupés à préparer toutes les nombreuses fournitures que la guerre exige. On est souvent alors à un régime de papier-monnaie, dont les émissions successives, n'atteignant pas encore un chiffre énorme, exercent une sorte d'action excitatrice temporaire, comme tout accroissement de monnaie (Voir tome III, pages 148 à 154). Il semblerait que les capitaux et l'activité fussent accrus.

Le rétablissement de la paix détruit ce mirage : il rappelle à la perception de la réalité. Il faut vivre sur les revenus diminués, payer les intérêts des capitaux empruntés, reconstituer les canaux du commerce détraits ou interrompus. Alors la souffrance se fait plus sentir et devient chronique : un bon régime seulement peut avec le temps l'écarter. Ce n'est pas toujours, toutefois, au lendemain immédiat de la paix qu'apparaissent, dans leur plénitude, ces conséquences. Quand la guerre cesse, il y a tout un immense travail de réparation et de restauration des capitaux à effectuer, les stocks de marchandises épuisés doivent être aussi rétablis, on y procède avec ardeur. Quand il s'agit d'un peuple d'ancienne richesse, ayant beaucoup de créances sur l'extérieur, il fait rentrer ces créances et il en emploie le montant sur le territoire [1] : aussi l'activité est-elle grande alors et l'on peut se méprendre

[1] Sur les ventes de valeurs mobilières internationales comme moyen de paiement, se reporter plus haut, au chapitre de la hausse de l'escompte, tome IV, pages 142-143, et à notre *Traité de la Science des Finances* (tome II, pages 231 à 242).

sur les effets réels de la guerre, sur l'appauvrissement qui en résulte; mais quelques années après, cette activité tombe; l'œuvre de reconstitution des dommages de la guerre est achevée; le pays se trouve avoir plus d'emprunts, payer plus d'impôts et posséder en moins le revenu des valeurs mobilières étrangères qu'il a vendues.

Ainsi s'explique que la France n'ait pas apparemment plus souffert de la guerre de 1870-71; ainsi l'on comprend la crise de 1873 et 1874 sur tout le continent européen, qui fut différée de deux ou trois ans, au lieu de sévir au lendemain même de la paix.

La Russie présenta un phénomène analogue après la guerre d'Orient de 1876-78; avec cette différence que, le pays ayant moins de réserves, surtout ne possédant guère de valeurs mobilières à aliéner, la crise suivit de plus près le rétablissement de la paix[1]. Un des signes en est la baisse du change ou du rouble : en 1876 avant la déclaration de guerre, les 100 roubles papier valaient 323 fr. 64; en 1877, ils tombèrent à 269 fr. 80; en 1878, au rétablissement de la paix, au lieu de hausser, ils fléchirent encore à 254 fr. 64, puis à 252 fr. 36 en 1879, et après s'être très légèrement relevés en 1880 et 1881 à 261 fr. 48 et 263, cours qui étaient encore inférieurs à ceux cotés pendant la guerre, ils redescendirent à 252.08 en 1882 et 247.20 en 1883, sensiblement au-dessous, on le voit, des cours cotés durant la lutte. Il n'en avait pas été autrement pour la guerre de Crimée : en 1853, le rouble était au pair, soit 4 francs; en 1854, il tomba à 94.26 p. 100 de sa valeur nominale, en 1855, à 93.44; le rétablissement de la paix le releva passagèrement à 98.26 en 1856; mais il retomba bientôt à 95.95 en 1857, puis à 93.30 en 1858, au-dessous des cours cotés pendant la guerre, et dans les années suivantes, de 1859 à 1861, la dépréciation s'accentua fort au-dessous des cours que l'on avait vus durant la lutte[2]. Nous prenons ici le cours du rouble comme un signe de la crise; la plupart des autres mesures de

[1] Se reporter à notre *Traité de la Science des Finances*, 6me édition, tome II, pages 695 à 704.

l'activité ou du bien-être de la nation présenteraient la même allure[1]. Ainsi, *les maux économiques et financiers de la guerre, la crise de liquidation de la guerre, ne sévissent, d'ordinaire, qu'un certain temps,* souvent deux ou trois ans, *après le rétablissement de la paix.*

LES CRISES QUI RÉSULTENT DE GRANDES PERTURBATIONS MONÉTAIRES. — *Les crises étant un engorgement de certains des canaux qui relient la consommation à la production, il est naturel que de très grands changements monétaires, bouleversant rapidement toutes les relations des prix, amènent de ces périodes d'embarras et de souffrance.* Nous renvoyons à la description donnée plus haut (tome IV, page 417) des difficultés de ce genre dont fut cause la découverte des gisements de métaux précieux de l'Amérique au XVI^e^ siècle. Nous avons fourni les raisons qui firent que l'abondance de la production aurifère dans la période 1850 à 1865 n'eut pas des effets du même genre et que, au contraire, coïncidant avec l'application de très grandes découvertes industrielles et l'élargissement du commerce universel, n'ayant, par ces mêmes raisons, qu'une action lente et restreinte sur les prix, elle exerça plutôt une action graduellement et modérément excitatrice (voir tome III, pages 228-237). Quant aux profonds changements dans la valeur du métal d'argent dans la période de 1873 à 1893 et particulièrement de 1883 à 1893, et à l'ère de papier-monnaie inaugurée dans beaucoup de contrées à partir de 1890, on ne peut contester que ces deux phénomènes n'aient eu une certaine influence, quoique beaucoup moindre qu'on ne l'a prétendu, sur la crise de 1890 à 1895. Il est clair que les bases des relations d'échanges entre les nations diverses, notamment entre les vieux peuples européens et les peuples neufs, d'une part, ainsi que les peuples asiatiques, de l'autre part, en ont été altérées, et que ce changement rapide a contribué à une rupture de l'équilibre habituel des échanges. L'effet de ce changement, toutefois, eût été beaucoup plus limité et moins

[1] Voir le *Bulletin de Statistique et de Législation comparées*, tome I^er^ de 1887, pages 332 et 333.

durable s'il n'avait pas coïncidé avec beaucoup d'autres changements très importants, dont on confond les effets avec ceux du premier, à savoir : le très rapide perfectionnement des moyens de production, l'abaissement des cours des frets, la mise de capitaux abondants au service des pays neufs ou des vieux pays asiatiques en réveil. La crise résultant, dans les rapports internationaux, de la dépréciation de l'argent et de l'essor du papier-monnaie en nombre de pays, a coïncidé avec une crise générale de production dans le monde, et la plupart des esprits confondent la première avec la seconde, c'est-à-dire un mince ruisselet avec un immense torrent.

LES CRISES ÉCONOMIQUES GÉNÉRALES OU CRISES DE PROGRÈS DANS LA PRODUCTION : EN QUOI ELLES DIFFÈRENT DES CRISES COMMERCIALES OU FINANCIÈRES PROPREMENT DITES. — *Les crises générales économiques ou crises résultant de grands et soudains progrès dans la production, sont un phénomène dont nous avons démontré la possibilité* (voir plus haut pages 419 à 430), *quoiqu'il ne puisse être question, au moins de très longtemps, d'un excès universel et définitif de la production pour l'ensemble du genre humain. Cet excès universel et définitif ne pourrait se manifester que le jour où le genre humain, abondamment pourvu des denrées essentielles à son existence et de celles destinées à son agrément, préférerait un surcroît de loisirs à un surcroît nouveau de consommation.* On peut imaginer qu'un semblable état de choses se réalisera un jour; mais on n'en a aucune certitude et en tout cas ce jour est quasi indéfiniment loin.

Ces crises générales éclatent quand des progrès très soudains, très généraux, très profonds dans la production, c'est-à-dire dans la culture, dans la fabrication, dans les transports sur terre et sur eau, modifient radicalement et presque soudainement les proportions habituelles de l'offre et de la demande des marchandises, quand aussi ces progrès effectués sur certains points bouleversent les conditions récentes de la concurrence et des prix et déconcertent un grand nombre de producteurs. L'homme, qui est à la fois un être progressif et un être d'habitude, se trouve ébahi et momentanément consterné par

de grands changements à vue: sinon l'homme en général, beaucoup d'hommes du moins se trouvent dans ce cas, et cela suffit pour amener une crise.

Il faut de nouvelles adaptations à ce progrès soudain, et ces adaptations exigent du temps, des efforts extraordinaires; c'est comme une crise de croissance ou d'acclimatation. Beaucoup d'intérêts particuliers, ceux de classes entières même, importantes et respectables, sont lésés; les organisations traditionnelles ne peuvent plus toujours être maintenues. Il convient de réviser attentivement toutes les conditions de la production, de se résigner parfois à de fortes réductions du taux de l'intérêt et des bénéfices industriels moyens, de la rente de la terre, souvent transformer les cadres des exploitations. Quantité d'intérêts particuliers et actuels en souffrent, et ils sont si nombreux qu'on est tenté de les prendre pour l'intérêt collectif général.

On peut dire que, pendant la demi-douzaine d'années qui a suivi 1890, les contrées de l'Europe ont traversé une crise de ce genre. Le progrès soudain dans la production et dans la circulation économique de l'univers impose à tous des efforts pour dépouiller de vieilles habitudes et en prendre de nouvelles. Au fond, ces crises aboutissent à un résultat bienfaisant, qui est que l'humanité sera mieux pourvue et avec moins d'efforts de la généralité des objets dont elle a besoin ; mais il y a une phase pénible d'adaptation à subir.

Ces crises diffèrent beaucoup des crises commerciales ou financières habituelles, et c'est en vain que M. Juglar veut leur appliquer ses ingénieux procédés de mensuration et de prévision. Elles sont beaucoup plus rares ; elles ne présentent aucun caractère de périodicité ; elles durent davantage. Elles n'ont pas leur origine dans des abus de crédit, quoique quelquefois ces abus s'y mêlent à titre épisodique, comme le krach des banques australiennes en 1893, ou la chute de la maison Baring en 1890. Mais ces incidents ne sont pas la cause directe de la crise générale économique actuelle, et la baisse des prix qui déconcerte les calculs des producteurs n'apparaît pas comme l'effet de la liquidation d'une crise de crédit, mais

comme un phénomène en grande partie, sinon même absolument, définitif. Ce sont les conditions générales de la production et de la concurrence qui ont été changées, et c'est à ces conditions nouvelles qu'il faut s'adapter.

L'adaptation se produit spontanément et graduellement avec le temps: la rente de la terre baisse, l'intérêt des placements diminue, les bénéfices des entreprises se restreignent; on s'y résigne et l'on n'en est plus ébahi et accablé; les cadres et les méthodes de la production se transforment; les habitudes de la consommation s'étendent: au bout d'un certain temps l'humanité se trouve mieux pourvue et le mal est passé.

PRÉTENTION ABSURDE QUE LES CRISES RÉSULTENT D'UN DÉFAUT DE DIRECTION UNITAIRE DANS LA PRODUCTION. — Un certain nombre d'écrivains à tendances socialistes ont émis l'idée que la cause des crises serait que la production manque de direction unitaire. Si un seul cerveau ou une junte économique suprême de quelques hommes réglait d'avance les proportions de toutes les productions dans le monde entier, ou tout au moins dans une nation déterminée, il n'y aurait pas de crises, selon eux. Cette conception de la puissance cérébrale omnisciente et omniprévoyante d'un homme ou de quelques hommes est d'une extrême naïveté. Qu'une organisation unitaire et autoritaire de la production dût multiplier les crises et singulièrement les aggraver, au lieu de les prévenir et de les atténuer, c'est ce qui résulte de l'examen de la capacité humaine individuelle, même dans les échantillons les plus vigoureux, et également de l'observation des conditions de fonctionnement, c'est-à-dire de délibération et d'exécution, de tout conseil dirigeant, quel qu'il soit. Ce système aboutirait au collectivisme le plus renforcé et à la suppression de la liberté et de l'initiative individuelle dans la production, c'est-à-dire du ressort principal dont l'histoire démontre la puissance pour le développement du progrès. Nous renvoyons à un autre de nos ouvrages où nous avons étudié en détail la prétention de soumettre le monde économique à un système unitaire et autoritaire [1].

[1] Voir notre *Collectivisme, examen critique du nouveau socialisme*, parti-

DES REMÈDES OU DES PALLIATIFS AUX CRISES. — GRANDE QUESTION DE L'EXPÉRIENCE HÉRÉDITAIRE ET DE L'EXPÉRIENCE INDIVIDUELLE. — On a bien souvent essayé, sans aboutir au régime de czarisme ou de conseil économique des dix, indiqué dans le précédent paragraphe, divers moyens de prévenir, d'atténuer ou d'abréger les crises ; certains auteurs les ont même réunis sous e nom de *Thérapeutique des crises*. On a distingué les moyens préventifs et les remèdes curatifs. Parmi les premiers, on recommande : 1° la confection de bonnes statistiques pour guider la production; 2° le développement de la moralité et de la sagacité commerciale, en partie par l'éducation et l'instruction ; 3° une politique de prudence gouvernementale, inspirant confiance au public ; 4° l'exercice plus ou moins discret et avisé d'une sorte de tutelle gouvernementale, notamment en matière de lois sur les sociétés, d'intérêt du capital, de réglementation ou d'interdiction des marchés à terme, etc. Les deux premiers de ces moyens sont excellents, mais d'une application difficile ; en tout cas, ils ne pourraient que rendre les crises plus rares et moins dangereuses, sans les prévenir absolument, certaines de ces crises, celles qui sont purement économiques et financières, provenant d'entraînements de l'imagination qui échappent, en partie du moins, à tout contrôle, et les autres résultant d'un trouble profond que des progrès soudains jettent dans les relations économiques établies. La bonne gestion gouvernementale, notamment en matière de finances et de travaux publics, est très recommandable et aurait pour effet de ne pas contribuer à susciter des crises, à les prolonger ou à les aggraver ; mais elle ne suffirait pas à les éliminer. Quant au quatrième moyen, la réglementation, il aurait pour effet de priver le pays des bienfaits et de la puissance fécondante de la liberté, sans pouvoir, le moins du monde, prévenir les crises qui ont sévi, sous les régimes les plus restrictifs,

culièrement pages 330 à 378, et aussi notre *État Moderne et ses fonctions*, pages 76 à 93.

comme au XVI^e^ siècle dans toute l'Europe, en 1688 en Angleterre, en 1720 en Angleterre et en France (voir plus haut pages 415 à 419), et souvent, depuis cette dernière date dans le courant du XVIII^e^ siècle.

Comme remèdes curatifs on a indiqué :

1° Les droits de douane ; en général, ils sont, quand on ne vise pas surtout un rendement fiscal, très arbitraires et très changeants ; dans certains cas, des droits très modérés et décroissant graduellement pourraient être utiles pour ménager une transition ; mais presque jamais l'on n'a la sagesse de s'y tenir. L'instabilité des droits de douane dans les pays qui veulent se servir de ce moyen pour obvier aux crises ajoute, au contraire, à l'incertitude des conditions de la production, et l'entretient dans sa résistance à une transformation nécessaire. Le protectionnisme devenu universel, sauf la Grande-Bretagne, doit être considéré, au contraire, comme ayant contribué au développement de la crise contemporaine (1890-1894) en jetant une nouvelle perturbation dans les relations d'échange entre les peuples ;

2° Les prêts gouvernementaux aux industries ou aux maisons qui sont réputées souffrir ; mais cette manne administrative est toujours très arbitrairement distribuée. Le favoritisme préside à la répartition, en outre, ces sommes prélevées sur la communauté nationale ajoutent au fardeau de tous, et elles sont, d'ailleurs, trop insignifiantes pour avoir un résultat sérieusement utile. Elles entretiennent enfin des industries ou des productions artificielles, moins encore par le subside alloué que par l'espérance et l'illusion qui l'accompagnent.

3° Les travaux publics opportuns. Ceux-ci, à la condition d'être proportionnés au résultat à obtenir, ont une raison d'être ; mais la plupart des États sont portés à les exagérer et à en entreprendre de superflus ou de mal combinés, ce qui est une cause d'appauvrissement. Les travaux publics ne peuvent aider à supporter une crise ou à la liquider que quand celle-ci a un caractère tout à fait local, comme celle qui affligea le département de la Seine-Inférieure, l'Alsace et

quelques départements cotonniers de l'Est, pendant la guerre de sécession aux États-Unis. Alors quelques travaux publics peuvent donner une occupation momentanée à des ouvriers sans ouvrage; mais il ne peut s'agir là que de mesures partielles, limitées et transitoires; sinon, l'on arriverait à un système d'ateliers nationaux, on empêcherait les ouvriers, momentanément sans ouvrage, de rechercher leurs occupations primitives; on gênerait la liquidation de la crise, et on l'aggraverait au lieu de l'atténuer.

Quant à la question de savoir si jamais les crises disparaîtront, elle se rattache à ce grand problème: *Y a-t-il pour l'humanité une expérience héréditaire et traditionnelle ou seulement une expérience individuelle? Malheureusement, les faits démontrent que l'expérience s'acquiert surtout par soi-même et se transmet peu.* Dans les moments d'entraînement et d'abus de crédit, les hommes de l'âge de cinquante ou soixante ans qui ont déjà vu des crises se méfient, ne participent pas à l'entraînement et avertissent les hommes plus jeunes; mais ceux-ci ne les croient pas. Néanmoins, quoique le principe soit que l'expérience est surtout personnelle, il y a, cependant, une légère action de l'expérience héréditaire; l'on peut dire que, grâce à cette dernière et à tous nos agencements sociaux, les crises sont plutôt moins violentes aujourd'hui et que leur liquidation s'en opère plus facilement.

CHAPITRE VIII

L'INDIGENCE. — LE PAUPÉRISME. — L'ASSISTANCE, LES SANS TRAVAIL

L'indigence. — Tendance de la plupart des écrivains à ne l'attribuer qu'à une seule cause.
L'indigence s'est rencontrée et se rencontre dans tous les temps et tous les pays, primitifs ou civilisés.
Les quatre principales causes de l'indigence.
De la proportion des indigents dans la société contemporaine.
De l'assistance publique, facultative ou obligatoire. — Absence de base de cette dernière.
Examen de la loi des pauvres en Angleterre. — Inconvénients de la solidarité légale dans ce pays, aux Etats-Unis.
L'assistance légale obligatoire ne va pas sans une privation ou une mutilation de la liberté.
Abus des bureaux de bienfaisance en France.
Précautions qui s'imposent à l'assistance privée.
Le système d'Elberfeld.
Les sans-travail. — Le droit au travail.

L'INDIGENCE. — TENDANCE DE LA PLUPART DES ÉCRIVAINS A NE L'ATTRIBUER QU'A UNE SEULE CAUSE. — Nombre de traités d'économie politique ne parlent pas de l'indigence; d'autres n'y consacrent que quelques observations sommaires, à propos de la population, comme si toute misère venait de l'excès des charges de famille.

Il est impossible, cependant, de passer sous silence un phénomène social aussi important, aussi attristant, aussi constant que celui de l'indigence. Il importe d'étudier les moyens proposés pour la supprimer, ceux expérimentés pour la prévenir

ou l'atténuer. On ne doit pas abandonner complètement un sujet aussi capital aux seules inspirations, si louables soient-elles, du sentiment. La science, c'est-à-dire l'expérience des siècles généralisée et synthétiquement résumée, doit éclairer la pratique sociale et la pratique individuelle en cette grave et affligeante matière.

La misère se présente à l'observateur sous trois principaux aspects : ceux de son extensivité, de son intensité, de son hérédité. Ces trois situations de la misère peuvent, suivant les temps et les pays, varier considérablement, tant de degré pour chacune d'elles que de proportions réciproques. Il est possible qu'en France, par exemple, l'indigence soit à peu près aussi répandue que dans la Grande-Bretagne (Irlande non comprise), en ce sens qu'il y aurait une relation presque égale du nombre des nécessiteux à la population ; mais certainement, l'intensité de l'indigence est beaucoup moindre chez nous que chez nos voisins. S'il y a à peu près autant de pauvres dans les deux pays, le degré de la pauvreté et du dénuement est bien moindre de ce côté-ci de la Manche que de l'autre ; la misère y est moins complète, moins sordide. De même aussi, pour l'hérédité de l'indigence, elle paraît se rencontrer beaucoup moins en France que dans la Grande-Bretagne.

On donne spécialement le nom de paupérisme à la réunion des trois conditions diverses de la misère, à savoir son extensivité, son intensité et son hérédité, avec une grande accentuation de ce dernier caractère.

La tendance de la plupart des personnes qui s'occupent de ce phénomène est de croire qu'il est d'origine moderne et de ne lui attribuer qu'une seule cause, du moins qu'une cause principale. Les uns, parmi lesquels se signale Stuart Mill avec son imperturbable logique, ramènent presque exclusivement l'indigence à la question de population, sans remarquer que dans les pays à nombre d'habitants stationnaire la misère sévit, quoique moins, sans doute, que dans certains pays à population très rapidement croissante. D'autres l'attribuent soit à la lourdeur des impôts, soit à ce que les ouvriers ne

possèdent pas les instruments de travail, soit à ce qu'ils sont dépourvus des quatre droits primitifs : les droits de chasse, de pêche, de cueillette et de pâture, sans compensation aucune, soit à ce que la direction de la production n'est pas assez unitaire ; d'une façon générale, à un état moral et social défectueux que certaines institutions à créer pourraient considérablement améliorer.

Tous les systèmes qui tendent à ramener l'indigence à une seule cause, ou à deux ou trois causes d'ordre extérieur et transitoire, sont inexacts. Les conséquences qu'on en tire le sont naturellement aussi comme les prétendus remèdes que l'on recommande.

Le principal plan pour l'extirpation de l'indigence et surtout du paupérisme, qui n'est que l'indigence héréditaire, a été proposé par Stuart Mill. Le traitement qu'il conseille se composerait de deux séries successives de mesures, la première série curative pour la génération existante, la seconde préventive pour la génération à venir : la première consisterait dans une grande opération nationale de colonisation (*a great national measure of colonisation*), combinée avec l'établissement d'un régime de petite propriété, de vastes espaces de terre étant divisés en morceaux de 5 acres environ (soit 2 hectares 5 ares), pour être distribués à ceux qui en demanderaient ; un système d'assistance par le travail compléterait cette première série de remèdes à la misère. Pour empêcher celle-ci de renaître à la génération suivante, on réglementerait la fécondité et l'on en arrêterait et en punirait les excès [1]. Un pareil plan, fût-il applicable, ce qu'il ne pourrait être qu'avec une quantité indéfinie de terres, telle que n'en possède aucun peuple du vieux monde, et avec une humiliante et immorale restriction de la liberté, n'aurait aucunement tous les bienfaisants effets, au point de vue de l'extirpation de l'indigence, que Stuart Mill en attend.

Le caractère commun de tous les projets pour supprimer la

[1] Stuart Mill, *Principles of Political Economy*, édition de Laughlin, pages 202 et suivantes et passim.

misère est qu'ils tendent à mutiler la liberté humaine: c'est que l'indigence, en effet, a l'une de ses principales racines dans l'usage que l'homme fait de sa liberté. Elle a d'autres racines, cependant, que l'on pourrait plus facilement ou avec un moindre déchirement arracher ou réduire.

L'INDIGENCE S'EST RENCONTRÉE ET SE RENCONTRE DANS TOUS LES TEMPS ET TOUS LES PAYS, PRIMITIFS OU CIVILISÉS. — Pour bien juger de ce phénomène de l'indigence et du paupérisme et pour le combattre avec quelques succès, au moins partiels, sans susciter d'autres maux qui seraient encore plus graves, on ne doit pas oublier que ce ne sont pas là des plaies d'origine récente et tenant à un état social particulier.

L'indigence apparaît dans toutes les sociétés, dans toutes les races, dans tous les siècles, avec tous les régimes terriens, toutes les organisations du travail; comme certains autres fléaux, qui y ont quelque corrélation, quoiqu'ils n'en soient pas absolument dépendants, la prostitution par exemple.

On ne trouverait pas un législateur religieux, chez quelque peuple que ce soit, qui ne parle du devoir de secourir les pauvres, ce qui prouve qu'il y a toujours eu abondance de ces derniers, aussi bien en Orient et dans l'Extrême-Orient qu'en Occident; pas un livre, si ancien soit-il, pas un vieux poème, datant des premiers âges de l'humanité consciente, où le misérable, le mendiant, n'apparaisse.

Job sur son fumier est l'exemple de la misère accidentelle, dans une société primitive, bien antérieure non seulement à l'âge de la grande industrie, mais même à celle des métiers proprement dits, contemporaine presque de la période pastorale.

Qu'on se rende sur un point quelconque de l'Afrique et de l'Asie, dans les contrées les moins en contact avec notre civilisation, on y rencontre des misérables sordides, repoussants, couverts de maladies. Le mot de l'Écriture : « Il y aura toujours des pauvres parmi vous » témoigne non seulement de l'ancienne extension de la misère, mais de l'idée que l'on se faisait, il y a près de deux mille ans déjà, de sa durée aussi bien future que passée.

Les peuples chasseurs, malgré la jouissance de leurs quatre fameux droits primitifs, suivant Considérant, de chasse, pêche, cueillette et pâture, connaissent des indigents, c'est-à-dire des gens négligents, ayant perdu leurs instruments primitifs de travail, et surtout étant incapables de se suffire par la maladie, l'infirmité, la vieillesse, ou par l'extrême jeunesse et la privation de tout appui ; si le nombre chez eux en paraît parfois moindre, c'est que cette misère atteint un tel degré qu'elle ne les laisse plus vivre. On connaît la coutume de certaines tribus sauvages de tuer, souvent de leur propre consentement, les vieillards. La misère, bien loin de ne pas se rencontrer dans ces tribus, y est donc effroyable.

Il n'en va pas autrement chez les peuples soumis à la propriété collective du sol. Dans les tribus arabes nomades, il y a des pauvres. Il s'en rencontre dans le *Mir* russe, c'est-à-dire dans cette communauté de village avec tirage périodique des terres au sort ; c'est ce que l'on appelle les *familles faibles,* dont j'ai parlé plus haut (tome I^er^, pages 558-560). Elles vendent leurs instruments de travail ; suivant l'énergique expression russe, « elles vendent leurs âmes ». *Dans les anciennes civilisations la pauvreté, le dénuement est l'une des causes de l'esclavage, de la servitude volontaire ;* on se livre complètement et pour toujours à un homme riche, afin qu'il prenne soin de vous. L'*Allmend,* si vanté par M. de Laveleye (voir tome I^er^ de cet ouvrage, page 558), ne prévient pas la pauvreté ; pour jouir réellement du pâturage commun et, dans une large mesure, de la forêt commune, il faut posséder un troupeau et un foyer.

Ainsi, dans le passé, aucun état social, quel qu'il soit, n'est exempt de pauvreté, non plus que de vices, ni de prostitution : la coutume bien connue chez la fameuse tribu saharienne des Ouled-Naïl d'envoyer leurs filles gagner une dot par la débauche dans les villes de la côte est séculaire et très antérieure à notre établissement en Algérie. Pierre Loti a fait une vivante description des femmes somalis prostituées à Obock. Dans ses frappants récits sur l'Islam, M. Léon Ro-

ches, un des rares Européens qui soient allés à la Mecque, nous a décrit la même plaie s'étalant effrontément dans cette ville sainte.

Ce n'est pas par vaine recherche d'érudit que nous citons ces témoignages; mais il importe d'établir la constance des faits, de dissiper les affirmations frivoles de ceux qui veulent que l'indigence, le paupérisme et divers autres maux, s'y rattachant en partie, tiennent à notre état social, à notre organisation du travail, notamment à la séparation actuelle, qui n'est pas universelle, de l'ouvrier et des instruments dont il se sert.

Les armées de gueux au Moyen Age sont connues: la Cour des Miracles est une antique institution; les râfles faites sous Richelieu et sous Colbert, parmi les mendiants et les vagabonds, pour expédier de prétendus colons au Canada ou aux îles, sont attestées par tous les historiens. On a écrit un livre sous le titre de « La Misère au temps de la Fronde »; elle était effroyable quoiqu'il y eût alors peu de machines, pas de grande industrie, peu de variations dans la production; c'est même avant ce temps, en 1617, non pas dans une grande ville, mais dans la petite paroisse de Châtillon-les-Dombes, en Bresse, que Vincent de Paul institua sa première Confrérie de Charité, modèle d'une foule d'autres qui surgirent bientôt sur les divers points de la France.

S'il est un fait certain, c'est que l'indigence présentait dans les anciens âges et offre encore chez les peuples primitifs un degré d'extensivité au moins égal, et un degré d'intensité et d'hérédité plutôt plus accentués que ceux qu'on constate dans les sociétés contemporaines, surtout dans un pays comme la France.

Le vieux précepte religieux, transmis de générations en générations, qu'il faut donner au pauvre le dixième de son revenu, témoigne de la forte proportion du nombre des indigents au temps d'où il émane; car, en supposant qu'il ne fût suivi que par la moitié des fidèles, ou même par le quart, il y aurait eu soit 5 p. 100, soit tout au moins 2 1/2 p. 100 du

revenu de l'ensemble de la population affecté à secourir les pauvres qui, d'après tous les renseignements, ne dépassent précisément pas dans les sociétés contemporaines 2 à 3 p. 100 du nombre des habitants. La proportion devait être au moins aussi forte, probablement plus, dans les sociétés antiques.

LES QUATRE PRINCIPALES CAUSES DE L'INDIGENCE. — Quelles peuvent être les causes d'un phénomène aussi permanent, aussi commun à tous les états sociaux, à tous les âges, à tous peuples, à tous les régimes économiques ?

Ces causes sont multiples et d'ordre divers. L'observation attentive les ramène à *quatre principales, suivant qu'elles se rattachent*: 1° *à la nature seule;* 2° *à certaines circonstances sociales*; 3° *aux parents ou prédécesseurs de l'indigent;* 4° *à la personne de l'indigent lui-même.*

Il importe de distinguer très nettement ces différentes séries de pauvres : car si toute pauvreté mérite commisération et secours, le genre et le degré en doivent différer suivant les cas. Une certaine nature de pitié et d'aide, qui serait légitime et utile dans les cas se rattachant aux trois premières séries de causes indiquées plus haut, pourrait être soit excessive, soit surtout préjudiciable dans ceux qui tiennent à la cause dernière.

Première cause d'indigence. — L'indigence qui provient de certains faits naturels se divise en deux catégories : les faits contre lesquels on n'eût pu prendre de précautions, qui sont inéluctables ; ceux, au contraire, contre lesquels on eût pu se prémunir ; dans le premier cas, il n'y a guère que l'infirmité de naissance : les aveugles, les sourds-muets, les êtres frappés d'une maladie organique incurable qui les rend incapables de se soutenir; on peut y joindre l'aliénation ne provenant pas des vices antérieurs de la victime. Le genre humain ne peut assister à ces maux sans s'en émouvoir ; la pitié ici doit être sans réserve et le secours peut être intégral. Divers arrangements sociaux, soit qu'ils émanent de l'initiative libre, ce qui est désirable, soit qu'ils se trouvent complétés par des organisations communales ou nationales, peuvent

soulager ces misères, permettre à ces malheureux d'échapper au dénuement et à la détresse morale. Les hôpitaux spéciaux, les hospices d'aliénés et autres institutions peuvent y subvenir.

A ce premier cas se relie, mais tout en en étant différent, la pauvreté qui vient d'un accident, de la perte prématurée des parents ou du chef de famille. Ici le cas est mixte ; car si l'origine directe de la pauvreté est un fait naturel, ce fait peut être prévu ; on peut se prémunir contre ses conséquences ; les diverses combinaisons d'assurances, de secours mutuels ont pour office de parer à ces coups du hasard. Il n'en résulte pas que la pitié et les secours doivent se dérober en pareil cas ; mais ces derniers ne sauraient être aussi complets, aussi abondants que dans les espèces précédentes ; autrement, on découragerait tout le monde de recourir aux combinaisons de secours mutuels, d'assurance et d'épargne.

Deuxième cause d'indigence. — La deuxième cause tient à certaines circonstances sociales : les machines, leur irruption soudaine dans une industrie, le changement de procédés industriels, la substitutiou d'un produit à un autre, tout ce qui dérive des modifications apportées à la division et à l'engrenage du travail. Il ne s'agit là, en général, que d'une pauvreté passagère, contre laquelle l'individu ou le groupe auquel il appartient eût pu prendre quelques précautions. Les institutions de patronage, s'inspirant de la pensée philanthropique ou religieuse, les sociétés de secours ou d'aide mutuels reposant sur la solidarité, les syndicats, les combinaisons d'assurances même peuvent rendre de sérieux services en cette matière. Il ne s'agit, en effet, que d'une transition plus ou moins brève. Les bureaux de placement et bourses de travail peuvent aider à ce que l'ouvrier sorte de cette impasse. Dans les cas extrêmes ou prolongés, quelques secours décroissants, n'endormant pas l'initiative humaine, peuvent être utiles.

Troisième cause de l'indigence. — La troisième cause qui est une des plus répandues tient aux parents, aux antécédents de la famille. Beaucoup de misérables élèvent leurs enfants, non

seulement par nécessité, mais par choix, dans la pratique de la mendicité et de la fainéantise ; ils ne leur font rien apprendre, avilissent, pour en tirer quelque lucre, leur nature physique et morale. Le paupérisme, c'est-à-dire l'indigence héréditaire, n'a guère d'autre cause.

C'est ici surtout que le combat, intelligemment et résolument dirigé contre la misère, peut remporter de sérieuses victoires et arracher au fléau une partie de son domaine. La charité irréfléchie ne fait qu'accroître celui-ci. Il faut, pour obtenir un résultat, soit arracher l'enfant au détestable milieu où il se trouve, soit atténuer l'influence de ce milieu par des enseignements et des directions inspirés de plus de moralité et de virilité.

Dans ces conditions l'instruction obligatoire peut être utile, et c'est presque le seul cas où on ne l'emploie pas. Les enfants des rues et les enfants des routes peuvent être soustraits au vagabondage, à la mendicité, à la fainéantise. La loi doit intervenir pour empêcher l'exploitation des enfants ; dans les cas extrêmes même, pour arracher l'enfant à une famille indigne. L'initiative privée a devant soi en cette matière un vaste champ où elle peut obtenir de belles récoltes d'amélioration sociale ; des associations pour venir au secours de l'enfance abandonnée, ou de l'enfance coupable, ou de l'enfance maltraitée, sont de belles et d'utiles œuvres. En mettant à l'abri de la précoce contagion du vice ces jeunes êtres infortunés, en leur apprenant un métier et leur donnant un principe de direction dans la vie, *on pourrait considérablement réduire le paupérisme, c'est-à-dire l'indigence héréditaire, quoiqu'il y ait peu d'espérance de le supprimer complètement.* Les retours d'atavisme sont, par malheur, parfois à craindre

Quant à la direction ou à la subvention par l'État d'établissements de ce genre, elle prête beaucoup plus à la critique, surtout dans ces temps de conflits constants entre les doctrines. Les scandales qui se sont produits, depuis quelques années, dans les asiles publics ou subventionnés de Pourqueyrolles et de Cempuis, en témoignent.

La quatrième cause d'indigence. — La quatrième cause de l'indigence est malheureusement la plus active; c'est l'usage même de la volonté et de la liberté de l'individu; c'est sa faiblesse intellectuelle et morale, plutôt celle-ci que celle-là; ses vices; la prodigalité qui est de tous les états et de toutes les conditions, l'imprévoyance ou la légèreté, la fainéantise, la gourmandise, l'alcoolisme; la fondation imprudente de famille, de la part de gens sans ressources, s'y joint, mais pour la moindre part, du moins en France.

C'est cette quatrième cause surtout qui fait que le paupérisme peut être réduit, mais qu'il ne pourra jamais être absolument éliminé. Certains régimes, comme celui qui est connu sous le nom de système d'Elberfeld, et qui répartit les familles pauvres sous la surveillance directe et les conseils de sortes de tuteurs ou de moniteurs de bonne volonté, peuvent enrayer les progrès du mal. D'autres arrangements, comme le système de Gothenbourg, pour la réglementation des débits de liqueurs fortes et des cabarets, peuvent aussi avoir quelque action. Mais il subsistera toujours une part de fainéantise et de vice qui ne se laissera pas réduire. C'est cette cause surtout qui justifie le mot de l'Évangile, qu'il y aura toujours des pauvres parmi nous.

Si blâmables que soient les indigents de cette catégorie, la pitié humaine ne saurait se détourner complètement d'eux; mais elle doit mesurer et régler les secours, de manière à ne pas développer une plaie qu'elle veut panser et qu'elle ne peut complètement guérir.

De la proportion des indigents dans les sociétés contemporaines. — Il est assez malaisé de se rendre compte de la proportion des indigents dans la population d'un pays, à plus forte raison de comparer ces nombres proportionnels dans deux pays différents ou à deux époques différentes. On n'a guère que des statistiques incomplètes, celles des personnes qui reçoivent les secours publics. On doit y joindre un nombre inconnu de pauvres qui ne recueillent que des secours privés.

Le seul fait qui paraisse constant, c'est que le paupérisme

n'augmente pas dans les sociétés modernes, contrairement à une opinion assez répandue. En Angleterre où, depuis Élisabeth, est organisé un système national et légal d'assistance des pauvres (*poor law*), on voit le chiffre des gens secourus diminuer, depuis un demi-siècle ou trois quarts de siècle, d'une façon absolue, et encore davantage par rapport au chiffre de la population.

Voici, d'après la collection des *Statistical Abstracts* britanniques, le nombre de pauvres des différentes catégories et le chiffre de la population dans l'Angleterre proprement dite, à diverses époques : nous donnons pour chaque décade d'années le chiffre maximum et le chiffre minimum.

Années	Nombre de Pauvres			Population de l'Angleterre et du Pays de Galles	Rapport à la population pour cent
	Secourus dans les workhouses	à domicile	Total		
1850.....	118,539	801,984	920,543	17,766,000	5,18
1853.....	104,126	694,636	798,822	18,403,000	4,34
1858.....	126,481	781,705	908,186	19,523,000	»
1860.....	119,026	731,994	851,020	19,902,000	4,27
1863.....	146,167	996,427	1,142.624	20,554,134	5,55
1866.....	137.986	782,358	920,344	21,342,864	»
1871.....	165,289	916,637	1,081,926	22,760,359	»
1880.....	189,304	648,636	837,940	25,480,161	»
1888.....	200,666	624,843	825,509	28,135,197	2,93
1890	195,048	592,497	787,545	28,762,287	2,74
1895.....	215,548	601,883	817,431	30,383,047	2,69
1896.....	216,872	610,345	827,217	30,717,355	2,69
1897.....	216,029	608,333	824,362	31,055,355	2,66
1898.....	218,438	604,912	823,350	31,397,078	2,62
1899.....	217,833	589,897	807,730	31,742,588	2,55

Il faut remarquer que les nombres des pauvres sus-indiqués sont ceux se rapportant au 1er janvier de chacune de ces années ; au 1er juillet, le nombre fléchit d'environ 5 à 7 p. 100 ; par exemple, au 1er juillet 1890, il n'était que de 733,451, contre 787,545 au 1er janvier de la même année, soit 54,000 ou 7 p. 100 de moins ; au 1er juillet 1897, il ne montait qu'à 782,031 contre 824,362 au 1er janvier de la même année, soit près de 42,000 ou 5 p. 100 de moins environ. C'est surtout le nombre des secourus dans les workhouses qui diminue

singulièrement en été : de 195,048 au 1er janvier 1890, il a fléchi à 168,107, ou 27,000 environ, 14 p. 100 de moins, au 1er juillet 1890, et de 216,029 au 1er janvier 1897 à 191,765, ou 24,264, de moins, soit à peu près 12 p. 100, au 1er juillet 1897. Dès que la température devient clémente, un bon nombre de pauvres fuit ainsi les workhouses, soit qu'ils trouvent à accomplir quelques menues besognes rurales ou autres qui leur procurent certains profits, soit qu'ils vivent alors de la charité privée. La série des pauvres secourus à domicile se réduit proportionnellement beaucoup moins de l'hiver à l'été : ainsi 592,497 au 1er janvier 1890, contre 565,344 au 1er juillet de la même année, soit 27,000 ou 4 1/2 p. 100 de moins ; 608,333 au 1er janvier 1897, contre 590,266 au 1er juillet de la même année[1], soit 18,000 ou 3 p. 100 environ de moins.

Il suffit de jeter les yeux sur le tableau de la page 466, pour voir combien le paupérisme, du moins officiel, dans un pays où l'assistance légale obligatoire est pratiquée, diminue tant absolument que relativement : l'opinion démocratique qui prévaut, depuis une douzaine d'années et surtout une demi-douzaine d'années, en Angleterre ne doit pas, cependant, se montrer trop dure pour les malheureux. Au début de cette période de près de cinquante ans, la proportion des pauvres secourus à la population variait de 4 1/2 p. 100 au minimum à 5.55 p. 100 ; de 1890 à 1898, le minimum est tombé à 2.55 p. 100 et le maximum à 2.74 ; le paupérisme se serait donc réduit de près de moitié. Jamais le nombre des pauvres secourus n'a atteint d'une manière absolue depuis 1884 les très hauts chiffres de la période 1850 à 1863 ; le chiffre le plus élevé depuis 1884 inclusivement a été celui de 827,217 en 1896, contre 920,000 en 1850, 908,000 en 1858, 1,142,000 en 1863[2], 920,000 en 1866 et 1,081,000 en 1871 alors que la population était beaucoup moindre.

Quelles que soient les explications que l'on veuille cher-

[1] Voir le *Statistical Abstract for the United Kingdom*, 1884 to 1898, London 1899, page 260, et la série des *Statistical Abstracts* antérieurs.

[2] En cette année la guerre de sécession des États-Unis d'Amérique avait amené, dans les districts cotonniers, une détresse exceptionnelle.

cher à ces énormes différences, le fait reste trop constant pour qu'on puisse le nier : l'indigence diminue dans la Grande-Bretagne, et la société moderne, bien loin de l'engendrer, l'atténue et la réduit. Alors même que la charité privée se montrerait plus libérale, ce qui est possible, elle ne pourrait rendre compte à elle seule de la diminution d'un bon tiers, depuis trente à quarante ans, du rapport des indigents à la population totale.

L'Angleterre étant le seul pays où la charité légale soit organisée depuis longtemps, c'est elle seule qui peut fournir des données certaines sur l'avenir du paupérisme.

Il est très difficile d'avoir des renseignements statistiques un peu précis sur l'indigence en France. Il existe dans la plupart des localités de quelque importance une institution officielle que l'on appelle le *bureau de bienfaisance,* lequel distribue les secours qu'il recueille. En 1837, il y avait 6,715 de ces bureaux qui avaient secouru 806,000 personnes ; en 1860, le nombre des bureaux était de 11,351 et celui des secourus 1,159,000 ; en 1888, il y avait 15,138 bureaux et le nombre des secourus montait à 1,647,720, avec une dépense de 36 millions de francs, soit 22 francs environ par tête[1] ; or, comme la population des localités où sont établis ces bureaux était seulement de 26,124,000 âmes, certaines personnes en concluaient que le nombre des indigents est de 6 p. 100 de la population. Cela est singulièrement exagéré. D'abord, les indigents ont une tendance à s'agglomérer dans les villes, de sorte que leur proportion doit être beaucoup plus forte relativement à la population dans les 14,574 localités ayant de ces bureaux que dans celles qui n'en ont pas.

Ensuite, la comptabilité de nombre de ces bureaux est très défectueuse, et il y a beaucoup de doubles emplois, toute personne qui après avoir reçu un premier secours accidentel en reçoit un second étant portée souvent pour deux indigents ; enfin, M. Hubert Valleroux a prouvé que les plus grands abus

[1] *Annuaire statistique de la France*, 1891, pages 120 et 121.

règnent dans ces institutions, notamment à la campagne, et que dans nombre de ces bureaux les sommes sont réparties entre tous les habitants de la commune, aussi bien ceux qui sont aisés que ceux qui sont vraiment pauvres[1]. Il est vraisemblable que la proportion des pauvres en France ne dépasse pas, comme en Angleterre, 3 à 4 p. 100 de la population, se rapprochant plutôt du premier chiffre que du second.

En ce qui concerne la ville de Paris et le département de la Seine, on a quelques renseignements plus précis, quoique n'ayant pas encore une rigueur absolue. Ils témoignent que l'indigence y est plutôt en voie de réduction que d'augmentation, proportionnellement au nombre des habitants. D'après les relevés anciens, on comptait, en l'an X de la première République (1802), à Paris 43,552 ménages indigents, comprenant en tout 111,000 individus en chiffres ronds, sur une population de 547,000 habitants; c'était un pauvre sur 5 habitants, proportion énorme; on sortait, il est vrai, de la crise révolutionnaire qui n'avait pu donner beaucoup d'activité à l'industrie, au commerce et aux travaux entrepris par les particuliers. A une époque plus calme, dix ans plus tard, en 1813, l'ordre étant revenu, mais la conscription et la guerre épuisant le pays, on recensait encore à Paris 1 indigent sur 5.69 habitants. Depuis lors, sous des régimes plus réguliers, cette proportion a beaucoup changé. En 1829 on comptait à Paris 1 indigent pour 13.02 habitants ; en 1841, 1 sur 13.30 ; en 1856, 1 sur 13.59; en 1863, après l'annexion de la banlieue, 1 sur 16.94 ; en 1869, 1 sur 16.16. L'*Annuaire statistique de la Ville de Paris*[2], publié en 1892, donne les chiffres des individus secourus à domicile pour l'année 1889 ; il les classe en deux catégories, celle des indigents, c'est-à-dire des pauvres permanents, et celle des nécessiteux, c'est-à-dire des pauvres accidentels et

[1] Voir dans notre ouvrage l'*État Moderne et ses fonctions*, la reproduction de quelques-uns des faits étranges dévoilés par M. Hubert Valleroux, au sujet de la gestion des bureaux de bienfaisance, pages 303-305.

[2] *Annuaire statistique de la Ville de Paris*, pour 1890, publié en 1892 page 604.

temporaires. Les premiers étaient au nombre de 58,276 et les autres de 50,434, ensemble 108,710, pour une population de 2,243,000 âmes, soit 4.84 personnes secourues par 100 habitants, ou 1 secouru par 20.63 habitants. La proportion des indigents et des nécessiteux se trouve ainsi beaucoup moindre qu'à toutes les époques antérieures. Il est vrai que l'on arrive à une proportion plus forte si l'on consulte l'*Annuaire statistique de la France*[1] pour les bureaux de bienfaisance du département de la Seine. Ce département, on le sait, peut être considéré comme l'agglomération métropolitaine, toutes ses communes étant reliées à Paris par la continuité des habitations et n'en étant séparées que par des barrières artificielles ou administratives. En l'année 1888, la dernière sur laquelle nous ayons des renseignements, les 94 bureaux de bienfaisance de la Seine avaient secouru 206,317 individus, sur une population totale de 2,843,884 habitants, ce qui représente approximativement, par 100 habitants, 7.22 individus secourus, ou encore 1 secouru pour 13.78 habitants. Ce chiffre est plus défavorable que celui donné par l'*Annuaire de la Ville de Paris;* d'autre part, il comprend un grand nombre de personnes secourues aux mairies même, et non plus à domicile, et il doit renfermer beaucoup de doubles emplois, certains individus ayant été à diverses reprises dans les mêmes années, après une interruption, secourus par un même bureau, ou dans la même année encore, par suite de changements de demeure, dans des bureaux différents, et en l'un et l'autre cas comptant pour plusieurs personnes. Quelle que soit la source que l'on consulte, le Paris actuel et sa banlieue comprennent, relativement à la population et malgré l'attraction que les grandes villes offrent à la misère, moins d'indigents qu'en 1829, en 1841 et en 1856, ce qui paraît démontrer que la civilisation contemporaine, malgré les critiques que l'on en fait, n'accroît pas cette lie sociale qui s'appelle l'indigence.

Les statistiques comparatives en cette matière sont encore

[1] *Annuaire statistique de la France*, année 1891, page 120.

plus délicates d'un pays à un autre que d'un temps à un autre. Nous emprunterons, cependant, à un savant minutieux et bon observateur, M. Victor Böhmert, directeur du bureau de statistique de Saxe, quelques renseignements qui ne sont pas trop anciens et qui ne laissent pas que d'être suggestifs. La proportion des indigents assistés à l'ensemble de la population serait, d'après lui, de 3.22 p. 100 dans le royaume de Bavière (en 1883), de 3.20 p. 100 dans le Hanovre (en 1879), de 3.15 p. 100 dans le royaume de Saxe (en 1880), de 2.49 p. 100 dans le duché de Bade (en 1881), de 2.41 en Wurtemberg (en 1880). Pour un même pays, c'est surtout dans les villes que la proportion des indigents est forte : en Allemagne elle s'élève à 4.75 p. 100 dans les villes de moins de 20,000 âmes; elle atteint 5 p. 100 dans celles de 20,000 à 50,000 habitants ; elle monte à 6.39 p. 100 dans celles entre 50,000 et 100,000 âmes; enfin, elle est de 6.51 p. 100 dans celles de plus de 100,000 âmes; M. Böhmert admet, d'ailleurs, que le nombre des pauvres dans les villes a diminué depuis quelques années, grâce à l'application du système ingénieux de patronage qu'on appelle le système d'Elberfeld. Donnant des indications sur d'autres pays, voisins de l'Allemagne, le chef du bureau de statistique de Saxe estime à 4.67 p. 100 le chiffre des indigents en Suisse, à 4.87 dans les Pays-Bas, à 4.45 en Suède, à 7.20 p. 100 en Norvège[1]. D'après des chiffres fournis par M. Maurice Block, le nombre des indigents à Elberfeld, dont le système d'assistance est célèbre, serait descendu à 2.24 p. 100 habitants en 1891. Elberfeld est une ville industrielle d'environ 130,000 âmes (Voir plus loin, pages 494-495). Il est curieux que ce soit dans une contrée forestière, agricole et maritime, à population peu dense, à villes peu nombreuses, à grande industrie très limitée que le maximum proportionnel de l'indigence soit atteint. Ces calculs détruisent les apophtegmes des économistes *à priori,* voués à l'admiration béate des anciennes

[1] *Das Armenwesen in 77 Deutschen Städten und einigen Landarmenverbänden*, par le Dr Victor Böhmert, Dresden. 1886.

formes sociales ; après avoir cité le passage suivant de Montesquieu sur le luxe : « Si les richesses sont également partagées, il n'y aura pas de luxe ; car il n'est fondé que sur les commodités qu'on se donne par le travail des autres » et le mot de Rousseau : « S'il n'y avait pas de luxe, il n'y aurait pas de pauvres », M. Emile de Laveleye ajoute gravement : « Visitez les cantons alpestres de la Suisse ou les vallées de la Norvège, et vous verrez que Montesquieu et Rousseau n'avaient pas tort »[1]. Il était difficile de tomber plus mal et de se montrer plus médiocre observateur. Il y a proportionnellement plus d'indigents en Suisse et en Norvège, surtout dans ce dernier pays, que dans l'industrielle Angleterre[2].

On peut dire qu'aux individus officiellement secourus il faut joindre un certain nombre d'indigents qui, par différentes causes, ne le sont pas et devraient l'être. L'observation est exacte ; mais c'est de beaucoup le plus petit nombre de malheureux qui se trouvent dans ce cas ; en relevant de 5 à 10 p. 100 le nombre des secourus officiels, on tient largement compte, dans l'ensemble, de cet appoint négligé.

En définitive, on peut considérer que *dans les sociétés modernes,* en mettant de côté quelques pays tout à fait anormaux comme la Norvège, *la proportion des indigents ou nécessiteux, officiellement secourus ou non, varie de 3 à 5 p. 100, la proportion en étant plutôt plus forte dans les pays primitifs, Norvège, Suisse, Italie, et moindre dans les pays très industriellement et commercialement développés, comme l'Angleterre proprement dite et l'Écosse.* Ce chiffre de 3 à 5 p. 100 ne s'applique pas uniquement aux indigents permanents, mais à tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, sont secourus dans l'espace d'une année. On a vu plus haut (page 466) que le nombre des pauvres dans les *workhouses* se réduit de 12 à 15 p. 100 en été

[1] *Éléments d'Économie politique* (1882), page 270.

[2] Il est regrettable que des recueils, d'ailleurs très bien faits, comme *l'Annuaire statistique de la Belgique* et le *Statistisches Jahrbuch fur das Deutsche Reich*, ne contiennent aucune donnée sur les indigents et les secours publics.

par rapport à l'hiver; de même, la distinction faite par la *Statistique de la Ville de Paris* entre les indigents (pauvres permanents) et les nécessiteux (pauvres temporaires) mérite d'être retenue. Seulement, dans les pays industriels, la misère s'agglomère plus, se montre davantage et saisit par le contraste avec l'aisance ou même l'opulence environnantes. Cette misère concentrée fait l'illusion d'être plus considérable que la misère dispersée dans un pays rural ou à petites villes. L'absence de statistiques précises, à des dates lointaines, ne permet pas de mesurer exactement la marche de la misère; mais, en étudiant attentivement les récits des chroniqueurs et les faits historiques, cette proportion de 3 à 5 p. 100 de la population, plutôt de 3 p. 100 dans les vieux pays riches, paraît sensiblement moindre qu'autrefois.

Autant qu'on en peut juger aussi, la misère est beaucoup moindre tant en extensivité qu'en intensité dans les pays à civilisation occidentale qu'aux Indes et en Chine, par exemple.

DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE, FACULTATIVE OU OBLIGATOIRE. — ABSENCE DE BASE DE CETTE DERNIÈRE. — Cette catégorie de 3 à 5 p. 100 de misérables qui forment le fond de tout peuple civilisé, et qui paraît être beaucoup plus forte encore chez les peuples primitifs, on ne peut l'abandonner au dénuement et à la mort. Qu'elle soit responsable ou non, par ses fautes et ses antécédents, de la détresse où elle languit, on ne saurait la laisser sans pitié et sans aide. L'humanité, le devoir moral, sanctionné par toutes les religions, oblige à la soulager. La très grande et dans beaucoup de cas insurmontable difficulté consiste à trouver les moyens efficaces de soulagement, ceux qui, en atténuant quelques misères, n'en suscitent pas d'autres, qui, en paraissant guérir la plaie sur un point, ne l'étendent et ne l'aggravent pas.

Quoique l'expérience et le raisonnement montrent que la solution adéquate de ce problème, l'extinction du paupérisme, peut être regardée comme impossible, à moins de détruire complètement la liberté de l'homme ou de certaines grandes catégories d'hommes, ce qui serait un mal infiniment plus

grave que l'indigence, la science ne peut se désintéresser de toute recherche en cette matière. Si la suppression radicale du paupérisme est un idéal que les vices et les faiblesses de l'homme ne permettront jamais d'atteindre, on peut espérer circonscrire et réduire le fléau qui, déjà, paraît avoir été notablement circonscrit et réduit. Il n'est pas déraisonnable d'espérer que cette proportion de 3 à 5 p. 100 de l'indigence pourra être un jour ramenée à 1 ou 1 1/2, et que parmi les misères aiguës il n'y en aura pour ainsi dire plus d'imméritées ou provenant seulement de fautes légères.

On a distingué les indigents en trois classes : ceux qui n'ont pas la force de travailler, comme les jeunes orphelins, les vieillards, les infirmes; ceux qui, en ayant la force, n'en ont pas les moyens, c'est-à-dire n'ont pas de travail actuel; ceux enfin qui, en ayant la force et les moyens, n'en ont pas la volonté.

Il conviendrait d'écarter pour le moment la seconde catégorie, celle des gens de bonne volonté qui ne trouvent pas d'emploi, les *sans travail,* suivant l'expression vulgaire, la réserve inoccupée de l'armée du travail, suivant Karl Marx. Cette catégorie d'indigents soulève des questions spéciales, celle notamment du droit au travail dont nous parlerons plus loin.

Certains économistes concluent que la société a le devoir de s'occuper de ces trois catégories de pauvres et de les secourir : en ce qui concerne la première, ce serait un devoir d'humanité; pour la seconde, la société devrait être considérée comme responsable de leur cas; la constitution sociale déterminant la séparation artificielle des hommes et de leurs instruments de travail ainsi que de la matière première de leur travail, la société, en outre, profitant de toutes les découvertes et inventions individuelles, de tous les progrès et agencements mécaniques, devrait aussi supporter les déchets, payer en quelque sorte la rançon de ces améliorations, subir le passif spécial se rapportant à cet actif; quant à la troisième catégorie, si peu intéressante qu'elle soit, ce serait un devoir de la

société de s'en occuper également, parce qu'elle constitue un danger public, produisant les malfaiteurs, il serait plus prudent et plus économique à la fois de prendre souci d'elle préventivement.

La société ayant un devoir de secours envers ces trois catégories de personnes, il en résulterait que chacune d'elles aurait un droit positif à l'assistance; il ne s'agirait pas entre les pauvres et la société d'une simple obligation morale, unilatérale, mais d'une obligation strictement légale.

Toute cette série de raisonnements paraît très lâche; il n'y a aucun enchaînement rigoureux entre toutes ces propositions. En premier lieu, *il faudrait distinguer la société et l'État;* nous avons souvent dissipé l'étrange confusion que l'on fait entre celle-ci et celui-là. *L'État est une des combinaisons et des manifestations de la société pour des besoins déterminés, auxquels il ne peut être convenablement pourvu que par une action rigoureusement unitaire et obtenue par le pouvoir de contrainte; mais l'État n'est nullement la société elle-même; celle-ci est beaucoup plus vaste, plus variée, moins rigide, beaucoup plus plastique, moins uniforme que l'État; elle a des procédés d'action tout à fait différents, qui consistent précisément dans la diversité et la spontanéité des concours*[1].

Quand on a prouvé, ce que nous admettons, que la société doit s'occuper des pauvres, s'efforcer de soulager leurs misères, de prévenir l'extension de l'indigence, on ne peut nullement en conclure que l'État ait le même devoir. En outre, il faut distinguer le devoir et le droit, l'obligation morale et l'obligation légale : certains soutiennent que cette distinction est une subtilité de juriste; elle a si peu, au contraire, ce caractère de subtilité, qu'on la retrouve au fond de toutes les relations humaines, et que si on la supprimait, si l'on voulait confondre le devoir moral de l'un avec un prétendu droit corrélatif chez les autres, il faudrait modifier toutes les relations

[1] Sur cette distinction essentielle entre l'État et la Société, se reporter à notre *État Moderne et ses fonctions*, pages 26 à 38.

humaines et l'on arriverait dans cette voie à supprimer toute liberté. C'est, par exemple, évidemment un devoir pour un homme qui en rencontre un autre dans un danger auquel le premier peut assez facilement le soustraire de lui prêter aide; s'il ne le fait, il a manqué gravement à son devoir, l'opinion publique sera pour lui très sévère; il n'en résulte pas que son inaction et son indifférence puissent le faire condamner à une peine quelconque, soit pécuniaire, soit personnelle. Les occasions pullulent dans les rapports humains où moralement l'on doit obliger son prochain, sans qu'il en découle aucune obligation légale. *Les injonctions de la loi ne peuvent s'appliquer qu'à certaines catégories très précises et très limitées des actions humaines, sinon tout le domaine de la spontanéité et de la liberté disparaîtrait, au grand détriment et de la valeur morale de l'individu et de la valeur morale ainsi que du progrès matériel même de la société entière.*

Que l'État ait pour fonction de s'occuper de l'indigence, de la soulager et de la faire disparaître, c'est un simple postulat qui substitue à un devoir personnel d'humanité, à un devoir social libre une obligation légale reposant sur la contrainte, sans qu'on établisse le lien entre ce devoir moral et cette obligation légale.

Tout au plus pourrait-on dire que, à titre d'expédient, la misère ayant des inconvénients de toutes sortes, non seulement pour les misérables eux-mêmes, mais pour tout le monde, propageant les vices, les maladies, les crimes, affligeant les regards et souillant en quelque sorte la face de la terre, il doit rentrer dans les attributions de police de l'État de la restreindre en la soulageant, en la cantonnant, en l'empêchant de se perpétuer. Cette conception intermédiaire entre l'abstention absolue de l'État et l'obligation légale stricte a beaucoup de partisans; elle ne laisse pas que d'offrir des inconvénients graves, notamment celui d'aboutir à une violation systématique du principe actif qui anime toute la civilisation contemporaine, qui en fait l'honneur et la force, la liberté humaine.

C'est beaucoup plus ces raisons de police que des considérations philosophiques sur le devoir de l'État et de la loi qui ont induit certains gouvernements à établir un système d'assistance légale. Une cause historique y a aussi contribué : la confiscation des biens d'église dans les pays protestants. M. Gide, à ce dernier sujet, s'exprime ainsi : « Tous les pays protestants admettent le principe de l'assistance publique obligatoire, c'est-à-dire inscrite dans la loi; les pays catholiques n'admettent que l'assistance publique facultative. La raison de cette curieuse opposition est toute historique. Les congrégations catholiques, pendant tout le moyen âge, avaient pris à leur charge l'entretien des indigents, et dans les pays où la Réforme s'introduisit, l'État, en s'emparant des biens de ces communautés, en accepta en général les charges; parmi lesquelles celle de l'assistance. C'est ainsi que l'Angleterre, qui est le pays dans lequel l'assistance publique obligatoire est le plus fortement organisée, fait dater sa législation à cet égard, ses fameuses *poor-laws,* d'un acte de la reine Élisabeth de 1601[1]. » L'auteur de ces lignes, protestant lui-même et partisan de l'assistance publique obligatoire, va, semble-t-il, trop loin en affirmant que tous les États protestants ont constitué l'assurance obligatoire, mais il est sûr que l'on rencontre ce régime, par la raison qui vient d'être donnée, beaucoup plus chez les peuples de cette confession que chez les peuples catholiques. M. Gide eût pu ajouter que certains États, dont la majorité est catholique, ont fait eux-mêmes un pas vers l'assistance obligatoire quand ils se sont emparés des biens du clergé. La loi de l'assistance légale votée en France en 1793 en fournit la preuve.

C'est donc par des raisons de police ou d'opportunité politique, pour couvrir des confiscations, que l'assistance obligatoire s'est insinuée dans la législation de certains États modernes.

M. Gide écrit que l'assistance légale se révèle en général

[1] Gide, *Principes d'Économie politique*, page 578.

par ces quatre caractères : 1° Elle est communale et entraîne pour le pauvre l'obligation de la résidence; 2° Elle comporte l'interdiction de la mendicité, laquelle n'a plus d'objet; 3° Elle comporte l'internement des pauvres valides, soit dans une maison de travail, soit dans un cantonnement déterminé; 4° Elle donne lieu, d'ordinaire, à un impôt spécial, comme la *poor-law*. L'assistance légale offre bien ces quatre caractères dans la Grande-Bretagne; il n'est pas certain, toutefois, qu'ils lui soient essentiels : la dernière mesure pourrait être évitée, le budget général fournissant à ce service, comme à tous les autres; mais l'assistance obligatoire aurait alors un caractère moins précis et moins formel. De même, on concevrait que l'assistance obligatoire ne fût pas strictement communale, car il y a un vice de logique et il peut se rencontrer des impossibilités matérielles à la confiner dans un groupe aussi peu nombreux et sur un si petit espace : certaines circonstances pourraient faire qu'une commune fût très lourdement frappée par une cause d'indigence qui rendit absolument illusoire l'assistance obligatoire si d'autres communes ou l'État en général ne devaient venir à son secours. Ainsi, la véritable assistance obligatoire doit de beaucoup déborder ce groupe restreint de la commune.

Sous les apparences de l'humanité, le système de la charité légale ou de l'assistance obligatoire, soit par la commune, qui serait souvent insuffisant et illogique, soit par l'État, couvre une excessive dureté.

Ou bien l'assistance publique donne cordialement, largement, sans imposer de souffrances morales ou physiques à l'indigent, ou elle dégénère en un régime de demi-épuisement, *halfstarvation,* de privation de la liberté, de dégradation, d'asservissement à un labeur improductif et sans but. Il n'y a pas d'alternative entre ces deux termes.

Dans le premier cas, la certitude d'une ressource assurée à l'indigent développe l'imprévoyance; pourquoi ferait-on tant d'efforts, se priverait-on de nombre de satisfactions pour épargner et se constituer une réserve, pourquoi s'agiterait-on en

quête d'ouvrage difficile à trouver, pourquoi affronterait-on la transition malaisée et pénible d'un métier qui ne paie plus à un autre auquel on n'est pas habitué, si l'on n'a qu'à s'adresser à la paroisse ou au bureau de bienfaisance pour être pourvu de tout ce qui est indispensable, avec le repos d'esprit en plus? On se résigne alors à la pauvreté, on s'y laisse glisser, on ne fait rien pour en sortir. Toutes les natures molles inclinent de ce côté, et l'on sait si le nombre en est considérable, si la contagion surtout de cette mollesse n'est pas à redouter.

La condition d'une partie de la population, celle des derniers degrés de la classe ouvrière, tout en s'étant améliorée et en continuant de s'améliorer graduellement, reste encore assez médiocre, pour que le spectacle d'un entretien suffisant, alloué à tous ceux qui sont dans l'indigence, ne détourne pas à la longue nombre de personnes de cette classe des efforts personnels persévérants pour le soutien de leur existence et de celle de leur famille. La perspective aussi que les charges de celle-ci, notamment le nombre d'enfants, serait pris en considération pour les secours, pousse les malheureux ou les simples imprévoyants aux unions précoces et inconsidérées, au pullulement. Il en résulte qu'une charité légale assurée et suffisamment large, bien loin de diminuer le paupérisme, tend à l'étendre. En allouant à la mollesse, à la fainéantise, ou simplement à la faiblesse de caractère et à la négligence, une grande partie des résultats que l'on obtient aujourd'hui par les qualités opposées à ces défauts, on détourne de celles-là et on stimule ceux-ci.

On a souvent reproché aux couvents, si prospères et si bien dotés, du moyen âge, notamment dans les pays de l'Europe méridionale et dans ceux de l'Orient, avec leur charité facile, quoique assez élémentaire, d'entretenir des légions de pauvres; on généraliserait et perpétuerait cette plaie avec une assistance publique obligatoire et relativement large.

Le fardeau d'une assistance publique de ce genre, générale, suffisamment ample, deviendrait, au point de vue économique

et financier, des plus lourds. On ne tarderait pas, dans un pays comme l'Angleterre ou la France, à avoir, grâce à l'action du sentiment que nous venons de décrire, un million et demi à deux millions de pauvres, le vingtième au moins de la population, à entretenir, et un demi-milliard de francs par an ne serait pas excessif pour y pourvoir. Toute la population active et énergique serait ainsi effroyablement taxée pour entretenir assez confortablement une quantité de gens, dont une grande partie ne devraient leur obligation de recourir aux secours publics qu'à leur seule insouciance.

La charité privée se découragerait devant un résultat de ce genre, elle se désintéresserait, elle ne trouverait plus à rassembler des ressources ; le contact direct et libre entre les hommes de bonne volonté et les malheureux, les heureux effets qui peuvent résulter de ce patronage, seraient détruits ou réduits à d'infimes proportions. *Il est toujours mauvais que l'homme rejette l'accomplissement de ses devoirs privés sur l'État ; il en résulte un affaiblissement de l'étalon moral humain.* Dans les pays où existe l'assistance publique obligatoire, on remarque que les particuliers comme les foules deviennent beaucoup plus insensibles aux misères d'autrui ; étant taxé pour les pauvres que l'État ou la paroisse ont pris pour charge de secourir, on devient, à quelques exceptions près, insensible à leur détresse.

Tels sont, en résumé, les maux de l'assistance légale obligatoire, lorsqu'elle est suffisamment large et compatissante. Mais, dans aucun pays, elle n'a longtemps ces deux caractères. Les conséquences fâcheuses en sont tellement évidentes qu'on arrive nécessairement à l'autre système d'assistance obligatoire, celui qui s'imprègne de règles rigoureuses, dures et finalement inhumaines.

EXAMEN DE LA LOI DES PAUVRES EN ANGLETERRE. — INCONVÉNIENTS DE LA CHARITÉ LÉGALE. On a beaucoup écrit sur la *poor law* britannique ; fréquemment on a cherché à l'améliorer, sans y guère réussir. Nombre d'auteurs anglo-saxons sont loin de l'approuver ; parmi ceux qui en font un exposé judicieux

et une critique méritée se trouve l'économiste americain Francis A. Walker[1].

Le système permanent de secours aux pauvres (*the permanent pauper system of England*) remonte à l'*Act* 43 d'Élisabeth ; mais, par diverses étapes, les prédécesseurs de cette reine étaient entrés dans cette voie Le statut de la vingt-septième année du règne d'Henri VIII défendait les aumônes et décidait que dans chaque paroisse des collectes seraient faites pour les pauvres incapables de travail. L'*Act* I^er^ d'Édouard VI autorisait les évêques à procéder judiciairement contre les personnes qui refuseraient de contribuer pour cet objet L'*Act* 5 d'Élisabeth remettait aux juges de paix de statuer sur ce qui pouvait être considéré comme une contribution raisonnable. Enfin l'*Act* 43 de la même reine établit la *Poor Law* ou loi des pauvres qui, avec de nombreuses modifications, existe encore.

Les causes de cette loi paraissent avoir été, ainsi que nous l'avons dit, la suppression des couvents et, d'autre part, la crise intense que l'afflux des métaux précieux d'Amérique produisit dans l'Angleterre de la fin du XVI^e^ et du commencement du XVII^e^ siècle. (Se reporter plus haut, page 417, pour la description de cette crise.)

Par cet *Act* 43 d'Élisabeth, toute personne dans le royaume avait un droit légal aux secours publics, si elle les réclamait ; mais la pauvreté volontaire était très durement traitée, et les indigents capables de travailler étaient contraints au travail. Au début, c'était la généralité des habitants (*the body of inhabitants*) qui devait être taxée pour ce service ; mais bientôt ce furent uniquement les propriétaires fonciers, qui encore aujourd'hui en supportent toute la charge.

Pour rendre effectif l'assujettissement au travail des pauvres valides, l'*Act* 9 de Georges I^er^ (1714-1727) autorisa la construction de *workhouses*, où la résidence put être imposée comme condition de secours. Le système fonctionna depuis Élisabeth jusqu'à Georges III d'une manière très rigoureuse ; on donnait

[1] Francis A. Walker, *Political Economy*, New-York, 1883, pages 418 à 424.

aux pauvres l'absolu nécessaire physique, mais on faisait qu'il ne fût pas désirable de devenir indigent, et souvent on ne reculait même pas devant ce que Walker appelle une dureté superflue, *unnecessary harshness*.

Avec Georges III (1760), la loi des pauvres commença, sous l'influence, sans doute, des idées philosophiques du XVIII^e^ siècle, à être appliquée dans un autre esprit. Six *Acts* différents furent passés au début de ce règne et modifièrent l'esprit de l'institution, qui fut complètement altéré par l'*Act* de la vingt-deuxième année de ce souverain, connu sous le nom de *Gilbert's Act*, loi de Gilbert. Le *workhouse* cessa de servir de résidence aux pauvres valides : il fut décidé qu'on n'y confinerait plus que les indigents âgés ou infirmes, les orphelins et quelques rares catégories analogues, ce qui en fit une sorte d'hospice.

Pour les autres catégories de pauvres, notamment les pauvres valides, les autorités dénommées les gardiens des pauvres (*guardians of the poor*) devaient « leur chercher, à proximité, un travail ou un emploi, correspondant à leurs forces et à leur capacité, et avoir soin que ces pauvres fussent convenablement (*properly*) entretenus, logés et défrayés (*provided for*), en attendant qu'un emploi pût leur être procuré, et, durant leur temps de travail, recevoir tout l'argent qu'ils pourraient gagner par ce travail ou cet ouvrage, et l'employer à leur entretien (*maintenance*) et combler l'insuffisance, s'il y en avait (*make up the deficiency, if any*). »

Cette loi, altérant sensiblement le statut d'Élisabeth, rendait la loi des pauvres tout à fait douce et bienveillante. Ce n'était plus au pauvre à chercher du travail, c'était à l'autorité à lui en procurer, et le travail devait être à sa portée, voisin. Comme le dit excellemment un historien de la loi des pauvres, Sir Georges Nicholls, dans son *History of the English poor Law* : « Un fermier, un homme de loi, un commerçant, un manufacturier, si industrieux et attentifs qu'ils soient, travaillent avec diverses incertitudes ou divers aléas dans leurs carrières respectives, mais non un ouvrier, *a labourer*. Ce

dernier a une vie charmante, à ce point de vue ; il a l'existence assurée, et cela sans aucune application de soin ou de prévoyance. Pouvait-il y avoir un moyen plus sûr d'abaisser les caractères, de détruire la confiance en soi, de décourager, sinon d'absolument prévenir, tout effort en vue du mieux[1] ? »

On remarquera que cette loi de Gilbert, *Gilbert's Act,* ne constituait plus seulement un droit à l'assistance, mais ce qui est différent et ce que nous examinerons plus loin, un droit au travail.

Les effets en furent désastreux et aboutirent à la réforme de 1832, qui rendit à la *Poor Law* son ancien caractère, celui de dureté, dont elle s'était départie depuis la fin du règne de Georges III. La grande enquête qui précéda cette réforme témoigne que l'application large et douce de la loi des pauvres avait produit un paupérisme presque universel, *had been carried logically out to its limits in almost universal pauperism,* du moins dans les campagnes, où elle était régulièrement appliquée. La situation des personnes qui se jetaient platement (*flat*) sur la charité publique était meilleure que celle des ouvriers qui luttaient pour s'entretenir eux-mêmes ; les commissaires enquêteurs constatèrent que là où un ouvrier laborieux gagnait 122 onces de nourriture solide, le pauvre en recevait 151 pour vivre dans l'oisiveté ; enfin, le fainéant était mieux vêtu, mieux logé et mieux nourri que le travailleur (*the drone was better clothed, better lodged and better fed than the worker*).

Toutes les applications du système étaient funestes. « L'allocation pour chaque enfant additionnel était si élevée proportionnellement à celle des adultes, que plus un homme avait d'enfants, meilleure était sa condition et ainsi l'on encourageait l'accroissement rapide d'une population de pauvres ; l'allocation pour les enfants illégitimes dépassait même celle des enfants légitimes. Le Parlement britannique s'est transformé en une société pour la propagation du vice. La loi

[1] Nicholls, cité par Walker, *Political Economy*, page 421.

anglaise, disait le commissaire Cuvell, a supprimé la chasteté féminine. Dans beaucoup de districts ruraux, écrit miss Martineau en son Histoire de la Paix (*History of the Peace*), il était presque impossible de rencontrer une jeune femme qui fût respectable, si tentante était l'allocation de la paroisse pour les enfants dans un temps de grande gêne. On peut sûrement affirmer, disaient les commissaires de la loi des pauvres en 1831, que la vertu de chasteté féminine n'existe pas dans les basses classes d'Angleterre, si ce n'est à un certain degré parmi les domestiques femmes qui savent qu'elles ne peuvent conserver leur situation que par de la tenue et qui sont plus prudentes en conséquence. Tel est, écrit Walker, après avoir cité tous ces témoignages, l'effet des lois folles (*effects of foolish laws*). Le législateur peut trouver dur que son pouvoir pour le bien soit si limité ; mais il n'a aucune raison de se plaindre des limites de son pouvoir pour le mal[1] ».

Voudrait-on admettre qu'il y eût dans les témoignages si concordants de ces contemporains du système de l'application douce et large de la loi des pauvres quelque exagération, il resterait toujours assez de leurs affirmations pour prouver combien absurde, funeste et dégradant est un pareil régime. Les sommes dépensées étaient, en outre, énormes ; elles s'élevaient, en 1832, à 7 millions de livres sterl., 175 millions de francs, en un temps où l'Angleterre était moitié moins peuplée, certainement quatre fois moins riche qu'aujourd'hui et où le budget ne montait qu'à 1,300 ou 1,400 millions de francs (54,518,473 livres sterl. ou 1,365 millions de francs en 1830), et où, défalcation faite des intérêts de la dette publique, toutes les dépenses tant militaires et navales que civiles, n'atteignaient que 660 millions de francs environ[2]. Dans nombre de paroisses, des quantités de terres, incapables de supporter le fardeau de cette taxe, étaient abandonnées et sortaient de la culture[3].

[1] Walker, *Political Economy*, pages 421 et 422.

[2] Voir notre *Traité de la Science des Finances*, 5me édition, tome II, page 543.

[3] Se reporter à notre *Traité de la Science des Finances*, tome Ier, page 317.

C'est, d'ailleurs, quoi qu'on en dise, *un régime d'une criante absurdité, aboutissant parfois à une impossibilité absolue, que celui d'imposer à la commune l'assistance obligatoire.* Si l'on veut appliquer un régime d'assistance, il convient, tout au moins, qu'il soit national et non communal. Les péripéties de l'industrie et même des cultures font qu'une commune peut voir ses usines se fermer ou la source de sa richesse agricole se tarir, et qu'elle ne puisse aucunement secourir tous les pauvres qui s'acharneraient à rester dans son sein ou qu'on y rejetterait toujours. Il suffit de penser à la situation qui serait faite à de nombreuses petites villes, ayant jadis possédé une industrie florissante, comme la fabrication des draps, des tanneries, etc., et qui, ayant perdu tout à coup ou graduellement ces éléments d'activité, voient, comme c'est fréquent, la propriété baisser sur leur territoire d'un tiers ou de moitié. Comment pourraient-elles suffire à entretenir, comme indigents, une grande partie de leur ancienne population ouvrière? Il faut précisément, de toute nécessité, que cette population ouvrière émigre et suive le travail dans ses déplacements. De même, imaginez quelle eût été la situation des communes du midi de la France si, pendant la crise du phylloxera, on eût mis les indigents à leur charge. Jamais ce pays n'eût pu se relever, ni la vigne se reconstituer, les maigres ressources qui seraient restées à la généralité des propriétaires ayant dû être absorbées par le poids démesurément accru de la taxe des pauvres dans cette calamité.

Aussi ridicule, grotesque et inhumain qu'écrasant et impraticable, en fin de compte, est ce système de l'assistance communale obligatoire. Walker s'exprime ainsi, au sujet du fonctionnement de la loi du domicile communal (*law of parochial settlement*) en Angleterre : « Cette loi fut édictée sous Charles II. Pendant que d'autres restrictions sur les mouvements de la population étaient graduellement abandonnées, durant les deux siècles suivants, avant l'expansion de l'entreprise industrielle et les tendances libéralisantes (*liberalizing tendencies*) de la pensée moderne, les funestes tendances de la Loi du

Domicile se traduisirent par un accroissement de sévérité de règne en règne. La migration à l'intérieur du royaume était pratiquement interdite. Si le travailleur, en quête d'emploi, franchissait les limites de celle des quinze mille paroisses d'Angleterre à laquelle il appartenait, il était susceptible d'être appréhendé et renvoyé à l'endroit de son domicile; en même temps les fonctionnaires de la paroisse étaient perpétuellement incités par les craintes des contribuables à pourchasser et repousser tous ceux qui auraient pu un jour invoquer la charité publique et qui, si on les laissait tranquilles (*unmolested*), acquerraient une résidence leur conférant des droits. Quand, dit le professeur Rogers, un acheteur de travail (*employer*) voulait engager un domestique ou ouvrier d'une autre paroisse, il n'était admis à le faire qu'en prenant un engagement, souvent pour une somme considérable, à l'effet que le survenant (*newcomer*) n'obtiendrait pas le domicile, sinon l'engagement valait contre le patron. Les registres paroissiaux sont pleins de reconnaissances de ce genre[1] ».

L'assistance obligatoire purement communale, avec son corollaire indispensable de la loi du domicile, est une des mesures les plus barbares que l'on puisse concevoir, les plus attentatoires à toute civilisation, une sorte de retour au servage.

On ne s'étonne pas qu'un homme aussi pondéré que Walker ait pu écrire que la situation faite par la loi des pauvres en 1832 constituait une des crises les plus graves qu'ait traversées l'Angleterre. L'*Act* 4 et 5 de Guillaume IV (*Poor Law Amendment Act*), en 1825, mit fin à l'application large et douce de la loi des pauvres et rétablit la législation sur le type rigoureux et dur de la loi d'Élisabeth. Le *workhouse* redevint la résidence normale des pauvres valides; il fut interdit de compléter les salaires par un secours prélevé sur la taxe; on n'encouragea plus les naissances illégitimes, la loi du domicile fut modifiée de manière à permettre les déplacements d'ouvriers; une administration centrale fut constituée : « Par

[1] Walker, *Political Economy*, pages 422 et 423.

cette grande réforme législative, le fardeau du pauperisme, en dépit de la continuation des effets du vieux système défectueux, fut réduit, en trois ans, de 45 p. 100 en moyenne pour tout le royaume. »

On en revint au système rigoureux qui, en définitive, consiste à rendre le *workhouse* une résidence des plus déplaisantes et la vie qu'on y mène très pénible : on s'efforça d'y faire travailler durement les gens, jusqu'à la limite de leur force (*genuine hard work, up to the limit of strength*); on évita avec soin, dit-on, toute cruauté et toute privation positive; mais on s'y prit de la façon ainsi décrite par un spécialiste, M. Geo.-W. Hastings : « Tous ceux, dit-il, qui ont appliqué la loi des pauvres savent la fatale facilité avec laquelle les gens qui se trouvent sur le bord du paupérisme (*on the brink of pauperism*) pensent qu'ils ne peuvent pas gagner leur vie, et la façon merveilleuse avec laquelle, quand l'épreuve du workhouse (*the test of workhouse*) est fermement appliquée, les moyens d'existence se trouvent d'une façon ou d'une autre. » C'est ainsi, on l'a vu plus haut (page 466), que, dès l'arrivée de l'été, 15 ou 20 p. 100 des hôtes des *workhouses* s'empressent de demander la clef des champs.

Il faut faire travailler tous ces pauvres, et c'est encore une difficulté entre bien d'autres; des raisons soit d'économie, soit de convenance à l'endroit d'une population de malheureux généralement peu capables, ne permettent pas de les occuper à une foule de métiers divers; d'autre part, en ne les employant qu'à une seule besogne simple, comme la fabrication de chaussons de lisières, le rempaillage des chaises, etc., on arrive à déprécier la main-d'œuvre du dehors qui se consacre elle-même à ces humbles tâches. L'organisation du travail des *workhouses* est une aussi grosse difficulté que le travail des prisons. On dit qu'il faut faire produire aux pauvres, comme aux prisonniers, les objets qu'ils consomment; mais cette solution soi-disant simple est, dans l'application, très compliquée et le plus souvent impraticable. Aussi l'on arrive, dans la plupart des cas, à faire faire aux pauvres, internés dans

les *workhouses*, des tâches à la fois assez dures et sans but ; ainsi on leur fait faire des cordes avec de la filasse ; puis, quand on a trop de ces cordes, on les défait et on les fait recommencer. C'est tourner le travail en dérision.

Les difficultés, parfois les impossibilités, de ce régime ont amené peu à peu l'administration des pauvres à se relâcher de l'application stricte des principes de l'*Act* de 1832. Le *workhouse* n'est plus la demeure obligée de la plus grande partie des indigents. En janvier 1899, sur 807,730 pauvres secourus en Angleterre et dans le pays de Galles, 217,833 seulement étaient internés dans ces établissements et 589,897 recevaient l'assistance à domicile. Même la généralité des pauvres capables de travail n'est pas enfermée dans le *workhouse ;* sur 100,418 pauvres de cette catégorie (*Adult Able-bodied*) en janvier 1899, il s'en trouvait 39,029 qui y étaient confinés et 61,389 que l'on secourait au dehors. Depuis vingt années, cependant, le *workhouse* regagne du terrain ; en 1877, sur un nombre de pauvres adultes et capables de travail de 92,806, on n'en recensait que 18,993 d'internés, tandis qu'en 1899 il y en avait plus du double.

La loi des pauvres est toujours appliquée en Angleterre avec une certaine rigueur, et l'on n'y ressent aucune disposition à revenir à la manière large et douce d'avant 1832. Les sommes recueillies par les taxes à ce sujet (*poor-rates*) et consacrées au soulagement des pauvres montaient, en 1897-98, à 10,828,276 liv. sterl., 223 millions de francs en chiffres ronds, pour l'Angleterre et le pays de Galles, à peine moitié plus qu'en 1832. Cette somme représente environ 276 francs par tête, pour chacun des 807,730 pauvres inscrits au 1er janvier 1899.

L'ASSISTANCE LÉGALE OBLIGATOIRE NE VA PAS SANS UNE PRIVATION OU UNE MUTILATION DE LA LIBERTÉ. — L'assistance légale obligatoire doit être repoussée comme ne reposant sur aucun principe démontré, comme n'arrivant pas au but qu'elle se propose et oscillant entre des largesses sans discernement qui augmentent le paupérisme, ainsi qu'il arrivait avant la réforme de 1832 en Angleterre, ou une dureté inhumaine qui

punit la pauvreté comme un crime. Toutes les tentatives générales de soulagement des pauvres, en vue de supprimer le paupérisme ou de soustraire cette plaie aux regards, aboutissent à des restrictions considérables de la liberté humaine. Dans les pays imbus des traditions de l'assistance obligatoire, on se montre, beaucoup plus que dans les autres, rigoureux, inhumain même pour les pauvres et l'on est plus enclin à les priver de la liberté. L'Amérique en fournit quelques exemples.

Dans ses attachantes notes de voyage aux États-Unis, M^me^ Th. Bentzon écrit à ce sujet un récit des plus curieux et des plus topiques. Faisant un séjour à Boston et s'étant mise en rapports fréquents avec toutes les femmes qui s'y occupent de philanthropie et d'assistance, elle dit : « Les organisations de charité sont presque innombrables à Boston, et durant les premières semaines de mon séjour dans cette ville j'attribuais à leur merveilleuse activité *la suppression apparente du paupérisme.* » Quelques doutes lui vinrent, cependant, et elle interrogea l'une des femmes qui s'adonnent avec le plus d'ardeur aux œuvres de bienfaisance : « Vous ne soulagez que ceux qui le méritent en s'aidant eux-mêmes ; que deviennent les autres?... Comment faites-vous disparaître cette catégorie d'individus ? — Elle me répondit : Nous avons les îles. Et elle me cita les paroles d'un professeur éminent qui a formulé des préceptes d'éthique relatifs au progrès social : *Une partie de la population ne pourra jamais se dire libre*, en ce sens que l'éducation des enfants pauvres doit être, malgré les parents s'il le faut, dirigée par la société d'une façon progressive, et que *cette même société a le droit de rendre esclaves (to enslave) tous ceux qui volontairement choisissent une vie de vagabondage.* Le temps est passé où de bonnes âmes donnaient au vagabond du pain et un abri. Tout vagabond, dans un pays civilisé, doit être arrêté et forcé au travail sous une direction publique. — Voilà donc comment s'achète, reprend M^me^ Bentzon, au détriment de l'indépendance et de la fantaisie personnelles, ce que les meilleurs et les plus intelligents parmi les citoyens d'une république appellent la liberté de tous. Il est ins-

tructif d'y songer. Puissions-nous, cependant, malgré le progrès social, n'arriver jamais à la même rigueur! En Amérique, protestants et catholiques m'ont dit qu'il était facile aux pauvres décents et respectables d'obtenir des vêtements propres pour assister aux offices ; mais à qui n'est pas *respectable*, défense est-elle donc faite de prier ou seulement de se réchauffer, tout en écoutant le chant de l'orgue, tout en recueillant, presque sans le savoir, ce qui tombe de la bonne parole? Le vieux moyen âge concevait une sorte de liberté que n'ont point les pays purement modernes, et nous devons souhaiter d'en garder toujours les vestiges au milieu de nos acquisitions démocratiques. »

L'absolue pureté de la ville élégante du Massachusetts n'est obtenue que par l'installation de cette sorte de dépotoir moral dans un endroit isolé. « Les établissements correctionnels, dit l'éloquent écrivain, ne sont pas les seuls qu'on ait installés dans les îles voisines de Boston; les *poor houses,* les dépôts de mendicité sont relégués aussi à Long-Island. Jamais je n'oublierai l'impression produite sur moi un matin du printemps dernier par l'aspect ensoleillé du port. Au delà des nombreux navires à l'ancre, les îles apparaissaient semées pittoresquement très près les unes des autres; cet archipel semblait n'avoir d'autre but que d'ajouter à la beauté du panorama... Je savais, cependant, que chacune de ces taches était le réceptacle des immondices morales dont la ville est rigoureusement purgée, qu'on refoulait là-bas le vice et la mendicité; je savais aussi qu'un scandale venait d'éclater à Boston révélant des abus fâcheux dans l'administration de ces tristes asiles [1]. »

Si longues que soient ces citations, elles nous ont paru opportunes; on ne saurait trop applaudir aux accents éloquents de M^me^ Bentzon. Cette prétendue humanité qui relègue, déporte et asservit le pauvre, en lui donnant une pitance matérielle, couvre la plus grande dureté de cœur et constitue

[1] *La condition de la Femme aux États-Unis. — Notes de voyage,* II. Boston, par Th. Bentzon, *Revue des Deux Mondes*, du 1^er^ septembre 1894, pages 115 et 116

la plus grave atteinte à la dignité de l'homme. Eût-on quelques chances de faire disparaître en réalité, non pas seulement en apparence, le paupérisme par de tels moyens, qu'on n'aurait aucun droit de le tenter. Ce bienfait matériel ne compenserait pas ce mal moral. Mieux vaut qu'il y ait des pauvres et que la liberté d'êtres qui peuvent n'être coupables que de négligence, d'insouciance, de faiblesse de caractère, soit respectée.

ABUS DES BUREAUX DE BIENFAISANCE EN FRANCE. — Quant aux abus que signale Mme Bentzon, aucune œuvre d'assistance n'y échappe; on dirait même que c'est là surtout que les abus se donnent rendez-vous; mais ils sont plus vivants et plus généraux dans l'assistance publique que dans l'assistance privée. Un observateur attentif, M. Hubert Valleroux, en a découvert de saisissants dans le fonctionnement de nos bureaux de bienfaisance; nous ne parlons pas ici des faits de favoritisme ou de corruption qui sont fréquents, mais d'autres pratiques plus singulières et plus étendues.

Dans certaines communes ayant un bureau de bienfaisance, on répartit les ressources annuelles de cette institution entre tous ou presque tous les habitants, de sorte que l'on pourrait croire que la commune ne contient que des indigents. D'après un rapport officiel fait par M. de Watteville, la commune de Plagny (Côte-d'Or) avait inscrit à son bureau de bienfaisance 340 pauvres sur 675 habitants, et la Côte-d'Or n'est pas un département pauvre; la commune de Rottier (Drôme) avait 140 inscrits sur 200 habitants; celle de Clermont (Meuse) comptait 1,142 prétendus pauvres sur 1,498 habitants; celle d'Astaing (Nord) 430 pauvres sur 489 habitants. M. Hubert Valleroux cite un grand nombre de cas de ce genre; dans des districts qui sont connus pour être fort à leur aise, on croirait, d'après les registres du bureau de bienfaisance, que toute la population se trouve misérable. « Saint-Germain-des-Angles, dans l'Eure, a un bureau de bienfaisance, jouissant d'un revenu annuel de 5,610 fr.; 55 habitants, sur 83 que compte la commune, en profitent. Mais le plus beau résultat nous est donné par la commune d'Oisy (Pas-de-Calais); elle a 2,362 fr.

de revenu et les dépense, mais elle en fait une sorte de distribution entre les habitants, car tous, sauf quatre, 256 sur 260, sont inscrits comme indigents[1]. »

Les œuvres officielles évitent beaucoup plus difficilement ces abus que les œuvres privées; ils sont en outre, dans les premières, d'une réforme plus difficile et ils y offrent, d'ordinaire, plus de généralité.

PRÉCAUTIONS QUI S'IMPOSENT A L'ASSISTANCE PRIVÉE. — Les œuvres d'assistance privée ne laissent pas, cependant, que d'être très délicates; l'excès ou la précipitation de libéralité, l'absence de discernement les rendent souvent nuisibles. *En aucune autre matière que la charité, les effets différés, occultes et indirects ne peuvent être aussi contraires aux effets immédiats et apparents.* La charité dispersée et sans lien risque de tomber sur des personnes qui ne méritent aucun intérêt; la charité méthodique et plus ou moins centralisée est exposée au danger d'offrir au pauvre un système d'assistance sur lequel il peut se reposer, ce qui l'incite à cesser tout effort pour améliorer sa situation.

Des institutions, méritoires en elles-mêmes, quand elles sont en très petit nombre et qu'elles n'offrent qu'une aide occasionnelle, comme les Asiles de nuit, les Bouchées de pain et autres analogues, deviennent singulièrement pernicieuses quand elles sont généralisées. Celui qui se croit à peu près sûr, en errant d'Asile de nuit en Asile de nuit et de Bouchée de pain en Bouchée de pain, d'avoir gratuitement un gîte tolérable et une passable pitance, s'y habitue et trouve que les autres privations qu'il peut subir, outre que parfois il lui arrive d'y échapper en arrachant quelques secours à droite et à gauche, sont amplement compensées par la paresse. Une sorte de vie de Diogènes ne répugne pas à une foule de gens.

Si l'on veut éviter ces inconvénients et que l'on recoure à un système en soi très recommandable, mais d'une applica-

[1] Voir les études de M. Hubert Valleroux sous ce titre : *La Charité officielle; les Bureaux de bienfaisance*, dans *l'Économiste Français* du 15 décembre 1888 et du 12 janvier 1889.

tion pratique d'autant plus malaisée qu'on le veut davantage étendre, celui de l'assistance par le travail, on s'expose à un autre risque, qui n'est pas des moins graves : celui de déprécier considérablement certains travaux et de les rendre chétivement rémunérateurs pour les ouvriers libres. Dans un de nos premiers ouvrages, nous avons décrit comment les *ouvroirs,* qui fournissent les magasins parisiens de divers travaux de lingerie, ont contribué à rabaisser tout autour d'eux et même loin d'eux les salaires de certaines catégories d'ouvrières : les couturières, les chemisières, les lingères, etc. On a vu plus haut que, dans l'Enquête parlementaire anglaise sur le *sweating system,* un inspecteur de fabrique rejetait la plus grande partie du mal sur la *Mansion House* (institution officielle d'assistance) et sur ses secours maladroits [1].

Ce n'est pas à dire que, devant ces difficultés et parfois ces impossibilités, la charité privée doive se décourager et renoncer à la lutte. Mais *il convient qu'elle évite de propager indirectement le paupérisme en atténuant la valeur des motifs qui portent l'homme à l'effort personnel.*

Il faut aussi qu'elle se pénètre de la différence que nous avons établie (voir plus haut, pages 462-463) entre les quatre catégories de pauvres : 1° A la première catégorie, les pauvres par le fait de la nature, les infirmes, aveugles, idiots, aliénés, on peut dispenser de larges secours, tout en faisant apprendre un métier, des métiers divers autant que possible, à ceux qui en sont capables, comme les sourds-muets et les aveugles ordinaires. L'État et les municipalités peuvent ici intervenir dans une certaine mesure, notamment par des raisons de police pour les aliénés; 2° Quant à la deuxième catégorie de pauvres, ceux qui doivent leur dénuement à certaines circonstances sociales ou industrielles : les accidents, la morte-saison, etc., c'est surtout préventivement par les combinaisons d'assurance et de mutualité, de patronage aussi, qu'on doit agir; 3° En ce qui concerne la troisième catégorie, les pauvres

[1] Se reporter au tome II de cet ouvrage, page 499, et aussi à notre ouvrage : *Le travail des Femmes au XIX^e siècle*, pages 367 à 387.

héréditaires, ceux qui doivent leur situation aux mauvais antécédents des parents, aux pratiques fâcheuses inculquées dès le premier âge, on peut agir efficacement sur la jeune génération, par l'éducation et l'apprentissage; quelquefois il peut être indispensable, en cas d'immoralité absolue des parents ou d'exemples pernicieux bien constatés émanant d'eux, de substituer à leur autorité une sorte de tutelle déléguée à d'autres personnes ou à des institutions; il importe, toutefois, d'apporter beaucoup d'humanité dans ces mesures. C'est aux particuliers surtout, aux établissements privés, qu'est le mieux dévolue cette tutelle. Les fâcheux exemples de nombre d'orphelinats officiels, celui de Porqueyrolles (dépendant de la Ville de Paris, quoique situé dans le midi de la France) en 1887, et celui de Cempuis (dépendant du Conseil général de la Seine) en 1894, témoignent que les institutions publiques offrent bien des chances d'échec en pareil cas; 4° A la quatrième catégorie de pauvres, ceux qui sont des pauvres volontaires ou à demi-volontaires, la société (nous ne disons pas l'État), ne peut témoigner à leur endroit une complète indifférence et une inexorable dureté, parce que la sympathie même pour les souffrances méritées est un devoir humain; mais il ne faut leur distribuer des secours qu'avec beaucoup de réserve et d'art; l'État et les municipalités sont très mal placés pour le faire.

Le système d'Elberfeld. — Dans une ville allemande, cependant, Elberfeld, on a, depuis 1853, recouru à un système d'assistance publique, avec le concours de particuliers charitables, qui a produit des fruits. C'est une méthode très simple que celle qui est connue sous le nom de système d'Elberfeld. Cette ville industrielle comptait, en 1852, pour 50,000 âmes de population, près de 3,500 assistés à domicile, ce qui constituait l'énorme proportion de 67.08 assistés par 1,000 habitants ; les secours à domicile absorbaient 178,645 marks (223,000 fr.), sans pouvoir éliminer la mendicité. La commission centrale de l'assistance publique se mit en communication avec un certain nombre de comités locaux; ceux-ci ont pour

agents bénévoles un grand nombre de commissaires ou visiteurs. Au lieu que ces derniers aillent alternativement voir tous les pauvres du quartier, chacun d'eux est chargé d'en surveiller et visiter un nombre très restreint, deux à quatre familles, chez lesquelles il doit se rendre au moins une fois par quinzaine. Il a pour mission d'examiner leurs demandes, de repousser celles qui sont mal fondées, de leur donner les secours qui peuvent non seulement les entretenir, mais les aider à gagner leur vie, de leur distribuer aussi des conseils affectueux. Grâce à l'excellent recrutement et au zèle de ces visiteurs, peut-être aussi à cause d'une plus grande rigueur dans la distribution des secours, le chiffre des assistés et des dépenses a sensiblement diminué : de 3,500 en 1853, alors que la ville n'avait que 50,000 habitants, le nombre des pauvres secourus à domicile est descendu à 2,284 en 1890, alors que la population avait plus que doublé et montait à 126,000 âmes. La dépense, pour les secours à domicile, s'élève aujourd'hui à 259,507 marks (324,000 fr.), soit 140 francs environ par individu secouru; avec les dépenses des hospices, hôpitaux et orphelinats, on arrive à 638,373 marks, environ 820,000 fr.; le personnel secouru est de 2,284 à domicile et 542 dans les hospices, ensemble 2,826 personnes, ou 22.4 par 1,000 habitants, au lieu de 67.08 en 1853 [1].

Des œuvres particulières pourraient faire ce qu'a fait l'assistance publique à Elberfeld. Il faut se pénétrer de ces deux vérités : *le soulagement de la pauvreté est une œuvre plus encore d'assistance morale que d'aide matérielle; d'autre part, il se trouvera toujours des natures rebelles à toute amélioration et il restera une part irréductible d'indigents;* suivant le mot de l'Évangile, il y aura toujours des pauvres parmi nous. Mais un bon régime d'assistance privée, avec beaucoup de discrétion de l'assistance publique, qui devrait se cantonner dans quelques services exceptionnels, pourrait réduire notablement, par

[1] Voir le chapitre que M. Maurice Block a consacré au système d'Elberfeld, dans son mémoire sur *Les Assurances ouvrières en Allemagne*, pages 127 et 132.

exemple de la proportion de 5 à 3 p. 100 où il est aujourd'hui par rapport à la population à celui de 1 1/2 à 2 p. 100 le nombre des indigents, peut-être ultérieurement à moins encore.

D'autre part, le degré d'intensité de la pauvreté, notamment dans les pays comme la France, a certainement beaucoup diminué depuis cinquante ans et surtout depuis un siècle ou deux. La description de la misère sordide au temps de la Fronde ou de saint Vincent de Paul ne s'appliquerait plus à l'état présent.

LES SANS TRAVAIL. — LE DROIT AU TRAVAIL. — Un problème annexe à celui du paupérisme, quoique très différent, est celui qui concerne ces masses assez nombreuses de gens qui seraient tout disposés à travailler, mais à un moment déterminé ne trouvent pas d'emploi. Il est incontestable qu'il s'en rencontre; la proportion en est très variable, suivant les métiers et les temps; mais on peut évaluer sans exagération que 2 ou 3 p. 100 des ouvriers des divers métiers urbains peuvent être dans ce cas; à la campagne et dans les manufactures, ce chômage est plus rare; il ne laisse pas que de s'y produire, de temps à autre. Dans les manufactures, il se traduit, parfois, quand une industrie est tout à fait languissante, par une réduction des heures de travail dans la journée ou du nombre de jours occupés dans la semaine : ainsi, des usines qui ont accidentellement peu de débouché réduisent à quatre ou cinq jours, au lieu de six, le fonctionnement des métiers. D'autre part, il y a des professions qui, par leur nature spéciale, comportent ce que l'on appelle des mortes-saisons; celles-ci sont souvent périodiques et plus ou moins prolongées; certains travaux sont plus poussés en hiver qu'en été, ceux des fumistes, par exemple, d'autres plus en été qu'en hiver, ceux des maçons et des couvreurs.

Toutes ces suspensions de travail et pertes de journées s'imposent souvent à l'ouvrier, quelle que soit sa bonne volonté. C'est le résultat de la division et de l'engrenage du travail. Chacun ne travaillant plus pour la satisfaction directe

de ses propres besoins, il en résulte que la demande peut tout à coup se ralentir pour les objets que produit certaine classe de travailleurs, et qu'une partie de ceux-ci peut être réduite à l'oisiveté, par conséquent à l'absence de rémunération, alors qu'elle serait disposée à faire œuvre productive. Cette situation regrettable et pénible se rencontre particulièrement, avec le plus haut degré d'acuité, dans les crises commerciales que nous avons décrites ; mais, comme on le verra plus loin, la nature comporte dans toutes les occupations des périodes de chômages aussi bien pour les peuples les plus primitifs que pour le travailleur isolé et autonome ; bien loin d'avoir rien aggravé, à ce point de vue, la civilisatisn a diminué la durée de ces chômages et en a atténué l'intensité.

Il faut remarquer que, dans tout métier, les ouvriers tout à fait zélés et capables souffrent peu en général de ces circonstances. Ils sont naturellement préférés, et comme le travail n'est jamais complètement suspendu dans une branche d'industrie, même au plus fort de la crise ou de la morte-saison, ces ouvriers d'élite conservent toujours de l'emploi. Il n'en est pas de même des autres, notamment de la catégorie la moins active, la moins experte, la moins dégourdie, de la population ouvrière adonnée aux métiers de la petite industrie. Pour elle, le chômage, résultant des interruptions momentanées, des variations et ralentissements de la demande, est moins rare.

Nous avons dit que dans la grande industrie ces chômages sont peu fréquents. Il est une des principales branches de la production qui est l'objet en France d'un contrôle très attentif de la part des fonctionnaires de l'État, c'est celle des mines. Si l'on se reporte à la série des rapports des ingénieurs de l'État sur le nombre de jours de travail par ouvrier (voir le tableau publié tome II de cet ouvrage, page 313), on constate qu'il reste presque constant depuis cinquante ans, et que c'est à peine si la différence entre les temps de crise et les temps de prospérité se manifeste dans cette industrie par un écart de plus de 5 ou 6 jours dans le nombre total des journées faites en

moyenne par chaque ouvrier dans le courant de l'année. Dans le tableau auquel nous renvoyons le lecteur, on trouve que, tant pour les ouvriers du jour que pour ceux du fond, le nombre des journées de travail a été de 287 en 1847, 282 en 1857, 286 en 1867, 283 en 1884, 283 également en 1886, 287 en 1887 et 288 en 1892. L'année 1892 était pour les mines une époque de grande activité; les années 1884 et 1886 représentaient, au contraire, une période de langueur. Si l'on tient compte de ce que les dimanches, les fêtes régulières, d'ordre religieux ou civil, représentent au moins 60 jours par an, que l'ouvrier, pour des causes personnelles, maladies ou autres, peut facilement manquer une dizaine de jours par an, on voit que le chômage professionnel dans cette industrie est réduit à bien peu de chose, 5 à 6 jours par année en moyenne.

Quant au nombre d'hommes occupés dans les mines, il varie beaucoup d'une période à une autre, mais peu d'une annee à l'autre et surtout il ne recule guère. Avec l'*Annuaire statistique de la Belgique* et le *Statistiches Jahrbuch fur das Dsustche Reich*, nous formons le tableau suivant :

Années	Nombre moyen d'ouvriers occupés[1]. Dans les charbonnages belges	Dans les charbonnages allemands
1870.	91,993	»
1871.....	94,286	»
1872	98,863	162.172
1873.....	»	178,867
1874.....	»	185,504
1875.....	»	183,823
1876.....	108,343	182,428

[1] Nous composons ce tableau avec quatre volumes de l'*Annuaire statistique de la Belgique*, à savoir *l'Annuaire* de 1881, page 317, celui de 1892, page 285, celui de 1893, page 291, celui de 1898, page 311, et avec deux du *Statistisches Jahrbuch für das Deutsche Reich*, celui de 1885, page 38, et celui de 1897, page 34. Les années où ne figure aucun chiffre pour la Belgique manquent dans les annuaires que nous avons consultés. Pour l'Allemagne, il s'agit des mines de houille (*Steinkohlen*), sans y comprendre celles de lignite, *Braunkohlen*. Les *Statistical Abstracts* anglais ne donnent que la production de la houille en Angleterre et non le nombre d'ouvriers occupés.

1877.....	101,343	168,761
1878.....	99,032	168,068
1879.....	99,690	170,509
1880.....	102,930	178,799
1881.....	»	186,335
1882.....	»	195,958
1883.....	»	207,577
1884.....	»	214,728
1885.....	103,095	218,725
1886.....	»	217,581
1887.....	»	217,357
1888.....	103,477	225,472
1889.....	108,382	239,954
1890.....	116,779	262,475
1891.....	118,983	283,227
1892.....	118,578	289,415
1893.....	»	290,632
1894.....	»	299,627
1895.....	118,957	303,937
1896.....	119,246	»
1897.....	120,382	»

On voit que, si dans les deux pays le nombre des ouvriers occupés aux charbonnages s'est considérablement accru dans ce quart de siècle, il ne change pas notablement d'une année à la suivante. Cependant, la période que nous examinons a présenté l'alternance d'années très prospères pour les charbonnages et d'années de dépression. Les années 1873 à 1876 ont été signalées par une grande prospérité de cette industrie ; l'année 1880, au contraire, a marqué une dépression, qui a persisté jusque vers 1887, en s'atténuant, toutefois ; puis, à partir de 1888, il y a eu de nouveau une période de prospérité, qui a atteint le point culminant en 1890 et a commencé à décliner, quoique lentement, en 1891, pour revenir en 1892, surtout en Belgique, à une situation médiocre. A partir de 1896, il y a une reprise.

Le chiffre maximum d'ouvriers, en Belgique, dans la période 1870-1888, est atteint en 1876 où il monte à 108,343 ; à partir de cette année jusqu'en 1878 il y a un recul qui est en tout de 9,311 ouvriers, sur 108,343, soit environ 8 1/2 p. 100. La plus grande partie de ce recul s'effectue en une seule année, de

1876 à 1877, à concurrence de 7,000 têtes ou de 6 1/2 p. 100 environ. Cela ne veut pas dire, toutefois, exactement que 6 1/2 p. 100 des ouvriers perdirent leur métier. Il est probable qu'on suspendit en grande partie l'engagement d'ouvriers nouveaux ; or, comme le personnel des mines doit bien se renouveler dans la proportion de 3 à 4 p. 100 par an, cette simple suspension du recrutement explique la moitié de cette différence, il est probable aussi que les congédiements du reste portèrent surtout sur des ouvriers engagés dans les deux ou trois années précédentes et qui n'avaient guère eu le temps de devenir des mineurs strictement professionnels. D'autre part, les ouvriers congédiés des mines peuvent facilement vaquer aux travaux des champs ou aux travaux de manœuvres. En dehors de ce recul à la suite d'un très grand essor de l'industrie houillère, de 1873 à 1876, les chiffres que nous avons pu nous procurer pour la Belgique ne témoignent d'aucune autre réduction du personnel.

Les chiffres pour l'Allemagne étant absolument consécutifs de 1872 à 1895, sont plus probants.

Le maximum du personnel occupé, dans la période de très grand essor houiller, de 1871 à 1875, fut atteint en Allemagne dans l'année 1874, à savoir : 185,504 ouvriers ; on recula en quatre ans à 168,068 en 1878, soit une diminution de 17,436, ou de 9.3 p. 100 environ. Cette réduction se présenta dès 1875, mais fut très faible ; l'année suivante elle le fut également ; la grande réduction eut lieu en 1877 par rapport à 1876, le nombre des ouvriers occupés tomba, d'une année à l'autre, de 13,667, ou de 7 1/2 p. 100 environ. La suspension du recrutement d'ouvriers nouveaux et le congédiement d'un certain nombre de nouveaux engagés peuvent expliquer la plus grande partie de cette réduction ; néanmoins, quelques milliers d'ouvriers purent être obligés de chercher une autre occupation. En 1878 il y eut encore une réduction de personnel, mais insignifiante, de moins de 700 sur plus de 168,000, ou moins de 1/2 p. 100. Dans les dix-sept années suivantes, de 1878 à 1895, le nombre des ouvriers employés dans les charbonnages allemands n'a reculé

qu'au fort de la seconde dépression, en 1886 et 1887, dans des proportions insignifiantes, descendant de 218,725 en 1885 à 217,581 en 1886 et 217,357 en 1887, soit de 1,368 ou de guère plus de 1/2 p. 100. Le moindre ralentissement dans le recrutement des travailleurs nouveaux a suffi pour combler cet écart.

Ainsi, dans la seule grande industrie dont il soit possible de contrôler exactement les fluctuations, il appert que le personnel employé diminue très rarement d'une année à l'autre, que cette diminution ne devient sensible qu'à la suite d'une très grande dépression, évènement rare, et que, même alors, elle n'atteint qu'une proportion assez restreinte. Les autres principales grandes industries, sans offrir peut-être exactement la même constance, doivent, comme la métallurgie, les sucreries, les filatures et les tissages, présenter aussi, considérées dans leur ensemble, une assez grande régularité ; et le nombre des sans travail y est peu considérable. L'influence des changements de machines, par les raisons que nous avons données plus haut (voir tome I^er^, pages 420 à 426), est aujourd'hui beaucoup moins perturbatrice, étant plus graduelle qu'elle n'était au début ou vers la moitié du siècle.

Néanmoins, l'existence d'une certaine quantité de personnes voulant travailler et ne trouvant pas momentanément d'occupation est incontestable. Cette catégorie de gens, sauf des périodes d'exceptionnelle activité, se rencontre toujours, mais elle se compose d'éléments qui varient : sauf les gens tout à fait incapables ou de médiocre volonté, la généralité des ouvriers traversent cette épreuve, sans s'y arrêter longtemps [1].

Convient-il pour cette catégorie de personnes d'instituer ce que l'on a appelé le droit au travail, c'est-à-dire de reconnaître à tout homme qui ne trouverait pas de l'ouvrage le droit de se faire occuper et rémunérer soit par la commune, soit par l'État ? Cette question a fait l'objet de longs débats théoriques et de quelques applications pratiques.

[1] Voir aussi notre *Collectivisme, examen critique du nouveau socialisme*, pages 295 à 314.

On cherche à fonder le droit au travail sur la privation pour l'homme des ressources naturelles qu'il eût pu tirer de la communauté du sol. Une longue discussion s'est engagée à ce sujet entre Considérant et Bastiat; il ne semble pas que ce dernier ait fourni les arguments décisifs pour réfuter la thèse de son adversaire, quoique celle-ci fût mauvaise.

L'homme, d'après Considérant et les fouriéristes, était pourvu de quatre droits primitifs : ceux de cueillette, de chasse, de pâture et de pêche. Aujourd'hui, la société l'en aurait dépouillé; elle lui devrait une compensation; cette compensation serait le droit au travail. On remarquera que, parmi les quatre droits dits primitifs, il y en a un, tout au moins, qui est conservé, c'est celui de pêche. En France la pêche est toujours libre sur mer; sur les eaux fluviales, elle l'est également, sauf pendant la période de mois où l'intérêt de la conservation du poisson exige qu'on le laisse en repos; cette dernière limitation, qui ne s'applique pas à la pêche maritime, est d'ordre essentiel. Il n'y a donc que trois droits primitifs supprimés ou convertis par le développement humain : ceux de cueillette, pâture et chasse.

Pour prouver que l'homme a perdu à cette suppression et à la conversion de ces droits en la faculté de participer par son travail à une production fort accrue, il faudrait démontrer que ces droits primitifs assuraient à l'homme une sécurité plus grande que celle dont il jouit aujourd'hui. Or, il n'en était rien : chez les peuples pasteurs, comme chez les peuples chasseurs, il y avait et il y a encore des fléaux naturels, des crises et surtout des chômages périodiques; tantôt le gibier manquait par une épizootie, à la suite d'un hiver rigoureux tantôt la saison s'opposait à la chasse ou la rendait peu abondante. Les individus mal doués dans la tribu, au point de vue de l'énergie physique ou de l'énergie morale, ne pouvaient se procurer qu'une quantité insuffisante de gibier. Ils étaient obligés de se sustenter mal, ou de vivre de la pitié des autres. Pour les peuples chasseurs, il y avait des mortes-saisons, c'est-à-dire des temps de chétif approvisionnement, pendant

lesquels la pitance était très étroite. Dans ces tribus, les individus devaient se montrer, dans une certaine mesure, prévoyants et épargnants, mettre de côté pour les jours sombres et stériles une partie de leur gain des jours productifs et gais, sinon la souffrance devenait intense.

Il en était et il en est constamment de même pour les peuples pasteurs; la nature ne leur assure pas une régularité d'approvisionnement; les épizooties, les sécheresses les désolent de temps à autre, les plongent dans la gêne et la détresse. Il n'en va pas autrement des populations au premier âge agricole, celui de la propriété collective du sol; les mauvaises récoltes les affligent à divers intervalles et là aussi sévit la misère périodique. Quant aux chômages, la neige, les pluies, la sécheresse, y condamnent l'agriculteur, autonome ou non. Il faut qu'il s'y prépare et qu'il se retourne. Pas plus chez les peuples primitifs qu'aujourd'hui un individu n'a été sûr de pouvoir travailler et gagner son pain chaque jour; *les chômages sont du fait de la nature.* L'obligation de la prévoyance et de l'épargne s'impose tout aussi bien à l'homme primitif qu'aux civilisés.

Ainsi, la possession des droits primitifs, pour parler le langage de Considérant, ne donnait à l'homme aucune assurance d'un approvisionnement régulier et constant; elle ne le dispensait aucunement de la prévoyance et de l'épargne. L'homme civilisé ne peut donc se prévaloir de ce qu'il n'a plus l'exercice de ces droits primitifs pour réclamer comme compensation une sécurité d'approvisionnement et une dispense d'épargne que ces quatre droits ne procuraient pas. *La faculté générale de travailler et de participer ainsi à une production accrue donne à l'homme civilisé, quel qu'il soit, plus que l'équivalent des prétendus quatre droits primitifs, et si elle ne lui garantit pas un approvisionnement régulier et constant, si elle ne l'affranchit pas de la nécessité de la prévoyance et de l'épargne, c'est que cet aléa, d'une part, et cette nécessité, de l'autre, font partie des conditions essentielles du genre humain et du milieu où il se trouve placé.*

Ainsi, au point de vue du droit naturel ou social, ce que l'on appelle le droit au travail, c'est-à-dire la revendication par l'individu de l'obligation où serait l'État de l'employer quand lui-même ne trouverait pas d'emploi, n'a aucune justification. Peut-on, du moins, à titre d'expédient, conseiller une organisation de ce genre?

L'État ou les communes doivent-ils ou peuvent-ils installer des ateliers où seraient occupés tous ceux qui ne trouveraient pas à se placer ailleurs et où ils seraient rémunérés, soit au taux des salaires habituels, soit à un taux fixé, par précaution, un peu en dessous? Un semblable système aggraverait le mal qu'il prétendrait soulager. Il se transformerait, d'une part, en une prime à la fainéantise, d'une autre part, en une perturbation profonde de tout le régime du travail et, d'un troisième côté, en un ralentissement du progrès général, c'est-à-dire de l'ensemble de l'approvisionnement humain.

S'il est vrai que l'économie politique soit l'étude des mobiles qui dirigent l'homme dans la production et la distribution des produits, il est évident qu'en offrant un refuge assuré, suffisamment doté, à tous les hommes qui ne parviendraient pas à trouver d'emploi, on encouragerait prodigieusement la négligence et l'insouciance; tout homme, si indifférent qu'il fût à sa tâche et si apathique, étant certain de jouir d'un travail passablement rémunéré, la résignation à ce sort acceptable gagnerait des masses de plus en plus considérables de la population. On retomberait dans tous les maux de l'application large de la loi des pauvres en Angleterre dans la période qui a précédé 1832. (Voir plus haut, pages 481 à 488).

Ce serait une profonde perturbation de l'industrie en général parce que les travaux d'État, faits ainsi en régie et dont le déficit serait comblé par le budget, viendraient faire concurrence aux ateliers privés. Les règles habituelles de la concurrence seraient ainsi faussées. On sait combien l'État a de difficultés à organiser, d'une manière économique et qui ne soit pas perturbatrice pour les industries du dehors, le travail des prisons. On a vu plus haut le mal causé par certains

ouvroirs. Si l'État voulait ainsi garantir du travail à tous ceux qui seraient censés ne pas en trouver, il faudrait constituer une administration gigantesque qui détruirait, par voie de répercussion au dehors, toute l'économie des industries libres.

Le progrès en serait aussi très ralenti. Toute amélioration industrielle provoquerait une vive résistance dans le personnel ouvrier, chaque individu se considérant comme ayant le droit de rester dans son métier ou étant sûr de trouver un emploi dans les ateliers de l'État : *la plasticité ouvrière, la disposition à l'effort et à des adaptations nouvelles en seraient singulièrement et graduellement amoindries.*

Les hommes des professions libérales et commerciales travaillent sous certains risques auxquels ils sont obligés d'obvier par leur propre ingéniosité, par leur prévoyance et leurs épargnes; on ne voit pas à quel titre les ouvriers seraient seuls dispensés de ces mêmes conditions d'exercice de leur activité et de soutien de leur vie.

On a, d'ailleurs, vu à l'œuvre ce système, notamment dans les Ateliers Nationaux, institués en France par le gouvernement provisoire en 1848, et il n'en est résulté qu'un énorme développement de la fainéantise et un grand gaspillage de capitaux *Les capitaux, employés dans ces ateliers officiels, manquaient ailleurs, de sorte que la demande de travail était réduite dans l'industrie libre de la proportion où elle était accrue dans l'industrie officielle, avec cette différence que le résultat eût été bien plus grand dans la première que dans la seconde.*

Le système du droit au travail aurait tous les inconvénients d'un collectivisme partiel et serait un acheminement au collectivisme total.

Ce n'est pas à dire que, à titre d'expédient, dans de très rares circonstances, dans une détresse comme celle qui a frappé l'industrie du Lancashire ou celle de la Seine-Inférieure, de 1860 à 1865, l'État ne puisse faire exécuter avec beaucoup de prudence quelques travaux publics dans les pays frappés d'une façon exceptionnelle et qui s'annonce comme temporaire. Encore cette pratique est-elle d'une appli-

cation des plus délicates et en empêchant les ouvriers de chercher par eux-mêmes, de se retourner, comme on dit, de changer même de métier et de résidence, quand on se trouve en présence d'une modification industrielle définitive, elle peut accroître ou prolonger le mal.

L'institution de bourses du travail, consacrées sérieusement et uniquement à leur tâche spéciale, de bureaux de placements de diverses origines, l'extension du rôle des sociétés de secours mutuels ou d'aide mutuelle [1], ce qui serait une formule plus générale et plus vraie, enfin la pratique de l'épargne, ainsi que la direction de l'éducation et de l'instruction dans un sens qui développe la plasticité et l'initiative de l'esprit de l'homme, sont les meilleurs moyens soit préventifs, soit lénitifs contre *un mal qui ne pourra jamais disparaître complètement, parce qu'il tient aux aléas généraux de l'activité humaine, mais qu'on peut réduire et pallier.*

[1] Voir tome II de cet ouvrage, page 420, une attribution assez intéressante qu'ont revendiquée certaines *Trades Unions*.

SEPTIÈME PARTIE

DE LA POPULATION. — L'ÉMIGRATION. LA COLONISATION.

CHAPITRE PREMIER

POSITION DU PROBLÈME DE LA POPULATION. — LA DOCTRINE DE MALTHUS.

Les deux points de vue principaux auxquels on peut considérer le problème de la population.
Exposé de la doctrine de Malthus.
Les prédécesseurs de Malthus. — Partisans et adversaires. — Place occupée par l'école dans la science.
Inutilité ou insuffisants effets de la réduction de la prolificité dans un pays, si une réduction analogue ne se réalise pas dans la généralité des autres pays.
Circonstances générales actuelles qui préservent le monde d'un encombrement prochain et circonstances éventuelles qui pourront le garantir de l'excès universel de population.
Parabole des trois Malthus.
Calculs absurdes sur l'encombrement prochain du monde.
Examen de l'argument analogique de Malthus, tiré de la physiologie générale.
Examen de l'argument statistique de Malthus. — Insuffisance de ses renseignements statistiques. — Mesure de la tendance à l'accroissement de la population aux États-Unis, en Angleterre, en Allemagne, en Belgique.

LES DEUX POINTS DE VUE PRINCIPAUX AUXQUELS ON PEUT CONSIDÉRER LE PROBLÈME DE LA POPULATION. — Une des questions les plus débattues, depuis presque le début du genre humain, du moins depuis le commencement des temps historiques, est celle des effets de l'accroissement de la population. Le

globe terrestre se peuple et offre encore de vastes espaces où peut multiplier la race humaine; mais certaines parties apparaissent déjà, depuis longtemps même, comme encombrées; quelques penseurs voient dans cet encombrement la conséquence naturelle d'un penchant inné à l'homme; ils le rendent responsable de toutes les misères et de presque tous les fléaux, guerres, pestes, famines, nombreuses catégories de crimes, dont ont souffert et souffrent encore les générations humaines. La lutte contre les excès de ce penchant leur paraît l'œuvre sociale par excellence. Si cette lutte n'est pas engagée et poursuivie avec fermeté et avec méthode, si les individus n'y apportent pas à la société leur concours, l'avenir du monde et de notre espèce se révèle à eux sous les plus noires couleurs. D'autres envisagent, au contraire, l'énigme avec plus de sérénité; le pullulement de la race humaine ne les alarme pas; ils s'en applaudissent comme d'un nouveau moyen de développer davantage, relativement à chaque unité humaine vivante, la force productive. Leurs inquiétudes sont dans le sens opposé; ils craignent que la modification de la nature, soit physique, soit surtout morale, de l'homme, par l'action des causes diverses qui composent le phénomène complexe de la civilisation, n'arrive à diminuer la prolificité et à réduire plutôt qu'à accroître le nombre des hommes civilisés. Cette dernière conception, postérieure à la précédente, a pris, dans ces dernières années, une grande force; nombre de phénomènes sociaux récents, et d'un caractère suffisamment général, viennent à son appui.

Dans tous les temps, aussi bien dans l'antiquité et au moyen âge qu'à l'heure présente, les opinions ont beaucoup varié sur les bienfaits ou les méfaits de l'accroissement de la population et sur l'avenir de la race humaine; elles varient encore aujourd'hui non seulement d'un homme à un autre, mais chez le même homme à deux moments différents, ou suivant qu'il considère la question sous tel ou tel aspect.

Cette question en a beaucoup : on peut d'abord *poser le problème de la population au point de vue scientifique et social*

général : le genre humain va-t-il constituer une fourmilière ou bien, quand les pays neufs, les régions vacantes, seront convenablement peuplés et exploités, s'arrêtera-t-il à un nombre réglé d'habitants ? Le plus grand bonheur de l'humanité, la plus haute somme de moralité, de paix sociale, de satisfactions intellectuelles et matérielles, concordent-ils avec le premier résultat ou avec le second ?

C'est un problème mixte, en partie physiologique et naturel, en partie économique

Un second point de vue, au lieu d'être celui de l'humanité considérée dans son ensemble et dans toute son évolution, *est celui de l'intérêt national pour un peuple déterminé dans le temps présent et les temps prochains.* L'accroissement sensible de population n'est-il pas une force et un bien pour la prépondérance politique qui dépend en partie du nombre des membres d'une nation ; pour la garantie de tous les intérêts qui sont compris dans l'idée de patrie ; pour l'extension de la race sur les territoires encore vacants et la colonisation ; pour toutes ces conséquences indirectes que la prépondérance politique produit, même dans l'ordre des échanges et des relations diverses d'un peuple avec les autres ; au point de vue relatif, l'état stationnaire de la population d'un peuple, quand celle des autres s'accroît, n'entraîne-t-il pas des maux et des inconvénients nombreux ? Même en ce qui concerne l'activité économique, l'ardeur de l'esprit d'entreprise, l'impulsion progressive, le ralentissement ou la cessation de l'accroissement de la population n'exerce-t-il pas une influence déprimante ? *Au point de vue dynamique, c'est-à-dire de la société considérée dans sa marche, le défaut d'accroissement de la population d'un peuple pourrait avoir ainsi des effets bien plus fâcheux qu'au point de vue statique.*

Les faces du problème sont donc nombreuses. Nous ne pouvons ici les étudier en détail ; il suffit à l'objet de ce livre de les considérer dans leurs traits principaux et d'indiquer les solutions auxquelles, dans l'état actuel du monde, on doit s'arrêter.

EXPOSÉ DE LA DOCTRINE DE MALTHUS. — A la fin du XVIII[e] siècle, particulièrement sous l'influence des écrits de Rousseau, l'opinion générale parmi les esprits cultivés était que la perfectibilité de l'homme et celle des institutions sociales n'avaient pas de limites, que les mauvais gouvernements seuls et les superstitions étaient responsables de tous les vices et de toutes les misères.

Un écrivain anglais, aujourd'hui fort obscur, Godwin, dont le nom n'a un peu survécu que par la grande renommée d'un de ses rares antagonistes, soutenait cette doctrine courante. Au milieu des fades et uniformes publications où elle s'épanchait, parut, tout à coup, en 1798, un livre, dans un esprit tout différent, suivant une méthode bien plus vivante : l'*Essai sur le principe de la population*. Il rompait avec les opinions reçues. Il soutenait que les causes auxquelles on attribuait la détresse des classes inférieures et la misère des sociétés humaines n'avaient qu'une action superficielle et étaient fort loin de suffire à expliquer ces calamités. Le mal était ailleurs ; il résidait dans le *principe de la population*. Quel était ce principe ?

Ce que l'auteur désignait par cette formule : le principe de la population, c'était la tendance qu'avait, suivant lui, chaque peuple à multiplier d'une manière plus rapide que les subsistances. Dans leur multiplication les peuples ou les hommes n'étaient retenus que par divers obstacles : le vice, la misère et d'autres fléaux qui font cortège à ces deux premiers. C'est à ce « principe de la population » qu'en tout pays on peut faire remonter le malheur des classes laborieuses et l'inutilité des efforts faits par les classes supérieures pour soulager leurs souffrances. L'auteur s'attaquait à la charité légale et critiquait vivement les *poor laws* (lois des pauvres).

La netteté crue et brutale parfois des affirmations devait donner à cet ouvrage un très grand retentissement. Certains passages, supprimés dans les éditions postérieures, étaient empreints d'une énergie et d'une éloquence presque sauvages : « Un homme qui naît dans un monde déjà occupé, si

sa famille ne peut pas le nourrir, ou si la société ne peut utiliser son travail, n'a pas le moindre droit à réclamer une portion quelconque de nourriture, et il est réellement de trop sur la terre. Au grand banquet de la nature, il n'y a pas de couvert mis pour lui. La nature lui commande de s'en aller, et elle ne tarde pas à mettre elle-même cet ordre à exécution[1] ».

La précision des formules frappait, d'autre part, profondément l'esprit : « 1° la population, y était-il dit, est nécessairement limitée par les moyens de subsistance ; 2° la population croît invariablement partout où croissent les moyens de subsistance, à moins que des obstacles puissants et manifestes ne l'arrêtent ; 3° les obstacles particuliers et tous ceux qui, arrêtant le pouvoir prépondérant, forcent la population à se réduire au niveau des moyens de subsistance, peuvent tous se rapporter à ces trois chefs, la contrainte morale, le vice et le malheur[2]. »

Des calculs statistiques venaient à l'appui de ces théories. Étudiant la population des États-Unis, qui offre, en effet, le meilleur exemple de l'évolution naturelle d'un groupe social dans les conditions les plus favorables, l'auteur du livre concluait : « *Nous pouvons tenir pour certain que, lorsque la population n'est arrêtée par aucun obstacle, elle va doublant tous les vingt-cinq ans et croît de période en période suivant une progression géométrique.* Il est moins aisé de déterminer la mesure de l'accroissement des productions de la terre. Mais du moins nous sommes sûrs que cette mesure est tout à fait différente de celle qui est applicable à l'accroissement de la population. Un nombre de mille millions d'hommes doit doubler en vingt ans[3] par le seul principe de population, tout

[1] Voir l'*Essai sur le principe de la population*, par Malthus, édition Guillaumin 1845, page xv de l'introduction, note. D'après cette note, il demeure incertain si ce passage parut dans la 1re édition de 1798, ou seulement dans celle de 1803 ; mais il fut supprimé dans les postérieures.

[2] *Idem*, *ibidem*, page 20.

[3] On remarquera que, à sept ou huit lignes de distance, Malthus parle d'un doublement en 25 ans, puis d'un doublement en 20 ans ; cela pour-

comme un nombre de mille hommes. Mais on n'obtiendra pas avec la même facilité la nourriture nécessaire pour alimenter l'accroissement du plus grand nombre..... Nous sommes en état de prouver, en partant de l'état actuel de la terre habitée, que *les moyens de subsistance, dans les circonstances les plus favorables à l'industrie, ne peuvent jamais augmenter plus rapidement que selon une progression arithmétique*[1] ».

Ces propositions si catégoriques étaient de nature à fortement impressionner les lecteurs : les deux termes *progression géométrique* pour l'accroissement de la population et *progression arithmétique* pour l'accroissement des subsistances firent fortune : ils constituèrent ce que l'on a appelé LA LOI MALTHUSIENNE DU DOUBLEMENT. Ce n'était pas là, d'ailleurs, des évaluations approximatives ; l'auteur y joignait des calculs : « Portons à mille millions le nombre des habitants actuels de la terre : la race humaine croîtrait comme les nombres 1, 2, 4, 8, 16, 32, 64, 128, 256 ; tandis que les subsistances croîtraient comme ceux-ci : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9. Au bout de deux siècles la population serait aux moyens de subsistance comme 256 est à 9 ; au bout de trois siècles, comme 4,096 est à 13, et après deux mille ans la différence serait immense et comme incalculable. On voit que dans nos suppositions, nous n'avons assigné aucune limite aux produits de la terre. Nous les avons conçus comme susceptibles d'une augmentation indéfinie, comme pouvant surpasser toute grandeur qu'on pourrait assigner. Dans cette supposition même, le principe de population, de période en période, l'emporte tellement sur le principe productif des subsistances que, pour maintenir le niveau, pour que la population existante trouve des aliments qui lui soient proportionnés, il faut qu'à chaque instant une loi supérieure fasse obstacle à ses progrès ; que la dure nécessité la

rait passer pour une négligence, peu compatible avec des habitudes rigoureuses d'esprit ; mais il ressort de divers endroits de son ouvrage que Malthus a hésité entre la période de 20 ans et celle de 25, pour représenter l'effet — tous obstacles écartés — du « principe de population ».

[1] *Essai sur le principe de population*, édition Guillaumin, pages 8 et 10.

soumette à son empire, que celui, en un mot, de ces deux principes contraires, dont l'action est si prépondérante, soit contenu dans certaines limites [1] ». Suivait la description des freins généraux qui s'opposent à l'accroissement de la population, à savoir le frein préventif et le frein répressif; le premier qui agit en empêchant l'accroissement, le second qui se manifeste par la destruction soit graduelle, soit immédiate, des êtres humains en trop. De ces freins, le premier était prôné par l'auteur, quoiqu'il n'ignorât pas que les hommes en général avaient beaucoup de répugnance à s'y plier et que presque tous le rejetaient; les freins de la seconde catégorie étaient dépeints par lui comme les plus actifs en l'état du monde et comme constituant les diverses formes du malheur (*misery*) : les guerres, les maladies, les privations. Le frein préventif, à savoir la contrainte morale, devrait se substituer aux freins répressifs, c'était la seule solution du problème de la misère.

Cette théorie que la population a une tendance organique et virtuelle à s'accroître plus rapidement que les moyens d'existence se présentait ainsi avec un enchaînement de propositions rigoureuses.

Cet ouvrage, qui tranchait avec la banalité de toutes les publications soi-disant philosophiques et philanthropiques du temps, fit un bruit extraordinaire : il fut reçu par les applaudissements des uns et les accusations de scandale des autres. L'auteur était un jeune ecclésiastique protestant, âgé de trente-deux ans, Thomas-Robert Malthus. Le brillant succès du livre détermina sa carrière scientifique. Il se mit à voyager, à étudier davantage, sur place, dans les divers pays, la grande question qu'il avait posée avec tant d'éclat. Il donna, en 1803, une

[1] *Essai sur le principe de population*, page 11. Nous nous servons ici du mot *frein*, qui nous paraît traduire mieux le terme anglais *check* que ne le fait le mot *obstacle*, dont on se sert souvent, notamment dans la traduction de Guillaumin ; il est clair, d'ailleurs, qu'on ne peut pas concevoir d'obstacle répressif tandis que l'on peut imaginer deux freins, dont l'un empêche d'avancer au delà d'une certaine limite et dont l'autre force à reculer à l'intérieur de cette limite si, par une circonstance quelconque, on l'a dépassée.

nouvelle édition de son *Essai*, plus étendue et plus documentée. Son nom devint et avec raison, quelques réserves que l'on doive faire au sujet de sa doctrine, un des plus célèbres de la science ; sa renommée déborda les cercles scientifiques. Les éditions de son ouvrage se succédèrent, un peu adoucies quant à la forme. Traduit en allemand en français, dans toutes les grandes langues, il eut et il a encore des admirateurs enthousiastes et des contradicteurs passionnés.

D'après les uns, l'*Essai sur le principe de la population* est un bienfait pour le monde, une gloire nouvelle de l'esprit humain ; il constitue, suivant le mot du traducteur allemand Hegewisch, « une révélation des lois de l'ordre moral comparable à la découverte des lois de l'ordre physique de l'univers par Newton [1]. »

Selon d'autres, la plupart écrivains superficiels, Malthus serait presque un monstre. Un polygraphe, très connu en France, s'épanchant dans un journal, en 1890, à propos d'une affaire criminelle retentissante, commençait ainsi un article : « On parle d'avortements ; parlons de Malthus [2]. » Ledit polygraphe n'avait certainement pas lu une ligne du grand penseur. Il eût su autrement que, avec la plus inflexible rigidité morale, Malthus condamnait les pratiques préventives usitées quelquefois dans le mariage pour restreindre la prolificité [3], tandis qu'un certain nombre de ses prétendus disciples, notamment en Angleterre et en Allemagne, les recommandent avec cynisme.

Cet enthousiasme et ces malédictions sont également exagérés ; les dernières sont, en outre, odieuses.

[1] Voir l'*Introduction*, mise par Rossi, à l'édition Guillaumin de 1845.

[2] A propos de l'affaire d'avortement à Toulon, où étaient compromis et où furent condamnés une femme du monde et l'ancien officier de marine maire de Toulon, Fouroux.

[3] Malthus s'exprime ainsi à ce sujet : « Le libertinage, les passions contraires au vœu de la nature, la violation du lit nuptial, en y joignant tous les artifices employés pour cacher les suites des liaisons criminelles ou irrégulières, sont des obstacles préventifs qui appartiennent manifestement à la classe des vices. » *Essai sur le principe de la population*, édition Guillaumin, page 15.

LES PRÉDÉCESSEURS DE MALTHUS. — PARTISANS ET ADVERSAIRES. — PLACE OCCUPÉE PAR L'ÉCOLE DANS LA SCIENCE. — Comme il arrive toujours à toute grande systématisation d'idées, bien des aperceptions approximatives, des intuitions incomplètes et imparfaites, chez nombre d'écrivains antérieurs, l'avaient précédée et y avaient conduit.

Ce qui était nouveau dans l'ouvrage de Malthus, c'était surtout la transformation en système de notions jusque-là flottantes et indécises, avec des formules très nettes, très liées les unes aux autres, et un grand amas de documents. Malthus lui-même, bien loin de prétendre avoir été le premier à découvrir les maux causés par ce qu'il appelle le *Principe de la population*, s'est cherché des prédécesseurs. La misère et les souffrances que l'excès de population cause parfois ne pouvaient pas n'avoir frappé, au cours de l'histoire, un grand nombre de penseurs. Dans l'antiquité, Platon et Aristote s'occupèrent de ce problème et ils conseillaient des moyens violents pour obvier à la prolificité. Au XVIII[e] siècle, Montesquieu, Franklin, Arthur Young, d'autres encore émirent, sans trop s'y arrêter, des idées analogues à celles de Malthus.

L'érudition allemande lui a trouvé bien d'autres précurseurs, si l'on peut appeler de ce nom ceux qui ramassent au hasard une idée, en font luire un instant une des faces et l'abandonnent sans penser à en extraire tout le contenu et sans se douter de son importance. Machiavel, Giovanni Botero, se trouvent parmi les plus sérieux de ces pré-malthusiens : d'après ce dernier, la vente des esclaves en Guinée, le cannibalisme des sauvages, les vols et les brigandages des Arabes, à plus forte raison les migrations des peuples et même la généralité des crimes n'ont pas d'autre cause que l'encombrement de l'espèce humaine sur le globe ou sur certains points de celui-ci.

Un des premiers explorateurs et colonisateurs modernes, Walter Raleigh, disait que sans les famines, les guerres, les crimes, les pestes, la terre regorgerait bientôt d'habitants.

Il y avait loin de ces aperçus fugitifs à la doctrine si magistrale et si cohérente de Malthus.

Elle trouva en Angleterre un terrain admirablement preparé elle s'y épanouit ; presque tous les économistes anglais de la première partie du siècle s'y rangèrent. Elle constitua, avec la théorie de la *Rente de la terre,* qui n'était pas sans analogie avec elle, une sorte de foi économique nouvelle qui eut pour grand prêtre John Stuart Mill. Ce dernier en est imbu jusqu'aux moelles. Tous nos progrès lui paraissent illusoires ; ils ne tendent qu'à enrichir démesurément un petit nombre d'hommes et à permettre à un nombre chaque jour plus grand de vivre d'une vie misérable ; l'accroissement de la population est la cause de cette déplorable condition de l'humanité ; à moins que l'on ne trouve le moyen de le contrecarrer par des peines sévères, par l'intervention des lois pénétrant jusque dans l'intimité de la vie privée, une amélioration durable du sort de l'espèce humaine n'est pas possible.

Les économistes anglais plus récents se sont, en partie du moins, soustraits à ce cauchemar. La plupart, notamment Thorold Rogers, Sidgwick, Marshall, considérant comme excessives les généralisations de Ricardo, n'ont pu avoir un sentiment complètement différent à l'égard de celles de Malthus ; néanmoins, ils ne laissent pas que d'en être toujours très impressionnés. Après avoir décrit les trois points principaux de la théorie malthusienne, M. Marshall, dans son ouvrage élémentaire, s'exprime ainsi : « Nous avons déjà constaté que les économistes anglais de la première partie de ce siècle, exagèrent la tendance de l'accroissement de la population à empiéter sur les moyens de subsistance. Ce n'était, certes, pas leur faute s'ils ne pouvaient prévoir les développements récents des transports à vapeur sur terre et sur eau, qui ont permis aux Anglais de la génération présente d'obtenir les produits des plus riches terres du monde, à un prix généralement bas. Mais le fait que Malthus n'avait pas prévu ces changements rend le second et le troisième terme de son argumentation surannés dans la forme, quoiqu'ils soient encore, dans une large mesure, valables au fond ; *antiquated in form, though*

they are still, in a great measure, valid in substance[1] ». Ce n'est pas là, on le voit, il s'en faut même, un abandon de la doctrine de Malthus, mais simplement une atténuation et une modification. A un autre endroit du même ouvrage, M. Marshall reconnaît que, par suite de circonstances diverses qu'il explique, le rapport des mariages à la population est tombé, en Angleterre, de 8.8 pour 1,000 en 1873, à 7.1 pour 1,000 en 1886, et que le recensement de 1891 constate un ralentissement considérable dans le taux d'accroissement de la population en Angleterre : *a great falling off in the rate of increase of the population in England*[2]. Ces dernières observations sont, ainsi que nous le montrerons plus loin, avec le concours de bien d'autres preuves, beaucoup plus destructives de la doctrine de Malthus, considérée comme un système scientifique et par conséquent universel, que ne le sont les résultats des découvertes ou des applications industrielles du commencement et du milieu de ce siècle, lesquelles auraient pu ne procurer à l'humanité qu'un simple répit. C'est, toutefois, une faiblesse pour un penseur que de n'avoir pas prévu la possibilité de très grands changements prochains, surtout quand les causes de ces changements, la découverte de la vapeur et l'inauguration de l'industrie mécanique, étaient déjà connues et en travail de son temps. Si l'on peut arguer, de ce côté, des circonstances atténuantes en faveur de Malthus, il est absolument impossible de les accorder à John Stuart Mill, qui écrivait en plein essor de forces dont il n'a nullement su évaluer l'avenir; c'est une des preuves que Stuart Mill, pur logicien, était, ainsi que nous l'avons écrit déjà, dénué, à un très rare degré, de l'esprit d'observation personnelle et que les phénomènes concrets du monde vivant échappaient à son regard[3].

[1] Marshall, *Economics of Industry*, page 124.

[2] *Idem*, *ibidem*, page 130.

[3] Nous avons établi plus haut (tome I^er^, pages 125 et 126), en parlant du rôle de la nature, que le peu d'attention prêté par les économistes anglais du commencement de ce siècle à l'étude de la nature a été pour beaucoup dans leurs erreurs et dans la sombre conception qu'ils se sont faite de l'avenir économique du genre humain.

Si elles sont loin d'avoir perdu tout leur crédit dans le monde scientifique en Angleterre, les idées de Malthus pénètrent en plus un certain nombre de philanthropes, auxquels les problèmes scientifiques seraient, en eux-mêmes, indifférents. Il y a parmi eux une sorte d'église malthusienne et de presse malthusienne qui célèbre tous les obstacles, même les plus immoraux, à la prolificité. Un livre paru en Angleterre en 1854, sans nom d'auteur, sous le titre de *Religion physique, sexuelle et naturelle*, auquel fut substitué dans les nombreuses éditions postérieures, celui de *Éléments de Science sociale*, se réclame du principe malthusien, et en 600 pages très denses, où les considérations médicales alternent avec les développements sociologiques, recommande toutes les pratiques vicieuses contre lesquelles Malthus protestait à l'avance. Ce livre a été traduit en français en 1869 sur la 7e édition anglaise [1]. Bien loin d'être isolé, cet ouvrage est l'expression la plus complète de toute une littérature qui s'épanouissait dans ces derniers temps et s'épanouit sans doute encore dans la Grande-Bretagne [2]. On

[1] Tout cet énorme ouvrage se résume dans ces quelques phrases : « Il est un moyen — et il n'en est qu'un seul — de surmonter ces maux, d'assurer à chacun de nous sa part de nourriture, d'amour et de loisir, part sans laquelle la société n'est qu'un chaos d'égoïsme, d'injustice et de misère. Je crois, en outre, que ce moyen, quelque opposé qu'il soit aux idées courantes, ne renferme en lui-même que peu de mal réel ; dans tous les cas, il implique la moindre somme de mal dont les lois de population nous laissent le choix. Je suis convaincu que ce moyen finira par être universellement adopté, en dépit de l'opposition qu'il rencontrera dans le début. Je défie le génie de l'homme d'imaginer même la possibilité d'une autre méthode qui permette d'éviter les maux économiques et sexuels dans les vieux États, une fois qu'on aura reconnu l'étendue des difficultés que présente le manque de pain, d'un côté, et le manque d'amour, de l'autre.

« Le moyen dont je parle — le seul qui rende la vertu et le progrès possibles —, est la COPULATION PRÉVENTIVE. J'entends par là le coït accompagné de précautions qui empêchent la fécondation. » *Éléments de science sociale, ou religion physique, sexuelle et naturelle*, par un docteur en médecine, traduit d'après la 7me édition anglaise, Londres E. Truelove, 256 High Holborn, 1869, page 349. Je dois dire que ce livre me fut donné, lorsqu'il venait de paraître et que j'étais encore étudiant, par un philanthrope français très connu et très respecté, qui me le remettait comme le résumé de toute la science sociale.

[2] La *Revue des Deux Mondes*, consacrait, il y a quelques années, un

ne saurait, à aucun degré, ainsi que le fait le polygraphe dont nous parlons plus haut (page 514), rendre l'austère et vertueux Malthus responsable des extravagances immorales de certains de ses prétendus disciples, qui ne lui ont emprunté que ses théorèmes et non ses conclusions.

En Allemagne, la doctrine de Malthus trouva un accueil chaleureux comme en témoigne la phrase que nous avons citée page 514. Les économistes allemands actuels discutent avec indépendance d'esprit la théorie malthusienne; mais, l'on trouve encore, parmi les profanes et les soi-disant philanthropes, un certain nombre de gens qui, conformément à la petite école anglaise qui vient d'être mentionnée, recommandent les pratiques vicieuses pour obvier à la prolificité : cette année même (1894) nous arrivait d'Allemagne une brochure très documentée, concluant comme les *Éléments de la Science sociale, Religion sexuelle,* etc. (Voir la note de la page 518).

En France les idées de Mathus ont rencontré une adhésion beaucoup moins générale qu'en Angleterre ou en Allemagne; dans ces deux derniers pays très prolifiques, l'opinion était prédisposée à les accueillir; dans la France du XIX^e^ siècle, dont la population a toujours été peu ascendante et a même fini par reculer, du moins pendant quelques années consécutives, il était naturel qu'on se montrât moins inquiet d'un mal dont, à tout le moins, la nation paraissait préservée. Il s'est trouvé même chez nous, cependant, quelques enthousiastes disciples de Malthus, Joseph Garnier par exemple.

Montesquieu avait eu, moins les alarmes, une approximation vers les idées de Malthus : partout où une famille peut vivre à l'aise, il se forme un mariage, disait-il; mais il ne voyait dans ce phénomène aucun motif d'inquiétude. De même Jean-Baptiste Say écrivait : « Partout où l'on produit un pain, naît un homme. » Malthus va, certes, plus loin

article à certains apôtres de ce prétendu malthusianisme pratique, notamment à M^me^ Besant. L'auteur de cet article ignorait l'ouvrage dont nous parlons plus haut dans le texte et dans la note qui précède.

puisqu'il soutient que les hommes tendent à se multiplier plus que les pains. Un écrivain qui a merveilleusement réflété les idées d'autrui, sans en avoir jamais aucune en propre, Rossi, donnait à Malthus une demi-adhésion en ces termes : « Plutôt 2 millions de Suisses prospères que 8 millions d'Irlandais. » Un des rares fanatiques de la théorie malthusienne en France, Joseph Garnier, dans une correspondance avec Léonce de Lavergne, lequel s'alarmait, vers 1876 ou 1877, du ralentissement marqué de l'accroissement de la population en France, le gourmandait ainsi : « Il n'y a aucune nécessité à ce que les Français s'accroissent davantage... Tout encouragement à la population est absurde, dangereux, inhumain et contraire à l'intérêt de la société et du pauvre en particulier ».

L'opinion contraire a toujours trouvé, toutefois, dans notre pays, un plus général assentiment. Le mot de Rousseau : « Il n'y a pire disette pour un État que celle d'hommes » a eu un retentissement qui dure encore, grâce à la diminution croissante de la part proportionnelle de la population française dans l'ensemble de la population des grandes puissances. Bastiat, toujours empreint des idées et de la polémique de Carey, dont il a été l'éloquent interprète, était peu disposé à sacrifier les Harmonies Économiques générales aux alarmes de Malthus. Avant lui, Blanqui, juge fort superficiel, il est vrai, mais assez fidèle représentant de la conception française habituelle, se prononçait ainsi sur l'auteur du *Principe de la population :* « Son fameux théorème de l'accroissement de la population en proportion géométrique, tandis que les subsistances s'accroissent en proportion arithmétique, commence à recevoir de nombreux démentis. Evereth, Godvin et Ensor l'ont fortement ébranlé et cette doctrine perd chaque jour de son crédit[1]. » Blanqui montre ici, sans doute, sa légèreté coutumière : Jamais Malthus n'a parlé de « l'accroissement de la population en proportion géométrique, tandis que les subsistances s'accroissent en proportion arith-

[1] *Histoire de l'Économie politique en Europe*, par Blanqui aîné, 3me édition (1845), tome II, page 391.

métique », proposition qui serait d'une manifeste absurdité. Il a dénoncé *la tendance à l'accroissement,* ce qui est tout différent. Néanmoins, quoique conçu en très mauvais termes, le témoignage de Blanqui vaut au point de vue de l'opinion française générale. Dans ces derniers temps, presque toute l'école économique française est antimalthusienne.

Un point curieux à constater, qui nous vient d'un historien philosophe et non d'un économiste, c'est que les révolutionnaires français à la fin du XVIII[e] siècle, Collot d'Herbois notamment, quelques années avant l'apparition du livre de Malthus, avaient émis en système que la France était trop peuplée et qu'il fallait, pour obtenir l'universel bonheur, réduire dans des proportions énormes le nombre de ses habitants. « Baudot et Jean Bon Saint-André, Carrier, Antonelle et Guffroy, dit M. Taine, avaient évalué à plusieurs millions le nombre des vies qu'il fallait trancher, et, selon Collot d'Herbois qui avait parfois l'imagination pittoresque : la transpiration politique devrait être assez abondante pour ne s'arrêter qu'après la destruction de douze à quinze millions de Français ». Cela eût réduit la population française à 6 ou 8 millions d'habitants environ; plusieurs ne s'en épouvantaient pas. Guffroy écrivait dans son journal : « Que la guillotine soit en permanence dans toute la République, la France aura assez de cinq millions d'habitants[1] ». Ce n'est pas seulement là une hallucination meurtrière; rapprochée de la déclaration de Collot d'Herbois, cette formule témoigne d'une certaine conception économique relativement à la population et au bien-être, quatre ans avant la publication de l'ouvrage de Malthus.

Non moins que les Jacobins, les socialistes, même les plus doux, ont eu peu de faveur pour un notable accroissement de la population : ainsi Fourier, parlant de sa société future, dénommée l'*Harmonie*, écrit : « Quel que fût ce bien-être, le peuple retomberait bientôt dans le dénûment, s'il multipliait sans bornes, comme la populace de civilisation, ces fourmi-

[1] H. Taine, *Les Origines de la France contemporaine, la Révolution*, tome III, pages 393 et 394, texte et notes.

lières d'Angleterre, France, Italie, Chine, Bengale, etc. Il faudra donc découvrir un moyen de garantie contre l'accroissement indéfini de population[1]. » Classer la France, parmi les fourmilières, au même rang que l'Angleterre, l'Italie, la Chine et le Bengale, c'était, certes, même au commencement de ce siècle, faire d'étranges confusions.

Fourier est beaucoup plus catégorique dans d'autres passages et il s'y montre disciple partiel de Malthus, mais partiel seulement : « Parmi les inconséquences et les étourderies de la politique moderne, écrit-il, il n'en est pas de plus choquante que l'oubli de statuer sur l'équilibre de population, sur la proportion du nombre de consommateurs avec les forces productives. En vain découvrirait-on des moyens d'atteindre au quadruple et même au centuple produit, si le genre humain était condamné à pulluler comme aujourd'hui, amonceler toujours une masse de peuple triple et quadruple du nombre auquel on doit se fixer pour maintenir l'aisance graduée parmi les diverses classes... J'ai cité Stewart, Wallace[2] et Malthus, seuls écrivains dignes d'attention sur ce sujet, parce qu'ils confessent l'impéritie de la science. Leurs sages opinions sur le cercle vicieux de la population sont étouffées par les jongleurs économistes, qui écartent ce problème comme tant d'autres. Stewart, plus loyal, l'a très bien traité dans son hypothèse d'une île qui, bien cultivée, pourrait nourrir dans l'aisance 1,000 habitants inégaux en fortune ; mais, dit-il, si cette population s'élève à 3 et 4,000, à 10 et 20,000, comment la nourrir[3] ? » Fourier croit que, *en civili-*

[1] Charles Fourier, œuvres choisies (Petite Bibliothèque économique, de Guillaumin), page 207.

[2] Stewart et Wallace, deux écrivains oubliés aujourd'hui, sont les auteurs de livres qui eurent beaucoup de retentissement dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle, et ils peuvent passer pour des précurseurs de Malthus : Stewart a écrit un livre, traduit en 1789 en français, sous le titre : *Recherches sur les Principes de l'Économie politique*, ou *Essai sur la science de la police intérieure des métiers libres ;* Wallace a publié un ouvrage qui a été traduit en français en 1769 : *Dissertation historique et politique sur la population des anciens temps, comparée à celle du nôtre.*

[3] Fourier, *Œuvres choisies*, pages 224 et 225

sation, l'encombrement du monde et la misère générale sont des faits inéluctables ; mais il considère que, dans le régime qu'il prône, c'est-à-dire dans l'*État sociétaire,* en *Harmonie,* le règlement de la population s'effectuera automatiquement et sans restrictions légales ; à ce dernier point de vue et quoique son « État sociétaire » et son « Harmonie » ne doivent jamais se réaliser, il donne des preuves de cette rare pénétration dont on retrouve des marques au milieu de toutes ses folies. « Il faut, écrit-il, que la théorie de ce nouvel ordre (l'État sociétaire) fournisse des moyens très efficaces de prévenir l'excès de population, réduire le nombre des habitants du globe à la juste proportion des moyens et des besoins, à la quantité de 5 milliards environ, sans risque de voir la population s'élever à 6, 7, 8, 10, 12 milliards, exubérance qui serait inévitable dans le cas où le globe entier organiserait le régime civilisé [1]. »

L'originalité de Fourier est dans *la loi naturelle de redressement ou de limitation du principe de la population, loi qui découle de l'accroissement du bien-être :* il la décrit, suivant son usage, en termes assez amphigouriques : « La nature dans l'état sociétaire (cette expression désigne toujours le système social de ses rêves) oppose quatre digues à l'excès de population ; ce sont : 1° la vigueur des femmes ; 2° le régime gastrosophique ; 3° les mœurs phanérogames ; 4° l'exercice intégral [2] ». Nous ne nous arrêterons pas à exposer ce qu'il entend par ces quatre freins, ou ces quatre conditions restrictives de l'accroissement de la population, notamment le troisième ; Fourier n'admet qu'une population de 1,500 âmes par lieue carrée de 20 au degré, soit environ 50 habitants par kilomètre carré, au lieu de 71 environ que la France compte aujourd'hui. Aussi déclare-t-il que, « dans le début, la France, faute de terrain, sera obligée de verser au dehors 4 millions d'habitants superflus [3]. » Il fixe la population du globe au *petit complet* de

[1] Fourier, *Œuvres choisies* (édition citée), page 226.
[2] *Idem, ibidem,* page 226.
[3] *Idem, ibidem,* page 99.

2 milliards et quart et au *grand complet* de 5 milliards quand certains progrès se seront accomplis.

Où éclate la perspicacité de Fourier, c'est quand il entrevoit que le développement du bien-être pourrait avoir pour effet d'amener une décroissance de la population et de retourner dans le sens tout à fait opposé les alarmes de Malthus et de ses disciples : cette vérité, comme toujours, est entourée, chez cette sorte de *voyant,* de tout un galimatias qui l'obscurcit : « Lorsqu'on saura employer *combinément* (ce mot est de Fourier) les quatre moyens exposés ci-dessus (la vigueur des femmes, le régime gastrosophique, les mœurs phanérogames, l'exercice intégral), les chances de fécondité et stérilité tourneront à contresens du mode actuel, c'est-à-dire qu'au lieu d'excès en population, l'on n'aura à redouter que *le déficit;* et on prendra des mesures pour exciter cette fécondité, que tout homme prudent redoute aujourd'hui[1]. » Ce passage est très remarquable; ce que Fourier avait prévu se réalise, ainsi qu'on le verra plus loin; les nations dites civilisées sont actuellement dans un état de crise où l'excès de fécondité tend à faire place à une croissante stérilité. La France, l'est des États-Unis, les provinces wallonnes de la Belgique, la Suisse fournissent les exemples frappants de ce changement : l'Angleterre, l'Allemagne, et diverses autres contrées paraissent s'acheminer plus lentement vers une situation analogue; en tout cas leur fécondité diminue sensiblement.

On reste, néanmoins, en général, sous l'impression des doctrines de Malthus, et on en tire nombre d'applications pratiques, notamment en ce qui concerne la charité et l'assistance. Nous avons montré plus haut (voir pages 478 à 484) les vices d une assistance trop facile et d'une charité désordonnée, particulièrement sous ce rapport que le ressort de l'énergie humaine et le goût au travail s'en trouvent amoindris. Mais d'autres voient surtout dans les abus de la charité une cause au pullulement de la population; ces abus n'y sont pas étran-

[1] Fourier, *op. cit.*, page 229.

gers, mais, avec la nouvelle tendance des sociétés modernes vers une prolificité de plus en plus amoindrie, ils n'ont pas, à ce point de vue, pour l'ensemble de la société tous les inconvénients qu'ils pouvaient avoir jadis. Les malthusiens purs, unis aux darwinistes logiques, se montrent des critiques implacables des secours et des aides pour les faibles, les enfants trouvés, etc.

Quoique la France n'ait, certes, aujourd'hui aucune crainte directe à éprouver du pullulement de la population, il ne laisse pas de se rencontrer même chez nous des écrivains qui partagent encore les appréhensions de Malthus : tel M. Maurice Block, dans un article que publia la *Revue des Deux-Mondes* le 15 octobre 1882, sous le titre de : *Une crise latente*. Il est vrai qu'alors la population française n'était pas encore arrivée à un mouvement de décroissance absolue, c'est-à-dire d'infériorité du chiffre des naissances à celui des décès, ce qui ne s'est présenté pour la première fois, sauf les années de guerre, qu'en 1890 et ce qui s'est continué pendant les deux années suivantes[1]. Mais déjà, en 1882, la tendance à l'amoindrissement du faible excédant annuel des naissances était inquiétante.

M. Maurice Block, cependant, se plaçant, il est vrai, non seulement au point de vue français, mais à celui de l'Europe en général, croyait constater une « crise latente », suivant son expression, et l'attribuait à l'accroissement de population. C'est cette cause qui, selon cet économiste, développe à outrance les villes, encombre les métiers urbains et les professions libérales ; c'est elle qui fait que la plupart des vieux pays civilisés ne vivent plus des produits de leur sol. Jusqu'en 1790 l'Angleterre exportait des céréales ; à partir de 1790 elle ne cesse d'en importer d'une manière croissante. Elle en introduit 70 à 72 millions de quintaux, disait M. Block ; ces chiffres ont

[1] En 1893 et dans la plupart des années suivantes, il y a eu un léger excédent des naissances. Il serait prématuré de dire que désormais la population de la France, du chef de son mouvement propre (naissances et décès), décroîtra ; mais elle semble devoir rester à peu près stationnaire, avec tendance plutôt à la décroissance. (Voir plus loin le tableau de la page 578.)

même été récemment dépassés, à savoir 155,020,937 centners (le *centner* égale 112 livres anglaises ou 50 kilogrammes 802 grammes), soit 78 millions de quintaux métriques environ en 1890, et 191,827,817 centners, environ 97 millions 1/2 de quintaux métriques, en 1898; en outre, dans cette dernière année, 569,066 bœufs, 663,747 moutons, près de 11 millions de centners ou plus de 5 millions 1/2 de quintaux métriques de viande de cochon ou de bœuf, sans compter les énormes importations de beurre, fromage, etc.[1]. L'Angleterre, considérée comme nation, est une sorte de Gargantua qui tire une grande partie de sa subsistance du reste du monde auquel elle envoie, en échange, des articles manufacturés.

L'Allemagne commence à en faire autant. Jusqu'en 1860 elle exportait du blé; de 1860 à 1870 les entrées et les sorties de blé s'équivalaient; puis, à partir de 1870, elle est devenue importatrice; il ne lui fallait encore, disait M. Block, que 2 ou 3 millions de quintaux par an; mais bientôt il lui en faudrait dix fois plus. Les faits ont peu démenti jusqu'ici ces prévisions : l'importation allemande d'objets d'alimentation est considérable, quoiqu'elle se soit réduite depuis 1893 pour les animaux vivants. En 1892, l'importation du bétail et des animaux vivants (*Vieh und andere lebende Thiere*) dans l'Empire germanique, au commerce spécial, a atteint 317,895 tonnes contre une exportation de 27,362, et, en 1896, année où les besoins ont été moindres, la première a monté à 190,283 tonnes et la seconde à 23,306; quant à l'importation des céréales (*Getreide*), elle a atteint, en 1892, 3,261,219 tonnes contre une exportation de 11,269, et, en 1896, elle est montée à 5,027,915 tonnes contre une exportation de 164,952 tonnes[2].

Il en est de même ou à peu près en Belgique, en Hollande, et, dans une moindre mesure, en France où la population spécifique est plus faible.

Le vieux monde vit donc, suivant M. Block, du superflu du

[1] *Statistical Abstract for the United Kingdom in each of the last fifteen years from 1884 to 1898*, page 54.

[2] *Statistisches Jahrbuch für das Deutsche Reich*, 1897, pages 76 et 89.

nouveau monde et même, aurait-il pu ajouter, de l'excédent de vieilles nations misérables, comme l'Inde, qui auraient bien besoin de consommer tout ce qu'elles produisent, mais n'en ont pas les moyens. D'autre part, le nouveau monde se peuple graduellement et l'on prévoit le jour où lui aussi sera saturé d'habitants et M. Block cite ce mot de publicistes américains : « Il n'est pas encore temps, ou il n'y a pas encore lieu d'interdire l'immigration européenne ».

Voilà le sombre tableau que l'on esquisse[1] : le monde paraîtrait destiné soit à une sorte de cannibalisme final, par des guerres et des meurtres, soit à une réglementation bureaucratique, non seulement des mariages, mais de toutes les unions sexuelles, et de sévères répressions en cas d'infraction.

Vers 1880 un ministre allemand, M. Delbruck, démontrait que la population du nouvel Empire germanique, malgré l'émigration, augmentait de 500,000 âmes par an, et un journal officieux, s'associant à ses plaintes, conseillait d'autoriser les communes à mettre des entraves aux mariages.

INUTILITÉ OU INSUFFISANTS EFFETS DE LA RÉDUCTION DE LA PROLIFICITÉ DANS UN PAYS, SI UNE RÉDUCTION ANALOGUE NE SE RÉALISE PAS DANS LA GÉNÉRALITÉ DES AUTRES PAYS. — Si dans une contrée particulière, la prolificité venait à se réduire, alors que dans toutes les autres elle se maintiendrait très abondante, la nation qui montrerait cette sagesse, au point de vue malthusien, n'en bénéficierait que partiellement, ou peut-être même, au cas extrême, n'en bénéficierait pas du tout. *Elle supporterait la pression de tout le monde environnant.* Le renchérissement des subsistances qui se ferait sentir par ce pullulement sur le globe entier se répercuterait indirectement sur ce pays exceptionnel ; d'autre part, la baisse des salaires qui résulterait de ce pullulement dans la plupart des pays d'une population affamée et malingre se communiquerait aussi, dans une

[1] Sur la partie de l'Europe qui ne suffit pas à nourrir directement sa population, on peut voir aussi : Levasseur, *La Population Française*, tome 1er, pages 457 et 458.

certaine mesure, par suite du commerce extérieur, des relations et de la concurrence internationale, au pays le plus circonspect en matière de population. Bien plus, les ouvriers étrangers viendraient affluer dans cette contrée exceptionnelle, y déprimeraient la main-d'œuvre nationale et formeraient, au point de vue politique et social, un bloc dangereux, d'une difficile, parfois d'une impossible, assimilation. Tel est le cas, en partie, de la France actuelle. La population propre y étant stationnaire, une partie de l'excédent des populations belge, allemande, suisse, italienne, espagnole, s'y précipite et s'y implante. Le nombre des étrangers chez nous s'est considérablement accru, au point que, en 1891, il était de 1,101,798 sur 38,343,192 habitants, ou environ 3 p. 100; mais dans certains départements voisins des frontières, cette proportion monte à 10 ou 15 p. 100, et, dans nombre d'arrondissements et surtout de communes, dépassse largement ce quantum. Si, de 1886 à 1891, le nombre des étrangers a légèrement diminué chez nous (il était de 1,115,214 sur 38,218,903 habitants en 1886), cela tient à une nouvelle loi sur la naturalisation en date du 26 juin 1889, qui a donné une plus grande importance pour la francisation au fait de la naissance sur notre sol. Pour la seule année 1890, le nombre des étrangers naturalisés est supérieur à la diminution du nombre des étrangers relevée pendant toute la période 1886-1891 [1]. *Il n'en demeure pas moins que la nation française ne retirerait pas la totalité du profit de sa continence, vertueuse ou vicieuse.* En outre, la race serait graduellement altérée par ces mélanges.

Une situation analogue, moindre au point de vue de l'intensité actuelle, beaucoup plus dangereuse par la diversité des éléments, se produit aux États-Unis, dans l'ouest, par l'immigration chinoise.

Les 2 millions de Suisses, si continents fussent-ils, dont parle Rossi, auraient de la peine à garder absolument toute leur liberté et leur pureté, s'ils se trouvaient environnés de

[1] Voir *Annuaire de l'Économie politique et de la Statistique,* de Maurice Block, 1892, page 13.

8 millions d'Irlandais faméliques dont le nombre s'accrût tou jours [1].

Ainsi, il y a une sorte de solidarité, au moins partielle, entre les peuples au point de vue de l'accroissement de la population, surtout entre les peuples de race et de civilisation peu différentes. Sans que les divers pays puissent être exactement comparés, en ce qui concerne la densité de la population, à des vases communiquants contenant des liquides, néanmoins ils ne peuvent être regardés comme absolument isolés les uns des autres. Il y a tout au moins entre eux un phénomène d'endosmose.

Si, dans l'état présent du monde, cette solidarité se manifeste, quoique partielle, on peut se demander si elle ne deviendra pas beaucoup plus accentuée et plus forte quand la plupart des pays neufs seront peuplés, et que les générations nouvelles seront encore plus accoutumées aux voies de communication perfectionnées et aux déplacements. Si l'Amérique se trouvait à peu près fermée aux Européens (et il serait plus facile de leur en interdire l'accès qu'il ne le serait à une contrée continentale de se préserver de l'infiltration d'étrangers arrivant par terre), on peut penser que l'afflux d'Allemands, de Belges, de Suisses, d'Italiens en France deviendrait beaucoup plus considérable, en supposant que les habitudes de ces différentes nations restassent les mêmes.

Nous avons montré plus haut (tome I^er^, p. 139) qu'une nation a l'obligation morale de se montrer accueillante pour les étrangers provenant des pays prolifiques, du moins quand il n'y a pas trop de différence de race, de morale et de civilisation, que cette pratique d'hospitalité est en même temps une règle de prudence, pour éviter, sinon le retour de migrations à main armée, du moins de nouvelles causes de guerres.

Au point de vue politique, d'autre part, et même, dans une certaine mesure, au point de vue économique, la situation complètement stationnaire de la population d'un pays, quand

[1] Voir plus haut, page 520, le mot de Rossi.

celle de tous les autres pays ou de presque tous est en rapide croissance, ne laisse pas que d'avoir des inconvénients graves. Il en résulte un affaiblissement relatif de l'influence politique. La population française, a-t-on dit, comptait, en 1700, à raison de 38 p. 100 parmi les grandes puissances européennes ; en 1789, à raison de 25 p. 100 ; en 1815, à raison de 20 p. 100 ; en 1882, à raison de 13 p. 100, et aujourd'hui l'ensemble de la population française ne représente guère que 12 p. 100 de la population des six grandes puissances, Angleterre, Russie, Allemagne, Autriche, Italie et France.

Cette relative et graduelle déchéance peut avoir des conséquences graves pour la sauvegarde de nos intérêts nationaux sur terre et sur mer. Elle en a, en outre, au point de vue de nombre d'éléments qui ont pour nous une valeur économique : la propagation de notre langue, la connaissance et le goût à l'étranger de nos usages, de nos modes, de nos produits, notre puissance d'émigration et de prise de possession, de mise en exploitation des territoires encore vacants.

Telles sont les circonstances très diverses qui font qu'une nation isolée, se soumettant à des règles strictes en ce qui concerne l'accroissement de la population, si la généralité des autres, ou du moins celles de son groupe social ne l'imitent pas, ne retire qu'un bénéfice partiel et parfois précaire de cette réserve.

CIRCONSTANCES GÉNÉRALES ACTUELLES QUI PRÉSERVENT LE MONDE D'UN ENCOMBREMENT PROCHAIN ET CIRCONSTANCES ÉVENTUELLES QUI POURRONT LE GARANTIR DE L'EXCÈS UNIVERSEL DE POPULATION. — Avant d'entrer dans l'examen de la thèse même de Malthus, il est évident que, dans l'état actuel du monde, il ne peut pas être question d'un encombrement prochain du globe par la race humaine. Des contrées immenses, comme les deux Amériques, surtout celles du centre et du sud, sont à peine effleurées par l'homme. L'Afrique, non seulement dans la région méditerranée et dans la partie australe, mais presque sur la totalité de sa superficie ne porte qu'une très infime partie de la population qu'elle pourrait nourrir ; de même, la Russie, la Sibérie,

l'Asie centrale; de même encore, les îles qui constituent ce que l'on appelait autrefois l'Océanie. S'il y a des fourmilières humaines comme la Chine et l'Inde ou même comme la Belgique et certaines parties de l'Italie, les solitudes habitables et cultivables sont beaucoup plus vastes. On pourrait dire que la population du globe est actuellement mal répartie, mais en l'estimant à 1,500 millions d'êtres humains environ, elle pourrait tout au moins doubler et probablement même tripler, à la condition de se déverser sur tous les points de la terre en raison de leurs facultés productives, sans qu'on pût vraiment dire qu'il y eût encombrement.

A l'heure actuelle, une minime partie seulement des deux Amériques et de l'Océanie étant cultivée, et la plus grande fraction de l'Afrique, ainsi qu'une très vaste partie de l'Asie, n'étant soumises qu'à une exploitation très insuffisante, les produits naturels affluent en quantités de plus en plus considérables chez les nations civilisées et leurs prix faiblissent considérablement, au point que jamais l'ensemble des subsistances n'a été aussi bon marché par rapport à la valeur de la journée du travail le plus commun. La crise agricole et commerciale actuelle[1], c'est-à-dire le défaut momentané d'équilibre entre la consommation et la production, la tendance à un excès de l'offre sur la demande, vient précisément de ce que les subsistances et matières diverses destinées aux contrées civilisées ont beaucoup plus rapidement augmenté que la population de ces contrées. *Le désarroi qui se manifeste depuis une vingtaine d'années dans le commerce du monde n'a pas d'autre cause : l'infériorité de l'accroissement de la population des pays civilisés relativement à l'accroissement des denrées diverses à leur usage.* Contrairement à ce qu'ont pensé Montesquieu et Jean-Baptiste Say, il n'est pas ou il n'est plus exact que partout où nait un pain naisse un homme.

On peut répondre, il est vrai, que cette situation est transitoire, qu'on peut mesurer le moment où les deux Amériques,

[1] Sur les *Crises commerciales*, voir plus haut, pages 401 à 455.

la Russie, l'Asie septentrionale et centrale, l'Océanie, toute l'Afrique seront tellement peuplées que leur production en denrées alimentaires sera absorbée par leurs habitants, que dans un siècle tout au plus, sinon même trois quarts de siècle, on en sera là pour l'Amérique du Nord, dans un siècle et demi ou deux pour l'Amérique du Sud, l'Océanie, l'Afrique, l'Asie, etc. Sans prétendre à une exactitude stricte en ces matières où la conjecture est exposée à négliger tant d'éléments dont certains ne sont même pas déterminés encore à l'heure présente il est sûr que l'existence de vastes contrées vacantes ou presque vacantes sur le globe recule l'encombrement général de quelques siècles tout au plus, à moins que quelque grand changement ne se produise au point de vue de la prolificité même des races humaines. Il n'y aurait donc là qu'un répit : l'humanité ayant déjà plusieurs milliers d'années d'existence consciente, ce répit de deux, trois ou quatre siècles, pour l'encombrement du monde, quoiqu'il fût très favorable aux générations prochaines, aurait peu d'importance au point de vue de l'ensemble de l'évolution du genre humain et de ses destinées futures. La loi de Malthus recouvrerait, au bout de ce délai, toute son action sans plus rencontrer d'obstacles.

On peut faire remarquer, d'autre part, qu'étant données les habitudes actuelles des hommes, l'existence de vastes contrées susceptibles de production et peu peuplées encore n'empêche pas l'encombrement, avec ses désastreux effets, de s'effectuer sur beaucoup de points du monde. Les Hindous pourraient peut-être occuper et cultiver les régions tropicales de l'Afrique ou de l'Amérique ; mais, en fait, ils s'entassent dans les Indes et leur prolificité y est cause de beaucoup de maux. De même, quoique beaucoup d'Italiens émigrent chaque année, la population s'étouffe presque encore dans certaines parties de l'Italie et, trop pressée, y vit misérablement et chétivement. Même dans l'état présent du monde, si l'encombrement n'est pas général, il est local, et l'excès de prolificité en est soit la conséquence, soit l'une des causes.

PARABOLE DES TROIS MALTHUS. — Une réponse plus péremp-

toire que l'on pourrait faire à la théorie de Malthus et qui tendrait à transformer en garantie définitive contre l'encombrement général le répit de quelques siècles qui résulte de l'existence actuelle de nombre de territoires vacants sur le globe, ce sont les perspectives des progrès culturaux et des applications des sciences.

J'ai, en ce sens, dans l'un de mes précédents ouvrages[1], fait un apologue, que certains économistes ont pris à tort pour une dérision de la doctrine de Malthus et que d'autres, avec plus de raison, ont considéré comme une réfutation, au moins conditionnelle[2]. Je me permets de le répéter ici.

Je suppose une contrée vaste et incivilisée, les États-Unis d'Amérique avant l'occupation par les Européens. Cette immense solitude à l'état vierge est habitée par quelques tribus d'un peuple chasseur. Il faut à chacune d'elles, pour la nourrir de gibier ou des rares fruits que lui donne la cueillette, une énorme étendue de terrain : des centaines d'hectares suffisent à peine à chaque individu. Au bout de quelques siècles un sage se lève au milieu de ce peuple chasseur, et avec gravité : « La terre est limitée, fit-il, nos forêts sont restreintes, les daims, les cerfs, les buffles commencent à manquer à notre population exubérante. L'homme multiplie trop et les subsistances n'augmentent pas. Chaque addition d'une tête nouvelle à notre tribu réduit la part de chacun des autres membres. L'accroissement du nombre des habitants provoque d'abord la disette, plus tard la famine ; encore quelques dizaines d'années et nous serons réduits à manquer de vivres. Si l'homme ne se fait à lui-même violence, ne réprime l'instinct le plus doux et le plus impérieux de sa nature, les forêts et la prairie seront trop étroites pour les nombreux chasseurs qui y chercheront leur subsistance. La faim rendra les hommes féroces ; ils tour-

[1] *Essai sur la Répartition des Richesses*, page 16.

[2] Un économiste portugais nous fit le reproche dont nous parlons et qui est très mal fondé. M. Joseph Rambaud, au contraire, dans ses *Éléments d'économie politique* (1895), résume ces passages de notre *Repartition des Richesses*, en ajoutant : « Rien n'est frappant comme cet apologue des trois Malthus ».

neront les uns contre les autres ces armes dont ils ne devraient se servir que pour atteindre les animaux; les plus faibles périront; les plus forts eux-mêmes n'auront qu'une vie précaire. La misère, la dégradation, le crime, la mort prématurée, voilà ce qu'amènera chez nos tribus innocentes et adonnées à la chasse, la multiplication désordonnée du nombre des humains. »

Si quelque Malthus sauvage avait tenu ce langage il y a plusieurs dizaines de siècles, dans le premier âge des sociétés, il semble qu'on n'eût pu rien lui répondre; les arguments eussent fait défaut à ceux que la morale et l'amour de l'humanité eussent portés à être ses contradicteurs. Mais voici que l'expérience, plus inventive et plus féconde que la raison, s'est chargée de démontrer combien étaient frivoles, prématurées, les observations ou les prédictions du sage que nous avons fait parler. Parmi ce peuple chasseur, quelques hommes plus réfléchis ou d'un tempérament plus sédentaire que le reste de la tribu, s'avisent qu'en réunissant vivantes quelques-unes des bêtes qui servaient à leur nourriture, en en formant un troupeau, en les enfermant ou les tenant dans un pâturage propice, en veillant avec soin à leur conservation et à leur reproduction, ils ont avec moins de peine des vivres plus assurés et plus abondants. Ce premier essai réussit et fait impression sur la tribu tout entière. Peu à peu, de chasseresse, la tribu devient pastorale. Alors on commence à s'apercevoir que la terre est vaste, que, mieux aménagée, les ressources en sont étendues. Au lieu de quelques centaines d'hectares, quelques dizaines suffisent pour nourrir sous ce régime un individu, même une famille. Les habitants se sentent au large dans la contrée; plus rapprochés les uns des autres, ils se trouvent moins gênés. Ils croissent et multiplient, et cela dure plusieurs siècles. Alors, pour la seconde fois, et sans qu'il ait entendu parler de son prédécesseur en pessimisme, un pasteur d'un grand âge et d'esprit méditatif s'adresse au peuple :

« Enfants, dit-il, Dieu fit les pâturages bornés; l'homme, au contraire, a l'instinct de multiplier à l'infini. Chaque jour notre peuple devient plus nombreux; cependant la terre ne

peut nourrir plus de troupeaux, jetez les yeux sur le pays, il n'est pas un coin que ne parcoure et ne tonde notre bétail. Nos vivres ne peuvent plus s'accroître. Chaque nouveau venu dans la tribu, au delà du chiffre actuel des habitants, enlève aux autres une part de leur nourriture ou est réduit à mourir de faim. Quel triste avenir nous réservent nos penchants désordonnés ! Continence, célibat, ou misère et destruction, telles sont les deux extrémités entre lesquelles il faut choisir. »

« Il se tut, et l'on conçoit la perplexité de ses auditeurs. Quelle réponse trouver à un langage si net, si judicieux, si péremptoire ? Le genre humain est condamné à la famine ou à la continence, cela paraissait évident. Voici, cependant, que pour la seconde fois la Providence, plus clémente que nos folles appréhensions ne l'imaginent, vient au secours de l'homme. Un berger, occupant ses vastes loisirs, gratte un coin de terre et y sème négligemment quelques graines d'une graminée vulgaire ; l'été suivant, il y trouve une moisson ; il recommence l'expérience, il l'étend et il a un champ de blé. Un petit espace lui donne de la nourriture pour toute une année. Suivant la belle expression d'un économiste (Michel Chevalier), la civilisation paraît un épi à la main.

« Au lieu d'errer avec ses troupeaux sur d'énormes espaces, déplaçant ses pacages, la tribu se fixe ; ce peuple, d'abord chasseur, puis pasteur, devient agriculteur. La terre lui semble vaste, ses inquiétudes sur l'avenir disparaissent ; il se sent maître de la nature et confiant en ses propres destinées. La division du travail, le commerce s'établissent, les arts naissent ; pour vivre, il ne faut plus à l'individu des centaines, ni même des dizaines d'hectares, quatre ou cinq suffisent.

« Avons-nous épuisé la série des stages successifs, par lesquels passe la société, reculant de plus en plus la limite des subsistances ? Non, certes. Après que tout le pays fut défriché et mis en culture, que la population se fut accrue, il est possible qu'une fois encore quelque calculateur alarmé ait signalé à ses concitoyens l'augmentation désordonnée du nombre des habitants en présence de la petitesse de la terre,

qu'il ait suscité chez eux des inquiétudes. Mais quoi !... un progrès succède à un autre. Les jachères disparaissent; le vieil assolement triennal est remplacé; l'art agricole apprend à se servir des eaux et des engrais; il invente les cultures dérobées qui permettent sur un même terrain plusieurs récoltes annuelles; il connaît mieux les plantes et sait les adapter au sol. Sans gagner en étendue, la terre, l'*alma mater*, devient plus féconde; les sinistres prédictions que pouvait faire, avec une apparence de raison, quelque Malthus sous un régime de jachères et de cultures légères sont encore une fois démenties par les faits?

« Croit-on que cet apologue n'est pas concluant[1] ? » Parmi les terres que le soc de la charrue sillonne chez les peuples civilisés, combien, de beaucoup le plus grand nombre, sont encore exploitées par les procédés de l'ancienne barbarie, sans science, sans art, sans capitaux? La France tire une partie de sa subsistance de l'étranger; mais s'il lui était nécessaire de la produire tout entière elle-même, elle n'éprouverait guère de peine à le faire. Une légère hausse du prix du blé et de la viande, qui rétablirait les cours de ces denrées aux environs de ceux de la période de 1865 à 1873, même en restant un peu au-dessous, ramènerait tellement les capitaux à l'agriculture que, avec les connaissances agronomiques actuelles, la France produirait aisément 150 à 160 millions d'hectolitres de froment et plus de bétail qu'elle n'en consomme aujourd'hui. Suivant le mot de Boisguillebert, c'est le prix qui détermine l'étendue et l'on pourrait ajouter l'intensité des cultures.

Nous renvoyons le lecteur aux chapitres où nous avons traité de la rente de la terre et des progrès agricoles (tome I^er^, pages 766 à 772); on y verra que, *à l'heure actuelle, c'est plutôt le consommateur qui manque aux denrées, du moins au prix où on peut les produire en Europe, que ce ne sont les denrées qui manquent au consommateur.*

[1] Tous ces passages sont extraits de notre *Essai sur la Répartition des Richesses et la tendance à une moindre inégalité des conditions*, pages 16 à 19.

Nous reconnaissons, néanmoins, que les Malthusiens peuvent répondre qu'il s'agit là d'une situation temporaire, tenant à ce que le monde n'est pas complètement habité et à une ère spéciale, particulièrement féconde en progrès. Ils peuvent soutenir que la difficulté ne se trouve ainsi qu'ajournée et que, pour être différée de quelques siècles, la période de crise intense n'en viendra pas moins. Quoi qu'il en fût de ces conjectures, nous aurions, à l'heure présente, du répit ; la multiplication, qui pourrait nous effrayer pour nos arrière-neveux, n'aurait rien qui fût de nature à inquiéter la génération actuelle et les prochaines. Tout au contraire, on peut dire que, si cette multiplication se déversait intelligemment sur l'ensemble du monde, elle serait aujourd'hui et dans le temps prochain une cause de nouvelle activité et de plus ample prospérité pour toutes les nations civilisées.

Quant au lointain avenir, il est difficile de percer les brouillards qui nous le voilent. Les progrès à attendre de la physique et de la chimie et de leurs applications sont tels qu'il faudrait un pullulement tout à fait extraordinaire du genre humain pour qu'ils ne suffisent pas à pourvoir au bien-être de ce dernier. Nous avons reproduit plus haut, sinon les prévisions, du moins les rêveries savantes d'un des plus grands chimistes de ce siècle, M. Berthelot (voir tome I[er] de cet ouvrage, pages 778 à 780) ; quand elles excèderaient de beaucoup la réalisation future, il y a, dans ce vaste champ de découvertes et d'applications agronomiques, des ressources qui garantissent au genre humain la possibilité d'une multiplication considérable.

CALCULS ABSURDES SUR L'ENCOMBREMENT PROCHAIN DU MONDE. — C'est pitié de lire les fantaisies statistiques auxquelles se livrent des hommes graves sur le pullulement prochain de l'espèce humaine ; tout esprit de critique en est absent. En voici un exemple. Toute la presse européenne et américaine s'est occupée, il y a quelques années, d'un mémoire lu, en 1890, par M. Ravenstein, au congrès de l'Association britannique pour l'avancement des sciences à Leeds. D'après cette

étude, la population actuelle du globe serait de 1,468 millions d'habitants, et elle augmenterait de 8 p. 100 tous les dix ans. A ce taux, la population du globe aurait plus que quadruplé en 182 ans et s'élèverait alors à 5 milliards 994 millions, disons 6 milliards, d'êtres humains. Telle serait la situation dans le dernier quartier du XXI^e^ siècle.

La superficie des terres, sur tout le globe, serait, d'après le même auteur, de 46 millions de milles carrés (le mille carré représente approximativement 2 kilomètres 600 mètres carrés). Cette surface terrestre de 46 millions de milles carrés se diviserait en 28 millions de milles carrés (approximativement 73 millions de kilomètres carrés ou près de 140 fois l'étendue de la France) de terres fertiles ou relativement fertiles; 14 millions de milles carrés (environ 36 millions 550,000 kilomètres carrés ou 70 fois l'étendue de la France) de terres de pâturages ou de steppes (*bare grass lands or steppes*), puis 4,180,000 milles carrés, ou 10,914,000 kilomètres carrés de déserts. Prenant ensuite pour type la région centrale de l'Europe, des Pays-Bas à la mer Noire, comme une contrée suffisamment bien peuplée relativement à sa capacité de production, M. Ravenstein constate que cette étendue a une densité de population moyenne de 156 habitants par mille carré (environ 60 habitants par kilomètre carré ou 16 p. 100 de moins que la densité de la France qui est de 71 à 72). Il semble appliquer cette proportion à la généralité des 28 millions de milles carrés de terres fertiles ou relativement fertiles sur le globe et une proportion un peu moindre aux 14 millions de milles carrés de terre de dépaissances ou de steppes, et il en conclut que, dans 182 ans d'ici, quand le globe terrestre sera couvert de 5 milliards 994 millions d'êtres humains, il ne pourra plus en nourrir d'autres; il aura son plein, comme on dit vulgairement; on sera au *grand complet*, comme l'écrivait Fourier, qui avait en vue un chiffre de 5 milliards d'habitants pour le globe (voir plus haut, page 523). M. Ravenstein fait même allusion à la suppression éventuelle de la nourriture animale, laquelle, comme on sait, constitue

un gaspillage d'espace. Le genre humain deviendrait végétarien.

Il n'est pas besoin de dire que les réflexions du genre de celles de M. Ravenstein sont purement conjecturales et qu'elles pèchent de tous les côtés. On connaît trop peu actuellement la généralité du monde pour pouvoir répartir, même approximativement, les terres qui le composent en terres fertiles, dépaissances et déserts. Ce sont encore ces derniers qui sont le mieux connus; mais la première répartition en terres fertiles et terres de dépaissance est, au plus haut degré, hypothétique. Peut-être M. Ravenstein a-t-il exagéré l'importance des terres fertiles ou relativement fertiles en les portant à 28 millions de milles carrés, et réduit l'importance des simples dépaissances en ne les évaluant qu'à 14 millions de milles carrés. Autant qu'on en peut juger, l'Europe paraît une contrée favorisée, ainsi que le sud et l'est de l'Asie. Ni dans l'Asie septentrionale, ni en Afrique, ni dans les deux Amériques, ni en Australie, on ne peut s'attendre à trouver une aussi forte proportion de terres fécondes ou approximativement fécondes. Quand on tient compte des énormes espaces de la Sibérie septentrionale, du centre australien, du nord du Canada, de la Patagonie, sans parler des déserts de Gobi, du Sahara, de Kalahari, d'Atacama, de tous les hauts plateaux, il semble qu'il y ait excès à compter 28 millions de milles carrés de terres fertiles ou à demi-fertiles, contre 18 millions de milles de terres de dépaissance, de steppes et de déserts.

A ce point de vue M. Ravenstein exagérerait plutôt la capacité nourricière du globe; mais, d'autre part, il prend pour base d'évaluation l'état actuel de culture, en général très arriéré et très imparfait, de la région centrale de l'Europe des Pays-Bas à la mer Noire; il oublie que sous les tropiques la terre peut nourrir une bien plus forte population, tant à cause de sa productivité propre en certaines espèces végétales, la banane, le riz, qu'à cause du peu de besoins des habitants; il suppose une agronomie stationnaire et une proportion constante d'accroissement de population, deux propositions dont

la première est manifestement absurde, et dont la seconde est également démentie par tous les faits récents et contemporains.

Répondant à M. Ravenstein, l'*Economist* (de Londres) faisait observer que, si toutes les terres ne peuvent pas être cultivées comme un jardin, la plupart d'entre elles peuvent approcher de cette culture intensive, que c'est une affaire seulement de bras, de soins et d'engrais, que l'accroissement de la population fournirait les bras, que l'expérience et l'instruction porteraient aux soins et que les engrais minéraux pullulent sur le globe; que, d'autre part, la science trouvera, sans doute, comme elle commence à le faire, des modes de fécondation artificielle (voir tome I[er] de cet ouvrage, pages 769-770). Il faisait aussi allusion à la culture sous verre, qui n'est qu'à ses débuts. Les toits de nos maisons, écrivait-il, pourraient être transformés en jardins productifs d'aliments.

Il serait oiseux de s'étendre davantage sur de pareilles statistiques conjecturales. A coup sûr, avec une bonne agronomie, le monde pourrait nourrir à l'aise 7 à 8 milliards d'habitants, sinon 10 à 12 et sans que les nations occidentales fussent obligés de renoncer à la nourriture animale.

Il demeure, néanmoins, constant que si la population du globe devait toujours augmenter, soit au taux de 0.8 p. 100 par année, suivant l'hypothèse de M. Ravenstein, soit surtout au taux quatre ou cinq fois plus élevé indiqué par Malthus, au point que cette population doublât tous les vingt ou vingt-cinq ans, il arriverait un moment où cet accroissement dépasserait celui des subsistances. Même en admettant comme une réalité complète et assez prochaine, c'est-à-dire devant s'effectuer d'ici à quatre ou cinq siècles, les rêveries chimiques, en partie seulement réalisables suivant toutes les vraisemblances, de M. Berthelot, on arriverait toujours, fût-ce au bout de dix à quinze siècles, à l'encombrement positif du globe par la race humaine. Une quantité qui double tous les vingt-cinq ou trente ans arrive, après quelques séries de développement, à

des sommes si prodigieuses que, au sens littéral du mot, l'espace manquerait aux hommes, non pas même pour se nourrir, mais simplement pour se tenir, dussent-ils percher les uns au-dessus des autres sur un nombre incalculable de *Tour Eiffel*.

En prenant le doublement en vingt-cinq années, Malthus calcule que, à la fin de trois siècles, la population de 1 milliard d'hommes qu'il supposait exister sur la terre serait passée à 4,096 milliards et que, après deux mille ans, le chiffre en serait incalculable[1]. Il s'agit, il est vrai, dans ses calculs de la tendance à l'accroissement et non de l'accroissement réel, lequel serait arrêté par toutes sortes d'obstacles, parmi lesquels ceux de l'ordre physique tiendraient une place considérable.

Il importe d'examiner sur quelles observations Malthus a appuyé sa loi de doublement tous les vingt-cinq ans ou tous les vingt ans, puisque nous avons vu qu'il parle tantôt de l'une, tantôt de l'autre[2].

EXAMEN DE L'ARGUMENT ANALOGIQUE DE MALTHUS, TIRÉ DE LA PHYSIOLOGIE GÉNÉRALE. — La théorie de Malthus repose à la fois sur un raisonnement par analogie et sur des recherches statistiques. Le raisonnement par analogie a pour point de départ cette observation qu'il n'existe aucune limite à la faculté reproductive des plantes et des animaux, si ce n'est qu'en augmentant en nombre ils se dérobent mutuellement leur subsistance et que les plus faibles ou les moins appropriés à chaque milieu spécial disparaissent devant les plus forts ou les mieux appropriés. Si la terre, disait Franklin, était dépourvue de toute autre plante que le fenouil, il suffirait pour la couvrir de verdure. S'il n'y avait pas au monde d'autre peuple que la nation anglaise, en quelques siècles elle peuplerait le monde. Si des millions de mondes vacants nous étaient

[1] *Essai sur le Principe de Population*, édition Guillaumin, page 11.

[2] C'est en général la période de 25 ans que Malthus fixe pour sa loi de doublement ; mais en certains passages (page 8), il parle du doublement en vingt ans.

accessibles et habitables, ils finiraient par être fécondés par la terre seule.

Il y a, certes, une grande part de vérité dans cette observation. Merveilleuse est la fécondité des plantes et des animaux. Quelques chèvres, abandonnées dans une île, finissent par la remplir de leur espèce; quelques couples de lapins introduits en Australie ont encombré ce vaste pays de leurs rejetons.

Il est hors de doute que quelques couples humains, placés sur un vaste continent dont le climat, le sol, les productions seraient très propices à leur existence et à leur propagation créeraient à la longue une population considérable, en relation avec les ressources de la contrée.

Néanmoins, il s'en faut considérablement que l'analogie soit complète entre les hommes et les animaux ou les plantes, au point de vue de la propagation. Ce qui n'est chez ces deux dernières catégories d'êtres vivants que l'accomplissement d'un instinct naturel ou d'une force impulsive irrésistible devient dans l'espèce humaine un acte libre, sur lequel la raison, le sentiment ont une prise incontestable.

Au raisonnement par analogie de Malthus qui tend à ravaler ainsi l'homme au rang des espèces animales et végétales et à le faire l'esclave de l'instinct, on peut opposer des raisonnements d'autre nature et tout aussi vraisemblables, sinon davantage.

On a fait remarquer que cette surabondance de la reproduction paraît calculée partout en raison inverse de la sensibilité, de l'intelligence et de la force avec laquelle chaque espèce résiste à la destruction. On peut conclure de cette observation que, au fur et à mesure que le genre humain devient plus éclairé, plus instruit, que sa vie est plus diversifiée, que ses distractions sont plus nombreuses et plus élevées, l'instinct reproductif se trouve en concurrence avec d'autres besoins, d'autres désirs, qui lui font dans une certaine mesure concurrence et lui arrachent la prédominance absolue qu'il possédait chez des êtres plus simples et moins développés.

Cette observation est, certes, d'une grande justesse. Carey,

se livrant à des recherches plus ou moins étendues, prétend prouver que les grands hommes ont, en général, peu d'enfants et que leur postérité disparaît vite[1]. Sans le suivre dans ses développements, sans croire que le nombre des grands hommes doive beaucoup s'accroître dans l'humanité, on peut admettre que *l'élévation générale du niveau intellectuel et la vie plus diversifiée du genre humain auront une certaine influence restrictive sur la prolificité*. Elles retardent en tout cas, d'ordinaire, l'époque des relations entre les sexes et diminuent ainsi dans l'existence humaine l'étendue des années de la reproduction. Bien des circonstances, que nous examinerons, propres à notre état social, contribuent, d'autre part, à cette même conséquence.

En nous en tenant actuellement aux observations toutes générales, on ne peut contester qu'il n'y ait une part de vérité dans la thèse dogmatique et philosophique que soutient Herbert Spencer, à savoir qu'il y a une opposition générale entre le phénomène de la procréation et celui qu'il appelle l'individuation, c'est-à-dire le développement poussé au plus haut degré des facultés intellectuelles.

L'observation que l'aisance et l'opulence diminuent la procréation ne manque pas, non plus, de base expérimentale. Elle peut s'entendre de deux façons : ou elles créeraient chez l'homme une disposition à la prévoyance et à la prudence qui lui feraient appréhender la procréation d'un trop grand nombre d'enfants et qui l'engageraient à recourir à tous les moyens pour s'en préserver, les uns moraux, comme la continence, les autres condamnables, comme certaines pratiques vicieuses; en ce sens, cette remarque ne serait pas contraire à la théorie même de Malthus. Mais l'observation que l'aisance et l'opulence nuisent à la procréation a encore un autre sens : c'est qu'elles exercent sur l'organisme humain une influence qui restreint la force productive de l'homme; c'est aussi que, en suscitant beaucoup d'autres plaisirs et satisfactions que

[1] Consulter Carey (*Principles of social Science*, tome II. pages 303 à 311), les nombreux exemples qu'il cite et beaucoup d'autres que l'on y pourrait joindre.

ceux qui résultent de l'accomplissement des relations sexuelles, elles font à cette dernière catégorie d'actes une concurrence qui la restreint. Quoiqu'il soit difficile de recueillir des renseignements précis et étendus sur des parties de l'existence humaine qui se confinent tellement dans l'intimité et la discrétion, il est impossible de ne pas trouver des traces révélatrices d'une situation de ce genre. Le nombre considérable de familles aisées ou opulentes sans enfants, alors qu'il est manifeste que les parents en désireraient, est une preuve à l'appui de cette conclusion.

On invoque aussi les familles illustres, ayant toujours vécu dans l'opulence; il est vrai qu'elles furent exposées à bien des hasards, à tous les périls de la guerre par exemple, dont elles supportaient autrefois particulièrement le fardeau; mais encore, cependant, devraient-elles laisser de nombreux rejetons, tandis que beaucoup n'en ont aucun. Les grandes familles historiques devraient avoir un nombre énorme de représentants : on voit, au contraire, la couronne en France et en Angleterre changer de branche par extinction, les familles les plus considérables, comme celle des Montmorency, disparaître. Il n'en va pas autrement des lords et des baronnets anglais. Étant données les nombreuses fournées de pairs faites par tous les gouvernements successifs et qui sont venues se joindre aux descendants des pairs anciens, la Chambre des lords devrait compter des milliers de membres, il n'en est rien. Les anciennes familles s'éteignent graduellement, et, parmi les pairs actuels, il n'y en a qu'un nombre infime dont la pairie remonte à deux ou trois siècles.

Il y a vingt ans, écrit Carey en 1859, le nombre des pairs d'Angleterre était de 394, dont 272 résultaient de créations postérieures à l'an 1760. De 1611 à 1819 il vint à s'éteindre 753 titres de baronnet, et le total de ces titres qui avait été créé était moindre de 1,400. Les nobles vénitiens, d'après Daru, étaient au nombre de 2,219 en 1569 et, en 1705, ils n'étaient plus que 1,500, malgré l'admission à la noblesse de nombre de familles nouvelles.

Dans la ville de Berne, de 1583 à 1634, le conseil souverain avait admis à la bourgeoisie 487 familles, dont 379 disparurent en deux siècles, de sorte qu'il n'en restait que 108 en 1783. Dans les cent ans, de 1684 à 1784, il s'éteignit 207 familles de Berne douées du privilège de bourgeoisie. En 1623, le souverain conseil de Berne convoqua les membres de 112 différentes familles pourvues du même privilège et ne leur trouva que 58 représentants [1].

Roscher, écrivain dont l'exactitude a toujours été reconnue, a constaté que, sur 85 familles exerçant le grand commerce à Stettin en 1739, on ne retrouvait les traces d'aucune d'elles en 1859 et que leur nom même, à moins qu'il ne fût très commun, n'existait plus dans la ville [2].

Carey fait ressortir que non seulement, dans le temps présent, Napoléon, Wellington, les Fox, les Pitt, n'ont pas laissé de représentants, mais que sur 15 présidents des États-Unis qui s'étaient succédé au moment où il écrivait, 7 étaient sans enfants, et le total des enfants des autres ne dépassait guère la vingtaine. Ici, en France, parmi les gloires de ce siècle, des quatre grands poètes ou écrivains, Chateaubriand, Lamartine, Musset, Victor Hugo, les trois premiers n'ont pas eu de descendants mâles et le dernier n'a laissé que deux petits-enfants.

On fera, sans doute, quelques réserves sur ces faits qui pourraient être multipliés à l'infini. On dira qu'une famille noble ou une famille illustre est censée éteinte quand elle ne laisse pas de rejetons mâles, bien qu'il y en ait de l'autre sexe. On ajoutera que les vices ou l'excentricité de la vie ont souvent leur part dans cette stérilité, cela peut être; dans une certaine mesure même, cela est certain.

Mais l'humanité doit être considérée telle qu'elle est, avec l'ensemble de ses qualités et de ses défauts, de ses vertus et de ses vices : ou bien elle deviendra plus vertueuse, et alors

[1] Carey, *Principles of Social Science*, III, pages 305-307.
[2] Roscher, *Nationalökonomik des Handels und Gewerbfleizes*, pages 71.

le penchant à la procréation sera réglé par le contrôle individuel; ou elle restera, au point de vue moral, à peu près ce qu'elle est, tout en s'élevant en bien-être et en développement intellectuel, alors la tendance à l'accroissement illimité sera réfréné par tout l'ensemble de causes, les unes louables, les autres blâmables, qui ont empêché et empêchent encore les classes aristocratiques ou bourgeoises, opulentes ou aisées, de pulluler à l'infini.

Au point de vue philosophique général et physiologique, *la doctrine,* de Carey et de Spencer, *d'après laquelle l'homme en se civilisant davantage perd, par des raisons variées, de sa force reproductive et voit l'instinct sexuel combattu et tenu en bride par d'autres considérations, d'autres sentiments, d'autres jouissances, apparaît comme ayant une base expérimentale bien mieux établie que la doctrine de Malthus qui repose surtout sur l'assimilation de la nature de l'homme avec celle des animaux et celle des plantes.*

EXAMEN DE L'ARGUMENT STATISTIQUE DE MALTHUS. — INSUFFISANCE DE SES RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES. — MESURE DE LA TENDANCE A L'ACCROISSEMENT DE LA POPULATION AUX ÉTATS-UNIS, EN ANGLETERRE, EN ALLEMAGNE, EN BELGIQUE. — A part l'argument physiologique, reposant sur l'analogie qui précède, Malthus a appuyé son système sur un argument statistique. Il s'est efforcé de rassembler de nombreuses preuves de cette nature. Il n'y a que peu réussi.

Il était très difficile, au temps où il écrivait, de se procurer des renseignements statistiques exacts. Ce que nous appelons l'état civil, comprenant un enregistrement des naissances, mariages et décès, sujet à un contrôle et à une centralisation, n'existait pas. Les recensements aussi étaient inconnus. Ce n'est pas qu'il n'existât divers moyens approximatifs, notamment pour la perception des impôts, de se rendre compte du mouvement de la population, surtout par voie d'induction d après le nombre de feux; mais c'était très conjectural. L'administration était alors moins étendue et moins bien dressée qu'aujourd'hui; les fonctionnaires, surtout dans les bas grades,

se trouvaient moins instruits, moins contrôlés et plus indifférents ; la population se montrait plus défiante à l'endroit de toutes les déclarations ou vérifications.

De même encore, l'art d'interpréter les chiffres était moins avancé à la fin du XVIII[e] siècle ou au commencement du XIX[e] qu'aujourd'hui. Sans doute, l'on avait déjà imaginé ce que l'on appelait « l'arithmétique politique », et dans la première partie de ce siècle Quételet fonda ce qu'il nomme « la physique sociale ». Toutes ces systématisations restaient encore, cependant, fort incertaines. On y apportait beaucoup de subtilité et de conceptions *à priori;* on ne se défiait pas assez des causes possibles d'erreurs.

Aujourd'hui s'est constituée une science nouvelle, encore à l'état d'embryon, *la démographie ou l'étude des collectivités humaines, de leur composition et de leurs mouvements intérieurs.* Quand elle étudie les sociétés dans leur composition, on la dénomme « démographie statique » ou un peu prétentieusement « anatomie du corps social » ; quand elle les examine dans leur mouvement, on la qualifie de « démographie dynamique » ou avec un peu d'emphase « physiologie sociale ». Cet ordre de recherches a certainement fait des progrès et a acquis un caractère plus positif depuis un tiers de siècle. Une quantité d'observations précieuses et d'ingénieuses suggestions a été recueillie, notamment en France par feu le D[r] Bertillon et ses deux fils.

Au temps où écrivait Malthus, on n'avait guère les moyens d'investigation nécessaires pour de bonnes statistiques, ou de méthode pour leur interprétation judicieuse et correcte, ni le sentiment de la circonspection qu'on doit apporter dans les conclusions à en déduire.

Aussi, toute la partie statistique du livre de Malthus, qui est ou devrait être la base positive de sa théorie, pèche-t-elle considérablement. Un examen attentif le démontre.

Dès l'ouverture de son ouvrage, à la page 7 de la traduction française, Malthus prend comme un fait constaté que la population des États-Unis double dans un moindre intervalle qu'un

quart de siècle[1] : « Dans les États du nord de l'Amérique, dit-il, où les moyens de subsistance ne manquent point, où les mœurs sont pures et où les mariages précoces sont plus faciles qu'en Europe, on a trouvé que la population, pendant plus d'un siècle et demi, avait doublé plus rapidement que tous les vingt-cinq ans. Dans les établissements de l'intérieur, où l'agriculture était la seule occupation des colons et où l'on ne connaissait ni les vices, ni les travaux malsains des villes, on a trouvé que la population doublait en quinze ans. Cet accroissement, tout grand qu'il est, pourrait, sans doute, l'être bien davantage si la population n'éprouvait pas d'obstacle. Pour défricher un pays nouveau, il faut souvent un travail excessif; de tels défrichements ne sont pas toujours fort salubres; d'ailleurs, les sauvages indigènes troublaient quelquefois ces entreprises par des incursions, qui diminuaient le produit de l'industrieux cultivateur, et coûtaient même la vie à quelques individus de sa famille.

« Selon une table d'Euler, calculée d'après une mortalité de 1 sur 36, si les naissances sont aux morts dans le rapport de 3 à 1, la période de doublement sera de 12 années et 4/5es seulement. Et ce n'est pas là une simple supposition, mais elle s'est réalisée plus d'une fois pendant de courts intervalles de temps. Sir William Petty croit qu'il est possible, à la faveur de certaines circonstances particulières, que la population double en dix ans. Mais, pour nous mettre à l'abri de toute espèce d'exagération, nous prendrons pour base de nos raisonnements l'accroissement le moins rapide; accroissement prouvé par le concours de tous les témoignages et que l'on a démontré provenir du seul produit des naissances. *Nous pouvons donc tenir pour certain que, lorsque la population n'est arrêtée par aucun obstacle, elle va doublant tous les vingt-cinq ans et croît de période en période suivant une proportion géométrique*[1]. » C'est Malthus lui-même qui souligne ces lignes et quatre lignes plus bas, il ajoute : « Un nombre de mille mil-

[1] *Essai sur le Principe de la Population*, édition Guillaumin, 1845 pages 7 et 8.

lions d'hommes doit doubler en vingt ans par le seul principe de population, tout comme un nombre de mille hommes. » Cette contradiction à si peu de lignes de distance, dans l'estimation de la période de doublement, tantôt vingt-cinq ans, tantôt vingt ans, s'il n'y a pas là une simple faute d'impression, montrerait que Malthus est un statisticien peu minutieux ; quant à la prétention que les faits doivent être les mêmes pour mille millions d'hommes que pour mille hommes, elle est peu philosophique : un petit groupement d'individus, hommes, femmes, enfants, adultes, vieillards, est beaucoup trop étroit pour que puissent s'y épanouir et y avoir leur jeu naturel tous les éléments et toutes les influences qui se rencontrent dans un ensemble d'êtres humains un million de fois plus étendu.

Avant d'entrer dans une discussion de fait, il convient de faire une remarque préliminaire : on ne connaît pas de pays « où la population n'ait été arrêtée par aucun obstacle » ; cette formule même manque tout à fait de précision ; car, à défaut d'obstacles physiques et extérieurs, il s'en rencontre et il s'en forme dans les goûts même des hommes ; *c'est une des règles, récemment découvertes, de l'économie politique,* que nous nous sommes constamment efforcé de mettre en lumière, *que les divers besoins et les divers désirs de l'homme sont entre eux en lutte constante et que, suivant les circonstances, tantôt l'un, tantôt l'autre triomphe ; c'est ce que l'on appelle la loi de substitution ; il en résulte qu'aucun désir, aucun besoin, à un degré un peu avancé du développement humain, ne prend, sur tous les autres, une prépondérance absolue et définitive, surtout universelle chez tous les hommes*[1]. Une jeune fille qui veut faire un choix parmi les épouseurs attendra peut-être jusqu'à vingt-deux ou vingt-trois ans pour se marier, au lieu de le faire à quinze ou seize. Ce simple obstacle intérieur fait éclater tous les calculs de Malthus.

[1] Se reporter, d'après la table analytique aux différents passages où nous parlons de cette capitale *loi de substitution*, notamment tome I^er^, page 88, et tome III, page 34.

Malthus, dans sa formule : « lorsque la population n'est arrêtée par aucun obstacle », ne paraît tenir aucun compte de cette loi de substitution des besoins et des désirs entre eux, ainsi que des obstacles intérieurs qu'elle suscite à son « principe de population » en dehors de tous les obstacles extérieurs ; il semble supposer les hommes des êtres aussi simples, aussi impulsifs, aussi peu compliqués de besoins et de désirs que les animaux. En fait, les calculs de Petty, d'Euler et les siens propres diffèrent peu de tous ceux auxquels on s'est livré sur la prolificité des lapins ou sur le temps qu'il faudrait aux produits d'une seule truie pour couvrir la France entière ou le globe entier.

Le pays qui peut le plus se rapprocher de la conception de Malthus est certainement les États-Unis ; salubrité, immensité de terres fertiles, de ressources naturelles, faibles impôts, absence de service militaire, disposition de capitaux énormes, prêtés pour la plupart à bas intérêt par le vieux monde, salaires élevés, vie, du moins dans la première partie de leur développement, très patriarcale ; voilà tout un ensemble de conditions qui qualifient les États-Unis pour le champ le plus propice à la prolificité humaine. Non seulement on y est sollicité aux mariages précoces, mais, tout au moins dans les solitudes de l'ouest, en l'absence de toute vie sociale développée, ils sont un charme et en même temps presque une nécessité pour les colons ; de même en est-il du nombre des enfants ; ils ne chargent guère, quand ils sont tout petits ; de bonne heure, ils rendent quelques services et paient leur entretien dans les petites tâches de la vie rurale ; un peu plus tard, ils sont même lucratifs, et l'on n'a aucune inquiétude sur leur sort ultérieur ; on les lâche sans souci dans la vie sur un continent qui n'a guère, même à l'heure actuelle, que le dixième de la population qu'il peut aisément nourrir.

Or, jamais les États-Unis, quoi qu'en disent Petty et Malthus, n'ont vu leur population doubler, du chef de son mouvement propre, dans un espace de vingt-cinq années. Quant aux tables d'Euler, ce sont de pures abstractions.

Voici, d'après les recensements successifs, à partir du premier qui a été fait en 1790, la population des États-Unis :

Recensements de	Habitants.	Accroissement annuel. pour cent
1790.....	3,929,827	»
1800.....	5,305,925	2.98
1810.....	7,239,814	3.08
1820.....	9,654,596	2.86
1830.....	12,866,020	2.86
1840.....	17,069,453	2,81
1850.....	23,191,896	3,04
1860.....	31,445,080	3.02
1870.....	38,558.371	2.04
1880.....	50,155,783	2.61
1890.....	62,981,000	2.45

Si, depuis 1790, la population des États-Unis avait doublé tous les vingt-cinq ans, elle aurait été de 7,859,654 en 1815, 15,719,308 en 1840, 31,438,616 en 1865 et enfin 62.877,232 en 1890. Ainsi, l'année 1890, par comparaison à l'année 1790, fournit bien une multiplication qui jusqu'ici correspond presque exactement à la période de doublement en vingt-cinq ans de Malthus. Bien plus, pendant le premier demi-siècle, l'accroissement de la population a même été plus rapide, puisque, d'après la règle de doublement en vingt-cinq ans, la population des États-Unis aurait été de 15,719,308 âmes en 1840, au lieu qu'elle s'est trouvée montée à 17,069,453. Mais il faut tenir compte d'un grand phénomène, jouant un rôle des plus considérables, l'immigration.

Il est difficile d'avoir sur celle-ci des renseignements très exacts pour la fin du siècle dernier et le commencement de celui-ci. Un économiste qui a consacré un intéressant ouvrage à l'étude de l'émigration, Jules Duval, estime que dans la longue période qui s'écoula, depuis les débuts de la colonisation nord-américaine jusqu'en 1790, date du premier recensement « le contingent annuel des émigrants ne dépassa guère 5,000, soit environ 1 million pour les deux cents ans

qui séparaient cette époque des premières familles emmenées par Walter Raleigh[1]. » D'après un spécialiste américain Bromwell, auteur d'une *History of immigration in the United States* (1863, New-York), citée par Jules Duval, l'immigration aurait été approximativement de 4,000 âmes par an, de 1784 à 1794, de 10,000 en 1794, de 6,000 de 1790 à 1810 en moyenne; elle aurait atteint jusqu'à 22,240 en 1817, et pour toute la période de 1783 à 1819 elle se serait élevée à 230,000 : en déduisant de ce chiffre celui de 28,000, pour les sept années de 1783 à 1790, on obtient 222,000 immigrants de 1790 à 1819. Mais ce sont là des données assez incertaines. C'est seulement un *Act* (loi) du 26 mars 1819, règlant les transports de passagers et ordonnant l'enregistrement par la douane de tous les débarquements, qui permit d'avoir des renseignements exacts sur les immigrants, sauf l'infiltration provenant du Canada. Du 30 septembre 1819 au 30 septembre 1829, le nombre des immigrants aurait été de 128,502, soit 12,850 en moyenne par année; du 30 septembre 1829 au 31 décembre 1839 le nombre des immigrants se serait élevé à 538,381, ensemble, depuis 1790, environ 888,883 immigrants. Mais ces chiffres sont fort au-dessous de la vérité, ne serait-ce que par cette raison qu'il n'y est pas tenu compte de la forte immigration du Canada et d'une moins importante, mais cependant appréciable, du Mexique. Un autre statisticien, M. Legoyt, évalue à 120,000 le nombre des immigrants de 1790 à 1810, 114,000 de 1810 à 1820, 203,979 de 1821 à 1830, 778,300 de 1831 à 1840, soit pour les cinquante années de cette période, 1,216,419 immigrants. Ce chiffre paraît plus près de la réalité que le précédent.

Si de 1790 à 1840, dans la période la plus agricole et la plus patriarcale des États-Unis indépendants, au milieu d'une paix à peine troublée un instant par la petite guerre de 1812, la population a passé de 3,929,827 âmes à 17,069,453, ce qui constitue une augmentation de 13,139,626 âmes ou de 334 p. 100

[1] Jules Duval: *Histoire de l'Émigration européenne, asiatique et africaine*, 1862, pages 183 et suivantes.

en cinquante années, il ne faut pas en conclure que la population ait, par son mouvement propre, doublé tous les vingt-cinq ans : il faut tenir compte non seulement de ces 1,100,000 à 1,200,000 immigrants, dont la plupart devaient vivre encore, mais de leurs descendants. Une population d'immigrants, surtout d'immigrants agricoles (et il n'y en avait guère alors que de ceux-là), offre un excédent des naissances sur les décès bien plus fort qu'un groupe sédentaire. En premier lieu ces immigrants ne comptent pas ou presque pas de vieillards, ils sont presque tous dans la jeunesse ou au début de la maturité ; ils amènent aussi avec eux des enfants, mais il en est peu de ceux-ci qui soient tout à fait en bas âge : cette population d'immigrants compte peu de gens infirmes, débiles, malades. Il est donc certain que les 1,100,000 à 1,200,000 immigrants et leurs rejetons doivent compter pour plusieurs millions dans la population des États-Unis en 1840 ; s'il en est ainsi, ne dût-on, ce qui serait très modéré, calculer ces immigrants et leur progéniture qu'à 2 millions et demi par exemple, la population des États-Unis en 1840, représentant le mouvement propre qui se rattachait aux éléments existants dans le pays en 1790, au lieu de monter à 17,069,453, n'aurait atteint que 14,569,453 âmes, soit par rapport à 1790, un accroissement de 10,639,728 ou de 270 p. 100 en cinquante ans, ce qui ne représente pas le doublement en vingt-cinq ans [1].

Ainsi, même dans la période de beaucoup la plus favorable des États-Unis, celle qui réunit à peu près les conditions idéales que l'on peut rêver, l'augmentation de la population, si l'on tient compte de l'immigration et de son influence, reste assez sensiblement au-dessous de la progression indiquée par Malthus.

Il faudrait encore faire une autre déduction : ces chiffres s'appliquent, tant à la population blanche qu'à la population de couleur, aux esclaves ; or, celle-ci s'est fort accrue, soit

[1] Jules Duval, *Histoire de l'Émigration*, page 200.

par son mouvement propre et l'incurie des noirs, suivant leur penchant à la reproduction, soit par la traite qui s'effectua au grand jour jusqu'en 1811 et qui se fit clandestine, mais resta toujours abondante depuis.

Jules Duval distingue ainsi, d'après les recensements décennaux effectués aux États-Unis de 1790 à 1850, la population blanche, les hommes de couleur libres et les esclaves :

Années....	1790.	1800.	1810.	1820.	1830.	1840.	1850.
Blancs..	3,172,464	4,304,489	5.862,004	7,872,711	10,597,378	14,189,705	19,668,736
Hommes de couleur :							
Libres..	59,446	108,395	186,446	238,197	319,599	386,293	419.173
Esclaves	697,897	893,041	1,191,364	1,543,688	2,009,043	2,487,383	3.179.589
	3,929,827	5,305,925	7,239,814	9,654,596	12,866,020	17,063,355	23,267.498

Les chiffres totaux de ces recensements sont, pour la plupart, strictement conformes à ceux du tableau publié plus haut; il n'y a quelque différence, mais très légère, que pour ceux de 1840 et de 1850, sans doute à cause de vérifications postérieures, ayant amené des redressements de peu d'importance, du moins jusqu'en 1840 inclusivement.

Arrêtons-nous à ce recensement de 1840; on y voit que de 1790 à 1840, le nombre des hommes de couleur, tant libres qu'esclaves, est passé de 757,343 à 2,873,630, soit une augmentation de 280 p. 100 en cinquante ans, ce qui reste encore un peu au-dessous de la période de doublement en vingt-cinq ans.

Si, d'autre part, on examine la seule population blanche, on constate que, de 3,172,464 âmes en 1790, elle s'est élevée à 14,189,705 en 1840 ou 11,017,241 âmes d'augmentation, ce qui représente 346 p. 100, proportion plus forte que celle du doublement en vingt-cinq ans; mais, si de ce chiffre de 14,189,705 blancs on retranche les 2 millions 500,000 qui représentent au minimum l'influence de l'immigration dans cette période, soit 1,100,000 à 1,200,000 immigrants et tous les enfants qui proviennent d'eux, on n'a plus qu'une population blanche de

11,689,705, se rattachant aux éléments existants sur le sol américain en 1790, soit un accroissement, par rapport à la population blanche de cette dernière année, de 8,517,241 âmes ou 267 p. 100, proportion qui est encore un peu plus éloignée de celle indiquée par Malthus, laquelle eût exigé pour ces cinquante ans une augmentation de 300 p. 100 du chef du mouvement propre de la population.

En 1850, la commission de recensement fit de grands efforts pour se rendre compte de la part qu'avait eue l'immigration sur l'accroissement de la population des États-Unis ; elle constata que, dans la population libre, les personnes nées à l'étranger étaient au nombre de 2,240,535 ; mais il faut probablement tripler ce nombre pour tenir compte de toute l'influence de l'immigration, à savoir de la progéniture que ces immigrants avaient eue sur le sol américain. La population des États-Unis, étant en 1850 de 23,191,896 âmes, si l'on en retranche 6,720,000, on a 16,471,896 âmes, qui ne représentent guère plus que quatre fois la population de 1790, soit 3,929,827. Ainsi, ce serait en vingt-neuf ou trente ans seulement que, dans les circonstances les plus favorables, la population des États-Unis aurait doublé par son mouvement propre.

Il faut ajouter que ce sont des circonstances en *partie artificiellement favorables,* à cause de tout l'afflux des capitaux européens venant se joindre aux richesses naturelles relativement illimitées d'un sol immense, qui ont suscité cet énorme développement de la population dans la période de 1790 à 1840 ou 1850 aux États-Unis, mais particulièrement jusqu'à 1840.

Si l'on examine la période postérieure à 1840, on voit, en effet, le mouvement d'*accroissement végétatif,* suivant une expression usitée, c'est-à-dire défalcation faite de l'immigration, singulièrement se ralentir. Malheureusement la guerre de sécession qui a sévi de 1860 à 1865 et la décennalité, au lieu de la quinquennalité, des recensements nord-américains ne permettent pas de tenir compte de la période 1860 à 1870. Mais en comparant le recensement de 1860 à celui de 1840 et,

d'autre part, le recensement de 1890 à celui de 1870, et en tenant compte dans l'un et l'autre cas de l'immigration, on est frappé du très sensible ralentissement de l'essor de la population aux États-Unis, depuis un demi-siècle. Les Américains en ont été étonnés et un peu humiliés dans leur amour-propre national et leurs vastes ambitions, quoique les causes de ce ralentissement soient faciles à saisir et que, suivant toutes les probabilités, leur action devra fortement s'accentuer dans l'avenir.

La population totale des États-Unis, qui était de 17,069,453 âmes en 1840 s'est élevée à 31,445,080 en 1860, soit un accroissement de 14,375,627 âmes ou de 84.21 p. 100 en ces vingt années. En admettant que la guerre de sécession n'eût pas éclaté et que le taux de l'accroissement eût été égal, dans les cinq années de 1860 à 1865, au taux de 1850 à 1860, soit 3.02 p. 100 par an, ou 15.10 pour les cinq années, sur le chiffre de 31,445,080, on serait arrivé en 1865 à une population de 36,193,287 âmes qui, par rapport aux 17,069,453 âmes, formant le point de départ en 1840, aurait représenté un accroissement de 112 p. 100, par conséquent légèrement supérieur à la loi de doublement de Malthus. Mais, si l'on tient compte de l'immigration, les choses changent prodigieusement. D'après un statisticien minutieux, le nombre des immigrants aux États-Unis s'est élevé à 1,713,251 dans la période de 1841 à 1850 et à 2,598,214 dans celle de 1851 à 1860, ensemble 4,311,465 immigrants [1]. En ne tenant même pas compte des immigrants qui seraient arrivés, au nombre de 1,300,000 à 1,500,000 pendant les cinq années 1861-1865, si elles eussent été normales, on voit que, en déduisant seulement ces 4,311,465 immigrants du chiffre de 36,193,287 âmes auquel se serait élevée la population des États-Unis en 1865, si la guerre de sécession n'avait pas eu lieu, on tombe à 31,881,822, qui n'eût représenté qu'un accroissement de 86.77 p. 100, au lieu du doublement prévu. Mais ce taux d'accroissement est encore

[1] Dr Bertillon, à l'article *Migration*, du dictionnaire des *Sciences Médicales*, tome VII, 2e partie, page 655.

très exagéré, car il faut tenir compte non seulement des 4,311,465 immigrants eux-mêmes, dont, il est vrai, une partie aurait disparu déjà, mais des enfants qu'ils ont eus et qui ont beaucoup plus que compensé les pertes ; or, les immigrants sont des gens en pleine jeunesse, aux âges reproductifs ou qui approchent du temps de la reproduction : feu le Dr ertillon a pu dresser un tableau de l'âge moyen des émigrants suédois : il est de 23 à 24 ans ; sur 1,000 de ces émigrants, on en compte 176.7 âgés de moins de 10 ans, 175.3 de 10 à 20 ans, 365 de 20 à 30 ans, 165.30 de 30 à 40 ans, 74.4 de 40 à 50 ans et 43.1 seulement, moins du vingtième, ayant plus de 50 ans. Le même auteur calcule, d'après un document, à 24 ans l'âge moyen des émigrants irlandais mâles et à 23 ans 8 celui des femmes ; pour tous les émigrants indistinctement, il place à 22 ans leur âge moyen ou *médian*[1]. On conçoit que des groupes composés de cette façon soient très prolifiques. Il n'y aurait donc pas d'exagération à considérer que les 4,311,465 immigrants arrivés aux États-Unis dans la période de 1840 à 1860 eussent représenté à cette dernière date, avec leur progéniture, un groupe à peu près double de ce nombre, soit 8,623,000 âmes en chiffres ronds ; mais, pour plus de prudence, supposons que ces 4,311,465 immigrants n'eussent, par les naissances, augmenté que des trois quarts, soit de 3,233,598, on aurait 7,545,063 âmes à retrancher des 36,193,287 de population supposée en 1865, si la guerre de sécession n'eut pas eu lieu, et il resterait seulement 28,648,224 âmes qui, par rapport aux 17,069,453 existant en 1840, eussent représenté seulement un accroissement de 11,578,771 ou moins de 68 p. 100. Mais, comme nous avons supputé que de 1861 à 1865 le taux de l'accroissement pour la population globale des États-Unis eût été le même que celui qui a été constaté de 1840 à 1860 et que ce dernier contenait parmi ses éléments l'immigration, il convient pour être exact de tenir compte de ce dernier élément pour la

[1] Bertillon, *op. cit.*, pages 645 et 646.

période de 1861 à 1865 si la guerre de sécession n'eût pas eu lieu. D'après les données de 1851 à 1860, l'immigration n'eût pas été inférieure à 260,000 âmes par année ou 1,300,000 pour les cinq années et, avec les enfants que ces immigrants eussent eus dans cette période quinquennale, eût représenté 1,600,000 à 1,700,000 personnes; en défalquant ce chiffre de l'accroissement de 11,578,771, calculé plus haut, on arrive à un excédent de 9,878,771 âmes seulement de 1840 à 1865 pour la population des États-Unis, dans l'hypothèse où la guerre de sécession n'eût pas eu lieu et où, dans les cinq années de 1861 à 1865, les phénomènes démographiques auraient été la continuation exacte de ceux constatés pour la période 1840 à 1860; or, 9,878,771 âmes par comparaison au point de départ de 1840, soit 17,069,453 âmes, *cela ne représenterait qu'un accroissement de 57.87 p. 100 en ces vingt-cinq ans pour la population des États-Unis supposée réduite à son mouvement propre. On voit combien l'on est loin de la période de doublement de Malthus.*

Ainsi, à mesure que l'élément urbain s'était développé, que la vie patriarcale avait perdu du terrain, que le bien-être et la richesse s'étaient accrus, le taux d'*accroissement végétatif* (voir plus haut, page 555) de la population s'était sensiblement ralenti. Cependant, la période qui s'est écoulée de 1840 à 1860 et qui, sans la guerre de sécession, se fût poursuivie jusqu'en 1865, pouvait être considérée encore comme *artificiellement* favorable au développement de la population aux États-Unis.

D'un côté, la prédominance restait encore à la vie rurale; dans un pays où l'on défriche, où le settler ou colon est isolé, a besoin de compagne, où il est privé de toute distraction, de toute vie sociale, où il ne peut trouver aisément de domestiques à gages, il y a un attrait particulier au mariage et aux nombreuses familles; cet attrait n'est pas seulement naturel alors, il est exceptionnel, en quelque sorte artificiel; pour fonder une exploitation, éloignée de tout, la femme est indispensable et les enfants, même de sept à huit ans, sont lucratifs; on ne se marie pas et l'on ne fonde pas

de nombreuses familles alors uniquement par instinct ou par affection, mais on le fait même par calcul; c'est la situation actuelle retournée; ce n'est pas seulement la suppression des obstacles à l'accroissement naturel de la population, mais c'est encore l'existence d'incitations spéciales, en quelque sorte d'ordre lucratif et pécuniaire, au mariage et aux nombreuses familles.

D'autre part, dans cette même période qui s'écoula de 1840 à 1860, et qui se serait poursuivie jusqu'à 1865 si la guerre de sécession n'avait pas éclaté, l'industrie recevait aux États-Unis une impulsion exceptionnellement énergique par les nouveaux moyens de communication, chemins de fer et bateaux à vapeur; elle était abondamment commanditée par les capitaux européens.

Malgré ces circonstances exceptionnellement favorables, nous avons prouvé que, de 1840 à 1865, dans l'hypothèse où la guerre de sécession n'aurait pas eu lieu, l'accroissement propre de la population des États-Unis n'eût été en ces vingt-cinq années que de 57.87 p. 100, ce qui constitue la période de doublement en une quarantaine d'années, au lieu des vingt-cinq de Malthus.

Le mouvement de la population dans les vingt années de la période de 1871 à 1890, qui n'a été troublée par aucun phénomène fâcheux, qui s'est signalée par un énorme mouvement d'affaires, des travaux publics gigantesques, de colossales exportations, une affluence de capitaux étrangers, donne encore un démenti plus catégorique à la loi de doublement en vingt-cinq ans.

En 1870, la population totale des États-Unis figure au recensement pour un chiffre de 38,558,371 âmes; en 1890, elle monte à 62,981,000, soit 24,422,629 âmes d'accroissement ou 63.36 p. 100 en vingt années; on voit combien, même en prenant ces chiffres bruts, ce qui est très incorrect, on est loin de la période de doublement en vingt-cinq ans, puisque, en ajoutant l'augmentation probable de la population de 1891 à 1895, au taux d'accroissement de 1870 à 1890, on n'arriverait, pour cette année 1895, par hypothèse, qu'à 70,696,172 âmes, ce qui,

par rapport aux 38,558,371 âmes existant en 1870, ne représenterait que 32,137,800 âmes d'augmentation ou 83 p. 100 seulement. Mais ce n'est pas là l'accroissement spontané de la population des États-Unis; il en faut déduire l'immigration et la progéniture des immigrants dans toute cette période, on tombe alors à un chiffre absolu d'accroissement ainsi qu'à un taux proportionnel infiniment moindres.

Bien plus, on prétend que les chiffres donnés par le recensement de 1870 étaient, en ce qui concerne les États du Sud, très au-dessous de la réalité. Au lendemain presque de la guerre de sécession, ce *census* aurait omis environ 1,500,000 âmes, de sorte que la population des États-Unis en 1870 eût été réellement de 40 millions d'habitants environ, au lieu des 38,558,371 alors recensés [1]. S'il en était ainsi, on voit que la période d'accroissement serait encore sensiblement plus lente.

Laissons de côté, toutefois, cette assertion, quoiqu'elle soit officielle, considérons les chiffres du recensement de 1870 comme n'étant pas inférieurs à la réalité, et prenons l'accroissement de 24,422,629 âmes dans la période 1870-1890 comme représentant exactement l'accroissement effectif de la population des États-Unis pendant ces vingt années, il faut en déduire les chiffres de l'immigration. De 1871 à 1880, l'immigration s'est élevée aux États-Unis à 2,812,191 âmes [2], et, pendant la décade suivante [3], à 5,246,613, ensemble 8,058,804; sans doute, une partie de ces immigrants sont morts dans cet intervalle, mais si l'on considère la jeunesse de la généralité des immigrants (voir plus haut page 557) et que l'on tienne compte que de beaucoup la plus grande partie est arrivée dans la seconde décade, le nombre de ceux qui avaient disparu par la mort devait être peu considérable. Un certain nombre,

[1] Telles sont les observations qui résultent du document officiel: *Census Bulletin*, n° 12, oct. 30 1890; *Population of the United States by States and Territories, 1890.*

[2] Ce chiffre est extrait de l'*Annuaire de l'Économie politique et de la Statistique*, année 1882, page 574.

[3] Nous tirons ce chiffre, du *Census Bulletin* n° 12, cité plus haut, page 4.

mais relativement faible aussi, est revenu dans les pays d'origine, car l'immigration aux États-Unis est, au plus haut degré, en général une immigration permanente. D'autre part, il est notoire qu'il s'effectue par le Canada une immigration occulte, beaucoup de Franco-Canadiens, par exemple, et aussi d'Irlandais du Canada venant individuellement chercher du travail aux États-Unis. On peut considérer que cet élément compense tout au moins les départs et peut-être les décès des immigrants enregistrés. Enfin ces 8,058,804 immigrants ont eu, dans ces vingt années, des enfants ; il est difficile d'en évaluer le nombre, mais ces immigrants étant dans la fleur de l'âge, appartenant, en outre, à la catégorie la plus prolifique, c'est-à-dire la classe pauvre, des races les plus fécondes, Irlandais, Allemands, etc., il est très vraisemblable que le nombre des enfants qu'ils ont eus a dû, tout en tenant compte des décès, accroître d'environ 40 à 50 p. 100 le nombre total, et le porter de 8,058,804 à 12 millions environ.

S'il en était ainsi, ce qui est très vraisemblable, l'accroissement brut de 24,422,629 âmes de la population des États-Unis, dans la période des deux recensements de 1870 à 1890, se trouverait ramené à 12,422,629 âmes seulement pour le mouvement propre de la population de ce pays à partir de la première année. Ce chiffre de 12,422,629 âmes rapproché du chiffre de la population constatée par le recensement de 1870 fournirait un taux d'accroissement de 31.68 p. 100 seulement en vingt ans, soit guère plus de 1 1/2 p. 100 par an ; bien loin que la population doublât, de ce train, en vingt-cinq ans, elle ne doublerait qu'en une soixantaine d'années.

La période de 1880 à 1890, si on la considère isolément, donne encore des résultats plus modiques. C'est ce que reconnait le rédacteur du *Census* de cette dernière année. Il fait une supposition, certes trop favorable à l'accroissement de la population propre des États-Unis, à savoir que les naissances résultant des 5,246,613 immigrants de la période 1880-1890 compensent seulement les morts et les départs dans ce groupe, tandis qu'il est évident, d'après l'âge de ces immigrants, que

la natalité parmi eux a dû dépasser énormément les décès et les départs; néanmoins, en se contentant de soustraire ce chiffre brut de 5,246,613 immigrants des 12,800,000 âmes environ d'accroissement, il conclut que le taux d'accroissement dans cette période, pour la population propre des États-Unis, a été de 14 p. 100 pour les dix années, soit 1.40 p. 100 par an. Mais il est évident que cette proportion est encore trop favorable. D'autre part, il faudrait tenir compte de la natalité exceptionnelle et de la faible mortalité, dans la période 1880-90, parmi les groupes d'immigrants, généralement des jeunes gens ou des adolescents, constituant l'immigration de la période antérieure 1870-1880.

Si l'on tenait compte de tous ces éléments, qui échappent, il est vrai, à un calcul exact, il est presque certain que l'on trouverait que *la population des États-Unis n'augmente pas actuellement à raison de plus de 1 ou 1 1/4 p. 100 par an, du chef de son mouvement propre, immigration déduite.*

Cependant, les États-Unis n'ont ni service militaire, ni lourdes charges fiscales; ils disposent encore de territoires énormes et de ressources inexploitées indéfinies; ils offrent les occupations les plus variées qui correspondent aux divers goûts humains. Le rédacteur du Bulletin du *Census*, susmentionné, cite ainsi ces diverses occupations : dans l'ordre de l'assiette et du développement de la contrée les industries se succèdent dans cet ordre : après le chasseur, le *trapper* (preneur d'animaux au piège); le berger ou gardien de troupeau (*herdsman*) suit, et l'élevage du troupeau est pour un temps l'industrie dominante, puis l'agriculture et les manufactures. D'autre part, *la population des États-Unis, outre ces conditions naturelles extraordinairement et passagèrement favorables, jouit du bénéfice de circonstances artificielles et temporaires qui ne le sont pas moins. Elle dispose, grâce aux envois de l'Europe, de beaucoup plus de capitaux qu'elle n'en produit. Malgré cette situation si anormalement propice, la population des États-Unis, par son mouvement propre, ne s'accroît pas à raison de la moitié du taux que Malthus considérait comme le taux naturel; le taux*

même de cet accroissement n'est guère que du tiers de celui d Malthus, et il diminue tous les jours.

On peut s'attendre à ce que, aux États-Unis, le taux de l'accroissement spontané aille en se réduisant fortement dans les prochaines décades d'années.

L'observation exacte inflige donc à Malthus un démenti flagrant, décisif. Bien loin que, suivant l'expression d'un de ses disciples, « le principe de la population » tel qu'il l'a établi soit analogue à la loi de gravitation et qu'elle constitue « une révélation des lois de l'ordre moral comparable à la découverte des lois de l'ordre physique de l'univers par Newton [1] », *la vraie loi de la population pour les peuples d'une haute civilisation est tout à fait inverse.*

Constatant avec regret pour son pays le ralentissement progressif du taux de l'accroissement de la population aux États-Unis, le rédacteur du Bulletin sus-mentionné du *Census* de 1890 s'exprime ainsi : « *La loi générale gouvernant l'accroissement de la population est que,* quand elle n'est pas troublée par des causes étrangères (*extraneous*), telles que guerres, pestes, immigration, émigration, etc., *l'accroissement de la population va à un taux continuellement plus faible* (*increase of population goes on at a continually diminishing rate*) [2] ». Cette loi, ou plutôt cette règle, car il serait peut-être exagéré de parler de loi absolue en pareil cas, est beaucoup plus vraie et plus démontrée que le fameux *Principe* de Malthus, *du moins pour les populations arrivées à un haut état de civilisation.*

Si, au lieu de s'en tenir aux États-Unis, on étudie les autres populations réputées les plus prolifiques et qui sont déjà arrivées à un haut état de civilisation, on voit qu'il s'en faut considérablement qu'on constate les traces d'une tendance au doublement tous les vingt-cinq ans. Si l'on considère le Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, qui a donné l'exemple

[1] Voir, dans l'édition du *Principe de la Population*, de Guillaumin, 1845, l'introduction, page XXXI.

[2] *Census Bulletin*, n° 12, oct. 30, 1890 : *Population of the United States by States und Territor*

du plus grand développement de la population dans le courant de ce siècle, et que, au lieu de consulter les chiffres bruts de l'accroissement du nombre des habitants, on examine le mouvement des naissances et des décès, en laissant de côté l'immigration et l'émigration, on voit que, dans les quinze années de la période 1877-1891, qui peut être considérée comme prospère dans son ensemble, le nombre des naissances s'est élevé à 17,225,752, et celui des décès à 10,025,013[1], soit un excédent des naissances de 7,200,739, ou par rapport au taux initial de 33,575,941 âmes en 1877, un taux d'accroissement pour les quinze années d'un peu moins de 33 p. 100, ou de 2.20 p. 100 par an. Supposons que ce taux se fût appliqué pendant les dix années suivantes au chiffre de 43,600,354 âmes qui eût constitué en 1891 la population de la Grande-Bretagne et de l'Irlande en supposant qu'il n'y eût eu aucune émigration et que le nombre des naissances et des décès n'eût néanmoins subi aucune altération, ce qui est une hypothèse extraordinairement favorable, cette population se serait encore augmentée, dans cette décade, de 9,592,000 âmes, ce qui eût porté le chiffre a 53,192,000 âmes au bout de vingt-cinq années. Comme elle était au début de 33,575,941, l'accroissement en ces vingt-cinq années eût monté à 19 millions 616,000 âmes environ, ou un taux d'accroissement pour ces vingt-cinq années de 58 1/2 p. 100, ce qui serait très loin du doublement de Malthus. Pour mesurer la tendance de l'accroissement de la population, nous avons supposé qu'aucune émigration n'aurait eu lieu et que les taux de la natalité et de la mortalité n'eussent nullement été influencés par cette restriction du débouché. L'accroissement réel de la population du Royaume-Uni a été fort inférieur aux chiffres que nous venons d'indiquer, puisque, au lieu de 43,600,944 âmes, en 1891 ce pays ne comptait que 38,109,329 habitants. En 1899, il en compte 40,359,954.

[1] Ces chiffres ressortent de l'addition des chiffres annuels des naissances et des décès, tels qu'on les trouve dans le *Statistical Abstract for the United Kingdom in each of the last fifteen years from 1877 to 1891*, page 224. Voir, pour les chiffres plus récents, le même recueil paru en 1899, page 252.

L'Allemagne se prête à une démonstration du même genre. Effectivement, la population de l'Empire allemand a doublé de 1816 à 1891; à la première de ces dates, elle montait à 24,833,000 âmes, et en 1891 elle atteignait 49,966,000; c'est presque exactement le doublement. Ainsi il a fallu soixante-quinze ans de période remarquablement prospère et, sauf les deux guerres de 1866 et 1870-71, essentiellement pacifique, pour obtenir que la population doublât. De 1891 au 2 décembre 1895, elle a encore augmenté, en quatre ans, de plus de 2,300,000 âmes, passant de 49,966,000 âmes, en 1891, à 52,279,901 en 1895

On doit remarquer, toutefois, que cet accroissement effectif ne correspond pas à la tendance naturelle à l'accroissement, parce qu'il faut tenir compte de l'émigration qui a enlevé, dans les soixante-dix-neuf ans écoulés depuis 1816, un grand nombre d'Allemands au sol de la patrie. Procédons comme pour l'Angleterre. Nous avons sous les yeux, dans un document officiel, le tableau des naissances et des décès dans l'Empire allemand pour toutes les années de 1841 à 1885. Prenons les vingt-cinq années de la période essentiellement pacifique 1841 à 1865, qui vit s'effectuer les plus grands progrès industriels et agricoles. Les naissances dans cette période se sont élevées au chiffre de 33,688,602 et les décès n'ont atteint que 25,099,864, soit un excédent des naissances de 8,588,738; cet excédent des naissances dépasse de plus de 2 millions l'accroissement effectif de la population de la même période, celle-ci étant passée de 32,987,000 âmes en 1841 à 39,548,000 en 1865, ce qui ne constitue qu'une augmentation de 6,561,000 âmes [1]; cet écart de 2 millions entre l'accroissement effectif de la population dans cette période de vingt-cinq années et l'excédent des naissances sur les décès représente l'émigration effective de toute nature. Revenons à ce chiffre de 8,580,738 âmes qui exprime la tendance réelle à l'accroissement de la population en Allemagne en une période des plus pacifiques, des plus progressives et

[1] Tous ces chiffres sont tirés du *Statistisches Jahrbuch für das Deutsche Reich*, pour 1887, page 16, et du même document pour 1897, page 1.

des plus prospères; par rapport au chiffre de 32,987,000 âmes de la population au point de départ, c'est-à-dire en l'année 1841, cette augmentation représente presque exactement 26 p. 100 en vingt-cinq ans, de sorte que le doublement de la population, au lieu de s'effectuer en vingt-cinq ans, conformément aux données de Malthus, ne s'effectuerait qu'en quatre-vingts à quatre-vingt-cinq environ, au taux de cette période de 1841 à 1865. Il importe de bien remarquer que cette progression s'applique non à l'augmentation réelle de la population de l'Empire allemand, mais à ce que l'accroissement de celle-ci eût été, s'il ne s'était produit aucune émigration dans cette période et que, néanmoins, le taux des naissances et celui des décès n'en eussent pas été affectés. Il faut noter que, effectivement, la population de l'Empire allemand a doublé, de 1816 à 1891, en soixante-quinze ans, tandis que, pour la période de 1841 à 1865, la tendance au doublement (même en supposant qu'aucune émigration ne se fût produite), embrasse une période plus longue, soit quatre-vingts à quatre-vingt-cinq ans. Cela vient d'*une loi que nous allons constater chez tous les peuples civilisés qui tend à réduire graduellement, au fur et à mesure du développement du bien-être et d'une certaine culture intellectuelle, l'excédent proportionnel des naissances sur les décès.*

Laissons de côté la période de guerre 1866-1871, qui ne se trouve pas dans des conditions démographiques régulières, et prenons les années écoulées de 1872 à 1885 que nous offre le document officiel que nous avons sous les yeux. Dans cette période de quatorze années, d'une relative prospérité également, le nombre des naissances s'est élevé à 24,826,021 et celui des décès à 17,319,848, soit un excédent des premières de 7,506,173, ce qui relativement à la population initiale de l'Empire allemand en 1872, soit 41,230,000 âmes, représente une proportion de 18.2 p. 100, ou environ 1.30 p. 100 par an. La proportion annuelle de l'excédent des naissances sur les décès est plus accentuée que dans la période 1841 à 1865; les raisons s'en trouvent dans le développement de la prolificité qui suit toujours une très grande guerre, ne serait-ce que par

les mariages retardés durant la lutte et accomplis après, ainsi que dans l'excitation temporaire donnée à cette même prolificité par les très grands succès des armes allemandes et l'état moral et matériel qui en résulta durant les premières années de la paix. Néanmoins, ce taux de l'excédent des naissances sur les décès en Allemagne ne ferait encore ressortir qu'une tendance au doublement en soixante-cinq ou soixante-dix ans environ et non en vingt-cinq années. Remarquons que nous parlons toujours de la tendance à l'accroissement et non de l'accroissement effectif qui reste fort au-dessous à cause de l'émigration.

Si maintenant nous considérons les années les plus récentes dont nous ayons les résultats, à savoir 1891, 1892, 1893, 1894 et 1895, nous voyons que, pour les cinq réunies, le chiffre des naissances a été de 9,534,370 et celui des décès de 6,233,872, ce qui laisse un excédent des premières de 3,300,498 ; relativement à la population de l'Empire en 1890, qui était de 49,428,470, c'est un accroissement de 6.68 p. 100 en chiffres ronds, ou un taux annuel de 1.33 p. 100 par an, ce qui laisse supposer un doublement en une soixantaine d'années ; si le taux est resté aussi favorable pour ces cinq ans, la cause en est surtout que la proportion des décès a sensiblement diminué relativement à toute la série des années antérieures, à savoir : 24.5 décès par 1,000 habitants en moyenne pour chacune des cinq années 1891-1895, contre 26.5, moyenne des années 1881-1890 ; 28.8, moyenne de celles de 1871 à 1880 ; 28.4, moyenne de 1861 à 1870 ; 27.8, moyenne de 1851 à 1860 ; 28.2 pour 1,000, moyenne de 1841 à 1850[1].

Ainsi, la tendance au doublement de la population dans l'empire d'Allemagne, nous ne disons pas le doublement effectif, qui est différent, exige une période environ triple de celle que Malthus considère comme normale. On peut répondre, il est vrai, que la misère, les vices, s'opposent à ce que la tendance naturelle ait son plein effet ; mais, d'une part, en

[1] Voir les *Statistisches Jahrbuch für das Deutsche Reich*, années 1897, page 27 ; 1892, page 9 ; 1894, page 10 ; et 1887, page 16.

ce qui concerne les vices, on ne peut guère les séparer de la nature humaine, qui autrement devient une abstraction au lieu d'une réalité ; quant à la misère, le chiffre très affaibli de la mortalité montre qu'elle n'a pu entraver notablement la tendance à l'accroissement de la population, surtout dans les dernières années.

Si l'on veut compléter cette démonstration, on peut considérer un autre pays qui est, lui aussi, particulièrement progressif et prospère et dont la population déborde en partie sur les pays voisins, la Belgique. L'*Annuaire statistique* de ce pays donne le chiffre des naissances, année par année, de 1830 à 1897, soit dans la période singulièrement étendue de 67 années. Le nombre des naissances dans ce long espace monte à 10,513,788, celui des décès à 7,652,152, soit un excédent des premières de 2,861,636, tandis que l'augmentation effective de la population n'a été que de 2,510,080 âmes, celle-ci étant passée de 4,076,513 âmes en 1830 à 6,586,593 en 1897[1] ; la différence entre cette augmentation effective de 2,510,080 âmes et cet excédent des naissances sur les décès de 2,861,636 doit tenir à l'émigration. Quant à cet excédent des naissances sur les décès, relativement à la population initiale de 4,076,513 âmes, il représente 61.6 p. 100 pour toute cette énorme période de 1830 à 1897, qui a été signalée par un si prodigieux développement d'activité et de production, soit moins de 1 p. 100 par année[2].

Ainsi, dans ce pays de Belgique, à développement si rapide, à paix ininterrompue, à faibles impôts, sans charges militaires oppressives, la tendance à l'accroissement de la population, mesurée non pas d'après l'accroissement effectif, mais d'après l'excédent des naissances sur les décès, exigerait plus de 90 ans pour le doublement.

[1] *Annuaire statistique de la Belgique*, 29e année, page 90.

[2] Nous disons moins de 1 p. 100 ; car, outre que l'excédent des 67 années représente moins de 62 p 100 du chiffre primitif de la population, comme chaque année, la population avait un peu augmenté, relativement à la précédente, il en résulte que l'excédent des naissances sur les décès, calculé année par année, est sensiblement moindre de 1 p. 100 de la population.

Ici encore on peut objecter que l'excédent des naissances sur les décès mesure incomplètement la tendance au développement de la population, parce qu'il faut tenir compte de l'action soit préventive, soit répressive des vices, d'une part, et de la misère, de l'autre (*preventive check* et *positive check,* d'après Malthus). Nous n'en disconvenons pas ; mais nous ferons, en ce qui regarde ces deux obstacles, la même réponse que plus haut (page 567). Pour ce qui est de l'action répressive ou destructive de la misère, on se rendra compte qu'elle a été en s'atténuant singulièrement : le taux annuel de la mortalité par 1,000 habitants, dans la période de 1881 à 1897, a oscillé entre 17.25 au minimum et 21.79 au maximum, se tenant à 20.10 en moyenne, tandis que dans les années de 1830 à 1870 il n'était descendu qu'une seule fois au-dessous de 20, soit à 19.88 en 1860, deux fois seulement au-dessous de 21, qu'il s'était tenu douze fois au-dessus de 25, et que, en moyenne, il avait été pour ces 41 années de 24.06[1]. Cette réduction de plus de 16 p. 100 dans le taux de la mortalité, par rapport à la période de 1830 à 1870, ne permet guère de croire que la misère ait eu, du moins dans ces derniers temps, une action répressive énorme sur la tendance au développement de la population belge.

Cette tendance au développement, calculée comme ci-dessus, d'après l'excédent des naissances sur les décès de 1830 à 1897, exigeant plus de 90 ans pour le doublement, on voit combien on est loin de la loi de doublement en 25 ans que Malthus veut établir, et en admettant que la misère ait, en effet, en partie comprimé cette tendance, on serait, même en supposant que ce frein répressif n'eût pas existé, infiniment éloigné encore du doublement en 25 ans.

On ne pourrait guère invoquer en faveur de la loi de doublement en 25 années de Malthus, que l'exemple des Franco-Canadiens, depuis la cession du Canada en 1763 ; encore n'arriverait-on pas à un doublement en une période aussi brève. Les Français du Canada étaient au nombre de 65,000, calcule-t-on

[1] Nous établissons ces calculs d'après les tables fournies sur l'état civil de 1830 à 1897 par l'*Annuaire statistique de la Belgique* pour 1898.

CHAPITRE II

INFUENCE RÉELLE DE LA CIVILISATION SUR LE MOUVEMENT DE LA POPULATION. — LA CIVILISATION TEND A DIMINUER GRADUELLEMENT LA FÉCONDITÉ.

Un critérium de la doctrine de Malthus : idées qu'émettait Malthus sur la population française et sur l'influence de la petite propriété.
Exemple du ralentissement du taux d'accroissement de la population en France, puis de l'arrivée de ce pays à la période stationnaire.
Causes du changement du taux de la natalité en France.
Démonstration de la tendance générale chez tous les peuples civilisés à l'amoindrissement de la natalité ; cet amoindrissement est en proportion de l'aisance et du développement des idées et des mœurs démocratiques. — La Belgique.
Même démonstration continuée : la Suisse.
Comparaison du taux de la natalité dans tous les pays d'Europe, et de l'allure de ce taux depuis vingt ans.
La natalité dans les anciens États de l'Union américaine du Nord.
La vraie loi de population : la civilisation réduit considérablement la natalité. — Moyens proposés pour enrayer cette réduction.
La civilisation amène un retard dans l'âge des mariages. — Conséquences de ce retard. — La mesure de la fécondité conjugale par âges.
Le mouvement féministe. — Influence qu'il peut exercer sur la natalité.
Cas des pays encore primitifs où l'excès de la natalité, relativement à la rareté des capitaux, entretient la gêne.
Les dangers économiques et moraux d'une population strictement stationnaire et d'une trop faible natalité.
Résumé de la doctrine sur la population.

UN CRITÉRIUM DE LA DOCTRINE DE MALTHUS : IDÉES QU'ÉMETTAIT MALTHUS SUR LA POPULATION FRANÇAISE ET SUR L'INFLUENCE DE LA PETITE PROPRIÉTÉ. — La doctrine de Malthus, outre qu'elle repose sur des renseignements fort inexacts relativement à l'accroissement de la population chez les divers peu-

ples, reçoit surtout un démenti flagrant de la France. Ici, bien loin de se plaindre de l'excès de fécondité, on redoute les effets progressifs de la stérilité. Au lieu de prêcher contre les mariages imprudents et la prolificité exagérée, il y aurait lieu d'exhorter les habitants à avoir des familles plus nombreuses.

Malthus ne pouvait pas ne pas s'occuper de la France dans son grand ouvrage. Il y est revenu à diverses reprises dans ses éditions successives. La France traversait alors une période de crise et de renouvellement; Malthus n'a eu que des idées assez confuses et contradictoires sur les effets du grand changement, social plus encore que politique, qui venait de s'accomplir chez nous. Deux considérations se retrouvent surtout dans ses pages; l'une, que les guerres de la Révolution et de l'Empire ne paraissent pas avoir réduit la population française; l'autre, que la petite propriété est naturellement prolifique.

Voici comment Malthus s'exprime sur ces deux points : « Dans de telles circonstances, il est possible que la population de la France n'ait éprouvé aucune diminution; et malgré tant de causes actives de destruction, cela n'est pas même improbable... En France, de tout temps, les femmes ont travaillé aux champs; il y a lieu de croire que cette coutume est devenue plus générale pendant la Révolution. En même temps, l'absence des ouvriers les meilleurs et les plus exercés n'a pu manquer d'élever le prix du travail; mais comme on mettait de nouvelles terres en valeur et qu'un grand nombre de consommateurs avait quitté la France, le prix des subsistances n'a pas pu hausser en proportion. Il a dû résulter de là un encouragement au mariage : les paysans ont dû vivre avec plus d'aisance et élever un plus grand nombre d'enants [1] ».

Il fait remarquer aussi que l'exemption des gens mariés de la conscription, pendant quelques années du moins, a dû développer les mariages. Dans ces limites, les remarques de

[1] *Le Principe de la Population*, édition Guillaumin, 1845, page 215.

Malthus sont justes. D'après lui aussi ou plutôt Necker qu'il cite, les mariages auraient été très nombreux dans la France de l'ancien régime, la proportion des enfants à la population adulte aurait été très forte : « De tout temps *en France,* dit Malthus, *le nombre des hommes en âge militaire a été petit en proportion de la population*[1]. C'est l'effet de la tendance au mariage et du grand nombre d'enfants qui en résultent. Necker a expressément remarqué cette circonstance. Il observe que la misère des paysans produit une grande mortalité chez les enfants de trois à quatre ans, et qu'en conséquence le nombre des enfants très jeunes est toujours dans un très grand rapport à celui des adultes[2] ». Ce passage est caractéristique des mœurs et de la situation de l'ancienne France, telles que Malthus les a soit constatées, soit conçues. On voit combien elles différeraient de la situation actuelle, qui en est tout à fait l'opposé. « Le rapport des mariages à la population, ajoute Malthus en note, est en France, selon Necker, de 1 à 113. » Aujourd'hui, il n'est guère que de 1 à 134 ou 135, quoique le divorce, introduit dans nos lois en 1884, en ait accru le chiffre de plusieurs milliers chaque année, par les nouvelles unions que contractent les divorcés (la moyenne des divorces de 1888 à 1892 est de 5,255 par an, et nombre d'époux divorcés convolent en noces nouvelles).

Un autre passage de Malthus, très important pour l'état de l'ancienne France et pour l'intelligence exacte de la conception de l'auteur, mérite d'être relevé : « De tout temps, en France, écrit-il, il y a eu beaucoup de petites fermes et de petits propriétaires. Cet état de choses n'est pas très favorable à l'accroissement du produit net, ou à la richesse nationale disponible; mais quelquefois, il augmente le produit brut, et il a toujours une forte tendance à encourager la population[3] ».

[1] Les lignes que nous soulignons sont soulignées dans le texte de Malthus que nous avons sous les yeux (édition Guillaumin de 1845).

[2] *Essai sur le Principe de Population,* page 220 de l'édition précitée.

[3] *Idem,* page 216.

Cette observation que la petite propriété pousse à l'accroissement de la population est l'une des plus singulières de l'ouvrage de Malthus, et suffirait à faire juger combien il généralise hâtivement, et quelle fragilité sa doctrine reçoit de ces généralisations téméraires.

Disons, toutefois, à la décharge de Malthus, en tant qu'observateur, mais non pas en tant qu'auteur de système, que, à un certain moment de l'évolution agricole et sociale, il est possible que la petite propriété et aussi la petite culture, même indépendante de la petite propriété, aient pu rendre les familles prolifiques; c'est le temps où le développement intellectuel était très modique dans les campagnes, où les goûts d'indépendance individuelle ne s'étaient pas encore répandus, où les jeunes générations étaient soumises aux anciens, où le souci du travail le plus âpre et du gain présent étaient les seuls sentiments vivaces chez le paysan; alors l'enfant, qui n'était pas attiré et capturé par l'école, l'adolescent, qui n'avait pas de tendance à l'émancipation, le jeune homme, qui n'était qu'exceptionnellement appelé sous les drapeaux et caserné dans les villes pour y subir une grave crise morale et une interruption de la tradition rustique, fournissaient au père de famille, petit propriétaire, dès l'âge le plus tendre (7 à 8 ans) jusqu'à l'établissement en ménage, une main-d'œuvre gratuite ou à bas prix, docile, constante, qui facilitait singulièrement l'exploitation familiale, la rendait aisée et rémunératrice. Alors, le grand nombre d'enfants était une ressource pour le petit propriétaire, chacun d'eux fournissant, au bout de peu d'années, une valeur supérieure à sa dépense.

Il se peut donc que l'observation de Malthus que la petite propriété « a toujours une forte tendance à encourager la population » ait été vraie de son temps; elle le fut, à coup sûr, à un certain âge de l'évolution agricole et sociale. Mais le grand tort de Malthus, ç'a été de ne pas voir que ce n'était pas la petite propriété, en tant que petite propriété, mais les conditions spéciales où elle fonctionnait, dans un ensemble particulier, pouvant être transitoire, de sentiments et de

mœurs qui avaient cet effet. Nous avons démontré dans le tome II de cet ouvrage (pages 1 à 19), que les conditions et les éléments de la petite propriété sont aujourd'hui singulièrement modifiés, et d'une manière qui lui est très défavorable. *Malthus n'avait pas prévu l'avènement du bien-être général, des idées et des mœurs démocratiques, et les profondes conséquences qui en devaient découler sur la nuptialité et la natalité.*

Cependant, s'il avait été moins en proie à l'obsession d'une doctrine préconçue, il fût arrivé à la vérité permanente, qui est l'inverse de son système; il a eu, en effet, quelques lueurs, assez nettes même, mais toutes fugitives, et auxquelles il ne s'est nullement arrêté, de la vraie doctrine. « Il n'est peut-être pas, écrit-il, de proposition plus incontestable que celle-ci : *De deux pays, dans lesquels le taux d'accroissement, la salubrité naturelle du climat et l'état des villes et des manufactures sont à peu près les mêmes, celui dans lequel la pauvreté est plus grande aura plus de naissances, de morts et de mariages* [1] ».

S'il avait réussi à se dégager du cauchemar qui obsédait son esprit, Malthus n'eût eu qu'à creuser cette proposition; il fût arrivé à cette conclusion, contraire à la sienne, que *le développement de ce que nous appelons la civilisation, laquelle a de bons et de mauvais effets, atténue progressivement la prolificité et doit faire beaucoup plus redouter aux sociétés modernes, dans un prochain avenir, la stagnation ou la réduction même de la population, que son excessif accroissement. Telle est, autant qu'on en peut juger du moins à l'heure présente, et d'après l'expérience de toutes les nations civilisées depuis un demi-siècle, la véritable loi.*

Fourier, à ce sujet, dans les passages que nous avons cités plus haut (pages 523 et 524), voyait beaucoup plus juste que Malthus.

On va pouvoir en juger par un examen rapide de la situation, à ce sujet, des principaux peuples civilisés

[1] *Essai sur le Principe de la Population*, page 234. Les lignes que nous soulignons sont soulignées dans le texte de Malthus.

EXEMPLE DU RALENTISSEMENT DU TAUX D'ACCROISSEMENT DE LA POPULATION EN FRANCE, PUIS DE L'ARRIVÉE DE CE PAYS A LA PÉRIODE STATIONNAIRE. — D'une longue étude sur la France pendant et avant la Révolution, et de ce que, durant les temps les plus calamiteux, la population de notre pays n'avait cessé de s'accroître, Malthus tirait cette conséquence : « On pourra en inférer un accroissement de près de 2,000,000 de 1785 à 1813, accroissement bien moindre qu'il n'aurait été d'après le taux de celui qui a eu lieu en Angleterre, mais pleinement suffisant pour montrer la force du principe de population et la facilité avec laquelle il surmonte les obstacles en apparence les plus puissants[1] ».

Voilà donc l'exemple de la France qui, aux yeux de Malthus, lui semblait la confirmation décisive de sa doctrine : très grand nombre de mariages relativement au chiffre d'habitants, très forte proportion du chiffre de la population enfantine au chiffre des adultes, petite propriété causant la prolificité (voir page 574), enfin continuation de l'accroissement de la population malgré l'appel, pendant vingt-cinq ans, sur les champs de bataille d'Europe, d'une grande partie de la jeunesse masculine.

Un éditeur de Malthus, malthusien effréné lui-même, un de ces disciples qui ne prennent jamais le loisir d'observer et de penser par eux-mêmes, Joseph Garnier, joignait à l'édition de l'*Essai sur le principe de la population*, que nous avons sous les yeux, des tableaux statistiques embrassant la période 1801 à 1836, qui lui paraissaient démontrer la doctrine du maître : « Le lecteur trouvera, dans le tableau suivant, dit Joseph Garnier, des rapprochements et des rapports qui l'aideront à suivre les raisonnements de Malthus » ; et il publiait les tableaux statistiques en question sur la France, dans les trente-six premières années de ce siècle.

L'expérience des cinquante-huit années postérieures est autrement décisive, et conduit à la conclusion opposée.

[1] *Essai sur le Principe de Population*, page 234.

D'après les documents publiés par M. Émile Levasseur. en y joignant les chiffres pour les années postérieures à celle ou il s'arrête, nous dressons le tableau suivant, qui indique la population à chaque recensement, ou, pour la période la plus récente, la population calculée, le nombre annuel des mariages, des naissances, des décès, et le rapport de chacun de ces nombres à celui des habitants, et le nombre d'étrangers domiciliés :

Années.	Population recensée ou évaluée en millions d'habitants.	Mariages par milliers.	Naissances par milliers.	Décès par milliers.	Excédent des naissances par milliers ou des décès (D).	Rapports pour 1,000 habitants des mariages.	des naissances.	des décès.	de l'excédent des nais. ou des décès(D).	Nombre d'étrangers résidants.
An IX (1801)	27.4	198	903	761	142	7.3	33.1	27.8	5.1	»
1806	29.1	209	916	781	135	7.2	31.5	26.9	4.6	»
1810	29.6	232	934	730	201	7.9	31.4	24.6	6.8	»
1815	29.5	246	953	763	190	8.3	32.2	25.8	6.4	»
1821	30.4	223	965	741	224	7.3	31.7	24.3	7.4	»
1826	31.8	247	992	837	154	7.8	31.1	26.3	4.8	»
1831	32.5	245	986	800	186	7.5	30.3	24.6	5.7	»
1836	33.5	274	970	747	223	8.2	29.2	22.3	6.9	»
1841	34.2	268	976	794	181	8.2	28.5	23.2	5.8	»
1846	35.4	268	965	820	144	7.6	27.3	23.2	4.1	»
1851	35.7	286	971	799	172	8.0	27.1	22.3	4.8	»
1856	36.1	284	962	887	115	7.9	26.8	23.1	3.2	»
1861	37.3	305	1,005	866	138	8.2	26.9	23.2	3.7	»
1866	38.0	303	1,006	884	121	8.0	26.4	23.2	3.2	»
1870	36.9	223	948	1,046	D. 103	6.0	25.5	28.3	D. 2.8	»
1871	36.5	262	926	1,272	D. 446	7.2	22.6	34.8	D. 12.2	»
1872	36.1	252	966	798	172	9.8	26.8	21.9	4.9	»
1873	36.2	321	946	844	101	8.9	26.1	23.3	2.8	»
1876	36.9	291	966	834	132	7.9	26.2	22.6	3.6	»
1881	37.6	282	987	828	108	7.5	24.9	22.0	2.9	»
1886	38.2	283	913	860	52	7.4	23.9	22.5	1.4	1,115,244
1888	38.3	277	883	838	45	7.2	23.1	21.9	1.2	»
1889	38.3	273	881	795	85	7.2	23.0	20.7	2.2	»
1890	38.3	269	838	876	D. 38	7.1	21.9	22.8	D. 1.0	»
1891	38.8	235	866	877	D. 11	7.5	22.6	22.8	D. 0.3	»
1892	38.8	290	835	876	D. 20	7.8	23.4	22.8	D. 0.5	1,101,798
1893	38.8	287	875	868	7	7.6	23.7	22.7	0.2	»
1894	38.4	267	855	815	40	7.5	22.5	21.3	1 0	»
1895	38.4	283	834	852	D. 18	7.4	21.7	22.3	D. 0.5	»
1896	38.5	280	864	772	94	7.6	22.5	20.2	2.5	»
1897	38.6	291	859	751	108	7.6	22.4	19.6	2.8	»
1898	38.7	267	844	810	34	7.5	22.1	21.3	1.0	»

Si l'on étudie attentivement ce tableau, qui embrasse bien près d'un siècle (98 ans), on voit d'abord que la population,

en ce laps de temps, a augmenté de plus de 11 millions d'âmes ; mais l'accroissement se porte presque uniquement sur les deux premiers tiers, de 1801 à 1866. Il s'agit jusqu'en 1860 de la France ancienne, comprenant l'Alsace-Lorraine, mais non la Savoie et Nice, puis de 1860 à 1866, dans ce tableau de la France comprenant à la fois l'Alsace-Lorraine et la Savoie et Nice, enfin, depuis 1870, de la France sans les provinces devenues allemandes. Toutes compensations faites de l'acquisition de Nice et de la Savoie, d'une part, et de la perte de l'Alsace-Lorraine, de l'autre, la population de la France dans ces quatre-vingt-dix-huit années s'est accrue de près de 12 millions d'âmes, ou plutôt, en prenant comme point de départ le recensement de 1806, sans doute plus exact que celui de 1800-1801, d'environ 10 millions d'âmes ou 33 p. 100 environ.

Au point de vue démographique et en ce qui concerne un jugement à porter sur les règles de Malthus, décorées par lui du nom de loi ou de principe, ce qui importe, c'est de voir l'allure dynamique des mariages, des naissances et des décès de suivre leur évolution dans ces quatre-vingt-dix-huit ans. En laissant de côté l'année 1872, qui est une année exceptionnelle, ayant eu à réparer les vides de la guerre, on voit que le taux des mariages à la populaiion s'est maintenu assez élevé de 1810 à 1866 inclusivement, oscillant, sauf des années exceptionnelles, entre 7.8 et 8.3 p. 1,000 ; des années calamiteuses, comme celle de 1831, se ressentant de la révolution de l'année précédente, ou comme celle de 1846, affligée par une famine, ont pu donner des taux de mariage un peu plus bas. Il en a été de même dans la période de 1817 à 1821 inclusivement, dont nous n'avons pu reproduire tous les chiffres dans le tableau qui précède et où le taux des mariages a été de 7 p. 1,000 en 1817, 7.2 en 1818, 7.2 en 1819, 6.9 en 1820 et 7.3 en 1821, par 1,000 habitants, pour se relever ensuite sensiblement. La raison en est, sans doute, dans les grandes hécatombes d'hommes qu'avaient faites les dernières guerres de l'Empire. Sauf cette période quinquennale, la nuptialité en France dans toute cette période très prospère de 1815 à 1869

inclusivement a été assez élevée ; dans les trois années 1867, 1868 et 1869, qui ne figurent pas au tableau ci-dessus, elle a été successivement de 7.9, 7.9 et 8.2 par 1,000 habitants. Dans les années qui suivent la guerre de 1870-71, elle est très forte aussi, beaucoup de vides causés par cette lutte meurtrière étant à combler : elle était tombée à 6 p. 100 en 1870 et à 7.2 en 1871, elle remonte à 9.8 en 1872, 8.9 en 1873, 8.3 en 1874, 8.2 en 1875, et se tient encore à 7.9 en 1876, tous taux très élevés. Depuis lors elle fléchit, oscillant aux environs de 7.5 et se relevant au maximum à 7.6 en 1879 ; puis elle tombe presque à 7 (soit 7.01) en 1890. Cette sensible diminution de la nuptialité de 1877 à 1887 ou 1888 tout au moins ne peut être attribuée qu'à des causes morales générales ; l'effet de l'augmentation des décès causés par la guerre de 1870-71 ne se faisait plus sentir alors, et celui de la diminution des naissances pendant les mêmes années n'apparaissait pas encore. De 1891 à 1893 la nuptialité s'est un peu relevée, sans atteindre encore, il s'en faut de beaucoup, au taux habituel à la période de 1846 à 1869, lequel en moyenne dépassait légèrement 8 pour 1,000. Ce relèvement dans la période 1891 à 1893, qui pourra peut-être se maintenir encore un petit nombre d'années, correspond aux naissances relativement nombreuses des années qui ont suivi la guerre, à savoir 1872 à 1876 inclusivement ; ce relèvement de la nuptialité est même bien modique, si l'on tient compte de ce que la pratique du divorce, introduite en France par une loi de 1884, sans être encore très répandue, se propage néanmoins, et par les nouvelles unions de divorcés ajoute probablement 2,000 ou 3,000 mariages nouveaux au nombre qui, sans cette législation, se serait normalement produit[1].

[1] Voici le nombre des divorces prononcés chaque année depuis la loi de 1884 :

Années.	Divorces.	Années.	Divorces.	Années.	Divorces.
1884.....	1.657	1889.....	4,786	1894.....	6,419
1885.....	4.277	1890.....	5,457	1895.....	6,751
1886.....	2,950	1891.....	5,752	1896.....	7,051
1887.....	3,636	1892.....	5,772	1897.....	7.460
1888.....	4,708	1893.....	6,184	1898.....	7,238

L'affaiblissement de la nuptialité en France, par des causes à coup sûr non physiques, mais morales et sociales, malgré le développement de l'aisance et de l'instruction, ou plutôt par suite même de ces conditions nouvelles, est un fait certain pour la période qui commence en 1877. Nous verrons plus loin s'il est possible d'attribuer, soit au poids des impôts, soit aux charges du service militaire, la totalité ou la plus grande partie de cet affaiblissement. Dès maintenant, quitte à démontrer notre assertion plus tard, disons que ces deux causes ne suffisent pas à expliquer la totalité de cet affaiblissement de la nuptialité, et qu'elles n'y contribuent que secondairement.

Sur un autre des trois éléments que fournit l'état civil relativement à la population, le chiffre des décès, il n'y a qu'une observation importante à faire : c'est la décroissance très sensible du taux de la mortalité, nous ne disons pas depuis 1806 ou 1810 qui appartenaient à une période exceptionnelle, mais depuis 1815. De 1815 à 1830, sous la Restauration, d'après les chiffres publiés par M. Levasseur, dont les principaux ont été reproduits dans notre tableau de la page 578, le taux le plus bas de la mortalité fut de 24 p. 1,000 en 1823, et le plus élevé de 26.3 en 1826, le taux moyen étant de 25.18. Dans la période de 1831 à 1850, le taux de la mortalité fut beaucoup plus favorable, descendant à 21.2 en 1845, montant, il est vrai, à 28.5 au début de la période en 1832 (année du choléra), mais devenant très bas de 1843 à 1848, se relevant, toutefois, à 27.3 en 1849; la moyenne du taux de mortalité dans cette période est encore de 24.07 p. 1,000, chiffre élevé. De 1851 à 1869, on ne voit pas, dans ce mouvement de déplacements industriels, les plus bas taux de mortalité de la période précédente (21.2 p. 1,000 en 1845), mais on se tient au-dessous du taux le plus élevé de la même période (28.5 en 1832); pour cette période 1851-1869, le taux le plus bas de la mortalité est de 21.4 en 1860, et le plus élevé de 27.4 en 1854, la moyenne étant de 24.50 p. 1,000, légèrement supérieure à la moyenne de 1831 à 1850, mais sensiblement inférieure encore à celle de la période 1815-1830.

En laissant de côté la période 1870-1873, comme trop influencée par les résultats de la guerre de 1870-71, considérons la décade 1874-1883. Le chiffre le plus bas de la mortalité est celui de 21.4 en 1874, et le plus élevé de 23.1 en 1875. Ainsi le taux le plus élevé de la mortalité dans la période 1874-1883 est inférieur au taux le plus bas de la mortalité dans la période 1815 à 1830, lequel était de 24 p. 1,000 en 1823 ; d'autre part, le taux moyen de la mortalité pour les années 1874-1883 est de 22.30 p. 1,000, soit inférieur de 2.88 p. 1,000 au taux moyen de 1815-1830, de 1.77 p. 1,000 au taux moyen de 1831-1850, enfin de 2.20 p. 1,000 au taux moyen de 1851 à 1869.

Pour terminer cet examen de la mortalité, considérons la période 1884-1898 : le taux minimum descend à 19.6 p. 1,000 en 1897, ce qui ne s'était jamais vu dans les périodes précédentes, et le maximum est de 22.8 en 1890, 1891 et 1892, la moyenne étant de 21.84 ; cette moyenne, légèrement moindre que celle de la période 1874-1883, eût été sensiblement plus faible sans l'épidemie d'influenza de 1890 à 1892 ; mais elle est considérablement inférieure à celle des périodes écoulées de 1815 à 1869.

Ainsi, une très sensible diminution de la mortalité, de 10 p. 100 environ, caractérise les vingt-cinq dernières années (1873-1898), par comparaison aux cinquante-cinq années de 1815 à 1869. De ce côté, la population tend à s'accroître ; car une réduction de la mortalité moyenne à concurrence de 2 1/2 p. 1,000 de la population représente, sur 38 millions d'âmes, 95,000 vies humaines épargnées par an. Ce gain sur la mortalité tient en partie au bien-être, à l'hygiène, au progrès de la science médicale, et l'on peut espérer une amélioration bien plus accentuée encore dans un prochain avenir ; mais il a une autre cause, qui est moins favorable : il provient, en partie, de ce que les naissances étant moins abondantes, depuis vingt ou trente ans surtout, la population enfantine, qui est très ravagée par la mort, se trouve sensiblement réduite : il serait tout à fait exagéré de n'attribuer qu'à cette dernière cause la diminution de la mortalité, mais elle y entre certainement pour une part.

Les naissances étant de 10 à 12 p. 100 moindres en moyenne dans la période 1884-1898 que dans toute la série d'années de 1826 à 1869, on peut concevoir que la moitié de la réduction de la mortalité tient à cette cause, l'autre moitié au développement du bien-être et de l'hygiène, cette répartition, d'ailleurs, étant tout approximative.

Les colonnes les plus importantes à consulter dans le tableau de la page 578, pour se rendre compte de la tendance du mouvement de la population, ce sont celles qui concernent les naissances; elles sont, au plus haut degré, caractéristiques. On y voit que, au point de vue absolu, après avoir monté, d'une manière presque continue, de l'an IX (1801) jusque vers 1826, après être restée quasi stationnaire en moyenne jusque vers 1869, et pendant les années qui ont immédiatement suivi la guerre de 1870-71, la natalité baisse sensiblement et constamment à partir de 1878, se relevant à peine légèrement en 1893 et en 1896.

Examinons la décade 1879-1888, qui ne peut pas être considérée comme ayant été fort influencée par la guerre 1870-71; en effet, les jeunes gens capables de contracter mariage dans cette décade d'années étaient, pour la presque totalité, au-dessous de l'âge militaire pendant la guerre franco-allemande; d'autre part, le déficit des naissances des années 1870 et 1871 ne pouvait pas encore se faire sentir sur les unions. Dans cette période décadaire de 1879 à 1888, ainsi choisie à l'abri de toute influence exceptionnelle, le chiffre absolu des naissances, d'après les tables de M. Levasseur, est de 9,221,000 en chiffres ronds. Le nombre absolu des naissances dans la période de 1860 à 1869 atteignait 9,922,000; dans la décade de 1831 à 1840, il montait à 9,667,000; enfin dans la décade de 1820 à 1829, il s'élevait à 9,729,000. Ainsi, le chiffre absolu des naissances en France dans la période, parfaitement normale, de 1879 à 1888, est inférieur de 701,000 à celui de la période 1860-1869, de 446,000 à celui de la période 1831 à 1840, et de 508,000 à celui des dix années de 1820 à 1829. Cette diminution du chiffre absolu des naissances, quoique le chiffre de la population globale soit très supérieur à celui des périodes tout au moins de

1820 à 1829 et de 1831 à 1840, et approximativement égal à celui de la période 1861-1869, est certes digne de la plus grande attention.

C'est la colonne, toutefois, du rapport des naissances à la population qui est de beaucoup la plus saisissante et la plus démonstrative. De 1805 à 1815 inclusivement, la natalité se tient 8 années sur 10 fort au-dessus de 30 pour 1,000 habitants, et dans les deux années où elle tombe au-dessous elle ne s'en écarte que d'une façon infinitésimale, étant de 29.4 en 1812 et de 29.9 en 1813; la moyenne de la natalité dans ces dix années est de 31.31 pour 1,000 âmes de population. L'effroyable guerre qui sévissait et qui enlevait et détruisait des légions de conscrits, moissonnant la partie la plus vigoureuse de la jeunesse masculine, ne semblait pas nuire aux naissances; on eût dit qu'elle les stimulait, et que les familles, en vue des pertes possibles, s'approvisionnaient d'enfants. Ces habitudes de forte natalité se prolongèrent, en s'atténuant graduellement, toutefois, pendant les 15 années de la Restauration, période essentiellement pacifique et de relèvement agricole et industriel. Dans les 15 années de 1816 à 1830, la natalité ne descendit que deux fois au-dessous de 30 p. 1,000, et même dans ces deux années exceptionnelles, les deux dernières de la période, elle ne s'écarta guère de ce chiffre, tombant seulement à 29.9 en 1829 et à 29.8 en 1830; quant à la moyenne de la natalité pour ces quinze années, elle fut de 31.25 p. 1,000, très légèrement inférieure à celle des dix années de guerre précédente.

Sous le règne, cependant si progressif, de Louis-Philippe, où s'épanouit la grande industrie et où la paix fut ininterrompue, le taux de la natalité s'abaisse sensiblement; on ne revoit plus une seule fois ces taux de 31 et 32 p. 1,000 qui étaient fréquents, ou celui de 33 qui se présentait occasionnellement; on ne voit même qu'une fois, et précisément dans la première année, en 1831, le taux de 30, qui eût été considéré comme faible pendant les vingt-cinq années précédentes; on tombe bientôt au-dessous de 29, puis au-dessous de 28. Dans cette période 1831 à 1840, la moyenne de la natalité est de 29.01

p. 1,000 habitants ; or, non seulement ce chiffre est inférieur d'environ 7 p. 100 à celui des périodes 1806-1815 et 1816-1830, mais encore un taux aussi bas que cette moyenne ne s'était pas rencontré dans une seule année de cette période d'un quart de siècle. La décade 1841-1850 devait offrir une autre décroissance du taux de la natalité ; il arrive que celle-ci descend, dans certaines années de cette période, au-dessous de 27 et même de 26 p. 1,000, tombant à 25.4 en 1847, qui suit, il est vrai, une année de famine, à 26.4 en 1848, à 26.7 en 1850 ; la moyenne dans cette décade n'est plus que de 27.44 naissances par 1,000 habitants.

L'époque beaucoup plus progressive encore et plus prospère du second empire va-t-elle réveiller cette natalité languissante ? Il n'en est rien. Dans les dix années 1851-1860, non seulement on ne revoit jamais plus ces taux de 33, 32, 31, 30 p. 1,000 qui étaient habituels de 1806 à 1830, ou de 29 et 28 p. 1,000 qui l'étaient de 1831 à 1840, et dont le dernier, celui de 28 p. 1,000, se rencontrait très fréquemment de 1841 à 1845, mais le taux même de 27 devient exceptionnel ; il n'est plus atteint que deux fois dans ces dix années 1851-1860, à savoir en 1851 même et en 1859 ; quant au taux moyen de la natalité dans cette période décadaire de 1851 à 1860, il n'est plus que de 26.33 p. 1,000, inférieur de bien près de 20 p. 100 au taux des périodes 1806-1815 et 1816-1830, et de 9 p. 100 à celui de la période 1831-1840, enfin de 4 p. 100 à celui de la décade 1841-1850. Les dix années suivantes, 1861-1870, ne modifient pas la marche décroissante ; elle était, toutefois, arrivée à un point où la chute devait naturellement se ralentir. Dans ces dix années 1861-1870, non seulement on ne revoit aucun taux de 33, 32, 31, 30, 29 et 28 p. 1,000, mais même celui de 27 p. 1,000 a définitivement disparu, et dans les trois dernières années (1868-1870, l'année 1870 n'ayant nullement été influencée, au point de vue des naissances, par la guerre qui n'éclata qu'au mois de juillet), on tombe au-dessous de 26 p. 1,000 ; la moyenne du taux de natalité pour ces dix années, représentant une période extraordinairement prospère et toute pacifique, est de

26.30 p. 1,000, inférieure d'une façon infinitésimale, il est vrai, au taux, si déprimé déjà, de la période décennale 1851-1860.

Dans les dix années 1871-1880, la natalité est encore plus faible; on pourrait l'expliquer en partie par les ravages qu'a faits la guerre de 1870-71 dans la jeunesse masculine; mais, outre que la forte natalité sous le premier Empire et au début de la Restauration témoigne que cette explication serait insuffisante, les taux déjà très bas de natalité des années 1868, 1869 et 1870 prouvent qu'il doit y avoir à cette décroissance des naissances des causes plus générales. Quoi qu'il en soit, dans cette période 1871-1880, le taux de la natalité n'est jamais remonté à 27 p. 1,000 et est retombé plusieurs années au-dessous de 25; la moyenne en a été de 25.42.

On eût pu espérer que la décade 1881-1890 aurait vu la natalité se relever; alors, l'effet des pertes de jeunes hommes causées par la guerre de 1870-71 ne pouvait plus se faire sentir, dans des proportions sensibles, sur les mariages, et, d'autre part, l'effet de la raréfaction des naissances en 1871 n'était pas encore susceptible de se produire sur les unions, du moins dans une mesure appréciable. Or, cette période de 1881-1890, qui a, d'ailleurs, été toute pacifique et plutôt prospère, considérée dans l'ensemble, n'a fourni qu'une natalité moyenne de 23,87 p. 1,000, inférieure de 23 p. 100 environ à celle des périodes 1806-1815 et 1816-1830; d'environ 17 p. 100 à celle de 1831-1840, de plus de 11 p. 100 à celle de 1841-1850; de 10 p. 100 environ à celle des périodes 1851-1860 et 1861-1870; enfin de 6 à 6 1/2 p. 100 à celle de la période 1871-1880.

Les huit années les plus récentes dont nous ayons les résultats sous les yeux, 1891 à 1898, malgré un faible relèvement des naissances en 1893, donnent un taux de natalité encore inférieur, soit en moyenne 22.35 pour 1,000. Il n'est pas impossible que, pendant trois ou quatre ans, le chiffre des naissances ne soit relevé dans une faible mesure, par l'arrivée à l'âge nuptial des hommes nés dans les années de 1872 à 1876, lesquelles ont été un peu plus prolifiques que celles immédiatement précédentes; mais on peut être certain que ce

développement sera très léger, et que l'on n'atteindra pas, si toutefois même on s'en rapproche, les taux de natalité si modiques des trois dernières années du second Empire, 1868, 1869 et 1870, à savoir : 25.7 pour 1,000, 25.6 pour 1,000, 25.5 pour 1,000 ; la probabilité semble être que, à partir de 1910 à 1915, le taux de la natalité fléchira encore sensiblement et aura de la peine à se tenir au-dessus de 20 ou 21 pour 1,000.

La natalité moyenne actuelle, déjà si faible, n'est maintenue encore que par la survivance des mœurs antiques dans quelques départements reculés, que le mouvement des idées nouvelles finira par pénétrer : quatre départements de Bretagne, le Finistère, le Morbihan, les Côtes-du-Nord, l'Ille-et-Villaine ; la Corse, les Hautes et les Basses-Alpes, la Lozère et, d'autre part, deux départements septentrionaux qui comptent un important élément étranger, le Nord et le Pas-de-Calais. Si la dizaine de départements encore relativement un peu prolifiques vient à se mettre au pas du reste de la France, ce qui semble être l'affaire de quelques années, la natalité française, déjà si faible, pourra encore baisser ; c'est ce que l'examen attentif des statistiques des naissances par département nous permettait déjà d'annoncer il y a vingt ans. *Au fur et à mesure que les départements primitifs se civilisent, dans toutes les acceptions reçues du mot, la natalité générale doit faiblir.*

Pour qu'on saisisse facilement la décroissance ininterrompue de la natalité en France, nous dressons le tableau suivant :

Périodes d'années.	Taux moyen de la natalité par 1.000 habitants.	Taux le plus élevé dans la période.	Taux le plus bas dans la période.
1806-1815....	31.31	33.40 (1814)	29.40 (1812)
1816-1830....	31.25	33.10 (1816)	28.80 (1830)
1831-1840....	29.01	30.38 (1831)	27.90 (1840)
1841-1850....	27.44	28.50 (1841 et 1842)	25.40 (1847)
1851-1860....	26.33	27.90 (1859)	25.00 (1855)
1861-1870....	26.30	26.90 (1861 et 1863)	25.50 (1870)
1871-1880....	25.42	26.80 (1872) / 26.20 (1874)	24.50 (1880)
1881-1890....	23.87	24.90 (1881)	21.90 (1890)
1891-1898....	22.35	22.70 (1893)	21.70 (1895)

Il suffit de jeter les yeux sur ce tableau pour saisir l'énorme recul du taux des naissances en France depuis le commencement du siècle. Jamais l'on n'eût eu l'idée, sous le premier Empire, sous la Restauration et dans la première décade du règne de Louis-Philippe, d'une natalité aussi faible, nous ne disons pas que celle de 1881-1890 ou 1891-1898, mais que celle même de la période 1861-1870. Le taux annuel le plus élevé de cette période 1861-1870, à savoir celui de l'année 1861 et de l'année 1863, reste fort au-dessous du taux annuel le plus bas de la période 1831-1840, et encore plus de celui de la période 1816-1830 ou de celle 1806-1815.

Cette décadence quasi ininterrompue du taux annuel des naissances depuis le commencement du siècle offre tous les caractères de la permanence. Évidemment, elle finira par avoir un terme, puisque le taux des naissances ne peut tomber à rien, et que l'on ne peut guère supposer que les naissances annuelles puissent fléchir au-dessous de 650,000 à 700,000 par exemple, ce qui ne représenterait guère qu'une moyenne de 2 naissances par mariage, et le nombre actuel des enfants naturels qui est de 75,000 à 80,000 par année. On peut espérer que le nombre des naissances ne tombera pas à ce chiffre si modique de 650,000 à 700,000 par an; mais rien n'indique qu'il se relèvera sensiblement. Il est très peu probable que l'on revienne aux chiffres de 950,000 à 1 million de naissances annuelles qui étaient la règle presque constante de 1815 à 1868[1] pour une population qui, au moins jusqu'en 1860, était fort au-dessous de la population actuelle.

Il n'en résulte pas, néanmoins, que la population de la France doive nécessairement se réduire; elle a bien diminué, il est vrai, dans les trois années consécutives 1890, 1891 et

[1] D'après les tables de Levasseur, *La Population française*, tome II, pages 6 à 9, dans tout ce long espace de 1815 à 1868, le chiffre des naissances annuelles n'a été que 8 fois, en ces 53 années, au-dessous de 950,000; encore, dans ces 8 années, sauf quatre, n'était-il que de très peu inférieur à 950,000; depuis 1869, au contraire, jusqu'en 1893 inclusivement, le chiffre de 950,000 naissances annuelles n'a été atteint, en ces 25 ans, que dans 3 années, et il ne l'a plus été une seule fois depuis 1877.

1892 et de nouveau en 1895, du chef de son mouvement propre, l'immigration et l'émigration laissées de côté; mais cette réduction qui a été de 38,000 âmes en 1890, 11,000 âmes en 1891, 20,000 en 1892 et 18,000 en 1895, peut être considérée comme tenant encore plus au chiffre anormalement élevé des décès qu'au chiffre déprimé des naissances. Les épidémies d'influenza et de choléra en sont la cause, et l'on peut les regarder comme accidentelles. Quoique le taux des décès se soit sensiblement atténué depuis 1816 et même depuis 1850 ou 1870 en France, on peut concevoir qu'il se restreigne encore sensiblement. Avec les progrès de l'hygiène et du bien-être, si l'on enraye le vice alcoolique, il ne serait pas impossible que le taux des décès tombât avec le temps à 20 pour 1,000 environ, soit à 770,000 ou 780,000 par an, taux auquel on s'est tenu dans les années 1896 et 1897 ou même à 18 ou 19 pour 1,000 ; le chiffre des naissances des dernières années pourrait encore baisser de 7 à 8 p. 100 environ, tout en laissant, dans l'hypothèse de cette amélioration de l'hygiène, un très faible excédent des naissances sur les décès. Cet excédent très modique serait bien loin de correspondre au développement de la puissance productive de l'homme et du sol français, même en ce qui concerne les subsistances proprement dites.

Ainsi la France, tout en tenant compte des progrès probables de l'hygiène, paraît destinée, *en ce qui concerne son mouvement propre*, à ne plus avoir qu'une population quasi stationnaire, peut-être même légèrement décroissante.

La France inflige donc un démenti flagrant au prétendu principe de la population de Malthus; le démenti est d'autant plus catégorique que Malthus, il y a bien près d'un siècle, était loin de considérer que la France fît exception à la loi qu'il croyait avoir établie. On a vu plus haut que Malthus signalait les très nombreux mariages dans l'ancienne France, le très grand nombre des enfants dans notre pays, la très forte proportion de la population enfantine à la population totale, l'influence prolifique de la petite propriété, etc. (Voir plus haut, pages 573 et 574). *La France de la fin du dernier siècle et du commencement*

de ce siècle paraissait donc à Malthus un argument en faveur de sa doctrine. Aujourd'hui, sauf que les mariages sont restés dans ce pays assez nombreux, tout en l'étant moins que vers le milieu du siècle, tous les autres traits constatés par Malthus dans la population de notre pays ont fait place à des traits opposés : les naissances sont peu nombreuses, la population enfantine est en faible proportion avec la population totale, la petite propriété porte à la stérilité.

D'où vient que la situation démographique de la France se soit ainsi complètement retournée depuis l'ancien régime, ou même depuis 1806, depuis 1816 et, d'une manière plus décisive, depuis 1840? S'il en a été ainsi de la France, n'en sera-t-il pas de même dans un prochain avenir des autres pays, de beaucoup d'entre eux, du moins? *La France constitue-t-elle une exception définitive, ou bien, au contraire, a-t-elle seulement accompli plus tôt que les autres une évolution qui doit mener graduellement les nations civilisées à l'amoindrissement de la natalité?*

Il faut noter que la natalité française, quoique déjà fort amoindrie, se soutient encore un peu par la forte proportion d'une catégorie de naissances qui est peu désirée, à savoir les naissances illégitimes, comme en témoigne le tableau suivant.

Périodes d'années.	Chiffre le plus élevé.	Chiffre le plus bas.
1806-1815....	60,000 (1815)	47,000 (1806)
1816-1830....	72,000 (1826)	58,000 (1818)
1831-1840....	74,000 (1835)	67,000 (1832)
1841-1850....	71,000 (1841)	64,000 (1847)
1851-1860[1]...	80,000 (1859)	64,000 (1855)
1861-1870....	77,000 (1865)	70,000 (1869)
1871-1880....	70,000 (1873)	59,000 (1871)
1881-1890....	75,000 (1884)	70,000 (1881)
1891-1898....	76,500 (1893)	73,278 (1895)

On ne peut dire que d'une façon absolue le chiffre des

[1] Nous prenons le chiffre de 80,000 pour 1859 dans les tables de M. Levasseur, sans avoir pu le contrôler.

enfants naturels ait considérablement augmenté en France, puisque les *maxima* actuels ne dépassent guère ceux des périodes 1816-1830 et 1841-1850 et qu'ils sont au-dessous des *maxima* de 1851 à 1860 et de 1861 à 1870, mais le chiffre des naissances naturelles est devenu plus constant, et les *minima* actuels sont sensiblement au-dessus des *minima* des périodes antérieures. A tout considérer, les naissances naturelles ont augmenté dans leur ensemble, sinon relativement au bloc de la population, du moins par rapport au chiffre total des naissances qui a sensiblement décru. On sait, d'ailleurs, que le nombre des naissances naturelles est loin d'être un critérium exact de la moralité d'une population, l'absolue immoralité, l'immoralité raffinée, réduisant beaucoup les naissances naturelles elles-mêmes.

Pendant que la natalité irrégulière et non désirée se maintient ainsi ou même s'accroît, la natalité régulière et qui devrait être désirée se restreint. Nous empruntons à M. Levasseur le tableau suivant de la natalité légitime par mariage, en le complétant pour les années 1890-1898.

Nombre moyen de naissances légitimes par mariage [1]

Périodes d'années.		Périodes d'années.	
1800-1805....	4.24	1851-1855....	3.11
1806-1810....	3.84	1856-1860....	3.04
1811-1815....	3.49	1861-1865....	3.07
1816-1820....	4.08	1866-1870....	3.15
1821-1825....	3.84	1871-1875....	2.80
1826-1830....	3.58	1876-1880....	3.09
1831-1835....	3.48	1881-1885....	3.03
1836-1840....	3.26	1886-1889....	2.96
1841-1845....	3.21	1890-1898....	2.74
1846-1850....	3.23		

Ce tableau est fort démonstratif. Il montre que depuis 1800-1805 jusqu'à 1886-1889 ou 1890-1898, la natalité légitime par mariage a diminué de plus de 35 p. 100 ; si l'on se reporte,

[1] Levasseur, *La Population française*, tome III, page 150.

comme point de comparaison, au milieu du siècle, c'est-à-dire à la période 1831 à 1850, elle s'est encore réduite d'environ 15 à 16 p. 100.

RECHERCHE DES CAUSES DU CHANGEMENT DU TAUX DE NATALITÉ EN FRANCE. — Si maintenant, on recherche les causes de cette profonde modification des conditions démographiques de la France, chacun indique la sienne. La plupart mettent en avant le poids des impôts, le service militaire; d'autres, l'absence de liberté de tester, le désir du paysan de ne pas morceler sa fortune. Cette dernière cause peut certainement intervenir dans une mesure un peu appréciable, quoique beaucoup moins considérable qu'on ne le suppose. Les charges du service militaire, surtout depuis la guerre de 1870-71, notamment les périodes complémentaires des 28 jours et des 13 jours imposées aux réservistes, peuvent agir sur le nombre des mariages, plus encore que sur celui des enfants par famille. Le poids des impôts nous paraît, au contraire, comme il sera démontré plus loin, n'avoir qu'une influence insignifiante; les impôts étaient relativement assez faibles sous le second Empire, et déjà la réduction de la natalité était fort sensible: d'autre part, *dans les contrées comme la Belgique et la Suisse, où se trouvent des populations de race et langue françaises, très peu chargées d'impôts et de service militaire, la réduction de la natalité est très forte, à peu près aussi forte qu'en France.*

Toutes ces causes alléguées pour rendre compte de la diminution graduelle de la natalité sont des causes secondaires. *Les grandes causes de l'affaiblissement du taux de natalité en France, causes qui ont commencé à agir dans la plupart des autres pays et dont l'action paraît devoir s'étendre et s'accentuer chaque jour chez les peuples civilisés, sont de deux ordres :* 1° *dans l'ordre matériel, les enfants ne sont plus rémunérateurs et n'apportent pas de revenu aux parents, comme autrefois dans les occupations agricoles et industrielles de l'enfance et de l'adolescence;* 2° *le développement de l'instruction, de l'ambition personnelle et familiale, des idées démocratiques, la concurrence plus âpre dans les carrières diverses, les goûts de luxe, du sans-gêne,*

l'excès de la prévoyance retardent d'un côté ou diminuent les mariages et, de l'autre côté, font appréhender la venue d'un grand nombre d'enfants par ménage.

L'homme primitif, en règle générale, est prolifique, et chaque degré d'amélioration de son sort, qui ne le fait pas sortir, toutefois, de cet état primitif, accroît sa prolificité; l'homme civilisé, quelles que soient les ressources qu'il possède, cesse, en règle générale, d'être prolifique.

DÉMONSTRATION DE LA TENDANCE GÉNÉRALE CHEZ TOUS LES PEUPLES CIVILISÉS A L'AMOINDRISSEMENT DE LA NATALITÉ; CET AMOINDRISSEMENT EST EN PROPORTION DE L'AISANCE ET DU DÉVELOPPEMENT DES IDÉES ET DES MŒURS DÉMOCRATIQUES. — LA BELGIQUE. — Un coup d'œil jeté sur les statistiques des principaux pays arrivés à un haut état de civilisation va convaincre de cette vérité.

Considérons un des pays où la natalité est restée encore assez forte et où la population n'est que médiocrement aisée : la Belgique. Examinons-la d'abord en bloc, puis en prenant ensuite à part chacune des deux grandes catégories ethniques d'habitants qu'elle contient : les Flamands et les Wallons.

On a vu plus haut (page 568) que, de 1830 à 1897, en soixante-sept ans d'un régime de très rapides progrès industriel et agricole et de paix ininterrompue, la Belgique a gagné 2,510,000 âmes, passant de 4,076,513 habitants à 6.586,593, soit un accroissement de 62 p. 100 environ; mais, comme il s'est produit une certaine émigration belge, ces chiffres n'expriment pas absolument toute la puissance d'accroissement de la population du pays. Ce qu'il faut considérer, ce sont les naissances annuelles et leur rapport à la population existante. Si l'on s'arrête aux chiffres absolus, les naissances annuelles se sont accrues ; elles oscillaient entre 129.070 et 132,170 dans la période de 1830-1840; elles oscillent entre 177,485 et 190,987 dans la période 1891-1897. L'augmentation du chiffre absolu des naissances est, toutefois, assez faible dans la dernière période par rapport à la période 1871-1880; on sent là un ralentissement. Si, au lieu de considérer les

chiffres absolus, on examine attentivement la proportion des naissances à la population, on est frappé de l'affaiblissement graduel et presque continu de ce rapport. On en jugera par le tableau suivant que nous composons avec l'*Annuaire Statistique de la Belgique* pour 1898.

Périodes d'années.	Population moyenne.	Chiffre de naissances absolu dans la la période.	Rapport moyen annuel des naissances à la population pour mille habitants.	Taux annuel le plus élevé de ce rapport pendant la période.	Taux annuel le plus bas.
1831-1840 [1].	4,168,856	1,088,639	33.55	35.24 (1838)	31.46 (1832
1841-1850..	4,292,297	1,299,681	30.61	33 92 (1841)	27.23 (1847
1851-1860..	4,586,335	1,371,197	30.07	32.38 (1859)	27.47 (185
1861-1870..	4,923,320	1,557,132	31.83	32.77 (1870)	30.44 (1862
1871-1880..	5,356,480	1,717,602	32.33	33.11 (1874)	31.04 (1880
1881-1890..	5,867,797	1,758.284	30.28	31.78 (1881)	28.96 (1890
1891-1897 [1].	6.347.000	1,286,465	29,14	29.97 (1891)	28.92 (1892

Si l'on examine avec soin ce tableau, on y voit que la proportion de 33.55 naissances par 1,000 habitants, qui constitua la moyenne en Belgique dans la période décennale 1831-1840, ne réapparut plus dans les décades postérieures; que, de même, le taux annuel le plus élevé, à savoir celui de 35.24 p. 1,000 en 1838, ne fut plus atteint désormais. Il est vrai que dans les décades 1861-1870 et 1871-1880 le taux annuel moyen de la natalité fut supérieur à celui des périodes 1841-1850 et 1851-1860; cela tient, d'une part, à ce que la population, devenue plus aisée, subit moins le contre-coup d'événements comme les famines de 1846, les crises de 1853 et 1854; le taux de la natalité fut plus constant dans les périodes 1861-1870 et 1871-1880, sans s'élever jamais en une seule année, non seulement aussi haut qu'en 1838, mais même qu'en 1841. Le très grand essor de l'industrie et du bien-être dans ces deux décades 1861-1870 et 1871-1880, opérant sur une population

[1] Pour avoir des périodes comparables, c'est-à-dire décennales, nous laissons de côté l'année 1830; mentionnons seulement que dans cette année, la population de la Belgique était de 4,076,513, le chiffre des naissances de 131,676, soit un rapport de 32,30 par 1,000 habitants.

encore très fruste et assez primitive, rendit ainsi la natalité, non pas à proprement parler plus abondante, mais plus régulière que dans les décades 1841-1850 et 1851-1860, tout en laissant le taux moyen de cette natalité fort inférieur à celui de la période 1831-1840. Mais à partir de 1881, et quoique l'on ne puisse dire que la prospérité du pays se fût atténuée, le taux de la natalité diminue très sensiblement ; c'est à peine si, pour cette décade 1881-1890, il dépasse légèrement 30 p. 1,000, s'établissant, en moyenne, à 30.28 p. 1,000, et dans les années suivantes, 1891 à 1897, il descend au-dessous de 30. On jugera mieux cet affaiblissement du taux de la natalité en Belgique, par le tableau détaillé suivant relatif aux dernières années :

Années.	Population moyenne.	Chiffre absolu des naissances.	Rapport des naissances à la population par 1,000 habitants.
1881.....	5,585,846	175,411	31.78
1882.....	5,655,197	176,345	31.57
1883.....	5,720.807	174,484	30.85
1884.....	5,784,958	176,721	30.89
1885.....	5,853,278	175,043	30.26
1886.....	5,909,975	175,091	29.91
1887.....	5,974,743	175,466	29.69
1888.....	6,030,043	175,586	29.39
1889.....	6,093,798	177,542	29.44
1890.....	6,069,321	176,595	28.98
1891.....	6,136,444	181,917	29.97
1892.....	6,195,355	177,485	28.92
1893.....	6,262,272	183,062	29.55
1894.....	6,341,958	181,466	28.98
1895.....	6,410,783	183,015	28.55
1896.....	6,495,886	188,533	29.02
1897.....	6,586,593	190,987	29 00

Ainsi, de 1886 à 1897, le taux de 30 naissances pour 1,000 habitants ne réapparaît pas, alors que dans toutes les décades de 1831 à 1880 inclusivement, le taux moyen décadaire se tenait au-dessus, parfois très au-dessus, de cette proportion de 30 pour 1,000. Cependant, la période 1889 à 1897 a été une période de grande prospérité pour les principales industries belges, notamment l'industrie houillère et métallurgique : c'est dans

les années 1890 et 1891 que les salaires ont été le plus élevés dans les charbonnages belges, montant à 1,117 francs en moyenne par ouvrier en 1890 et à 1,086 en 1891, au lieu de 920 francs en 1880 et de 812 en 1885 ; c'est également dans ces années 1890 à 1892 que le chiffre d'ouvriers employés dans les charbonnages fut le plus considérable, dépassant de 10 à 15 p. 100 celui des années 1880 à 1885[1]. Néanmoins, et bien que le rapport des mariages à la population ait été assez élevé, de 1887 à 1892, particulièrement depuis 1889, on voit le taux des naissances annuelles sensiblement fléchir. *C'est une application de cette loi générale que, dans une population qui a atteint une certaine somme d'instruction, de bien-être et qui s'est imprégnée des idées démocratiques, la prolificité diminue ; il est probable qu'il en sera ainsi de plus en plus en Belgique.* Dans les huit années de la période 1886 à 1893, le taux de la natalité en Belgique est tombé au-dessous de ce qu'il était en France de 1806 à 1830 inclusivement et se rapproche de la moyenne de la période 1831-1840 chez nous (voir plus haut, page 585). Il y a bien des chances pour qu'il suive, plus lentement sans doute, la même pente décroissante.

Ce n'est, toutefois, là qu'un *critérium* insuffisant. La Belgique contient juxtaposées deux populations très distinctes, la flamande et la wallonne ; la première peut être considérée comme ayant encore l'ensemble des sentiments des anciens âges, la wallonne, au contraire, qui parle notre langue doit être regardée comme plus pénétrée de ce que l'on appelle la civilisation moderne. Or, si l'on considère à part la natalité dans les différentes provinces belges, on voit que le taux en reste assez élevé, tout en fléchissant graduellement, dans les provinces flamandes, et qu'il est devenu très bas, presque aussi bas qu'en France, dans les provinces wallonnes. Le tableau suivant fournit la démonstration de cette très curieuse et très importante observation.

Les provinces wallonnes, ou de langue française, sont celles

[1] *Annuaire statistique de la Belgique* pour 1893, page 291.

de Hainaut, Namur, Liège, Luxembourg et le sud du Brabant; les provinces flamandes sont celles d'Anvers, de la Flandre Orientale, de la Flandre Occidentale, de Limbourg; enfin, le Brabant est une province mixte[1]. (*Voir plus loin le tableau pages 600-601.*)

Ce tableau, que nous avons dressé d'après l'Annuaire statistique de la Belgique pour 1893, est d'une importance capitale au point de vue démographique.

On y voit que dans les premières années, en 1840 et encore dans les décades 1841 à 1850 et 1851 à 1860, la natalité dans les provinces wallonnes, Hainaut, Namur, Liège, Luxembourg et dans la province mixte, le Brabant, n'est pas inférieure ou n'est que de peu inférieure à celle des provinces flamandes, Anvers, les deux Flandres et le Limbourg. Ces proportions changent complètement à partir de la décade 1861-1870, et surtout 1871-1880; les populations flamandes restent prolifiques et même le deviennent un peu plus, tandis que les provinces wallonnes cessent de plus en plus de l'être; l'écart entre les deux catégories de provinces va chaque année en s'accentuant. La natalité dans les provinces wallonnes finit par devenir très faible. Dans la période 1881-1890 notamment, qui n'offre, cependant, au point de vue économique rien de bien exceptionnel et dont les dernières années, 1888 à 1890, ont même été signalées par une grande reprise industrielle et par une forte hausse des salaires, si la natalité se maintient à 36.35 pour 1,000 habitants dans la province d'Anvers, 32.14 dans la Flandre occidentale, à 31.58 dans la Flandre orientale, 30.37 pour le Limbourg, toutes provinces flamandes, si elle reste encore de 31.09 dans le Brabant, province mixte qui comprend la capitale, elle s'affaisse au taux médiocre de 28.94 dans la province de Liège, et aux taux très bas de 25.73 dans le Hainaut, 25.03 dans le Luxembourg, 24.23 dans la province de Namur, tous pays wallons. Les années suivantes, 1891 et 1892, quoique succédant à une période de grande prospé-

[1] Le présent tableau a été constitué par nous avec les relevés figurant dans l'*Annuaire statistique de la Belgique*, pour 1893, pages 42-43 et 93.

rité industrielle et se ressentant encore des suites de cette prospérité, offrent une décadence plus sensible. La natalité même des provinces flamandes faiblit : Anvers et les deux Flandres conservent encore une natalité sensiblement supérieure à 30 p. 1,000 ; mais le Limbourg, comme moyenne pour ces deux années, descend au-dessous de cette proportion ; la province mixte du Brabant, quoique contenant la capitale et sa banlieue, dépasse à peine comme moyenne de ces deux années 29 p. 1,000. Quant aux quatre provinces purement wallonnes, le Hainaut, Namur, Liège et le Luxembourg, la natalité y tombe au-dessous de 24 p. 1,000, comme moyenne des deux années, dans la province de Namur, la moins prolifique, et se tient à peine à 27 p. 1,000 dans la province de Liège, la plus prolifique du groupe wallon.

S'il ne s'agissait que de pures provinces agricoles, comme le Luxembourg et Namur, on pourrait considérer que cette décroissance de la natalité est exceptionnelle ; mais les provinces industrielles de Liège et du Hainaut, cette dernière qui contient les centres si importants de Charleroi, Mons, Soignies, Tournay, sont à peu près dans le même cas. Si l'on groupe les quatre provinces wallonnes, Hainaut, Liège, Namur et Luxembourg, et que l'on considère la décade de 1881-1890, on a un ensemble de population de 2,289,225 âmes en 1885, groupe assez important, assez diversifié comme occupations pour qu'on en fasse la base d'une observation démographique sérieuse ; la moyenne annuelle des naissances dans cette période de dix ans y a été de 60,599, soit un rapport de 26.47 p. 1,000 habitants, rapport très faible, dépassant à peine celui de la France entière dans la période 1861-1870, lequel était de 26.30 (voir plus haut, p. 585). Le taux de la natalité s'est encore affaibli dans les quatre provinces wallonnes dans les deux années 1891 et 1892 ; la moyenne de la population de ces quatre provinces dans ces deux années étant de 2,387,293 âmes, le chiffre moyen des naissances y a été, également dans ces deux années, de 61,064, soit un taux annuel de natalité de 25.58 p. 1,000 habitants, guère plus que la moyenne pour

la France dans la décade 1871-1880, laquelle fut de 25.42 p. 1,000 (voir plus haut, p. 586). Si aux quatre provinces wallonnes on voulait même joindre la grande province mixte, le Brabant, contenant la capitale et la banlieue, on aurait comme moyenne de la population des quatre provinces wallonnes, Hainaut, Namur, Liège, Luxembourg, et de la province mixte le Brabant, le chiffre de 3,516,194 habitants, et une moyenne de naissances pour chacune de ces deux années, 1891 et 1892, de 93,897, soit 26.70 p. 1,000, taux encore très faible, inférieur à celui de la natalité française de 1851 à 1860, et à peine supérieur à celui de cette même natalité française de 1861 à 1870 (voir plus haut, p. 585).

Ainsi, *les provinces wallonnes de la Belgique et, dans une moindre mesure, la province mixte du Brabant, présentent, au point de vue de la natalité, exactement la même caractéristique que la France : une décroissance très sensible et rapide qui aboutit à un taux en définitive très bas.*

On ne peut prétendre que ce soit là une question de race ; car, si l'on consulte le tableau ci-dessous (p. 600-601) on voit que, vers le milieu de ce siècle, en 1840 et dans la période 1841 à 1850, la natalité était forte dans les provinces wallonnes et dans le Brabant et y dépassait même la natalité des provinces flamandes. Le taux de la natalité s'est relevé dans ces dernières de 1851 à 1880 ; il a considérablement décrû, au contraire, dans les premières. La raison en est que les provinces flamandes, d'abord très pauvres, employèrent le premier surcroît de ressources qui leur vint, de 1850 à 1880, à des mariages plus précoces et plus féconds. Les provinces wallonnes, qui étaient déjà un peu plus aisées, éprouvèrent l'influence d'un surcroît notable de bien-être au delà d'un certain degré, du développement plus rapide de l'instruction et de tout l'ensemble d'idées et de sentiments, les uns bons, les autres médiocres, certains mauvais, qui composent ce que nous appelons la civilisation ; or, ces facteurs divers, les uns d'ordre matériel, les autres d'ordre moral, portent à l'amoindrissement de la prolificité. Avec le temps, il est probable que

les provinces flamandes, qui sont encore dans un état mental et matériel primitif, en viendront à la même situation que les provinces wallonnes. *Un premier degré de bien-être, parmi des populations rudes et ayant peu de besoins, développe la prolificité; un degré ultérieur de bien-être, accompagné de tous les sentiments et de toutes les idées que suscite le développement de l'instruction et du milieu démocratique, amène la réduction graduelle de la prolificité.*

Cet exemple si caractéristique et si décisif des provinces wallonnes de la Belgique prouve avec éclat combien *il est faux d'attribuer, comme on le fait souvent, la diminution des naissances en France à des causes accessoires comme la lourdeur des impôts en général ou l'assiette des taxes indirectes en particulier et le service militaire.* Les Belges, nation neutre, n'ont pas eu de guerres depuis 1830; ils ne sont pas astreints au service militaire personnel. Leurs impôts sont très légers. Nous avons prouvé que c'est le peuple le moins taxé de l'Europe[1]. Ils n'ont, en particulier, ni octrois, ni droits de douane élevés, ni lourdes contributions indirectes intérieures. Néanmoins, les provinces wallonnes de la Belgique sont, au point de vue de la natalité, dans un état presque aussi déprimé que la France. C'est la même cause générale qui agit dans les deux pays : l'extension du bien-être matériel et de cet état mental particulier, ayant de bons et de mauvais effets, que nous appelons la civilisation.

Même démonstration continuée : la Suisse. — La Suisse pourrait offrir une démonstration du même genre. Les riches et éclairés cantons de Genève et de Vaud ont une natalité très faible, comparée à celle des cantons plus primitifs, Appenzell, Schwitz, Glaris, Schaffhouse, Uri, Berne, etc. Ainsi, dès la période de 1861-1865, tandis que le nombre des naissances pour 1,000 habitants était en moyenne, en Suisse, de 31.30, ou que, suivant une autre méthode de compter, il y avait dans le pays 32 habitants pour une naissance, on relevait dans le

[1] Voir notre *Traité de la Science des Finances*, tome I^er^, page 142.

canton de Genève 44 habitants pour une naissance et dans celui de Vaud 35, soit 22.72 naissances seulement pour 1,000 habitants dans le premier canton et 28.51 dans le second ; au même moment la proportion des naissances était supérieure à 34 pour 1,000 dans les cantons primitifs d'Appenzell, Schwytz, Glaris, Schaffouse, Uri, etc.[1].

Il n'en va pas autrement dans les dernières années : en 1892, la population de la Suisse étant de 2,962,098 âmes et la natalité de 86,265 (mort-nés non déduits), il en résulte une proportion de 29.12 naissances pour 1,000 habitants; cette moyenne est déjà fort inférieure à celle de 1861-1865, qui était de 31,30 naissances pour 1,000 habitants. En outre, il ne se rencontre dans le canton de Genève, pour 108,107 habitants, que 2,361 naissances, soit 21.84 pour 1,000 ; dans le canton de Vaud, pour 253,166 habitants, il n'y a que 7,119 naissances (morts-nés compris[2]), soit 28.12 pour 1,000 habitants, ou moins que la moyenne. Il est difficile avec les petits cantons suisses et la défectuosité des statistiques de ce pays qui publient en général des chiffres bruts, sans les rapports proportionnels, et ne font pas de résumés décennaux, de poursuivre une démonstration comme celle que nous a fournie, d'une façon si saisissante, la Belgique. Mais les faits relatifs à ces deux riches cantons de Genève et de Vaud sont déjà assez probants.

La règle générale sans exception, dans tous les pays civilisés, est que, dans les temps récents, proportionnellement au développement du bien-être, de l'instruction, des idées démocratiques et nouvelles, la prolificité décroît.

COMPARAISON DU TAUX DE LA NATALITÉ DANS TOUS LES PAYS D'EUROPE ET DE L'ALLURE DE CE TAUX DEPUIS VINGT ANS. — Un des rares statisticiens qui apportent une méthode rigoureuse et un soin minutieux à leurs relevés, M. Bodio, chef de la statistique d'Italie, a dressé une table du taux de la natalité

[1] *Geburten, Sterbefälle und Trauungen in der Schweiz in Yahren* 1867-1872, *herausgegeben von Statistischen Bureau*, Bern 1873, page XXII, donnant un tableau récapitulatif pour les années antérieures.

[2] *Mouvement de la Population de la Suisse pendant l'année 1892.* Berne 1894, page 4.

(morts-nés déduits) pour chacune des dix-neuf dernières années dans vingt-neuf pays, à savoir toutes les grandes nations d'Europe et, en outre, certaines fractions nationales jouissant d'une individualité spéciale, comme l'Écosse, l'Irlande, la Bavière, le Wurtemberg, etc., et en plus trois des États qui composent la fédération américaine du Nord, le Massachusetts, le Connecticut, le Rhode Island et enfin la province de Buenos-Ayres[1]. En considérant ces tables on voit que, pour presque tous les grands pays occidentaux, la natalité est sensiblement moindre dans les trois dernières années par exemple, 1889-1892, que pendant toute la série des années précédentes. Tel est le cas non seulement de la France, mais de l'Angleterre et Galles, de l'Écosse, l'Irlande, l'Empire germanique et ses composants : la Prusse, la Bavière, la Saxe, le Wurtemberg ; l'Autriche, la Hongrie, la Suisse, la Belgique, la Hollande, la Suède, la Norvège (pour celle-ci la réduction est faible, presque insignifiante), le Danemark (avec la même observation que pour la Norvège), la Finlande. Il n'y a d'exception que pour des pays primitifs, l'Espagne, le Portugal, la Serbie, la Russie, la Roumanie, et aussi pour l'Italie dont la grande masse de la population peut être rangée également parmi les primitives.

Un examen attentif des tableaux de M. Bodio fournit la démonstration de cette loi démographique que le développement du bien-être, de l'instruction et des idées et des sentiments démocratiques affaiblit la prolificité. En reproduisant textuellement les chiffres de M. Bodio pour les principaux pays, nous y introduisons, afin de faciliter la comparaison, les chiffres de la moyenne du taux des naissances relativement à la population par périodes triennales, la dernière période seule étant quadriennale. On aura ainsi une conception plus complète du phénomène, les années isolées pouvant être affectées par quelque cause spéciale qui agit beaucoup moins sur trois années consécutives.

[1] *Movimento della Popolazione. Confronti Internationali*, *Matrimoni e nascite negli anni* 1874-1892, Rome 1894.

	Italie.	France.	Angleterre et Galles.	Ecosse.	Irlande.	Empire Germanique.	Autriche.	Bonarie.	Suisse.	Belgique.	Hollande.	Suède.	Norvège.	Danemark.	Espagne.	Portugal.	Roumanie.	Serbie.	Russie européenne.	Finlande.	Grèce.	Massachusetts.	Connecticut.	Rhode-Island.
1871	34.9	26.2	36.0	35.5	26.7	40.1	39.7	42.7	30.4	33.9	36.4	30.7	30.6	30.9	»	»	»	41.8	50.4	37.7	30.1	28.3	31.7	34.8
1875	37.7	26.0	35.4	35.2	26.2	40.6	39.9	45.2	31.8	32.5	36.6	34.0	31.4	31.9	»	»	»	45.9	50.4	36.4	30.4	26.6	34.4	34.2
1876	39.2	26.2	36.4	35.6	26.6	40.8	40.0	45.6	32.8	33.2	36.1	30.7	31.9	32.6	»	»	»	44.6	49.6	36.5	30.8	25.5	33.8	33.3
Moyenne de la période 1874-1876.	37.3	26.1	35.9	35.5	26.5	40.5	39.9	44.5	31.7	32.9	36.7	30.8	31.2	31.8	»	»	»	48.3	50.1	36.9	30.1	26.8	33.9	34.1
1877	37.0	25.5	36.0	35.3	26.4	40.1	38.7	43.3	33.0	32.3	36.6	30.9	31.8	32.3	»	»	»	83.2	48.6	38.0	30.0	25.3	»	32.6
1878	36.2	26.2	35.6	34.9	25.4	38.9	38.6	42.9	31.3	31.5	36.1	29.7	30.9	31.7	»	»	»	38.3	46.4	35.3	27.8	24.7	31.8	34.0
1879	37.8	25.9	34.7	34.3	25.7	38.9	39.2	45.8	30.5	31.5	36.6	30.4	31.8	32.0	»	»	»	39.5	49.2	37.5	24.6	28.5	33.4	33.5
Moyenne de la période 1877-1879.	37.0	26.3	35.4	34.8	25.8	39.3	38.8	44.0	31.3	31.8	36.4	30.3	31.2	32.0	35.8	»	»	37.0	48.1	36.9	27.5	24.5	33.1	33.0
1880	33.9	24.7	34.3	33.6	24.6	37.6	37.7	42.9	29.7	31.4	35.5	29.4	30.8	31.8	35.4	»	»	40.4	48.7	36.3	24.3	24.8	31.7	32.4
1881	36.0	25.4	33.9	33.7	24.5	37.0	37.7	43.0	30.0	31.4	35.0	29.0	30.5	32.3	37.0	»	»	45.4	48.4	34.8	24.4	24.4	32.3	32.9
1882	37.0	24.9	33.8	33.5	24.0	37.2	39.2	44.0	29.0	31.2	35.3	29.3	31.1	32.4	36.4	»	»	44.3	50.6	36.0	21.4	24.9	32.3	33.1
Moyenne de la période 1880-1882.	36.3	24.9	34.0	33.6	24.4	37.3	38.2	43.3	29.5	31.2	35.3	29.2	30.8	32.2	36.2	»	»	43.4	49.1	35.7	23.4	24.9	32.2	32.8
1883	37.2	24.9	34.1	33.5	24.5	36.5	38.8	44.7	29.6	30.5	34.3	28.9	31.1	31.8	35.6	»	»	46.9	49.5	35.6	21.1	25.4	32.5	33.6
1884	39.0	24.9	33.7	33.7	23.9	37.2	38.8	45.5	28.4	30.5	34.9	29.9	31.1	33.4	36.6	»	»	47.6	50.4	35.8	20.1	25.4	32.9	33.7
1885	38.5	24.5	33.9	33.7	23.5	37.0	37.8	44.6	27.8	29.9	34.4	29.8	31.4	32.6	36.5	»	»	46.7	49.0	34.0	21.8	25.5	32.2	33.7
Moyenne de la période 1883-1885.	38.2	24.7	33.9	33.6	23.8	36.9	38.3	44.9	28.3	30.1	34.5	29.4	31.2	32.6	36.2	»	»	47.0	49.6	35.1	21.0	25.4	32.5	33.8
1886	37.0	24.1	33.8	33.9	23.3	37.0	38.2	45.4	27.9	29.6	34.6	29.7	30.9	32.6	36.9	33.1	42.2	42.3	48.5	35.1	»	25.4	32.3	31.5
1887	39.0	23.7	31.9	31.8	23.1	36.9	38.4	44.1	26.0	29.4	33.7	29.6	30.9	32.0	36.2	35.3	41.8	46.8	»	35.9	»	25.8	32.5	33.3
1888	37.6	23.2	31.3	31.3	22.8	36.6	38.4	43.7	27.8	29.1	33.7	29.8	31.0	31.7	36.4	34.8	43.6	46.2	»	34.6	»	25.9	32.6	33.2
Moyenne de la période 1886-1888.	37.9	23.7	32.0	32.0	23.0	36.8	38.2	44.4	27.9	29.4	34.0	29.3	30.9	32.1	36.5	34.4	42.4	45.1	48.5	35.2	»	25.3	32.5	33.3
1889	38.3	23.4	31.4	30.9	23.7	36.4	38.4	43.6	27.7	29.1	33.4	27.7	29.9	31.3	»	»	42.3	44.3	»	33.2	»	26.2	32.6	33.6
1890	35.9	22.0	30.2	30.4	22.3	35.6	36.7	40.6	26.7	29.1	32.7	27.9	30.2	30.4	34.7	32.5	40.6	40.3	48.5	32.7	»	»	»	33.9
1891	37.3	22.7	31.4	31.2	23.1	37.0	37.0	42.3	28.3	30.6	33.7	28.3	30.4	31.0	35.6	31.6	42.3	44.7	49.5	34.0	»	»	»	35.5
1892	36.4	22.3	30.5	30.8	22.5	35.7	36.1	40.3	28.4	28.9	33.9	28.0	27.0	30.4	34.1	31.0	42.0	42.1	45.1	31.5	»	»	»	34.2
Moyenne de la période 1889-1892.	37.0	22.5	30.8	30.8	22.7	36.2	37.0	41.7	27.7	29.2	33.9	27.7	29.2	30.6	35.3	31.7	42.5	42.8	47.9	32.8	»	»	»	34.3
1893	36.8	23.1	30.8	31.0	23.0	36.7	37.9	42.5	28.3	29.5	33.8	27.4	30.7	30.6	»	31.5	38.4	42.2	47.4	29.8	»	»	»	»
1894	35.8	22.3	29.6	30.2	22.9	35.9	36.7	41.3	27.8	29.0	32.7	27.1	29.8	30.2	»	29.8	38.0	42.1	49.8	30.7	»	»	»	»
1895	35.2	21.9	30.4	30.4	23.2	36.1	38.1	41.5	27.9	29.5	32.8	27.5	30.4	30.2	»	29.5	»	41.9	»	31.9	»	»	»	»
Moyenne de la période 1893-1895.	35.9	22.4	30.2	30.5	23.0	36.2	37.4	41.8	28.0	29.3	33.1	27.3	30.4	30.3	»	30.1	»	42.1	»	30.8	»	»	»	»
1896	35.1	22.7	29.7	30.9	23.6	36.3	38.0	40.3	28.8	29.0	32.7	27.2	29.7	30.5	»	29.7	»	44.2	»	»	»	»	»	»
1897	36.1	22.4	29.7	30.6	23.5	36.0	37.5	40.1	29.1	29.0	32.5	26.7	30.0	29.9	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1898	33.9	22.1	29.4	30.8	23.2	36.2	36.2	37.7	29.4	28.6	31.9	»	30.3	30.5	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Moyenne de la période 1896-1898.	34.7	22.3	29.6	30.7	23.4	36.2	37.2	39.4	29.1	28.9	32.4	»	30.0	30.3	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

Le tableau qui précède est de la plus haute importance au point de vue démographique. Il en ressort de la façon la plus saisissante la vraie loi de population. Le prétendu principe de Malthus ne tient pas devant cet ensemble de renseignements positifs.

On peut lire ce tableau soit dans le sens horizontal, soit dans le sens vertical, c'est-à-dire soit au point de vue statique, à savoir du chiffre absolu des naissances dans les divers pays à un moment déterminé, soit au point de vue dynamique du mouvement et de la tendance des naissances dans le même pays d'une période à une autre. Il est aussi démonstratif dans l'un que dans l'autre cas.

Étudions-le d'abord dans le sens horizontal, à savoir au point de vue du taux statique des naissances à chaque moment déterminé dans les différents pays. On voit combien prodigieusement ces taux varient; ils vont de 22.3 p. 1,000 en chiffres ronds à 44 et 50 p. 1,000 et même un peu au delà. *Le taux des naissances est plus que double dans certains pays de ce qu'il est dans d'autres. Nous considérerons comme un taux énorme des naissances celui qui est supérieur à 40 p. 1,000 habitants, comme un taux très élevé, celui de 36 à 39, un taux élevé celui de 30 à 35, un taux modéré celui de 25 à 30, enfin un taux très bas celui qui n'atteint pas 25 p. 1,000. On voit que le taux énorme des naissances entre 40 et 50 p. 1,000 et même un peu au delà n'est atteint dans le tableau qui précède que par les pays de l'Orient de l'Europe, la Russie en première ligne, où le taux des naissances flotte aux environs de 50 p. 1,000, la Serbie, la Roumanie, la Hongrie. Un moment l'Empire germanique franchit la limite inférieure de ce taux énorme, mais un moment seulement, pendant la période 1871-1876, alors que l'on avait encore à réparer les vides de la guerre 1870-1871. Le taux très élevé des naissances, de 36 à 39 p. 1,000 habitants, ne se manifeste d'une manière fréquente qu'en Italie, en Autriche et en Espagne, et pendant les premières périodes triennales en Hollande et en Finlande. Le taux simplement élevé des naissances, soit de 30 à 35, se rencontre, mais à la limite inférieure, surtout dans les périodes*

récentes, en Angleterre, en Écosse, en Norvège, en Danemark, en Suède, en Suisse, en Belgique, en Grèce, pour plusieurs de ces pays seulement pendant les périodes triennales du début. Le taux médiocre des naissances, de 25 à moins de 30, ne se trouve guère au début qu'en France, en Irlande et dans le Massachusetts; mais dans la période d'années la plus récente, ces trois pays tombent de la catégorie du taux médiocre des naissances à celle du taux très bas; d'autre part, la Suisse, la Belgique, la Suède ne figurent plus, pour la période 1889-1898, et même en ce qui concerne les deux premières, pour la période 1886-1888, que dans cette catégorie du taux médiocre des naissances. Enfin, dans la catégorie du taux très bas des naissances, 20 à moins de 25 p. 1,000, on ne trouvait, au début, que le Connecticut et Rhode Island; on y rencontre à la fin la France et l'Irlande, celle-ci par une cause spéciale, l'émigration de la jeunesse adulte à destination soit de l'Angleterre, soit des pays en dehors de l'Europe.

Voilà ce qui ressort de l'examen du tableau de la page 605, en suivant les lignes horizontales. Les populations très prolifiques sont uniquement les populations primitives, peu développées intellectuellement, industriellement, peu avancées en aisance : la Russie en tête, suivie par ses acolytes la Roumanie, la Serbie, et par la Hongrie. Les nations cultivées, industrielles, plus aisées, plus imbues des idées nouvelles, ont une population beaucoup moins prolifique : enfin les pays très avancés en richesse et beaucoup plus pénétrés des idées et des ambitions démocratiques, tout l'ouest de l'Europe, sauf l'Espagne et le Portugal, arrivent à n'avoir plus qu'une natalité modérément élevée.

L'examen du tableau dans le sens inverse, c'est-à-dire par tranches verticales, en considérant chaque pays dans les différentes périodes triennales écoulées de 1874 à 1898, suscite des conclusions tout aussi frappantes. Il appert de cet examen que *le taux de la natalité est en réduction graduelle sensible, aux époques les plus récentes dans tous les pays, quasi sans exception, relativement aux périodes antérieures.*

Si l'on considère les taux moyens de natalité des différents

pays dans la période de 1889-1898, on trouve qu'ils sont inférieure dans la généralité des cas relevés aux taux moyens des périodes antérieures; l'infériorité est généralement très sensible. L'Italie elle-même qui, jusqu'à 1893 inclusivement, offrait une quasi permanence du taux de natalité, s'est mise à présenter depuis 1894 des taux assez sensiblement décroissants. Il n'y a guère qu'un pays où la natalité a un peu repris depuis 1893 à la suite d'un grand essor industriel, la Suisse; mais cela est peu sensible et elle y avait beaucoup baissé auparavant.

Pour presque tous les autres pays la chute graduelle de la natalité est très accusée et paraît en raison directe, quoique non strictement mathématique, de l'accroissement du bien-être, de l'aisance et du développement des idées nouvelles. Sans nous arrêter à la France, pour laquelle nous avons fourni plus haut (pages 578 à 592) des tableaux et des renseignements détaillés, voici l'Angleterre proprement dite et Galles, où le taux moyen de natalité choit de 35.9 p. 1,000 dans la période 1874-1876, à 35.4 dans celle de 1877-79, 34 de 1880 à 1882, 33.4 de 1883 à 1885, 32 de 1886 à 1888, 30.8 de 1889 à 1892 et 29.60 de 1893 à 1898; *la chute est régulière, ininterrompue et aboutit à une réduction de plus de 15 pour 100.* Il n'en va pas autrement de l'Écosse; la chute y est parallèle à celle qui s'effectue en Angleterre. On arrive à ce résultat que l'ensemble du Royaume-Uni, Angleterre, Galles, Écosse et Irlande, tombe, en 1893-1898, à un taux de natalité presque médiocre, quoique fort supérieur à celui de la France, mais à peine de 29.20 p. 1,000. Le chiffre moyen annuel des naissances dans le Royaume-Uni, pour les six années 1893-1898, est, en effet, de 1,148,380; comme la population moyenne du Royaume-Uni dans ces six années était de 39,223,443 âmes, la natalité ne se trouve être que de 29.20 p. 1,000[1]. Elle rentre ainsi dans la catégorie du taux de natalité médiocre, quoique celle-ci soit encore suffisante pour assurer, grâce à la faiblesse des décès, un excédent de 450,000

1. Nous faisons ces calculs d'après les chiffres du *Statistical Abstract for the United Kingdom* 1884-1898, p. 253. Ces chiffres diffèrent insensiblement de ceux du tableau, page 605, dûs à M. Bodio.

à 400,000 âmes de la population sur celle de l'année précédente; mais, en lui-même, ce taux de 29.20 p. 1,000 n'appartient plus aux catégories de natalité très élevées ni même élevées; il ne dépasse guère ce qu'était la natalité française de 1831 à 1840, à savoir 29.01 p. 1,000 habitants, et il est fort au-dessous de la natalité française de 1816 à 1830, à savoir 31.25 p. 1,000. Si la natalité en Angleterre suivait encore pendant les vingt-cinq prochaines années une allure décroissante comme celle des vingt-cinq années de 1874 à 1898, ce qui n'a rien d'improbable, quoique peut-être la décroissance du taux doive être un peu plus atténuée, on arriverait graduellement à une natalité tout à fait médiocre, qui n'excéderait plus que de 150,000 à 200,000 les décès et qui, ultérieurement, pourrait se rapprocher de ces derniers.

Le cas de la Belgique, de la Suisse, celui de la Suède, trois pays où le taux des naissances est tombé dans les sept ou huit huit dernières années fort au-dessous de 30 p. 1,000, même au-dessous de 27 pour 1,000 dans les dernières années en Suède, est tout à fait démonstratif dans le même sens. Il n'en va guère autrement de la Norvège et du Danemark, petits pays, mais empreints également de l'esprit démocratique : c'est à peine dans les dernières années si la natalité y dépasse légèrement le taux de 30 p. 1,000 habitants, et on ne risque guère de s'aventurer, en prévoyant qu'il va bientôt choir au-dessous. La Finlande, contrée un peu primitive, mais, cependant, en avance sur la Russie, sur la Roumanie, sur la Serbie, tend à se rapprocher du taux de 30 p. 1,000.

Parmi les grands pays de l'ouest de l'Europe, l'Allemagne fait encore exception en conservant une natalité élevée, mais dont la tendance à la décroissance est, cependant, assez marquée. On a vu que de 1874 à 1877 la natalité allemande a dépassé le taux de 40 p. 1,000 tandis qu'elle n'est plus aujourd'hui que de 36 à 37. On pourrait croire que la forte natalité de 1874 à 1877 doit son origine à la guerre de 1870-71 et à des retards antérieurs dans les mariages; mais cette cause n'expliquerait que partiellement ce grand écart. D'après les statis-

rait-on arguer qu'une partie des jeunes gens de ces États à territoire restreint émigre vers l'Ouest et que la natalité se trouve ainsi réduite. Cette explication, toutefois, serait peu plausible, car il ne s'agit pas là de pays délaissés et en décadence : la population du Massachusetts s'est accrue de plus de 50 p. 100 dans l'intervalle des recensements de 1870 à 1890, celle du Connecticut de 40 p. 100 et celle de Rhode Island de plus de 60 p. 100.

Il est curieux que les États-Unis recrutant une notable part de leur population par l'immigration parmi les races réputées prolifiques, les Allemands, les Irlandais, sans parler dans la région du Nord-Est des Franco-Canadiens, aient un taux de natalité faible. *Les Allemands, les Irlandais, les Franco-Canadiens, transportés aux États-Unis, sous l'influence du bien-être et des tendances démocratiques, perdent graduellement de leur puissance prolifique.*

Sans s'arrêter aux causes que nous venons d'énoncer et qu'il peut n'avoir pas entrevues, le surintendant du *Census* de 1890 aux États-Unis, M. Robert P. Porter, dans un article étendu qu'a publié le *Journal de la Société de Statistique de Londres*, s'exprime comme il suit : « *Les plus frappants et les uniques résultats du onzième recensement peuvent être résumés ainsi : un vif déclin du taux de la natalité dans l'ensemble, et un net affaiblissement du taux d'accroissement de notre population de nègres*[1] ». En ce qui concerne ce dernier point, nous n'avons qu'à constater que la population noire continue néanmoins

faible. M. Levasseur fait remarquer que les parents ou médecins ou sages-femmes ont un délai d'un mois pour fournir les déclarations des naissances. On est porté à croire que les enfants qui meurent dans cet intervalle ne sont pas enregistrés (Levasseur, *La Population Française*, tome II, page 187 note). Mais dût-on relever de quelques dixièmes pour cent les proportions indiquées dans le texte, ce serait toujours une natalité très modique.

[1] « *The most striking and unique results of the Eleven Census may be thus summarized: a sharp decline of the birthrate as a whole, and a distinctly decreasing rate of increase of our negro population.* » *The Eleventh United States Census, by hon. Robert P Porter, superintendent of the Eleventh Census, Journal of the Royal Statistical Society*, décembre 1894, page 658.

d'augmenter, tout en le faisant d'une manière moins rapide, saisie elle aussi par la contagion du bien-être environnant et des idées ambiantes [1]; mais le fait caractéristique, c'est ce vif déclin du taux de la natalité dans l'ensemble de la population.

LA VRAIE LOI DE POPULATION : LA CIVILISATION RÉDUIT CONSIDÉRABLEMENT LA NATALITÉ. — MOYENS PROPOSÉS POUR ENRAYER CETTE RÉDUCTION. — D'après tous les renseignements qui précèdent, auxquels on en pourrait joindre une foule d'autres, si c'était nécessaire, *il ne peut y avoir aucun doute sur la vraie loi de population chez les peuples civilisés; elle est toute différente du principe de Malthus; elle se traduit par la tendance à une prolificité décroissante; la civilisation arrivée à un certain degré de bien-être et d'idées ou de sentiments démocratiques achemine vers l'arrêt de l'accroissement de la population; ce n'est que par une réduction graduelle du taux des décès que cet accroissement peut se maintenir; le danger des peuples civilisés est beaucoup plus dans la tendance à la décroissance du taux des naissances que dans celle à l'encombrement du monde.*

A l'heure présente, la plupart des États constituant la grande Confédération américaine, la Suisse, la Suède, la Belgique, le Royaume Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, la Norvège, le Danemark ont un taux de natalité qui est inférieur au taux de la natalité française de 1815 à 1830, lequel était de 31.25 p. 1,000 habitants, et qui, même pour la Suisse et la Suède, est inférieur et pour la Belgique guère plus qu'égal au taux de la natalité française dans la période de 1831 à 1840, lequel était de 29.01 p. 1,000. Dans la plupart de ces pays, la décroissance du taux de natalité ne peut être attribuée ni aux impôts qui y sont faibles ni au service militaire qui y est léger. Il paraît donc y avoir de grandes probabilités pour que ces pays arrivent, dans une quinzaine ou une vingtaine d'années, à une natalité

[1] Sur les proportions relatives de la natalité parmi les noirs et les blancs dans la partie méridionale des États-Unis, on peut consulter dans l'*Économiste Français*, du 8 juin 1895, une correspondance d'Amérique due à mon fils, Pierre Leroy-Beaulieu.

qui soit fort voisine de celle de la France actuellement. Par degrés, au fur et à mesure de la pénétration du bien-être, des idées et des tendances démocratiques dans le centre, le sud et l'est de l'Europe, il est vraisemblable que les nations qui occupent ces contrées s'achemineront aussi à une situation analogue. Cela, sans doute, demandera du temps, mais la direction semble dès maintenant prise.

Cela ne veut pas dire, dans toute la force du mot, que la civilisation dépeuple, car avec une bonne hygiène on peut tellement gagner sur les décès que, même avec une natalité de 20 pour 1,000 habitants, la population devrait pouvoir non seulement se maintenir, mais même se légèrement accroître.

En tout cas, *il demeure constant, contrairement aux assertions de Malthus, que, dans la période actuelle de la civilisation, les subsistances produites dans les contrées civilisées ou qui sont destinées à leurs habitants tendent à augmenter beaucoup plus rapidement que la population de ces contrées, et c'est là la cause principale de la baisse des prix dont se plaignent les agriculteurs des deux mondes. Quand même les pays civilisés européens devraient vivre sur leurs seules ressources, sans apport de subsistances des contrées lointaines, les simples progrès de l'agronomie et les incorporations de capitaux au sol donneraient, à bref délai, un taux de progression des subsistances qui dépasserait largement le taux d'augmentation du nombre des habitants*[1].

DES CAUSES QUI TENDENT A LA RÉDUCTION DE LA NATALITÉ CHEZ TOUS LES PEUPLES CIVILISÉS. — CES CAUSES SONT SURTOUT D'ORDRE MORAL. — On a vu combien il est superficiel d'attribuer la décroissance quasi ininterrompue de la natalité à la lourdeur des impôts ou au service militaire, quoique ce dernier évidemment ne soit pas sans exercer quelque influence; mais ce n'est qu'un facteur secondaire.

Les facteurs principaux sont d'ordre moral. D'une part, l'on se marie moins ou l'on se marie plus tard, même dans les pays où le service militaire ne prend pas à vingt ans toute la

[1] Sur les progrès agronomiques possibles, consulter le tome Ier de cet ouvrage, pages 766-780.

jeunesse masculine. D'autre part, on cherche à limiter le nombre des enfants, dans la plupart des ménages.

A ce dernier point de vue, nous ne ferons que mentionner à nouveau la remarque déjà faite (voir page 575) que les enfants autrefois étaient en quelque sorte rémunérateurs, étaient payants, s'il est permis d'employer en pareil cas cette expression anglaise, pour les familles du menu peuple soit rurales, soit industrielles. Les soins qu'on leur donnait dans leur première enfance étaient assez sommaires et peu coûteux; à six ou sept ans, dans le travail rural ou le travail manufacturier, ils commençaient à gagner leur vie, et de dix ou onze ans à vingt, ils gagnaient plus que leur subsistance et apportaient de l'aisance à la famille. Les lois sur le travail des enfants, la fréquentation scolaire, les habitudes plus émancipées et plus exigeantes des adolescents et des jeunes gens ont renversé cette situation. Un enfant ne gagne rien ou à peu près jusqu'à quatorze ou quinze ans, et de cet âge jusqu'à vingt et un, il n'admet pas, en général, que son travail puisse profiter à sa famille. Autrefois, il ressortait donc de tous les usages sociaux une prime indirecte à la production des enfants, et le paysan, le fermier, comme l'artisan ou le salarié n'y étaient pas insensibles. Sans blâmer la série d'actes et de sentiments qui a modifié cette situation, il faut constater que cette modification est radicale [1].

C'est, toutefois, l'orgueil démocratique qui est la cause la plus déterminante de l'affaissement de la natalité. Chacun rêve pour sa famille une ascension continue en richesse et en honneurs; le meilleur moyen semble être à beaucoup que

[1] Nous avons encore connu, dans la région montagneuse du Midi, des fermiers qui, grâce au travail en quelque sorte gratuit de leurs fils adolescents ou adultes, jusqu'au départ pour le service militaire, avaient pu se faire une certaine fortune. Peu à peu, toutefois, ces fils ont quitté leur famille, se jugeant exploités par elle, et aujourd'hui ces cas de gain dans une exploitation rurale, grâce au travail peu rémunéré des enfants, deviennent très rares. La natalité s'en ressent, notamment dans le département à demi-primitif de l'Aveyron, auquel se rapporte l'observation que nous venons de faire.

l'avoir patrimonial soit réparti sur peu de têtes. L'enfant unique, surtout garçon, si l'on était sûr qu'il vécût et que lui-même en eût un à son tour et ainsi de suite, serait le rêve d'un nombre très considérable de familles françaises et sans doute aussi wallonnes ou américaines. Le deuxième enfant est considéré comme un en-cas ou pour mêler les sexes ; le troisième, comme une erreur encore acceptable, et le quatrième comme une fâcheuse surprise. Nous avons pu écrire, il y a quelque quinze années, alors que le déclin de la natalité française était moins accentué qu'aujourd'hui, que « entre couples de paysans ou de bourgeois normands de même famille et de même nom, on s'entendrait pour savoir lequel de ces couples ferait l'enfant destiné à perpétuer le nom et à cumuler la fortune. » On a considéré cette réflexion comme une boutade, et dans une certaine mesure, elle l'est ; mais l'observation attentive que nous avons faite des mœurs et des idées de certaines classes et de certaines provinces de la France nous permet de dire que quelques groupes de familles, attentivement examinés et suivis par nous, justifient littéralement ce jugement. Certes, il est exceptionnel que l'on arrive à cette nature bizarre et ce degré d'ambition familiale ; mais il s'en trouve des exemples. Nombre de femmes, en tout cas, dans certaines sphères, non seulement aisées ou riches, mais médiocres, renoncent au mariage et quelques hommes aussi, avec la consolation que leur neveu en sera plus riche.

L'école de Le Play pense que l'on pourrait, avec la liberté de tester et le non morcellement des héritages, prévenir les progrès de ce mal de la stérilisation systématique. Le remède serait, sans doute, très insuffisant, car, à moins de ne rien donner du tout aux enfants autres que celui qui serait favorisé, ce dernier serait toujours considéré comme privé du peu que l'on allouerait aux autres, et dût-on même ne rien allouer à ceux-ci, qu'on considérerait qu'ils ont encore « fait tort » à l'enfant d'élection des frais de leur éducation et de leur entretien pendant leur enfance et leur adolescence. Ce n'est pas seulement dans les classes rurales, et pour conserver le bien

familial, c'est dans toutes, aussi bien celles qui s'adonnent au commerce ou qui ne possèdent que des valeurs mobilières, qu'on constate la réduction systématique du nombre des enfants.

Le seul remède, que le temps peut-être pourra apporter parce qu'il est un grand maître et que l'état moral des générations se transforme parfois par des influences nouvelles et inattendues, ce serait un changement complet dans les idées et les sentiments, l'avénement d'une conception moins étroite de la famille et de l'amour filial. *Il faudrait qu'une sorte de demi-indifférence pour les avantages de la richesse et qu'une plus grande confiance dans le résultat des efforts propres de l'homme vinssent dégager la famille de ses préoccupations sordides. Peut-être l'abaissement graduel du taux de l'intérêt produira-t-il à la longue un revirement dans cette direction. La fortune ne pouvant plus représenter l'aisance prolongée pendant des séries de générations, il est possible qu'on vienne à s'en inquiéter moins et qu'on n'éprouve pas autant d'appréhension devant la division d'un avoir devenu naturellement plus stérile.*

Ce n'est là, toutefois, qu'une hypothèse et l'ensemble des conditions mentales et matérielles de la civilisation présente porte, sinon à la stérilité, du moins à la réduction systématique de la natalité. Il est hors de doute que dans nombre de familles les pratiques vicieuses, dont parlait et que condamnait Malthus (voir plus haut, page 514), que recommandaient au contraire Mme Besant et nombre de néo-malthusiens, soient appliquées dans les ménages en France, dans la Belgique wallonne, aux États-Unis et ailleurs, sans aller en général jusqu'aux méthodes précises et odieuses qui sont vantées par certains apôtres excentriques du néo-malthusianisme (voir plus haut, pages 518 et 519).

La propagande de ceux-ci est, d'ailleurs, bien inutile; nombre de familles devancent leurs leçons par instinct.

L'absence de toute résignation à rester dans la condition où l'on a été placé par le sort, ainsi que l'effroyable concurrence dans toutes les professions intellectuelles, accrue et déve-

loppée avec soin par les stupides encouragements de l'État moderne[1], retarde, d'ailleurs, de plus en plus l'âge des mariages, presque en tout pays, ce qui affaiblit, même en l'absence de toute pratique vicieuse, la fécondité matrimoniale. Il est des carrières où, à l'heure actuelle, surtout quand on a l'ambition de s'élever aux premiers rangs, on n'arrive à des gains d'un tant soit peu d'importance qu'entre trente-six ou quarante ans, la carrière de médecin, par exemple, quand on désire arriver à être titulaire dans un hôpital, et celle d'avocat. Pour être un peu moins lentes, nombre d'autres carrières, à l'entrée desquelles se trouvent des examens, des concours, etc., ne fournissent une rémunération un tant soit peu ample que vers la trentaine.

LA CIVILISATION AMÈNE UN RETARD DANS L'AGE DES MARIAGES. — CONSÉQUENCES DE CE RETARD. — LA MESURE DE LA FÉCONDITÉ CONJUGALE PAR AGES. — Le zélé statisticien italien M. Bodio donne au sujet de l'âge des mariages toute une série de tableaux qui sont très instructifs. Dans les pays les plus civilisés, cet âge du mariage se trouve reculé depuis vingt ans. Ainsi en France, en 1874, sur 303,113 mariages, 6,508 avaient lieu au-dessous de 20 ans pour les hommes et 72,228 de 20 à 25 ans, ensemble 78,736 ou 25,98 du total; en 1875, le nombre des époux (hommes) au-dessous de 20 ans, sur 300,427 mariages, était de 6,384 et celui des époux de 20 à 25 ans de 74,445, ensemble 80,829 ou 26,00 p. 100, proportion à peu près équivalente. Pour la dernière année, au contraire, dont les résultats nous soient connus, 1890, le nombre des époux hommes au-dessous de 20 ans est de 4,740 et celui des époux de 20 à

[1] Sur l'aberration de la conduite de l'*État Moderne* en matière d'instruction, consulter notre ouvrage : *L'État moderne et ses Fonctions* (pages 259 à 286). Les politiciens contemporains, à tous degrés, depuis les conseillers municipaux des villes jusqu'aux ministres, représentent, pris en masse et la part faite de quelques exceptions, une des classes les plus viles et les plus bornées de sycophantes et de courtisans qu'ait jamais connues l'humanité. Leur seul but est de flatter bassement et de développer tous les préjugés populaires, qu'ils partagent d'ailleurs vaguement pour la plupart, n'ayant jamais consacré un instant de leur vie à la réflexion et à l'observation.

25 ans de 63,990, ensemble 68,730, sur 269,332, soit 25,52 p. 100 ou inférieur de 0,46 p. 100 à la proportion de 1874 et de 0,48 p. 100 à celle de 1875. Pour n'être pas énorme, cette différence n'en est pas moins sensible.

Le recul de l'âge du mariage s'effectue également pour les femmes. En 1874, il se trouvait en France 60,592 épouses au-dessous de 20 ans, sur 303,113 mariages, soit une proportion de 19,99 p. 100. En 1875, le nombre des épouses de moins de 20 ans était de 62,046 sur 300,427 mariages soit une proportion de 20,65 p. 100. En 1890, au contraire, le nombre des épouses au-dessous de 20 ans était de 52,653 sur 269,332 mariages, soit seulement 19,55 p. 100, ou 1,10 p. 100 de moins que la proportion de 1875 et 0,44 p. 100 de moins que celle de 1874. La France était, de longtemps, arrivée à un état où l'âge du mariage était peu précoce; néanmoins il recule encore.

L'Angleterre offre un phénomène du même genre : en 1874, il se trouvait dans l'Angleterre proprement dite et le pays de Galles 102 époux (hommes) au-dessous de 18 ans et 5,450 de 18 à 20 ans, enfin 72,653 de 20 à 25 ans, sur un total de 149,848 mariages, soit une proportion de 3,71 p. 100 pour tous les époux au-dessous de 20 ans et de 52,19 p. 100 pour tous les époux au-dessous de 25 ans. On voit combien la situation est différente de celle de la France. En 1892, d'autre part, le nombre d'époux (hommes), en Angleterre et dans le pays de Galles, au-dessous de 18 ans est de 70, il est de 4,205 entre 18 et 20 ans et enfin de 92,976 de 20 à 25 ans, ce qui donne une proportion de 1,93 p. 100 pour tous les époux au-dessous de 20 ans, au lieu de 3,71 p. 100 en 1874, et de 44,02 p. 100 pour tous les époux (hommes) au-dessous de 25 ans, au lieu de 52,19 p. 100 en 1874. Ici le recul de l'âge du mariage est excessivement prononcé, beaucoup plus qu'en France, parce que ce mouvement est, en Angleterre, plus nouveau, par conséquent plus intense, tandis qu'en France où il s'effectue depuis longtemps, il ne peut plus continuer qu'avec lenteur. Cependant, en Angleterre, il n'y a pas de service militaire.

Le même recul de l'âge du mariage s'effectue pour les

femmes et est aussi très sensible. En 1874 il y avait, en Angleterre et dans le pays de Galles, 2,322 épouses au-dessous de 18 ans, 20,961 entre 18 et 20 ans, 72,828 entre 20 et 25 ans, sur 149,848 mariages, soit une proportion de 1,55 p. 100 pour les épouses au-dessous de 18 ans, de 15,54 p. 100 pour toutes les épouses au-dessous de 20 ans et de 64,14 p. 100 pour toutes les épouses au-dessous de 25 ans. En 1892, au contraire, on trouve 1,532 épouses seulement au-dessous de 18 ans, 21,041 entre 18 et 20 ans et 108,082 de 20 à 25 ans, sur 220,896 mariages, ce qui donne la proportion de 0,69 p. 100 pour les épouses au-dessous de 18 ans, au lieu de 1,55 p. 100 en 1874, de 10,22 p. 100 pour toutes les épouses au-dessous de 20 ans au lieu de 15,55 p. 100 en 1874, enfin de 59,15 p. 100 pour toutes les épouses au-dessous de 25 ans, au lieu de 64,14 en 1874. L'âge de mariage pour les femmes, comme pour les hommes, s'est donc beaucoup retardé en Angleterre depuis une vingtaine d'années. L'Écosse fournit des résultats analogues.

Dans les pays où le recul de l'âge du mariage n'est pas sensible pour les hommes, il l'est, en général, pour les femmes: ainsi, en Prusse, en 1874 il y avait, sur 224,621 mariages, 31,936 épouses au-dessous de 20 ans, il ne s'en trouve plus que 21,786 sur 245,447 mariages en 1892 [1]. Sans prétendre qu'il y ait là une loi démographique absolue, l'ensemble de notre civilisation, des idées qu'elle suscite et des exigences qu'elle développe, pousse à ce que les mariages, notamment des femmes, soient moins précoces.

Or, il semble que la grande fécondité se rencontre avec la toute première jeunesse. Des recherches intéressantes, quoique ne pouvant conduire à des résultats absolument rigoureux, ont été faites à ce sujet par un statisticien connu et soigneux, M. Joseph Körösi, chef de la statistique de Buda-Pesth. Il s'est efforcé de découvrir « la mesure et les lois de la fécondité conjugale ». Procédant par le dépouillement des tables de

[1] Bodio, *Movimento della Popolazione, confronti internazionali*, Berne 1894.

recensement et des actes de l'État civil, il parvient aux conclusions suivantes : « La fécondité de la femme arrive d'emblée, c'est-à-dire dès 18 à 19 ans, à son maximum, et elle décroît ensuite en ligne régulièrement descendante jusqu'à l'âge de 45 à 50 ans, où elle arrive à son terme. Les jeunes épouses d'au-dessous de 18 ans semblent ne pas encore être en pleine possession de leur force productive. A en juger d'après les observations, du reste peu suffisantes, qui se rapportent à cet âge, on pourrait conclure que cette faculté varierait pour elles entre 36 et 38 p. 100, c'est-à-dire qu'on peut admettre que, de 100 mariages de cet âge, il pourrait provenir, dans le cours d'une année, 36 à 38 enfants. De 18 à 20 ans, la fécondité atteint son maximum, c'est-à-dire un peu plus de 40 p. 100. De là, elle décroît par degrés réguliers : elle est à 25 ans, de 32 p. 100, à 30 ans de 24 p. 100, à 35 ans de 17 p. 100, à 40 ans à peine de 10 p. 100, à 45 ans de 1,7 p. 100, à 50 ans de 0,1 p. 100..... Les hommes atteignent au maximum de leur fécondité à 25-26 ans, elle est à cet âge de 35 p. 100, à 35 ans elle tombe à 23 p. 100, à 45 ans à 9 1/2, à 55 ans à 2,2, à 65 ans à 1/2 p. 100[1]. »

Il s'agit dans ce qui précède de ce que l'auteur appelle « la fécondité monogène », c'est-à-dire de la fécondité de l'un des deux sexes sans tenir compte de l'âge de l'autre sexe avec lequel il se combine.

Pour tenir compte de ce dernier élément et de ce qu'il nomme « la fécondité bigène », M. Körösi a dressé deux tableaux que nous reproduisons à titre de renseignement.

Pour 100 femmes des âges suivants, la probabilité de naissance dans l'année varie avec l'âge de l'homme dans les proportions ci-contre[2].

[1] *Revue d'Économie Politique*, janvier 1895, pages 5 et 6.

[2] Körösi, *De la Mesure et des lois de la fécondité conjugale*, *Revue d'Économie Politique*, janvier 1895, page 8.

Age du père.	Age de la mère 25 ans.	30 ans.	35 ans.
25 à 29	35.6 p. °/.	25 p. °/.	21.2 p. °/.
30 à 34	31.2 »	23.6 »	19.9 »
35 à 39	27.5 »	21.8 »	19.4 »
40 à 44	»	16.7 »	14.0 »
45 à 49	»	14.4 »	10.9 »
50 à 54	»	» »	10.9 »

D'autre part, la fécondité des pères d'un âge donné varie avec l'âge de la mère de la manière qui suit :

Age de la mère.	Age du père 25 ans.	35 ans.	45 ans.	55 ans.
Au-dessous de 20 ans	49 p. °/.	»	»	»
20 à 24	43 »	31.3 p. °/.	16 p. °/.	»
25 à 29	30.8 »	27 3 »	18.5 »	
30 à 34	33.5 »	23.7 »	14.4	8.1 p. °/.
35 à 39	» »	18.9 »	11.8	6.7 »
40 à 44	» »	6.6 »	6.1	3 »

M. Körösi fait très judicieusement remarquer qu'il s'agit dans ces relevés de la *fécondité conjugale effective*, c'est-à-dire mesurée par les statistiques, et non de la *fécondité physiologique*, que l'on ne peut exactement connaître. En effet, les sentiments divers, le désir ou l'appréhension d'un enfant influent sur la fécondité conjugale, notamment au fur et à mesure que l'on s'écarte de la date du mariage et qu'un certain nombre d'enfants sont déjà survenus. Pour avoir la fécondité physiologique, il faudrait pouvoir agir par voie expérimentative, en dégageant le sujet de toutes les circonstances perturbatrices, ce qui n'est possible que pour les animaux. Cette « fécondité conjugale effective » est certainement, surtout pour les âges élevés, sauf en ce qui concerne les nouveaux mariés, fort au-dessous de la « fécondité physiologique. » D'autre part, il faut se rappeler que la Hongrie qui a fourni la matière des observations de M. Körösi est encore, au point de vue de la natalité, un pays primitif, c'est-à-dire un

de ceux où les freins d'ordres divers, que la civilisation suscite, influent jusqu'ici le moins sur l'instinct naturel (voir au tableau de la page 603 le chiffre très élevé de la natalité hongroise). On peut donc admettre que les constatations de M. Körösi donnent des indications non seulement très exactes pour la fécondité conjugale effective, mais encore approximatives sur la fécondité physiologique.

Cela étant, on voit que c'est de dix-huit à vingt ans que la fécondité atteint le maximum pour les femmes, que de vingt à vingt-quatre ans elle a déjà sensiblement diminué, et considérablement de vingt-cinq à vingt-neuf; que, pour l'homme elle est au maximum aux environs de vingt-cinq et vingt-six ans et qu'elle a déjà notablement baissé de trente à trente-quatre ans; qu'enfin la combinaison d'âge des deux époux qui donne la plus forte fécondité est celle de vingt-cinq ans pour l'homme et de dix-huit à vingt ans pour la femme

Ces observations étant admises à titre de simple approximation, en ce qui concerne la fécondité physiologique, on voit combien un recul de quelques années dans l'âge moyen du mariage doit réduire la natalité. Étant donné que, en Angleterre, la proportion, pour 100 femmes contractant mariage, de celles ayant moins de vingt ans est tombée, comme on l'a vu plus haut (page 620), de 15, 55 p. 100 à 10, 22 et celle des épouses au-dessous de vingt-cinq ans de 64. 14 p. 100 à 59, 15, il n'est pas possible que la natalité n'en soit pas affectée, d'autant qu'un recul analogue se produit dans l'âge des hommes contractant mariage, 52, 19 p. 100 ayant moins de vingt-cinq ans, en Angleterre et dans le pays de Galles, en 1874, et seulement 44.02 p. 100 en 1892.

Le « mouvement féministe ». — Influence qu'il peut exercer sur la natalité. — Un trait nouveau de la civilisation contemporaine récente est ce que l'on est convenu d'appeler le mouvement féministe, c'est-à-dire l'émancipation des femmes et leur admission à toutes les carrières, soit industrielles, soit scientifiques, soit administratives ou politiques, dont beaucoup étaient et sont encore pratiquement ou légalement l'a-

panage exclusif des hommes. Les femmes envahissent et surtout revendiquent nombre de professions jusqu'ici reconnues uniquement masculines. Ce mouvement a pris le maximum d'intensité dans les pays anglo-saxons ; il a obtenu un complet triomphe légal dans diverses colonies britanniques, la Nouvelle-Zélande, l'Australie du Sud et dans deux ou trois états de la fédération américaine, l'Orégon notamment, où les femmes jouissent du droit de vote et de l'éligibilité. Ce ne sont encore là que des satisfactions en grande partie d'apparat. La société civilisée repose encore sur l'antique base du ménage où l'homme et la femme ont des fonctions diverses ; il faudra un long temps pour modifier essentiellement cette séparation, soit naturelle, soit tout au moins traditionnelle, des tâches entre les deux sexes.

Néanmoins, dans nombre d'administrations publiques, l'instruction, les postes, les télégraphes, les téléphones, les banques, les bureaux de chemins de fer, les femmes deviennent de plus en plus nombreuses. Elles s'insinuent dans la médecine ; elles commencent à se faufiler, en quelques pays, dans les professions juridiques. La femme ou du moins un certain nombre de femmes ont la prétention, non pas d'être les égales des hommes, ce qui serait très justifié, mais de devenir de plus en plus semblables aux hommes, de vivre comme eux. Le « mouvement féministe » est à la fois la conséquence, dans certains pays, de la diminution du nombre des mariages et réagit ensuite sur lui pour le déprimer encore. Nombre de jeunes filles assez mûres, particulièrement dans la petite classe moyenne instruite, ne trouvant pas d'époux, sont séduites par l'idée de se faire une carrière indépendante : le sentiment est profondément respectable ; mais cette masculinisation de la femme ne va pas sans inconvénients graves au point de vue de la population.

Il y a entre la décroissance des mariages ainsi que de la natalité, d'une part, et le mouvement féministe, un de ces liens, une de ces influences réciproques que les Allemands appellent Wechselwirchung. D'après les tables de M. Bodio, le nombre des ma-

riages pour 1,000 habitants qui était, en Angleterre et Galles, de 8.51 en 1874 et de 8.37 en 1875 est tombé à 7.75 en 1890, 7.79 en 1891 et 7.72 en 1892, la décroissance étant très sensible. En Écosse, le nombre des mariages était de 7.59 pour 1,000 en 1874 et de 7.39 en 1875; il n'est plus que de 6.86 en 1890, 6.93 en 1891 et 7.05 en 1892[1].

Il est naturel que la femme qui peut vivre seule du produit régulier de sa carrière cherche moins à se marier, surtout quand cette carrière est absorbante, qu'elle s'exerce au dehors, qu'elle exige une grande régularité; si la femme placée dans ces conditions se marie, il advient presque toujours alors qu'elle appréhende d'avoir des enfants, l'exercice et la continuité de sa profession devant naturellement en souffrir.

D'autre part, dans les couches inférieures, certaines carrières des femmes, comme celle d'institutrice publique, de receveuse des postes, donnent à beaucoup de jeunes filles qui sont pourvues de positions de ce genre une sorte de dédain pour les hommes de leur classe qui pourraient devenir leurs époux, c'est-à-dire pour les paysans et les ouvriers. Nous avons souvent demandé en France que l'on fît un relevé des institutrices publiques et des receveuses des postes, suivant leur condition civile, c'est-à-dire suivant qu'elles sont mariées ou non, avec l'indication du nombre d'enfants qu'elles ont dans le premier cas. La probabilité est, d'après nos observations personnelles directes en province, qu'il y a moins de nuptialité et surtout moins d'enfants pour cette catégorie de femmes que pour l'ensemble des femmes du pays.

La question de la situation des femmes est l'une des plus délicates et des plus complexes qui soient. Nous nous sommes efforcé de la traiter dans un de nos premiers ouvrages. Il faut, sans doute, donner plus de droits à la femme, la rendre maîtresse de son salaire et de ses épargnes, relever son sort. Mais

[1] Bodio, *Movimento della Popolazione Confronti Internationali* 1894, page 34.

on ne doit pas se dissimuler que « *le mouvement féministe, tel qu'il est dirigé par nombre de propagandistes et favorisé par divers petits États, constitue, à beaucoup de points de vue, un péril sérieux pour la civilisation. En rendant le ménage moins désirable, la maternité plus incommode et plus redoutable, la masculanisation de la femme devra graduellement porter atteinte à la natalité, qui déjà, dans la plupart des pays civilisés, n'a que trop de tendance à s'affaiblir.* Les législations, tout en facilitant à la femme les moyens réguliers de gagner son existence, n'ont donc pas à favoriser l'assimilation de la femme et de l'homme, ni à supprimer toutes les consécrations légales de la division naturelle des fonctions entre les sexes.

CAS DES PAYS ENCORE PRIMITIFS OU L'EXCÈS DE LA NATALITÉ, RELATIVEMENT A LA RARETÉ DES CAPITAUX, ENTRETIENT LA GÊNE. — Quoique le danger auquel soit exposée la civilisation moderne se trouve dans une direction opposée à celle où le cherchait Malthus, il demeure vrai, cependant, que dans certains pays encore primitifs et pauvres en capitaux, la population peut s'entasser d'une manière excessive par rapport aux moyens d'action et aux connaissances techniques dont elle dispose. C'est le cas de l'Italie ou, du moins, de nombreuses provinces italiennes. Il en est de même de quelques provinces allemandes. Un statisticien qui avait, de temps à autre, des aperçus originaux, feu le docteur Bertillon, émettait l'idée que l'Allemagne transforme ses épargnes, c'est-à-dire son excédent de production sur la consommation courante, en enfants ou en accroissement de population, et que la France, au contraire, transforme ce même excédent en épargnes et en capitaux. Depuis un quart de siècle que feu Bertillon avait trouvé cette formule, la France a encore accentué sa méthode, l'Allemagne tend plutôt à atténuer sinon à abandonner la sienne.

Il est certain que, pour les capitaux existants, la population, quoiqu'une partie notable de l'excédent s'en déverse sur le reste du monde, croît trop rapidement en Italie. Si, au lieu d'une natalité de 37 à 38 p. 1,000, elle n'en avait qu'une de 30 à 32, et que les paysans, les ouvriers et les bourgeois fissent

quelques économies pour constituer plus de capital, le pays arriverait graduellement à plus de prospérité. Mais outre que l'Italie souffre actuellement de certains maux spéciaux, qu'on peut considérer comme accidentels et passagers, à savoir un gouvernement empreint de mégalomanie qui a dépensé à outrance et chargé le peuple d'impôts extravagants, il est fort probable que, avec le temps, au fur et à mesure que toutes les couches de la population se seront imprégnées des sentiments de la civilisation moderne, la natalité italienne s'affaiblira ; les capitaux aussi se multiplieront et probablement on verra en Italie, comme ailleurs, s'effectuer ce changement de prolificité, qui est si remarquable non seulement en France, mais en Angleterre, en Belgique, en Suisse et aux États-Unis.

LES DANGERS ÉCONOMIQUES ET MORAUX D'UNE POPULATION STRICTEMENT STATIONNAIRE ET D'UNE TROP FAIBLE NATALITÉ. — *Dans l'état présent du monde et des découvertes, il est mauvais que la population d'un pays soit tout à fait stationnaire ;* elle croîtrait de 1/2 à 1 p. 100 par année que ce serait une situation à tous les points de vue bien plus avantageuse que la simple stagnation. Si cette dernière peut devenir souhaitable un jour, ce qui est incertain, c'est quand le monde entier sera peuplé d'une façon un peu dense et exploité d'une manière scientifique, quand, d'autre part, les méthodes agronomiques ne feront plus de progrès sensibles, tandis que, à l'heure présente, elles sont à peine au début d'une ère de très grand perfectionnement.

Dans les circonstances présentes, la stagnation de la population d'un grand pays est, d'abord, une cause de graduelle déchéance politique, puisque les pays rivaux voient leur population s'accroître tandis que la sienne ne change pas. Or la situation politique internationale des peuples, le prestige dont ils jouissent, l'expansion de leur langue, l'admiration même déraisonnable que leur vaut leur prépondérance, peuvent influer, dans une certaine mesure, sur la faveur que l'on accorde à leurs produits et à leurs modes. L'essor de tout ce qui est allemand depuis 1871, la grande clientèle économique

et intellectuelle de l'Allemagne, à partir surtout de cette époque, fournissent la preuve de cette vérité.

En second lieu, un pays dont la population n'augmente pas, n'a que peu d'émigrants qui aillent porter dans les pays lointains ses mœurs, ses goûts, sa langue, et qui forment une sorte de trait d'union entre la nation qu'ils ont quittée et celle où ils s'établissent. Les émigrants sont les meilleurs des commis-voyageurs, les plus convaincus et les plus convaincants, les plus ardents et les mieux écoutés; les émigrants allemands dans toutes les contrées du monde ont, avec l'éclat des victoires de l'Allemagne, notablement contribué à l'essor récent du commerce germanique.

En troisième lieu, et c'est le point capital : *une population qui reste stationnaire finit par s'alanguir, s'efféminer; dans les familles peu nombreuses, à deux ou trois rejetons seulement, à plus forte raison à un seul, les enfants sont élevés avec une tendresse trop pusillanime; ils sont entourés d'une affection amollissante qui diminue chez eux la hardiesse du caractère et de l'esprit.* Une pareille nation devient bientôt, dans son train général de vie, casanière et routinière. L'esprit d'initiative s'y émousse; dans les classes supérieures et moyennes, le désir d'améliorer sa situation se repose uniquement sur l'épargne; dans les classes même inférieures, les hommes finissent par répugner à toutes les tâches pénibles, aux travaux durs et prolongés : les emplois publics et tous les emplois privés à revenu fixe qui ont un caractère analogue deviennent l'idéal de chacun, à tous les degrés de l'échelle sociale. Les entreprises aléatoires et lentes n'y trouvent plus de recrues. Un semblable peuple ne peut plus avoir ni grand commerce lointain, ni marine, ni exploitation fructueuse des colonies; les particuliers y sont moralement trop engourdis pour apporter un concours sérieux et persévérant aux tentatives nationales qui ont cet objet.

Les étrangers, provenant des pays prolifiques voisins, viennent affluer chez le peuple riche et stationnaire et, sinon secouent son inertie, du moins parent à quelques-uns des inconvénients de sa

torpeur. Quels que soient les désavantages qu'au point de vue du maintien des traditions et du cachet national aient cette infiltration et cette fixation sur le sol d'une population exotique, il convient que le peuple stationnaire lui fasse bon accueil et qu'il cherche à s'assimiler ces nouveaux arrivants. En manquant aux lois de l'hospitalité cordiale, il jouerait une grosse partie et s'exposerait un jour ou l'autre à des guerres de race, dans des conditions désavantageuses, avec ceux de ses voisins qui ont conservé une prolificité supérieure à la sienne (voir plus haut, tome I[er], pages 139 à 141 [1]). C'est ainsi que la France

[1] Il ne faudrait pas oublier que la différence de densité de population dans des pays voisins à égales forces productives naturelles, entraîne nécessairement soit l'infiltration occulte et pacifique d'une partie de la population exubérante du pays le plus peuplé dans celui qui l'est le moins, soit dans un avenir plus ou moins éloigné de terribles luttes d'extermination, auxquelles on peut littéralement appliquer l'expression, si souvent employée à tort et à travers, de *struggle for life*.

Un journal anglais un peu brutal et emporté, mais assez bon observateur, le *Statist*, dans un article intitulé *Russia and China* (12 janvier 1895), insistait sur ce point que les principales nations du monde au point de vue numérique, les Chinois, les Russes, les Américains du nord, ont besoin de terres; il prévoyait des luttes entre ces trois peuples pour l'Asie septentrionale : il allait, sans doute, bien loin, nous semble-t-il, en écrivant : *Whether the American will engage in a struggle with Russia for Russian Asia depends upon circumstances which it is now impossible to foresee*. Quoique la partie de la Russie asiatique qui borde la mer intérieure entre le continent et le Japon soit dans des conditions de climat et de sol encore propices à l'habitation et à la culture des races européennes, il est peu probable que les Américains puissent se fixer par grandes masses sur ces rudes territoires, et en disputer la possession aux Russes. Le *Statist* émet une idée d'une réalisation plus vraisemblable en disant que les Américains du nord pourraient un jour se déverser sur la partie inférieure de l'Amérique du sud, les territoires occupés aujourd'hui par les provinces brésiliennes du Parana, de Santa Catarina, de Rio-Grande do Sul, ainsi que sur l'Uruguay, la République Argentine et le Paraguay. Il se pourrait que, à la longue, l'Amérique du sud, si elle n'arrive pas à surmonter ses troubles politiques, tombât sous la dépendance de l'Amérique du nord. Ce serait un malheur pour l'équilibre des races dans le monde. Il serait possible, toutefois, que cette fâcheuse transformation, au point de vue latin, fût entravée soit par le fractionnement même des États-Unis, soit par la stagnation de leur population qui ne s'accroît plus sensiblement que par l'immigration.

En quoi le *Statist* a une certaine raison, c'est quand il rappelle que,

compte aujourd'hui sur son sol plus de 1,000,000 d'étrangers (exactement 1,101,798 d'après le recensement de 1891, soit une proportion de près de 3 p. 100 de ses habitants, et que, dans certaines parties du territoire cette proportion atteint même 8 à 10 p. 100. Au point de vue de la sécurité politique, dans l'état encore très instable des relations internationales européennes, cette agglomération d'étrangers, surtout dans les départements frontières et dans les grandes villes, n'est pas sans quelques dangers. Il faut s'y accommoder, cependant, pour éviter un grand mal et politique et économique et moral. Le mieux est de s'efforcer de les naturaliser graduellement; nos lois ont été sur ce point trop réservées; elles devraient imposer la nationalité française, avec ses charges et ses avantages, à tout étranger né sur notre sol et y ayant demeuré jusqu'à sa majorité ou venant s'y établir postérieurement. L'heureuse plasticité de la nation française, l'une des grandes facultés qui nous sont universellement reconnues et n'ont éprouvé aucun amoindrissement avec le temps, nous rend plus aisé qu'à d'autres peuples cette absorption des immigrants.

La fusion des éléments étrangers, s'infiltrant avec continuité chez un peuple à population propre stationnaire, est le seul moyen d'empêcher que la faiblesse de la natalité n'ait pour une

« dans tous les âges du monde, la grande cause des guerres a été le besoin de nouveaux territoires pour s'établir. La Grèce, Rome et la Phénicie colonisèrent dans de vastes proportions en leurs jours florissants. La conquête de l'Empire Romain par les barbares était due à la nécessité de se constituer de nouveaux foyers, et dans les temps modernes beaucoup des guerres de l'Angleterre avec la France eurent vraiment pour cause la lutte pour s'assurer l'Amérique du nord et l'Inde. Dans l'avenir, comme dans le passé, le désir de s'assurer des débouchés pour une population trop rapidement croissante, sera certainement aussi fort qu'autrefois, les formes de gouvernement n'auront guère d'influence sur ce penchant. » Dans le tracé de ces perspectives d'avenir, le *Statist* néglige, toutefois, cette considération que chez tous les peuples civilisés la prolificité s'affaiblit. Mais il n'en est pas moins vrai que, pour éviter des luttes effroyables, les nations à plus faible prolificité et à riches territoires, doivent se prêter à l'infiltration pacifique des émigrants des pays plus prolifiques ou à territoires pauvres.

nation des conséquences politiques, économiques et morales de trop de gravité.

RÉSUMÉ DE LA DOCTRINE SUR LA POPULATION. — De tous les développements qui précèdent, il résulte, avec certitude, que le prétendu principe de population de Malthus ne s'applique qu'aux peuples barbares ou primitifs. La Russie, la Chine, y sont encore soumises. Le Japon paraît déjà s'y soustraire. En ce qui concerne ce dernier pays, nous extrayons de l'excellente publication : *Résumé statistique de l'Empire du Japon*[1], les informations suivantes : la population serait montée, dans la période 1882-1891, de 36,700,000 âmes à 40,718,000, soit un accroissement moyen de 400,000 âmes environ par an, l'accroissement le moindre ayant été de 265,216 âmes en 1891 et le plus élevé de 562,000 en 1887. Cette moyenne d'augmentation de 1 p. 100 par an est très élevée; mais elle paraît venir plutôt de la rareté des décès que du nombre des naissances. Celles-ci n'auraient été, en 1891, que de 2.67 p. 100 habitants, tandis que les décès ne montaient qu'à 2.10 p. 100. Peut-être, il est vrai, les statistiques japonaises ne sont-elles pas d'une complète exactitude, ce que semble reconnaître, pour les naissances, une note de la page 6 du document en question. D'après cette note, le chiffre des naissances devrait être relevé de 3 à 10 ou 15 p. 100.

Quant aux peuples civilisés, chez lequels ont pénétré l'instruction, l'aisance, l'ambition démocratique, il a été surabondamment prouvé que la prolificité diminue graduellement chez eux. Cette diminution même est inquiétante. En soi, elle est excessive en France, dans l'est des États-Unis; elle tend à le devenir en Suisse, en Belgique, et, suivant leur degré de civilisation et de démocratie, les autres pays tendent à un affaiblissement plus ou moins rapide de la natalité.

On peut même se demander si les peuples civilisés occi-

[1] Un manuel est publié chaque année sous ce titre en langue japonaise et en langue française à Tokio. Celui auquel nous prenons les renseignements contenus dans le texte porte le sous-titre : 7me année et a paru en 1893.

dentaux ne pourront pas un jour se trouver dans une situation difficile, à ce point de vue, relativement à certains peuples primitifs. Les premiers sont protégés jusqu'ici par la supériorité de leurs méthodes scientifiques, de leur administration et de leur armement. Mais s'il était poussé plus loin, l'affaiblissement de la natalité des peuples civilisés ne serait pas sans inconvénients très graves, au point de vue de leur sécurité peut-être, et à coup sûr au point de vue de leur faculté d'essor[1].

[1] Une nouvelle preuve, tout à fait éclatante et décisive, de la tendance de la civilisation démocratique à réduire la natalité, est fournie par le taux toujours décroissant des naissances relativement à la population dans les colonies australasiennes. Nous reproduisons ci-dessous le tableau y relatif, extrait du *Colonial Statistical Abstract* pour 1897 (paru en 1898) :

	Nombre absolu des naissances ANNÉES				Nombre proportionnel pour 1,000 habitants ANNÉES			
	1871	1881	1891	1897	1871	1881	1891	1897
Nouvelle-Galles du Sud	20,143	28,993	30,458	37.247	39	38	35	28
Victoria	27,382	27,145	38,505	31,310	36	31	34	27
Australie du Sud	7,082	10,708	10,737	9,535	38	37	34	27
Australie de l'Ouest	760	1,005	1,786	4,021	30	34	35	26
Tasmanie	3,053	3,918	4,971	4,684	30	33	33	28
Nouvelle-Zelande	10,592	18,732	18,273	18,737	40	38	29	26
Queensland	5,205	8,220	14,715	14,313	43	37	36	30
	74,217	98,721	128,445	119,847	38	36	34	27

Ainsi la natalité n'est, dans l'ensemble des colonies australasiennes, que de 27 pour 1,000, à peu près ce qu'elle était en France sous le règne de Louis-Philippe, et de 7 à 8 p. 100 inférieure à ce qu'elle est actuellement dans la Grande-Bretagne.

On peut dire peut-être que, à cause de l'immigration, il y a un peu plus d'hommes que de femmes dans les colonies australasiennes, cela est vrai, mais la différence des deux sexes n'est plus aujourd'hui très considérable ; elle est compensée, d'un côté, par l'absence de service militaire et, d'un autre côté, par la plus grande proportion d'adultes relativement à l'ensemble de la population.

D'autre part, le taux de la natalité, on le voit, n'a cessé de diminuer en Australasie C'est surtout l'effet des mœurs démocratiques. La Nouvelle-Zélande, notamment, qui est la contrée la plus démocratique du globe (voir, à ce sujet, le livre de mon fils, Pierre Leroy-Beaulieu : *Les Nouvelles Sociétés anglo-saxonnes*) en fournit la démonstration la plus décisive. (Note de la 3e édition.)

CHAPITRE III

L'ÉMIGRATION ET LA COLONISATION

L'émigration, dans l'état présent du monde, est une des fonctions qui s'imposent à un peuple adulte et sain.
De la colonisation. — Sa fonction essentielle en économie politique.
Pays et races où la civilisation ne peut naître spontanément et qui doivent la recevoir par importation. — Dans nombre de cas, la civilisation, une fois importée, devra être maintenue par la continuation indéfinie d'une certaine direction extérieure.
Les particuliers ne suffisent pas à l'œuvre d'initiation des contrées barbares à la civilisation, ni à leur direction permanente.
La colonisation est un fait beaucoup plus complexe que la simple ouverture de débouchés commerciaux. — Elle implique l'action directe et méthodique d'un peuple civilisé sur un territoire étranger.
On ne doit pas laisser accaparer toutes les terres vacantes ou barbares par un ou deux peuples seulement. — L'absence de colonies peut équivaloir, un jour, pour un vieux peuple, à la séquestration.
Variété des avantages que les colonies bien conduites procurent à la mère patrie.
Des différentes sortes de colonies. — De leur administration. — La déportation. — Les compagnies à chartes ou les compagnies concessionnaires. — Les missionnaires.
Les dépenses de la colonisation.

L'ÉMIGRATION, DANS L'ÉTAT PRÉSENT DU MONDE, EST UNE DES FONCTIONS QUI S'IMPOSENT A UN PEUPLE ADULTE ET SAIN. — AVANTAGES DE L'ÉMIGRATION. — Au problème de la population se rattache celui de l'émigration. Nous avons dit qu'un certain excédent annuel des naissances sur les décès est, d'une façon absolue, désirable. Les arts de la production faisant des progrès, il est bon que le nombre des humains augmente dans une certaine mesure. Évidemment cet accroissement ne pourra se poursuivre pendant la durée indéfinie des siècles, puisque

si modeste fût-il, au bout de 50 ou 100 siècles il finirait par transformer la terre en une fourmilière. Mais nous n'avons pas charge de nous inquiéter de ce qui se passera dans 50 ou 100 siècles, ni même dans dix siècles, et il suffit que notre prévoyance s'étende à une ou deux couples de centaines d'années.

L'excédent des naissances sur les décès, dans une proportion de 1/4 à 1/3 p. 100, par exemple, par année est souhaitable, parce qu'il n'empêche pas ce nombre modérément accru d'habitants de recueillir une augmentation de leur part individuelle dans l'ensemble des produits beaucoup plus considérablement accru, et parce que, d'un autre côté, cet excédent des naissances sur les décès contribue à maintenir l'activité de l'homme, un peuple tombant bientôt dans l'engourdissement quand il devient, au point de vue numérique, absolument stationnaire (voir plus haut, page 628).

Mais, dans l'état présent du monde, en face des immensités de terres, situées dans les zones tempérées, qui manquent encore d'habitants et des espaces non moins vastes dans les pays tropicaux et équatoriaux qui, aux mains de peuplades molles et inorganisées, ne produisent pas le dixième des subsistances ou des matières premières qu'ils pourraient fournir, l'excédent des naissances sur les décès peut prendre plus de développement et s'élever, sans exagération, à 2/3 ou 3/4 p. 100 par année de la population d'un pays déjà densement habité, comme l'Angleterre, la France, la Belgique, l'Allemagne. Une des conditions seulement à ce que cet accroissement régulier n'entraîne aucun malaise, c'est qu'une partie de la population, correspondant à la moitié environ de cet accroissement annuel, émigre tous les ans vers les pays neufs habitables et directement cultivables à la race européenne.

En face des deux Amériques qui pourraient nourrir à l'aise, dans l'état actuel des connaissances techniques, environ 1 milliard de plus d'habitants qu'elles n'en contiennent, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, de certaines autres îles du Pacifique, de l'Afrique méridionale et septentrionale, de l'Asie

septentrionale aussi et centrale, et même de l'Asie occidentale, *l'émigration est une des fonctions économiques, morales et politiques, essentielles qui s'imposent à un peuple civilisé adulte et sain.* LE PEUPLE *qui n'exerce pas cette fonction se nuit au point de vue relatif et au point de vue absolu. Il se prive d'un précieux élément de vitalité dans le présent et dans l'avenir.*

Nous avons consacré tout un vaste ouvrage à la *Colonisation chez les peuples modernes* [1]. Nous ne pouvons qu'y renvoyer le lecteur. Il y trouvera les développements indispensables à la connaissance un peu approfondie de ce vaste sujet, l'un des plus importants pour l'humanité civilisée à l'heure présente [1]. Nous nous contenterons ici de résumer brièvement les principales idées qui s'y rattachent.

C'est une des plus grandes lacunes de la généralité des ouvrages économiques contemporains que de rester indifférents aux questions d'émigration et de colonisation. Enfermée dans des salles professorales et des séminaires d'étudiants, sevrée en général de tout contact avec la réalité vivante, soumise à un travail de pure analyse des idées et des définitions, la science économique universitaire contemporaine, bien différente de celle d'Adam Smith, est devenue une pure scolastique à laquelle on croit avoir fait faire quelques progrès, quand, à l'image des docteurs inutilement subtils du moyen âge, on a multiplié à l'infini les distinctions et les arguties. C'est par cette sorte d'impuissance à porter leurs regards au dehors, que la plupart des économistes ont si maladroitement dédaigné les problèmes coloniaux.

Tous les grands esprits ont apprécié l'émigration, tous les spécialistes à courte vue et sans horizon l'ont considérée, au contraire, comme un mal. Parmi les premiers se trouve Bacon, dans une lettre adressée à Jacques Ier en 1606 [2]; de même le

[1] Voir notre *Colonisation chez les Peuples modernes*, 4e édition 1891. Les pages 671 à 696 sont spécialement consacrées à la doctrine touchant l'émigration humaine, et les pages 697 à 711 à l'émigration des capitaux.

[2] Voir notre *Colonisation chez les Peuples modernes*, page 674.

grand orateur Burke, qui s'écriait : « Il est aussi naturel aux hommes d'affluer vers les contrées riches et propres à l'industrie, quand, pour une cause quelconque, la population y est faible, qu'il est naturel à l'air comprimé de se précipiter dans les couches d'air raréfié. » Entre les seconds, au contraire, on peut citer Jean-Baptiste Say, écrivant que le départ de 100,000 émigrants par an, avec des milliers de florins par dizaines, équivaut à la perte d'une armée de 100,000 hommes qui, tous les ans, serait engloutie en passant la frontière avec armes et bagages. Rien n'est moins philosophique, ni plus superficiel que cette observation. Chacun de ces 100,000 émigrants et chacun de ces florins qui les accompagnent feront, si l'on considère les choses dans leur ensemble, une œuvre sensiblement plus productive dans le pays nouveau à faible population et à faibles capitaux où ils se portent que celle qu'ils auraient faite dans leur pays d'origine. Ce dernier pays même en profitera, ces émigrants n'auront perdu ni tout lien, ni toute affection, ni toute relation avec la mère patrie ; ils en rechercheront les produits, ils seront, pour elle, les meilleurs à la fois des commis-voyageurs et des clients, ils lui enverront en même temps, comme prix des marchandises achetées, des équivalents utiles. Une émigration régulière de 100,000 hommes, s'effectuant normalement, dans un grand pays économiquement sain, aura sur toute l'économie nationale beaucoup plus d'heureux que de fâcheux effets. Ni l'effectif de la population du pays n'en sera, d'une façon définitive, diminué, ni les capitaux restant dans le pays ne s'en trouveront définitivement restreints.

Une émigration régulière, qui trouve aisément à se placer et à prospérer dans un pays neuf, bien loin d'amoindrir la population dans le pays d'origine, y est, au contraire, un stimulant à la formation des familles et à la natalité. La perspective qu'a chacun, que quelqu'un de ses enfants pourra trouver un débouché avantageux au loin, qu'il ne sera pas confiné dans le vieux pays, qu'il ne se trouvera pas, non plus, isolé et perdu dans une contrée neuve, mais qu'il y rencontrera des hommes de même race de la même province ou du même village, est un

des plus grands encouragements au mariage et à la fécondité. Les relations intimes avec les habitants d'un pays neuf sont aussi, au point de vue intellectuel et moral, pour les habitants d'un vieux pays, un élément de variété de pensée et de vie, une cause d'élargissement de l'horizon, dont se ressent toute l'activité nationale. De même encore, la capitalisation est plus active chez les pays sains à émigration régulière ; l'espérance qu'une fraction notable des florins épargnés bénéficiera, dans le nouveau pays, d'un rendement plus abondant porte à la constitution de capitaux nouveaux et le rendement plus élevé de ces capitaux contribue, d'autre part, à rendre plus aisée la capitalisation.

En supposant que jamais l'Angleterre n'eût envoyé un de ses enfants ni une de ses livres sterling, depuis le XVI^e^ siècle, soit dans le nord de l'Amérique, soit en Australie, soit au sud de l'Afrique, soit aux Indes, on peut être assuré qu'elle n'aurait pas aujourd'hui plus d'habitants et qu'elle se trouverait infiniment plus pauvre. Les hommes et les livres sterling qui ont émigré ont beaucoup plus suscité et facilité à la longue la multiplication des hommes et des livres sterling dans le vieux pays qu'ils n'en ont réduit momentanément l'importance.

Des tableaux publiés par le savant statisticien italien, M. Bodio, prouvent, de la façon la plus saisissante, que chez tous les peuples sains l'émigration est très loin d'absorber l'excédent actuel des naissances sur les décès[1].

Nous avons parlé toujours des peuples sains. Il peut se rencontrer, en effet, certaines situations exceptionnelles, comme celle de l'Irlande, où, par suite de causes historiques et sociales, la population se trouve dans un état anormal et, par l'impuissance d'arriver à la propriété du sol, de constituer des industries, finit par fournir une émigration qui dépasse de beaucoup l'excédent des naissances sur les décès. Mais ce sont là des cas tout à fait rares, qui tiennent à un ensemble d'anté-

[1] Voir ces tableaux dans notre *Colonisation chez les Peuples modernes*, page 696, note.

cédents et de circonstances qu'on n'a guère jusqu'ici rencontré que dans la seule Irlande.

On a pu arguer aussi de l'émigration des Maures d'Espagne, de celle des huguenots français lors de la révocation de l'édit de Nantes ; il s'agit, dans ces deux cas spéciaux, non pas d'émigration à proprement parler, c'est-à-dire d'un acte libre, spontané et régulier, mais bien d'une sorte d'expulsion en masse d'une catégorie précisément d'habitants qui, si on ne l'y eût contraint, n'eût fourni à l'émigration volontaire qu'un mince contingent.

Les gouvernements doivent laisser libre champ à l'émigration, veiller seulement à ce que l'on ne trompe pas les émigrants par des prospectus et des récits fallacieux[1], à ce que l'on tienne les engagements pris à leur endroit et à ce que leur transport s'effectue dans des conditions suffisantes d'hygiène, de sécurité et de moralité.

On ne doit pas encourager l'émigration sans choix, ce que les Anglais appellent *indiscreminate emigration ;* ni les pays neufs ni les colonies ne sont le refuge propice aux gens sans emploi et sans ressources, à plus forte raison aux mendiants et gens sans aveu. Les seuls émigrants dont on retire quelque avantage, ce sont les jeunes gens vigoureux, pleins d'ardeur et de patience ; les enquêtes anglaises ont démontré qu'au-dessous de seize ans et au-dessus de quarante l'immigration était plutôt une charge qu'une ressource pour une colonie ; il ne s'ensuit pas qu'une famille adulte et courageuse ne puisse emmener avec elle même des babys à la mamelle[2].

On a essayé quelquefois de l'émigration systématique et subventionnée, comme régulateur de la population et comme remède au paupérisme ; on n'a guère obtenu en ce sens de succès continus et décisifs. Cependant, les pays neufs et les colonies prospères, qui se trouvent dans des conditions de

[1] Voir, sur les fraudes auxquelles recourent parfois les agents d'émigration, notre *Colonisation chez les Peuples modernes*, page 694.

[2] Se reporter pour l'âge moyen des émigrants, plus haut, page 557.

climat favorables à la culture pour la race européenne, ont pu recourir parfois pendant longtemps à l'immigration officielle et subventionnée. L'Australie a tiré de ce système des bénéfices incontestables : tout le développement australien, pendant les trois premiers quarts de siècle depuis l'arrivée du premier convoi de déportés à Botany-Bay (1787), a reposé sur ces trois phénomènes successifs : la déportation des criminels et leur mise en assignement chez les colons ; l'immigration subventionnée ; la découverte et l'exploitation des mines d'or[1].

Quand il s'agit d'un paupérisme accidentel, comme celui qui résulte d'un fléau agricole, le phylloxera par exemple, l'émigration bien dirigée, soit subventionnée, soit favorisée indirectement, a pu être parfois utile[2]. C'est, toutefois, un moyen d'une application très délicate.

En tout cas l'émigration libre, spontanée et régulière, sous la réserve d'un contrôle judicieux et bienveillant en ce qui concerne les agents et les transports, est un fait économique et social qui offre de grands avantages à la civilisation et, tout au moins à la longue, sinon immédiatement, autant au pays d'où elle part qu'au pays où elle se rend.

DE LA COLONISATION. — SA FONCTION ESSENTIELLE EN ÉCONOMIE POLITIQUE. — *La colonisation a été dans le passé, est dans le présent et restera dans l'avenir un des phénomènes les plus importants de l'économie politique.* L'extrême légèreté ou la complète indifférence que nombre d'économistes, et particulièrement les économistes universitaires et scolastiques contemporains, ont apportée ou apportent à l'examen de cette branche capitale de la science témoigne de l'étroitesse de la conception qu'ils se font de celle-ci.

La colonisation, c'est-à-dire le peuplement et la direction des pays de la zone tempérée encore insuffisamment peuplés et la tutelle, la mise en exploitation régulière et intensive des contrées de la zone tropicale ou de la zone équatoriale,

1 Voir notre *Colonisation chez les Peuples Modernes*, pages 620 à 644.
2 *Ibid.*, pages 690-692.

qu'habitent des peuplades indolentes, a été, est et restera un des facteurs les plus puissants de la civilisation.

C'est à la colonisation que le genre humain civilisé a toujours dû et doit encore une large part du bien-être dont il jouit et de l'allure progressive de ses industries et de sa situation sociale.

Aussi bien les Égyptiens que les Grecs, et les Phéniciens que les Romains, ont, dans les temps anciens, colonisé méthodiquement, avec les capitaux comme avec les hommes. Ils ont connu et la colonisation humaine et la colonisation capitalistique. (Sur cette dernière chez les Grecs et les Romains, voir tome III, page 397).

Les crimes ou les fautes qui ont entaché la colonisation à certaines époques et dans certains pays ont égaré nombre d'écrivains, au point qu'ils ont perdu de vue les immenses bienfaits de cette expansion des arts, des capitaux et de la direction des peuples civilisés sur tout l'ensemble du globe.

Ayant consacré un de nos principaux ouvrage à l'étude de ce grand phénomène, nous nous contenterons ici de quelques aperçus d'ensemble ; mais tout d'abord il importe d'esquisser ce que nous avons appelé *la philosophie de la colonisation* [1].

PHILOSOPHIE DE LA COLONISATION. — LE MONDE ACTUEL ET SES POPULATIONS PEUVENT SE DIVISER EN QUATRE CATÉGORIES DIFFÉRENTES. — DEUX DE CES CATÉGORIES APPELLENT LA TUTELLE OU L'INITIATION DES NATIONS CIVILISÉES. — SANS UNE INTERVENTION DE CETTE SORTE, LA MOITIÉ DU GLOBE SERAIT RESTÉE ET UNE BONNE PARTIE RESTERAIT TOUJOURS RELATIVEMENT IMPRODUCTIVE [1]. — Il est impossible de ne pas considérer comme une des tâches qui s'imposent aux États civilisés, non seulement depuis quatre siècles, mais depuis le début du monde et jusqu'à sa fin, plus particulièrement, toutefois, à notre époque, la colonisation.

Le monde actuel, au point de vue des populations, se compose de quatre parties bien distinctes : celle où règne la civilisation

[1] Une partie des développements qui suivent est empruntée au chapitre final de la quatrième édition de notre ouvrage : *De la Colonisation chez les Peuples modernes* (1re édition 1874, 4e édition 1891).

occidentale, qui est la nôtre; une seconde partie, qui est habitée par des peuples d'une civilisation différente, mais compacts, cohérents, stables, destinés, par leur histoire et leur caractère présent, à se gouverner et à se diriger eux-mêmes : la nation chinoise et la nation japonaise, par exemple[1]. Une troisième partie appartient à des populations assez avancées sous divers rapports, mais qui ou bien restent stationnaires, ou ne sont pas arrivées à se constituer en nations unies, pacifiques, progressives, suivant un développement régulier; elles sont dans une situation d'équilibre instable, se troublant fréquemment ou toujours prêtes à se troubler. L'Inde anglaise avant la conquête britannique, Java, la presqu'île cochinchinoise, représentent particulièrement ce troisième type.

Enfin une grande partie du monde appartient à des tribus barbares ou sauvages, les unes adonnées à des guerres sans fin et à des coutumes meurtrières; les autres connaissant si peu les arts, ayant si peu l'habitude du travail et de l'invention, qu'elles ne savent tirer aucun parti du sol et des richesses naturelles, et qu'elles vivent misérables, par petits groupes disséminés, sur des territoires énormes qui pourraient nourrir à l'aise des peuples nombreux.

Cette situation d'une grande surface du globe et d'un bon nombre de ses habitants, qui tient en partie à la race, en partie au climat, implique pour les peuples civilisés le droit à une intervention, dont le caractère et l'intensité peuvent varier, chez les populations ou peuplades des deux dernières catégories.

Il n'est ni naturel ni juste que les civilisés occidentaux s'entassent indéfiniment et étouffent dans les espaces restreints qui furent leur première demeure, qu'ils y accumulent

[1] En ce qui concerne la Chine on peut se demander si, dans l'état amorphe et en quelque sorte comateux où se trouve ce pays, ainsi que le démontre trop clairement son effondrement dans sa lutte contre le Japon (1894-1895), et la situation d'insensibilité où il paraît plongé, il sera possible de le remettre en une situation normale, sans une tutelle extérieure, au moins temporaire (Note de la 1re édit.). Les événements en voie d'accomplissement de 1897 à 1900 justifient la prévision précédente (Note de la 3e édit.).

les merveilles des sciences, des arts, de la civilisation, qu'ils voient, faute d'emplois rémunérateurs, le taux de l'intérêt des capitaux tomber chez eux chaque jour davantage[1], et qu'ils laissent la moitié peut-être du monde à de petits groupes d'hommes ignorants, impuissants, vrais enfants débiles, clairsemés sur des superficies incommensurables, ou bien à des populations décrépites, sans énergie, sans direction, vrais vieillards incapables de tout effort, de toute action combinée et prévoyante.

L'intervention des peuples civilisés dans les affaires de ces deux catégories de populations se justifie comme une éducation ou comme une tutelle, tantôt temporaire, tantôt permanente. Elle peut prendre des formes diverses : celle d'une colonie véritable, celle d'un protectorat ; très intense dans le premier cas, plus restreinte et plus déguisée dans le second.

En ce qui concerne notamment les immenses territoires occupés par de petites tribus sauvages ou barbares, clairsemées, presque sans développement intellectuel et sans organisation civile, dans des climats qui ne permettent pas aux principales facultés de la personne humaine de s'épanouir spontanément ou de se transmettre indéfiniment, il est certain que le rôle d'instructeurs et de guides qui incombe aux peuples civilisés est tracé par la nature même des choses.

PAYS ET RACES OU LA CIVILISATION NE PEUT NAITRE SPONTANÉMENT ET QUI DOIVENT LA RECEVOIR PAR IMPORTATION. — DANS NOMBRE DE CAS LA CIVILISATION, UNE FOIS IMPORTÉE, DEVRA ÊTRE MAINTENUE PAR LA CONTINUATION INDÉFINIE D'UNE CERTAINE DIRECTION EXTÉRIEURE. — *Il est des pays et des climats où il semble que la civilisation, à savoir la domination de l'homme sur lui-même et sur la*

[1] Voir sur ce phénomène si important de la baisse du taux de l'intérêt, sur ses causes réelles et ses graves inconvénients, le tome II de cet ouvrage pages 169 à 178, ainsi que notre *Essai sur la répartition des Richesses et la tendance à une moindre inégalité des conditions* (1re édition 1880, 4e édition 1897). La colonisation est l'un des moyens de prévenir, par l'ouverture de nouveaux emplois aux capitaux, la rapidité de cet avilissement de l'intérêt et ce n'est pas l'un de ses moindres bienfaits, quoiqu'aucun écrivain ne l'ait jusqu'ici signalé.

matière, l'esprit d'entreprise et de discipline, de prévoyance et de persévérance, le sens de la capitalisation et l'aptitude aux inventions, ne peut se développer spontanément. On peut croire que si l'on abandonnait pendant plusieurs milliers d'années encore l'Afrique équatoriale ou tropicale aux seules impulsions de ses habitants, on la retrouverait, au bout de ces milliers d'années, exactement ce qu'elle est aujourd'hui, sans une meilleure exploitation des richesses naturelles, sans un supérieur développement des arts.

Il est aussi des races qui semblent incapables d'un développement intellectuel spontané. Si l'Amérique du Nord et l'Australie n'avaient dû être découvertes qu'en l'an 3000 ou 4000, au lieu de l'avoir été l'une à la fin du XV^e^, l'autre à la fin du XVIII^e^ siècle, il est probable qu'on eût trouvé les habitants de ces énormes terres exactement dans la situation où les virent les premiers Européens ; ils auraient eu 12, 15, 20 ou 25 siècles de plus pour perfectionner leur société, leurs arts, leur esprit ; mais ils ne semblent pas porter en eux-mêmes le germe d'un développement personnel ou social au delà de la chétive situation où ils étaient arrivés.

Il est des pays et il est des races où la civilisation, ne pouvant éclore spontanément, doit être importée du dehors. C'est même une question de savoir, mais que l'avenir seul pourra trancher, si, après avoir inculqué, par l'exemple, par la bienveillance, par une direction équitable, leur civilisation à ces peuples enfants ou à ces peuples décrépits, les nations européennes pourraient retirer leur main conductrice, sans que, au bout d'un certain nombre de dizaines d'années, les peuples ainsi relevés, éduqués, puis soudain abandonnés, revinssent à leur situation première.

Supposez que pendant un siècle ou deux, mettez-en même davantage, les peuples européens se fassent les directeurs attentifs et humains des tribus diverses qui occupent la zone du Congo et de ses affluents, du Zambèze, du Nil supérieur, de l'Ogoué, de la Bénoué et du Niger ; il est incertain si la cessation soudaine de la tutelle européenne ne laisserait pas,

au bout de quelques centaines ou même de quelques dizaines d'années, toutes ces peuplades retomber dans la barbarie d'où, par hypothèse, on les aurait tirées.

Il y a une certitude, c'est que dans ces pays la civilisation doit être importée de l'extérieur; il y a un point incertain, conjectural, c'est celui de savoir si, une fois importée de l'extérieur et maintenue pendant un ou deux siècles, la civilisation pourrait se conserver d'elle-même, après la rupture de tout lien politique avec le peuple civilisateur.

L'exemple de ce qu'est devenue l'Afrique du Nord, quoique beaucoup de sang romain s'y fût infiltré, quand s'est rompu le lien politique avec Rome, est de nature à donner des inquiétudes.

Si la civilisation peut ainsi se maintenir d'elle-même par la force acquise, la colonisation n'est qu'une éducation passagère des peuples inférieurs par les peuples supérieurs; elle doit, toutefois, avoir une durée qui s'étende à plusieurs générations humaines, parce que l'éducation d'un peuple nécessite toute une série de générations. Alors la colonisation ne serait qu'une tâche temporaire; ce n'en serait pas moins une grande tâche, dans l'état actuel du monde, qui s'imposerait aux peuples riches en capitaux et en lumières.

Si, au contraire, la civilisation, quoique enseignée à certaines races, infusée dans certains climats, n'y peut être indéfiniment conservée, sans une certaine permanence d'action de la puissance extérieure civilisatrice, alors la colonisation, sous la forme adoucie du protectorat, serait destinée à avoir une durée indéfinie.

Nous avouons que l'étude attentive des diverses races et des divers climats et de l'action que le climat tropical et le climat équatorial exercent à la longue, même sur les hommes de race blanche, nous conduit à cette conclusion que, *dans nombre de cas, pour les pays tropicaux et équatoriaux, la colonisation parait devoir être non pas un fait passager, devant durer quelques siècles, mais un phénomène continu et sans aucune limite de temps.*

On s'est trop habitué à l'idée que les colonies se détachent un jour, comme un fruit mûr, de la métropole, ou du moins comme des êtres adultes, conscients de leur force, visant à l'indépendance, doivent un jour vivre de leur vie propre, et n'avoir plus que des rapports volontaires, reposant sur l'égalité, avec l'ancienne mère patrie. Il est un type de colonies, les colonies de peuplement, auquel est réservée cette destinée. Les groupes ethniques analogues à la population de la mère patrie, les sociétés absolument semblables qui se sont constituées dans les climats où la race européenne peut se reproduire et se développer, sont, certes, appelés à cette émancipation complète.

Mais l'exemple des États-Unis, du Canada, de l'Australie, des républiques de race espagnole et du Brésil[1], ne prouve que pour les colonies de peuplement ou les colonies mixtes, non pour les colonies au centre de l'Afrique ou même au sud de l'Asie.

Supposez que la direction britannique vienne un jour à faire complètement défaut à l'Inde ou à la Birmanie, qu'elle n'y soit remplacée par aucune direction européenne analogue, il n'est pas impossible que, après quelques dizaines d'années, ces contrées retombent dans l'état d'anarchie, de médiocre productivité et de misère où elles languissaient il y a quelques siècles.

Ce qui n'est qu'une conjecture pour l'Inde paraît à peu près une certitude pour le Gabon, le Congo et d'autres territoires de l'Afrique intérieure, après qu'on les aura un peu civilisés, ce qui

[1] Encore devons-nous dire en ce qui concerne le Brésil qu'il n'est pas absolument prouvé que les provinces tropicales et équatoriales de cet immense empire puissent prospérer toujours, sans la direction d'un peuple étranger, ou du moins sans que l'élément directeur de ces immenses étendues tropicales et équatoriales, habitées en partie par une race inférieure, les noirs, ne se recrute constamment soit dans la population européenne ou nord-américaine, soit dans des provinces brésiliennes méridionales comme Rio-Grande do Sul et Santa-Catarina ; la prédominance de l'élément de ces deux provinces sera peut-être à la longue le seul moyen qu'aura le Brésil de se soustraire à une direction étrangère.

demandera bien cent ou deux cents ans, car jusqu'ici on ne les a encore qu'explorés à peine.

LES PARTICULIERS NE SUFFISENT PAS A L'ŒUVRE D'INITIATION DES CONTRÉES BARBARES A LA CIVILISATION, NI A LEUR DIRECTION PERMANENTE. — En tous cas, dans la situation actuelle du globe, il y a une œuvre de colonisation à accomplir. Doit-on l'abandonner aux simples particuliers ? Cela est impossible. *Les particuliers jouent un rôle important dans la colonisation, comme pionniers, comme commerçants, mais ils ne peuvent exercer une action méthodique prolongée, synthétique, sur tout un pays barbare ou sauvage.* Ils poussent parfois à l'extrême l'amour du lucre, l'esprit d'injustice et d'oppression. Précurseurs utiles, auxiliaires indispensables, ils ont cependant besoin d'être contenus et contrôlés par une puissance politique.

Un État peut et parfois doit créer des compagnies de colonisation auxquelles il confère certains privilèges et certains droits souverains. L'Angleterre, la Hollande, la France l'ont souvent fait dans le passé ; la première le fait encore dans le présent, l'Allemagne aussi. Bornéo, la Nouvelle-Guinée, toute l'Afrique comptent diverses sociétés de ce genre. C'est un artifice auquel recourt une puissance pour s'infiltrer dans un pays où son action directe et immédiate susciterait des protestations ou bien serait trop coûteuse.

Mais il ne faut pas être la dupe des apparences. Ces sociétés de colonisation ont derrière elles toute l'action politique de la puissance qui leur a accordé leur charte. Elles sont diplomatiquement soutenues par elle, et, au bout d'un certain temps, elles se voient presque toujours remplacées par l'État même dont elles n'ont été ainsi que les agents temporaires [1].

Il n'en peut être autrement : le simple droit des gens n'admet pas qu'un territoire appartienne à des particuliers sans qu'un État constitué et reconnu en ait la responsabilité.

LA COLONISATION EST UN FAIT BEAUCOUP PLUS COMPLEXE QUE LA SIMPLE OUVERTURE DE DÉBOUCHÉS COMMERCIAUX. — ELLE IMPLIQUE

[1] *Sur les compagnies privilégiées de colonisation*, voir notre ouvrage *La Colonisation chez les Peuples modernes*, 4e édition, pages 801 à 818 et *passim*.

L'ACTION DIRECTE ET MÉTHODIQUE D'UN PEUPLE CIVILISÉ SUR UN TERRITOIRE ÉTRANGER. — On confond souvent la colonisation avec le commerce ou l'ouverture de débouchés commerciaux. J'ai souvent montré que cette assimilation est fausse. *La colonisation comporte bien autre chose que la vente ou l'achat de marchandises; elle entraîne une action profonde sur un peuple et sur un territoire, pour donner aux habitants une certaine éducation, une justice régulière, leur enseigner, quand ils l'ignorent, la division du travail, l'emploi des capitaux; elle ouvre un champ non seulement aux marchandises de la mère patrie, mais à ses capitaux et à ses épargnes, à ses ingénieurs, à ses contremaîtres, à son émigration soit des masses, soit de l'élite. Une transformation de ce genre d'un pays barbare ne peut s'effectuer par de simples relations commerciales.*

La colonisation est ainsi l'action méthodique d'un peuple organisé sur un autre peuple dont l'organisation est défectueuse, ou sur un territoire qui est vacant : elle suppose que c'est l'État même, et non seulement quelques particuliers, qui se charge de cette mission. La transformation ou l'éducation dont il s'agit ne se peut procurer, en effet, par de simples échanges de marchandises, échanges toujours fort bornés chez les peuples primitifs; il y faut joindre l'établissement de la paix intérieure, phénomène rare chez les tribus sauvages, des lois équitables et respectées, une justice exacte et sûre, un régime terrien qui permette l'accès à la propriété et la garantie de celle-ci. Or, tout cela ne peut s'obtenir que par l'action de l'État.

En supposant que les Anglais se fussent contentés de faire le commerce avec les peuplades qui occupaient toute l'Amérique du Nord, quand elle fut découverte, ce commerce eût été insignifiant; quelques pelleteries, comme celles que recueillait la Compagnie de la baie d'Hudson, peut-être quelques plantes comme le tabac sauvage, ou quelques bois, d'une part, des boissons alcooliques, un peu de quincaillerie et d'armes, peut-être quelques tissus, de l'autre part, le tout en quantité restreinte. Tout ce commerce n'eût pas dépassé sans doute la millième partie des 9 milliards environ du commerce

extérieur des États-Unis et du milliard du commerce extérieur du Canada, ensemble 10 milliards.

A plus forte raison, si les Anglais se fussent bornés à commercer avec les peuplades de l'Australie, qui se trouvaient dans une des situations les plus dégradées qu'ait connues l'espèce humaine, leur trafic annuel ne se serait pas élevé au millième des 107 millions de livres sterling, 2,675 millions de francs, qui forment en 1892 le commerce extérieur de l'Australie, Nouvelle-Zélande non comprise.

Si les Anglais n'eussent pas possédé et colonisé l'Inde, il n'y a aucune apparence que le commerce extérieur de ce dernier pays eût jamais approché des 196 millions de livres sterl., approximativement 5 milliards de francs, auxquels il s'élève aujourd'hui, surtout quand on voit que la Chine, moitié plus peuplée que l'Inde, possédant un territoire bien plus étendu et bien plus riche, n'a qu'un commerce extérieur de 238 millions de taëls ou 1,700 millions de francs environ en comptant le taël à 7 fr. 25, mais réellement 800 millions seulement à cause de la dépréciation de 50 p. 100 de cette monnaie d'argent.

De même, si les peuples européens se contentaient de trafiquer avec les tribus ou peuplades de l'Afrique occidentale et centrale, c'est à peine s'ils arriveraient, pour tout ce territoire immense, à une ou deux centaines de millions de francs d'affaires, tandis qu'il y a apparence que, après un siècle et demi ou deux de colonisation, le montant du trafic avec l'ensemble de ces énormes contrées atteindra facilement 5 à 10 milliards de francs.

Comment le commerce pourrait-il être étendu avec des peuplades misérables, dispersées, toujours en guerre les unes contre les autres, vivant sans sécurité? Il faut d'abord établir la paix et la justice sur ces immenses territoires, l'antique et célèbre *pax romana*, ne serait-ce qu'afin d'y développer la population et la prospérité. Or, ce bienfait à ces peuples enfants et querelleurs, ne peut venir que du dehors.

Ce n'est pas seulement la paix et la concorde, d'ailleurs, ce sont toutes sortes d'autres conditions essentielles de dévelop-

pement qui exigent, en mainte circonstance, la tutelle prolongée d'un peuple civilisé sur des peuplades primitives ou barbares, afin de rendre susceptible d'essor une contrée naturellement riche : ainsi, une administration, régulière, équitable, bonne ménagère; un régime fiscal qui, tout en étant productif, ne soit pas oppressif; un bon système de crédit, aussi bien public que privé; une législation moderne qui ne soit pas encombrée de vieux restes des âges anciens, patriarcaux et féodaux, qui soit débarrassée, par exemple, des droits de retrait vicinal ou lignager (tels que le droit de chefaa, dans les pays musulmans) ou le droit de vaine pâture; la restriction des biens de main-morte ou l'établissement de modes ingénieux pour en permettre l'utilisation (tels qu'en Tunisie les lois récentes sur les adjudications à *enzel* des biens habbous); la sécurité absolue de la propriété privée et son facile transfert; la création de voies de communication, un bon régime minier et forestier, etc. *Toutes ces conditions et d'autres encore que nous omettons sont absolument indispensables à l'ample développement d'un pays : ce n'est pas le pur contact commercial, si fréquent et si prolongé fût-il, qui peut les procurer; c'est seulement par la mainmise d'un peuple civilisé sur les peuplades, soit anarchistes, soit incohérentes, soit primitives, qu'on peut les obtenir.* L'exemple de la Tunisie qui, en quatorze années, sans aucun sacrifice de la métropole, sans accroissement d'impôts et même avec une réduction du nombre et du taux des impôts, a pu tripler son commerce, créer les grands ports de Bizerte et de Tunis, ainsi que des centaines de kilomètres de chemins de fer ou de routes, est décisif.

Le commerce extérieur est d'ailleurs bien loin de constituer le seul avantage de la colonisation; bien d'autres s'y joignent, comme on le verra plus loin.

Ainsi, la colonisation, qu'on la considère comme une entreprise permanente ou seulement comme une entreprise transitoire, propre à la période de l'humanité que nous traversons, est une œuvre d'État.

ON NE DOIT PAS LAISSER ACCAPARER TOUTES LES TERRES VACANTES

OU BARBARES PAR UN OU DEUX PEUPLES SEULEMENT. — L'ABSENCE DE COLONIES PEUT ÉQUIVALOIR UN JOUR, POUR UN VIEUX PEUPLE, A LA SÉQUESTRATION. — Maintenant, un grand État peut-il se désintéresser de cette tâche, surtout quand son histoire et la possession même de vastes surfaces terrestres l'invitent à y prendre part ? Les économistes naguère, à l'exception de quelques-uns cependant, parmi lesquels Adam Smith, Roscher et Stuart Mill, ont détourné les États de posséder des colonies. Pourquoi ne pas faire simplement le commerce sans prendre la charge de territoires lointains ?

Les grandes fautes, les crimes même, qu'une colonisation mal conçue a suscités, les massacres d'indigènes, l'esclavage, les erreurs d'un système colonial contraire au sens commun et à la science, ont pu encourager et excuser cette manière de voir; elle est, toutefois, superficielle.

Il ne convient pas de laisser accaparer, peupler ou diriger le monde par un seul peuple ou par deux peuples. Il importe de se souvenir que les marchandises d'un pays manufacturier courent grand risque d'être arrêtées par des tarifs prohibitifs aux frontières étrangères; que les capitaux qu'il produit en trop et qu'il veut exporter sont souvent exposés dans un pays étranger à des tribunaux ou à des législateurs malveillants qui les confisquent indirectement ou les ruinent; que les émigrants même ne sont plus sûrs d'être accueillis dans les contrées sur lesquelles leur pays d'origine n'a aucun droit.

L'absence de colonies, dans un temps déterminé, avec l'esprit qui prévaut de nos jours, pourrait équivaloir à une sorte de séquestration du peuple qui aurait été assez inerte pour ne pas se créer des dépendances dans le monde, alors que le monde n'était pas complètement occupé. Quoi que l'on pense de l'avenir de la liberté commerciale universelle, il y a, même sous un régime libéral, pour laisser de côté le régime restrictif, une grande part de vérité dans la formule célèbre, quoiqu'elle ne soit pas absolue, que le commerce suit le pavillon, *trade follows the flag*. L'énorme prépondérance du commerce français en Tunisie, par exemple, alors que ce commerce ne vient

qu'au second rang au Maroc ou à Tripoli, en est la démonstration saisissante, les importations françaises ne jouissant, à l'heure actuelle (1895), d'aucun traitement de faveur dans la première contrée et ne subissant aucun traitement défavorable dans les deux dernières.

Puis, les influences morales valent bien quelque chose : le prestige d'un peuple qui a imposé sa direction, sa langue, ses habitudes, ses goûts à des territoires étendus, a sa répercussion jusque dans les affaires.

Ainsi, dans la période de l'histoire que nous traversons, un grand État prévoyant et riche ne peut absolument se désintéresser de la colonisation. C'est une œuvre lente, coûteuse, qui ne peut être soutenue par les particuliers seuls.

Il faut, toutefois, apporter à cette œuvre d'État beaucoup de réflexion, d'intelligence, de mesure, de sentiment de justice et surtout d'esprit de suite. Il convient de tâcher d'établir sa direction politique en froissant le moins possible les populations indigènes, en les formant graduellement, en respectant leurs droits, en évitant les guerres; la politique coloniale d'ostentation est aussi nuisible que peut être utile la politique coloniale sérieuse et bien conduite.

Dans ces conditions, la colonisation, au moment de l'histoire du monde où j'écris, rentre certainement dans la mission des grands États occidentaux, et il est probable qu'elle devra toujours demeurer une de leurs fonctions.

Il est intéressant de constater que les démagogues qui veulent disséminer l'État dans tant d'entreprises diverses à l'intérieur ne se soient pas encore avisés du devoir colonisateur de l'État moderne. L'opinion publique vulgaire, quand elle n'est pas dirigée par des esprits sérieux, a si peu de prévoyance, son horizon est si restreint, elle est si préoccupée des infiniment petits de l'heure présente, elle voit si peu l'avenir lointain de la patrie! Elle prend sans cesse le change, se passionnant pour de mesquins et transitoires intérêts, négligeant le développement lent des grandes choses [1].

[1] Un des exemples de l'aberration de l'opinion démagogique en pareille

VARIÉTÉ DES AVANTAGES QUE LES COLONIES BIEN CONDUITES PROCURENT A LA MÈRE PATRIE. — Adam Smith, avec l'étendue et la pénétration de son esprit, a résumé ainsi les avantages que produit la colonisation : *un supplément de jouissances et un supplément d'industrie.*

Mais il importe de ne pas s'en tenir à une formule aussi générale. L'expérience du dernier siècle et la connaissance bien plus approfondie que nous avons des peuples barbares nous permettent de classer plus exactement les avantages de la colonisation.

On a vu, par les chiffres que nous avons donnés plus haut (pages 647-649), l'énorme différence entre le mouvement commercial extérieur d'une contrée qui, pendant un siècle et demi, a été une colonie européenne bien conduite, comme l'Inde, et une contrée analogue encore barbare qui est demeurée autonome, comme la Chine. L'influence salutaire qu'une colonie progressive exerce sur l'industrie de la métropole et en même temps sur les jouissances des consommateurs métropolitains, voilà, sans doute, le premier et le plus frappant des avantages coloniaux.

Un second avantage qui reste plus dans l'ombre et qui, cependant, est considérable, c'est *la part énorme que prennent les habitants de la métropole, qu'ils émigrent ou non, au commerce intérieur même de la colonie.* Aux Indes une grande partie de ce commerce de distribution est dans les mains des Anglais qui y trouvent des emplois nombreux et des bénéfices abondants. La Chine et le Japon ne leur offrent rien de semblable.

Les avantages coloniaux ne sont pas tous d'ordre commercial; il y en a d'autres que l'on oublie et qui ne sont pas moindres. Les colonies offrent aux classes libérales et à la partie supérieure de

matière est l'opposition que font à l'heure présente (1895) les socialistes et les radicaux belges à l'acquisition du Congo par la Belgique. Sans doute, au début, ce sera un supplément de charges; mais quand il en coûterait 10 à 15 millions par an de dépenses au Trésor sur un budget de 350 millions, que serait cette avance, quand, dans un quart de siècle déjà, suivant toutes les vraisemblances, le Congo sera pour la Belgique un débouché d'une certaine importance et que, dans un siècle, il vaudra au peuple belge un supplément énorme d'activité et de richesse?

la classe ouvrière de la métropole un débouché dont l'importance doit être singulièrement prise en considération. Dans un pays de vieille civilisation où l'éducation, les arts techniques, les sciences, sont très répandus, le marché des professions libérales est encombré. Ingénieurs, architectes, médecins, employés de quelque capacité, ne savent trouver un emploi rémunérateur pour leurs connaissances et leurs talents. Les cadres, s'élargissant toujours, de la vie coloniale leur offrent des ressources inappréciables. Dans une colonie d'exploitation comme les Indes et comme Java, ils remplissent les fonctions publiques : ils sont juges, administrateurs, légistes, professeurs; ils exercent à ses divers degrés l'art médical; ils vont s'y établir avec esprit de retour. C'est ainsi que, en dehors du commerce et de l'industrie à proprement parler, des dizaines de mille Anglais font fortune aux Indes ou du moins y gagnent une aisance que la métropole n'eût pu leur procurer, et que les pays étrangers, avec leurs mœurs différentes et leurs lois souvent partiales, n'eussent pu leur garantir.

Dans les colonies de peuplement parvenues à l'âge adulte, les fonctions publiques doivent nécessairement être réservées aux colons; mais il reste encore une foule d'occupations rémunératrices pour les jeunes gens de la métropole; ils peuvent remplir des postes avantageux dans les entreprises privées fondées avec les capitaux de la mère patrie; comme ingénieurs, comme architectes, comme professeurs, ils possèdent longtemps, par suite de la supériorité de l'éducation métropolitaine, des avantages sur leurs concurrents coloniaux qui sont d'ailleurs assez rares. Les ouvriers d'élite qui augmentent chaque jour de nombre dans les vieilles contrées trouvent aussi aux colonies, pendant la longue période de leur adolescence, des emplois qui leur permettent d'amasser pour leurs vieux jours.

Ainsi, en dehors des émigrants qui veulent s'expatrier définitivement, il vient aux colonies chaque année une foule d'hommes entreprenants, ayant soit une éducation scientifique, soit une éducation technique, et qui sont décidés à y passer leur jeunesse et une partie de leur âge mûr, pour rentrer

ensuite, aux abords de la vieillesse, riches du fruit de leur travail, dans la mère patrie. Une grande partie de ces hommes répugneraient à aller s'établir dans des pays complètement étrangers ; ils trouvent dans l'identité de langue, dans la similitude de mœurs et de lois, un attrait qui les domine. *La classe libérale et la classe des ouvriers techniques retire donc des colonies une utilité au moins égale à celle dont profite la classe commerciale métropolitaine.* L'esprit d'initiative et l'esprit d'aventure sont ainsi entretenus dans tout le corps métropolitain. Évaluer les avantages des colonies uniquement d'après les statistiques du commerce entre elles et la mère patrie, c'est ne considérer que l'une des parties, non peut-être la plus importante, de relations qui ont tant d'effets variés et heureux.

DE L'INFLUENCE DE LA COLONISATION SUR L'ÉMIGRATION DES CAPITAUX. — Dans notre ouvrage sur la colonisation chez les peuples modernes, nous avons parlé de ce *domaine extra muros* que les riches nations, l'Angleterre, la France, la Belgique, la Hollande, aujourd'hui l'Allemagne, se constituent par l'émigration des capitaux ; dans cet ouvrage-ci même, à différentes reprises, nous avons démontré l'antiquité et l'utilité de cet essaimage de l'épargne des vieux pays (voir particulièrement tome III, page 397).

D'autre part, quoique les capitaux puissent se porter, souvent avec fruit, dans des contrées exotiques indépendantes, il est certain que les colonies offrent aux capitaux de la métropole, dans bien des cas, un terrain plus assuré et un abri moins instable. Les Anglais, par exemple, n'ont pas rencontré aux Indes et en Australie, quoique ce dernier pays ait été souvent mal administré, les déni de justice et les confiscations légales qui leur ont été imposés dans la République Argentine, l'Uruguay, pour ne pas parler de la Grèce, du Portugal et autres lieux.

Nous nous exprimions comme il suit, il y a déjà dix-huit ans, dans la deuxième édition de notre *Colonisation chez les Peuples modernes* parue en 1882 :

« Un lecteur scrupuleux pourrait peut-être objecter que

l'émigration des capitaux peut aller sans la colonisation. Cela est vrai. *Il vaut mieux néanmoins, à égalité de conditions, exporter ses capitaux dans ses propres colonies que dans des pays tout à fait étrangers. On est plus assuré de trouver dans les premières une bonne administration, une justice impartiale, un accueil favorable et un traitement équitable de la part du public et du gouvernement.* Plusieurs pays ont une inclination à traiter durement les capitaux étrangers, quand ils croient pouvoir désormais se passer du secours du dehors. Les capitalistes courent, à ce point de vue, de moindres risques dans les colonies, qui sont en quelque sorte le prolongement de la métropole ».

Et dans la troisième édition du même ouvrage (parue en 1885), nous ajoutions : « Une expérience toute récente a montré depuis 1881 la justesse de cette observation, qui a paru dans la deuxième édition de cet ouvrage. Ne serait-ce que pour les garanties de traitement équitable qu'elles offrent aux capitaux d'un vieux pays, les colonies auraient une incontestable utilité. Il y a deux ans, par exemple, l'Angleterre, maîtresse de l'Égypte, a imposé par la menace à la Compagnie du Canal de Suez des réductions de tarifs qui n'étaient pas prévues à son contrat et des travaux qui auraient pu, sans inconvénient, être ajournés. Il n'est pas téméraire d'évaluer à une vingtaine de millions de francs par an, c'est-à-dire à un capital de 450 à 500 millions de francs environ la perte qu'en auront éprouvée les capitalistes français et, par conséquent, la nation française en général, qui est d'autant plus riche que ses nationaux le sont davantage. Tous les producteurs français et tous les ouvriers français profitent, en effet, dans une mesure diverse, de la richesse, même placée au dehors, des capitalistes et des rentiers français, la puissance qu'ont ceux-ci de commander et de rémunérer du travail en étant accrue. Dans le même laps de temps ou quelques années auparavant, on a également, sans aucune nécessité, imposé aux porteurs de la Dette égyptienne, dont la moitié sont Français, une réduction injustifiée du tiers de leur intérêt, et, par

conséquent aussi, du tiers de la valeur vénale de leurs titres. Les Français, par ces dénis de justice d'un gouvernement étranger, ont encore perdu environ 10 millions de francs de revenu et 200 millions de capital. Si l'on ajoute que depuis cinq à six ans divers pays européens, le Portugal, l'Espagne, l'Italie, ont, plus ou moins abusivement, cherché à soustraire à la direction de Français des entreprises fondées sur leur territoire avec des capitaux français, que, par des procédés ingénieux et iniques, on a ruiné ou déprécié des entreprises françaises (il suffit de citer l'affaire des chemins de fer romains, des chemins de fer lombards, de la Foncière lyonnaise en Ligurie), on verra que les capitalistes français ont été spoliés de 80 ou 100 millions de francs de revenu et de 2 milliards de francs en capital, en moins d'une dizaine d'années, par les subterfuges, les tracasseries, les vexations et dénis de justice de gouvernements étrangers. Si ces capitaux s'étaient placés originairement dans des colonies françaises, soumises aux lois françaises, empreintes de l'esprit français, nos capitalistes eussent conservé tous ces revenus et tous ces capitaux, et leur puissance d'achat à l'intérieur même de la France en eût été accrue. *Dans ce temps, où l'esprit protectionniste et exclusif s'est partout réveillé et où la brutalité gouvernementale est revenue à l'ordre du jour, les colonies ont une utilité incontestable, au simple point de vue du débouché ouvert dans des conditions loyales et équitables aux capitaux d'un vieux pays. On pourrait dire également que les colonies sont les seuls territoires à offrir un débouché à l'abri de toutes vexations et de toutes surprises aux émigrants d'une vieille contrée : les proscriptions en masse faites en 1885 par le gouvernement prussien des résidents russes ou autrichiens en sont la preuve. L'attention publique ne s'est pas assez portée sur ce caractère particulier et essentiel de l'utilité des colonies. Les colonies sont les seules terres, en dehors du territoire propre à la mère patrie, qui soient ouvertes, dans des conditions de loyauté absolue, à l'émigration, soit des capitaux, soit des personnes* ».

Tous les passages qui précédent ont paru soit en 1881, soit

à la fin de 1883; on peut dire que les dix dernières années écoulées depuis lors ont singulièrement justifié ces observations. Les banqueroutes éhontées du Portugal, de la Grèce, d'une grande partie de l'Amérique du Sud, la frustration des droits, non seulement des créanciers nationaux, mais de ceux des lignes ferrées, les mesures prises, à un autre point de vue, par le gouvernement russe contre les résidants étrangers, la restriction ou l'interdiction pour eux du droit de posséder et d'hériter, des mesures conçues dans un esprit analogue, quoique jusqu'ici plus hypocrite et encore atténué, par le gouvernement nord-américain, à l'endroit tant des immigrants réputés pauvres ou engagés par contrat que des propriétés foncières acquises aux États-Unis par des étrangers, témoignent que la situation des personnes étrangères et de leurs biens se trouve beaucoup plus précaire dans des pays pleinement indépendants que ne l'est celle des colons métropolitains ou de leurs biens dans des colonies.

Enfin, au point de vue moral, il y a, pour l'habitant des vieux pays, surabondants en capitaux, une jouissance élevée à penser que ses épargnes ont contribué à créer au loin des sociétés qui ajouteront à la grandeur nationale, qui conserveront et honoreront la langue, les mœurs et l'esprit de la patrie.

DES DIFFÉRENTES SORTES DE COLONIES. — DE LEUR ADMINISTRATION. — LA DÉPORTATION. — LES COMPAGNIES A CHARTES OU LES COMPAGNIES CONCESSIONNAIRES. — LES MISSIONNAIRES. — Sur tous ces importants sujets nous ne pouvons dire ici que quelques mots, renvoyant le lecteur à notre *Colonisation chez les peuples modernes,* où nous les avons traités avec détail.

On doit distinguer les colonies en trois classes : la première est celle des *colonies de peuplement* à proprement parler, qui sont situées dans les pays tempérés où la race européenne peut s'implanter, non seulement faire souche, mais travailler manuellement et à ciel ouvert, sans rien perdre de ses qualités et de ses forces intellectuelles et morales. Ces colonies sont destinées à se détacher, quand elles sont adultes, de la métropole, comme l'ont fait les États-Unis, ou à ne plus con-

server avec elle qu un lien amical, presque nominal, précieux cependant, comme se préparent à le faire le Canada et l'Australie.

La deuxième catégorie est celle des *colonies d'exploitation,* dont une partie a été souvent connue sous la désignation de *colonies de plantations;* certaines, à cause de leur immensité, de la densité de leur population, de la faiblesse numérique de l'élément européen, sont dites, non plus, colonies, mais *dépendances,* comme l'Inde anglaise, d'autres portent le nom de *protectorats,* comme Madagascar. Sous ces vocables divers et avec de nombreuses variétés dans leur organisation, ce genre de colonies se trouve surtout dans les pays très chauds, ou tropicaux, ou équatoriaux, qui sont habités par des races molles ou par des peuplades incohérentes. Ici il s'agit pour le peuple colonisateur d'établir et de maintenir la paix, une bonne législation, une justice impartiale, une administration efficace, un régime fiscal productif et non oppressif, un bon régime terrien et minier, d'attirer et de protéger les capitaux et par une infiltration de compétents entrepreneurs, contremaîtres, artisans et ouvriers d'élite, qui servent comme de ferment à la masse quasi inerte où ils se glissent, se remplaçant graduellement les uns les autres, de rendre la contrée prospère et progressive (Voir plus haut, pages 647-650, les conditions indispensables à la faculté d'essor de ces contrées).

Ces sortes de colonies sont destinées, pour la plupart, à être non pas passagèrement, mais perpétuellement, sous la direction et dans la dépendance des peuples civilisés habitant les climats tempérés, et faute de ce lien de subalternisation elles retournent à la barbarie. Ainsi la colonisation, pour ces sortes de contrées, ne peut être une simple initiation passagère, comme le croit une opinion frivole; ce doit être un phénomène social durable et permanent.

La déplorable situation de Saint-Domingue et surtout d'Haïti, depuis leur émancipation, en est la preuve. Il est probable que, avant un siècle, il faudra qu'une puissance européenne ou nord-américaine reconstitue ces contrées en colo-

nies ou du moins en protectorats, ce qui n'est qu'une variété particulière, plus souple et moins coûteuse, de la colonisation.

La troisième catégorie de colonies, ce sont *les colonies mixtes*, qui, par l'importance à la fois de la population indigène et son peu de densité, son demi-développement intellectuel, l'abondance des bonnes terres incultivées, la possibilité pour l'Européen de vivre et de faire souche dans la contrée, d'y travailler en plein air, sans perdre toutes ses facultés intellectuelles et morales, se prêtent à la fois au peuplement par les hommes de notre race et, néanmoins, comportent le maintien d'une population autochtone, avec peu d'espérance de fusion entre les deux éléments : notre Algérie et notre Tunisie, ultérieurement le Maroc, l'Afrique australe, sont les types des colonies de cette catégorie. Leur administration est particulièrement délicate et malaisée.

Nous nous contenterons ici de dire que *la déportation des criminels dans les colonies, à un certain âge de celles-ci, constitue une mesure des plus utiles, sans laquelle un des principaux et des plus brillants échantillons de la colonisation moderne, l'Australie, n'existerait pas encore.* Mais, ce régime de la déportation suscite divers problèmes qui doivent être résolus, non pas par l'observance stricte de règles juridiques étroites, mais par la large compréhension de la complexicité des phénomènes coloniaux; ainsi, une des conditions du régime pour qu'il soit efficace, c'est la mise en assignement des condamnés chez les colons [1].

Les compagnies à chartes ou à larges concessions, avec délégation temporaire et contrôlée de certains droits de police, de taxation et de justice, rendent de très grands services, à un certain âge de la colonisation, dans les pays occupés par des peuplades

[1] Voir sur ce régime notre *Colonisation chez les Peuples modernes*, 4e édition, pages 560-563. Les légistes ont parfois les idées les plus mesquines et les plus grotesques en matière de colonisation ; certains d'entre eux, dans notre Parlement, tiennent au sujet des compagnies coloniales, de la délégation de certains droits de l'État, etc., les propos les plus absurdes, voulant assimiler l'administration de l'Afrique centrale à l'administration de la France.

incohérentes ou inorganisées. Elles déchargent l'État métropolitain d'une foule de soucis, de responsabilités et de dépenses; elles sont un utile et irremplaçable instrument de pénétration, d'exploration et de première mise en valeur. Sur les conditions qu'on doit exiger d'elles, les règles qu'on peut leur imposer et le cadre où on les doit maintenir, nous renvoyons encore à notre *Colonisation chez les Peuples modernes;* nous faisons de même pour ce qui concerne les missionnaires, dont le concours est également très précieux en ce qui concerne la préparation coloniale [1].

Il faut ne pas oublier le mot d'un penseur génial, quoique socialiste, au sens ancien du mot, Fourier : « Ils sont tombés (les savants ou philosophes modernes) dans une plaisante erreur, dit-il; ils ont oublié dans chaque science le problème fondamental, celui qui est le pivot de la science entière; par exemple, s'ils traitent du bonheur général, ils oublient d'aviser aux mesures qui peuvent opérer l'accession des barbares et sauvages, peuples assez dignes d'être comptés en calculs philanthropiques, puisqu'ils composent les 5/6es de la population du globe [2] ».

Fourier a raison. La colonisation doit s'inspirer de l'humanité, prévenir l'intoxication, le dépouillement des peuplades inférieures. Les missionnaires peuvent y aider, et les lois y doivent contribuer.

De la possibilité de la colonisation par les peuples asiatiques. — Il n'est pas absolument certain que la colonisation reste éternellement l'apanage exclusif des peuples d'origine européenne. On peut se demander si certains peuples asiatiques, ayant de la cohésion, une conscience nationale, de la discipline morale et le goût du progrès, les Japonais, par exemple, n'y prendront pas part.

Le Japon a une population assez rapidement ascendante

[1] Voir notre *Colonisation chez les Peuples Modernes*, 4^e édition, pages 801 à 824.

[2] *Théorie des Quatre Mouvements et des Destinées Générales*, 3^e édition, 1846, page 192.

(voir plus haut page 631); sa confiance en lui et son ambition sont surexcitées par ses victoires sur la Chine. Déjà, il s'adjuge Formose; les Espagnols redoutent qu'il ne jette les yeux sur les Philippines et qu'il n'étende ses convoitises sur cette contrée. Il y a encore bien des îles, quelques-unes vastes, dans le Pacifique, où il n'est pas impossible qu'il veuille s'établir.

Autrefois, la Chine a colonisé et constitué des États tributaires : toute la péninsule cochinchinoise, par exemple; aujourd'hui cet immense empire amorphe est tombé dans une situation si lamentable qu'on se demande si l'on n'y établira pas un protectorat, soit asiatique de la part du Japon, soit européen ou américain.

Mais dût-elle devenir une sorte de colonie européenne, il est probable que la Chine ne le serait que passagèrement. Elle a trop d'éléments de vie dans l'ardeur au travail de sa population et son habileté commerciale pour qu'elle ne recouvrât pas un jour son autonomie.

Les dépenses de la colonisation. — Les dépenses que les colonies imposent au budget de la métropole, impossibles à éviter au début, sont, pour une nation bien conduite et avisée, beaucoup moindres que ne le feraient croire les calculs fantastiques des adversaires de la colonisation. Quoique la France soit une nation essentiellement gaspilleuse, en tant qu'État, et qu'elle ait su très médiocrement administrer ses entreprises coloniales, l'exemple de la Tunisie qui, depuis 1881, n'a grevé d'autres sacrifices la métropole que des frais d'occupation militaire et qui, néanmoins, se développe, prouve que même le gouvernement français peut, dans certains cas, coloniser avec économie. Ce qui importe, c'est que l'emplacement pour la fondation des colonies soit bien choisi et le régime auquel on les soumet favorable à leur développement.

Les charges qu'elles imposent à la mère patrie pendant la période de leur enfance ne doivent être qu'une raison de plus pour les politiques intelligents de hâter autant que possible leurs progrès en population, en culture et en richesses. D'ail-

leurs, si les frais de premier établissement que la métropole doit supporter en tout état de cause (on n'a pas oublié l'échec complet du fameux *self supporting principle* dans l'Australie du Sud), si ces frais de premier établissement ne sont presque jamais remboursés directement par les colonies parvenues à l'âge adulte, ils n'en constituent pas moins un placement avantageux qui rentre par voies détournées avec des intérêts considérables. On a vu, en effet, quelle influence salutaire une colonie progressive exerce sur l'industrie de la métropole et en même temps sur les jouissances des consommateurs métropolitains. Cet accroissement du nombre des objets de consommation et d'échange qu'elle fournit à la mère patrie, ce débouché toujours grandissant qu'elle offre à ses produits, à ses capitaux, à ses enfants, valent bien les dépenses restreintes qui ont été nécessaires pour la mener à l'état adulte. Chaque jour les gouvernements emploient des sommes importantes à faire des canaux ou des routes pour l'usage desquels ils n'exigent aucune rémunération : ces dépenses ne rentrent donc jamais au Trésor d'une manière directe, mais elles n'en sont pas moins très utiles à la nation par les débouchés qu'elles ouvrent à des provinces qui n'en avaient pas, par la plus-value qu'elles donnent à des terres dont la valeur était faible, par la masse des marchandises qu'elles introduisent dans la circulation générale. Mieux que tous les canaux et toutes les routes, la colonisation ouvre des débouchés et des marchés nouveaux ; elle met en culture des terres en friche, elle accroît la circulation des marchandises et l'activité de l'industrie ; elle entretient dans la nation l'esprit d'entreprise ; elle sert de déversoir à l'excès de population ; c'est donc là une dépense hautement productive, qu'il est aussi insensé de critiquer qu'il le serait de blâmer l'ouverture de canaux et de routes : ce sont également des dépenses d'administration intelligente et prévoyante ; il s'agit seulement de bien choisir l'emplacement de la colonisation et de la bien diriger, de même que pour la viabilité, il faut bien placer les canaux et les routes et les bien construire.

Les colonies anglaises aujourd'hui ne coûtent plus rien à la métropole, pour la plupart du moins. Les frais légers du *Colonial Office,* les tournées des escadres anglaises ne peuvent guère être pris en compte, car les premiers sont insignifiants et les secondes servent à faire respecter dans le monde entier la marine et le commerce britanniques. Nous écrivions, il y a une douzaine d'années, dans notre ouvrage sur la *Colonisation chez les peuples modernes :* « Il n'y a plus aujourd'hui que ses possessions de l'Afrique australe qui soient de temps à autre pour l'Angleterre l'occasion de dépenses de quelque importance ; la raison en est double : d'une part, l'établissement de Natal est encore tout récent ; de l'autre part, la politique anglaise n'est peut-être pas, dans l'Afrique méridionale, aussi prudente, aussi habile, aussi humaine même qu'elle devrait l'être. Dans un temps assez rapproché, peut-être 15 ou 20 années, on peut espérer que les colonies anglaises de l'Afrique, ayant une population double, une richesse quadruple, se contentant de leurs territoires immenses et nouant de bons rapports avec leurs voisins de race hollandaise, ne seront plus, même dans la moindre mesure, à charge au budget métropolitain ». L'événement a justifié nos prévisions, en les réalisant même plus tôt que nous ne pensions, les possessions de l'Angleterre dans l'Afrique du sud ayant pris depuis 1890 un essor extraordinaire, aussi bien en étendue qu'en richesse[1]. On sait que le budget de l'Inde — et il y a là quelque rigueur — supporte seul les dépenses des guerres en Afghanistan, en Birmanie et sur les frontières. Qu'est-ce donc que les quelques centaines de mille livres que paie actuellement la Grande-Bretagne pour l'entretien de ses colonies, auprès des immenses avantages matériels et moraux qu'elles lui procurent?

L'œuvre colonisatrice, comme toutes les œuvres qui sont bonnes en elles-mêmes, demande seulement à être conduite avec discernement, fermeté et méthode.

[1] La guerre criminelle de 1899 remet en question l'avenir des Anglais dans l'Afrique australe ; la faute en est, non à la colonisation, mais à la déplorable épidémie de brutal impérialisme. (Note de la 3e édition).

HUITIÈME PARTIE

L'ÉTAT. — LE SOCIALISME. — L'IMPOT

CHAPITRE PREMIER

L'ÉTAT. — SA NATURE. — SES FONCTIONS

Nature de l'État. — Ses deux pouvoirs de contrainte réglementaire et de contrainte fiscale.

Commencements et évolution de l'État.

L'État n'a aucune supériorité naturelle et nécessaire d'intelligence ou de moralité sur les autres éléments sociaux. — Absurdité des métaphores qui assimilent l'État dans la société au cerveau dans le corps humain.

L'État ne doit pas être confondu avec la Société. — Entre l'État et l'individu il y a les groupements libres de toutes sortes.

Les principales fonctions de l'État : 1° La fonction de sécurité, son étendue, sa suprême importance.

2° La seconde fonction de l'État : les services communs manifestement utiles qui ne peuvent être efficacement constitués sans le recours à la contrainte réglementaire ou à la contrainte fiscale.

3° La troisième fonction de l'État : la fonction de conservation et d'amélioration des conditions générales d'existence et de bien-être de la nation.

4° La quatrième fonction de l'État : l'État organe et sanction du droit. — Nature et limites de cette sanction.

5° Cinquième fonction de l'État : contribution au progrès général de la civilisation.

Prétendue sixième fonction de l'État. La fonction d'exemple : l'État patron et patron modèle.

Motifs de modestie qui doivent s'imposer à l'État.

Une autre raison de limitation des attributions de l'État : la conservation intacte de la liberté de la nation et des citoyens.

L'État n'est pas l'agent général du progrès dans les sociétés humaines, il n'est et ne peut être qu'un auxiliaire.

NATURE DE L'ÉTAT. — SES DEUX POUVOIRS DE CONTRAINTE RÉGLEMENTAIRE ET DE CONTRAINTE FISCALE. — *Une société se compose de*

trois éléments : les individus agissant isolément, les associations volontaires et libres entre les individus, lesquelles par la force de la coutume ou de la loi acquièrent en quelque sorte une personnalité distincte de leurs membres; enfin les pouvoirs publics qui, considérés au point de vue de leur permanence, constituent l'État. Nous n'avons jusqu'ici parlé que des deux premiers de ces trois éléments; il convient de traiter de la nature et de la fonction du troisième.

L'État est l'organe commun de la société constituée en nation.

La nation est une association formée par le développement historique, c'est-à-dire par l'enchaînement des événements dans le temps et dans l'espace; elle diffère des autres nations par ses antécédents, déterminant son caractère : elle est un fait qui s'impose à tous ceux qui sont nés dans un territoire ou qui, du moins, prétendent y jouir de tous les droits reconnus à la généralité des habitants; elle comprend, qu'ils le veuillent ou non, l'universalité de ceux qui y résident, autrement que par tolérance.

Comme organe commun et vivant de cette association de fait, qui constitue la nation, l'État jouit de prérogatives particulières qu'il est seul à posséder dans une réunion humaine; *il a le pouvoir d'assujettir toute la population du territoire à des règlements appelés lois; il a aussi celui de lever, par voie de contrainte, sur tous les habitants, les sommes qu'il juge nécessaires à ses besoins et qu'on nomme taxes ou impôts.*

Le pouvoir législatif réglementaire sur l'universalité des citoyens et le pouvoir fiscal, voilà les attributs caractéristiques de l'État, dont il jouit à l'exclusion de tous les individus et de tous les autres groupements. Nul ne peut posséder et nul, en fait, ne possède une parcelle de ces deux pouvoirs que par une délégation de l'État. Aussi, les autorités provinciales et les municipalités qui détiennent une large partie de ce pouvoir de réglementation coërcitive et de taxation doivent-elles être considérées comme des organes secondaires de l'État.

Peu importe que, dans la langue vulgaire ou administrative, on oppose souvent soit les municipalités, soit les provinces et

départements, à l'État, ce dernier regardé alors comme l'État central ; ces locutions usuelles ne peuvent prévaloir contre la nature qui est une au fond pour les municipalités, les autorités provinciales et l'État, et qui ne diffère, de l'un aux autres, que par des caractères secondaires. Il en est de l'opposition entre ces trois formes d'un même être, comme de celle entre la femme et l'homme ou l'enfant et l'homme ; on aura beau distinguer certaines particularités d'âge ou de sexe entre les différents êtres humains, ils n'en appartiennent pas moins au même type, à la même espèce, ils n'en ont pas moins en commun et à l'exclusion de tous les autres êtres les mêmes attributs principaux. Ainsi en est-il de l'État central, des autorités provinciales et des municipalités ; tous les trois appartiennent au même genre, qui est, à proprement parler l'État, la seule entité, sous des formes diverses, doué du pouvoir de réglementation coërcitive et de taxation. On ne voit pas, d'ailleurs, qu'il puisse y avoir une différence essentielle, une différence de nature, entre la Ville de Paris, par exemple, ou bientôt la Ville de Londres, sous le nouveau régime centralisateur qu'on est en train de lui constituer, édictant des règlements auxquels aucun habitant ne peut se soustraire et des taxes que chacun également doit subir, d'une part, et la confédération suisse ou le royaume de Danemark, d'autre part, lesquels, d'ailleurs, n'ont pas même une population supérieure à celle de la Ville de Paris ou de la Ville de Londres. Certes, le pouvoir réglementaire coërcitif et le pouvoir fiscal sont possédés d'une manière plus complète et avec moins de réserves par l'État danois ou l'État helvétique que par la Ville de Paris ou la Ville de Londres, parce que celles-ci ont au-dessus d'elles l'État central français ou l'État central britannique ; mais dans le vaste domaine qui leur a été reconnu ou réservé par l'État central, la Ville de Paris, la Ville de Londres et toutes les communes, si petites soient-elles, jouissent des deux mêmes attributs qui caractérisent l'État central : le pouvoir de réglementation coërcitive et le pouvoir de taxation.

Un professeur autrichien, dans une analyse de notre livre,

l'*État moderne et ses fonctions*, nous reprochait d'avoir ainsi réuni, comme faisant partie du même genre : l'État, les autorités provinciales et les municipalités. Le moindre étudiant allemand, disait-il, n'ignore pas toute la différence qui existe entre les municipalités et les autorités provinciales, d'une part, et l'État, de l'autre. Nous ne l'ignorons pas nous-même [1], mais nous ne voulons pas ignorer, non plus, les ressemblances; le fond de la nature qui est commun entre eux, à savoir le pouvoir de réglementer d'une façon coërcitive et d'imposer. Cette nature commune constatée, ce qui est le grand point, nous ne nous opposons pas aux classifications commodes qui peuvent permettre aux étudiants germaniques ou autres de se reconnaître dans le dédale administratif.

L'État, en somme, considéré dans son organe central ou dans ses organes secondaires et locaux, se caractérise par le pouvoir de contrainte, se manifestant par deux méthodes différentes, quoique concordant souvent au même but, la contrainte réglementaire ou législative, la contrainte fiscale. L'État est un appareil coërcitif.

COMMENCEMENTS ET ÉVOLUTION DE L'ÉTAT. — Ayant consacré un de nos principaux ouvrages à l'étude et à la description de l'*État moderne et ses fonctions*[2], nous nous permettrons d'y renvoyer le lecteur et de borner ici nos aperçus à une vue générale et succincte de ce vaste sujet.

Les commencements de l'État sont humbles : ses fonctions primitives se réduisent à deux, assez nettement tracées : il est le représentant et l'organe directeur de la tribu vis-à-vis de l'étranger; il est, en outre, à l'intérieur l'organe et la sanction pratique d'un certain droit coutumier élémentaire. Ces deux fonctions lui sont restées et se sont singulièrement développées et compliquées. Puis, avec le temps, en a surgi une autre, plus vaste, plus vague et plus incertaine, dont on retrouverait quelques germes même à l'origine la plus reculée, celle de faire contribuer la tribu ou la nation, agissant en commun, par la contrainte réglementaire ou la contrainte fiscale, au développement social.

[1] Voir notre ouvrage *L'administration locale en France et en Angleterre*.
[2] *L'État moderne et ses fonctions*, Paris, Guillaumin, 3e édition. 1900.

En tenant compte de l'évolution historique et des nécessités présentes de la vie individuelle et de la vie collective, l'État a des attributions qui lui sont essentielles et d'autres qui lui sont facultatives. Il doit préserver la nation de toutes les attaques du dehors; il doit, en outre, faire observer la paix à l'intérieur. Ce sont là ses fonctions primordiales qui doivent être exactement remplies pour que la nation et la société soient dans un état normal et que les germes de bien-être et de progrès qu'elles contiennent puissent se développer.

Ces deux attributions de l'État, qui ne sont que les deux faces d'une même mission, ont reçu de certains économistes le nom commun de *service de sécurité*. Beaucoup, parmi les anciens écrivains, témoins des abus du pouvoir réglementaire et des manifestes désordres du pouvoir fiscal, ont prétendu borner à ce service de sécurité toute la fonction de l'État. Ils recommandaient, en toute autre matière, à l'État une abstention systématique : cette doctrine a été condamnée comme conduisant à ce que l'on appelle « le nihilisme gouvernemental. »

Elle est certainement trop étroite. Ce n'est pas que le service de sécurité, pour le prendre dans son acception la plus étendue et le suivre dans toutes les applications qu'il pourrait logiquement comporter, ne pût, dans une civilisation comme la nôtre, être beaucoup plus vaste et aller bien plus loin que les physiocrates, par exemple, ne s'y fussent attendus. Un philosophe moraliste très pénétrant, M. Tarde, a fait remarquer que les économistes qui voulaient borner l'État au service de sécurité ne paraissaient pas se douter de l'immense développement d'attributions que cette formule de sécurité pouvait couvrir[1]. Il est clair que non seulement la défense contre l'étranger, la répression des crimes et des délits, mais encore la détermination des contrats, d'une certaine façon l'hygiène publique et les précautions qu'elle réclame peuvent rentrer dans cette formule. En l'étendant considérablement, on y peut introduire

[1] Tarde, *La Logique sociale*, 1895.

l'assistance publique et même une règlementation plus ou moins minutieuse des industries et des commerces. Un logicien subtil pourrait donc, par un lien plus ou moins étroit, presque tout rattacher à ce service de sécurité, qui a paru, au contraire, si précis et si circonscrit à nombre d'économistes.

Des extensions de ce genre seraient certainement exagérées; mais, d'autre part, il est incontestable que le service de sécurité ne se peut entendre uniquement de la sécurité matérielle, directe et immédiate de la personne et des biens. Il est certain que la définition du droit privé, en général, se rattache à la fonction de sécurité dont l'État est investi, que l'hygiène publique, dans ses grandes lignes, en fait partie également, que certains services administratifs généraux et locaux n'y sont pas étrangers. Aussi, *quand on déclare que l'État a charge de procurer les conditions générales de sécurité, on lui fait, à coup sûr, une très large part. Quand on ajoute qu'il lui incombe de donner un certain concours au progrès de la civilisation, on lui reconnaît encore un domaine plus vaste. Mais pour déterminer approximativement l'étendue de cette sphère de l'État, il importe d'étudier la nature de celui-ci, ainsi que la nature des autres agents du mouvement humain, à savoir l'individu et les associations libres.* Ajoutons que *la sphère d'action de l'État ne peut être fixée mathématiquement à priori, non plus que d'une façon absolument uniforme pour tous les âges et pour tous les peuples. Mais des règles générales, tirées de la nature, tant de l'État que des individus et des associations libres, aident, dans chaque cas particulier, à la détermination empirique et expérimentale de cette sphère.*

L'ÉTAT N'A AUCUNE SUPÉRIORITÉ NATURELLE ET NÉCESSAIRE D'INTELLIGENCE OU DE MORALITÉ SUR LES AUTRES ÉLÉMENTS SOCIAUX. — ABSURDITÉ DES MÉTAPHORES QUI ASSIMILENT L'ÉTAT DANS LA SOCIÉTÉ AU CERVEAU DANS LE CORPS HUMAIN. — Certains théoriciens, la plupart allemands, font de l'État une sorte d'abstraction surhumaine, un être qui, au lieu d'avoir ses racines au fond même de la société, de tirer de celle-ci tous ses sucs, bons et mauvais, flotterait pour ainsi dire au-

dessus d'elle, ne se ressentirait ni de ses passions, ni de ses préjugés, ni de ses erreurs, et qui, par définition, aurait toutes les qualités et toutes les vertus, sagesse, modération, pénétration, divination, incorruptibilité, impartialité. L'État, suivant eux, serait fait d'une tout autre pâte, pour employer l'expression vulgaire, que les individus et que les associations libres. Dominant ainsi la société et les hommes, il lui appartiendrait plus ou moins de pétrir la première et de transformer les seconds. Cette sorte d'élévation de l'État au-dessus du milieu humain dont il émane, auquel il se rattache par toutes ses fibres et tous ses organes, a été fort à la mode chez les philosophes d'autrefois. Tous les attributs de perfection que l'on eût désirés pour les hommes et dont on avait le regret de reconnaître que la plupart manquaient ou dont ils ne détenaient que des parcelles insuffisantes, on les conférait, par définition, à l'État, qui devenait ainsi *un être extra humain et supra humain*.

Dans ces derniers temps, une mode contemporaine, la passion de la biologie, et la manie de rapporter à cette science tous les phénomènes intellectuels ou sociaux, a donné une forme nouvelle à cette sorte de transcendance de l'État.

Certains écrivains allemands, l'un d'eux surtout dont le nom est particulièrement connu, Schæffle, ont pris une peine infinie pour décrire minutieusement toutes les fonctions et tous les organes de la société et les assimiler aux diverses fonctions et aux divers organes du corps humain. Les volumes de Schæffle, *Structur und Bau des Socialen Korpers,* structure et construction du corps social, sont, à ce point de vue, une merveille à la fois d'ingéniosité et de frivolité.

Dans ce système d'innombrables comparaisons physiologiques et anatomiques entre le corps humain et ce que l'on appelle, par métaphore, le corps social, l'État est classé comme remplissant dans la société la même fonction que celle qui échoit au cerveau dans l'organisme humain; ce serait l'organe suprême de la pensée, de la moralité et de la direction. Les individus et les associations libres seraient vis-à-vis

de l'État dans cette situation tout à fait inférieure où se trouvent dans le corps humain les organes spéciaux de nutrition ou de relation par rapport à l'organe cérébral.

Cette assimilation et la plupart de celles qui rapprochent les divers organes de la vie sociale des organes du corps humain sont de purs jeux d'esprit, des jeux innocents, si l'on ne prétendait en tirer aucune conclusion pratique, mais qui deviennent dangereux par la prétention que ces recherches vaines et ces conceptions oiseuses doivent influer sur la répartition des fonctions et des actes entre les divers facteurs sociaux.

Il n'y a aucune similitude à établir entre les cellules du corps humain qui n'ont qu'une vie végétative ou mécanique et les individus qui sont susceptibles d'intelligence, de moralité et de liberté. Dans le corps humain le système nerveux, et particulièrement le cerveau, qui en est l'expression suprême, est le seul centre de la volonté et de la pensée; le pied ni la main ne pensent ni ne veulent. Dans une société, tout individu peut être aussi bien doué de pensée, de moralité, de prévoyance que l'État. Les molécules du cerveau sont, dans le corps de l'homme, composées d'une autre matière que les molécules du pied ou de la main ou de l'estomac; la fameuse substance grise, avec ses propriétés particulières, ne se rencontre que dans le cerveau. Au contraire, les molécules qui forment l'État concret et dirigeant ne sont pas d'autre nature que les autres molécules sociales, celles qui constituent les individus et les associations libres.

Il faut donc rejeter parmi les vaines subtilités, parmi les sources d'erreur, toutes ces laborieuses comparaisons biologiques entre le corps humain et la société. On doit notamment regarder comme une pédantesque niaiserie, ne reposant sur aucune observation sérieuse, l'assimilation de l'État au cerveau.

Si l'on veut bien examiner le tableau concret du monde, aussi bien dans le temps présent que dans le développement historique, on est obligé d'abandonner cette thèse frivole et d'en venir à la constatation qui suit : *L'État est un organisme*

qui est mis dans la main de certains hommes ; il ne pense pas et il ne veut pas par lui-même ; il pense et il ne veut que par la pensée et la volonté des hommes qui successivement parlent et veulent en son nom. Or, les hommes qui détiennent les pouvoirs publics, c'est-à-dire qui représentent l'État, n'ont pas une structure physique ou mentale différente de celle des autres hommes. Ils n'ont aucune supériorité naturelle innée ou inculquée par la profession même. L'Église peut enseigner qu'un homme faible, revêtu du sacerdoce, est transformé et jouit de grâces divines. La société démocratique ne peut prétendre que les individus portés au pouvoir et qui forment, au moins momentanément, l'État, qui sont l'État légiférant et agissant, possèdent, pour les préserver de l'erreur, des préjugés ou des passions, des grâces surnaturelles d'aucune sorte.

Ainsi l'État participe de toutes les faiblesses humaines, de toutes les influences du milieu où il plonge, d'où il tire sa vie, où il recrute tous ceux qui pensent, veulent, parlent et agissent en son nom. Ce n'est, certes, pas dire que l'État soit une simple succession ou juxtaposition de fonctionnaires, passagers ou dispersés, qu'il n'ait pas de permanence ou de cohésion. Comme pour toute institution, publique ou privée, ayant un long passé, il s'est formé une tradition pour l'État en tout pays, qui influe sur les esprits et les actes des hommes successifs auxquels échoit la tâche de représenter l'État. Cette tradition contient et guide, dans une certaine mesure, ceux qui sont les interprètes et les agents passagers de l'État. A travers toutes les défaillances de ces derniers, il y a, d'ordinaire, une façon générale de gouverner et d'administrer qui se poursuit. Cela donne de la permanence, une certaine noblesse et dignité, surtout de loin, aux actes de l'État ; et il arrive, dans les pays civilisés, que la généralité des détenteurs des pouvoirs publics se laisse en quelque manière pénétrer par un certain sentiment de leur responsabilité à l'égard de cet être permanent. La tradition, comme l'habitude, comme l'initiative, sont des facteurs puissants dans la vie économique ; nous nous sommes souvent appliqué dans cet ouvrage à signaler leur rôle impor-

tant. Néanmoins, si ces facteurs agissent sur les détenteurs momentanés du pouvoir et atténuent l'élément capricieux qui peut provenir de leur caractère propre et de leur instabilité, ils ne peuvent absolument en triompher ni l'annuler. Il n'y a pas là de transsubstantiation ; l'État demeure dépendant de toutes les infirmités de ceux qui le constituent et le représentent.

Ainsi, tout en tenant largement compte de l'influence de la tradition et de l'effet modérateur que produit la fonction sur ceux qui la revêtent momentanément, il reste vrai que l'État, surtout sous un régime de pouvoirs publics à délégation brève, fréquemment renouvelable, vaudra à peu près ce que vaudront les individus qui se succèdent dans les assemblées législatives et au gouvernement. Il faut ajouter que le régime électif, dont l'expérience a été faite longtemps dans les démocraties antiques et qui est pratiqué, à divers degrés, depuis un siècle, surtout dans l'Europe occidentale et en Amérique, ne donne pas, au sujet de la sagesse, de la continuité et de l'impartialité de l'action de l'État, non plus que de l'incorruptibilité de ses représentants, de garanties particulières[1]. *La faillibilité de l'État est aussi certaine et aussi démontrée par l'histoire de tous les temps et par l'histoire contemporaine que la faillibilité des individus.*

L'ÉTAT NE DOIT PAS ÊTRE CONFONDU AVEC LA SOCIÉTÉ. — ENTRE L'ÉTAT ET L'INDIVIDU IL Y A LES GROUPEMENTS LIBRES DE TOUTES SORTES. — Quand on parle de la fonction et des attributions de l'État, on oppose en général celui-ci à l'individu ; le célèbre opuscule d'Herbert Spencer *man adversus state* est la formule tranchante de cette conception. Elle induit souvent en erreur les esprits superficiels. Beaucoup de personnes parlent comme s'il n'y avait dans une nation que deux éléments en présence, les individus et l'État ; elles en concluent que tout ce que ne peuvent faire les individus isolés, l'État doit s'en charger.

[1] Nous renvoyons sur ce point à notre ouvrage l'*État Moderne et ses Fonctions*, où toutes les questions relatives à l'État sont traitées par nous avec détails et preuves.

Nous avons été surpris de voir cette conception frivole se glisser, il y a une dizaine d'années, au sein de l'Académie des sciences morales et politiques, et y trouver pour interprètes des philosophes de mérite, tellement il est vrai que l'ignorance de la vie pratique où vivent certains esprits, même parmi les meilleurs, les égare et ne leur permet pas de comprendre le train du monde.

En raisonnant comme il vient d'être dit, *on confond l'État avec la société, c'est-à-dire avec l'universalité des habitants d'un pays ; or, la société est infiniment plus vaste et plus féconde que l'État ; elle comprend des rapports bien plus variés et plus étendus entre les individus; elle a une plasticité qui, instinctivement, successivement, sans se lasser, produit les combinaisons, les agrégations, les organismes les plus précieux et les mieux adaptés au milieu, aux besoins de chaque temps et de chaque contrée.*

L'individu complètement isolé est, en définitive, une exception ; en tout cas, si isolé qu'il soit, il se trouve engagé, d'ordinaire, dans une foule de groupements naturels et sociaux, les uns permanents, les autres temporaires, qui sont étrangers à l'État. Le premier de ces groupements et le plus habituel est la famille, mais il y en a beaucoup d'autres. *Les combinaisons suivant lesquelles s'unissent, s'agrégent, puis se quittent et s'isolent les personnes humaines, sous un régime de liberté, sont au moins aussi nombreuses et aussi compliquées que celles que la chimie peut constater et cataloguer pour les molécules purement matérielles.*

A côté de la force collective organisée politiquement, procédant par injonction et par contrainte, qui est l'État, il surgit de toutes parts d'autres forces collectives spontanées, procédant par persuasion, chacune constituée en vue d'un but déterminé et précis, chacune agissant avec des degrés variables, quelquefois très intenses, d'énergie, en dehors de toute coërcition. Les forces collectives libres ce sont les diverses associations qui répondent à un sentiment ou à un intérêt, à un besoin ou à une illusion, les associations religieuses, les associations philanthropiques, les

sociétés civiles, commerciales, financières. Elles foisonnent ; la sève n'en est jamais épuisée.

L'homme est un être qui a, par nature, le goût de l'association, non pas de l'association fixe, imposée, immuable, rigide, lui prenant toute son existence, comme l'association innée des abeilles ou des fourmis, ou des castors, mais de l'association souple, variable, sous toutes les formes. *Ce goût de nature, l'éducation et l'expérience l'ont encore développé chez l'homme.* La plupart des associations anciennes, celles des églises, subsistent, et chaque jour voyant se former des associations nouvelles, leur nombre finit par défier tout calcul. Il arrive qu'un même homme est souvent engagé dans une centaine d'associations différentes. Même l'ouvrier et le paysan, dans le temps actuel, font et feront de plus en plus partie de groupements libres variés.

Il convient donc de cesser d'opposer l'État et l'individu isolé, de ne voir que ces deux types dans la société, en oubliant la société elle-même et sa propre vertu plastique et génératrice.

Tous les besoins collectifs ne sont pas nécessairement du domaine de l'État ; ils n'y rentrent que très exceptionnellement.

Une autre erreur est de penser que, en dehors de l'État, on ne peut rien créer qui ne soit inspiré par l'intérêt personnel, sous la forme de l'intérêt pécuniaire. Adam Smith s'est rendu coupable de cette grave méprise. Après avoir décrit différentes fonctions de l'État, il ajoute : « La troisième fonction de l'État consiste à ériger et à entretenir certains établissements utiles au public, qu'il n'est jamais dans l'intérêt d'un individu ou d'un petit nombre de créer ou d'entretenir pour leur compte, par la raison que les dépenses qu'occasionnent ces établissements surpasseraient les avantages que pourraient en retirer les particuliers qui en feraient les frais ».

Cette proposition d'Adam Smith pèche tout au moins par les considérants, sinon par la conclusion. Cette conception des motifs auxquels obéit l'individu et les groupements libres

d'individus est étroite et incomplète. Elle mutile l'homme.

Il est faux que la personne humaine soit uniquement conduite par l'intérêt personnel, et surtout par la forme la plus grossière de cet intérêt, l'intérêt pécuniaire. C'est, sans doute, celui-ci qui prédomine et qui naturellement doit prédominer dans les relations d'ordre purement économique. Mais il n'y a pas que les relations économiques entre les hommes.

D'autres mobiles humains coexistent avec l'intérêt personnel, se développent peut-être avec le temps plus que lui : les convictions religieuses, l'espoir en une autre vie, le ferme propos de la mériter par de bonnes actions, ou simplement la sympathie, le plaisir de s'ennoblir aux yeux de ses concitoyens ou à ses propres yeux, le goût de se distinguer, de faire parler de soi, la recherche de certains honneurs, électifs ou autres, une sorte de luxe se portant sur la moralisation, l'éducation, le soulagement d'autrui, j'allais dire un genre raffiné de *sport* qui se répand en créations d'établissements d'utilité générale; il y a là toute une variété de sentiments, très nuancés dans leur degré de désintéressement, mais concourant tous au même but : faire profiter la société d'une partie du superflu des individus. C'est donc un des grands torts de beaucoup d'économistes de réduire le mobile de l'action individuelle ou de l'association libre à l'intérêt pécuniaire.

Les individus, soit par leur action isolée, soit surtout par leur contribution à des sociétés libres, ont, dans tous les temps, créé une foule d'institutions qui n'avaient pas pour objet de donner un revenu; ils le font aujourd'hui encore, peut-être plus que jamais.

Nous en avons cité des exemples dans le premier volume de cet ouvrage (voir pages 72 à 76); on en trouvera d'autres dans notre *État moderne et ses fonctions*[1].

Les associations libres, qui se forment chaque jour entre citoyens, sans recourir à aucune contrainte, sans lever des taxes par voie d'autorité, pourvoient à une infinité d'œuvres

[1] *L'État moderne et ses fonctions*, pages 36 et suivantes.

sociales d'intérêt général et collectif. Ce sont ces associations libres qui ont fondé, entre autres organes, les caisses d'épargne, les sociétés d'assurances, les monts de piété, la plus grande partie des entreprises de transport, les crèches, nombre d'hôpitaux, etc. Elles ont le mérite de ne rien imposer à personne, d'agir sous le régime de la concurrence et de la liberté personnelle, d'être sensibles à l'aiguillon de l'intérêt privé, d'avoir une organisation élastique, flexible, qui se modifie et se transforme spontanément, sans grands efforts, s'adaptant aisément aux circonstances nouvelles.

LES PRINCIPALES FONCTIONS DE L'ÉTAT : 1° LA FONCTION DE SÉCURITÉ. SON ÉTENDUE : SA SUPRÊME IMPORTANCE. — Si l'on cherche à définir les attributions de l'État, il faut ne pas perdre de vue la nature de ce dernier ; nous avons vu qu'il est essentiellement un organisme coërcitif, qui dispose de la double contrainte des lois et des impôts, du pouvoir réglementaire et du pouvoir fiscal. *La mission dévolue à l'État est donc de procurer à la société et aux individus ceux des biens incontestables qui ne peuvent être obtenus que par la contrainte, la contrainte réglementaire prohibant ou enjoignant certains actes, et la contrainte fiscale exigeant certaines redevances. Encore faut-il que ce recours à l'Etat, c'est-à-dire à la contrainte, pour procurer à la société certains biens incontestables que cette contrainte serait seule à pouvoir lui assurer, n'ait pas pour résultat d'éliminer certains autres biens qui seraient encore plus précieux pour la société.*

Ce principe posé, nous ramènerons aux chefs suivants les attributions de l'État :

1° *Sauvegarder la sécurité de la nation du côté de l'étranger et la paix à l'intérieur entre les citoyens.*

C'est là l'attribution première de l'État, celle qui prime toutes les autres et à laquelle toutes doivent être subordonnées. Certains États s'en acquittent fort mal. La déplorable situation où se trouve, à l'heure présente (1895), la Chine dans sa lutte avec une nation relativement petite, le Japon, montre combien certains pays ou certaines races négligent ce devoir essentiel de l'État. A vrai dire, la Chine n'est guère qu'un État

en quelque sorte amorphe, n'ayant que les apparences d'une organisation, un État tout au moins à demi paralysé. L'exemple de cet énorme pays et de ses 300 millions d'hommes, individuellement laborieux, sobres, courageux, qui se trouvent livrés ainsi à la discrétion d'un petit peuple fortement constitué, doit être un avertissement pour les économistes purement sentimentaux qui, par des prédications exagérées ou prématurées en faveur de la paix perpétuelle, de l'arbitrage, et d'autres belles idées, risquent d'affaiblir l'État dans sa fonction primordiale et décisive, celle de procurer la sécurité à l'égard de l'étranger. Il faut que les peuples modernes, s'ils ont souci de l'avenir, gardent à l'État, au point de vue militaire et diplomatique, une organisation très vigoureuse, qu'ils n'épargent pas à ce sujet les sacrifices matériels, soit du temps et de la vie des hommes, soit de revenus et de capitaux. Les causes de conflits entre les peuples peuvent, ainsi que nous l'avons montré, naître de nouvelles circonstances économiques (voir tome Ier, pages 139 à 141). Aucun peuple ne doit commettre l'imprévoyance de l'oublier, ni se fier pour repousser le danger à l'élan de masses inorganisées.

Les économistes ont gravement péché et pèchent encore souvent à ce sujet. Ils ont mérité l'un des reproches que leur adressait Tocqueville, précisément au sujet de la Chine, cette masse informe, incohérente, incapable jusqu'ici d'esprit national et d'action commune ; ils ont eu le grand tort de se faire, surtout au XVIIIe siècle, les admirateurs de cette espèce de colosse flasque, sans os et sans muscles.

Le premier intérêt, l'intérêt suprême d'une nation, c'est que l'État soit assez fortement constitué, assez prévoyant, assez énergique, pour sauvegarder la sécurité de la nation à l'encontre de l'étranger. Aucune considération, aucune fonction ne prime celle-là. Il est à craindre que nombre d'États modernes, à personnel purement électif et variable, ne s'acquittent insuffisamment de cette mission essentielle, qu'ils se dispersent dans une foule de tâches secondaires, dont les citoyens et les associations libres s'acquitteraient mieux et qu'ils négligent leur tâche principale.

On ne doit pas se laisser séduire par des systèmes philosophiques, très ingénieux sans doute, mais dont l'application soit aux temps prochains, soit à l'humanité en quelque temps que ce soit, est douteuse, par exemple à cette conception que l'État industriel succède à l'État militaire et féodal, que par conséquent le devoir de défendre l'intérêt national contre l'étranger s'atténue ou change complètement de forme.

Cette fonction de sécurité à l'égard de l'étranger s'étend tout aussi bien à la mer qu'au sol national, autant aux citoyens domiciliés ou résidant au dehors qu'à ceux qui résident sur la terre natale; elle concerne même, dans une certaine mesure, difficile à fixer *à priori*, non seulement les navires, mais les entreprises et les capitaux des nationaux à l'étranger, quand ils sont menacés ou atteints par un déni de justice évident.

La seconde partie de cette fonction primordiale de l'État d'assurer le service de sécurité regarde l'intérieur du pays, les personnes et les biens. Les attentats contre celles-là et contre ceux-ci doivent être non seulement réprimés, mais autant que possible prévenus. Une police efficace, sans être tracassière et intrusive, un droit pénal qui n'ait pas de rigueurs inutiles, mais qui comporte toutes les sévérités nécessaires, qui soit, d'ailleurs, appliqué avec discernement, mais fermeté; l'application minutieuse, de la part de toutes les autorités constituant l'État, à ne pas semer ou développer des germes de discordes entre les citoyens, le plus vif souci de la concorde et de l'union nationale, avec le respect de toutes les consciences individuelles ou collectives, ce sont là les facteurs principaux de ce service de sécurité à l'intérieur dont l'État a charge.

Dans notre ouvrage spécialement consacré à l'analyse de l'État moderne et à la détermination de ses fonctions, nous avons prouvé que trop souvent il s'acquitte d'une façon insuffisante de ce service de sécurité à l'intérieur, qu'il ne se place pas toujours dans d'excellentes conditions pour sauvegarder complètement de toute atteinte criminelle ou délictueuse les biens ou les personnes et que, sur certains points, on revient à la

barbarie primitive[1]. Le débordement en France des délits et des crimes, notamment de ceux qui restent impunis, la multiplication des récidives, prouvent que l'*État moderne, absorbé et distrait par des soucis secondaires, n'apporte pas assez de vigilance au service de sécurité à l'intérieur*.

On doit dire, toutefois, que dans certains pays, comme l'Angleterre, si les statistiques y sont bien tenues et si les autorités, chargées des poursuites, ne montrent aucun relâchement à les faire, il se manifeste, au contraire, une atténuation du nombre des crimes et des délits. Ainsi, dans l'Angleterre et le pays de Galles proprement dit, le nombre des poursuites ordonnées était de 15,890 en 1877, il dépassa 16,000 dans les deux années suivantes et jusqu'à 1884 ne tomba jamais au-dessous de 14,000, tandis qu'il fut constamment au-dessous de 14,000 à partir de 1885 et descendit à 11,214 en 1896, à 11,342 en 1897 et 11,594 en 1898. Quant à celui des condamnés (*convicted*) il suivit une marche analogue, reculant graduellement de 11,942 en 1877, 12,473 en 1878 et 12,525 en 1879, à 8,856 en 1896, 8,992 en 1897 et 9,273 en 1898. On remarque la même décroissance en Écosse et en Irlande[2].

L'État ne doit pas oublier que cette fonction de procurer la sécurité, aussi bien à l'intérieur qu'à l'égard de l'étranger, constitue sa mission primordiale, et que c'est, sinon la seule où les particuliers et les associations libres ne peuvent le remplacer, du moins celle où tout relâchement a les plus fâcheux effets sur toute l'organisation sociale. Souvent il suffit d'établir la sécurité dans un pays barbare pour qu'au bout de quelques années un énorme développement de la production et du bien-être s'y manifeste.

2° La seconde fonction de l'État : Les services communs manifestement utiles qui ne peuvent être efficacement constitués sans le recours a la contrainte réglementaire ou a la contrainte fiscale. — *L'État étant l'association embrassant tous*

[1] *L'État moderne et ses fonctions*, pages 105 à 107.

[2] *Statistical Abstract for the United Kingdom, from 1877 to 1891*, page 231; *id., from 1884 to 1898*, page 263.

les habitants du pays et possédant seul les deux pouvoirs de contrainte par voie de règlementation et de taxation, il lui incombe de pourvoir aux besoins communs incontestables qui ne peuvent être convenablement assurés, sous le régime de l'initiative privée, avec la seule action de la persuasion, soit par des individus isolés, soit par des sociétés libres. Il importe de ne pas confondre les besoins généraux ou les besoins collectifs et les besoins communs. Un besoin est général quand tout le monde le ressent; il est collectif quand un certain nombre d'hommes, placés dans des situations analogues soit matérielles, soit morales l'éprouvent; mais un besoin général ou un besoin collectif peut être satisfait par l'initiative des particuliers ou des sociétés libres, le besoin de manger, par exemple, qui est général, le besoin de certaines réjouissances, qui est collectif. *Les besoins communs consistent en ceci qu'ils exigent, pour leur satisfaction, le concours de la société tout entière ou de tout un groupe important de la société et que l'opposition de quelques individus seulement ou même d'un seul peut empêcher cette satisfaction.* Il faut alors user de la contrainte, soit pour forcer le récalcitrant à faire tel ou tel acte, soit pour lui imposer de contribuer par ses ressources, dans une mesure déterminée, à telle ou telle œuvre, à son installation, à son entretien ou à son fonctionnement. Parmi ces œuvres qui ont besoin du concours absolu de tous les citoyens rentrent les mesures hygiéniques ou de salubrité, soit pour arrêter, soit pour prévenir des maladies contagieuses, les épidémies sur les hommes, les animaux, les végétaux, de même la création et l'organisation des adductions d'eau indispensables et de diverses autres installations, telles que les abattoirs publics, etc.; de même encore, des règles judicieuses à établir pour l'exercice des industries insalubres ou dangereuses; de même, le droit d'expropriation pour les travaux publics indispensables. Quoique l'État doive assurer les divers services, dont nous venons de parler, il n'en résulte pas qu'il doive les effectuer toujours lui-même; il peut en déléguer la charge à des associations; mais alors il doit les

soutenir par son pouvoir de réglementation et de taxation.

3° TROISIÈME FONCTION DE L'ÉTAT : LA FONCTION DE CONSERVATION ET D'AMÉLIORATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES D'EXISTENCE ET DE BIEN-ÊTRE DE LA NATION. — C'est là une des fonctions importantes de l'État et l'une de celles dont, en beaucoup de pays, il s'acquitte le plus mal. L'*État, étant la seule association qui ait un caractère de perpétuité, doit sauvegarder les intérêts perpétuels contre l'imprévoyance des intérêts présents :* la conservation des forêts utiles au climat, du régime des eaux, la réglementation de la pêche et de la chasse, la préservation de certaines richesses naturelles très précieuses, rares et sujettes à disparaître par une exploitation sans ménagement, rentrent dans cette catégorie d'attributions de l'État.

Dans cette fonction de la conservation du climat, du territoire cultivable, des richesses naturelles que l'âpreté des exploitants peuvent compromettre, comme le quinquina aux Indes (voir tome IV, pages 10 et 11), les phoques, dans les mers hyperboréales (se rappeler le différend à ce sujet entre l'Angleterre et les États-Unis en 1893 et 1894) [1], l'État peut être aidé par les particuliers et les associations; mais il ne lui est pas permis de complètement s'abstenir.

Il est certaines tâches utiles qui exigent l'application d'une solidarité complète entre les habitants d'une même région; en ce qui concerne la conservation et l'amélioration des forêts d'une utilité climatérique, par exemple, non seulement les particuliers ne peuvent toujours y suffire, mais on ne peut s'en reposer uniquement sur les communes. C'est une injustice notamment de faire porter sur les seules communes montagneuses les frais et les préjudices de la création ou de l'entretien des massifs forestiers, alors que toutes les communes de la plaine profitent de cette œuvre soit par la moindre fréquence ou la moindre intensité des inondations, soit par plus d'abondance et de régularité des cours d'eau pour l'arrosage

[1] L'incurie des Etats a presque laissé disparaître les baleines dans les mers du Nord, elle laissera peut-être aussi détruire la race des éléphants en Afrique. En 1900, on parle d'une convention internationale pour la protection des éléphants et autres animaux dignes d'intérêt. (Note de la 3e édit.)

ou les transports. Il est clair que l'État doit faire contribuer dans une certaine mesure les habitants des plaines à la création et à l'entretien des forêts des montagnes. L'intervention de l'État en cette matière est plus nécessaire, dans les pays méridionaux que dans les septentrionaux, dans les sociétés démocratiques que dans les sociétés aristocratiques. D'autre part, les merveilles de la Hollande dans sa lutte contre les eaux ont été accomplies et se conservent par l'action simultanée et harmonique des particuliers, des associations et de l'État. En France, il s'est produit de très belles études théoriques et quelques importants travaux pratiques pour la fixation des dunes, etc.

La politique hydraulique est, chez les peuples civilisés, encore dans l'enfance ; parfois, elle y paraît même en retard relativement à ce qu'on la trouve chez quelques peuples primitifs. Les rivières et les fleuves, sur de grandes étendues de parcours et à leur embouchure, sont souvent à l'état sauvage. Il est incontestable qu'il y a là, dans la mesure des moyens financiers dont elles peuvent disposer, sans écraser le pays, ample matière à l'action méthodique des autorités publiques.

Nous devons ajouter que, par suite de certaines servitudes qu'il subit, l'État moderne se montre souvent très insuffisant pour l'accomplissement de cette tâche importante, notamment pour la conservation des forêts, du gibier et du poisson[1].

4° QUATRIÈME FONCTION DE L'ÉTAT. — L'ÉTAT ORGANE ET SANCTION DU DROIT. — NATURE ET LIMITES DE CETTE FONCTION. — Nous touchons ici à une des plus importantes, des plus amples et des plus variées, des plus délicates surtout, fonctions de l'État. Nous eussions peut-être dû, par ordre historique, la classer comme la seconde et non comme la quatrième, car, ainsi que nous l'avons dit plus haut, l'État a toujours été, dès ses plus humbles débuts, l'organe et l'agent d'un certain droit coutu-

[1] Voir notre *État moderne et ses fonctions*, pages 123 à 130.

mier dans l'intérieur de la tribu. D'autre part, cette fonction de définir, de dire et d'appliquer le droit, peut être considérée comme se rattachant, par un lien assez étroit, au service de sécurité. Elle en diffère, cependant, surtout dans une société très civilisée, très compliquée, aux rapports très enchevêtrés entre ses membres et aux combinaisons infiniment variées, nombreuses. Elle prend alors une telle extension qu'elle mérite de former une catégorie spéciale des fonctions de l'État.

Chargé de garantir, au moins quand ils sont tout à fait précis et clairs, les droits de chacun, l'État est le définisseur, en même temps que le metteur en œuvre, des responsabilités juridiques. Il est l'organe du droit, non pas en ce qu'il le crée arbitrairement, mais en tant qu'il cherche à le dégager, à le constater, en se conformant à la célèbre définition de Montesquieu : « Les lois sont les rapports nécessaires qui dérivent de la nature des choses. »

Nulle fonction n'exige de la part de l'État plus de prudence. Nous prenons la liberté de renvoyer le lecteur à notre ouvrage : *L'État moderne et ses fonctions,* où nous avons traité, avec une certaine ampleur et de nombreux détails, de cette catégorie d'attributions de l'État[1]. Nous ne pouvons ici que résumer les idées générales en cette matière.

Certains écrivains empiriques, Bentham entre autres, se sont complètement mépris à ce sujet. Ce vulgarisateur, sans élévation d'esprit, des notions de l'école utilitaire et démocratique n'a-t-il pas écrit que le gouvernement remplit son rôle « en créant des droits qu'il confère aux individus : droit de sécurité pour les personnes, droit de protection pour leur honneur, droit de propriété, etc. ? »

Le gouvernement, ni l'État, qui est la formule permanente du gouvernement, ne fait rien de pareil. Il ne crée aucun droit. L'ancienne conception de la loi, à savoir que c'est une règle fixe et durable, ayant son origine à la fois dans les faits et dans la conscience humaine et faisant opposition à l'arbitraire, même des gouvernants, est beaucoup plus juste que

[1] Voir notre *État moderne et ses fonctions*, particulièrement pages 108 à 120.

celle de Bentham. Mais la formule exacte et définitive a été trouvée par Montesquieu dans l'admirable concept relaté plus haut.

La loi ne crée aucun droit : elle reconnaît le droit, le définit et le sanctionne. Comme le langage, comme l'échange, le droit naît spontanément des relations entre les hommes. La coutume précède partout le droit écrit. Même écrit, le droit est toujours en mouvement quant à ses détails et à ses applications, mais en mouvement lent, évolutif, par la jurisprudence qui s'inspire graduellement des usages nouveaux et des nécessités nouvelles. Le législateur ne vient qu'en dernier lieu pour sanctionner et préciser.

Si l'on examine la genèse de quelques droits, on se convainc des vérités qui précèdent. Voici le droit de propriété, par exemple, ce n'est pas du tout la loi qui l'a créé ; elle l'a seulement défini *à posteriori;* on a vu plus haut (tome I^er^, pages 533 à 580) comment la propriété de la maison et de l'enclos a précédé celle des terres arables, comment l'inégalité de la richesse mobilière a fatalement conduit à l'inégalité de la propriété foncière. La date obscure des transformations de la propriété collective en propriété privée prouve que ce n'est pas la loi qui a créé le droit de propriété.

Partout l'acte instinctif et inconscient, le fait nécessaire, ont précédé la loi. Nous avons prouvé qu'il en a été ainsi pour la propriété littéraire et artistique, pour la propriété des inventions[1] ; *ces droits ont existé avant toute loi ; l'exercice seul en était entravé. Beaucoup de droits naturels, comme celui de prêter à intérêt, ont dû lutter contre le législateur pendant des séries de siècles et ont triomphé de sa résistance obstinée ; de même, pour le droit de coalition et de grève, pour le droit de réunion, d'association,* etc. *C'est l'instinct de l'homme et l'instinct social, les nécessités du travail et du progrès, qui ont constitué ces droits, qui les ont fait se produire au jour et qui ont amené l'État à les reconnaître, à les définir, à les sanctionner, ce que beaucoup d'États font encore de mauvaise grâce*

[1] *L'État moderne et ses fonctions*, pages 113 à 115.

D'une façon générale, la loi, pour la définition et la sanction des droits, vient quasi toujours à posteriori, pede claudo, *bien longtemps après qué ces droits se sont affirmés dans la pratique par des actes nombreux et cohérents.*

Bien loin que l'État ait la mission et la vertu de créer le droit, il se met souvent, comme on le voit, en travers de lui. Il veut y substituer ses conceptions arbitraires, au gré des majorités changeantes des Parlements. Alors, l'État doit lutter contre la nature des choses, qu'il ne parvient jamais à étouffer. *Il n'est pas d'idée plus frivole que celle de l'omnipotence de l'État en matière législative ou juridique. Il peut écrire des textes de loi, mais s'ils ne sont pas conformes à la nature des choses, celle-ci les déjoue : il y a dans la nature des choses une incompressible ironie qui se rit du législateur : elle se manifeste quand l'État veut appliquer des lois arbitraires en matière de dévolutions successorales, d'impôts, de maxima d'intérêts ou de prix,* etc. *La plasticité sociale atténue alors l'effet malfaisant des fantaisies législatives.*

Il advient que, dans ces conditions, l'État a plus de puissance de perturbation que d'injonction.

Quand, au contraire, l'État reste fidèle à son rôle de définisseur circonspect et de garant du droit, qu'il se défend de toute présomption et de toute légèreté à ce sujet, qu'il n'a pas la prétention d'instituer, de son chef, de nouveaux rapports entre les hommes et entre les biens, qu'il précise seulement et coordonne les règles nouvelles que la pratique a vu se produire et dont une expérience incontestable a démontré les heureux effets, il peut rendre des services. Il donne une force juridique aux bons usages éprouvés, il prévient les obstacles que quelques volontés incohérentes peuvent opposer au jeu naturel des relations utiles entre les hommes ; il réduit le nombre des contestations superflues.

Même dans ce cas, il doit se garder de réglementation trop minutieuse ; pour le libre développement de l'activité humaine et pour le bien-être général de l'humanité, il vaut souvent mieux que la législation offre quelques lacunes que d'abonder

en formalités rigoureuses. La Grande-Bretagne, par exemple, et les États-Unis ont en matière de formation et de fonctionnement de sociétés commerciales et financières des lois beaucoup moins étroites et moins détaillées que les lois françaises; il est possible que l'esprit d'entreprise se trouve mieux du premier régime.

Au delà d'un certain degré de sécurité pour les personnes et pour les biens, toute recherche d'un accroissement ultérieur de sécurité aux dépens de la liberté peut être plus nuisible qu'utile.

L'État doit surtout, au point de vue législatif et juridique, fournir des cadres généraux aux diverses combinaisons sociales où ces dernières, sans trop de lisières, puissent se mouvoir et s'épanouir.

CINQUIÈME FONCTION DE L'ÉTAT. — CONTRIBUTION AU PROGRÈS GÉNÉRAL DE LA CIVILISATION. — *C'est là, pour l'État, une mission très étendue, mais peu intensive, si nous pouvons parler ainsi. L'État n'est pas l'initiateur ni le principal facteur du progrès social ou humain; en dehors des fonctions que nous avons indiquées plus haut, il n'en est qu'un collaborateur secondaire. Aussi ce n'est pas la direction du progrès de la civilisation qui incombe à l'État, c'est une simple contribution, assez circonscrite dans chaque cas particulier.*

Il arrive ici ce que nous avons noté pour la fonction de l'État qui consiste à définir le droit; l'État doit agir en quelque sorte après que les faits se sont non seulement ébauchés, mais déjà développés. C'est une action auxiliaire qu'il peut exercer.

Il n'a pas charge de procurer le bonheur universel; mais au point de vue moral ou intellectuel, comme au point de vue matériel, il peut contribuer souvent à l'application ou à la propagation des découvertes, des bonnes méthodes. Il peut fournir les cadres généraux dont elles ont besoin.

Certaines installations, comme les routes, les ponts, souvent les ports, quoiqu'il en soit autrement pour ceux-ci dans certains pays anglo-saxons, ne peuvent guère être effectués que par les pouvoirs publics. En matière de chemins de fer,

ils ont un rôle à jouer, sinon pour les construire, du moins pour les concéder et, dans une certaine mesure, pour en contrôler, avec bienveillance, modération et équité, l'exploitation. Ils se sont trouvés appelés à prendre la direction des postes et télégraphes, du moins terrestres.

Dans l'ordre moral et intellectuel aussi, les musées divers, les expositions, l'enseignement à ses divers degrés leur ont été, en partie, dévolus. Ils y tiennent une place qui est devenue prépondérante et qui n'est pas sans quelque péril. Plusieurs États se sont aussi arrogé la tâche, dont ils s'acquittent plus ou moins heureusement, de distribuer des encouragements ou des faveurs aux particuliers ou aux associations qui paraissent méritants, aux méthodes qui semblent ingénieuses et progressives. Il y a, dans ces subventions et subsides, beaucoup d'erreurs, d'abus, de favoritisme et de gaspillage. Les États les plus sérieux, comme l'État anglais, versent beaucoup moins dans ces encouragements divers que l'État français. Tous ces subsides et toutes ces subventions seraient supprimés que le progrès, sans doute, n'en serait pas moins rapide.

Les lois sur le travail des enfants dans les fabriques, sur les aliénés et les infirmes, la protection que l'État accorde aux êtres faibles, sans défense et dépourvus de tout soutien, rentrent aussi dans cette cinquième fonction de l'État. Il importe que celui-ci s'acquitte de ces soins sans entraînement, sans exagération, sans entraver le développement de la production et sans susciter des calculs qui accroîtraient l'imprévoyance, la misère ou l'immoralité [1].

PRÉTENDUE SIXIÈME FONCTION DE L'ÉTAT. LA FONCTION D'EXEMPLE. L'ÉTAT PATRON ET PATRON MODÈLE. — On sait que l'État, par la force des choses, a un énorme personnel à son service : des employés de tout ordre dans ses administrations diverses ; des ouvriers même en grand nombre, d'une façon permanente dans ses arsenaux, par exemple, ses ateliers militaires ou navals, dans ses régies financières, d'une façon intermittente sur les

[1] Se reporter en ce qui concerne l'*assistance*, l'*assurance*, etc., aux chapitres spéciaux que nous avons consacrés à ces sujets, dans ce volume.

chantiers de travaux publics qu'il entreprend et exécute sous la direction de ses propres agents, etc. L'État a des devoirs, comme des droits, à l'égard de tous ces hommes qui dépendent de lui et qui le servent. Il résulte de cette situation, aux yeux de quelques écrivains, qu'une tâche nouvelle s'ouvre, de ce chef, à l'État. Il doit donner des exemples. Pour les rapports de supérieur à inférieur ou, pour prendre les expressions démocratiques, d'employeur à employé, de patron à ouvrier, il lui incomberait de tracer les règles générales qui, sans aucune prescription impérative pour les industries libres, s'imposeront graduellement à ces dernières par la force peu à peu irrésistible d'un exemple, tombant de si haut.

Il peut y avoir quelque part de vérité dans cette théorie: mais elle est des plus dangereuses. L'État, sans doute, et d'une façon générale les pouvoirs publics, ont des devoirs envers les 600,000 fonctionnaires, on pourrait dire même le million d'employés ou d'ouvriers qu'ils occupent dans un pays comme la France; et ces devoirs ne diffèrent pas de ceux des autres employeurs ou patrons. Sans se relâcher de l'autorité nécessaire dans toute œuvre exigeant le concours d'un grand nombre d'hommes, et sans laquelle il n'y aurait qu'anarchie et chaos, il convient de ménager la dignité, les sentiments légitimes de tous ceux qui y collaborent; certes, l'État, à peu près tous les États du moins s'acquittent très médiocrement de ce soin dans les grandes organisations permanentes, celles de l'armée, de la marine et les fonctions publiques habituelles. L'État est toujours disposé à considérer que les hommes qui le servent et dont il se sert, qu'il paie, mais qui lui fournissent leurs soins ou leur peine, lui appartiennent totalement. Il les traite souvent avec une infinie brutalité, les révoquant arbitrairement, n'admettant aucune juridiction commune soit pour la conciliation, soit pour l'examen et l'appréciation des torts. Il a la prétention que, même dans les services spécialisés et techniques, les opinions, les croyances du fonctionnaire doivent lui être subordonnées. Nous avons établi ailleurs un parallèle entre la liberté privée illimitée, sauf délits ou scandales, que les

patrons particuliers reconnaissent à leurs employés et la servitude mentale et morale où la plupart des États ont la prétention de tenir leurs fonctionnaires [1]. La barbarie avec laquelle, pour des suspicions politiques, des employés ayant quinze, vingt ou vingt-cinq ans de service sont congédiés sans indemnité, le roulement même des offices dans certaines démocraties, la maxime si pratiquée de *victoribus spolia,* au vainqueur les dépouilles, témoignent hautement que l'État, l'État moderne plus encore que l'ancien État monarchique, apporte dans ses relations avec son personnel moins de cordialité et de ménagement que ne le font la généralité des administrations particulières.

De même, dans les travaux publics, en France par exemple, les croyances de la majorité de la nation et les convenances même générales sont peu respectées. On n'a jamais pu obtenir jusqu'ici des administrations gouvernementales ou municipales qu'elles observassent sur leurs chantiers le repos du dimanche, qui est aussi bien recommandable dans l'intérêt hygiénique, récréatif et familial de tous, qu'au point de vue des opinions religieuses d'un grand nombre.

Néanmoins, cet État, successivement si hautain, si impitoyable ou si fantasque et si négligent, on a la prétention de le transformer en un patron modèle, qui donnerait des exemples et indiquerait à tous les patrons particuliers la voie où ils doivent entrer. Lui-même se laisse facilement séduire, dans les pays démocratiques, pour accroître sa clientèle électorale, à cette pensée. Ces modèles qu'il serait disposé à fournir à la nation porteraient sur trois ou quatre points : l'abréviation de la journée de travail ; la hausse des salaires ; l'avancement de l'âge de la retraite et les rapports entre les directeurs ou chefs d'atelier et les ouvriers.

Certes, sur ces quatre points et d'autres encore l'État ne doit pas rester en retard ; il ne doit pas être des derniers à diminuer les heures de travail, à élever les salaires, à avancer l'âge de la

[1] Voir notre *État moderne et ses fonctions*, pages 80 à 82.

retraite et à établir des jurys mixtes pour l'examen des plaintes, là où ces mesures ont été démontrées possibles. Mais est-ce à lui à prendre les devants et à offrir des modèles? Il y a beaucoup plus de dangers de perturbation que de chances d'amélioration générale dans une semblable conduite.

Si l'État introduit le premier, dans ses chantiers, comme aux États-Unis d'Amérique, la journée de 8 heures, en attendant celle de 7 ou de 6, s'il hausse les salaires avant tous les patrons libres, etc., il court le risque de créer une classe de privilégiés dans le pays, celle des ouvriers d'État, de susciter le mécontentement des ouvriers libres et de jeter la perturbation dans les industries particulières. *L'État est très mal placé pour prendre l'initiative de réformes dans l'organisation du travail. Il n'a pas une complète indépendance, puisque ses membres, sortant des élections, sont toujours tentés de flatter la masse électorale et de se livrer à des démonstrations démocratiques, dont les membres du gouvernement n'ont pas à payer eux-mêmes les frais: c'est aux dépens des contribuables qu'ils font des expériences,* in anima vili *par conséquent. L'État, n'ayant pas le frein de la concurrence, qui est en même temps un guide, ne peut guère prendre des initiatives que par caprice. Il peut malaisément revenir sur celles de ces mesures qui seraient ou prématurées ou exagérées. Si l'industrie ne peut le suivre, il aura contribué au mécontentement général et accrû les maux sociaux, au lieu de les atténuer. Les faveurs faites aux ouvriers de l'Etat provoquent à la fois un déclassement et un amoindrissement de la responsabilité et de l'initiative individuelle. Le goût des emplois publics, déjà si vif dans certaines nations, s'en trouve accrû et porte de plus en plus à la désertion des campagnes, à l'abandon de la vie indépendante et du travail spontané. L'appât au collectivisme y gagne également.*

Dans la situation présente du monde, cette prétendue fonction de patron modèle que l'on veut conférer à l'État, avec le caractère si faible, sinon si vil, de nombre de politiciens, constitue un danger sérieux.

Il suffit que l'État soit attentif à être humain envers tout son

personnel, à introduire sur ses chantiers et dans ses administrations toutes les réformes, tous les progrès, que l'initiative privée aura essayés, appliqués et que l'expérience aura recommandés. Quant à attendre de lui qu'il fournisse des exemples sociaux, qu'il devienne le grand patron que tous doivent imiter, c'est se tromper sur l'indépendance d'esprit de ceux qui le représentent, sur leur compétence, sur leur responsabilité effective.

MOTIFS DE MODESTIE QUI DOIVENT S'IMPOSER A L'ÉTAT. — Dans l'accomplissement de ses fonctions diverses, l'État doit s'efforcer d'agir avec fermeté et esprit de suite; il doit éviter la préoccupation et la précipitation. *Il a autant, sinon plus, que l'individu des raisons d'être modeste.* Voici les motifs de modestie qui doivent s'imposer à l'État :

1° *Les représentants de l'État moderne, sortant de la masse des citoyens, par voie d'élection, non par voie de sélection naturelle et spontanée, ne sont pas plus intelligents qu'eux. L'État est assujetti à tous les préjugés variables et à tous les engouements qui se succèdent dans le genre humain; il met une force énorme au service de l'engouement du moment.* Il n'est guère de période dans l'histoire qui ne soit marquée par un engouement quelconque : l'engouement de la force, l'engouement de la sensibilité, l'engouement pour la tutelle ou la réglementation, l'engouement pour tel ou tel genre d'instruction ou d'éducation, l'engouement pour les travaux publics ou pour tel ou tel mode de travail public, etc. L'État devrait prendre à tâche de modérer ces engouements : cela lui est très difficile, par la nature même et l'origine des pouvoirs publics. *L'action de l'État est presque toujours unilatérale, plus capricieuse ou passionnée que réfléchie.*

2° *L'État moderne n'a pas une suite complète dans les idées et en a peu dans le personnel. Tous les pouvoirs sortant d'élections qui se déjugent souvent et qui offrent des revirements soudains et complets, le personnel directeur qui représente l'État est très instable. Il en résulte une certaine incohérence dans la conduite de l'État.* Quand les attributions de l'État sont modérément étendues, cette incohérence est un mal restreint; quand elles

se multiplient, il devient très grave. C'est là une des infériorités de l'État vis-à-vis des individus ou des associations libres.

3° L'État est, en principe, un être impartial, représentant l'universalité des citoyens. Mais c'est souvent là une illusion. *L'État moderne manque, par définition même, par constitution, d'impartialité.* Les hommes au pouvoir, qui sortent d'élections, représentent non pas les idées de l'universalité des citoyens, mais simplement celles de la majorité, majorité souvent minime, instantanée, précaire. *L'État moderne, à l'intérieur du moins, est toujours un parti au pouvoir;* d'où il résulte que l'État, quoique en principe le plus désintéressé de tous les êtres, agit, néanmoins, au nom d'un parti, d'une catégorie de citoyens qui s'impose aux autres et qui cherche à favoriser les siens, à décourager, parfois à opprimer ses adversaires. Plus les attributions de l'État sont étendues, plus il y a de fonctionnaires, d'employés, d'ouvriers de l'État, plus cette tendance au favoritisme et à l'oppression est forte et plus elle a de moyens de nuire.

4° *L'État n'a, pour beaucoup de ses fonctionnaires, ni le stimulant, ni le frein de l'intérêt personnel; il n'est soumis à aucune concurence dont l'action du moins lui soit sensible à chaque instant.* La concurrence extérieure, c'est-à-dire celle des autres États, ne se révèle à lui que dans un seul domaine, celui de la guerre. Dans les administrations privées, si vastes soient-elles, il n'en est pas de même ; une compagnie de chemin de fer privée n'est jamais unique dans un pays ; ses actionnaires exercent toujours quelque contrôle, tout au moins au point de vue de l'efficacité pécuniaire de l'entreprise qui se manifeste par les dividendes. *La responsabilité d'un employé privé est presque toujours plus précise, moins voilée, moins disséminée que celle d'un employé d'État; elle est aussi plus effective. La responsabilité de l'État, pour les fautes de ses agents, est plus difficile à mettre en jeu que celle non seulement des patrons individuels mais des sociétés anonymes. Nous en avons fourni ailleurs bien des exemples.* Un point auquel on ne fait pas assez attention et qui a une importance capitale, c'est que, *au moins*

pour le choix ou l'avancement des employés moyens et souvent des employés supérieurs, l'État moderne, dominé par les considérations de parti et les servitudes électorales, se place très rarement au seul point de vue technique. Il en résulte qu'il y a de nombreuses chances pour que, dans des industries de même nature, l'administration de l'État soit inférieure, comme effectivité, aux bonnes administrations libres [1].

Par ce même défaut de concurrence, que nous indiquions plus haut, *l'État est souvent porté à ne pas proportionner les moyens à la fin poursuivie. Le point de vue esthétique domine sur celui de l'intérêt bien entendu dans beaucoup de ses œuvres,* les chemins, les routes, les écoles. Si, pour quelques bâtiments, la magnificence artistique qu'il déploie peut avoir ses avantages ou son excuse, cette tendance à s'élever au-dessus des exigences techniques de l'entreprise offre, dans l'ensemble, des inconvénients considérables. Il en résulte un gaspillage de forces et de capitaux. *La généralité des services que rend l'État, sauf quelques branches d'industrie qu'il a monopolisées en vue de l'impôt, incline de plus en plus, sous la pression électorale ou sentimentale, à la gratuité, laquelle n'est qu'une chimère et consiste à rejeter sur tous le prix d'avantages procurés à quelques-uns. Nous en avons donné quelques exemples plus haut, notamment en ce qui concerne la poste* (voir tome I^er^, pages 670 à 674). *C'est là un des inconvénients de toute extension des attributions de l'État dans la production.*

5° *La difficulté et la complication nécessaire des contrôles de l'État, leurs lenteurs, les formalités croissantes d'une bureaucratie exubérante, l'incertitude, l'aléa, l'imprévu des décisions parlementaires font que l'État moderne doit hésiter à compliquer davantage sa tâche, déjà énorme, en assumant des services dont les particuliers ou les associations libres peuvent s'acquitter dans des conditions suffisantes.*

Par la force des choses, pour éviter les suspicions qui, dans

[1] Voir dans notre *État moderne et ses fonctions*, le chapitre que nous consacrons à la *Comparaison de l'État moderne et des Sociétés anonymes*, pages 77 à 93

une démocratie plus que sous tout autre régime, planent continuellement sur les détenteurs des pouvoirs publics, pour parer à l'incompétence habituelle de ministres précaires, toutes les administrations de l'État doivent s'entourer de formalités et de contrôles superposés qui excluent une initiative prompte, laquelle est exigée par le train de la généralité des affaires de ce monde. Il résulte de là une infériorité pratique et constante de l'État pour tous les services qui, par leur nature, pourraient être défrayés par des associations libres.

Le vote du budget, chez les nations modernes, devient déjà une affaire quasi inextricable ; très rarement il s'effectue dans les délais voulus ; les cadres rigoureux des crédits s'opposent, à moins d'abandon de ses droits par le Parlement, à tous les suppléments soudains ; on en a eu un exemple curieux en 1894 en France du chef de l'administration d'État des téléphones, qui se mit à refuser de nouveaux abonnés parce qu'elle avait épuisé les crédits pour l'établissement de fils nouveaux. La Cour des comptes n'arrive qu'avec la plus grande peine et un énorme retard, de 2, 3 ou 4 années, quelquefois de plus encore, à vérifier les pièces comptables. Si l'on ajoute que la plupart des industries que l'État moderne est sollicité à exercer ou à monopoliser, les chemins de fer, les mines, etc., ont des exigences très variables et des résultats très divers d'un exercice à l'autre, qu'elles sont loin d'offrir la régularité habituelle des vieux services traditionnels de l'État, comme la guerre, la marine, la police, les postes, même l'instruction publique, qu'il en résulterait un nouvel élément aléatoire et instable dans les dépenses et les recettes, on peut conclure que *l'organisme de l'État se prête mal à toutes les activités nouvelles que beaucoup de gens veulent en attendre.*

Nombreux sont donc les motifs de modestie qui s'imposent à l'État. Les infirmités de l'État, notamment de l'État moderne, sont autant de raisons pour lui d'être discret, circonspect, de *ne pas étendre indéfiniment ses attributions, ni disperser ses forces. Il convient, au contraire, qu'il les concentre sur son domaine essentiel, celui qui constitue sa raison d'être, afin d'y*

apporter toute la méthode, toute la rigueur, toute l'exactitude qui sont nécessaires à la sécurité et au bien-être de la nation.

UNE AUTRE RAISON DE LIMITATION DES ATTRIBUTIONS DE L'ÉTAT. — LA CONSERVATION INTACTE DE LA LIBERTÉ DE LA NATION ET DES CITOYENS. — Une autre considération encore est que tout développement des industries exercées par *l'État tend, en augmentant les moyens de puissance et d'influence du gouvernement, à enlever aux citoyens une partie effective de leur liberté de vote.* Déjà, dans une nation comme la France, sur 11 millions d'électeurs, il se trouve au moins un million de fonctionnaires publics ou de gens, à un titre quelconque, subventionnés par le gouvernement. Tout accroissement de ce nombre ne peut qu'être nuisible à la liberté de la nation.

Un économiste allemand, d'une rare impartialité d'esprit, Roscher, le reconnaît à l'égard des chemins de fer de l'État. Tout en commettant l'erreur qu'en principe une administration d'État, pour un service aussi compliqué et aussi variable, peut être aussi compétente, aussi souple et aussi agile qu'une administration privée, tout en négligeant cette observation importante, faite plus haut par nous (page 695), que l'État, dans le choix de son personnel, se place rarement au seul point de vue technique, Roscher écrit : « L'essentielle et inéluctable différence entre les chemins de fer d'État et les chemins de fer privés consiste en ce que les premiers accroissent d'une façon monstrueuse (*ungeheuer*) la puissance actuelle du gouvernement : non seulement par les places dont il dispose, mais beaucoup plus encore par l'influence sur le commerce, l'un et l'autre à un degré d'autant plus élevé que la situation économique du peuple est plus développée et son système de transports plus intensif [1]. Le savant allemand expose que l'on a calculé qu'en 1876 l'administration des chemins de fer prussiens d'État absorbait entre le tiers et la moitié de la production totale du fer, entre le cinquième et le

[1] Roscher, *Nationalökonomik des Handels und Gewerbfleisses*, 2te auflage, page 402.

sixième de la production du charbon et que environ le dixième de la population de l'État dépendait d'elle.

Parlant de la reprise future de tous les chemins de fer privés par l'État français vers le milieu du XX^e^ siècle, Roscher s'écrie : « Ainsi, un gigantesque domaine, auquel serait attachée une influence bien plus pénétrante que celle du domaine royal au moyen âge, et cela à une époque où presque tous les obstacles qui existaient alors à la toute-puissance de l'État ont disparu : *Also ein riesenhaftes Domanium, viel acuter einfluszreich, als der mittelarterliche Domänenbesitz, und in einer Zeit, welche fast alle mittelalterlichen Hemmnisse der Staatsalmacht beseitigt hat!*[1]. »

Traitant des chemins de fer allemands qui, pour la plus grande partie, appartiennent aux divers États germaniques, aussi bien aux petits et aux moyens États qu'à la grande Prusse, mais dont aucun, à l'exception du réseau alsacien-lorrain, n'appartient à l'Empire à proprement parler, et examinant le projet d'un certain nombre de publicistes de transférer tous les chemins de fer du pays à l'Empire allemand, Roscher dit « qu'il appartient aux libéraux de voir si ce gigantesque accroissement de force de la puissance gouvernementale répond à leur idéal », et il conclut : « Si l'on ajoute à la centralisation commencée de notre système de banque et de tant d'autres moyens de puissance du gouvernement prussien encore l'administration impériale de tous les chemins de fer, alors le gouvernement impérial et prussien sera en fait comme sans limites; *so wird die Reichs-und preussische Staatsregierung thatsachlich so gut wie unbeschränkt*[2]. »

On ne saurait qu'applaudir à cette clairvoyance; *tous les amis de la liberté politique et même de la liberté privée doivent être opposés aux invasions successives de l'État dans les divers domaines où le génie moderne a constitué de grandes installations permanentes.*

[1] Roscher, *Nationalökonomik des Handels und Gewerbfleiszes*, 2^te^ auflage, page 404.

[2] *Idem, ibid.*, page 409.

L'ÉTAT N'EST PAS L'AGENT PRINCIPAL DU PROGRÈS DANS LES SOCIÉTÉS HUMAINES. — IL N'EST ET NE PEUT ÊTRE QU'UN AUXILIAIRE. — OBSTACLES QUE RENCONTRE L'ÉTAT MODERNE. — Contrairement à l'opinion vulgaire assez répandue et que les mœurs et les tendances parlementaires et démocratiques développent, l'État n'est pas l'agent exclusif, ni l'agent principal du progrès ; il est surtout un agent de conservation. Le facteur principal et décisif du progrès, c'est l'initiative des particuliers et des associations libres. L'*histoire du progrès humain est pleine de noms propres, de noms « d'individualités sans mandat »*, pour emprunter une expression topique au principal ministre du second Empire, d'*hommes qui n'étaient investis d'aucune fonction publique, décernée ou élective. Cela est vrai, non seulement de toutes les inventions industrielles, de tous les progrès culturaux, mais de toutes les combinaisons sociales, reconnues postérieurement heureuses.* Gutemberg, Christophe Colomb, Papin, Fulton, Séguin, Stéphenson, Bell, Edison, Cyrus Field, et les hommes d'initiative qui ont fondé ces utiles institutions ou ces procédés ingénieux : banques, sociétés de secours mutuels, assurances, caisses d'épargne, sociétés coopératives, enseignement populaire, lettres de change, virements, *clearinghouse,* etc. ; ceux aujourd'hui qui ont établi les câbles sous-marins, et les téléphones, etc., et percé les isthmes (Suez, Corinthe), tous ont été des individualités sans mandat. Bien plus, presque tous ont eu à lutter, au moins pendant longtemps, sinon toute leur vie, contre l'ensemble du milieu social environnant et même contre les gouvernements. Aujourd'hui que ceux-ci émanent directement de la foule, que l'extension indéfinie de leur tâche oblige à multiplier la bureaucratie, la paperasserie, les formalités et les contrôles, ils n'offrent pas plus de garanties au progrès, si celui-ci devait reposer principalement sur eux.

La génialité n'appartient pas à la masse d'une nation, ni aux représentants directs de la masse ; l'élection, qui comporte une combinaison d'intrigue, d'ignorance, de hasards et de petites préoccupations personnelles, est un procédé très inférieur à la sélection naturelle, c'est-à-dire à l'ascension

spontanée des hommes d'élite et à l'adhésion qu'ils peuvent rencontrer d'hommes intelligents et hardis dispersés sur tout le territoire et ne constituant aucun groupe organisé.

S'il est un fait démontré par l'histoire, aussi bien que par l'observation comtemporaine, c'est que l'*État est absolument dépourvu de l'esprit d'invention; toute collectivité, en général, et surtout toute collectivité hiérarchiquement organisée, est incapable d'esprit d'invention*[1]. *Or, l'esprit de combinaison est une des formes de l'esprit d'invention.* Tout homme génial vaut mieux, à lui seul, pour assurer une combinaison progressive, qu'un corps nombreux d'hommes distingués dont lui-même ferait partie. L'Académie des Sciences, quoique se composant de beaucoup d'hommes de mérite et quoiqu'elle ne soit asservie à aucune hiérarchie et à aucune formalité, serait incapable d'exécuter tout entière tel ou tel travail que réussit à merveille l'un de ses membres principaux; et ce membre même, s'il était tenu de faire son travail en commun avec ses confrères, de le leur soumettre, de recevoir leurs observations et d'en tenir compte, serait frappé à la longue d'une sorte de stérilité.

Vouloir charger l'État de prendre la direction du progrès, créer, comme le proposait Louis Blanc, dans son *Organisation du Travail,* un ministère du progrès, c'est se tromper radicalement sur l'origine même du progrès et les conditions qu'il exige, aussi bien le progrès intellectuel ou le progrès moral que le progrès matériel.

L'État est par sa nature un organe critique, un organe de coordination, de généralisation, de vulgarisation; il est surtout un organe de conservation. Il a des tâches essentielles que nous avons décrites (voir plus haut, pages 678-684), qui sont d'une importance suprême; il ne faut pas qu'il se disperse dans des tâches secondaires auxquelles il a moins d'aptitudes que les particuliers ou que les sociétés libres. Nous avons établi ailleurs un parallèle détaillé entre la nature, les moyens et l'action de l'État, d'une part, la nature, les moyens et l'action

[1] Voir notre *État moderne et ses fonctions*, principalement pages 50 à 55.

des Sociétés anonymes, de l'autre part, et nous avons démontré que, malgré les incontestables défauts des sociétés anonymes, l'État, pour toutes les branches d'activité qui demandent des résolutions promptes, des changements fréquents, qui comportent aussi beaucoup de détails, des adaptations nombreuses et variées, est singulièrement inférieur à ces associations[1].

L'expérience démontre qu'une très grande activité de l'État, dans les domaines divers industriels ou sociaux, ne se peut obtenir qu'aux dépens de celle des particuliers et des sociétés libres. Mieux vaut que la vie et l'initiative soient diffuses dans tout le corps social que d'être principalement concentrées dans un seul organe qui tient à sa disposition un pouvoir infini de contrainte et un pouvoir infini de taxation.

La difficulté croissante qu'éprouve l'État moderne à mettre quelque ordre et un contrôle sérieux dans son budget, dans ses finances générales et dans toutes ses affaires, les fautes colossales que l'État a commises dans l'histoire et où l'État moderne persévère encore en matière de monnaie, de billets d'État ou de banque, de dettes publiques, l'épuisement où l'on arrive de la matière imposable, du moins de celle qui peut être taxée et saisie sans trop d'inconvénients, de résistance, de fraude et d'iniquité, sont des raisons de plus pour que l'État moderne s'efforce de se borner.

Nous n'avons pas ici à entrer dans le détail de toutes les attributions qu'il convoite ou vers lesquelles une poussée populaire veut l'entraîner. Nous renvoyons aux différents chapitres de cet ouvrage consacrés à la concurrence, au commerce, à l'assistance. Bornons-nous à dire que l'État n'a charge d'organiser ni la charité, ni les assurances, qu'il n'a pas à diriger les banques, qu'il vaut infiniment mieux le voir renoncer à l'exploitation des mines ou des chemins de fer, qu'il doit se limiter pour ceux-ci à un contrôle général exercé avec sobriété et impartialité, qu'il ne lui appartient pas de former la société sur un plan préconçu et que ce qu'on appelle « la

[1] Voir notre *État moderne et ses fonctions*, livre 2, chapitre III, pages 76 à 93.

politique sociale » est un des plus grands dangers qui menacent à la fois les finances publiques et l'énergie nationale. Nous avons consacré tout un ouvrage, *l'État moderne et ses fonctions*, à l'étude de ces différents problèmes ; nous ne pouvons qu'y renvoyer le lecteur.

En bornant l'action de l'État, nous n'abaissons ni ne déprimons celui-ci. Il a un rôle considérable à remplir dans les sociétés humaines et notamment dans les sociétés civilisées. En ce qui concerne la sécurité extérieure et intérieure, la conservation des richesses non aisément renouvelables, les forêts, les cours d'eau, l'abandon des formalités vieillies qui s'opposent aux organisations nouvelles que suscite l'initiative des particuliers ou des sociétés libres, l'État moderne s'acquitte souvent très médiocrement et insuffisamment de sa grande et noble tâche. Il a aussi des exemples à donner et trop souvent il ne les donne guère : celui, par exemple, d'une tenue rigoureuse et méthodique de son ménage, de la gestion économe des énormes sommes qu'il arrache au public, de la mise en équilibre de ses dépenses et de ses ressources. Avec l'esprit de suite dans son administration, l'absence de favoritisme dans le choix de son personnel, ce sont les exemples que tous les particuliers auraient le droit d'attendre de l'État moderne. Il vaudrait beaucoup mieux qu'il s'appliquât à les donner, ce qui exigerait une certaine concentration de son action, que de se disperser dans une activité papillonne, en général coûteuse et perturbatrice.

CHAPITRE II

LE SOCIALISME

Définition du socialisme.
Les différentes sortes ou différents degrés du socialisme.
Résumé des développements antérieurs de cet ouvrage sur le socialisme.
Le socialisme intégral ou collectivisme n'a pas de loi de répartition. — La reconstitution d'une sensible inégalité des conditions s'opérerait sous le régime de Marx par le trafic des Bons de travail.
Manque de boussole et de direction de la production en régime collectiviste.
Il est faux que toute richesse vienne du travail. — La richesse vient, pour la plus grand partie, de l'esprit d'invention et de combinaison auquel se rattache étroitement le capital.
Le socialisme conduirait, en fin de compte, à un individualisme beaucoup plus effréné et plus stérile que celui qui existe dans la société actuelle

DÉFINITION DU SOCIALISME. — Nous n'avons pas l'intention de consacrer ici des développements étendus soit au socialisme, soit au collectivisme, qui est la forme contemporaine de cette conception. Nous ne ferons que rassembler brièvement les conclusions éparses dans tout l'ensemble de ce livre et y ajouter quelques brèves réflexions.

Rien n'est plus difficile à définir avec précision que le *socialisme*. Un écrivain, fort érudit et judicieux, M. Robert Flint, dans son ouvrage *Socialism*[1], passe en revue la plupart des définitions qui en ont été données et n'en trouve aucune satisfaisante.

[1] *Socialism*, by Robert Flint, *professor in the University of Edimburgh*, London, 1894.

Vieux de soixante ans environ, on débat si ce mot est né en Angleterre dans l'École d'Owen ou s'il est dû à Pierre Leroux, l'auteur nébuleux de l'Humanitarianisme, ou à Louis Reybaud qui se vantait de l'avoir formé, dans ses articles de la *Revue des Deux Mondes* sur les réformateurs contemporains, au mois d'août 1836. Nombre d'Anglais tiennent cependant que le mot a été frappé dans leur pays : « *it was coined in England in 1835* », dit l'un d'eux, M. Kirkup, auteur d'une *History of Socialism*.

M. Flint ne tranche pas ce débat, qui a, d'ailleurs, peu d'intérêt. Une bonne définition du mot en aurait bien davantage. Celles que donnent nos dictionnaires soit de l'Académie, soit de Littré, sont pitoyables. Entre toutes les définitions que M. Flint passe en revue, il en est une qui nous paraît mériter l'examen, c'est celle d'un des principaux socialistes anglais contemporains, M. Hyndman : « Le socialisme, dit-il, est un effort pour substituer à la lutte ou au combat anarchique pour l'existence une coopération organisée pour l'existence, *an endeavour to substitute for the anarchical struggle for existence an organised cooperation for existence.* » Cette définition n'est, certes, pas bonne, mais elle rend assez bien la conception des socialistes. Elle pèche par deux côtés : d'une part, elle considère que ce que l'on appelle la lutte ou le combat pour l'existence, ce qu'il serait plus juste d'appeler l'effort pour l'existence, est nécessairement anarchique; or, c'est une grande erreur. Nous avons démontré plus haut (tome I^er^, page 645), que *la concurrence libre est une force instinctive et non pas une force anarchique; or, rien n'est plus faux que de confondre avec l'anarchie l'instinct; il n'y a, au contraire, rien de réglé, de conséquent, de concordant, comme l'instinct; par conséquent la concurrence, qui agit comme un instinct, n'est nullement une force anarchique.* En second lieu, la définition de M. Hyndman est mauvaise en ce qu'il fait rentrer dans la définition du socialisme la recherche d'une « coopération organisée pour l'existence, » sans ajouter que cette coopération doit être, d'après les socialistes, non une organisation spontanée, mais une orga-

nisation contrainte, imposée par la loi. Or, il est incontestable que l'idée de contrainte légale pour la réorganisation de la société, dans une mesure plus ou moins vaste, est au fond de toutes les conceptions socialistes.

La formule de M. Hyndman se rapproche d'une autre plus succincte, plus synthétique, mais plus vague encore qui a cours en France depuis quelques années : « La substitution du principe de l'union pour la vie au principe de la lutte pour la vie. » A vrai dire, ces mots de lutte pour la vie, empruntés au darwinisme, doivent être écartés de la langue économique ; ils dénaturent, en effet, le principe moteur de la société, lequel est la concurrence et non pas la lutte pour la vie; la concurrence est un facteur bienfaisant qui détermine les situations diverses que les hommes doivent occuper dans la société en même temps qu'il augmente l'avoir social; la concurrence relègue à des rangs subalternes les gens peu capables, mais elle ne prive personne du droit ou des moyens de vivre et, en accroissant l'actif général, elle rend, au contraire, meilleure la situation même des gens qui sont aux derniers échelons. *C'est une fausse interprétation que de confondre la concurrence économique avec ce que l'école darwinienne entend par la concurrence vitale entre les espèces.*

Si la formule de M. Hyndman, tout en exprimant assez bien le sentiment de la plupart des socialistes, est objectivement inexacte et incomplète, on ne saurait, d'autre part, accepter, comme suffisamment large, la définition de Stuart Mill, à savoir : « Le socialisme est tout système qui demande que la terre et les instruments de production soient la propriété, non pas des individus, mais de communautés ou d'associations ou du gouvernement[1] ». Il est clair que nombre de systèmes socialistes ne réclament pas la dépossession des individus soit de la terre, soit des instruments de travail, et se contentent de fixer l'usage qu'ils en devront faire, ce qui est bien une dépossession partielle et implicite, mais non complète et explicite.

[1] *Political Economy*, page 125, *people's édition;* nous citons d'après Flint.

La définition de Pierre Leroux a des partisans : « une organisation politique où l'individu est sacrifié à la société. » Sous la réserve de supprimer le mot politique, M. Flint trouve que Pierre Leroux « a approché autant que quiconque d'une définition correcte du socialisme », et l'auteur anglais ajoute, pour son propre compte : « le socialisme est toute théorie d'organisation sociale qui sacrifie les légitimes libertés des individus à la volonté et aux intérêts de la communauté. Il ne pense pas, conclut-il, que l'on puisse aller plus loin dans la la voie de définition[1]. »

Il est difficile d'admettre que l'on doive s'arrêter à des formules aussi vagues, et qu'il faille se contenter de considérer le socialisme comme le pôle opposé à l'individualisme. On pourrait discuter éternellement sur ce que l'on doit entendre par « les légitimes libertés des individus. »

Il est possible, suivant nous, d'arriver à une définition beaucoup plus précise et moins contestable du ***socialisme.*** *Si l'on examine tous les systèmes qui se parent de ce nom, on voit que tous offrent les deux caractères suivants : ils s'attaquent à l'inégalité des conditions entre les hommes et à la répartition des richesses qui s'effectue sous le régime de la simple liberté des contrats ; ils prétendent y substituer les arrangements d'autorité que l'État effectuerait en recourant à son double pouvoir de réglementation et de taxation, afin de supprimer ou tout au moins de diminuer dans de fortes proportions l'inégalité des conditions entre les hommes.*

Partant de cette observation dont nous pensons qu'il est impossible de méconnaître l'exactitude, nous définirons ainsi *le socialisme : un système qui recourt à la contrainte de l'État, contrainte de réglementation ou contrainte de taxation, pour amener entre les hommes une moindre inégalité des conditions que celle qui se produit spontanément sous le régime de la pure liberté des contrats.*

Le socialisme nous paraît ainsi parfaitement défini, avec les

[1] Flint, *Socialism*, page 17.

deux moyens qu'il emploie pour s'établir et se maintenir : la réglementation d'État, la taxation d'État, d'où ressort la limitation de la liberté des contrats. Nous rappelons que par ce mot *État* nous entendons toute puissance qui est douée du pouvoir coërcitif en matière de réglementation et en matière de taxation; les autorités provinciales ou départementales et municipales font donc partie de l'État, en tant qu'elles possèdent et qu'elles exercent un pouvoir de réglementation et de taxation, l'un et l'autre irrésistibles (Voir plus haut, pages 666-668).

Les différentes sortes ou différents degrés du socialisme. — Le socialisme qui réside dans la limitation de la liberté des contrats et dans l'usage de la taxation en vue, dans l'un et l'autre cas, de réduire l'inégalité des richesses et des conditions que produit le régime de pure liberté, offre, suivant les systèmes et les applications, soit en théorie soit en pratique, un grand nombre de degrés différents d'intensité. On peut concevoir un socialisme relativement bénin, qui est celui des gens se disant aujourd'hui *socialistes universitaires ou socialistes chrétiens;* il y a, d'autre part, les simples *socialistes fiscaux* qui, renonçant pour la plupart aux moyens préventifs, c'est-à-dire à la réglementation, pour réduire artificiellement l'inégalité des conditions, se bornent à se servir de l'impôt pour obtenir, dans une certaine mesure, ce résultat; il y a *le socialisme intégral* qui, dans toute l'acception du mot, serait le communisme complet, la possession par la nation ou tout au moins par la commune de tous les instruments de travail, le labeur exécuté par chacun sous la direction de fonctionnaires nationaux ou communaux et la répartition des produits directement faite par eux, en considération des besoins et non pas des œuvres ou des mérites. Il y a enfin *le collectivisme,* qui n'est qu'une formule adoucie du communisme : le collectivisme adjuge à la société, c'est-à-dire à la nation ou à la commune, mais beaucoup plutôt à la nation, car le collectivisme communal laisserait subsister des inégalités énormes entre les habitants d'un même pays, tous les instru-

ments de travail, aussi bien les plus menus que les plus compliqués et les plus gigantesques ; mais, d'autre part, il prétend tenir un certain compte de l'inégalité de mérite et de talent des divers producteurs et leur laisser la pleine liberté, le choix absolu de leurs consommations.

Tous ces degrés du socialisme ont les mêmes conséquences, quoique dans des mesures diverses : diminuer la liberté, la responsabilité, l'initiative des divers producteurs. Les uns suppriment complètement ces trois facultés ; les autres se bornent à les plus ou moins restreindre. Le socialisme fiscal, qu'on pourrait appeler un socialisme non préventif, mais répressif, qui fait de l'impôt un moyen de diminuer l'inégalité des conditions, a, en fait, les mêmes effets ; comme il réduit les avantages que certains individus retireraient de leur initiative et les inconvénients que d'autres éprouveraient de leurs actes, il porte par cela même une atteinte à la liberté, à l'initiative et à la responsabilité des producteurs.

Effets pernicieux du socialisme. — Il serait superflu de réfuter ici en détail le socialisme, soit intégral, soit adouci. Nous avons consacré un de nos principaux ouvrages à l'analyse du socialisme quasi intégral et avons montré à la fois l'inanité, l'incohérence, l'impraticabilité et, au cas où on eût pu l'appliquer, l'effroyable nocuité du système. Nous renvoyons le lecteur à notre *Collectivisme, examen critique du nouveau socialisme*[1].

En ce qui concerne les socialismes adoucis, ils ne constituent aucun système, mais seulement des expédients arbitraires qui doivent graduellement conduire au socialisme intégral, à savoir le collectivisme, sinon le communisme même ; car nous avons prouvé que le collectivisme forme encore une situation intermédiaire intenable et que seuls, dans cette voie, les basfonds du communisme peuvent fournir aux esprits hantés de la haine de l'inégalité et confondant l'égalité avec la justice une assiette définitive pour la société qu'ils conçoivent.

[1] Guillaumin, éditeur, 3e édition 1892.

Résumé des développements antérieurs de cet ouvrage sur le socialisme. — Nous avons, dans le courant de cet ouvrage, réfuté soit directement, soit indirectement, à propos de chaque catégorie économique, les thèses socialistes.

Nous avons prouvé d'abord qu'il existe des lois naturelles en économie politique (tome I^er^, pages 18 à 23), et que d'aller à leur encontre est ajouter aux difficultés contre lesquelles lutte le genre humain; que la recherche de l'intérêt personnel n'exclut nullement le sentiment que, depuis Auguste Comte, on appelle l'*altruisme* et les applications utiles qu'il comporte (tome I^er^, pages 68 à 78); que les dons de la nature sont prodigieusement inégaux entre les différents peuples et que tout système de communisme, même s'appliquant à une grande nation, laisserait subsister d'énormes inégalités entre les hommes (tome I^er^, pages 132 à 143); que le capital est essentiellement productif et que, dans une certaine mesure, il limite l'industrie (tome I^er^, pages 262 à 264); que la famille et l'héritage doivent être considérés comme deux des principales causes de la capitalisation, que l'État ne saurait, pour la capitalisation, se substituer aux individus (tome I^er^, pages 269 à 292); que l'entrepreneur d'industrie est le lien essentiel entre le capital et le travail (tome I^er^, page 296), qu'il y a une sève ascendante et une sève descendante dans les sociétés libres (tome I^er^, page 314); que la rotation du travail présentée comme un substitut à la division du travail, suivant le système de Fourier, en partie adopté par Stuart Mill, est impraticable comme méthode générale, habituelle et productive (tome I^er^, pages 366 à 374); que, à côté de la grande production, il reste d'amples domaines à la petite production aussi bien dans l'industrie que dans l'agriculture (tome I^er^, pages 469 à 476); que tout travail contraint est, d'une façon générale, inférieur en productivité au travail libre (tome I^er^, pages 510 à 517); que la propriété est un fait naturel et instinctif, que la terre a toujours été propriété particulière; que la propriété comporte le droit d'abuser ou *jus abutendi;* que, par la force expansive et bienfaisante de son principe, la pro-

priété s'est naturellement et graduellement étendue aux domaines les plus variés (tome I^er^, pages 533 à 538); que la propriété ne constitue pas un système onéreux à la société ni aux consommateurs dépourvus de biens (tome I^er^, page 566); que la propriété privée est le fondement de l'existence nationale et que la propriété des nations serait dépourvue de titres si ceux de la propriété personnelle n'étaient pas valables (tome I^er^, page 578); que la propriété privée doit être perpétuelle, qu'un amoindrissement notable de la production et des crises sociales profondes résulteraient de toute limite de durée, si lointaine fût-elle, assignée à la propriété privée (tome I^er^, page 580); que l'héritage se rattache à la propriété et, comme elle, est sorti de l'instinct de l'homme; que la structure sociale, reposant sur la propriété privée, exige le maintien de l'héritage, qu'une énorme déperdition économique serait la conséquence de la suppression de l'héritage et que, en quelques générations, ce régime ramènerait la production aux étroites limites des époques de barbarie (tome I^er^, pages 591 à 600); que le régime de la concurrence est essentiellement bienfaisant (tome I^er^, pages 624 à 645); qu'il est faux que la concurrence se détruise elle-même et aboutisse au monopole (tome I^er^, pages 645 à 662); que les monopoles les plus excusables, comme celui des postes et des télégraphes, ne peuvent échapper à de nombreux défauts (tome I^er^, pages 669 à 674).

Nous avons, d'autre part, réfuté la doctrine répandue par Stuart Mill sur la plus-value imméritée ou l'*unearned increment* et démontré les conséquences auxquelles elle conduirait. *La société s'approprierait toutes les bonnes chances des entreprises privées et en laisserait aux particuliers toutes les médiocres et toutes les mauvaises chances* (tome I^er^, pages 693 à 698 et 735 à 740). *La société troublerait ainsi les proportions naturelles entre les mobiles humains dont les uns poussent à l'action et les autres à l'inertie; elle affaiblirait les premiers et renforcerait les seconds, à l'incommensurable détriment de l'activité sociale et du progrès général. Rien n'est, d'ailleurs, plus malaisé que de dis-*

tinguer dans le produit d'un effort humain ou d'une entreprise humaine la part de ce que l'on appelle le hasard ou les circonstances et celle du mérite de l'homme, de sa prévoyance et de ses combinaisons; dans nombre de cas ces deux parts sont étroitement liées et absolument indiscernables. Enfin, les bénéfices provenant des circonstances extérieures sont essentiellement variables et n'offrent aucune base durable à une appropriation par le fisc ou l'État[1].

[1] L'idée, par exemple, qui prévaut dans le conseil du comté de Londres, de revendiquer pour la Ville, au moins en grande partie, la plus-value des terrains ou des emplacements est, en réalité, des plus arbitraires et des plus nuisibles. Telle catégorie d'emplacements est aujourd'hui en faveur et en hausse et sera délaissée demain Ainsi, sous Louis-Philippe, à Paris, le quartier dit de l'Europe était recherché ; aujourd'hui il est quasi abandonné. Le centre de Paris, comme les quartiers de la Chaussée-d'Antin Saint-Honoré et de Rivoli, était en très grande hausse sous le même règne et au début du second Empire ; aujourd'hui, ils sont délaissés et en baisse accentuée ; de même le Palais-Royal ; l'île Saint-Louis et la place Royale, qui, sous Louis XIII, étaient la résidence du monde élégant, ne sont plus habités aujourd'hui que par les artisans et la petite bourgeoisie. Pareil sort semble menacer le faubourg Saint-Germain, à l'exception du boulevard qui porte ce nom. Aujourd'hui tout le monde se porte du côté de Passy ; mais il n'est nullement prouvé que dans un quart de siècle, Passy, à son tour, ne sera pas démodé Il n'y a pas là une permanence de situation qui permette une appropriation de l'État ; puis, si l'État s'assure, en totalité ou en partie, la plus-value des quartiers qui bénéficient de la mode ou des circonstances industrielles favorables, il devrait une indemnité aux quartiers qui souffrent de la mode ou d'un changement des circonstances industrielles. On dit souvent que l'ouverture d'une voie publique profite aux riverains et que l'État ou la ville a droit à la plus-value des propriétés particulières ainsi avantagées ; mais, d'autre part, il est rare qu'une voie publique nouvelle ne nuise pas à certaines voies publiques anciennes et aux propriétés qui se trouvent sur ces dernières : l'État ou la Ville devrait donc à celles-ci une indemnité ; ils devraient tout aussi bien répondre de *l'unmerited loss* ou *decrement* que profiter du prétendu *unearned increment*. On se lancerait ainsi, sans profit sérieux, dans des complications inextricables. De même pour la fameuse rente de la terre ; nous avons prouvé (tome Ier de cet ouvrage, pages 740 à 776), qu'elle est excessivement variable et que tour à tour elle s'attache à certains sols et les délaisse. Dans notre ouvrage le *Collectivisme* nous sommes entré en beaucoup plus de détails à ce sujet et avons montré quelles énormes pertes aurait subies l'État anglais, par exemple, à différentes reprises, si, confiant dans la théorie de la Rente du sol et dans l'*unearned increment*, il avait acquis, soit au commencement, soit au milieu de ce

Nous nous arrêtons de nouveau à combattre en quelques mots cette théorie de la plus-value imméritée, *unearned increment,* et des prétendus droits qui en résulteraient pour l'État parce qu'elle est, dans l'application, l'une des plus iniques qui soient et l'une de celles qui nuiraient le plus à l'activité des citoyens et au progrès général.

Revenant aux chapitres divers du présent ouvrage, nous avons ramené à ses proportions véritables dans la pratique la loi de Ricardo sur la rente du sol (tome I^er^, pages 701-735); nous avons exposé les causes antagonistes du développement de la rente du sol; nous avons prouvé que de grandes et soudaines découvertes agronomiques et d'intenses progrès agricoles font baisser la rente de la terre (tome I^er^, page 766); qu'il se produit ainsi une sorte d'élimination graduelle et naturelle de la rente (tome I^er^, page 770); nous avons montré les conséquences de l'appropriation éventuelle des terres par l'État ou par la commune (tome I^er^, page 773) et fait ressortir les perspectives prochaines, nullement riantes pour les propriétaires, du prix des produits agricoles et de la rente du sol (tome I^er^, page 776).

Dans le tome II de cet ouvrage, examinant la grande et la petite propriété, les modes de tenure, le faire valoir, le fermage, le métayage, nous avons fait connaître les avantages de la grande propriété moderne (tome II, page 14), les dangers, au point de vue de la production, de l'élimination éventuelle de cette grande propriété moderne (tome II, page 17); la nécessité de maintenir un lien entre le sol et les classes industrielles et instruites (tome II, page 29). Nous nous sommes livré à la même étude pour l'exploitation du sous-sol, avons indiqué les

siècle, l'ensemble de la propriété foncière en Angleterre (Voir le *Collectivisme*, pages 188 à 190).

A l'heure présente, par des impôts proportionnels à la valeur locative des propriétés et par des droits modérés sur les transactions et les successions, d'après la valeur vénale, l'État profite en réalité, en quelque sorte automatiquement, de tout progrès dans la valeur locative ou la valeur sociale, quelle qu'en soit la cause. (Voir sur les participations que l'État recueille ainsi, tome I^er^, pages 606 à 608).

inconvénients de la domanialité des mines (tome II, page 62) et fait ressortir les conséquences d'un régime où l'État, par un système excessif d'impôts ou de redevances, confisquerait à son profit les bonnes chances de l'industrie minière, en en laissant aux particuliers les mauvaises chances (tome II, page 67).

Passant à la rémunération du capital, nous avons prouvé que l'intérêt dérive naturellement de la nature du capital qui est la productivité (tome II, page 90); que la perpétuité de l'intérêt tient à la perpétuité des capitaux grâce au procédé des amortissements industriels (tome II, page 94); qu'une société où l'intérêt du capital n'existerait pas serait nécessairement languissante et stationnaire, sinon même rétrograde (tome II, page 106). Nous avons recherché la loi régulatrice de l'intérêt du capital (tome II, page 119) et l'avons découverte dans la productivité moyenne des capitaux nouvellement formés, des capitaux disponibles (tome II, page 132); nous avons analysé les causes générales qui tendent à l'abaissement de l'intérêt et celles qui, à certaines époques, le font se relever, en concluant que les premières ont une prédominance habituelle sur les secondes, et que la rémunération du capital tend à devenir de plus en plus faible, qu'elle a de grandes chances de s'abaisser au point où elle compensera tout juste la peine de l'épargne et les inquiétudes du dessaisissement ou placement (tome II, pages 143-183).

Nous avons étudié plus profondément qu'on ne l'avait fait jusqu'ici, croyons-nous, le profit de l'entrepreneur d'industrie, les causes et les éléments de ce profit; il est ressorti de cette analyse la preuve que ces bénéfices tendent à devenir de plus en plus modérés; que les bénéfices exceptionnels de certains entrepreneurs sont le résultat de la supériorité de leurs combinaisons propres sur celles de l'ensemble de leurs concurrents et de la diminution qu'ils obtiennent de leur prix de revient, ou d'une amélioration de qualité pour le même prix de revient (tome II, page 194); que les bénéfices exceptionnels de ces entrepreneurs sont la preuve et le résultat d'un gain considé-

rable pour l'ensemble de la société; qu'ils sont, pour celle-ci, le point de départ de toute une série de gains nouveaux (tome II, page 197); que les explications socialistes du rôle de l'entrepreneur sont manifestement contraires à la réalité (tome II, pages 205 à 210).

Nous avons démontré que le contrat de salaire a ses racines dans la nature des choses et dans celle des hommes et qu'il sera maintenu par elle pour la plupart des occupations humaines (tome II, page 218); que les modalités infinies du salaire témoignent de l'universalité et de la nécessité, en même temps que de la souplesse, de ce mode de rémunération (tome II, page 235); que l'élément principal de la détermination du salaire est la productivité du travail (tome II, pages 272, 279, 295); que les salaires ayant tendance à se régler sur la productivité du travail ont, en général, augmenté; que cette augmentation se rapporte aux salaires réels comme aux salaires en argent (tome II, page 302). Traitant de l'organisation des travailleurs, nous avons établi la force respective des patrons et des ouvriers dans les grèves et constaté que ceux-ci sont parfaitement en état de faire valoir leurs droits et de faire triompher celles de leurs prétentions qui, dans un milieu donné, sont légitimes (tome II, page 446); que le régime des corporations légalement reconnu et que l'on appelle « le Quatrième État » se constituerait par l'élimination et l'exclusion de la partie inférieure de la masse ouvrière; qu'il conduirait à la restauration graduelle des castes héréditaires et à la formation d'une multitude de parias (tome II, page 465); que, d'autre part, la réglementation des salaires par l'autorité serait arbitraire, inextricable et nuisible (tome II, page 476), que la doctrine du juste salaire, si elle peut avoir un fondement en morale et obliger la conscience individuelle, n'est susceptible d'aucune injonction juridique; que le salaire familial et le salaire minimum sont des conceptions iniques et inapplicables (tome II, pages 484 à 491). Nous n'analyserons pas ici les chapitres étendus que nous avons consacrés à la participation aux bénéfices (tome II, pages 508 à 555) et à la coopération

(tome II, pages 556 à 643), rappelant seulement que nous y avons prouvé que ces deux procédés ne sauraient, ni l'un ni l'autre isolément, ni l'un ni l'autre combinés, constituer la méthode de rémunération industrielle générale ni être l'objet d'injonctions légales (voir particulièrement, tome II, pages 552 à 555, 558 à 597 et 638 à 643).

Consacré au mécanisme de l'échange, de la monnaie et du crédit, le troisième volume de cet ouvrage offre moins de développements qui s'appliquent au socialisme à proprement parler. Néanmoins, plusieurs passages importants y ont trait, notamment celui qui traite de l'ordre des valeurs en échange dans l'humanité (tome III, page 89), et toute la théorie de la monnaie et des services qu'elle rend; on sait que les socialistes contemporains, les disciples de Marx, tiennent absolument à supprimer la monnaie qu'ils considèrent comme le moyen d'accumulation de la richesse, et qu'ils veulent la remplacer par des bons de travail; nous avons démontré que les échanges ne peuvent s'effectuer avec régularité, continuité et sans troubles constants, qu'au moyen d'un intermédiaire ayant une valeur par lui-même (tome III, page 111); nous avons exposé toutes les fautes des gouvernements en matière de monnaie (tome III, pages 138-144). De même pour le crédit, nous avons prouvé qu'il ne peut créer de capitaux et qu'il contribue seulement à l'utilisation plus complète et plus habile des capitaux existants (tome III, pages 361 et suivantes). Nous avons aussi relaté les fautes considérables du gouvernement en matière de crédit (notamment tome III, pages 677 à 686).

Dans le tome IV un bien plus grand nombre de chapitres, soit au sujet du commerce et des prix, soit en ce qui concerne la consommation des richesses, soit surtout au sujet de l'assurance et de l'assistance, touchent des questions où ce que l'on appelle le socialisme est intéressé.

Le lecteur qui voudra bien s'y reporter y verra que l'intervention légale ou fiscale de l'État en ces matières, pour diriger, imposer ou soi-disant aider l'assurance et l'assistance, a beaucoup plus d'inconvénients que d'avantages, qu'il en

résulte un affaiblissement de l'énergie, tant individuelle que collective, en même temps qu'une sensible déperdition de richesse.

Quelques développements sur un petit nombre de points compléteront notre réfutation du socialisme qui est ainsi dispersée dans presque tous les chapitres de cet ouvrage.

LE SOCIALISME INTÉGRAL OU COLLECTIVISME N'A PAS DE LOI DE RÉPARTITION. — LA RECONSTITUTION D'UNE SENSIBLE INÉGALITÉ DES CONDITIONS S'OPÉRERAIT SOUS LE RÉGIME DE MARX PAR LE TRAFIC DES BONS DE TRAVAIL. — Un système qui prétend accaparer pour l'État seul tous les instruments de production, depuis les plus menus, comme la machine à coudre, jusqu'aux plus considérables et aux plus compliqués, comme l'outillage des chemins de fer, qui, par conséquent, se fait le répartiteur des rémunérations et, par voie de conséquence, des produits entre tous les citoyens, doit avoir *une loi de répartition;* c'est la première condition de son fonctionnement. Or, *le socialisme, par l'organe de ses chefs réputés les plus capables, n'a jamais pu formuler une loi de répartition.* Karl Marx parle bien du « temps de travail », comme de l'unité qui doit être la base de la rémunération. Si l'on ne tenait compte que de cet élément : la durée du travail, en assimilant tous les travaux, intellectuels, mixtes ou physiques, sans distinction d'intensité, de danger ou de mérite, dans chacun de ces trois ordres, comme se valant, on aurait une loi de répartition; elle serait, certes, mauvaise puisque le temps de travail de l'ingénieur, celui du mécanicien, celui du mineur, celui du simple manœuvre, ou de l'expéditionnaire, seraient tenus pour identiques en tant que valeur ; il est clair qu'une pareille uniformité de rémunération pour des efforts et des mérites si inégaux pousserait à l'inertie, que, si quelques natures d'élite, tout exceptionnelles, mues par des mobiles élevés, continuaient, sous ce régime d'absolue égalité, sans espoir de récompenses particulières, à fournir tout ce dont elles sont capables, la plus grande partie, l'immense majorité des hommes bien doués en serait découragée et se mettrait au train de la foule inerte et passive.

Karl Marx l'a bien aperçu; il a vu qu'une société de ce genre retournerait rapidement à la barbarie primitive. Aussi a-t-il admis un correctif à côté de son « temps de travail », c'est la « qualification du travail », c'est-à-dire que, comme élément de rémunération, il a placé « la qualité du travail » à côté de « la quantité du travail ». Mais il a ainsi détruit sa loi de répartition; il s'est abstenu de dresser un tarif quelconque, même approximatif et sommaire, de ces différents « travaux qualifiés », c'est-à-dire de ces diverses qualités de travail; il a évité de dire quel serait le rapport de l'heure de travail de l'ingénieur ou du savant, ou du mécanicien, ou du chauffeur, ou du charpentier, ou du serrurier, ou du tailleur à l'heure de travail du simple manœuvre ou du copiste; il n'a donné aucun aperçu de tarif, redoutant les critiques qui se seraient produites nombreuses, et ainsi il a montré que le collectivisme ne peut posséder une loi de répartition. Ce serait l'arbitraire le plus pur; par conséquent, *n'ayant pas de loi de répartition, le collectivisme ne pourrait fonctionner.*

Aujourd'hui, *sous le régime des contrats libres, la loi de répartition s'établit spontanément par le jeu des prix, c'est-à-dire de la valeur que les consommateurs reconnaissent aux divers produits, et par l'offre et la demande de travail qui, dans chaque spécialité productive, évoluent sur l'indication même du prix. Il y a là un procédé automatique ou, si l'on veut, il y a un processus instinctif d'une grande sûreté, comme tout ce qui résulte de l'instinct. Sous le régime du collectivisme, au contraire, la répartition serait abandonnée à la fantaisie des chefs, sans qu'aucun des docteurs socialistes soit arrivé à formuler une règle approximative quelconque à ce sujet* [1]

[1] Nous laissons de côté ici Fourier qui s'efforce d'arriver à une loi de répartition dont il donne la base générale : 5/12mes au travail, 4/12mes au capital, 3/12mes au talent (*Théorie de l'Unité Universelle*, t. III, p. 517). Il avantage, d'ailleurs, singulièrement le capital et le talent, le premier surtout, qui sont loin de recevoir, « en civilisation », une part aussi considérable de la production (Voir notre *Essai sur la Répartition des Richesses*, pages 494 à 546). D'ailleurs, Fourier, quoique infiniment supérieur, par la

Karl Marx agissait avec prudence, tout en faisant un aveu tacite d'impuissance, en ne donnant aucune règle pour la tarification des différentes natures de « travail qualifié ». L'idée, en effet, qui tend de plus en plus à se répandre dans les couches profondes des socialistes est celle de la strictement uniforme rémunération du « temps de travail », quelles qu'en soient les différences de nature, d'objet et même d'intensité. A ce dernier point de vue, les ouvriers qui actuellement s'élèvent tant contre le travail à la tâche ne seraient pas disposés à l'établir sous un régime qu'ils seraient maîtres de constituer à leur guise. Un écrivain allemand qui a étudié avec beaucoup de soin et d'impartialité les programmes socialistes de son pays. M. Fr. Mehring, a recueilli nombre de programmes desquels il résulte que « le partage selon le mérite perd du terrain devant le partage selon les besoins, ou mieux, que le *partage égal* l'emporte ». Il ajoute : « Sur ce seul point, mais il est décisif, les démocrates socialistes sont d'accord. Ils espèrent que le perfectionnement indéfini des machines fera disparaître l'inégalité des forces individuelles... Comme entre les sexes, il n'y aura pas de différence entre le travail intellectuel et le travail manuel. Sur ce point, du reste, les vues sont divergentes. Les uns disent que, dans l'état socialiste, tous les citoyens seront à la fois travailleurs intellectuels et travailleurs manuels. Le progrès des machines rendrait suffisante une journée de travail de deux ou trois heures pour satisfaire aux besoins de la société ; quelques-uns, et Marx est du nombre, ne font même durer le travail manuel que jusqu'à un certain âge ; le reste du temps, chacun s'occupera de travaux intellectuels. On ne pourra pas plus se soustraire à ceux-ci qu'aux travaux manuels. Le travail manuel est très salutaire aux savants, aux artistes, aux hommes d'État, disent ces logiciens à outrance. *Le génie et le talent sont des primes extraordinaires accordées par la nature ; l'homme qui en a été doué n'y est pour rien : en*

richesse de ses idées, à Karl Marx et à tous les autres socialistes, est surtout un rêveur.

mettant ces dons à la disposition de la société, il est assez payé, assez honoré. D'autres sont moins optimistes *(sanguinish)* et pensent que l'État socialiste a également besoin de travailleurs intellectuels spéciaux. Mais les uns et les autres sont d'accord sur ce point que *le travail intellectuel ne peut être rétribué que sur le même pied que le travail manuel. Payer plus cher les travaux agréables que les travaux désagréables*, dit Most, *c'est une insanité qui ne peut exister que dans une société qui repose, comme la nôtre, sur les principes contraires au bon sens*[1] ». Ainsi, d'après le sentiment des masses socialistes, sinon des docteurs, le travail serait rétribué, sans considération du résultat, uniformément et d'après « le temps ». Il est clair que la poussée en ce sens serait telle qu'il y aurait peu de chances pour les autorités élues d'y résister. La stricte logique du système serait en faveur de cette égalité : les économistes qui, comme Stuart Mill, s'attaquent si vivement à la plus-value imméritée, *l'unearned increment*, ne peuvent guère ne pas ranger le talent et le génie dans cette catégorie des dons immérités ; le malheur est que l'on ne peut tirer parti du génie et du talent qu'avec l'assentiment de celui qui en est le dépositaire et qui, sinon toujours sans exception, du moins le plus souvent, ne se décide à l'acte pénible et douloureux, à l'effort persistant et intense, nécessaire pour mettre ce talent ou ce génie en valeur, le talent surtout qui est moins spontané, que par l'appât de notables avantages.

De toute façon, le socialisme doit être considéré comme manquant de loi de répartition, car ce régime de stricte et grossière égalité ne peut séduire que les masses ignorantes et jalouses ; et quant à un tarif de rémunérations graduées, fait d'autorité, en dehors du mécanisme souple et spontané des

[1] Fr. Mehring, *Die deutsche Social demokratie und ihre Lehren*, 1877, cité par Maurice Block, *Les progrès de la Science Économique depuis Adam Smith*, tome Ier, page 221. A la page 213 du même ouvrage, on trouve analysé un article de la Revue socialiste de Zurich, *Die Neue Gesellschaft* (la nouvelle société) qui, sous le titre de *Nichtberechtigung* (chose injustifiée) combat la répartition inégale de l'indemnité pour le travail dans l'État de l'avenir.

prix sous un régime de concurrence, le collectivisme n'a même pu en indiquer les bases.

En dehors du communisme pur et simple et de l'égalité absolue des répartitions, tout régime socialiste laisserait bientôt se reconstituer une assez grande inégalité des conditions humaines. Tel serait le cas notamment du collectivisme de Karl Marx et de ses disciples. Ce régime, qui accaparerait pour l'État tous les instruments de production, mais qui laisserait aux citoyens la pleine liberté des consommations, en ce qui concerne du moins les articles que l'État voudrait bien produire, fournirait, notamment par le trafic des bons de travail, les moyens aux individus habiles de reconquérir une situation importante.

Nous avons démontré ailleurs[1] comment s'effectuerait le retour subreptice et le développement graduel, mais assuré, de l'inégalité sous le régime collectiviste; nous avons indiqué les diverses portes qui seraient ouvertes à cette rentrée.

En premier lieu, ces bons de travail, qui feraient office de monnaie et qui, en réalité, seraient comme des assignats, pouvant se trouver à certains moments en excédent ou en déficit par rapport aux denrées recherchées, deviendraient fatalement l'objet d'un trafic. *Le commerce de banque et le prêt à intérêt, quelles que fussent les prohibitions légales, se reconstitueraient avec cet instrument d'échange. Le commerce privé des marchandises, quoique celles-ci, après leur production, fussent déposées dans des magasins publics, renaîtrait furtivement, quelques entraves que l'on y mît. La spéculation privée en marchandises se reformerait.* Les gens avisés, prévoyant que telle denrée sera plus recherchée ou que le prix mis par l'autorité est trop faible relativement aux existences et aux demandes probables, feraient des approvisionnements pour la revente. La partie la plus active de la société, avec la connivence de la partie la plus inerte, finirait par être en état de contrebande ou de contravention habituelle.

[1] *Le Collectivisme, examen critique du nouveau Socialisme*, pages 368 à 400.

L'inégalité notable des conditions réapparaîtrait aussi par celles des professions libérales qui resteraient libres ou qui se reformeraient malgré les interdictions et les règlements, par tous les services intellectuels susceptibles d'être appréciés et soldés par les particuliers[1]. Quoi que l'on fît, il y aurait bien des médecins ou des guérisseurs, des donneurs de conseils juridiques ou autres; alors même que l'État ne reconnaîtrait pas ces professions ou voudrait les confisquer, il y aurait toujours des gens pour les remplir et se faire largement indemniser par ceux qui auraient besoin ou croiraient avoir besoin d'eux.

On dira peut-être que, si une inégalité assez accentuée des conditions doit à la longue s'établir sous le régime collectiviste, ce serait un heureux correctif de ce système qui lui permettrait de fonctionner. A cela on peut répondre que d'abord le collectivisme perdrait ainsi sa raison d'être et ne conduirait pas au résultat qu'il se propose, puisqu'il serait impuissant à amener un très grand rapprochement des conditions humaines. Mais, en second lieu, si le collectivisme ne pourrait empêcher l'inégalité assez accentuée des conditions de réapparaître, il empêcherait précisément cette inégalité des conditions de tourner à l'avantage de la société et à l'accroissement de la production. Aujourd'hui l'inégalité des conditions vient surtout de la différence des concours prêtés à la production et de la part très inégale qu'y ont eue les divers agents. D'autre part, l'inégalité des conditions conduit à la production de capitaux qui viennent accroître soit le fonds de roulement, soit l'outillage et les installations de la société. En collectivisme, ces conséquences bienfaisantes ne pourraient se produire. *L'inégalité des conditions réapparaîtrait, sous sa forme la plus fâcheuse, celle de parasitisme et d'agiotage, en faveur des individus les plus délurés, et elle ne pourrait guère se traduire en accroissement des forces productives.*

Prévoyant le résultat des bons de travail de Marx, nombre de socialistes seraient disposés à les supprimer, pour en empê-

[1] Voir, dans notre *Collectivisme*, au sujet du *mir russe*, comment l'inégalité des conditions y a fatalement apparu, pages 89 à 95 et 114 à 122.

cher le trafic, pour prévenir l'accumulation, le prêt à intérêt, la spéculation et la banque auxquels ils s'accommoderaient. Le journal socialiste *Die Zukunft* (*L'Avenir*), du 1er juin 1878, publiait un article sur la Répartition des produits du travail, où l'auteur repoussait *les bons de travail* de Karl Marx, qui rétabliraient le commerce et le marchandage, en changeant seulement de monnaie[1]. L'écrivain de la *Zukunft* était, certes, perspicace; mais avec la suppression des bons de travail, la répartition des produits devient encore plus malaisée, et la liberté des consommations que le collectivisme prétend maintenir subit un nouveau coup.

Ainsi, *le collectivisme occupe une situation intermédiaire absolument intenable et illogique entre le régime de la concurrence ou de la liberté des contrats et le communisme le plus grossier et le plus égalitaire, c'est-à-dire le plus destructeur et le plus stérile. Fatalement et rapidement il doit aboutir à ce dernier.*

Il serait superflu de s'arrêter ici sur la perte absolue des libertés en régime collectiviste. La liberté même du domicile devrait bientôt être supprimée, quoiqu'en disent les tenants de ce système. Cette liberté a pour conditions essentielles, en effet, la liberté des professions et la pluralité des patrons. *Ce serait un joug odieux que ferait peser sur l'ouvrier l'unité du patron pour tout le territoire et pour toutes les branches d'industrie.* Voulût-on substituer à cette unité du patron national, laquelle est dans l'essence du collectivisme, des séries de corporations ouvrières officiellement constituées, que les avantages tant moraux que matériels qui résultent pour l'ouvrier de la multiplicité des patrons dans une même branche d'industrie disparaîtraient néanmoins. On aurait beau arguer que les chefs et les autorités diverses des ateliers seraient élus par tous les ouvriers; il n'en résulterait pour chacun de ceux-ci, avec les intrigues caractérisant toutes les natures d'élections, surtout sous un régime d'omnipotence de l'État, que des garanties illusoires.

[1] Maurice Block, *Les progrès de la science économique depuis Adam Smith*, tome Ier, page 214.

MANQUE DE BOUSSOLE ET DE DIRECTION DE LA PRODUCTION EN RÉGIME COLLECTIVISTE. — Si l'absence de toute loi de répartition frappe comme le trait immédiatement le plus saillant du système collectiviste, un autre trait se dégage à l'examen, c'est le *manque absolu de boussole et de direction pour la production*. Ce système nouveau supprimerait ou aurait la prétention de supprimer les capitaux de prêt, le crédit, les fermages, le loyer, la bourse, l'entreprise libre, le commerce en marchandise, le marché, les annonces, les réclames, la spéculation, par-dessus tout le numéraire métallique, et les prix fixés spontanément par l'ajustement de la demande et de l'offre des diverses marchandises. En agissant ainsi, *le collectivisme procède de ce postulat que les actes réfléchis et volontaires, issus de la délibération, sont toujours mieux adaptés à leurs fins que les actes purement instinctifs. En cela le collectivisme et le socialisme sont en opposition complète avec la science philosophique et naturaliste qui reconnaît que, pour ce qui concerne la conservation et la propagation des individus comme de l'espèce, l'instinct a plus de sûreté, plus de promptitude et plus de précision que la réflexion et la délibération*. Prétendant remplacer l'habitude, l'instinct social, l'initiative privée, par la réflexion sociale et la prévoyance sociale, c'est-à-dire par les délibérations d'autorités constituées et hiérarchiques, le collectivisme ne retrouverait pas la compensation des forces qu'il supprimerait. Il commet une confusion que nous avons souvent réfutée : *l'initiative privée n'est pas une force incohérente; elle est parfaitement régulière et assujettie à des lois; il en est de même de la concurrence; une force inconsciente n'est pas nécessairement une force anarchique. La concurrence joue dans le rôle économique le même rôle que la gravitation dans l'ordre physique.*

Le collectivisme est hors d'état de résoudre les questions suivantes : Comment, avec des moyens autoritaires et centralisés de direction et d'enquête, la production se proportionnerait-elle aux besoins de la consommation? Comment les comités d'enquête et les comités directeurs de la production pourraient-ils s'acquitter de leur énorme tâche? Le moindre

défaut de calcul de ces fonctionnaires, que Fourier appelait des « omniarques », exposerait une notable partie de la nation à être privée d'un des objets essentiels à ses besoins et peut-être à mourir de faim. *La seule boussole de ces comités d'enquête et de direction, ce serait la statistique. Les collectivistes font un très grand cas de la statistique; mais, outre que, sauf dans quelques domaines très circonscrits et très simples, les statistiques ont rarement une complète exactitude, il ne faut pas oublier que la statistique suit les faits de loin; elle prête toujours à interprétation. Les variations de prix, sous le régime de la concurrence, sont des indices bien plus sûrs et plus prompts que les statistiques les mieux faites; ces variations de prix, avec le commerce libre, mettent quasi automatiquement en mouvement les ressorts, en quelque sorte compensateurs, qui ou bien font affluer ou font produire immédiatement la marchandise dont le prix indique l'insuffisance, ou font déplacer les existences et restreindre la production de celle dont ces variations de prix indiquent la surabondance. Le prix,* comme nous l'avons démontré (voir tome IV, pages 1 à 6), *est l'appareil régulateur aussi bien de la production que de la consommation. Le régime collectiviste, supprimant le prix et n'ayant plus que la statistique comme secours, laisse la production sans boussole.*

Un autre point important, c'est que, sous le régime de l'initiative privée et de la concurrence, les erreurs de la spéculation ou de la production ne sont jamais intégrales et se corrigent, en grande partie du moins, d'elles-mêmes, parce que tous les commerçants et les industriels ou cultivateurs n'ont ni la même conception ni le même tempérament, que les uns sont optimistes et audacieux, d'autres pessimistes et défiants, que les uns voient la hausse, tandis que les autres voient la baisse. Il y a dans ces divergences de vues un moyen de redressement et d'ajustement qui empêche les erreurs d'être intégrales et prolongées sous un régime de liberté. Il en serait autrement sous un régime de production autoritaire et unitaire. L'énorme comptabilité sociale qu'il nécessiterait n'offrirait, d'ailleurs, que des garanties vaines, et serait très

inférieure à la rapidité de conception, au tact développé par l'expérience des commerçants libres. Quand la comptabilité devient formidable, comme il faudrait qu'elle fût en semblable régime, elle écrase les esprits et ne leur laisse aucune promptitude ni sûreté de jugement.

Ayant développé tous ces points dans un autre ouvrage, nous ne pouvons qu'y renvoyer le lecteur [1].

IL EST FAUX QUE TOUTE RICHESSE VIENNE DU TRAVAIL. — LA RICHESSE VIENT, POUR LA PLUS GRANDE PARTIE, DE L'ESPRIT D'INVENTION ET DE COMBINAISON AUQUEL SE RATTACHE ÉTROITEMENT LE CAPITAL. — *Une des grandes causes de l'expansion du socialisme, c'est la formule, légèrement admise et indéfiniment répétée, par la généralité des économistes, que toute richesse vient du travail. Or, rien n'est plus faux; l'immense partie de la richesse existante a une autre cause que le travail, à savoir l'esprit d'invention et de combinaison qui a pour instrument essentiel le capital, et est avec lui dans une situation d'influence réciproque,* comme nous l'avons montré dans les chapitres de cet ouvrage consacrés au capital (tome I^er^, pages 195-198 et 226-227), à la fonction de l'entrepreneur et à la cause des profits énormes de certains entrepreneurs (tome I^er^, pages 296-312, tome II, pages 187 à 205).

Il faut détruire cette idée fausse que le travail est le père de tous les biens. Tous les travailleurs du monde n'ont participé que pour la plus petite part à l'énorme développement de la puissance productive de l'humanité.

On connaît la célèbre entrée en matière d'Adam Smith, le paragraphe par lequel il commence son introduction à ses *Recherches sur la Nature et les Causes de la Richesse des Nations :* « Le *Travail annuel* d'une nation, dit-il, est le fonds primitif qui fournit à sa consommation annuelle toutes les choses nécessaires et commodes à la vie; et ces choses sont toujours ou le produit immédiat de ce travail ou achetées des autres nations avec ce produit ». Certes, en écrivant ces lignes, Adam Smith n'entendait exprimer qu'un fait, à savoir que, étant

[1] *Le Collectivisme, examen critique du nouveau socialisme*, pages 314 à 330.

donnés tous les approvisionnements, tous les instruments, toutes les installations, toutes les connaissances techniques, toutes les méthodes productives, toutes les inventions, toutes les combinaisons dont une nation dispose, il advient que les denrées qu'elle consomme dans une année sont nécessairement le produit du travail qu'elle a effectué avec tous ces approvisionnements, tous ces instruments, toutes ces installations, toutes ces connaissances techniques, toutes ces méthodes productives, toutes ces inventions et combinaisons. Adam Smith s'était servi d'une proposition elliptique; il avait, conformément à la langue courante, désigné le tout par la partie la plus apparente; dans un ensemble complexe, il avait pris l'élément le plus nombreux et le plus familier aux esprits, négligeant d'énumérer les autres, au moins aussi importants, sinon plus importants encore.

Il n'en est pas moins vrai que, depuis lors, la formule s'est accréditée que tous les biens sont dus au travail; et cette formule, absolument fausse, a fait d'énormes ravages dans les esprits.

Quand on voit une troupe d'ouvriers forgerons, ajusteurs, poseurs, perceurs, mécaniciens et autres, dire que ce sont eux et eux seuls qui ont fait toutes les locomotives, tous les rails, tous les vagons, toutes les machines diverses et compliquées, qui sont sortis d'un grand atelier métallurgique, on se prend de pitié devant la crasse ignorance et la naïve infatuation de ces gens, lesquels tous réunis et rien qu'eux seuls seraient incapables de faire une œuvre harmonique quelconque. De même, en présence d'une bande de maçons, serruriers, menuisiers, charpentiers, qui déclareraient que ce sont eux et eux seuls qui ont fait telle ou telle construction bien proportionnée, élégante et majestueuse.

Ils ont fourni un des éléments de cet ouvrage, ce que l'on appelle le travail, au sens précis et technique du mot; mais l'esprit d'invention, l'esprit de combinaison et le capital même, ces facteurs antérieurs et supérieurs, qui donnent à leur travail une haute productivité, ce ne sont pas eux qui l'ont apporté. Leur

prétention est donc non pas seulement démesurée, mais puérile et grotesque.

Cette distinction essentielle entre le travail et l'esprit d'invention et de combinaison, ainsi que le capital, l'école économique française est la première à l'avoir nettement établie quand elle a séparé avec précision le salaire du travail, l'intérêt du capital et le profit de l'entrepreneur.

Il importe, dans la confusion des idées qui règne aujourd'hui, d'insister davantage sur la nature de *ce facteur, l'esprit d'invention et de combinaison que le capital cherche toujours à rencontrer, à servir et à appliquer.*

Un philosophe sociologue d'un rare mérite, M. Tarde, dans un livre récent, a fourni de précieux aperçus à ce sujet. Ils sont d'autant plus topiques que l'auteur n'est pas un économiste, et que, tout en ayant des vues profondes et exactes sur certains phénomènes de la science économique, il en connaît imparfaitement et les doctrines et la méthode. Mais, se plaçant au point de vue de cette science générale nouvelle qu'on nomme la sociologie, il définit très bien le travail et, d'autre part, l'esprit d'invention (auquel il devrait joindre, comme nous l'avons toujours fait dans cet ouvrage, l'esprit de combinaison qui en est une espèce plus répandue), et il fait avec bonheur la part de ces deux facteurs :

« La cause première de la richesse, dit excellemment M. Tarde, c'est l'invention (il devrait ajouter l'esprit de combinaison). Si les économistes avaient eu égard à cette haute source..., ils ne seraient pas tombés dans l'erreur fâcheuse de faire rentrer l'invention dans le travail. Les économistes auraient dû prendre la peine de remarquer que *le travail est un faisceau d'actions similaires, d'actes répétés, à l'exemple, conscient ou inconscient, d'un premier acte qui n'émane nullement du travailleur lui-même, mais d'un inventeur antique ou récent, connu ou inconnu.* Le paysan qui laboure, multipliant les sillons parallèles ; le vigneron qui soufre ou sulfate sa vigne ; le tisserand qui pousse sa navette ; le chauffeur de locomotive qui, dans la gueule enflammée du foyer, lance, à temps égaux,

pelletée de houille sur pelletée de houille; tous, à chaque effort, ne font qu'imiter quelqu'un, à savoir l'inventeur ou les inventeurs de la charrue, du soufrage ou du sulfatage de la vigne, de la machine à tisser, de la locomotive.

« *Le travail n'est donc qu'une des branches de l'imitation. Si l'on avait eu égard à cela, on n'aurait jamais été en danger d'oublier que le corrélatif nécessaire, indispensable du travail, c'est, non pas le capital précisément, mais l'invention, à moins que, comme il conviendrait, on ne voie en celle-ci le capital par excellence.* Les économistes, en omettant l'idée d'invention, ont décapité leur science. Ils ont fait rentrer cette idée parfois dans celle du travail, comme l'espèce dans le genre, singulière espèce, sans laquelle le genre ne serait pas[1]. »

L'auteur a, certes, raison de s'étonner de ce que l'on fasse du travail, c'est-à-dire d'une des branches de l'imitation, le seul agent des progrès sociaux.

Le pénétrant écrivain ajoute : « Le travail, dit-on encore, est la source de toute richesse et de toute civilisation. Tel est l'axiome d'où partent, avec l'agrément des économistes, les socialistes. On n'a point idée de contester cela; or, cela admis, la légitimité des prétentions exorbitantes émises par les « travailleurs » en découle logiquement. La seule manière de les réfuter ou de les réduire à leurs justes proportions est de mettre en lumière la part capitale de l'invention dans la formation des valeurs et des richesses ».

Passant au capital, M. Tarde rencontre quelques formules heureuses, c'est-à-dire à la fois saisissantes et philosophiques: « Voilà pourquoi, dit-il, cette autre idole des économistes, qui l'adorent sans le comprendre, n'est nullement du travail accumulé, ou du moins n'est pas cela essentiellement, mais bien, avant tout, *de l'invention accumulée... Le capital, c'est la tradition, mémoire sociale qui est aux sociétés ce que l'hérédité, mémoire vitale, énigmatique dans sa nature, est aux êtres vivants*[2] ».

[1] Tarde, *La logique sociale*, 1895, pages 350 et 351.
[2] *Idem*, page 352.

Ces définitions de M. Tarde sont un peu flottantes; nous les interpréterons ainsi, c'est que *à la fois la tradition et l'innovation, c'est-à-dire la force conservatrice et la force progressive se rattachent au capital, le suscitent, l'animent et se réalisent par lui, grâce à lui, dans l'humanité, pour le bien de l'ensemble des êtres humains. Il y a là un élément sensiblement supérieur au travail, sans lequel celui-ci serait quasi stérile;* ce rôle prédominant de l'esprit d'invention et de l'esprit de combinaison, lequel n'est qu'une espèce du premier, c'est ce que nous avons toujours mis en relief dans tous nos ouvrages, n'en déplaise à M. Tarde qui l'ignore. Les philosophes ont trop l'habitude de prendre une teinture de l'économie politique dans quelques manuels frivoles ou dans les écrits de quelques polygraphes plus ou moins renommés et ignorant l'état actuel et vrai de la science [1].

[1] C'est ainsi que M. Tarde formule des idées heureuses sur la valeur et conseille aux économistes de les accepter; il sera surpris d'apprendre que ces idées sont devenues courantes depuis une quinzaine d'années en Autriche, en Allemagne, en Amérique, en Angleterre, et chez les quelques écrivains en France qui sont à la fois de bons observateurs et se tiennent au courant des travaux faits à l'étranger.

« Il faudra ne jamais oublier, écrit-il (page 366 de sa *Logique sociale*), que le *désir d'acheter* un objet est en quelque sorte le reste d'une soustraction, c'est-à-dire l'excès du *désir de posséder* l'objet, sur le regret de se déposséder de l'argent qu'il coûte... J'en ai dit assez, peut-être trop, je le crains, pour montrer quelle est la vraie concurrence dont les économistes théoriciens devraient s'occuper, non pas celle des consommateurs et des producteurs, mais celle des divers désirs et aussi bien des diverses croyances dans chaque consommateur distinct. Ramener, en définitive, tous les problèmes économiques, quels qu'ils soient, à une pesée relative et syllogistique de désirs ou de croyances, telle est notre méthode encore une fois. »

Tout cela est très finement dit ; mais cette méthode, nous le répétons, est devenue absolument familière depuis dix ans à l'économie politique nouvelle.

Dans notre *Précis d'économie politique* (page 200), publié en 1887, nous mettions la source de la valeur dans la désirabilité, la conformité à un désir de l'homme. Nous avons exposé ci-dessus les travaux de l'école autrichienne sur la nature psychologique de la valeur (voir tome III, pages 25 à 44), nous avons rapporté la formule de l'économiste anglais Marshall, que l'économie politique est une science des mobiles humains. Nous nous sommes nous-même particulièrement appliqué dans tout le courant de cet ouvrage à mettre en relief l'importance de la grande

Dans notre *Précis d'économie politique,* livre élémentaire, paru il y a huit ans, le sommaire même du chapitre consacré au capital, si succinct que fût l'ouvrage, contient ce titre : « *Origine du capital et son développement : les deux sources qui*

loi de substitution : *substitution des besoins les uns aux autres et également des désirs entre eux et des marchandises entre elles* (voir notamment tome III de cet ouvrage, page 38). Nous avons fait de cette *loi de substitution* l'une des principales de l'économie politique (chercher, à la table des matières de cet ouvrage, les mots *loi de substitution ;* on verra que nous étudions cette loi sous ses aspects divers, à peu près dans toutes les parties de cet ouvrage).

Ainsi un philosophe très subtil, mais médiocrement au courant de l'économie politique, indique aux économistes une voie qu'il croit nouvelle et que ceux d'entre eux qui ont quelque initiative ont déjà, non seulement explorée, mais frayée d'un bout à l'autre depuis plusieurs années.

M. Tarde reproche aussi aux économistes de ne pas tenir compte de l'imitation et de l'habitude, deux des principales forces sociales ; mais outre que Bastiat déjà avait parfaitement esquissé le rôle important de l'habitude, c'est un économiste, Bagehot, qui, dans ses *Lois scientifiques du développement des nations*, a le premier mis en lumière, il y a un quart de siècle, avec un incomparable éclat, l'importance suprême de ce facteur, *l'imitation*. Nous-même parlons, à chaque instant, de l'imitation, de l'habitude, de la tradition et de l'instinct, comme de forces économiques d'une puissance incomparable.

D'autre part, M. Tarde accepte comme des vérités économiques démontrées certaines assertions qui sont des erreurs palpables : « Henri George, dit-il, page 353 de sa *Logique sociale*, a raison de faire remarquer, après Stuart Mill, que la richesse n'est pas susceptible d'une accumulation considérable, qu'en réalité, lorsqu'on croit qu'elle s'accumule, elle se renouvelle seulement, si bien que les désastres d'une guerre ou d'un tremblement de terre sont réparés avec une rapidité merveilleuse ». Or, Henri George n'a nullement raison de soutenir cette thèse, non plus que Stuart Mill ; car ils ont seulement prouvé l'un et l'autre qu'ils n'y voyaient goutte. L'accumulation du capital dans les vieilles nations est colossale, et si l'on répare vite les désastres d'une guerre, c'est précisément qu'une guerre, autre qu'une guerre de cent ans ou qu'une guerre de trente ans, ne fait qu'effleurer les énormes accumulations de capitaux existant dans un pays ; la guerre franco-allemande, abstraction faite de l'indemnité de guerre payée par la France, n'a sans doute pas détruit directement la millième partie du capital accumulé en France sous la forme d'améliorations de fonds de terre, de constructions, d'outillages, d'installations diverses. Nous avons, d'ailleurs, réfuté catégoriquement dans cet ouvrage (tome I^er^, pages 258 à 262) l'étrange paradoxe de Henri George et de Stuart Mill, deux bien mauvais observateurs l'un et l'autre.

Nous nous sommes arrêté à ces passages de l'ouvrage plein de mérite

l'alimentent : l'épargne et l'invention[1] ». Nous établissons, dans le même ouvrage, que la cause principale, sinon unique, des gros gains industriels, c'est l'esprit de combinaison[2].

C'est la même idée qui remplit tout le présent ouvrage. *Partout, nous y avons rattaché le capital à l'esprit d'invention et de combinaison; nous avons montré que le capital est, en quelque sorte, la concrétion de l'invention.*

Dans la partie de cet ouvrage consacrée à la production des richesses, on trouve au sommaire du chapitre v du livre Ier ce titre : « *Ces catégories de capitaux, les outils et les installations, proviennent non seulement de la prévoyance, mais de l'esprit d'invention et de combinaison*[3] ». Il serait oiseux d'énumérer ici les passages où nous considérons l'*invention comme la mère du capital et comme la source des profits de ce dernier*. Dans les chapitres consacrés à la rémunération du capital et au taux de l'intérêt, nous arrivons à cette formule : « *Le taux de l'intérêt dépend, en grande partie, de l'état des inventions récentes et de l'étendue de la productivité du champ de leurs applications*[4] ». De même, dans les chapitres consacrés au profit de l'entrepreneur, nous nous attachons particulièrement à l'esprit de combinaison, et trouvons ces formules : « *Les bénéfices exceptionnels de certains entrepreneurs sont le résultat de la supériorité de leurs combinaisons propres sur celles de l'ensemble de leurs concurrents, et de la diminution qu'ils obtiennent sur leur prix de revient, ou d'une amélioration de qualité pour le même prix de revient. Les bénéfices considérables de ces entrepreneurs sont la preuve et le résultat d'un gain considérable pour l'ensemble de la société; ils sont pour celle-ci le point de départ de toute une série de gains*

de M. Tarde, pour montrer comment les philosophes jugent souvent les économistes, sans les connaître, d'un côté en considérant comme démontrés des paradoxes insoutenables, d'un autre côté en croyant que les économistes ignorent certains phénomènes ou certaines lois qu'ils ont, au contraire, fort bien étudiés et éclairés.

[1] *Précis d'économie politique*, 1887, sommaire du chapitre IV, page 39, et également, table des matières, page 403.

[2] *Ibid.*, page 157-159.

[3] Voir tome Ier, page 226.

[4] Voir tome II, pages 69 à 143, notamment pages 141 et 142.

nouveaux[1] ». Pour démontrer la vérité de ces formules et les illustrer, nous prenions pour exemples le cas de l'ingénieur Bessemer et celui du chimiste Nobel, et notions les effets, tant pour eux que pour la société dans son ensemble, des procédés industriels qui leur sont dus. Nous établissions, d'autre part, que toute invention et toute combinaison un peu anciennes tombent dans le domaine public et ne profitent plus qu'à l'ensemble de la société.

Traitant de la participation aux bénéfices, nous repoussions ce système, en tant que devant être d'une application universelle, et nous écrivions cette formule : « *Les bénéfices, en général, et sauf la part accidentelle de certaines circonstances extérieures, proviennent du patron, de ses conceptions, de ses combinaisons, et nullement des ouvriers*[2] ». Nous revenions sur la même idée dans le chapitre consacré à la coopération, en repoussant la prétention de certains coopérateurs, de *subalterniser le capital au travail*[3].

Nous avons, en outre, amplement démontré que toute collectivité constituée hiérarchiquement, et l'État notamment, est très peu apte à l'invention, et possède même, à un faible degré, l'esprit de combinaison[4].

Ainsi, M. Tarde a excellemment parlé en disant que l'Invention est tout à fait distincte du Travail, et que les prétentions de ce dernier, qui n'est qu'une imitation et une routine, un faisceau d'actions similaires répétées, se trouvent exorbitantes; mais il se trompe quand il croit que les économistes, tous du moins, ont négligé de faire à l'*Invention* sa part, et l'ont confondue avec le travail. Nous, à coup sûr, nous avons revendiqué pour l'esprit d'invention et de combinaison, dont le capital est à la fois l'enfant et l'instrument, le rôle directeur et prépondérant dans le monde économique.

[1] Voir tome II, pages 194 à 205.

[2] Voir tome II le chapitre XVII, pages 508 à 556, et notamment pages 516 à 518.

[3] Voir notamment pages 563 et 564.

[4] Consulter notre *État moderne et ses fonctions*, pages 49 à 55.

Quand on aperçoit des maçons, mécaniciens ou autres s'écrier qu'ils ont fait à eux seuls l'œuvre à laquelle ils ont travaillé, il semble que l'on se trouve en présence de musiciens exécutants qui croiraient à eux seuls avoir fait un concert, sans tenir compte du compositeur, du chef d'orchestre, etc.

M. Tarde n'est pas le seul à vouloir faire rentrer le travail dans le rôle modeste et subordonné qui lui convient; un écrivain anglais, de beaucoup d'originalité, M. W. H. Mallock, dans un récent ouvrage : *Labour and the popular welfare*[1], s'efforce de démontrer, et il y réussit admirablement, que « le principal agent productif dans le monde moderne n'est pas le travail, mais la capacité ou le talent (*ability*) ou la faculté qui dirige le travail ». C'est là le titre même d'un des chapitres (chapitre v du livre II) de son ingénieux ouvrage. Faisant un pas de plus, il prouve que la capacité ou le talent (*ability*) est un monopole naturel, dû aux particularités congénitales d'une minorité (*Ability is a natural monopoly, due to the congenital peculiarities of a minority*).

Cette conception est analogue à la nôtre sur le rôle primordial de l'esprit d'invention et de l'esprit de combinaison.

On se demandera peut-être pourquoi le travail ne prendrait pas en location les inventeurs et les combinateurs, tandis qu'aujourd'hui c'est le capital qui s'acquitte de cette tâche. Les raisons en sont multiples, et déjà données dans cet ouvrage. C'est d'abord qu'il y a un lien beaucoup plus étroit entre le capital et l'invention ou la combinaison, une réciprocité beaucoup plus accentuée d'influence de ces deux catégories d'éléments, qu'entre l'invention ou la combinaison et le travail. C'est ensuite que la classe capitaliste, dont les membres changent constamment par un procédé naturel de sélection, les uns déchéant et les autres montant, possède seule à la fois la tradition et le sens, le goût de l'innovation; que, par la nature des choses, une minorité, c'est-à-dire une élite, est

[1] London, 1893.

toujours beaucoup plus apte à discerner, à choisir, à diriger, qu'une universalité qui est un *caput mortuum*. C'est enfin que, *pour les combinaisons et les inventions, il faut encourir des risques, et le capital est le seul élément qui puisse encourir des risques ; le travail ne le peut pas*. Le capital peut risquer de s'amoindrir et de se perdre ; il le fait tous les jours ; le travail, obligé de se sustenter chaque jour, n'a pas la même faculté.

Ainsi, *le travail, c'est-à-dire la répétition d'actes uniformes, suivant un plan conçu par autrui ou une donnée suggérée par autrui, est un agent secondaire et subalterne de la production, quoiqu'il en soit un agent indispensable*. Quand donc le travail prétend que c'est lui et lui seul qui a fait telle œuvre industrielle, on aurait le droit de dire, s'il était conscient, qu'il ment ; mais il est inconscient, et simplement déraisonne

LE SOCIALISME CONDUIRAIT, EN FIN DE COMPTE, A UN INDIVIDUALISME BEAUCOUP PLUS EFFRENÉ ET PLUS STÉRILE QUE CELUI QUI EXISTE DANS LA SOCIÉTÉ ACTUELLE. — Une remarque qui n'a pas été assez faite et qui est capitale, c'est que le socialisme, surtout le prétendu socialisme scientifique de Marx, le collectivisme, conduirait à un individualisme effréné, bien plus accentué que celui dont on se plaint actuellement. Aujourd'hui, il est très rare que l'individu soit isolé et ne pense qu'à lui ; il fait partie d'abord d'un premier groupe traditionnel, la famille. On sait que les collectivistes ont très peu de ferveur pour la famille ; ils dissimulent mal que le mariage, c'est-à-dire l'union permanente entre les sexes, répond peu à leur idéal ; c'est l'union libre entre les sexes, c'est-à-dire un groupement ayant de grandes chances de mobilité et de défaut de durée, qui paraît leur sourire le plus. La famille actuelle a des droits et des devoirs à la fois ; les membres héritent les uns des autres ; par contre, les parents doivent élever leurs enfants, les enfants doivent soutenir leurs parents vieux et infirmes. Cet ensemble de devoirs et de droits corrélatifs constitue le vrai et solide ciment familial. Or, le socialisme, à tous ses degrés, tend à rendre la famille irresponsable à la fois de ses enfants, de ses infirmes et de ses vieillards, l'État voulant se

charger des uns et des autres. *La famille deviendrait ainsi un cadre vide, les différents individus qui la composent n'ayant plus pratiquement, au point de vue économique du moins, de liens stables et d'obligations mutuelles.*

L'individu isolé et la famille font aujourd'hui, en outre, partie d'une foule de combinaisons facultatives et libres : associations diverses ayant les objets les plus différents, intellectuels, moraux, matériels, pécuniaires. Dans un système socialiste où l'État pourvoirait à toute la production, se chargerait de soulager toutes les misères et d'éclairer tous les hommes, l'individu n'aurait plus à contracter aucune de ces relations bénévoles et variées. Affranchi de devoirs particuliers envers autrui, privé de toute initiative en face de l'État omnipotent, omniscient et pourvoyeur de tout, il serait beaucoup plus qu'aujourd'hui de la poussière humaine.

Tous les groupements reposant sur le concours sympathique ou même sur le concours intéressé des hommes se trouveraient disparaître, en dehors des groupements imposés par l'État. *On arriverait ainsi au maximum de l'individualisme et de l'égoïsme, celui de gens qui n'ont qu'à obéir à une consigne et qu'aucun lien privé et libre ne rattache les uns aux autres*[1].

[1] Pour tous les détails de la critique du socialisme et pour l'étude minutieuse des questions d'application, nous renvoyons à notre ouvrage : *Le Collectivisme, examen critique du nouveau Socialisme*, 3e édition. Guillaumin, 1892.

CHAPITRE III

L'IMPÔT

Définition et nature de l'impôt.
Il résulte de la nature et de l'objet de l'impôt que tous doivent y contribuer, sans autre exception que celle des indigents, exception qui tient à la force des choses, non à une question de principe.
La spécialité et la généralité de l'impôt. — L'impôt personnel et l'impôt réel.
L'impôt proportionnel et l'impôt progressif. — Les quatre règles d'Adam Smith. — Ce que l'on appelle les facultés du contribuable.
Exemples historiques d'un système d'impôt progressif.
Prétendues atténuations de l'impôt progressif, leur inefficacité.
Stérilité relative de l'impôt progressif; autres inconvénients.
L'unité et la multiplicité de l'impôt.
Comparaison du capital et du revenu comme base principale de l'impôt.
Les impôts directs et les impôts indirects. — Avantages et inconvénients de chacune de ces catégories d'impôts.
L'incidence et les répercussions de l'impôt. — Influence incalculable de la loi de substitution.
Le système de la diffusion de l'impôt.

DÉFINITION ET NATURE DE L'IMPÔT. — Ayant consacré un de nos principaux ouvrages à la grande question des finances publiques, et un volume en particulier presque exclusivement à l'impôt [1], nous pouvons y renvoyer le lecteur. Il est bon toutefois, dans un traité d'économie politique, d'exposer, d'une façon sommaire, les principes généraux en une matière où tant d'erreurs sont répandues non seulement parmi le gros public mais même parmi les économistes et les financiers. Aussi allons-nous brièvement parler de la nature de

[1] Voir notre *Traité de la Science des Finances*, 2 vol. in-8°, 1re édit., 1877; 6e édit., 1899.

l'impôt, des diverses branches qu'il comporte, des règles auxquelles il doit être assujetti, de son incidence et de ses répercussions.

On a beaucoup subtilisé et beaucoup systématisé au sujet des définitions de l'impôt. Un écrivain américain, spécialiste délié, M. Seligmann, auteur de plusieurs études intéressantes sur l'impôt, a divisé les théories qui s'y rapportent en deux grandes classes : la théorie de l'impôt assurance (*Insurance theory*) et la théorie de l'impôt suivant les facultés (*Faculty theory*). — Dans la première, l'impôt serait conçu comme une prime que chaque particulier paierait à l'État pour indemniser celui-ci des frais du service de sécurité dont profitent toutes les personnes et tous les biens. Dans la seconde, sans rechercher l'origine et la nature de l'impôt, on le caractériserait par la proportion qu'il devrait avoir avec les *facultés;* de là cette formule — la *Faculty theory.*

Il nous paraît impossible de reconnaître quoi que ce soit de scientifique à ces désignations, surtout à la dernière. La théorie de l'impôt-assurance est séduisante, mais elle ne répond pas à la nature des choses. L'impôt exigé par l'État, soit central, soit local (on sait que par État nous entendons la collectivité organisée et douée du pouvoir de taxation et de réglementation [1]) dépasse de beaucoup ce qui représente la sauvegarde de la simple sécurité des biens et des personnes; en outre, l'État n'alloue pas aux personnes lésées ou à leurs ayants droit une indemnité pour les biens dont ils auraient été fraudés, ou pour la vie qu'ils auraient perdue par l'insuffisance pratique de la protection dont il les aurait entourés. La théorie de l'impôt-assurance est donc à la fois illogique et infiniment trop étroite. Quand l'État force les citoyens ou les habitants du pays à contribuer aux intérêts et à l'amortissement d'une dette publique qui a pour cause des fautes nationales, comme des guerres imprudentes, les impôts exigés pour cette contribution ne peuvent aucunement rentrer dans la théorie de

[1] Voir plus haut, pages 665 à 668.

l'impôt-assurance, et de même pour les trois quarts, sans doute, des dépenses de l'État.

Quant à la *Faculty theory* ou l'impôt suivant les facultés, il ne s'agit là que d'une règle pratique d'application, qui est infiniment précieuse, mais qui ne peut être considérée comme une formule définissant l'impôt.

Une définition plus neuve et plus séduisante, qui a paru en France, est celle suivant laquelle l'impôt représente la mise en œuvre et les frais généraux d'exploitation du capital national[1]. Ainsi formulée cette définition se trouverait encore à court par plus d'un endroit; par exemple, en ce qui concerne le genre de dettes publiques dues à des imprudences nationales. Si l'on étendait et précisait davantage cette définition, on pourrait arriver à une formule plus satisfaisante : l'*impôt est la contribution de chacun pour pourvoir aux obligations communes et aux frais généraux collectifs de la nation.* Cette conception est beaucoup plus exacte et plus philosophique que les précédentes. Nous la retiendrons comme se rapprochant le plus de la vérité absolue en matière d'impôt.

Si l'on veut se contenter d'une formule pratique à la fois simple, complète et d'une incontestable exactitude, on peut s'en tenir à celle-ci qui, pour vulgaire qu'elle paraisse aux abstracteurs de quintessence, ne contient pas d'erreur : « L'impôt est la contribution exigée du citoyen ou de l'habitant du pays pour sa part dans les dépenses du gouvernement ». A ces quelques mots, tout empiriques, on peut joindre cette phrase tirée d'une adresse de l'Assemblée constituante et due à Mirabeau : « L'impôt est une dette commune des citoyens, une espèce de dédommagement et le prix des avantages que la société leur procure ». Mais la formule que nous avons

[1] Divers écrivains en France ont émis des formules se rapprochant de celle-ci, notamment le feu duc Victor de Broglie, dans son ouvrage très curieux : *Le Libre-Échange et l'Impôt*, et M. Ménier, ou plus exactement M. Yves Guyot, que l'on considère comme ayant été l'inspirateur de M. Ménier. Le feu duc de Broglie est celui qui nous paraît avoir le mieux vu.

donnée plus haut résume d'une façon autrement élevée et nette la philosophie de l'impôt.

Organe constitué de la collectivité, pour la défendre contre l'étranger, pour faire régner l'ordre et respecter les droits de chacun à l'intérieur, pour pourvoir, dans une certaine mesure, à diverses installations générales et divers services généraux, l'État a des besoins permanents et souvent des dettes.

Autrefois, l'État, représenté par le souverain, possédant directement une partie notable du territoire, satisfaisait à ces besoins et à ces dettes avec le produit de ses domaines. Dans des circonstances exceptionnelles seulement, il s'adressait aux habitants et leur demandait des *aides* momentanées. Aujourd'hui l'État ayant été reconnu, en général, impropre à exploiter les domaines, sauf quelques cas spéciaux, et n'en possédant plus guère, les *aides*, réclamées des habitants dans des circonstances extraordinaires jadis, ont pris un caractère de permanence.

Pour satisfaire à ses besoins et à ses dettes, l'État est investi du pouvoir et du droit d'imposer des contributions aux citoyens et aux habitants du territoire : les prélèvements que, pour cet objet, il exige des particuliers, sont appelés des taxes ou des impôts. La théorie politique veut que ces impôts soient librement consentis par les citoyens ou leurs représentants.

IL RÉSULTE DE LA NATURE ET DE L'OBJET DE L'IMPÔT QUE TOUS DOIVENT Y CONTRIBUER, SANS AUTRE EXCEPTION QUE CELLE DES INDIGENTS, EXCEPTION QUI TIENT A LA FORCE DES CHOSES, NON A UNE QUESTION DE PRINCIPE. — Tous les citoyens, sans exception, et les habitants du pays, doivent contribuer à l'impôt; l'extrême indigence seule, c'est-à-dire l'impossibilité absolue de payer, constitue en fait une cause majeure d'exemption.

L'impôt a pour cause les besoins de l'État dans l'intérêt de l'ensemble de la société, un concours donné par l'État à l'œuvre générale de la production, et enfin les dettes contractées par l'État, comme représentant de l'ensemble des citoyens et

engageant l'honneur de tous ; tous se trouvent donc obligés de contribuer à ces dépenses de l'État. La proportion de la part contributive de chacun peut naturellement et doit varier ; mais tous les citoyens étant participants, d'une part, aux résultats de l'activité de l'État, et, d'autre part, à la direction même de l'État, par le droit de vote, tous faisant partie de la collectivité dont les bonnes chances leur profitent et dont ils doivent aussi subir les mauvaises chances, il en résulte qu'aucun citoyen ne saurait être dégagé de la contribution à l'impôt. *En dehors de l'extrême indigence, chacun, suivant le mot de l'Assemblée constituante, doit être assujetti à « l'honorable obligation de contribuer aux dépenses publiques ».*

Quelques personnes émettent la prétention que les citoyens ayant de petits revenus devraient jouir de l'immunité de l'impôt. Cette doctrine est insoutenable et en droit et en fait.

En droit, chacun jouissant de la protection de l'État, chacun participant en quelque mesure à l'utilité du concours onéreux que donne l'État à la production, chacun étant soumis aux alternances de grandeur et d'épreuves de la nation, doit estimer comme un devoir le paiement de l'impôt. Les citoyens devraient repousser comme une honte la proposition d'en décharger certaines classes. En droit encore, chez les nations modernes, tous les hommes adultes prenant une part, grâce au suffrage universel, à la direction et à l'administration de l'État, doivent se considérer comme solidairement responsables des besoins et des malheurs de l'État. Là où est le pouvoir est la responsabilité. Qui gouverne et qui administre doit payer. *L'impôt universel est le corollaire nécessaire du suffrage universel. Suffrage politique et impôt doivent constituer deux termes indissolubles. Qui s'exclut de l'impôt s'exclut aussi du suffrage.*

En fait encore, l'impôt doit être payé par tous, sauf l'exception des indigents secourus, lesquels, pour la raison qui précède, devraient d'ailleurs voir leur droit de suffrage suspendu, tant qu'ils seraient à la charge du public. Non seulement tous les citoyens profitent de la garantie de l'État pour leurs per-

sonnes et pour leurs biens, de son activité pour divers services essentiels et utiles ; mais, bien plus, la plupart des services nouveaux, dont l'État moderne ainsi que les départements ou provinces et les municipalités ont cru devoir se charger, sont constitués surtout dans l'intérêt de la partie la moins riche de la nation : ainsi l'éducation publique, l'hygiène publique, les asiles et hospices de tous ordres.

Une autre considération de fait témoigne de la nécessité que l'immunité de l'impôt ne soit accordée à personne qu'aux indigents secourus, et cela non en vertu d'un principe ou d'une concession, mais par la force majeure. Comme c'est aujourd'hui le grand nombre qui gouverne, *si l'on exemptait de l'impôt des classes nombreuses de citoyens, il en résulterait que ceux qui, dans les élections, auraient le pouvoir effectif et qui seraient maîtres des destinées de la nation, pourraient entreprendre, par leurs mandataires, des dépenses inconsidérées, folles, ruineuses, sans en ressentir eux-mêmes les effets.* Ils les éprouveraient, dit-on, par contre-coup, et subiraient les conséquences indirectes de la ruine générale. Ce serait là une façon trop lointaine et trop peu sensible, à des esprits médiocrement cultivés, de payer le prix de leurs fautes. Il est hors de doute que l'exemption d'impôts d'une partie des électeurs rendrait la catégorie exemptée beaucoup moins attentive à la bonne direction des affaires publiques. L'immunité d'impôts pour ceux qui influent sur les destinées du pays aurait pour conséquence d'enlever tout frein au gaspillage.

La répartition même des fortunes et des revenus entre les différentes classes de la nation, étant données les énormes charges actuelles des pays civilisés, rend absolument indispensable que tous, même les gens à très faibles revenus, participent au paiement de l'impôt ; autrement, la base de l'impôt serait trop étroite. L'État moderne, les départements et les communes, en exemptant la classe dite laborieuse ou peu fortunée, se verraient dans l'impossibilité de recueillir les ressources énormes dont ils ont besoin pour leurs services divers et pour leurs dettes. Dans tous les pays, notablement plus de la moitié du revenu général de l'ensemble des citoyens

appartient à la partie de la nation qui vit du travail manuel ou des tout petits emplois[1]. Si donc on exemptait cette partie de toute taxe, il en résulterait que la totalité de l'impôt devrait peser sur moins de la moitié du revenu général ; déjà difficile à établir et à recouvrer, l'impôt ne fournirait plus qu'un produit insuffisant. Voulût-on attribuer à l'État, aux départements et aux communes la plus forte partie des revenus des classes aisées et moyennes, on ne parviendrait pas à recueillir les ressources nécessaires au fonctionnement des pouvoirs publics ; on se heurterait, en effet, à des fraudes et des dissimulations que provoquerait la dureté des taxes, en même temps qu'on découragerait l'activité de la partie la plus entreprenante et la plus productive de la société.

Toute société est comme une pyramide à base très large et formant à sa tête un angle très obtus. Cette pyramide des revenus français montant à 25 milliards annuellement, contient une première couche énormément large où le revenu moyen ne dépasse pas 300 à 400 francs par tête, 1,000 à 1,200 francs par famille. Si l'on voulait faire une tranche dans cette pyramide, même assez près du sol, l'ensemble de la matière, ici des revenus, qui resterait au-dessus de la tranche, serait inférieur à celui qui se trouverait au-dessous. Bien plus, cette pyramide sociale, avec le temps, s'affaisse et se tasse en quelque sorte, s'élargissant de plus en plus à la base et perdant de sa hauteur. Comme nous n'avons cessé de le démontrer depuis vingt-cinq ans, dans nos divers ouvrages, notamment dans notre *Essai sur la répartition des richesses et la tendance à une moindre inégalité des conditions*, ainsi que dans une multitude d'articles, l'ère de formation facile des grandes fortunes et du gain aisé de gros revenus, pour les classes les plus agiles et les plus capables de la nation, tend à se clore ; sauf des exceptions très rares, comme celles de quelques artistes ou de quelques chirurgiens en renom, les classes riches tendent à devenir moins riches en même temps que les classes

[1] Voir notre *Essai sur la Répartition des richesses et la Tendance à une moindre inégalité des conditions.*

modestes tendent à devenir plus aisées. La baisse de la rente du sol, qui tend à se faire sentir dans les villes (au centre de Paris, par exemple), comme dans les campagnes, celle de l'intérêt, la décroissance des bénéfices par le développement de la concurrence et la vulgarisation plus rapide des découvertes, la baisse du prix des produits, d'une part, la hausse des salaires, de l'autre part, amènent cette conséquence que les petits revenus, ceux des travailleurs manuels et des employés des derniers rangs, qui représentent aujourd'hui au moins la moitié de l'ensemble des revenus d'une nation, en représenteront bientôt les deux tiers, sinon davantage. Ainsi, *chaque année croîtrait l'impossibilité pour une nation de pourvoir aux dépenses de l'État, des départements et des communes, si l'on exemptait de l'impôt la classe la plus nombreuse.*

Quelques écrivains, et à leur tête Stuart Mill, détestable observateur, comme on sait, ont lancé une formule qui a fait quelque fortune, à savoir: que le *minimum d'existence* de chaque citoyen ne doit pas être imposé. Cette maxime est absolument creuse, ne répond à aucun principe moral ou social, et dans la pratique ne conduirait qu'à l'arbitraire le plus effréné. Cette expression, *minimum d'existence*, ne comporte aucune précision. S'il s'agit simplement des conditions les plus rudimentaires pour le maintien de la vie matérielle, on peut dire que, en dehors des indigents vivant de la charité publique, il n'est pas de classe un peu nombreuse d'hommes, en France du moins et en Angleterre, qui se trouve dans ce cas. Le doublement ou le triplement des salaires, depuis le début du siècle, coïncidant avec la baisse du prix du pain, chez les populations qui savent user des boulangeries coopératives (voir plus haut, pages 24 et 25), la baisse aussi du combustible, de l'éclairage, des vêtements, des articles de ménage, prouvent qu'il n'y a que les véritables indigents, réputés et traités comme tels, qui soient au niveau du *minimum* physique d'existence. La prétention d'exempter de taxes ceux qui se trouvent dans ces conditions est donc superflue, puisque la force des choses, c'est-à-dire l'impossibilité de payer, les en dispense. Quant au *minimum*

d'existence, sans précision, dont parlent Stuart Mill et ses disciples, c'est une quantité inévaluable, fantaisiste, dépendant des sentiments de chacun ; on arriverait ainsi à accorder une immunité d'impôts à tous les gens ne jouissant que de petits revenus, c'est-à-dire à une énorme fraction, sinon à la majeure partie, de la société, tout en lui conservant, d'ailleurs, le droit de suffrage, c'est-à-dire en lui conférant un pouvoir sans responsabilité.

Les démocraties équitables et prévoyantes doivent repousser, comme attentatoires à leur dignité, au bon ordre et à leur conservation, ces prétentions à l'immunité d'impôts.

Cela ne veut pas dire que, pour quelques impôts spéciaux et non pas pour tous, dans une idée de redressement et de compensation, ou par la considération de la grande difficulté du recouvrement, on ne puisse accorder des modérations de taxes ou des exemptions à certaines catégories de contribuables; c'est ce qui se fait dans certains pays pour l'impôt général sur le revenu, et dans certaines villes de France, notamment Paris, pour l'impôt mobilier. Le double motif qui vient d'être énoncé préside à ces modérations ou exemptions ; on se dit que ces taxes seraient difficiles à recouvrer de la part de gens à petit revenu, et que, d'autre part, ceux-ci contribuent assez largement aux impôts indirects et aux droits de douane. Cette compensation ou ce redressement peut être, en effet, légitime dans quelques cas, notamment à Paris avec les très hauts droits actuels sur les vins. Il faut, toutefois, être très sobre de ces exemptions ou de ces modérations : elles sont d'un mauvais exemple et peuvent entraîner loin. D'autre part, elles deviennent de moins en moins justifiées au fur et à mesure que le système des impôts indirects se perfectionne et se simplifie : là où les denrées de stricte nécessité, comme le pain, le sel, la viande, le combustible, l'éclairage, ne sont assujetties à aucun droit, où les taxes indirectes sont modérées sur les boissons hygiéniques ordinaires, et où elles n'ont un peu d'élévation que sur les objets qui ou bien ne sont pas de stricte nécessité, ou bien ne sont que très faiblement consom-

més par les personnes à petits revenus, l'utilité et la légitimité des modérations ou des exemptions de certains impôts directs au profit de certaines classes de la population s'atténuent singulièrement.

LA SPÉCIALITÉ ET LA GÉNÉRALITÉ DE L'IMPÔT. — L'IMPÔT PERSONNEL ET L'IMPÔT RÉEL. — Si l'on voulait remonter à l'origine des choses, chaque citoyen devrait payer à l'État, pour chaque service, en proportion de l'utilité dont lui est ce service. Ainsi les plaideurs devraient faire seuls les frais des tribunaux ; les écoliers ou leurs parents ceux des écoles ; les passants ou leurs transporteurs ceux des routes. Ce système a été longtemps pratiqué, pour la justice, sous le nom d'*épices,* pour les routes, notamment en Angleterre, jusque vers le milieu de ce siècle. C'est le système dit des taxes spéciales. Mais, sauf dans quelques cas particuliers, comme pour les écoles, il soulève de nombreuses objections. Outre l'utilité directe et immédiate pour celui qui se trouve en contact avec un service d'État, il y a souvent une utilité indirecte, différée, diffuse, pour tous les habitants du pays, même pour ceux qui ne se trouvent pas en contact immédiat avec ce service ; c'est le cas pour les tribunaux, les routes, la police, les installations de ports, etc. Dans la plupart des cas, il serait impossible de démêler l'utilité réelle, définitive, que chacun des 40, 50 ou 100 millions d'habitants d'un pays retirerait de chaque service public. Ce procédé entraînerait, en outre, beaucoup de frais de perception, et tel service, dans cette ventilation difficile à faire, obtiendrait peut-être trop, tandis que tel autre obtiendrait trop peu pour ses besoins.

Puis, dans les dépenses auxquelles l'impôt pourvoit, il en est une tout au moins, peut-être même plusieurs, qui ne se prêteraient pas à cette méthode de l'impôt directement payé par ceux qui tirent avantage de chaque service : c'est la dépense de l'intérêt et de l'amortissement de la dette publique. C'est là une obligation commune à tous les citoyens ; mais, comme cette dette a eu des causes et des objets très divers, il est malaisé de discerner la part où chaque citoyen devrait

y contribuer d'après le principe posé plus haut. Aussi a-t-on renoncé partout ou presque partout au système de la spécialité des taxes, quoiqu'il ait encore certains avantages pour des services administratifs très précis, notamment divers qui ressortent des municipalités; *adoptant le principe de la solidarité, on en est venu à l'idée d'une sorte d'abonnement par lequel on demanderait à chaque citoyen ou habitant sa part de contribution à l'ensemble des services publics, y compris le paiement des intérêts et l'amortissement de la dette générale.*

Un système théoriquement très ingénieux a été formulé par le feu duc Victor de Broglie. Les services publics représentent, d'après lui, les frais généraux collectifs de l'ensemble de la production; il en résultait que l'impôt eût dû être réparti proportionnellement sur tout l'ensemble des produits. Chaque objet eût payé un *quantum* déterminé de sa valeur ou de son prix. Théoriquement, cette idée, qui est, au premier abord, contraire à la conception de la généralité des économistes, paraît assez justifiée. Il est clair que l'État est un participant direct ou indirect dans toute production, qu'il n'y a pas un seul objet qui n'ait profité de sa protection, de sa police, de ses tribunaux, de ses installations diverses. Beaucoup de gens s'étonnent donc à tort, du moins en principe, de ce qu'il y a énormément d'objets taxés; *régulièrement, tous les objets devraient être taxés, puisque tous doivent quelque chose à la protection ou à l'action de l'État.* On ne saurait contester la justesse logique de ce système. Il aurait de plus cet avantage dans l'application que, si tous les objets étaient imposés proportionnellement à leur valeur, il en résulterait que chacun paierait proportionnellement à ses dépenses et à ses jouissances.

Mais, dans la pratique, ce système de taxation universelle de tous les produits serait infiniment trop compliqué, trop coûteux et trop vexatoire. Il exigerait des légions nombreuses de percepteurs, d'agents de toute sorte et de contrôleurs; il entraverait l'industrie et la production par des formalités infinies. Aussi y a-t-on avec raison renoncé ; on l'a partiellement

appliqué en Espagne dans les lois dites d'*alcavala* et de *bolla;* on l'applique encore, partiellement du moins, dans certains pays primitifs, comme la Tunisie avant quelques réformes récentes, pour les droits dits de marché ; on en a fait aussi aux États-Unis, pendant la guerre de Sécession, une application partielle avec les droits sur les produits fabriqués [1].

Cette taxation universelle et minutieuse est incompatible avec une industrie très progressive, très variée, et avec des échanges très multipliés, c'est-à-dire qu'elle répugne aux conditions de la production et de la vie moderne.

Néanmoins, on doit retenir que, théoriquement, la taxation de tous les produits, étant donné que l'État a fourni un certain concours général à l'ensemble de la production, n'est pas une idée déraisonnable. Il faut concilier cette théorie avec les possibilités de la pratique. Le point de conciliation se trouve dans cette formule que *l'impôt doit être réel et non pas personnel, c'est-à-dire qu'il doit porter sur les choses et non pas sur les personnes.*

L'impôt réel s'entend de tout système où ce sont les objets, à savoir les terres, les maisons, les usines, l'habitation, tels et tels produits, les capitaux ou les revenus dans leurs manifestations d'après leurs indices extérieurs, l'exercice des professions, qui sont la base des taxes, et où l'on ne cherche pas à deviner et à taxer l'avoir ou les émoluments de tel ou tel individu, cet avoir ou ces émoluments considérés comme une entité particulière. L'impôt est personnel, au contraire, quand il porte sur l'avoir général ou les émoluments de telle ou telle personne, avoir général ou émoluments considérés comme une entité [2].

Toute la civilisation moderne, au point de vue financier, en

[1] Voir notre *Traité de la Science des Finances*, tome 1er, pages 706 à 710.

[2] On a été jusqu'à dire, dans la commission du budget en France, en 1895, que chaque citoyen devrait avoir son *casier fiscal*, par quoi l'on entend que sa fortune ou ses revenus devraient être inscrits dans une sorte de livret personnel et toutes les modifications qu'ils subiraient y être portées. On ne pourrait inventer une mesure plus oppressive.

France surtout, a poursuivi comme un de ses buts principaux de substituer l'impôt réel à l'impôt personnel, l'impôt sur les choses possédées, prises chacune isolément, à l'impôt sur le possesseur. En cela, elle a été d'accord avec la théorie qui précède.

Montesquieu, quoiqu'il ait varié parfois dans le cours de son long ouvrage, obéissant à des impulsions diverses, a dit avec raison, des *impôts sur les choses,* « qu'*ils sont les plus naturels à la liberté, parce qu'ils se rapportent d'une manière moins directe à la personne* [1] ». Il ajoute : « *Le tribut naturel du gouvernement modéré, c'est l'impôt sur les marchandises.* » Si l'on entend ce dernier mot dans le sens le plus général, à savoir celui d'objets ayant une valeur, l'observation doit être considérée comme exacte.

Ce système d'impôts sur les choses, ce qui laisse actuellement de côté le débat que nous étudierons plus loin entre les impôts directs et les impôts indirects, est celui que la Révolution française s'est efforcée de réaliser.

Depuis peu seulement s'est constituée à l'état de système une théorie nouvelle que l'impôt doit porter sur les personnes, non sur les produits ou les biens, afin de permettre d'accorder des exemptions ou des modérations de taxes aux gens ayant peu de moyens, comme si cette exemption et cette modération pour cette catégorie de gens ne résultaient pas naturellement de la médiocrité des biens qu'ils possèdent ou des consommations qu'ils effectuent, dans un système où les objets d'usage général ne sont assujettis qu'à des taxations modiques.

L'impôt personnel conduit nécessairement à l'arbitraire et à la tyrannie.

Cette théorie de l'impôt personnel se rattache à une conception qui a pour formule : *la progressivité de l'impôt.*

L'IMPÔT PROPORTIONNEL ET L'IMPÔT PROGRESSIF. — LES QUATRE RÈGLES D'ADAM SMITH. — CE QUE L'ON APPELLE LES FACULTÉS DES CONTRIBUABLES. — Si l'impôt doit être établi sur les choses, c'est-à-dire sur les biens, les produits, les jouissances, sans

[1] *Esprit des Lois*, livre XIII, chapitre XIV.

aucune considération de la personne ni de l'ensemble de sa situation, la question de la proportionnalité ou de la progressivité de l'impôt ne se pose que d'une façon limitée : faut-il assujettir toutes les différentes natures de biens ou de produits à un taux d'impôt uniforme relativement à leur importance ? Faut-il exempter certaines denrées d'un usage tout à fait populaire, comme le blé ou la farine, en faisant porter de préférence les taxes sur les consommations de luxe ; faut-il avoir le même taux d'impôt relativement à la valeur locative ou la valeur vénale pour une petite maison et pour une grande ?

S'il s'agit d'un impôt personnel, c'est-à-dire de la considération de l'ensemble de la situation ou d'une partie de la situation des contribuables, prise comme une entité distincte de chacun des objets qui la composent, la question de la proportionnalité ou de la progressivité de l'impôt prend une bien plus grande importance.

Adam Smith a formulé en matière d'impôt quatre maximes devenues célèbres ; et, quoique certaines aient été contestées et d'autres mal comprises, il est bon de les reproduire ici :

« 1° Les sujets d'un État doivent contribuer au soutien du gouvernement, chacun le plus possible en proportion de ses facultés, c'est-à-dire en proportion du revenu dont il jouit sous la protection de l'État. La dépense de l'État est à l'égard des individus d'une grande nation comme les frais de régie sont à l'égard des propriétaires d'un grand domaine qui sont obligés tous à contribuer à ces frais, en proportion de l'intérêt qu'ils ont respectivement dans ce domaine ;

« 2° La taxe ou portion d'impôt que chaque individu est tenu de payer doit être certaine et non arbitraire. L'époque du paiement, le mode de paiement, la quantité à payer, tout cela doit être clair et précis, tant pour le contribuable que pour toute autre personne » ;

« 3° Tout impôt doit être perçu à l'époque et selon le mode que l'on peut présumer les plus commodes pour les contribuables ;

« 4° Tout impôt doit être perçu de manière qu'il fasse sor-

tir des mains du peuple le moins d'argent possible au delà de ce qui entre dans le Trésor de l'État, et en même temps à ce qu'il tienne le moins longtemps possible cet argent hors des mains du peuple avant d'entrer dans ce trésor[1]. »

Ces quatre règles nous paraissent justes ; la plus importante peut-être, qui n'est souvent pas bien comprise, qui est la plus menacée à l'heure présente et sur laquelle nous reviendrons, est la seconde. *L'impôt arbitraire, c'est-à-dire non pas seulement celui qui est fixé par la fantaisie du pouvoir exécutif ou du percepteur, mais l'impôt qui n'a pas de base fixe, dont le taux et l'assiette ne sont pas connus d'avance de tous, non pas seulement pour une année, mais, sauf événement imprévu et grave, pour une série d'années, l'impôt fréquemment changeant, au gré de législateurs à l'esprit mobile, est le plus détestable, le plus oppressif et le plus préjudiciable des impôts.*

Quant aux deux dernières règles d'Adam Smith, elles constituent en quelque sorte des *truisms*, c'est-à-dire des vérités évidentes par elles-mêmes.

La première a besoin de quelques explications, même dans son texte qui n'est pas suffisamment précis. Au lieu de comparer les contribuables aux propriétaires indivis d'un grand domaine, il serait plus juste de les assimiler à des propriétaires ou à des industriels, des commerçants d'inégale importance qui, sans abandonner aucun leur exploitation propre, auraient constitué un syndicat, par conséquent un organe syndical, pour pourvoir à certains intérêts communs à tous, par exemple la garde ou la surveillance de ces biens divers, la viabilité, etc. ; il est clair que ces syndiqués devraient participer aux frais généraux, c'est-à-dire aux dépenses de l'organe syndical, dans les proportions chacun des biens qu'il aurait engagés dans ce syndicat.

Quant au mot *facultés* dont use Smith, en disant que chacun doit contribuer aux dépenses publiques en proportion de ses facultés, il a fait fortune ; mais il manque un peu de précision,

[1] Adam Smith, *La Richesse des Nations*, livre V, ch. II.

et Smith a le tort de l'assimiler au mot revenus. Nous nous sommes attaché, dans notre *Traité de la Science des Finances,* à établir la distinction des *facultés* et des *revenus*[1]. Les revenus sont de deux sortes, les uns qu'on peut considérer, sinon absolument, du moins relativement, comme perpétuels ; les autres qui sont passagers, soit viagers, soit provenant de l'activité personnelle, et par conséquent précaires et périssables. *Il faut, en quelque sorte, ramener au même dénominateur ces deux catégories de revenus ; c'est ce rapport à une mesure commune des revenus relativement perpétuels et des revenus passagers qui constitue vraiment les facultés.* On peut admettre empiriquement que les revenus de la deuxième classe valent moitié moins que ceux de la première. Nous avons prouvé, dans notre *Traité de la Science des Finances,* qu'un bon système d'impôts complexes, reposant sur les biens et les produits, tient compte de cette distinction[2].

La première règle, d'Adam Smith, doit donc être considérée comme aussi vraie que le sont les trois autres, avec la correction seulement qui précède, en ce qui concerne le sens du mot facultés.

C'est par une sorte de convention très utile et très équitable, par une mesure rationnelle d'abonnement, que l'on adopte cette base de la proportionnalité de l'impôt aux facultés des contribuables. Strictement, chaque contribuable devrait payer en raison combinée : 1° de la part des dépenses générales de l'État, c'est-à-dire des frais généraux collectifs nationaux, départementaux, communaux, qui sont faits à son intention ou dont il profite ; 2° de la responsabilité qu'il a dans les dettes de l'État, des départements et des communes, résultant de fautes, d'erreurs ou de mauvaises gestions. Il serait impossible de faire une répartition détaillée et précise du contingent incombant, de ces deux chefs, à chaque citoyen ou à chaque habitant ; de là vient que, en vertu de la solidarité nationale,

[1] *Traité de la Science des Finances,* tome Ier, pages 152, 210 à 212, 533 à 536.
[2] *Idem,* pages 270 à 334.

le principe de la répartition suivant les facultés doit être adopté pour des raisons à la fois d'équité et de relative facilité d'application.

Comme dans toutes les associations honnêtes, où personne n'a le dessein de vivre aux dépens d'autrui, celui qui a peu doit payer peu, celui qui a moyennement payer moyennement, celui qui a beaucoup payer beaucoup, mais tous aussi exactement que possible en proportion de leurs facultés, définies comme il a été dit plus haut (page 751). Il y a même cette circonstance particulière dans l'association nationale, dans la départementale et dans la communale, et qui devrait plutôt faire que l'impôt ne grandît pas strictement en proportion des facultés et restât plus uniforme pour tous les citoyens : c'est que, à la différence de ce qui se produit dans toutes les associations, il arrive dans les prénommées que, sous le régime du suffrage universel, le citoyen qui a beaucoup d'intérêt dans l'actif social et qui paie beaucoup d'impôts ne jouit pas d'un plus grand nombre de voix dans la gestion que celui qui a un petit intérêt ; le premier subit donc une responsabilité pécuniaire plus grande, en cas de faute et de mauvaise gestion, sans détenir un pouvoir plus grand, ce qui est manifestement injuste. Ainsi, si le régime de la proportionnalité de l'impôt aux facultés pèche en un point, c'est en favorisant trop la généralité des citoyens, ceux ayant de petits et de médiocres moyens, et en chargeant trop la minorité, ceux ayant de grands moyens, mais ne possédant pas plus de voix que les autres dans la gestion de la chose publique. Néanmoins, on admet, par une véritable concession faite au sentiment général de la solidarité et aux convenances pratiques, que l'impôt soit autant que possible proportionnel aux facultés des contribuables.

A ce système si humain, cependant, et si rationnel, nombre de personnes en opposent un autre qui est connu sous le nom d'impôt progressif : *il consiste à faire prédominer dans l'impôt la considération de la personne, de l'ensemble de l'avoir ou des revenus des contribuables, et, au fur et à mesure que cet avoir personnel ou ce revenu personnel s'élève, à accroître le taux de*

l'impôt ou la relation de l'impôt à cet avoir ou à ce revenu. Dans ce système, en supposant que l'ensemble des ressources à demander par l'État aux contribuables fût de 10 p. 100 du revenu (évaluation d'ailleurs très difficile, même impossible, à faire exactement), on demanderait, par exemple, au citoyen ayant un revenu ne dépassant pas 1,000 francs, 3 p. 100 seulement ; à celui ayant de 1,001 à 2,000 francs de revenu, 4 p. 100 ; de 2,001 à 3,000 francs, on paierait 5 p. 100 ; et ainsi de suite, le taux de l'impôt croissant de 1 p. 100 par 1,000 francs, jusqu'aux revenus de 9,001 à 10,000 pour lesquels il serait de 12 p. 100 ; de 10,001 à 15,000 on paierait, supposons-nous, 15 p. 100 du revenu, puis 20 p. 100 de 15,001 à 20,000, 25 p. 100 de 20,001 à 30,000, 30 p. 100 de 30,001 à 40,000, 35 p. 100 de 40,001 à 50,000, 40 p. 100 de 50,001 à 70,000, 45 p. 100 de 70,001 à 90,000, 50 p. 100 de 90,001 à 120,000, 55 p. 100 de 120,001 à 150,000, 60 p. 100 de 150,001 à 180,000, 65 p. 100 de 180,001 à 220,000, 70 p. 100 de 220,001 à 260,000, 75 p. 100 de 260,001 à 300,000, 80 p. 100 de 300,001 à 350,000, 85 p. 100 de 350,001 à 400,000, 90 p. 100 de 400,001 à 450,000, 95 p. 100 pour les revenus de 450,001 à 500,000. Il faudrait bien s'arrêter là sous peine de prendre tout le revenu et de transformer l'impôt en confiscation totale. Dans cette échelle progressive le taux moyen de l'impôt, à savoir 10 p. 100 du revenu, serait payé par les contribuables possédant un revenu de 7,001 à 8,000 francs ; par taux moyen nous entendons le taux qui représente la proportion moyenne de l'ensemble de l'impôt à l'ensemble des revenus.

Les chiffres des taux croissants de l'impôt progressif, ainsi que les catégories des revenus ou échelons, peuvent varier à l'infini, le propre de cet impôt étant de ne comporter aucune règle précise, d'être, dans toute la force du terme, un impôt déréglé.

Dans l'exemple que nous avons pris, on voit que l'impôt progressif arrive, au bout d'un petit nombre d'échelons, si l'on veut avoir une progression un peu sérieuse, à absorber une notable partie du revenu, puis à un moment donné, sauf un correctif éventuel dont nous parlerons plus loin, tout le

revenu. Ainsi, dès 20,001 francs de revenu, dans le plan indiqué plus haut, le contribuable paierait 25 p. 100 de son revenu, et dès 90,001 francs il paierait 50 p. 100 ; celui qui détiendrait 260,001 francs de revenu verrait exiger de lui 75 p. 100, et celui ayant entre 400,001 et 450,000 francs de revenu devrait payer 90 p. 100 ; enfin, si l'on n'arrêtait pas la progression à un chiffre déterminé, comme dans l'exemple ci-dessus, à 500,000 francs, on arriverait à confisquer la totalité des gros revenus, sans même laisser aux contribuables de cette catégorie un revenu égal à celui des plus pauvres. Même en arrêtant la progression, il arriverait, dans cette combinaison, que nombre de gens, ayant un revenu supérieur se verraient, par l'accroissement du taux de l'impôt, en conserver moins que des gens ayant un revenu inférieur ; c'est ce qui se produirait au passage du dernier degré de chaque catégorie au premier degré de la catégorie supérieure : ainsi, les personnes ayant de 15,001 à 20,000 francs de revenu paieraient 20 p. 100, tandis que celles ayant de 20,001 à 30,000 paieraient 25 p. 100, il en résulterait qu'une personne possédant 20,000 francs juste de revenu et payant à l'État 20 p. 100 ou 4,000 francs, conserverait pour elle 16,000 francs, tandis qu'une personne ayant un revenu de 20,500 francs, payant à l'État 25 p. 100 soit 5,125 francs, ne se trouverait plus conserver que 15,375 francs, ou 625 francs de moins que la première qui avait un revenu inférieur avant la déduction de l'impôt. La personne ayant 400,001 francs de revenu à laquelle on demanderait 90 p. 100 ne se trouverait plus conserver pour son usage que 40,000 francs et quelques centimes, tandis qu'une autre ayant 115,000 ou 120,000 francs de revenu et à laquelle on demanderait une contribution de 50 p. 100, suivant le plan qui précède, retiendrait 57,500 francs ou 60,000 francs, soit près de moitié plus que ce qui serait laissé au contribuable ayant un revenu plus que triple avant le prélèvement de l'impôt.

De telles absurdités sont criantes ; elles sont inévitables dans le système de l'impôt progressif pur et simple. On pourra dire que la combinaison exposée plus haut est mal choisie.

qu'on pourrait en faire une meilleure ; l'impôt progressif pur et simple illimité présente toujours, quoi qu'on fasse, ces conséquences d'aboutir à la confiscation intégrale de tous les revenus dépassant un certain chiffre, et de faire que, au passage d'une catégorie de revenus à la supérieure, il se trouve certains revenus de la supérieure qui, après le prélèvement de l'impôt, deviennent moindres que certains revenus de la catégorie inférieure.

C'est pour obvier à cette flagrante absurdité que l'on a inventé un correctif dont on fait grand bruit, à savoir que la progression doit s'appliquer non pas à l'ensemble du revenu, mais à chaque excédent du revenu dépassant le revenu de la catégorie antérieure. Il est alors fait deux parts dans chaque revenu, l'une à laquelle la progression, ou du moins la progression nouvelle, ne s'applique pas, l'autre à laquelle elle s'applique. Ainsi, pour reprendre l'exemple précité, en y introduisant le correctif en question : les revenus ne dépassant pas 1,000 francs paieraient 3 p. 100 ; les revenus de 1,000 à 2,000 francs paieraient aussi 3 p. 100 sur les premiers 1,000 francs, mais 4 p. 100 sur ce qui excéderait, de sorte qu'un revenu de 2,000 francs paierait ainsi 70 francs du total, soit 3 1/2 p. 100 ; les revenus de 2,001 à 3,000 francs paieraient, sur les premiers 2,000 francs, 70 francs également ou 3 1/2 et sur l'excédent, au delà de 2,000 francs, 5 p. 100 ; un revenu de 3,000 francs paierait ainsi 120 francs, ou 4 p. 100 du total ; les revenus de 3,001 à 4,000 francs paieraient, sur les premiers 3,000 francs, 120 francs, et 6 p. 100 sur l'excédent, ce qui grèverait un revenu de 4,000 francs de 180 francs, ou de 4 1/2 p. 100 ; les revenus de 4,001 à 5,000 francs acquitteraient 180 francs sur les premiers 4,000 et 7 p. 100 sur l'excédent, ce qui mettrait à 250 francs ou à 5 p. 100 la contribution d'un revenu de 5,000 francs ; ceux de 5,001 à 6,000 acquitteraient cette somme de 250 francs sur les premiers 5,000 francs, et 8 p. 100 sur l'excédent, soit 330 francs pour un revenu de 6,000 francs, ou 5 1/2 p. 100 ; les revenus de 6,001 à 7,000 paieraient 330 francs sur les premiers 6,000 et 9 p. 100 sur l'excédent, ou 420 francs

pour un revenu de 7,000 francs, soit 6 p. 100; ceux de 7.001 à 8,000 francs devraient ces 420 francs sur les premiers 7,000 francs et 10 p. 100 sur l'excédent, soit 520 francs, ou 6 1/2 p. 100 pour un revenu de 8,000; les revenus de 8,001 à 9,000 francs paieraient 520 francs sur les premiers 8,000 francs et 11 p. 100 sur l'excédent, soit 630 francs, ou 7 p. 100 pour un revenu de 9,000; ceux de 9,001 à 10,000 francs devraient 630 francs pour les premiers 9,000 et 12 p. 100 pour l'excédent, soit pour un revenu de 10,000 francs, 750 francs ou 7 1/2. Ceux de 10,001 à 15,000 paieraient 750 francs sur les premiers 10,000 francs et 15 p. 100 sur l'excédent, soit pour un revenu de 15,000 francs juste 1,500 francs. Ce serait donc les revenus de 15,000 francs qui devraient acquitter, dans ce système, le taux moyen de l'impôt, c'est-à-dire celui qui correspondrait au rapport de l'ensemble de l'impôt à l'ensemble des revenus, tandis que, dans la première combinaison, celle de l'impôt progressif pur et simple, ce taux moyen de 10 p. 100 incombait aux revenus de 7,000 à 8,000 francs. Le correctif adopté, consistant à faire porter l'impôt seulement sur l'excédent du revenu de chaque catégorie au delà du revenu maximum de la catégorie antérieure, aurait eu pour effet de reporter à 15,000 francs au lieu de 7,000 l'application du taux moyen de l'impôt, supposé, comme on l'a vu (page 753), être de 10 p. 100. On voit que l'effet de ce correctif n'est pas insignifiant; il se ferait sentir aussi dans les catégories plus élevées et y adoucirait notablement le taux de la progression.

Ainsi, de 15,001 à 20,000, dans ce système, on paierait 1,500 francs sur les premiers 15,000 et 20 p. 100 sur l'excédent, soit pour un revenu de 20,000 francs, 2,500 francs, ou 12.50 p. 100; de 20,001 à 30,000, on paierait 2,500 francs sur les premiers 20,000 et 25 p. 100 sur l'excédent, ce qui porterait à 5,000 francs la contribution d'un revenu de 30,000 francs, ou 16.66 p. 100; de 30,001 à 40,000, on paierait 5,000 francs pour les premiers 30,000 et 30 p. 100 sur l'excédent, soit 8,000 francs pour un revenu de 40,000, ou 20 p. 100; de 40,001 à 50,000, on paierait 8,000 francs sur les premiers 40,000 et 35 p. 100

sur l'excédent, soit pour un revenu de 50,000 francs, 11,500 francs ou 23 p. 100 de l'ensemble du revenu; les revenus de 50,001 à 70,000 francs paieraient 11,500 francs sur les premiers 50,000 francs et 40 p. 100 sur l'excédent, soit 19,500 francs pour un revenu de 70,000 francs, ou environ 27.8 p. 100; ceux de 70,001 à 90,000 devraient 19.500 francs sur les premiers 70,000 francs et 45 p. 100 sur l'excédent, ou 28,500 francs pour un revenu de 90,000, soit, approximativement, 31.8 p. 100; ceux de 90,001 à 120,000 francs paieraient 28,500 francs sur les premiers 90,000 et 50 p. 100 sur l'excédent, soit 43,500 francs pour un revenu de 120,000 francs, ou 36.25 p. 100; les revenus de 120,001 à 150,000 francs devraient 43,500 francs sur les premiers 120,000 francs et 55 p. 100 sur l'excédent, ce qui ferait ressortir à 60,000 francs l'impôt total payé pour un revenu de 150,000 francs, ou à 40 p. 100; ceux de 150,001 à 180,000 paieraient 60,000 francs sur les premiers 150,000 et 60 p. 100 sur l'excédent, soit 78,000 francs pour un revenu de 180,000, ou approximativement 43.3 p. 100. En continuant, ce qui est instructif, cette correspondance des revenus et de l'impôt dans ce système, on voit que les revenus de 180,001 à 220,000 paieraient 78,000 francs pour les premiers 180,000 et 65 p. 100 sur l'excédent, soit 104,000 francs pour un revenu de 220,000 francs, ou environ 47.25 p. 100; les revenus de 220,001 à 260,000 acquitteraient 104,000 francs pour les premiers 220,000 et 70 p. 100 sur l'excédent, ensemble pour un revenu de 260,000 francs, 132,000 francs ou approximativement 50.7 p. 100; les revenus de 260,001 à 300,000 francs paieraient 132,000 francs sur les premiers 260,000 et 75 p. 100 sur l'excédent, ensemble 162,000 francs pour un revenu de 300,000 francs, ou 54 p. 100; les revenus de 300,001 à 350,000 devraient 162.000 francs sur les premiers 300,000 francs et 80 p. 100 sur l'excédent, soit 202,000 fr. pour un revenu de 350,000, ou environ 57.7 p. 100; les revenus de 350,001 à 400,000 devraient 202,000 francs sur les premiers 350,000 francs et 85 p. 100 sur l'excédent, ensemble 244,500 francs, pour un revenu de 400,000 francs, soit environ

61.1 p. 100 ; ceux de 400,001 à 450,000 paieraient 244,500 r. sur les premiers 400,000 et 90 p. 100 sur l'excédent, ensemble 289,500 francs pour un revenu de 450,000 francs, ou environ 64.3 p. 100 ; les revenus de 450,001 à 500,000 francs devraient 289,500 francs sur les premiers 450,000 francs et 95 p. 100 sur l'excédent, soit 337,000 francs pour un revenu de 500,000 francs ou 67.4 p. 100. En supposant que, au delà de 500,000 francs, tout l'excédent fût pris par l'impôt, un revenu de 600,000 francs paierait en tout 437,000 francs ou environ 72.8 p. 100 et un revenu de 660,000 francs devrait 497,000 francs, ou 75.3 p. 100 en chiffres ronds.

On dit que la différence entre ces deux modes d'asseoir l'impôt progressif, l'un faisant porter la progression sur tout le revenu, l'autre la faisant porter seulement sur l'excédent du revenu de chaque catégorie au delà du revenu de la catégorie antérieure, est assez sensible, et, à certains points de vue, elle l'est en effet. Jamais la totalité du revenu n'est absorbée par l'impôt dans ce second système, mais l'excédent du revenu des catégories supérieures au delà du revenu des catégories qui les précèdent immédiatement arrive à l'être. Tandis que, dans le premier système (voir page 753) le taux moyen de l'impôt, entendu en ce sens que c'est celui qui représente la proportion moyenne de l'ensemble de l'impôt à l'ensemble du revenu, tombe sur la catégorie des revenus de 7,000 à 8,000 francs, il arrive, dans le second système (page 756), que ce taux moyen ainsi entendu ne porte que sur les revenus de 15,000 francs. D'autre part, tandis que, dans le premier système, on arrive à une imposition de 20 p. 100 du revenu dès la catégorie des revenus de 15,001 à 20,000 francs, on n'y parvient dans le second que pour les revenus de 40,000 francs ; tandis que, dans le premier, le taux de 40 p. 100 d'impôt s'établit pour les revenus de 50,001 à 70,000 francs, il ne se trouve s'appliquer, dans le second système, qu'aux revenus de 150,000 francs ; le taux de 50 p. 100 d'impôt qui, dans le premier système, se trouve porter sur les revenus de 90,001 à 120,000 francs, serait rejeté sur les revenus de 244,000 à

250,000; le taux de 60 p. 100 qui, dans le premier système, grèverait les revenus de 150,001 à 180,000 serait rejeté, dans le second, sur les revenus de 380,000 à 390,000; enfin, le taux de 75 p. 100, frappant, dans le premier système, les revenus de 260,001 à 300,000, ne porterait plus, dans le second, que sur les revenus de 655,000, etc.

L'atténuation due au correctif qui limite la progression dans chaque catégorie à l'accroissement du revenu au delà de celui de la catégorie antérieure est donc, dans l'application, assez sensible. Mais le principe de l'impôt est le même dans les deux cas, et les conséquences générales, tout en étant un peu atténuées dans le second cas, sont de la même nature dans l'un et l'autre. C'est ce principe qu'il faut juger, et ce sont ces conséquences générales qu'il convient d'exposer.

L'une et l'autre méthode d'application de l'impôt progressif consiste à faire payer un taux d'impôt d'autant plus fort que le revenu ou l'avoir du citoyen est plus considérable, *à décharger la masse des citoyens et à surcharger l'élite*, si bien que l'on voit le taux moyen de l'impôt, celui qui correspond au taux du produit total de l'impôt par rapport au revenu total des citoyens, ne plus se rencontrer que dans une catégorie de revenus assez élevés, et le taux de l'impôt croître très rapidement au delà.

La seule raison que l'on donne en faveur de ce système, c'est qu'il convient d'imposer aux citoyens une égalité de sacrifices et que les moyens ou les grands revenus supporteraient plus facilement un prélèvement du sixième, du quart, voire même du tiers ou de moitié, que les petits et les modiques revenus ne supporteraient un prélèvement du dixième, par exemple.

L'impôt progressif n'a que cet argument à invoquer; or, il est doublement faux. Il l'est d'abord en ce sens que l'*État n'a nullement mission de rechercher quels sont les degrés de privation morale ou de sacrifice en quelque sorte psychologique ou psychique que l'impôt demanderait à chaque contribuable; ce serait là d'abord une évaluation absolument impossible à faire, pour laquelle l'État est privé de lumières et de moyens ayant quelque*

précision. Toute mesure de ces degrés de sacrifice manque. Il n'y a aucune balance assez exacte pour peser des éléments aussi impondérables et aussi variables d'un individu à un autre. L'État a simplement à recueillir les fonds dont il a besoin pour ses services et pour le paiement de ses dettes et à répartir le contingent entre tous les intéressés suivant les règles pratiques et normales qui sont suivies par les sociétés de toute nature.

En second lieu, ce système du prétendu nivellement ou de l'uniformisation du sacrifice est fort mal appliqué par l'impôt progressif : il est tout à fait abusif de dire qu'un moyen ou un important revenu supporte aussi ou plus légèrement une contribution du cinquième, du quart ou du tiers, qu'un petit ou modique revenu supporterait un impôt du dixième. *Il faut tenir compte des habitudes de vie qui varient considérablement d'une catégorie à une autre et du produit des divers efforts humains. Si vous enlevez un tiers du produit de tel effort et un dixième seulement du produit de tel autre, sous le prétexte que le premier produit est plus important, vous enfreignez l'égalité et l'équité.*

L'impôt progressif constitue une véritable spoliation. Il viole de plus la règle, établie par toute la civilisation, que l'impôt doit être librement consenti par le contribuable : car, il est bien clair que, dans ce cas, c'est la masse des contribuables qui rejette le gros poids de l'impôt sur quelques-uns, et que ceux-ci ne consentent pas, même tacitement, à la surcharge dont on veut les grever. Quand le taux de l'impôt est égal pour tous, on peut considérer que le vote de l'impôt par les Chambres comporte un acquiescement implicite de tous les contribuables ; autrement, non.

Au sujet des exemples d'impôt progressif que nous avons fournis plus haut (pages 753 et 755), on objectera peut-être que nous avons choisi une progression trop accentuée. Il n'en est rien, car il est certain qu'un impôt progressif, même rentrât-il exactement, ce qui n'arriverait pas, serait très loin de fournir autant qu'un impôt proportionnel sur tous les revenus sans exception, perçu au taux moyen entendu comme il est dit plus haut. Ce taux moyen s'appliquant seulement, dans les

deux exemples que nous avons pris, à la catégorie de revenus de 7,000 à 8,000 francs dans le premier cas et à celle des revenus de 13,000 francs dans le second, il est hors de doute que la surcharge infligée aux revenus supérieurs à ce chiffre serait très loin de compenser la décharge dont bénéficieraient les revenus qui leur seraient inférieurs. Ainsi, même constitué comme nous l'avons indiqué, et en supposant même, hypothèses impossibles, qu'il n'y eût ni accroissement de fraudes par suite de la progression, ni décroissances graduelles des gros revenus par le découragement des contribuables, la productivité d'un semblable régime de taxes serait encore beaucoup moindre que les esprits frivoles ne se l'imaginent, les fortes perceptions s'appliquant seulement à la pointe de la pyramide des revenus, tandis que les exemptions ou les modérations de droits s'appliqueraient à la base et à la partie médiane de cette pyramide.

EXEMPLES HISTORIQUES D'UN SYSTÈME D'IMPÔT PROGRESSIF. — L'expérience historique prouve que dans les contrées où l'impôt progressif sur le revenu ou la fortune ont été longtemps et systématiquement appliqués, on en est arrivé à des progressions qui, théoriquement, équivalaient au moins aux exemples donnés ci-dessus. Ainsi, dans le tableau d'impôt progressif sur l'excédent du revenu de chaque classe au delà du revenu de la classe précédente, tel que nous l'avons dressé aux pages 755-758, on voit que le taux de l'impôt varie de 3 p. 100 pour les revenus au-dessus de 1,000 francs à 75 et 76 p. 100 pour les revenus de 655,000 à 670,000 francs. Or, à Florence, dans le système du *catasto* ou de la dîme ou impôt progressif, appliqué au XV^e^ siècle sous les Médicis et au commencement du XVI^e^ siècle, les écarts entre le taux de l'impôt au bas de l'échelle et le taux au haut de l'échelle approchaient et parfois atteignaient ceux que nous avons indiqués. D'après l'auteur expert d'une monographie sur les impôts florentins, M. Léon Say, l'impôt progressif dit *La Gracieuse* en 1443 partait de 4 p. 100 pour aboutir à 33 1/2, et la capitation mensuelle qui y était jointe partait d'un sou pour arriver à 80. « Cette impo-

sition, dit M. Say, avait reçu le nom de *Gracieuse* parce qu'elle était agréable au grand nombre dont les cotes étaient allégées en comparaison de celles des riches. La dîme de 1480 avait une échelle, partant de 7 p. 100 pour s'élever à 25 p. 100 [1]. »

Il faut remarquer, en outre, que, à Florence, le tout menu peuple était exempté complètement du *catasto* et des dîmes en question. D'autres ne payaient qu'une capitation légère. Ainsi, en 1427, on avait compris dans les déclarations de fortune pour l'établissement du *catasto* 10,171 chefs de famille, qui étaient loin sans doute de représenter tous les adultes mâles de la cité; ces 10,171 furent rangés en trois catégories : 2,924, réputés peu à leur aise et qui ne payaient qu'un impôt volontaire et par tête; 5,055, qui ne payaient qu'un abonnement fixé d'accord entre eux et les agents de perception; enfin 2,192 chefs de famille, réputés seuls avoir une *surabondance imposable* et qui étaient soumis au *catasto* proprement dit [2].

Le *catasto* se compliquait souvent d'emprunts forcés, donnant lieu, il est vrai, à un intérêt, mais parfois précaire. Le taux du *catasto* que l'on a vu plus haut représentait l'unité de l'impôt pour chaque catégorie; mais l'on pouvait dans la même année réclamer 2 ou 3 *catastos*, voire même un beaucoup plus grand nombre.

Un pareil régime devait comporter à la fois beaucoup d'indulgence pour les amis des gens au pouvoir, qui influençaient les estimateurs, et beaucoup de vexation ou de ruine pour ceux qui étaient politiquement mal notés. Aussi le grand historien Guicciardini a-t-il pu dire que l'impôt progressif était le bâton avec lequel les Médicis avaient assommé leurs adversaires [3]. On a l'estimation du *catasto* de Côme de Médicis, montant à 428 florins d'or (1 kilogramme 510 grammes d'or fin), pour l'ensemble de toutes ses affaires dans sa maison de Florence, ses commandites de Bruges et de Londres, d'Avignon

[1] Léon Say, *Les solutions démocratiques de la question des impôts*, tome Ier, page 246.

[2] *Idem*, *ibid.*, page 254.

[3] *Idem*, *ibid.*, page 246.

et de Gênes, de Venise, de Pise, dans le trafic de la laine et de la soie; le *catasto* de tout ce trafic, c'est-à-dire de ses affaires commerciales dans toute l'Europe, montait à 428 florins d'or, poids d'or correspondant à 5,200 francs, ce qui paraît fort modique [1].

Tout impôt progressif favorise prodigieusement les amis des gens au pouvoir, soit dans l'État central, soit dans les localités, et opprime les autres; il devient fatalement un instrument de récompense ou d'encouragement et de châtiment politique.

Les impôts progressifs tourmentèrent l'existence de Florence aux XV^e^ et XVI^e^ siècles; ils préparèrent, d'une part, la tyrannie et, de l'autre, ouvrirent la voie aux soldats de Charles-Quint qui furent reçus en libérateurs [2].

On promettra, sans doute, d'éviter pour les nouveaux impôts progressifs ces excès, dont le moyen-âge est plein et que les plus grands esprits, Guicciardini, Machiavel, ont discutés et jugés avec tant de force et de verve. Mais l'*impôt progressif contient en lui un germe d'arbitraire illimité qui, à la longue, étouffe tous les désirs de modération.*

PRÉTENDUES ATTÉNUATIONS DE L'IMPÔT PROGRESSIF; LEUR INEFFICACITÉ. — Pour restreindre cet arbitraire, on recourt parfois à un procédé atténuatif que l'on appelle l'*impôt dégressif*. On détermine un taux d'impôt que l'on considère comme normal, par exemple 5 p. 100 du revenu, ou 10 p. 100 du revenu; personne ne peut être imposé à plus que ce taux; mais l'on institue des catégories diverses, plus ou moins nombreuses, de revenus inférieurs à un certain *quantum*, lesquelles, au lieu de payer l'impôt sur l'intégralité, ne le paient que sur une partie. Par exemple, l'on décidera que l'impôt normal de 5 p. 100 ou de 10 p. 100 sera payé intégralement par tous les revenus dépassant 100,000 francs, que les revenus de 80,000 à 100,000 francs ne le paieront que sur les neuf dixièmes, c'est-

[1] Voir Léon Say, op. cit., tome I^er^, page 236. Le florin d'or de Florence, en 1433, était en or pur (24 carats) et pesait 3 grammes 528.

[2] Sur tous ces excès des impôts florentins, lire l'instructive monographie de M. Léon Say dans l'ouvrage cité.

à-dire que les revenus de 100,000 francs ne paieront l'impôt que sur 90,000, et ceux de 80,001 que sur 72,001 ; que les revenus de 50,001 à 80,000 francs ne paieront l'impôt que sur les huit dixièmes ; ceux de 40,001 à 50,000 que sur les sept dixièmes ; ceux de 30,001 à 40,000 que sur les six dixièmes ; ceux de 20,001 à 30,000 que sur les cinq dixièmes ; ceux de 10,001 à 20,000 que sur les quatre dixièmes ; ceux de 5,001 à 10,000 que sur les trois dixièmes ; ceux de 3,001 à 5,000 que sur les deux dixièmes ; ceux de 1,001 ou 1,501 à 3,000 que sur un dixième, et que, enfin, au-dessous de 1,000 ou de 1,500 on ne paiera rien. Ce système est un peu atténuatif, les très gros revenus y sont moins traqués et moins étranglés ; mais il contient toujours un germe d'arbitraire dans la fixation de ce taux réputé normal qui, au fond, sert de maximum et dans l'établissement des catégories. Nombre de cantons suisses recourent à des méthodes de ce genre pour les impôts sur le revenu ou sur la fortune ; on en arrive toujours ainsi à mettre les gens aisés ou riches à la discrétion de ceux qui ne le sont pas et qui constituent la masse électorale et gouvernante. On expose celle-ci à des tentations d'oppression auxquelles il lui est impossible de résister.

Tout système d'impôt progressif, si atténué qu'il soit, est inique et dangereux. Il est inique, car chaque citoyen doit participer aux dépenses publiques en proportion des services que lui rend l'État, et de la part de responsabilité qu'il a dans les erreurs ou les fautes du gouvernement. On sait que la plupart des services nouveaux de l'État moderne, des départements et des communes, l'éducation, l'hygiène, l'assistance, même sans leur donner plus de développement qu'ils n'en ont aujourd'hui, sont beaucoup plus à l'usage des classes les plus nombreuses et les moins riches de la nation que des plus élevées. Beaucoup de travaux publics, parmi les chemins de fer tertiaires, par exemple, et suburbains, sont dans le même cas. Si cette remarque est vraie pour l'État proprement dit, elle l'est beaucoup plus encore pour les services municipaux. En outre, avec le suffrage universel, ceux qui exercent le plus

d'influence sur la destinée du pays sont les catégories de citoyens les plus nombreuses et les moins fortunées. Rien donc ne justifie, en équité, un taux d'impôt plus fort sur les moyens revenus que sur les petits, ou sur les grands que sur les moyens.

L'*impôt progressif*, qui déchargerait ainsi les électeurs les plus nombreux pour faire porter le poids principal des taxes sur une fraction seulement du corps électoral, *aboutirait à diviser la nation en deux classes : ceux qui voteraient l'impôt, en profiteraient le plus et ne le paieraient pas ; ceux qui ne voteraient pas l'impôt, en profiteraient le moins et le paieraient.*

La Constitution des États-Unis a fort sagement établi que tout impôt doit être général, c'est-à-dire porter sur tous les citoyens ; c'est à tort que la Cour Suprême des États-Unis, en 1895, s'est divisée par moitié relativement au nouvel *Income-tax*, impôt devant grever les revenus supérieurs à 5,000 dollars. Une stricte interprétation de la constitution eût dû faire déclarer cet impôt inconstitutionnel, comme ne portant que sur une fraction des citoyens [1].

La proportionnalité de l'impôt, c'est-à-dire le taux uniforme pour toutes les facultés (voir plus haut, page 751 la définition de ce mot) est une règle très simple, de l'application la plus aisée ; la *progressivité*, au contraire, *ne contenant en elle-même aucun point fixe, et comportant les combinaisons les plus fantaisistes, n'offre aucune règle à l'esprit ; c'est un système déréglé et par conséquent anti-scientifique.* Chacun sait ce que sera un impôt proportionnel, personne ne peut savoir ce que sera un impôt progressif.

Nous avons cité l'opinion curieuse (tome I[er] de cet ouvrage), pages 79 et 80, note) d'un économiste autrichien qui croit que l'ingénieuse théorie autrichienne sur la valeur décroissante donne une base scientifique à la doctrine de l'impôt progressif ; rien n'est plus inexact, car, qui dit science, dit règle, norme,

[1] Il est vrai que la Cour suprême des États-Unis a trouvé, presque immédiatement après cette première décision, un biais pour déclarer l'impôt sur le revenu inconstitutionnel et en empêcher l'application.

mesure; et il est impossible de rien découvrir de semblable dans le principe de la progressivité. Il n'y a aucun instrument pour doser ou pour peser ces prétendues inégalités de sacrifices que les divers taux d'impôts infligeraient aux contribuables des divers degrés de fortunes ou de revenus.

STÉRILITÉ RELATIVE DE L'IMPÔT PROGRESSIF. — AUTRES INCONVÉNIENTS PRATIQUES DE CE GENRE D'IMPÔT. — Condamnable en théorie, manquant de toute espèce de base positive, l'impôt progressif a, en outre, dans l'application les plus énormes défauts. *Les petits revenus formant,* comme l'expérience le prouve, *la masse de beaucoup la plus grande des revenus d'une nation, un impôt progressif modéré ne rapportera guère plus qu'un impôt proportionnel; c'est le cas alors d'appliquer le mot d'un écrivain, dont les tendances, cependant, étaient socialistes, Proudhon, qui a traité l'impôt progressif*[1] *de « joujou fiscal », c'est-à-dire de niaiserie.*

Si, au contraire, *on établit un impôt à progression rapide et forte, il prélève une telle part du revenu de certaines classes de citoyens qu'il pousse les uns, ceux de la nature pugnative, à la dissimulation de la fortune, à l'émigration des capitaux, les autres, ceux de la nature la plus paisible et la plus résignée, à la diminution de l'épargne, à l'alanguissement de l'esprit d'entreprise.*

Dans la monographie consacrée par M. Léon Say aux impôts florentins au moyen âge, on voit déjà de nombreux exemples de ces émigrations de capitaux et de ces réductions des affaires commerciales, qui furent les conséquences de cet impôt arbitraire.

La conscience du citoyen est mise au large par l'impôt progressif; il se sent injustement atteint et encore plus menacé. On a parlé dans ces derniers temps de petits impôts de stastistique sur le revenu; c'est précisément cette statistique que le contribuable redoute, parce que, établie pour un impôt bénin, elle pourrait servir ensuite à la perception d'un impôt très lourd. Toujours exposé à lutter contre les fraudes ou les dissi-

[1] Voir Proudhon, *Théorie de l'impôt*, page 216.

mulations, l'État a besoin, pour recouvrer l'impôt, d'avoir en quelque sorte un point d'appui dans la conscience des contribuables; la progressivité lui enlève ce point d'appui.

On objectera que l'État sera très sévère contre les fraudes; il l'était à Florence; il ne fera ainsi que donner une prime, aux dépens de la généralité, aux fraudeurs les plus ingénieux et les plus habiles. On allèguera aussi que si l'impôt progressif était établi au même taux par tous les États, il n'y aurait plus d'émigration de capitaux; mais, outre que cette hypothèse de l'uniformité du taux de progression dans tous les pays est d'une réalisation bien difficile, sinon impossible, en supposant que les fortunes ou les revenus ne puissent ni émigrer ni se dissimuler, *il resterait vrai que l'attrait à augmenter sa fortune ou ses revenus au delà d'un certain chiffre diminuerait, pour nombre de gens au moins; on ne peut contester les effets dépressifs d'un pareil système d'impôts sur la formation des revenus et des fortunes. C'est un surcroît de taxes sur les produits nouveaux de l'activité humaine et de l'épargne, qui porte précisément sur les classes ayant déjà atteint un certain degré de bien-être et pouvant être disposées à s'y tenir sans se livrer à de nouveaux efforts pour l'accroître; l'État les induit ainsi à l'inertie et à la dépense.*

A quelque point de vue qu'on le considère, dans son principe ou dans ses conséquences, *l'impôt progressif a pour mère l'envie et pour fille l'oppression.*

La stricte proportionnalité de l'impôt avec les ressources des contribuables, c'est-à-dire avec leurs facultés (voir page 751), *est la seule règle juste, fixe, d'une application relativement aisée, la seule aussi qui soit de nature à inspirer au corps électoral tout entier l'économie et la bonne gestion des affaires publiques.*

L'UNITÉ ET LA MULTIPLICITÉ DE L'IMPÔT. — L'impôt doit-il être unique ou multiple? L'unité de l'impôt séduit au premier abord beaucoup d'esprits. Étant donné, je suppose, que l'ensemble des revenus des habitants d'un pays soit de 30 milliards de francs environ et qu'il faille pour l'État, les départements et les municipalités, 3 milliards 900 millions ou 4 milliards 200 millions par an, pourquoi ne demanderait-on pas simple-

ment à chaque citoyen 13 p. 100 ou 14 p. 100 de son revenu, ce qui est juste la proportion de 3 milliards 900 millions ou de 4 milliards 200 millions à 30 milliards? On aurait ainsi un seul impôt et l'on serait dispensé de toute la série des formalités auxquelles assujettissent les impôts multiples.

Diverses considérations empêchent que l'on procède de cette façon simple, sommaire et qui, en somme, serait enfantine. En premier lieu, *on ne sait jamais exactement quel est le revenu de l'ensemble des habitants d'un pays; on risque de se tromper d'une demi-douzaine de milliards ou de 20 p. 100; on sait encore plus difficilement l'importance de chaque revenu individuel; beaucoup de personnes ne connaissent pas bien elles-mêmes leur revenu.* Il n'y a que deux moyens à prendre pour contrôler les revenus des citoyens : ou s'en tenir à la déclaration qu'ils en feraient, ou les taxer d'autorité, suivant l'estimation des agents du gouvernement ou de mandataires élus. L'un et l'autre moyen, soit pris isolément, soit combinés, conduiraient à de nombreuses erreurs, les citoyens ayant des revenus inégalement ostensibles et des doses prodigieusement inégales de conscience; les agents et les auxiliaires du fisc peuvent, d'autre part, être soit trompés par certaines circonstances, soit même influencés par leurs sentiments ou leurs passions. Quand il s'agit d'une taxe partielle et modérée, 2 à 3 p. 100, on passe sur ces inconvénients, si graves soient-ils. Mais dans l'hypothèse d'un impôt unique, il s'agirait de 13 à 14 p. 100; bien plus, comme l'impôt devrait être proportionnel aux facultés, il devrait être plus élevé sur les revenus perpétuels que sur les revenus précaires, ce qui porterait à 17 ou 18 p. 100 peut-être l'impôt sur les premiers. Les erreurs, lesquelles seraient inévitables, auraient dans ce cas des conséquences autrement graves que lorsqu'il s'agit d'un impôt partiel. Certains citoyens pourraient se trouver privés de la presque totalité de leur revenu ou même de la totalité.

Une seconde considération encore contre un impôt unique, c'est que, *par le genre de vie ou l'imprévoyance d'un grand nombre d'hommes, il est très difficile, parfois impossible, d'obtenir, sous*

une seule forme, de beaucoup de contribuables ou même de leur arracher des sommes un peu notables. Ce serait une infime minorité parmi les 38 millions de Français que ceux qui verseraient régulièrement, même sous la pression de contraintes, soit 15, 16 ou 17 p. 100 sur leurs revenus permanents, soit 11 à 12 p. 100 sur leurs revenus personnels ou précaires· même en s'efforçant de capter l'impôt à la source des revenus, on aboutirait, avec une taxation unique si colossale, d'énormes mécomptes.

Tout impôt, par l'insuffisance de conscience d'une partie de ceux qui doivent le payer et par la faillibilité de ceux qui l'assoient et le recouvrent, comporte une certaine inégalité; l'impôt unique, n'ayant aucun contrepoids et l'inégalité dans l'assiette étant intensifiée par l'importance du taux, atteindrait le maximum d'iniquité en matière d'impôts. Dans un système d'impôts multiples, au contraire, les impôts variés se servent en une certaine mesure de correctifs les uns aux autres; les inégalités inévitables ne sont pas toutes dans le même sens; les erreurs qui se produisent ne tombent pas toutes sur le même individu, ni sur la même classe d'individus. Jusqu'à un certain point, elles se compensent et elles s'annulent.

Aussi, tant dans leur intérêt propre que dans celui des contribuables, tous les États et anciens et modernes, et de ce continent et du nouveau, aristocratiques ou démocratiques, ont recouru à l'impôt multiple, et y recourent encore. A moins que les dépenses publiques ne s'abaissent dans des proportions énormes, l'impôt unique est un rêve enfantin. Serait-il même possible à la rigueur, dans un pays de dépenses modérées, comme la Belgique, qu'il serait néanmoins inique de l'appliquer.

Ajoutons que l'*impôt unique n'est, d'ailleurs, nullement conforme à la vraie théorie de l'impôt. L'État,* comme on l'a vu, *collabore dans une certaine mesure à tous les produits; il en résulte que tous les produits devraient payer l'impôt* (voir pages 746 et 747). Voilà la vraie théorie fiscale, d'après la logique même, l'action de l'État se retrouvant en quelque façon

dans tous les produits d'un pays. On renonce à appliquer cett théorie à cause des difficultés pratiques considérables qu'ell susciterait, du personnel de perception, d'agents et de contrô leurs, de frais et formalités de toutes sortes. On concentr l'impôt sur un nombre limité d'objets principaux et d'acte s importants, mais il n'en est pas moins constant que la *vraie théorie de l'impôt conduit à la multiplicité des taxes et non à la taxe unique.* Dans la pratique, on doit, toutefois, éviter une dissémination des taxes qui deviendrait onéreuse pour l'État, et vexatoire pour les contribuables.

Une règle que l'on oublie souvent, c'est que, dans un système d'impôts multiples, toute taxe doit être jugée non pas seulement en elle-même, mais dans ses rapports avec toutes les autres taxes et comme faisant partie d'un ensemble. Un système d'impôts multiples est, en effet, un système de contrepoids. Il se peut que telle taxe qui, considérée isolément, apparaîtrait comme peu équitable et qui, en effet, si elle constituait une taxe unique, manquerait d'équité, par exemple un impôt, soit direct soit indirect, ayant le caractère d'une capitation, constitue, néanmoins, une partie très rationnelle et très juste de l'ensemble des taxes établies, parce qu'elle est compensée, dans cet ensemble, par des taxes lui servant de compléments, de redressements ou de correctifs.

COMPARAISON DU CAPITAL ET DU REVENU COMME BASES PRINCIPALES DE L'IMPÔT.—On a beaucoup disserté pour savoir si la législation doit prendre pour base principale ou générale de l'impôt le capital ou le revenu. La question n'est pas ainsi très bien posée, puisqu'on a vu que théoriquement l'État devrait avoir une part de chaque objet produit. Il résulte, néanmoins, tant de cette règle que des explications qui ont été fournies dans la première partie de ce chapitre, que *le revenu comme matière imposable définitive à atteindre par l'impôt est une base à la fois beaucoup plus étendue et plus équitable que le capital* Parmi les citoyens d'une nation qui, par leur vote, quelquefois même par leurs fonctions, prennent part à la direction des affaires publiques et en ont la responsabilité, il est beaucoup d'hommes

qui n'ont pas de capital ou en possèdent très peu. Si l'impôt était assis, soit exclusivement, soit principalement, sur les capitaux, la conséquence en serait qu'une très forte partie, peut-être la majorité, de la nation ne paierait aucune taxe et ne contribuerait pas ou ne contribuerait que fort peu aux dépenses publiques. Ainsi, l'on verrait des millions d'électeurs, des milliers de conseillers municipaux, conseillers généraux, députés, sénateurs, administrateurs et fonctionnaires de tous degrés, qui, n'ayant pas de capitaux ou fort peu, dirigeraient le cœur léger les affaires publiques, et commettraient parfois des fautes dont ils ne supporteraient pas le poids. Tout ce monde, à l'abri de la responsabilité de ses actes, pourrait gaspiller et malmener la chose publique, sans avoir à contribuer aux dépenses qu'il ordonnerait et à payer la rançon des folies auxquelles il se livrerait. Une pareille législation serait contraire au sens commun et aux intérêts véritables et permanents du pays. Ce serait le rétablissement du régime des *curiales* à la fin de l'Empire romain, lequel fut une des causes de l'affaiblissement de la société d'alors, et ce régime serait encore aggravé par une organisation beaucoup plus démocratique du pouvoir.

On dira peut-être que les personnes qui n'ont que des revenus et ne possèdent pas de capitaux subiraient indirectement, par le ralentissement des affaires, par la diminution des profits et des salaires, par la nécessité de payer plus cher l'usage des capitaux et de leur servir un plus fort intérêt, par la répercussion en un mot, les conséquences de la mauvaise direction de la chose publique, et seraient associées indirectement au paiement ou plutôt aux avances que devrait faire le capital seul taxé. Mais cette répercussion est trop lente, trop incertaine, pas assez sensible, pour que tous les esprits en soient suffisamment impressionnés.

Une autre raison qui doit faire considérer comme matière principale contributive à atteindre le revenu, plutôt que le capital, c'est que *l'ensemble des ressources qui constituent les revenus d'une population est infiniment plus élevé que les simples*

revenus provenant de capitaux, ces derniers revenus ne formant qu'une partie modique des premiers. On n'estime guère à moins d'une trentaine de milliards de francs l'ensemble des revenus de toutes sortes des Français [1] ; quant à l'ensemble de la fortune des Français en capital, les statisticiens sérieux ne peuvent, depuis la crise de la propriété, l'évaluer à plus de 200 milliards. Cette fortune, sur le pied moyen de 3 1/2 p. 100, lequel est plutôt plus élevé que la moyenne du taux actuel de l'intérêt, ne donne que 7 milliards de revenus de capitaux. Or, les dépenses de la France, en joignant au budget de l'État les budgets des départements et des communes, et même en déduisant les produits des domaines et de certains services publics donnant lieu à une rémunération, comme les postes, sont certainement supérieures à 4 milliards de francs. Relativement aux 30 milliards de francs des revenus des Français, cette somme représente un prélèvement pour l'État, les départements et les communes, de 13 1/4 à 13 1/2 p. 100 environ. Au contraire, s'il fallait prélever cette somme entière de plus de 4 milliards sur les 7 milliards de revenus provenant de capitaux, c'est-à-dire sur les 7 milliards de revenu des propriétaires, des capitalistes, des rentiers de toute catégorie et de toute importance, il faudrait confisquer environ 60 p. 100 de ces revenus. Comme, en outre, il y aurait certainement des irrégularités dans l'assiette, la charge pour certains de ces revenus de capitaux atteindrait 70, 80 p. 100, même 100 p. 100 pour quelques-uns. L'opération, à cause des dissimulations, des fraudes, serait impraticable. L'État ne pourrait jamais faire rentrer intégralement une contribution de ce genre. Ses efforts, quoique inefficaces, effraieraient les capitaux ; ceux d'entre eux qui ne sont pas fixés au sol, les capitaux mobiliers par exemple, fuiraient à l'étranger. Les capitaux immobiliers, retenus par leur fixité,

[1] En prenant ce chiffre de 30 milliards, nous faisons une concession à l'optimisme, car il paraîtrait plus juste de s'arrêter à 25 ou 26 milliards. De même, au lieu de 7 milliards pour les revenus de « la fortune acquise », dont une grande partie appartient à de très petites gens, il serait plus sûr de s'en tenir à 6 milliards ou 6 milliards 1/2.

ne pourraient se dérober et supporteraient les atteintes du fisc ; mais les capitalistes seraient découragés ; on se lasserait d'épargner, tout au moins de placer, même d'entretenir en bon état les capitaux existants ; on créerait beaucoup moins de capitaux nouveaux, ce nerf de tous les progrès sociaux. On objectera que la répercussion sur l'ensemble du corps spécial donnerait plus de valeur, par conséquent plus d'intérêts ou de profits aux capitaux ainsi raréfiés et surtaxés ; cette compensation se produirait dans une certaine mesure, sans doute, mais lentement et partiellement ; la plupart des capitalistes n'auraient pas la patience de l'attendre. Au bout de quelques années de ce régime, la nation tomberait en décadence comme les pays musulmans.

On ne fait pas attention, au point de vue de la justice, que si l'on recherchait pour matière contributive principale ou unique les capitaux de préférence aux revenus et à l'exclusion de ceux-ci, on épargnerait beaucoup d'hommes qui vivent d'une façon très opulente et qui doivent beaucoup à la société, et sont, en quelque sorte, les principaux bénéficiaires du régime social. Tous ceux qui, sans avoir de fortune acquise, font des gains professionnels, comme les artistes, les chanteurs, les peintres, les médecins, les avocats, certaines catégories de commerçants, de courtiers ou commissionnaires, les hauts fonctionnaires publics ou privés, toute cette légion d'hommes bien appointés, richement rémunérés et dont beaucoup ont très peu de capital et ne s'en constituent pas ne paierait rien. Or, c'est parmi eux, en général, que se rencontrent les situations les plus enviables, un grand nombre d'entre eux gagnent 10,000 à 20,000 francs par an ; un nombre notable 40,000 à 50,000 ; d'autres 100,000 à 200,000 ; quelques-uns même, parmi les premiers médecins et chirurgiens, les premiers artistes, notamment les chanteurs et chanteuses, parviennent à des gains de 300,000, 400,000 ou 500,000 francs par an, et, pour une ou deux individualités, parfois d'environ un million par an. L'impôt assis principalement sur le capital équivaudrait à une immunité pour ces grands seigneurs des professions diverses, et les détournerait même de

la pensée de capitalisation. Cet impôt n'atteindrait pas non plus la plus grande partie des 1,200,000 étrangers qui se trouvent sur le sol de France, et dont plusieurs milliers, appartenant aux classes les plus opulentes du globe, dépensent chez nous leurs revenus, sans y apporter leurs capitaux.

Une autre objection contre l'impôt visant principalement le capital comme matière contributive, c'est que, dans la complexité des industries modernes et des relations économiques et financières internationales, ainsi qu'avec les incessantes variations économiques, par suite des inventions et des oscillations de valeur, il est excessivement difficile de distinguer et d'évaluer, sauf dans les cas de vente publique ou de partage, sinon tous les capitaux, du moins un grand nombre d'entre eux. Ce serait un enfantillage et une vexation que de vouloir pénétrer dans les maisons pour imposer les bijoux et les objets d'art. Les approvisionnements divers et les machines, comme l'outillage industriel, le mobilier agricole d'une ferme, sont d'une estimation très délicate, à plus forte raison en est-il de même des capitaux de banque ou de prêts. Il n'est pas jusqu'aux propriétés immobilières dont la valeur vénale ne soit difficile à dégager exactement, comme en témoignent les résultats de nombre d'adjudications, les mises à prix et les baisses fréquentes de mises à prix; on n'arrive à se faire une idée de la valeur en capital que lorsqu'on connaît le revenu. Cette difficulté d'évaluer avec justesse et sûreté les capitaux, même ceux dont la forme est la plus visible et la plus permanente, doit détourner le législateur de rechercher le capital comme matière contributive principale.

En parlant de la rente de la terre (voir tome I[er] de cet ouvrage, pages 740 à 776), nous avons démontré combien la valeur même de la terre est variable, et quelle était l'erreur des physiocrates, les principaux propagateurs de l'impôt sinon unique, du moins concentré particulièrement sur un seul produit, avec leur théorie du produit net du sol.

D'autre part, nous avons admis que ce sont les *facultés des contribuables*, non exclusivement les revenus, qui doivent fournir au fisc la *matière* contributive; or les *facultés* ont été

définies par nous (page 751), comme représentant les différents revenus, les uns permanents, perpétuels ou quasi perpétuels, provenant de capitaux, les autres temporaires ou pré caires, provenant de l'activité personnelle, ramenés à une valeur commune par la conversion des revenus temporaires ou précaires en revenus permanents, ce qui ne peut s'effectuer qu'en ne prenant en charge en quelque sorte qu'une partie, les deux tiers, par exemple, ou la moitié, suivant les cas, des revenus temporaires ou précaires, tandis qu'on prend en charge la totalité des revenus permanents ou perpétuels.

Cette question de conversion en une valeur commune de ces revenus différents d'origine et de durée peut paraître très délicate et malaisée. En fait, elle s'effectue assez facilement dans un système d'impôts multiples où le fisc taxe certaines denrées principales et certaines jouissances, certains indices du revenu et certains actes où le capital se manifeste d'une manière en quelque sorte périodique. Une équité approximative résulte ainsi d'un système d'impôts que l'on est porté d'abord à considérer comme empirique

Les manifestations du capital qui donnent ainsi lieu à des perceptions fiscales sont les successions ou les donations d'immeubles ou de meubles, les ventes d'immeubles et de valeurs mobilières, les fondations de sociétés ou émissions de titres. Ce sont principalement les droits dits d'enregistrement et de timbre, lesquels montent en France à 600 ou 700 millions de francs par année, qui ont cette mission de frapper les capitaux à leur passage périodique. Ces droits, toutefois, doivent être très modérés ; car quoique assis sur le capital, ce sont les re venus des capitaux qu'ils ont, en définitive, pour but d'atteindre. Autrement, en confisquant une partie du capital même, on diminuerait le fonds productif du pays. Aussi, dans dans toutes les taxes de ce genre, *une règle de prévoyance s'impose à l'État, c'est que, dans aucun cas, même pour les droits de succession au degré le moins bien traité, le montant de la taxe ne dépasse le revenu d'une année ; quand le fisc se contient dans ces sages limites, d'une part il ne pousse pas à la fraude, de l'autre il permet au contribuable atteint de reconstituer, par l'économie*

d'une année, le prélèvement effectué ; dans le cas contraire, le contribuable, ne pouvant pas regagner aisément la somme versée au fisc, se résigne à cette perte, et non seulement son capital privé, mais le capital national se trouve réduit d'autant.

En un mot, les revenus fournissent à l'impôt, sous ses diverses formes, la matière contributive universelle, large, accessible, tandis que le capital constitue une base d'impôts étroite, fuyante, et qui laisse en dehors d'elle de nombreuses catégories de citoyens. C'est donc les revenus, plus que les capitaux, qui doivent servir d'assiette générale à la taxation d'un grand pays ; bien plus, si ceux-ci sont parfois, dans quelque manifestation certaine de leur activité, l'objet de taxes, il doit demeurer bien entendu que la taxe ne doit jamais dépasser, en aucune circonstance, le montant du revenu qu'ils donnent en une année, et que le législateur doit toujours se préoccuper de ne pas charger les revenus de capitaux au point de rendre l'épargne et la capitalisation moins attrayantes.

Une formule qui a eu cours dernièrement dans certains discours officiels est celle de faire contribuer d'une manière particulièrement large aux charges de l'État « la richesse acquise ». Il n'y a ni équité, ni prévoyance, dans cette proposition. La richesse acquise, ou du moins les revenus de cette richesse doivent contribuer aux dépenses de l'État, un peu plus fortement, sans doute, que les revenus temporaires et précaires, parce que les revenus de la richesse sont d'un caractère plus permanent et ont, par conséquent, une plus grande valeur ; mais la supériorité d'imposition à demander aux revenus « de la richesse acquise » ne doit pas dépasser l'excédent de valeur d'une annuité permanente sur une annuité temporaire. L'acquisition de la richesse étant le but économique que se proposent la généralité des natures énergiques, inventives, tout impôt particulièrement lourd sur « la richesse acquise » est une cause d'atténuation des efforts de l'élite de chaque groupe social, et par conséquent de ralentissement du progrès général.

LES IMPÔTS DIRECTS ET LES IMPÔTS INDIRECTS. — AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS DE CHACUNE DE CES DEUX CATÉGORIES D'IMPÔTS. — Étant donné que l'on recourt à un système d'impôts multiples, on a classé les divers impôts suivant certains caractères, soit principaux, soit accessoires, en impôts directs et en impôts indirects. Cette classification paraît simple au premier abord et elle répond dans l'esprit public, en général, à des idées approximativement nettes. Elle ne laisse pas, cependant, que d'être assez confuse dans l'application et de donner lieu à de nombreux malentendus.

La langue et la classification administratives diffèrent notablement à ce point de vue de la langue et de la classification économiques; et même parmi les économistes on est loin de s'entendre toujours sur le caractère soit direct soit indirect des diverses taxes.

Dans la langue administrative, les impôts directs sont ceux qui sont établis par rôles nominatifs, réguliers et annuels, sur la personne, sur la possession ou la jouissance de la richesse, sur l'exercice d'une profession : comme l'impôt personnel, l'impôt foncier, l'impôt des portes et fenêtres, l'impôt mobilier, l'impôt des patentes grevant les commerçants et les professions diverses. Les impôts indirects, au contraire, toujours dans la langue administrative, sont ceux que l'on perçoit à l'occasion d'un fait, d'un acte, d'une consommation, comme les droits d'enregistrement, les droits de timbre, ceux sur les transports, sur certaines denrées, telles que le sucre, le tabac, l'alcool, le café, etc. ; les droits sur les successions, les droits de timbre sur les actions et les obligations de sociétés sont ainsi considérés par l'administration française comme des taxes indirectes, et cette administration range même parmi ces dernières l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières.

Le public, qui voit les choses en gros et ne les approfondit guère, s'est habitué à considérer les impôts dénommés directs comme des impôts proportionnels au revenu ou à la fortune, parce que tel est le caractère qu'affectent d'avoir les principaux

d'entre eux, notamment l'impôt foncier, l'impôt mobilier; il a pris, d'autre part, l'habitude de regarder les impôts indirects comme n'ayant aucune relation avec le revenu ou la fortune des contribuables, parce que certains de ces impôts indirects, ceux sur le sel, le vin, l'alcool, le tabac, le sucre, grèvent des consommations d'usage général.

La classification administrative des impôts en directs et indirects, ainsi que l'opinion publique générale à l'égard de ces deux catégories d'impôts, sont également illusoires. Une classification qui tend à faire regarder l'impôt des patentes comme proportionnel au revenu ou à la fortune du contribuable, et d'autre part les droits de succession, les droits de timbre sur les valeurs mobilières et même l'impôt sur le revenu de ces dernières valeurs, comme n'ayant aucun rapport ou presque aucun avec le revenu ou la fortune de ceux qui les paient est manifestement une classification décevante.

On ne s'entend guère plus, même entre économistes, sur le caractère de nombre d'impôts. Ainsi, M. Léon Say classe l'impôt sur le loyer d'habitation parmi les taxes de consommation. D'autre part, aux États-Unis, en 1895, à propos de la constitutionnalité du nouvel impôt sur le revenu, on a gravement discuté la question de savoir si cet impôt était un impôt direct ou un impôt indirect.

On doit considérer, en définitive, que la classification des impôts en directs et indirects est une classification tout empirique, n'ayant aucune portée scientifique et fondée seulement sur les caractères accessoires et extérieurs des taxes, non sur leur nature intime et leurs conséquences réelles.

Si l'on voulait une classification scientifique des impôts, il faudrait diviser ceux-ci en deux classes : 1° les taxes que l'on établit sur certaines catégories de contribuables avec la pensée et dans l'intention que ces taxes restent à leur charge exclusive, sans qu'ils aient les moyens d'en rejeter le poids sur autrui; 2° les taxes que l'on établit sur certaines catégories de personnes ou de denrées avec l'intention et le désir que celui qui en acquittera le montant puisse le rejeter sur

autrui, en général sur la masse du public. Mais cette classification serait très difficile à établir, parce qu'elle supposerait résolus avec précision les problèmes très complexes et parfois obscurs ou d'une solution variable qui se rattachent à l'incidence de l'impôt.

Cette classification étant impossible à dresser, on peut classer les impôts en deux grandes catégories : ceux qui frappent d'une manière régulière et les personnes et les biens permanents et durables ; ceux qui grèvent certaines denrées ou certains actes, objet de l'attention spéciale du fisc ; c'est bien un retour à la classification administrative des impôts directs et des impôts indirects, mais en corrigeant ce que cette classification a d'arbitraire, en supprimant de la classe des impôts directs l'impôt sur les patentes, par exemple, et en y introduisant l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières, et en enlevant surtout à cette classification le caractère qu'y attache, d'ordinaire, le public quant à l'incidence.

On a beaucoup disserté sur les mérites et les inconvénients respectifs de ces deux catégories d'impôts. Chacune d'elles a ses partisans exclusifs, qui les uns et les autres se trompent et méconnaissent les conséquences pratiques qu'aurait l'application stricte de leurs systèmes. Ces deux catégories de taxes sont l'une et l'autre utiles, se complètent et se font contrepoids. L'impôt direct sur les biens permanents ou les revenus paraît à beaucoup d'esprits le plus équitable et le plus simple ; c'est là une conception superficielle. Même pour celui des impôts directs qui offre la base la plus certaine, la plus visible, la moins variable, l'impôt foncier, la difficulté d'une assiette complètement juste et égale apparaît comme insurmontable. Il est connu de tous que certains départements de France sont taxés deux fois plus que d'autres, que dans un même département telle commune est moitié moins imposée que la voisine, que dans une même commune telle propriété paie relativement au revenu deux ou trois fois plus que telle autre. Quoique le cadastre, c'est-à-dire l'état descriptif et évaluatif des propriétés commencé dans le premier quartier de ce siècle,

ait coûté environ 200 millions de francs et duré 30 ans à confectionner, quoique depuis 1821 à cinq ou six reprises et encore récemment en 1891, on ait diminué le poids de l'impôt pour les départements réputés les plus grevés, il est universellement reconnu que l'impôt foncier en France est très mal assis. Constamment on en demande la péréquation, c'est-à-dire un nouveau travail administratif qui soit destiné à le rendre plus égal ; toujours les Chambres ont reculé, tant devant l'énorme dépense que devant les difficultés quasi inextricables de la tâche. Ce travail de péréquation de l'impôt foncier, on ne pourra pas indéfiniment l'ajourner ; mais il ne faut pas se faire d'illusion, *il est impossible d'établir et de maintenir un impôt foncier qui demande à tous les revenus exactement la même quote-part.* Dans le temps actuel surtout où l'agriculture tend à devenir industrielle et par conséquent participe de la mobilité de l'industrie, où les progrès de la science modifient fréquemment l'ordre de valeur des terres, où le prix des denrées offre des variations continuelles et intenses, où les baux sont de plus en plus instables, il faudrait avoir la tête bien légère pour croire que l'on pourrait faire un classement du revenu des propriétés qui fût exact pendant quatre ou cinq ans, à plus forte raison pendant quinze ou vingt. L'œuvre de classement serait toujours à recommencer : la toile de Pénélope serait l'image de cette interminable et inefficace besogne.

En se reportant aux chapitres que nous avons consacrés à la *Rente du sol* (tome Ier, pages 701 à 776), on se convaincra de l'exactitude de ces propositions. *L'impôt foncier tendra de plus en plus à cesser d'être un impôt sur le revenu foncier ou sur la valeur foncière, pour devenir un impôt sur un instrument, la terre, dont le propriétaire tire, suivant les circonstances et suivant sa capacité et ses moyens, des résultats infiniment variables.* Mais alors ce ne sera, pour ainsi dire, plus un impôt direct ni un impôt sur les biens permanents.

Ce qui est vrai de l'impôt foncier l'est aussi, dans une large mesure, de l'impôt sur les maisons et sur leur valeur locative. La dernière opération faite en France d'évaluation des

constructions en capital et en revenus (1889) a donné des résultats fort inexacts et très contestables ; en tous cas, elle n'a de portée que pour quelques années. Dans les grandes villes où la plupart des maisons sont louées, il est encore relativement aisé de se rendre compte de la valeur locative des habitations en édictant l'enregistrement obligatoire des baux ; mais dans les petites villes et les campagnes où les maisons sont, pour la plupart, habitées par leurs propriétaires sans avoir jamais été l'objet d'une location, l'évaluation de la valeur locative est assujettie à beaucoup d'arbitraire. Pour peu que les agents du fisc et les répartiteurs aient des préférences ou des rancunes, ils peuvent facilement, pour deux maisons qui ne diffèrent guère d'importance, doubler l'imposition de l'une relativement à celle de l'autre, tout au moins l'augmenter de moitié. Ce sont querelles constantes entre villageois à ce sujet. Si l'on ajoute que les sociétés modernes à régime électif sont travaillées, jusque dans les moindres hameaux, par des rivalités et des haines, on voit combien les impôts dits directs et réputés les plus justes en principe peuvent dans la pratique s'écarter de l'équité.

Les circonstances aussi changent la valeur des biens, surtout dans les sociétés modernes si mouvementées ; depuis trois ou quatre années, par exemple, les quartiers du centre de Paris sont abandonnés, et certains quartiers excentriques sont en plein essor ; il est malaisé à l'impôt direct de suivre toutes ces fluctuations.

Un autre impôt réputé direct, assis en tout cas par rôles nominatifs et réguliers, l'impôt des patentes ou taxe sur les profits présumés des industriels et des commerçants, quoique reposant sur des bases relativement fixes, le nombre des métiers, le nombre des employés, l'importance des locaux, donne lieu aux récriminations les plus constantes et à des remaniements incessants. Il est, en effet, très malaisé de se rendre compte de la réelle influence qu'exercent sur les bénéfices les conditions matérielles dans lesquelles on pratique deux industries différentes, ou la même industrie dans deux localités ou deux

quartiers divers. Telle personne dans une petite boutique peut faire deux fois plus de gain qu'une autre dans une grande boutique.

Quand il s'agit de rendre complètement équitables les impôts directs ou ceux réputés tels, on se heurte toujours à ces deux obstacles : l'instabilité des situations dans les sociétés modernes, où tout se modifie avec une rapidité inconnue autrefois, et la faillibilité des hommes, les assesseurs de l'impôt, lesquels sont soumis à beaucoup d'erreurs de jugement et à toutes les influences des sentiments et des passions.

L'un des impôts directs récemment introduits et généralisés dans la pratique des nations, l'impôt général sur le revenu, paraîtrait d'abord présenter un peu plus de garanties d'équité. Au fond il n'en est rien. Cet impôt ne peut être assis que d'après l'un de ces trois modes : ou certains indices et certaines présomptions du revenu général, à savoir l'importance de l'habitation, l'emploi de domestiques, la possession de voitures et de chevaux, etc. ; ou la taxation faite d'autorité par les agents du fisc ou par des répartiteurs d'après la notoriété, les antécédents et l'ensemble des apparences, ou la déclaration du contribuable. D'ordinaire, on réunit ces deux derniers modes ; la déclaration du contribuable précédant et le contrôle administratif venant après. Ces procédés sont loin d'être sûrs. Comme les hommes n'ont pas tous les mêmes degrés de conscience, comme les sources d'où émanent leurs revenus ne sont pas toutes également ostensibles et connues, comme tous aussi ne font pas de leur revenu le même usage et n'ont pas, avec des moyens égaux, le même train de vie, les uns étant prodigues ou du moins faciles à la dépense, les autres étant économes ou même avares, l'impôt général sur le revenu ne peut jamais atteindre exactement dans les mêmes proportions les différents contribuables. Certains trouvent le moyen de dissimuler plus que d'autres, et la tendance à la dissimulation est d'autant plus forte que le taux de l'impôt est plus élevé. On ne peut échapper complètement à cet inconvénient, on ne peut que l'amoindrir soit en rendant minutieuses

et intrusives les investigations des agents du fisc, ce qui offre de nombreux inconvénients, matériels et moraux, soit plutôt en rendant cet impôt très léger.

En définitive, *les impôts directs, quels qu'ils soient, sont loin de réaliser dans la pratique les avantages que certains leur attribuent en théorie. Ils ne sont praticables et exempts de vexations intolérables qu'à la condition d'être établis à des taux très modérés.* En ce dernier cas, les erreurs inévitables et souvent graves dans l'assiette sont supportées avec résignation et patience ; mais si l'on avait la prétention de leur demander la totalité ou la plus grande partie des ressources de l'État, on s'apercevrait bientôt que cette catégorie de taxes n'est pas capable, sans d'énormes injustices, de produire de très gros revenus.

Un autre inconvénient des impôts directs, c'est qu'il est très difficile de les recouvrer sur les très petits contribuables. Ceux qui vivent au jour le jour et qui n'ont pas l'habitude d'économiser (et c'est les deux tiers au moins de la population) ne peuvent guère payer à l'État ou à la commune un impôt direct, si minime qu'il soit. C'est pour cette raison que, en France, on exempte, d'ordinaire, de l'impôt mobilier la population des villes, et qu'on se récupère de cette perte par des droits d'octroi perçus sur les denrées de consommation. C'est pour la même raison que, en Prusse, on a dû renoncer à la partie de la taxe personnelle dénommée *Classensteuer,* impôt de classes, qui frappait les ouvriers et les petits bourgeois. Pour faire rentrer les impôts directs sur les petits contribuables, il faut un personnel considérable, énormément de paperasserie, beaucoup de rigueurs, de poursuites et de saisies.

A un autre point de vue, les impôts directs sont souvent considérés comme d'un recouvrement moins coûteux que les impôts indirects. Cela était vrai, dans une certaine mesure, autrefois, mais ne l'est plus aujourd'hui, en France du moins. Si l'on voulait établir un système d'impôts directs élevés en cherchant à lui donner le maximum possible d'équité, il est hors de doute que les frais d'imposition seraient très considé-

rables; pour l'impôt foncier, par exemple, il faudrait reviser très fréquemment, tous les cinq à six ans au moins, le cadastre, aussi bien dans sa partie géométrique que surtout dans sa partie évaluative, se livrer à de périodiques constatations nouvelles très minutieuses, et toutes ces dépenses d'expertise, absolument indispensables pour une assiette approximativement équitable, rendraient cet impôt très onéreux.

De tout ce qui précède, il résulte que les taxes dites taxes directes, au sens administratif du mot, ne peuvent fournir que des ressources modérées, et comme les dépenses des États et des localités sont, au siècle présent, énormes, on ne peut guère attendre de cette catégorie d'impôts plus du tiers ou des deux cinquièmes de l'ensemble du produit des taxes, tant nationales que locales.

Force est de demander le restant aux impôts dénommés indirects. Il s'attachait à ces derniers un certain mauvais renom, dû à des excès sous l'ancien régime, ainsi qu'au parti pris scientifique de certains économistes, les physiocrates. Ce mauvais renom est injustifié et s'atténue chaque jour. Nous avons déjà dit que l'opinion d'après laquelle les impôts indirects n'auraient aucune relation avec les facultés des contribuables et demanderaient autant par tête à l'homme aisé qu'à l'homme riche est complètement erronée.

Parmi les impôts classés comme indirects, il en est beaucoup qui sont parmi les plus proportionnels à la fortune des contribuables. La plupart des droits d'enregistrement et de timbre sont dans ce cas : ils pèsent sur la fortune. Ainsi les droits de succession et de donation, qui produisent en France environ 200 millions, épargnent manifestement les gens qui n'ont rien; de même, les droits de timbre proportionnels sur les valeurs mobilières, actions et obligations ; de même aussi les droits sur les transmissions entre vifs; ceux qui pèsent sur les transactions immobilières sont extravagamment élevés, et il y aurait lieu de les réduire considérablement, dans l'intérêt général, mais c'est la classe possédante qui les paie. Les droits

sur les biens, sur les polices d'assurances, sur les chèques, sur les reçus, sur les effets de commerce même, soit qu'ils restent immédiatement à la charge de celui qui les acquitte, soit qu'ils se répandent, par voie de diffusion, sur l'ensemble de la société, ont un rapport habituel, sinon toujours constant, avec les moyens des contribuables. Il en est de même des droits sur les places des voyageurs en chemin de fer, et de nombre d'autres. Cette première catégorie des impôts dits indirects, celle qui frappe les créations de valeurs, les mutations, les déplacements, a donc un rapport assez sensible avec les facultés. Elle se rapproche en ce sens des impôts directs, et offre cet avantage sur ces derniers qu'elle est, en général, quand le taux n'en est pas excessif, payée avec plus de facilité et de bonne volonté. Il faut, toutefois, considérer que beaucoup de nos taxes d'enregistrement en France sont exagérées et, par conséquent, vexatoires.

Il reste la seconde catégorie des impôts indirects, celle que le vulgaire comprend à peu près seule sous ce mot, les taxes sur les denrées de consommation. Nombre de personnes pensent qu'il conviendrait de les éliminer, comme étant improportionnelles aux facultés des contribuables et certains critiques vont même jusqu'à leur appliquer l'appellation d'impôts de capitation. Cette conception est erronée. En recourant aux impôts de consommation, le législateur, outre la recherche des ressources qui sont nécessaires à l'État et aux villes, peut avoir deux objets : faire contribuer ceux des habitants du pays qui, comme une grande partie de la population, ne paient aucune ou presque aucune taxe directe et aucun ou presque aucun impôt indirect de la première catégorie ; en second lieu, proportionner, dans une certaine mesure, l'impôt aux dépenses constatées des contribuables. Si les impôts sur les consommations pouvaient être établis, sans grand trouble et sans grands frais, de manière que ce dernier désir fût complètement réalisé, le système fiscal approcherait beaucoup de l'équité. Sauf, en effet, quelques avares et un certain nombre de personnes très économes, qui contribuent d'ail-

leurs aux impôts directs et aux taxes sur les mutations et sur les affaires, la généralité du public dépense la plus forte partie de son revenu, de sorte qu'un impôt qui serait proportionnel à toutes les dépenses ne serait pas éloigné d'être proportionnel à tous les revenus.

Mais les impôts sur les consommations ne peuvent pas porter sur toutes les consommations sans exception; ce serait une œuvre trop minutieuse, qui exigerait trop d'inquisition, trop de frais de pereeption et qui soumettrait à trop de formalités les industries. On a dû choisir un certain nombre de denrées, qui soit par l'étendue de l'usage dont elles sont, soit par la facilité d'en constater la production ou la circulation, soit par l'une et l'autre réunies, se prêtent mieux à l'établissement d'une taxe : dans presque tous les pays, les objets d'or et d'argent, les cartes à jouer; parmi les consommations de luxe, les boissons, le sucre, le café, le tabac, parfois le sel, la stéarine, et enfin à la douane nombre d'objets étrangers (mais dans ce dernier cas souvent pour des raisons autres que des raisons fiscales, voir plus haut pages 86 à 103) sont les articles que le fisc grève de droits. On a soin, d'ordinaire, d'en excepter, et c'est un devoir sinon d'humanité stricte, du moins de convenance et de politique, les substances tout à fait indispensables à la vie, comme le blé, la farine et le pain.

Sans entrer dans l'examen des droits sur les denrées diverses, disons qu'en principe, et sous la réserve des règles pratiques qui suivent, ils ne sont pas déraisonnables : afin d'éviter les inconvénients d une trop grande intrusion dans le commerce et de frais de perception trop élevés, les impôts sur les consommations doivent être concentrés sur un petit nombre de denrées d'un usage général, qui ne sont pas, cependant, comme le blé, la farine ou le pain, la base première de l'alimentation des classes pauvres; elles ne doivent pas porter non plus sur des objets fabriqués ou en cours de fabrication ou servant de matières premières habituelles aux manufactures.

Les denrées naturelles ou d'une constatation facile, prêtes à

entrer dans la consommation, comme le sucre, le café, les boissons, le tabac, sont en tous pays les articles que le fisc choisit pour cette fonction. En ce qui concerne les boissons qui ne sont pas contraires à la santé, les droits doivent être modérés pour ne pas entraver l'usage populaire de liquides non seulement inoffensifs, mais parfois reconstituants. Il est possible même de se passer de ces droits, là où les charges publiques sont légères. Par contre, on peut taxer très lourdement les liquides qui, comme les alcools, les absinthes et autres liqueurs du même genre, sont la cause de désordres sociaux nombreux et de dépenses notables pour la police, l'hospitalisation, etc.

Les impôts sur les denrées ont presque tous, sinon tous, l'inconvénient de ne pouvoir tenir compte, dans la plupart des cas, que des quantités et non des qualités. Ainsi l'impôt est le même ou à peu près pour chaque hectolitre de vin, pour chaque kilogramme de café, que ce vin ou ce café soient de qualité supérieure ou de qualité inférieure. C'est la simplicité de perception qui le veut ; il serait difficile d'agir autrement sans beaucoup de complications et d'embarras. Pour les denrées taxées, comme le tabac, dont l'État s'est attribué le monopole de fabrication et de vente, il en est différemment et la taxe en peut varier suivant les qualités ; mais le monopole a de tels inconvénients que ce n'est pas une organisation à recommander, surtout à généraliser.

Cet inconvénient de ne pouvoir tenir compte, dans la plupart des cas, que des quantités et non des qualités, est compensé par ce fait que les classes aisées et riches font d'abord une consommation personnelle ou familiale plus considérable des denrées taxées, lesquelles, tout en étant d'usage général, ne sont pas, cependant, d'une absolue nécessité, et surtout par cette circonstance que les classes aisées et riches paient des impôts directs sur les biens, ainsi que des droits de mutation, d'enregistrement, de timbre, que n'acquittent pas les personnes dépourvues de capitaux. Celles-ci ne paient que sur leurs dépenses ou, du moins, sur une fraction de leurs dé-

penses, tandis que les autres paient à la fois sur leurs capitaux, sur leurs revenus et sur leurs dépenses en objets imposés.

Les impôts sur les denrées ont cet inconvénient d'assujettir à des formalités et à une sujétion envers les agents du fisc certaines catégories de commerçants ; mais ils ont cet avantage que la généralité du public les paie sans inquisition, par petites parcelles, au moment le moins incommode, et la soumettant au moins de dérangement, c'est-à-dire au fur et à mesure de ses achats. Les impôts indirects auxquels on est habitué soulèvent, dans la masse du pays, moins de réclamations et de mécontentements que les taxes directes, et, quoi qu'en disent certains rigoristes, c'est une circonstance dont il doit être tenu compte.

Les impôts de consommation présentent aussi, outre la facilité de leur recouvrement, cet avantage que, dans les temps prospères qui forment la plus grande partie de la vie active des nations, le rendement en augmente spontanément par le simple développement des affaires et des consommations. C'est cette qualité d'accroissement spontané qui a permis aux finances des principaux pays civilisés de se soutenir depuis un demi-siècle, malgré les énormes dépenses des gouvernements[1].

Les impôts indirects ont, d'ailleurs, été l'objet de critiques exagérées : ainsi, les octrois ou taxes d'entrées dans les villes, lesquels comptent parmi les plus attaqués, sans être des taxes particulièrement recommandables, surtout pour les petites localités, sont loin de mériter toutes les critiques qu'on leur adresse. Ils ne sont, sans doute, pas exactement proportionnels aux revenus des contribuables, mais il ne sont pas non plus — tant s'en faut — comme on l'a prétendu souvent, des taxes de capitation, c'est-à-dire uniformes per tête d'habitant. Outre que dans les maisons riches où l'on a souvent des hôtes, on mange plus de viande, plus de pâtés, plus de poisson, on boit plus de vins et de liqueurs que dans un

[1] Pour les preuves à l'appui et les détails, se rapporter à notre *Traité de la Science des Finances.*

ménage d'ouvriers réguliers, il est certains droits d'octroi, non des moindres, qui ont une corrélation évidente avec le train de vie, c'est-à-dire approximativement avec les facultés des contribuables. Tels sont les droits d'octroi qui frappent les matériaux destinés à construire les maisons : c'est une sorte d'impôt sur le capital et la maison future; tels sont aussi les droits sur les combustibles et sur l'éclairage, qui sont proportionnels à l'ampleur des appartements et à l'habitude de chauffer et d'éclairer un grand nombre de pièces, y compris les escaliers, corridors, etc. Tels sont encore les droits sur les fourrages, qui atteignent surtout les personnes ayant des voitures de maître ou se servant de voitures de place. Il n'y aurait qu'à réduire des trois cinquièmes ou des deux tiers les droits extravagants, perçus par l'État et par la Ville à la fois, sur les vins à l'entrée de Paris, par exemple, et qui montaient récemment à 18 fr. 87 1/2 par hectolitre, pour enlever aux droits d'octroi tout caractère sérieusement critiquable.

Si l'on tient compte de ce que notre impôt mobilier ou sur les loyers ne frappe pas, dans la plupart des grandes villes de France, les petits appartements, notamment à Paris ceux au-dessous de 500 francs, on pensera que si l'on abaissait des trois cinquièmes ou des deux tiers dans cette ville les droits excessifs sur les vins, les inégalités des droits d'octroi et des autres impôts de consommation auraient amplement leur correctif et leur compensation dans l'immunité que l'on accorde à la plupart des petits contribuables pour les impôts directs.

Les droits sur les consommations se perçoivent par l'un des trois modes suivants : l'exercice des producteurs ou des commerçants en denrées taxées, c'est-à-dire une surveillance attentive et continue exercée sur eux par les agents du fisc; l'abonnement, c'est-à-dire une sorte de forfait ou d'entente entre l'administration du fisc et les producteurs ou commerçants des dites denrées ; le monopole de la denrée en question, constitué par l'État et géré par lui soit directement, soit par une compagnie à laquelle il l'afferme. Ce procédé du monopole d'État tend à gagner de la faveur. On l'applique en France

au tabac, aux poudres, aux allumettes, on l'a étendu à certains moyens de communication nouveaux comme les téléphones La Suisse l'applique à l'alcool. Ces monopoles d'État ont des inconvénients de toutes sortes, et administratifs, et politiques et sociaux ; l'État est, en général, un très médiocre industriel et un non moins médiocre commerçant. La tâche déjà gigantesque de l'État moderne se trouve ainsi compliquée encore et étendue ; le fonctionnarisme, le favoritisme, la pression de l'État dans les élections en sont accrus. Les nations feront bien de repousser les monopoles d'État ; sauf celui sur le tabac, dans les pays où il est organisé de très-vieille date, on fera bien de se dégager des autres[1].

En résumé, *ces deux grandes catégories de taxes, les directes et les indirectes,* pour employer la classification usitée et quoiqu'elle soit médiocrement exacte, ont chacune des défauts et des inconvénients. Elles se corrigent en quelque sorte l'une l'autre. Les États ne peuvent se passer d'aucune des deux. Tout projet de réforme qui prétendrait abolir l'une de ces deux grandes branches de revenus publics aboutirait à la fois à la misère du Trésor et à une taxation arbitraire et inique.

Un État qui dépense beaucoup se voit dans la nécessité de conserver nombre d'impôts critiquables : c'est le cas aujourd'hui de la plupart des nations civilisées, notamment de celles du continent européen, et plus particulièrement de la France.

La vraie réforme des impôts doit avoir pour point de départ un régime de rigoureuse économie, qui laisse disponible une partie des plus-values que, avec le développement de la prospérité, les taxes produisent à l'État. On peut user de cette ressource pour atténuer ou supprimer les impôts les plus mauvais, sans être contraint de leur en substituer d'autres, que l'expérience démontrerait, peut-être, ne leur être pas préférables. En tout cas, il est un principe dont le législateur ne doit pas s'écarter, c'est que tous les citoyens, sans aucune excep-

[1] Se reporter, pour cette question, au chapitre antérieur (pages 666 à 702 de ce volume), où nous parlons de l'État et de sa nature, et au chapitre (pages 624 à 674 du tome Ier), où nous traitons de la concurrence.

tion, doivent contribuer aux charges publiques autant que possible proportionnellement à leurs facultés.

L'INCIDENCE ET LES RÉPERCUSSIONS DE L'IMPÔT. — INFLUENCE INCALCULABLE DE LA LOI DE SUBSTITUTION. — *Un des problèmes les plus importants et en même temps les plus obscurs de la science fiscale est celui de l'incidence et de la répercussion de l'impôt. C'est aussi un de ceux où la théorie peut le plus difficilement fournir des règles absolues.* L'incidence de l'impôt s'entend de la détermination de la personne qui en supporte la charge définitive, quelle que soit la personne qui le paie matériellement au fisc. La répercussion de l'impôt s'entend de toutes les atteintes que peuvent supporter, du fait d'un impôt établi, des catégories de personnes autres que celles qui le supportent matériellement. Ces deux expressions : *incidence de l'impôt* et *répercussion de l'impôt,* quoique ayant une analogie entre elles, ne sont donc pas absolument synonymes.

Il arrive fréquemment et de la façon la plus manifeste qu'un impôt ne reste pas à la charge de la personne qui le paie matériellement au fisc. Ainsi, quand un commerçant en sucre ou en café paie au Trésor la taxe qui est en France d'environ 50 centimes par kilogramme pour la première denrée et de plus de 1 fr. 50 pour la seconde, ce n'est pas lui, en général, qui en supporte le poids. Habituellement, et sauf de très rares exceptions qui, cependant, peuvent se rencontrer, c'est l'acheteur, le consommateur, qui acquitte en définitive la taxe dont le marchand n'a fait que l'avance ; ce dernier se récupère même des intérêts et des faux frais divers de cette avance. L'impôt, mis sur les compagnies de transport, comme le droit de 23 p. 100 sur les places de chemins de fer, réduit aujourd'hui à 12 p. 100, est payé par les voyageurs, d'ordinaire du moins ou pour la plus grande partie, quoique ce soient les Compagnies qui le versent au Trésor. Dans tous ces cas, l'incidence habituelle porte sur l'acheteur des produits ou des services taxés. Ce n'est pas à dire, cependant, que le vendeur n'en supporte pas un détriment ; les produits qu'il débite étant surenchéris, il voit son débit même se restreindre. L'impôt

sur les patentes des commerçants est aussi, dans la plupart des cas, à la charge des consommateurs, qui doivent payer les marchandises plus cher que si les frais généraux des commerçants ne s'étaient pas accrus. Franklin a dit un mot qui est d'une application habituelle, sinon constante, c'est que le commerçant porte sur sa facture tous les impôts qu'il paie en tant que commerçant. S'il en était autrement, l'équilibre entre les différentes professions se trouverait troublé, et celle de commerçant en général ou de commerçant en telle ou telle denrée particulière cesserait d'être attrayante et de se recruter. On appelle incidence de l'impôt cette chute de la taxe qui fait qu'elle tombe définitivement et se fixe sur telle ou telle personne, souvent sur une autre que celle qui a fait le versement matériel au Trésor.

Les cas d'incidence de l'impôt sont très divers et souvent très compliqués ; les lois de l'incidence sont difficiles à démêler théoriquement et encore plus à suivre dans la pratique, une foule de ciconstances diverses les influençant et parfois les neutralisant. De très intéressants et subtils écrits ont paru à ce sujet, de la part de M. Maffeo Pantaléoni, par exemple, et, plus récemment, de l'économiste américain M. Séligman ; aucun n'est décisif. La règle générale et la plus sûre paraît être celle-ci : toutes les fois qu'un impôt porte sur un objet que son possesseur destine à la vente ou à la location, ou à la production d'objets destinés à la vente ou à la location, et que ces objets sont susceptibles de restriction, l'incidence de la taxe est rejetée sur l'acheteur ou sur celui qui prend l'objet en location ; ainsi en serait-il, non seulement des taxes sur les denrées, mais de celles sur les capitaux ou sur leurs emplois ; si l'on met un impôt de 1, 2, ou 3 p. 100 sur les capitaux ou sur l'intérêt, ce sont à la longue les emprunteurs qui doivent supporter la taxe. Ces règles ne sont pas, cependant, sans exception, et sans être très influencées par les circonstances diverses. Les circonstances rendent, en effet, très variable l'incidence de l'impôt, et il est parfois impossible de discerner d'avance la personne qui, en dernier lieu et après toutes les répercus-

ions, subira le poids de la taxe ; très fréquemment le fardeau en est partagé dans des proportions qui échappent à toute évaluation. Quand on met, par exemple, un impôt soit sur les matériaux à construire les maisons, soit sur la valeur locative de ces maisons, on pense en général que c'est le propriétaire de ces maisons qui subit l'impôt. Il en est souvent ainsi, mais non pas toujours ; si le pays est prospère, que la population augmente, et que, par conséquent, on ait besoin de maisons nouvelles, les impôts sur les maisons retomberont, en définitive, à la charge non pas des capitalistes qui les font construire, mais des locataires. D'autres fois, ils peuvent incomber en partie au producteur des matériaux ou au constructeur de la maison.

L'incidence des différents impôts varie beaucoup suivant que le pays est prospère, en voie ascendante, ou ne l'est pas : dans le premier cas les producteurs parviennent aisément à en rejeter le poids sur les acheteurs ou consommateurs ; dans le second cas, ils sont obligés de le supporter eux-mêmes soit en totalité, soit en partie. Sauf les moments d'un très grand essor soit de la richesse en général, soit de la classe consommatrice d'un objet déterminé, *il est rare que le producteur ou le possesseur d'un article destiné à la vente ou à la location et qu'un impôt vient soudainement frapper n'en supporte pas une partie du poids.* Quand les Américains se sont avisés de mettre un droit de douane de 30 p. 100 sur les objets d'art étrangers, il est incontestable que les artistes d'Europe en ont pâti. De même, si l'on met une taxe sur les diamants, ou sur les chevaux, ou sur les voitures, ou sur les parcs, pièces d'eau, etc., ou sur les yachts de plaisance, surtout si ces taxes sont élevées et représentent une notable partie du prix de l'objet ou du coût d'entretien de l'objet, il n'est pas contestable que les ouvriers tailleurs de diamant, les marchands de chevaux, palefreniers, cochers, les ouvriers en voitures de luxe, les jardiniers et fontainiers ou hydrauliciens, les constructeurs de bateaux de plaisance en pâtiront, soit par les réductions de bénéfices ou de salaires, soit par un surcroît de chômage.

Ce phénomène se rapporte à une grande loi économique, peut être la principale loi économique, qui n'a pas été jusqu'ici assez mise en lumière et sur laquelle nous avons beaucoup insisté *la loi de substitution*. Nous avons montré (tome Ier, pages 87 à 89 et 112) que non seulement les différents articles pouvant se servir de succédanés se substituent les uns aux autres suivant que leurs frais de production respectifs et comparés varient, mais comment *les différents désirs correspondant aux besoins les plus divers sont dans une concurrence constante entre eux*, et comment *tout nouveau degré de difficulté* (*par conséquent de cherté*) *pour la satisfaction d'un désir déterminé lui fait substituer un désir différent dont la difficulté de satisfaction n'a pas été accrue.* Tel homme aimait mieux avoir une voiture et des chevaux et ne pas faire un voyage ou ne pas recevoir qui, voyant l'achat et l'entretien de la voiture et des chevaux renchérir sensiblement par un impôt nouveau, se trouvera préférer renoncer à ses chevaux et à sa voiture et faire un voyage ou accroître ses réceptions. Innombrables sont les désirs qui peuvent ainsi se substituer les uns aux autres quand la satisfaction de l'un d'eux est, par une cause quelconque, sensiblement renchérie. De là vient la série indéfinie des répercussions : un impôt nouveau en produit autant qu'une pierre jetée dans un étang produit de cercles et d'ondulations, graduellement plus faibles au fur et à mesure que l'on s'éloigne du point où elle est tombée. Ainsi, tous ceux qui participent à un titre quelconque, fabricants, intermédiaires, ouvriers, à la fabrication ou à l'entretien d'un objet qu'un impôt vient grever, en supportent, sauf les circonstances exceptionnelles de très rapide essor de la fortune ou des revenus de la classe consommatrice, plus ou moins le contre-coup. Il n'en pourrait être autrement que si les fabricants et ouvriers pouvaient rapidement et sans frais changer de métier, ce qui n'est presque jamais le cas.

Même les impôts directs les plus généraux, ceux sur le revenu et sur les successions, quand ils sont à des tarifs élevés, ont des répercussions de ce genre et frappent bien au delà des contribuables ou des victimes que cherche le fisc. Si l'on suppose qu'on

mette des taxes directes générales de 15 ou 20 p. 100, par exemple, à plus forte raison de 30 ou 40 p. 100, sur les revenus ou sur les successions ou sur une catégorie très importante de successions on de revenus, il en résultera que les catégories de personnes ainsi frappées, se trouvant perdre 15, 20 ou 30 à 40 p. 100 de leur avoir, ne pourront plus faire les mêmes dépenses et les mêmes commandes ; elles n'achèteront plus ou ne loueront plus des maisons ou des appartements de même importance, des meubles chers, des chevaux, des voitures, des objets d'art, elles n'entretiendront pas des jardins aussi luxueux, elles ne commanderont plus des étoffes aussi riches ; bref, une perturbation considérable sera jetée dans tous ces commerces, et toutes les personnes qui s'y livrent ou y contribuent, même au degré le plus infime, en pâtiront.

En vain dira-t-on que d'autres catégories de personnes dans la nation seront déchargées en proportion, ce qui serait vrai au cas où il y aurait simple substitution d'un impôt à un autre, sans aggravation du poids total pour l'ensemble du pays. Il arriverait alors que l'on paierait, par exemple, le sel moins cher, ou le sucre, ou le café ; ou qu'un certain nombre de gens, les plus petits contribuables, supposons-nous, n'acquitteraient plus d'impôts directs ou en acquitteraient moins qu'auparavant. Mais si, de ce chef, il y avait une plus forte commande et une plus forte dépense, elles ne s'adresseraient pas aux mêmes catégories de producteurs, fabricants, ouvriers, qui auraient été atteints par l'aggravation d'impôts précédente, et elles n'empêcheraient pas ceux-ci de souffrir de la répercussion de l'impôt.

Tout impôt nouveau constitue une sorte de crise, plus ou moins forte et plus ou moins durable, qui atteint des catégories nombreuses de personnes en dehors de celle qui le paie au fisc, et cela est aussi vrai quand il s'agit d'un impôt direct que d'un impôt indirect.

A un point de vue plus général, *tout impôt nouveau tend à amener une modification non seulement dans la répartition des revenus ou des fortunes, mais dans la répartition même des diverses*

branches de la production, et a toutes les conséquences d'un changement de cette dernière nature.

D'après ces explications, on voit combien il est impossible de dresser un tableau et de trouver une mesure de répercussion de l'impôt en général ou de tel impôt en particulier.

LE SYSTÈME DE LA DIFFUSION DE L'IMPÔT. — Nous sommes conduit par les observations qui précèdent à une théorie célèbre, celle de *la diffusion de l'impôt sur tout l'ensemble du corps social*. C'est l'économiste français Canard qui, au début de ce siècle, a le premier systématisé cette conception. Quand un système d'impôts est ancien, toutes les situations s'y sont adaptées, toute la partie des répercussions qui est de nature passagère s'est définitivement accomplie; les profits se sont relevés du montant des impôts frappant le capital ou les dividendes; les salaires se sont accrus des taxes sur les objets de consommation, et les prix des marchandises eux-mêmes ont haussé de toute la part d'impôt qui les grève. Il en résulterait qu'un système ancien de taxes arrive à se répartir en quelque sorte de lui-même sur l'ensemble du corps social, de manière à peser à peu près sur chacun en proportion de ses revenus ou de ses dépenses.

Il y a une part de vérité dans le système de Canard ; cette part de vérité est même assez considérable quand il s'agit de taxes très multipliées et chacune assez modérée. Néanmoins, il s'en faut que ce système contienne la vérité absolue ; tout en en tenant compte, il serait déraisonnable d'y adhérer complètement et de croire que, parce qu'un système d'impôts est ancien, il est à l'abri de toute critique et doit l'être de tout remaniement.

Une première objection à faire à ce système de la diffusion considérée comme absolue, c'est qu'il suppose un État isolé ou du moins un groupe d'États ayant absolument le même système fiscal, sinon les capitaux du dehors, les ouvriers et les produits du dehors viennent troubler tout ce système de diffusion et le rendre incertain et incomplet.

Une seconde objection, c'est que les taxes sur certains biens

ou certains articles ou certains actes peuvent être tellement élevées que la production et la consommation de ces biens et articles et la passassion de ces actes en soient profondément et définitivement atteintes. Si l'on met une taxe de 50 p. 100 de la valeur locative des maisons ou logements dépassant une certaine importance, si vieille que soit cette taxe il n'en est pas moins vrai que les personnes riches, dans l'emploi à faire de leur revenu, se sentiront disposées à restreindre leur dépense en logement, à étendre leurs dépenses en objets n'étant pas aussi grevés, et que l'industrie du bâtiment s'en trouvera entravée. Si, d'un autre côté, l'ouvrier d'une grande ville doit payer pour consommer un hectolitre de vin une somme d'impôts égalant ou dépassant les frais même de production et de transport de cet hectolitre, ce qui est le cas actuellement à Paris, on aura beau dire, ce qui peut être approximativement vrai, que son salaire aura été augmenté d'autant, il n'en est pas moins certain que, dans l'emploi de son revenu, il sera porté à restreindre plus ou moins sa consommation de vin et à augmenter celle des objets moins taxés. Si chaque olivier, comme actuellement ou naguère en Tunisie, paie des taxes exorbitantes, si ancien que soit ce régime, on en plantera beaucoup moins et l'on n'entretiendra même qu'insuffisamment les anciennes forêts de ce plant existant dans le pays. De même, si pour l'achat d'une terre il faut payer 10 p. 100 du prix, si ancienne que soit cette organisation, les transactions en immeubles seront toujours beaucoup moindres qu'au cas où une taxe de ce genre n'existerait pas et à celui où elle serait trois ou quatre fois moins lourde[1]. De même encore, si les parcours de voyageurs en chemin de fer sont taxés de 25 à 30 p. 100, l'ancienneté de la taxe n'empêchera pas que la fréquence des voyages ne soit moindre que si cette taxe était beaucoup plus faible ou n'existait pas.

Ainsi, quoique la théorie de la diffusion d'un système d'im-

[1] Il faudrait, toutefois, un très grand abaissement du droit pour provoquer un accroissement considérable des transactions; un abaissement modique ne suffirait pas.

pôts ancien et de l'adaptation de la société à un ensemble traditionnel de taxes contienne une part de vérité, elle est loin de contenir toute la vérité. Elle tendrait à empêcher le redressement, la correction d'impôts mauvais ou excessifs qui peuvent porter à l'hygiène, au régime bien entendu de la vie, à la richesse nationale même, un préjudice considérable.

Ce qu'il faut retenir, toutefois, de cette conception, c'est qu'*un système d'impôts ne doit pas être profondément et soudainement transformé, à plus forte raison bouleversé à la légère. Il résulte, en effet, toujours une crise d'une modification profonde dans les impôts.* Ceux-ci ne doivent donc être même corrigés et rectifiés que graduellement, autant que possible avec le produit des plus-values budgétaires ou par l'établissement de taxes modérées, incontestablement mieux assises.

La modération est, en effet, la condition absolue d'un système d'impôts passable et relativement équitable. Chaque impôt isolé, surtout direct, dès qu'il cesse d'être modéré, devient d'une suprême iniquité par l'impossibilité d'évaluer exactement la matière imposable, les fréquents changements de valeur de celle-ci et les efforts inégalement heureux des divers contribuables pour échapper à une taxe trop lourde D'autre part, tout en ayant des impôts multiples, on ne peut les avoir tellement touffus et nombreux qu'ils nécessitent pour la surveillance de la production ou de la circulation de quasi chaque objet des frais, des formalités, des vexations et des entraves infinies. Un système d'impôts lourds est une des plus grandes causes de souffrance d'un peuple, et de ralentissement, sinon de l'arrêt, de son progrès, s'il n'est même une cause de recul.

En dehors des services essentiels, les sommes que la modération des impôts laisse aux citoyens sont en général beaucoup mieux employées par les particuliers, les associations libres, les groupements spontanés de toutes sortes, qu'ils ne l'eussent été, étant données les infirmités plus haut décrites des pouvoirs publics (voir pages 670 à 674 et 693 à 697), par l'État ou par les administrations locales. Les pays les plus prospères dans

l'histoire, les plus progressifs dans le présent, sont ceux qui, comme les Flandres autrefois, la Grande-Bretagne, la Belgique et les États-Unis aujourd'hui, offrent la plus faible relation des sommes prélevées par l'impôt à l'ensemble des revenus des habitants. Les pays dont le développement économique est le plus lent sont ceux, comme l'Italie contemporaine, pour ne pas parler des contrées musulmanes, où le montant des impôts atteint le taux le plus élevé par rapport au revenu total des contribuables. La France dans le passé, avec de très rares avantages de situation et de sol par rapport aux autres peuples civilisés, a toujours beaucoup souffert du poids des impôts; c'est encore une des causes qui ralentissent son progrès à l'heure présente et qui menacent le plus ses destinées futures [1].

[1] Nous n'avons pu, dans cet ouvrage, que donner des indications très générales sur l'impôt. Nous n'avons pas jugé qu'il entrât dans le sujet de ce livre de parler ici de la gestion des finances publiques, des emprunts, etc. Nous renvoyons le lecteur, pour ces questions, à notre *Traité de la Science des Finances*, sixième édition, 1899.

FIN DU TOME QUATRIÈME ET DERNIER

APPENDICE

M. G. Tarde, dont nous avons parlé, pages 729 et suivantes du 4e tome de cet ouvrage, nous écrit une lettre dont nous extrayons les passages suivants :

« Vous me reprochez d'avoir moi-même reproché injustement aux économistes l'oubli des idées d'*invention* et d'*imitation* (ajoutons de *croyance* et de *désir*) sans lesquelles les notions de capital, de travail et de valeur restent confuses et inexplicables. Vous me dites (p. 729) que mes manières de voir a cet egard, à tort présentées par moi comme neuves, « sont devenues courantes *depuis une dizaine d'années* en Autriche, en Allemagne » et que vous les avez exposées vous-même dès 1887. — Vous ne m'auriez certainement point, monsieur, fait cette observation si, en publiant en 1895 dans ma *Logique sociale* le chapitre où vous avez lu pour la première fois sous ma plume les théories en question, j'avais pris soin d'indiquer l'origine de ce chapitre. En réalité, il n'est que la reproduction d'une étude que j'ai publiée, il y a quelques années, dans la Revue de M. Gide, et cette étude elle-même n'était que le développement d'idées *très nettement indiquées* déjà par moi, en *1881*, dans la *Revue philosophique :* l'article était intitulé *De la psychologie en économie politique*. Vers 1884, en outre, dans la *Revue philosophique* j'avais publié un article intitulé *Darwinisme naturel et Darwinisme social*, d'où j'ai *extrait* les passages que vous avez cités sur la distinction du *travailleur* et de l'*inventeur*. — Or, à cette date tout au moins, n'étais-je pas fondé à dire que ma théorie de la valeur (consistant en *pesées* de *croyances* et de *désirs*, plus ou moins intenses, *ajoutés* ou *retranchés*), et ma conception du Capital-invention, du travail-imitation, étaient inédites?

« — Un mot encore. Nous sommes bien plus d'accord que vous ne pensez p. 727. Si vous prenez la peine de vous reporter aux pages 379 et suivantes de ma *Logique sociale*, vous y verrez que j'assimile à l'*invention* l'*association*, c'est-à-dire, je pense, en partie ce que vous appelez *combinaison*.

« — Veuillez, monsieur, bien comprendre ma pensée : j'ai en horreur les questions de *priorité* en matière d'idées, où elles sont à peu près insolubles, et où il y a tant de coïncidences sans emprunt. Mais je suis sensible au reproche d'avoir fait la leçon à des savants dignes de tout respect ».

TABLE DES MATIÈRES

CINQUIÈME PARTIE

La circulation des Richesses.

LIVRE IV

LE COMMERCE INTÉRIEUR ET EXTÉRIEUR

CHAPITRE PREMIER

LE COMMERCE INTÉRIEUR

LE PRIX. — SA NATURE. — LES PRIX DE GROS ET LES PRIX DE DÉTAIL

Le prix. — Définition du prix. — Influence de la monnaie et influence du crédit sur les prix. 1
Importance du prix comme facteur économique. — Il constitue le phénomène directeur de la production et de la consommation. 4
Les prix de gros et les prix de détail. — Raisons générales de l'écart entre eux. 6
Exemples d'écarts excessifs et pernicieux entre le prix de gros et le prix de détail. 10
Une cause spéciale du renchérissement des denrées au détail : l'excès du nombre des commerçants et la réduction de la clientèle de chacun d'eux. 16
De l'intervention de l'État dans le commerce de détail. 18
Les seuls correctifs efficaces des trop grands écarts entre les prix de gros ou les prix des matières premières et les prix de détail ou les prix des objets fabriqués : « les grands magasins » et les sociétés coopératives de toutes sortes. — Un exemple éclatant de société coopérative. 19
Principes sur lesquels reposent « les grands magasins ». — Leur efficacité. 25
Les devoirs de l'État relativement au commerce intérieur. 31

CHAPITRE II

LES ENTENTES OU COALITIONS ENTRE PRODUCTEURS

De la formation et des caractères divers des ententes entre producteurs. 35
Exemples de coalitions gigantesques de producteurs et des échecs qu'elles ont subies. 38
Les différentes catégories d'ententes entre producteurs : les *corners*, les *pools*, les *trusts* et les *kartelle*. 40
Les grands *trusts* américains : leurs vicissitudes. 43
Légitimité ou illégitimité des syndicats ou ententes de producteurs. — Les obstacles qu'ils rencontrent. 48
De la conduite à tenir par les gouvernements à l'égard des syndicats de producteurs : *pools*, *trusts*, *corners*, *kartelle*. 50
Antiquité et innocuité définitive des tentatives d'accaparement. . . 58
Prétention que les ententes entre producteurs doivent aboutir à la constitution de monopoles d'État. 64

CHAPITRE III

LE COMMERCE INTERNATIONAL. — LIBRE ÉCHANGE ET PROTECTION

Antiquité et priorité du commerce international. — Sa nécessité, d'une part ; sa fonction stimulante, de l'autre part. — Les formes primitives de ce commerce. 68
Importance relative du commerce intérieur et du commerce extérieur. 71
Les quatre grands avantages du commerce international. 72
Plus un pays est restreint comme territoire et comme population, plus la liberté commerciale internationale lui est utile. 82
Les objections faites à la pleine liberté commerciale. — Les arguments protectionnistes généraux 86
Arguments protectionnistes spéciaux. — Les peuples neufs ou encore peu développés et les industries naissantes ; les peuples jusque-là protégés et les industries existantes 89
Examen de la valeur respective des arguments pour et contre la liberté commerciale internationale. 97
Les traités de commerce. — Leurs avantages. — Les traités exclusifs. — Les conventions différentielles. — Les unions et les ligues douanières 107
De l'incidence générale des droits de douane. — Le régime des primes 117

CHAPITRE IV

DE LA DISTRIBUTION DES MÉTAUX PRÉCIEUX DANS LE MONDE. — LES PAIEMENTS INTERNATIONAUX. — LE CHANGE, SA NATURE, SES EFFETS

Les trois modes par lesquels les métaux précieux se distribuent entre les nations. 123
Du mécanisme par lequel les métaux précieux se proportionnent aux besoins des divers pays : le change. 129
La hausse du taux de l'escompte. Ses effets directs. 138

Les effets indirects de la hausse du taux de l'escompte. 141
Les variations du taux de l'escompte à la Banque d'Angleterre depuis 1880. — Facilité croissante des règlements internationaux. . 144
Cas de changes anormaux et où le pair ne peut pas se rétablir. — Les changes erratiques : pays ayant des étalons monétaires différents. 150
Second cas de changes erratiques : les pays à circulation de papier déprécié et à suspension, en fait, sinon en droit, du remboursement des billets en espèces ; le cours forcé. 153
Les très bas cours du change des pays à finances déréglées ne viennent nullement de la rareté des métaux précieux dans le monde. — Un pays pourrait théoriquement jouir d'une circulation relativement stable, dans certaines conditions, sans espèces métalliques. 158
De l'effet de la baisse des changes sur les relations internationales. — De la concurrence des pays à change déprécié avec les pays à change normal. 163
La doctrine de « la balance du commerce » ; démonstration de son inexactitude. 175
La balance économique est très différente de la balance du commerce. 182
Les divers cas d'excédent des importations sur les exportations ou réciproquement et leur signification. 186
Un pays peut faire abus de la monnaie métallique. — De l'épargne de cette monnaie. — Les *Clearing houses*. 189

SIXIÈME PARTIE

Théorie de la consommation et de l'usage des Richesses.

CHAPITRE PREMIER

LA CONSOMMATION. — L'ENTRETIEN. — CLASSEMENT DES DIFFÉRENTES CONSOMMATIONS

La consommation et l'usage des richesses rentrent dans la science économique. 195
De la consommation et des destructions de valeurs. 200
De l'entretien des objets. — De l'inégalité des différentes races à ce sujet 202
De la consommation en commun de certains biens. 205
En quel sens la consommation commande et dirige la production. 207
Des différentes catégories de consommations. 209

CHAPITRE II

L'ÉCONOMIE, L'AVARICE ET LA PRODIGALITÉ

Aspect général de l'économie, de l'avarice et de la prodigalité, au point de vue de leurs conséquences sociales. 214
Les deux importantes découvertes de la science économique en ce qui concerne l'économie et la prodigalité. 218

Le placement, sa nature; il constitue une des fonctions sociales les plus délicates et les plus considérables. 222
La destruction par négligence ou caprice d'objets utiles constitue une perte pour la société tout entière. — Effets passagers de la destruction. 224
Si utile qu'elle soit, l'épargne ne saurait être le but de la vie. — Les critiques de l'épargne. 226
L'ordre et la hiérarchie des consommations. 229
Le besoin de parure et d'ornement est le principal stimulant de la civilisation. — Importance du sentiment religieux et du culte à ce point de vue. 234

CHAPITRE III

LE LUXE

Les quatre usages que l'homme peut faire de l'augmentation de sa force productive. 237
La question du luxe est mixte, relevant à la fois de la morale et de l'économie politique. 239
Difficulté de la définition du luxe. 239
Les amis et les ennemis du luxe. 241
Évolution historique des consommations privées et du luxe. 246
Le luxe des temps primitifs : l'hospitalité, etc.; il comporte un grand gaspillage. 249
Le luxe moderne : première origine collective et religieuse. — Avantages du luxe moderne et sain. Ses caractéristiques. 252
Le luxe des temps de décadence et des couches décadentes. — Le luxe condamnable. 259
Avantages du luxe sain. 262
Préjugés économiques ou vulgaires sur le luxe. — La suppression du luxe restreindrait le progrès social et diminuerait indirectement, suivant toutes les probabilités, la production même et la qualité des objets communs. 263
L'influence stimulatrice du luxe. 266
La politique relative au luxe. — Les lois et les impôts somptuaires. . . 274

CHAPITRE IV

LA FONCTION SOCIALE DE LA FORTUNE

La fonction économique et la fonction sociale de la fortune. — Différence entre ces deux fonctions. — La richesse est à la fois un moyen de jouissance et un pouvoir d'administration. — Ce dernier caractère doit toujours prévaloir sur le premier. 282
La première fonction sociale de la fortune consiste à seconder la recherche du progrès et à contribuer aux expérimentations et essais que celui-ci exige. 285
La deuxième fonction sociale de la fortune consiste dans les œuvres de patronage et de philanthropie rémunératrice. 288
La troisième fonction sociale de la fortune consiste dans le patronage gratuit; les œuvres non rémunératrices. 295

CHAPITRE V

DES LOISIRS ET DES REPOS

L'accroissement des loisirs est un des principaux emplois que l'homme puisse faire de l'augmentation de sa force productive. 297
Le postulat de Stuart Mill et celui des socialistes en matière de loisirs. 299
Théorie que la diminution de la journée de travail accroît la production. — Examen de cette allégation. — Dangers d'une excessive intensité de travail. 305
Grandes diversités de l'intensité du travail suivant les races, les climats, les professions. — Nécessaire inégalité de la durée de la journée suivant les mêmes éléments. 308

CHAPITRE VI

L'ASSURANCE

L'assurance ; sa nature ; ses avantages. 311
Les inconvénients de l'assurance ; elle est une institution coûteuse ; elle porte à la négligence, aux fraudes et à l'augmentation des sinistres. 318
Origines et évolution des assurances. — Les branches les plus anciennes : les assurances maritimes et les assurances contre la maladie. . 323
Les assurances municipales. — Naissance et essor des assurances contre l'incendie. 326
Branches d'assurances plus récentes. — Les assurances sur la vie : influence des anciens emprunts d'États à ce sujet. 328
Conditions nécessaires pour l'application de l'assurance à une branche de sinistres. 329
Les assurances privées et les assurances d'État : mérites et inconvénients respectifs. — Proportions des sinistres pour les grandes et les petites assurances. 332
Raisons alléguées en faveur du monopole des assurances par l'État. — Insuffisances de ces raisons. 339
De l'intervention de l'État et d'une législation spéciale pour certaines catégories d'assurances ou d'assurés : les assurances contre les accidents, les maladies, la vieillesse. — L'assurance obligatoire contre les accidents du travail en Allemagne et autres pays. 349
Les assurances privées contre la maladie et le dénuement de la vieillesse. — Les sociétés de secours mutuels. 367
L'assurance obligatoire d'État contre la maladie en Allemagne. . . . 371
L'assurance obligatoire d'État contre le dénuement de la vieillesse et l'invalidité. — Le système allemand. 375
Coût probable d'un système général sérieux d'assurances officielles contre la vieillesse et l'invalidité. 378
Contributions de l'État, des ouvriers et des patrons dans le système allemand. — Le système danois. 383
Du système de la couverture ou de la capitalisation et du système de la répartition. — Mérites et inconvénients respectifs. 385
Défauts du système de la couverture ou de la capitalisation dans une assurance d'État. 394

Du système atténué des subsides donnés par l'État aux assurances ouvrières. 397
Du champ ouvert aux assurances privées et libres et de la meilleure exploitation du vaste domaine de l'assurance. 400

CHAPITRE VII

DES INTERRUPTIONS D'ÉQUILIBRE ENTRE LA PRODUCTION ET LA CONSOMMATION. LES CRISES COMMERCIALES

Caractéristiques des crises commerciales ou économiques. — Les deux natures diverses de ces crises : 1° les crises commerciales ou financières ; 2° les crises économiques générales. 404
Causes générales des crises commerciales. — Pourquoi celles-ci sont plus fréquentes dans le monde moderne. — Elles n'étaient, cependant, pas inconnues dans l'antiquité et au moyen âge. 407
Atténuation graduelle de l'intensité des crises commerciales et de leur action sur la société. 410
Ancienneté des crises commerciales. 415
Les crises commerciales locales : crises de disette. 418
Les crises économiques générales, crises dites d'abondance ou de surproduction. — Examen du problème de la surproduction générale ou partielle. 419
Classification des produits suivant l'extensibilité de leur débouché. — Marchandises à débouché assez rapidement extensible. 420
Deuxième catégorie de marchandises, celles dont la consommation n'est pas extensible ou peu extensible. 427
Examen de la première catégorie de crises. Les crises commerciales et financières : leurs causes et leur évolution. 430
Exemples de crises commerciales et financières. 433
Les crises se rattachant aux guerres et accompagnant ou suivant le rétablissement de la paix. 446
Les crises qui résultent de grandes perturbations monétaires 449
Les crises économiques générales ou crises de progrès dans la production : en quoi elles diffèrent des crises commerciales ou financières proprement dites 450
Prétention absurde que les crises résultent d'un défaut de direction unitaire dans la production. 452
Des remèdes ou des palliatifs aux crises. — Grande question de l'expérience héréditaire et de l'expérience individuelle. 453

CHAPITRE VIII

L'INDIGENCE. — LE PAUPÉRISME. — L'ASSISTANCE. — LES SANS-TRAVAIL

L'indigence. — Tendance de la plupart des écrivains à ne l'attribuer qu'à une seule cause. 456
L'indigence s'est rencontrée et se rencontre dans tous les temps et tous les pays, primitifs ou civilisés. 459
Les quatre principales causes de l'indigence. 462
De la proportion des indigents dans la société contemporaine. . . . 465

De l'assistance publique, facultative ou obligatoire. — Absence de base de cette dernière. 473
Examen de la loi des pauvres en Angleterre. — Inconvénients de la charité légale dans ce pays. 480
L'assistance aux États-Unis. — L'assistance légale obligatoire ne va pas sans une privation ou une mutilation de la liberté. 488
Abus des bureaux de bienfaisance en France. 491
Précautions qui s'imposent à l'assistance privée. 492
Le système d'Elberfeld. 494
Les sans-travail. — Le droit au travail. 496

SEPTIÈME PARTIE

De la population. — L'émigration. — La colonisation.

CHAPITRE PREMIER

POSITION DU PROBLÈME DE LA POPULATION. — LA DOCTRINE DE MALTHUS

Les deux points de vue principaux auxquels on peut considérer le problème de la population 507
Exposé de la doctrine de Malthus. 510
Les prédécesseurs de Malthus. — Partisans et adversaires. — Place occupée par l'école dans la science. 515
Inutilité ou insuffisants effets de la réduction de la prolificité dans un pays, si une réduction analogue ne se réalise pas dans la généralité des autres pays. 527
Circonstances générales actuelles qui préservent le monde d'un encombrement prochain et circonstances éventuelles qui pourront le garantir de l'excès universel de population. 530
Parabole des trois Malthus. 532
Calculs absurdes sur l'encombrement prochain du monde. 537
Examen de l'argument analogique de Malthus, tiré de la physiologie générale. 541
Examen de l'argument statistique de Malthus. — Insuffisance de ses renseignements statistiques. — Mesure de la tendance à l'accroissement de la population aux États-Unis, en Angleterre, en Allemagne, en Belgique. 546

CHAPITRE II

INFLUENCE RÉELLE DE LA CIVILISATION SUR LE MOUVEMENT DE LA POPULATION. LA CIVILISATION TEND A DIMINUER GRADUELLEMENT LA FÉCONDITÉ

Le critérium de la doctrine de Malthus : idées qu'émettait Malthus sur la population française et sur l'influence de la petite propriété. . . 572

Exemple du ralentissement du taux d'accroissement de la population en France, puis de l'arrivée de ce pays à la période stationnaire. . . 577
Causes du changement du taux de la natalité en France. 592
Démonstration de la tendance générale chez tous les peuples civilisés à l'amoindrissement de la natalité ; cet amoindrissement est en proportion de l'aisance et du développement des idées et des mœurs démocratiques. — La Belgique. 593
Même démonstration continuée : la Suisse. 602
Comparaison du taux de la natalité dans tous les pays d'Europe et de l'allure de ce taux depuis vingt ans. 603
La natalité dans les anciens États de l'Union américaine du Nord. . 611
La vraie loi de la population : la civilisation réduit considérablement la natalité. — Moyens proposés pour enrayer cette réduction. . . . 613
La civilisation amène un retard dans l'âge des mariages. — Conséquences de ce retard. — La mesure de la fécondité conjugale par âges. . . 618
Le mouvement féministe. — Influence qu'il peut exercer sur la natalité. 623
Cas des pays encore primitifs où l'excès de la natalité, relativement à la rareté des capitaux, entretient la gêne. 626
Les dangers économiques et moraux d'une population strictement stationnaire et d'une trop faible natalité. 627
Résumé de la doctrine sur la population. 631

CHAPITRE III

L'ÉMIGRATION ET LA COLONISATION

L'émigration, dans l'état présent du monde, est une des fonctions qui s'imposent à un peuple adulte et sain. 633
De la colonisation. — Sa fonction essentielle en économie politique. 639
Pays et races où la civilisation ne peut naître spontanément et qui doivent la recevoir par importation. — Dans nombre de cas, la civilisation, une fois importée, devra être maintenue par la continuation indéfinie d'une certaine direction extérieure. 642
Les particuliers ne suffisent pas à l'œuvre d'initiation des contrées barbares à la civilisation, ni à leur direction permanente. 646
La colonisation est un fait beaucoup plus complexe que la simple ouverture de débouchés commerciaux. — Elle implique l'action directe et méthodique d'un peuple civilisé sur un territoire étranger. 646
On ne doit pas laisser accaparer toutes les terres vacantes ou barbares par un ou deux peuples seulement. — L'absence de colonies peut équivaloir, un jour, pour un vieux peuple, à la séquestration. 649
Variété des avantages que les colonies bien conduites procurent à la mère patrie. 652
Des différentes sortes de colonies. — De leur administration. — La déportation. — Les compagnies à chartes ou les compagnies concessionnaires. — Les missionnaires. 657
Les dépenses de la colonisation. 661

HUITIÈME PARTIE

L'Etat. — Le Socialisme. — L'Impôt.

CHAPITRE PREMIER

L'ÉTAT. — SA NATURE. — SES FONCTIONS

Nature de l'État. — Ses deux pouvoirs de contrainte réglementaire et de contrainte fiscale. 665
Commencements et évolution de l'État. 668
L'État n'a aucune supériorité naturelle et nécessaire d'intelligence ou de moralité sur les autres éléments sociaux. — Absurdité des métaphores qui assimilent l'État dans la société au cerveau dans le corps humain. 670
L'État ne doit pas être confondu avec la Société. — Entre l'État et l'individu il y a les groupements libres de toutes sortes. 674
Les principales fonctions de l'État : 1° La fonction de sécurité, son étendue, sa suprême importance. 678
2° La seconde fonction de l'État : les services communs manifestement utiles qui ne peuvent être efficacement constitués sans le recours à la contrainte réglementaire ou à la contrainte fiscale 681
3° La troisième fonction de l'État : la fonction de conservation et d'amélioration des conditions générales d'existence et de bien-être de la nation. 683
4° La quatrième fonction de l'État : l'État organe et sanction du droit. — Nature et limites de cette sanction. 684
5° Cinquième fonction de l'État : contribution au progrès général de la civilisation. 688
Prétendue sixième fonction de l'État. La fonction d'exemple : l'État patron et patron modèle. 689
Motifs de modestie qui doivent s'imposer à l'État. 693
Une autre raison de limitation des attributions de l'État : la conservation intacte de la liberté de la nation et des citoyens. 697
L'État n'est pas l'agent général du progrès dans les sociétés humaines, il n'est et ne peut être qu'un auxiliaire. 699

CHAPITRE II

LE SOCIALISME

Définition du socialisme. 703
Les différentes sortes ou différents degrés du socialisme. 707
Résumé des développements antérieurs de cet ouvrage sur le socialisme. 709

Le socialisme intégral ou collectivisme n'a pas de loi de répartition. — La reconstitution d'une sensible inégalité des conditions s'opérerait sous le régime de Marx par le trafic des Bons de travail. 716
Manque de boussole et de direction de la production en régime collectiviste. 723
Il est faux que toute richesse vienne du travail. — La richesse vient, pour la plus grande partie, de l'esprit d'invention et de combinaison auquel se rattache étroitement le capital. 725
Le socialisme conduirait, en fin de compte, à un individualisme beaucoup plus effréné et plus stérile que celui qui existe dans la société actuelle. 734

CHAPITRE III

L'IMPÔT

Définition et nature de l'impôt. 736
Il résulte de la nature et de l'objet de l'impôt que tous doivent y contribuer, sans autre exception que celle des indigents, exception qui tient à la force des choses, non à une question de principe. 739
La spécialité et la généralité de l'impôt. — L'impôt personnel et l'impôt réel. 745
L'impôt proportionnel et l'impôt progressif. — Les quatre règles d'Adam Smith. — Ce que l'on appelle les facultés du contribuable. 748
Exemples historiques d'un système d'impôt progressif. 761
Prétendues atténuations de l'impôt progressif, leur inefficacité. . . 763
Stérilité relative de l'impôt progressif; autres inconvénients. . . . 766
L'unité et la multiplicité de l'impôt. 767
Comparaison du capital et du revenu comme base principale de l'impôt. 770
Les impôts directs et les impôts indirects. — Avantages et inconvénients de chacune de ces catégories d'impôts. 777
L'incidence et les répercussions de l'impôt. — Influence incalculable de la loi de substitution. 791
Le système de la diffusion de l'impôt. 796
Appendice 800

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES DU QUATRIÈME VOLUME

Un fascicule annexe contient la Table analytique des quatre volumes

IMPRIMERIE DE SAINT-DENIS. — M. BOUILLANT, 20, RUE DE PARIS.

Librairie GUILLAUMIN et Cie, rue Richelieu, 14, PARIS

Extrait du Catalogue

Traité de la science des Finances, par P. LEROY-BEAULIEU, 2 vol. in-8, 6e édition. Prix . . . . . **25 fr.**

L'État moderne et ses fonctions, par LE MÊME. 1 fort vol. in-8, 3e édition. Prix. . . . . **9 fr.**

Essai sur la répartition des richesses et la tendance à une moindre inégalité des conditions, par LE MÊME. 1 vol. in-8, 4e édition. Prix. . . . **9 fr.**

Le collectivisme, examen critique du nouveau socialisme, par LE MÊME. 1 fort vol. in-8, 3e édition. Prix. . . . . **8 fr.**

De la colonisation chez les peuples modernes, par LE MÊME. 1 fort vol. in-8. 5e édition. Prix . . . . . **12 fr**

L'Algérie et la Tunisie, 1 vol. in-8°, 2e édition. Prix. . . . . **8 fr.**

Nouveau Dictionnaire d'économie politique, publié sous la direction de LÉON SAY et de JOSEPH CHAILLEY. 2 vol. grand in-8. Prix, brochés . **55 fr.**
Demi-reliure, veau ou chagrin. . . . . **64 fr.**

Histoire financière de l'Assemblée Constituante, I. 1789, par CHARLES GOMEL. 1 vol. in-8. Prix . . . . . **8 fr.**

Cours d'économie sociale, par le R. P. CH. ANTOINE, S.J. 1 vol. in-8°. Prix . . . . . **9 fr.**

Dix jours dans la Haute-Italie. — Crédit populaire, épargne, coopération, par LÉON SAY, 2e édition, précédée d'une lettre de LÉON SAY et d'une réponse de EUGÈNE ROSTAND. 1 vol. in-18. Prix . . . . . **3 fr.**

Le Crime et l'École, par JACQUES BONZON, avocat à la Cour d'appel. 1 vol. in-18 Prix . . . . . **2 fr. 50**

Histoire des banques en France, par ALPH. COURTOIS, secrétaire perpétuel de la Société d'économie politique. 2e édition, avec un portrait de Law, d'après Rigaud, par SCHMIDT. 1 vol. in-8°. Prix. . . . . **8 fr. 50**

Annales de la Société d'Économie politique, publiée sous la direction de ALPH. COURTOIS, secrétaire perpétuel (tome VIII, 1869-1870). 2 vol. in-8° Prix, chacun . . . . . **9 fr**

A B C des changes étrangers, par GEORGES CLARE, traduit par G. MAUREL, attaché au Crédit Lyonnais. 1 vol. in-8° avec graphiques Prix . . . . **5 fr.**

Traité complet d'arithmétique théorique et appliquée au commerce, à la banque, aux finances et à l'industrie, par JOSEPH GARNIER, membre de l'Institut. 4e édition revue et augmentée, avec figures. 1 vol. in-8°. Prix **5 fr.**

Les Économistes classiques et leurs adversaires. L'économie politique et la politique sociale depuis Adam Smith, par RICHARD SCHULLER, docteur en droit. Traduction de l'allemand augmentée d'un appendice. 1 vol. in-18, broché. Prix . . . . . **2 fr. 50**

(*Fait partie de la Bibliothèque des Sciences morales et politiques.*)

SAINT-DENIS. — IMPRIMERIE H. BOUILLANT, 20, RUE DE PARIS — 12480

ÉCONOMISTES ET PUBLICISTES CONTEMPORAINS

TRAITÉ THÉORIQUE ET PRATIQUE

D'ÉCONOMIE POLITIQUE

PAR

PAUL LEROY-BEAULIEU

MEMBRE DE L'INSTITUT
PROFESSEUR D'ÉCONOMIE POLITIQUE AU COLLÈGE DE FRANCE
DIRECTEUR DE L'*Économiste français*

TROISIÈME ÉDITION

REVUE PAR L'AUTEUR

ANNEXE

TABLE ANALYTIQUE DES MATIÈRES

PARIS

LIBRAIRIE GUILLAUMIN ET Cie

Éditeurs de la Collection des principaux Économistes, du Journal des Économistes
du Dictionnaire de l'Économie politique,
du Dictionnaire du Commerce et de la Navigation.

RUE RICHELIEU, 14

1900

TRAITÉ THÉORIQUE ET PRATIQUE
D'ÉCONOMIE POLITIQUE

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

De l'état moral et intellectuel des populations ouvrières, et de son influence sur le taux des salaires. Un volume in-18. Paris, 1868, *Guillaumin et Cie* (Épuisé).

Recherches économiques, historiques et statistiques sur les guerres contemporaines. Un volume in-18. Paris, 1869. *Lacroix-Verbœckhoven.*

L'administration locale en France et en Angleterre. Un volume in-8. Paris, *Guillaumin et Cie*, 1872. (Épuisé.)

Le travail des femmes au XIXe siècle. Un volume in-18. Paris, 1873. *Charpentier.*

La question ouvrière au XIXe siècle. 2e édition. Un volume in-18. Paris. 1882, *Charpentier.*

Essai sur la répartition des richesses et sur la tendance à une moindre inégalité des conditions. 4e édition, 1897. Un volume in-8. Paris, *Guillaumin et Cie.*

De la colonisation chez les peuples modernes. 5e édition, sous presse. Un volume in-8. Paris, *Guillaumin et Cie.*

Traité de la science des finances. Tome I, Des revenus publics ; tome II, Du budget et du crédit public, 6e édition, 1899. Deux volumes in-8. Paris, *Guillaumin et Cie.*

L'Algérie et la Tunisie. Un volume in-8, 2e édition, 1897. *Guillaumin et Cie.*

Précis d'économie politique. Un volume in-18. 7e édition, 1900. *Delagrave.*

L'État moderne et ses fonctions, 3e édition, 1900. Un volume in-8, *Guillaumin et Cie.*

Le Collectivisme, examen critique du nouveau socialisme. 3e édition revue et augmentée d'une Préface. Un volume in-8. Paris, 1892, *Guillaumin et Cie.*

Un chapitre des mœurs électorales en France, en 1889-90. Brochure in-8. *Librairie Guillaumin et Cie* et *Librairie Chaix.*

IMPRIMERIE DE SAINT-DENIS. — H. BOUILLANT, 20, RUE DE PARIS. — 13135

ÉCONOMISTES ET PUBLICISTES CONTEMPORAINS

TRAITÉ THÉORIQUE ET PRATIQUE

D'ÉCONOMIE POLITIQUE

PAR

PAUL LEROY-BEAULIEU

MEMBRE DE L'INSTITUT
PROFESSEUR D'ÉCONOMIE POLITIQUE AU COLLÈGE DE FRANCE
DIRECTEUR DE L'*Économiste français*

TROISIÈME ÉDITION

REVUE PAR L'AUTEUR

ANNEXE

TABLE ANALYTIQUE DES MATIÈRES

PARIS

LIBRAIRIE GUILLAUMIN ET Cie

Éditeurs de la Collection des principaux Économistes, du Journal des Économistes
du Dictionnaire de l'Économie politique,
du Dictionnaire du Commerce et de la Navigation.

RUE RICHELIEU, 14

1900

TRAITÉ THEORIQUE ET PRATIQUE

D'ÉCONOMIE POLITIQUE

TABLE ANALYTIQUE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LES QUATRE VOLUMES

A

Abolition. — L'abolition de l'esclavage et ses résultats, I, 517.

Abstinence. — Voir au mot *Epargne.*

Accaparement. — Les ententes ou coalitions entre producteurs et les syndicats d'accaparement; leur nature, les obstacles qu'ils rencontrent, IV, 35 à 69. — Antiquité et innocuité relative ou définitive des tentatives d'accaparement, IV, 58 à 63. — Thalès de Milet, accapareur, IV, 59 à 60.

Accidents. — Répartition des diverses catégories d'accidents, I, 437, *id.* 438, note.

L'assurance obligatoire allemande contre les accidents, IV, 342 à 343.

Proportion des accidents professionnels en Allemagne, en Suède, en Finlande et en Norvège, IV, 352 à 354. — Les Sociétés libres françaises d'assurances contre les accidents, IV, 354. — L'assurance obligatoire contre les accidents en Allemagne, Autriche, etc., IV, 354 à 366

Voir aussi au mot *Assurance.*

Acier. — La baisse caractéristique du prix de l'acier prouve que les entrepreneurs ne peuvent retenir pour eux l'avantage des découvertes ou inventions, II, 205

Act. — L'*Act de 1844* sur la Banque d'Angleterre, III, 593. (Voir au mot *Banque.*) — Le *Bland Act*, le *Sherman Act.* (Voir aux mots *Bland*, *Sherman*, *Argent* et *Monnaies.*)

Action. — Le principe de la moindre action, I, 145.

Actions. — Leur utilité pour le développement de l'épargne, I, 283. — Les petites coupures d'actions, les actions privilégiées, services qu'elles peuvent rendre, I, 283.

Adaptation. — Difficulté d'adaptation des tarifs des salaires aux méthodes nouvelles, I, 429. — Nécessité d'adaptations sociales pour parer aux inconvénients des machines, I, 429; *id.* 438.

Adultérations. — Voir au mot *Sophistications.*

Age. — Les émigrants classés par âge, IV, 557. — Le retard dans l'âge des mariages en France, en Angleterre, en Prusse, IV, 618 à 620. — La fécondité conjugale aux différents âges, IV. 621 à 623.

Agricole (Crédit). — III, 395, Voir au mot *Crédit.*

Agricole (Production). — Son montant brut et net en France, I, 568; *id* 757.

Agricoles (Banques). — II, 607 à 616, *id.* 618 à 619. (Voir aussi aux mots *Coopération*, *Raiffeisen*, *Syndicats.*)

Agricoles (Machines). — Réfutation de l'allégation qu'elles n'augmentent pas la production, mais diminuent simplement la main-d'œuvre employée, I, 405.

Agricoles (Salaires). — Enorme écart des salaires agricoles d'un lieu à un autre, II, 249; *id.* 301. — Variation des salaires agricoles depuis 1700, II, 305 à 309. — Salaires des ouvriers nourris et non nourris, 308 à 309. — La productivité du

travail est la principale influence qui détermine les salaires des ouvriers agricoles, II, 310 à 311 — Le revenu moyen d'une famille agricole depuis 1700, II, 311, note. (Voir aussi au mot *Salaires*).

Agricoles (Syndicats). — Voir au mot *Syndicat*.

Agriculture. — Augmentation de la production agricole par les machines, I, 405. — La grande production dans l'agriculture, I, 469. — De l'ordre historique des cultures, I, 748. — Le revenu net foncier rural, I, 756 à 759 — Les salaires agricoles, I, 758. — De l'application aux progrès agricoles de la loi sur la valeur décroissante, I, 767. — Prévisions du chimiste Berthelot sur l'avenir de l'agriculture, I, 778 à 780

Rôle de la classe riche dans l'agriculture, I, 760 à 762; II, 29; IV, 286 à 288.

Le ralentissement de l'accroissement de la population chez les peuples civilisés est la cause réelle de la crise agricole, IV, 531.

Voir aussi aux mots *Culture, Propriété*.

Agronomiques (Progrès). — Voir au mot *Progrès*.

Airain (Loi d'). — **II, 253**; *id.* 254; *id.* 260; *id.* 261.

Aisance. — L'aisance et l'opulence tendent à restreindre le développement de la population, IV, 543 à 547; *id.* 549; *id.* 563; *id.* 571; *id.* 575 et 576; *id.* 592 et 593; *id.* 602; *id.* 608.

Alcool. — Légitimité de taxes énormes sur l'alcool, IV, 277. — Réduction récente de la consommation de l'alcool en Angleterre, IV, 278.

Alimentation. — Voir au mot *Nourriture*.

Allemagne. — Comparaison du nombre des fonctionnaires et des commerçants en Allemagne et en France, I, 182. — Nombre des professions en Allemagne. II, 481.

La coopération distributive en Allemagne, II, 585 et 586. — Les associations de crédit en Allemagne, II, 598 à 602; *id.* 606 à 613 (Voir aussi au mot *Coopération*.)

Budgets ouvriers et salaires en Allemagne, III, 229 à 232.

La transformation monétaire de l'Allemagne en 1873, III, 296.

La Banque de l'Empire allemand, III, 628 à 638. (Voir aussi au mot *Banque*.)

Les assurances communales en Allemagne au moyen âge, IV, 326; *id.* 333. — Proportion d'activité des assurances privées et des assurances officielles non obligatoires en Allemagne, IV, 334.

L'assurance obligatoire allemande contre les accidents, IV, 342; *id.* 352 à 359.

L'assurance obligatoire d'Etat contre la maladie et le dénuement de la vieillesse en Allemagne, IV, 371 à 378; *id.* 383 à 384; *id.* 390 à 394.

Le nombre des indigents en Allemagne, IV, 471.

Le système d'assistance dit d'Elberfeld, IV, 494 à 496

Les variations de l'effectif des mineurs depuis un quart de siècle en Allemagne, IV, 500 à 501.

L'accroissement de la population et la période de doublement en Allemagne, IV, 565 à 568.

Tableau de la natalité en Allemagne, IV, 605. — Fluctuation des taux depuis 1860, IV, 609 à 611.

Retard dans l'âge du mariage en Prusse, IV, 620.

Alliage (L'). — L'alliage dans les monnaies, III, 133.

Voir aussi au mot *Monnaie*.

Allmends. — Genre de propriété collective, I, 558. — Ils ne préviennent pas l'indigence, IV, 460.

Altruisme. — De l'altruisme et des sentiments altruistes en économie politique, I, 69, *id.* 71. — L'altruisme se montre surtout dans l'usage des richesses, I, 72. — Le principe de l'intérêt privé et celui de l'altruisme ne sont pas inconciliables; ils ont des sphères d'application différentes, I, 76; IV, 676 à 678.

Amé, administrateur et publiciste français. — IV, 112; *id.* 113.

Amélioration. — Les améliorations foncières, leur durée diverse, I, 581; *id.* 584. — La plupart seraient arrêtées par la suppression de l'héritage, I, 595. — Montant évalué des améliorations foncières dans le courant de ce siècle, I, 759. — Les améliorations foncières en Angleterre au XVIII^e^ siècle, I, 761 à 762.

Amendements. — Voir au mot *Amélioration*.

Amérique. — Voir aux mots

États-Unis, *Brésil*, *République Argentine*, etc.

Ameublement. — Le luxe des peuples modernes se porte surtout sur l'ameublement et le logement, IV, 240 et 241 ; *id.* 257.

Amortissement. — La perpétuité des capitaux grâce à l'amortissement, I, 228; II, 96 et 97.

Analyse (L') **industrielle** et la synthèse industrielle. — I, 364.

Andrew (Charles-M.), Publiciste anglais. — I, 42.

Angleterre. — Voir au mot *Grande-Bretagne*.

Annone romaine. — I, 42.

Antagonisme. — Examen de l'antagonisme entre les salaires et les profits, II, 285 à 289.

Voir aussi aux mots *Bénéfices*, *Profits*, *Salaires*.

Antiquité. — Les emplois industriels de l'or et les trésors des temples et des rois dans l'antiquité, chez les Grecs et les Perses, III, 187 à 189. — Le crédit fait dans l'antiquité par les nations les plus développées à celles qui l'étaient le moins, III, 397. — Les banques chez les anciens, III, 420 à 426.

Heureux effets des petits États dans l'antiquité, III, 428.

Voir aussi aux mots *Grecs* et *Perses*, ainsi qu'à *Monnaie*, *Or*, *Argent*, etc.

Appréciation. — Ce que l'on entend par l'appréciation des métaux précieux, or ou argent, III, 221. — III, 268.

Voir aussi aux mots *Or*, *Argent*, *Monnaie*, *Prix*.

Apprentissage. — Comment il influe sur les salaires, II, 335.

Approvisionnements. — Voir aux mots : *Accaparement*, *Capital*.

Arbitrage. — L'arbitrage en cas de grève, II, 455 et 456.

Arbitragistes. — Catégorie spéciale de banquiers, IV, 136 à 138. (Voir aussi au mot *Change*.)

Argent. — Production de l'argent, II, 43 et 44.

Ses propriétés pour la fonction monétaire, III, 112 à 122. — Recherches de Soëtbeer sur la production de l'or et de l'argent depuis 1492, III, 116 à 119. — Les emplois industriels de l'or et de l'argent, III, 160 à 164; *id.* suivant les différents pays, III, 167 à 168; *id.* particulièrement en France, III, 330, note. — Rapport de valeur du cuivre à l'argent dans l'ancienne Égypte, III, 166, note.

Rapports approximatifs de valeur de l'or et de l'argent chez les Grecs, III, 174 et 175. — Les causes du changement de ce rapport, III, 176 à 189. — Les trésors des temples et des rois dans l'antiquité, III, 188 à 189. — Les métaux précieux depuis la découverte de l'Amérique, production, dépréciation, III, 192 à 219. — Pour les détails de cette production et le *stock* restant, voir au mot *Or*.

Fluctuations incessantes du rapport de valeur entre l'or et l'argent dans les temps modernes, III, 245 à 307. — Les achats d'argent par le Trésor américain, III, 253 à 258. — Suppression de la frappe de l'argent dans l'Union latine, III, 259.

Proportions de l'or et de l'argent dans la production des métaux précieux depuis 1492, III, 239 à 241. — Du rapport de valeur entre les deux métaux, III, 241 à 307. — Absorption de l'argent par l'Orient, III, 289 et 290; *id.* 299 à 305.

Causes réelles de la déchéance monétaire de l'argent, III, 306 à 307. — L'abandon de l'argent comme étalon n'est pas la cause de la baisse générale des prix, IV, 315 à 320.

Fluctuations énormes de la valeur de l'argent lors de l'établissement et de la suppression du *Sherman Act*, III, 324 et 325.

L'effet des droits de garantie en France sur la consommation industrielle de l'argent, III, 330, note.

Hypothèse sur la valeur future de l'argent, III, 331 ; IV, 175.

Voir aussi au mot *Monnaie*.

Argentine (République). — Mauvais emploi du capital des banques d'émission, III, 483. — Les abus des banques dites *nationales* III, 685. — Énormité du papier-monnaie et dépréciation du change, IV, 154 à 156 ; *id.* 159 à 160 ; *id.* 174.

Aristocratique (Société). — Le luxe des temps aristocratiques : il comporte un grand gaspillage, IV, 249 à 253. — Les temps aristocratiques cessent quand, au lieu d'entretenir des serviteurs, on fait des commandes à des ouvriers du dehors, IV, 251 à 254.

Part du sentiment aristocratique dans les lois somptuaires, IV, 275.

Aristophane. — Cite, dans les *Grenouilles*, une application de la

loi monétaire, appelée actuellement loi de Gresham, III, 261 et 262.

Aristote. — Sur l'intérêt du capital, II, 72; *id.* 77. — Sur la valeur, III, 19; — IV, 59 et 60. — Sur l'accroissement de la population, IV, 515.

Armengaud (aîné). — Technicien français, auteur de *Meunerie et Boulangerie*, I, 173. — IV, 12; *id.* 18; *id.* 23.

Arméniens. — Leur habileté au commerce et aux affaires, I, 54.

Art. — Distinction de la science et de l'art en économie politique, I, 63. — Les œuvres d'art sont des capitaux, I, 249. — Les emplois de l'or et de l'argent dans les arts, III, 160 à 164; *id.* 167 à 168. — Ces emplois dans l'antiquité classique, III, 186 à 189.

Artels (Les). — Association de travailleurs en Russie, II, 565.

Artistes. — Enormes gains des artistes, et leurs causes, I, 159 et note; *id.* 679; *id.* 684; II. 333.

Artistique (Propriété). — I, 570.

Ascendante (Sève). — Voir au mot *Sève*

Asiatiques (Peuples). — Concurrence à redouter de ces peuples, IV, 354; *id.* 461 à 465. — De la possibilité de la colonisation par les peuples asiatiques, IV, 660 et 661.

Voir aussi aux mots *Chine, Japon, Indes.*

Asservissement. — L'accroissement des pauvres dans le système de l'assurance obligatoire, IV, 491.

Voir aussi au mot *Esclavage.*

Assignats. — III, 373 et 374.

Assistance publique. — Trop facile elle entrave la capitalisation, I, 287. — La loi sur l'assistance médicale en France, IV, 375.

Le système danois d'assistance publique, IV, 384 à 385.

Examen de la légitimité et de l'utilité de l'assistance légale obligatoire, IV, 473 à 480. — La commune est une très mauvaise base à un système d'assistance obligatoire, IV, 478.

La loi des pauvres en Angleterre, IV, 480 à 488. — L'assistance obligatoire mutile ou supprime la liberté individuelle et familiale, IV, 488 à 491.

Les abus des bureaux de bienfaisance en France, IV, 491 à 492.

Le système d'Elberfeld, IV, 494 à 496.

Les sans-travail, examen de la doctrine du droit au travail, IV, 496 à 506.

Voir aussi aux mots *Indigence, Pauperisme.*

Association. — La division du travail a tendance à se proportionner à l'esprit d'association, I, 363.

L'association est nécessaire et difficile pour les petits propriétaires, II. 13.

L'association entre gens de même métier est prohibée par la Révolution française et jusque vers le milieu du second Empire, II. 385 à 401.

L'association internationale des travailleurs, II, 417.

Mot curieux de Proudhon contre l'association, II, 624.

Les associations de capitaux et les associations de personnes, IV, 324.

Goût naturel de l'homme pour l'association, IV, 676 à 678.

Voir aussi aux mots *Coopération, Corporation, Sociétés, Syndicats, Trade's Unions.*

Assurances — Facilités qu'elles donnent à l'épargne, I, 283. — L'avilissement de l'intérêt déjoue les combinaisons d'assurances sur la vie, II, 471, note. — Les deux systèmes d'assurances sur la vie : la couverture et la répartition; graves défauts de ce dernier, II, 428 à 429, note. — Les sociétés américaines dites coopératives d'assurance sur la vie, leurs inconvénients, II. 429, note; *id.* IV, 389.

L'un des grands avantages du commerce international est de constituer une assurance mutuelle entre les nations. IV, 76 à 77.

L'assurance en général et ses applications, IV, 311 à 403.

L'assurance, sa nature, ses avantages, IV, 312 à 314. — Tout en étant utile, l'assurance est une combinaison coûteuse; elle prend plus au groupe entier assuré qu'elle ne lui rend matériellement, IV, 314 à 318. — L'assurance accroît le nombre des sinistres, IV, 318 à 320. — Mesures pour prévenir les fraudes, IV, 320 à 322.

Origines et évolution de l'assurance. IV, 328. — Les sociétés mutuelles et les sociétés capitalistes d'assurance, IV, 324. — Les assurances municipales, 326. — Naissance

les assurances libres contre l'incendie, IV, 327. — Branches d'assurance plus récentes, les assurances sur la vie, IV, 328.

Conditions nécessaires pour l'application de l'assurance à une branche de risques, IV. 329 à 332.

Les assurances privées et les assurances d'Etat; mérites et inconvénients respectifs, IV, 332 à 337. — L'assurance libre des classes riches, aisées et pauvres; celles-ci profitent plus que la première de ce genre d'assurance, IV, 335 à 338. — Raisons alléguées en faveur du monopole par l'Etat de toutes les assurances importantes; vanité de ces arguments, IV, 339 à 349. — Analyse des revenus et des dépenses des sociétés d'assurance contre l'incendie en France, IV, 340; *id.* 395. — L'assurance impériale allemande contre les accidents, IV, 342 et 343. (Voir aussi plus bas).

De l'intervention de l'État et d'une législation spéciale pour certaines catégories d'assurances ou d'assurés, IV, 349 à 352. — Le contrôle des assurances aux Etats-Unis, IV, 351. — La proportion des accidents professionnels, en divers pays, IV, 352 à 353. — Les sociétés libres françaises d'assurances contre les accidents, IV, 354. — Inconvénients de l'assurance obligatoire, IV, 354 à 356. — Organisation et fonctionnement du système allemand d'assurance obligatoire contre les accidents professionnels, IV, 356 à 359. — Le système de la couverture et le système de répartition, IV, 359. — L'assurance obligatoire contre les accidents du travail en Autriche, IV, 359 à 362. — La législation dans les pays scandinaves, IV, 363. — Situation de la même question en France, IV, 363 à 366.

Les assurances privées contre la maladie et le dénuement de la vieillesse, IV, 367. — Les sociétés de secours mutuels en France, IV, 367 à 371.

L'assurance obligatoire d'État contre la maladie en Allemagne, IV, 371 à 375. — Même assurance contre l'invalidité et la vieillesse, IV, 375 à 378. — Coût d'un système général sérieux d'assurances officielles contre la vieillesse et l'invalidité, IV, 378 à 383

Projet et base d'une caisse nationale d'assurance contre la vieillesse en France, IV, 380, note; *id.* 397 à 400.

Contribution de l'État, des ouvriers et des patrons dans le système d'assurances allemand, IV, 383 à 384. — Le système danois dit d'assurance populaire, IV, 384.

Le fonctionnement comparé du système de couverture et de capitalisation et du système de répartition, IV, 385 à 394. — Une correction nécessaire au système de la couverture, IV, 388. — Le système mixte suivi en Allemagne, IV, 390 à 393. — Ses dangers pour l'avenir, IV, 393 à 394. — Défauts particuliers du système de la couverture dans une assurance d'Etat, IV, 394 à 397. — Du système atténué des subsides donnés par l'Etat aux assurances ouvrières, IV, 397 à 400.

Champ ouvert aux assurances privées et libres, et non encore exploité, IV. 400 à 403.

Atelier. — Création de l'atelier, I, 298. — Opposition de l'atelier et de la fabrique. I. 444. — Les petits ateliers ne travaillant qu'à façon, I, 446.

Ateliers mécaniques. — Voir au mot *Machines*.

Atkinson (Édouard), statisticien américain. — Son mot frappant sur la production agricole et la rente de la terre, I, 770. — II, 41. note. — II, 315; *id.* 319; *id.* 325; *id.* 352; *id.* 360. — II, 485. — IV, 300.

Attrayant (Travail). — Exposé de cette théorie, I, 145. (Voir aussi au mot *Fourier*.)

Aucoc, jurisconsulte et publiciste français. III. 345.

Aulnis de Bourouill, économiste hollandais.—I, 265, note.—I, 572. — I, 582. — II, 23 et 24. — II, 151.

Auspitz (Rudolph) et **Richard Lieben.** — Sur les prix, I, 89.

Australie. — Abus et catastrophes des banques d'Australie, III, 492; *id.* 495

Voir aussi aux mots *Or* et *Argent*.

Autonome. — (Le producteur) I, 293. (Voir au mot *Producteur*.)

Les tarifs autonomes (de douanes), leurs inconvénients, IV, 105 à 106.

Autriche. — L'assurance obligatoire contre les accidents en Autriche, IV, 359 à 362.

Le taux de la natalité en Autriche, IV, 605 à 609

Autrichienne (École). — Son originalité en économie politique ; intérêt de ses recherches et de ses observations, I, 67 ; *id.* 80 ; *id.* 186 ; *id.* 199 ; *id.* 200 ; *id* 246 ; *id.* 490. — II, 140, note ; *id.* 291. — III, 16 ; *id.* 21 ; *id.* 29. — La théorie autrichienne de la valeur, III, 16 à 44.

Voir aussi aux mots *Valeur*, *Capital*, *Menger*, *Bœhm Bawerk*, *Wieser*.

Auxiliaires (Les professions). — Voir au mot *Profession*.

Avarice. — L'avarice, l'économie et la prodigalité, IV, 214 à 236. — Description de l'avarice, IV, 216. — Elle est souvent destructive de richesses, IV, 217. (Voir aussi au mot *Economie*.)

Avenel (Vicomte d'), publiciste français. — I, 616, note. — I, 747. — IV, 27 ; *id.* 28 ; *id.* 29 ; *id.* 30 ; *id.* 36.

Aztèques (Les). — I, 381.

B

Babled, publiciste français. — IV, 40 ; *id.* 45 ; *id.* 46 ; *id.* 51 ; *id.* 52 ; *id.* 57 ; *id.* 61.

Bagehot, économiste anglais. — Il met en lumière l'influence des hommes exceptionnels et de l'esprit d'imitation, I, 312, note. — I, 344. — Sur les avantages des jeunes maisons audacieuses, relativement aux vieilles maisons enrichies, I, 460 ; id. 658 ; III. 392.

Sur le crédit, III, 387 ; *id.* 388 ; *id.* 390 ; *id.* 391 ; *id.* 392 *id.* 395 ; *id.* 403 ; *id.* 425 ; *id.* 428 ; *id.* 433 : *id.* 435 ; *id.* 475 et 476 ; *id.* 491 et 492 ; *id.* 497 et 498 ; *id.* 500 ; *id.* 511 et 512 : *id.* 514 ; *id.* 552 ; *id.* 579 ; *id.* 580 ; *id.* 587 ; *id.* 599 ; *id.* 604 ; *id.* 605 ; *id.* 622 ; *id.* 662 ; *id.* 663 ; *id.* 664 ; *id.* 668. — Sur le rôle des banques en temps de crise, IV, 441 et 442. — IV, 445 — Sur la puissance sociale de l'imitation, IV, 730, note.

Bail. — Durée variable des baux, I, 582, note, et II, 23, 24.

Voir aussi aux mots *Fermage*, *Fermier*.

Balance du commerce. — Examen de la doctrine dite de ce nom ; son inexactitude, IV, 175. — Preuves à l'encontre tirées de l'Angleterre, de la France, et autres contrées, IV, 176 à 179. — Raisons de l'excédent des importations sur les exportations dans les vieux pays riches, IV, 179 à 180. — La balance des paiements est très différente de la balance du commerce, IV. 182. — Eléments divers de la balance des paiements, IV, 182 à 185. — Cas divers de l'excédent des importations sur les exportations et réciproquement, et leur signification IV, 186 à 189.

Banque. — Caractères des premiers établissements de banque, III, 402. — Les banques de dépôts chez les anciens, III, 422 ; *id.* 429.

L'origine des banques est dans le change des monnaies, III, 425. — Les premières opérations des banques ne furent pas des opérations de crédit, III, 429.

Opérations normales des banques, III, 429 à 431.

Description des premières banques du moyen âge et des temps modernes, les banques de virements et de dépôts, III, 432 à 440.

La monnaie de banque, sa supériorité sur la monnaie réelle, III 436. — La Banque de Hambourg et le *mark banco*. III, 438.

L'évolution des banques les amène à faire des opérations de crédit III, 441 — L'emploi des dépôts, III, 442. — Le papier de commerce III, 442 — Mécanisme du crédit commercial, le billet à ordre, III 444. — La lettre de change, III, 447. — Conditions rigoureuses des engagements commerciaux, III, 449 à 450.

L'escompte commercial constitue la principale fonction des banques ordinaires, III, 450. — Les deux dégénérescences de l'escompte : les lettres de change des consommateurs, le papier de complaisance ou de circulation, III, 453 à 456. — Le chèque, sa nature, sa fonction, le chèque barré, III, 456 à 458.

Le billet de banque, ses origines, III, 459. — Les billets de banque et leurs analogues dans la Chine du moyen âge, III, 459 à 462 ; *id.* dans le Japon féodal, III, 462.

Utilité du billet de banque pour le détenteur et le banquier, même au cas où le billet est couvert par l'encaisse métallique, III, 462 à 467. — Avantages directs et indirects du billet de banque pour le public en général, IV, 467. — Caractères essen-

tiels du billet de banque et conditions nécessaires à une circulation régulière de billets, III, 468 à 474. — Le billet de banque répand le crédit de la banque et vulgarise les opérations de banque perfectionnées, III, 474 à 476.

Les banques ne sont pas faites pour distribuer toutes les natures de crédit, III, 477. — Différences entre la situation du capitaliste et celle du banquier, III, 480. — Ces caractères doivent régler les emplois des banques, III, 481. — Elles doivent posséder peu d'immeubles, III, 482 — Du placement en fonds étrangers du capital des grandes banques, III, 483.

Division des banques en quatre catégories principales, III, 484. — Les banques qui sont les caissières du commerce, III, 485. — Mauvaise pratique de la Banque d'Espagne, III, 488. —Les banques générales de dépôts, III. 489. — Les banques qui commanditent directement l'industrie et l'agriculture ; périls auxquels elles sont exposées, III, 492 à 495. — Dissimulation des commandites des banques, III, 493 et 494.

Evolution de l'industrie banquière, III, 496. — Le système naturel de banque, III, 498. — Comparaison des banques par actions et des banquiers privés, III, 499 à 505 — Les succursales des banques, III, 505. — La publication de leur bilan par les banquiers individuels, III, 507.

Les banques d'Ecosse, leur origine III, 508. — En quoi elles sont une relative application du système naturel de banque, III, 509 à 511. — Fondation successive de ces banques, III, 510. — L'émission des billets par ces banques devança et attira les dépôts, III, 511 à 512. — Fusions nombreuses de ces banques, III, 513. — Importances des services rendus par ces banques, elles forment le premier type des banques rurales, III, 515 à 520. — La circulation des billets des banques, une fois établie, est plus stable dans les campagnes que dans les villes, III, 517. — Émission actuelle des banques d'Ecosse, III, 516 ; *id.* 597.

Les anciennes banques des États-Unis, notamment du Massachusetts, III, 520. — Popularité des placements en actions de banque dans ce pays, III, 523. — Organisation actuelle des banques nationales aux Etats-Unis, III, 524. — Epanouissement et énorme développement des banques américaines, III, 528. — Enormité de leurs dépôts et de leurs prêts, III, 529. — Les « banques des Etats », III. 530. — Etude des bilans, des ressources et des placements des banques américaines, III, 531. — Ressources et activité réunies de tous les établissements de crédit aux Etats-Unis en 1891, III. 540 à 543. — Les sinistres des banques américaines, III, 543. — Entraves à l'émission des banques nationales ; charges grevant les banques, III, 546. — Nécessité d'une réforme de la circulation aux Etats-Unis, III, 549 ; *id.* 558. — Comparaison de l'activité banquière aux Etats-Unis et en France, III, 550 à 552. — Même comparaison pour les sinistres des banques, III, 552. — Les billets d'Etats aux Etats-Unis, nécessité de les supprimer, III, 554 à 559.

Origine de l'idée de réglementer et concentrer l'émission des billets de banque, III, 560 à 562. — Raisons alléguées en faveur de cette réglementation et concentration, III, 563. — Différences essentielles entre le billet de banque et la monnaie, III, 563 à 566. — Encaisse et circulation des *Joint Stook Banks* et des banques privées dans le Royaume-Uni, III, 565, note.

Les banques ne peuvent élever arbitrairement leur circulation, III, 566. — Conditions requises pour une bonne circulation, III, 570. — Publication des bilans des banques, III, 572. — La circulation des billets est d'autant plus solide qu'elle comporte plus de petites coupures, III, 573. — Décomposition de la circulation américaine suivant les coupures, et durée moyenne de chacune, III, 575 ; *id.* 654 à 659.

Les risques de demandes soudaines de remboursements des billets, III, 573. — Ces risques sont moindres que ceux du retrait des dépôts, III, 577 ; *id.* 662. — Le cas de révolution et de guerre, III, 578 — Le cas des paiements à effectuer à l'extérieur, III, 581.

Les rapports de l'État avec les banques ; origine des banques privilégiées, III, 583.

Origine de la *Banque d'Angleterre*, III, 586. — Nature de son privilège, III, 588. — Le *Banking Principle* et le *Currency Principle*, III, 590 à 591 ; *id.* 603. — L'*Act de 1844*, III, 593 — Etat actuel des banques d'émission dans le Royaume-Uni, III, 595 à 598. — Critiques diverses de l'*Act de 1844*, III, 599. — Fonction actuelle de la Banque d'Angleterre ; son rôle d'institution de crédit s'amoindrit chaque jour. III, 602. — Elle tend à ressembler de plus en plus aux anciennes grandes banques du moyen âge, III, 604. — Le régime général et l'importance des banques dans la Grande-Bretagne, III, 606 à 608. — Importance des dépôts dans les banques anglaises, III, 607 à 608. — Proportions des divers moyens de règlement, lettres de change, chèques, espèces, dans le mouvement d'une banque anglaise, III, 608.

Le *Clearing house* ou *Chambre de compensation*, III, 608. (Voir au mot *Clearing house*.)

Faible quantité de monnaie et de billets avec laquelle l'Angleterre pourvoit à ses immenses transactions ; comparaison avec la France, III, 609 et 610.

La Banque de France ; les caisses qui l'ont précédée, III, 610 à 613. — Sa fondation ; origine de son privilège, III, 613 à 616. Les banques d'émission dans les départements, III, 616 à 619. — Timidité commerciale de la Banque de France ; ses rapports avec le Gouvernement, III, 619. — La Banque de France n'est qu'accessoirement une institution de crédit, III, 622. — Comparaison avec les banques diverses en France III, 623. — La Banque de France est surtout une caissière, III, 623. — Proportion des virements, billets et espèces dans l'ensemble de ses mouvements, III, 626. — Elle tend à ressembler aux anciennes grandes banques du moyen âge, III, 626. — Les prêts d'espèces métalliques faits par la Banque de France à la Banque d'Angleterre, III, 592 ; *id.* 602 ; *id.* 645.

Les banques d'Etat, la Banque de l'Empire allemand et les banques d'Etat qui l'ont précédée, III, 628. — Constitution et administration de la *Reichsbank*, III, 633. — Faible quantité de billets qui suffit à l'Empire allemand III, 657.

Inconvénient d'une banque d'État, III, 638.

La nature et les vices du projet de banque nationale de Ricardo, III, 639 à 646. — Applications partielles du plan de Ricardo ; la Trésorerie des Etats-Unis, III, 646 à 648.

La Banque impériale de Russie, III, 648 à 651.

Causes qui peuvent faire présenter les billets de banque au remboursement, III, 652. — Les petites coupures de billets de banque restent plus longtemps dans la circulation que les grandes, III, 654. — Proportion des diverses coupures de billets à la Banque de France, aux banques américaines, à la Banque de l'Empire allemand, III, 655 à 658.

Conditions requises pour l'escompte des effets ; limites des échéances, III, 659 à 660. — Nombre de signatures exigé pour l'escompte, dans divers pays, III, 660 à 662.

Caractère particulièrement précaire de certains dépôts dans les banques, III, 662. — L'intensité du passif des banques et le maximum de l'appréhension, III, 663 à 667. — Dépôts des gouvernements ou des banques étrangères à la Banque d'Angleterre, III, 664 à 665. — Les « banques de banquiers » ne doivent pas se livrer aux opérations des banques ordinaires, III, 666. — Procédés empiriques pour garantir l'émission des banques ; prétendue et fausse règle du rapport du triple de l'émission à l'encaisse, III, 667 à 671. — Situation des principales banques d'émission en 1894, III, 665, note ; *id.* 668 à 673. — Sous le régime de la suspension des paiements en espèces, le grossissement de l'encaisse des banques a une importance restreinte, III, 673. — Exemple de la Banque d'Espagne, III, 674 à 676 — Les dépôts de fonds publics du Trésor garantissent mal une circulation, surtout de papier non remboursable, III, 676. — Les prêts faits par les banques aux gouvernements constituent le plus grand danger pour les banques et pour tout le système financier du pays, III, 677. — Exemple de démence en cette matière : les arrangements du gouvernement espagnol avec la Banque d'Espagne, III, 682 à 686.

Effets de la hausse du taux de l'escompte. et variations de ce taux, IV, 138 à 150. (Voir aussi aux mots *Change*, *Escompte*.)

Les banques et le cours forcé, IV, 153 à 158.

Les bilans des banques avant, pendant et après les crises commerciales et financières, IV, 437 à 439. - Rôle des banquiers dans les crises commerciales, IV, 440 à 444.

Banques agricoles. — II, 607 à 616. (Voir aussi aux mots *Coopération*, *Raiffeisen*.)

Banques populaires. — II, 598 à 623. (Voir aussi au mot *Coopération*.)

Barbares. — Voir au mot *Primitives* (*Populations*), *Pasteurs*, etc.

Barbarie. — L'attribution des successions à l'Etat ramènerait en quelques générations le genre humain à la barbarie, I, 599.

Bastiat, économiste français. — Il s'est peu occupé de la nature. I, 126. — Son erreur sur la gratuité des biens naturels, I, 127. — I, 153. — I, 505, note. — I, 688. — I, 706. — Superficialité de sa réfutation de Ricardo. I, 716; *id.* 719, *id.* 741. — IV, 230; *id.* 231. — IV, 502. — IV, 520. — IV, 730.

Batbie, économiste et jurisconsulte français. — IV, 51.

Bâtiment (Industrie du). — Allégation inexacte qu'elle est absolument stationnaire, I, 411. — Bourse des salaires dans l'industrie du bâtiment, II, 313.

Voir aussi aux mots *Entrepreneur*, *Fermier*, *Immobilière*, etc.

Baudrillart (Henri), économiste, et moraliste français. — IV, 260.

Bazin (Hervé), économiste français. — IV, 498.

Bebel, socialiste allemand. — I, 91. — Son opinion sur la rotation du travail, I, 150; *id.*, 371.

Belgique. — De la production des mines en Belgique, II, 33 et 34. — Comparaison du produit net et des salaires dans les mines belges, II, 59 et 60.

La coopération socialiste et la coopération catholique en Belgique, II, 579 à 583.

La Banque de Belgique, III, 668, *id.* 669; *id.* 671.

Les variations de l'effectif des mineurs occupés en Belgique depuis un quart de siècle, IV, 498 à 500.

L'accroissement de la population et la période de doublement en Belgique, IV, 568. — De la diminution de cet accroissement, IV, 593 à 602. — Tableau des naissances depuis 1836, IV, 594 et 595. — Distinction entre les provinces wallonnes et les provinces flamandes, IV, 596 à 602. — Tableau à ce sujet, 600 et 601. — Comparaison avec les divers pays, IV, 605 à 609.

Bellom (Maurice), publiciste français. — IV, 352; *id.* 363.

Bénéfice. — Le bénéfice est normalement la mesure du service rendu à la société, II, 141. — Les bénéfices exceptionnels de certains entrepreneurs viennent de la supériorité de leurs combinaisons et de l'abaissement de leurs prix de revient ou de l'amélioration de la qualité, II, 194 et 200. — Ces bénéfices ne sont pas acquis aux dépens de la société, II, 200 à 205. — Ils sont essentiellement précaires, II, 209. — Tendance à la baisse des profits moyens, II, 212.

Les bénéfices proviennent des facultés propres au patron, non d'un surcroît de travail des ouvriers, II, 516 à 518.

Les bénéfices des « grands magasins » de nouveautés comparés aux chiffres d'affaires, IV, 27.

Voir aussi aux mots *Entrepreneur*, *Profit*.

Bénéfices (Participation aux). — Voir au mot *Participation*.

Bentham, publiciste anglais. — Frivolité de ses conceptions, IV, 685 et 686.

Bentzon (M^me^), publiciste française. — IV, 293 et 294. — Sur l'assistance publique à Boston, IV, 489 à 491.

Bert (Paul), écrivain français. — II, 81, *id.* 83.

Berthelot, chimiste français. — Ses prévisions sur l'alimentation et l'agriculture, I, 767; *id.* 769; *id.* 770. — I, 778. — II, 42, note. — IV, 537. — IV, 540.

Bertillon (Feu le D^r^), statisticien français. — IV, 547; *id.* 556; *id.* 557; *id.* 626.

Bertillon (Jacques), statisticien français. — IV, 422 à 423.

Besant (Miss), publiciste anglais malthusien. — IV, 519; *id.* 617.

Besoins. — Les besoins hu-

mains, I, 99. — Essais de classification des besoins, I, 104. — Leur infinie diversité, I, 105. Le besoin d'exceller et de parure, I, 107. — L'extensibilité des besoins ; très grande importance de ce phénomène en économie politique, I, 108. — La satiabilité de chaque besoin et la loi de l'utilité décroissante, I, 109. — L'importance économique de l'extensibilité des besoins prouvée par la colonisation, I, 111. — La concurrence des divers besoins entre eux, la loi de substitution, I, 112. — Le rôle de l'esprit d'imitation, de l'habitude et de l'hérédité dans l'extension et la fixation des besoins humains, I, 112. — Rôle de l'extensibilité des besoins humains relativement aux machines, I, 414.

Concurrence des besoins entre eux suivant leur importance et le degré de satisfaction déjà reçu, III, 35 à 40.

Défaut des classifications des besoins humains, IV, 230 à 233.

Importance suprême du besoin de parure, IV, 231. — Grande importance du besoin de variété, IV, 231 à 234.

La concurrence des divers besoins et désirs entre eux entrave l'accroissement de la population en civilisation, IV, 549

Différence entre les besoins collectifs, les besoins généraux et les besoins communs, IV, 682.

Voir aussi aux mots *Satiabilité des besoins*, *Variété des besoins*.

Bessemer, inventeur anglais. — L'acier Bessemer, I, 426 — Calcul sur les bénéfices de l'inventeur et les bénéfices de la Société, I, 569 ; — *id.* I, 685. — II, 197 à 198.

Bêtes (de somme ou de trait). — Ce sont les premières machines, I, 380. — La civilisation n'a pu se développer là où elles n'ont pas pénétré, I, 381. — La quantité pourra s'en beaucoup réduire avec les progrès de la mécanique, I, 381, note.

Bienfaisance (**Bureaux de**). — IV. 468 à 470.

Biens. — Le mot *Biens* opposé au mot *Richesses*, I, 99. — Théorie de Karl Menger, I, 186, note. — Les *biens* qui sont un capital au point de vue subjectif et personnel, non au point de vue objectif et national, I, 193.

Billet à ordre. — III, 444 à 447.

Billets de banque. — Ils sont les auxiliaires de la monnaie, III, 409. — Leur nature, leurs origines, III, 459 à 476. — Différences essentielles entre le billet de banque et la monnaie, III, 563 à 566. — Proportion des divers éléments de règlement, chèques, billets, espèces dans une banque anglaise, III, 608. — Proportion des virements des billets et des espèces dans les opérations de la Banque de France, III, 625 à 626. — Les billets de banque tendent à n'être plus que les signes représentatifs de la monnaie métallique, III, 627.

Voir aussi aux mots *Banque*, *Clearing house*, etc.

Billets d'Etat. — Les billets d'Etat (*Greenbacks* et autres) aux Etats-Unis, inconvénients d'une circulation de billets d'Etat, III, 549 ; *id.* 554 à 559

Billon. — III, 133 ; *id.* 134 à 136.

Voir aussi au mot *Monnaie*.

Bimétallisme. — III, 174. — Recherches sur le bimétallisme chez les anciens. Grecs et Perses, 175 à 189. — La dépréciation de la monnaie est le but principal que poursuivent les bimétallistes, III, 291. — Contradictions de l'argument des bimétallistes au sujet de l'Inde, III, 329, note.

Le bimétallisme international est une combinaison enfantine, III, 332 à 341. — Il aboutirait actuellement à l'étalon unique d'argent, III, 339 à 341.

Voir aussi aux mots *Étalon*, *Or*, *Argent*, *Monnaie*.

Biologie. — Influence qu'on invoque en son nom sur l'économie politique, I, 63, note. — Absurdité de certaines comparaisons biologiques en ce qui concerne l'Etat, IV, 671 et 672.

Blanc (Louis), socialiste français. — I, 317. — II, 547. — IV, 700.

Bland Act. — III, 253 à 258. — III, 329.

Blanqui, économiste français. — I, 435. — I, 461. — IV. 520 ; *id.* 521.

Blé. — Loi de Gregory King sur le prix du blé, I, 87, note — Le prix détermine l'étendue de la culture du blé, I, 705. — Variations du prix du blé au XVII^e^ et au XVIII^e^ siècle, I, 748 ; *id.* 760 — Comparaison des salaires suivant les régions et des prix du blé, II, 247 ; *id.* 298 à 301. — Rapprochement des salaires et des prix du blé, depuis 1700, II, 306 ; *id.* 311, note.

Énorme augmentation récente de la production du blé dans le monde, III, 312 à 313.

Traitements sur la base du prix du blé stipulés sous la Révolution pour les membres du Corps législatif et ceux de l'Institut, III, 346.

Ecarts entre le prix du blé et le prix du pain I, 172; IV, 12 à 15; IV, 24 à 26.

De l'influence des droits de douane à l'importation sur le prix du blé à l'intérieur, IV, 117 à 119.

Accroissement de la consommation du blé par tête en France, IV, 420.

Voir aussi aux mots *Alimentation, Boulangerie, Nourriture, Pain, Prix.*

Block (Maurice), économiste français. — I, 10. — I, 69. — I, 211, note. — I, 326, note. — I, 328, note. — III, 19. — III, 607. — III, 631. — IV, 256. — IV, 315; *id.* 320. — Sur les assurances en Allemagne, IV, 374; *id.* 375; *id.* 384. — IV, 471. — Sur la population, IV, 525; *id.* 526. — IV, 719; *id.* 722.

Bodio, statisticien italien. — IV, 603; *id.* 604; *id.* 611; *id.* 618; *id.* 620; *id* 624; *id.* 625; *id.* 637

Boeckh, archéologue allemand. — II, 147.

Boehm Bawerk (de), économiste autrichien. — Sa théorie du capital, I, 186; *id.* 199; *id.* 210; *id.* 211; *id.* 212; *id.* 246. — III, 16.

Boehmert, économiste et statisticien allemand. — II, 510; *id.* 535. — IV, 471.

Boisguillebert. — I, 106. — Son *Traité des grains* contient l'embryon de la théorie de *la Rente de la terre*, I, 704; *id.* 705.

Boissier (Gaston). — Savant et écrivain français, IV, 295.

Bon Marché (Le). Magasin de nouveautés.

Voir au mot *Magasins* (*Grands*).

Bons. — Les *bons du Trésor*, pourquoi ils rapportent peu, II, 86; *id.* 122.

Bossuet. — I, 545.

Boucherie. — Difficultés que rencontre la coopération dans la boucherie, II, 596.

Voir aussi au mot *Coopération*.

Boulangerie. — Abus dans l'industrie et le commerce de la boulangerie, I, 172; IV, 12 à 15. — Excès du nombre des boulangers à Paris, et ses conséquences, IV, 16 à 18. — Un exemple de boulangerie coopérative prospère et de son influence, IV, 23 à 25.

Voir aussi au mot *Coopération*.

Bourgeoisie. — Utilité sociale et économique de ce que l'on appelle la bourgeoisie, I, 612. — Sa fonction sociale importante pour le placement et pour l'épargne, IV, 221 à 226.

Voir aussi aux mots *Capitalistes, Classes, Entrepreneurs, Patrons, Propriétaires*.

Bourse. — De l'influence considérable des bourses sur la capitalisation et sur le taux des prêts, II, 129.

Bourse du Travail. — IV, 506.

Bourses (ou subsides). — Les bourses et l'enseignement professionnel déprument les salaires, II, 336.

Bourses d'instruction générale. — Déplorables effets sociaux de la multiplicité de ces bourses, IV, 618, note.

Brassey (Lord). — Auteur de *Work and Wages*, II, 352; *id.* 366; *id.* 495.

Brelay, économiste français. — II, 510.

Brentano, économiste allemand. — Sa théorie du salaire et de l'entretien des travailleurs, II, 255; *id.* 371; *id.* 374; *id.* 376; *id.* 377; *id.* 379. — II, 480.

Brésil. — Grande production d'or au Brésil vers le milieu du XVIII[e] siècle, III, 197; *id* 274, 275. — Mauvais emploi du capital des banques d'émission, III, 483; *id.* 677. — Traité de commerce exclusif entre le Brésil et les Etats-Unis d'Amérique, IV, 114 à 115.

Brevet. — Les brevets d'invention, I, 570.

Broglie (Duc Victor de), homme d'Etat et publiciste français. — IV, 96; *id.* 102. — Sa définition de l'impôt, IV, 738 et 746.

Brouillet, publiciste français. — IV, 40; *id.* 65; *id.* 66.

Brut (**Produit**). — Voir au mot *Produit*

Bucher (Charles), économiste allemand. — II, 481, note.

Buchez, philanthrope et publiciste français. — II, 628; *id.* 629.

Buckle, historien anglais. — Son éloge d'Adam Smith, III, 432 note

Budget. — Le budget des dépenses et des recettes d'une fa-

mille agricole depuis 1700, II, 305 à 310 — Le même budget comparé au prix du blé, II, 311, note.

Le budget des *Trade's Unions*, II, 422 à 430.

Le budget d'une famille de petits patrons à Paris, II, 487.

Variations du budget de modestes et petits ménages allemands, de 1850 à 1870, à la suite de la grande production de l'or, III, 229 et 230.

Le budget des compagnies d'assurances contre l'incendie en France, IV, 340.

Buffon. — I, 64. — III, 432, note.

Bureaucratie. — La bureaucratie de l'Etat ne pourrait suffire à la gestion des terres ou au contrôle de cette gestion, I, 773.

Inconvénients et nécessité de la bureaucratie, IV, 695.

Bureaux. — Bureaux de bienfaisance, IV, 468 à 470. — Les abus de ces bureaux, IV, 491 à 498.

Voir aussi aux mots *Assistance publique*, *Indigence*.

Burke, orateur anglais. — Sur l'émigration, IV, 636.

C

Cadastre. — Variations du revenu des terres en France depuis le cadastre, I, 753.

Voir aussi aux mots *Propriété*, *Rente*, *Revenu*, *Terre*.

Cadres. — Les cadres de la production. Voir au mot *Production*.

Café. — C'est une des rares marchandises qui aient haussé de prix en gros depuis cinquante ans, III, 310, note; *id.* 316, note.

Cairnes, économiste anglais. — I, 722. — Son opinion pessimiste sur l'avenir des classes ouvrières, II, 325. — Sa théorie des *non competing groups*, II, 346. — II, 495.

Caisse d'épargne. — Montant de l'avoir de ces caisses en France, IV, 396.

Caisse d'escompte. — III, 610 à 614.

Voir aussi pour cette *caisse* et les *caisses* diverses au mot *Banque*.

Caisse de retraite. — II, 379. — Caisses diverses de prévoyance fondées par les anciennes *Trade's Unions*, II, 419; *id.* 420. — Insolvabilité probable des *Trade's Unions* à ce sujet, II, 425 à 429. (Voir aussi aux mots *Assurances*, *Retraites*), etc.

Caisse nationale d'assurance contre les accidents. — Avortement de cette caisse en France, IV, 363 à 365.

Voir aussi aux mots *Accidents*, *Allemagne*, *Autriche*, *etc.*

Calvin. — Sa défense de l'intérêt du capital, I, 21, note. — II, 80.

Camérales (Sciences et Chambres). — Ont contribué dans une certaine mesure à l'origine de l'économie politique, I, 7.

Campagnes. — Le perfectionnement ultérieur des voies de communication pourra repeupler les campagnes, par la résidence des ouvriers et employés urbains, I, 367.

Canadiens français — Leur pullulement, IV, 569 à 570.

Canard, économiste français. — Son système de la diffusion de l'impôt, IV, 796.

Cantillon, économiste français. — I, 4, note.

Capacité. — Le classement des capacités effectué par la concurrence, I, 639.

Capital. — Erreur de Stuart Mill sur l'importance et l'ancienneté du capital, I, 123. — Antiquité du capital, I, 126. — Formes diverses et aspects du capital. Les capitaux de jouissance et les capitaux d'industrie I, 185. — Les capitaux au point de vue privé et les capitaux au point de vue général, national et universel, I, 188. — Nature réelle du capital. Ses quatre formes: approvisionnements de subsistances, matières premières, instruments et installations, I, 190. — Les capitaux par nature et les capitaux par destination, I, 196; *id.* 240. — Les deux origines du capital: l'abstinence et l'esprit d'invention et de combinaison, I, 196. — Le temps est un des éléments essentiels du capital, I, 198. — Réfutation de la théorie que le capital n'a pu devoir son origine qu'à l'esclavage, I, 201. — Conditions de la formation du capital, I, 203. — La permanence et la reconstitution des capitaux, I, 207. — Productivité du capital, I, 209. — La Productivité de certains capitaux, sous la forme d'installations, est indépendante de tout nouveau travail humain, I, 213. — La productivité est l'attribut caractéristique de la plupart des capitaux, I, 215. — Façon dont se forme le capital dans

les sociétés modernes, I, 217. — Les deux principales divisions et les deux principales subdivisions des capitaux: les approvisionnements et les matières premières, d'une part, les outils ou instruments et les installations, de l'autre part, I, 224. — De l'énorme croissance et de l'accumulation du capital sous la forme d'installations, I, 225.— Les outils et les installations proviennent non seulement de la prévoyance, mais de l'esprit d'invention et de combinaison, I, 226. — Les capitaux fixes et les capitaux fixes et les capitaux circulants, I, 227. — La perpétuité des capitaux grâce à l'amortissement, I, 228. — II, 94 à 97. — La relation entre les capitaux fixes et les circulants, I, 230. — La classification des capitaux, I, 233. —Le capital et le fonds de consommation, I, 235; *id.* 240.

Les capitaux incorporels, le talent, l'éducation, I, 242. — Analogies entre la formation et le développement des facultés personnelles et la formation et le développement des capitaux, I, 244. — Les capitaux immatériels existent aussi bien pour les peuples que pour les individus; les transactions auxquelles ils donnent lieu, I, 247. — Les œuvres d'art sont des capitaux, I, 249. — La civilisation est un phénomène d'incessante capitalisation matérielle, intellectuelle et morale, I, 251.

Controverses au sujet de la proposition que le capital limite l'industrie, I, 253. — Le capital a pour mère l'épargne, et pour père l'esprit d'invention et de combinaison, I, 254. — Effets de l'afflux du capital dans un pays neuf, I, 254. — Pourquoi certaines vieilles contrées se rétablissent rapidement après une grande guerre, I, 256. — Dans quel sens le capital limite l'industrie, I, 262. — Le capital et l'esprit d'invention ou de combinaison vont, d'ordinaire, de compagnie, I, 263.— L'industrie, c'est-à-dire l'état des inventions, des découvertes et des connaissances techniques, limite la productivité du capital, I, 264; *id.* 492.

Phases successives des sociétés au point de vue de la formation des capitaux, I, 267. — La société dite capitalistique, I, 268. — Les causes qui développent et celles qui restreignent la formation du capital, I, 269. — L'aptitude au travail et l'aptitude à l'épargne sont très différentes, I, 275.

Coopération des trois facteurs de la production: nature, travail et capital, I, 292.

Causes qui font que c'est au capital, non au personnel ouvrier, que revient le choix des directeurs des entreprises, I, 298.

Les outils, les machines et les installations; différences entre ces trois formes de capital, I, 377. — Grande importance qu'il y a à bien distinguer les installations des autres capitaux, I, 377 — Effets de l'accroissement soudain du capital fixe aux dépens du capital circulant, au point de vue des ouvriers, I, 417.

Evaluation du capital incorporé au sol dans le courant de ce siècle en France, I, 759.

De la rémunération du capital, II, 70. — Le capital ne doit pas être confondu avec l'argent ou la monnaie, II, 72. — La productivité du capital est la cause principale du prêt et de l'intérêt, II, 87 à 93. — La perpétuité de l'intérêt des capitaux et ses causes, II, 94.

Inégalité de productivité des capitaux suivant les temps et les sociétés, II, 133 à 157. — Confusion à ce sujet, de la productivité matérielle ou quantitative et de la productivité économique, II, 137 à 140.

L'émigration des capitaux actuellement et dans l'antiquité, II, 159 à 163.

La subalternisation du capital au travail est le grand principe des néocoopérateurs, II, 558.

Les capitaux à aptitude spéciale et les capitaux à aptitude générale, III, 360.

Examen de la question si le crédit multiplie les capitaux, III, 361 à 369. (Voir aussi au mot *Crédit*.)

Définition des capitaux au sens financier du mot, III, 371.

La concentration, puis la distribution, des capitaux par le crédit, III, 386 à 389.

De l'émigration des capitaux dans l'antiquité, III, 397

Capitalisation plus abondante provoquée par le crédit, III, 399.

Influence de la colonisation sur l'émigration des capitaux et sur leur rendement, IV, 654 à 657.

Les deux sources du capital, IV, 729 et 730.

Capitalisation. — Les lois peuvent restreindre la capitalisation directement et indirectement, I, 285. — L'Etat ne peut se substituer aux individus pour la capitalisation, I, 288.

La capitalisation est puissamment développée par le crédit, III, 399 à 408. — Une capitalisation abondante n'est possible que là où il existe une grande quantité de titres représentatifs transmissibles, III, 408; IV, 218 à 224. — Différences entre l'épargne et la capitalisation, IV, 218 à 221.

Voir aussi aux mots *Capital*, *Economie*, *Epargne*, *Placement*.

Capitaliste (Classe). — Les classes capitalistes ne sont presque nulle part les classes gouvernantes, I, 203. — Le métier de capitaliste deviendra de plus en plus épineux, I, 221. — La classe des capitalistes est chargée du *placement*, l'une des fonctions les plus importantes et les plus délicates de la société, IV, 222 à 224.

Carat. — Poids usité pour évaluer les pierres précieuses, III, 121, note.

Caravanes. — Elles sont une des premières formes de l'entreprise, I, 279. — Trafic d'une caravane, I, 280; *id.* 324. — Organisation pécuniaire et commerciale des caravanes, II, 75, note, *id.* 185 et 186; III, 6 à 8.

Carey, économiste américain. — I, 143. — I, 163; *id.* 164. — Caractère de son talent, I, 706. — I, 741. — Sa réponse à Ricardo, I, 749. — Ses calculs sur la productivité du travail en divers pays, II, 360; *id.* 361. — Sur la population, IV, 520: *id.* 543; *id.* 544; *id.* 545; *id.* 546.

Carlyle, historien anglais. — I, 87. — Le *hero-worship*, le culte des héros, son application dans la sphère économique, I, 312. — I, 457. — Sa définition de l'économie politique, I, 484. — I, 686. — I, 740

Cartel. — Voir au mot *Kartelle*.

Casier. — Proposition d'établir un *casier fiscal* individuel, IV, 747, note.

Castes. — Leur rétablissement indirect serait une des conséquences d'un certain genre d'organisation des travailleurs, II, 377; *id.* 470 à 471.

Catallactique. — Mot pris parfois pour désigner la science économique, I, 15.

Catasto. — Impôt progressif à Florence au moyen âge, IV, 761 et 762.

Catégories. — Prétention que les lois économiques ne représentent que des catégories historiques, I, 39.

Cernuschi (Henri), économiste et écrivain monétaire. Sur la coopération, II, 596. — III, 174, note. — III, 184, note.

Chadwick, statisticien anglais. — III, 384, note.

Chambres de compensation. — Voir aux mots *Compensation* et *Clearing house*.

Chambres syndicales. — Voir au mot *Syndicat*.

Chances. — Les chances bonnes et mauvaises que comporte la propriété; on ne peut lui enlever les bonnes sous prétexte de plus-value immérité, I, 549. — I, 695. — Même question au sujet des mines, II, 67.

Bonne opinion que chacun a de sa chance, II, 192.

Voir aussi aux mots *Conjoncture*, *Plus-Value*, *Unearned increment*.

Change. — La lettre de change, III, 423.

Le change des monnaies est la fonction primitive des banques, III, 425.

Rapports entre les prêts faits par la Banque d'Espagne au gouvernement et la baisse du change espagnol, III, 684.

Le mécanisme par lequel les métaux précieux se proportionnent aux besoins des divers pays : le change, IV, 129. — Les règlements en matière commerciale internationale, IV, 130 à 138. — Le pair du change et le *gold point*, IV, 133 à 134; *id.* 152. — Puissance de réajustement du change, IV, 137. — Effets directs de la hausse du taux de l'escompte sur le change, IV, 138 à 141. — Effets indirects de cette hausse, IV, 142 à 150. — Les valeurs internationales et le change, IV, 142. — Facilité croissante des règlements internationaux, IV, 149.

Cas de changes anormaux et où le pair ne peut se rétablir, IV, 150. — Les changes erratiques, IV, 151. — Le change entre les pays à étalons différents, IV, 152 à 153. —

Second cas de changes erratiques : les pays à circulation de papier déprécié et à suspension des paiements métalliques, IV, 153 à 158. — Les très bas cours du change dans les pays à finances déréglées ne viennent pas du manque de métaux précieux dans le monde, IV, 158. — Théoriquement, il ne serait pas impossible qu'un pays pût se passer de monnaie métallique, IV, 160 à 162. — Effets de la baisse des changes sur les relations internationales, IV, 163 à 175.

Concurrence que font les pays à change déprécié aux pays à change normal, IV, 165 à 175.

Les fluctuations dans les cours du rouble depuis 1850, IV, 448.

Voir aussi aussi aux mots *Banque*, *Crédit*, *Escompte*, *Monnaie*.

Chaotique. — L'époque chaotique de la grande industrie, I, 430. — I, 442.

Charbon. — Sa production dans la Grande-Bretagne, et population qu'il fait vivre, I, 135.

Terreur de Jevons sur la disette du charbon, II, 40. — Perspectives à ce sujet, II, 31 à 43. — Énorme développement récent de sa production, III, 311.

Charbonnages. — Voir au mot *Mines*.

Charges. — Les charges spéciales à la propriété foncière, I, 575; *id.* 576; *id.* 589 et 590.

Charité. — Dépression des salaires par la charité officielle ou organisée, II, 499.

La charité privée et la charité publique, IV, 473 à 506. (Voir aussi aux mots *Assistance*, *Indigence*, *Paupérisme*.)

Charte. — Les compagnies de colonisation à charte, IV, 659 et 660.

Chasse. — Le droit primitif de chasse, I, 117.

Chemins de fer. — Voir au mot *Ferrées* (*Voies*).

Chèque. — Sa nature, sa fonction; III, 456 — Le chèque barré. III, 457. — Proportion des divers moyens de paiement : chèques, billets de banque, espèces, dans le mouvement de fonds d'une grande banque anglaise, III, 608.

Voir aussi aux mots *Banque*, *Clearing house*, etc.

Chevalier (Emile), économiste français. — II, 225, note.

Chevalier (Michel), économiste français. — Sa description de la ville industrielle de Lowell, I, 436. — Sur les brevets d'invention, I, 570. — II, 43, note. — Sur la participation aux bénéfices, II, 509; *id.* 510. — III, 295. — Sur les banques aux Etats-Unis, III, 521; *id.* 522. — IV, 108; *id.* 113. — IV, 306. — IV, 535.

Chevaux-vapeur. — Nombre de chevaux-vapeur dans l'industrie française, I, 496.

Chevrillon (André), écrivain français — I, 214.

Cheysson, économiste et statisticien français — IV, 370.

Child, publiciste anglais. — I, 745.

Chine. — Les billets de banque ou leurs analogues dans la Chine du moyen âge, III, 462 à 464. — Perspectives de la Chine, IV, 641. — Sa défaite par le Japon doit être une leçon pour l'Europe, IV, 678 à 680.

Chinois. — Leur habileté au trafic, I. 54. — Leur immigration aux États-Unis, I, 140, note.

Voir aussi au mot *Orientaux*.

Chômages. — Ils étaient fréquents sous le régime de la petite industrie, I, 449. — Rares dans l'industrie des mines, II, 313. — Les caisses de chômage des *Trade's Unions*, II, 420. — Ces fonds sont parfois confondus avec les fonds de grève, II, 421, note. — Importance des chômages réguliers, IV, 303.

Recherche du nombre de journées de chômage et des ouvriers inoccupés dans la grande industrie, IV, 497 à 501.

Chrématistique. — Mot pris parfois pour désigner la science économique, I, 15.

Cibrario, publiciste italien. — I, 388.

Cicéron. — I, 545.

Cieszkowski (Comte Auguste de), auteur d'un ouvrage sur le *Crédit*. — III, 355; *id.* 360.

Circulants (**Capitaux**). — I, 227. (Voir au mot *Capital*.)

Circulation. — La circulation des richesses : elle est l'objet du tome III de cet ouvrage. — Le papier de circulation ou de complaisance, III, 454 à 456.

La circulation des banques, une fois établie, est plus stable dans les campagnes que dans les villes, III, 517.

Inconvénients d'une circulation de billets d'Etat, III, 549 ; *id.* 554 à 559.

L'émission des billets est d'autant plus solide qu'elle comporte plus de petites coupures, III, 573.

La circulation monétaire et l'action mécanique de la monnaie, III, 151. — Différence de la rapidité de cette circulation chez les divers peuples, III, 153. — Conditions d'une bonne circulation fiduciaire, III, 652 à 659. (Voir aussi aux mots *Banque, Billets, Crédit.*)

Civilisation. — Contrées où une civilisation perfectionnée ne peut éclore spontanément, I, 131. — La civilisation est un phénomène d'incessante capitalisation matérielle, intellectuelle et morale, I, 251. — La loi générale de civilisation, I, 777.

La civilisation tend à accroître de plus en plus l'écart de valeur entre les superfluités élégantes et les objets nécessaires ou vraiment utiles, III, 87 à 90.

Une classification allemande des trois états de civilisation, III, 96 ; *id.* 352 et 353.

Chaque métal précieux est particulièrement approprié à un état de civilisation, III, 166 à 169.

Résultats et mesure de la civilisation, IV, 298.

Le développement de la civilisation, à un certain degré, entrave l'accroissement de la population, IV, 543 à 547 ; *id.* 549 ; *id.* 563 ; *id.* 571 ; *id.* 575 et 576 ; *id.* 592 à 593 ; *id.* 599 ; *id.* 602 ; *id.* 608 ; *id* 613 à 618. — L'école réduit la population, IV, 615.

La civilisation amène un retard dans l'âge du mariage, ses conséquences, IV, 618 à 623.

Le mouvement féministe et son influence sur la nuptialité et la natalité, IV, 623 à 627.

Les pays encore primitifs à excès de natalité, IV, 626 à 628.

De la domination nécessaire des civilisés occidentaux sur les pays tropicaux et équatoriaux, IV, 640 à 642.

Pays et races où la civilisation ne peut naître spontanément et qui la doivent recevoir du dehors, IV, 642. — Une fois importée dans ces pays la civilisation devra souvent y être maintenue par une direction extérieure, 643 à 646 ; *id.* 658 et 659. (Voir aussi au mot *Colonisation.*)

De la *contribution* de l'État au progrès général de la civilisation, IV, 688 et 689 ; *id.* 699 à 702.

Classement. — Le classement des capacités effectué par la concurrence, I, 639.

Classes. — Rien ne témoigne de la diminution de la classe moyenne, I, 464. — Nécessité de maintenir un lien entre le sol et les classes industrielles et scientifiques, II, 29, — Classes qui ne peuvent employer directement leurs épargnes, II, 101. — Tendance à la reconstitution de castes héréditaires, II, 377 ; *id.* 470 et 471. — Services gratuits que rendent aux sociétés coopératives les classes moyennes ou riches, II, 573. — Fonctions difficiles de la classe capitaliste, IV, 222 à 225.

Classes épargnantes en France, IV, 227.

Utilité d'une classe opulente, IV, 274. — La fonction sociale de la classe riche, IV, 282 à 296. (Voir aussi au mot *Richesse.*)

Voir également aux mots *Bourgeoisie, Capitalistes, Entrepreneurs, Ouvriers, Patrons, Propriétaires.*

Classification. — La classification des capitaux, I, 233.

Une classification allemande des trois états de civilisation, III, 96 ; *id.* 352 et 353.

Clearing house. — Le *Clearing house* ou Chambre de compensation, III, 608. — Opérations du *Clearing house*, de Londres, III, 609. — Faible quantité d'espèces et de billets avec laquelles la Grande-Bretagne fournit à ses immenses transactions, III, 609 et 610. — Les *Clearing houses* de Londres et de New-York et la Chambre de compensation de Paris, IV, 192 à 193.

Clergé. — Son intervention dans les grèves, II, 452.

Climats. — Influence des climats sur la destruction de valeurs, IV, 200 à 202. — Leur influence sur la durée de la journée de travail, IV, 308.

Ils déterminent la colonisation, IV, 629.

La conservation ou l'amélioration du climat est une des tâches de l'Etat, IV, 683.

Coalitions. — Les coalitions de producteurs, I, 659 ; IV, 35 à 67. — Ces coalitions sont impuissantes sous un régime de pleine liberté commerciale, I, 661.

Prohibition des coalitions entre ouvriers et entre patrons, II, 389 à 395. — Loi qui les permet, II, 397. — Suppression des dernières entraves à l'exercice de ce droit, II, 402.

Formation et caractères divers des ententes ou coalitions entre producteurs, IV, 35 à 38. — Exemples d'échecs gigantesques de la part de ces coalitions, IV, 38 à 40. — Les différentes natures de ces coalitions, *corners*, *pools*, *trusts*, *cartelle*, IV, 40 à 43. — Les grands *trusts* américains, IV, 43 à 48. — Légitimité ou illégitimité de ces ententes, IV, 48 à 49. — Les obstacles qu'elles rencontrent, 49 à 50. — La législation sur les *trusts* ou syndicats de vente dans les divers pays, notamment aux Etats-Unis, IV, 51 à 58. — Antiquité et innocuité relative ou définitive des tentatives d'accaparement, IV, 58 à 64.

Prétention fausse que les ententes entre producteurs doivent aboutir à des monopoles d'Etat, IV, 64 à 67.

Voir aussi au mot *grèves*.

Cohn (Gustave), économiste allemand. — Etrange jugement qu'il porte sur la valeur d'Adam Smith, III, 432 et 433, note.

Collectif. — L'intérêt collectif n'est pas la simple juxtaposition des intérêts individuels considérés isolément. II, 475.

Les besoins collectifs ne sont pas tous du domaine de l'Etat, IV, 676.

Différence entre les besoins collectifs, les besoins généraux et les besoins communs, IV, 682.

Collections. — Elles sont un capital, I, 187. — Cas particuliers de valeur, III, 50. — (Voir aussi au mot *Art*).

Collectives. — Les richesses collectives, I, 101. — La force collective par rapport à la force individuelle, I, 318.

La forme primitive et collective de l'échange, III, 5.

La valeur isolée et la valeur collective des choses, III, 50.

Collectivisme. — Le collectivisme des Indiens du Pérou, I, 627.

Voir au mot *Socialisme*.

Colonat. — I, 755, (Voir au mot *Métayage*).

Colonieu (Le commandant). — Son voyage au Gourara, I, 47. — I, 280; *id.* 324. — II, 185. — III, 6.

Colonisation. — Elle prouve l'importance économique de l'extensibilité des besoins, I, 111. — Elle triomphe de l'obstacle de la nature qui ne permet pas à la civilisation d'éclore spontanément dans certaines contrées, I, 131. — Frivolité des économistes qui ont dédaigné la colonisation, I, 132. — La colonisation développe la capitalisation, I, 277.

Une des lacunes de l'économie politique, depuis la mort d'Adam Smith, est d'être restée, en général, indifférente aux questions de colonisation. IV, 635.

Fonction essentielle de la colonisation en économie politique, IV, 639. — Philosophie de la colonisation, IV, 640 à 642

Pays et races où la civilisation ne peut naître spontanément et qui doivent la recevoir par importation, IV, 642. — Une fois importée dans ces pays, elle devra souvent y être maintenue par une direction extérieure permanente, IV, 643 à 646.

Les particuliers ne suffisent pas à la colonisation, l'Etat doit y participer, IV, 646. — La colonisation est un fait plus complexe que la simple ouverture de débouchés commerciaux, IV, 646. — Elle implique l'action directe et méthodique d'un peuple civilisé sur un territoire étranger, IV, 647 à 649.

On ne doit pas laisser accaparer toutes les terres vacantes ou barbares par un ou deux peuples, IV, 650. — L'absence de colonies peut équivaloir un jour à la séquestration, IV, 651.

Variété des avantages que les colonies bien conduites procurent à la mère patrie, IV, 652.

Les colonies de peuplement et les colonies d'exploitation, IV, 653; *id.* 657 à 659.

De l'influence de la colonisation sur l'émigration des capitaux, IV, 654.

L'administration des différentes classes de colonies, IV, 657. — La colonisation est, dans certaines circonstances, un fait, non pas passager mais devant durer indéfiniment, IV, 658 et 659. — La déportation, IV, 659. — Les compagnies à chartes, IV, 659.

De la possibilité de la colonisation par les peuples asiatiques, IV 660 et 661.

Les dépenses de la colonisation, IV, 661 à 663.

Combinaison. — L'esprit de combinaison, son rôle dans la formation du capital, I, 195 ; *id.* 226 ; *id.* 231 ; *id.* 254, *id.* 263. — L'esprit de combinaison est indispensable à l'entrepreneur et est la cause des grands succès industriels, I, 307.

La combinaison du travail, I, 316, *id.* 317. — L'esprit de combinaison dans le travail est faible en France relativement à l'Angleterre, I, 321.

Les gros bénéfices de certains entrepreneurs viennent de la supériorité de leurs combinaisons, II, 194 à 205. — Procédé par lequel se répandent les combinaisons heureuses, II, 202.

L'Etat manque de l'esprit d'invention et ne possède qu'à un médiocre degré l'esprit de combinaison, IV, 706.

Fausseté de la maxime que toute richesse vient du travail ; part prépondérante de l'esprit d'invention et de combinaison, IV, 725 à 734.

Voir aussi au mot *Invention*.

Commerçants. — Longs crédits consentis par les commerçants anglais à leurs correspondants étrangers, III, 372 ; *id.* 380.

Voir aussi au mot *Commerce*.

Commerce. — Productivité du commerce, I, 170 ; III, 13 à 14. — Abus qui peuvent se glisser dans le commerce de détail, I, 172 ; IV, 16 à 18. — Le commerce a été, avant l'industrie, l'origine des fortunes, I, 447. — Gaspillage des forces dans le petit commerce, I, 454. — Avantages habituels des grandes maisons de commerce sur les petites ou les moyennes, I, 455. — Avantages, néanmoins, des jeunes maisons audacieuses relativement aux vieilles maisons enrichies, I, 460. — La concentration du commerce de détail, I, 465 ; IV, 20 à 31. — Vie de lézard du petit détaillant, I, 467.

Le développement de la production est loin d'être proportionnel à l'accroissement du trafic, I, 503. —

Le commerce par caravanes, I, 279 ; *id.* 280 ; II, 75, note.

Le commerce, avant l'industrie, a servi à constituer l'entreprise, II, 187.

Les deux maximes commerciales, l'ancienne et la moderne, II, 263 ; IV, 21 à 22.

Le commerce de détail n'est pas toujours si oppresif qu'on le prétend, II, 570 et 571, note.

Utilité du commerce actif et inventif, par opposition au commerce passif des sociétés coopératives, II, 593 ; *id.* 597 à 598.

Le commerce n'est que la systématisation de l'échange, III, 13.

Les relations commerciales entre pays à étalons monétaires différents, III, 323 à 332. — L'équilibre du commerce international, III, 327.

Excès du nombre de commerçants dans certaines professions et ses inconvénients, la boulangerie à Paris, IV, 16 à 18. (Voir aussi au mot *Boulangerie*).

De l'intervention de l'Etat ou des municipalités dans le commerce de détail, IV, 18 à 19.

Les principaux redresseurs des prix : les *grands magasins*, IV, 20 à 31. Sur leur organisation, voir au mot *Magasins (grands)*. Les *sociétés coopératives*, IV, 24 à 26. Sur leur organisation (Voir au mot *Coopération*).

Les devoirs de l'Etat relativement au commerce intérieur, IV, 31 à 34.

Les ententes ou coalitions entre producteurs, IV, 35 à 67. (Voir aussi aux mots *Coalition*, *Trusts*).

Les opérations à découvert ou à terme, les *corners*. IV, 60 à 62. — Nature et fonction de la spéculation, IV, 62 à 64.

Prétention inexacte que les combinaisons entre producteurs doivent aboutir à des monopoles d'Etat, IV, 64 à 67.

Pour tout ce qui concerne le *commerce international*, voir à la rubrique ci-dessous.

Différence entre la colonisation et la simple ouverture de débouchés commerciaux, IV, 616 — Proportions énormes dans lesquelles la colonisation à la longue développe le commerce, IV, 647 à 648. — Conditions de ce développement, IV, 649.

Commerce international. — Le mécanisme des paiements dans le commerce international, III, 381.

Antiquité et priorité du commerce international, IV, 68. — Formes primitives de ce commerce, IV, 70. — Importance relative du commerce intérieur et du commerce extérieur, IV, 71. — Les quatre grands avantages du com-

merce international, IV, 72 à 82. — Une mesure de certains avantages du commerce international, IV, 73 à 76. — Plus un pays est restreint comme territoire, plus la liberté commerciale internationale lui est utile, IV, 82 à 86.

Les objections faites à la pleine liberté commerciale internationale, IV, 86 à 105. (Voir pour les détails au mot *Libre Échange*).

Les tarifs dits autonomes, leurs inconvénients, IV, 105 à 107. — Les traités de commerce, les unions et ligues douanières, IV, 107 à 116. (Voir aussi au mot *Traité de commerce.*)

L'incidence des droits de douanes à l'importation et le régime des primes, IV, 117 à 121.

De l'importation des métaux précieux comme marchandises, IV, 124 à 129.

Effets de la baisse des changes sur le commerce international ; concurrence des pays à change déprécié avec les pays à change normal, IV, 163 à 170. — Le commerce extérieur de l'Inde et l'influence des changes, IV, 169 à 170

La doctrine de la balance du commerce, IV, 175 à 189. (Voir au mot *Balance du commerce.*)

Commun. — De la consommation en commun de certains biens, IV, 205 à 207.

Différence entre les besoins collectifs, les besoins généraux et les besoins communs, IV, 682.

Communal. — Les assurances communales en Allemagne au moyen âge, IV, 326.

Commune. — De l'appropriation des terres par la commune, I, 773.

La commune offre une très mauvaise base, à un système d'assistance générale obligatoire, IV, 478.

Communication (Voies de). — Elles contribuent à déterminer l'étendue de la division du travail, I, 358 ; *id* 361.

Voir aussi au mot *Transports.*

Leur progrès pourra ramener l'alliance du travail industriel et du travail rural ou de la résidence rurale, I, 367, note. — Le développement de la production est loin d'être proportionnel à leur trafic, I, 503.

Voir aussi au mot *Ferrées* (*Voies*).

Communisme. — La terre n'a jamais été commune à tous les hommes, I, 539. — Les propriétés collectives, communales ou nationales n'ont pas ce caractère, I, 564. — De l'appropriation de toutes les terres par l'État ou la commune, I, 773.

Voir aussi au mot *Socialisme.*

Compagnies. — Les compagnies de colonisation privilégiées, IV, 659 et 660.

Voir aussi au mot *Sociétés.*

Compagnonnage. — II, 395.

Compensation (Chambres de). III, 610.

Voir au mot *Clearing House.*

Compte. — Monnaie de compte, III, 101.

Voir au mot *Monnaie.*

Comte (Auguste), philosophe français. — Son influence sur la direction de la science économique en Angleterre, I, 64 ; *id.* 65. — Les sentiments altruistes qu'il a recommandés, I, 69. — Ses idées sur la spécialité dispersive, I, 366. — IV, 709.

Concessions. — Les concessions de mines. (Voir au mot *Mines.*)

Concurrence. — Définition de la concurrence, I, 624. — Le système du monopole, I, 626. — Le système de réglementation, de concession et de tutelle ; la corporation, I, 629. — Rôle de la plasticité sociale, I, 631. — Etapes graduelles dans la voie de la concurrence, I, 632. — Le régime de la libre concurrence, I, 636. — Nombre infime des professions réservées et des industries partiellement soustraites à la compétition, I, 638. — Avantages de la concurrence, I, 638. — Classement des capacités et des capitaux effectué par la concurrence, I, 639 ; *id.* 642. — La force d'invention d'une société est au maximum dans les contrées à concurrence illimitée, I, 641. — La concurrence atténue et corrige les engouements et les paniques, I, 644

Critiques adressées à la concurrence, I, 645. — Absurdité de confondre les forces spontanées et instinctives comme la concurrence avec les forces incohérentes et anarchiques, I, 645. — Objection que la concurrence n'est jamais complète : conditions idéales de la concurrence illimitée, I, 646. — Réponse à l'objection que la concurrence écrase les faibles, I, 648 ; qu'elle multiplie

et intensifie les crises, I, 650. — La concurrence et la détérioration de qualité ou la sophistication des produits, I, 651. — Allégation que la concurrence amène dans certaines branches du commerce le renchérissement des produits, I, 653. — Objection des abus de réclames, de publicité, du gaspillage de forces, etc., I, 655.

Prétention que la concurrence se dévore elle-même et aboutit au monopole, I, 656. — Réfutation de cette théorie, I, 660. — L'action de la *loi de substitution*, sous un régime de liberté, prévient tout monopole définitif ou en pallie les effets, I, 661. — Les combinaisons ou ententes dans les industries qui ne peuvent être accessibles à tous, I, 664. — La concurrence et les combinaisons entre les compagnies de chemins de fer, I, 664 et suivantes. — Le monopole absolu n'existe jamais en dehors d'une organisation légale spéciale, I, 667. — Les monopoles les plus justifiés comme le monopole des postes ont des inconvénients nombreux, I, 670 à 674. — La concurrence est le seul régime normal, I, 674.

La concurrence entre eux des divers mobiles, économiques et extra-économiques, II, 345.

Les groupes économiques non concurrents, II, 346.

Concurrence à redouter des Orientaux, II, 354; *id.* 461 à 465.

Heureux effets de la concurrence étrangère pour empêcher les monopoles de patrons ou d'ouvriers, II, 460.

La concurrence des besoins et des désirs entre eux, tableau y relatif, III, 35 à 40.

Les grands magasins, loin de supprimer la concurrence, la rendent plus active, IV, 36. (Voir au mot *Magasins* (*Grands*).

Les coalitions de producteurs et les *trusts* ne peuvent détruire la concurrence, IV, 35 à 67.

Prétention inexacte que ces coalitions doivent aboutir à des monopoles d'Etat, IV, 64 à 67.

Concurrence des pays à change déprécié avec les pays à change normal, IV, 163 à 175.

La concurrence des divers besoins entre eux nuit à l'accroissement de la population, IV, 549.

La concurrence économique différe singulièrement de la concurrence darwinienne, IV, 705.

Elle équivaut, dans le monde économique, à la gravitation dans le monde physique, IV, 723.

Condamnés. — Le travail des condamnés, I, 514. — Déportation, IV, 639; *id.* 659. — Diminution récente du nombre des condamnés dans le Royaume-Uni, IV, 681.

Condillac, philosophe français. — II, 90. — III, 17.

Conditions. — Avantages des jeunes maisons de commerce audacieuses relativement aux vieilles maisons riches, I, 460; *id.* 658. — III, 392.

L'égalité des conditions. (Voir au mot *Égalité*).

Crises résultant d'un changement rapide dans les conditions, IV, 428 à 429.

L'inégalité des conditions se reformerait, dans le collectivisme de Karl Marx, par le trafic des bons de travail et par les professions intellectuelles, IV, 720 à 722.

Conjoncture. — Son rôle d'après Lassalle, I, 352. — Elle est un excitant, I. 688.

Voir aussi au mot *Chances*.

Conrad, économiste allemand. — II, 151, note.

Considérant, écrivain socialiste français. — I, 195, note. — Son argumentation en faveur du droit au travail, IV, 502 à 504.

Consommateur. — La propriété n'est pas une organisation onéreuse au consommateur, I, 567; *id.* 739. — Le consommateur est le gagnant définitif aux progrès industriels, II, 209. — Le consommateur est en dernière analyse celui qui supporte le poids des grèves, II, 471 à 473.

Les lettres de change des consommateurs, leurs inconvénients, III, 453 à 454.

Consommation. — La production en vue de la consommation directe, I, 118. — Direction donnée par l'épargne à la consommation, I, 217. — Distinction souvent faite entre le fonds de consommation et le capital, I, 235; *id.* 240.

Lutte entre le goût de consommer davantage et le goût de plus amples loisirs, I, 482. — Conséquences éventuelles de cette lutte, I, 493.

Progrès de la consommation par tête des principales denrées dans

la Grande-Bretagne depuis 1840, II, 323 et 324.

Sociétés de consommation. (Voir au mot *Coopération*).

Le crédit à la consommation ; ses inconvénients généraux et ses avantages intermittents, III, 379 à 385; *id.* 453 à 454.

De l'influence des droits de douane sur les prix à l'intérieur, IV, 117 à 121.

Théorie de la consommation et de l'usage des richesses, IV, 195 à 200.

De la consommation et des destructions de valeurs, IV, 200 à 202. — De l'entretien des objets, de l'inégalité des différentes races à ce sujet, IV, 202 à 207. — De la consommation en commun de certains biens, IV, 205 à 207.

En quel sens la consommation commande et dirige la production, IV, 207 à 209. — Des différentes catégories de consommations, IV, 209.

L'épargne et la consommation ne sont pas contraires dans la société moderne, IV, 218 à 221.

La destruction par négligence ou caprice d'objets utiles constitue une perte pour l'ensemble de la société, IV, 224 à 226. — Effets apparents et passagers et effets réels et définitifs de cette destruction, IV, 218 et 219; *id.* 225.

La consommation personnelle est le but ultime de toute production, IV, 228.

L'ordre et la hiérarchie des consommations, IV, 229. — Le goût de l'idéal et celui de la variété sont les ressorts principaux du progrès dans la production, IV, 229 à 231. — Différenciation et spécialisation croissantes des consommations, IV, 232 à 234. — Part du besoin de parure et d'ornement, IV, 234. — Importance du sentiment religieux et du culte sur les consommations, IV, 234 à 236.

Les quatre usages que l'homme peut faire de l'augmentation de sa force productive, IV, 237.

Evolution historique des consommations privées, IV, 246 à 263. (Voir aussi au mot *Luxe*).

Influence du luxe sur la quantité, la qualité et le progrès des consommations, IV, 263 à 271.

Réduction de la consommation de l'alcool en Angleterre, IV, 277 à 278.

Les taxes sur les denrées de consommation, IV, 785 à 790.

Contrainte. — Le travail contraint est inférieur en productivité au travail libre, I, 510. — La contrainte a moins d'efficacité que l'espérance, I, 514; *id.* 515. — La liberté fait irruption, par des voies détournées, au milieu du régime de la contrainte, I, 516. — Causes qui ont longtemps maintenu ou maintiennent encore certains modes de contrainte, I, 526. — La contrainte ne peut susciter dans le travail les différences qualitatives, I, 681.

La contrainte par corps pour dettes, ses abus, sa suppression, III, 381 à 385.

La contrainte réglementaire et la contrainte fiscale sont les deux caractéristiques de l'Etat, IV, 665 à 668.

Voir aussi au mot *Esclavage*, *Servitude*, etc.

Contrat. — Le *contrat d'ouvrage* et le *sous-contrat*, II, 234; *id.* 365. — La rupture d'un contrat ne doit pas être plus permise aux ouvriers en cas de grève qu'aux patrons en toute circonstance, II, 436 à 436.

Difficulté de faire respecter par l'Etat les contrats où il est partie et de plaider contre lui, IV, 346 à 348. — Cette difficulté encore accrue quand il s'agit d'entreprises fondées par des étrangers, IV, 654 à 656.

Le socialisme est un système qui supprime ou limite la liberté des contrats, IV, 706.

La répartition sous le régime des contrats libres, IV, 717.

Voir aussi aux mots *Marchandage*, *Salaire*, *Travail*.

Contrées neuves. — Effets des capitaux qui leur arrivent des vieux pays, I, 261.

Contrôle. — Difficulté croissante du contrôle du budget et des actes de l'Etat moderne, IV, 701 à 702.

Convenance (Objets de). — Leur importance pour l'élévation du niveau de la vie et l'accroissement de la production, IV, 234 à 236.

Coopération. — De la coopération des trois grands facteurs de la production, nature, travail et capital, I, 292.

La coopération (des travailleurs) est l'organisation primitive de la production, I, 294; II, 565. — Effets des sociétés coopératives et des

grands magasins, I, 653; *id.* 654.
La coopération a été le premier balbutiement de l'entreprise, II, 185; *id.* 187.
La coopération ne supprime pas le salaire, II, 235. — Prétentions des coopérateurs à ce sujet, II, 236 à 240. — Opposition des coopérateurs anglais à la participation et raisons qu'ils allèguent, II, 521.
Signification moderne du mot *Coopération*, II, 556. — La subalternisation du capital au travail est, par excellence, le principe des coopérateurs modernes ou néo-coopérateurs, II, 558. — Le salariat du capital, II, 559. — Les coopérateurs mystiques, II, 560 à 564. — Exagérations sur la puissance de la coopération de crédit, II, 562. — Parenté avouée d'une certaine coopération avec le collectivisme, II, 563; *id.* 595. — Les postulats coopératifs. II. 563.
L'expérience de la coopération dans le lointain passé, II, 565. — Conditions où peut se maintenir la coopération primitive, II, 566.
La coopération moderne, ses diverses natures, II, 566. — Les sociétés coopératives de consommation, II, 567. — Les trois types différents des sociétés coopératives distributives, II, 568 — Sociétés qui ne se proposent qu'un but économique, II, 569. — Economats ou pseudo-sociétés coopératives distributives, II, 570. — Raisons d'être des sociétés coopératives distributives, II, 570 à 573. — Procédés divers de ces sociétés, II, 572 à 573.
Services gratuits que rendent aux sociétés de consommation les classes moyennes, II, 573. — Les sociétés de consommation se rattachant à un but politique ou religieux, II, 574.
Exemples de types divers de sociétés de consommation. II, 574. — Critiques des coopérateurs mystiques aux sociétés coopératives pures et simples, II, 575; *id.* 595. — Les Equitables pionniers de Rochdale, II, 576 à 579. — Perversion de la coopération de production à Rochdale, II, 577, *id.* 590. — Disqualification des employés, II, 578. — Le Vooruit de Gand; l'empreinte socialiste, II, 579 à 582. — Les coopérations catholiques en Belgique, II, 581 à 583.
Epanouissement de la coopération distributive en Angleterre, II, 583. — Développement des sociétés de consommation sur le continent européen, II, 585. — Les sociétés de consommation en France, II, 586. — Exposé d'un plan d'accaparement de tout le domaine de la production et des transactions par la coopération, II, 588 à 592. — Les vices de ce plan, II, 593. — La coopération manque de la spontanéité du commerce intéressé, II, 593. — Au fur et à mesure qu'il se répand, le type coopératif perd de sa pureté, II, 595.
Difficultés que la coopération rencontre dans la boucherie, II, 596. — L'association coopérative représente surtout le commerce passif, II, 597.
Les associations coopératives de crédit, II, 598. — Leur origine en Allemagne, II, 599. — Leur développement, II, 600 à 602. — Les idées générales de Schulze-Delitzsch, II, 602 à 604. — Sa classification des sociétés coopératives, II, 605 — L'association coopérative ne peut être universelle; c'est un moyen de sélection, II, 607.
Le système coopératif de Raïffeisen, II, 607. — Caractère rigoureux de ses règles, II, 609 à 613. — Elles constituent un système patriarcal, II, 613.
Comparaison du système de Schulze-Delitzsch et du système Raïffeisen, II, 613 à 616. — La « Grande controverse coopérative », II, 614. — Critiques sévères adressées aux associations de Schulze-Delitzsch, II. 615.
La coopération de crédit et les banques populaires en Italie, II, 616. — Les principes du régime italien, II, 616. — Ses applications, II, 618 à 619. — Le crédit populaire en Suisse, en France, etc., II, 621. — Conclusions au sujet des associations coopératives de crédit, II, 621.
Les sociétés coopératives de production, II, 623. — Critiques de certains coopérateurs mystiques à leur égard, II. 623. — Principes et postulats sur lesquels repose cette catégorie de la coopération, II, 624 à 625. — Elle n'exclut pas le salaire, II, 625 à 626. — Tendance à la perversion des sociétés coopératives de production. II, 627. — Exposé des cas d'application et des vicissitudes

de la coopération de production, II, 628 à 630. — Dégénérescence de la plupart des sociétés qui réussissent en simples sociétés anonymes, II, 630 à 636. — Les soi-disant filatures coopératives en Angleterre, II. 632. — Analyse des différentes sociétés de production en Angleterre, II. 634 à 635.

Les pseudo-sociétés coopératives de production, dues à l'initiative et à la générosité patronales, II. 636 à 638. — Les sociétés coopératives et la législation, II, 638. — Résumé de l'expérience sur la coopération, II, 640. — Evolution des sociétés coopératives, II, 640 à 643.

Un des mérites de ces sociétés, III, 383.

Exemple d'une boulangerie coopérative prospère et de ses effets, IV. 22 à 25.

Copernic. — Sur les monnaies, III. 139, *id.* 140.

Corners. — I. 659; IV. 40. — Exemples et issue de différentes *corners*, IV, 60 à 62.

Voir aussi aux mots *Coalitions*, *trusts*.

Corporations. — Les règlements corporatifs, I, 448.

Les *privilèges* étaient un moyen d'y échapper, I, 448. — Le maintien de ces règlements dans certaines villes en ont fait fuir l'industrie, I, 530. — Le système des corporations, I, 629. — Il fut la cause que les grandes industries anglaises s'établirent dans des villes nouvelles, I, 635.

De leur tendance à se reconstituer par les syndicats et les *Trades Unions*, II. 460; *id* 465 à 471.

Les corporations pour l'assurance sur les accidents en Allemagne, IV, 356.

Correctifs. — Les correctifs de la division du travail, I, 355.

Corvée. — Heureux effets de son abolition en Egypte, I, 54. — L'antique corvée, I, 511; *id.* 513.

La prétendue corvée de Karl Marx ou travail impayé, II, 256, 289 et 291.

Cosmopolitisme. — Tendance du crédit au cosmopolitisme, III, 396. — Objections faites à la « doctrine cosmopolite » d'Adam Smith en ce qui concerne le commerce extérieur, IV, 86 à 105.

Coton. — Enorme développement récent de sa production. III, 312.

Coupures. — Utilité des petites coupures de fonds publics. III, 406 et 407. — La circulation des billets de banque est d'autant plus solide qu'elle comporte plus de petites coupures, III, 516 et 517; *id.* 573; *id.* 654 à 658.

Courcelle-Seneuil, économiste français. — III. 283. — III, 360. — III, 371. — III. 404; *id.* 405; *id* 406; *id.* 423; *id* 429; *id.* 482; *id.* 510; *id.* 516; *id.* 519; *id.* 529; *id.* 571; *id.* 579; *id.* 608; *id* 658.

Cournot, mathématicien et économiste français. — Son traitement purement abstrait de l'économie politique, I, 63; *id.* 85.

Cours forcé — Sous le régime du cours forcé l'augmentation de l'encaisse des banques a, en général, une influence restreinte sur la tenue du change. III. 673. — Cause habituelle du cours forcé, les emprunts des gouvernements aux banques, III, 677 à 686.

Le cours forcé et le change. IV, 153 à 163. — Grande influence du facteur moral sur la valeur du papier monnaie, IV, 156.

Possibilité théorique pour un pays de se passer de monnaie métalliques, mais difficultés pratiques quasi insurmontables. IV, 160 à 162.

Voir aussi aux mots *Banque*, *Change*, *Papier-monnaie*.

Courtiers de change. (*Brokers*). — IV, 131 à 133. Voir aussi au mot *Change*.

Courtois (Alphonse), statisticien français. — I, 283, note. — II. 66 et 67, note. — III, 407, note. — III, 613. note; *id.* 615.

Coutume. — Influence de la coutume sur le salaire, II, 355 à 359. — Consolidation par la coutume de la plupart des conquêtes de l'ouvrier, II, 359.

Voir aussi aux mots *Habitude*, *Prix*, *Salaire*.

Couverture. — Système de la couverture pour les assurances. II, 171, note; IV. 359. — Avantages et inconvénients comparés du système de la couverture ou capitalisation et du système de la répartition, IV. 385 à 394.

Voir aussi au mot *Assurance*.

Crainte. — La crainte est un mobile économique moins efficace que l'espérance, I, 514.

Créances. — Conditions dans lesquelles elles sont une richesse pour un pays, III, 367 à 369.

Crédit. — Le crédit fait par les vieux pays aux pays neufs, II, 159.

Les associations coopératives de crédit, II, 598. (Voir aussi au mot *Coopération*).

Ancienneté du crédit, III, 350 à 355. — Son utilité comparée à celle de la monnaie, III, 354. — Les définitions incomplètes du crédit, III, 355. — Les deux grandes catégories de crédit : le crédit personnel et le crédit réel, III, 356 et 357. — Définition du crédit normal, III, 358 — Le *commodat* et le *mutuum* ; le contrat de louage et le contrat de crédit, III, 359 à 361. — Le crédit est, d'ordinaire, la délégation d'un pouvoir général d'achat, III, 361. Examen de la question si le crédit multiplie les capitaux, III, 361. — Réfutation des théories de Mac Leod, III, 363 à 369.

Le caractère concret des capitaux et le caractère abstrait de l'acte de crédit, III, 369. — Définition des capitaux au sens financier du mot. III, 370 et 371. — Le crédit à la consommation, III, 372. — Longs crédits commerciaux accordés par les commerçants anglais à leurs correspondants étrangers, III, 372 ; *id.* 380. — Opérations fantaisistes se couvrant du mot de crédit, III, 373 et 374.

Les trois grandes catégories d'utilité du crédit, III, 374. — La meilleure utilisation des capitaux par le crédit, III, 375. — Enthousiasme exagéré pour le crédit personnel, III, 376. — Nombre énorme des prêteurs, III, 377.

Le prêt à la consommation ; ses inconvénients généraux et ses avantages intermittents, III, 379.

Énormité de certaines dettes criardes, III, 381. — Suppression de la prison pour dettes, III. 384.

Le crédit accroît le mouvement dans chacune des catégories économiques, III, 385. — Le crédit aide à la concentration des capitaux, ce qui en accroît la productivité, III, 386 à 389. — La concentration méthodique prélude de la distribution morcelée, III, 389; *id.* 399. — Si le crédit accroît l'inégalité, III, 389. — Il est un instrument de sélection. III, 390. — Le crédit est une puissance démocratique, III, 393. — Le crédit augmente la solidarité entre les lieux, les nations, les classes, les générations, III, 394 à 399. — Tendance du crédit au cosmopolitisme, III, 396. — Le crédit des vieilles nations aux nouvelles dans l'antiquité, III, 397.

Le crédit stimule l'épargne et provoque une capitalisation plus abondante, III, 399. — Caractère des premiers établissements de banque, IH, 402. — Anecdote caractéristique de la difficulté des placements autrefois. III. 403. — Nombre considérable actuellement des titres représentatifs et des titres de crédit, III, 404 à 408.

Le crédit sert d'auxiliaire à la monnaie métallique, III, 408. — Il épargne la monnaie, III, 409 à 411.

Les formes primitives du crédit. III, 413. — Dureté excessive des anciennes législations contre les débiteurs insolvables, III, 414 à 417. — Enormes dettes de grands personnages dans l'antiquité. III, 417. — Réaction au moyen âge contre la sévérité des lois à l'encontre des débiteurs, III, 417.

L'évolution du crédit, III, 419. — La loi de spécification des organes et la loi de généralisation, III, 420 — Antiquité des docks et prêts sur nantissement, des virements, etc., III, 420 à 422. — Certaines opérations de crédit connues des Chinois et des Soudanais, III, 424.

Origine des banques dans le change des monnaies, III, 425. (Voir aussi au mot *Banque*).

Opérations normales des banques III, 428 à 431.

Comment les banques furent amenées à faire des opérations de crédit, III, 441 à 443. — Mécanisme du crédit commercial et des engagements qu'il comporte, III, 444 à 450.

L'escompte commercial, sa nature, ses garanties, III, 450 à 458. (Voir aussi au mot *Banque*).

Les banques ne sont pas faites pour distribuer toute nature de crédit, III, 477 à 506. (Pour les détails, voir au mot *Banque*).

Distinction des opérations de crédit des banques et de leurs simples opérations techniques d'encaissements ou de remises, etc., III, 501.

Ressources et activité réunies de tous les établissements distribuant du crédit aux Etats-Unis, III, 540

à 543. — Influence du crédit sur les prix, IV, 3 ; *id.* 436 ; *id.* 440.

Les crises de crédit, IV, 433 à 446. (Voir aussi au mot *crises*).

Crédit foncier. — Inconvénients pour les établissements de crédit foncier des emprunts au-dessous du pair. II, 173 et 174. — III, 368. — III, 480.

Cree (T. S.), économiste anglais. — II, 384 ; *id.* 435, note.

Crises. — L'ouvrier à la main est plus exposé aux crises que l'ouvrier à la machine, I, 428. — Réponse à l'objection que la concurrence multiplie et intensifie les crises, I, 650. — La petite propriété est plus sensible aux crises que la grande propriété moderne, II, 14.

Les crises commerciales, IV, 404 à 456.

Caractéristiques des crises commerciales ou économiques, IV, 404 à 406. — Les deux grandes catégories principales de crises, IV, 406. — Causes générales de ces crises, IV, 407. — Les crises n'étaient pas inconnues dans l'antiquité et au moyen âge, IV, 409. — Atténuation graduelle de l'intensité des crises commerciales ; preuves à l'appui, IV, 410 à 415. — Quelques exemples de l'ancienneté de ces crises, IV, 415 à 417.

Les crises commerciales locales, les crises de disette, IV, 418. — Les crises économiques générales, crises dites d'abondance, IV, 419. — Examen du problème de la surproduction, IV, 419. — Classification des produits suivant l'extensibilité de leurs débouchés ; marchandises à débouché rapidement extensible, IV, 420 à 427. — Un bon effet des crises, IV, 426. — Marchandises à débouché peu extensible, IV, 427 à 430.

Les crises commerciales ou financières, crises de crédit, leurs causes et leur évolution, IV, 430 à 443. — La baisse de l'intérêt des capitaux sert à développer l'esprit de spéculation et à susciter les crises, IV, 435.

Théorie concernant l'appréciation de la venue, de l'évolution et de la liquidation des crises d'après le portefeuille des banques, IV, 437 à 444. — De la liquidation des crises purement commerciales et purement financières, IV, 443 à 444. — Exemples de crises purement commerciales ou financières, IV, 444 à 446. — Les grands changements gouvernementaux peuvent provoquer des crises d'agiotage, IV, 446

Les crises se rattachant aux guerres et accompagnant souvent le rétablissement de la paix, IV, 446 à 449.

Les crises qui résultent de grandes perturbations monétaires, IV, 449 à 450.

Les crises économiques générales ou crises du progrès dans la production, IV, 450 à 452.

Prétention que les crises résultent d'un défaut de direction unitaire dans la production, IV, 452.

Des remèdes ou palliatifs aux crises, IV, 453. — Grande question de l'expérience héréditaire et de l'expérience individuelle en matière de spéculation, IV, 453.

Le ralentissement de l'accroissement de la population chez les peuples civilisés est la cause réelle de la crise agricole, IV, 530 à 531.

Cristallisée (Société). — I, 295. — Tendance à la reconstitution d'une société de ce genre, II, 473 à 475.

Cueillette (Le droit primitif de). — I, 117.

Cuivre. — Rapport de valeur du cuivre à l'argent dans l'ancienne Egypte, III, 166, note.

Culte. — Influence du culte et du sentiment religieux sur le développement de la production, IV, 234 à 236 ; *id.* 253.

Culture. — L'ordre historique des cultures, I, 748. — La grande et la petite culture, différentes de la grande et de la petite propriété, II, 1. — Les avantages de la grande production ne sont pas exactement les mêmes dans l'agriculture que dans l'industrie, II, 2. (Voir aussi aux mots *Agriculture, Rente, Terre*).

D

Danemark. — Le système danois d'assistance publique, IV, 384 et 385. — Le taux de la natalité, IV, 605 à 609.

Darwin, naturaliste anglais. — I, 64. — III, 432, note. — La concurrence économique diffère notablement de la concurrence darwinienne, IV, 705.

LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Daudet (Alphonse), écrivain français — I, 383, note.

Débiteurs. — Dureté de l'ancien droit envers les débiteurs, II, 76 ; III, 414 à 417. (Voir aussi au mot *Dettes*).

Débits (de boissons). — Leur nombre en France, I, 473.

Débouchés. — Leur ampleur développe la capitalisation, I, 276.

Théorie des débouchés de J. B. Say, IV, 420. — Classification des produits suivant l'extensibilité de leur débouché, IV, 420. — Marchandises à débouché rapidement extensible, IV. 420. — Marchandises à débouché peu extensible, IV, 427 à 430.

Voir aussi aux mots *Commerce*, *Crises*, *Echanges*.

Décadence. — Le luxe des temps de décadence et des couches décadentes, IV. 259 à 262.

Decencies. — Articles de convenance. Leur importance pour l'élévation du niveau de la vie et le développement de la production, IV, 233 à 236.

Décès. — Ils dépendent, moins qu'autrefois, de la situation des affaires commerciales, IV, 410 à 415.

L'excédent des naissances sur les décès en divers pays, voir au mot *Naissances*.

Tableau des mariages, des naissances et des décès en France, de 1801 à 1893, IV, 578.

Voir aussi au mot *Population*.

Déchets. — Les déchets sous le régime de l'entreprise libre, I, 312. — Cause spéciale de déchets dans la production contemporaine, la rapidité des inventions, I, 501.

Découvert (Opérations à), IV, 60 à 64. (Voir aussi aux mots *Spéculation* et *Terme*).

Décroissante (Valeur). — Loi de la valeur décroissante, III, 28 à 34. (Voir aussi au mot *Valeur*).

Décroissants (Rendements). — (Voir au mot *Rendements*).

Découverte. — Importance du travail de découverte, I, 155. — Différence entre la découverte et l'invention, I, 160, note. — Les grandes découvertes agronomiques tendent à faire baisser la rente du sol, I, 766.

Définitions. — Leur difficulté en économie politique, I, 97; *id.* 102.

Dégressif. — L'impôt dégressif, IV, 763.

Dehérain. — Chimiste et écrivain agronome français. Sur le progrès agricole, I, 767; *id.* 768; *id.* 769; *id.* 778.

Delahaye, délégué ouvrier à la conférence de Berlin. — Ses vues, I, 117. — I, 495. — IV, 300.

Demande. — Sur quoi se règle la demande des marchandises, I, 415. — Fausse allégation de Mill que la demande de marchandises ne constitue pas une demande de travail, I, 416.

La loi de l'offre et de la demande, I, 625. (Voir aussi au mot *Offre*).

Démocratie. — Comment la démocratie est compatible avec la concentration des entreprises, I, 304. — Gaspillage de forces dans les sociétés ultra démocratiques, I, 620.

La société démocratique commence quand, au lieu d'entretenir des serviteurs, on fait des commandes à des ouvriers du dehors, IV. 251 et 252; *id.* 253 et 254.

Démocratique. — Tendance des sociétés démocratiques à ne pas respecter fidèlement les contrats, I, 286.

Le crédit est une puissance démocratique, III, 390 à 394.

Influence des mœurs et des idées démocratiques sur le développement de la population, IV, 571, *id.* 576; *id.* 592 à 593; *id.* 596; *id.* 602; *id.* 608.

Frivoles préjugés démocratiques à l'encontre de la colonisation, IV, 651.

Démographie. — Définition, IV, 547.

Voir aussi aux mots *Population*, *Décès*, *Mariages*, *Naissances*.

Demolins, publiciste français. — I, 45, note. — I, 92; *id.* 93, note.

Densité (de population). — Le sous-sol y contribue, I, 135. — Une des conditions d'une grande division de travail, I, 358.

Voir aussi au mot *Population*.

Dépenses. — Répartition des dépenses d'une famille d'ouvriers agricoles, II, 312, note. — Même répartition pour une famille d'artisans parisiens, II, 487.

La règle dans les dépenses, IV, 214 à 236. (Voir aussi aux mots *Budget*, *Economie*).

Déport (en bourse ou en banque).

— Sa nature, II, 117, note. — III, 486 et 487, note.

Déportation. — La déportation des criminels a jeté les assises du développement australien, IV, 639; *id.* 659.

Dépôts. — Les banques de dépôts; elles étaient connues des anciens, III, 422. — Elles constituaient les principales banques du moyen âge. III. 432 à 440.

Les dépôts à la Banque de France et à la Banque d'Angleterre, III, 465, texte et note; *id.* 466; à d'autres établissements de crédit. 466.

Les diverses natures de dépôts dans les banques, III, 485 à 495.

Les dépôts dans les Banques d'Ecosse, III, 514. — Les dépôts dans les banques américaines, III, 529; *id.* 531; *id.* 533; *id.* 534; *id.* 537; *id.* 539; *id.* 540; *id.* 541.

Les dépôts dans les banques françaises, III, 550. — Importance des dépôts dans les Banques anglaises, III, 607 à 608.

Le risque pour les banques vient beaucoup plus du retrait des dépôts que de la présentation des billets au remboursement, III, 576 à 583; *id.* 662 à 667. — Caractère particulièrement précaire de certains dépôts dans les banques, III, 662.

Voir aussi au mot *Banques*.

Dépréciation des métaux précieux. — Cette dépréciation à la suite de la découverte de l'Amérique, III, 193; *id.* 195, note; *id.* 204 à 206; *id.* 208; *id.* 220 à 237. — La dépréciation de la monnaie est le but principal que poursuivent les partisans du double étalon, III. 291. — Inconvénient des énormes baisses de la valeur des métaux précieux, III, 292 à 293.

Voir aussi aux mots *Or*, *Argent*, *Monnaie*, *Prix*.

Désir. — Il est le fondement de la valeur. III, 16 à 19. — Concurrence des désirs entre eux, III, 35 à 40.

Dessa (Javanaise). — Propriété collective, I, 557.

Destruction. — De la destruction de valeurs par négligence ou incurie, IV, 200 à 202; *id.* 218 à 221. — Effets passagers et effets permanents de cette destruction, IV, 224 à 225.

Détail (Commerce de). Voir aux mots *Commerce*, *Magasins (Grands)*, *Coopération*.

Détail (Prix de). — Voir au mot *Prix*.

Dettes. — Énormité de certaines dettes criardes, III, 381. — Suppression de la prison pour dettes, III, 384. — Dettes colossales de grands personnages dans l'antiquité, III, 417.

Devoirs moraux. — Ils peuvent différer des obligations économiques, II, 484.

Devoir social — Le devoir social de la fortune, IV, 283 à 296. (Voir aussi au mot *Richesse*).

Directs. — Les impôts directs et les impôts indirects, avantages et inconvénients, IV, 777 à 791.

Direction. — Importance suprême de la direction dans l'industrie, I, 460.

Voir aussi au mot *Entrepreneur*.

Discipline. — La discipline traditionnelle contribue à la capitalisation, I, 274.

Distribution. — De la distribution des métaux précieux dans le monde, IV, 123 à 138.

Voir aussi aux mots *Balance du commerce*, *Métaux précieux*.

Division du travail. — Chaque progrès de l'industrie des transports l'accroît, I, 165.

Ses formes primitives et successives, I, 322. — Opinion des économistes et des socialistes sur la division du travail, I, 325. — Son apologie par Lassalle. I, 329. — Avantages de la division du travail, d'après Smith, I, 330. — Nature exacte de la division du travail et ses avantages réels, I, 334. — La division territoriale du travail, I, 339. — La division héréditaire du travail, I, 343. — La division du travail est le grand lien entre les hommes et entre les peuples, I, 345.

Reproches adressés à la division du travail; les professions rebutantes et viles, I, 346. — Allégation que la spécialisation excessive du travail détériore l'homme physiquement et moralement, I, 350. — La division du travail place le travailleur dans une plus grande dépendance des événements et de la conjoncture, I, 352. — La division industrielle du travail nuit parfois à la division naturelle des occupations, I, 354. — Les correctifs de la division du travail, I, 355. —

Les conditions de la division du travail, I, 357.

De quelques exceptions apparentes à la division du travail, I, 364. — L'analyse industrielle et la synthèse industrielle, I, 365.

La rotation du travail présentée comme substitut à la division du travail. I, 366 — Point extrême où Fourier porte la division du travail, I, 368

La division du travail précise la responsabilité du travailleur, I. 373. — La production en grand développe la division du travail, I, 454. — Division du travail intellectuel assurée par la production en grand, I, 456.

La division territoriale du travail accroît le trafic des voies de communication et le montant des échanges dans une proportion plus forte que la production elle-même, I, 503. — L'un des grands avantages du commerce international est d'accroître la division du travail, IV, 77 à 80.

Divorces. — Les divorces en France, IV, 580.

Docks. — Leur ancienneté, III, 421.

Dogmatisations. — Excès, à ce point de vue, de Ricardo, Malthus, etc., I, 33. — Adam Smith est étranger à tout dogmatisme, I, 60.

Dogmes. — Le terme de dogmes, souvent employé pour désigner les lois économiques, est inexact, I. 35. — Il n'existe pas de dogmes en économie politique, I, 36; *id.* 39.

Dollar. — Sa valeur, III, 529, note. — Le pair du *dollar* en livres sterling. IV, 133 à 134.

Domanialité. — La domanialité des mines, II. 48; *id.* 63 à 65. Voir aussi au mot *Mines*.

Domestiques. — Leur productivité, I, 179.

Domicile. — Le travail à domicile, ses abus, I, 431.

Douanes. — Utilité de certaines recettes douanières, IV, 102 — Les tarifs dits autonomes, IV, 105 à 107. — Les traités de commerce, IV, 107 à 115. — Les unions et les ligues douanières, IV, 116 à 117. — L'incidence des droits de douane, IV, 117 à 121.

Voir aussi aux mots *Commerce international*, *Libre Echange*, *Traités de commerce*.

Doublement. — Période de doublement de la population. d'après Malthus, IV, 548 à 550. — Périodes réelles de doublement aux Etats-Unis, IV, 551 à 562. — La même période actuelle et virtuelle dans la Grande-Bretagne, IV, 563 et 564. — La même période en Allemagne, IV, 565 à 568. — La même période en Belgique, IV, 568. — La même période pour les Franco-Canadiens, IV, 569 à 570. — Résumé sur la période de doublement, IV, 570 à 571.

Voir aussi au mot *Population*.

Droit. — Les quatre droits primitifs, cueillette, chasse, pêche, pâture, I, 117; IV. 502 à 504.

Le droit d'immigration, I, 139.

Les droits abstraits sont un capital pour les particuliers, non pour une nation. I, 190.

La genèse des différents droits I, 545.

Le droit du premier occupant, I. 552. — Le droit allégué des derniers survenants, I. 552. — Question de savoir si les droits abstraits sont une richesse au point de vue privé et au point de vue collectif, IV, 366 à 368.

L'Etat organe et sanction du droit, nature et limite de cette fonction, IV, 684 à 688. — L'Etat ne crée aucun droit, il définit les droits, IV. 685.

Droit au travail. — Examen de la doctrine du droit au travail, IV, 496 à 506.

Ducpétiaux, statisticien belge. — II, 488.

Dunoyer, économiste français. — I. 505, note.

Dupin, ingénieur et économiste français. — III, 41.

Duval (Jules), économiste français. — IV, 551; *id.* 552.

E

Eau. — De la propriété des eaux, I, 542

Echange. — Prétention fausse de restreindre l'économie politique à la science de l'échange, I, 16. — Production en vue de l'échange, I. 118. — Effets particuliers de la production dirigée en vue de l'échange, I. 120. — L'augmentation de la production n'est pas strictement proportionnelle au développement des échanges, I, 503.

L'échange est un fait instinctif

dans l'humanité, III, 1. — La production en vue de l'échange a presque remplacé la production directe en vue des besoins du producteur, III. 2. — Les deux origines et les deux principales causes actuelles de l'échange, III, 4. — La forme collective et primitive de l'échange, le troc de tribu à tribu, III, 5. — Description des échanges entre les tribus de pasteurs et les tribus de cultivateurs, III, 5. — L'échange par caravanes, III, 6 à 8. — Intervention de la monnaie, soit comme moyen effectif d'échange, soit comme procédé de comparaison et de numération, III, 7. — Autres formes d'échange collectif ou primitif, III, 8 et 9. — Évolution graduelle de l'échange III, 10. — Types divers de l'échange, III, 10.

L'échange en principe est un contrat avantageux aux deux échangistes, III, 12. — Le commerce n'est que la systématisation de l'échange. III, 13.

La valeur en usage et la valeur en échange, III, 19 à 25. — Variabilité de la valeur en échange, III, 48. — Cette valeur obéit, néanmoins, à certaines lois, III, 58. — La loi de l'offre et de la demande, sa nature et son mécanisme, III, 61 à 67.

Les trois phases de l'échange, III, 95. — Le régime du troc, III, 96. — En quoi il peut malaisément dégager la valeur, III, 97. — La monnaie, la décomposition de l'échange en vente et achat, III, 99. (Voir aux mots *Monnaie*, *Or*, *Argent*.)

Sur les échanges primitifs, III, 108.

Le crédit est une extension de l'échange, III, 354.

Voir aussi aux mots *Commerce*, *Libre Echange*, *Prix*, *Valeur*.

Echelle mobile. — Echelle mobile des fermages, II, 27. — Echelle mobile des salaires, II, 227; *id*. 513.

Ecole. — L'école réduit la population, IV, 615.

L'Ecole historique en économie politique, I, 41. — L'Ecole dite d'observation directe, I, 44 — L'Ecole autrichienne, I, 67. Voir aussi au mot *Autrichienne*. — L'Ecole psychologique, I, 79; I, 90, note. — Classement des Ecoles en économie politique, I, 82. — L'Ecole mathématique en économie politique, son inefficacité, I, 84; son impraticabilité, I, 88. — L'Ecole économique anglaise dite classique a négligé d'étudier attentivement la nature; de là son pessimisme exagéré, I, 125. — L'école économique française a négligé aussi d'étudier la nature sous le prétexte que ses dons sont toujours gratuits, I, 126. — L'Ecole économique anglaise contemporaine et la Rente de la Terre, I, 706. — L'Ecole économique française n'a admis qu'avec beaucoup de réserves la doctrine de Ricardo sur la rente, I, 740.

Economats. — Suspicion des ouvriers à leur endroit, II, 380; *id*. 381. — II, 570.

Economie. — L'économie, l'avarice et la prodigalité, IV, 214 à 236 — Aspect général de l'économie, IV, 215. — Les deux importantes découvertes de la science économique en ce qui concerne l'économie et la prodigalité, IV, 218. — La consommation et l'épargne ne sont pas deux phénomènes contraires, IV, 218. — Les destructions de valeurs sont une perte nette pour l'ensemble de la société, IV, 218 à 221. — Evolution graduelle de l'épargne, IV, 219 à 224 Effets passagers et effets permanents de la destruction d'objets utiles, IV, 224 à 225. (Voir aussi aux mots *Epargne* et *Placement*).

Economie politique. — Sa nouveauté comme science, I, 2. — Elle est une science d'observation et non une science expérimentale, I, 5, — Ses origines; on les trouve chez les caméralistes et surtout chez les écrivains monétaires, I, 7. — Ses définitions diverses, I, 9. — Elle concerne non seulement les sociétés, mais même un ménage, une famille ou un homme isolé, I, 11. — Elle est très distincte de la technologie, I, 14. — Elle est beaucoup plus vaste que la science de l'échange, I, 16. — L'économie politique est la science des mobiles humains en ce qui concerne la production et la répartition des biens, I, 23. — Le caractère scientifique de l'économie politique, I, 29. — Prétention fausse que l'économie politique n'offre qu'une méthode et qu'un instrument d'investigation, I, 32. — Réfutation de l'opinion que les lois économiques ne s'appliqueraient qu'à des sociétés particulières et récentes, I. 39. — Caractères différents de l'économie

politique avec Adam Smith et avec Ricardo, I, 58. — Elle n'est pas une science à priori, I, 58. — Place de l'économie politique dans l'ensemble des connaissances sociales, I, 60. — Mot de Carlyle que l'économie politique est une science lugubre ; réfutation, I, 64 et 67. — L'économie politique est à la fois une science et un art, I, 62.

On ne peut traiter cette science en science exacte et purement déductive, I, 63. — Prétention de la subordonner à la sociologie, I, 64. — Elle répond beaucoup plus que la sociologie aux conditions essentielles de toute science, I, 65. — Prétention que la base de l'économie politique est trop étroite, réfutation de l'accusation que l'egoïsme constituerait cette base, I, 68. — Des sentiments altruistes en économie politique, I, 69. — L'économie politique fait bon ménage avec la morale, I, 78. — Les différentes écoles en économie politique, I, 82. — L'Ecole mathématique en économie politique, son inefficacité, I, 84. — Prétention qu'il n'y aurait en économie politique que des tendances et non des lois, I, 91. — Allégations contradictoires que l'économie politique est une science épuisée et qu'elle est encore dans l'enfance, I, 91. — Différence entre l'économie politique et ce que 'on nomme parfois l'économie sociale ou la science sociale, I, 92. — Il est inexact que l'économie politique étudie seulement les sociétés à l'état statique, I, 93. — Elle est à la fois une partie de la science de l'homme et de la science de la nature, I, 94.

L'économie politique doit, comme l'histoire naturelle, être une science descriptive. III, 432, note.

Une des lacunes de l'économie politique, depuis la mort d'Adam Smith, est d'être restée indifférente aux questions d'émigration et de colonisation. IV, 635.

Economique (L'), I, p. 9. Voir au mot *Economie politique*.

Economiques (**Lois**). Voir à *Lois*.

Ecosse. — Les *Banques d'Ecosse*, III, 499; *id.* 505. — Description de l'origine et du fonctionnement des banques d'Ecosse, III, 508 à 520. (Voir aussi au mot *Banque*).

Le taux de la natalité en Ecosse, IV, 605 à 609.

Edison, inventeur américain. — I, 158.

Education. L'éducation est un capital, I, 242.

Effets de commerce. Voir aux mots *Banque*, *Billets à ordre*, *Crédit*, *Escompte*, *Lettre de change*, *Papier de commerce*.

Effort. Voir au mot *Travail*.

Egalité. — La nature a horreur de l'égalité, I, 107. — Les machines tendent à réduire l'inégalité entre les hommes, I, 388.

Tendance à une sorte d'égalisation du nécessaire et de l'utile avec une grande inégalité des pures superfluités, III, 87 à 90.

Le luxe tend à diminuer plutôt qu'à augmenter l'inégalité des conditions, IV, 273

L'égalité complète des conditions arrêterait tout progrès, IV, 281.

L'inégalité des conditions réapparaîtrait par deux sources différentes dans le collectivisme, IV, 720 à 721.

Eglise. — L'Eglise et l'intérêt du capital, II, 78 à 83. — L'Eglise se montre favorable aux débiteurs, III, 417. (Voir aussi au mot *Culte*).

Egoïsme. — L'égoïsme n'est pas le fondement de l'économie politique, I, 69.

Eichthal (Eugène d'), publiciste français. — II, 510.

Elberfeld. — Système d'assistance dit d'Elberfeld, IV, 465 ; *id.* 471. — Exposé de ce système, IV, 494 à 496.

Electrum. — Métal monétaire propre aux anciens Grecs, III, 176 à 189.

Elimination. — De l'élimination de la rente de la terre, I, 770.

Emigration.—L'émigration des capitaux actuellement et dans les temps anciens, II, 159 à 163, III, 397 à 399.

L'émigration aux États-Unis depuis 1790. IV, 553 à 562.

Les âges divers des émigrants, IV, 557.

L'émigration est, dans l'état présent du monde, une fonction qui s'impose à un peuple sain et adulte, IV, 633 à 639.

L'émigration systématique pour lutter contre le paupérisme permanent ou accidentel, IV, 638 et 639.

De l'influence des colonies sur l'émigration des personnes, IV, 652 et 653; *id.* sur celle des capitaux, IV, 654 à 657.

Emission des billets de banque, III, 561 à 651. (Voir aux mots *Banques*, *Billets de banque*, *Crédit*).

Emphythéose. — La propriété emphythéotique en Angleterre, I, 587.

Employés. — Taxe progressive sur les employés des grands magasins, IV, 34.

Emprunts. — Les emprunts soit d'Etats, soit de sociétés, soit de particuliers, doivent toujours se contracter au pair; inconvénients d'une pratique contraire, II, 171 à 179. — Particularités de certains emprunts anglais, II, 179, note.

Voir aussi aux mots *Prêts*, *Crédit*, *Intérêts*.

Encaisse des Banques. — Leurs proportions aux billets en circulation, III, 459, note; *id.* 465. — Situation des principales banques d'émission en 1894, III, 665, note; *id.* 668 à 673. — L'encaisse des banques ne répond pas seulement des billets, mais des dépôts, III, 657.

Voir aussi au mot *Banque*.

Encombrement. — Degré d'encombrement des logements à Paris IV, 422 et 423.

Circonstances qui empêchent et qui empêcheront peut-être toujours l'encombrement du monde par la race humaine, IV, 530 à 532. — Calculs absurdes sur l'encombrement prochain du monde, IV, 537 à 541.

Enfants (Travail des). — Ce travail chez les anciens, I, 431. — Le travail des enfants ne déprécie pas nécessairement celui des hommes, II, 273. — Hausse du salaire des enfants par rapport à celle du salaire des adultes; II, 322.

Engel, statisticien allemand. — II, 547.

Engel Dollfus, rapporteur d'une *Enquête sur les institutions d'initiative privée de la Haute-Alsace*, IV, 337, note.

Enregistrement et timbre. — Très lourdes charges de ces droits sur les successions en France. I, 607.

Enseignement. — L'enseignement professionnel gratuit tend à déprimer les salaires, II, 336; *id.* 339.

Ententes entre producteurs, IV, 35 à 67. (Voir aux mots *Coalitions*, *Trusts*, etc.)

Entrepreneur. — Il est, par excellence, le lien naturel entre le capital et le travail, I, 297. — Importance suprême de la fonction de l'entrepreneur, I, 304. — Variété des conditions intellectuelles et morales nécessaires à l'entrepreneur, I, 305. — L'entrepreneur est l'âme de la production, II, 184. — Antiquité de l'entreprise : les caravanes, II, 185; *id.* 186. — L'entrepreneur se dégage de la coopération, II, 187. — La rémunération de l'entrepreneur, II, 187. — Son rôle excède celui d'un directeur d'industrie, II, 190. — Élément tout particulier qui se rencontre dans les bénéfices de l'entrepreneur, II, 194. — L'entrepreneur est un metteur en œuvre aussi bien de facultés humaines que de matières brutes, II, 196. — Procédé par lequel se répandent les combinaisons heureuses, II, 202. — Baisse caractéristique du prix de l'acier, à l'appui de ce procédé, II, 205. — Absurdité des explications socialistes du rôle de l'entrepreneur, II, 205. — Proportion des faillites au nombre des entreprises, II, 207. — Le profit de l'entrepreneur est essentiellement précaire, II, 209. — Désastres d'entrepreneurs coïncidant avec des salaires excessifs, II, 222, texte et note. — Proportion des succès et des revers dans les entreprises, II, 292.

Entreprise (L'). — I, 297, *id.* 298. — Causes qui confèrent au capital, non au personnel ouvrier, le choix des chefs de l'entreprise, I, 299. — Les échecs et les déchets dans le système de l'entreprise libre, I, 312. — L'esprit d'entreprise et les inventions, II, 158.

Voir aussi au mot *Entrepreneur*.

Entretien. — Le prix de l'entretien du travailleur et les salaires depuis 1700, II, 308 et 309. — Répartition des dépenses d'entretien d'une famille agricole, II, 312, note.

Epargne. — Son rôle dans la formation du capital, I, 196; *id.* 205. — Elle consiste surtout dans une direction utile donnée à la consommation et à la production, I, 217. — L'épargne, grâce à l'intérêt, permet une dépense totale, dans la vie d'un homme, plus grande que la

dépense d'un autre ayant les mêmes revenus initiaux et n'épargnant pas, I, 222. — Le capital a pour mère l'épargne et pour père l'esprit d'invention et de combinaison, I, 254. — Facilités données à l'épargne par le morcellement de valeurs mobilières, notamment des fonds publics, I. 282. — Les inventions, les découvertes, l'amélioration des procédés techniques poussent à l'épargne, I, 284. — L'Etat ne peut se substituer aux individus pour l'épargne, I, 288. — L'épargne est due à une minorité, et pour sa plus forte part à une petite minorité de la société, I, 289.

L'importance de la propriété n'est pas toujours proportionnelle à l'importance du travail ou de l'épargne, I, 547.

L'esprit de famille et l'héritage sont le principal aiguillon de l'épargne, I, 597. — La plupart des épargnes ne peuvent être employées directement par ceux qui les font, II, 101.

Influence de la facilité de négociation et de l'existence des bourses sur la formation des épargnes et la capitalisation, II, 155 à 157. — Le crédit stimule l'épargne et provoque une capitalisation plus abondante, III, 399. — Influence du taux de l'intérêt sur l'épargne, III, 401.

L'épargne et la consommation ne sont pas deux phénomènes contraires dans la société moderne, IV, 218. — Evolution de l'épargne de la thésaurisation aux capitaux de jouissance, puis au placement, III, 218 à 221. — Conditions nécessaires à l'emploi productif d'épargnes abondantes, IV, 219 à 221. — Nature et difficultés du placement, IV, 222 à 225. (Voir aussi au mot *Placement*).

Si utile qu'elle soit, l'épargne ne peut pas être le but de la vie, IV, 226 à 227. — Classes épargnantes en France, IV, 226 à 227. — Les critiques de l'épargne, IV. 227 et 228.

Montant approximatif des épargnes annuelles en France, IV, 227.

Epoque. — *L'époque chaotique* de la grande industrie, I, 430. — I, 442. — L'époque de 1760 à 1785 initiatrice des grands progrès industriels, I, 530, note.

Esclavage. — Travail des noirs aux colonies après son abolition, I, 49.

Réfutation de la théorie que le capital n'a pu devoir son origine qu'à l'esclavage, I, 201; *id.* 559. — Examen de l'esclavage antique, I, 510. — Atténuations nécessaires et stimulants que comportait l'esclavage pour rendre le travail un peu productif, I, 512. — Son infériorité au travail libre reconnue par les auteurs anciens, I, 515. — L'abolition de l'esclavage et ses résultats économiques, I, 517 et suivantes. — Les anciens esclaves aux Etats-Unis, I, 521. — Dates diverses de l'abolition de l'esclavage, I, 529.

Escompte. — Variations fréquentes du taux de l'escompte, III, 121. — L'escompte commercial, sa nature, ses garanties, III, 451 à 458. Voir aussi au mot *Banque*.

Conditions requises pour l'escompte, limite des échéances, nombre de signatures, III, 660 à 662; voir, pour tous les détails relatifs à l'*Escompte*, au mot *Banque*.)

Effets directs de la hausse du taux de l'escompte, IV, 138 à 141. — Effets indirects de cette hausse, 141 à 144. — Les points maxima et les variations du taux de l'escompte à la Banque d'Angleterre, IV, 144 à 150.

Escompteurs. — Catégorie spéciale de banquiers, III, 491.

Espagne. — Mauvaises pratiques de la banque d'Espagne, III, 488. — Divers renseignements sur cette banque et ses rapports avec le gouvernement, III, 665; *id.* 670; *id.* 671; *id.* 674; *id.* 682 à 685. — Rapports entre les progrès de la baisse du change espagnol et ceux de l'endettement de l'Etat envers la Banque, III, 684.

Le taux de la natalité en Espagne, IV, 605 à 609.

Espérance. — L'espérance est un mobile économique plus énergique que la crainte, I, 514; *id.* 515.

Essards (Pierre des), statisticien français. — Sur la vitesse de la circulation monétaire, III, 154, note.

Etalon. — L'étalon monétaire, III, 170 et suivantes. — Chez les Perses et les anciens Grecs, III. 175 à 189. — Les trois conditions qui constituent le vrai régime du double étalon, III, 179. — Le double étalon local et le double étalon universel, III, 242. — L'étalon simple et l'éta-

lon double au moyen âge, III, 244 à 245. — Examen du double étalon en France, III, 246. — Le double étalon aux Etats-Unis; fluctuations fréquentes des deux métaux, III. 247 à 258. — Le double étalon constitue un étalon alternatif comportant toujours le métal le plus déprécié, III, 258 à 268. — Table des écarts et des fluctuations de valeur de l'or et de l'argent depuis deux siècles, III. 268 à 271. — Causes de ces fluctuations depuis deux siècles, III, 271 à 277. — Supériorité de l'or comme monnaie, relativement à l'argent, dans les pays riches, III, 277 à 284.

Arguments allégués en faveur du double étalon, III, 288 à 293. — Le mouvement contre le double étalon en Europe depuis 1860, III, 294 à 297. — La Conférence monétaire de Paris en 1867, III, 294. — L'abandon de l'argent comme étalon n'est pas la cause de la baisse générale des prix, III, 315 à 320. — Les relations commerciales entre pays à étalons monétaires différents, III, 323 à 332.

Voir aussi aux mots *Monnaie*, *Or*, *Argent*.

Le bimétallisme international est une combinaison enfantine, III, 332 à 341. — La loi de Gresham s'appliquerait sous ce régime, III, 339 à 341.

L'étalon composite en marchandises, III, 345 à 349.

Les changes entre les pays à étalons différents, IV, 150 à 153.

Concurrence entre les pays à étalon déprécié et les pays à étalon stable ou *apprécié*, IV, 165 à 175.

Etat. — L'Etat est un producteur à la fois direct et indirect, I, 178. — La jalousie de l'Etat ou des pouvoirs publics à l'endroit des capitalistes restreint la capitalisation, I, 286. — L'Etat ne peut se substituer aux individus pour la capitalisation, I, 288.

De l'appropriation des terres par l'Etat, I, 773.

Les autorités provinciales et communales sont une des manifestations de l'Etat, II, 477.

L'Etat manque souvent d'impartialité, II, 480.

Les fautes quasi constantes des Etats en matière monétaire, III, 341 à 342. (Voir aux mots *Falsification*, *Monnaie*, etc.)

Les rapports des Etats avec les banques, III, 583 à 586; *id.* 677 à 686. — Les Banques d'Etat, III, 628 à 650.

L'intervention de l'Etat dans le commerce de détail, IV, 18 à 19. — Les devoirs de l'Etat relativement au commerce intérieur, IV, 31 à 34. — Prétention fausse que les ententes entre producteurs doivent aboutir à des monopoles d'Etat, IV, 64 à 67.

L'intervention de l'Etat dans les consommations est, en général, condamnable, IV, 274 à 280.

Les anciennes et les actuelles assurances communales ou d'Etat en Allemagne, IV. 326; *id.* 333 et 334.

Difficultés de faire respecter les contrats par l'Etat et de plaider contre lui, IV, 346 à 348.

Les assurances obligatoires d'Etat contre les accidents, la maladie et la vieillesse, IV, 349 à 378; *id.* 383 à 384; *id.* 390 à 394.

Inconvénients et impossibilité de la gérance par l'Etat des capitaux colossaux d'une caisse universelle des retraites, IV, 394 à 397. — Système atténué des subsides d'Etat aux assurances ouvrières, IV, 397 à 400.

De l'intervention de l'Etat dans les crises commerciales et économiques, IV, 454. — L'Etat n'a pas pour rôle d'organiser un système général d'assistance, IV, 475.

La colonisation est une des tâches de l'Etat moderne, IV, 646.

L'Etat, sa nature, ses fonctions, IV, 665 à 702.

Nature de l'Etat: ses deux pouvoirs de contrainte réglementaire et de contrainte fiscale, IV, 665 à 668; *id.* 675. — Commencements et évolution de l'Etat, IV, 668 à 670. — L'Etat n'a par nature aucune supériorité d'intelligence ou de moralité sur les autres éléments sociaux, IV, 670. — Absurdité de la comparaison de l'Etat dans la société avec le cerveau dans le corps humain, IV, 674.

L'Etat ne doit pas être confondu avec la société, IV, 674 à 678.

Les principales fonctions de l'Etat, la fonction de sécurité, son étendue, sa suprême importance, IV, 678 à 681. — Les services communs qui ne peuvent être défrayés qu'avec la contrainte réglementaire ou fiscale, IV, 681 à 683. — La fonction de conservation et d'amélioration des conditions générales d'existence et de bien-être de la nation, IV, 683.

L'Etat organe et sanction du droit; mesure et limites de cette fonction, IV, 684 à 688. — L'Etat ne crée aucun droit; il définit les droits, IV, 685.

Dernière fonction de l'Etat : *contribution* au progrès général de la civilisation, IV, 688 à 689. — Prétendue fonction d'exemple attribuée à l'Etat : l'Etat patron modèle, IV, 689 à 693.

Motifs de modestie qui doivent s'imposer à l'Etat, IV, 693 à 697. — L'Etat moderne manque, par définition, d'impartialité, IV, 694. — Sa responsabilité est toujours plus malaisée à mettre en jeu que celle d'une entreprise privée, IV, 694. — Tendance à la gratuité des services rendus par l'Etat, ses inconvénients, IV, 695. — La bureaucratie et le manque de souplesse de l'Etat, IV, 695.

Une cause de limitation des attributions de l'Etat : la conservation intacte de la liberté des citoyens, IV, 697. — Enorme influence que la possession des chemins de fer par l'Etat donne au gouvernement, IV, 697. — Remarquable déclaration de Roscher à ce sujet, IV, 697 et 698.

L'Etat n'est pas le principal facteur du progrès, il ne peut en être que l'*auxiliaire*, IV, 699.

L'esprit d'invention manque à l'Etat, et il ne possède qu'à un médiocre degré l'esprit de combinaison, IV, 700.

Une grande activité de l'État ne s'exercer qu'aux dépens de la plasticité sociale, IV, 700 à 702.

Etat (Quatrième). — Voir au mot *Quatrième Etat*.

Etat (Tiers). — Voir aux mots *Bourgeoisie* et *Classes*.

Etatisation. — Transformation des industries en monopoles d'Etat, IV, 64 à 67.

L'étatisation des assurances, IV, 339 à 349.

Voir aussi aux mots *Etat* et *Monopole*.

Etats-Unis. — Enorme augmentation de la population noire, I, 50. — L'abolition de l'esclavage et ses effets, I, 521 — Le fermage ne se rencontre guère dans ce pays, I, 713.

Calculs de Laughlin sur l'augmentation des salaires dans la nouvelle Angleterre depuis 1830, II, 315 à 319.

Le seigneuriage aux monnaies des Etats-Unis, III, 139, note.

Les emplois industriels de l'or aux Etats-Unis, III, 162, note.

Le double étalon aux Etats-Unis et les fluctuations des deux métaux, III, 247 à 253 — Les achats d'argent par le Trésor américain, III, 253 à 258

Rigueur des lois américaines sur les banques, III, 482; *id.* 505. — Nombre énorme de lois américaines sur les banques, III, 509 à 510. — Les anciennes banques des Etats-Unis, III, 520. (Pour tout ce qui concerne les banques américaines, voir au mot *Banques.*)

Nécessité d'une réforme de la circulation aux Etats-Unis, III, 549; *id.* 554 à 559; *id* 585, note.

La crise de 1892 à 1895, III, 582 et 583. — La Trésorerie des Etats-Unis, III, 646 à 648; *id.* 676 à 677.

Les *corners*, *trusts*, *pools* et ententes de producteurs aux Etats-Unis, IV, 40 à 49; *id.* 53 à 58.

Les traités de commerce à tarifs différentiels entre les Etats-Unis et divers Etats de l'Amérique du Sud, IV, 114 et 115.

Les Etats-Unis exportent en général plus qu'ils n'importent; raisons de cet écart, IV, 188.

Le contrôle des assurances aux Etats-Unis, IV, 351 à 352.

Le gaspillage en pensions aux Etats-Unis, IV, 381 à 383.

Asservissement des pauvres résultant de l'assistance obligatoire dans certaines villes des Etats-Unis, IV, 488 à 491.

L'accroissement de la population aux Etats-Unis et l'immigration de 1790 à 1890, IV, 551 à 563. — La diminution graduelle de cet accroissement, IV, 563. — La natalité dans les anciens Etats de l'Union Américaine, IV, 605; *id.* 611 et 612.

La déclaration d'inconstitutionalité de l'impôt sur le revenu, par la Cour suprême des États-Unis, IV, 765.

Etrangers. — Nombre des étrangers établis en France, IV, 528. — Dangers d'une population stationnaire, et nécessité d'absorber l'infiltration étrangère, IV, 628 à 630.

Euler, mathématicien. — Sur l'accroissement de la population, IV, 548.

Evolution. — L'économie politique se préoccupe des lois d'évolution, I, 92.

L'évolution de la liberté humaine, I, 528. — L'évolution du taux du salaire, II. 294.

L'évolution des sociétés coopératives et leur tendance à se transformer en sociétés anonymes ordinaires, II. 630 à 636.

L'évolution graduelle de l'échange, III, 10.

L'évolution de l'industrie banquière, III, 496.

L'évolution de l'épargne, IV, 218 à 224.

L'évolution historique des consommations privées et du luxe, IV, 246 à 263.

Les commencements et l'évolution de l'État, IV, 668 à 670.

Existence (Théorie du minimum d'). — Voir au mot *Minimum*.

Expérience — Grande question de l'expérience héréditaire et de l'expérience individuelle, IV, 455.

Expérimentation. — Tâche d'expérimentation qui s'impose à la grande fortune, IV, 286 à 293. (Voir aussi au mot *Richesse*.)

Exploitation (Colonies d'). — IV, 653; *id.*, 657 à 659.

Exportation. — L'exportation de l'or aux Etats-Unis de 1892 à 1894, III, 582 et 583, note. — De l'influence de l'étalon déprécié ou du change déprécié sur les exportations, IV, 163 à 175. — De la balance entre les exportations et les importations, IV, 175 à 189. — Les exportations occultes, IV, 180.

Voir aussi aux mots *Balance du Commerce*, *Change*, *Commerce international*.

Extensibilité. — L'extensibilité des besoins, I, 108. (Voir aussi au mot *Besoins*.)

Extensibilité très inégale du débouché des divers produits, IV, 420 a 430. (Voir aussi aux mots *Crises*, *Débouché*.)

F

Façon. — Petits patrons travaillant à façon, I, 446.

Façonnier. — Comment le maître-ouvrier façonnier se transforme, I, 448.

Facteurs de la production. — Voir au mot *Production*.

Facultés. — Les facultés personnelles sont un capital, I, 242; *id.* 244. — Théorie de l'impôt proportionnel aux facultés, IV, 737. — Définition du mot *Facultés* au point de vue de l'impôt, IV, 750 et 751.

Faibles. — Réponse à l'objection que la concurrence écrase les faibles, I, 648. — Voir aussi au mot *Famille*.

Faillites. — Proportion des faillites au nombre des entreprises, II, 207; *id.* 292.

Faire-valoir. — Le faire-valoir direct, II, 19

Falsifications. — Les falsifications de monnaies ou de papier-monnaie, III, 124 à 126; *id.*, 140 à 144.

Familial (Salaire). — Examen de cette théorie, II, 490 à 491.

Famille. — La famille et l'héritage sont deux des principales causes de la capitalisation, I, 272. — Les familles faibles et les familles fortes, I, 559, IV, 460.

La famille n'est solidement constituée que dans les pays à propriété personnelle et à héritage, I, 593.

Le revenu moyen d'une famille agricole depuis 1700, II, 311.

L'intervention de l'État dans les retraites, l'éducation, etc., menace la famille de dissolution lente, IV, 400.

L'état de choses ancien poussait aux familles nombreuses; l'état moderne pousse aux familles restreintes, IV, 575; *id.* 615. — Le mouvement féministe et la famille, IV, 623 à 626. — Le socialisme dissoudrait la famille, IV, 734 et 735.

Fawcet (Henry), économiste anglais. — II, 547.

Fécondité — Pratiques immorales pour entraver la fécondité, IV, 518. (Voir aussi au mot *Prolificité*.)

Réduction de la fécondité avec le développement de la civilisation, IV, 571; *id.* 575 et 576; *id.* 592 à 593; *id.* 599; *id.* 602; *id.* 608; *id.* 613 à 618.

La mesure de la fécondité conjugale par âges, IV, 620 à 623. — Influence du mouvement féministe, IV, 623 à 626.

Voir aussi aux mots *Naissances*, *Population*, *Prolificité*.

Fédérations. — Les fédérations de *Syndicats* et de *Trade's Unions*. (Voir à ces mots.)

Féministe (Mouvement). — Exagération et incohérence du mouvement féministe, IV, 202.

L'influence du mouvement féministe sur la nuptialité et la natalité, IV, 623 à 626.

Femmes. — Leur travail est facilité par la division du travail, I, 338. — Allègement des tâches de la femme, et, dans l'avenir, de la tenue du ménage, I, 356. — Excès de travail des femmes, I, 431. — Déplacement entre le travail des femmes et le travail des hommes, I, 434. — Leur travail peut réellement accroître les ressources de la famille, II, 273

Les salaires des femmes, les débouchés ouverts à la femme, II, 341 à 343.

Les syndicats ouvriers parmi les femmes, II, 406.

Les femmes ont la direction de la consommation, IV, 202

Fer — Enorme développement récent de sa production, III, 311.

Pour les *Chemins de fer*, voir au mot *Ferrées (Voies)*.

Ferguson, publiciste anglais. — Son exposé de la division du travail, I, 325; *id.* 327; *id.* 328.

Fermage. — Le fermage au sens de l'école de Ricardo, I, 709 — Le fermage ne se rencontre guère aux Etats-Unis, I, 713 — De la proportion des fermages et de la rente de la terre, soit au prix des produits agricoles, soit à l'ensemble du revenu national, I, 754; *id.* 755; *id.* 756. — Déductions à faire du fermage brut, I, 757. — Etablissement du revenu net agricole, I, 758. — D'un perfectionnement dans le fermage : une échelle mobile des fermages, II, 27.

Voir aussi aux mots *Bail*, *Terre*, *Propriété*, *Rente*, *etc*.

Fermier. — De l'indemnité au fermier sortant, I, 572; I, 582 (Voir aussi au mot *Bail*.)

Situation du propriétaire relativement au fermier, I, 585 — Le métayage et le fermage; rôle du propriétaire, II, 21. — D'un perfectionnement dans le fermage; une échelle mobile des salaires, II, 27.

Gains autrefois réalisés par les fermiers, grâce au concours gratuit de leurs enfants adolescents ou adultes, IV, 615.

Ferrées (Voies). — Le développement de la production est loin d'être proportionnel au développement de leur trafic, I, 509. — De la concurrence et des ententes entre les voies ferrées, I, 664; *id.* 668. — Réfutation de l'allégation de Stuart Mill relative au monopole des voies ferrées, I, 669. — Les chemins de fer aux Indes, IV, 170.

Grands inconvénients que peut présenter, au point de vue économique et politique, l'exploitation de tous les chemins de fer par l'Etat, IV, 693 à 698.

Voir aussi aux mots *Communications*, *Transports*.

Fertilité. — Variations de la fertilité des terres, I, 753.

Fezzanais, noirs du Fezzan. — Leur main-d'œuvre en Tunisie, I, 49; *id.* 525; II, 573.

Finlaison, actuaire anglais. — Ses calculs, avec Tucker, sur l'insolvabilité probable des *Trade's Unions* en tant qu'institution de prévoyance, II, 425; *id.* 426.

Finlande. — Proportion des accidents professionnels en Finlande, et législation à ce sujet, IV, 352, *id.* 353, *id.* 363. — Le taux de la mortalité en Finlande, IV, 605 à 609.

Fixes (Capitaux). — I, 227. (Voir au mot *Capital*.)

Flamands. — La prolificité plus forte, quoique décroissante, des provinces flamandes de la Belgique que des provinces wallonnes, IV, 596 à 602. — Tableau à ce sujet, 600 et 601.

Flandre. — Grande propriété, petite culture et fâcheux effets, II, 2.

Flaubert (Gustave), écrivain français. — I, 150.

Flint (Robert), économiste anglais, auteur de *Socialism*. — IV, 703; *id.* 704; *id.* 705; *id.* 706.

Florence. — L'impôt progressif dans la Florence du moyen âge et de la Renaissance, IV, 761 à 763.

Foires. — Les foires dans les pays primitifs, I, 447, note.

Foncier. — Le revenu foncier rural en France, I, 568; *id.* 576; *id.* 589 à 590. (Voir aussi au mot *Revenu*.)

Foncier (Crédit). — Voir au mot *Crédit Foncier*.

Foncier (Impôt). — Grandes difficultés de son assiette équitable; il tendra de plus en plus à n'être qu'une sorte de droit de patente, IV, 779 à 780. (Voir aussi au mot *Impôt*.)

Foncière (Propriété). — Les charges spéciales à la propriété foncière, I, 575; *id.* 576; *id.* 589 et

390. — Les améliorations foncières, leur durée diverse, I. 580.

Foncières (Améliorations). — Voir au mot *Améliorations*.

Fonction. — La fonction sociale de la fortune, IV, 282 à 296. (Voir aussi au mot *Richesse.*)

Fonctionnaires. — Productivité des fonctionnaires, I, 175. — Tendance des peuples mous, comparaison du nombre des fonctionnaires et des commerçants en France et en Allemagne, I, 182.

Fondations. — Faites par des particuliers dans l'intérêt général, I, 73 — Variété des mobiles qui poussent aux fondations, IV, 676 à 678.

Voir aussi aux mots *Altruisme*, *Intérêt privé*.

Fonds des salaires. — Théorie du fonds des salaires, II, 252.

Voir aussi au mot *Salaires*.

Fonds publics. — Facilité que leur morcellement procure à l'épargne, I. 282. — Raisons qui font que les fonds publics des grands Etats solvables se capitalisent à un taux d'intérêt très bas, et sont une mesure insuffisante du taux général de l'intérêt, II, 130 et 131; *id.* 145 à 147. — Capitalisation des fonds publics hollandais: II. 151; des fonds publics anglais, II, 152 et 153; des fonds publics français, II, 153 et 154. — Les fonds publics américains, II, 177, note. — Supériorité des petites coupures des fonds publics français relativement aux fonds publics anglais ou américains, III, 406 à 407.

Du placement en fonds publics étrangers du capital des grandes banques, III, 483.

Les dépôts de fonds publics au Trésor garantissent mal une circulation, surtout de papier non remboursable, III, 676.

Voir aussi au mot *Rente française*.

Force. — Voir aux mots *Moteur*, *Cheval-vapeur*, etc.

Force productive. — Les quatre usages que l'homme peut faire de l'accroissement de sa force productive, IV, 237.

Force du travail (*Arbeitskraft*). — Voir aux mots *Travail*, *Marx* (*Karl*).

Forcé (Cours.) — Voir au mot *Cours forcé*.

Forêts. — Pourquoi elles sont les dernières appropriées; leur étendue en France et en Prusse, I, 565.

La sauvegarde des forêts et des cours d'eau est une des tâches de l'Etat, IV, 683 et 684.

Formes. — Les formes primitives de l'échange, III, 5 à 10.

Fortune. — Origines des fortunes industrielles, I, 447. — Causes naturelles qui empêchent la conservation indéfinie de la fortune dans les mains d'oisifs, I, 615 — Calculs sur le dépérissement des fortunes, I, 616. — Avantages des nouvelles maisons de commerce audacieuses, relativement aux anciennes maisons riches, I, 460; *id.* 658; III, 392.

Les grandes fortunes actuelles paraissent inférieures aux grandes fortunes commerciales et financières du moyen âge, III, 392.

La fonction sociale de la fortune, IV, 282 à 296. (Voir aussi au mot *Richesse.*)

Fortune publique. — Inexactitudes de beaucoup de statistiques sur la fortune d'une nation, I, 190. — Nombreux doubles emplois dans son évaluation; calculs chimériques d'Elisée Reclus, pour la France, I, 238, et note; évaluation approximative réelle, *id.*, *ibid.*

Fougerousse, économiste français. — II, 427. — II, 510, note. — II, 526; *id.* 529; *id.* 531; *id.* 532; *id.* 533.

Fouillée, philosophe français. — La *propriété sociale*, I, 553; *id.* 589. — II, 611.

Fourier (Charles), écrivain socialiste français. — Son opinion sur l'impuissance des civilisés à comprendre et diriger les barbares, I, 56. — Sur « les sciences incertaines », I, 90. — I, 142. — Sa théorie du travail attrayant, I, 145 à 151; I, 163. — Sur les professions abjectes, I, 348; *id.* 350. — Perfectionnement du ménage matériel, I, 356. — Sur la rotation du travail, I, 367. — Point extrême où il pousse la division du travail, I, 368 et note; *id.* 369. — Sur la production en grand, I, 442. — Ses armées industrielles, I, 445. — Contre le mariage, I, 610. — Sa répartition du produit entre le travail, le talent et le capital, II, 110; I , 717, note. — II, 568. — III, 419 — IV, 309 et 310. — Ses vues relativement justes sur la loi de population, IV, 521 à 524; — Ses vues sur le contact avec les peu-

plades barbares, IV, 660. — IV, 709.

Foville (A. de), économiste et statisticien français. — I, 239. — I, 381 ; *id.* 382. — I, 618. — I, 686. — I, 758. — II, 18. — II, 33. — II, 38 — II, 305. — II, 309 — II, 311, note ; *id.* 312 ; *id.* 314. — III, 117. — III, 213 ; *id.* 225. — III, 290. — IV, 178.

Frais de production. — Leur influence sur la valeur, III, 73 à 87. — De l'influence des frais de production des métaux précieux sur la valeur de la monnaie, III, 155

Franc, unité monétaire. — Voir au mot *Livre*.

Français. — Ils ont moins que les Anglais l'esprit de combinaison industrielle et commerciale, I, 321.

France. — Comparaison du nombre des fonctionnaires et des commerçants en France et en Allemagne, I, 182. — Evaluations folles de la fortune de la France, I, 238. — Evaluation approximative réelle, I, 238, note — Richesses minérales en France, II, 32 Le régime des mines en France, II, 51. — Comparaison du produit net des mines et des salaires en France, II, 58 à 59.

Les sociétés de consommation en France, II, 586 à 588. — Les sociétés coopératives de crédit, en France, II, 621 et 622. — Les sociétés de production en France, II, 628 à 631.

Comparaison de l'activité banquière aux Etats-Unis et en France, III, 550 à 552.

La Banque de France, III, 610 à 626. (Voir aussi au mot *Banque*.)

Proportions, à diverses époques, de la population de la France à celle de l'ensemble des nations civilisées, IV, 530.

Remarques de Malthus et de Necker, sur la popula ion, le mariage, les naissances dans l'ancienne France, IV. 573 à 576.

Ralentissement du taux d'accroissement de la population en France, mariages, naissances, décès, etc., 577 à 593 ; *id.* 603 à 605. (Voir aussi au mot *Population*.)

Retard dans l'âge du mariage, en France, IV, 618 et 619.

Voir aussi au mot *Revenu*, *Salaires*, *Terre*, etc.

Franklin (Benjamin), homme d'Etat et moraliste américain. — Sur la population, IV, 515 ; *id* 541.

Frappe (monétaire) — III, 179. Voir aussi au mot *Monnaie*.

Free Trade. — I, 626. (Voir au mot *Libre-Echange*.)

Fret maritime. — Grande baisse du fret depuis un quart de siècle, et son influence, IV, 167 à 168. — Le fret doit entrer en considération dans la balance des paiements entre les nations, IV, 181.

Fugger, marchands et financiers allemands. — Enormité de la fortune des Fugger au XVI^e^ siècle ; elle paraît dépasser les plus grandes fortunes d'aujourd'hui, III, 392 et 393.

Fustel de Coulange, historien français. — I, 43.

G

Garantie (Droit de). — Sur les métaux précieux en France, III, 330, note.

Garnier (Germain), statisticien français. — I, 747.

Garnier (Joseph), économiste français. — I, 180, note. — IV, 519 ; *id.* 520 ; *id.* 577.

Gaspillage. — L'homme est porté à gaspiller celui des facteurs de la production qui est le plus abondant, I, 393. — Le gaspillage des forces humaines dans le petit commerce, I, 454. — Enorme gaspillage en impressions, I, 506.

Généralisation des opérations (Loi de). — III, 420 ; *id.* 428.

Génialité. — La génialité de l'entrepreneur et ses effets, II, 201.

Voir aussi aux mots *Combinaison*, *Entrepreneur*, *Invention*, etc.

Genovesi, économiste italien. — I, 319

Genre. — La valeur porte non sur l'universalité d'une chose considérée comme genre, mais sur des quantités déterminées, III, 25.

George (Henri), écrivain socialiste américain. — I, 253. — Fausseté de ses arguments dans la question des rapports du capital et de l'industrie, I, 256 ; *id.* 258, 259, 260, 261. — I, 694. — I, 714. — I, 731. — Son erreur sur l'influence des progrès agronomiques, I, 766. — I, 774. — II, 264. — III, 398. — IV, 730, note.

Gide (Charles), économiste français. — I, 27, note. — I, 371. — I,

405. — I, 411. — I, 575. — I, 660. — I, 738. — Ses doutes sur l'intérêt décroissant, II, 111, note et 112 — Sur la coopération et la subalternisation du capital au travail, II, 560 à 561; *id.* 563; *id.* 564. — Ses critiques à l'endroit des sociétés coopératives pures et simples, II, 575 — II, 586 — Exposé d'un plan d'accaparement de tout le domaine de la production et des transactions par la coopération, II, 588 à 597. — Ses critiques sur les sociétés coopératives de production, II, 623. — II, 630. — II, 640. — Ses objections à la proposition que la valeur des choses susceptibles d'une reproduction indéfinie se règle sur les frais de production, III, 79. — III, 260; *id.* 261; *id.* 264. — IV, 71. — IV, 268. — IV, 345 — IV, 477.

Giffen, statisticien anglais. — II, 321; *id.* 323. — IV, 183.

Gilmann (N. P.), publiciste américain, auteur de *Profit Sharing*. — II, 510; *id.* 514; *id.* 515; *id.* 519 et 520; *id.* 523; *id.* 524; *id.* 526; *id.* 527; *id.* 528; *id.* 529; *id.* 530, note; *id* 534; *id.* 540, note; *id.* 544; *id.* 545; *id.* 546; *id.* 547; *id.* 548; *id.* 549; *id.* 550; *id.* 551.

Glasson, juriscousulte français. — Sur le louage d'ouvrage, II, 392.

Godwin, publiciste anglais. — Sur la misère et la population, IV, 510.

Goethe. — I, 42. — I, 539.

Goschen, financier et homme d'Etat anglais, auteur de la *Théorie des Changes étrangers*. — IV, 163; *id.* 164.

Gould, statisticien américain. — I, 276, note. — II, 315. — II, 325. — II, 343; *id.* 352; *id.* 360. — II, 485. — IV, 228.

Grandeau, agronome français. — I, 767; *id.* 768

Grande-Bretagne. — Son industrie charbonnière, I, 135. — Avantages de sa position géographique, I, 138. — Les constructions navales dans la Grande-Bretagne, I, 425, note. — Le développement précoce de ses industries lui permit de triompher de Napoléon, I, 635. — La production des mines dans la Grande-Bretagne, II, 34.

Progrès de la consommation par tête des principales denrées dans la Grande-Bretagne depuis 1830, II, 323 et 324.

Le revenu moyen individuel en Angleterre, II, 470.

La coopération distributive en Angleterre, II, 577 à 579; *id.* 583 à 585. (Voir aussi au mot *Coopération*).

Les soi-disant sociétés coopératives de production en Angleterre, II, 631 à 636.

Probité monétaire relative de la Grande-Bretagne, III, 139 à 140. — Les falsifications de la livre sterling s'arrêtant au XVII^e^ siècle, III, 143 à 144.

Plaintes sur la rareté de l'argent dans la Grande-Bretagne au XVIII^e^ siècle, III, 246.

Régulier développement du commerce récent entre l'Angleterre et l'Inde malgré les fluctuations du métal d'argent, III, 326 et 327

Les Banques d'Ecosse, III, 508 à 517. — La Banque d'Angleterre, III, 588 à 608. (Voir pour les détails au mot *Banque*).

Le *Clearing House;* faible quantité de monnaie et de billets avec laquelle la Grande-Bretagne fournit à ses immenses transactions, III, 608 à 610.

Le paupérisme en Angleterre, IV, 466 à 468. — La loi des pauvres, IV, 480 à 488.

Baisse de la proportion des mariages en Angleterre, IV, 517.

L'accroissement de la population et la période de doublement actuelle et virtuelle dans la Grande-Bretagne, IV, 563 à 565.

Décroissement du taux de la natalité, IV, 605 à 609.

Retard dans l'âge du mariage dans la Grande-Bretagne, IV, 618 à 619. — Effets de ce retard, IV, 623.

Diminution récente du nombre de condamnés dans le Royaume-Uni, IV, 681.

Gratuit ou **Gratuité**. — Les biens de la nature ne sont pas toujours gratuits, I, 132; *id.* 688. — Cas où ils sont gratuits, et cas où ils se font payer, I, 696.

L'enseignement professionnel gratuit déprime les salaires, II, 336; *id.* 339.

Le seigneuriage (des monnaies) gratuit ou non gratuit, III, 139.

Tendance à la gratuité apparente et à la cherté réelle des services rendus par l'Etat, IV, 695.

Grèce. — Le taux de la natalité en Grèce, IV, 605 à 609.

Grecs (Anciens). — Falsifica-

tion des monnaies chez eux, III, 141. — Le bimétallisme ou les rapports de l'or et de l'argent dans la Grèce antique, III, 173 à 189 — Emploi de l'or dans les arts chez les anciens Grecs, III, 186 et 187.

Gresham, financier anglais au XVI^e^ et XVII^e^ siècle. — La loi monétaire dite *Loi de Gresham*, III, 260 à 268. — III, 339 à 341. — IV, 126, note et 129 note, (Voir aussi au mot *Monnaie*).

Grèves (Les). — Prétention d'Howell qu'elles constituent une modique partie des dépenses des *Trade's Unions*, II, 424.

Les grèves et coalitions d'ouvriers et de patrons, examen du droit de grève, II, 430 à 432. — Les grèves au temps des prohibitions, II, 433. — Conditions qui doivent être mises à l'exercice du droit de grève, II, 433 à 438. — La grève ne doit pas comporter la rupture du contrat et des engagements, II, 436 à 437. — Le coût des grèves, II, 438 à 442. — Le nombre et le résultat des grèves en France dans ces dernières années, II, 442 à 446. — Effets indirects des grèves, II, 439 ; *id*, 445 — Force respective des patrons et des ouvriers dans les grèves, II, 446 à 451. — Grèves heureuses augmentant l'effectif et la force des *Trade's Unions*, II, 451. — Intervention du clergé, des pouvoirs publics et du public lui-même dans les grèves, II, 451 à 453.

De la portée économique des grèves, II, 453. — Le consommateur, est, en définitive, celui qui supporte le poids des grèves, II, 471 à 473.

Grèves contre des tâcherons ou sous traitants, II, 496.

Prétention fausse que la participation aux bénéfices mettrait fin aux grèves, II, 551 à 552.

Gros (Prix de). — Voir au mot *Prix*.

Groupes. — Les groupes économiques non concurrents, II, 346.

Guerre. — Causes réelles du prompt rétablissement des vieux pays riches après une grande guerre ; erreur de Stuart Mill et de Henri George, I, 256. — Leur influence sur le taux de l'intérêt, II, 163.

Effets d'une guerre ou de son appréhension sur la valeur relative de l'or et de l'argent, III, 274 ; *id*, 283 et 284 ; *id.*, 578 et 579.

Les risques de guerre sur le continent de l'Europe ont empêché ou empêchent l'établissement d'un système national de banque, III, 578 à 580.

Effets des guerres, des subsides et des indemnités sur le mouvement des importations et des exportations, IV, 186 à 188.

Les crises se rattachant aux guerres et accompagnant souvent le rétablissement de la paix, IV, 446 à 449.

Les guerres produites par l'excès de population chez les peuples à mœurs prolifiques ; moyen unique de les prévenir. IV, 630 à 632.

Guesde, écrivain socialiste. — II, 289.

Guilbert (Yvette), chanteuse française. — Rémunération des artistes en vogue, I, 159.

Guildes. — I, 530. — II, 411. — II, 460. (Voir aussi aux mots *Corporations*, *Trade's Unions*, etc.).

Guyot (Yves), économiste français, I, 209. — IV, 738, note.

H

Habitation. — Voir aux mots *Logements*, *Maisons*.

Habitude. — Son rôle dans l'extension et la fixation des besoins humains, I, 112. — Son influence sur les occupations et les salaires, II, 345 à 348. — Son influence sur la stabilité relative de la valeur dans un temps bref et une étendue limitée de pays, III, 60. — L'habitude est un obstacle à l'extension rapide des consommations, IV, 424 à 426.

Voir aussi aux mots *Coutume*, *Tradition*.

Hamilton (Robert), auteur anglais des *Recherches sur la dette nationale de la Grande-Bretagne*. — II, 152 — II, 179, note.

Hanséatiques (Villes) — Liberté industrielle et commerciale qui y régnait, I, 633.

Harmonie (le système de Fourier). — Journée d'un *Harmonien* pauvre et d'un *Harmonien* riche, I, 147, note. — I, 368. — IV, 309 et 310.

Voir aussi au mot *Fourier*.

Harrison (Frédéric), écrivain anglais positiviste. — Sur les grèves, II, 435. — II, 547. — Sur l'utilité et l'emploi des grandes fortunes, IV, 283 ; *id.*, 295.

Haupt (Thomas), statisticien monétaire. — IV, 170, note.

Hearne's (*Plutology*). — Sur les professions des inventeurs, I, 333.

Héréditaire. — Transmission héréditaire du goût de l'épargne et de la capitalisation, I, 275. — La division héréditaire du travail, I, 343. Tendance à la reconstitution de castes héréditaires, II, 377; *id.*, 470 à 471. (Voir aussi au mot *Caste*).

Grande question de l'expérience héréditaire et de l'expérience personnelle, IV, 453.

Hérédité. — Son rôle dans l'extension et la fixation des besoins humains, I, 112.

Héritage (L'). — La famille et l'héritage sont deux des principales causes de la capitalisation, I, 272. — Objection qu'il fait des oisifs; réponse I, 272, note. — II, 612.

L'héritage se rattache à la propriété, et, comme elle, est sorti de l'instinct de l'homme, I, 591. — L'héritage et la famille, I, 590. — La structure sociale reposant sur la propriété privée exige le maintien de l'héritage, I, 594. — L'héritage est le principal aiguillon de l'épargne, I, 597. — Le régime de l'attribution des successions à l'Etat ramènerait en peu de temps l'humanité à la barbarie, I, 599. — Déboires qu'éprouverait l'Etat par la suppression de l'héritage, I, 600. — Détails sur les successions en France, I, 601 à 608.

La guerre à l'héritage couvre une guerre analogue à la famille, I, 610. — Utilité sociale d'une classe jouissant d'une ancienne aisance, I, 613. — Causes naturelles qui empêchent la conservation indéfinie de la fortune dans les mains d'oisifs, I, 615. — Calculs sur le dépérissement des fortunes, I, 616.

La société est le grand et définitif gagnant à l'héritage individuel, I, 622.

Hindous. — Voir aux mots *Inde*, *Orientaux*.

Histoire. — Les fluctuations de la rente de la terre dans l'histoire, I, 744. — Coup d'œil historique sur le taux de l'intérêt, II, 147 à 154.

Voir aussi au mot *Historique*.

Historique (**Ecole**). — L'école historique en économie politique, I, 41. — De l'ordre historique des cultures, I, 749,

Voir aussi au mot *Ecole*.

Hobbes, philosophe anglais. — I, 545.

Hollande. — La proportion des indigents, IV, 471. — Le taux de la natalité en Hollande, IV, 605 à 609.

Holyoake, théoricien anglais de la coopération. — II, 547. — II, 549. — II, 576; *id.* 577; *id.* 579. — II, 631 et 632.

Homestead. — Le régime du *Homestead*, II, 181.

Homme. — L'*homme économique*, de Stuart Mill, I, 40. — L'*homme moyen*, de Quételet, I, 40. — La nature interne de l'homme est aussi variable et inégale que la nature extérieure, I, 141. — L'homme n'est pas seulement un agent économique, II, 345.

Hongrie — Le taux de la natalité en Hongrie, IV, 605 à 609. — De la fécondité conjugale par âges en Hongrie, IV, 620 à 623.

Hospitalité. — Devoirs d'hospitalité qui s'imposent aux peuples particulièrement bien doués de la nature, I, 149.

Howell (George). — Auteur de *Trade Unionism, new and old*, II, 411; *id.* 412 à 428. — II, 440; *id.* 441; *id.* 451; *id.* 452; *id.* 453; *id.* 457; *id.* 466; *id.* 467; *id.* 473.

Hydraulique. — La sauvegarde et l'amélioration des conditions hydrauliques générales constitue une des tâches de l'Etat, IV, 684.

Hygiène. — Du progrès de l'hygiène dans les ateliers, I, 435.

Hyndman, socialiste anglais. — Sa définition du socialisme, IV, 704; *id.* 705.

Hypothèques. — Les placements sur hypothèques; leur taux moins variable que celui des fonds publics, II, 146. — Leur taux en Hollande au XVIII^e^ siècle, II, 151 et 152.

I

Idéal. — Influence du goût de l'idéal sur la production, IV, 230; *id.* 234 à 235.

Ile ou **Iles.** — Avantages économiques des îles, I, 133.

Illusions. — Les illusions sur l'intensité du progrès industriel, IV, 301. (Voir aussi au mot *Progrès*).

Imitation (**Esprit d'**). — Son rôle dans l'extension et la fixation des besoins humains, I, 112. — Influence de l'esprit d'imitation dans

la vulgarisation des progrès et des méthodes industriels, II, 204. — III, 420. — Son influence aussi sur le progrès social général, IV, 231.

Immatériels (Capitaux). — I, 242; *id.* 247. (Voir au mot *Capital*).

Immeubles. — Les banques doivent posséder peu d'immeubles, III. 482.

Voir aussi aux mots *Immobilières (Sociétés)*, *Maisons*, *Mines*, *Rente*, *Terre*, etc.

Immigration. — Le droit d'immigration, I, 139. — Projet de le limiter aux Etats-Unis, I, 140, note. — Même projet en Angleterre pour les israélites pauvres, I, 141.

Immobilières (Sociétés). — Un très grand nombre tombent en déconfiture, I, 692; II, 222, note.

Impartialité. — L'État moderne manque par définition d'impartialité, IV, 694.

Importation. — L'importation chez les peuples primitifs doit précéder et y éveiller l'exportation, IV, 107. — L'incidence des droits de douane à l'importation, IV, 117 à 121. — De l'importation des métaux précieux comme marchandises, IV, 124 à 129. — La balance des importations et des exportations, IV, 175 à 189.

Importations alimentaires en Angleterre, en France et en Allemagne, IV, 524 à 527.

Voir aussi aux mots *Balance du commerce*, *Commerce international*, *Douanes*, *Traités de commerce*.

Impôts. — Effets pernicieux des impôts variables, I, 285. — Les impôts sur la propriété foncière, I, 576; *id.* 589 et 590. — Les impôts sur les successions en France, I, 606; *id.* 607; — en Prusse, I, 608.

D'un système d'impôts absorbant la rente de la terre, I, 774.

Taxes sur la circulation des banques, III, 546. — Sur les dépôts dans les banques, III, 548.

L'impôt ne doit pas être un instrument pour organiser suivant un plan voulu le commerce et l'industrie, IV, 33 — Taxes progressives sur les employés des grands magasins, IV, 34.

De l'incidence des droits de douanes à l'importation, IV, 117 à 121.

Les lois et les impôts somptuaires, IV, 274 à 280.

Les impôts actuels sur les assurances en France, IV, 342.

Crises résultant d'un changement subit dans les impôts, IV, 429.

Théorie sommaire de l'impôt, IV, 736 à 799. — Définition de l'impôt, IV, 738. — Obligation de tous les citoyens de contribuer à l'impôt, IV, 739. — La spécialité et la généralité de l'impôt, IV, 745. — L'impôt doit être réel et non pas personnel, IV, 747. — Proposition d'un casier fiscal, IV, 747, note. — L'impôt proportionnel et l'impôt progressif, IV, 748 à 767. — Les quatre règles d'Adam Smith, au sujet de l'impôt, IV, 748 à 752. — Définition du mot *Facultés*, IV, 750. — Examen de l'impôt progressif, IV, 752. — L'impôt à progression limitée, IV, 755. — Défaut de base de l'impôt progressif, IV, 759. — Exemple historique d'un système d'impôt progressif, IV, 761. — Prétendues atténuations de l'impôt progressif; leur inefficacité, IV, 763. — L'impôt dégressif, IV, 763. — Dangers de l'impôt progressif, IV, 764. — Sa stérilité relative, IV, 766. — L'unité et la multiplicité de l'impôt, IV, 767 à 770. — La multiplicité est plus en harmonie avec la théorie exacte de l'impôt, IV, 769. — Comparaison du capital et du revenu comme base principale de l'impôt, IV, 770 à 776. — Les impôts directs et les impôts indirects, avantages et inconvénients de chacune de ces catégories de taxes, IV, 777 à 791.

L'incidence et les répercussions de l'impôt; influence incalculable de la loi de substitution, IV, 791 à 796. — Le système de la diffusion de l'impôt, IV, 796 à 799.

Imprimerie. — Enorme gaspillage en impressions, I, 500.

Improductif. — Le travail productif et le travail improductif, I, 152.

Incidence. — De l'incidence des droits de douane à l'importation, IV, 117 à 121. — Observations générales sur l'incidence de l'impôt, IV, 791 à 799.

Inde. — Régulier développement de son commerce avec l'Angleterre malgré les fluctuations du métal d'argent, III, 326 et 327. — Les résultats compensés de la baisse de l'argent, dans ce pays, III. 329, note. — Le commerce extérieur et les prix aux Indes et la dépréciation de l'argent IV, 169 à 171. — Les chemins de fer aux Indes, IV, 170. —

La quantité de métaux précieux aux Indes, IV, 170, note. — Résumé des importations et des exportations aux Indes pendant quinze ans, IV, 187 et 188.

Voir aussi aux mots *Orient*, *Orientaux*.

Indemnité. — L'indemnité au fermier sortant, I, 572. — I, 582. — Mouvement des importations et des exportations en Allemagne et en France à la suite du paiement de l'indemnité de guerre payée à la première par la seconde, IV, 187.

Index number. — Méthode des nombres indicateurs, II, 304. — III, 224 — Emploi de cette méthode à la mesure de la variation du prix des marchandises dans la période 1850 à 1870, III, 233 à 237 ; *id.* de 1845 à 1894, III, 315 à 320. — III, 346 ; *id.* 347 ; *id.* 348 ; *id.* 349.

Indiens. — Leur traitement par les Espagnols du Mexique et du Pérou, I, 54. — Leur demi-civilisation au Paraguay par les Jésuites, I, 56. — Inaptitude à la capitalisation des Indiens du St-Laurent et du Paraguay, I, 274. — Collectivisme des Indiens du Pérou, I, 626 note.

Indigence. — L'indigence, le paupérisme, l'assistance, IV, 456 à 506.

Les divers aspects sous lesquels s'offre l'indigence, IV, 457. — Plan de Stuart Mill pour la suppression du paupérisme, IV, 458. — L'indigence s'est rencontrée et se rencontre dans tous les temps et tous les pays, primitifs ou civilisés, IV, 459.

Les quatre principales causes de l'indigence, IV, 462 à 465. — Genre d'indigence qui caractérise particulièrement le paupérisme, IV, 464.

De la proportion des indigents dans les sociétés contemporaines, IV, 465 à 473. — Nombre des pauvres en Angleterre depuis cinquante ans, IV, 466 à 468. — Evaluation du nombre des pauvres en France, IV, 468 ; *id.* à Paris, IV, 470 ; dans d'autres pays ou villes, IV, 471.

De l'assistance publique, facultative ou obligatoire; absence de base de cette dernière, IV, 473. — Raisons qui ont fait organiser l'assistance obligatoire dans beaucoup plus de pays protestants que de pays catholiques, IV, 477 à 480.

Examen de la loi des pauvres en Angleterre, IV, 480. — Coût de la loi, IV, 488.

L'assistance légale obligatoire comporte un sensible retranchement de la liberté individuelle et familiale ; exemples à ce sujet. IV, 488 à 491. — L'asservissement des pauvres, IV, 490.

Précautions qui s'imposent à l'assistance privée IV, 492. — Abus des ouvroirs, IV, 493.

Le système d'Elberfeld, IV, 465, *id.* 471 ; *id.* 494 à 496.

Les sans-travail, le droit au travail, IV, 496 à 506. (Voir au mot *Droit au travail*).

Voir aussi aux mots *Assistance*, *Charité*.

Individu. — L'individu n'est pas seul en face de l'Etat ; nombre infini des groupements libres, IV, 674 à 678. — Il est susceptible d'actes non déterminés par l'intérêt personnel, IV, 676.

Voir aussi aux mots *Altruisme*, *Intérêt personnel*.

Individualisme. — Le socialisme conduirait à un individualisme effréné, IV, 734 et 735.

Industrie. — Les quatre industries primitives, I, 117. — Les moyens naturels d'industrie, I, 130. — Classification des travaux et des industries. I, 159. — L'industrie des transports, I, 161.

Controverses au sujet de la proposition que le capital limite l'industrie. I. 253 — Dans quel sens le capital limite l'industrie, I, 262.

Les industries qui sont solidaires d'une autre et inextensibles à moins que cette autre ne s'étende, I, 403. — Epoque chaotique de la grande industrie. I, 430 ; *id.* 442.

La grande et la petite industrie (Voir au mot *Production*).

Les domaines qui restent à la moyenne et à la petite industrie, I, 469. — La permanence de la petite industrie prouvée par le nombre de patentables à diverses époques, I, 472.

De la possibilité du retour à l'état de dispersion et de morcellement, de certaines industries concentrées, I, 474

Le développement de ses industries permit à l'Angleterre de triompher de Napoléon, I, 635.

Calculs sur l'augmentation de la productivité industrielle et l'augmentation des salaires dans les manufactures américaines depuis 1830, II, 315 à 319.

Industrielle (Structure). — I, 440.

Voir aussi au mot *Industrie.*

Inégalité — De la distribution inégale des biens et des forces de la nature, I, 129. — Conséquences de la très grande inégalité des dons de la nature, I, 136. — L'inégalité commence par la propriété mobilière, I, 557.

Voir aussi aux mots *Conditions et Egalité.*

Inégalité légale. — Cette inégalité au préjudice de l'ouvrier et en faveur du patron est la règle jusqu'au milieu de ce siècle, II, 387 à 401.

Inflationnistes. — Partisans d'une augmentation artificielle de la quantité de monnaie, III, 148 à 151. — III, 291. — III, 293.

Ingram, économiste anglais. — I, 64. — II, 186, note.

Insalubres (Métiers). — Hauts salaires qui y sont habituels, II, 337. — Opposition fréquente des ouvriers aux améliorations atténuant les risques, II, 338.

Instabilité. — Disparition dans l'intervalle d'un siècle de toutes les familles ayant exercé le grand commerce à Stettin, IV, 543.

Installation. — La forme principale du capital moderne, I, 196, I, 205. (Voir au mot *Capital.*)

Grande importance qu'il y a à bien distinguer les installations des machines, I, 377. — La production en grand multiplie les installations, I, 452.

Voir aussi au mot *Capital.*

Instinct. — L'instinct humain est le générateur de tous les grands faits sociaux, I, 538; *id.* 545. — — L'héritage est sorti de l'instinct de l'homme, I, 591.

Absurdité de confondre les forces spontanées et instinctives, comme la concurrence, avec les forces incohérentes et anarchiques, I, 645; IV, 723.

L'échange est un fait instinctif dans l'humanité, III, 1.

Partout l'acte instinctif, le fait nécessaire, a précédé la loi, IV, 686.

Instrument. — Voir au mot *Capital.*

Intellectuel (Travail). — I, 155. — La production intellectuelle, son importance incommensurable, I, 156 à 158. — La grande production assure une bien plus grande division et un plus grand développement du travail intellectuel, I, 456. — Tendance à ce que le travail intellectuel simple soit moins rémunéré que le travail physique, II, 339.

Intensité du travail. — Danger d'une trop grande intensité du travail, IV, 307 à 310.

Voir aussi aux mots *Journée de travail.*

Intérêt (du capital et Taux de l'). — Prévision de la baisse du taux de l'intérêt, I, 27. — Son influence sur la capitalisation, I, 276. — Variations du taux de l'intérêt en France dans les huit derniers siècles, d'après M. d'Avenel, I, 616, note.

Influence de la baisse du taux de l'intérêt sur la rente, I, 765.

Théorie de l'intérêt ou accroissement, II, 70. — Contestations élevées au sujet de la légitimité de l'intérêt; leurs causes, II, 71. — Les interdictions et les apologies de l'intérêt du capital, II, 77. — Les causes premières et les causes secondes de l'intérêt, II, 83. — La productivité du capital est la cause principale du prêt et de l'intérêt, II, 87; *id.* 90; *id.* 91 à 93. — Procédés employés pour tourner les défenses religieuses et civiles de l'intérêt, II, 88. — Le prêt à intérêt n'est souvent qu'une association à forfait, II, 88; *id.* 93 à 94. — De la perpétuité de l'intérêt, II, 94. — Avantages de l'intérêt pour l'emprunteur, II, 97. — L'usure, II, 99. — Les limites légales du taux de l'intérêt, II, 99. — L'intérêt est le lien entre les classes, les générations et les pays, II, 101 à 105. — Résumé des causes de l'intérêt du capital, II, 109.

L'élément régulateur de l'intérêt, II, 108. — Motifs économiques généraux qui concourent à déterminer le taux de l'intérêt, du côté de l'emprunteur, II, 114; *id.* 116 à 125. — Mêmes motifs du côté du prêteur, II, 115; *id.* 125 à 132. — L'intérêt des prêts à long terme, II, 116 à 125. — De l'influence de la facilité de négociation sur le taux des prêts; les bourses, II, 128 à 132.

Le taux de l'intérêt dépend de la productivité moyenne des nouveaux capitaux, II, 132. — Inégalité de productivité des capitaux suivant les âges et les sociétés, II, 133 à 137. — Confusions, à ce sujet, de la

productivité matérielle ou quantitative et de la productivité économique, II, 137 à 140. — Influence des inventions et des découvertes sur le taux de l'intérêt, II, 141. — Question s'il existe, en civilisation, une direction générale de l'intérêt, II, 143. — Immenses fluctuations de l'intérêt dans le passé, II, 144. — Difficulté de déterminer le taux moyen de l'intérêt, II, 145. — La capitalisation des fonds publics en est une mesure défectueuse, II, 145 à 147. — Coup d'œil historique sur le taux de l'intérêt, II, 147 à 154. — Les trois causes qui tendent à l'abaissement de l'intérêt du capital, II, 154. — Les trois causes antagonistes qui tendent à relever l'intérêt de temps à autre, II, 157. — Résultat du conflit entre les causes favorables et celles contraires à la baisse de l'intérêt, II, 164 à 167. La baisse du taux de l'intérêt est-elle un bien ou un mal? II, 167. — Erreur de Turgot à ce sujet, II, 168. — Différence entre la baisse et l'avilissement de l'intérêt, II, 165.

Règles et précautions que la tendance à la baisse de l'intérêt impose aux sociétés et aux particuliers, II, 171. — Inconvénients résultant de la méconnaissance de ces règles, II, 173.

De l'intervention du législateur dans le taux de l'intérêt, II, 178. — L'intérêt légal ou judiciaire, II, 181. — Différences entre le profit et l'intérêt, II, 188.

Le billet de banque ne doit pas porter intérêt, III, 468 à 471.

La baisse du taux de l'intérêt développe la spéculation et porte aux crises, IV 435.

Intérêt collectif. — Voir au mot *Collectif*.

Intérêt général. — Exemples nombreux de donations faites par des particuliers dans l'intérêt général, I, 72. — L'intérêt général n'est pas la simple juxtaposition de tous les intérêts particuliers considérés isolément, II, 474.

Intérêt privé. — En quoi il diffère de l'égoïsme, I, 69. — Le principe de l'intérêt privé et celui de l'altruisme ne sont pas inconciliables; ils ont des sphères d'applications différentes, I, 76; IV, 676 à 678.

Intérêts (Les). — Fausseté du système dit de la représentation des intérêts, II, 474 à 475.

International. — *L'Association internationale* des Travailleurs (Voir au mot *Association*). — Le *commerce international* (Voir au mot *Commerce*). — Les *paiements internationaux* (Voir à *Paiements*). — Les *valeurs internationales* (Voir au mot *Valeur*).

Impossibilité ou nocuité d'une convention internationale sur la journée de travail, IV, 308 à 310.

Inventeurs. — Leurs professions ont souvent peu de rapport avec leurs inventions, I, 332. — Calculs sur les bénéfices de l'inventeur Bessemer et les bénéfices de la société, I, 569. — *id.* pour l'inventeur Nobel, II, 197 à 199.

Invention. — Importance capitale de l'invention, I, 157. — Différence entre la découverte et l'invention, I, 160. — L'esprit d'invention est une des origines du capital, I, 196; *id.* 226; *id.* 231. — Le capital a pour mère l'épargne, et pour père l'esprit d'invention ou de combinaison, I, 254; IV, 730 et 731. — Lien étroit entre le capital et l'esprit d'invention et de combinaison, I, 263. — L'état des inventions limite la productivité du capital, I, 266.

La rapidité des inventions est une cause spéciale de déchets dans la production contemporaine, I, 501.

Les brevets d'invention, I, 570.

La force d'invention d'une société atteint le maximum dans les contrées à concurrence illimitée, I, 641.

Influence des inventions et des découvertes sur le taux de l'intérêt, II, 141.

Effets des inventions sur les bénéfices, II, 194 à 205. — Procédé par lequel se répandent les inventions et les combinaisons heureuses, II, 202 à 205.

De la destruction de valeurs, du chef des inventions, IV, 201 à 202.

L'esprit d'invention manque à l'Etat, qui ne possède même qu'à un médiocre degré l'esprit de combinaison, IV, 700.

Fausseté de la maxime que toute richesse vient du travail; part prépondérante de l'esprit d'invention et de combinaison, IV, 726 à 734.

Irlande. — La grande propriété y provenant de la conquête, cause d'un moindre respect, I, 551. — Le taux de la natalité en Irlande, IV, 605 à 609.

Ironie. — L'ironie de la nature des choses, qui se rit du législateur, I, 609

Italie. — La coopération distributive en Italie, II, 586. — La coopération de crédit, II, 616 à 621.

Mauvaises pratiques des banques d'émission italiennes, III, 494 — La Banque d'Italie, III, 665, note; *id.* 669; *id.* 670; *id.* 671. — Rapports des banques italiennes et des gouvernements, III, 685.

La natalité en Italie, IV, 605; *id.* 606, *id.* 608. — L'excès de la natalité italienne par rapport à la rareté des capitaux entretient la gêne dans le pays, IV, 626 à 627.

J

Jacob, historien des métaux précieux. — III, 191; *id.* 192; *id.* 193; *id.* 194, *id.* 195; *id.* 196; *id.* 203; *id.* 223; *id.* 224; *id.* 292; *id.* 293. — IV, 417.

Jannet (Claudio), économiste français. — IV, 59; *id.* 64.

Japon. — I, 46; *id.* 134, note. — Ses progrès industriels et maritimes, II, 460 à 465. — Ancien rapport des pièces d'or et d'argent au Japon, III, 262, note. — Les billets de banque dans le Japon féodal, III, 462.

La population et la natalité au Japon, IV, 631.

Possibilité de colonisation de la part du Japon, IV, 660 et 661.

Japonais. — Voir au mot *Japon*, et aussi au mot *Orientaux*.

Jenkin (Fleeming), économiste anglais. — II, 384.

Jennings (Richard), économiste anglais. — III, 41, note.

Jésuites. — Leur défense de l'intérêt du capital, I, 21, note. — Leur éducation des Indiens au Paraguay, I, 56; *id.* 264; *id.* 525. — Exposé de leur doctrine sur l'intérêt du capital, II, 81.

Jevons (Stanley), économiste anglais. — I, 85; *id.* 89. — Sa théorie du capital, I, 186; *id.* 199, note; *id.* 209; *id.* 210. — II, 35. — Ses exagérations sur la disette probable de charbon, II, 40; *id.* 41. — II, 283, note. — II, 546. — Ses exagérations sur la participation, II, 548. — Sur la valeur, III, 28; *id.* 41, note. — III, 114, note. — III, 153. — Sur la baisse de l'or, de 1851 à 1860, III, 156; *id.* 206 — III, 262, note. — Sur les crises commerciales, IV, 405; *id.* 406; *id.* 431.

Joint Stocks Banks. — Ces banques en Angleterre, III, 491; *id.* 499; *id* 565, note: *id.* 604. — Importance de leur capital et de leurs dépôts, III, 606 à 608. — III, 622.

Voir aussi au mot *Banques*.

Jouissance. — Les moyens naturels de jouissance, leurs effets, I, 130. — Les capitaux de jouissance, I, 187; IV, 212. — Les jouissances nouvelles, intellectuelles et morales que les machines mettent graduellement à la portée de tous, I, 388.

Théorie de la moindre jouissance pour l'établissement de la valeur, III, 35.

Journée (de travail). — L'un des correctifs des inconvénients de la division du travail consiste à la réduire, I, 355.

Nombre moyen de journées de travail dans les mines, II, 313; *id.*, 497 à 498.

Diminution de la journée de travail en l'absence d'intervention légale, IV, 300.

Journée qui paraît actuellement normale, IV, 304 à 305.

Allégation que la diminution de la journée augmente la production, IV, 305 à 308. — Dangers d'une trop grande intensité de travail, IV, 507. — Influence des climats, des races et des professions sur la durée de la journée de travail, IV, 308. — Impossibilité ou nocuité de conventions internationales à ce sujet, IV, 309.

Inconvénients de vouloir transformer l'Etat en patron modèle pour la réduction de la journée de travail, etc., IV, 692.

Juglar (Clément), économiste français, III, 431; *id.* 434; *id* 460; *id.* 474; *id.* 513; *id.* 519; *id.* 649. — IV, 174, note. — Sur les crises commerciales, IV, 405; *id.* 406; *id.* 433; *id* 437; *id.* 451.

Juifs. — I, 343.

Jurandes. — Voir aux mots *Maîtrises* et *Corporations*.

Jus abutendi. — Sa nécessité au point de vue de la propriété, I, 535.

Juste salaire (Théorie du). — II, 484 à 490.

Voir aussi au mot *Salaire*.

K

Kartelle. — I, 659; *id.*, 662, note; IV, 41.
Voir aussi aux mots *Coalitions*, *Trusts*.
Ketteler (Mgr de), socialiste chrétien. — II, 353.
Khammès. — Colon au cinquième dans les pays musulmans, I, 755.
Kies (Marietta), publiciste américain. — I, 70.
King (Gregory). — Sa loi sur les prix des céréales, I, 87. — III, 41.
Korösi, statisticien hongrois. — IV, 423, note. — IV, 620; *id.*, 621; *id.*, 623 et 624.
Kropotkine (prince Pierre), écrivain anarchiste, I, 150, note. — I, 350, note; *id*, 384, note. — Son tableau idyllique de l'évolution des machines, I, 384.

L

Lafargue, écrivain socialiste. — Apologie de la paresse, I, 117.
Lafontaine, IV, 244.
Lampertico Fedele), économiste italien, auteur de *Il Credito*. — III, 356; *id.*, 362; *id.*, 385; *id.*, 420; *id.* 421.
Lassalle, écrivain socialiste allemand. — I, 106. — I, 204; *id.* 205. — I, 216; *id.* 218; *id.*, 220; *id.*, 268. — I, 308; I, 325; I, 327; I, 328. — Son apologie de la division du travail, I, 329; *id.*, 330. — I, 381. — I, 559. — I, 688. — III, 377. — Contre l'épargne, IV, 228.
Latifundia, I, 42.
Latine (**L'Union monétaire**). — Voir au mot *Union*.
Laughlin (Laurence), éditeur et commentateur de Stuart Mill. — I, 669. — Sur les fonds des salaires, II, 267. — Ses calculs sur l'augmentation des salaires dans la Nouvelle-Angleterre depuis 1830, II, 315 à 319; id. 321. — II, 512. — II, 525. — II, 546; *id.*, 550. — Sur le seigneuriage, III, 139, note. — Sur les fluctuations de l'or et de l'argent aux Etats-Unis pendant la période du double étalon, III, 248 à 252. — III, 262. — Sur le change américain, IV, 133 à 134. — IV, 300.
Voir aussi à *Mill* (*Stuart*).
Laveleye (Emile de), publiciste belge, I, 1 — I, 19; *id.*, 20. — I, 42, note. — I, 43 — I, 100. — I, 104; *id.*, 105. — I, 400. — I, 535. — I, I, 562. — I, 588. — III, 18. — III, 106. — III, 174, note. — III, 184, note. — IV, 196; *id*, 197; *id.*, 199. — IV, 215. — IV, 240; *id.*, 243; *id.*, 244; *id.*, 245; *id.*, 246. — IV, 460. — Son erreur sur l'indigence, IV, 472.
Lavergne (Léonce de), économiste français. — IV, 520.
Lavoisier. — I, 4. — I, 756; *id.*, 758.
Law, financier écossais. — III, 374.
Leaseholds. — Voir au mot *Emphythéose*.
Leclaire, industriel, organisateur du régime de la *Participation aux bénéfices*, II, 395. — II, 509. — Causes spéciales du succès de la participation dans cette maison, II, 519; *id.*, 523. — II, 527. — II, 534. — II, 637.
Lecour-Grandmaison, traducteur et commentateur d'Howell sur les *Trade's Unions*. — II 424; *id* 425; *id.*, 457; *id.*, 466; *id.*, 473.
Leech, statisticien américain, directeur de la Mounaie des Etats-Unis, III, 213. note; *id.*, 255, note; *id.*, 256; *id.*, 257.
Législateur. — La nature des choses a une ironie qui se rit du législateur, I, 609.
Voir aussi au mot *Pouvoirs publics*.
Législation. — Impuissance de la législation quand elle viole les lois naturelles, I, 20. — Hostilité de la législation jusqu'au milieu de ce siècle, à toute action combinée des ouvriers, II, 385 à 401.
Voir aussi aux mots *Loi*, *Droit*, etc.
Lenormand (François). — Archéologue français. — Sur la monnaie, III, 102; *id.* 110; *id.* 111; *id.* 112. — III, 174; *id.* 175.
Legoyt, statisticien français. — IV, 552.
Le Play, publiciste français. — Sa méthode d'observation, I, 28. — Ses ouvrages, I, 44; *id.* 45. — I, 92; *id.* 93. — I, 111. — Ses enquêtes et monographies, I, 431. — I, 621. — II, 186. — II, 379. — II, 486. — Ses budgets ouvriers, II, 487. — III, 108. — IV, 23. — IV, 616.
Leroux (Pierre), socialiste français. — IV, 704; *id.* 706.
Leroy-Beaulieu (Anatole),

publiciste français. — I, 46. — I, 201 ; *id.* 202. — I, 273, note. — I, 523, note. — I, 562 — IV, 261.

Leroy-Beaulieu (Pierre), publiciste français. — IV, 329. — IV, 613, note.

Lesage, auteur de *Gil Blas*. — III, 408.

Lettre de change. — III, 423. — Elle est pratiquée actuellement au Soudan, III, 424. — Nature et obligations de la lettre de change, III, 447 à 350.

Rôle des lettres de change dans le règlement des dettes internationales, IV, 130 à 138.

Voir aussi aux mots *Banque*, *Change*, *Crédit*.

Levasseur, économiste et statisticien français. — I, 634. — II, 32, note. — II, 468. — Sur les prix du blé et les droits de douane, IV, 118. — Sur la population, IV, 527 ; *id.* 578 ; *id.* 579 ; *id* 583 ; *id.* 612.

Lévi (Léone), statisticien anglais. — II, 325.

Libérales (Professions). — Voir au mot *Profession*.

Liberté. — La liberté économique et la propriété, I, 508. — Elle fait irruption, par des voies détournées, au milieu du régime de la contrainte, I, 516. — L'évolution de la liberté et de la propriété, I, 537.

Liberté des banques, réglementation ou privilège, III, 498 à 651. (Voir au mot *Banque*.)

La *liberté commerciale*. (Voir aux mots *Libre Echange*, *Commerce* et *Commerce International*.)

La restriction de la liberté individuelle et familiale constitue le caractère commun de tous les plans pour la suppression du paupérisme, IV, 458.

Dangers que court la liberté, du chef de l'extension des attributions de l'Etat, IV, 697 à 702

Voir aussi aux mots *Commerce*, *Contrat*, *Travail*.

Libre (Travail). — Voir au mot *Travail*.

Libre-Echange. — Ce n'est nullement un dogme de l'économie politique, I, 37. — IV, 97. — La liberté commerciale internationale est le seul correctif des ententes entre producteurs : *Trusts*, *pools*, etc. IV, 41, 49.

Les quatre avantages du commerce international, IV, 72 à 82. — Plus un pays est restreint comme territoire et population, plus la liberté commerciale internationale lui est utile, IV, 82 à 86.

Les objections générales à la pleine liberté commerciale internationale, IV, 86 à 89. — Les arguments protectionnistes spéciaux au sujet des pays neufs et des industries naissantes, IV, 89 à 96. — Mêmes arguments au sujet des vieux pays et des industries constituées, IV, 96 à 97.

Examen de la valeur respective des arguments pour et contre le libre-échange, IV, 97. — Le libre-échange absolu peut n'être pas utile à toutes les nations, considérées en tant que corps collectif ayant une personnalité propre, IV, 100 à 105. Avantages généraux, néanmoins, d'une large liberté commerciale. IV, 103 à 105. — Les tarifs de douane, les tarifs dits autonomes, IV, 105 à 107. — Les traités de commerce, historique et doctrine, IV, 107 à 115. — L'incidence des droits de douane, IV, 117 à 121. — Les primes, 121 à 122.

Voir au mot *Commerce international*.

Lieben (Richard) et **Rudolph Auspitz**, économistes autrichiens. — Sur les prix, I, 89.

Lieux. — Voir au mot *Nature*.

Ligues douanières. — IV, 114 à 117.

Voir aussi aux mots *Douanes*, *Commerce international*, *Traités de commerce*.

Limites. — Examen de la question des limites éventuelles à l'accroissement de la production, I, 480.

List (Frédéric), économiste allemand, fondateur du *Système national d'économie politique*. — IV, 89 ; *id* 90 ; *id.* 96.

Littéraire (Propriété)—I, 570.

Littré. — I, 69, note. — II, 216, note. — IV, 240.

Livre. — *Unité monétaire en France*, variations de son poids depuis Charlemagne, III, 141 à 144.

Livre sterling. — Unité monétaire en Angleterre ; falsifications de la livre sterling s'arrêtant au XVIIe siècle, III, 143 à 144. — Le pair de la livre sterling relativement au franc et au dollar, IV, 133 à 135 ; *id.* 152. (Voir au mot *Change*.)

Lloyd (Henri Demarest), pu-

bliciste américain, IV, 40 ; *id.* 46 ; *id.* 65.

Locke. — I, 746. — III, 140 ; *id.* 144 ; *id.* 249.

Logement. — Prétention inexacte que les machines n'ont pas perfectionné le logement et n'en ont pas abaissé le prix, I, 411. — Le luxe des peuples modernes se porte surtout sur le logement et l'ameublement, IV, 257.

Façon dont les hommes à grandes fortunes doivent chercher à améliorer les logements populaires, IV, 291.

Distribution des logements en Paris suivant le nombre de pièces, IV, 422.

Loi. — La loi ne crée aucun droit, elle constate le droit et le définit, I, 547. — IV, 684 à 688. — Partout l'acte instinctif est inconscient, le fait nécessaire a précédé la loi, IV, 686.

Voir aux mots *Législation*, *Economie politique*, *substitution*.

Lois. — Les lois économiques sont des lois de l'esprit humain et de l'activité humaine, I. 4. — La monnaie a éveillé d'abord l'idée des lois économiques naturelles, I, 8. — Définition des lois économiques, I, 13. — L'existence de lois naturelles en économie politique, I, 18. — Exemples de lois économiques universellement observées par les hommes pratiques, I, 31. — En quoi les lois économiques n'ont pas le caractère de dogmes, I, 37. — Allégation que les lois économiques ne se rapportent qu'à des sociétés particulières et récentes ; réfutation de cette opinion, I, 39. — Les différents milieux sont inégalement impressionnables aux lois économiques, mais tous subissent, quoique à des degrés divers, l'action de celles-ci, I, 40. — Leur influence sur les hommes à tous les états du développement humain, I, 49.

Les lois peuvent restreindre la capitalisation directement ou indirectement, I, 285.

Le respect des lois naturelles s'impose à tous, I, 609.

Loisirs. — La division du travail doit les accroître, I, 355. — Balance qu'établit l'homme entre son désir de plus amples loisirs et son désir de plus amples consommations, I, 482. — Conséquences éventuelles de cette balance, I, 493. — II, 297. — Les loisirs sont l'un des quatre emplois que l'homme peut faire de l'augmentation de sa force productive, IV, 237. — Le luxe est utile à l'emploi intelligent des loisirs, IV, 271.

Des loisirs et des repos, IV, 297 à 310. — Du choix entre l'accroissement des loisirs, celui des consommations et celui de la population, IV, 297. — Le sisyphisme, IV, 297. — Le postulat de Stuart Mill et celui des socialistes en matière de loisirs, IV, 299. — Les deux catégories de loisirs : l'amoindrissement de la journée de travail et les chômages journaliers fréquents, IV, 302 à 305. — La durée de la journée de travail, IV, 305 à 310. Voir au mot *Journée de travail*.

Longe, économiste anglais. — Sur le *fonds des salaires*, II, 279.

Loria (Achille), économiste italien. — *La Rendita Fondiaria e la sua Elisione naturale*, II, 18.

Loti (Pierre), écrivain français. — IV, 460.

Lots. — Lots de terre, voir au mot *Partage*.

Louage. — Le louage des services, son influence dans les sociétés primitives, I, 559.

Le contrat de louage d'ouvrage, II, 393. Voir aussi aux mots *Travail*, *Ouvrier*, etc.

Le contrat de louage distinct du contrat de crédit, III, 359.

Louvre (Le). — Magasin de nouveautés, voir au mot *Magasins* (*Grands*).

Loyers. — Allégation inexacte que les loyers sont en hausse constante, I, 413, note. — Variations du prix des loyers en Allemagne de 1850 à 1870 à la suite de la grande production de l'or, III, 231 et 232.

Luzzati (G.), économiste italien. — Sur la monnaie, III, 101 ; *id.* 102 ; *id.* 103 : *id.* 106.

Luzzati (Luigi), économiste italien. — II, 599. — II, 616 ; *id.* 617 ; *id.* 618 ; *id.* 619. — Résumé de ses principes, II, 619 et 620.

Luxe. — Exportations occultes des pays à production de luxe, IV 180.

Le goût de l'idéal, de la variété et de la parure a été un des premiers stimulants de la production, IV, 231 à 236. — Le luxe collectif a devancé le luxe individuel ; im-

portance du culte et du sentiment religieux à ce sujet, IV, 234 à 236.

Les quatre usages que l'homme peut faire de l'augmentation de sa force productrice, IV, 237. — La question du luxe relève à la fois de la morale et de l'économie politique, IV, 239. — Définition du luxe, IV, 239. — Les amis et les ennemis du luxe. IV, 241 à 245. — Evolution historique des consommations privées. IV, 246. — Le luxe des temps primitifs : l'hospitalité, etc ; il comporte un grand gaspillage, IV, 249 à 253. — Le luxe moderne, première origine collective et religieuse, IV, 252. — Caractéristiques et avantages du luxe sain et moderne, IV, 253 à 259. — Le luxe des temps de décadence et des couches décadentes, IV, 259 à 262. — Avantages du luxe sain, IV, 262.

Préjugés économiques ou vulgaires au sujet du luxe, IV, 263. — La suppression du luxe n'augmenterait probablement pas la production des objets communs, IV, 263 à 266. — influence stimulatrice du luxe, IV, 266. — Le luxe est utile à l'emploi intelligent des loisirs, IV, 271. — Le luxe bien entendu forme une réserve utile à une nation et aux individus, IV, 272. — Le luxe diminue plutôt qu'il n'augmente l'inégalité des conditions, IV, 273.

La politique relative au luxe ; les lois et les impôts somptuaires, IV, 274.

Lydiens. — Ils sont considérés comme les inventeurs de la monnaie frappée, III, 175.

M

Macaulay, historien anglais. — III, 403. — IV, 255.

Mac Culloch, économiste anglais. — I, 703. — II, 260, note. — II, 495 — III. 384. — IV, 110.

Machiavel. — IV, 515.

Machines. — Controverses au sujet des machines quant à leurs effets sociaux. I, 374. — Les outils, les machines et les installations, différences entre ces trois formes de la capitalisation, I, 376.

Les préjugés populaires contre les machines, les proscriptions successives dont elles ont été l'objet, I. 378.

Les premières machines sont les bêtes de somme ou de trait, I, 380.

Avantages et évolution des machines, I, 383. — Elles tendent à augmenter l'égalité entre les hommes, I, 388, — Les jouissances morales et intellectuelles qu'elles procurent ou procureront à la famille ouvrière, I, 388.

Conditions nécessaires à l'emploi des machines, I, 390.

Caractères généraux des reproches adressés aux machines, I, 396, — Les machines exproprieraient de leur travail l'ouvrier et sa famille sans indemnité, I. 397. — Allégation que toute machine n'amène pas un accroissement de débit du produit, I, 402 ; cas spéciaux et curieux, I, 403.

Réfutation de l'allégation que les machines agricoles n'augmentent pas la production, mais diminuent simplement la main-d'œuvre employée, I, 405. — Prétention inexactes que les machines n'ont pas perfectionné le logement, ni abaissé son prix, I, 411. — Compensation que la plasticité sociale et l'extensibilité des besoins humains offrent à l'ouvrier évincé de son métier par les machines, I, 414. — Les machines libèrent des revenus, I. 415. — Elles libèrent des capitaux, I, 419. — Effets immédiats et effets différés des machines, I. 419 : *id.* 422. — Exemples de compensations offertes par les machines à la main-d'œuvre, I, 420. — Conditions nouvelles du progrès du machinisme et facultés nouvelles d'adaptation, I, 423. — Effets protecteurs des machines pour l'ouvrier, I, 426. — Nécessité de diverses adaptations sociales pour parer aux inconvénients des machines, I, 429 — Les abus du travail à domicile sont plus grands que ceux du travail dans les ateliers mécaniques, I, 431. — Il est inexact que les machines tendent à remplacer partout le travail des hommes par celui des femmes, I, 435. — De l'insalubrité des industries mécaniques et du progrès de l'hygiène dans les ateliers, I, 435. — Adaptation nécessaire du milieu social et des habitudes aux machines, I, 438.

Les machines perdent leur valeur économique, par des inventions nouvelles, avant d'être incapables de fonctionner, I, 502.

Mac Leod (Henry Dunning),

économiste anglais. — I, 1. — I, 16, note; *id.* 17. — I, 184; *id.* 188; *id.* 190. — I, 572. — I, 584. — II, 283, note. — Sur la valeur, III, 21 — Ses théories sur le crédit, III, 352; *id.* 363; *id.* 364; *id.* 365; *id.* 366; *id.* 367; *id.* 369; *id.* 376; *id* 391; *id.* 423. — III, 461; *id.* 562; *id.* 463.

Magasins (Grands). — En quoi ils sont conciliables avec un très vaste développement de la division du travail, I, 365. — I, 453. — I, 466. — I, 467. — Il serait désirable que les grands magasins s'étendissent à un plus grand nombre de branches de commerce, I, 468. — 653 — Un reproche qui leur est fait, II, 500. — Inconvénients pour eux d'une extension illimitée, II, 590 et 591. — III, 383.

Les seuls redresseurs des prix de détail, les grands magasins; leur origine, leur organisation, leur fonctionnement, leurs bénéfices, IV, 20 à 31.

Taxe progressive sur les employés des grands magasins, IV, 33.

De la vive concurrence entre les grands magasins, IV, 36.

Magasins coopératifs. — II, 568, voir au mot *Coopération*.

Main-d'œuvre (La). — Voir aux mots *Ouvrier*, *Salaire*.

Maine (Henry Summer), publiciste et sociologue anglais. — I, 46. — Son témoignage sur l'origine de la propriété privée, I, 562. — III, 102. — Sur les échanges primitifs, III, 108; *id.* 109.

Maisons. — Nombre de maisons en France, IV, 342, note. — Evaluation de la valeur de la propriété bâtie en France, IV, 423.

Voir aussi aux mots *Maisons ouvrières* et *Logements*

Maisons de commerce. — Avantages des jeunes maisons audacieuses relativement aux vieilles maisons enrichies, I, 460; *id* 658; III, 392. — Disparition dans l'intervalle d'un siècle de toutes les maisons commerciales connues à Stettin, IV, 545. Voir aussi aux mots *Commerce*, *Patrons*, *Production*, *Industrie*.

Maisons ouvrières. — Hostilité à leur endroit de nombre d'ouvriers et des économistes socialisants, II, 379. — Réserves sérieuses au sujet de ces créations, II, 380.

Voir aussi au mot *Logements*.

Maître. — Voir au mot *Patron*.

Maîtrises et jurandes. — Leur abolition, I, 530.

Mallet (Sir Louis), auteur de *Free Exchange*. — I. 626, note.

Mallock, économiste anglais. — Ses idées sur le profit industriel, II, 189, note; sur le grand facteur de la production, le talent, IV, 733

Malthus, économiste anglais. — Ses généralisations excessives, I, 34, note; I, 44. — I, 94. — I, 126. — I, 483. — I, 677. — Sur la rente du sol, I, 705; *id.* 706; *id.* 740. — II, 277. — II, 326. — IV, 197 — IV, 274.

Exposé de la doctrine de Malthus sur la population, IV, 510 à 515; *id.* 516; *id.* 517; *id.* 518; *id.* 519; *id.* 520; *id.* 521; *id.* 522; *id.* 524; *id.* 525; *id.* 532. — Parabole des trois Malthus, IV, 532 à 537. — IV, 540; *id.* 541. — L'argument physiologique de Malthus, IV, 541 à 546. — L'argument statistique de Malthus, insuffisance de ses renseignements statistiques, IV, 546 à 571. — Idées de Malthus sur l'accroissement de la population française et sur l'influence de la petite propriété, IV, 572 à 573. — IV, 574; *id.* 575; *id.* 576; *id.* 577; *id.* 606. — La vraie loi de population, en opposition avec celle de Malthus, IV, 613 à 618. — Cas d'application de la doctrine de Malthus, IV, 626 à 628.

Malthusiens. — Ecole de malthusiens recommandant des pratiques immorales pour entraver la fécondité, IV, 518 à 519.

Mark Banko. — Type de monnaie émis par la Banque de Hambourg, III, 438 et 439.

Marchandage. — Le *marchandage* ou *contrat d'ouvrage*, II, 234, *id.* 365. — Le marchandage de travail, II, 371; *id.* 382 et 383. — Examen critique du marchandage et des sous-contrats, II, 491 à 496. — Même examen pour le *sweating system*, II, 496 à 503. — C'est un excellent procédé de sélection, II, 496. — Son interdiction, II, 496; *id.* 501.

Voir aussi aux mots *Sous-contrats*, *Sweating system*.

Marchandise. — Le travail est une marchandise, sens de cette proposition, II, 241. — En quoi cette marchandise spéciale se distingue de la généralité des autres,

II, 242 à 250; *id.* 370; *id.* 382 et 383.

La monnaie est une marchandise, III, 127. — Est-elle une marchandise comme toutes les autres, III, 129 à 133.

L'étalon composite en marchandises, III, 345 à 349.

Marché. — Définition du marché au point de vue économique, I, 358.

Les marchés à terme, leur utilité et légitimité, IV, 60 à 64.

L'un des grands mérites de la liberté commerciale est d'avoir créé un marché universel, IV, 78 à 79; *id.* 93 et 94.

Marché (Bon). — Magasin de nouveautés, voir au mot *Magasins* (*Grands*).

Mariages. — Ils dépendent moins qu'autrefois de la situation économique des pays, IV, 410 à 415. — Baisse de la proportion des mariages en Angleterre, IV, 517.

Les mariages dans l'ancienne France et dans la France nouvelle, IV, 574. — Tableau des mariages, des naissances et des décès en France de 1801 à 1898, IV, 578. — Analyse de ce tableau, IV, 579 à 593.

La civilisation amène un retard dans l'âge du mariage; preuves tirées de la France, de l'Angleterre, de la Prusse, IV, 618 à 620. — Mesure de la fécondité conjugale par âges, IV, 620 à 623.

Influence du mouvement féministe, IV, 623 à 626.

Voir aussi au mot *Population*.

Maroussem (du), publiciste français. — II, 487; *id.* 500; *id.* 502, note.

Martineau (Miss Harriett), économiste anglais. — II, 453.

Marshall (Alfred), économiste anglais. — I, 16, note. — Sa définition de l'économie politique, I, 19; *id.* 23; *id.* 25; *id.* 26; *id.* 34; *id.* 35; *id.* 38; *id.* 41; *id.* 94; *id.* 96. — Son apologie de l'Angleterre, I, 138. — Son opinion sur les entreprises héréditaires, I, 344, note — La grande époque des inventions, 1760 à 1800, d'après Marshall, I, 530, note. — I, 597; *id.* 598. — I, 635, I, 646. — Sur les exagérations doctrinales de Ricardo, I, 707. — I, 741. — II, 357. — Sur la vente du travail en gros et en détail, II, 370; *id.* 383. — Son idée que le point de vue de l'augmentation de la production ne doit plus être prédominant, II, 458. — Sur les *Trade's Unions*, II, 459; *id.* 460; *id.* 470. — II. 486. — III, 226, note. — Sur la consommation, IV, 197. — Sur la loi de population, IV, 516; *id.* 517.

Marx (Karl), écrivain socialiste allemand. — Son infériorité relativement à Fourier, I, 146, note; *id.*, 150; *id.* 268; *id.* 443, note. — Son absurde définition de la fonction de l'entrepreneur, I, 308; II, 205. — Karl Marx plagiaire de Proudhon, I, 320. — I, 327; *id.* 328. — I, 381. — Ses exagérations sur les machines, I, 430. — I, 457. — I, 551. — I, 610. — Contre l'intérêt, II, 72. — Sa théorie de la *plus-value*, II, 206; *id.* 207. — Sa théorie de l'*Arbeits-kraft* ou force de travail, II, 242; *id.* 253. — La corvée ou travail impayé, II, 256; *id.* 289; *id.* 291. — Son Association internationale des travailleurs, II, 417. — II, 495. — II, 554. — II, 563. — II, 624. — Sur « le temps de travail », comme mesure de la valeur, III, 92. — III, 377. — IV, 307. — IV, 716; *id.* 717; *id.* 718; *id.* 720; *id.* 721; *id.* 722.

Mathématique (Ecole) en économie politique, son inefficacité, I, 84; son impraticabilité, I, 88.

Médicale (Assistance). — Voir au mot : *Assistance*.

Mehring, publiciste allemand, I, 682; IV, 718 et 719.

Melon, écrivain financier français, I, 67. — III, 369.

Ménage. — Perfectionnements graduels futurs du ménage matériel, I, 356.

Menger (Carl), économiste allemand. — Sa théorie sur les biens des différents degrés, I, 186. — I, 210. — II, 291. — III, 16. — Sur la *valeur*, III, 35; *id.* 38; *id.* 41, note.

Mérivale, publiciste anglais, I, 693.

Métaux précieux. — Voir au mot : *Argent*, *Or*, pour la production et tout ce qui se rapporte à l'un de ces métaux; voir au mot *Monnaie* pour les généralités.

De la distribution des métaux précieux dans le monde, IV, 123 à 124. — De l'importation des métaux précieux comme marchandises, IV, 124 à 129.

Du mécanisme par lequel les métaux précieux se proportionnent

aux besoins des divers pays.: le change, IV, 129 à 153. — La quantité de métaux précieux aux Indes, IV, 170, note. Voir aussi aux mots : *Change*, *Monnaie*.

Métayage. — I, 755. — Conditions de ce régime, II, 21 à 26.

Méthode. — La méthode d'observation, I. 5 (voir à *Observation*). — Prétention fausse que l'économie politique n'offre qu'une méthode et un instrument d'investigation, I, 32. — La méthode historique en économie politique, I, 41. — Supériorité de la méthode d'observation des diverses civilisations actuellement existantes; initiative de Le Play à ce sujet, 1, 43. — Avantages de l'examen de la matière vivante par l'étude des civilisations primitives existant encore sur le globe, I, 46. — La méthode *à priori* ne convient pas à l'économie politique I, 58. — Caractères différents de la méthode économique avec Adam Smith et Ricardo, I, 60. — Les différentes écoles en économie politique, I, 82. — L'Ecole Mathématique en économie politique, son inefficacité, I, 84; son impraticabilité, I, 88.

La vraie méthode en économie politique, III, 432 et 433, note. — Elle a été faussée par Ricardo et Stuart Mill, III, 432 et 433, note.

Méthuen (Traité de). — Type de traité de commerce différentiel ou exclusif, IV, 108 à 111.

Métiers. — Voir au mot : *Profession*.

Michel (Georges), économiste français. — IV, 168, note. — IV, 306, note.

Michelet, historien français. — Son appréciation, en partie erronée, sur la petite propriété, II, 14 et 15.

Milieux. — Les différents milieux humains sont inégalement impressionnables aux lois économiques, mais tous en subissent l'action à un degré quelconque. I, 40; *id.* 48.

Voir aussi aux mots : *Nature* et *Société*.

Mill (John Stuart), économiste anglais. — I, 10. — I, 34. — I, 40. — I, 115. — Son ignorance et sa négligence de la nature, I, 125; *id.* 126. — I, 154. — I, 157. — I, 169. — Son erreur fondamentale sur la permanence et la reconstitution des capitaux, I, 123; *id.* 207 à 208; *id.* 217. — *id.* 225; *id.* 253. — Cause réelle, contraire à l'opinion de Stuart Mill, du prompt rétablissement des vieilles contrées riches après une grande guerre, I. 258; *id.* 259. — I, 274; *id.* 275. note. — I, 328, note; I, 332; *id.* 333; *id.* 336. — Son erreur sur les bienfaits de la rotation du travail, I. 369; *id.* 370; *id.* 371. — Sur la demande des marchandises et du travail, I, 416; *id.* 417. — Boutade de Stuart Mill sur les machines, I, 430. — Sur la supériorité de certains monopoles, I, 451. — I, 483. — I, 484. — Réfutation de ses assertions relatives au monopole des chemins de fer, I, 669. — Ses exagérations sur le monopole postal, I, 670. — Sur la plus-value imméritée, I. 694. — Sur la rente de la terre, il exagère et dénature les remarques de Ricardo, I, 702; *id.* 703; *id.* 704. — Caractère du talent de Stuart Mill, I, 703; *id.* 737. — I, 706. — I, 732; *id.* 733. — Ses exagérations sur l'*Unearned increment* ou plus-value imméritée, I, 734 et suivantes. — Ses éloges du régime terrien des peuples musulmans, I. 737. — I, 741. — I, 743. — I, 747. — I, 759. — II, 35; *id.* 36; *id.* 37; *id.* 38. — Ses exagérations en ce qui concerne les mines, II, 39; *id.* 40; *id.* 45. — II, 92. — II, 163, note — Son erreur au sujet de l'avenir du salaire, II, 217. — Sur le fonds des salaires, II, 253; *id.* 261; *id.* 263; *id.* 269 — II, 277; *id* 279. — II, 282; *id.* 283; *id.* 293. — II, 315. — II, 525. — II, 546; *id.* 547; *id.* 548.

Sur l'échange, III, 12. — Sur les frais de production et la valeur, III, 78. — Belle image sur les fluctuations de valeur, III, 81. — Sur les fonctions de la monnaie, III, 145. — Son erreur au sujet de l'avenir du prix des produits agricoles, III, 314; III, 384. — La méthode économique s'est faussée avec Stuart Mill, III, 432 et 455, note.

Sur le commerce international, IV, 78. — IV, 154. — IV, 197; *id.* 199. — IV, 209.

Le postulat de Stuart Mill et celui des socialistes en matière de loisirs, IV, 299; *id.* 300. — Sur la surproduction, IV, 419; *id.* 420. — Sur l'indigence et le paupérisme, IV, 457; *id.* 458. — Ses exagérations sur l'accroissement de la population, IV, 516; *id.* 517. — Sur le so-

cialisme, IV, 705. — IV, 709; *id.* 710; *id.* 719. — IV, 730. — IV, 743.

Mines. — Leur importance économique, I, 135. — Les mines d'or du Transvaal, I, 53; *id.* 522. — Comparaison de la production du sol et de celle du sous-sol dans divers pays, II, 32 à 35. — Erreur ou exagération de Ricardo en ce qui concerne l'exploitation des mines, II, 38. — La loi des rendements décroissants en ce qui concerne les mines: causes modificatrices, II, 39 — De l'approvisionnement futur de charbon, II, 41. — La loi de substitution et les produits miniers, II, 42. — Importance des perfectionnements miniers, II, 44.

La propriété des mines doit-elle avoir un caractère particulier, II, 45. — Mesures forçant à exploiter les concessions, leurs inconvénients, II, 47. — Pratique des différents pays pour l'exploitation des mines, II, 48. — Les mines possédées et exploitées par les Etats, II, 48. — L'appropriation privée et la très grande liberté est le régime qui développe le plus l'exploitation minérale, II, 50. — Le régime des mines en France, II, 51. L'invention en fait de mines, II, 53 — Les mines ne doivent pas être plus grevées d'impôts que les autres biens, II. 54. — Aléas de l'exploitation des mines: rapport moyen des bénéfices aux produits bruts et aux salaires, II, 57 à 62. — La domanialité des mines, II, 62. — Produit brut et produit net dans les mines domaniales prussiennes, II, 63 à 65. Longueur de préparation et d'installation des mines, II, 65. — Variabilité des résultats des mines, II, 66; *id.* 67 — Prétention de laisser aux particuliers les mauvaises chances et de leur enlever les très bonnes de l'exploitation des mines, II, 67.

Variations des salaires dans l'industrie des mines suivant le degré de prospérité, II, 300 et 301.

La hausse des salaires dans les mines, II, 312; *id.* 313. — Nombre moyen des journées de travail, II, 313.

Variations de l'effectif des mineurs en Belgique et en Allemagne depuis un quart de siècle, IV, 498 à 499.

Minimum d'existence (Théorie de). — II, 484 à 490. — IV, 743.

Mir Russe. — Son évolution, I, 201; *id.* 557 et suivantes; *id.* 562. — IV, 460.

Missions — Les missions des Jésuites au Paraguay, I, 525. (Voir aussi au mot *Jésuites*). — IV, 660.

Mixtes (Colonies). — IV, 659.

Mobiles. La science économique est une science des mobiles humains appliqués à la production et à la répartition des richesses, I, 23; *id.* 48. — Les principaux mobiles économiques exercent de l'influence sur les hommes à tous les stage du développement humain, I, 49. — Les mobiles économiques sont souvent en lutte avec d'autres mobiles qui triomphent d'eux, II, 345.

Variété des mobiles de l'action individuelle, IV, 676 à 678.

Mobilière (Propriété). — C'est par elle que commence l'inégalité. Elle détermine chez les peuples primitifs l'inégalité de la propriété foncière, I, 557

Mobilières (Valeurs). — Elles ne sont qu'une fortune représentative et font double emploi avec les capitaux réels, I, 190.

Dépérissement graduel des fortunes mobilières, I, 616, note.

Moins-values — Risques nombreux de moins-value des sols les plus favorisés, I, 771, note. — Même risque pour les terrains urbains, I, 773. — Les moins-values imméritées, I, 775. — IV, 711 et 712.

Voir aussi au mot *plus-value*.

Molière. —III, 404.

Molinari (G. de), économiste belge. — I, 267. — I, 442. — I, 444. — I, 541, IV, 116, note.

Mommsen, historien et érudit allemand. — III, 102.

Monnaie. — C'est l'observation de la monnaie et de sa valeur qui a fourni la première idée des lois naturelles en économie politique, I. 8. — La monnaie n'est qu'une fraction de la richesse et du capital, I, 237.

Intervention de la monnaie dans les échanges primitifs soit comme moyen effectif d'échange, soit comme procédé de comparaison et de numération, III, 7.

La monnaie ou marchandise intermédiaire, III, 100. — La première fonction de la monnaie: terme de comparaison des valeurs, *tertium comparationis*, III, 100. — La monnaie de compte, III, 101. — La monnaie réelle, le *tertium permuta-*

tionis, III, 101. — La monnaie de compte ou monnaie idéale primitive, III, 103.

Les diverses marchandises qui ont servi de monnaie, III, 104 à 106. — Il faut un superflu de richesse pour avoir de la monnaie métallique, III, 106. — Passage à la monnaie métallique non frappée, III, 107. — Seules conditions nécessaires pour que la monnaie existe, III, 110 à 111. — Aptitudes des métaux précieux, notamment de l'or, à la fonction monetaire, III, 112 à 122. — Renseignements sur la production de l'or et de l'argent depuis 1492 et annuellement, III, 116 à 119. — L'étalon multiple ou tabulaire ou statistique, III, 120.

La monnaie frappée, III, 122. — Intervention du gouvernement dans la frappe, III, 124 — Inconvénients de cette intervention, III, 125. — Tendance de la monnaie frappée, avec ses appellations fantaisistes, à perdre son caractère, III, 126. — La monnaie est une marchandise, III, 127. — Rôle de l'État en matière monétaire, III, 127 à 129. — La monnaie est-elle une marchandise comme toutes les autres, III, 129. — Conditions dans lesquelles on pourrait avoir une monnaie dépourvue de valeur par elle-même, III, 129 à 133.

Le titre, l'alliage, III, 133 à 134. — Le seigneuriage, III, 134. — Le billon, III, 134 à 136. — Du bon entretien de la monnaie, III, 136. — Mesures relatives au seigneuriage : gratuité ou indemnité, III, 139. De la refonte des monnaies, III, 139 et 140.

Coup d'œil jeté sur les falsifications de monnaies, III, 140 à 144. — Les falsifications dans l'antiquité, III, 141. — Les falsifications successives de la livre tournois depuis saint Louis, III, 141 et 142. — Les falsifications de la livre sterling en Angleterre, III, 143.

Ce que l'on doit entendre par la valeur de la monnaie, III, 145. — Elle ne doit pas être confondue avec l'intérêt du capital, III, 146. — Les causes déterminantes de la valeur de la monnaie, III, 147. — L'influence excitatrice exercée par un subit afflux de monnaie, III, 148. — L'action mécanique de la monnaie ; la rapidité de la circulation monétaire, III, 151 à 154. — Comment les frais de production des métaux précieux affectent la valeur de la monnaie, III, 155 à 159. — Influence sur la valeur de la monnaie de l'emploi des métaux précieux aux usages industriels, III, 159 à 165. — Ces emplois suivant les différents pays, III, 167 à 168. — Les mêmes emplois dans l'antiquité, III, 186 et 187. — Grande supériorité des emplois industriels de l'or sur ceux de l'argent, III, 162 et 163. — Chaque métal précieux est particulièrement approprié à un état de civilisation, III, 166 à 169.

L'étalon monétaire, III, 170. — Les trois systèmes concernant l'étalon monétaire, III, 171 à 173. — Examen historique de la question de l'étalon unique et de l'étalon multiple, III, 173. — Rapports approximatifs de la valeur de l'or et de l'argent chez les Grecs, III, 174 à 175. — Le système monétaire des anciens Grecs et des Perses, III, 176 à 189.

Les métaux précieux et la monnaie sous les Romains et au moyen âge, III, 189 à 192. — Les métaux précieux depuis la découverte de l'Amérique, production, dépréciation, III, 192 à 219. — Tableau résumant la production de ces métaux de 1493 à 1850, III, 199. — Dépréciation de ces métaux (voir au mot *Dépréciation*). — Tableau de la production de 1884 à 1899, III, 212 et 213, note. — Tableau donnant par période d'âge d'or et d'âge d'argent la production en quantité et en valeur des métaux précieux de 1493 à 1899, III, pages 215 et 216. — Evaluation de la quantité des métaux précieux restant à la disposition du monde civilisé, III, 218-219.

Enorme et croissante abondance de la monnaie dans le courant de la civilisation moderne, III, 219. — De l'influence de l'augmentation de la production des métaux précieux sur les prix, III, 220 à 237. — Difficultés pratiques pour juger de cette influence, III, 221. — Recherches de Soëtbeer sur les salaires avant et depuis la grande production de l'or de 1850 à 1870, III, 229 à 233. — Variations du prix des loyers et du prix de cent marchandises principales dans ce même intervalle, III, 231 à 237. — Résumé sur l'influence de la production de l'or de 1850 à 1870, III, 237 à 238.

Proportions de l'or et de l'argent dans la production des métaux précieux depuis 1493, III, 239 à 241. — Du rapport de valeur entre les deux métaux; l'antiquité perse, grecque et romaine, III, 241 à 244. — L'étalon simple et l'étalon double au moyen âge, III, 244 et 245. — Fluctuation de valeur entre les deux métaux dans les temps modernes, III, 245 à 307. — Examen du double étalon en France, III, 246. — Même examen pour les Etats-Unis, III, 247. — Les conséquences de ce régime dans ce pays, III, 247 à 253. — Les achats d'argent pour le Trésor américain, III, 253 à 258.

Le double étalon constitue un étalon alternatif comportant seulement l'emploi du métal le plus déprécié, III, 258 à 260.

La loi de Gresham : la mauvaise monnaie chasse la bonne, III, 260 à 268. — Cette loi est une application d'une loi économique générale; celle de la moindre valeur pour chaque emploi déterminé, III, 263 à 266. — Procédés par lesquels s'applique la loi de Gresham, III, 266.

Tableau reproduisant les écarts et les fluctuations de valeur de l'or et de l'argent depuis deux siècles, III, 268 à 271. — Causes de ces fluctuations depuis deux siècles, III, 271 à 277. — Supériorité de l'or comme monnaie relativement à l'argent dans les pays riches, III, 277 à 284. — De l'emploi simultané des deux métaux avec la subalternisation de l'un d'eux, III, 284. — La monnaie subsidiaire ou d'appoint; règles à ce sujet, III, 285 à 288. — Arguments allégués en faveur du régime du double étalon, III, 288 à 293. — Le mouvement contre le double étalon en Europe depuis 1860, III, 294 à 297. — La transformation monétaire de l'Allemagne en 1873, III, 296. — De la baisse du métal d'argent depuis 1873 et de ses causes, III, 293 à 304.

Un métal n'est précieux que tant qu'il est très recherché par l'industrie, III, 305. — La déchéance artistique et commerciale d'un métal entraîne sa déchéance monétaire, III, 306 à 307. — L'abandon de l'argent n'est pas la cause principale de la baisse générale des prix, III, 308 à 323. — Les systèmes monétaires à base de métaux différents dans les pays qui ont des relations commerciales fréquentes, III, 323 à 332.

Le bimétallisme international, combinaison enfantine, aboutirait actuellement à l'universel et unique étalon d'argent, III, 332 à 341.

Mesures à prendre à l'avenir pour la monnaie, III, 341. — Les pièces formulées en grammes d'or, III, 343 à 344. — Stipulation du paiement en nature de certains traitements sous la Révolution, III, 344 et 345.

De l'étalon composite en marchandises, III, 345 à 349.

Le crédit est l'auxiliaire de la monnaie métallique et permet qu'elle soit moins abondante, III, 408 à 412.

Le change des monnaies est l'origine des banques, III, 425. — Les premières banques ont pour objet de procurer de la bonne monnaie, III, 434 à 440.

Excellence de la « monnaie de banque », III, 436 (Pour ce qui touche les billets de banque, les encaisses, voir au mot *Banques*).

Proportions des divers moyens de paiement, chèques, billets de banque, espèces dans le mouvement des fonds d'une banque anglaise, III, 608.

Le *Clearing House* ou *Chambre de Compensation*, III, 608. Voir à ces mots et à celui de *Banque*.

Faible quantité de monnaie métallique et de billets de banque avec laquelle l'Angleterre pourvoit à ses immenses transactions ; comparaison avec la France, III, 610.

Proportions des virements, des billets et des espèces dans l'ensemble des mouvements de la banque de France, III, 625 et 626.

Influence de la monnaie sur le prix, IV, 3.

De la distribution des métaux précieux dans le monde, IV, 123 à 138. Pour les détails, voir aux mots *Métaux précieux* et *Change*.

Possibilité théorique pour un pays de se passer de monnaie métallique sans souffrances, IV, 160.

Concurrence des pays à étalon déprécié avec les pays à étalon stable ou apprécié, IV, 163 à 175.

Un pays peut faire abus de la monnaie métallique : épargne de cette monnaie, IV, 189 à 190. — Comparaison de l'Angleterre et de la France à ce sujet, IV, 190 à 191. —

Les *Clearing houses* de Londres et de New-York et la Chambre de compensation de Paris, IV, 192 à 193.

Les crises résultant de perturbations monétaires, IV, 449 à 450.

Monométallisme — III, 174.

Voir aussi aux mots *Etalon*, *Or*, *Argent*, *Monnaie*.

Monopole. — Avantages de certains monopoles suivant Stuart Mill, I, 451. — Allégation inexacte que la grande industrie aboutit au monopole, I, 465.

Le système du monopole, I, 626. Origine de la plupart des monopoles, I, 628. — Le monopole est contrarié par la loi de substitution, I, 667. — Réfutation des exagérations de Stuart Mill sur les bienfaits d'un monopole des chemins de fer et du monopole postal, I, 669 ; *id.* 670. — Les monopoles les plus justifiés, comme le monopole postal, ont des inconvénients nombreux, I, 670.

Les *Trade's Unions* et les Syndicats tendent à reconstituer des séries de monopoles, II, 460; *id.* 467 à 470 ; *id.* 471 à 475.

Les ententes entre producteurs et les *trusts*, prétention inexacte que ces combinaisons doivent aboutir à des monopoles d'Etat, IV, 35 à 67.

Du monopole ou de l'étatisation des assurances, IV, 339 à 349. Voir aussi au mot *Assurance*.

Montchrétien, publiciste français. — I, 9.

Montesquieu, publiciste français. — I, 118. — I, 544; *id.* 545; *id.* 549. — III, 418. — IV, 199. — IV, 244 ; *id.* 245 ; *id.* 246 ; *id.* 263. — IV, 308. — IV, 472. — IV, 515. — IV, 519. — IV, 531. — IV, 686 ; *id.* 748.

Morale. — L'économie politique fait bon ménage avec la morale, I, 78. — La question du luxe relève à la fois de la morale et de l'économie politique, IV, 239.

Moralité. — Comment elle influe sur la capitalisation, I, 273.

Most. — Écrivain socialiste, I, 682. — Contre la rémunération du talent, IV, 719.

Moteur. — La nature du moteur détermine la structure industrielle, I, 474; II. 217.

Moteurs mécaniques. — Leur progrès pourra réduire beaucoup la quantité des bêtes de somme et de trait, I. 381. — Comparaison des frais de transport divers, I, 382.

Voir aussi au mot *Machines*.

Moyen Age. — Les métaux précieux et la monnaie au moyen âge, III, 141 à 144 et 191 à 192. — Les progrès industriels au moyen âge, III, 225.

Le moyen âge a dû reconstituer graduellement les procédés économiques de l'antiquité, III, 425.

Moyenne (Classe). — Voir au mot *Classe*.

Moyenne (Industrie) — Voir aux mots *Industrie* et *Production*.

Muir (Sir William), historien et érudit anglais. — I, 47. — I, 279. — II, 75, note. — II, 185. — III, 8.

Mulhall. — Statisticien anglais, I, 52. — I, 521. — IV, 45.

Mun (comte de), orateur catholique français. — II, 398, note.

Municipal et **Municipalité**. — Voir aux mots *Communal* et *Commune*.

Musées. — Les musées sont des capitaux, I, 249. (Voir aussi au mot *Art*).

Mutuelles (Assurances). — IV, 324. Voir aussi au mot *Assurance*.

Mutuels (Sociétés de secours). — Leur nombre, leur budget, leur organisation, IV, 367 à 371.

Mozabites. — Habitants du M'zab, en Algérie ; leur ardeur au travail, et leur succès dans le trafic, I, 54.

Musulmans (Peuples). — Eloge de leur régime terrien par Stuart Mill, I, 737.

N

Naissances. — Elles dépendent moins qu'autrefois de la situation économique du pays, IV, 410 à 415.

Excédent des naissances sur les décès en France de 1877 à 1898, IV, 564. — Excédent des naissances sur les décès en Allemagne depuis 1841, IV, 565 à 567. — Même excédent en Belgique depuis 1830, IV, 568.

Tableau des mariages, des naissances et des décès en France de 1801 à 1898, IV, 578. — Analyse de ce tableau, IV, 579 à 593.

Les naissances naturelles en France, IV, 590.

Tableau des naissances en Belgique et de leur rapport à la population de 1831 à 1897, IV, 594 et 595.

— Distinction entre les provinces wallonnes et les provinces flamandes, IV, 596 à 602.

Décroissance du taux des naissances en Suisse, IV, 602 à 603.

Comparaison du taux de la natalité dans tous les pays d'Europe et de l'allure décroissante de ce taux depuis 20 ans, IV, 603 à 611. — Tableau y relatif, IV, 605. — Les taux élevés et les taux très bas de natalité, IV, 606 à 607. — Fluctuations de la natalité en Allemagne, IV, 609 à 611.

La natalité dans les anciens Etats de l'Union américaine, IV, 605; *id.* 611 à 612.

La vraie loi de population: la civilisation réduit considérablement la natalité, IV, 613 à 618.

Le retard dans l'âge des mariages et la mesure de la fécondité conjugale par âges, IV, 618 à 623. — Influence du mouvement féministe sur la natalité, IV, 623 à 626.

Cas des pays encore primitifs où l'excès de natalité par rapport au montant des capitaux entretient la gêne, IV, 626 à 627.

Les dangers économiques et moraux d'une trop faible natalité, IV, 627 à 631. — La natalité au Japon, IV, 631.

Voir aussi aux mots *Mariages*, *Population*.

Nantissement. — Le prêt sur nantissement, forme primitive du crédit, III, 413. — Son fonctionnement dans les docks au moyen âge, III, 421.

Natalité. — Voir au mot *Naissance*.

Nationale. — La disposition des lieux prépare des vocations nationales naturelles, I, 130. — La propriété privée est le fondement de l'existence nationale, I, 578.

Nationalisation. — L'hypothèse de la nationalisation du sol, ses inconvénients, I, 586.

Nature. — L'économie politique étudie la façon générale dont la nature est influencée par les divers degrés et les diverses méthodes de l'activité humaine, I, 19. — L'Economique est à la fois une partie de la science de l'homme et de la science de la nature, I, 94. — Ignorance de Ricardo et de Malthus des lois de la nature extérieure, I, 94, note. — La nature au point de vue économique, I, 122. — L'école économique anglaise dite classique a négligé d'étudier attentivement la nature, de là son pessimisme exagéré, I, 125. — L'École économique française a négligé aussi cette étude sous le prétexte que les dons de la nature sont toujours gratuits. Erreur de cette assertion, I, 126 — Sans l'étude de la nature beaucoup de phénomènes économiques restent inintelligibles, I, 127. — Sous-facteur de la nature dans ses rapports avec la production, I, 127. — Le concours que la nature prête à la production n'est qu'à ses débuts, I, 128 — Les biens et les forces de la nature sont très inégalement distribués, I, 129. — La disposition des lieux prépare des vocations nationales naturelles, I, 130. — Les moyens naturels de jouissance et les moyens naturels d'industrie, I, 130. — Contrées où une civilisation perfectionnée ne peut éclore spontanément, I, 131. — Les biens de la nature ne sont ni toujours communs à toute l'humanité ni toujours gratuits, I, 132. — Le rôle de la nature dans la production se manifeste aussi dans le sous-sol, I, 135. — Très grande inégalité des dons de la nature, ses conséquences, I, 136. — Devoirs qui en résultent, I, 139. — La nature interne de l'homme est aussi variable et inégale que la nature extérieure, I, 141.

De la coopération des trois grands facteurs de la production, nature, travail et capital, I, 292.

La nature des choses a une ironie qui se rit du législateur, I, 609.

La part de la nature et la part de la société dans chaque produit, I, 675. — Attribution de la part des dons exceptionnels de la nature: les dons naturels personnels, I, 678. — Les avantages appropriés résultant du milieu social, I, 682 — Cas où un homme a la jouissance de dons de la nature extérieurs à lui, I, 687. — Il est faux que les dons de la nature soient toujours gratuits, I, 688. — La doctrine de la plus-value imméritée, I, 693. — Cas où les avantages de la nature et du milieu social sont gratuits et cas où ils se font payer, I, 696.

Naturelles (Lois), voir au mot *Lois*.

Naturelles (Richesses). — Voir au mot *Richesses*.

Navigation. — Ses progrès sont une des causes principales de la baisse récente des prix, III, 313.

Net (Produit). — Voir au mot : *Produit*.

Neufs (Pays). — Voir au mot : *Pays*.

Neumann Spallart (de), statisticien autrichien. — IV, 181.

Newton. — Sur les monnaies, III, 139; *id.* 140; *id.* 144; *id.* 249.

Nivellement. — Tendance des salaires au nivellement, obstacles à ce qu'il soit complet, II, 344.

Nobel, inventeur de la dynamite. — II, 198 et 199.

Noirs (Nègres). — Leur travail aux Etats-Unis après l'abolition de l'esclavage, 1, 49. — Augmentation de leur nombre dans ce pays sous le régime de liberté, I, 50 et 51. — Leur travail à Panama, I, 52; dans les mines d'or du Transvaal, I, 53; *id.* 522. — L'abolition de l'esclavage des noirs et ses résultats économiques, I, 517 et suivantes. — La population noire aux Etats-Unis, I, 521. — Les noirs du Fezzan en Tunisie, I, 525.

Proportions des noirs à la population totale dans divers recensements des Etats-Unis, IV, 554.

Nombres (Loi des grands). — Son influence sur la stabilité relative de la valeur dans un temps bref et une région modérément étendue, III, 59.

Voir aussi au mot : *Assurance*.

Norvège. — Proportion des accidents professionnels en Norvège, et législation à ce sujet, IV, 352; *id.* 353; *id.* 363. — Grand nombre de pauvres, IV, 471. — Le taux de la natalité, IV, 605 à 609.

Nourriture. — Les variations du prix de la nourriture ne se traduisent pas toujours dans le taux des salaires, II, 296. — Le prix de la nourriture et le taux des salaires depuis 1700, II, 306, 308 et 309.

Salaires des ouvriers nourris et des ouvriers non nourris depuis 1862, II, 308. Part de la nourriture dans les dépenses, d'une famille agricole, II, 312, note.

Augmentation de la consommation par tête, des denrées alimentaires dans la Grande-Bretagne depuis 1840, II, 323 — Influence de la nourriture de l'ouvrier sur la productivité du travail, II, 361.

Nourriture de petits patrons et d'ouvriers à Paris, II, 487.

Variation croissante dans la nourriture, IV, 232 à 234; *id.* 255 à 257.

Importations alimentaires en Angleterre, en France et en Allemagne, IV, 525 à 527.

Infériorité récente de l'accroissement de la population chez les peuples civilisés à l'accroissement des denrées diverses, IV, 531.

Voir aussi aux mots : *Blé*, *Viande*, *Vin*, etc.

Nuptialité. — Voir au mot : *Mariages*.

O

Objectif. — Caractère mi-partie subjectif, mi-partie objectif de la valeur, III, 21 et suivantes — III, 44 à 46.

Voir aussi au mot : *Valeur*.

Obligation. — Différence entre l'obligation morale et l'obligation légale, IV, 475.

Obligations. — Caractère particulier des obligations de chemins de fer américains, II, 122, note.

Observation (Méthode d'). Sa définition, en quoi elle diffère de l'expérimentation, I, 5. — Cas divers d'application de la méthode d'observation, I, 24. — L'école d'observation directe fondée par Le Play, I, 44.

Occupant. — Le droit du premier occupant, I, 552.

Office du travail. — Ses publications, II, 442; *id.* 443; *id.* 444. — *Desideratum* à ce sujet, III, 235, note. — III, 321 à 323. — IV, 357; *id.* 359; *id.* 362.

Offre. — L'offre doit aller au-devant de la demande, IV, 208.

Offre et demande (Loi de l'). — I, 624. — III, 61. — Nature réelle de cette loi, III, 62 à 67. — Son influence sur les prix, IV, 2. — IV, 425.

Voir aussi au mot : *Demande*.

Oisifs — De quelle façon ils peuvent être utiles, I, 372; *id.* 621. — Causes naturelles qui empêchent la conservation indéfinie de la fortune en leurs mains, I, 615. — Les prêteurs sont loin d'être toujours des oisifs, III, 377.

Utilité d'une classe opulente et réputée oisive, IV, 274.

Voir aussi au mot *Classe*.

Olozaga y Bustamente, économiste espagnol. — Résumé historique des prohibitions religieuses de l'intérêt du capital, II, 78; *id.* 79; *id.* 80; *id.* 81.

Ono (Yeijiro), auteur japonais de l'*Industrial Transition in Japan*, I, 46; *id.* 134, note. — III, 462; *id.* 463.

Opérations à terme, IV, 60 à 64.

Voir aussi aux mots : *Terme*, *Spéculation*.

Or. — Production de l'or, II, 44; III, 162, note. — Ses propriétés pour la fonction monétaire, III, 112 à 122. — Recherches de Soëtbeer sur la production de l'or et de l'argent depuis 1492, III, 116 à 119. — La baisse de la valeur de l'or, de 1850 à 1860, d'après Jevons, III, 156. — Les emplois industriels de l'or et de l'argent, III, 160 à 164; *id.* suivant les différents pays, III, 167 à 168. — Grande supériorité des emplois industriels de l'or sur ceux de l'argent, III, 162 à 163.

Rapports approximatifs de valeur de l'or et de l'argent chez les Grecs, III, 174 et 175. — Les causes des changements de ce rapport, III, 176 à 189. — L'emploi industriel et artistique de l'or chez les Grecs, III, 187 et 188. — Les trésors des temples et des rois dans l'antiquité, III, 188 et 189. — Les métaux précieux depuis la découverte de l'Amérique, production et dépréciation, III, 192 à 219. — Dépréciation, III, 193; *id.* 195; *id.* 204 à 206; *id.* 208. — Tableau résumant la production de ces métaux de 1493 à 1850, III, 199. — Tableau de la production, de 1884 à 1899, III, 212 et 213, note. — Tableau donnant par périodes d'âge d'or et d'âge d'argent la production en quantités et en valeur des métaux précieux, de 1493 à 1899, III, pages 215 et 216. — Evaluation de la quantité de métaux précieux restant à la disposition du monde civilisé, III, 218 et 219.

De l'influence de l'augmentation de la production des metaux précieux sur les prix, III, 220 à 238.

Proportions de l'or et de l'argent dans la production des métaux précieux depuis 1493, III, 239 à 241. — Du rapport de valeur entre les deux métaux; l'antiquité perse, grecque et romaine, III, 241 à 245.

Fluctuations incessantes de valeur entre les deux métaux dans les temps modernes, III, 245 à 307. — Tableau des écarts du rapport des valeurs commerciales de l'or et de l'argent depuis deux siècles, III, 268 à 271. — Grande prime soudaine de l'or en cas de révolution ou de guerre, III, 274; *id.* 283 et 284; *id.* 578 et 579.

Voir aussi aux mots : *Monnaie*, *Prix*.

Oresme, écrivain monétaire. — III, 139.

Organisation. — L'organisation primitive de la production est la coopération, I, 294. — Passage de cette organisation au régime de l'entreprise, I, 297. — L'organisation du travail, I, 316. — Les divers systèmes d'organisation du travail au point de vue légal, I, 626.

Les travailleurs isolés et les travailleurs organisés, II, 369 et suivantes. — Avantages et inconvénients de l'organisation des travailleurs, II, 372. — Voir aussi aux mots : *Ouvrier*, *Syndicat*, *Trade's Unions*.

L'organisation des travailleurs peut aboutir à la constitution de métiers aristocratiques et héréditaires, II, 377. — Raisons réelles de la légitimité et de l'utilité de l'organisation des travailleurs, II, 381. — Obstacles mis à cette organisation par la Révolution française et les régimes suivants, II, 385 à 395.

Admirable organisation des grands magasins dits de nouveautés, IV, 20 à 31.

Orient. — Absorption de l'argent par l'Extrême-Orient, III, 289 à 290; *id.* 299 à 305. — Perspectives monétaires des peuples orientaux, III, 340.

Orientaux. — Leur concurrence dangereuse pour les Européens, II, 354; *id.* 366; *id.* 367; *id.* 461 à 465. — Possibilité de la colonisation par les peuples asiatiques, IV, 660 et 661.

Voir aussi aux mots : *Chine*, *Japon*, *Inde*, *Perse*, etc.

Orthodoxie. — Le mot d'orthodoxie est déplacé en économie politique, I, 36. — Reproches adressés à la prétendue école orthodoxe, I, 71.

Outils. — Les outils, les machines et les installations, différences entre ces trois formes de capital, I, 376. — Voir aussi aux mots : *Instruments* et *Machines*.

Ouvriers. — Causes qui confèrent aux capitalistes, non au personnel ouvrier, la direction des entreprises, I, 301. — Avantages procurés et à procurer aux ouvriers par les machines, I, 389. — Compensation que la plasticité sociale offre à l'ouvrier évincé de son métier par les machines, I, 414; *id.* 420. — Effets protecteurs des machines pour l'ouvrier, I, 426. — L'ouvrier à la main est plus exposé aux crises que l'ouvrier à la machine, I, 428. — La dépendance et la sujétion de l'ouvrier n'est pas supérieure dans la grande industrie à ce qu'elle est dans l'industrie morcelée, I, 461 et 476. — La grande production n'empêche pas l'essor des ouvriers d'élite, I, 463.

Pourquoi le salaire constitue la rémunération habituelle de l'ouvrier, II, 215. (Voir au mot *Salaire.*)

La force de travail de l'ouvrier considérée comme marchandise, mais d'un genre spécial, II, 241 à 250. (Voir au mot *Travail.*)

La rémunération de l'ouvrier varie beaucoup plus dans l'espace et dans le temps que le prix de quelque marchandise que ce soit, II, 246 à 249.

La productivité du travail de l'ouvrier constitue l'influence prédominante sur le salaire, II, 272 à 276; *id.* 279 à 285. — Prétention que l'ouvrier ne peut pas racheter son produit, II, 290.

Le prix de l'entretien de l'ouvrier et les salaires depuis 1700, III, 308 et 309. — Le revenu moyen d'une famille d'ouvriers agricoles depuis 1700, II, 314, note.

Progrès de la consommation par tête des principales denrées dans la Grande-Bretagne depuis 1840, II, 323 à 324. — Les ouvriers changent plus difficilement d'emploi que les capitaux flottants, II, 346 à 348. — Concurrence à redouter des Orientaux, II, 354. — Causes qui influent sur la productivité du travail de l'ouvrier, II, 359 à 365.

Les travailleurs isolés et les travailleurs organisés, II, 369. — La vente du travail en gros et en détail, II, 370; *id.* 382 et 383. — Avantages et inconvénients de l'organisation des travailleurs, II, 372. — L'organisation des travailleurs peut aboutir à la constitution de métiers aristocratiques et héréditaires, II, 377. — Obstacles allégués à l'organisation des travailleurs, II, 378 et 379. — Opposition des économistes socialisants à tout lien permanent entre l'ouvrier et le patron, II. 379 à 381. — Raisons réelles de la légitimité et de l'utilité de l'organisation des travailleurs, II, 381.

Prohibition par la Révolution française de l'action combinée des ouvriers, II, 385. — Inégalité légale ancienne de la situation de l'ouvrier et de celle du patron, II, 387. — Prohibition des coalitions, II, 389 à 395. — Les anciens groupements ouvriers, le compagnonnage, II, 395. — Suppression de toutes les entraves au droit de se concerter et s'associer entre ouvriers, II, 396 à 402.

Idées folles de certains groupes d'ouvriers au sujet des pensions de retraite, II, 425, note.

Force respective des patrons et des ouvriers dans les grèves, II, 446 à 451. — Les associations mixtes professionnelles d'ouvriers et de patrons, II, 471.

Répartition des dépenses d'une famille d'artisans parisiens, II, 487.

Cause du mauvais emploi actuel des loisirs de l'ouvrier, IV, 298 à 299.

Présomption de l'ouvrier contemporain au sujet du travail qui serait la source unique de la richesse : part prépondérante de l'esprit d'invention et de combinaison, IV, 725 à 734.

Ouvrières (Assurances), IV, 349 à 403.

Voir au mot *Assurance.*

Ouvrières (Maisons). — Voir au mot *Maison.*

Ouvroirs. — Inconvénients de certains ouvroirs, II, 499; IV, 493.

Owen (Robert), socialiste anglais, I, 369. — II, 557. — II, 565. — II, 568. — IV, 704.

P

Paiements. — Le mécanisme des paiements internationaux, III, 581.

Les proportions des divers éléments de paiements, lettres de change, billets, chèques, espèces, dans une banque anglaise, III, 608. — Proportion des virements, billets et espèces dans l'ensemble des

mouvements de la Banque de France, III, 626.

Le mode habituel des paiements ou règlements internationaux, IV, 130 à 138. — Les procédés pour y pourvoir en cas d'insuffisance de ces modes habituels, IV, 139 à 150. Voir aussi au mot *Change*.

Suspension des paiements en espèces, voir au mot *Cours forcé*.

La balance des paiements internationaux, très différente de la balance du commerce, IV, 182 à 189.

Voir aussi aux mots *Balance du Commerce*, *Change*, *Commerce International*.

Pain. — Causes de la cherté du pain et de l'écart de son prix avec celui du blé, I, 172; IV, 12 à 18. — Les taxes officieuses ou officielles, IV, 18 et 19. — Exemple d'une boulangerie coopérative prospère, IV, 23 à 26.

Voir aussi aux mots *Blé*, *Boulangerie*, *Coopération*, *Prix*.

Pair. — Le pair des emprunts; les Etats doivent emprunter au pair ou aux environs, II, 172. — De même, les sociétés privées, II, 173.

Le pair du change, IV, 133 et 134; *id*. 162. (Voir aussi au mot *change*.)

Papier de commerce. — Les billets à ordre et les lettres de change, III, 443 à 450. — Le papier de circulation ou de complaisance, III, 454 à 458.

Papier-monnaie. — Le papier-monnaie est, en général, une falsification de la monnaie, III, 125, note. — Ses causes, III, 287 à 288.

Les billets d'Etat (*Greenbacks* et autres) aux Etats-Unis ; inconvénients d'une circulation de billets d'Etat, III, 549; *id*. 554 à 559.

Grande influence du facteur moral sur la valeur du papier-monnaie, IV, 156.

Parieu (Esquirou de) économiste français. — III, 295. — IV, 280.

Paris. — *La Série des prix de la Ville de Paris*, II, 222 (Voir aussi au mot *Prix*.)

L'exagération du nombre de boulangeries à Paris et ses conséquences, IV, 16 à 18.

Classification des logements à Paris par nombre de pièces, IV, 422.

Nombre des indigents à Paris, IV, 469.

Voir également au mot *Salaires*.

Paris (Comte de). — Son ouvrage sur les *Associations ouvrières*, I, 429. — II, 232. — II, 547.

Parsees. — Leurs succès dans le commerce, I, 54; *id*. 343.

Part. — La part sociale dans chaque propriété, I, 566. — Cette même part dans chaque produit, I, 675.

Partage. — Les partages périodiques des terres dans le *mir* russe, I, 560. — Modifications graduelles à ces partages, I, 561.

La notion du partage égal des produits tend à l'emporter aujourd'hui chez les socialistes, IV, 718.

Participation aux bénéfices. — Elle n'exclut pas le salaire, II, 236. — Origine récente de ce système, II, 508. — Définition des bénéfices, II, 511. — Confusion fréquente de divers modes de salaires progressifs ou d'encouragements avec le système de la participation, II, 511. — Nombre d'applications de la participation, II, 514 à 515. — Examen de la base scientifique du système de la participation, II, 516. — Cette base scientifique fait défaut, II, 517. — La généralisation du système de la participation impliquerait un grand et inique écart dans la rémunération des ouvriers des diverses maisons, II, 518. — Causes spéciales du succès du système dans certains établissements, surtout au début, II, 519. — Opposition des coopérateurs anglais à la participation et motifs de cette opposition, II, 521 à 523. — Motifs particuliers qui, en certains cas, recommandent la participation, II, 523. — Examen des diverses grandes catégories et des principaux cas d'application du système, II, 524; *id* 525. — Détermination des bénéfices et point de départ de la participation, II, 525. — *Quantum* de répartition alloué au personnel, II, 526. — Conditions d'admission à la participation, II, 528. — Nature du droit de l'ouvrier, II, 531. — Proportion des bénéfices répartis au montant des salaires, II, 533. — La participation est à la rémunération de l'ouvrier un condiment comme l'ail et le poivre à la nourriture, II, 533 à 537.

Effets, actuels ou futurs, de la participation sur le taux des salaires, tendance à le déprimer, II, 537; *id*. 553. — Exemples à ce sujet cités par Schloss, II, 539 à 540.

Du contrôle des bénéfices à répartir, II, 540. — Différence entre la participation patriarcale et la participation juridique, II, 541. — Le contrôle des comptes ne pourrait longtemps être refusé aux ouvriers, II, 543. — Conséquences éventuelles de ce droit de contrôle, II, 543.

Succès et échecs de la participation, II, 544. — Causes et nature des échecs principaux, II, 545 à 551.

Enormes réclames gratuites ayant servi au succès de certaines maisons, II, 547.

Prétention que le système de la participation mettrait fin aux grèves, II, 551. — Cas nombreux de dissentiments nouveaux qui surgiraient, II, 552.

De l'obligation légale de la participation aux bénéfices, II, 552 à 554. — Effets qui en résulteraient, II, 553. — Idées de certains ouvriers à ce sujet, II, 554. — Conclusions au sujet de la participation, II, 555.

Parure. — Importance suprême du besoin de parure, IV, 231.

Voir aussi au mot : *Luxe*.

Passy (Hippolyte), économiste français. — Ses *Systèmes de culture*, I, 751 ; *id.* 752 ; *id.* 753. — II, 3, note.

Pasteurs (Les peuples), — I, 525, note. — La propriété collective de la terre est pour eux un leurre, I, 536 — Voir aussi au mot : *Primitives (Civilisations)*.

Description des échanges entre les tribus de pasteurs et les tribus de cultivateurs, III, 5 à 8.

Patentables. — Nombre de patentables en **France** à diverses époques, I, 472.

Patente. — Patente progressive sur les grands magasins d'après le nombre de leurs employés, IV, 34.

Patron. — Petits patrons travaillant à façon, I, 446. — Qualités éminantes exigées des patrons dans la grande industrie, I, 457. — Absurdité de la définition du patron de Karl Marx, I, 457 — Leur nombre d'après les patentes à diverses époques, I, 472 à 474.

Ancienne inégalité légale entre l'ouvrier et le patron, II, 387.

Force respective des patrons et des ouvriers dans les grèves, II, 446 à 451.

Budget de petits patrons parisiens, II, 487.

Prétention de faire de l'État un patron modèle, IV, 689 à 693.

Patronage (Institutions de). — Hostilité à leur égard de nombre d'ouvriers et des économistes socialisants, II, 378 et 379.; *id.* 381. — De la contribution des hommes à grande fortune aux œuvres de patronage, IV, 288 à 296.

Patten (Simon N.), économiste américain. — Auteur de *The Economic Basis of Protection*, IV, 91 ; *id.* 92 ; *id.* 93 ; *id.* 95 ; *id.* 96.

Pature (Le droit primitif de). — I, 117.

Paupérisme. — Le paupérisme, l'indigence, l'assistance, IV, 456 à 506.

Caractère commun à tous les plans pour la suppression du paupérisme, IV, 458 ; *id.* 473 ; *id.* 488 à 491.

Le paupérisme consiste dans l'indigence héréditaire, IV, 464.

Le système d'assistance dit d'Elberfeld, IV, 494 à 496.

Voir aussi aux mots *Assistance publique*, *Charité*, *Indigence*.

Pauvre, Pauvreté. — Voir aux mots *Indigence*, *Paupérisme*.

Pays. — Pays où la civilisation ne peut éclore spontanément et doit être importée et parfois indéfiniment maintenue par une direction extérieure, IV, 642 à 646.

Pays neufs. — Leur influence sur le taux de l'intérêt, II, 159. — Le crédit que leur font les vieux pays, II, 159. — III, 396. — Même phénomène dans l'antiquité et au moyen âge, II, 160 à 161 ; III, 397 et 398.

Examen de la thèse si le protectionnisme est nécessaire ou utile aux pays neufs, IV, 86 à 105.

Les pays neufs un peu développés exportent en général plus qu'ils n'importent, IV, 187 à 189.

Pénale (Servitude). — Voir aux mots *Servitude*, *Condamnés*, *Travail*.

Pensions de retraite. — Voir au mot *Retraite*.

Pères de l'Église. — Les Pères et l'intérêt du capital, II, 78 à 80.

Périn (Charles), de Louvain, économiste belge. — I, 243 ; *id.* 245. — IV, 198.

Période chaotique (de la grande industrie), I, 430 ; *id.* I, 442.

Permanence des engagements. — Vantée par Le Play,

combattue par les économistes socialisants, II, 378 et 379.

Perpétuité. — La perpétuité des capitaux grâce à l'amortissement, I, 228; II, 94 à 97. — Raisons de la perpétuité de la propriété privée, I, 580.

Perses. — Le régime monétaire des anciens Perses, III, 173 à 189. — Les trésors et les revenus du Grand Roi, III, 187 à 189.

Perspectives. — Les perspectives de la production agricole et de la rente du sol, I, 766 à 773.

Pessimisme. — Le pessimisme de l'école économique anglaise dite classique, sa cause, I, 125. — I, 483. — II, 325; *id.* 326.

Petty (William), statisticien anglais, IV, 548; *id.* 549.

Peuple. — Les peuples exceptionnellement bien doués de la nature; devoirs qui s'imposent à eux, I, 139. — Tendance des peuples mous à s'encombrer de fonctionnaires et de commerçants, I, 182.

Voir aussi aux mots *Pays*, *Races* et aux noms des différents peuples.

Peuplement (Colonies de). — IV, 653; *id.* 657.

Pharmacie. — Ecart considérable du prix des produits pharmaceutiques en gros et en détail, IV, 8 à 9. — Un exemple d'un écart excessif et pernicieux, la quinine, IV, 10 à 12.

Philanthropie. — Importance des œuvres de philanthropie rémunératrice; classe qui les doit entreprendre, IV, 288 à 293.

Phylloxéra. — On en triomphe par l'action et l'exemple des grands propriétaires, II, 15. — Il cause une crise locale profonde: évaluation des pertes, IV, 418; *id.* 432 à 433.

Physique (Travail). — Il est naturellement subordonné au travail intellectuel, I, 155.

Pigeonneau, historien français, auteur de l'*Annone romaine*, I, 42.

Placement. — Sa nature économique, I, 218. — Le placement dans la production d'autrui, I, 278. — Anecdote caractéristique sur la difficulté des placements au XVII^e^ siècle, III, 403.

Le placement est la forme moderne de l'épargne, IV, 219 à 221. — Nature du placement; il constitue l'une des fonctions sociales les plus délicates et les plus importantes, IV, 221 à 225.

Les placements que doivent faire les hommes riches, IV, 282 à 293. (Voir aussi au mot *Richesse*.)

Plan. — Plan de l'ouvrage, I, 95.

Plasticité sociale. — Sa fonction à l'occasion des machines, I, 414. — Son rôle à l'occasion des règlements impéditifs, I, 661. — A propos des prêts de capitaux, II, 87, note.

Une grande activité de l'Etat ne peut s'exercer qu'aux dépens de la plasticité sociale, IV, 700 à 703.

Platon. — IV, 515.

Pline. — Son opinion sur le travail esclave et le travail libre, I, 515.

Plus-value. — La plus-value imméritée ou *unearned increment*, I, 549. — Examen de cette doctrine, I, 693. — Colossales exagérations de Stuart Mill à ce sujet, I, 734 à 738. — I, 759. — IV, 710 à 712.

Théorie de la plus-value (*Mehrwerth*) de Marx, II, 206.

Oscillations fréquentes de la plus-value et de la moins-value même pour les propriétés urbaines, IV, 711 à 712.

Voir aussi au mot *Moins-value*.

Politique. — La politique des salaires, II, 348.

Voir aux mots *Etat*, *Pouvoirs publics*.

Pool. — IV, 41. (Voir au mot *Coalitions*.)

Populaires (Banques). — II, 598; *id.* 607 à 616. (Voir aussi aux mots *Banque*, *Coopération*, *Luzzati*, *Raïffeisen*, *Schulze-Delitzch*.)

Population. — Densité de la population, voir au mot *Densité*. — Influence de la population sur le taux des salaires, II, 276 à 279. — La population agricole et ses revenus. Voir aux mots *Agricole* et *Revenu*.

Les hauts salaires portent moins au pullulement que les bas salaires, II, 375.

Le luxe tend à prévenir l'excès de population, IV, 272.

Le mouvement de la population dépend moins étroitement qu'autrefois de la situation économique du pays, IV, 410 à 415.

Étude du problème de la population, IV, 507 à 624.

Position du problème de la population sous ses divers aspects, IV, 507 à 509.

Exposé de la doctrine de Malthus, II, 510 à 514. — Les prédécesseurs

de Malthus, partisans et adversaires, IV, 515 à 518. — Les pratiques immorales pour entraver la fécondité, IV, 518. — L'école française et la théorie de Malthus, IV, 519 à 521. — Idée de quelques révolutionnaires de réduire notablement la population en France, IV, 521. — Idées relativement justes de Fourier sur la loi de population, IV, 521 à 524. — Importations alimentaires en Angleterre, en France et en Allemagne, 525 à 527. — Solidarité relative des divers pays au point de vue des résultats de l'accroissement de la population, IV, 527 à 530. — Proportion de la population française à celle de l'ensemble des pays civilisés à diverses époques, IV, 530.

Circonstances actuelles qui préservent le monde d'un encombrement général, IV, 530. — Parabole des trois Malthus, IV, 532 à 537. — Calculs absurdes sur l'encombrement prochain du monde, IV, 537 à 541.

Examen de l'argument analogique de Malthus, tiré de la physiologie générale, IV, 541. — L'élévation du niveau intellectuel, l'aisance et l'opulence sont contraires à la prolificité, IV, 543 à 546.

L'argument statistique de Malthus; insuffisance de ses statistiques, IV, 546 à 571. — Le doublement de la population aux Etats-Unis s'étend sur une période notablement plus longue que celle indiquée par Malthus, IV, 550 à 562. — Diminution graduelle du taux d'accroissement en ce pays, IV, 563. — De la période de doublement actuelle et virtuelle dans la Grande-Bretagne, IV, 563 à 564.

Idées de Malthus sur l'accroissement de la population dans l'ancienne France et sur l'influence de la petite propriété, IV, 572 à 573. — Ralentissement du taux d'accroissement de la population en France et arrivée à l'état stationnaire. IV, 577 à 593. — Tableau des mariages, des naissances et des décès en France, de 1801 à 1898, IV, 578. — Analyse de ce tableau, IV, 579 à 586. — Causes de la diminution des naissances et des mariages, IV, 592 à 593.

Du ralentissement de l'accroissement de la population en Belgique, IV, 593 à 602. — Beaucoup plus forte décroissance du taux des naissances dans les provinces wallones que dans les flamandes, IV, 596 à 602. — Tableau à ce sujet, IV, 600 et 601.

Même décroissance du taux des naissances en Suisse, IV, 602 à 603.

Comparaison du taux de la natalité dans tous les pays d'Europe et de l'allure décroissante de ce taux depuis vingt ans, IV, 603 à 611. — Tableau du taux des naissances dans les divers pays, IV, 605. — Analyse de ce tableau, IV, 606 à 611. Les taux très élevés et les taux très bas de natalité, IV, 606 à 607. — Les fluctuations de la natalité en Allemagne, IV, 609 à 611. — La natalité dans les anciens Etats de de l'Union Américaine, IV, 605; *id.* 611 à 612.

La vraie loi de population; la civilisation réduit considérablement la natalité, IV, 613 à 618. — Les causes de réduction de la natalité sont surtout d'ordre moral, IV, 614 à 618. — L'école réduit la prolificité, IV, 615.

La civilisation amène un retard dans l'âge des mariages, IV, 618. — Exemple de la France, IV, 618. — Exemple de l'Angleterre, IV, 619. — Exemple de la Prusse, IV, 620. — La mesure de la fécondité conjugale par âge, IV, 620 à 623.

Le mouvement féministe, influence qu'il peut exercer sur la nuptialité et la natalité, IV, 623 à 626.

Cas des pays encore primitifs où l'excès de la natalité par rapport à la rareté des capitaux entretient la gêne, IV, 626 à 627.

Les dangers économiques et moraux d'une population stationnaire et d'une trop faible natalité, VI, 628 à 630. — De l'absorption des éléments étrangers, IV, 628 à 630. — Résumé de la doctrine sur la population, IV, 631 à 632.

Porter, publiciste anglais. — Son *Progress of nation*, I, 746; *id.* I, 752.

Porter (Robert P.), statisticien américain. — Sur le déclin du taux de natalité aux Etats-Unis, IV, 612.

Portugal. — Le traité de commerce dit de Méthuen entre le Portugal et l'Angleterre et ses conséquences. IV, 108; *id.* 110 à 111. — Le taux de la natalité en Portugal, IV, 605 à 609.

Postes. — Grands défauts de l'organisation des postes, I, 670 à 674.

Potter (Miss Béatrix), publiciste anglais. — Sur la coopération et la participation aux bénéfices, II, 236, note; *id.* 521; *id.* 578; *id.* 596; II, 632. — Son analyse des sociétés de production en Angleterre, II, 634; *id.* 635. — II, 640.

Poulot (Denis), publiciste français. — I, 49; II, 493.

Pouvoir d'achat. — III, 345 et 346. — Le pouvoir social de la monnaie diffère de son pouvoir d'achat, III, 347.

Voir aux mots *Argent*, *Monnaie*, *Or*, *Prix*.

Pouvoir d'administration. — La grande fortune constitue surtout un pouvoir d'administration, IV, 282 à 296. Voir au mot *Richesse*.

Pouvoirs publics. — Leur intervention dans les grèves, II, 451 à 453. — Arguments allégués pour la réglementation des salaires par les pouvoirs publics, II, 476 à 478. — Exemples historiques de cette taxation, II, 479. — Ses inconvénients, II, 480 à 484. — Leur intervention dans le régime de la division des entreprises en sous-contrats, II, 500 à 502. — Leur intervention dans le mode de paiement des salaires, II, 503; *id.* dans la participation aux bénéfices, II, 552 à 554.

Voir aussi au mot *État*.

Preston, statisticien américain, directeur de la Monnaie des Etats-Unis. — III, 214, note.

Prêt. — En quoi consiste l'opération d'un prêt d'argent, II, 73. — Le prêt fait à la consommation et le prêt à la production, II, 74. — Dureté du droit romain et de l'ancien droit germanique envers les débiteurs, II, 76. — Avantages du prêt pour l'emprunteur, II, 87 à 92. — Le prêt, dans la plupart des cas, est une association à forfait, II, 88, *id.* 93 à 94. — Avantages de l'intérêt pour l'emprunteur, II, 97. — Les prêts à long terme et les prêts à court terme, II, 116 à 126. — Influence de la facilité de négociation sur le taux des prêts, II, 128 à 132. — Les emprunts, soit d'États, soit de sociétés ou de particuliers doivent toujours être contractés au pair, II, 171 à 178.

Voir aussi aux mots *Capital*, *Crédit*, *Intérêt*, etc.

Prêteur. — Le prêteur est loin d'être toujours un oisif, III, 377.

Prévision. — La prévision est possible et fréquente dans le domaine des faits économiques, I, 23. — Exemples de prévisions heureuses, I, 31; IV, 39. — Les prévisions en économie politique ne peuvent pas revêtir une forme mathématique, I, 86.

Prévoyance. — Les institutions de prévoyance des *Trade's Unions*, II, 415; *id.* 419 à 422; leurs grands défauts, II, 425 à 429.

Voir aussi aux mots *Assurance*, *Épargne*, etc.

Price (Williams), statisticien anglais. — II, 40, 41.

Primes. — Les primes s'ajoutant au salaire ou salaire progressif, II, 225; *id.* 511; *id.* 512; *id.* 513. — Primes proportionnelles au prix de vente, II, 514.

Le système des primes à la production ou à l'exportation, ses inconvénients, IV, 121 et 122.

Les primes d'assurances, comparaison avec les sinistres, IV, 315 et 316.

Voir aussi aux mots *Assurance*, *Commerce*, *Douane*.

Primitives (Civilisations). — Avantages de l'examen de celles qui existent encore sur le globe, I, 46. — Les principaux mobiles économiques exercent de l'influence sur les hommes à tous les états du développement humain, I, 49. — Ménagements qu'exige chez elles l'application de certains principes économiques, I, 55; *id.* 525, note. — Les peuples civilisés n'ont pas su comprendre et diriger les barbares, I, 56. — Les quatre industries primitives, I, 117. — Influence d'une rémunération équitable sur le travail des peuplades primitives, I, 524.

Le luxe des civilisations primitives : l'hospitalité, etc., il comporte un grand gaspillage, IV, 249 à 253.

Primitive (Organisation). — L'organisation primitive de la production et la coopération, I, 294.

Les formes primitives de l'échange, III, 5 à 10.

Les formes primitives du crédit, III, 413.

Les formes primitives du commerce international, IV, 70.

Primitive (Propriété). — I, 557. Voir aussi au mot *Propriété.*

Prison. — La prison pour dettes, ses abus, sa suppression, III, 383 à 385.

Privilège. — Nature et utilité des privilèges sous le régime corporatif, I, 448. — I, 631.

Tendance à la reconstitution d'une série de privilèges, II, 467 à 469.

Privilège ou liberté des banques d'émission, III, 498 à 651, voir au mot *Banque.*

Voir aussi au mot *Monopole.*

Privilégiées (Actions). — Services qu'elles peuvent rendre, I, 283.

Prix. — Prétention de déterminer les prix *à priori* par la méthode mathématique, I, 89. — Le prix de la terre, ses éléments, I, 571. — Le prix détermine la production, I, 704.

La loi de l'Unité de prix, I, 721. — La rente de la terre n'est pas une cause des prix, I, 721. — Variations des prix du blé au XVII^e^ et au XVIII^e^ siècle, I, 748; *id.* 760.

Série des Prix de la Ville de Paris, voir aux mots *Série* et *Paris.*

Variations des prix de 1820 à 1900, II, 308, note.

Causes générales de la baisse des prix dans la loi de la valeur décroissante, III, 41 à 44.

Influence de l'abondance ou de la raréfaction de la monnaie sur les prix, III, 148 à 149.

De l'influence exercée sur les prix par l'augmentation réelle de la production des métaux précieux, depuis 1492 et depuis 1850, III, 193; *id.* 195, note; *id.* 204 à 206; *id.* 208; *id.* 220 à 237. Voir aussi aux mots *Or, Argent, Monnaie, Dépréciation, Appréciation.*

Tableau comparé de quelques prix à la fin du XV^e^ ou au commencement du XVI^e^ siècle et à la fin du XVI^e^, III, 224.

Variations des prix des salaires à la suite de la grande période de production d'or de 1850 à 1870, III, 229 à 232.

Variations du prix des loyers et des prix de cent marchandises principales dans la même période, III, 231 à 238.

Grands inconvénients d'une hausse générale des prix, III, 292 à 293.

La baisse générale des prix depuis 1874, ses causes, III, 308 à 315. — Nature et mesure de la baisse générale des prix dans le dernier demi-siècle, III, 315 à 323.

Les salaires en France, de 1875 à 1897, ont échappé à la baisse générale des prix, III, 321 à 322.

Ecarts entre les prix en gros et en détail, au comptant et à crédit, III, 384, note. Voir aussi plus bas.

Le prix, définition du prix, IV, 1. — Influence de l'offre et de la demande, IV, 2. — La loi de l'unité de prix, IV, 2. — Influence de la monnaie et influence du crédit sur les prix, IV, 3. — Importance du prix comme facteur économique, IV, 5. — Il est le phénomène régulateur de la production, IV, 5.

Les prix de gros et les prix de détail; raison générale de l'écart entre eux, IV, 6. — Enormité de l'écart pour certaines denrées, comme les denrées pharmaceutiques, IV, 9. — Exemple d'écarts excessifs entre le prix de gros et le prix de détail, la quinine, IV, 10. — Les prix du blé, de la farine et du pain, IV, 12 à 18. — Objets, au contraire, pour lesquels l'écart est faible entre le prix du gros et le prix de détail, IV, 8, 12 et 15. — Une cause du renchérissement excessif des marchandises au détail : l'excès du nombre des commerçants et la réduction de la clientèle de chacun, IV, 16 à 18. — Les taxes officieuses ou officielles, IV, 18 à 19.

Les seuls correctifs des écarts trop grands entre les prix de gros et de détail, les grands magasins et les sociétés coopératives, IV, 19.

Les *grands magasins*, 20 à 31. Voir au mot *Magasins* (*Grands*).

Les Sociétés coopératives, 24 à 26. Voir au mot *Coopération.*

Influence des droits de douane sur les prix, IV, 117 à 121.

Influence de la perte au change ou de la dépréciation de l'étalon sur les prix, IV, 162 à 175.

Le jeu des prix constitue le mécanisme de répartition sous le régime des contrats libres, IV, 717; *id.* 724.

Prix de revient. — L'abaissement du prix de revient est la source habituelle des gros bénéfices industriels, II, 193.

Procès. — Les procès contre l'Etat; fâcheuse situation du plai-

deur adversaire de l'Etat, IV, 346 à 348.

Prodigalité. — La prodigalité, l'économie et l'avarice, IV, 214 à à 236. — Les deux importantes découvertes de la science économique en ce qui concerne l'économie et la prodigalité, IV, 218 à 224. — Avantages passagers de la prodigalité pour l'entourage du prodigue, IV, 225.

Voir aussi aux mots *Economie*, *Luxe*, etc.

Producteur. — Le producteur autonome. Causes qui s'opposent à la généralisation de ce type; il ne peut devenir fréquent que dans une société cristallisée, I, 293.

La responsabilité et la liberté du producteur, I, 507.

Le producteur isolé ou petit producteur autonome, II, 212. — Causes de ce qu'il ne peut être la base d'une production perfectionnée, II, 214.

Productif. — Le travail productif et le travail improductif, I, 152.

Production. — Définition de la production. Les divers actes productifs, I, 114. — Les quatre industries primitives, I, 117. — Changements généraux accomplis dans la production; la production en vue de la consommation directe et la production en vue de l'échange, I, 118 - Effets particuliers de la production dirigée presque exclusivement en vue de l'échange, I, 120; III, 2. — La nature au point de vue économique, I, 122. — Concours compliqué qu'apporte l'homme à la production, I, 123. — La production intellectuelle; son importance incommensurable, I, 156. — Le développement de la production n'est pas exactement mesuré par le développement des transports, I, 166. — La productivité du commerce, I, 171. — L'Etat est un producteur à la fois direct et indirect, I, 178. — Direction utile que l'épargne donne à la production, I, 217.

La coopération des travailleurs est l'organisation primitive de la production, I, 294.

L'homme est porté à gaspiller celui des trois facteurs de la production, nature, travail ou capital, qu'il a en grande abondance, I, 393.

Le cadre à donner à la production et la structure industrielle, I, 440. — Causes qui contribuent au développement de la production en grand, I, 441. — Cadres restreints de la production dans l'ancien temps et dans les civilisations endormies, I, 444. — Les petits ateliers ne travaillant qu'à façon, I, 446.

Transition de la petite à la moyenne production, I, 447. — Obstacle des règlements corporatifs, I, 448. — Mérites de la production dans des cadres restreints, I, 449.

La production en grand; ses avantages, I, 449. — La production en grand peut pousser plus loin la direction du travail que la petite et la moyenne production, I, 454. — Les grandes maisons de commerce peuvent avoir des avantages moraux relativement aux petites, I, 455. — Difficulté de fixer des limites à la grande production, quoique celles-ci existent, I, 458. — Inconvénients et dangers de la production en grand, I, 459. — Prétention inexacte que la grande industrie aboutit au monopole, I, 465.

La concentration du commerce de détail, I, 465.

La grande production dans l'agriculture, I, 469.

Les domaines qui restent à la moyenne et à la petite industrie, I, 469. — La grande production se montre plus ingénieuse, plus inventive et plus progressive que la petite ou la moyenne, I, 471 — Les proportions actuelles de la grande et de la petite production comparées à celles du passé, I, 472. — De la possibilité du retour à l'état de dispersion et de morcellement de certaines industries aujourd'hui concentrées, I, 474.

Le développement de la production n'a pas une allure régulière et constante, I, 477. — Limites éventuelles à l'accroissement de la production, I, 480. — Examen du concours des trois facteurs de la production, travail, capital, nature, à ce point de vue, I, 480 à 484. — De l'épuisement de certaines richesses naturelles, I, 484. — Les objections tirées de la loi de Ricardo à la théorie du développement indéfini de la production; examen de ces objections, I, 487.

Le progrès économique procède par périodes et par séries, I, 491.

La limitation de l'accroissement de la production pourrait venir un

jour de la préférence donnée par l'homme aux loisirs et d'une lassitude d'épargner, I, 493. — Le progrès économique est toujonrs beaucoup moindre en réalité qu'en apparence, I, 494. — Exemples d'illusions à ce sujet, I, 495.

Cause spéciale de déchets dans la production contemporaine, la rapidité des inventions, I, 501. — Le développement de la production est loin d'être proportionnel à l'accroissement du trafic, I, 503.

La production agricole brute et nette en France, I, 568; *id.* I, 757.

Pour l'organisation de la production dans l'agriculture, voir aussi aux mots: *Agriculture*, *Culture*, *Propriété*, *Rente*, *Terre* et *Blé*, *Viande*, etc.

Production comparée du sol et du sous-sol dans divers pays, II, 32 à 34.

Les Sociétés coopératives de production, II, 623 à 638. (Voir au mot *Coopération*).

Influence des frais de production sur la valeur, III, 73 à 87.

Production de l'or et de l'argent. (Voir aux mots *Or*, *Argent*, *Monnaie*).

L'énorme développement de la production de la plupart des denrées depuis 30 ans est la cause principale de la baisse des prix, III, 308 à 323.

La grande loi de la production, III, 314.

La production manquerait de boussole en régime collectiviste, IV, 723 à 725.

Le facteur qui a la plus grande part à la production est, non le travail, mais l'esprit d'invention et de combinaison, IV, 725 à 734.

Productivité. — La productivité du capital, I, 209. (Voir aux mots *Production*, *Capital*). — La productivité croît avec la combinaison du travail, I, 318. — La productivité du travail contraint est moindre que celle du travail libre, I, 510. — Inégalité de la productivité des capitaux suivant les temps et les pays, II, 133 à 137. — Confusion grave, à ce sujet, de la productivité matérielle ou quantitative et de la productivité économique, II, 137 à 140. — La production du travail de l'ouvrier constitue l'influence prédominante sur le salaire, II, 252; *id.* 272 à 276; *id.* 279 à 285. — Son influence sur les salaires agricoles, II, 310 à 311. — Calculs de Laughlin sur la relation de l'augmentation des salaires et de la productivité dans les manufactures américaines depuis 1830, II, 315 à 319.

Causes qui influent sur la productivité du travail et, par voie de conséquence, sur les salaires, II, 359 — Productivité du travail comparée dans différents pays, II, 365.

Produit. — Le produit brut et le produit net dans l'agriculture, I, 567. — Comparaison du produit brut et du produit net des mines en France et en Belgique, II, 57 à 61. — Même sujet en Prusse, II, 61 à 64.

Prétention que l'ouvrier ne peut pas racheter son produit, II, 290.

Prohibition successive de presque tous les produits nouveaux ou obstacles mis à leur usage, IV, 276.

Professions. — La division des professions, I, 153. — Les travaux des professions libérales, I, 175. — Les professions auxiliaires, les domestiques, I, 179. — De la proportion et de l'équilibre entre les diverses professions humaines, I 180. — La tendance des peuples mous à s'encombrer de fonctionnaires et de commerçants, I, 182.

La séparation des professions a devancé la division organique et technique du travail, I, 323.

Les professions des inventeurs, I, 332.

Les professions rebutantes et viles, I, 346.

Les professions libérales et auxiliaires qui ne peuvent employer directement leurs épargnes, II, 103; III, 377 à 379.

Les variations des salaires dans les diverses professions, II. 330. — Causes de ces variations, II, 332 à 343. — Eléments qui influent sur le recrutement d'une profession, II, 346 à 347.

Nombre des professions en Allemagne, II, 481.

Salaires de quelques professions à Paris, d'après la taxation officieuse, II, 505 à 506.

Influence de la division des professions sur le nombre des prêteurs, III, 377.

La colonisation ouvre un vaste débouché aux professions libérales et à la partie supérieure de la classe

ouvrière de la métropole, IV, 652 et 653.

La liberté des professions libérales suffirait pour rétablir l'inégalité des conditions sous le régime collectiviste, IV, 721.

Profit. — Mauvaise définition anglaise, II, 70. — Le profit de l'entrepreneur, II, 182. — Insuffisance de la théorie anglaise et de la théorie allemande du profit, II, 187. — Différence du profit et de l'intérêt, II, 188. — De l'antagonisme entre les profits et les salaires, II, 285.

Voir aussi aux mots *Bénéfices*, *Entrepreneurs*.

Progrès. — L'Economique, comme toute science, est susceptible de développement et de progrès. Exemples de ces progrès, I, 66.

Examen de la thèse de limites éventuelles au progrès économique, I, 480. — I, 483. — Le progrès économique procède par périodes et par séries, I, 491.

Le progrès économique est toujours beaucoup moindre en réalité qu'en apparence, I, 494. — Exemples d'illusions à ce sujet, I, 495.

Le progrès économique est beaucoup moindre que ne semble l'indiquer le développement des échanges, I, 497, *id.* 503.

Cause de déchets dans la production contemporaine, la rapidité des inventions, I, 501.

Progrès parallèles de la liberté et de la propriété, I, 509.

La grande période des progrès industriels commence, d'après Marshall, à l'an 1760, I, 530, note. — Les progrès agronomiques : un cas spécial de leur influence, I, 730. — Les progrès agricoles soudains font baisser la rente, I, 766, *id.* 772.

Procédé par lequel se vulgarisent les progrès industriels, II, 202 à 205. — Le bénéfice finit par en échoir intégralement au consommateur, II, 209.

Les progrès industriels au moyen âge, III, 225.

Les progrès dans la production, cause principale de la baisse des prix, III, 308 à 315

Le goût de l'idéal et du luxe est le ressort du progrès, IV, 229 et 230.

Part du goût de l'idéal et de la variété dans le progrès de la production, IV, 231 à 234. — Influence des sentiments religieux et du culte sur ce même progrès, IV, 234 à 236. — Influence du luxe sur le progrès agricole, industriel et social, IV, 266 à 271. (Voir aussi au mot *luxe*.)

L'égalité complète ou approximative des conditions entraverait tout progrès, IV, 281.

La première fonction sociale de la fortune consiste à seconder la recherche et l'essor du progrès, IV, 285 à 296.

Illusions sur l'intensité du progrès industriel, IV, 301.

Les crises économiques générales ou crises suscitées par de rapides progrès dans la production, IV, 450 à 452. (Voir aussi au mot *Crises*.)

De la *contribution* de l'Etat au progrès général de la civilisation, IV, 688 et 689; *id.* 699.

Progressif. — Le salaire progressif : exemples de son application, II, 225. — II, 511; *id.* 512.

L'impôt progressif, IV, 748 à 767. (Voir aussi au mot *Impôt*.)

Prohibition. — Les prohibitions Voir aux mots *Commerce*, *Douane*, etc., etc.

Prohibition successive de presque tous les produits nouveaux, IV, 276.

Prolificité. — L'élévation du niveau intellectuel, l'aisance et l'opulence sont contraires à la prolificité, IV, 543 à 547; *id.* 549; *id.* 592 à 593; *id.* 599; *id.* 602; *id.* 608; *id.* 613 à 618. — L'école réduit la prolificité, IV, 575, *id.* 615.

Voir aussi aux mots *Naissances*, *Population*.

Propriétaire. — Situation du propriétaire relativement au fermier, I, 585. — Grande initiative des propriétaires anglais du XVIIIe siècle, I, 762. — Le grand propriétaire moderne, II, 12. — Nécessité et difficultés de l'association pour les petits propriétaires, II, 13. — Rôle du propriétaire sous le régime du fermage et du métayage, II, 21 à 26. — Nécessité de maintenir un lien entre le sol et les classes industrielles et scientifiques, II, 29.

Propriété. — La propriété, conséquence et garantie de la liberté, I, 507. — Progrès parallèle de la liberté et de la propriété, I, 508. — Nature et caractère de la propriété, I, 533. — Son évolution, I, 534. — Nécessité du *jus abutendi*, I, 535. — Force expansive de la propriété, I, 536. — Interdépendance de la liberté et de la propriété, I, 537. —

Genèse de la propriété, I, 538. — La terre a toujours été propriété soit individuelle, soit collective, mais n'a jamais été commune, I, 539 et suivantes. — Les eaux poissonneuses sont et ont toujours été une propriété particulière, I, 542. — Les diverses théories du droit de propriété, I, 544 et suivantes. — L'importance de la propriété n'est pas toujours proportionnelle à l'importance du travail ou de l'épargne, I, 547.

La plus-value imméritée ou *unearned increment*, I, 549. — La prescription en matière de propriété, I, 550. — La propriété provenant de la conquête en Angleterre et en Irlande, I, 551. — Le droit du premier occupant, I, 552. — Le droit allégué des derniers survenants, I, 553. — La propriété privée est une institution d'intérêt universel, I, 554.

Origine et évolution de la propriété foncière personnelle, I, 555. — La propriété collective est un leurre chez les peuples pasteurs, I, 556. — L'inégalité de la propriété mobilière détermine, chez les peuples primitifs, l'inégalité de la propriété foncière, I, 557. — Les propriétés gagnées sur la solitude, *de eremo*, I, 560. — Les propriétés dites collectives sont loin de répondre au principe de la communauté du sol, I, 564.

La part sociale dans chaque propriété, I, 566. — La propriété n'est pas une organisation onéreuse à la société et aux consommateurs, I, 567; *id.* 739. — La propriété privée peut être assimilée à une participation naturelle aux bénéfices, I, 571. — Les charges spéciales à la propriété foncière, I, 575; *id.* 589 et 590.

La propriété privée est le fondement de l'existence nationale, I, 578. — Raisons de perpétuité de la propriété privée, I, 580.

La propriété emphythéotique en Angleterre, I, 587.

L'héritage se rattache à la propriété, I, 591.

Propriété (Grande et petite). — En quoi elles diffèrent de la grande et de la petite culture, II, 1. — Les avantages de la grande production ne sont pas exactement les mêmes dans l'agriculture que dans l'industrie, II, 2. — Avantages comparés de la grande et de la petite propriété, II, 2 à 4. — Avantages de la grande propriété moderne, II, 5. — La grande propriété ne supprime ni la petite, ni la moyenne, II, 12. — Nécessité et difficultés de l'association pour les petits propriétaires, II, 13. — La petite propriété est plus sensible aux crises que la grande, II, 14. — Les résultats parfois merveilleux, de la petite propriété sont dus à une somme énorme de travail, II, 15. — Utilité de la coëxistence de la grande, de la moyenne et de la petite propriété, II, 17. — Des modes de tenure; le faire-valoir direct, II, 19.

Le métayage et le fermage, rôle du propriétaire, II, 21. — Nécessité de maintenir un lien entre le sol et les classes industrielles et scientifiques, II, 29.

Voir aussi aux mots *Faire-Valoir*, *Fermage*, *Métayage*, *Rente*, *Terre*, etc.

La propriété des mines doit-elle avoir un caractère particulier, II, 45.

Rôle de la grande propriété dans le progrès agricole, IV, 286 à 288.

Influence successive et différente de la petite propriété sur le mouvement de la population, IV, 574 et 575.

Propriété bâtie. — Voir aux mots *Logements*, *Maisons*.

Protectionnisme. — Il ne distingue pas entre le travail productif et le travail improductif, I, 153. — Le régime protectionniste est un des obstacles à ce que la division du travail soit portée au degré assurant la plus grande productivité, I, 360. — Ses inconvénients sont surtout grands pour les petits et moyens peuples, I, 360; *id.* 362. — IV, 82 à 86.

Les arguments protectionnistes généraux, IV, 86 à 89. — Les arguments protectionnistes spéciaux, IV, 89 à 105.

Son développement pourrait équivaloir à une sorte de séquestration des peuples sans colonies, IV, 656.

Proudhon, publiciste français. — Son erreur au sujet de la multiplication des transports, I, 166. — I, 298; *id.* 317. — Karl Marx est son plagiaire, I, 320. — I, 323. — I, 481. — Sur les machines, I, 397; *id.* 399; *id.* 400; *id.* 423. — Son erreur grossière relativement au trafic des voies ferrées, I, 503; *id.* 505. — Ses

invectives contre la famille, I, 610. — Sur la concurrence qui se dévorerait elle-même, I, 656 ; *id.* 659 ; *id.* 660. — I, 687. — Son explication du profit de l'entrepreneur, plagiée par Marx, II, 206. — Sur la « prélibation du capital », II, 525. — Mot curieux de lui contre l'association, II, 624. — Ses sophismes sur les prétendues contradictions de la valeur, III, 51 ; *id.* 52 ; *id.* 55 ; *id.* 88.

Prudhommes (Juridiction des). Comment cette institution est viciée et compromise par le mandat impératif, II, 456.

Prusse. — Douceur de la loi prussienne sur les successions, I, 608. — Produit brut et produit net des mines domaniales prussiennes, II, 63 à 65.

Voir aussi au mot *Allemagne*.

Public (Le). — Voir au mot *Consommateur*.

Publics (Pouvoirs). — Voir aux mots *Pouvoir, Etat*

Publicité. — Voir au mot *Réclames*.

Pullulement. — Tendance au pullulement du commerce de détail, I, 174.

Voir aussi aux mots *Population, Prolificité*.

Q

Quatrième Etat (Le). — Ses prétentions, II, 469. — Il refoulerait le bas peuple dans les métiers infimes, II, 470.

Quesnay, le fondateur de la physiocratie et l'un des pères de l'économie politique, I, 4. — I, 92.

Quételet, statisticien belge. — IV, 547.

Quinine (Sulfate de). — Exemple d'écart énorme et pernicieux entre le prix de gros et le prix de détail, IV, 10.

R

Races. — Les diverses races humaines ont des degrés inégaux de sensibilité aux mobiles économiques, I, 49, *id.* 528. — Inégalité des différentes races pour l'entretien des objets et des capitaux, IV, 202 à 207. — Influence des races sur la durée de la journée de travail, IV, 308.

Races où la civilisation ne peut éclore spontanément et qui la doivent recevoir du dehors, IV, 642 à 646.

Rae (John). — II, 493, note.

Raffalowich, économiste et financier. — I, 659. — IV, 41. — IV, 291 ; *id.* 293.

Raiffeisen, philanthrope et novateur allemand. — Son système coopératif, II, 607 à 613. — Comparaison de son système et de celui de Schulze-Delitszch, II, 613 à 616. — II, 622. — IV, 289.

Raleigh (Walter), navigateur et colonisateur. — IV, 515.

Rambaud, économiste français. — III, 406, note. — IV, 533, note.

Rampal, philanthrope et écrivain français. — Son legs aux sociétés coopératives, I, 6, note. — II, 599 ; *id* 600 ; *id.* 601 ; *id.* 644, note.

Ravenstein, statisticien anglais. — II, 488. — IV, 537 ; *id.* 538 ; *id* 539 ; *id.* 540.

Réclames. — Énorme dépense de réclames de certaines maisons, I, 499. — I, 500. — I, 659.

Reclus (Elisée), géographe français. — I, 150, note. — I, 238.

Règlement. — Les règlements corporatifs, I, 448 — Leur maintien dans certaines villes en fait fuir l'industrie, I, 530. — Le système de réglementation, de concessions et de tutelle, I, 629.

Les règlements internationaux, IV, 130 à 153. Voir aux mots *Changes, Paiements*.

La balance des paiements internationaux, très différente de la balance du commerce, IV, 182 à 189.

Reinach (Théodore), archéologue français, auteur des *Origines du Bimétallisme*. — III, 166, note. — Sur le système monétaire des anciens Grecs et des anciens Perses, III, 173 à 189. — III, 243 ; *id.* 244. — IV, 221.

Religions. — Les religions et l'intérêt du capital, II, 77. — Influence du sentiment religieux et du culte sur l'essor de la production, IV, 234 à 235. — Origine religieuse du luxe, IV, 253.

Réméré (Vente à). — Moyen de dissimuler un prêt à intérêt, II, 88 ; *id.*, 89.

Rémunération. — Influence d'une rémunération équitable sur le travail des peuples primitifs, I, 524. — Les fortes rémunérations,

seul moyen d'obtenir le maximum d'effet utile des sujets d'élite, I, 684.

Pourquoi le salaire constitue la rémunération habituelle de l'ouvrier, II, 215.

Les œuvres de philanthropie rémunératrice, leur importance, IV, 288 à 293.

Voir aussi aux mots : *Bénéfices*, *Intérêts*, *Rentes*, *Salaires*.

Renan (Ernest), écrivain français. — Son hypothèse sur la tyrannie de l'inventeur, I, 400.

Rendements décroissants — (La loi dite des..., *diminishing returns*), I, 703. — II, 39.

Voir aussi aux mots : *Mines*, *Terre*, *Rente*.

Rente de la terre. — Place de la théorie de la rente de la terre dans la science économique, I, 701. — Exposé de cette théorie, I, 703 et suivantes. — Les divers cas de rente observés par Ricardo, I, 709 et suivantes. — La rente de la terre peut se produire même sans fermage, I, 713. — Résumé de la théorie de la rente, I, 714. — Les quatre cas de rente de la terre, I, 715. — La rente du sol pour les terrains dans les villes, I, 719. — La rente de la terre n'est pas une cause du prix des denrées, I, 721. — La loi de l'unité de prix, I, 721. — Les terres qui ne paient aucune rente, I, 722. — La rente de la terre, au sens scientifique du mot, n'est pas une richesse, I, 724. — La rente de la terre peut s'élever sans accroissement parallèle de la population et sans augmentation du prix des denrées, I, 728 — Conséquences tirées par l'école de Ricardo et les socialistes de la théorie de la rente du sol, I, 731. — Les hypothèses de Stuart Mill à ce sujet, I, 733. — Les idées de Mill sur la plus-value immméritée, I, 735. — Conséquences de ces idées de Mill, I, 736. — Prétention que la rente de la terre est onéreuse aux consommateurs, I, 739.

Les causes antagonistes du développement de la rente du sol, I, 741. — Conditions exigées pour que la loi de Ricardo produise tous ses effets, I, 742. — Les fluctuations de la rente de la terre dans l'histoire, I, 744. — De l'ordre historique des cultures, I, 748. — L'ordre de fertilité des terrains n'est pas fixé d'une manière immuable, I, 751. — Variations de cet ordre en France depuis le cadastre, I, 753. — De la proportion des fermages et de la rente de la terre soit au prix des produits agricoles, soit à l'ensemble du revenu national, I, 755 à 759. — Grande initiative des propriétaires anglais au XVIII^e^ siècle, I, 762. — Le revenu net foncier rural en Angleterre depuis le commencement du XIX^e^ siècle, I, 762. — De la participation indirecte des ouvriers à la rente de la terre par la hausse des salaires, I, 764.

Influence de la baisse du taux de l'intérêt sur la rente, I, 765. — Les grandes découvertes agronomiques et les rapides progrès agricoles font baisser la rente, I, 766. — Perspectives de la rente du sol, I, 767.

De l'élimination graduelle de la rente de la terre, I, 770.

De l'appropriation des terres par l'Etat ou par la commune, I, 773. — D'un système d'impôt absorbant la rente de la terre, I, 774. — Les moins-values imméritées, I, 775.

De quelques applications privées de la doctrine de Ricardo, I, 775.

Rentes Françaises (sur l'État). — Morcellement successif des coupures et facilités données à l'épargne, I, 282. — III, 406 à 408.

Répartition. — Le système de la répartition pour les assurances, II, 171, note, IV, 359. — Avantages et inconvénients respectifs du système de la couverture et de celui de la répartition, IV, 385 à 394. (Voir aussi au mot *Assurances*).

Le collectivisme n'a pas de loi de répartition, IV, 716.

Repas. — L'institution des repas économiques à Lyon, IV, 293.

Reports (en bourse). — Nature de cette opération, II, 89. — Variations énormes de l'intérêt de ces prêts, II, 117; *id.* 118; *id.* 123. — III, 486 à 489.

Repos. — Voir au mot *Loisirs*.

Représentation. — Fausseté et nocuité du système dit de la *Représentation des intérêts*, II, 474 à 475.

Représentatives (Richesses). — Importance de ne pas les confondre avec les richesses concrètes, III, 367 à 369. — Nombre énorme de titres représentatifs et transmissibles, III, 404 à 408.

Responsabilité. — La division du travail précise la responsabilité du travailleur, I, 373.

La responsabilité est le grand principe économique, I, 507. — Elle a pour condition la propriété, I, 537. — Son influence sur la productivité du travail, II, 363.

La responsabilité d'une administration d'État est toujours beaucoup plus difficile à mettre en jeu que celle d'une entreprise privée, IV, 694. (Voir aussi au mot *Contrat*).

Retraite. — Les pensions de retraite et la retraite précoce et aisée sont contrariées par la baisse de l'intérêt, II, 170. — Elles tendent à déprimer les salaires, II, 340. — Questions délicates au sujet des retraites ouvrières, II, 379.

Caisses de retraites fondées par les anciennes *Trade's Unions*, II, 419 et 420. — Insolvabilité prochaine probable des *Trade's Unions* à ce sujet, II, 425 à 426.

Idées folles de certains groupes d'ouvriers au sujet des pensions de retraite, II, 425, note; *id.* 381, note. — L'âge moyen de la retraite des employés de l'État en France, II, 428, note; IV, 379.

Les pensions de retraite des sociétés de secours mutuels, IV, 368.

Les pensions de la Caisse Impériale d'assurances contre la vieillesse et l'invalidilité en Allemagne, IV, 375 à 378.

Projets de pensions de retraite officiels, en dehors du personnel des services publics, en France, IV, 380, note. — Dépenses probables d'un service général de ce genre, IV, 378 à 383; *id.* 403. — En Angleterre, en Nouvelle-Zélande, IV, 403.

Le gaspillage en pensions aux États-Unis d'Amérique, IV, 381 à 383.

Revenu. — Le revenu foncier rural en France, I, 568. — Ses charges, I, 576; *id.* 589 et 590. — Variations du revenu des terres depuis le cadastre, I, 753. — Proportion des fermages à l'ensemble du revenu national, I, 755. — Variations du revenu net foncier rural en France depuis Lavoisier, I, 756. — Etablissement du revenu net agricole, I, 757 à 759. — Le revenu net foncier rural en Angleterre au XVIII^e^ siècle, I, 762.

Le revenu moyen d'une famille agricole depuis 1700, II, 311, note

Le revenu moyen en Angleterre, II, 470.

Revenu d'une famille de petits patrons ouvriers à Paris, II, 487.

Les revenus métalliques du Grand Roi (Darius, roi des Perses), III, 188, note.

Révolution française (La). — Prohibition par elle de toute action combinée des ouvriers, II, 385. — Inégalité légale qu'elle établit entre la situation de l'ouvrier et celle du patron, II, 386.

Reybaud (Louis), moraliste et publiciste français. — IV, 704.

Ricardo, économiste anglais. — Ses généralisations excessives, I, 34; *id.* 36; *id.* 58; *id.* 60, note; *id.* 63. — Caractère tout abstrait de son *Traité d'économie politique*, I, 63; *id.* 94; *id.* 95; *id.* 99. — Son ignorance et sa négligence de la nature, I, 126. — Son pessimisme exagéré, I, 483; *id.* 484. — Réfutation de ce pessimisme, I, 487.

Sa biographie, ses ouvrages, I, 702. — Sa théorie de la Rente de la terre, I, 703; *id.* 704. — Les prédécesseurs de Ricardo, I, 704; *id.* 705; *id.* 706. — Ses critiques et ses adversaires, I, 706 à 709.

Exposé des divers cas de rente observés par Ricardo, I, 709; *id.* 710; *id.* 711; *id.* 715; *id.* 719; *id.* 720; *id.* 724; *id.* 725; *id.* 731; *id.* 732; *id.* 734; *id.* 739. — Critiques adressées à sa doctrine, I, 740; *id.* 741; *id.* 742; *id.* 743. — I, 744. — I, 747. — I, 758. — I, 760. — I, 765. — I, 772.

De quelques applications privées de la doctrine de Ricardo, I, 775.

Résumé de la théorie de Ricardo, I, 776. — La loi générale de civilisation combat la loi de la rente, I, 777. — II, 19. — II, 31. — Sur les mines, son erreur pratique, II, 35. — II, 39; *id.* 41; *id.* 42; *id.* 45.

Sa théorie du salaire naturel, II, 253; *id.* 254; *id.* 282; *id.* 283. — Sur l'antagonisme entre les salaires et les profits, II, 285, *id.* 286. — II, 326.

Son erreur au sujet de l'avenir des prix des produits agricoles, III, 314.

La méthode économique s'est faussée avec Ricardo, III, 432 et 433.

Sur les banques, III, 591.

Son plan d'une *Banque Nationale*; vices de ce plan, III, 639 à 646; *id.* 655, note. — IV, 197. — IV, 712.

Richelot, publiciste français, auteur de la *Réforme commerciale*

en Angleterre.—II, 260, note.—IV, 91, note.

Richesse. — L'usage des richesses et l'altruisme, I, 72. — Le concept de richesse, I, 98. — Les différentes définitions de la richesse, I, 100. — Les richesses collectives, I, 101. — Le sens large et le sens étroit du concept de richesse, I, 103.

De l'épuisement de certaines richesses naturelles; il ne s'en faut pas effrayer, I, 484.

La rente de la terre, au sens scientifique du mot, n'est pas une richesse, I, 724.

Les richesses représentatives; importance de ne pas les confondre avec les richesses concrètes, III, 367 à 369.

La théorie de l'usage des richesses rentre dans la science économique, IV, 195.

La richesse et le luxe, IV, 239 à 280. (Voir au mot *Luxe*).

Distinction entre la fonction économique et la fonction sociale de la fortune, IV, 282. — La grande fortune constitue un pouvoir d'administration, beaucoup plus qu'un moyen de jouissance, IV, 283. — Le premier devoir de la fortune est de se conserver, IV, 283 à 285.

La première fonction sociale de la fortune consiste à seconder la recherche et l'essor du progrès, IV, 285 à 288. — La deuxième fonction de la fortune consiste dans les œuvres de patronage et de philanthropie rémunératrice, IV, 288 à 293. — La troisième fonction de la fortune consiste dans le patronage gratuit et les œuvres non rémunératrices, IV, 293 à 296.

La sauvegarde générale de certaines richesses naturelles, susceptibles de dépérissement, est une des fonctions de l'Etat, IV, 683.

Fausseté de la maxime que toute richesse vient du travail; part prépondérante de l'esprit d'invention et de combinaison, IV, 726 à 734.

Voir aussi aux mots *Fortune*, *Nature*, *Revenu*, *Terre*, etc.

Richter (Eugène), publiciste allemand.—I, 150; *id.* 349; *id.* 371.

Risques. — Les risques qui menacent la rente de certains sols, I, 771, note; *id.* pour les terrains dans les villes, I, 773. — Influence des risques de la profession sur les salaires, II, 337.

Les risques de demandes soudaines de remboursement des billets de banque et de retraits des dépôts, III, 577 à 583.

L'assurance contre les risques, IV, 311 à 403. (Voir au mot *Assurance*.)

Conditions nécessaires pour l'application de l'assurance à une branche de risques, IV, 329 à 332.

Voir aussi aux mots *Chance*, *Conjoncture*, *Assurance*, etc.

Robert (Charles), publiciste français. — II, 510. — Prétention que la participation mettrait fin aux grèves, II, 531.

Roches (Léon), voyageur et publiciste français. — IV, 461.

Rodbertus Yagetzow, dit **Rodbertus**, écrivain socialiste allemand. — II, 205; *id.* 206.

Rogers (Thorold), économiste anglais. — Son *Interprétation économique de l'histoire*, I, 707. — Sa virulence contre Ricardo, I, 708. — I, 741. — I, 748, note. — I, 760; *id.* 761; *id.* 762. — III, 384. — IV, 296; *id.* 516.

Romains. — Les métaux précieux et la monnaie chez les Romains, III, 141; *id.* 189 à 191.

Roscher (Wilhelm), économiste allemand. — I, 7; *id.* 8; *id.* 162; *id.* 183; *id.* 369; *id.* 378; *id.* 386; *id.* 424; *id.* 431; *id.* 444, *id.* 445; *id.* 515; *id.* 523; *id.* 527; *id.* 562; *id.* 632; *id.* 633; *id.* 635; *id.* 704; *id.* 718; *id.* 745; *id.* 746. — II, 78; *id.* 88; *id.* 148; *id.* 160; *id.* 161; *id.* 162; *id.* 166; *id.* 192; *id.* 259; *id.* 272; *id.* 273; *id.* 301; *id.* 302; *id.* 328; *id.* 338; *id.* 348; *id.* 433; *id.* 439; *id.* 466; *id.* 468; *id.* 479. — III, 141; *id.* 143; *id.* 144; *id.* 190; *id.* 192; *id.* 225; *id.* 242; *id.* 243; *id.* 244; *id.* 245; *id.* 246; *id.* 263; *id.* 381; *id.* 382; *id.* 335; *id.* 389; *id.* 393; *id.* 394; *id.* 397; *id.* 398; *id.* 414; *id.* 415; *id.* 416; *id.* 434; *id.* 579; *id.* 589; *id.* 591. — IV, 70; *id.* 108; *id.* 187; *id.* 193; *id.* 198; *id.* 221; *id.* 228; *id.* 232; *id.* 251; *id.* 253; *id.* 276; *id.* 278; *id.* 320; *id.* 322; *id.* 326; *id.* 327; *id.* 334; *id.* 335; *id.* 336; *id.* 349; *id.* 417; *id.* 445; *id.* 545 — Sur les dangers politiques de l'exploitation des chemins de fer par l'Etat surtout dans l'éventualité de leur exploitation par l'Empire allemand, IV, 697 à 698.

Rossi, économiste français. — Caractère de son talent, I, 703. —

I, 740. — I, 774. — IV, 520 ; *id.* 528 ; *id.* 529.

Rostand, publiciste français. — II, 561 ; *id.* 621.

Roswag, statisticien monétaire. — III, 118, note.

Rotation du travail. — I, 349. — Présentée comme substitut à la division du travail, I, 366. — Erreurs de Stuart Mill à ce sujet, I, 369. — Opinion des socialistes en cette matière, I, 371. — Inconvénients de la rotation du travail, I, 371.

Rouble. — Monnaie russe. Les variations de son cours depuis 1850, IV, 448.

Roumanie. — Le taux de la natalité en Roumanie, IV, 605 à 609.

Roupie. — Monnaie indienne, sa valeur, IV, 151.

Rousseau (Jean-Jacques), IV, 246 ; *id.* 263 ; *id.* 472. — IV, 520.

Routes. — Opposition faite à la construction de routes entre Londres et l'Ecosse, I, 377. — Voir aux mots *Communication* (*Voies de*) et *Transports*.

Royer (Mme Clémence Auguste), publiciste français, II, 379.

Ruban Donaden, socialiste espagnol. — Mot topique, I, 611.

Rupture de contrat. — Voir aux mots *Contrat*, *Grève*.

Rural. — Le revenu foncier rural en France, I, 568 ; *id.* 756 à 759.

Les banques rurales ou agricoles. III, 607 à 616 ; *id.* 618 à 619. — Les Banques d'Ecosse sont les premiers types des banques rurales, III, 513 et 514 ; *id.* 520.

Rural, ruraux. — Voir aux mots *Agricole*, *Foncier*, *Propriété*, *Rente*, *Terre*.

Russie. — Le *Mir russe*, I, 201. Voir aussi au mot : *Mir*. — La Banque Impériale de Russie, III, 648 à 651 ; *id.* 670 et 671. — Les variations des cours du rouble depuis 1850, IV, 448.

Le taux de la natalité en Russie, IV, 605 à 609.

S

Saint-Chamans, publiciste français. — I, 66.

Saint-Simon, réformateur français. — I, 610.

Salaire. — Exemple de salaires exorbitants résultant de procédés mécaniques et de travail à la tâche, I, 429. — Difficulté d'adapter les tarifs des salaires à la tâche aux inventions ou méthodes nouvelles, I, 429.

Les salaires agricoles et leurs variations, I, 758 ; *id.* 764. — Participation fréquente des ouvriers à la rente de la terre par la hausse des salaires, I, 764.

Comparaison des salaires et des produits nets dans les mines en France et en Belgique, II, 58 à 61.

Voir aussi au mot : *Rémunération*.

Nature et généralité du salaire, II, 215. — C'est le plus répandu et le plus simple des contrats humains, II, 216. — Erreur de Mill à ce sujet, II, 217. — Le salaire est né de la nature des choses et restera général ; raisons de son extension et de sa permanence, II, 218 à 221. — Avantages respectifs du contrat de salaire pour l'ouvrier et pour l'entrepreneur, II, 221 à 223. — Hauts salaires à Paris et déconfiture des entrepreneurs, II, 222. — Souplesse du contrat de salaire, II, 223. — De quelques difficultés du salaire à la tâche, II, 224. — Le salaire progressif, exemples de son application, II, 225. — Exemples divers de salaires perfectionnés, II, 226. — L'échelle mobile des salaires, II, 227. — Classification des diverses méthodes des salaires, II, 227. — Avantages et inconvénients des diverses formes et modalités du salaire, II, 230 à 235. — Difficultés pour le remaniement des tarifs du salaire à la tâche, en cas d'inventions ou de changements de matières, II, 231. — Les modalités du salaire témoignent de la nécessité et de la flexibilité de ce contrat ; le salaire, la coopération et la participation, II, 235 à 240. — Le salaire constitue la loi de répartition la plus naturelle et la plus précise, II, 240.

Les salaires offrent plus de différence d'un lieu à un autre ou d'un temps à un autre que le prix de quelque marchandise que ce soit, II, 246 à 249.

Comparaison des différences de salaires entre les régions, et du prix du blé, II, 247. — Enorme différence des salaires d'un lieu à un autre, II, 249. — Les lois naturelles qui déterminent le salaire, II, 250. — La théorie des frais de production de

la force de travail ou du salaire naturel, II, 251; *id.* 253 à 261. — La théorie du fonds des salaires, II, 252; *id.* 261 à 272. — La théorie de la productivité du travail, II, 252; *id.* 260; *id.* 272 à 276. — Exemples de hausse de salaire coïncidant avec l'accroissement de la productivité. II, 273. — Influence de la population sur le taux des salaires, II, 276 à 279. — Triomphe de la doctrine qui fait dépendre les salaires surtout de la productivité du travail, II, 279 à 285; *id.* 310 et 311. — De l'antagonisme entre les profits et les salaires, II, 285 à 289.

Objections des socialistes au contrat de salaires, II, 289. — Prétention que l'ouvrier ne peut pas racheter son produit, II, 290. — La prétendue corvée ou travail impayé, II, 256; *id.* 289; *id.* 291.

L'évolution du taux des salaires, II, 294. — Les variations du prix de la nourriture ne se traduisent pas toujours dans les salaires, II, 296. — Les salaires diffèrent beaucoup plus d'un lieu à un autre que le prix de la nourriture, II, 298; *id.* 299; *id.* 301. — Preuve à l'appui du système de l'influence de la productivité, II, 299. — Les variations des salaires dans l'industrie des mines, II, 300; *id.* 301.

Les salaires ont en général augmenté, II, 302. — Variations des salaires agricoles depuis 1700, II, 305. — Ces salaires rapprochés des variations du prix du blé, II, 306. — Salaires des ouvriers nourris et des ouvriers non nourris, II, 308.

La hausse des salaires dans les mines depuis un demi-siècle, II, 312. — Cette hausse dans l'industrie du bâtiment, II, 313; *id* 314. — Calculs de Laughlin sur l'augmentation des salaires et de la productivité dans la Nouvelle-Angleterre, depuis 1830, II, 315 à 319. — L'augmentation des salaires à Londres dans les métiers divers depuis 1835, II, 321. — Augmentation de la consommation par tête dans la Grande-Bretagne depuis 1840, II, 323 et 324.

Exemples historiques de rétrogadation dans les salaires, II, 328.

Variations des salaires dans les diverses localités et professions, II, 330 et suivantes — Causes de l'écart des salaires dans les diverses professions, II, 332 à 343. — Influence de l'apprentissage, II, 335; des bourses ou de l'enseignement professionnel gratuit, II, 336. — Distribution du salaire en ses éléments II, 336. — Influence des risques sur les salaires, II, 337. — Opposition de certains ouvriers aux améliorations atténuant les risques, II, 338. — Faible rémunération des travaux qui sont un accessoire pour la personne, II, 340. — Effet des retraites sur les salaires, II, 340. — Les salaires des femmes, les débouchés ouverts à la femme, II, 341. — Tendance des salaires au nivellement; obstacles à ce qu'il soit complet, II, 343. — L'équilibre théorique des salaires, II, 344. — Les groupes non concurrents, II, 346.

La politique des salaires, II, 349. — Différence entre le taux du salaire et le coût du travail, II, 350. — Les salaires élevés ne sont pas toujours un obstacle au bas prix de revient, II, 350. — Bas salaires et hauts prix de revient, II, 352. — Tempéraments à cette observation, II, 353 — Concurrence à redouter des Orientaux, II, 354. — Influence de la coutume et de la tradition, II, 355 à 359.

Causes qui influent sur la productivité du travail, et, par voie de conséquence, sur les salaires, II, 359 à 365. — Productivité du travail comparée dans différents pays, II, 365. — La vente du travail en détail et la vente du travail en gros, II, 369. — Effets de l'organisation des travailleurs, II, 372.

Les hauts salaires portent moins au pullulement que les bas salaires, II, 373.

Exemple de recul des salaires, II, 440.

Les salaires rendus mobiles par les grèves, II, 455.

Arguments allégués pour la réglementation des salaires par l'Etat au cours de l'histoire, II, 477 à 480. — Inconvénients de ce régime et son impraticabilité actuelle, II, 480 à 484.

La doctrine du *juste salaire*, II, 484 à 490. — Le *minimum d'existence*, II, 484 à 490.

La théorie du salaire familial, II, 490 à 491. — Les sous-contrats et le marchandage, II, 491 à 496. — Le *sweating system*, II, 496 à 502. — Intervention de la loi dans le mode de paiement des salaires, II. 503.

Taxation des salaires dans quel

ques cas exceptionnels, II, 503. — Les taxes officieuses des salaires, leurs inconvénients, II, 504 à 507. — Salaires de quelques professions à Paris, d'après la taxation officieuse, II, 505 à 506.

La participation aux bénéfices (voir à ce mot) est au salaire comme un condiment, l'ail ou le poivre, à la nourriture, II, 533.

La coopération n'exclut pas le salaire, II, 625.

De divers salaires en Allemagne avant et après la grande période de production de l'or, de 1850 à 1870, III, 229 à 232.

Les salaires en France de 1875 à 1891, III, 321 à 322.

Les salaires et la dépréciation de l'étalon monétaire ou du change, IV, 172 à 173.

Salariat. — Hostilité des Chambres syndicales ouvrières contre ce régime, II, 398.

Sans travail (Les). — IV, 474; IV, 496. — Proportions du chômage forcé dans la grande industrie, IV, 497 à 501. — Examen de la doctrine du droit au travail, IV, 502 à 506.

Satiabilité des besoins. — Cette satiabilité et la loi de l'utilité décroissante, I, 109. — II, 137 à 140. — II, 158, note. — Influence de la loi de satiabilité des besoins sur la valeur, III, 34.

Sauerbeck, statisticien. — II, 308 note. — IV, 44. — IV, 76. — IV, 167.

Sax (Dr Emile), économiste autrichien. — I, 80, note. — III, 16, *id* 21.

Say (Jean-Baptiste), économiste français. — I, 61. — Sa théorie sur les talents et facultés personnelles acquises assimilées aux capitaux, I, 242 à 244. — Service qu'il a rendu en définissant la fonction de l'entrepreneur, I, 308. — Ses exagérations sur le progrès de la production, I, 505, note. — I, 740. — II, 35 — III, 21. — III, 569. — IV, 419. *id.* 420. — IV, 519. — IV, 531. — Sa fausse appréciation de l'émigration, IV, 636.

Say (Léon), économiste et financier français. — I, 276, note. — II, 381. — III, 431. — IV, 163. — IV, 761; *id.* 762; *id* 763; *id.* 766; *id.* 778.

Science économique. — Voir au mot *Economie politique*.

Science sociale. — L'économie politique ne constitue pas à elle seule la science sociale, I, 64. — Différence entre l'économie politique et ce que l'on nomme parfois l'économie sociale ou la science sociale, I, 92.

Sciences. — Rapports de l'économie politique avec les autres sciences, I, 79.

Schaeffle, économiste allemand. — I, 656. — I, 671.

Schätzung — Achat et vente à réméré, dissimulant un prêt à intérêt, II, 88.

Schlœsing, chimiste français. — I, 769; *id.* 778.

Schloss (David), économiste anglais, auteur de *Méthods of Industrial Remuneration*. — II, 225, note; *id.* 227; *id.* 228; *id.* 229; *id.* 230; *id.* 234; *id.* 235; *id.* 236; *id.* 237; *id.* 239; *id.* 365. — Sur les sous-contrats, II, 493; *id.* 495; *id.* 496; *id.* 497; *id* 498; *id.* 499; *id.* 502; *id.* 510. — Bonne classification au sujet de la participation aux bénéfices, II, 514; *id.* 515; *id.* 521 à 523; *id.* 536 et 537. — Exemples de dépression du salaire fixe à la suite de la participation aux bénéfices, II, 540 — II, 578; *id.* 596; *id.* 625; *id.* 631; *id.* 633; *id* 634.

Schmoller, économiste allemand — I, 94. — II, 563.

Schulze-Delitzsch, économiste et novateur allemand. — Son système d'associations et ses principes, II, 598 à 607. — Comparaison de son système et de celui de Raiffeisen, II, 613 à 616. — II, 622; *id.* 640. — IV, 289.

Voir aussi au mot *Coopération*.

Schwiedland, économiste allemand. — II, 488, note; *id.* 500.

Secours mutuels (Sociétés de). — IV, 367 à 371.

Voir aussi aux mots *Mutuels* et *Assurance*.

Sécurité. — La longue sécurité est la première condition extérieure de la capitalisation, I, 270.

Énorme extension que peut prendre le service de sécurité, IV, 669; *id.* 678 à 681.

Seigneuriage. — III, 134; *id.* 139.

Voir aussi au mot *Monnaie*.

Sélection. — La sélection naturelle fait apparaître les grands entrepreneurs, I, 312.

Le « marchandage » est un excellent procédé de sélection, II, 496.

L'association coopérative est un moyen de sélection, II, 607.
Le crédit est un instrument de sélection, III, 390.

Séligman, économiste américain. — IV, 737; *id.* 792.

Senior, économiste anglais. — I, 62. — II, 336. — III, 33. — IV, 231.

Serbie. — Le taux de la natalité en Serbie, IV, 605 à 609.

Séries passionnées (Les) de Fourier. — I, 368.
Voir aussi au mot *Fourier*.

Série des prix (de la Ville de Paris). — II, 222; *id.*, 505. — Ses inconvénients, II, 506 à 507. — Comparaison des salaires à Paris en 1875 et 1891, III, 321 et 322.

Servage et Servitude. — La servitude de la glèbe, I, 511. — La servitude pénale, I, 514. — Effets économiques de l'abolition du servage en Allemagne, I, 523. — Dates diverses et modes de l'abolition du servage, I, 530. (Voir aussi au mot *Esclavage*.)

Services. — Le louage des services est une des premières conséquences de l'inégalité de richessse mobilière, I, 559.

Sève. — La sève ascendante et la sève descendante dans les sociétés libres, I, 314; *id* 639.

Sherman Act. — III, 254 à 258; *id.* 324 à 325, *id.* 329.
Voir aussi au mot *Monnaie*.

Sherwood (Sydney), écrivain monétaire américain. — III, 101. *id.* 138; *id.* 140; *id.* 141; *id.* 143; *id.* 249; *id.* 297.

Sidgwick, économiste anglais; — Sur le caractère de l'économie politique, I, 30; *id.* 31; *id.* 32; *id.* 33. *id.* 34. — Sur les généralisations excessives de Ricardo, I, 707. — I, 741. — IV, 516.

Siegfried (Jacques), financier français. — IV, 437, note

Sinistres. — Les sinistres et les primes dans différentes branches d'assurances en France, IV, 315 et 316. — Proportion des sinistres dans les années de prospérité et dans celles de malaise, IV, 319 à 321. — Proportion des sinistres aux primes suivant le degré de prospérité ou de gêne des assurés, IV, 337 à 338.
Voir aussi au mot : *Assurance*.

Sismondi, économiste et moraliste français. — I, 397; *id.* 423. — IV, 197.

Smeisser. ingénieur des mines allemand, écrivain sur les mines d'or du Transvaal. — III, 335; *id.* 336.

Smith (Adam), économiste anglais. — *Les recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, I, 4. — I, 32; *id.* 33. — I, 58. — Son livre est étranger à tout dogmatisme et à toute méthode *à priori*, I, 59; *id.* 60; *id.* 65. — I, 71. — I, 77. — I, 92. — I, 125. — I, 180, note. — Sur la division du travail, I, 323; *id.* 326, *id.* 329; *id.* 330; *id.* 332; *id* 334. — I, 369. — I, 377. — I, 394, note. — Sur la rente de la terre, I, 705. — Sur les salaires, II, 264; *id.* 282; *id.* 326; *id.* 336. — Sur les grèves et la force respective des ouvriers et des patrons, II, 446; comment son opinion sur ce point a cessé d'être conforme aux faits, II, 448 à 451. — Sur les deux valeurs, III, 19; *id.* 20; *id.* 26. — III, 105. — III, 346. — Son excellente description des banques du moyen âge, III, 432 et 433.
Etrange jugement du professeur allemand Gustave Cohn sur le mérite d'Adam Smith, III, 432 et 433, note.
Objections faites à la « doctrine cosmopolite » d'Adam Smith, en ce qui concerne le commerce extérieur, IV, 86 à 105. — IV, 110. — Il se tait sur la consommation, IV, 197. — IV, 218. — IV. 251. — IV, 260. — IV, 280. — IV, 635 — Clairvoyance de Smith sur la colonisation, IV, 652. — Son erreur sur les mobiles de l'action individuelle, IV, 676 à 678. — Sur le travail, IV, 725. — Sur l'impôt, IV, 736; *id.* 748; *id.* 749; *id.* 750; *id.* 751.

Sociale. — La part sociale dans chaque propriété, I, 566.

Socialisme. — Sa prétention que l'ouvrier possède les instruments serait, si elle se réalisait, en nombre de cas, très désavantageuse à l'ouvrier, I, 428. — Le fond du socialisme est hostile à la famille, I, 610. — Dernier terme du socialisme logique, I, 611. — I, 680; *id.* 681.
Examen du socialisme, IV, 703 à 735.
Nombreuses définitions inexactes ou flottantes du socialisme, IV, 703.
Notre définition du socialisme, IV, 706.

Les différentes sortes ou les différents degrés du socialisme, IV, 707. — Les effets pernicieux du socialisme, IV, 708. — Renvoi aux différentes parties de l'ouvrage traitant indirectement du socialisme, IV, 709 à 716.

Le socialisme intégral ou collectivisme n'a pas de loi de répartition, IV, 716 à 720. — L'inégalité des conditions se reformerait, dans le régime de Marx, par le trafic des bons de travail, IV, 720.

Manque de boussole et de direction de la production en régime collectiviste, IV, 723.

Fausseté de la maxime que toute richesse vient du travail, IV, 725. — Part prépondérante de l'esprit d'invention et de combinaison, IV, 726 à 734

Le socialisme conduirait à un individualisme effréné, IV, 734 à 735.

Socialistes. — Les socialistes et l'organisation du travail, I, 317; *id.* 325. — Absurdité des explications socialistes du rôle de l'entrepreneur, II, 205. — Objections des socialistes au contrat de salaire, II, 289.

Tendances socialistes des groupes ouvriers sous le second empire, II, 398 et 399.

Postulat des socialistes en matière de loisirs, IV, 299.

La notion du « partage égal » tend à l'emporter aujourd'hui chez les socialistes, IV, 718 à 719.

Sociétaire (Système). — Voir aux mots *Fourier* et *Harmonie*.

Société. — Phases successives des sociétés au point de vue de la formation des capitaux, I, 267. — La société dite capitalistique, I, 268. — La société cristallisée, I, 295. — Plasticité de la société et sa fécondité en organismes variés, I, 297.

La part de la société dans chaque propriété, I, 566 ; dans chaque produit, I, 675. — La société est un vaste système de participation spontanée aux bénéfices, I, 682.

La société ne doit pas être confondue avec l'Etat, IV, 674.

Sociétés. — Voir au mot *Association*, *Mutuels* (*Secours*).

Sociétés anonymes. — Elles provoquent la capitalisation, I, 282. — Méthode défectueuse d'emprunts de beaucoup de sociétés américaines de chemins de fer, II, 175. — Nombre des sociétés à responsabilité limitée et à responsabilité non restreinte fondées en Angleterre de 1856 à 1868, III, 589.

Sociétés coopératives. — Voir au mot *Coopération*.

Sociétés immobilières. — Un très grand nombre tombent en déconfiture, I, 692.

Sociologie. — Prétention de subordonner l'économie politique à la sociologie, I, 64. — L'Economique répond beaucoup plus que la sociologie aux conditions essentielles de toute science, I, 65.

Soetbeer (Ad.), statisticien et publiciste monétaire allemand. — Ses recherches sur la production de l'or et de l'argent depuis 1492, III, 116 à 119. — Sur les emplois industriels de l'or et de l'argent, III, 160 à 164 ; *id* 167. — III, 192. — Sur la production de l'or et de l'argent, III, 194 ; *id.* 195 ; *id* 200 ; *id.* 208 ; *id.* 212 ; *id.* 217 ; *id.* 223 ; *id.* 226 ; *id* 229 ; *id.* 230 ; *id.* 232 ; *id.* 233 ; *id.* 244 ; *id.* 246 ; *id.* 269. — Sur la transformation monétaire de l'Allemagne en 1873, III. 296. — IV, 187

Solidaires. — Les industries qui sont solidaires d'autres et inextensibles si ces autres ne se développent, I, 403.

Solidarité. — Ancienneté du sentiment de solidarité ; les combinaisons informes précédant les assurances en proviennent, IV, 323 à 324. — Les membres honoraires des sociétés de secours mutuels, IV, 367 à 369.

Solidarité relative des divers pays au point de vue des résultats de l'accroissement de la population, IV, 527 à 530.

Voir aussi aux mots *Assurances*, *Mutuels* (*Sociétés de secours*), etc.

Somptuaire. — Les lois et les impôts somptuaires, IV, 274 à 280. Voir aussi au mot *Luxe*

Sophistication. — La concurrence et la sophistication des denrées, I, 651.

Sous-contrats (de travail). — II, 234 ; *id.* 365. — Exposé du système des sous-contrats ; ses inconvénients et ses avantages, II, 491 à 496. — Etude du *sweating system*, II, 496 à 503. — Intervention du législateur ou des pouvoirs publics à ce sujet, II, 500.

Voir aussi au mot *Sweating system*.

Sous-sol. — Son importance économique, I, 135. — Exploitation du sous-sol, II, 31 ; *id.* 32. — Comparaison de la production du sous-sol et de celle du sol dans divers pays, II, 32 à 35.

Voir aussi au mot *Mines*.

Spécification des fonctions et des organes (Loi de). — III, 420 : *id.* 428.

Spéculation. — Nature et fonction de la spéculation, IV, 60 à 64. Son influence sur les crises, IV, 407 ; *id.* 433 à 443. (Voir au mot *Crises*.)

Spencer (Herbert), philosophe anglais. — IV, 543 ; *id* 546.

Stationnaire. — Les dangers économiques et moraux d'une population stationnaire, IV, 628 à 630.

Voir aussi au mot *Population*.

Statique. — Il est inexact que l'économie politique étudie les sociétés seulement sous le rapport statique, I, 93.

Insuffisance de la statistique pour la direction de la production, IV, 724.

Stewart, écrivain anglais. — IV, 522.

Storch, économiste russe. — III. 44.

Structure économique (La). — I, 296 ; *id.* 440.

Subjectif. — Du principe subjectif de la valeur, III, 21 à 25 ; *id.* 31 à 40 ; *id.* 57 ; *id* 87. (Voir au mot *Valeur*.)

Substitution (Loi de). — En quoi consiste cette loi ; elle est un obstacle à l'emploi des mathématiques en économie politique, I, 87. — La loi de substitution existe entre les besoins et les désirs humains comme entre les choses, I, 88. — La concurrence des divers besoins entre eux et la loi de substitution, I, 112. — L'action de la loi de substitution, sous un régime de liberté, prévient tout monopole définitif ou en pallie les effets, I, 661.

Importance capitale et rôle prépondérant de la loi de substitution, I, 662.

Son application aux divers produits miniers, II, 42.

Importance de la loi de substitution pour la théorie de la valeur, III, 33. — De la substitution des besoins et des désirs entre eux, suivant leur importance et le degré de satisfaction déjà reçu, III, 35 à 40.

Rôle, dans la loi de l'offre et de la demande, de la substitution des besoins et des désirs entre eux, III, 72.

Efficacité de la loi de substitution contre les coalitions de producteurs, *corners, trusts*, etc., IV, 43 ; *id.* 49.

Les impôts et les prohibitions d'Etat mettent en œuvre la loi de substitution, IV, 278 ; *id.* 519 ; *id.* 794 et 795.

Succédané. — Voir au mot *Substitution*.

Succession. — Montant des successions en France, I, 601. — Effets qu'aurait la suppression de quelques degrés de succession légale, I, 603. — Les successions en déshérence, I, 604. — Les successions suivent le degré de parenté, I, 605 — Les droits sur les successions, I, 606 ; *id.* 607. — La loi prussienne sur les successions est bien plus modérée que la loi française, I, 608.

Voir aussi au mot *Héritage*.

Sucre. — Enorme développement récent de sa production, III, 311.

Voir aussi au mot *Prix*.

Suède. — *La Banque de Suède* et les banques privées, III, 665 ; *id.* 669. — Proportion des accidents professionnels en Suède, et législation à ce sujet, IV, 352 ; *id.* 363. — La proportion des indigents, IV, 471. — Le taux de la natalité, IV, 605 à 609.

Suess. (Édouard), écrivain autrichien sur la question monétaire. — III, 337.

Suisse — La proportion des indigents, IV, 471. — Décroissance de la proportion des naissances à la population en Suisse, IV, 602 et 603 ; *id.* 605 à 609.

Superfluité. — La civilisation tend à accroître l'écart de valeur entre les superfluités élégantes et les objets nécessaires ou utiles, III, 87 à 90.

Surproduction. — Examen du problème de la surproduction, IV, 419 à 430.

Voir aussi au mot *Crises*.

Sursalaires. — Voir aux mots *Salaire* et *Progressif* (*Salaire*).

Survenants. — Les derniers

survenants et la propriété foncière privée, I, 553 ; *id.* 589.

Sweating System. — I, 431 ; *id.* 461. — II, 365 ; *id.* 485. — Analyse de ce système, II, 496. — Résumé de l'enquête parlementaire anglaise, II, 497 à 499. — Intervention du législateur ou des autorités administratives dans le régime des sous-contrats, II, 500 à 502. — IV, 493.

Sympathie. — Voir au mot *Altruisme.*

Syndicats. — Les chambres syndicales ouvrières tolérées sous le second Empire, II, 396 ; *id.* 399 à 401. — Reconnaissance des syndicats professionnels, II, 401. — Nombre et organisation des syndicats ouvriers, des syndicats patronaux et des syndicats agricoles, II, 402. — Les Unions et Fédérations de Syndicats, II, 405. — Les syndicats de femmes, II, 406. — Objets divers et fondations de syndicats, II, 407. — Leur budget, II, 408. — Affaiblissement de certains syndicats après des grèves, II, 441. — Effets économiques des *Trades Unions* et des syndicats ouvriers, II, 456 à 465. — Les syndicats tendent à rétablir les corporations fermées et les monopoles, II, 465. — Les associations mixtes professionnelles d'ouvriers et de patrons, II, 471. — Inconvénients éventuels de ces institutions, II, 472.

Les syndicats de vente ou d'accaparement entre producteurs, IV, 35 à 67. (Voir aux mots *Coalition* et *Trust.*)

Synthèse. — La synthèse industrielle et l'analyse industrielle, I, 364.

Sysiphisme. — Le sysiphisme économique, sa définition, IV, 298.

T

Tâche. — Voir aux mots *Travail*, *Salaire.*

Tâcheron ou **Sous-traitant.** — II, 491 à 494. — Grève contre des tâcherons ou sous-traitants, II, 496, note. (Voir aussi au mot *Marchandage.*)

Taine (H.), philosophe et publiciste français. — I, 347. — Sur les opinions de quelques révolutionnaires relativement à la réduction de la population, IV, 521.

Talent. — Le talent est un capital, I, 242. — Sa part dans le produit, d'après Fourier, II, 110; IV, 718, note. — Refus de toute rémunération au talent par certains socialistes, IV, 719. — Rôle prépondérant du talent dans la production, IV, 733. (Voir aussi aux mots *Combinaison* et *Invention*).

Talent, monnaie dans l'antiquité. — Il change souvent de poids, III, 141. — Valeur et poids du talent d'or et du talent d'argent, III, 187.

Tarde, sociologue et moraliste français. — Son ouvrage sur les *Lois de l'imitation*, I, 113 ; *id.* 312, note. — Sa *Logique sociale*, IV, 669. — Son excellente définition du travail, IV, 727. — Conséquences de cette définition, IV, 728 ; *id.* 729 ; *id.* 730 et 731. — Son appréciation exacte du facteur prédominant, l'invention, IV, 732 ; *id.* 733.

Tarif. — Les tarifs de salaires. (Voir aux mots *Salaire* et *Taxation des salaires.*)

Les tarifs de douanes, tarifs autonomes, IV, 105 à 107. — Les tarifs conventionnels ou résultant de traités, IV, 107 à 217.

Taux. — Le taux de l'escompte. (Voir au mot *Escompte.*) — Le taux de l'intérêt. (Voir au mot *Intérêt*).

Taxation. — Voir au mot *Impôts.*

Taxation des salaires. — Exemples de cette taxation dans l'histoire, II, 479. — Inconvénients de ce régime, II, 479 à 484 — Sa justification dans quelques cas exceptionnels, II, 503. (Voir aussi au mot *Salaire.*)

Taxes des marchandises. — Les taxes officieuses ou officielles, notamment du pain, de la viande, IV, 18 et 19. (Voir aussi aux mots *Prix*, *Série des Prix*, etc.)

Techniques. — Le perfectionnement des procédés techniques favorise l'épargne, I, 284. — Les progrès techniques poussent à la baisse des prix, III, 308 à 315. (Voir aussi aux mots *Entrepreneurs*, *Progrès.*)

Technologie. — En quoi elle diffère de l'économie politique, I, 14.

Tempérance (Sociétés de) aux Etats-Unis et en Angleterre. — Leur influence, IV, 277 et 278.

Temple, écrivain et homme d'Etat anglais. — I, 745.

Temps. — Le temps est un élément essentiel du capital, I, 198.

Le « temps de travail » de Karl Marx, IV, 716 et 717.

Tendances. — Prétention qu'il n'y a en économie politique que des tendances et non des lois, I, 90.

Tenure. — Modes de tenure du sol, II, 19. — Le faire-valoir direct, II, 19. — Le métayage et le fermage, leurs conditions, et rôle des propriétaires, II, 21.

Voir aussi aux mots *Culture, Fermage, Métayage, Propriété, Rente.*

Terme (Opérations à). — Leur utilité et légitimité aussi bien en marchandises qu'en valeurs, IV, 60 à 62. — Fonction de la spéculation, IV, 62 à 64.

Tertium comparationis. — III, 7; *id.* 100. (Voir aussi au mot *Monnaie.*)

Tertium numerationis. — III, 7; *id.* 100. (Voir aussi au mot *Monnaie.*)

Tertium permutationis. — III, 101.

Terrains. — Les terrains dans les villes, utilité qu'ils soient propriété privée, I, 691. — Absurde mesure prise par le Conseil du Comté de Londres, I. 693. — Cas particulier de la rente du sol en ce qui les concerne, et explication de cette rente, I, 719. — Causes qui en menacent la valeur, I, 773.

Voir aussi au mot *Plus-values.*

Terre (La). — La terre n'a jamais été sous le régime de l'absolue communauté, I, 539. (Voir au mot *Propriété*)

Le prix de la terre, ses éléments, I, 571. — Prix infime de la terre dans les contrées non développées, I, 574. — Dans beaucoup de régions le genre humain ne cultive pas encore les meilleures terres, I, 750. — Variations du revenu des terres depuis le cadastre, I, 753.

De l'appropriation des terres par l'Etat ou par la commune, I, 773.

Nécessité de maintenir un lien entre le sol et les classes industrielles et scientifiques, II, 29.

Voir aussi au mot *Rente.*

Terre de Labour (*Terra di Lavoro*). — Dans l'ancien royaume de Naples : grande propriété avec petites cultures, fâcheux effets, II, 2.

Territoriale. — La division territoriale du travail, I, 339.

Thaër, agronome allemand. — I, 745.

Thalès (de Milet), philosophe grec. — Sa spéculation sur les olives, I, 21. — IV, 59 et 60.

Théry (Edmond), publiciste français. — III, 255, note.

Thésaurisation. — II, 104. — Exemple topique de thésaurisation au XVII^e^ siècle, III, 403. — Les modes divers et l'importance de la thésaurisation dans l'ancien temps et dans les temps modernes, IV, 220 à 222.

Thornton, économiste anglais. — *On Labour,* II, 279. — II, 547.

Thunen (Von), agronome allemand. — A propos de la rente de la terre, I, 718.

Tiers Etat. — Voir aux mots *Bourgeoisie* et *Classes.*

Timbre. — Voir au mot *Enregistrement.*

Tisserand, agronome français. — II, 489. note.

Titre. — Le titre des monnaies, III, 133.

Voir aussi au mot *Monnaie.*

Tolstoï, écrivain russe. — I, 82; *id.* 349; *id.* 367. — Contre l'intérêt, II. 72.

Tooke, statisticien anglais. — I, 745.

Traction (Frais de). — Leur comparaison aux divers âges de la civilisation et avec les différents moteurs, I. 381. (Voir aussi au mot *Transport*).

Trade dollar, aux Etats-Unis. — III, 252, note.

Trades Unions. — I, 429. — Leur opposition au salaire à la tâche, II, 224; *id.* 232; *id.* 233. — Leur but principal et légitime, II, 384. — Leur origine et leur développement, II, 410 à 414. — Fédération des *Trades Unions*, II, 416. — Différence entre le *vieil* et le *nouveau Trade Unionism*, II, 415.

Les institutions de prévoyance des *Trades Unions*, II, 415; *id.* 416; *id.* 419 à 422. — Organisme politique des *Trades Unions*, II, 416; *id.* 417. — Leur régime légal, II, 418. — Les dépenses des *Trades Unions* en services de prévoyance ou de secours, II, 421; *id.* 424. — Le budget total des *Trades Unions* II, 422 et 423. — Difficulté pour les *Trades Unions* de servir les pensions de retraites promises, et probabilité de leur insolvabilité, II, 425 à 429. —

Rôle utile qui pourrait rester aux *Trades Unions* en se dégageant des pensions de retraite, II, 429. — Période critique des *Trades Unions*, II, 440 et 441. — Grèves heureuses qui augmentent l'effectif et la force de ces associations, II, 451 à 452. — Puissance politique des *Trades Unions*, II, 453.

Les effets économiques des *Trades Unions*, II, 456. — Les *Trades Unions*, les syndicats et la concurrence asiatique, II, 461 à 465. — Les *Trades Unions* tendent à rétablir les corporations fermées et les monopoles, II, 465 à 469.

Les associations mixtes professionnelles d'ouvriers et de patrons, II, 471. — Inconvénients éventuels de ces institutions, II, 472.

Participation des bénéfices disparaissant par suite de conflits avec les *Trades Unions*, II, 546. — IV, 307; *id.* 506.

Tradition. — Importance de la tradition, I, 614. — Son influence sur les salaires, II, 355. — Son influence sur les gouvernants, IV, 673 et 674. (Voir aussi au mot *Héritage.*)

Trafic. — Voir au mot *Commerce.*

Traités de commerce. — Antiquité et fréquence de ces traités, IV, 107. — Ils reposaient autrefois sur un principe exclusif et des tarifs différentiels, IV, 108. — Le traité de Méthuen et les similaires, IV, 108 à 111. — La clause de la nation la plus favorisée, IV, 111 à 113. — Les Unions douanières, totales ou partielles. IV, 114. — Les ligues douanières, IV, 115 à 117. — De l'incidence générale des droits de douane, IV, 117 à 121.

Transactions. — Les transactions auxquelles donnent lieu les capitaux immatériels, I, 247. (Voir aussi au mot *Commerce.*)

Transition. — La transition de la petite à la moyenne production, I, 447.

Transports (L'industrie des), I, 161. — Erreurs opposées au sujet de l'industrie des transports, I, 163. — Son grand mérite est d'accroître la division du travail, I, 165. — Le développement des transports est une mesure défectueuse du développement de la production, I, 166 — Abus dans l'industrie des transports, I, 169. — Comparaison des frais de transport aux différentes époques et avec différents moteurs, I, 381 — Avantages intellectuels et moraux que leur perfectionnement peut procurer à la famille ouvrière, I, 388. — Opposition des intérêts particuliers aux voies de transports perfectionnées, I, 377 et 394.

Transvaal. — Le travail des noirs dans les mines d'or du Transvaal, I, 53; *id.* 522. — Richesse de ces mines, I, 522; II, 44; III, 335 à 338.

Travail. — Sa définition, I. 143; IV, 728. — Le principe de la moindre action, I, 145. — Le travail attrayant, I, 145. — Les grandes catégories du travail humain, I, 151. — Travail productif et travail improductif, I, 152. — Travail physique et travail intellectuel, I, 155. — Classification des travaux et des industries, I, 159. — Caractères différents de productivité des diverses catégories de travaux humains, I, 161. — Les travaux des professions libérales et des fonctionnaires publics, I, 175.

De la coopération des trois grands facteurs de la production : nature, travail et capital, I, 292.

Causes qui confèrent au capital, non au travail, la direction des entreprises, I, 299.

L'organisation du travail, I, 316. — Elle est toujours en mouvement, I, 316.

La combinaison du travail, I, 316.

La division du travail, I, 316. — Le travail combiné, I, 317. (Voir aux mots *Combinaison* et *Division du travail.*)

La rotation de travail, I, 349. — La journée de travail. (Voir au mot *Journée.*)

Le travail contraint est inférieur en productivité au travail libre, I, 510 et suivantes.

Causes qui ont longtemps maintenu ou qui maintiennent encore certains modes de contrainte, I, 526. — L'importance de la propriété n'est pas toujours proportionnelle à l'importance du travail ou de l'épargne, I, 547.

Préjugé des ouvriers, qu'il existe dans une société une quantité fixe de travail à faire; conséquences de ce préjugé, II, 233; *id.* 274 à 275.

Le travail est une marchandise;

sens de cette proposition, II, 241. — C'est une marchandise d'un genre particulier ; en quoi elle se distingue de la plupart des autres, II, 242 à 250 ; *id.* 370. — Le prix du travail offre beaucoup plus de variabilité dans l'espace et dans le temps, que le prix de toute autre marchandise, II, 246 à 250. — La productivité du travail constitue l'influence prédominante sur le salaire, II, 272 à 276 ; *id.* 279 à 285. — La prétendue corvée ou travail impayé, II, 256, 289 et 291.

Nombre de journées de travail dans les mines, II, 343.

Le travail habile ou « qualifié », *skilled labour*, II, 335.

Tendance à ce que le travail intellectuel le plus simple soit moins rémunéré que le travail physique, II, 339.

Différence entre le taux des salaires et le coût du travail, II, 350. — Causes qui influent sur la productivité du travail, et, par voie de conséquence, sur les salaires, II, 359 à 365. — Productivité du travail comparée dans différents pays, II, 365 à 368.

La vente du travail au détail et en gros, II, 370 ; *id*, 382 et 383. — Le louage et la vente de travail, II, 371, note. — Obstacles légaux à la liberté du louage d'ouvrage ou de la vente du travail, II, 385 à 395. — Avènement graduel à la liberté, II, 397.

Le luxe donne un avantage énorme au travail qualifié sur le travail commun, et améliore graduellement ce dernier, IV, 263 à 265 ; *id.* 269 à 271.

Danger d'une trop grande intensité du travail, IV, 307. (Voir aussi au mot *Journée de travail.*)

Les *Sans-travail*, examen de la doctrine du *Droit au travail*, IV, 496 à 506. (Voir aussi à ces mots.)

Le « temps de travail », de Karl Marx, IV, 716 et 717.

Les « bons de travail » de Marx, IV, 720 à 723.

Fausseté de la maxime que toute richesse vient du travail ; part prépondérante de l'esprit d'invention et de combinaison, IV, 726 à 734.

Définition philosophique du travail : c'est une des branches de l'imitation, IV, 728. — Rôle modeste et subordonné qui appartient au travail, IV, 733.

Travail à domicile. — Voir au mot *Domicile.*

Travail des champs. — Reconstitution possible de l'alliance du travail rural et du travail industriel par les progrès des voies de communication, I, 367, note.

Travail des femmes. — Voir au mot *Femmes.*

Travail (Organisation du). — Voir au mot *Organisation.*

Travailleur. — Voir aux mots *Ouvrier* et *Travail.*

Trésor. — Les bons du Trésor. (Voir au mot *Bons.*)

Les trésors des temples et des rois dans l'antiquité, chez les Grecs et les Perses, III, 176 à 177, note ; *id* 188 et 189.

Les trésors privés, IV, 219 à 220.

Tribu. — Le troc de tribu à tribu est la forme primitive de l'échange, III, 5.

Troc. — Le troc collectif est la forme primitive de l'échange, III, 5. — Analyse du régime du troc, III, 96 à 99 ; *id.* 101.

Truck System. — II, 380.

Trusts. — I, 659. — III, 542 ; *id.* 545 ; *id.* 553. — IV, 41. — Les grands *trusts* américains, IV, 43 à 48. — Légitimité ou illégitimité des ententes entre producteurs, IV, 48 à 49. — Les obstacles qu'ils rencontrent, IV, 49 à 50. — La législation sur les *trusts* dans les différents pays, notamment aux Etats-Unis, IV, 51 à 58.

Voir aussi au mot *Coalition.*

Tucker, économiste anglais. — Son opinion sur le servage et la densité de la population, I, 527.

Tucker, actuaire anglais. Voir au mot *Finlaison.*

Turgot, économiste et homme d'Etat français. — Ses réflexions sur la formation et la distribution des richesses, I, 4. — Caractère tout abstrait de l'ouvrage précité, I, 62 ; *id.* 63 ; *id.* 92. — Son abolition des maîtrises et jurandes, I, 530 ; *id.* 634. — Son erreur au sujet des effets de la baisse de l'intérêt, II, 167 à 168 ; *id.* 171. — Sa théorie des salaires, II, 253 ; *id.* 254 ; *id.* 276 ; *id.* 279 ; *id.* 282. — Sur la valeur III, 17 ; *id.* 18.

U

Unearned increment (Théorie de l') ou la plus-value immé-

ritée. Voir aux mots *Plus-value* et *Propriété*.

Unions douanières. — IV, 114 à 117.

Voir aussi aussi aux mots *Commerce international*, *Douane*, *Traités de commerce*.

Union latine (L'), monétaire. — III, 214, note; *id.* 259; *id.* 297.

Voir aussi au mot *Monnaie*.

Ure, économiste anglais. — II, 454.

Usage. — *Valeur en usage*, III, 19. (Voir au mot *Valeur*.)

Les quatre usages que l'homme peut faire de l'augmentation de sa force productive, IV, 236.

L'usage des richesses. (Voir aux mots *Richesse*, *Luxe*, *Consommation*.)

Usure. — II, 99.

Voir aussi au mot *Intérêt du capital*.

Utilité. — L'utilité décroissante suivant la satiabilité des besoins, I, 109. — II, 137 à 140; *id.* 158, note.

La théorie du degré final d'utilité, III, 28 à 29. (Voir aussi au mot *Valeur*.)

L'ordre des valeurs ne correspond presque jamais à l'ordre des utilités au sens ordinaire du mot, III, 87 à 90.

V

Vaillant, député socialiste. — I, 178, note.

Valeur. — La valeur terminale de l'École autrichienne, I, 490.

La valeur des terres. (Voir aux mots *Terre* et *Rente*.)

La loi sur la valeur décroissante appliquée aux progrès agricoles, I, 767.

Distinction capitale entre la productivité matérielle ou quantitative et la productivité économique, II, 137 à 140.

Le concept de valeur est le concept fondamental en économie politique III, 15. — Définition de la valeur, III, 16. — La valeur en usage et la valeur en échange, III, 19. — La valeur en usage est une dès notions essentielles de l'économie politique, III, 22. — Applications pratiques de cette valeur, distincte de celle en échange, III, 23 a 25. — La valeur porte non sur une chose comme genre, mais sur des quantités déterminées, III, 25.

Influence, sur la valeur de la loi de satiabilité, des besoins et de la loi de variété, III, 28 à 34. — Le degré final d'utilité et la valeur décroissante, III, 28 à 32. — Importance de la *loi de substitution*, III, 33. — La valeur limite la loi d'indifférence, III, 34. — La théorie de la moindre jouissance, III, 35 à 37. — Le classement des besoins et des désirs suivant leur degré d'importance et le degré de satisfaction déjà reçu, III, 38. — Tableau y relatif, III. 39. — Conséquences pratiques de la théorie de la valeur décroissante, III, 41. — La valeur est-elle un sentiment ou un jugement, III, 44. — La valeur en échange, l'élément objectif de la valeur, la difficulté d'acquisition, III, 44. — Variabilité de la valeur en échange, III, 48. — L'ensemble des valeurs peut-il hausser ou baisser? III, 48.

La valeur isolée et la valeur collective des choses, III, 50.

Les prétendues contradictions de la valeur; les sophismes de Proudhon, III, 51 à 55.

Constance relative de la valeur dans des périodes limitées de temps et des étendues limitées de pays, III, 56. — La valeur en échange obéit à certaines lois, III, 58. — Causes qui limitent, dans un ensemble de circonstances données, les fluctuations de la valeur en échange, III, 58. — Influence de la loi des grands nombres, III, 59. — Influence du phénomène de l'habitude, III, 60. — Causes déterminant les fluctuations de la valeur : loi de l'offre et de la demande, III, 61. — Nature réelle de cette loi, III, 62. — Son mécanisme, III, 63 à 67. — Les deux principales catégories de valeur correspondant aux deux principales catégories d'objets, III, 67 à 70. — Rôle de la substitution des besoins et des désirs entre eux, III, 72. — La valeur des objets susceptibles d'une reproduction indéfinie, III, 73. — Influence des frais de production, III, 73 à 82. — Cas particuliers de valeurs, III, 83 à 87. — L'ordre des valeurs en échange dans l'humanité, III, 87. — Il ne correspond pas à l'ordre des utilités au sens habituel du mot, III 88 à 90.

De la recherche d'une mesure commune et exacte de la valeur

III, 90. — Impossibilité d'en trouver une adéquate, III, 91.

De la valeur de la monnaie, III, 145 et suivantes. (Voir au mot *Monnaie*.)

Rapports approximatifs de valeur de l'or et de l'argent, III, 174 à 175; *id.* 245 à 307. (Voir aussi aux mots *Or*, *Argent*.)

La loi générale de la moindre valeur pour chaque emploi déterminé, dont la loi de Gresham n'est qu'une application, III, 263 à 266.

De la consommation et de la destruction de valeurs, IV, 200 à 202. — Importante découverte de la science économique sur les conséquences, pour la société dans son ensemble, de la destruction de valeurs, IV, 218 à 221. — Effets passagers et effets permanents de cette destruction, IV, 224 à 225.

Rôle de la loi de la valeur décroissante dans les crises, IV, 426.

Valeurs internationales. — Leur rôle dans les règlements internationaux, IV, 142 et 143. (Voir aussi aux mots *Paiements*, *Commerce international*.)

Valleroux (Hubert), économiste français. — II, 583. — IV, 468; *id.* 469; *id.* 491 et 492.

Valorimètre. — Mesure de la valeur, III, 100; *id.* 104.

Vapeur. — Nombre de chevaux-vapeur dans l'industrie française, I, 496. (Voir aussi au mot *Invention*.)

Variations. — Variations de la valeur des terres en France depuis le cadastre, I, 753. — Variations du produit brut et du produit net agricole, depuis Lavoisier jusqu'en 1894, I, 756.

Variété. — La *loi de variété des besoins*; son influence sur la valeur, III, 28 à 44. (Voir aussi au mot *Valeur*.)

Rôle considérable que joue dans le progrès de la production le besoin de variété, IV, 231 à 235. — Le luxe consiste en grande partie dans la variété, IV, 255 — Influence de la loi de variété sur l'accroissement de la population, IV, 543.

Varron, écrivain latin. — Son opinion sur le travail esclave et le travail libre, I, 515.

Végétatif (Accroissement) de la population. — IV, 555; *id.* 558.

Vente. — Vente du travail en gros et au détail, II, 370; *id.* 371; *id.* 382 et 383. — Primes à l'ouvrier proportionnelles au prix de vente du produit, II, 513 et 514. — La vente au comptant et à prix fixe, IV, 25 à 26.

Viager. — Le détenteur viager est négligent et improductif, I, 596.

Viande. — Consommation de la viande dans un ménage d'artisans parisiens II, 487. — Obstacles à la consommation universelle de la viande, II, 488. — Montant de la production de la viande en France, II, 489, note. — Fluctuations du prix de la viande depuis cinquante ans, III, 316 à 318.

Vigano, publiciste et coopérateur italien. — II, 599; *id.* 616.

Villes. — Cause qui fait que les villes industrielles anglaises sont d'origine récente, I, 635. — Grandeur et décadence des villes, I, 691

Villermé, moraliste français. — I, 435. — I, 461.

Villey, économiste français. — IV, 51.

Vin. — De l'augmentation de la production des vins et de leur mévente, I, 769. — Prix en gros et au détail, II, 571, note; IV, 16, note. — Variations de la production des vins, IV, 77, note. — De l'influence, sur les prix du vin, des droits de douane frappant cette denrée à l'importation, IV, 120 à 121. — Infinie variété et classement des vins, IV, 232, note.

Voir aussi aux mots *Alimentation*, *Nourriture*.

Virements. — Les virements en banque, leur ancienneté, III, 421. — Les banques de virements, III, 432 à 440. — Proportion des virements, des billets et des espèces dans l'ensemble des mouvements de la Banque de France, III, 626.

Voir aussi aux mots *Banques*, *Crédit*, *Paiement*.

Vivres. — Voir aux mots *Nourriture*, *Prix*, etc.

Voies de communication. — Voir aux mots *Communications*, *Ferrées* (*Voies*), *Transports*.

Voies ferrées. — Voir au mot *Ferrées*.

Voiliers. — Retour de faveur des navires à voiles dans la Grande-Bretagne, I, 425, note.

Voltaire. — IV, 244.

Voluptuaires. — Les prêts voluptuaires, II, 74. — Pour les *dépenses voluptuaires*, voir au mot *Luxe*.

W

Wagner (Le professeur), économiste allemand, I, 308 ; *id.* 309. — Son plaidoyer en faveur des assurances d'État contre l'incendie, la grêle, etc., IV, 335 ; *id.* 339 à 349 ; *id.* 365.

Wakefield, économiste anglais. — Son système tend à prévenir l'excessive dispersion des colons, I, 523.

Wailly (Natalis de), archéologue français, I, 618, note. — Tableau des falsifications successives de la livre tournois depuis saint Louis, III, 141 et 142.

Walker (Le général), économiste américain. — I, 103 ; *id.* 199. — Son lyrisme au sujet de la fonction de l'entrepreneur, I, 304. — I, 339 ; *id.* 443 ; *id.* 444 ; *id.* 457. — Un beau mot de lui, I, 674. — I, 737. — Sur les salaires et l'influence de la productivité du travail, II, 280 ; 281 ; *id.* 282 ; *id.* 284 ; *id.* 293, note ; *id.* 360 ; *id.* 361 ; *id.* 362. — IV, 197. — Sur la loi des pauvres en Angleterre, IV, 481 : *id.* 482 ; *id.* 483 ; *id.* 484 ; *id.* 486.

Wallace, écrivain anglais. — Sur la population, IV, 522.

Wallons. — Plus faible proportion des naissances dans les provinces wallonnes de la Belgique que dans les flamandes, et analogie des premières sous ce rapport avec la France, IV, 596 à 602. — Tableau à ce sujet, IV, 600 et 601.

Walras, économiste français. I, 85 ; *id.* 89.

Warner, écrivain américain, auteur de *Three Phases of Cooperation in the West*. — II, 564, note.

Whately, économiste anglais — I, 17.

Wieser, économiste autrichien. — I, 210, note. — III, 16.

Wittwatersrand (**Mines d'or du**). — Voir au mot *Transvaal*.

Wolf (Henry), publiciste anglais, auteur de *People's Banks*. — II, 561 ; *id.* 562 ; *id.* 601 ; *id.* 602 ; *id.* 609 ; *id.* 610 ; *id.* 613 ; *id.* 614 ; *id.* 615 ; *id.* 616 ; *id.* 617 ; *id.* 618 ; *id.* 619 ; *id.* 640.

Wollemborg, philanthrope et coopérateur italien. — II, 619.

Workhouses. — Maisons de travail et d'asile pour les pauvres en Angleterre, IV, 466 ; *id.* 467 ; *id.* 481 ; *id.* 487 ; *id.* 488.

Y

Young (Arthur), agronome et publiciste anglais. — Sur les progrès agricoles en Angleterre au XVIII^e^ siècle, I, 761. — II, 3 ; *id.* 15 et 16 ; *id.* 23. — IV, 286.

Z

Zadrouga. — Association de travailleurs en Bulgarie, II, 565, note.

Zola (Émile), écrivain français. — I, 49, note ; *id.* 121 ; *id.* 467 ; *id.* 493 ; *id.* 649. — IV, 29.

FIN DE LA TABLE ANALYTIQUE

IMPRIMERIE DE SAINT-DENIS. — H. BOUILLANT, 20, RUE DE PARIS.

Librairie GUILLAUMIN et Cie, rue Richelieu, 14, PARIS

Extrait du Catalogue

Traité de la science des Finances, par P. LEROY-BEAULIEU, 2 vol. in-8, 6e édition. Prix . . . . . 25 fr.

L'État moderne et ses fonctions, par LE MÊME. 1 fort vol. in-8, 3e édition. Prix. . . . . 9 fr.

Essai sur la répartition des richesses et la tendance à une moindre inégalité des conditions, par LE MÊME. 1 vol. in-8, 4e édition. Prix. . . . 9 fr.

Le collectivisme, examen critique du nouveau socialisme, par LE MÊME. 1 fort vol. in -8, 3e édition. Prix. . . . . 8 fr.

De la colonisation chez les peuples modernes, par LE MÊME. 1 fort vol. in-8. 5e édition. Prix . . . . . 12 fr.

L'Algérie et la Tunisie, 1 vol. in-8e, 2e édition. Prix. . . . . 8 fr.

Nouveau Dictionnaire d'économie politique, publié sous la direction de LÉON SAY et de JOSEPH CHAILLEY. 2 vol. grand in-8. Prix, brochés . 55 fr.
Demi-releure, veau ou chagrin. . . . . 64 fr.

Histoire financière de l'Assemblée Constituante, I, 1789, par CHARLES GOMEL. 1 vol. in-8. Prix . . . . . 8 fr.

Cours d'économie sociale, par le R. P. CH. ANTOINE, S.J. 1 vol. in-8e. Prix . . . . . 9 fr.

Dix jours dans la Haute-Italie. — Crédit populaire, épargne, coopération, par LÉON SAY. 2e édition, précédée d'une lettre de LÉON SAY et d'une réponse de EUGÈNE ROSTAND. 1 vol. in-18. Prix . . . . . 3 fr.

Le Crime et l'École, par JACQUES BONZON, avocat à la Cour d'appel. 1 vol. in-18. Prix . . . . . 2 fr. 50

Histoire des banques en France, par ALPH. COURTOIS, secrétaire perpétuel de la Société d'économie politique. 2e édition, avec un portrait de Law, d'après Rigaud, par SCHMIDT. 1 vol. in-8e. Prix. . . . . 8 fr. 50

Annales de la Société d'Économie politique. publiée sous la direction de ALPH. COURTOIS, secrétaire perpétuel (tome VIII, 1869-1870). 2 vol. in-8e. Prix, chacun . . . . . 9 fr.

A B C des changes étrangers, par GEORGES CLARE, traduit par G. MAUREL, attaché au Crédit Lyonnais. 1 vol. in-8e avec graphiques Prix . . . . 5 fr.

Traité complet d'arithmétique théorique et appliquée au commerce, à la banque, aux finances et à l'industrie, par JOSEPH GARNIER, membre de l'Institut. 4e édition revue et augmentée, avec figures. 1 vol. in-8e. Prix 5 fr.

Les Économistes classiques et leurs adversaires. L'économie politique et la politique sociale depuis Adam Smith, par RICHARD SCHULLER, docteur en droit. Traduction de l'allemand augmentée d'un appendice. 1 vol. in-18, broché. Prix . . . . . 2 fr. 50

(*Fait partie de la Bibliothèque des Sciences morales et politiques.*)

SAINT-DENIS. — IMPRIMERIE H. BOUILLANT, 20, RUE DE PARIS. — 13135

LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA

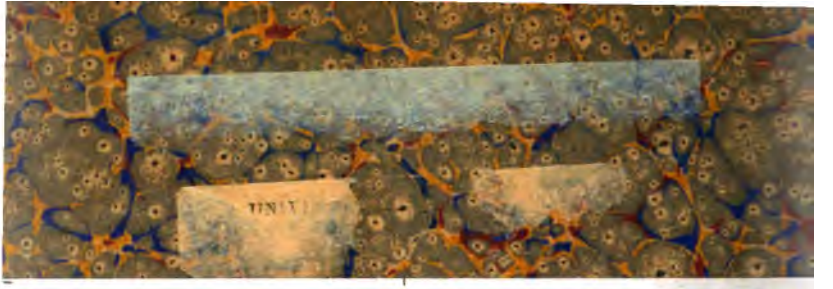

RETURN TO ⟶ **CIRCULATION DEPARTMENT**
202 Main Library

LOAN PERIOD 1 **HOME USE**	2	3
4	5	6

ALL BOOKS MAY BE RECALLED AFTER 7 DAYS
RENEWALS AND RECHARGES MAY BE MADE 4 DAYS PRIOR TO DUE DATE.
LOAN PERIODS ARE 1-MONTH, 3-MONTHS, AND 1-YEAR.
RENEWALS: CALL (415) 642-3405

DUE AS STAMPED BELOW

[illegible] 2 1991		
AUG 22 1991		
JUN 19 RECD 91		
OCT 26 1993		
AUTO DISC CIRC	JUL 26 '93	
JAN 21 2001		
OCT 17 2006		

UNIVERSITY OF CALIFORNIA, BERKELEY
FORM NO. DD6, 60m, 1/83 BERKELEY, CA 94720

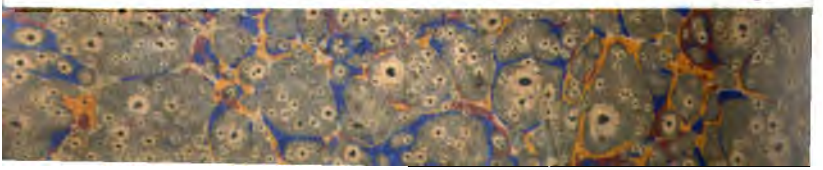

YC 78335

U.C. BERKELEY LIBRARIES

C031377651

HB173
.L4
98452 v.4